MICHAEL DE OSUNA

8=3. 9A=A

Sz 210

n. 40

Hecho Indice de Monografias.

Z-1142-
13.

MEMOIRES
DE LITTERATURE,
TIREZ DES REGISTRES
DE L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES,

Depuis l'année M. DCCXXXIV. jusques & compris l'année M. DCCXXXVII.

TOME TREIZIE'ME.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXL.

TABLE
POUR
LES MEMOIRES.

TOME TREIZIE'ME.

— *Recherches sur la vie & sur les ouvrages de Philiſte.* Par M. l'Abbé SÉVIN. Page 1

— *Recherches sur la vie & sur les ouvrages de Jerôme de Cardie.* Par M. l'Abbé SÉVIN. 20

— *Recherches sur l'Hiſtorien Timagénes.* Par M. BONAMY. 35

— *Recherches sur la vie & sur les ouvrages d'Athénodore.* Par M. l'Abbé SÉVIN. 50

— *Seconde Diſſertation sur Titus Labiénus.* Par M. DE CHAMBORT. 62

— *Recherches sur Mecénas.* Par M. l'Abbé SOUCHAY. 81

— *Troiſiéme Diſſertation sur l'origine & les progrès de l'Eloquence dans la Grece.* Par M. HARDION. 97

— *Quatriéme Diſſertation sur l'origine & les progrès de l'Eloquence dans la Grece.* Par M. HARDION. 117

— *Cinquiéme Diſſertation sur l'origine & les progrès de la Rhétorique dans la Grece.* Par M. HARDION. 135

Sixiéme Dissertation sur l'origine & les progrès de la Rhétorique dans la Grece. Par M. HARDION. 153

Recherches sur les ouvrages d'Isocrate que nous n'avons plus. Par M. l'Abbé VATRY. 162

Suite des Remarques sur le Dialogue de Plutarque touchant la Musique. Par M. BURETTE. 173

Portrait du Philosophe, tiré du Theétete de Platon. Par M. l'Abbé SALLIER. 317

Recherches sur les Combats & sur les Prix proposez aux Poëtes & aux gens de Lettres, parmi les Grecs & les Romains. Par M. l'Abbé DU RESNEL. 331

Discours sur l'imitation des mœurs dans la Poësie. Par M. RACINE. 348

Des rapports que les Belles-Lettres & les Sciences ont entr'elles. Par M. DE LA NAUZE. 372

De l'abus qu'on fait quelquefois d'une prétendue clarté de stile, en traitant les matiéres de Littérature ou de Science. Par M. DE LA NAUZE. 384

Discours sur les Signaux qu'on donnoit par le moyen du Feu. Par M. l'Abbé SALLIER. 400

Suite des Dissertations sur quelques Camps connus en France sous le nom de CAMPS DE CÉSAR. Quatriéme Partie. Par M. l'Abbé DE FONTENU. 410

Suite des Dissertations sur quelques Camps connus en France sous le nom de CAMPS DE CÉSAR. Cinquiéme Partie. Par M. l'Abbé DE FONTENU. 420

Discours sur les Monuments antiques: Sur ceux de la

Ville de Paris, & ſur une Inſcription trouvée au Bois de Vincennes, qui prouve que du temps de l'Empereur Marc-Auréle, il y avoit à Paris, de même qu'à Rome, un Collége du Dieu Silvain. Par le R. P. Dom Bernard DE MONTFAUCON. 429

Eclairciſſement ſur la durée de l'empire de Probus, Carus, Carinus & Numérien, à l'occaſion de quelques Médailles de Probus. Par M. le Baron DE LA BASTIE. 437

Les modes & les uſages du ſiécle de Théodoſe le Grand & d'Arcadius ſon fils, avec quelques réflexions ſur le moyen & le bas Age. Par le R. P. Dom Bernard DE MONTFAUCON. 474

Diſſertation critique ſur l'époque de la Ponctuation Hébraïque de la Maſſore, telle qu'elle eſt aujourd'huy, dont l'Auteur juſqu'icy inconnu, eſt déſigné par un Manuſcrit de la Bibliothéque du Roy. Par M. FOURMONT l'Aîné. 491

Diſſertation ſur les Annales Chinoiſes, où l'on examine leur époque, & la croyance qu'elles méritent. Par M. FOURMONT l'Aîné. 507

Mémoire concernant la Vie de JEAN DE VENETTE, avec la Notice de l'Hiſtoire en vers des TROIS MARIES, dont il eſt Auteur. Par M. DE LA CURNE. 520

Mémoire concernant les ouvrages de Froiſſart. Par M. DE LA CURNE. 534

Jugement de l'Hiſtoire de Froiſſart. Par M. DE LA CURNE. 555

Obſervations ſur un Recueil manuſcrit de Poëſies de Charles d'Orléans. Par M. l'Abbé SALLIER. 580

— *Recherches ſur la vie & les ouvrages de Jean le Maire.* Par M. l'Abbé SALLIER. 593

— *Mémoire ſur la vie & les ouvrages de Raoul de Preſles.* Par M. LANCELOT. 607

— *Suite du Mémoire ſur la vie & les ouvrages de Raoul de Preſles.* Par M. LANCELOT. 617

— *Mémoire ſur le mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne.* Par M. LANCELOT. 666

— *Mémoire ſur l'attentat commis par une partie des Chevaliers de Malte, contre le Grand-Maître de la Caſſiére.* Par M. SECOUSSE. 681

MEMOIRES

MEMOIRES
DE
LITTERATURE,

Tirez des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

RECHERCHES
SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES DE PHILISTE.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

LES Anciens, ſi l'on en croit Suidas, ont eſté partagez ſur la patrie de Philiſte. Philiſte, dit-il, ſuivant les uns, eſtoit de Naucratis, & de Syracuſe, ſelon les autres. Le dernier de ces ſentiments eſt le ſeul véritable. Le témoignage de Cicéron & celuy de Denys d'Halicarnaſſe, doivent naturel-

23. Juillet 1734.

Suid. tom. 3. pag. 604.

Cic. de Orat. lib. 2. p. 356. Dyon. Halic. tom. 1. pag. 17.

lement enlever tous les ſuffrages; ils avoient lû les ouvrages de Philiſte avec attention, les avoient examinez en Critiques habiles, & certainement ils y auront découvert les preuves qui conſtatoient le fait dont il eſt queſtion. Oppoſera-t-on à des autoritez ſi reſpectables, le texte d'un Grammairien, qui, ſur le chapitre de Philiſte, eſt tombé dans une infinité de mépriſes? Tantôt il le nomme Philiſque, tantôt il luy attribue des ouvrages qui n'ont jamais eſté de ſa façon. De tant d'inadvertances, je ne me propoſe de relever que celles qui ont une liaiſon plus intime avec mon ſujet. Suidas prétend que le pere de Philiſte s'appelloit Archondas; Archomenidès eſt le nom que luy donne Pauſanias. L'un des paſſages eſt ſûrement altéré, mais il ſeroit difficile, faute de monuments, de décider lequel des deux a ſouffert de la négligence des Copiſtes. A la vérité, la choſe importe peu; il ſeroit ſans doute plus intéreſſant de ſçavoir au juſte en quel temps Philiſte eſt venu au monde; on ſe trouveroit par-là plus en état de ſtatuer ſur certains articles qui regardent l'hiſtoire de ſa vie; il n'eſt pas néantmoins impoſſible de déterminer, à peu de choſe près, l'époque de la naiſſance de cet Hiſtorien. Lorſque Denys, la troiſiéme année de la quatre-vingt-treiziéme Olympiade, oſa ſoûlever le peuple de Syracuſe contre ſes propres Généraux, Philiſte offrit de payer l'amende à laquelle les Magiſtrats avoient condamné ce harangueur ſéditieux; l'âge de Philiſte l'autoriſoit donc, & à parler dans les aſſemblées publiques, & à diſpoſer de ſon patrimoine en maître abſolu. Suppoſons qu'il eût alors vingt-cinq ans, & certes il ne pouvoit guéres en avoir moins, il s'enſuivra que ſa naiſſance doit ſe rapporter à la ſeconde année de la quatre-vingt-ſeptiéme Olympiade. Diodore de Sicile, ſur les textes duquel ce raiſonnement eſt fondé, aſſûre que Philiſte poſſédoit des biens très-conſidérables. Archomenidès, de qui il les tenoit, eut un ſoin tout particulier de ſon éducation. Les Muſes ſembloient, depuis quelque temps, avoir établi dans Athenes le ſiége de leur empire; la jeuneſſe, curieuſe de ſe former ſous d'excellents maîtres, y accouroit de toutes parts. Philiſte y vint comme

Pauſ. p. 438.

les autres, & tourna ſes études du côté de la Rhétorique. A Syracuſe, ainſi que dans pluſieurs villes de la Grece, le pouvoir ſouverain eſtoit entre les mains du peuple; & le peuple, ſuſceptible des impreſſions qu'il plaiſoit aux Orateurs de luy donner, ſe repoſoit entiérement ſur eux de la conſervation de ſa liberté. En un mot, ils eſtoient à la tête des affaires, & l'éloquence conduiſoit par des routes preſqu'infaillibles, aux places les plus importantes. Philiſte, qui avoit de l'ambition, réſolut de cultiver ſoigneuſement un art à la faveur duquel il ſe flatoit de gouverner un jour ſa patrie; il s'attacha donc à Iſocrate, le plus célébre des Rhéteurs qui vêcuſſent alors. Quoyque Cicéron ne s'explique pas bien clairement là-deſſus, ſes paroles néantmoins examinées avec attention, ne ſçauroient recevoir un autre ſens, les voici: *Ecce tibi exortus eſt Iſocrates, magiſter iſtorum omnium, cujus è ludo tanquam ex equo Trojano innumeri Principes exierunt; ſed eorum partim in pompa, partim in acie illuſtres eſſe voluerunt. Itaque, & illi Theopompus, Ephorus, Philiſtus, Naucrates, multique alii naturis differunt, voluntate autem ſimiles ſunt inter ſeſe.* Il eſt viſible que l'Auteur veut ici faire l'énumération des diſciples d'Iſocrate les plus diſtinguez; Théopompe, Ephore & Naucratès eſtoient conſtamment de ce nombre. A quoy bon leur joindre Philiſte, ſi les uns & les autres avoient eu des maîtres différents? Il eſt aſſez probable que Denys d'Halicarnaſſe, ainſi que Cicéron, les regardoit tous comme ſortis de la même Ecole, puiſqu'au jugement de ce Rhéteur, Théopompe, Ephore & Philiſte s'eſtoient principalement appliquez à imiter la maniére d'écrire d'Iſocrate. Je ne dois pas diſſimuler toutesfois, que ce ſentiment ſouffre quelques difficultez: fait inconteſtable, c'eſt que la naiſſance d'Iſocrate concourt avec la premiére année de la quatre-vingt-ſixiéme Olympiade; or celle de Philiſte ne luy eſt poſtérieure que de ſept ans, nous l'avons établi ſur des fondements qui paroiſſent aſſez ſolides. Lors donc que cet Hiſtorien vint à Athenes, Iſocrate eſtoit fort jeune, & à en juger par le cours ordinaire des choſes, il n'eſt guéres vrayſemblable qu'il ſe fût alors érigé en maître de Rhétorique;

Cicer. de Orat. pag. 368.

Dyon. Halic. tom. 2. p. 178.

cependant, toutes réflexions faites, il n'y a rien là qui ne ſoit dans les régles de la poſſibilité, & l'Hiſtoire fournit quelques exemples de perſonnes dont les progrès ont eſté infiniment rapides. Ne vaut-il pas mieux, après tout, avoir recours à cette ſolution, que d'accuſer Cicéron & Denys d'Halicarnaſſe de n'avoir pas ſçû ſe garantir de l'erreur. J'ay déja obſervé que ces deux Ecrivains avoient lû exactement les ouvrages de Philiſte; ajoûtez à cela que l'on conſervoit alors dans les Bibliothéques, pluſieurs monuments, à l'aide deſquels il leur eſtoit facile de démêler la vérité. Je ne ſçais dans quelles ſources Suidas a puiſé que Philiſte avoit encore étudié ſous Evénus de Paros; on ne peut nier que cette opinion ne quadre parfaitement avec la Chronologie. Platon, qui le cite de temps en temps, le fait contemporain de Socrate, à qui même il a ſurvêcu de quelques années. Mais, objectera-t-on, Evénus n'eſt connu que par ſes Elégies, & on ne voit nulle part que Philiſte ſe ſoit jamais aviſé de faire des vers? La réponſe eſt aiſée, & je la tire de divers endroits de Platon. Il y parle de ce Parien, comme d'un homme qui avoit travaillé ſur la Rhétorique, & qui de plus ſe vantoit d'enſeigner le chemin de la vertu, & le grand art de gouverner les Etats. Il eſtoit mal-aiſé que Philiſte ne ſe laiſſât pas ſéduire par des promeſſes qui flatoient ſi agréablement ſon goût & ſon inclination. De retour à Syracuſe, il ne s'occupa que du ſoin de ſon aggrandiſſement. Des qualitez éminentes, une pénétration peu commune, beaucoup de valeur & de fermeté, le menoient comme par la main aux emplois les plus brillants de la République; mais dans la crainte de n'y parvenir que lentement, il ne ſe fit point un ſcrupule d'entrer dans les complots que Denys tramoit contre ſa patrie. Les Syracuſains, que les malheurs d'Agrigente avoient vivement touchez, ſoupçonnoient leurs Généraux d'avoir livré aux Carthaginois cette ville infortunée. Denys ne négligea pas une ſi belle occaſion de s'inſinuer dans l'eſprit de la multitude, & de perdre les ſeules perſonnes qui pûſſent traverſer ſes projets ambitieux. De concert avec Philiſte, il harangua le Peuple, & cenſura ſans

Plat. Phæd. p. 353. & Apol. Socr. p. 359.

ménagement la conduite de ceux auſquels on avoit confié le commandement de l'armée. La hardieſſe de ce diſcours allarma les Magiſtrats, qui, dans la vûe d'en arrêter les ſuites pernicieuſes, prononcérent contre luy une amende conſidérable. Philiſte prit la parole, & s'engagea de payer les ſommes auſquelles Denys ſeroit condamné. L'affection de la populace & les intrigues de Philiſte, le rendirent peu de temps après maître abſolu de Syracuſe. Plus ami néantmoins de la tyrannie que du Tyran, ſelon la remarque de Cornélius-Népos, il paroît que l'intérêt ſeul fut le motif des liaiſons de Philiſte avec Denys. Il eſt vray que les déſordres qui regnoient alors dans les Démocraties, n'eſtoient guéres propres à inſpirer l'amour du bien public; on y perſécutoit ſouvent la vertu & la probité, le mérite eſtoit toûjours ſuſpect, & la faveur du Peuple, quoyque paſſagére, ne s'acquéroit que par des flateries baſſes & honteuſes. Ces réflexions auroient ébranlé un homme moins pervers que ne l'eſtoit Philiſte; ſes conſeils & ſa bravoure contribuérent beaucoup à faire réuſſir les deſſeins de Denys. Le commencement de ſon regne fut très-agité; & dès la premiére année, réduit aux extrémitez les plus fâcheuſes, il réſolut de céder à ſa mauvaiſe fortune, & d'abandonner Syracuſe. Ses amis aſſemblez, il les pria de luy ſuggérer les moyens qui leur ſembleroient les moins préjudiciables à ſa réputation. Philoxéne ſon beau-pere, luy conſeilla de monter ſur le meilleur de ſes chevaux, & de ſe retirer dans quelque ville de l'obéiſſance des Carthaginois. Il ne ſied point à un Monarque, repliqua Philiſte, d'eſtre redevable de ſon ſalut à la vîteſſe d'un cheval, il faut qu'il ſe laiſſe arracher du trône par les pieds: tel fut ſon avis, ſi cependant ce récit de Diodore, ou de Timée plûtôt, mérite ici quelque croyance. En effet, Plutarque déclare nettement que Philiſte, bien loin de ſe faire honneur de ce diſcours, le mettoit dans la bouche d'un autre. Il y a plus, Diodore luy-même l'attribue à Mégaclès, partiſan zélé de Denys. Philiſte fut un de ceux qui le ſervit le plus utilement dans les guerres qu'il eut à ſoûtenir & contre les Carthaginois, & contre les villes de Sicile, qui

Corn. Nep. in Dio. pag. 85.

Diod. p. 240.

Plut. tom. 1. p. 974.

Diod. p. 773.

ſupportoient impatiemment ſa domination. Sûr de la fidélité de Philiſte, le Tyran luy confia le gouvernement de la Citadelle de Syracuſe, poſte très-important, & de la conſervation duquel dépendoit la deſtinée de l'uſurpateur. Cependant tous les Anciens ſans exception, nous le repréſentent comme le Prince du monde le plus ſoupçonneux; mais dequoy ne vient pas à bout un courtiſan adroit, délié & toûjours prêt à ſacrifier l'honneur & la probité au goût & aux inclinations de ſon maître? Il en eſtoit chéri au point, que le Tyran eut la complaiſance de fermer les yeux ſur le commerce ſcandaleux que ſa mere entretenoit publiquement avec cet Hiſtorien. Elle ne devoit plus eſtre jeune, & l'amour eut vrayſemblablement moins de part à la tendreſſe de Philiſte, que le déſir de s'acquérir une nouvelle protection auprès de Denys. Il me ſouvient d'avoir lû quelque part dans Plutarque, que ſa mere luy ayant un jour demandé la permiſſion de ſe marier, il éluda la propoſition par une plaiſanterie. Il y a bien de l'apparence qu'elle fit cette démarche ridicule à la ſollicitation de ſon amant, & Denys qui craignoit de le rendre trop puiſſant, refuſa de ſe prêter à une priére ſi peu convenable. Le mauvais ſuccès de ces premiéres tentatives, ne rallentit point en Philiſte l'envie de s'allier avec la Maiſon regnante. Leptine frere du Tyran, avoit deux filles, charmé que cet Hiſtorien voulut bien en épouſer une, il ne balança point à la luy accorder; mais dans la juſte appréhenſion que Denys ne s'oppoſât au mariage, ils le célébrérent à ſon inſçû. Malgré toutes leurs précautions, la nouvelle en vint bientôt à la connoiſſance du Tyran; jaloux de ſon autorité, outré que deux perſonnes de ce rang reſſerraſſent les liens de leur amitié par des nœuds ſi étroits, il oublia dans un moment & le ſang, & les obligations infinies qu'il avoit à l'un & à l'autre. La femme de Leptine fut chargée de fers, ſes filles privées des choſes même néceſſaires à la vie, & le beau-pere, ainſi que le gendre, envoyez en exil. Diodore qui rapporte cet événement à la derniére année de la quatre-vingt-dix-ſeptiéme Olympiade, aſſûre qu'ils ſe retirérent à Thurium.

Diod. p. 332. Plut. tom. 1. p. 962.

Plutarque dit au contraire que Philiſte alla s'établir dans la petite ville d'Adria. Ces ſentiments, quoyque très-différents en apparence, peuvent néantmoins ſe concilier aiſément. Leptine obtint quelque temps après la permiſſion de retourner à Syracuſe. A ſon départ Philiſte prit le parti de chercher un azyle à Adria où il avoit des amis. Que ſi cette ſolution ne paroiſſoit pas ſuffiſante, j'adopterois la narration de Plutarque préférablement à celle de Diodore, qui n'a pas toûjours eſté ſur ſes gardes. Il prétend dans cet endroit-là même, que Leptine & ſon gendre recouvrérent les bonnes graces du Tyran. Le fait eſt vray à l'égard du premier, mais il eſt conſtant, & par le témoignage de Cornélius Népos, & par celuy de Plutarque, que le ſecond ne fut rappellé de ſon exil, que ſous le regne de Denys le Jeune; & l'autorité du dernier de ces Ecrivains doit eſtre d'autant plus reſpectée ici, que de ſon propre aveu il n'avance rien que d'après Timonidès, témoin oculaire des guerres qui déſolérent alors la Sicile. Le loiſir dont Philiſte jouit pendant ſon ſéjour à Adria, procura au public des Ouvrages qui furent reçûs avec de grands applaudiſſements; ſçavoir, l'Hiſtoire de Sicile & celle de Denys l'ancien. Les louanges qu'il y prodiguoit au Tyran, ne fléchirent point ſa colére, & Philiſte vêcut éloigné de ſa patrie juſqu'à l'avénement de Denys le Jeune à la couronne. Dans les commencements de ſon regne, il déféra beaucoup aux conſeils de Dion, homme ſage, & nourri dans le ſein de la Philoſophie. Admirateur de Platon, il vantoit ſouvent à Denys les lumiéres de cet Athénien, & l'excellence de ſa doctrine. Ses diſcours inſpirérent à ce Prince une envie extrême de voir & d'entendre Platon. Dion ſe chargea de l'engager à entreprendre le voyage. Il s'embarqua à la ſollicitation de ſon ami; la reception fut des plus magnifiques. Denys luy envoya ſon char à la deſcente du vaiſſeau, & ordonna un ſacrifice ſolemnel, en action de graces du préſent que les Dieux luy faiſoient ce jour-là. D'abord il ſe livra tout entier à l'étude de la ſageſſe, devint humain, doux & bienfaiſant; enfin, il y eut tout lieu d'eſpérer que bientôt les fers des

Syracuſains ſeroient briſez. La plûpart des Courtiſans, allarmez d'un changement qui les réduiſoit à la condition de ſimples particuliers, au déſeſpoir que les loix allaſſent deſormais bannir la licence & l'impunité, travaillérent de concert à détourner l'orage qui les menaçoit. Philiſte, de retour de ſon exil, commença par jetter des ſoupçons dans l'eſprit de Denys. Il luy repréſenta que Platon eſtoit abſolument dans les intérêts de Dion ſon ami & ſon diſciple, & que ces belles & pompeuſes maximes de Philoſophie avec leſquelles on tâchoit de le ſéduire, ne tendoient qu'à luy donner du dégoût pour l'autorité ſouveraine. A peine ſerez-vous deſcendu volontairement du trône, ajoûta-t-il, que vous y verrez monter les enfants d'Ariſtomaché vos freres & les neveux de Dion. On fit entendre au Tyran quelques jours après, que Dion entretenoit des intelligences avec les Carthaginois, & on produiſit des lettres, qui, quoyque fauſſes, achevérent de perſuader un Prince qui n'avoit point d'expérience. Dion fut obligé de ſe retirer dans le Péloponneſe, & Platon perdit tout ſon crédit par les artifices de ſes envieux. Il met, dans la troiſiéme de ſes lettres, Philiſtidès à la tête de ceux dont les calomnies contribuérent le plus à luy aliéner l'eſprit du Tyran. Je ne ſerois pas éloigné de penſer que le nom de Philiſtidès a pris ici la place de celuy de Philiſte. Il eſt toûjours repréſenté comme le plus ardent des ennemis de ce Philoſophe; & on lit dans Plutarque, que les Syracuſains, à l'arrivée de Platon, ſe flatérent que ſon éloquence triompheroit de la malice de Philiſte. Il eſt queſtion ici du ſecond voyage que fit cet Athénien à la Cour de Denys le Jeune. Il n'en put rien obtenir. Dion ennuyé de ſon exil, & touché des malheurs de ſa patrie, repaſſa en Sicile la quatriéme année de la cent cinquiéme Olympiade. Jamais entrepriſe ne parut plus téméraire; à peine eſtoit-il accompagné de mille ſoldats, & il marchoit contre un Prince qui, maître de cinq cens vaiſſeaux, avoit encore ſous ſes ordres cent mille hommes de pied & dix mille de Cavalerie. Dion, à la vérité, eſpéroit beaucoup du mécontentement général des peuples. Les habitants

habitants d'Agrigente, de Géla & de quelques autres villes, ſe joignirent à luy. Fortifié de ces ſecours, il ſe préſenta devant Syracuſe; on luy en ouvrit les portes, & il y fut reçu avec des acclamations & des marques de joye, qui l'animérent de nouveau à délivrer ſes citoyens du joug de la ſervitude. Dans cette vûe, il aſſiégea la citadelle & les forts différents que Denys l'ancien avoit fait conſtruire. Le Tyran, que des attaques vives & ſouvent réiterées avoient réduit à l'extrémité, écrivit à Philiſte de s'approcher de Syracuſe avec la flotte dont il avoit le commandement; elle eſtoit compoſée de ſoixante voiles: les Syracuſains allérent à ſa rencontre avec un égal nombre de vaiſſeaux. Philiſte engagea le combat, ſa bravoure & ſon intrépidité firent d'abord pancher la victoire de ſon côté; la fin ne répondit pas à de ſi heureux commencements, les autres Chefs ne ſçurent pas profiter de ces premiers avantages; & malgré toute la réſiſtance du Général, les Syracuſains défirent entiérement la flotte du Tyran. Philiſte, dans une conjoncture ſi fâcheuſe, aima mieux ſe donner la mort, que de tomber vif entre les mains de ſes citoyens; il avoit eſté l'auteur en partie, de tous les maux qui les avoient affligez ſous le regne des deux Denys. Son attachement à ces Princes l'avoit rendu infiniment odieux; & à quelles indignitez ne devoit-il pas s'attendre de la part des Syracuſains, qui le déteſtoient avec tant de juſtice? Cependant la maniére dont Philiſte perdit la vie, eſt racontée fort diverſement dans les Ecrits des Anciens; celle que nous venons de rapporter a eſté tranſmiſe à la poſtérité par Ephore, Auteur contemporain, & d'une grande réputation. Malgré des préjugez ſi favorables, je crois qu'il eſt beaucoup plus ſûr de s'en tenir au récit de Timonidès. Il avoit ſuivi Dion en Sicile, & les événements les plus conſidérables de cette fameuſe expédition s'eſtoient paſſez ſous les yeux de l'Ecrivain dont on vient de parler. Pourroit-on ſans injuſtice, le ſoupçonner de ne s'eſtre pas informé ſuffiſamment d'un fait qui alors ne pouvoit eſtre ignoré du moindre ſoldat? Sa relation, à ce que nous apprend Plutarque, eſtoit adreſſée au Philoſophe Speuſippus. Le vaiſſeau

Diod. p. 719.
Plutarc. tom. 1. pag. 973.

de Philiſte, ſuivant Timonidès, eſtant venu échouer ſur le rivage, les Syracuſains ſaiſirent ce Général, luy arrachérent ſa cuiraſſe, le dépouillérentde ſes habits, l'expoſérent nud à la vûe du public; & après pluſieurs traitements ignominieux, luy coupérent la tête, & livrérent ſon cadavre aux enfants, avec ordre de le traîner à travers les rues de l'Achradine, & de le précipiter dans les Latomies. Le même Timonidès remarque que Philiſte eſtoit déja vieux; & ſelon noſtre calcul, il devoit avoir 69. ou 70. ans. Je ne puis mieux finir l'article qui regarde ſa vie, que par quelques réflexions de Plutarque ſur les louanges qu'Ephore donne à cet Hiſtorien, & les injures dont Timée l'accable; je ſuivray la traduction de M. Dacier.

« Mais Timée, dit-il, prenant pour prétexte, non ſans quel-
» qu'ombre de juſtice, le zéle & l'empreſſement de Philiſte
» pour le maintien de la tyrannie, & ſa fidélité pour le Tyran,
» a pris plaiſir à remplir ſon hiſtoire de calomnies contre luy;
» peut-eſtre ceux qui ſouffrirent alors de l'injuſtice du Tyran,
» ſont-ils pardonnables de s'eſtre emportez juſqu'à un excès de
» colére, qui leur ôta tout ſentiment de leur affreuſe cruauté;
» mais des Hiſtoriens qui long temps après viennent à écrire
» tout ce qu'il a fait & dit, qu'il n'a jamais offenſez, & qui doi-
» vent toûjours prendre la raiſon pour guide dans leurs Ecrits,
» en vérité, le ſoin même de leur réputation devroit les em-
» pêcher de luy reprocher outrageuſement & avec d'indignes
» railleries, des malheurs dans leſquels le plus honnête homme
» du monde peut eſtre précipité par un revers de fortune. D'un
» autre côté, Ephore n'eſt pas non plus fort ſage, de faire ces
» grands éloges de Philiſte; car bien qu'il ſoit le plus habile
» & le plus adroit des Ecrivains, pour donner des prétextes
» honnêtes & de bons motifs aux actions les plus injuſtes, &
» des applications favorables aux mœurs les plus dépravées, &
» pour trouver des diſcours ornez de beaux ſentiments & de
» figures très-pathetiques, cependant, quelques efforts qu'il
» faſſe, il ne pourra jamais effacer de ſes Ecrits l'idée qu'il donne
» de luy-même, qu'il a toûjours eſté le plus grand partiſan de
» la tyrannie, & l'homme du monde qui a le plus admiré &

recherché la pompe, le luxe, la puiſſance, les richeſſes & « l'alliance des Tyrans; mais celuy qui ne s'attache ni à louer « les actions de Philiſte, ni à luy reprocher ſes malheurs, tient « le juſte milieu que l'Hiſtoire demande, & remplit le devoir « de l'Hiſtorien. »

Je ſuis du ſentiment de Plutarque, il auroit eſté à déſirer que Philiſte eût ſervi ſa patrie avec autant de zéle qu'il a ſervi la République des lettres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que des ouvrages excellents ont rendu ſon nom à jamais mémorable. Je me propoſe en premier lieu de donner la notice de ceux dont la connoiſſance eſt venue juſqu'à nous; j'expoſeray enſuite les jugements que les meilleurs Ecrivains de l'Antiquité ont porté des productions diverſes qui ſont ſorties de ſa plume. Qu'il me ſoit permis avant toutes choſes d'obſerver que Suidas le fait Auteur de pluſieurs morceaux qui conſtamment ne luy appartiennent point. De ce nombre ſont, un Traité de l'Art Oratoire, un autre de la Théologie des Egyptiens, l'Hiſtoire d'Egypte, de Libye, & de Syrie. Je ne doute preſque pas que ces volumes ne ſoient de la façon d'un Philiſte très-différent du nôtre, & que Suidas, d'ordinaire peu exact, a confondu mal à propos avec le Sicilien. Aucun des Anciens ne luy attribue les monuments alléguez cy-deſſus, & les ſeuls dont ils luy faſſent honneur, ſont, les Antiquitez de Sicile, l'Hiſtoire de Denys l'ancien & celle de Denys le Jeune. A en juger par les textes de quelques Ecrivains, ces trois ouvrages, quoyque très-diſtincts, avoient eſté publiez ſous le titre de Σικελικα, qui leur eſtoit commun; les paroles de Diodore ne ſont point équivoques, il aſſûre que Philiſte avoit conduit juſqu'au ſiége d'Agrigente, la premiére partie de ſes Antiquitez de Sicile: τὰ περὶτὴν σύνταξιν τῶν Σικελικῶν. Ceci ſuppoſe une ſeconde partie, & il eſt conſtant que l'Auteur avoit donné le même titre à ſon hiſtoire des deux Denys. Nous avons dans Théon des paſſages également précis & concluants. Philiſte, à ce qu'il dit, dans le huitiéme livre τῶν Σικελικῶν, racontoit les préparatifs de guerre du Tyran contre les Carthaginois; & dans le onziéme, il décrivoit les funérailles

Diod. p. 222.

Theon. Prog: pag. 19.

Steph. pp. 155. 161. 517. de ce Prince. Eſtienne de Byzance fait mention du huit, neuf & dixiéme livre, ce qui prouve clairement que les volumes conſacrez à l'hiſtoire des deux Denys, eſtoient regardez comme une ſuite des Antiquitez. Elles eſtoient compoſées de ſept livres, la vie du premier Denys en contenoit quatre, & celle du ſecond deux ſeulement, voilà treize livres en tout, & deſlors il eſt aiſé de comprendre la raiſon qui a déterminé les Auteurs à citer, tantôt le huitiéme, tantôt le neuviéme, tantôt le onziéme livre de Philiſte. Mais, objectera-t-on, ſi toutes ſes productions ſe réduiſent à treize livres, pourquoy *Steph. p. 596.* le quinzieme ſe trouve-t-il allégué dans Eſtienne de Byzance? A l'égard du nombre des livres, il ne ſçauroit eſtre révoqué en doute, je compte le faire voir lorſque j'entreray dans le détail de chacun de ces ouvrages en particulier. Il s'enſuit de-là néceſſairement que le texte de ce Géographe eſt corrompu, la meilleure maniére de le rétablir eſt de ſubſtituer treize à la place de quinze. Au reſte les treize livres dont il s'agit, quoyque connus ſous un même titre, formoient néantmoins deux corps en quelque façon ſéparez. Les Antiquitez de la Sicile faiſoient le ſujet du premier, & dans le ſecond eſtoient renfermez les regnes de Denys l'ancien & de ſon fils. Le paſſage de Diodore déja rapporté ſemble l'inſinuer, mais on en voit la démonſtration complette dans *Cic. epiſt. 13.* la lettre de Cicéron à Quintus, il y parle de Philiſte: *Siculus ille,* dit-il, *capitalis, creber, acutus, brevis, pene puſillus Thucydides, ſed utros ejus habueris libros (duo enim ſunt corpora) an utroſque neſcio. Me magis de Dionyſio delectat, ipſe eſt enim veterator magnus, & perfamiliaris Philiſto.* Denys d'Halicarnaſſe *Dion. Halic. tom. 2. p. 211.* s'exprime en termes abſolument ſemblables; & il en réſulte, ſi je ne me trompe, que Philiſte luy-même eſtoit l'Auteur de cette diſtribution. Je m'en vais maintenant rendre compte de chacun de ſes ouvrages en particulier.

Dans le deſſein de me conformer à l'ordre des choſes & des temps, je commenceray par les Antiquitez de la Sicile, le premier des Ecrits de Philiſte. Le nombre des livres montoit *Diod. p. 222.* à ſept, le témoignage de Diodore là-deſſus eſt formel; il

ajoûte que ces ſept livres contenoient les événements arrivez pendant l'eſpace de 800. ans & plus; & que ces 800. ans finiſſoient à la troiſiéme année de la quatre-vingt-troiſiéme Olympiade : de-là naiſſent deux difficultez aſſez conſidérables, l'une eſt fondée ſur les paroles de Germanicus. Il ſoûtient d'après Philiſte, que Bacchus eſtant tombé dans un excès de phrénéſie, alla conſulter l'Oracle de Jupiter Dodonéen; or ce paſſage ne pouvoit guéres ſe rencontrer que dans les Antiquitez de Philiſte, & Bacchus, ſuivant les marbres d'Arondel, a précédé de quelques ſiécles la priſe de Troye. Comment accorder cela avec le calcul de Diodore? Les Sicaniens, anciens habitants de la Sicile, fourniſſent matiére à l'autre objection. Si l'on en croit Timée, ils eſtoient Autochtones, c'eſt-à-dire, nez dans le pays même; auquel cas, ils ſeroient antérieurs de beaucoup à la guerre de Troye. Hellanicus favoriſe ce ſentiment, luy qui prétend que trois générations avant la deſtruction du royaume de Priam, les Siciliens enlevérent aux Sicaniens une partie des terres dont ils eſtoient en poſſeſſion, & il eſt à préſumer que ces derniers y avoient fixé leur demeure depuis un grand nombre d'années. Quant à Germanicus, on peut répondre que dans les imprimez cet Auteur s'appuye de l'autorité de Philiſque, & non pas de Philiſte; que ſi néantmoins c'eſt une faute, comme naturellement je pancherois à le ſoupçonner, on n'en ſera pas plus en droit de faire le procès à Diodore. La fable de Bacchus devenu furieux, n'appartient pas néceſſairement aux Antiquitez de Philiſte; il a pu en faire mention autre part, & cela par occaſion. La ſeconde difficulté n'eſt guéres moins aiſée à réſoudre que celle-ci. La queſtion n'eſt point de ſçavoir ici, ſi l'opinion de Timée & d'Hellanicus doit eſtre adoptée préférablement à celle de Philiſte. Tout ſe réduit à démêler la penſée de cet Hiſtorien. Denys d'Halicarnaſſe nous aidera beaucoup à la mettre dans ſon jour. Il avance, ſur la foy de Philiſte, que l'invaſion des Siciliens dévança de 80. ans la priſe de Troye. Suppoſons maintenant que la migration des Sicaniens ſoit plus ancienne de 20. ans que celle des Siciliens,

Germ. p. 100.

Timæ. apud Diod. tom. 1. pag. 289.

Hellan. apud Dionyſ. Halic. tom. 1. p. 77.

Dion. Halic. pag. 17.

l'intervalle de 800. ans & plus établi par Diodore, demeurera en ſon entier. La ſuppoſition que je fais là, n'eſt point deſtituée de fondement, puiſque Juſtin, Abbréviateur de Trogue-Pompée, place l'arrivée des Sicaniens en Sicile immédiatement après la ruine totale des Cyclopes : *Cyclopibus extinctis,* dit-il, *Cocalus regnum inſulæ occupavit.* Ce fut Cocalus qui, à la tête des Sicaniens, fit cette belle conquête; & perſonne n'ignore que Cocalus & Minos II. eſtoient contemporains, ce qui quadre aſſez avec l'opinion que je viens d'attribuer à Philiſte. L'hiſtoire de Cocalus faiſoit partie des Antiquitez de cet Auteur; il y racontoit, ſuivant le témoignage de Théon, la fin tragique de Minos. Le deſir de ſe venger de Dédale l'avoit attiré en Sicile, il redemandoit ſon ennemi à main armée. Cocalus, qui ne ſe ſentoit point en état de réſiſter à une puiſſance ſi formidable, eut recours à la ruſe; il s'aboucha avec luy, gagna ſa confiance à force de careſſes, & les filles du Sicanien, conformément aux uſages reçus alors, firent entrer le Roy de Créte dans un bain, dont la trop grande chaleur l'étouffa. Cette aventure ſe liſoit dans le premier livre des Antiquitez de Philiſte; il y examinoit quels eſtoient les les Peuples barbares qui, dans ces temps obſcurs, s'eſtoient établis en Sicile. Le ſecond traitoit des Colonies Grecques qui s'eſtoient emparées à différentes repriſes, des cantons les plus fertiles de cette Iſle. Dans le troiſiéme il avoit décrit le regne de Gélon, fameux par la défaite des Carthaginois, & par la douceur de ſon gouvernement. Les quatre autres comprenoient ce qui s'eſtoit paſſé de plus mémorable en Sicile, depuis la mort de Gélon juſqu'à la tyrannie de Denys l'ancien. Théon ſemble inſinuer que la guerre du Péloponneſe faiſoit un article conſidérable de ces derniers livres. Quoy qu'en diſe cet Auteur, je ne ſçaurois m'imaginer que Philiſte y eût tranſmis à la poſtérité, les combats divers qui ſe donnérent alors entre les Lacédémoniens & les Athéniens, autrement il ſeroit ſorti de ſon ſujet, qui naturellement devoit ſe renfermer dans le récit des événements qui concernoient la Sicile. Rien de plus mal-aiſé néantmoins, que de vouloir porter

Juſt. lib. 4. c. 2.

Theon. Prog. pag. 16.

Pind. Schol. p. 52.

Theon. Prog. pp. 9. & 10.

là-deſſus un jugement bien certain; cet ouvrage de Philiſte ne ſubſiſte plus aujourd'huy.

Son hiſtoire de Denys l'ancien, malgré l'éloge qu'en fait Cicéron, n'a point eſté à couvert d'une ſemblable diſgrace. Diodore nous apprend que ce morceau eſtoit compoſé de quatre livres, dont le premier faiſoit le huitiéme des Antiquitez, comme on l'a déja obſervé. Philiſte n'y avoit obmis aucune des particularitez qui regardoient ce Prince, pas même les ſonges & les autres eſpéces de prodiges qui annonçoient ſa grandeur future. Cicéron en rapporte pluſieurs dont un ſeul ſuffira. *Dionyſii mater ejus, qui Syracuſiorum Tyrannus fuit*, dit-il, *ut ſcriptum apud Philiſtum eſt, & doctum hominem, & diligentem, & æqualem temporum illorum, cum prægnans hunc ipſum Dionyſium alvo contineret, ſomniavit ſe peperiſſe ſatyriſcum, huic interpretes portentorum qui Galeotæ tùm in Sicilia nominabantur, reſponderunt, ut ait Philiſtus, eum quem illa peperiſſet clariſſimum Græciæ diuturna cum fortuna fore.* Il n'avoit garde de paſſer ſous ſilence des circonſtances qui faiſoient du Tyran un homme extraordinaire, & à la deſtinée de qui les Dieux mêmes s'intéreſſoient viſiblement. Le détail des moyens qui avoient conduit Denys juſqu'au trône, occupoit une partie du premier livre; il contenoit outre cela, à ce que prétend Théon, les préparatifs de la guerre que ce Tyran méditoit contre les Carthaginois: l'ordre des trois autres ne nous eſt pas connu. Philiſte dans cet ouvrage ne s'eſtoit pas fait un ſcrupule de ſupprimer quantité de faits dont l'horreur ne pouvoit eſtre colorée, on y auroit inutilement cherché les cruautez affreuſes que Denys avoit exercées contre les Barbares, celles principalement qui n'avoient aucune liaiſon avec les affaires de la Grece, c'eſt ce que Plutarque & Pauſanias reprochent à cet Hiſtorien, inexcuſable d'avoir ſacrifié indignement la vérité au déſir de rentrer dans ſes emplois, & de recouvrer les bonnes graces du Tyran.

Diod. p. 222.

Cic. de Divin. lib. 1. cap. 20.

Theon. Prog. pag. 19.

Plut. tom. 2. pag. 855.
Pauſ. p. 34.

Il n'eſt pas douteux que le même défaut ne regnât dans l'hiſtoire de Denys le Jeune, la troiſiéme des productions de Philiſte. Elle eſtoit partagée en deux livres qui formoient le douze & le treiziéme des Antiquitez, & finiſſoit à la cinquiéme

année du regne de ce Prince. Denys d'Halicarnaſſe fait à Philiſte une eſpéce de crime, de n'avoir pas mis la derniére main à l'ouvrage dont il s'agit, comme s'il avoit voulu en cela imiter de plus près Thucydide, qui n'avoit point achevé ſon hiſtoire de la guerre du Péloponneſe. Il eſt conſtant qu'une affectation de cette nature ſeroit puérile & peu ſenſée, mais Philiſte eſt-il tombé dans ce cas-là de deſſein prémédité? J'oſe aſſûrer que non. La preuve en eſt ſimple, on a vû cy-deſſus que cet Ecrivain perdit la vie dans un combat naval, & ce combat, de l'aveu de tous les Anciens, a précédé de pluſieurs années la mort de Denys le Jeune. Quelque parti que l'on prenne, il n'eſt guéres poſſible de juſtifier la mépriſe de Denys d'Halicarnaſſe, à moins qu'on ne veuille ſoûtenir que ſes paroles doivent s'entendre du premier Denys, & ne ſignifient que Philiſte avoit laiſſé la vie de ce Prince imparfaite: ſemblable prétention ne ſçauroit ſe concilier avec les témoignages de Théon & de Plutarque. On apprend de l'un que les funérailles de Denys l'ancien eſtoient décrites dans le onziéme livre des Antiquitez, le dernier de ceux qui appartenoient au regne de ce Prince; & l'autre nous inſtruit de l'attention avec laquelle Philiſte avoit relevé l'éclat & la magnificence des obſéques du Tyran. Il eſt donc inconteſtable qu'il ne manquoit rien à ce morceau de ce qui pouvoit le rendre complet. Voilà de tous les ouvrages de Philiſte, ceux qui ſont venus juſqu'à nous; je ne crois pas qu'il en ait jamais publié d'autres. Il eſt vray que Diodore cite quelquefois un Philiſte, à qui le Public eſtoit redevable de l'hiſtoire de la premiére Guerre Punique; mais la différence des temps prouve, à n'en pouvoir douter, que le Philiſte en queſtion n'a rien de commun avec le noſtre. D'ailleurs, Philinus eſt le véritable nom de cet Auteur, Polybe en fait mention, & il le reprend d'avoir ſouvent marqué une trop grande partialité en faveur des Carthaginois.

Theon. Prog. pag. 19. Plut. tom. 1. pag. 296.

Diod. p. 877.

Il me reſte maintenant à expoſer les jugements que les meilleurs Ecrivains de l'Antiquité ont portez des ouvrages de Philiſte. Celuy de Denys d'Halicarnaſſe eſt de tous le plus travaillé;

travaillé; il ſe lit à la page 125. & 210. du ſecond volume. De ces deux endroits, je me contenteray de traduire le premier, & moins long, & en quelque façon plus précis: « Philiſte, dit-il, imite Thucydide, au caractére près. Dans les « Ecrits de l'Athénien regnent une généreuſe liberté, beaucoup « d'élevation & beaucoup de grandeur. Le Syracuſain flate en « eſclave les excès des Tyrans; il a affecté, à l'exemple de Thu- « cydide, de laiſſer imparfait l'ouvrage qu'il avoit entrepris; il « n'a point employé certaines façons de parler étrangéres & « recherchées, propres à Thucydide; il en a très-bien attrapé « la rondeur. Son ſtile, ainſi que celuy de cet Hiſtorien, eſt « ſerré, plein de nerfs & de véhémence; Philiſte cependant n'a « pu atteindre à la beauté de l'expreſſion, à la majeſté & à « l'abondance des penſées de l'original, il n'en a ni le poids, ni « le pathétique, ni les figures; rien de ſi petit ni de ſi rampant, « lorſqu'il s'agit de décrire un canton, des combats de terre & « de mer, & la fondation des villes. Son diſcours ne s'égale « jamais à la grandeur de la choſe; il eſt néantmoins délié, &, « en matiére d'élocution, bien plus utile que Thucydide, pour « ceux qui ſe deſtinent au maniement des affaires publiques. » Denys d'Halicarnaſſe ajoûte autre part que la phraſe de Philiſte n'eſt point variée, que ſes périodes ſont uniformes, & preſque toûjours ſur le même ton; voici l'exemple qu'il en rapporte. « Les Syracuſains ayant joint en chemin ceux de « Mégare & d'Enna, & les Camarinéens ayant raſſemblé les « Siciliens & leurs autres Alliez, à l'exception des habitants de « Géla (car les habitants de Géla dirent qu'ils ne feroient point « la guerre aux Syracuſains) les Syracuſains ayant appris que « les Camarinéens avoient paſſé le fleuve Hyrminus. » Si tel avoit eſté le ſtile de tous les ouvrages de Philiſte, il faut avouer que la lecture en auroit paru juſtement deſagréable & dégoûtante. En ce cas-là, les Anciens, & Denys d'Halicarnaſſe luy-même, ſe ſeroient bien donnez de garde de le propoſer comme un de ces modéles qu'on devoit avoir perpétuellement devant les yeux. De plus, Clément d'Alexandrie nous a conſervé un fragment de Philiſte, auquel les Critiques

Clem. Alex. pag. 740.

les plus ſévéres ne trouveroient rien à redire; la ſeule choſe que luy reproche Clément, c'eſt de s'eſtre approprié une réflexion dont Thucydide avoit déja fait uſage. Il n'y a rien en cela d'étonnant, & avec toute l'attention poſſible, il eſt bien malaiſé de ne pas employer quelquefois, & même ſans s'en appercevoir, les penſées des Auteurs qui nous ſont extrêmement familiers. Thucydide eſtoit celuy de tous les Ecrivains Grecs que Philiſte avoit le plus lû; il l'avoit imité ſcrupuleuſement, auſſi eſt-il appellé dans Cicéron, *penè puſillus Thucydides.* Ses Ecrits, quoyque plus clairs que ceux de l'Athénien, eſtoient néantmoins obſcurs & difficiles; il en faut chercher la raiſon, à ce que prétend Démétrius de Phalére, dans l'obliquité de la conſtruction de Philiſte. Pour moy je penſe que le ſtile ſerré & concis de cet Auteur, & qui plus eſt, ſon application extraordinaire à ne rien dire qui ne fût néceſſaire abſolument, n'avoit guéres moins contribué à l'obſcurité de ſes ouvrages; obſcurité qui, ſuivant Cicéron, avoit rébuté la plûpart des Lecteurs: *Amatores huic (Catoni) deſunt, ſicuti multis jam ante ſæculis Philiſto Syracuſio, & ipſi Thucydidi.* On ne ſçauroit nier pourtant que les défauts qui s'y rencontroient, ne fuſſent compenſez par de grandes vertus; on en voit le précis dans ce paſſage de l'Orateur Latin: *Itaque ad Calliſthenem & ad Philiſtum redeo, in quibus te video volutatum ..... Siculus ille capitalis, creber, acutus, brevis.* Il avoit ſçû même quelquefois s'élever juſqu'au ſublime, ſi cependant le texte de Longin de qui on tient cette remarque, n'a point ſouffert quelqu'altération de la part des Copiſtes: « Juſque-là, dit-il, qu'on voit » beaucoup de Poëtes & d'Ecrivains qui n'eſtant pas nez pour » le ſublime, n'en ont jamais manqué néantmoins, bien que pour » l'ordinaire ils ſe ſerviſſent de façons de parler baſſes, communes & fort peu élégantes; en effet, ils ſe ſoûtiennent par le ſeul » arrangement des paroles, qui leur enfle & groſſit en quelque » ſorte la voix; Philiſte eſt de ce nombre, tel eſt auſſi Ariſtophane en quelques endroits, & Euripide en pluſieurs. » Les noms d'Ariſtophane & d'Euripide, Poëtes l'un & l'autre, font juger à M. Dacier que celuy de Philiſte n'eſt point ici à ſa

Demet. Phal. pag. 118.

Cic. de Orat. pag. 534.

Long. p. 214.

place; aucun Auteur ne s'eſt aviſé de l'inſérer dans le catalogue des Poëtes, & M. Dacier ne doute pas que Philiſcus ne ſoit la véritable leçon; mais les paroles de Longin examinées de près, ne ſont guéres favorables à cette conjecture. Il obſerve premiérement que pluſieurs Ecrivains & en proſe & en vers, quoyque naturellement peu tournez au ſublime, n'avoient pas laiſſé d'y atteindre. Son intention a donc eſté de citer des exemples en l'un & en l'autre genre, & deſlors le changement que propoſe M. Dacier ne ſçauroit ſubſiſter, autrement il n'y auroit que des Poëtes qui paroîtroient ici ſur les rangs, & cela contre la penſée de l'Auteur. En ſecond lieu, Longin aſſûre que les Ecrivains dont il veut parler, s'eſtoient ſervis d'expreſſions baſſes, communes & peu élégantes. C'eſt juſtement un des reproches que Timée faiſoit à Philiſte; & quoyque Plutarque accuſe ce même Timée, le cenſeur outré de tous les grands hommes qui avoient vêcu avant luy, d'avoir porté les choſes trop loin à cet égard, il eſt conſtant néantmoins, & Pollux en fournit quelques preuves, il eſt conſtant, dis-je, que Philiſte a employé des termes qui n'eſtoient pas du bel uſage. Ces défauts n'ont pas empêché les Ecrivains mêmes qui les objectent à Philiſte, de le mettre au nombre des Hiſtoriens les plus diſtinguez. Quintilien, Critique judicieux, ne balance point à luy donner la ſupériorité ſur beaucoup d'Auteurs, dont les productions avoient eſté très-bien reçûes du Public: *Philiſtus quoque meretur,* dit-il, *qui turbæ quamvis bonorum poſt hos Authorum eximatur, imitator Thucydidis, & ut multò infirmior, ita aliquatenus lucidior.* Au reſte, les ouvrages de Philiſte eſtoient en grande réputation dès le temps d'Alexandre; ce Prince ſouhaita les avoir, & ils luy furent envoyez par Harpatus: pluſieurs ſiécles après on les conſervoit encore dans les Bibliothéques, Porphyre du moins les y avoit vûs, luy qui ſe plaint de la négligence des Copiſtes, qui les avoient extrêmement défigurez.

Timæ. apud Plut. p. 523.

Quintil. pag. 634.

Plut. tom. 1. pag. 668.

Porph. in Hom. pag. 92.

RECHERCHES
SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES DE JE'ROME DE CARDIE.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

12. Mars 1737.

IL ne ſçauroit y avoir de difficulté par rapport à la patrie de Jérôme, Cardie eſtoit inconteſtablement le lieu de ſa naiſſance. C'eſt un fait ſur lequel les Auteurs ne varient point, mais aucun d'eux n'a eu l'attention de nous apprendre ni le nom du pere de Jérôme, ni les emplois que ſes ancêtres avoient exercez dans cette ville, une des plus conſidérables de la Cherſonnéſe de Thrace. Les Généraux qui y commandoient les troupes d'Athenes, s'eſtoient emparez de quelques places que les Cardiens croyoient leur appartenir légitimement. Trop foibles pour réſiſter à une République ſi puiſſante, ils ſe jettérent entre les bras de Philippe, Roy de Macédoine. La protection de ce Prince rétablit les affaires de ſes nouveaux alliez. Les bienfaits dont il les combla, en attirérent pluſieurs à ſa Cour. Eumenès & Jérôme y parurent avec éclat. Le premier ſçût en peu de temps, par des qualitez ſupérieures, s'élever à la dignité de Sécrétaire du Roy, poſte éminent & très-diſtingué parmi les Macédoniens, comme le remarque Cornélius-Népos. Peut-eſtre que le ſecond eut moins de part à la faveur, il y a cependant un endroit de Démoſthene qui pourroit faire conjecturer que Philippe ſe ſervit de Jérôme dans des négociations également délicates & importantes. Du moins eſt-il conſtant que celuy qui harangua l'aſſemblée des Arcadiens, pour les détourner d'entrer dans la ligue que les Ambaſſadeurs d'Athenes avoient ordre de leur propoſer, ſe nommoit Jérôme, & il n'y a rien là qui ne puiſſe convenir à l'Hiſtorien qui fait le ſujet de ces recherches. Il eſtoit homme de lettres, partiſan zélé du Roy de Macédoine, & capable de

ménager ſes intérêts dans les occaſions qui demandoient de l'adreſſe & de la dextérité. Quant à la derniére propoſition, je ne l'avance que ſur des paſſages formels de Diodore de Sicile. On y voit qu'Eumenès & Antigonus, très-éclairez l'un & l'autre, confiérent à Jérôme des Ambaſſades, dont le ſuccès importoit extrêmement au bien de leurs affaires. Mais, dira-t-on, la mort de cet Hiſtorien eſt poſtérieure à celle de Pyrrhus, & il eſt difficile de concevoir que Philippe, le Prince de ſon temps le plus habile & le plus délié, ſe ſoit repoſé ſur un jeune homme ſans expérience, du ſoin de diſſiper les ombrages des Arcadiens. La réflexion eſt juſte, & on ne ſçauroit le nier. Toute la queſtion ſe réduit donc à ſçavoir quel eſtoit alors l'âge de Jérôme. Un fait certain, c'eſt qu'il a vêcu 104. ans; & à en juger par les apparences, Pyrrhus & luy ont terminé leur carriére à peu-près dans le même temps, auquel cas il ſeroit né dans le commencement de la ſeconde ou de la troiſiéme année de la centiéme Olympiade, & dès-lors le peu d'aptitude aux affaires qui réſultoit de ſa trop grande jeuneſſe, ne ſubſiſtoit plus. Au reſte je ne prétends donner ici que des conjectures, permis à qui le voudra de les admettre ou de les rejetter. Quoy qu'il en ſoit, la mort de Philippe n'apporta aucun changement à la ſituation de Jérôme; il retrouva un protecteur dans la perſonne du nouveau Monarque, dont les bienfaits probablement le déterminérent à paſſer en Aſie. Je ne dois pas diſſimuler cependant, que Plutarque, Arrien & Quinte-Curce, ne parlent en façon du monde de Jérôme, dans le récit des combats divers qui ſe donnérent contre les Perſes, & contre tant de Nations qui furent obligées de ſubir le joug des Macédoniens. Mais ces ſortes d'arguments, qui ſe tirent du ſilence des Auteurs, ne ſont pas ſans réplique; & celuy-ci en particulier perd toute ſa force, quand on conſidére qu'il ne reſte aujourd'huy qu'une très-petite partie de ce grand nombre d'Ecrivains qui avoient tranſmis à la poſtérité les actions héroïques d'Alexandre. Il n'eſt preſque pas douteux en effet, que Jérôme n'ait partagé avec les autres Capitaines de ce Prince, les périls & la gloire

d'une expédition qui mit fin à l'Empire des Perſes. Le témoignage d'Athénée n'eſt point équivoque; il aſſûre que les Macédoniens chargérent Jérôme du ſoin de faire travailler à la conſtruction du char ſuperbe qui devoit conduire le corps d'Alexandre au lieu de ſa ſépulture. Il s'enſuit de-là, ſi je ne me trompe, que notre Hiſtorien de retour en Aſſyrie, après la glorieuſe expédition des Indes, avoit vû expirer à Babylone un Monarque digne d'une plus longue vie, autrement il faudra ſoûtenir, contre toutes les régles de la vrayſemblance, qu'on a fait venir Jérôme exprès ou de Cardie ou de Macédoine, pour préſider à un ouvrage que pluſieurs Officiers de l'armée eſtoient très-capables de bien diriger. N'eſt-il pas infiniment plus naturel de penſer que ſa préſence, ſes ſervices, & la conſidération où il eſtoit parmi les principaux chefs des troupes Macédoniennes, le firent préférer à tous ſes compétiteurs? Le crédit d'Eumenès ne luy fut point inutile dans ces circonſtances; il eſtoit ſon compatriote, & lié intimement avec Perdiccas, qui alors gouvernoit avec une autorité preſqu'abſolue les affaires de la monarchie. Antipater & Ptolémée, à la pénétration de qui les projets ambitieux de ce Général n'avoient point échappé, prirent les armes, & les Macédoniens mécontents de Perdiccas, le maſſacrérent en Egypte. Jérôme privé d'un ſi puiſſant appui, ſe retira auprès d'Eumenès qui venoit de remporter une victoire ſignalée ſur les troupes que commandoient Cratérus & Néoptolémus. Ses Confédérez que la défaite de ces deux Capitaines avoit irritez au dernier point, preſſérent Antigonus de marcher contre le vainqueur, qui, battu à ſon tour, & cela par la trahiſon des ſiens, fut obligé de ſe jetter dans le Château de Nora, ſitué ſur les confins de la Lycaonie & de la Cappadoce. Il ſe fit pendant le ſiége diverſes propoſitions de paix, qu'Antigonus éluda ſous le prétexte frivole de n'oſer rien conclurre que de l'aveu d'Antipater. Dans le temps que Jérôme ſe diſpoſoit à l'aller trouver, on apprit la mort de ce vieux Général. Les troubles qui s'élevérent alors en Macédoine, changérent entiérement le ſyſteme d'Antigonus. Perſuadé que la méſintelligence qui

regnoit dans la famille Royale & parmi les Grands, luy ouvriroit le chemin du trône, il réſolut de ſe réconcilier avec Eumenès, le ſeul qui par l'étendue de ſes lumiéres, & ſon étonnante capacité dans le métier de la guerre, pût aſſûrer le ſuccès d'une entrepriſe ſi périlleuſe. Il ne paroiſſoit pas facile, à la vérité, d'ébranler la fidélité d'un homme que le devoir & la reconnoiſſance tenoient étroitement uni à la Maiſon de ſes anciens Maîtres; mais Antigonus, comme la plûpart des gens en proye à une ambition démeſurée, convaincu que perſonne ne réſiſte à la dangereuſe tentation de s'aggrandir, demanda une entrevûe à Jérôme, joignit les careſſes aux priéres, & le conjura d'exhorter Eumenès de prendre avec luy des engagements qui les rendiſſent déſormais inſéparables. Il occupera le premier rang dans mon amitié, ajoûta-t-il, & je ſuis prêt à le revêtir dès-à-préſent d'un gouvernement plus riche, & plus conſidérable que celuy de la Cappadoce. Il eſtoit naturel de ſe flatter qu'Eumenès réduit aux derniéres extrémitez, accepteroit ſans balancer des offres ſi avantageuſes. Elles ne l'éblouirent pas néantmoins; & trop généreux pour ſacrifier à ſa fortune tant de bienfaits dont Philippe & Alexandre l'avoient comblé, il éluda adroitement l'article eſſentiel du traité. Il y eſtoit dit qu'Eumenès s'engageoit à ſervir Antigonus envers & contre tous. Eumenès aſſembla les Officiers Macédoniens qui formoient le blocus de Nora, & il mania les eſprits avec tant de dextérité, que de l'avis général on ajoûta, comme par maniére d'explication, que l'article dont il s'agiſſoit, n'auroit lieu que dans les cas qui ne ſeroient point contraires aux intérêts d'Olympias & de ſon petit-fils. Eumenès, en conſéquence, ſortit du château de Nora, & une prompte fuite le déroba au reſſentiment d'Antigonus. Picqué juſqu'au vif de voir ſes eſpérances trompées par l'habileté de l'ennemi, & par la ſimplicité de ſes Lieutenants, il leur ordonna de ſerrer la place encore plus étroitement que par le paſſé. Il n'eſtoit plus temps, pluſieurs des amis d'Eumenès luy avoient amené des troupes, & il eſtoit en état de diſputer le terrein. Enfin, les deux armées en vinrent aux mains, &

ſans la lâcheté de Penceſte, Eumenès auroit remporté une victoire complette. Il eſtoit digne de commander à des Officiers plus fidéles & à des ſoldats moins corrompus. Les ſiens aimérent mieux le livrer à Antigonus, que de perdre leurs bagages, dont l'ennemi s'eſtoit emparé au fort de la mêlée. Jérôme ſe diſtingua dans cette bataille, il y fut bleſſé dangereuſement, fait priſonnier, & conduit à ce Général, qui le plaignit, & le traita avec tous les égards imaginables. Des maniéres ſi généreuſes pénétrérent Jérôme de la plus vive reconnoiſſance, & il le ſervit depuis avec un attachement qui ne ſe démentit jamais. Antigonus de ſon côté ne mit aucune différence entre luy & ſes plus anciens ſerviteurs. La Syrie eſtoit une des provinces qu'il luy importoit le plus de conſerver, il en confia l'adminiſtration à Jérôme. C'eſt un fait que l'on tient de Joſéphe, fait néantmoins qui ne laiſſe pas de ſouffrir quelque difficulté. La raiſon en eſt que le nom d'Antigonus ſe lit très-diſtinctement dans la verſion Latine de cet Auteur, qu'on attribue d'ordinaire à Rufin. Le texte Grec, au contraire, porte en termes précis que Jérôme fut redevable de ſon avancement à la bienveillance d'Antiochus. M. Prideaux adopte le dernier de ces ſentiments, & prétend que le Prince dont il parle ici, doit eſtre le même qu'Antiochus-Soter, qui ſuccéda à Séleucus ſon pere la troiſiéme année de la cent vingt-quatriéme Olympiade. Ce docte Critique ſuppoſe deux choſes; la premiére, qu'après la mort d'Antigonus, Jérôme ſe retira à la Cour de Séleucus; & la ſeconde, que notre Hiſtorien eſtoit encore plein de vie, lors de l'avénement d'Antiochus-Soter à la couronne. Ce dernier article ne ſçauroit eſtre conteſté. Il n'en eſt pas de même de celuy qui précéde, directement oppoſé à quelques paſſages de Pauſanias. On y lit que Jérôme eſtoit un des plus zélez courtiſans de Pyrrhus; que ſes liaiſons étroites avec ce Monarque, & le ſouvenir des bienfaits d'Antigonus, avoient dicté à notre Hiſtorien pluſieurs expreſſions injurieuſes à la gloire de Lyſimaque, de Caſſander, de Ptolémée & de Séleucus. Eſt-il donc à préſumer que Jérôme eût cherché un aſyle auprès du

Roy

Roy de Syrie, dont il avoit tant de ſujets de craindre la juſte indignation? Eſt-il à préſumer encore, qu'Antiochus eût diſpoſé en faveur de l'ennemi déclaré de ſon pere, du gouvernement le plus conſidérable de l'Etat? Il y a plus, c'eſt que les endroits de Pauſanias indiquez cy-deſſus, ſemblent prouver que Jérôme avoit accompagné Pyrrhus dans ſes diverſes expéditions, & que témoin de celle d'Italie, il n'avoit pas voulu laiſſer ignorer à la poſtérité, les principaux événements d'une guerre ſi célébre. On peut inférer de-là, ſi je ne me trompe, qu'il ne quitta l'Epire qu'après la mort de ſon protecteur, & alors il eſtoit extrêmement vieux, peu en état de ſe tranſporter dans des climats éloignez, & de ſoûtenir le poids des grandes affaires. Voilà les raiſons qui m'ont déterminé à ſoupçonner que dans les exemplaires Grecs de Joſéphe, le nom d'Antiochus a eſté mal à propos ſubſtitué à celuy d'Antigonus. Je dis mal à propos, & cela malgré le conſentement des Manuſcrits qui ſe conſervent encore aujourd'huy dans les plus riches Bibliothéques; car il n'en eſt pas un ſeul qui ne ſoit poſtérieur à l'Interpréte Latin, & celuy dont il s'eſtoit ſervi, reconnoiſſoit la leçon que M. Prideaux s'efforce de combattre. Je ne dois pas oublier ici, que Joſéphe, dans le paſſage en queſtion, fait un crime à Jérôme, du ſilence qu'il a gardé à l'égard des Juifs. Il auroit ſouhaité que cet Hiſtorien, à l'exemple d'Hécatée & de quelques autres, eût fait l'éloge de ſa Nation, relevé ſon ancienneté, les exploits de David & la ſageſſe de Salomon; & en cela Joſéphe me paroît avoir porté l'amour de la patrie au-delà de ſes juſtes bornes. De quel droit exiger que Jérôme ſe jettât dans des digreſſions longues & entiérement inutiles à ſon ſujet? Un bon Hiſtorien doit les éviter ſoigneuſement; & les Juifs faiſoient alors ſi peu de figure dans le monde, que cet Auteur ne s'eſt point cru obligé d'inſtruire la poſtérité de ce qui regardoit une Nation que la plûpart de ſes voiſins, ou déteſtoient, ou mépriſoient ſouverainement. Peut-eſtre ne s'eſtoit-il guéres mis en peine de connoître des Peuples, dont la fortune préſente ne luy promettoit rien qui fût digne de

ſon attention & de ſes recherches ; négligence que Joſéphe ne ſçauroit excuſer dans un homme qui, ſelon luy, avoit eſté comme nourri dans des pays qui confinent à la Judée. N'en déplaiſe à ce fameux Ecrivain, il y a là-dedans une exagération difficile à ſoûtenir. Il eſt certain qu'Antigonus a eſté le maître de la Céléſyrie, de la Phœnicie & des provinces adjacentes, quinze ans ou environ ; mais il n'eſt point ſûr que Jérôme en ait eu l'adminiſtration pendant un ſi long eſpace de temps. On le voit dans cet intervalle, chargé de l'exécution des projets d'Antigonus, par rapport au lac Aſphaltite, & cela immédiatement après que la Syrie fut retombée ſous la puiſſance de ce Général. Démétrius, dans une expédition contre les Nabatéens, ayant eu occaſion de camper ſur le rivage de la Mer-morte, en avoit attentivement examiné la nature, la quantité de bitume qu'elle produit, & les ſommes qui provenoient du trafic qui s'en faiſoit, tant en Egypte que dans les autres contrées. Une ſi belle découverte luy attira beaucoup de louanges de la part de ſon pere. Des armées nombreuſes & de fréquentes expéditions épuiſoient ſes coffres, & toûjours occupé du ſoin de les remplir, il ne balança point à entrer dans les vûes de Démétrius. Les ordres furent expédiez, & Jérôme obtint le commandement des troupes deſtinées à aſſûrer le ſuccès de cette entrepriſe. Il fit bâtir des magaſins, & conſtruire des vaiſſeaux d'une forme propre à la navigation du Lac. Ces préparatifs allarmérent les Arabes du voiſinage. La plûpart d'entr'eux ne vivoient que de la vente du bitume. Toute la puiſſance d'Antigonus les intimida moins que l'appréhenſion de la faim dont ils eſtoient ménacez. Réſolus de traverſer, à quelque prix que ce fût, un établiſſement qui leur eſtoit extrêmement préjudiciable, ils employérent tour-à-tour & la ruſe & la force ouverte. On lit dans le quatorziéme livre de Diodore, que preſqu'aucun des ſoldats de Jérôme n'échappa à la fureur des Barbares, & qu'Antigonus, qui ne s'attendoit point à une ſi vigoureuſe réſiſtance, ne jugea pas à propos de les inquiéter davantage dans la poſſeſſion d'un bien qu'ils regardoient comme l'héritage de leurs ancêtres.

D'ailleurs, ce Général avoit alors des affaires plus importantes à démêler. Séleucus venoit de s'emparer de Babylone, & Ptolémée armoit puiſſamment. Antigonus craignoit avec juſtice, que les autres Capitaines d'Alexandre ne ſe déclaraſſent. Les plus clair-voyants commençoient à s'appercevoir que tous les reſſorts de ſa politique tendoient à jetter la diviſion parmi eux, les attaquer ſéparément, & par-là ſe rendre maître preſqu'à coup ſûr, des provinces qui leur eſtoient échûes en partage. Ces ſoupçons, qui dans la ſuite devinrent encore moins équivoques, firent éclorre quelques années après une ligue, dont les Chefs eſtoient Ptolémée, Séleucus, Lyſimaque & Caſſander. Les armées ſe rencontrérent près d'Ipſus ville de Phrygie, & Antigonus perdit la bataille & la vie. Dans des perſonnes ſolidement vertueuſes, la reconnoiſſance s'étend juſqu'au-delà du trépas. Les affaires de Démétrius ſe trouvoient dans un état déplorable; plus de reſſource; à peine luy reſtoit-il neuf mille hommes, & il avoit ſur les bras quatre grands Monarques, dont un ſeul auroit facilement achevé de l'accabler. Jérôme ſe fit un ſcrupule d'abandonner un Prince au pere de qui il avoit des obligations eſſentielles. La mort de Caſſander releva les eſpérances de Démétrius. Antipater & Alexandre, fils du Monarque deffunt, ſe diſputoient la couronne de Macédoine avec un acharnement dont les Maiſons royales ne fourniſſent que trop d'exemples. Le dernier implora le ſecours de Démétrius, chaſſa Antipater, & voulut enſuite ſe défaire de ſon bienfaicteur. Celuy-ci le prévint, & monta ſur un trône dont il eſtoit plus digne que les deux concurrents. Il avoit avant ce temps-là ſubjugué pluſieurs villes de la Grece, qui jointes à ſa nouvelle conquête, formoient un Etat qui ne le cédoit à aucun de ceux qui s'eſtoient élevez ſur les débris de l'Empire d'Alexandre. Cependant la crainte des armes de Démétrius ne put étouffer dans le cœur des Thébains l'amour de la liberté. Ils tentérent de la recouvrer, mais en vain. Ce Prince vint aſſiéger Thébes, & contraignit les habitants de rentrer dans l'obéiſſance. Il confia à Jérôme le gouvernement de cette ville. Malgré toute ſa vigilance, les

Bœotiens ſe révoltérent une ſeconde fois, & malheureuſement avec auſſi peu de ſuccès que la premiére. Plutarque a négligé de marquer ici ſi Jérôme fut rétabli dans le poſte qu'il avoit perdu. Il ne dit pas non plus en quel temps cet Hiſtorien paſſa au ſervice de Pyrrhus. Il y a bien de l'apparence que la priſon de Démétrius l'obligea de chercher un nouveau protecteur. L'eſtime & l'amitié furent les motifs qui le déterminérent à s'attacher au Roy d'Epire préférablement à tout autre. Ils avoient combattu pluſieurs années ſous les étendarts d'Antigonus; & Pyrrhus ne put que s'applaudir, d'avoir acquis un Officier que ſa fidélité, ſa valeur & ſon expérience rendoient infiniment reſpectable. Les marques de bonté que luy donna ce Prince, l'engagérent à épouſer ſes intérêts avec chaleur. Les ennemis du Roy devinrent les ſiens, & il ſe déchaîna contre Lyſimaque, uniquement parce qu'il avoit eu de violents démêlez avec Antigonus, & avec Pyrrhus enſuite. C'eſt un reproche que fait Pauſanias à notre Hiſtorien; reproche ſur lequel il ne paroît pas aiſé de le juſtifier. Ses ouvrages ſubſiſtoient encore du temps de ce Géographe, il les avoit lûs, & deſlors il eſtoit bien plus en état que nous ne le ſerions aujourd'huy, de porter ſon jugement ſur la partialité ou l'impartialité de Jérôme. Il accompagna Pyrrhus dans pluſieurs expéditions; & de la maniére dont Plutarque s'exprime au ſujet des retranchements que les Lacédémoniens oppoſérent à ce Monarque, il y a lieu de croire que Jérôme paya de ſa perſonne à l'attaque de ces mêmes retranchements, qui fut ſoûtenue avec une bravoure & une réſolution vrayment dignes de l'ancienne Sparte. Que ſi l'on m'objecte qu'alors il eſtoit extrêmement vieux, & par conſéquent nullement en état de ſupporter les fatigues de la guerre, je répondray, d'aprés Agatharcide, Phlégon & Lucien, que Jérôme parvint à l'âge de cent quatre ans, & que juſqu'au dernier moment, il conſerva toûjours la même force de corps & d'eſprit. Ces Auteurs néantmoins atteſtent qu'aucun Officier de ſon temps ne s'eſtoit trouvé à autant de batailles, & qu'aucun n'avoit reçu un plus grand nombre de bleſſures. La mort de Pyrrhus le

rendit à luy-même; & vrayſemblablement la tranquillité dont il jouit le reſte de ſes jours, luy procura le loiſir de finir des ouvrages, qui furent plûtôt le fruit de la reconnoiſſance, que du vain deſir d'acquérir de la gloire & de la réputation.

Il n'eſt guéres poſſible aujourd'huy de démêler les dates des diverſes productions dont les Anciens font honneur à Jérôme. Qu'il me ſoit donc permis, dans le catalogue que je vais en donner, de m'attacher uniquement à l'ordre des matiéres. Je commenceray, en conſéquence, par l'hiſtoire d'Alexandre, que Voſſius & pluſieurs autres Critiques renommez, prétendent avoir eſté compoſée par cet Auteur. Ils ſe fondent ſur le paſſage de Suidas que voici: Ἱερώνυμος Καρδιανός ὃς τὰ ἐπ' Αλεξανδρείας πραχθέντα συνέγραψεν. Les mots τὰ ἐπ' Αλεξανδρείας ſont viſiblement corrompus, & on a cru devoir les changer en ceux-ci, τὰ ἐπ' Αλεξάνδρου, ce qui ſignifie, au jugement des ſçavants hommes dont on vient de parler, que Jérôme avoit tranſmis à la poſtérité les actions mémorables du regne d'Alexandre le Grand. Mais n'eſt-il pas auſſi ſimple & auſſi naturel de lire τὰ ἐπ' Αλεξάνδρῳ? & alors le ſens de ce texte ſera, que le Public eſtoit redevable à Jérôme de la connoiſſance des événements qui ſuivirent la mort de ce fameux Conquérant; il n'eſt pas douteux que la prépoſition ἐπὶ jointe au datif, n'ait quelquefois la même acception que μετά. On en voit la preuve dans Appien, qui, pour mieux déſigner Lyſimachus, dit que ce Prince, celuy-là même qui regna en Thrace après Alexandre, bâtit la ville de Lyſimachie: Ἦν Λυσίμαχος μὲν ὁ Θρᾴκης ἐπ' Αλεξάνδρῳ βασιλεύσας ἔκτισεν. Il s'enſuit de-là que cette correction eſt conforme aux régles les plus exactes de la Grammaire; & de plus elle eſt appuyée du témoignage de pluſieurs Auteurs, qui conviennent avoir lû un ouvrage de Jérôme, dans lequel eſtoient décrites les intrigues, les démêlez & les guerres des Généraux Macédoniens qui partagérent entr'eux les conquêtes de leur maître. Cet article ne ſçauroit eſtre conteſté. Au contraire, ce qu'avance Voſſius de la vie d'Alexandre publiée par Jérôme, n'eſt pas également ſûr. Il y a

cependant dans les Anciens certains paſſages qui ſemblent autoriſer ſon ſentiment. Appien, par exemple, prétend, ſur la foy de Jérôme, que le Roy de Macédoine réſolu de combattre Darius, marcha du côté de la mer, & prit la route de la Pamphylie & de la Cilicie. Ce fragment ne conduit-il pas en quelque maniére, à penſer que ſon Auteur avoit conſacré une partie de ſes veilles à conſerver la mémoire des exploits d'un Prince aux côtez duquel il avoit tant de fois combattu? La remarque que fait Athénée au ſujet de Perdiccas, fournit un nouvel argument. Jérôme, ſuivant luy, ſoûtenoit que ce Monarque avoit rempli le trône de Macédoine l'eſpace de vingt-trois ans. Une époque telle que celle-ci donne lieu de ſoupçonner, ou que Jérôme avoit mis au jour une Hiſtoire complette de ce royaume, ou que content d'en raſſembler les points les plus intéreſſants, il avoit placé cet abrégé à la tête de la vie d'Alexandre, comme une eſpéce d'introduction qui devoit jetter un grand jour ſur les événements dont il ſe propoſoit de rendre compte au Public. Ce ne ſont ici que des conjectures, je l'avoue; mais dans la diſette de monuments propres à nous guider ſûrement dans ces ſortes de diſcuſſions, on eſt obligé de s'en tenir à ce qui paroît le plus vrayſemblable. Quelque plauſible au reſte que ſoit le raiſonnement de Voſſius, par rapport à la reſtitution du texte de Suidas, je ſuis pourtant tenté de croire que les paroles de ce Grammairien doivent moins s'entendre de l'hiſtoire d'Alexandre, que de celle des Généraux Macédoniens qui, après ſa mort, s'emparérent de la ſouveraine puiſſance.

L'ouvrage dont il s'agit eſt inconteſtablement de Jérôme. Denys d'Halicarnaſſe, Diodore de Sicile & Joſéphe, le luy attribuent en termes formels, comme de toutes les productions qui portoient ſon nom, la plus variée, la plus curieuſe & la plus importante. Il y développoit les mouvements qui ſuivirent la mort d'Alexandre, les cabales & les jalouſies des principaux Chefs de l'armée, les guerres ſanglantes que les vûes ambitieuſes de pluſieurs d'entr'eux allumérent dans l'Europe & dans l'Aſie, la deſtruction entiére de la Maiſon royale

de Macédoine, & la naiſſance des diverſes Monarchies qui démembrérent ce puiſſant Empire. L'amour & la haine ne doivent jamais conduire la plume de l'Hiſtorien, c'eſt une des maximes les plus univerſellement reçûes, & dont cependant Jérôme, au rapport de Pauſanias, ne s'eſtoit point fait un ſcrupule de s'écarter dans le morceau que j'examine maintenant. Partiſan outré d'Eumenès & d'Antigonus, il y déclamoit avec emportement contre Séleucus, Caſſander & Ptolémée. Lyſimaque ſur-tout y eſtoit extrêmement maltraité. La ruine de Cardie par les ordres de ce Prince, avoit échauffé la bile de Jérôme; & le déſir de venger ſa patrie luy dicta les plus violentes invectives: invectives pourtant qui, à en juger par les apparences, firent moins de tort au Monarque qu'à l'Auteur même. On a obſervé cy-deſſus que Joſéphe, quoyque ſans fondement, l'accuſe de n'avoir pas dit un ſeul mot de la Nation Juive; les Ecrivains de Rome n'eſtoient pas en droit de luy faire le même reproche. Il eſt le premier des Grecs, au jugement de Denys, qui ſoit entré dans quelque détail ſur l'origine & ſur les Antiquitez du Peuple Romain. Cet abrégé faiſoit partie de l'Hiſtoire des ſucceſſeurs d'Alexandre. Le motif qui avoit engagé l'Auteur à y inſérer cette eſpéce de digreſſion, eſt ignoré maintenant. Les fragments de Jérôme qui ſont épars dans les Ecrits des Anciens, ne laiſſent pas lieu de douter qu'il n'eût publié une vie de Pyrrhus; & il eſt naturel de penſer que cet Auteur, à l'occaſion de la guerre du Roy d'Epire contre Rome, s'eſtoit cru obligé d'inſtruire les lecteurs de l'origine, de l'aggrandiſſement & des forces de la République avec laquelle ce Prince avoit eu tant d'affaires à démêler. C'eſt une conjecture néantmoins ſur laquelle je n'oſerois trop appuyer. La raiſon en eſt, que Denys d'Halicarnaſſe, un des plus judicieux Critiques de l'Antiquité, aſſûre que l'article de Jérôme qui regardoit les Romains, ſe liſoit dans ſon Hiſtoire des ſucceſſeurs d'Alexandre; & il paroît que le terme Grec Διάδοχοι ou ſucceſſeurs, a toûjours eſté employé à déſigner les Généraux qui avoient combattu ſous les étendarts d'Alexandre, partagé ſes conquêtes, & fondé de

nouvelles Monarchies. Or il eſt conſtant que lors de la mort de ce fameux guerrier, Pyrrhus n'eſtoit point en âge de porter les armes, & par conſéquent ce n'eſt point dans ſa vie qu'on doit chercher l'endroit de Jérôme dont il eſt ici queſtion. La difficulté néantmoins n'eſt point abſolument ſans réponſe : car il ne ſeroit point impoſſible que cet Ecrivain eût pris le nom de ſucceſſeur dans une ſignification plus étendue, & ne ſe fût cru en droit de le donner à Pyrrhus, maître de la Macédoine pendant pluſieurs années, & par-là ſucceſſeur en quelque façon d'Alexandre le Grand. Il ſe pourroit bien faire encore que l'Hiſtoire du Roy d'Epire, placée à la fin de celle des ſucceſſeurs, eût trompé Denys. Il aura peut-eſtre ſuppoſé que le titre qui ſe trouvoit à la tête du volume, convenoit également à l'un & à l'autre de ces ouvrages. Quoy qu'il en ſoit, il y avoit dans ce morceau, ainſi que dans le précédent, pluſieurs traits injurieux à la mémoire de Lyſimaque. Il n'avoit pas craint, par exemple, d'accuſer ce Prince d'avoir violé les tombeaux des Rois d'Epire. Rien cependant de moins conforme à la vérité, du moins ſi l'on en croit Pauſanias, à l'autorité duquel il eſt juſte de déférer ici. Il avoit entre les mains pluſieurs monuments dont on regrette aujourd'huy la perte ; & deſlors il eſtoit infiniment à portée de prononcer ſur un fait tel que celuy-là, & que Jérôme prudemment auroit dû ſupprimer. En effet, les expreſſions que cet Hiſtorien employoit à noircir Lyſimaque, retomboient par contre-coup ſur Pyrrhus même. Il avoit confié la défenſe d'Ægéa à un corps de ſoldats Gaulois, qui, dans l'eſpérance de trouver d'immenſes richeſſes dans les ſépulchres des Rois de Macédoine, les démolirent, enlevérent les tréſors, & jettérent au vent les cendres de ces Monarques. Une action ſi déteſtable demeura impunie, & le peu de ſenſibilité que témoigna Pyrrhus dans cette occaſion, le rendit odieux à toute la Grece. Jérôme vrayſemblablement avoit paſſé ſous ſilence un fait qui faiſoit ſi peu d'honneur à la mémoire de ſon Héros. On lit encore dans Pauſanias, que notre Hiſtorien, par un attachement ſans bornes aux intérêts de ce Prince, s'eſtoit inſcrit

en faux

en faux contre le ſentiment de ceux qui prétendoient que Néoptoléme avoit eſté maſſacré dans le temple de Delphes, par les ordres du Dieu qui y préſide. On en concluoit que ſes forfaits luy avoient attiré un châtiment ſi exemplaire; & quoy de plus injurieux à la Maiſon des Æacides, qui, comme on le ſçait, ſe croyoit deſcendue d'Achille? Mais n'en déplaiſe à Pauſanias, on ne ſçauroit condamner Jérôme d'avoir adopté une tradition qui devoit eſtre très-agréable au Monarque qui l'honoroit de ſa bienveillance; il n'en eſtoit point l'auteur, d'illuſtres Ecrivains l'avoient débitée avant luy; on peut en voir les preuves dans les ſçavantes notes de M. de Méziriac ſur les Epîtres d'Ovide. Les fragments de l'Hiſtoire de Pyrrhus, qui reſtent maintenant à examiner, ſont ceux qui regardent la guerre de ce Prince contre les Romains. Il eſtoit paſſé en Italie à la priére des habitants de Tarente. Son armée & celle du Conſul Lævinus ſe rencontrérent près d'Héraclée. On en vint aux mains, & la victoire long-temps diſputée ſe déclara en faveur de Pyrrhus. Le nombre des morts du côté du vainqueur, ſuivant Denys d'Halicarnaſſe, montoit à treize mille hommes, & à près de onze mille du côté des vaincus. Le calcul de Jérôme eſt bien différent de celuy-là; à l'entendre parler, la perte de Pyrrhus ſe réduiſoit à environ quatre mille ſoldats, & celle des Romains à ſept mille. Ces deux Auteurs n'eſtoient guéres plus d'accord ſur la journée d'Aſcoli. Le premier aſſûroit qu'il n'y avoit eu qu'un ſeul combat, & que dans ce combat, qui fut indécis, il eſtoit péri quinze mille hommes de part & d'autre. Les Romains, à ce que prétendoit le ſecond, avoient eſté défaits; ſix mille des leurs eſtoient reſtez ſur le champ de bataille, & trois mille cinq cens ſeulement des troupes de Pyrrhus. A quoy ſe déterminer dans une ſi grande diverſité d'opinions? Beaucoup de droiture & de diſcernement dans Denys: malgré ces qualitez, que perſonne ne luy diſpute, il a pu ſe tromper; & l'envie de plaire aux Romains luy a fait adopter les récits des Hiſtoriens de cette nation, quelquefois peu fidéles, & toûjours enclins à relever les avantages de la République, & diminuer ſes

pertes, même aux dépens de la vérité. Je conviens que Jérôme ne s'eſt pas fait un ſcrupule de la diſſimuler. Voyons préſentement de quel poids doit eſtre ſon témoignage dans cette occaſion. Il eſt conſtant que la plûpart des Officiers qui avoient accompagné Pyrrhus, eſtoient liez d'amitié avec notre Auteur; & c'eſt ſans doute ſur les relations des uns & des autres, qu'il avoit tranſmis à la poſtérité les événements de cette fameuſe guerre. Il eſt conſtant de plus, que le Roy d'Epire qui l'eſtimoit, ne luy en avoit laiſſé ignorer aucune particularité. Ajoutez à cela que, ſuivant Plutarque, Jérôme n'avoit rien dit de la bataille d'Aſcoli, qui ne fût tiré des Mémoires de Pyrrhus même. Vouloir, par conſéquent, rendre ſuſpecte la bonne foy de l'Hiſtorien, c'eſt faire le procès à un Monarque que l'élévation de ſes ſentiments, la grandeur de ſon rang, & l'éclat de tant de belles actions, mettent à couvert du plus honteux de tous les reproches. Le menſonge eſt un de ces vices qui caractériſent les ames viles & baſſes, & il ne doit pas eſtre permis d'en accuſer un Souverain, ſans en avoir les preuves les plus claires & les moins équivoques. Pour moy je ne ſçaurois donner trop de louanges à la ſage réflexion que fait Arrien dans ſa Préface de la vie d'Alexandre. Il aſſûre que parmi le nombre prodigieux d'Ecrivains qui s'eſtoient ſignalez à publier l'hiſtoire de ſes conquêtes, Ptolémée fils de Lagus luy avoit paru devoir eſtre préféré à tous les autres; premiérement, parce qu'il avoit accompagné cet illuſtre Conquérant dans toutes ſes expéditions; & en ſecond lieu, parce que trahir la vérité, eſtoit choſe infiniment plus honteuſe dans un Monarque que dans un ſimple particulier. Voilà ceux des ouvrages de Jérôme dont les titres ſubſiſtent aujourd'huy. La partialité n'eſtoit pas le ſeul défaut qui y regnât. Rien de plus difficile, ſi l'on en croit Denys d'Halicarnaſſe, que d'en ſoûtenir la lecture juſqu'à la fin. L'arrangement des mots y eſtoit entiérement négligé; & par une ſuite néceſſaire, nulle harmonie & nulle élégance dans les Ecrits de cet Hiſtorien. Les événements qui en faiſoient le ſujet eſtoient grands par eux-mêmes, importants, &

propres à picquer la curioſité. Mais telle eſt la délicateſſe des hommes, que l'utile ne paſſe preſque jamais qu'à la faveur de l'agréable. Ne tenir aucun compte de la beauté des expreſſions, de la propriété des termes, & des graces du langage, c'eſt ne vouloir eſtre lû que d'un petit nombre de perſonnes, & envier au Public, en quelque façon, les avantages que pourroient luy procurer des livres ſolides & judicieux.

RECHERCHES SUR L'HISTORIEN TIMAGE'NES.

Par M. BONAMY.

SUIDAS a fait mention de trois Auteurs qui ont porté le nom de Timagénes. Il donne au premier la qualité de Rhéteur, & dit qu'il eſtoit d'Alexandrie; le ſecond qu'il met au nombre des Hiſtoriens, ſans dire un mot de ſa patrie, avoit fait en cinq livres un Périple de toute la Mer. A l'égard du troiſiéme, qu'il nomme auſſi Timogénes, & qui eſtoit natif de Milet, à ce qu'il aſſûre, il eſtoit tout à la fois Orateur & Hiſtorien; & il avoit écrit en cinq livres l'Hiſtoire d'Héraclée dans le Pont, & des Hommes illuſtres que cette ville avoit produits. 9. Avril 1734.

Je n'ay rien à dire de celuy-ci; mais les deux autres ayant attiré mon attention, parce que j'ay cru voir que le Rhéteur d'Alexandrie & l'Hiſtorien dont Suidas ignoroit la patrie, ne ſont en effet qu'un même Auteur, je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de ce qui le regarde.

C'eſt un des plus anciens Hiſtoriens des Gaules; c'eſt un homme qui a eu dans l'Antiquité une grande réputation par ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualitez: voilà deux raiſons pour ſouhaiter de le connoître particuliérement. J'expoſeray d'abord ce qu'on peut ſçavoir de ſa vie; j'examineray enſuite l'opinion de Gérard Voſſius, qui, non content de reconnoître les trois

Timagénes dont parle Suidas, en admet un quatriéme Syrien de naiſſance, & je finiray par quelques obſervations ſur les ouvrages qui portent le nom de cet Auteur.

ARTICLE PREMIER.

Vie de Timagénes.

Suidas.

Cic. in. Orat. pro Rabir. & in Orat. contra Piſonem.
Plut in Anton.
Dio. lib. 39.
Joſeph. lib. 1. Belli. cap. 6.
Suidas.

Timagénes, natif d'Alexandrie, eſtoit fils d'un Banquier du Roy Ptolémée-Aulétes. Les démêlez qu'eut ce Prince avec les Alexandrins, furent cauſe que Gabinius, Gouverneur de Syrie, appellé pour le remettre ſur le trône, prit la ville d'Alexandrie environ l'an 55. avant Jeſus-Chriſt. Timagénes fut un de ceux qui eurent le malheur d'eſtre faits eſclaves. Dans cette occaſion il fut conduit à Rome & vendu à Fauſtus fils de Sylla, qui le mit quelque temps après en liberté. Il devoit avoir au moins vingt ans lorſqu'il fut fait eſclave, puiſque, ſuivant Suidas, il profeſſa la Rhétorique à Rome du temps du grand Pompée, dont la mort arriva environ huit ans après la priſe d'Alexandrie. Il n'enſeigna pourtant pas auſſi-tôt après avoir recouvré la liberté; ſon extrême pauvreté le contraignit d'abord de faire le métier de Cuiſinier, & comme il n'y excelloit apparemment pas, il le quitta pour prendre celuy de Porteur de Chaiſe: *Ex captivo Coquus, ex Coquo Lectícarius,* dit Sénéque. L'argent qu'il gagna à celuy-ci le mit en eſtat d'ouvrir une Ecole, & d'attendre qu'il luy vînt des diſciples.

Controv. 34.

Suidas eſt le ſeul qui parle de Timagénes comme d'un Rhéteur; car tous les autres Anciens ſemblent ne l'avoir connu que ſous la qualité d'Hiſtorien, & Quintilien même qui parle des Orateurs illuſtres de Rome, & en particulier de Cœcilius, qui y profeſſoit la Rhétorique dans le même temps que Timagénes, ne fait aucune mention de celuy-ci; je ne ſçais ſi ce ne ſeroit point une preuve que les talents de Timagénes pour écrire l'Hiſtoire, effacérent ceux qu'il avoit pour l'art Oratoire. Quoy qu'il en ſoit, la réputation de Timagénes s'accrut en peu de temps; & il ſçut, au rapport

de Sénéque, ſe concilier l'amitié des Grands & ſe rendre agréable à toute la ville. *Lib. 3. de Ira.*

La malice du cœur humain, qui ſe plaît à voir relever les défauts d'autruy, pouvoit bien avoir contribué à le mettre en vogue & à faire parler de luy; car il avoit le talent de railler avec eſprit, & ce n'eſtoit pas toûjours avec la retenue & la modération qui conviennent à un honnête homme; mais on luy pardonnoit la ſatyre en faveur du ſel dont il l'aſſaiſonnoit: *Diſertus homo, & dicax, à quo multa improbè, ſed venuſtè dicta.* *Controv. 34.*

C'eſt-là ce qui le fit rechercher dans les compagnies, qu'il divertiſſoit par ſes bons mots; mais il falloit qu'il eût d'autres bonnes qualitez pour ſe faire d'illuſtres amis comme il fit, ſans cela combien ſe ſeroit-il attiré de déſagréments? C'eſt en effet ce qu'éprouva un certain Cordus, Maure de nation, qui, ſans avoir le mérite de Timagénes, voulut imiter ſes bons mots & ſes railleries; & c'eſt à ſon ſujet qu'Horace obſerve qu'il eſt dangereux de ſe propoſer des modéles qui ne peuvent eſtre copiez que dans leurs défauts: *Horat. Schol.* *Epiſt. lib. 1. Ep. 19.*

Decipit exemplar vitiis imitabile. *Ibid.*

Cet homme, qu'Horace appelle Hyarbitas, n'eut pour récompenſe de ſes plaiſanteries, que la honte de ſe voir mépriſé, & le dépit de n'avoir pas réuſſi:

Rupit Hyarbitam Timagenis æmula lingua,
Dum ſtudet urbanus, tenditque diſertus haberi.

Je ſuis ici l'ancienne leçon de cet endroit d'Horace, & le mot *lingua* me paroît mieux répondre au portrait de Timagénes, tel que Sénéque & Suidas le dépeignent, que le mot *cœna*, qu'un ſçavant Commentateur d'Horace ſubſtitue dans ce vers.

Lorſque Sénéque parle de Timagénes, c'eſt toûjours comme d'un homme que l'aigreur & la liberté dans les diſcours rendoient redoutable: *homo acidæ linguæ, & qui nimis liber erat.* Suidas luy donne l'épithete de παῤῥησιαστὴς, qui ſignifie la *Controv. 34.*

même choſe ; enfin, je ne vois point comment l'explication du Scholiaſte d'Horace peut donner lieu de changer ainſi ce vers : *Hic Hyarbita,* dit ce Scholiaſte, *Maurus regione, fuit Cordus, qui dum Timagenem poſt convivium & inter pocula declamantem vellet imitari, nec poſſet, invidiâ quodammodo ruptus eſt.* Il me ſemble que cette explication ne conduit pas naturellement, comme le dit le Commentateur, à changer le mot *lingua* en celuy de *cœna,* & ne donne pas lieu de croire que le Scholiaſte a trouvé ce mot *cœna* dans ſon exemplaire d'Horace.

Tout ce qu'on peut conclurre des paroles du Scholiaſte, eſt que Timagénes eſtoit homme de bonne compagnie, & que c'eſtoit principalement dans les repas que brilloient les ſaillies de ſon imagination, & c'eſt auſſi ce que nous apprend Plutarque.

Lib. de Adulatoris & amici diſcrimine. pag. 68.

Parmi les amis illuſtres que Timagénes eut à Rome, le fameux Aſinius Pollion, Poëte, Orateur & Hiſtorien, ſe diſtingua par la conſtance de ſon amitié. Il eſt vray qu'ils ſe brouillérent pendant quelque temps, mais Auguſte luy-même voulut bien eſtre le médiateur de la paix, & les réconcilier.

Senec. lib. 3. de Ira.

Idem ibid.

L'hiſtoire de ce Prince, que Timagénes avoit compoſée, luy avoit acquis ſes bonnes graces ; il ſe plaiſoit à l'entendre diſputer avec Aſinius Pollion, Orateur, originaire de Tralles, qu'il ne faut point confondre avec Pollion dont je viens de parler. La vivacité de Timagénes contribuoit ſans doute à délaſſer l'Empereur des ſoins pénibles du gouvernement ; mais ſon caractére ſatyrique luy attira à la fin l'indignation d'Auguſte, car Timagénes oubliant ce qu'il avoit eſté, & la conſidération que luy donnoit la familiarité de ce Prince, oſa bien critiquer ſes actions, & attaquer par ſes diſcours malins, la conduite de ſa femme & de ceux de ſa Maiſon. On ne manquoit pas de relever ſes bons mots, on en faiſoit le ſujet des converſations ; car rien ne ſe répand plus aiſément, & n'eſt plus volontiers répété, qu'une raillerie fine & hardie : *Quædam in ipſum (Auguſtum), quædam in uxorem ejus & in totam domum ejus dixerat, nec perdiderat dicta; magis enim circumfertur & in ore hominum eſt temeraria urbanitas.* L'Empereur l'avertit

Senec. Controv. 34.

Suid. in Πωλλιων.

Senec. lib. 3. de Ira, & Controv. 34.

Senec. lib. 3. de Ira.

pluſieurs fois de l'épargner davantage, & de réprimer ſa langue; mais Timagénes n'eſtoit pas d'un caractére à ſe priver du plaiſir de dire un bon mot, par la crainte d'eſtre diſgracié. Il continua, à ſon ordinaire, à déchirer la famille Impériale, & l'Empereur porta la modération juſqu'à ſe contenter de luy défendre, pour toute punition, l'entrée de ſon Palais.

Sous tout autre Prince que ſous un Auguſte, Timagénes auroit ſans doute reſſenti plus durement l'effet de ſa diſgrace, & il l'auroit bien mérité; car, ſelon Plutarque, ſes ſatyres dans les repas & dans les promenades, ne tendoient qu'à tourner en ridicule les actions d'Auguſte, & il ne s'eſtoit jamais ſervi de la liberté que luy donnoit la familiarité de ce Prince, pour luy dire quelque choſe d'utile; mais il abuſoit de ſon amitié pour l'outrager, & il luy ſuffiſoit de faire rire les Courtiſans : ἐλευθέρᾳ μὴν ἐδὲ ποτε φωνῇ χρησάμενος, ἐν ᾧ τοῖς συμποσίοις ⁊ τοῖς περιπάτοις ἐκάστοτε πρὸς ἐδ' ἡν πινδν ασυδῆν, *Lib. de Adulat. & Amic. diſcrimine.*

——— ἀλλ' ὅτι οἱ εἴσαιτο γελοῖον Αργείοισιν,

αἰτίαν φιλίας ὥσπερ σόφισμα λοιδορίας προσφερόμενος. C'eſt ainſi que Plutarque raconte le ſujet de la diſgrace de Timagénes, dont il compare les diſcours aux choſes ſérieuſes & raiſonnables que les Comédiens diſent quelquefois ſur le théatre, mais qu'ils mêlent de tant de fades plaiſanteries, que la vérité dans leur bouche devient inſipide, & ne fait point l'effet qu'elle devroit faire ſur l'eſprit des ſpectateurs. Pouvoit-on attendre autre choſe d'un homme naturellement envieux, mordant & ſatyrique, d'un homme enfin qui eſtoit capable de dire des incendies de la ville de Rome, que la ſeule peine qu'il en reſſentoit, eſtoit que les édifices brûlez donneroient lieu d'en rebâtir de plus beaux? *Timagenes felicitati urbis inimicus, Romæ ſibi incendia ob hoc unum dolori eſſe, quod ſciret meliora reſurrectura quàm arſiſſent.* *Ibid.* *Senec. Epiſt. 91.*

Timagénes cependant, tel que je viens de le dépeindre, trouva des amis qui luy tendirent les bras dans ſa diſgrace; aucune maiſon ne luy fut fermée, & on n'évita point ſa

préſence comme celle d'un homme frappé de la foudre : c'eſt
Lib. 3. de Ira. ainſi que s'exprime Sénéque, pour relever la douceur & la clémence d'Auguſte.

Timagénes mit le comble à ſa folie en brûlant l'Hiſtoire de la vie de ce Prince qu'il avoit compoſée ; il crut par-là le picquer davantage, car c'eſtoit pour ſe venger de ce qu'il luy avoit interdit l'entrée de ſon Palais, qu'il voulut de ſon côté luy faire connoître qu'il ne le jugeoit pas digne d'occuper une
Senec. Controv. 34. place dans ſon eſprit. *Uſque eo utramque fortunam contempſit & in qua erat, & in qua fuerat, ut cum illi multis de cauſis iratus Cæſar interdixiſſet domo, combureret Hiſtorias rerum ab illo geſtarum, quaſi & ipſe illi ingenio ſuo interdiceret.*

Après ce dernier trait d'emportement, dont l'amour propre
Senec. lib. 3. de Ira. de l'Empereur ne parut pas ému, Timagénes ſe retira chez Aſinius-Pollion, il y brûla encore les autres Hiſtoires qu'il avoit compoſées, mais après en avoir fait la lecture à ſes amis. Auguſte ne fit pas un crime à Aſinius-Pollion d'avoir retiré chez luy ſon ennemi ; il ſe contenta de luy dire qu'il nourriſſoit
Idem. ibid. un ſerpent, Θηριοτροφεῖς ; mais jouiſſez, mon cher Pollion, ajoûta-t-il, en refuſant d'écouter ſes excuſes, jouiſſez du plaiſir
Ibid. d'avoir chez vous un pareil ami. Pollion cependant n'eſtoit pas aſſez mauvais Courtiſan pour ne pas offrir à l'Empereur de renvoyer Timagénes, quelqu'amitié qu'il témoignât pour luy. Si vous l'ordonnez, Céſar, dit-il à Auguſte, je luy défendray ma maiſon. Ce Prince luy répréſenta qu'il ne luy convenoit pas de faire un ſemblable commandement après les avoir réconciliez dans le temps qu'ils eſtoient ennemis.

Timagénes ne reſta pas long-temps dans la ville après ſa diſgrace ; Suidas nous apprend qu'il ſe retira à Tuſculum : ce
Idem. ibid. qui s'accorde avec ce que dit Sénéque que Timagénes vêcut juſqu'à ſa vieilleſſe dans la compagnie de Pollion, *poſtea Timagenes in contubernio Pollionis conſenuit,* & nous ſçavons d'ailleurs que Pollion avoit une maiſon de campagne à Tuſculum. Ce ne fut apparemment que dans ce temps-là qu'il ceſſa d'enſeigner la Rhétorique à Rome, ou, ſelon Suidas, il fut remplacé par Aſinius-Pollion de Tralles ; car la raiſon que Sénéque & Plutarque

Plutarque apportent de la disgrace de Timagénes, est la même que Suidas nous donne de la perte de sa place de Professeur, c'est-à-dire, la hardiesse de ses discours satyriques, ἐκπεσὼν ἐκ τῆς χολῆς διὰ τὸ παῤῥησιαστὴς εἶναι.

Je ne sçais si la maniére dont parle Sénéque de la combustion des Ecrits de Timagénes, ne demande pas quelque restriction, & s'il n'auroit pas fait grace à quelques-uns; ce qu'il y a de certain, est que s'il les brûla tous, il s'occupa, lorsque sa colére fut passée, à réparer cette perte. Quintilien, qui le met au nombre des plus fameux Historiens, le loue de s'estre appliqué encore à écrire l'Histoire, après avoir cessé pendant quelque temps de le faire. *Timagenes..... vel hoc est ipso probabilis quod intermissam Historias scribendi industriam nova laude reparavit.* *Instit. Orat. lib. 10. cap. 1.*

Nous ne sçavons pas précisément le temps qu'il resta à Tusculum, & encore moins la raison qui luy fit prendre le parti de quitter cette retraite pour se retirer à Dabanum, ville de l'Osroéne dans la Mésopotamie, c'est, si je ne me trompe, du lieu de cette retraite que l'Auteur du livre des Fleuves a donné à Timagénes le surnom de Syrien. Il y mourut d'une indigestion, suivant Suidas. *Suidas.* *Lib. de Fluviis cap. de Arari, inter opera Plut.*

ARTICLE II.

S'il y a eu plusieurs Timagénes.

De tous les Auteurs qui ont parlé de Timagénes, il n'y a que le seul Suidas qui ait distingué trois Auteurs de ce nom. On sçait combien cet Auteur avoit peu de critique, & il ne faut pour s'en convaincre, que lire ce qu'il dit d'Asinius-Pollion de Tralles, dont il parle dans l'article de Timagénes d'Alexandrie. Il débite qu'il avoit professé la Rhétorique à Rome du temps de Pompée, & qu'il avoit encore recueilli les sentences du Philosophe Musonius qui fleurissoit sous l'Empire de Néron, mais il n'est pas question ici de critiquer Suidas, il s'agit seulement de faire voir que Gérard Vossius s'est trompé en admettant quatre Timagénes; c'est-à-dire,

qu'aux trois que compte Suidas, il ajoûte encore un Timagénes Syrien, & prétend prouver que le Rhéteur & l'Hiſtorien de ce nom, ne ſont point une même perſonne.

De Hiſtoricis Græc. lib. 1. c. 24. & lib. 3.

M. de Valois, dans ſes notes ſur Ammien-Marcellin, à l'endroit où cet Auteur rapporte ce que Timagénes avoit écrit ſur l'origine des Gaulois, cite les deux Sénéques, Quintilien, Q. Curce, Joſéphe, Horace & Suidas, comme ayant tous parlé du même Timagénes; c'eſt-à-dire, du Rhéteur d'Alexandrie Auteur de l'Hiſtoire des Gaules. Il auroit pu citer encore Strabon, Plutarque & Eſtienne de Byzance, qui certainement n'ont prétendu parler que du même Timagénes; mais, ſans s'arrêter au ſentiment particulier de M. de Valois, qui n'eſt qu'un préjugé, on peut, en comparant ce que dit Suidas du Rhéteur Timagénes, avec ce que les autres Auteurs diſent de Timagénes l'Hiſtorien, trouver des traits de reſſemblance qui le feront reconnoître pour le même Ecrivain.

Lib. 15.

Selon Suidas, Timagénes d'Alexandrie fut d'abord eſclave; il profeſſa enſuite la Rhétorique à Rome, y compoſa un grand nombre d'ouvrages, & s'y fit des affaires par ſes diſcours ſatyriques, qui l'obligérent enfin à ſe retirer à Tuſculum. Or il eſt aiſé de voir que Timagénes l'Hiſtorien dont parlent les deux Sénéques, eſt le même; il avoit auſſi eſté eſclave avant que d'eſtre Cuiſinier, *ex Captivo Coquus,* dit Sénéque le pere. Il eſtoit railleur, & tenoit des diſcours trop hardis, *homo acidæ linguæ, & qui nimis liber erat,* dit encore le même Auteur; & c'eſt auſſi de cette maniére que Suidas caractériſe le Rhéteur Timagénes, en luy donnant l'épithete de παῤῥησιαστὴς, qui exprime parfaitement le ſens des paroles de Sénéque. On avoit donné ce ſurnom à Démocharès Orateur Athénien, ſuivant Sénéque le Philoſophe, parce que c'eſtoit un homme emporté, qui ne ſçavoit point modérer ſa langue: *Parrheſiaſtes ob nimiam & procacem linguam appellatus.* Enfin, ſi Sénéque ne dit point en termes précis, comme le dit Suidas, que Timagénes ſe retira à Tuſculum pour y paſſer ſes jours, il nous apprend la même choſe, en diſant qu'il ſe retira, après ſa diſgrace, chez Pollion, dans la compagnie duquel il vêcut

Controv. 34.

Idem ibid.

Lib. 3. de Ira, cap. 23.

juſqu'à un âge fort avancé, car Pollion avoit une maiſon de campagne à Tuſculum.

Il s'enſuit de cette comparaiſon, que l'Hiſtorien Timagénes dont parlent les deux Sénéques, eſt le même que le Rhéteur dont parle Suidas, & par conſéquent, que celuy dont font mention Horace & Plutarque, eſt auſſi le diſeur de bons mots dont parlent les deux Sénéques.

Pour ce qui eſt de Quintilien, il me ſemble qu'on ne peut douter qu'il n'ait eu auſſi en vûe le même Timagénes, puiſque l'Hiſtorien dont il parle eſtoit un Auteur qui ayant diſcontinué pendant quelque temps d'écrire l'Hiſtoire, s'acquit une nouvelle gloire en reprenant ce travail; or on a vû que Timagénes, outré de la maniére dont l'Empereur l'avoit traité, brûla non-ſeulement la vie de ce Prince, mais encore les autres livres d'Hiſtoire qu'il avoit compoſez; & il eſt naturel de croire qu'il fut quelque temps ſans écrire, juſqu'à ce que ſon dépit fût un peu calmé.

Mais comme il ne convient pas d'attaquer le ſentiment d'un Auteur, ſans expoſer les raiſons ſur leſquelles il l'appuye, examinons les oppoſitions que Voſſius trouve dans ce que Suidas dit du Rhéteur Timagénes, & ce que les autres Auteurs nous rapportent de Timagénes l'Hiſtorien. « Timagénes d'Alexandrie, dit Voſſius, a enſeigné à Rome; or nous ne « liſons rien de ſemblable de l'Hiſtorien, mais ſeulement qu'il « avoit compoſé l'hiſtoire d'Auguſte. » Voſſius devoit ajoûter, & encore beaucoup d'autres ouvrages. J'ay remarqué cy-deſſus qu'il me paroiſſoit extraordinaire que les deux Sénéques, & en particulier Quintilien, n'euſſent point parlé de Timagénes comme d'un Rhéteur; peut-eſtre n'ont-ils pas jugé à propos de le citer ſous cette qualité, parce qu'il n'excelloit pas dans ce genre. Quant aux autres Auteurs, Hiſtoriens eux-mêmes, ils n'avoient pas beſoin de citer ſes harangues, mais ſeulement ſes ouvrages hiſtoriques. Au reſte, cet argument de Voſſius eſt un argument négatif, dont on ne peut rien conclurre contre mon ſentiment, ſur-tout ſi j'ay bien prouvé, comme je crois avoir fait, la parfaite reſſemblance

de Timagénes le Rhéteur avec Timagénes l'Hiſtorien, par rapport à d'autres choſes dans leſquelles les Auteurs conviennent. « Mais, ajoûte Voſſius, Timagénes d'Alexandrie » perdit ſa Chaire d'Eloquence par la hardieſſe de ſes diſcours, » & l'Hiſtorien perdit ſeulement les bonnes graces d'Auguſte, ſans reſſentir d'autres peines, comme le dit Sénéque. » Je ne vois nulle contradiction en cela, & la retraite de Timagénes à Tuſculum, l'obligeoit néceſſairement à quitter ſa profeſſion de Rhéteur; ainſi, comme ſa retraite eſtoit une ſuite de ſa diſgrace, la perte de ſa Chaire en eſtoit une auſſi. Enfin, & c'eſt la derniére objection de Voſſius, « Timagénes d'Alexandrie paſſa ſes jours à Tuſculum, ἐν ἀγρῷ ὄντι Τουσλάνῳ » λεγομένῳ, & mourut à Dabanum, & Timagénes l'Hiſtorien » au contraire, demeura dans la compagnie d'Aſinius Pollion juſqu'à ſa vieilleſſe; » d'où Voſſius conclud que le Rhéteur & l'Hiſtorien ne ſont pas le même Timagénes: *Quare alius omnino fuerit Timagenes Hiſtoricus ab Rhetore Alexandrino qui Romæ docuit.* Mais, 1.° j'ay déja dit que la retraite de Timagénes à Tuſculum, & ſa retraite chez Pollion, qui avoit une maiſon de campagne à Tuſculum, n'avoient rien d'oppoſé. 2.° Sénéque ne dit point que Timagénes ſoit mort à Rome, ni dans aucun autre endroit de l'Italie; voilà donc déja deux Timagénes réduits à un; & en effet, Voſſius applique luy-même à Timagénes le Rhéteur, les deux vers d'Horace que j'ay citez; or il eſt indubitable que le Timagénes de ce Poëte, eſt le même Timagénes Hiſtorien dont parlent les deux Sénéques & Plutarque.

Pour Timagénes le Syrien, dont Voſſius fait un article ſéparé, ſans aſſigner le temps auquel il a vêcu, il n'a pu ſe fonder que ſur l'autorité de l'Auteur du livre des Fleuves qui ſe trouve parmi les œuvres de Plutarque, car il eſt le ſeul qui ait donné ce ſurnom à Timagénes, Ecrivain de l'Hiſtoire des Gaules; mais, comme je l'ay déja remarqué, cet Auteur a bien pu donner ce ſurnom à Timagénes, à cauſe de la ville de Dabanum; car, quoyque cette ville ſoit ſituée au-delà de l'Euphrate, on ſçait que le nom de Syrie ſe donnoit encore

Strab. lib. 16. ineunte.

à la Méſopotamie après le regne d'Auguſte. Enfin il eſt bon de remarquer que, parmi les Auteurs qui ont parlé de Timagénes, ceux qui le citent ſimplement, ſans le déſigner par des traits particuliers, n'en rapportent rien qui ne s'accorde avec le temps auquel Timagénes, l'Hiſtorien d'Auguſte a vêcu; & avec les mœurs, le caractére d'eſprit & les talents qui luy ſont attribuez par Horace, les deux Sénéques & Plutarque.

Il ne reſte plus maintenant que Timagénes ou Timogénes de Milet, Orateur & Hiſtorien, qui avoit écrit l'Hiſtoire de la ville d'Héraclée, & dont Suidas eſt le ſeul qui faſſe mention. Je n'oſerois aſſûrer qu'il ſoit le même que l'Alexandrin; je n'ay rien trouvé dans les Auteurs anciens qui ait pu me donner des lumiéres ſur ſon ſujet, on ne peut s'en rapporter qu'à l'autorité de Suidas.

ARTICLE III.

Des Ouvrages attribuez à Timagénes.

Suidas dit en général que Timagénes d'Alexandrie publia un grand nombre d'Ecrits, ſans en ſpécifier aucun; & Sénéque qui l'appelle *Hiſtoriarum Scriptor*, ne nous en apprend pas davantage, ſinon qu'il avoit écrit une Hiſtoire d'Auguſte. Quant aux autres Hiſtoires qu'il avoit encore compoſées, il ne nous dit point quel en eſtoit le ſujet. *Lib. 3. de Ira.*

Si Timagénes l'Hiſtorien eſt le même Auteur que le Rhéteur Timagénes, il faudra donner à Timagénes d'Alexandrie, le Périple que Suidas attribue à Timagénes l'Hiſtorien. Pline, qui compte cet Auteur parmi ceux qui luy ont ſervi à compoſer ſon Hiſtoire naturelle, a dû tirer de ce livre une partie de ce qui concerne la Géographie, mais je ne voudrois pas aſſûrer, comme fait Voſſius, que ce fut dans cet ouvrage que Strabon a lû ce qu'il rapporte d'après Timagénes, & qu'il traite avec raiſon de fable, ſçavoir, qu'il tombe quelquefois dans les Indes une pluye d'airain que l'on voit couler, ὡς ὅτι χαλκὸς ὕοιτο σαλαγμοῖς χαλκοῖς, & σύρεται. *Lib. 15. pag. 711.*

Eſtienne de Byzance fait mention du premier livre des *Verbo* Μίλυαι, *Voſſius de Hiſt.*

Rois composé par Timagénes, Τιμαγένης περὶ τῶν βασιλέων; c'estoit une Histoire d'Alexandre le Grand, & des Rois qui diviserent sa monarchie. Ce que dit Q. Curce que Timagénes assûroit que Ptolémée fils de Lagus, estoit à la prise de la ville des Oxydraques, estoit tiré de cette Histoire; en quoy Timagénes s'estoit trompé, puisque Ptolémée avoit luy-même écrit qu'il estoit alors occupé à une autre expédition. C'est à ce livre encore que Joséphe renvoye Appion pour y apprendre qu'Antiochus, qui pilla le temple de Jérusalem, n'y avoit rien trouvé qui pût donner aux Nations étrangéres occasion de se mocquer des Juifs au sujet de l'objet de leur culte, & que ce Prince ne les avoit tourmentez alors, malgré la foy des traitez, que parce qu'il manquoit d'argent dont il avoit grand besoin. C'est aussi de cette Histoire des Rois, si je ne me trompe, que Plutarque rapporte d'après Timagénes, que Ptolémée-Aulétes n'avoit point esté contraint d'aller à Rome dans le temps de ses démêlez avec les Alexandrins; mais qu'il avoit entrepris ce voyage de son bon gré, & à la persuasion de Théophanes, qui vouloit procurer à Pompée un moyen de s'enrichir par les présents de ce Prince, & une occasion de faire la guerre en Egypte.

Grac. lib. 1. c. 24.

Lib. 9.

Idem ibid.

Lib. 2. contra Appionem.

Vit. Pompei.

Mais l'ouvrage de Timagénes que nous connoissions le mieux par l'extrait que nous en a donné Ammien-Marcellin, est l'Histoire des Gaules, dont Strabon a tiré ce qu'il dit au sujet de l'or de Toulouse. Q. Servius Cœpion, selon Timagénes, ayant osé toucher à ce trésor sacré, en fut puni par les malheurs dont sa vie fut remplie. Il fut chassé de sa patrie comme un sacrilége: la punition divine s'étendit même sur deux filles qu'il avoit laissées héritiéres de ses biens, elles furent deshonorées & périrent misérablement, ὡς σωσθῆ καταπορνευθεῖσας ὡς εἶπεν Τιμαγένης ἀμφοῖν ἀπολέσθαι.

Lib. 15. c. 9.

Lib. 4. pag. 188.

Callisthénes de Sybaris avoit déja écrit sur l'Histoire des Gaules; & c'estoit à son imitation, selon l'Auteur du livre des Fleuves, que Timagénes entreprit de traiter le même sujet, παρ' ἃ τῶν ἄλλων ἔλιπεν Τιμαγένης ὁ Σύβαρις. Il ne se contenta pas de suivre l'autorité de Callisthénes, il consulta encore avec

Lib. de Flumin. cap. de Arari, inter opera Plut.

ſoin pluſieurs Auteurs, dont les recherches le mirent en état de publier ſon Hiſtoire des Gaules, & de dire des choſes qu'on avoit long-temps ignorées: *Ambigentes ſuper origine primâ Gallorum Scriptores veteres notitiam reliquere negotii ſemiplenam: ſed poſtea Timagenes & diligentiâ Græcus & ſermone hæc quæ diu ſunt ignorata, collegit ex multiplicibus libris.* Par les différentes opinions qu'Ammien-Marcellin rapporte ſur l'origine des Gaulois, il paroît qu'on ne ſçavoit pas bien encore à quoy s'en tenir; & que les Gaulois eux-mêmes n'eſtoient pas d'accord entr'eux ſur ce point. Les uns diſoient que les habitants de cette contrée eſtoient Aborigénes, c'eſt-à-dire, qu'ils n'y eſtoient pas venus d'ailleurs; qu'ils avoient eſté appellez Celtes du nom d'un de leurs Rois, & que la mere de ce Roy leur avoit donné le nom de Galates. D'autres vouloient que les Doriens qui avoient ſuivi l'ancien Hercule, ſe fuſſent établis dans le pays qui s'étend le long de la mer Océane. Les Druides de leur côté avouoient bien qu'une partie des Gaulois eſtoit Aborigéne, mais ils ſoûtenoient qu'il eſtoit encore venu s'établir dans les Gaules d'autres Peuples, que les guerres fréquentes & les débordements de la mer avoient contraints de quitter les pays ſituez au-delà du Rhin; enfin, quelques-uns donnoient aux Gaulois une origine Troyenne.

Je n'entreprends pas ici de rapporter tout ce qu'Ammien-Marcellin dit d'après Timagénes, au ſujet des Gaules; je me contenteray ſeulement de faire quelques réflexions ſur cette derniére opinion de l'origine des Gaulois, qui eſt très-ancienne, & qu'on a regardée comme une fable inventée dans les premiers temps de la Monarchie Françoiſe.

M. l'Abbé du Bos, qui vient de nous donner un excellent ouvrage ſur l'établiſſement des François dans les Gaules, croit que les Romains avoient donné cours à cette opinion, pour cimenter l'union des Romains & des Gaulois, & il cite à cette occaſion Ammien-Marcellin; mais il faut prendre garde que cet Auteur ne fait que parler d'après Timagénes, comme il a ſoin d'en avertir auparavant: *Cujus (Timagenis) fidem*

ſecuti, obſcuritate dimotâ, eadem diſtinctè docebimus & apertè. C'eſt donc ſur la foy de Timagénes qu'Ammien-Marcellin nous apprend qu'il y avoit des Auteurs qui diſoient qu'après la priſe de Troye, un petit nombre de Troyens fuyant les Grecs répandus par-tout, s'eſtoient emparez des Gaules alors déſertes : *Quidam aiunt paucos poſt excidium Trojæ fugitantes Græcos ubique diſperſos, loca hæc occupaſſe tunc vacua.* Ainſi, dès le temps de Timagénes, c'eſt-à-dire, ſous le regne d'Auguſte & même auparavant, cette opinion eſtoit déja répandue.

Lib. 1. v. 427. De la maniére dont Lucain s'exprime, il ne ſemble pas que les Romains en fuſſent les auteurs, car ce Poëte trouve que les Auvergnats ſe donnoient trop de liberté, de prétendre fraterniſer avec les Romains :

Arvernique auſi Latio ſe fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco.

Epiſt. 7. l. 7. Sidoine Apollinaire s'eſt ſervi des mêmes termes en écrivant à un de ſes amis au ſujet du même Peuple : *Qui, ſi priſca repetantur tempora, audebant ſe quondam fratres Latio dicere & ſanguine ab Iliaco populos computare.* Il n'eſt guéres poſſible de percer l'obſcurité de ces temps éloignez pour ſçavoir ce qui avoit donné lieu à une pareille opinion ; cependant je hazarderay une conjecture, dont je laiſſe à décider la vrayſemblance.

Apollon. Rhod. Argon. lib. On trouve du temps des Argonautes un Peuple appellé Bébryces, dont le Roy Amycus fut vaincu par Pollux dans un combat ſingulier. Les Bébryces habitoient alors le pays qu'on a depuis appellé Bithynie, mais ils s'emparérent enſuite de la Myſie & des environs de Cyzique ; c'eſt-à-dire, d'une partie du royaume de Priam. Ils en furent bientôt chaſſez en partie par les autres peuples qui demeuroient en Aſie, & en partie par les Grecs de la colonie Æolienne, qui paſſérent en Aſie ſous la conduite d'Oreſte quelques années après la priſe de Troye, & s'étendirent dans la ſuite le long des côtes depuis Cyſique juſqu'à l'embouchûre du fleuve Caycus. Strabon ne dit point le lieu où ſe réfugiérent ces Bébryces ainſi

Serv. ad lib. 5. Æneid. v. 373.

Strab. lib. 12. pag. 541. Id. lib. 13. pp. 582. 586. & lib. 15. p. 678.

Pind. Nemeor. Od. XI.

ainſi chaſſez; mais d'anciens Auteurs parlent d'un Peuple du même nom qui occupoit une partie de la Gaule Narbonnoiſe. Silius Italicus eſt le premier qui parle de cette contrée ſous le nom de Bébrycie; & Tzetzès, qui a recueilli des Scholies ſur Lycophron, en rapporte une qui fait mention de ces Bébryces Gaulois, ἕτεροι Βέβρυκες ἔθνος Γαλατῶν οἱ καλοῦνται Ναρβωνήσιοι. Eſtienne de Byzance & Euſtathe, dans leur Commentaire ſur Denys le Géographe, s'expriment dans les mêmes termes: Narbonne eſtoit la capitale de leur Etat, ſelon Feſtus Aviénus:

Lib. 3. verſ. 420. & ſeq.

Ad. verſ. 1305. Lycophron.

De Ora maritima.

Genſque Bebrycum priùs
Loca hæc tenebat: atque Narbo civitas
Erat ferocis maximum regni caput.

Ce Peuple avoit même donné ſon nom à la mer qui baigne cette côte; je ne voudrois pas conclurre abſolument de ces autoritez, que ces Bébryces fuſſent un eſſain des Bébryces chaſſez de la Troade, ni que ce fût eux qui euſſent donné lieu aux Gaulois parmi leſquels ils vinrent habiter, de ſe vanter de deſcendre des Troyens, c'eſt ſeulement une conjecture que j'avance touchant l'origine de cette opinion, dont j'ay voulu prouver l'antiquité par ce que j'ay dit cy-deſſus. Au reſte, ſi on trouve que les Auvergnats ſoient trop éloignez des Bébryces, pour qu'ils ayent pû prendre d'eux ce ſentiment ſur leur généalogie, il faut ſçavoir que les Auvergnats avoient avant Jules-Céſar, étendu leur domination juſqu'au Rhin & à l'Océan d'un côté, & juſqu'aux Monts Pyrenées, qui, ſelon Silius Italicus, & Eſtienne de Byzance, eſtoient les bornes de l'Etat des Bébryces du côté du Midi. Enfin, quoy qu'il en ſoit du fondement de cette opinion, il eſt certain qu'elle eſtoit établie dans les Gaules long-temps avant que les François y entraſſent; il eſt vray que quand ils s'y furent établis, ils voulurent auſſi deſcendre des Troyens, pour avoir la même origine que les anciens habitants de leur nouvelle patrie.

Zonar tom 2. de initio elli Annibalici.

Strab. lib. 4. pag. 191. J. Cæſar, de bello Gall. l. 7. Sil. Italic. ut ſupra.

RECHERCHES
SUR LA VIE ET SUR LES OUVRAGES D'ATHÉNODORE.

Par M. l'Abbé SÉVIN.

Assemblée publique. 12. Novemb. 1737.

IL y a eu dans l'Antiquité plusieurs Ecrivains qui ont porté le nom d'Athénodore; celuy dont je me propose de parler aujourd'huy, a tenu un rang considérable parmi les Philosophes de la Secte Stoïcienne. Il estoit fils de Sandon, & natif de Cana, petite bourgade située dans le voisinage de Tarse, capitale de la Cilicie. Le premier article n'est point contesté; & le second ne l'est que par Théodore Méthochite, Manassès & Cédrénus. Alexandrie, à ce qu'ils prétendent, estoit la véritable patrie d'Athénodore; mais leur autorité n'est point comparable à celle de Strabon, contemporain de ce sçavant homme, & de plus son ami particulier. Ce qu'il y a de vray, c'est qu'à son exemple, la plus saine partie des Anciens n'a point hésité à l'insérer au nombre de ceux qui, par la profondeur de leur sçavoir, ont fait le plus d'honneur à la ville de Tarse. Je serois très-porté à croire qu'il a esté disciple de Posidonius, le plus célébre Stoïcien de son siécle. Mêmes sentiments sur la nature de l'Océan, & sur les causes du flux & du reflux. Strabon, qui les cite quelquefois, fait toûjours marcher celuy-là le premier; & Cicéron, écrivant à Atticus, le prie d'engager Athénodore à luy envoyer le précis du traité dans lequel Posidonius examinoit la matiére des offices: ce qui prouve du moins qu'il y avoit entre ces deux Philosophes des liaisons très-étroites. Ils s'estoient vraysemblablement connus à Rhodes. On y cultivoit les sciences avec beaucoup d'éclat, & la haute réputation de Posidonius attiroit beaucoup d'Etrangers à cette école, qui alors ne le cédoit guéres à celle d'Athenes. On pourroit

Strab. tom. 2. pag. 991.

Ibid. pag. 16.

Cic. ad Attic. lib. 16. Epist. 11.

conclurre de la lettre de Pline à Sura, qu'Athénodore avoit fait quelque ſéjour dans la derniére de ces villes. Les logements y eſtoient extrêmement rares, & il couroit riſque de n'en point trouver, ſi le hazard ne l'eût conduit à une maiſon que perſonne ne vouloit habiter. Le marché fut bientôt arrêté; la facilité du propriétaire, & la modicité du prix, étonnérent Athénodore. On luy apprit qu'un ſpectre affreux s'eſtoit emparé de ce logis, & que ſa figure hideuſe en avoit chaſſé les plus intrépides. Il auroit eſté honteux à un Philoſophe, & ſur-tout à un Stoïcien, de témoigner de la frayeur. Athénodore va ſans différer, occuper l'appartement dont on luy avoit dit que le revenant s'eſtoit mis en poſſeſſion. Il s'annonce vers le milieu de la nuit par un terrible fracas, entre dans la chambre, s'arrête, & l'invite par un geſte à l'accompagner. Le Philoſophe qui écrivoit alors, luy fait ſigne d'attendre un moment; offenſé de la réſiſtance, il ſecoue ſes chaînes ſur la tête d'Athénodore, qui ſe leva, prit la lumiére, & le ſuivit juſque dans la cour où le phantôme diſparut. Le lendemain les Magiſtrats ſe tranſportérent ſur les lieux, on ouvrit la terre dans l'endroit même qui avoit eſté déſigné, & au grand étonnement des ſpectateurs, on vit un cadavre chargé de fers, & tel préciſément que l'avoit dépeint le Philoſophe. On reconnoît dans ce récit, l'intrépidité dont ſe picquoient les Sectateurs de Zénon; les impreſſions de la crainte, ſuivant les maximes du Portique, ne dérangent jamais le ſage, & il eſt à l'abri de ces vaines terreurs qui tyranniſent les ames vulgaires. Mais, ſi je ne me trompe, bien des perſonnes, malgré le témoignage de Pline, ne balanceront point à rejetter une narration ſi extraordinaire dans toutes ſes circonſtances. Le fait que rapporte Lucien dans ſon Incrédule, ne reſſemble pas mal au précédent, & les circonſtances, à peu de choſe près, en ſont abſolument les mêmes. C'eſt Arignotus, Philoſophe Pythagoricien, qui chaſſe un ſpectre de la maiſon d'Eucratidas. L'action ſe paſſe à Corinthe, & Arignotus offre de produire en ſa faveur, le certificat des habitants les plus diſtinguez de cette ville. Eucratès cependant, *Plin. p. 465.*

ou Lucien plûtôt, tourne le Pythagoricien en ridicule, & traite de rêveries ces prétendues apparitions. Au reſte, le mérite d'Athénodore n'a pas beſoin d'eſtre relevé par de ſemblables récits. L'Ecole d'Apollonia luy ouvrit le chemin de la fortune. On peut inférer de quelques paſſages de Cicéron, qu'il y avoit profeſſé la Philoſophie. Obligé de conſulter Athénodore, il s'eſtoit ſervi de l'entremiſe d'Atticus. On ſçait que cet illuſtre Romain poſſédoit des biens conſidérables en Epire; il aimoit les gens de Lettres, faiſoit de fréquents voyages dans cette province, & il n'avoit garde d'y négliger le commerce d'un homme de la réputation d'Athénodore. Dans le temps même que Cicéron écrivoit à Atticus la lettre dont j'ay parlé, Octavien, depuis ſi connu ſous le nom d'Auguſte, eſtoit à Apollonia. Céſar, qui ſongeoit deſlors à le déclarer ſon héritier, avoit jugé notre Philoſophe plus capable que perſonne, de former l'eſprit & le cœur de celuy de ſes proches auquel il deſtinoit une ſi noble ſucceſſion. Les troubles qui bientôt après ſuivirent le meurtre de Céſar, arrachérent Octavien du ſein des Muſes; des intérêts plus vifs le rappelloient à Rome. L'attachement qu'Athénodore eut toûjours pour ſon diſciple, fait préſumer qu'il ne l'abandonna pas dans des circonſtances où ſes conſeils luy devenoient infiniment néceſſaires. Les partiſans de la liberté, déja formidables par eux-mêmes, avoient à leur tête des gens conſommez dans le maniement des affaires. Octavien au contraire eſtoit jeune, ſans expérience, & environné d'ennemis, les uns couverts & les autres déclarez. Chaque pas l'auroit conduit à ſa perte, ſi des ſerviteurs habiles & deſintéreſſez n'avoient pris le ſoin de régler ſes démarches. Athénodore fut un de ceux qui le ſervirent avec le plus de zéle. C'eſt ce que ſemblent inſinuer la docilité avec laquelle Auguſte recevoit ſes avis, & la confiance dont il l'honora juſqu'au dernier inſtant.

Julian. p. 39. Ecoutons là-deſſus l'Empereur Julien dans ſes Céſars. J'ay porté, dit Auguſte, ma déférence pour la Philoſophie, juſqu'au point de ſouffrir patiemment les réprimandes d'Athénodore, de luy en ſçavoir gré, & de le reſpecter, & comme

mon maître & comme mon pere. Il méritoit ces égards par un fond de vertu & de probité qui ne ſe démentirent jamais. Tel eſt le portrait qu'en fait Mécénas à la fin de ſon diſcours à Auguſte. Il luy conſeille de ne point trop ſe livrer aux Philoſophes, & cela parce qu'ils ne ſont pas tous des Athénodores ni des Aréus, & que la plûpart, à la faveur du beau nom de la Philoſophie, avoient précipité & les états & les particuliers dans des malheurs irréparables. Il auroit eſté à ſouhaiter que le maître eût encore eu plus d'aſcendant ſur l'eſprit de ſon diſciple, on ne parleroit point aujourd'huy, ni des proſcriptions, ni de tant d'autres déſordres, qui ont terni les commencements d'un regne dont la fin a eſté ſi juſtement admirée. Je ne crains pas d'avancer qu'Athénodore n'avoit rien de plus à cœur que d'inſpirer à Auguſte des ſentiments de modération & de retenue, Dion Caſſius & Cédrénus ſeront mes garants. Ce Prince avoit pour les femmes un penchant qu'il ſe mettoit peu en peine de combattre; perſuadé que les bienſéances ne doivent point gêner les deſirs des Souverains, il appelloit chez luy celles des Dames Romaines qui avoient eu l'avantage de luy plaire. Athénodore eſtant allé voir un Sénateur de ſes amis, ſurpris de le trouver fondant en larmes, voulut en ſçavoir la raiſon. Mon épouſe, luy dit-il, eſt la malheureuſe victime que l'Empereur ſacrifie aujourd'huy à ſa paſſion. Notre Philoſophe exhorta le Sénateur à ne point s'affliger, prit des habits de femme, & entra, armé d'un poignard, dans la litiére que le Prince avoit envoyée. Quel fut ſon étonnement, lorſqu'il l'en vit ſortir, s'écriant: A quoy vous expoſez-vous, Seigneur; un mari au déſeſpoir ne peut-il pas ſe déguiſer, & laver dans votre ſang la honte que vous luy prépariez? La réprimande, quoyque hardie, produiſit ſon effet. Auguſte applaudit à un avis ſi judicieux, & depuis il ſe conduiſit avec beaucoup plus d'équité & de circonſpection. La ſageſſe de ſon gouvernement, ſi on en croit Zozime & Ælien, fut l'ouvrage des conſeils du Philoſophe. Sénéque l'accuſe de s'eſtre retiré de la Cour plus bruſquement qu'il ne convenoit, & aux intérêts du public & à ceux de ſon maître.

Dio Caſſ. pag. 491.

Ibid. 598.

Zozim. 635.

Ælia. p. 759.

Senec. p. 350.

Ce reproche nous autoriſe, en quelque maniére, à penſer qu'Athénodore quitta le ſéjour de Rome peu de temps après la rupture d'Antoine & d'Auguſte, c'eſt-à-dire, dans des conjonctures où le dernier abuſoit encore quelquefois du pouvoir qu'il avoit uſurpé. Il eſt certain que quand Mécénas détourna ce Prince de renoncer à l'Empire, Athénodore n'eſtoit plus en Italie. Les expreſſions qu'employe Dion Caſſius ſont claires, ou du moins elles m'ont toûjours ſemblé telles; on y voit de plus, que le Stoïcien en queſtion poſſédoit au plus haut dégré les bonnes graces de l'Empereur. La faveur des Princes eſt ſouvent le prix de la flaterie, & quelquefois de la complaiſance; Athénodore ſoûtint juſqu'à la fin le perſonnage d'un véritable Philoſophe. Je n'avance rien que d'après Plutarque, dont voici les paroles. *Athénodore*, dit-il, *ayant ſupplié Auguſte de luy accorder, en faveur de ſon grand âge, la permiſſion de retourner à Tarſe, ce Prince ne crut pas devoir la luy refuſer. Il luy conſeilla, en ſe ſéparant de luy, d'attendre, lorſqu'il ſeroit en colére, pour parler ou pour agir, qu'il eût récité à voix baſſe les vingt-quatre lettres de l'alphabet. L'Empereur luy ſerra la main, l'aſſûra qu'il avoit encore beſoin de ſa préſence, & ſçut l'engager à reſter encore un an auprès de luy.* Enfin, il fallut céder au vif empreſſement que témoignoit Athénodore de revoir ſa patrie. Il a dû y arriver, ainſi que je l'ay déja obſervé, peu de temps après la bataille d'Actium, qui décida la querelle des deux concurrents. On auroit tort par conſéquent de confondre, à l'exemple de quelques Critiques, le Philoſophe dont il s'agit, avec un Athénodore qu'Auguſte, au rapport de Suétone, avoit chargé de l'éducation de Claudius Néron, qui depuis parvint à l'Empire. Ce Prince naquit ſous le Conſulat de Fabius & de Julius Antonius, l'an de Rome 744. & il y a beaucoup d'apparence qu'alors l'Athénodore, fils de Sandon, n'eſtoit plus au monde. Au reſte la ſatisfaction d'avoir recouvré ſa liberté fut bien tempérée par les fréquents dégoûts que luy cauſérent ſes propres Citoyens. La ville de Tarſe formoit une eſpéce de République; &, exempte de tous impôts, elle jouiſſoit de divers priviléges, obtenus la

Suet. p. 439.

Strab. tom. 2. pag. 991.

plûpart à la ſollicitation de ce Philoſophe. Malgré tant de bienfaits, malgré le zéle infatigable avec lequel il travailloit au rétabliſſement des affaires de ce petit Etat, des eſprits pervers mirent tout en œuvre pour arrêter le cours de ſes bonnes intentions. Boéthus, mauvais Poëte & encore plus mauvais Citoyen, eſtoit à la tête des factieux. Il avoit compoſé un Poëme ſur la victoire remportée contre Brutus & Caſſius. Ce Poëme, quoyque très-médiocre, avoit eu le bonheur de plaire à Antoine, dont la protection l'éleva aux poſtes les plus éminents de la ville de Tarſe. L'impudence avec laquelle il détournoit les deniers publics, ſoûleva une partie des habitants. Ils portérent leurs plaintes au tribunal d'Antoine. Boéthus fut convaincu; ſes priéres & ſes ſoûmiſſions déſarmérent le Triumvir, & le coupable demeura en poſſeſſion des charges, dans l'adminiſtration deſquelles il avoit fait paroître tant d'avidité. Voilà quel eſtoit le principal antagoniſte d'Athénodore. Il avoit de plus à combattre l'inconſtance naturelle des Tarſiens, & la malignité de ceux que des vûes d'intérêt attachoient au parti contraire. En vain entreprit-il de ramener les eſprits. La douceur & la patience du Philoſophe rendirent ſes ennemis plus audacieux. On affichoit tous les jours des placards injurieux à ſa réputation; & un des partiſants de Boéthus oſa bien couvrir d'ordures les murs & la porte de la maiſon d'Athénodore. Une inſulte ſi marquée ne l'ébranla point; & il ſe contenta de dire que la qualité des excréments faiſoit voir juſqu'à quel point la République eſtoit malade. Les maux opiniâtres ne ſe guériſſent que par des remedes violents; notre Philoſophe fut contraint d'y avoir recours. Il chaſſa les brouillons, réforma les abus, & publia des loix, dont la plûpart ſubſiſtoient encore du temps de Dion Chryſoſtome. Ce Rhéteur inſinue que la bonne conſtitution du gouvernement établi à Tarſe, avoit engagé Athénodore à en préférer le ſéjour aux divers avantages que luy promettoit la faveur d'Auguſte. On vient de voir Strabon parler bien différemment; & ſon témoignage ne ſçauroit eſtre rejetté dans un cas comme celuy-ci. C'eſt de la bouche d'Athénodore

Dio Chryſoſt. pag. 491.

même qu'il tenoit l'hiſtoire de ſes démêlez, avec le Poëte Boéthus. Le fait n'eſt pas douteux : il n'eſt pas douteux non plus qu'Athénodore n'ait parcouru différentes provinces. Dans une de ſes converſations avec Strabon, il luy vantoit extrêmement l'eſprit de paix & de concorde qui regnoit parmi les habitants de la ville des Palmiers en Arabie. Il y aborde, luy diſoit-il, beaucoup d'Etrangers, & ces Etrangers ſont continuellement en procès. Rien au contraire de plus uni que les naturels du pays, entre leſquels il ne s'éleve jamais la moindre conteſtation. On doit préſumer qu'un homme ſi modéré travailla le reſte de ſa vie à éteindre, par de ſages reglements, le feu de la diviſion qui dévoroit ſa patrie depuis tant d'années. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, infiniment regretté de ſes compatriotes, qui, par reconnoiſſance, ordonnérent que deſormais on luy feroit des ſacrifices comme à un Héros. Ce Philoſophe ſervit également bien & la ville de Tarſe & la République des Lettres. Une grande partie des ouvrages qu'il avoit compoſez, rouloient ſur la Philoſophie.

Strab. lib. 16. pag. 1126.

Lucian. tom. 2. pag. 641.

Je commenceray par ſon Traité des Catégories, qui appartient proprement à la Logique. L'Auteur y attaquoit les diviſions d'Ariſtote, prétendant que dans les unes, on trouvoit des choſes ſuperflues, & que celles qui devoient naturellement y entrer, eſtoient obmiſes dans les autres. C'eſt une remarque de Porphyre & de Simplicius. Je ne ſçais pas la raiſon qui a obligé ce dernier à le mettre au nombre des Commentateurs du Prince des Philoſophes ; mais le Commentateur & le Cenſeur ne ſçauroient rien avoir de commun enſemble, & il me ſemble que ces termes préſentent des idées abſolument différentes. Rangera-t-on, par exemple, dans la claſſe des Interprétes d'Athénodore, le Stoïcien Cornutus, luy qui avoit écrit de deſſein prémédité, contre le morceau dont il eſt queſtion ? Que l'on ne ſoit point étonné, après tout, de voir un Stoïcien aux priſes avec un homme de la même ſecte. Il ſeroit aiſé de prouver que ces Philoſophes ne ſe faiſoient pas un ſcrupule de ſe combattre mutuellement, & deſlors on ne

Porphyr. in Categ pag. 4. Simpl. in Categ pp. 5. 32. 41. 47.

on ne ſçauroit conclurre de la diſpute de Cornutus, que l'Athénodore auquel il avoit affaire, fût différent du fils de Sandon. Ses ouvrages eſtoient très-connus à Rome, Cornutus y profeſſoit la Philoſophie, & vrayſemblablement il ſe crut obligé de réfuter les opinions d'un Auteur, dont la grande réputation auroit pu ſéduire la jeuneſſe. Athénodore, outre le Traité des Catégories, en avoit encore publié d'autres qui concernoient la Logique. Diogéne-Laërce en fournit, dans ſon troiſiéme livre, une preuve qui ne ſçauroit eſtre conteſtée. Malheureuſement ni luy ni aucun des Anciens ne ſe ſont donnez la peine de nous conſerver, même les titres de ces morceaux de Dialectique. Les ouvrages dont la Morale faiſoit l'objet, ont éprouvé un ſort plus favorable; les noms de la plûpart ſe liſent encore aujourd'huy dans les monuments divers que le temps a reſpectez.

Diog. Laërt. pag. 407.

Graces à Cicéron, on ſçait qu'Athénodore avoit travaillé ſur les Offices; matiére importante, & dont l'examen, à en juger par les Catalogues de Diogéne-Laërce, avoit occupé les plus beaux eſprits du Portique. De tant de productions, celle de Poſidonius eſtoit preſque la ſeule qui manquât à l'Orateur Romain, lorſqu'il entreprit d'expliquer à ſes Citoyens les grands principes du Droit naturel, dont juſqu'alors ils n'avoient eu que des idées très-imparfaites. Dans la vûe de ne leur rien laiſſer à déſirer de ce côté-là, il voulut avoir le précis du Traité dont Poſidonius avoit depuis quelques années enrichi le Public. Cicéron s'adreſſa donc à Athénodore, qui, charmé de faire ſa cour à un homme diſtingué par ſes talents, & par le rang qu'il tenoit dans la République, luy envoya un Traité complet des Offices; Traité dont cet illuſtre Romain parle en termes aſſez avantageux. C'eſt de-là, ſi je ne me trompe, qu'eſtoient tirez deux fragments que Sénéque cite ſous le nom d'Athénodore. Il dit dans le premier, que l'action, le maniement des affaires publiques, & le ſoin de remplir les devoirs de la ſociété, ſont les ſeuls remédes qu'on puiſſe oppoſer à ces accès d'ennuy qui rendent la vie inſupportable. Il

Cicer. ad Att. lib. 16. ep. 14.

Senec. tom. 1. pag. 346.

Senec. tom. 2. pag. 355.

assûre dans le second, qu'il ne souperoit point dans la maison d'une personne qui ne luy auroit aucune obligation de cette marque d'amitié. Il ne sera point inutile d'observer ici, que le morceau d'Athénodore dont il s'agit, fut commencé & fini dans le temps qu'Octavien, de concert avec les partisans de la liberté, se disposoit à marcher contre Antoine. Deux lettres de Cicéron à Atticus me paroissent établir la chose de façon à ne pouvoir estre révoquée en doute.

Il résulte de ceci, que le livre des Offices est postérieur à un autre d'Athénodore, intitulé *de la Noblesse.* Il estoit déja entre les mains de tout le monde, lorsque Cicéron se mit en possession du gouvernement de Cilicie. Appius, auquel il avoit succédé, se plaignoit, quoyqu'à tort, de quelques réglements du nouveau Proconsul. Picqué de certaines expressions qui sembloient luy reprocher l'obscurité de sa naissance, il répond fiérement que les grands noms ne luy en ont jamais imposé, & que la gloire de l'éloquence, & tant de services rendus à l'Etat, l'égaloient aux plus illustres Patriciens; après quoy il le renvoye à l'ouvrage d'Athénodore. Ce Philosophe y enseignoit, suivant toutes les apparences, que dans le mérite personnel & dans la vertu seule, consistoit la vraye noblesse, toûjours indépendante de ce pompeux étalage d'une longue suite de Héros. Ce que l'Auteur d'un Poëme attribué à Lucain, a si bien exprimé dans ces quatre vers:

Cicer. lib. 3. epist. 7.

Nam quid imaginibus, quid avitis fulta triumphis
Atria, quid pleni numeroso Consule fasti
Profuerint cui vita labat! perit omnis in illo
Nobilitas, cujus laus est in origine solâ.

Athæn. 519.

On chercheroit en vain la date du Traité d'Athénodore, dont le titre estoit, *du Travail & du Délassement.* Athénée ne nous donne là-dessus aucun éclaircissement; il est le seul néantmoins qui fasse mention de cet ouvrage. Daléchamp, comme le montre sa traduction, a lû παιδιᾶς; auquel cas

il faudroit dire que le livre d'Athénodore, rouloit ſur le travail & ſur l'étude des ſciences. Mais la ſuite du diſcours prouve clairement que ce Critique s'eſt trompé. En effet, Athénée rapporte, & cela d'après Athénodore, qu'Archytas, Philoſophe & homme d'Etat tout enſemble, badinoit avec les enfants de ſes eſclaves, & qu'il ſe plaiſoit à les raſſembler auprès de luy lorſqu'il eſtoit à table.

Le Traité dans lequel Athénodore examinoit la divination & la nature des péchez, eſt encore moins connu que le précédent. Ce Philoſophe, au rapport de Diogéne-Laërce, ſoûtenoit dans le premier, qu'à la faveur des obſervations on pouvoit pénétrer dans les myſtéres de l'avenir. Il combattoit dans le ſecond, le dogme favori de la plûpart des Stoïciens, ſçavoir, l'égalité des péchez. Un parricide & un ſimple mouvement de colere, portoient, ſelon eux, le même caractére de difformité.

Diog. Laërt. pag. 160.

Idem p. 440.

Quant à l'ouvrage qu'Athénodore avoit dédié à Octavie, ſœur d'Auguſte, on en ignore encore aujourd'huy juſqu'au titre. Plutarque s'eſt contenté d'avertir que le fameux Scævola eſtoit appellé dans ce morceau, Mucius Scævola Poſtumus, ce qui me feroit ſoupçonner qu'Athénodore l'avoit compoſé dans la vûe de conſoler cette Princeſſe de la mort d'un fils qu'elle pleuroit continuellement. Les raiſonnements & les exemples eſtoient employez tour à tour; & il luy inſinuoit que la même fermeté qui avoit ſuſpendu dans Scævola, les douleurs du corps les plus cuiſantes, rendroit à ſon eſprit le calme & la tranquillité, dont elle paroiſſoit réſolue à ne plus goûter les douceurs.

Plut. tom. 1. pag. 106.

Il y a dans Sénéque un paſſage qui me porteroit à croire qu'Athénodore avoit écrit ſur les paſſions. Sçachez, dit-il, que vous en aurez entiérement ſecoué le joug, lorſque vous ſerez parvenu au point de ne demander aux Dieux dans vos priéres, que des choſes que vous ne rougiriez pas de prononcer à haute voix.

Senec. tom. 2. pag. 33.

Ces divers morceaux de morale, & pluſieurs autres, qui

probablement ne ſubſiſtent plus aujourd'huy, montrent avec quel zéle Athénodore travailloit à inſpirer aux hommes l'amour de la vertu. Il ne laiſſoit pas en même temps de cultiver l'étude de la Phyſique. Le paſſage de Strabon, que j'ay allégué au commencement de ce diſcours, prouve que le public eſtoit redevable à notre Philoſophe, de pluſieurs obſervations, tant ſur la nature de l'Océan, que ſur les cauſes du flux & du reflux.

Plut. tom. 2. pag. 731.

On avoit encore de luy un Traité des maladies épidémiques. Plutarque en cite le premier livre, & confirme par le témoignage de cet Auteur, que l'origine de la rage & de la lépre eſt plus ancienne qu'on ne le croyoit ordinairement. Athénodore prétendoit que le Médecin Aſclépiade avoit vû naître l'un & l'autre de ces fléaux. Il eſtoit contemporain de Pompée, & il y a bien de l'apparence que la lépre vint à la ſuite des légions qui avoient parcouru avec luy la plûpart des provinces de l'Aſie. Il eſt conſtant qu'on ne connoiſſoit point cette maladie à Rome, lorſque Lucréce publia ſon Poëme; c'eſt-à-dire, quelques années avant l'expédition de Pompée. Rien de plus précis que ces vers:

Lucrec. lib. 6. verſ. 1113.

Eſt Elephas morbus, qui propter flumina Nili
Gignitur, Ægypto in media, neque præterea uſquam.

Il ſe trompe néantmoins, quand il y ſoûtient que les Egyptiens ſeuls eſtoient ſujets à la lépre. Il eſt aiſé d'établir le contraire. Il paroît même que les Grecs, dès le temps d'Ariſtote, en avoient reſſenti les funeſtes effets. Il la nomme σατυρίασις, & cela, parce que le viſage des perſonnes qui en eſtoient attaquées, reſſembloit beaucoup, par la quantité des puſtules, à celuy des Satyres. Que ſi le livre concernant les lépreux & attribué à Démocrite, eſtoit véritablement de luy, il n'y auroit pas de doute que cette maladie ne fût antérieure au ſiécle d'Ariſtote. Mais Cœlius Aurélianus qui fait mention de cet ouvrage, le regarde comme très-équivoque; & il eſt à préſumer que pluſieurs avant luy en avoient

Cæl. Aurel. l. 4. p. 493.

conçu les mêmes ſoupçons. Je reviens maintenant au Traité d'Athénodore. La queſtion qu'il y examinoit, appartient inconteſtablement à la Médecine : or on ne lit nulle part qu'Athénodore de Tarſe ait exercé cette profeſſion, & par conſéquent l'Athénodore, Précepteur d'Auguſte, n'eſt point l'Auteur du livre dont il s'agit. Je réponds à cela, que les paroles de Plutarque ne quadrent point avec ce raiſonnement. Selon luy, l'Athénodore qui avoit écrit des maladies épidémiques, eſtoit & un Philoſophe, & un garant ſûr du temps auquel la lépre ſe déclara à Rome pour la premiére fois, ce qui convient parfaitement au fils de Sandon. Il eſtoit un des Stoïciens les plus renommez de ſon ſiécle ; & il avoit pu avoir de fréquents entretiens avec Aſclépiade & à Rome & dans la Grece.

Les Traitez d'Athénodore, dont il nous reſte à parler, ſont du reſſort de l'Hiſtoire ; il ne ſeroit guéres poſſible de placer dans une autre claſſe, celuy dont Diogéne-Laërce cite le huitiéme livre, ſous le nom de περιπατός, ou de promenades. Il rapporte d'après ce Philoſophe, que la libéralité de Dion de Syracuſe avoit mis Platon en état de fournir à la dépenſe des jeux ; que Théophraſte eſtoit fils d'un artiſan, & qu'Hippocrate avoit eu une conférence avec Démocrite. Voilà les ſeuls fragments de cet ouvrage qui ſoient venus juſqu'à nous, un plus grand nombre nous conduiroit peut-eſtre à démêler les raiſons qui avoient déterminé Athénodore à luy donner le titre de promenades. Son Hiſtoire de Tarſe a encore eſté plus maltraitée ; inutilement en chercheroit-on des veſtiges ailleurs que dans l'endroit où Eſtienne de Byzance explique la fondation de la ville d'Anchiale en Cilicie.

Diog. Laërt. pp. 166. 288. 572.

SECONDE DISSERTATION SUR TITUS LABIE'NUS.

Par M. DE CHAMBORT.

11. May 1736.

JE terminay ma premiére Diſſertation ſur Titus Labiénus, par un abrégé des ſervices que cet illuſtre Romain rendit ſous Jules-Céſar dans la guerre des Gaules; je remarquay que cette guerre dura l'eſpace de huit années, & que dans chacune de ces années, Labiénus ſe ſignala par quelqu'action importante.

Voy. le Tome X. pag. 98.

Si les actions de Labiénus pendant cette guerre des Gaules, luy furent glorieuſes, on peut dire auſſi qu'elles luy furent très-utiles, & qu'elles luy fournirent l'occaſion d'amaſſer de grandes richeſſes.

Les Romains ne faiſoient pas ſeulement la guerre pour y acquérir de la gloire; ordinairement ils dépouilloient les peuples vaincus, de leurs biens & de leur liberté, ou ils les condamnoient à leur payer de groſſes contributions & de grandes taxes: ce qu'ils acquéroient par la guerre, eſtoit regardé chez eux comme légitimement acquis par le droit des gens. Dans les premiers temps de la République, les Généraux rendoient un compte exact de tout le butin; mais dans les derniers temps, le luxe s'eſtant introduit, & les guerres ſe faiſant dans des pays éloignez de Rome, ils abuſérent de leur pouvoir, & ſe rendirent les maîtres des biens dont on dépouilloit les Nations vaincues.

Céſar fut un des Généraux qui abuſa le plus de l'autorité à luy donnée dans les guerres qu'il fit, en commandant les armées de la République Romaine. Suétone nous aſſûre que dans tous les commandements qu'il eut, & dans toutes les magiſtratures qu'il exerça, il fut toûjours fort empreſſé d'y amaſſer de grandes richeſſes: *Abſtinentiam neque in imperiis,*

In Julio. c. 54.

neque in magiſtratibus præſtitit. Suétone entre enſuite dans le détail des concuſſions que fit Céſar dans les deux gouvernements qu'il eut. Le premier fut celuy de l'Eſpagne ultérieure, dont il obtint le gouvernement au ſortir de ſa Préture; il tira de groſſes ſommes de celuy à qui il ſuccédoit, & des Alliez du Peuple Romain, pour payer ſes dettes particuliéres: il pilla auſſi d'une maniére barbare, des villes de la Luſitanie qui s'eſtoient ſoûmiſes à ſes ordres, & qui luy avoient ouvert leurs portes.

Le ſecond gouvernement de Céſar fut celuy des Gauſes, qui luy fut donné après ſon Conſulat. Dans la guerre qu'il fit dans ce pays, il pilla les lieux ſacrez & les temples des Dieux, qui eſtoient remplis des dons & des offrandes des Peuples; il démolit des villes, plûtôt pour en tirer du butin, que pour aucune cauſe de délit qui y eût eſté commis par leurs habitants: *In Gallia fana templaque Deûm donis referta expilavit, urbes diruit ſæpius ob prædam quàm ob delictum.* Cela fit que Céſar amaſſa une grande quantité d'or: *Unde factum eſt ut auro abundaret.*

Cette avidité de Céſar pour acquérir tant d'or dans ſon gouvernement des Gaules, ne doit pas paroître étonnante, puiſque dans Rome même, & dans le temps de ſon Conſulat, il avoit détourné à ſon profit la quantité de trois mille livres peſant d'or, qui eſtoit en réſerve dans le Capitole, à la place de laquelle il ſubſtitua le même poids de cuivre doré: *In primo Conſulatu tria millia pondo auri furatus è Capitolio, tantumdem inaurati æris repoſuit.* Pendant ce même Conſulat, pluſieurs Princes étrangers s'eſtant adreſſez à luy pour eſtre reconnus Rois, & pour eſtre déclarez alliez par le Sénat & le Peuple Romain, il leur fit accorder ces titres honorables, moyennant de groſſes ſommes qu'il exigea d'eux: *Societates & regna pretio dedit.* Il tira du ſeul Ptolémée-Aulétes Roy d'Egypte, près de ſix mille talents, tant en ſon nom qu'au nom de Pompée, pour faire accorder à ce Prince la protection du Sénat & du Peuple Romain, contre ſes ſujets qui s'eſtoient révoltez contre luy, & l'avoient chaſſé de ſon royaume.

Céſar diſtribua une partie de toutes ces immenſes richeſſes qu'il avoit tirées de ſes grands emplois, aux Officiers & aux ſoldats qui ſervoient ſous luy; il employa l'autre partie à ſe faire des créatures dans le Sénat & parmi le Peuple, pour pouvoir plus aiſément parvenir à ſes fins ambitieuſes.

Entre ceux qui ſervant ſous les ordres de Céſar dans la guerre des Gaules, amaſſérent de grandes richeſſes, ou qui les obtinrent par ſes exceſſives libéralitez, on compte notre Titus Labiénus & Mamurra. Ce Mamurra eſtoit un Chevalier Romain, natif de Formies ville du Latium, voiſine de la Campanie, il ſervit ſous Céſar dans les Gaules en qualité d'Intendant des Machines: *Præfectus Fabrorum C. Cæſaris in Gallia.* C'eſt une choſe aſſez ſinguliére, que Céſar nous ayant parlé dans ſes Commentaires, de tant de ponts, de tours & de machines militaires qu'il a fait faire, n'ait fait aucune mention de Mamurra qu'il avoit fait ſon Intendant des Machines; il nous ſeroit inconnu, ſi Cicéron, Catulle & Pline le Naturaliſte, n'avoient pas fait mention de luy. Cicéron, dans la ſeptiéme Epître du ſeptiéme livre de ſes lettres à Atticus, parle des richeſſes que Labiénus & Mamurra avoient acquiſes dans les Gaules, comme de quelque choſe d'odieux. Catulle a fait des vers contre ce Mamurra, dans leſquels il n'a pas épargné Céſar luy-même, qui avoit répandu tant de richeſſes ſur cet homme célébre par ſon luxe & par ſes débauches. Ces vers de Catulle ſont venus juſqu'à nous:

Plin. Hiſtor. Natur. lib. 36. cap. 6.

Quis hoc poteſt videre, quis poteſt pati,
Niſi impudicus, & vorax, & helluo,
Mamurram habere quod comata Gallia
Habebat omnis, ultima & Britannia! &c.

Pline, dans le chapitre 6. du livre XXXVI. de ſon Hiſtoire naturelle, dit que le luxe & la prodigalité de Mamurra, parurent par la dépenſe exceſſive qu'il fit à Rome dans une maiſon qu'il avoit, ſituée ſur le Mont Célius. Il la fit incruſter en dedans & en dehors, de marbre; toutes les colomnes qu'il y fit

fit mettre, eſtoient toutes entiéres de marbre tiré des carriéres de Caryſtos dans l'Iſle d'Eubée, & des carriéres de Luna ville de Toſcane, voiſine de la Ligurie. Suivant Pline, il fut le premier des Romains qui fit ce genre de dépenſe, & en donna le mauvais exemple à ſes contemporains & à la poſtérité, & ce bâtiment, ſi éloigné de l'ancienne ſimplicité Romaine, ne flêtrit pas moins ſa mémoire, que les vers ïambiques que Catulle avoit faits contre luy.

A l'égard de Labiénus, Cicéron a eu tort de mettre ſes richeſſes en paralléle avec celles du prodigue Mamurra; quelque grandes qu'elles ayent pu eſtre, elles pouvoient paſſer pour juſtes, Labiénus les avoit méritées par les grands ſervices qu'il avoit rendus à la République dans la conquête des Gaules: la ſeule lecture des Commentaires de Céſar en donne des preuves ſuffiſantes.

L'employ que Labiénus fit de ſes richeſſes, fut bien différent de celuy que Mamurra fit des ſiennes: Labiénus toûjours plein d'idées nobles & grandes, en employa une grande partie à faire bâtir à ſes dépens, la ville de Cingulum, dans la province du Picénum.

Cingulum, avant cette dépenſe faite par la libéralité de Labiénus, eſtoit un petit bourg d'où la famille de Labiénus eſtoit originaire. Il eſtoit ſitué ſur une montagne pleine de rochers près de la riviére de Muſone. Cette ſituation eſcarpée luy avoit fait donner le nom de *Cingula Saxa*, ſuivant Silius Italicus dans ſon Poëme de la ſeconde guerre Punique. Labiénus en ayant augmenté l'enceinte, y ayant fait conſtruire des maiſons pour loger un plus grand nombre d'habitants, & l'ayant fait clorre de murs & d'ouvrages capables d'en défendre l'entrée, ce lieu devint une ville aſſez conſidérable, dont Labiénus fut le fondateur, & qui ſubſiſte encore aujourd'huy en Italie dans la Marche d'Ancone.

Paul Mérula, célébre Coſmographe, dans ſa deſcription topographique de l'Italie, aſſûre qu'il a vû une Médaille d'argent de Labiénus, frappée à l'occaſion de la fondation de

cette ville de Cingulum, parmi celles qui compoſoient le riche tréſor de Médailles de l'illuſtre Abraham Gorlæus ſon ami. Les bons connoiſſeurs en fait de Médailles, regardent cette Médaille de Gorlæus comme fauſſe & ſuppoſée. Labiénus employa le ſurplus de ſes grandes richeſſes, à ſes affaires domeſtiques, comme un ſage pere de famille; & certes ces richeſſes luy furent bien néceſſaires pour ſoûtenir les groſſes dépenſes qu'il fut obligé de faire pendant les guerres civiles qui ſuivirent de près la fin des guerres des Gaules. Le parti qu'il prit dans ces guerres civiles, fit bien changer les ſentiments que Cicéron avoit de luy, & le fit regarder par ce grand Orateur, comme un Citoyen diſtingué par ſa vertu héroïque & par ſon attachement à la liberté de la République.

Après les huit années employées à la guerre des Gaules, Labiénus demeura encore une année Lieutenant de Céſar. Cette neuviéme année du Proconſulat de Céſar dans les Gaules, eſt la ſept cens quatriéme année depuis la fondation de Rome. Céſar ne fit aucune guerre pendant le cours de cette année; il ſe contenta de faire différents voyages dans les diverſes parties de ſon gouvernement. Il y régla toutes choſes, & ſur-tout les impôts & les finances. On ne peut pas dire poſitivement en quel endroit des Gaules Labiénus commandoit au commencement de cette neuviéme année. Le Continuateur des Commentaires de Céſar, qui a écrit le huitiéme livre de la guerre des Gaules, n'a pas eſté exact à faire mention des Lieutenants de Céſar qui commandoient ſes légions dans les différentes citez où elles furent diſtribuées dans les derniers mois de la huitiéme année, pour y prendre leurs quartiers d'hyver. Il nous a conſervé les noms de ceux qui commandoient les quatre légions qui avoient leurs quartiers dans la Gaule Belgique, Marc-Antoine, Queſteur de Céſar, Caïus-Trébonius, P. Vatinius & Q. Tullius ſes Lieutenants. Le nom de ce dernier Lieutenant n'a pas eſté mis exactement par l'Auteur, ou par les Copiſtes de ce livre, parce qu'il eſt certain, par les Epîtres de Cicéron, que ſon frere Q. Tullius

avoit ceſſé d'eſtre Lieutenant de Céſar, dès les premiers mois de cette huitiéme année, & qu'il partit de Rome au mois de May de cette année, avec M. Tullius Cicéron ſon frere, qui alloit eſtre Proconſul de la province de Cilicie, & qui l'avoit rappellé des Gaules pour eſtre ſon Lieutenant. A l'égard des ſix autres légions de Céſar, diſtribuées dans la Gaule Celtique, deux furent miſes ſur les terres de ceux d'Autun, deux autres dans la Touraine, près de l'état de Chartres, les deux derniéres dans le Limoſin proche de l'Auvergne. Il ne nomme pas les ſix Lieutenants de Céſar qui commandoient dans les quartiers de ces ſix légions.

Dans cet embarras, je crois que Labiénus, dans cette diſtribution, eut le commandement des deux légions qui eſtoient dans le Limoſin proche de l'Auvergne; & cet avis ſe peut fonder ſur trois raiſons. La premiére, parce qu'il y a apparence que Céſar regardant Labiénus comme ſon premier Lieutenant & le principal inſtrument de ſes victoires, il luy donna le poſte le plus éloigné du ſien: or Céſar ayant trouvé à propos de prendre ſon quartier dans la Belgique, & de paſſer cet hiver à Némétocenne, que M. d'Ablancourt prétend eſtre la ville d'Arras, ſur la foy du célébre Géographe Nicolas Samſon, je ſuis perſuadé que Céſar mit Labiénus dans le Limoſin, qui en eſtoit fort éloigné. La ſeconde raiſon eſt qu'il y a apparence que Labiénus eut ce poſte, parce qu'il eſtoit le plus difficile; les mouvements qui avoient eſté pendant cette huitiéme année dans le Quercy, & le ſiége d'Uxellodunum que Céſar avoit eſté obligé de faire dans cette province, demandoient un homme d'une auſſi grande autorité que Labiénus, pour calmer ces Peuples belliqueux, & les contenir dans l'obéiſſance. La troiſiéme raiſon eſt tirée d'un marbre qui ſe trouve dans l'Hôtel de ville de Clermont en Auvergne, qui fait mention de Labiénus; ce marbre antique dénote que Labiénus eſtoit dans le pays, ou au moins dans le voiſinage: la paix devoit alors eſtre bien aſſûrée dans les Gaules, puiſqu'il y fit venir ſa femme, ce qu'il n'auroit pas pu faire dans un

temps moins pacifique. Cette Inſcription ſe trouve dans le recueil de Gruter, & dans le recueil des familles Romaines de Charles Patin; elle eſt conçûe en ces termes:

. . . . . VL. PAVLINI T. F.
ALLIA T. LABIENI VXOR
BELENO D. D.

Elle nous apprend le nom de la femme de Labiénus, qu'elle appelle *Allia.* La famille *Allia* eſtoit conſidérable à Rome, quoyque Plébéienne. Ce nom venoit d'un homme qui s'eſtoit plû à cultiver de l'ail dans ſon jardin. Les premiers Romains ſe faiſoient honneur de porter des noms ou des ſurnoms tirez du nom des plantes que leurs ancêtres avoient cultivées. Les Fabius, deſcendus d'un fils d'Hercule, avoient pris ce nom, tiré de la culture des féves. Les Salvius tiroient leur nom de la plante nommée *Salvia,* la Sauge, plante médicinale à laquelle on attribue de ſi bons effets, que l'Ecole de Salerne s'écrie à ſon ſujet dans ces termes:

Cur moriatur homo, cui Salvia creſcit in horto?
Salvia ſalvatrix, Naturæ conciliatrix.

Les Calpurniens, iſſus du Roy Numa, avoient tenu à honneur le ſurnom de Piſons, à cauſe des pois qu'ils avoient cultivez. Une branche de la célébre Maiſon Cornélia avoit pris le ſurnom de Lentulus, tiré des lentilles qu'elle aimoit particuliérement. Cette famille Allia eſtoit originaire de la Pouille, ſi nous en croyons Silius Italicus. Ce Poëte, qui a cherché à faire honneur dans ſon Poëme aux grandes familles Romaines, fait mention d'un Allius natif d'Argyripa, ville de la Pouille bâtie par Dioméde. Cet Allius commandoit un corps de Cavalerie dans l'armée Romaine à la journée de Trébia, où les Romains furent défaits par Annibal. Silius fait une belle deſcription de la maniére dont cet Allius eſtoit armé, de ſes actions pleines de valeur, & de la mort qui luy fut

donnée par Magon frere d'Annibal, & par Maharbal Général de la Cavalerie Carthaginoiſe :

Allius Argyripâ Daunique profectus ab arvis
Venator rudibus jaculis, & Iapyge campum
Perſultabat equo, medioſque invectus in hoſtes
Appula non vanâ torquebat ſpicula dextrâ.
Huic horret thorax Samnitis pellibus urſæ,
Et galea annoſi vallatur dentibus apri.
Verùm ubi turbantem, ſolo ceu luſtra pererret
In nemore, aut agitet Gargano terga ferarum;
Hinc Mago, hinc ſævus pariter vidêre Maharbal,
Ut ſubigente fame diverſis rupibus urſi
Invadunt trepidum gemina inter prælia Taurum,
Nec partem prædæ patitur furor: haud ſecus acer
Hinc atque hinc jaculo devolvitur Allius acto.
It ſtridens per utrumque latus Mauruſia taxus;
Obvia tum medio ſonuerunt ſpicula corde,
Incertumque fuit lethum cui cederet haſtæ.

Telle eſtoit l'origine de la famille dont eſtoit iſſuë la femme de Labiénus; ſur quoy on peut remarquer la prudence de ce Romain, d'avoir pris pour femme une perſonne originaire de la Pouille : cette province de l'Italie, auſſi bien que la terre Sabine, eſtoient les cantons qui produiſoient les femmes les plus chaſtes & les plus attachées à leurs devoirs domeſtiques. C'eſt le ſentiment d'Horace dans la ſeconde de ſes Epodes :

Sabina qualis, aut peruſta ſolibus
Pernicis uxor Appuli.

Juvenal, dans ſa ſixiéme Satyre, donne la préférence aux femmes de Vénouſe, ville de la Pouille, ſur les plus illuſtres Romaines :

Malo Venuſinam quàm te Cornelia mater
Gracchorum.

Le marbre de Clermont eſt un témoignage de l'attachement qu'Allia avoit pour ſon époux, les difficultez des chemins ne l'empêchérent pas de venir prendre part à la gloire qu'il avoit acquiſe dans la guerre des Gaules; il eſt encore un monument de ſa piété. Il y eſt marqué qu'elle avoit fait des dons, en exécution des vœux qu'elle avoit faits aux Dieux adorez dans la Gaule, pour la conſervation de la perſonne de ſon mari. Le Dieu Bélénus eſtoit une des quatre principales Divinitez adorées par les anciens Gaulois; ſa fonction eſtoit de préſerver de maladies & de bleſſures, ceux pour qui on l'invoquoit.

Il eſt difficile de marquer préciſément le temps du mariage de Labiénus avec Allia. Ce mariage eſtoit antérieur au temps où il vint ſervir ſous Céſar dans les Gaules, & il y a apparence que Labiénus le contracta avant ſon entrée dans les premiéres magiſtratures qu'il exerça dans Rome, puiſque les enfants qui en naquirent, eurent part aux guerres civiles qui arrivérent après la mort de Jules-Céſar, qu'ils eſtoient contemporains de Mécénas, d'Agrippa, de Meſſala & d'Aſinius Pollion, & qu'ils eſtoient alors majeurs.

Au commencement de cette neuviéme année, Céſar paſſa les Alpes, & viſita toutes les villes de la Gaule Ciſalpine. Toutes le reçurent avec de grands honneurs, témoignérent beaucoup de joye de le revoir, & luy en donnérent bien des aſſûrances. Ce voyage fut de peu de jours, il repaſſa promptement les Alpes, & retourna à ſon quartier de Némétocenne dans la Gaule Belgique; de-là il envoya ſes ordres dans tous les quartiers de ſes légions, à Labiénus & à tous ſes Officiers généraux, & leur ordonna d'amener toutes les troupes qu'ils commandoient, dans le territoire de Tréves. Ce fut-là que Céſar fit la revûe de toute ſon armée, *luſtravit exercitum.* Les mots de *luſtrare exercitum* ne ſignifient pas ſeulement l'examen que les Généraux en chef des armées Romaines faiſoient du nombre & de la qualité de leurs ſoldats; mais ils accompagnoient cette action de pluſieurs cérémonies religieuſes, de ſacrifices publics & particuliers, & de diverſes expiations. Ces revûes générales des armées ſe faiſoient ordinairement

dans trois occaſions. La premiére, lorſqu'ils prenoient poſſeſſion de leurs gouvernements, ſoit Conſulaires, ſoit Prétoriens, & qu'ils raſſembloient toutes les troupes qui s'y trouvoient alors. La ſeconde, lorſqu'ils eſtoient près de donner une bataille. La troiſiéme, lorſqu'après avoir fait de grandes actions & terminé une guerre, ils eſtoient près de quitter leurs gouvernements. La revûe que fit alors Céſar de ſon armée, & à laquelle T. Labiénus aſſiſta, fut de ce dernier genre. Il ne faut pas douter qu'elle ne fût très-magnifique, & remplie des plus belles cérémonies. Jules-Céſar joignoit à la qualité de Proconſul de la Gaule Ciſalpine & Tranſalpine, la qualité de Grand Pontife de Rome; employ qu'il poſſédoit depuis pluſieurs années.

Après cette revûe générale de l'armée, Céſar envoya Labiénus dans la Gaule Ciſalpine, dont il luy donna le commandement. L'intention de Céſar eſtoit de mettre Labiénus plus à portée de demander le Conſulat. Pluſieurs villes de la Gaule Ciſalpine avoient le droit de bourgeoiſie Romaine. Leurs habitants donnoient leurs ſuffrages dans les Comices qui ſe tenoient à Rome pour l'élection des Magiſtrats. Labiénus eſtant Commandant dans la province, pouvoit plus aiſément obtenir ces ſuffrages. L'employ que Céſar donna à Labiénus, eſtoit un poſte qui luy donnoit preſque toutes les prérogatives du Proconſulat dans cette province, pendant l'abſence de Céſar.

Il eſtoit bien difficile alors de pouvoir parvenir au Conſulat par la recommandation de Céſar. La plus grande partie du Sénat eſtoit indiſpoſée contre luy. On venoit de refuſer le Conſulat à Servius-Galba dans les derniers Comices, quoyqu'il fût Patricien & né dans l'ancienne Maiſon Sulpitia, parce qu'il avoit eſté un des Lieutenants de Céſar; & on luy avoit préféré L. Lentulus & C. Marcellus, qu'on avoit déſignez Conſuls, bien que Galba eût plus de crédit qu'eux & plus de ſuffrages. On vouloit que Céſar quittât ſes gouvernements & le commandement de ſon armée. On luy avoit nommé pour ſucceſſeurs, L. Domitius Ænobarbus, & C. Conſidius Nonianus. Le premier devoit avoir la Gaule Tranſalpine en

qualité de Proconſul. Le ſecond devoit avoir la Gaule Ciſalpine en qualité de Propréteur. Céſar prétendoit avoir droit de régir ces provinces, qui compoſoient ſon gouvernement, pendant dix années complettes, qui n'expiroient qu'à la fin de l'an de Rome 705. Il prétendoit de plus, avoir droit de demander un ſecond Conſulat, quoyqu'il fût abſent, pour l'année 706. Il fondoit ſes priviléges ſur une Loy faite en ſa faveur, ſous le ſecond Conſulat de Pompée & de Craſſus l'an de Rome 699. Les Sénateurs qui luy eſtoient oppoſez, prétendoient que ſon gouvernement des Gaules luy avoit eſté accordé pour cinq années, & que la prolongation qu'on y avoit ajoûtée depuis pour cinq autres années, avec le droit de pouvoir demander le Conſulat, quoyqu'abſent, eſtoit une faveur relative au temps, qu'on croyoit alors néceſſaire pour luy donner les moyens d'achever la conquête de la Gaule qu'il avoit entrepriſe. Ainſi cette conquête ayant eſté faite dans l'eſpace de huit années, il avoit rendu luy-même inutiles les priviléges qui luy avoient eſté accordez.

Céſar voyoit bien le but où viſoient les Sénateurs qui luy eſtoient ennemis. Il eſtoit perſuadé que s'il quittoit ſon gouvernement des Gaules & le commandement de ſon armée, pour aller à Rome demander le Conſulat comme ſimple candidat, Caton & les Marcellus ſe rendroient ſes accuſateurs pour les malverſations par luy commiſes, & dans ſon premier Conſulat, & dans les gouvernements qu'il avoit eus. Céſar avoit exercé ces emplois avec beaucoup de courage & de valeur, mais il ne s'eſtoit pas ſoucié d'y faire voir ſon intégrité & ſon déſintéreſſement. Il s'eſtoit mis au-deſſus des loix & des régles ordinaires en bien des occaſions. Il eſtoit ſûr d'eſtre condamné s'il ſubiſſoit l'examen d'une juſtice réglée. Ce ſentiment du Sénat Romain à l'égard de Céſar, a eſté renouvellé de nos jours par M. Deſpreaux dans ſa Satyre XI. vers 79. & ſuivants.

Du premier des Céſars on vante les exploits:
Mais dans quel tribunal, jugé ſuivant les Loix,
Eût-il

Eût-il pu diſculper ſon injuſte manie!
Qu'on livre ſon pareil en France à la Reynie,
Dans trois jours nous verrons le Phénix des guerriers
Laiſſer ſur l'échafaud ſa tête & ſes lauriers.

Pompée, jaloux de la gloire militaire que Céſar avoit acquiſe par la conquête des Gaules, ſe déclara contre luy. Il appuya de ſon autorité les Sénateurs qui vouloient que Céſar quittât ſon armée & ſes gouvernements. Par la mort de Craſſus, tué dans la guerre contre les Parthes, & par la mort de ſa femme Julie, il ſe croyoit affranchi de toutes les liaiſons qu'il avoit contractées avec Céſar. La nouvelle alliance qu'il avoit avec Q. Métellus Scipion, dont il avoit épouſé la fille Cornélia, contribuoit beaucoup à leur méſintelligence.

Labiénus commandant alors dans la Gaule Ciſalpine, eſtoit paiſible ſpectateur de tous ces mouvements, avant-coureurs d'une guerre civile. Il eſtoit puiſſamment ſollicité par les Sénateurs, ennemis de Céſar, de ſe déclarer contre luy. Leur intention eſtoit de dépouiller Céſar par ſon moyen, d'une partie de ſes troupes. Céſar n'ignoroit pas ces ſollicitations & ces menées ſoûterraines que ſes ennemis faiſoient contre luy, mais il n'en vouloit rien croire. Il conſidéroit Labiénus comme un homme qui luy eſtoit entiérement attaché. Les grands emplois qu'il luy avoit donnez, & les grandes richeſſes qu'il luy avoit procurées, luy ſembloient des gages ſuffiſants de ſa fidélité.

En effet, Labiénus fut toûjours fidéle & obéiſſant à Céſar, tant qu'il crut que Céſar ne s'éloigneroit pas de la ſoûmiſſion qu'il devoit aux ordres du Sénat; mais Céſar ne fut pas long-temps ſans franchir les bornes du reſpect qu'il devoit à cet auguſte Corps. Il quitta la Gaule Tranſalpine, où il laiſſa huit de ſes légions, quatre dans la Gaule Belgique, commandées par C. Trébonius, & quatre autres dans le territoire d'Autun, commandées par C. Fabius, ſes Lieutenants. Il paſſa les Alpes avec un corps de cinq mille hommes de pied & de trois cens chevaux. Il établit ſon quartier général à Ravenne dans

la Gaule Ciſalpine. Cette ville de Ravenne eſtoit à l'extrémité de ſon gouvernement du côté de Rome; de-là il luy eſtoit facile d'avoir promptement des nouvelles de ce qui s'y paſſoit, & de ſoûtenir les partiſants qu'il avoit dans cette capitale de l'Empire. Les principaux eſtoient Curion, Tribun du Peuple pendant cette année, qu'il avoit mis dans ſes intérêts par de grandes ſommes d'argent qu'il luy avoit données, & Marc-Antoine ſon parent & ſon Queſteur, lequel, au mois de Décembre de cette année, fut le ſucceſſeur de Curion dans le Tribunat.

L'arrivée de Céſar dans la Gaule Ciſalpine fit perdre à Labiénus le commandement qu'il avoit dans cette province.

Céſar voyant l'inflexibilité du Sénat à ſon égard, & ſa conſtance à rejetter les diverſes propoſitions qu'il avoit faites, quoyqu'elles fuſſent appuyées par Curion & par quelques autres Tribuns du Peuple, écrivit au Sénat une derniére lettre. Par cette lettre il faiſoit un détail honorable des ſervices qu'il avoit rendus à la République; il offroit de quitter ſon armée pourvû que Pompée en fît autant: il ajoûtoit que ſi Pompée ne vouloit pas quitter ſon armée, il ne quitteroit pas non plus la ſienne, & qu'il viendroit inceſſamment à Rome, pour y venger les injures qu'on luy faiſoit, & celles que l'on faiſoit aux Tribuns du Peuple qui propoſoient ſes raiſons, & que l'on ne vouloit pas écouter.

Cette lettre de Céſar fut apportée en diligence à Rome par Curion, à la fin de l'année. Elle fut préſentée aux nouveaux Conſuls L. Lentulus & C. Marcellus, le premier jour de Janvier de l'an 705. dans le temps qu'ils alloient au Sénat pour prendre poſſeſſion de leur nouvelle magiſtrature. Les propoſitions que Céſar faiſoit, de quitter ſon armée ſi Pompée quittoit la ſienne, furent rejettées; les menaces qu'il faiſoit, indignérent contre luy la plus grande partie des Sénateurs.

Le Sénat rendit un premier arrêt, par lequel il ordonna que Céſar licencieroit ſon armée dans un certain temps, qu'autrement il ſeroit déclaré criminel & ennemi de la République: *Uti ante certam diem C. Cæſar exercitum dimittat; ſi*

non faciat, eum adversùs Rempublicam facturum videri. A ce premier arrêt, Marc-Antoine & Q. Caſſius Longinus Tribuns du Peuple, formérent leur oppoſition. Les Conſuls & les Sénateurs n'eurent aucun égard à l'oppoſition de ces Tribuns. On rendit un ſecond arrêt, par lequel on ordonna que les Conſuls, les Préteurs, les Tribuns du Peuple, & ceux qui ſe trouvoient dans le voiſinage de Rome en qualité de Proconſuls, fiſſent en ſorte que la République ne ſouffrît aucun dommage : *Dent operam Conſules, Prætores, Tribuni Plebis, quique pro Conſulibus ſunt ad Urbem, ne quid Reſpublica detrimenti capiat.* Ce dernier arrêt eſtoit ſemblable à celuy que le Sénat Romain avoit donné l'an de Rome 691. ſous le Conſulat de Cicéron & de C. Antonius, contre Catilina & ſes complices. Les jours ſuivants furent employez à donner des ordres pour faire des levées de troupes dans toute l'Italie.

Céſar apprit ces nouvelles à Ravenne par Curion & les deux Tribuns du Peuple, qui luy eſtoient dévouez. Il aſſemble ſes ſoldats, les harangue, leur perſuade la juſtice de ſa cauſe, paſſe le Rubicon, limite de ſon gouvernement, & ſe rend maître de la ville de Rimini. Céſar fit partir deux détachements de ſon armée pour aller en avant. Le premier, compoſé de cinq cohortes commandées par Marc-Antoine, paſſa le Mont Apennin, & s'empara d'Arezzo ville de Toſcane. Le ſecond, compoſé de trois cohortes, marcha le long de la Mer Adriatique, & s'empara des villes de Pézaro, de Fano & d'Ancone.

Ce fut alors que Titus Labiénus trouva à propos d'abandonner Céſar, & d'aller offrir ſes ſervices à Pompée. Les Conſuls & le Sénat avoient remis à Pompée le ſoin de leur défenſe, comme au plus ancien Proconſul qui fût alors en Italie. Labiénus ne balança pas à prendre dans cette guerre civile naiſſante, le parti le plus juſte contre le parti le plus fort, mais deſtitué de toute juſtice. L'amour de ſa patrie fut le motif qui le détermina à cette démarche, qu'une prudence plus circonſpecte & plus intéreſſée l'auroit empêché de faire, ſi ſon caractére eût eſté moins Romain; au moins c'eſt la juſtice

que Cicéron luy rend dans le ſeptiéme livre de ſes Epîtres à Atticus, lorſqu'il parle de luy & de la maniére dont il quitta le parti de Céſar.

Dio Caſſ. hiſt. lib. 41. Je n'ignore pas que Dion Caſſius allégue d'autres raiſons de l'abandonnement que fit Labiénus du parti de Céſar. Cet Auteur dit qu'il doit paroître étrange qu'il ſoit venu dans l'eſprit de Labiénus de quitter Céſar, de qui il avoit reçu tant d'honneurs & tant de bienfaits, & qui ſouvent luy avoit confié le commandement de toutes les troupes qu'il laiſſoit dans la Gaule Tranſalpine, lorſqu'il venoit paſſer quelque temps en Italie à Ravenne, pour eſtre plus près de Rome. Il ajoûte que la cauſe de ce changement fut que Labiénus ayant acquis de grandes richeſſes & beaucoup de gloire pendant la guerre des Gaules, ſe comportoit à l'égard de Céſar, avec plus de faſte & plus d'orgueil qu'il ne convenoit à un homme qui luy eſtoit inférieur; & que d'un autre côté, Céſar voyant que l'on égaloit les actions de Labiénus aux ſiennes, commençoit à luy témoigner moins d'amitié, & à avoir en luy moins de confiance; d'où il arriva que Labiénus voyant que la bonne volonté que Céſar avoit eûe juſque-là pour luy, eſtoit changée en défiance & en jalouſie, quitta Céſar & s'attacha à Pompée.

Ces ſentiments que Dion attribue à Céſar & à Labiénus, ne me paroiſſent pas probables. Ils ſuppoſent dans Céſar une baſſe jalouſie, & dans Labiénus une ſotte vanité, qui ſont des foibleſſes qui ne convenoient nullement à la grandeur d'ame & à la fermeté naturelles à ces deux grands hommes; ainſi, le ſentiment de Cicéron me ſemble devoir eſtre préféré dans cette occaſion, à celuy de Dion. Cicéron eſtoit contemporain de Labiénus & de Céſar; cette action s'eſtoit paſſée dans le temps que Cicéron eſtoit en Italie, & preſque ſous ſes yeux, au lieu que Dion a écrit ſon hiſtoire plus de 250. ans après le temps auquel Labiénus & Céſar ont vêcu. L'hiſtoire de Dion a eſté écrite par cet Auteur, dans un eſprit favorable à la mémoire de Jules-Céſar & à celle d'Auguſte ſon ſucceſſeur, deſtructeurs de la République Romaine. Elle eſt peu propre à

nous exprimer les grands ſentiments qui animoient Labiénus, & tous ceux qui ſuivirent par choix le parti de Pompée & du Sénat Romain, dans les derniers temps de la République.

Le départ de Labiénus mortifia beaucoup Céſar, il en eut une grande douleur, *dedit illi dolorem*, dit Cicéron dans l'Epître XIII.e du ſeptiéme livre à Atticus; cependant, ſuivant Plutarque, il n'en témoigna rien, & fit ſemblant de ne s'en pas ſoucier, puiſque, lorſqu'on luy en apprit la nouvelle, il luy renvoya ſes équipages & ſon argent. Cette douleur, quoyque ſecrette, fut néantmoins fort vive, & luy tint long-temps ſur le cœur. Lucain, dans le cinquiéme livre de ſon Poëme hiſtorique de la Pharſale, nous aſſûre que Céſar parla de Labiénus en termes fort mépriſants, dans la harangue qu'il fit à ſes ſoldats, qui luy demandoient leur congé d'une maniére ſéditieuſe après ſon retour d'Eſpagne, où il avoit défait les trois Lieutenants de Pompée, Afranius, Pétréius & Varron. Dans cette harangue militaire, Céſar qualifie Labiénus de lâche déſerteur, depuis qu'il a abandonné ſon parti, & dit qu'il eſt errant ſur terre & ſur mer avec Pompée, dont il a préféré l'amitié à la ſienne:

Fortis in armis
Cæſareis Labienus erat: nunc transfuga vilis
Cum Duce prælato terras atque æquora luſtrat.

A ce jugement de Céſar, dicté par le dépit & par la colére, on peut oppoſer le jugement que Cicéron faiſoit alors de Labiénus, qu'il qualifie de grand perſonnage dans une lettre à Atticus, *Labienus vir meâ ſententiâ magnus;* & ce ſentiment de Cicéron paroît plus ſenſé & plus équitable. Dans une lettre que Cicéron a écrite à Tiron en ce temps-là, il loue le procédé de Labiénus, & il eſpére qu'il ſera imité par pluſieurs, qui abandonneront le parti de Céſar: *Maximam autem plagam accepit, quod is qui ſummam auctoritatem in illius exercitu habebat, T. Labienus, ſocius ſceleris eſſe noluit: reliquit illum & nobiſcum eſt; multique idem facturi eſſe videntur.*

Lib. 16. epiſt. 12. ad Familiares.

Cicéron prétend qu'il auroit eſté à ſouhaiter que, lorſque

Labiénus abandonna Céſar, les Conſuls & le Sénat euſſent encore eſté dans Rome; il auroit pu dans ce cas-là eſtre plus utile à la République, mais ils n'y eſtoient plus alors. La ville avoit eſté abandonnée par les Conſuls le quatorziéme jour avant les calendes de Février, c'eſt-à-dire, le 19. Janvier de l'an de Rome 705. La plûpart des Magiſtrats, plus de deux cens Sénateurs, & un grand nombre de Chevaliers les avoient ſuivis dans leur fuite. L'entrée ſubite de Céſar dans l'Italie avec une armée, avoit jetté dans tous les eſprits un grand trouble & une conſternation générale. Scribonius Libon, qui commandoit en Toſcane, l'avoit abandonnée, Minucius Thermus avoit quitté l'Ombrie, & P. Attius Varus, parent de notre Labiénus, n'avoit pas pu défendre la province de Picénum, quelque bonne volonté qu'il en eût marquée en jettant quelques troupes dans Auximum. Cette ville ouvrit ſes portes aux troupes de Céſar. La ville de Cingulum, nouvellement bâtie par Labiénus, ſe ſoûmit pareillement à Céſar dès qu'il en approcha. Cette crainte & cette terreur des armes de Céſar, s'eſtoient étendues juſqu'à la ville de Rome. Pompée même en avoit eſté frappé. Il fit, ſuivant Cicéron, remarquer beaucoup de timidité & de déſordre dans toutes ſes actions: *Nihil eſſe timidius conſtat, nihil perturbatius*. Pompée conduiſit d'abord tous ces Magiſtrats fugitifs à Capoue; de-là ils allérent à Théanum, où Labiénus les joignit. Les Commentateurs de Cicéron ſont en peine de ſçavoir quelle eſt cette ville de Théanum. Il y avoit en Italie deux villes qui portoient le nom de Théanum. L'une eſtoit ſituée dans la Campanie, nommée Théanum-Sidicinum; l'autre ſituée dans la Pouille, nommée Théanum-Appulum. Comme dans cet endroit de Cicéron, il paroît que les Conſuls alloient de Capoue à Larinum, premiére ville de la Pouille, en paſſant par Vénafrum, il eſt à croire que c'eſt à Théanum-Sidicinum, dans la Campanie, que Labiénus ſe préſenta à eux pour la premiére fois.

Epiſt. 13. l. 7. ad Atticum.

Labiénus arriva à Théanum le neuviéme jour avant les calendes du mois de Février, c'eſt-à-dire, le vingt-quatriéme

jour de Janvier. Il fut bien reçû par les Conſuls & par Pompée. Ils auroient bien ſouhaité qu'il leur eût pu amener quelques troupes de l'armée de Céſar, mais Céſar eſtoit ſi fort aimé des Officiers & des ſoldats qui ſervoient ſous luy, qu'il eſtoit preſqu'impoſſible de les détacher de ſon parti. Sa libéralité les avoit comblez de tant de dons, & il leur faiſoit tant de promeſſes pour l'avenir, qu'il les avoit engagez à le ſervir dans tous ſes deſſeins. Salluſte & Cicéron, qui nous ont donné des portraits de Céſar, avouent qu'il avoit de grands talents pour gagner les hommes, & les amener à ſes fins.

Salluſt. in bello Catilin.
Cic. Philip. 2, ſub finem.

Pompée donna à Labiénus l'employ de Lieutenant-Proconſulaire, qu'il exerça auprès de luy de la même maniére qu'il l'avoit exercé depuis long-temps auprès de Céſar dans les Gaules. Dion Caſſius nous apprend que Labiénus découvrit à Pompée pluſieurs ſécrets de Céſar. Cet Auteur ne s'expliquant pas ſur ce ſujet, il eſt aſſez difficile de deviner ce qu'il appelle ſécrets de Céſar. Je crois que Dion à cet endroit veut dire deux choſes. La premiére, que Labiénus fit connoître à Pompée les deſſeins que Céſar avoit de ſe rendre maître de la République, & les meſures qu'il prenoit pour y parvenir. La ſeconde, qu'il luy expliqua la maniére dont Céſar faiſoit la guerre, & les régles qu'il obſervoit dans la conduite de ſon armée. L'ambition de Céſar eſtoit une choſe ſi marquée, qu'il falloit eſtre aveugle pour ne la pas voir, quelque popularité qu'il affectât d'ailleurs. A l'égard de la maniére dont Céſar faiſoit la guerre, & des maximes qu'il y pratiquoit, les avis de Labiénus pouvoient eſtre très-utiles à Pompée; car, comme remarque judicieuſement Plutarque, qui voudra comparer tous les Fabiens, les Scipions, les Métellus, & ceux mêmes de ſon temps, ou un peu plus anciens, comme un Sylla, un Marius, & les deux Lucullus, & Pompée même, duquel le nom en ce temps-là s'élevoit juſqu'aux cieux, on trouvera que les actions de Céſar, en toute vertu militaire & faits de guerre, les ſurmontent tous entiérement.

Παῦτα οἱ τὰ ἀπόῤῥητα αὐτῶ ἐξήγγειλε.

Plut. in Jul. Cæſare.

Pompée n'avoit alors avec luy que des troupes nouvelles, levées fort tumultuairement dans différentes parties de l'Italie.

Il ne pouvoit pas beaucoup compter ſur la fermeté de ces troupes nullement aguerries. Il y avoit dans la province de la Pouille deux légions que Céſar luy avoit renvoyées l'année précédente, ſous le prétexte de les envoyer en Syrie contre les Parthes, qui ſe faiſoient craindre dans l'Orient depuis la défaite de Craſſus. Les Conſuls de cette année avoient retenu ces deux légions dans l'Italie; ils les avoient fait paſſer leur quartier d'hyver dans la Pouille; leurs quartiers eſtoient à Lucérie, à Théanum-Appulum & à Larinum. Les Conſuls & Pompée, ſuivis de Labiénus, les allérent joindre. Pompée établit le quartier général à Lucérie, il y fut joint par tout ce qu'il put y raſſembler de troupes. Ce fut dans ce lieu que Pompée commença à faire les fonctions de Généraliſſime des armées du Sénat & du Peuple Romain, unis pour la défenſe de la République.

Pompée ſembloit vouloir ſe maintenir dans cette partie de l'Italie. Il avoit mis L. Domitius avec une garniſon aſſez nombreuſe dans Corfinium. Il eſpéroit que Céſar, faiſant le ſiége de Corfinium, luy donneroit le temps de ſe reconnoître pendant quelques jours; mais la déſobéiſſance des ſoldats de Domitius, & la révolte des habitants de Corfinium, qui ouvrirent leurs portes à Céſar, & luy livrérent Domitius & pluſieurs Sénateurs qui eſtoient avec luy, dérangérent abſolument toutes les meſures que Pompée auroit pu prendre pour la défenſe de l'Italie. Voyant Céſar maître de Corfinium & de Sulmone, Pompée prit la réſolution de ſortir de l'Italie avec les Conſuls, & de paſſer avec eux dans l'Epire & dans la Grece. Pour exécuter cette entrepriſe, il alla à Brunduſium * avec les Conſuls & avec ſes troupes. Il y fut bientôt aſſiégé par Céſar; mais toute ſon activité ne put empêcher Pompée d'exécuter ſon deſſein. Il fit d'abord paſſer la mer aux Conſuls, aux Sénateurs, à tous les Chevaliers Romains, & à la plus grande partie de ſes troupes, ſur la flotte qui eſtoit à Brunduſium; & dans la ſuite il la paſſa luy-même avec ſes Lieutenants, dont Labiénus n'eſtoit pas le moins eſtimé, & avec le reſte de ſes troupes. Je n'en explique pas ici le détail, il eſt très-

* Brindes.

très-exactement raconté dans le premier livre des Commentaires de la guerre civile écrite par Céſar, & c'eſt un des endroits qui méritent certainement le plus l'attention des gens de guerre. Les précautions que prit alors Pompée pour faire cette importante retraite, font voir qu'il avoit repris ſes eſprits; & il y a apparence qu'il fut bien ſecondé par Labiénus, qui l'avertit de toutes les manœuvres & ruſes de guerre que Céſar pourroit employer contre luy dans cette occaſion.

RECHERCHES SUR MECE'NAS.

Par M. l'Abbé SOUCHAY.

LE nom de Mecénas eſtant conſacré à la protection des Lettres, tout ce qui regarde ſa perſonne doit naturellement nous intéreſſer. Mais les emplois qui luy furent confiez, les événements où il eut quelque part, les traits qui forment ſon caractére; voilà, Meſſieurs, ce qui m'a paru mériter davantage votre attention, & ce qui fait auſſi le principal objet de mes recherches. 21. Janvier 1734.

Meibomius a déja travaillé ſur ce même ſujet; car je laiſſe à part les vies de Mecénas publiées en Eſpagnol par Martyr Rizo & par le Caporali, & le Cenni en Italien. Rizo n'a donné qu'un mêlange bizarre de réflexions politiques & de faits purement imaginez. Le Caporali, quoy qu'en diſe un Auteur célébre, a moins compoſé une hiſtoire en vers, qu'un roman burleſque; & le Cenni adopte ſans examen toutes les traditions, ou plûtôt il copie ſervilement Meibomius. Pour celuy-ci, il eſt le premier qui ait conſulté les ſources; mais il manque de critique & de méthode, & ſon ouvrage n'eſt proprement qu'une ſimple compilation.

Bayle, Repub. des Lettres, Juillet 1686. art. 12.

Si je n'ay pas ſçu éviter tous les défauts de ces Ecrivains, ni même profiter de ce qu'ils ont de meilleur, du moins n'avanceray-je rien qui n'ait un fondement légitime dans les monuments de l'ancienne Hiſtoire. Et ce qui aura peut-eſtre

le mérite de la nouveauté, je repréſenteray tout enſemble Mecénas comme homme de guerre, comme homme d'Etat, comme protecteur des lettres, & comme homme de lettres luy-même.

Caius Cilnius Mecénas, Miniſtre & favori d'Auguſte, naquit dans l'Ordre des Chevaliers. Horace[a] nous apprend le mois & le jour de ſa naiſſance. Pour l'année & le lieu, ce ſont deux circonſtances que nous ignorons.

Plutarc. in vita Romul.

Meibomius a penſé qu'un Philoſophe ſemblable à ce Tarrutius dont Plutarque fait mention, eût pu, en remontant depuis les actions connues de Mecénas, démêler préciſément le point de ſa naiſſance; & ce qui n'eſt pas moins ſingulier, un Scholiaſte avoue qu'il a conſulté des *Mathématiciens* dans le même eſprit, comme ſi l'Aſtrologie ou les calculs pouvoient ſuppléer ici au ſilence de l'Hiſtoire.

Chabot. in Horat. Od. 17. lib. 2.

Macrob. Saturn. l. 2. c. 4.

La circonſtance du lieu eſt également ignorée. Je ſçais qu'Auguſte appelloit ſon favori *Laſer Aretinum;* mais on ne doit pas en conclurre qu'*Aretium*, aujourd'huy Arezzo, luy ait donné la naiſſance. Pour nommer ainſi Mecénas, il ſuffiſoit que les Cilniens ſes ancêtres euſſent habité cette ville de l'Etrurie. Or il eſt indubitable que les Cilniens eſtoient ſortis d'Arétium: *Ubi Cilnium genus præpotens,* dit Tite-Live. Ils y avoient même regné: *Tyrrhena Regum progenies; Etruſco de ſanguine Regum*, diſent Horace & Properce de Mecénas à Mecénas luy-même.

T. Liv. l. 10.

Horat. Od. 29. lib. 3.

Prop. Eleg. 7. lib. 3.

Des textes ſi poſitifs ne paroiſſent guéres ſuſceptibles du ſens figuré; c'eſt pourtant au ſens figuré qu'un Critique moderne s'eſt efforcé de les réduire. Il ſuppoſe qu'à la faveur des douze Souverainetez[b] qui partageoient anciennement l'Etrurie, Mecénas ſe prétendit iſſu de quelqu'un de ces Rois que les Etruſques nommoient *Lucumons*. Puis il s'écrie qu'à des Poëtes, nation toûjours flateuſe, il en falloit moins pour

[a] ——— *Ex hac*
Luce Mæcenas meus affluentes
Ordinat annos.
Id. April. Lib. 4. Od. XI.

[b] *Dionyſ. Halic. lib. 3. Antiquit. Florus, lib. 1. cap. 17. Tuſcia duodecim Lucumones habuit,* id eſt *Reges.* Serv. in Æneid.

ſe prêter aux chimères d'un favori. Telles ſont les raiſons que M. Dacier a propoſées contre le ſentiment généralement reçu.

Remarque ſur la premiére Ode d'Horace.

Mais s'il faut prendre au figuré l'expreſſion d'Horace & de Properce, il faudra donc auſſi que Silius Italicus [a], en parlant de ſceptres dans la Maiſon de Mecénas, n'ait eu en vûe que des ſceptres imaginaires, ſymboles d'une Royauté chimérique. D'ailleurs, un favori qui demeura conſtamment dans le ſecond ordre de l'Etat [b], tandis qu'il en diſpenſoit les premiéres dignitez; un favori ſi modeſte auroit-il ſouffert qu'on le flatât ſi lâchement? Et Sénéque, qui l'a ſi peu ménagé, qui luy a reproché juſqu'à ſes malheurs domeſtiques, qui luy a fait un crime de ſa démarche languiſſante, luy auroit-il pardonné une ſi grande foibleſſe? Mecénas eſtoit donc fondé à rapporter ſon origine aux Lucumons d'Arétium; &, ſuivant une tradition reçûe, il deſcendoit des Cilniens, qui avoient autrefois porté le diademe.

Senec. ep. 10. 94.

C'eſt ici que Meibomius & preſque tous les Commentateurs d'Horace, rapportent la ſucceſſion de ces mêmes Cilniens en ligne directe, depuis un certain Elbius juſqu'à Mecénas. Ils nomment cet Elbius, qui fut tué dans un combat, Turrhenus, Titus & Volturénus, qui retinrent dans Rome même, au milieu de leurs vainqueurs, les uſages qu'ils avoient apportez d'Etrurie; Cécina, qui fut maître des *Quadriges* & chef des Augures; Ménippe, dont le nom ſeul s'eſt ſauvé de l'oubli; & Ménodore enfin, qui ſervit Céſar contre Pompée. Mais, pour autoriſer des mémoires ſi curieux, c'eſt en vain que ces différents Auteurs citent les Origines de Caton. Ils n'ont tous pour garant que le ſeul Annius de Viterbe [c], ſi

[a] *Mæcenas cui Mæonia venerabile terra,*
Et ſceptris olim celebratum nomen Etruſcis. Sil. Ital. l. 10. v. 40.
Care Mæcenas Eques. Horat. lib. 1. Od. 10.

[b] *Intra fortunam qui cupis eſſe tuam.*
Parcis, & in tenues humilem te colligis umbras;
Velorum plenos contrahis ipſe ſinus.
Prop. loco cit.

[c] *In excerpt. ad calcem Orig. Caton.* Ces habiles Editeurs ont rejetté ces Extraits. On ne les trouve point parmi les fragments de Caton dans l'édition de Salluſte, publiée en 1710. par M. Waſſe.

connu dans la République des Lettres, par les ouvrages qu'il a ſuppoſez. Ainſi nous ignorons quels furent les ayeux de Mecénas; il eſt certain ſeulement qu'après qu'ils eurent paſſé à Rome, ils y furent en conſidération; & nous apprenons d'Horace qu'ils avoient commandé les armées:

Lib. 1. Sat. 6.

——— *Avus tibi maternus fuit, atque paternus.*
Olim qui magnis legionibus imperitarint.

Je viens maintenant à ce qui eſt plus perſonnel à Mecénas. Le goût qu'il conſerva toûjours pour les Lettres, les bienfaits dont il combla ceux qui les cultivoient, les ouvrages qu'il compoſa; tout prouve d'une maniére inconteſtable, qu'il avoit reçu une éducation digne de ſa naiſſance. Et l'uſage où eſtoient les Romains, d'aller en Grece pour y apprendre principalement une langue qui leur offroit tant de modéles; un tel uſage, dis-je, joint à la grande connoiſſance que Mecénas avoit de cette langue [a], ne permet pas de douter qu'il n'ait auſſi paſſé, dans la même vûe, quelques années parmi les Grecs. Eſt-ce à l'Ecole d'Apollonie qu'il donna la préference? Eſt-ce encore dans ce même lieu qu'il fut connu d'Octavien? Voilà ce que l'on croit d'ordinaire, & ce que je n'oſerois pourtant décider, parce que l'Hiſtoire garde ſur ces premiéres années un profond ſilence. Pour Meibomius, il ſoûtient que l'Ecole d'Apollonie eſtant alors célébre, puiſque Céſar y avoit envoyé Octavien, Mecénas y vint auſſi, & que des exercices communs furent l'occaſion de la tendre amitié qui regna toûjours entr'eux [b].

D'un autre côté, leur âge devant eſtre différent, comme on le verra bientôt, & les grandes eſpérances dans leſquelles Céſar élevoit Octavien, attirant tous les jours de nouveaux courtiſans en Macédoine, car Palmérius a démontré que c'eſt

Palm. in Græc. deſcript. lib. 1. cap. 27.

[a] *Docte ſermones utriuſque linguæ.* Horat. lib. 3. Od. 8.

[b] Le goût qu'eut Auguſte pour Térentia, ſuivant Dion, liv. 53. & l'indiſcrétion de Mecénas, qui, au rapport de Suétone, révéla à Térentia la conſpiration de Muréna ſon frere, donnérent lieu à quelque réfroidiſſement entre Auguſte & Mecénas. Si ces faits ſont véritables, il paroît du moins par toute la ſuite de l'Hiſtoire, que le réfroidiſſement ne fut pas long.

d'Apollonie en Macédoine qu'il s'agit ici, & non pas d'Apollonie en Mygdonie, il eſt bien plus vrayſemblable que le même motif y conduiſit Mecénas. Quoy qu'il en ſoit de la premiére occaſion qui les unit, Octavien goûta tellement Mecénas, qu'il luy donna ſa confiance; & Mecénas conçut pour Octavien une ſi parfaite amitié, qu'il n'eut plus, ni durant la guerre, ni pendant la paix, d'autre objet que de le ſervir : *Prop. lib. 2. Eleg. 1.*

Et ſumptâ & poſitâ pace fidele caput.

Octavien eſtoit encore en Macédoine, lorſqu'il apprit que Céſar venoit d'eſtre aſſaſſiné, & l'adoptoit par ſon teſtament. Il n'avoit pas alors dix-neuf ans; & ſans le ſecours de Mecénas, qui, pour le diriger par ſes conſeils, devoit avoir un âge plus mûr, peut-eſtre eût-il mal ſoûtenu les droits de ſon adoption. Auguſte eſtoit né l'an de Rome 691.

Mecénas eſtoit un de ces génies que la nature ſembloit avoir formez pour le gouvernement. Il avoit une pénétration vive, qui luy découvroit le fond des caractéres; un diſcernement juſte, qui, dans les conjonctures les plus délicates, le fixoit au meilleur parti; des maniéres douces & inſinuantes qui luy gagnoient les cœurs. Et ſi, pour la ſcience de la guerre, il eſtoit inférieur à Agrippa, il ne le cédoit à perſonne pour la valeur.

Lorſqu'Auguſte, permettez-moy, Meſſieurs, de nommer ainſi par anticipation Octavien; lorſqu'Auguſte eut quitté la Macédoine, & qu'après avoir fait déclarer Antoine ennemi de la patrie, il le contraignit de lever le ſiége de Modéne, Mecénas fut préſent à l'action, & partagea l'honneur de cette journée.

Les champs de Philippes, au langage de Pédon, admirérent auſſi ſa valeur; &, ſuivant le même Poëte, il n'y parut pas moins terrible, qu'il ſe montroit affable dans Rome : *Pedo in Epiced. Mæcen.*

Pulvere in Æmathio fortem videre Philippi.
Quam nunc ille tener, tam gravis hoſtis erat.

Properce luy rend un témoignage qui n'eſt pas moins glorieux. *Prop. loco cit.*

Si j'avois reçu, luy dit-il, un génie propre à chanter les combats, j'aurois chanté Modéne, Philippes, Actium; j'aurois célébré tous les exploits de Céſar, & ma Muſe vous eût toûjours aſſocié à ces mêmes exploits :

Prop. lib. 2. Eleg. 1. *Te mea Muſa illis ſemper contexeret armis.*

Lorſqu'Auguſte marcha contre Lucius Antonius frere du Triumvir, & qu'il l'aſſiégea dans Pérouſe où il s'eſtoit renfermé avec Fulvie, Mecénas, ſi nous en croyons le même Properce que je viens de citer, eut quelque part à la gloire qui ſuivit cette expédition. Mais il ſe diſtingua principalement en Sicile à la journée du Pélore. Il y fit le devoir de Capitaine & de ſoldat, & contribua infiniment à la victoire, en brûlant les vaiſſeaux du jeune Pompée :

Illum piſcoſi viderunt ſaxa Pelori
Ignibus hoſtiles tradere ligna rates.

Pedo in Epiced. C'eſt ſur la foy de Pédon que je rapporte ce dernier fait, j'en conviens; mais quelque flateurs qu'on ſuppoſe les Poëtes en général, Pédon n'aura point imaginé de pareilles circonſtances, dans un temps où, quand il auroit pu compter ſur la vanité de Mecénas, dont il n'eſtoit pas même connu[a], il avoit toûjours à craindre les juſtes reproches de ſon ſiécle, qui eût démenti la flaterie.

J'applique ce même raiſonnement à la bataille d'Actium. Déja Mecénas gouvernoit depuis quelques années Rome & l'Italie, qui demandoient ſa préſence. Cependant l'occaſion eſtoit trop importante; une ſeule journée alloit décider de l'Empire du monde en faveur d'Antoine ou d'Auguſte. Il part, & vient prendre le commandement des *Liburnes*. Les *Apoll. in bello Illyrico.* Liburnes eſtoient des vaiſſeaux légers, ainſi appellez du nom de ces peuples d'Illyrie, qui n'avoient que de ſimples barques, & ne laiſſoient pas d'infeſter la mer Ionienne[b]. Horace nous prépare à cette circonſtance particuliére : Quoy ! mon illuſtre

[a] *Nec mihi, Mæcenas, tecum fuit uſus amici.* Pedo in Epiced.

[b] *Ibis Liburnis, &c.* Epod. 1. | *Liburnis Auguſtus præpoſuit Mæcenatem.* Acron.

ami, dit-il à Mecénas, vous irez ſur des Liburnes attaquer ces vaiſſeaux de haut-bord qui ſemblent des baſtions flottants, prêt à parer, aux dépens de votre vie, les coups qui porteroient ſur Céſar. Pédon répréſente Mecénas dans l'action même, & pourſuivant Cléopatre qui regagnoit les ſources du Nil : *Pedo in Epiced.*

Militis Eoi fugientis terga ſecutus,
Territus ad Nili dum fugit ille caput.

Et Properce, en parlant des vaiſſeaux dont les éperons furent ſuſpendus à l'autel de Céſar, loue Mecénas, comme un des Chefs qui avoient le plus contribué à la priſe de ces mêmes vaiſſeaux. Tant de témoignages réunis ſe fortifient mutuellement.

En vain on ſuppoſe que durant les guerres civiles Mecénas gouverna l'Italie, & qu'au temps de la bataille dont je parle, il étouffoit à Rome la conſpiration du jeune Lépidus, qui devoit immoler Auguſte au milieu de ſon triomphe. Ces deux faits, ſuivant le P. Sanadon, dont je me fais honneur d'adopter le ſentiment, tout contradictoires qu'ils ſemblent d'abord, peuvent aiſément ſe concilier. Mecénas eſtoit à la bataille d'Actium ; il pourſuivit avec ſes Liburnes Antoine & Cléopatre, mais ne pouvant les atteindre, il rejoignit auſſi-tôt la flotte, vint à Rome peu de jours après, s'aſſûra de Lépidus chef des conjurez, & l'envoya vers Auguſte avant qu'Auguſte fût parti d'Actium. Dans la guerre de Sicile Mecénas avoit donné l'exemple d'une pareille activité. Après s'eſtre trouvé à la bataille de Taormine, il ſe rendit à Rome pour appaiſer quelque tumulte ; il l'appaiſa, revint en Sicile, & ſe diſtingua, comme nous l'avons dit, à la journée du Pélore. Ces deux traits ſont dans le caractére que luy donne un célébre Hiſtorien. Mais ſi Mecénas eſtoit homme de guerre, il fut auſſi homme d'Etat. *Dio lib. 49. Tacit. Annal, lib. 6. Torrent. in Epod. 1.* *Vell. Paterc. lib. 8. cap. 88.*

Gouverneur de Rome & de l'Italie dans l'abſence d'Auguſte, dépoſitaire de ſon cachet, maître d'ouvrir & de réformer les lettres qu'il adreſſoit au Sénat, Mecénas ſçut ménager les différents Ordres qui ne reſpiroient que la liberté ; prévenir

ou étouffer dans leur naiſſance toutes les conſpirations, & réconcilier Auguſte, ſelon que les conjonctures le demandoient, tantôt avec Antoine, & tantôt avec le jeune Pompée.

Pompée avoit battu la flotte d'Auguſte, déja maltraitée par les vents; & les eſprits eſtant tournez à la révolte, il eſtoit à craindre que le bruit de ces revers n'encourageât les ſéditieux. Mecénas eſt envoyé à Rome, il arrive, & calme les eſprits. Ce n'eſt plus ni Properce ni Pédon que je cite pour mes garants, c'eſt Appien.

Lib. 5. de bello civili.

Le même Pompée s'eſtant ligué avec Antoine, Auguſte à qui la réunion de leurs forces inſpiroit de juſtes allarmes, écrivit à Mecénas de négocier ſon mariage avec Scribonie ſœur de Libon. Libon eſtoit beau-pere de Pompée, & cette alliance, ſi elle devenoit commune, le mettoit à portée de ſervir Auguſte. Mecénas réuſſit encore dans cette négociation; & ce fut Libon qui, quelques années après, engagea Pompée à conclurre un traité dans les circonſtances les plus critiques. Auguſte n'avoit ni vaiſſeaux, ni le temps d'en conſtruire. Pompée maître de tous les Ports, tenoit l'Italie comme aſſiégée, parce qu'il occupoit le détroit de Sicile, & qu'il couroit en même temps les mers de Sardaigne; & Rome, par cette raiſon, ne pouvant recevoir de vivres, ni du côté de l'Aſie, ni du côté de l'Afrique, le Peuple menaçoit d'en venir aux derniéres extrémitez.

Appian. loco cit.

Antoine, après s'eſtre emparé de Brindes qu'Auguſte venoit de luy enlever, ſe préparoit à paſſer de Grece en Italie, avec une flotte de trois cens voiles. Auguſte, allarmé de nouveau, envoye à Brindes Mecénas & Coccéius, qui, ſuivant l'expreſſion d'Horace[a], avoient plus d'une fois *réuni les amis diviſez*. Ils arrêtérent, de concert avec Capiton, les principaux articles. Le mariage d'Octavie ſœur d'Auguſte, avec Antoine, fut le gage de cette réconciliation, vraye ou apparente; & cinq ans après, Mecénas, aidé de la même Octavie & d'Agrippa, conclut à Tarente un traité auſſi avantageux, qu'il eſtoit devenu néceſſaire.

[a] —— *Averſos ſoliti componere amicos.* Lib. 1. Sat. 6.

Mais

Mais où ſe montre davantage l'habileté de Mecénas, c'eſt dans ce diſcours admirable que Dion [a] nous a conſervé. Auguſte, maître de l'Empire, ſongeoit à le quitter; ſoit appréhenſion d'un nouveau Brutus, ſoit feinte concertée entre Agrippa & Mecénas, il prit leur conſeil ſur une affaire ſi délicate. Agrippa ſoûtint qu'une généreuſe abdication eſtoit un parti ſûr & glorieux tout enſemble. Mecénas, & ſon avis l'emporta, prétendit qu'Auguſte ne pouvoit renoncer à l'Empire ſans expoſer ſa gloire & ſes jours. Il fit plus, il luy traça un plan de gouvernement qui embraſſoit toutes les parties de l'Etat, & qui fait encore aujourd'huy l'admiration des Politiques, mais dont je ne puis donner ici qu'une idée très-imparfaite. *Lib. 52.*

Auguſte devoit commencer par la réformation du Sénat, & ſubſtituer aux Citoyens indignes, que le malheur des temps y avoit introduits, des hommes dont le mérite fût reconnu; partager les divers emplois entre les Sénateurs & les Chevaliers, mais avec proportion, pour les attacher également à ſa perſonne; obſerver dans la diſtribution de ces mêmes emplois, l'âge, les ſervices, le rang, la capacité; pourvoir à la tranquillité de Rome, par l'abolition des aſſemblées populaires; à ſa magnificence, par des édifices ſomptueux; à ſes amuſements, par la pompe des ſpectacles; protéger les arts, rendre utiles à l'Etat les jeunes Patriciens, qui ſont toûjours ou la honte & le malheur, ou le bonheur & la gloire du Prince, en établiſſant pour eux des Ecoles publiques & des Académies, où il feroit veiller à leur éducation; défendre qu'on luy élevât ni temples, ni ſtatues d'or ou d'argent, quand il pouvoit s'ériger à luy-même dans le cœur de ſes ſujets, des monuments plus durables & plus flateurs; les gouverner enfin ces ſujets, comme il auroit voulu eſtre gouverné s'il eſtoit né pour obéir.

Mecénas pratiqua ſes propres régles, & pouvant tout [b], il

[a] Ce diſcours a eſté commenté par Boecler, dans le recueil de ſes Diſſertations imprimé à Straſbourg.

[b] *Et tibi ad effectum vires dat Cæſar.* Propert.

ne voulut jamais rien qui ne fût conforme au bien public. Il tourna même vers cet objet ſes dépenſes les plus conſidérables. Les Eſquilies eſtoient un lieu mal-ſain, à cauſe des tombeaux qui les couvroient; il les convertit en jardins magnifiques, *Horat. Sueton.* & par ce moyen il corrigea l'infection. Il fit auſſi creuſer dans Rome un de ces grands réſervoirs, où le Peuple venoit, ſelon Feſtus, prendre les bains, & nager; &, ce qu'on n'avoit point encore vû, c'eſtoit des eaux chaudes qui couloient dans la piſcine, ou le réſervoir de Mecénas.

Par le même principe, il épargnoit le ſang[a], lors même qu'il pouvoit le répandre ſans injuſtice. Et dans toutes les occaſions il portoit à la clémence, Auguſte, qui écoutoit quelquefois les tranſports de ſa colére, ou donnoit trop à la ſévérité dans ſes jugements. Un trait que l'Hiſtoire a relevé avec éloge, confirmera ce que je viens d'avancer. Auguſte alloit condamner à mort pluſieurs Citoyens; Mecénas preſſentit la diſpoſition du Prince, & ne pouvant percer juſqu'à ſon Tribunal, il luy envoya ſes tablettes, où, pour le rappeller à la douceur, il avoit écrit ces mots pleins d'une généreuſe liberté: *Surge vero tandem carnifex.* Tant d'humanité dans Mecénas luy gagna tous les cœurs; & lorſqu'après une maladie dangereuſe, il reçut au théatre de Pompée ces *Lib. 1. Od. 20.* applaudiſſements dont Horace a conſervé le ſouvenir, il connut par luy-même combien il eſtoit aimé.

A des marques d'eſtime ſi flateuſes, le Cenni ajoûte en vain, ſur la foy de Meibomius, une Médaille frappée par ordre *Science des Médailles, p. 385. Spanh. Diſſert. 11.* du Sénat. Agrippa, ſuivant les Antiquaires, eſt le ſeul qui, ſans avoir la qualité d'Auguſte ou de Céſar, ait reçû de ſon vivant un pareil honneur; encore Agrippa eſtoit-il devenu *Suet. in Octav.* gendre d'Auguſte[b], & ſon Collégue dans la Puiſſance ſouveraine, ſous le titre de Tribun; au lieu que Mecénas ne quitta point l'ordre des Chevaliers, ou par modération, ou pour

[a] *Pepercit gladio, ſanguine abſtinuit.* Sen. Ep. 94.

[b] Auguſte, avant que de donner à Agrippa ſa fille Julie, conſulta Mecénas, & ce fidéle Miniſtre luy répondit: *Tantum Agrippam jam feciſti, ut vel gener tuus fiat, vel occidatur neceſſe ſit.* Dio, lib. 54.

faire ſa cour à l'Empereur, dont les ancêtres n'avoient point eû de plus haute dignité.

Un nouveau trait qui caractériſe dans Mecénas l'homme d'Etat, c'eſt la protection qu'il accordoit aux lettres. En effet, ſi en les protégeant il conſulta l'intérêt de ſa propre gloire, il ſentit qu'en même temps il ſervoit Auguſte. Les Poëtes, les Orateurs, les Hiſtoriens qu'il combla de bienfaits, en chantant les louanges du Miniſtre, chantoient auſſi celles du Prince: & ces louanges répandues enſuite dans le Peuple, adouciſſoient les eſprits, & leur ôtoient le ſouvenir de la liberté.

Avant qu'Auguſte fût maître de l'Empire, Mecénas avoit déja fait éclater ſa bienveillance pour les Poëtes. C'eſt par luy que Virgile eſtoit rentré dans le petit Domaine qu'il poſſédoit près de Mantoue, & qu'Horace avoit obtenu ſon pardon, quoyqu'il eût paru à la bataille de Philippes dans l'armée des Conjurez. Mais quand aux guerres civiles ou étrangéres eut enfin ſuccédé une paix univerſelle, ce fut alors que Mecénas s'occupa ſérieuſement des lettres. Il anima ceux qui les cultivoient avec ſuccès; il les attira [a], ou à Rome dans le Palais qu'il avoit joint à ſes magnifiques jardins, ou dans ſa belle maiſon de Tibur [b]: il les attira, dis-je, mais il les éprouvoit avant que de les admettre à ſa familiarité; & la faveur eſtoit au Palais des Eſquilies, non le fruit de l'intrigue, mais le prix de la vertu: *Cautus dignos aſſumere.* Là on ne ſongeoit point à ſe nuire mutuellement, il n'y regnoit d'autre jalouſie, ſi je puis m'exprimer ainſi, que celle qui alloit à juſtifier le choix & le jugement du Maître. Les Poëtes n'effaçoient point les Critiques; les Critiques ne détruiſoient ni

Horat. Sat. 9. lib. 1.

[a] La Tour de Mecénas eſt célébre dans les Auteurs. Horace, *Od. 29. liv. 3.* l'appelle *molem propinquam nubibus.* On ignore ſi c'eſtoit une tour ajoûtée au Palais, ou un Palais en forme de tour. Dans les jardins qui tenoient au Palais, eſtoit un petit temple de Priape, & le Gyraldi croit que les Priapées ſont l'ouvrage des différents Poëtes qui venoient au Palais des Eſquilies.

[b] Mecénas avoit auſſi une maiſon à Tibur, aujourd'huy Tivoli. Du temps de Kirker, il en reſtoit encore des portiques & des aqueducs, *Kirker, Lat. pag. 2. ch. 2.* mais tout cela eſt maintenant enſeveli ſous la terre.

les Orateurs ni les Poëtes ; & les rivaux mêmes eſtoient d'intelligence :

Horat. Sat. 9. lib. 1.

——— Nil mî officit unquam
Ditior hic, aut eſt quia doctior : eſt locus uni-
Cuique ſuus.

Quel ſpectacle que de voir aſſemblez dans ce même Palais, un Virgile, un Horace, un Varius, un Properce, un Marſus, un Pollion, un Méliſſus, un Tucca, un Valgius, c'eſt-à-dire, des Poëtes excellents dans tous les genres ; & d'y voir encore avec ces Poëtes inimitables, un Philoſophe tel qu'Aréius, un Critique tel qu'Ariſtius, un Rhéteur tel qu'Héliodore, & des Orateurs ſemblables à Publicola & à Corvinus ! Spectacle qui étonneroit mon imagination, ſi l'auguſte lieu où j'ay l'honneur de parler, ne m'en offroit dans ſon enceinte un plus magnifique encore, & par la majeſté du lieu même, & par la diverſité des talents.

Auguſte aimoit auſſi les Lettres, & ne dédaignoit pas de les cultiver ; mais, *ſans un Mecénas, à quoy ſert un Auguſte !* C'eſtoit Mecénas qui préſentoit au Prince les Sçavants qu'il jugeoit dignes de ſa protection, & le Prince ajoûtoit aux faveurs du Miniſtre, des bienfaits que ſa main rendoit encore plus précieux. Le Grammairien Méliſſus fut affranchi, & placé dans un employ important. Virgile reçut des richeſſes qui paſſoient ſes eſpérances. Horace obtint des terres conſidérables, & tous eurent des récompenſes magnifiques.

Suet. de Gram.
Auctor Paneg. in Piſon.
Auctor vitæ Virgil.
Horat. paſſim.

Les Sçavants à leur tour conſacrérent à Mecénas le fruit de leurs veilles. Sabinus luy préſenta ſon ouvrage ſur la Culture des Jardins. Virgile luy offrit ſes Géorgiques. Horace & Properce luy dédiérent pluſieurs de leurs ouvrages. Pédon recueillit ſes derniéres paroles, & pleura ſa mort dans une Elégie qui nous eſt reſtée. Et pour comble d'honneur, Auguſte, en publiant ſes propres Commentaires, les luy avoit adreſſez. C'eſt ainſi que le nom de Mecénas eſt devenu un titre glorieux pour les Souverains mêmes qui ſentent le mérite des Lettres, & qui ſçavent les encourager. Après avoir peint dans Mecénas l'homme de guerre, l'homme d'Etat & le

Plin. lib. 19. cap. 10.

Plut. in Cicer.

protecteur des lettres; il me reſte à le repréſenter comme homme de lettres luy-même.

Mecénas eſtoit né avec un génie heureux pour l'éloquence; il plaida même quelques cauſes avec ſuccès. Mais entraîné par des charmes plus puiſſants, il donna la préférence à la Poëſie. On cite de luy, outre un recueil de vers qui comprenoit au moins dix livres, deux Tragédies, *Octavie* & *Promethée.* Il paroît encore par un témoignage de Pline, qu'il avoit écrit ſur l'Hiſtoire naturelle; & par un témoignage de Servius, qu'il avoit compoſé des Mémoires pour ſervir à la vie d'Auguſte. Tous ces ouvrages ont péri, nous n'en avons que des fragments, ſi on excepte un morceau aſſez délicat ſur la mort d'Horace, avec d'autres vers que je rapporteray bientôt, & qui me déterminent à croire qu'il avoit embraſſé la Secte d'Epicure, la plus accréditée qui fût alors.

Senec.

Plin. in Elench. Serv. in Georg. 2.

Parmi ces divers fragments, Sénéque nous en a conſervé qu'il ne juge pas indignes de ſes louanges. Tels ſont principalement ces deux vers:

Nil tumulum curo; ſepelit natura relictos [a].

Je ne m'embarraſſe point des honneurs du tombeau. La nature prend ſoin d'enſevelir ceux qui reſtent ſans ſépulture.

Ipſa altitudo attonat ſumma.

L'élévation ſeule attire la foudre par ſa hauteur.

Si Mecénas, qui d'ailleurs fut regardé comme le plus bel eſprit de l'Empire, s'eſtoit toûjours exprimé de la ſorte, il auroit certainement pu ſervir de modéle à ſon ſiécle [b]. Mais pourquoy diſſimuler les défauts qu'Auguſte même luy a reprochez? Tandis qu'il honoroit d'une protection plus marquée Horace & Virgile, deux Poëtes qui ont ſi bien imité la nature, il s'en éloignoit luy; il donnoit dans l'affectation, il s'amuſoit à créer de nouveaux mots, il recherchoit juſque

Quint. lib. 8. Suet. in Octav. cap. 68. Dial. de clar. Orat. Macrob. l. 4.

[a] ——— *Facilis jactura ſepulcri.* Virgil. Æneid. XI.
Sepulcri mitte ſupervacuos honores. Horat. lib. 2. Od. ult.

[b] *Magnum exemplum Romanæ eloquentiæ daturus.* Sen. Ep. 19.

dans les ſujets ſérieux, une cadence molle & des nombres languiſſants. Malheureux de s'eſtre laiſſé gâter par la proſpérité, & quand il jugeoit des productions d'autruy comme la poſtérité en a jugé, de n'avoir pas ſçû tranſporter le même goût dans ſes propres ouvrages!

A ces défauts, que je ſuis bien éloigné d'approuver, Sénéque en ajoûte qui ſont beaucoup plus eſſentiels, parce qu'ils regardent les devoirs & les bienſéances, ou ce qu'on appelle les mœurs. Il reproche à Mecénas qu'il ſe plongeoit dans les délices, qu'il ſe montroit en public la tête couverte, que ſa démarche eſtoit lente & mal aſſûrée, que pour ſe procurer le ſommeil, il luy falloit employer ou la ſymphonie des inſtruments, ou le bruit d'une caſcade artificielle; qu'il aimoit paſſionnément les ſpectacles, les parfums, les pierreries, & que répudiant ſans ceſſe Térentia[a] & la reprenant toûjours, il s'eſtoit marié mille fois ſans avoir jamais eu qu'une femme: *Uxorem millies duxit, cùm unam habuerit.*

Mon deſſein n'eſt pas d'ériger des foibleſſes en vertus; qu'il me ſoit permis ſeulement d'examiner ſi ces reproches ont un fondement bien légitime. Mecénas aimoit les plaiſirs, je l'avoue, mais, au témoignage de Pédon, bien loin d'en eſtre poſſédé, il ſçut également les quitter ou les reprendre; & ſi dans le calme des affaires[b], il jouit des proſpéritez de l'Empire & de la fortune de ſon maître, il n'en fut, ſelon l'Hiſtoire même, ni moins actif, ni moins vigilant, lorſque les affaires demandoient de la vigilance & de l'activité: *Vir ubi res vigiliam exigeret, ſane exſomnis, providus, atque agendi ſciens.*

Vell. Paterc. Pedo in Epiced.

Il paroiſſoit en public la tête couverte, & ſa démarche eſtoit mal aſſûrée, mais il avoit une ſanté foible; & nous ſçavons de Pline que durant tout le cours de ſa vie il ne fut jamais un inſtant ſans fiévre.

Hiſt. nat. lib. 7. cap. 51.

[a] Térentia eſtoit de la famille des Muréna. On ignore en quel temps Mecénas l'épouſa; Suétone & Dion, comme l'a remarqué M. Dacier, nous apprennent indirectement que ce mariage eſtoit déja fait, lorſqu'en 731. de Rome, Muréna frere de Térentia conſpira contre Auguſte.

[b] Tacite a dit de Licin-Mucianus: *Nimiæ voluptates, cum vacaret: quotiens expedierat, magnæ virtutes.*

Pour ſe procurer le ſommeil il employa mille artifices, mais Pline nous apprend encore que pendant trois ans il fut affligé de la plus cruelle inſomnie; & n'eſtoit-il pas naturel que pour s'en délivrer, il eût recours à des remédes ſi innocents? *Hiſt. nat. lib. 7. cap. 51.*

Il avoit du goût pour les pierreries, il en convient luy-même, lorſqu'en pleurant Horace, il dit que depuis ſa mort il ne trouve plus d'attraits, ni dans les Bérylles, ni dans les Emeraudes:

Lugens te, mea vita, nec Smaragdos,
Beryllos quoque, Flacce, nec nitentes,
Nec præcandida Margarita quæro.

Pour les ſpectacles, Auguſte les aimoit auſſi, ou feignoit de les aimer, perſuadé qu'en y aſſiſtant il ſe concilioit l'affection des peuples.

Il ne pouvoit vivre avec Térentia, ni ſans elle, mais Térentia, s'il faut s'en rapporter à l'Hiſtoire, n'avoit pas moins d'humeur que de beauté.

Enfin, & c'eſt ici que triomphe Sénéque, Mecénas a marqué le plus honteux attachement à la vie, dans ces vers, qu'au jugement d'un autre Ecrivain, la molleſſe elle-même luy dicta: *S. Evremond.*

Debilem facito manu, pede, coxa
Tuber aſtrue gibberum. Lubricos quate dentes.
Vita dum ſupereſt, bene eſt. Hanc mihi, vel acuta
Si ſedeam cruce, ſuſtine.

Qu'il ſoit difforme, il n'importe. Qu'il ſoit eſtropié, il ſe conſolera en vivant. Qu'il ait à ſouffrir des maladies aiguës, il ſera encore heureux pourvû qu'elles ne ſoient pas mortelles. Et quand vous l'aurez condamné à la plus cruelle des morts, il ne ſe réſoudra point à quitter la vie, s'il peut la conſerver dans les tourments.

On n'accuſera pas l'Auteur de qui j'emprunte cette paraphraſe, d'avoir affoibli le ſens de l'original; mais quelle induction tirer de ces vers, ſi pourtant il ne faut pas les regarder comme un de ces jeux d'imagination, dont on ne

peut tirer aucune induction ſérieuſe ? Mecénas, après tout, n'a fait qu'exprimer un amour naturel, qui eſt l'amour de la vie, ou plûtôt il a ramené au ſentiment, un principe de la ſecte qu'il avoit embraſſée. En effet, le Sage d'Epicure ne déſire la mort dans aucune ſituation ; & condamné à l'aveuglement, à la ſurdité, aux douleurs mêmes, il poſſéde au moins dans ces différents états, toute la félicité qui leur eſt propre, parce qu'il ſçait jouir des biens qui luy reſtent, & rendre plus légers par la patience, les maux qu'il ne peut éviter.

Diog. Laërt. in Epiced.

Pour moy l'induction que je tirerois, & qui me ſemble plus juſte, c'eſt que Mecénas conſerva toûjours, même au milieu des plaiſirs, une fermeté d'ame que rien ne pouvoit ébranler. Et s'il ſe plaignit quelquefois, comme Horace l'inſinue dans cette Ode ſi touchante, où il luy jure qu'un même jour éclairera leurs funérailles, ces plaintes furent, pour m'exprimer avec le P. Sanadon, la tendre expreſſion du regret qu'il avoit de quitter une vie que la faveur du Prince, l'amour des peuples, & le commerce des Sçavants, luy rendoient d'ailleurs ſi agréable.

C'eſt l'induction du Pere Sanadon.

L'Hiſtoire ne dit rien de ſes derniéres années ; elle nous apprend ſeulement qu'il mourut dans un âge avancé[a], pleurant encore tant d'illuſtres Citoyens qu'il avoit vûs périr par les proſcriptions ; qu'il fut inhumé dans ſes jardins à côté d'Horace[b], qu'il emporta les regrets d'Auguſte[c], & que par ſon teſtament il rendit à ce Prince tous les biens qu'il avoit reçus de ſa libéralité.

[a] Il mourut l'an de Rome 745. *Dio lib.* 52.

Sunt merito carmina danda Seni.
Pedo in Epiced.

[b] Horace eſtoit mort quelques mois auparavant, puiſque Mecénas l'avoit pleuré dans les vers que j'ay rapportez d'après Iſidore, & qui ſont du même ſtile que les autres fragments de Mecénas. Je ſçais que ces mots de ſon teſtament, *Horatii ut mei memor eſto*, ont fait penſer à quelques Critiques qu'Horace luy avoit ſurvêcu ; mais il eſt facile de ſuppoſer que le teſtament eſtant déja fait, Mecénas qui avoit d'ailleurs ſuivi de près Horace, n'y avoit rien changé.

[c] Les regrets d'Auguſte éclatérent ſur-tout, lorſqu'en réléguant Julie, il eut divulgué l'opprobre de ſa maiſon. Quand ſa colére fut calmée, il s'écria : *Si Agrippa aut Mæcenas vixiſſent, horum mihi nil accidiſſet.* Senec. de Benef. cap. 32.

TROISIE'ME DISSERTATION

SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE L'E'LOQUENCE DANS LA GRECE.

Les deux premiéres ſont dans le Tome IX.

Par M. HARDION.

21. May 1734.

IL eſt aſſez ordinaire aux hommes de n'eſtimer que ce qu'ils ſe ſentent capables de faire, & de rabbaiſſer par vanité les autres genres de travaux. De-là vient le mépris que quelques Sçavants ont affecté de montrer pour l'étude de l'éloquence, & l'on chercheroit inutilement d'autres cauſes des efforts qu'ils ont faits pour la décrier. Peut-on concevoir, ont-ils dit, une plus frivole occupation, que celle de meſurer des ſyllabes & d'arranger des mots, & ne ſuffit-il pas de s'appliquer uniquement à penſer & à perfectionner ſa raiſon? S'ils ont cru ſérieuſement que la Rhétorique n'a pour objet qu'un pompeux étalage de mots bruyants & vuides de ſens, il leur eſtoit bien aiſé de ſe détromper. Pour peu qu'ils euſſent jetté les yeux ſur les ouvrages des Rhéteurs, ils auroient vû que leur principal but eſt d'apprendre à bien penſer, à bien juger, & à raiſonner conſéquemment; que s'ils reconnoiſſent la néceſſité d'orner ce qu'on écrit, ils veulent en même temps que tous les ornements ſoient ſubordonnez aux penſées, & ne ſervent qu'à leur donner plus de force & plus d'éclat. Ils déclarent que ſans l'étude de la Philoſophie, il ne faut pas ſe flater de pouvoir parvenir à la vraye & à la ſolide éloquence; & font voir que la Rhétorique eſt fondée ſur les mêmes principes que la Dialectique, mais que ces deux arts différent, en ce que la Dialectique réduit l'expreſſion des idées à la plus rigoureuſe préciſion, & n'en montre, pour ainſi dire, que le ſimple trait, au lieu que la Rhétorique ajoûte à la régularité du deſſein, les couleurs qui donnent aux penſées le relief, le mouvement & la vie.

Ariſtote, Cicer. Quintilien, &c.

Ariſtot. Rhet. liv. 3.

Cic. de Orat. de claris Orator. & in Oratore. Ariſtot. Rhet. liv. 1. ch. 1.

Mais lorſqu'on a dit qu'il falloit s'appliquer uniquement à

penſer, s'eſt-on perſuadé que les penſées ſont leur impreſſion ſur l'ame de ceux à qui on les communique, indépendamment de toute forme extérieure & ſenſible? & que ni la qualité, ni la combinaiſon des mots dont elles ſont revêtues, ne peuvent contribuer à leur donner différents degrez de vivacité, de force, de nobleſſe & d'agrément? Pour ſoûtenir un ſi étrange paradoxe, on s'appuyeroit en vain ſur les petites ſubtilitez de quelques Métaphyſiciens, qui ſont, ſans le ſçavoir, moins occupez des choſes que des mots; qui ne parlent que de penſées & de ſentiments, mais qui ſont pour la plûpart incapables de ſentir & de penſer; & qui enfin, à force de diviſer & de ſubdiviſer ce qu'ils appellent les *nuances des idées*, parviennent non ſeulement à n'eſtre point entendus, mais encore à ne pas s'entendre eux-mêmes. Le myſtérieux jargon dont ils ſe parent, ne tient pas contre les raiſonnements de la vraye Philoſophie: raiſonnements fondez ſur des principes inébranlables, & confirmez par l'expérience de tous les ſiécles.

Les organes de l'oüye ont eſté donnez aux hommes afin qu'ils puſſent ſe communiquer reciproquement, comme par un canal, leurs penſées & leurs ſentiments. Cette communication ſe fait par les ſecouſſes que donnent aux fibres des oreilles les vibrations de la voix, & par le rapport naturel qui ſe trouve entre les organes de la vûe & ceux de l'oüye. Les premiers ne peuvent eſtre ébranlez par la figure des lettres tracées ſur le papier, qu'ils n'impriment aux fibres de l'oreille, un mouvement ſemblable à celuy qu'excitent les vibrations de la voix; en ſorte que même dans une lecture muette, l'ame eſt frappée des ſons de chaque ſyllabe & de chaque mot, comme s'ils eſtoient prononcez.

Il réſulte de-là que les ſenſations qu'un ouvrage excite dans l'ame, ſoit qu'on le liſe, ſoit qu'on l'écoute, participent néceſſairement de la nature du mouvement que le ſon des mots imprime aux fibres des oreilles; & qu'elle eſt différemment affectée, ſelon que ce mouvement eſt fort ou foible, doux ou rude, diſtingué par des intervalles plus

longs ou plus courts; d'où il faut conclurre que les penſées les plus nobles, ou les plus riantes par elles-mêmes, ne peuvent plaire à l'eſprit, ſi l'oreille qui les luy tranſmet, n'eſt flatée par la forme qu'on leur donne; & que tout écrit, quelque raiſonnable & quelque ſolide qu'il puiſſe eſtre par ſon propre fond, ennuye & dégoûte infailliblement, s'il agit ſur l'ame par de rudes ſecouſſes dans les fibres de l'oreille, ou ſi les ſuites de ces ſecouſſes ſont ou trop longues, ou trop courtes, ou trop uniformes.

Ces principes dont la vérité eſt hors de doute, nous conduiſent à connoître les cauſes du goût général des hommes pour la Muſique & pour la Poëſie; je dis du goût général, car il n'y a d'exception que pour ceux qui auroient dans les organes de l'oüye quelque défaut de conformation; & nous voyons en même temps pourquoy les premiers Sages de la Grece avoient emprunté le ſecours des vers & du chant, pour faire écouter avec plaiſir les auſtéres leçons qu'ils donnoient ſur la morale & ſur la religion. Cette queſtion, qui m'a paru digne d'eſtre approfondie, va faire le ſujet de mes recherches dans cette troiſiéme Diſſertation.

L'éloquence Grecque ne s'exprima d'abord qu'en vers, & dédaigna long-temps la proſe, dont le langage humble & rampant ne s'éleva que fort tard à une hauteur & à une magnificence preſqu'égale à celle de la Poëſie. On déſignoit par le nom général de Sages, σοφοὶ, les Philoſophes, les Orateurs, les Hiſtoriens & les autres Sçavants de toute eſpéce; & qui diſoit Sage, diſoit en même temps Poëte & Muſicien, ces trois mots eſtoient ſynonymes. Agamemnon partant pour Troye, laiſſa auprès de Clytemneſtre ſa femme un fidéle Miniſtre, dont les conſeils devoient la préſerver des piéges qu'on pourroit tendre à ſa vertu. Ce Miniſtre eſtoit un chantre habile, dont les maximes parées des graces de la Poëſie, ne pouvoient manquer de trouver dans les cœurs un facile accès. Tant qu'il fut auprès de Clytemneſtre, elle refuſa conſtamment de prêter l'oreille aux diſcours ſéducteurs d'Egiſthe, & ne franchit enfin les bornes de la pudeur, que lorſqu'ayant

Ariſtot. liv. 3.

Cic. lib. 3. de Oratore.
Quintil. liv. 1. ch. 8.
Schol. Homeri in verſum 267. lib. 3. Odyſſeæ.
Homere Od. liv. 3.

consenti à l'éloignement de ce Sage, elle se fut privée de l'appuy qui l'eût empêchée de tomber dans le précipice.

Les Maîtres qui faisoient profession d'instruire la jeunesse, luy enseignoient toute espéce de Musique, πάσην μουσικήν, c'est-à-dire, qu'ils luy expliquoient les Poëtes, (car il n'y avoit pas d'autres Auteurs à luy faire lire) qu'ils luy apprenoient la méchanique de la versification, l'art de chanter & de jouer des instruments. C'est ainsi qu'Homére avoit esté instruit par Phémius; & il donna luy-même, selon l'Auteur de sa vie, de semblables leçons aux jeunes gens de l'isle de Chio, ἐδίδαξε τὰ ἔπεα.

Hérodote, vie d'Homére.

Il y a lieu de juger que cette maniére d'élever la jeunesse estoit depuis long-temps en usage parmi les Grecs. Achille avoit appris de Phénix l'art de parler. Quel fut le fruit des instructions de cet habile maître? Lorsqu'Ulysse, Ajax & Phénix allérent de la part d'Agamemnon, l'inviter à venir au secours des Grecs, ils le trouvérent qui s'occupoit dans sa tente à chanter, la lyre en main, les hauts faits des grands hommes. Homére nous fait entendre ailleurs que les jeunes gens faisoient entr'eux des exercices publics, où ils s'efforçoient à l'envi de se surpasser dans l'art de parler. Ces exercices se faisoient-ils en prose? C'est ce que j'aurois de la peine à concevoir. On n'avoit encore pris aucun soin de cultiver & d'orner la prose; on ne l'employoit point dans les écrits publics, & les maîtres n'exerçoient la jeunesse que dans l'étude des Poëtes.

Homére, Iliade liv. 9.

Idem liv. 15.

Mais Homére auroit-il supposé que ceux de ces Héros à qui il attribue le talent de l'éloquence, prononçoient des discours en vers, soit dans un conseil, soit à la tête des troupes? Je n'oserois le décider absolument, car je n'ay point de preuves qui le démontrent; mais il est difficile de résister aux raisons qui donnent lieu de le conjecturer. On ne commença que plus de trois cens ans après Homére, à publier des écrits en prose; c'est un fait constant. La prose estoit informe & presque sans aucune sorte d'ornement, lorsqu'on en fit usage la premiére fois dans les livres. Elle devoit estre par conséquent

beaucoup plus informe trois cens ans auparavant, & moins ſuſceptible des ornements de l'éloquence.

J'obſerve en ſecond lieu, que les Maîtres chargez de l'éducation des jeunes gens, eſtoient tous Poëtes & Muſiciens, & qu'ils ne les exerçoient que dans la Muſique & dans la Poëſie; que le talent de la parole eſtoit, ſelon Homére, un préſent des Dieux peu commun, & qu'il attiroit à ceux qui l'avoient, le reſpect & l'admiration des hommes; enfin, que dans les éloges qu'Homére donne à l'éloquence de ſes Héros, il vante ſur-tout les graces, la douceur & l'harmonie de leurs diſcours, qualitez qui ne pouvoient convenir à la proſe, dans l'état de diſette & d'abbaiſſement où elle eſtoit alors. Que peut-on conclurre de ces obſervations, ſinon que les Héros en qui Homére a ſuppoſé le talent de l'éloquence, eſtoient Poëtes, & haranguoient en vers, parce qu'ils avoient eſté exercez dès leur enfance à tourner leurs penſées en vers, & qu'il n'y avoit point d'art pour les tourner en proſe? Il ne paroît pas hors de vrayſemblance que dans les écoles publiques, les Maîtres accoûtumoient leurs diſciples à compoſer ſur le champ des diſcours en vers, ſur les diverſes matiéres qui ſe préſentoient, comme dans la ſuite les Sophiſtes qui ſuccédérent à ces Maîtres, accoûtumérent les jeunes gens à parler ſur le champ en proſe éloquente & figurée, ſur toutes ſortes de ſujets. Ces Sophiſtes avoient, ſelon toute apparence, emprunté cette méthode des Poëtes, & ils faiſoient par rapport à la proſe, ce qu'avant eux les Poëtes avoient fait par rapport à la verſification.

Iliad. liv. 2. liv. 3. &c.

Si nous conſultons l'Hiſtorien qui nous a donné la vie d'Homére, nous ne pourrons preſque pas douter que ce grand Poëte n'eût une telle habitude de parler en vers, ſans préparation, qu'il ne faiſoit preſqu'aucun uſage de la proſe, pas même pour les matiéres ordinaires de la converſation.

Mais l'exemple du Poëte Tyrtée Général des Lacédémoniens, ne prouve-t-il pas aſſez fortement l'uſage de haranguer en vers, puiſque nous avons encore quelques fragments des Poëſies qu'il prononça ſi utilement à la tête de ſes troupes

Hiſt. de Tyrtée par M. l'Abbé Sévin. Mem. de l'Académie des Belles-Lettres, tome 7.

pour les animer au combat? Eſt-il plus difficile de croire que Neſtor, Phénix, Ulyſſe & les autres Chefs de l'armée Grecque tournoient en vers les diſcours qu'ils faiſoient pour inſpirer aux troupes l'amour de la gloire & la honte d'eſtre vaincues? Nous ſçavons de plus que Solon, Légiſlateur d'Athenes, mettoit auſſi en vers les harangues qu'il prononçoit dans l'aſſemblée du Peuple, ſoit pour propoſer la réforme de quelqu'abus, ou pour faire paſſer de nouvelles loix. Ces exemples ſont poſitifs, & je n'en connois aucun qu'on puiſſe citer en faveur de la proſe, parce qu'enfin elle n'eſtoit point alors le langage des Sçavants, & qu'on n'avoit pas même imaginé de s'en ſervir, ni pour la Phyſique, ni pour la Morale, ni pour l'Hiſtoire, ni pour la Politique.

Plutarque, vie de Solon.

On m'objectera peut-eſtre que les vers eſtoient faits pour eſtre mis en chant, & pour eſtre accompagnez de la lyre ou de quelqu'autre inſtrument de muſique; qu'Homére ne fait aucune mention de chant ni d'accompagnement, lorſqu'il fait faire des harangues à ſes Chefs, mais ſeulement lorſqu'il eſt queſtion de Phémius & de Démodocus, Chantres de profeſſion, ou d'Achille, lorſqu'il s'amuſe dans ſa tente à chanter les actions des grands hommes.

On peut dire, pour répondre à cette objection, qu'il y avoit un genre de Poëſie deſtiné plus particuliérement à la Muſique, & un autre qui n'avoit ni chant ni accompagnement. Le premier avoit pour objet, ou d'honorer les Dieux par des Cantiques, ou d'inſpirer la vertu par des maximes de morale, & par l'exemple des Héros. Toutes les autres eſpéces d'ouvrages ne reſſembloient à la Poëſie, qu'en ce qu'ils eſtoient renfermez dans un certain nombre de pieds meſurez par la longueur & par la briéveté des ſyllabes. Tels eſtoient les diſcours qu'Homére faiſoit ſur le champ & en toute occaſion. L'Auteur de ſa vie nous en a conſervé quelques-uns, & ces diſcours n'avoient aſſûrément ni chant ni accompagnement. Tels eſtoient encore les diſcours de Tyrtée & de Solon. Il eſt vray que la prononciation de leurs vers eſtoit par elle-même une eſpéce de chant; la diſtribution des ſyllabes bréves &

longues, la proportion dans les tons & dans les intervalles, tout cela produiſoit une ſorte de chant régulier. Mais la déclamation des Démoſthénes & des Cicérons, eſtoit auſſi un chant à peu-près ſemblable, & lorſque je me répréſente Tyrtée & Solon qui chantent, pour ainſi dire, des harangues en vers, je ſuis moins ſurpris que lorſque je lis dans Cicéron, *Lib. 3. de Orat.* que dans le temps même que Caius Gracchus prononçoit devant le Peuple Romain, ces harangues ſéditieuſes qui penſérent perdre la République, il avoit derriére luy un eſclave bon Muſicien, qui l'accompagnoit avec une flûte, & qui luy donnoit à point nommé les tons néceſſaires, ſoit pour le ranimer quand ſon action languiſſoit, ſoit pour le retenir quand la paſſion l'emportoit trop loin.

Si ces preuves & ces exemples ne paroiſſent pas prouver ſuffiſamment l'uſage des harangues en vers, je ne m'opiniâtreray point à ſoûtenir mon ſentiment, & je me rendray ſans peine aux preuves qui établiront l'opinion contraire; mais il eſt toûjours vray que l'uſage de publier des ouvrages en proſe ne s'eſt introduit que plus de trois cens ans après Homére. L'autorité des Anciens ne nous permet pas d'en douter; & quand même leurs témoignages nous manqueroient, il ſuffiroit, pour s'en convaincre, de conſidérer l'état de la Proſe dans les premiers écrits qui parurent, & le progrès qu'elle fit en moins de cent ans, par les ſoins de ceux qui travaillérent à la cultiver. Mais croirons-nous que Lycurgue, qui a vêcu *Hérodote, liv. 5.* aſſez peu de temps après Homére, ait publié en vers le corps de ſes Loix, car il n'y a pas d'apparence qu'il fût Poëte? Les Lacédémoniens, avant qu'il les eût policez, vivoient comme des bêtes brutes. Ils n'avoient, dit Hérodote, aucune ſociété ni entr'eux ni avec les Etrangers. Par conſéquent il n'y avoit parmi eux aucune idée de Muſique ni de Poëſie, & Lycurgue ne pouvoit avoir eu de Maître dans l'art de parler & d'écrire en vers.

Ce raiſonnement eſt juſte, & ſert à rehauſſer la gloire de Lycurgue, qui par la ſeule force de ſon génie, & ſans le ſecours de l'éducation, conçut & exécuta ce qu'à peine on

eût pu attendre du plus grand génie, élevé dans une République bien gouvernée. Il forme le projet d'établir à Lacédémone une bonne diſcipline; & ſentant le beſoin qu'il avoit de chercher dans les Républiques étrangéres les connoiſſances qu'il n'avoit pu acquérir dans ſa patrie, il paſſe d'abord dans l'Iſle de Créte, où il devoit trouver le modéle d'un bon gouvernement. Les Sages du pays, c'eſt-à-dire, ceux qui eſtoient à la tête des affaires, luy donnent toutes les inſtructions qu'il peut déſirer. Il choiſit entre les loix qu'ils luy communiquent, celles qui luy paroiſſent les meilleures & les plus conformes au génie des Spartiates. Mais il falloit que ce peuple farouche & indocile voulût ſe prêter à une réforme générale, & pour l'y amener peu à peu, Lycurgue emprunta le ſecours de la muſique & de la poëſie; il jugea que cet appas, qu'on avoit ſi utilement employé dans les autres Républiques, auroit à Lacédémone le même ſuccès. Il s'eſtoit lié dans l'Iſle de Créte, d'une étroite amitié avec un de ces Sages qui avoient part au gouvernement; c'eſtoit un Poëte lyrique nommé Thalétas. Il luy perſuada de concourir avec luy à l'exécution de ſon deſſein, & l'envoya d'avance à Lacédémone, pour y préparer les eſprits, à l'aide des vers, dont l'harmonie leur cacheroit ce qu'il y auroit d'effrayant dans les ſévéres maximes de politique & de morale dont il leur inſinueroit la pratique. Cependant Lycurgue ne ſe borna pas aux connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans l'Iſle de Créte; il voulut, avant que de s'en retourner, parcourir l'Egypte & l'Aſie mineure, pour y examiner par luy-même la forme du gouvernement de chaque ville, même de celles où le luxe & la molleſſe ne devoient rien luy offrir qui convînt au plan qu'il s'eſtoit fait pour ſa République. Il trouva en Aſie les Poëmes d'Homére; il en connut tout le prix, & ne manqua pas de les apporter à Sparte. Il paſſa enſuite à Delphes, pour interroger l'Oracle ſur le ſuccès de ſon entrepriſe; il en reçut une réponſe favorable, & dès qu'il fut de retour à Lacédémone, il ſe mit en état de publier ſes loix; il leur donna le nom de ῥήτρα, c'eſt-à-dire, le nom d'Oracles, parce qu'elles eſtoient tournées en forme

Plutarque, vie de Lycurgue.

forme d'oracles, ce qui prouve qu'elles eſtoient en vers, car les Oracles ne rendoient alors leurs réponſes qu'en vers, ſur-tout celuy de Delphes, où il y avoit des Poëtes en titre d'office, dont la fonction eſtoit de recueillir & de mettre en vers les paroles que la Pythie, dans les accès de ſa fureur, proferoit par intervalles, ſans leur donner ni ſuite ni liaiſon. Je ne diray pas ſi Lycurgue avoit appris des Sages qu'il avoit fréquentez dans ſes voyages, l'art de verſifier, ou ſi ce fut le Poëte Thalétas qui mit en vers le corps de ſes Loix. Elles avoient deux objets; l'un d'inſpirer aux Spartiates le goût de la muſique & de la poëſie, mais d'une muſique mâle, noble, capable d'élever l'ame, & de la porter aux actions honnêtes & vertueuſes; l'autre objet eſtoit d'exercer le corps, & de l'endurcir aux travaux de la guerre, de ſorte que les Lacédémoniens cultivérent avec une égale ardeur la poëſie & l'art militaire.

Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, troiſiéme Diſſertation ſur l'Oracle de Delphes, tome 3.

Les Rois de Lacédémone avoient coûtume, avant que de livrer bataille, de faire un ſacrifice aux Muſes; la marche des troupes eſtoit une eſpéce de danſe au ſon des inſtruments, pendant laquelle ils chantoient des cantiques guerriers en l'honneur de ceux qui eſtoient morts pour la patrie.

Plutarque, vie de Lycurgue. Cicer. Tuſcul. Diſput. lib. 2.

Il eſt évident que Lycurgue, en introduiſant parmi les Lacédémoniens le goût de la muſique & de la poëſie, n'avoit fait qu'imiter ce qui ſe pratiquoit dans les autres Républiques de l'Aſie & de la Grece. Le Poëte Tyrtée né à Athenes, & que les Athéniens envoyérent aux Lacédémoniens pour commander leurs armées, réchauffa leur courage par l'excellence de ſa poëſie; il ſe ſervit du même moyen pour remettre en vigueur les loix & la diſcipline de Lycurgue, & l'on avoit de luy en vers, un recueil de diſcours politiques & de préceptes moraux. L'uſage de la proſe eſtoit même ſi peu connu à Athenes, que Dracon, ce terrible Légiſlateur, renferma dans un Poëme de trois mille vers, ces loix dont l'exceſſive rigueur fit dire qu'elles avoient eſté écrites, non avec de l'encre, mais avec du ſang. Que diray-je de ces hommes célébres qu'on appella par excellence les ſept Sages de la Grece? Ils eſtoient

tous Poëtes, tous eſtoient Légiſlateurs ou Philoſophes, & preſque tous avoient eu dans leur patrie le principal maniement des affaires; mais le titre de Sage eſtoit particuliérement attaché au talent qu'ils avoient de parler & d'écrire en vers. Anacréon, Sappho & pluſieurs autres Poëtes, qui ne prêchoient rien moins qu'une morale ſévére, avoient comme eux le titre de Sages, & il ne leur eſtoit pas moins propre qu'au Philoſophe Epiménide de Créte, au Philoſophe Abaris & au Légiſlateur Anacharſis, tous deux Scythes de nation; à l'Hiſtorien Eumélus de Corinthe, & à une infinité d'autres de tous pays, qui avoient compoſé leurs ouvrages en vers, parce qu'enfin le nom de Sage ne ſignifioit que Sçavant, & ſe donnoit indiſtinctement à tous ceux qui avoient cultivé leur eſprit par le commerce des Muſes*.

Plat. in Phædro & in Lyſide.

Plat. in Protagora, in Euthydemo, &c.

Une ſi longue habitude d'entendre & de lire des vers, ſembloit avoir pour jamais banni la proſe de l'empire de l'éloquence. Cependant deux Ecrivains, l'un Philoſophe, l'autre Hiſtorien, oſérent l'introduire dans leurs ouvrages & la faire paroître au grand jour. Le premier eſtoit de l'Iſle de Syros, & s'appelloit Phérécydes. Le ſecond, qui eſtoit de Milet, ſe nommoit Cadmus. Ils vivoient tous deux du temps de Crœſus, vers la cinquantiéme Olympiade. Mais cette premiére tentative paroît avoir eu peu de ſuccès, du moins ſi l'on en juge par le grand nombre d'Ecrivains qui continuérent de traiter en vers, la Morale, la Phyſique & d'autres matiéres qui pouvoient convenir à la proſe; & il ne faut pas s'en étonner, leur proſe n'avoit point encore ce nombre & cette harmonie, que le goût naturel des hommes & une habitude de pluſieurs ſiécles avoient rendu néceſſaires. Comme elle ne flatoit point l'oreille, il eſtoit difficile qu'on en pût ſoûtenir long-temps la lecture. Hécatée de Milet & Hellanicus de Leſbos, publiérent bientôt après des ouvrages hiſtoriques en proſe. On les trouva un peu plus agréables, &

Ariſtot. lib. 6. ad Nicomach. cap. 7. &c.
Strabo, lib. 1.
Apul. in Florid.
Suidas, &c.

Lectionem ſine ulla delectatione negligo. Cicer. Tuſc. Diſput. lib. 2.

* On donnoit auſſi le titre de Sage, σοφὸς, à tous ceux qui paſſoient pour habiles dans quelqu'art & dans quelque profeſſion que ce fût. *Homére, Iliade 15. & ailleurs.*

l'on a remarqué qu'ils avoient déja répandu des graces dans leur ſtile; c'eſt qu'ils avoient eſſayé de donner à leurs phraſes, une tournure qui approchoit un peu de celle des Poëtes, & l'on s'en apperçoit dans quelques fragments qui nous ſont reſtez d'Hécatée. On devint plus hardi avec le temps, & l'on eut moins de ſcrupule à dépouiller la Poëſie d'une partie de ſes richeſſes pour en revêtir la proſe. Les premiers maîtres, qui ſous le nom de Sophiſtes enſeignérent l'art d'écrire & de parler en proſe, s'attachérent ſur-tout à faire lire à leurs diſciples, les bons Poëtes; & cette lecture jointe aux leçons des maîtres de muſique qui leur faiſoient chanter ſur le luth les plus beaux morceaux de Poëſie lyrique, les accoûtumoit de bonne heure au rhythme & à l'harmonie. C'eſt ainſi que l'harmonie paſſa inſenſiblement de la Poëſie dans la proſe; & je tâcheray de le faire voir plus en détail, mais je réſerve cette matiére pour une autre Diſſertation, parce qu'avant toutes choſes, il eſt néceſſaire d'examiner ce que c'eſt que l'harmonie des vers, & en quoy elle conſiſte. Les Rhéteurs Grecs & Latins me fourniront la plûpart des principes ſur leſquels j'appuyeray mes obſervations; & pour une plus grande commodité, j'y appliqueray le mieux qu'il me ſera poſſible, des exemples tirez de nos Poëtes François.

Demet. Phaler. περὶ ἑρμηνείας.

Plat. in Sophiſt.

Plato in Protagora, in Hippia minore, &c.

Rhétoriq. d'Ariſtote.

Denys d'Halicarnaſſe, περὶ συνθέσεως ὀνομάτων.

Demet. Phaler. Hermog. Cicer. Quintil. &c.

La certitude de ces principes eſt inconteſtable, mais ils ſont preſqu'inutiles pour quiconque ne ſent pas, car c'eſt le ſentiment qui juge de l'harmonie, & il ne ſeroit pas plus facile d'en faire comprendre les effets à ceux qui n'ont pas ce ſentiment, que de faire comprendre à un aveugle-né, l'effet de l'union des couleurs dans la peinture. Cicéron inſulte aſſez durement à leur malheur. Je ne connois rien, dit-il, à la conformation de leurs oreilles; & je ne ſçais à quoy reconnoître qu'ils ſont hommes. *Quod qui non ſentiunt, quas aures habeant, aut quid in his hominis ſimile ſit neſcio.* Mais s'ils ont, pour me ſervir encore des termes de Cicéron, le ſentiment de l'oüye ſi farouche & ſi intraitable, au moins devroient-ils ſe rendre à l'autorité de tout ce qu'il y a eu de bons Ecrivains, ſoit Poëtes, ſoit Philoſophes, ſoit Orateurs;

In Oratore.

il ſeroit juſte qu'en ce point-ci le petit nombre cédât au grand, & qu'ils vouluſſent ſe mettre dans l'eſprit qu'ils ne ſont qu'une exception de la régle générale.

Tout diſcours de quelque nature qu'il ſoit, eſt compoſé de ce que les Grammairiens appellent les parties de l'Oraiſon; c'eſt-à-dire, de noms, de verbes, de pronoms, &c. Toutes ces parties, quand elles ſont bien liées entr'elles & miſes dans un certain ordre, produiſent de bons vers ou de bonne proſe; mais ſi elles ſont jettées au hazard, ſans régle & ſans meſure, elles perdent toute leur vertu, & le mépris qu'elles attirent retombe ſur les penſées mêmes.

Il en eſt du choix des mots, par rapport à l'arrangement qu'il faut leur donner, comme des penſées par rapport au choix des mots. Qu'on exprime la plus belle penſée en termes bas ou impropres, on la dégrade en quelque maniére, & on luy ôte ce qu'elle a de noble & d'éclatant: de même ſi les plus beaux mots ſont mal arrangez, on ne tient plus aucun compte à l'Ecrivain du ſoin qu'il a pris de les bien choiſir. De-là vient que des Poëtes dont les ouvrages ne péchent, abſolument parlant, ni par les penſées ni par les mots, ni par l'ordonnance de leurs Poëmes, ſe ſont rendus ridicules par la mauvaiſe tournure de leurs phraſes ou de leurs vers; & c'eſt ce qui a principalement décrié la Pucelle de Chapelain. Je me contenteray d'en rapporter un exemple que j'ay pris au hazard à l'ouverture de ce Poëme.

Chant premier.

De l'un à l'autre bout la déplorable France
Aux heureux révoltez prêtoit obéiſſance;
Et Marne, & Seine, & Loire à peine en leurs courants
Trouvoient un boulevard franc du joug des Tyrans.
Orléans ſeul encor de tant de places fortes,
Se pouvoit dire libre au-dedans de ſes portes,
Bien qu'entre cent terreurs, il vît de toutes parts
Une armée innombrable entourer ſes remparts.

Ces vers qui ne ſont pas à beaucoup près les plus durs du

Poëme, ont pourtant une rudeſſe bien choquante. En voici de Perrault qui péchent par le défaut contraire; ils ſont mous, ſans cadence ni ſoûtien, & cela vient principalement de ce que le tiſſu des mots en eſt trop lâche, & qu'ils ne ſe prêtent mutuellement aucun appui, car les penſées en ſont raiſonnables, & les termes n'ont rien de bas ni d'impropre.

Poëme de Louis le Grand.

La belle Antiquité fut toûjours vénérable,
Mais je ne crus jamais qu'elle fût adorable.
Je vois les Anciens ſans plier les genoux
Ils ſont grands, il eſt vray, mais hommes comme nous,
Et l'on peut comparer, ſans craindre d'eſtre injuſte,
Le ſiécle de Louis au beau ſiécle d'Auguſte.

Pour mieux faire ſentir ce que je dis, je vais oppoſer à ces deux paſſages, le commencement du deuxiéme chant de l'art poëtique de Deſpréaux, où la matiére qui eſt ſimple & commune, ne demande rien de recherché, ni dans les penſées, ni dans les expreſſions.

Telle qu'une Bergére aux plus beaux jours de fête,
De ſuperbes rubis ne charge point ſa tête,
Et ſans mêler à l'or l'éclat des diamants;
Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornements:
Telle, aimable en ſon air, mais humble dans ſon ſtile,
Doit éclater ſans pompe une élégante Idylle.

Il eſt aiſé de voir que ces vers tirent preſque tout leur mérite de l'arrangement des mots, & cette vérité ſera encore plus ſenſible, ſi l'on en change la conſtruction.

Telle qu'aux plus beaux jours de fête, une Bergére
Ne charge point ſa tête de rubis ſuperbes,
Et cueille ſes plus beaux ornements en un champ voiſin,
Sans mêler l'éclat des diamants à celuy de l'or;
Telle une Idylle élégante, aimable en ſon air,
Mais humble dans ſon ſtile, doit éclater ſans pompe.

Enfin, pour achever la démonſtration de ce que je viens d'établir, j'oppoſeray aux vers de Chapelain & de Perrault, un paſſage en proſe de M. Boſſuet, où la nobleſſe des penſées & des expreſſions eſt encore admirablement rehauſſée par tout ce que l'arrangement des mots peut y ajoûter de magnificence. Il parle du retour de la Reine d'Angleterre en France, lorſque Charles I. eut eſté arrêté par la faction du parricide Cromwel.

Oraiſon funébre de la Reine d'Angleterre.

« O voyage bien différent de celuy qu'elle avoit fait ſur » la même mer, lorſque venant prendre poſſeſſion du royaume » de la Grande Bretagne, elle voyoit, pour ainſi dire, les ondes » ſe courber ſous elle, & ſoûmettre toutes leurs vagues à la » dominatrice des mers! Maintenant chaſſée, pourſuivie par » ſes ennemis implacables, qui avoient eu l'audace de luy faire » ſon procès; tantôt ſauvée, tantôt preſque priſe, changeant » de fortune à chaque quart d'heure; n'ayant pour elle que Dieu » & ſon courage inébranlable, elle n'avoit ni aſſez de voiles ni aſſez de vent, pour favoriſer ſa fuite précipitée. »

En vain, pour conſtruire un édifice, raſſembleroit-on les plus belles pierres & les marbres les plus précieux, leur beauté ne peut plaire à la vûe, qu'autant que l'architecte ſçait les mettre en œuvre & les diſtribuer avec ſymmétrie. Il en eſt de même des plus beaux mots; l'oreille n'eſt flatée de leurs ſons, qu'autant qu'ils ſont diſtribuez avec une certaine proportion; ainſi il faut obſerver deux choſes principales dans l'harmonie, la qualité & la proportion des ſons.

Les ſons conſidérez ſuivant leur qualité, ſont plus doux ou plus rudes, plus foibles ou plus forts, plus étouffez ou plus éclatants. Si nous les conſidérons ſuivant leur proportion, leur méſure eſt plus longue ou plus courte, & leur mouvement a plus de vîteſſe ou plus de lenteur.

Examinons d'abord la qualité des ſons; il eſt certain que toutes les voyelles & toutes les conſonnes ne frappent pas également l'oreille, comme les différentes couleurs ne font pas la même impreſſion ſur la vûe. Entre les voyelles, on fait plus de cas de celles dont le ſon a de l'étendue, de l'éclat & de la douceur, comme l'*a*, l'*o*, l'*e* ouvert, & les diphtongues

qui tirent leur principal ſon de ces trois voyelles, *embarras, tombeaux, enfers, batailles, funerailles, joye, deploye, gloire, plaire, paroiſſoient*, &c.

Le ſon de l'*i*, de l'*u*, de l'*e* fermé & de l'*e* muet, eſt plus foible & moins agréable : *inſipide, inviſible, foibleſſe, detreſſe, dur, ſcrupule, legereté, temerité.*

Les conſonnes ont auſſi entr'elles des différences ſenſibles ; les unes ſont coulantes & faciles à prononcer, comme l'*l*, l'*m* & l'*n* : *mélancolie, innocence, délectable.* D'autres ſont rudes & fatigantes pour les organes de la prononciation, comme l'*r*, le *c* & l'*ſ* prononcée fortement : *bruire, choc, trictrac, ſiffle, ſouffle.*

L'attention de tout homme qui veut bien écrire, doit eſtre d'employer des mots plus ou moins ſonores, plus ou moins doux, ſelon le caractére des idées qu'il veut exprimer ; car il ſeroit auſſi ridicule d'entaſſer des ſons forts & bruyants pour traiter de petits ſujets, que de faire entendre des ſons foibles, lorſque le ſujet demande de l'éclat & de la magnificence. Mais comme l'Ecrivain ne crée pas les mots, il faut qu'il les arrange de maniére que dans le grand ſtile les plus beaux ſons occupent les places les plus remarquables, comme la fin d'une période ou d'une ſuite de vers ; car c'eſt la fin qui nous frappe le plus ſenſiblement, & nous en conſervons plus long-temps le ſouvenir.

L'Eternel eſt ſon nom, le monde eſt ſon ouvrage ;
Il écoute les vœux de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales loix,
Et du haut de ſon trône interroge les Rois.

Racine, dans l'Eſther.

Il n'y a perſonne qui ne ſente, pour peu qu'il ait d'oreille, que le ſon des mots dans ce paſſage, & ſur-tout des derniéres rimes, ajoûte aux penſées, qui ſont ſublimes par elles-mêmes, beaucoup de magnificence & de grandeur.

Mais ſi le ſujet eſt ſimple & commun, il faut bien ſe garder, dit Deſpréaux, d'épouventer l'oreille par de grands

mots dont les ſons ayent trop d'éclat ; il en donne luy-même l'exemple en parlant de l'Ode galante :

Elle peint les feſtins, les danſes & les ris,
Vante un baiſer cueilli ſur les lévres d'Iris,
Qui mollement réſiſte & par un doux caprice,
Quelquefois le refuſe afin qu'on le raviſſe.

Les conſonnes demandent la même attention; & l'on doit éviter avec ſoin le concours de celles dont la prononciation eſt rude & fatigante, ſi ce n'eſt dans les occaſions où le ſujet ſemble l'exiger. C'eſt ainſi que Racine dans ſon Athalie, voulant peindre la fureur & le déſeſpoir de Mathan, affecte d'employer des conſonnes rudes & fortes, pour donner à ſes vers une ſorte de dureté conforme aux penſées de celuy qui parle.

Du Dieu que j'ay quitté, l'importune mémoire,
Jette encor dans mon ame un reſte de terreur,
Et c'eſt ce qui redouble & nourrit ma fureur.
Heureux ſi ſur ſon *temple achevant ma vengeance,*
Je puis convaincre enfin ſa haine d'impuiſſance,
Et parmi le débris, le ravage & les morts,
A force d'attentats perdre tous mes remords.

Deſpréaux dans ſon Ode ſur Namur, veut donner une vive image d'un aſſaut; voyons avec quel art il aſſemble les mots les plus durs, & les plus pénibles à prononcer.

Déja juſqu'à ſes portes
Je vois monter nos Cohortes,
La flamme & le fer en main;
Et ſur les monceaux de picques,
De corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin.

Ne diroit-on pas que le Poëte nous tranſporte ſur la breche même,

même, & nous fait partager avec les aſſaillants, le travail & la difficulté de l'attaque?

On verra dans cet autre exemple de Deſpréaux, un parfait contraſte de vers doux & de vers rudes.

J'aime mieux un ruiſſeau qui ſur la molle aréne — *Art poëtique.*
Dans un pré plein de fleurs lentement ſe proméne,
Qu'un torrent débordé qui, d'un cours orageux,
Roule plein de gravier ſur un terrein fangeux.

En voilà, ce me ſemble, aſſez pour faire entendre qu'il doit y avoir de la conformité entre les penſées & les mots conſidérez ſéparément & comme de ſimples ſons; mais il y a des obſervations bien plus importantes à faire ſur ces mêmes mots, quand ils ſont aſſemblez, pour former un vers ou une période. Les maîtres de l'art demandent que cet aſſemblage ait une meſure conforme aux idées qu'on exprime; & que le mouvement qui ſe fait dans les organes, en prononçant chaque vers ou chaque période, ait différents degrez de lenteur & de vîteſſe.

L'oreille qui ne peut ſouffrir un ébranlement trop bruſque, ou trop continu, ſemble avoir elle-même réglé l'étendue & la meſure qu'il faut donner aux différentes eſpéces de vers, & aux phraſes qui conviennent à chaque genre de penſées.

Les différentes meſures de vers affectent diverſement l'oreille; & l'on en peut juger par ces deux exemples, l'un de Racine, en vers de douze à treize ſyllabes,

Voudrois-je, de la terre inutile fardeau, — *Dans l'Iphigénie.*
Trop avare du ſang reçu d'une Déeſſe,
Attendre chez mon pere une obſcure vieilleſſe,
Et toûjours de la gloire évitant le ſentier,
Ne laiſſer aucun nom, & mourir tout entier!
Ah! ne nous formons point ces indignes obſtacles,
L'honneur parle, il ſuffit, ce ſont-là nos Oracles.

Et celuy-ci de Malherbe, en vers de huit à neuf ſyllabes:

Ainſi quand Mauſole fut mort,
Artemiſe accuſa le ſort;
De pleurs ſe noya le viſage,
Et dit aux Aſtres innocents,
Tout ce que fait dire la rage,
Quand elle eſt maîtreſſe des ſens.

Mais il faut conſidérer de plus, que dans les vers d'une même eſpéce, la meſure, quoyqu'égale pour le nombre des ſyllabes, peut, ſelon le beſoin, ſe varier à l'infini; car premiérement elle eſt ou continue, comme dans ces deux vers,

Racine, Tragédie de Phédre.

O toy, qui vois la honte où je ſuis deſcendue,
Implacable Vénus, ſuis-je aſſez confondue!

Et dans ceux-ci,

Deſpréaux, Art poëtique.

Lorſqu'il fait au Conſeil courir les Sénateurs,
D'un Tyran ſoupçonneux pâles adulateurs.

Ou elle eſt coupée en pluſieurs parties, comme, par exemple,

Racine, Tragédie de Phédre.

Je le vis, je rougis, je pâlis à ſa vûe.

Ou

Deſpréaux, dans le Lutrin.

Et laſſe de parler, ſuccombant ſous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, & s'endort.

Secondement, la longueur & la briéveté des ſyllabes produiſent encore une infinité de combinaiſons différentes. Je ſçais que nous n'avons point, comme les Grecs & les Latins, de régles fixes pour diſtribuer dans nos vers, les ſyllabes bréves & longues; mais on auroit tort de prétendre qu'on peut impunément les placer à l'aventure, & que notre Poëſie eſtant bornée à un certain nombre de ſyllabes, ſans conſidérer leur longueur & leur briéveté, ne reçoit ſon agrément que de la juſteſſe & de la beauté des rimes Il eſt vray que la beauté des rimes, ſur leſquelles l'oreille ſe repoſe à la fin des vers, leur donne un grand agrément; mais s'ils n'avoient que ce

M. Rollin, Traité des Etudes, tom. 1. pag. 309.
M. Gibert, Traité de l'Eloquence.

mérite, je ne mettrois guéres de différence, quant à la cadence & au mouvement, entre les vers de Perrault & ceux de Racine; & ce ſeroit vainement qu'on auroit dit que Malherbe

D'un mot mis en ſa place enſeigna le pouvoir. *Deſpréaux, Art poëtique.*

L'oreille du bon Poëte juge qu'il ne peut eſtre indifférent pour le nombre & pour l'harmonie de nos vers, que les longues ou les bréves y ſoient diſtribuées avec proportion. Les Ecrivains Grecs & Latins n'avoient point de régles fixes pour placer dans la proſe des longues & des bréves; mais les Rhéteurs obſervent qu'ils ne les plaçoient pas au hazard, & qu'ils ſuivoient à cet égard ce que l'oreille leur preſcrivoit, par rapport au genre de penſées qu'ils vouloient exprimer; comme les Poëtes eux-mêmes la conſultoient pour employer, par exemple, dans un vers hexametre, plus ou moins de dactyles ou de ſpondées, ſelon qu'ils vouloient donner à leurs vers plus de légéreté ou plus de peſanteur.

Tous les mots ont leur rhythme ou mouvement particulier. Le mouvement de ceux dont les ſyllabes ſont bréves, eſt vif, rapide & précipité; comme *religion, ſédition, opéra, témérité, légéreté.* Un vers où il n'entreroit que des mots de cette eſpéce, n'auroit ni ſoûtien, ni force, ni dignité.

La belle Antiquité fut toûjours vénérable.

Mais ſi au contraire il eſtoit compoſé de mots dont les ſyllabes fuſſent longues, comme dans *inſenſée, penſée, confondue, dûement,* ce vers marcheroit lourdement & peſamment.

Impatients déſirs d'une illuſtre vengeance, *Pierre Corneille, dans Cinna.*
A qui la mort d'un pere a donné la naiſſance,
Enfants impétueux de mon reſſentiment, &c.

L'art du Poëte conſiſte à entremêler les ſyllabes de maniére que les longues ſoûtiennent les bréves, & que les bréves à leur tour, donnent aux longues une marche plus prompte & plus légére; à moins que la nature des penſées n'exige qu'un Poëte place de ſuite pluſieurs ſyllabes longues, & d'un ſon étendu, comme a fait Deſpréaux pour mettre ſous les yeux la

lourde & tranquille démarche d'un bœuf qui laboure.

Epître à M. Arnaud.

Le bled pour ſe donner, ſans peine ouvrant la terre,
N'attendoit point qu'un bœuf, preſſé de l'aiguillon,
Traçât à pas tardifs un pénible ſillon.

Ou Racine lorſqu'il a voulu peindre l'excès & l'acharnement de la paſſion dont Phédre eſt atteinte.

Dans la Tragédie de Phédre.

Ce n'eſt plus une ardeur dans mes veines cachée,
C'eſt Vénus toute entiére à ſa proye attachée.

Ces mêmes Poëtes ſçavent auſſi quand il faut multiplier dans un vers les ſyllabes bréves, pour le faire marcher avec plus de vîteſſe.

Le moment où je parle eſt déja loin de moy.

La briéveté & la douceur de ces petits mots, qui gliſſent, pour ainſi dire, les uns ſur les autres, donnent à ce vers une légéreté pareille à celle du temps dont le Poëte peint la fuite rapide.

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

La beauté de ce vers conſiſte, à mon avis, dans la vîteſſe de ſon mouvement, depuis la premiére ſyllabe juſqu'à la pénultiéme, où il ſemble eſtre arrêté par la rencontre d'une ſyllabe longue, comme la vague s'arrête & retourne en arriére au moment qu'elle rencontre le rivage.

Je pourrois pouſſer plus loin ces obſervations, & je trouverois dans nos différentes eſpéces de vers, des exemples pour les appuyer; mais ceux qui ont le goût & le ſentiment de l'harmonie, pourront croire que j'en ay trop dit; & ceux qui dédaignant ce qui peut flater les ſens, font gloire de ne ſe repaître que de *pures perceptions*, n'ont pas beſoin qu'on ſe tourmente, pour leur démontrer ce qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas voir. D'ailleurs, il me ſuffit d'avoir établi en général, d'après les Rhéteurs Grecs, les principes de l'harmonie des vers, pour eſtre en état de ſuivre plus facilement les progrès que fit la proſe, à meſure qu'elle emprunta les ornements de la poëſie.

QUATRIE'ME DISSERTATION
SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE L'ELOQUENCE DANS LA GRECE.

Par M. HARDION.

22. Avril 1735.

LES Philoſophes qui ont le mieux & le plus fortement écrit contre la Rhétorique, ont employé pour la combattre, les armes qu'elle leur a elle-même prêtées. Ils ne ſe ſont pas contentez de chercher les moyens de convaincre par le raiſonnement, qu'elle eſtoit ou dangereuſe ou inutile, & de tirer des principes qu'ils avoient poſez, des conſéquences juſtes & néceſſaires, ce qui eſt l'objet commun de la Rhétorique & de la Dialectique; mais ils ont encore voulu attirer l'attention de ceux qu'ils avoient entrepris de perſuader, & les attacher à la lecture de leurs écrits, par les différents tours qu'ils ont donnez à leurs penſées, & par les figures les plus propres à faire ſur l'eſprit de vives impreſſions. Ils ont ſurtout évité de les fatiguer & de les dégoûter par des mots rudes & choquants, par des phraſes longues & traînantes, & par un ſtile froid, uniforme & languiſſant. C'eſt ainſi qu'en uſe Platon, dans la diſpute où il met Socrate aux priſes avec Gorgias; & ſi le Philoſophe triomphe, dit Cicéron, des efforts du Sophiſte, c'eſt qu'il luy eſt ſupérieur en éloquence.

Platon & quelques-uns de ſes diſciples.

De Orat. lib. 3. cap. 32.

D'autres Philoſophes ont reconnu de bonne foy l'utilité des préceptes de la Rhétorique, même à l'égard des ſciences qui ſemblent pouvoir le plus facilement s'en paſſer, parce que dans les ſciences, ont-ils dit *, il importe beaucoup qu'on exprime ſes penſées de telle ou telle maniére, parce qu'il ne ſuffit pas de ſçavoir ce qu'il faut dire, mais qu'il eſt néceſſaire de le dire comme il faut; & que la forme qu'on donne à ſes

Ariſtote, Theophraſte, &c.

* Διαφέρει γὰρ τὶ πρὸς τὸ δηλῶσαι, ὧδὶ, ἢ ὧδὶ εἰπεῖν· οὐ γὰρ ἀποχρὴ τὸ ἔχειν ἃ δεῖ λέγειν, ἀλλ' ἀνάγκη καὶ ταῦτα ὡς δεῖ εἰπεῖν· καὶ συμβάλλεται πολλὰ πρὸς τὸ φανῆναι ποῖόν τινα τὸν λόγον. *Ariſtote, Rhet. liv. 3. ch. 1.*

penſées, ne contribue pas médiocrement à les faire valoir, & de plus à donner bonne opinion des mœurs & du caractére de l'Ecrivain.

Ces Philoſophes n'ont condamné que les excès où, de leur temps, on avoit porté l'artifice de l'éloquence, lorſqu'au lieu de s'attacher à ſon ſujet, & de travailler à mettre la vérité dans ſon jour, on ne s'étudioit qu'à plaire, ſoit par les brillantes images qu'on empruntoit des Poëtes, ſoit par une élocution fardée & trop reguliérement meſurée.

Il eſtoit difficile qu'on donnât d'abord à la proſe le caractére qui luy eſt propre, & l'on n'y parvint qu'après une longue ſuite d'obſervations. Quand les Grecs commencérent à la cultiver, ils n'avoient que des Poëtes pour modéles. Le langage de la poëſie eſtoit riche en mots, en expreſſions, en figures, & n'avoit rien à deſirer pour s'exprimer convenablement, ſur quelque matiére que ce fût. La proſe au contraire eſtoit pauvre, & preſque réduite au petit nombre de termes néceſſaires pour l'uſage de la vie commune.

Que dûrent donc faire ceux qui entreprirent de ſecouer le joug de la verſification? Ils furent obligez, ſans doute, d'emprunter des Poëtes, les mots & les expreſſions qui leur manquoient; mais il eſt à préſumer que dans la crainte de les aſſortir ridiculement, ils n'empruntérent d'abord que les plus ſimples, les moins ſonores, les moins figurez, & qu'ils ſe bornérent au dialecte dans lequel ils écrivoient *, ſans y mêler, pour varier à l'exemple des Poëtes, des mots pris dans d'autres dialectes. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils bannirent de leur élocution toute apparence de meſure, de nombre & d'harmonie. Leurs phraſes eſtoient rangées ſans diſcontinuation, à la ſuite les unes des autres, & n'avoient de pauſes ſenſibles, que lorſque la matiére qu'ils traitoient venoit à finir; ce qui eſtoit bien différent du ſtile périodique & nombreux, qui a des chûtes & des repos marquez, au moins

Strabon liv. 1. page 12. Apul. in Florid. Ariſtote, Rhet. liv. 3. ch. 9.

* Οὐδ' ἐν τῷ γραμματίζειν τὰς λέξεις ἐξέβησαν ἐπὶ πολὺ τῆς πεπειμμένης καὶ κοινῆς καὶ σωήθους ἅπασι διαλέκτου. *Dion. Halic. Jud. de Thucyd. cap. 13. Hermog. περὶ ἰδεῶν. lib. 2. cap. 11.*

quand chaque ſens eſt achevé. Le début de l'hiſtoire d'Hécatée peut donner une juſte idée de ce premier genre d'élocution. Ἑκαταῖος Μιλήσιος ὧδε μυθεῖται· τὰ ἃ γράφω ὥς μοι ἀληθέα δοκέϊ εἶ)· οἱ γὰρ Ἑλλήνων λόγοι πολλοί τε ⁊ γελοῖοι, ὡς ἐμοὶ φαίνονται, εἰσιν. *Hécatée de Milet s'explique ainſi. J'écris ces choſes ſelon que je les eſtime vrayes; car les Grecs débitent des contes ſans fin, & tous ridicules, à ce qu'ils me paroiſſent.* *Demet. Phaler. Sect. 12.*

En ſuppoſant que la ſuite eût reſſemblé à ce commencement, on n'aura pas de peine à convenir avec Ariſtote, que cette ſorte d'élocution eſtoit tout-à-fait déplaiſante, & capable de laſſer le lecteur le plus patient; parce qu'on n'y voyoit point de fin, *& qu'en toutes choſes*, dit-il, *nous aimons à voir le but où l'on veut nous mener.* Il l'appelle εἰρομένη λέξις, *élocution continuée*, à cauſe de l'enchaînement perpétuel de ces phraſes miſes bout à bout; & Démétrius de Phalére l'appelle διηρημένη, ou ἀγαλευμένη, *élocution détachée & déconſue*, parce qu'elle court ſans s'arrêter, & ſans que les mots, par leur circuit & leur arrondiſſement, ſe ſoûtiennent les uns les autres, comme les pierres qu'on aſſemble pour former une voute. *Rhet. l. 3. c. 9.* *Sect. 12. & 13.*

Tel eſtoit, au jugement des meilleurs Critiques, le caractére de la proſe dans les premiers Ecrits qui parurent; & l'on put s'appercevoir que l'éloquence qui, dans les vers, eſtoit en quelque maniére pompeuſement élevée ſur un char, avoit eſté réduite à marcher à pied, & à ramper triſtement ſur la terre.

J'ay dit que l'Hiſtorien Cadmus de Milet, & le Philoſophe Phérécydes de l'Iſle de Syros, avoient oſé les premiers s'affranchir de l'uſage d'écrire en vers. Cadmus eſt nommé dans Strabon avant Phérécydes, & celuy-ci, dans un paſſage de Pline, eſt nommé avant Cadmus. Ils eſtoient contemporains, & tous deux commencérent à fleurir vers la quarante-cinquiéme Olympiade*, ſous le régne d'Halyattes pere de Crœſus. Je ſçais qu'en examinant la choſe de près, on peut appercevoir entre ces deux Ecrivains, une légére différence d'âge; mais cette diſcuſſion n'eſt pas aſſez importante pour mériter la peine de s'y arrêter. Clément d'Alexandrie donne à Cadmus le ſurnom d'ancien, pour le diſtinguer d'un autre *Lib. 1. p. 12.* *Lib. 7. c. 56.* *Joſeph. lib. 1. contra Appion.* *Plin. lib. 7. cap. 56.* *Suid. in voce* Φερεκύδης. * 600. ans avant l'Ere vulgaire. *Stromat. lib. 6.*

Suidas, in voce Κάδμος. plus récent, fils d'Archelaüs, dont l'âge n'eſt pas connu. Le premier eſtoit fils de Pandion, & on luy attribuoit une hiſtoire de la fondation de Milet & des autres villes de l'Ionie, diviſée en quatre livres : je dis qu'on luy attribuoit cette hiſtoire, car Denys d'Halicarnaſſe ſoupçonne que la ſienne n'exiſtoit plus, & que celle qu'on avoit ſous ſon nom eſtoit un ouvrage ſuppoſé. Peut-eſtre ne reſtoit-il de l'hiſtoire de Cadmus, que l'abrégé qu'en avoit fait Bion de Proconnéſe, Hiſtorien qui vivoit aſſez peu de temps après luy ; car les Abbréviateurs ont travaillé de bonne heure à la ruine des Auteurs originaux. Denys d'Halicarnaſſe a le même doute ſur pluſieurs autres E'crivains de ces premiers temps ; & c'eſt pour cela qu'il n'oſe porter ſon jugement ſur leur élocution. *Je ne puis,* dit-il, *conjecturer ſi elle eſtoit ſimple, ſans ornements, & n'ayant rien au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour ſe faire entendre, ou ſi elle eſtoit noble & pompeuſe, travaillée avec ſoin, & parée de tout ce que l'art pouvoit luy donner d'éclat & de magnificence, car les ouvrages de la plûpart de ces E'crivains ne ſont pas venus juſqu'à nous.*

Suidas, ibidem.

Jud. de Thucydide, cap. 23.

Suid. ut ſupra.

Clem. Alex. Strom. lib. 6.

Ibidem.

Je conçois que Denys d'Halicarnaſſe ne pouvoit pas prononcer affirmativement ſur des ouvrages qui ne ſubſiſtoient plus. Mais s'eſt-il imaginé que ces premiers E'crivains avoient pu donner tout-à-coup à leur proſe, une parure & des ornements qui luy fuſſent propres, car il n'ignoroit pas ſans doute que les régles pour écrire en proſe n'avoient eſté connues que long-temps après [a] ? Ou bien auroit-il penſé qu'ils pouvoient avoir employé, pour ainſi dire, tout crûement, les mots, les phraſes & les ornements qu'ils trouvoient dans les Poëtes, en ſe contentant de rompre la meſure des vers ? Strabon [b] a eu cette opinion, & il dit poſitivement que la proſe de Cadmus & de Phérécydes, eſtoit une pure imitation du langage des Poëtes ; qu'ils avoient rompu la meſure des vers, mais qu'ils avoient conſervé au ſurplus toute la forme de l'élocution

[a] Τὸ περὶ τὴν λέξιν οὐδὲ τοῦτο ἔσχηκε. *Ariſt. Rhet. liv. 3. ch. 1.*

[b] Ἐκείνων (τὴν ποιητικὴν κατασκευὴν) μιμούμενοι, λύσαντες τὸ μέτρον, τἄλλα δὲ φυλαξάντες τὰ ποιητικά, συνέχεαν οἱ περὶ Κάδμον καὶ Φερεκύδην, καὶ Ἑκαταῖον. *Liv. 1. pag. 12.*

poëtique.

poëtique. Je crois que Denys d'Halicarnaſſe n'a pas entendu autre choſe, & le ſentiment de Strabon ne manque pas de vrayſemblance. On peut même très-facilement le concilier avec ce que dit Ariſtote du défaut de nombre & d'harmonie dans l'élocution des premiers Ecrivains, & de l'enchaînement uniforme de leurs phraſes miſes bout à bout. Cependant je ne ſçais ſi Strabon n'eſt point un peu outré dans la maniére dont il s'exprime, ſur-tout à l'égard de Cadmus & de Phérécydes. Il y a lieu de juger que ces deux Ecrivains furent aſſez timides & aſſez circonſpects dans l'uſage qu'ils firent des tours & des ornements poëtiques; & que ceux qui vinrent après eux, devinrent plus hardis à meſure que le langage de la proſe ſe mêla & ſe familiariſa en quelque maniére avec celuy de la poëſie; de ſorte qu'on ne multiplia dans la proſe, que ſucceſſivement & par dégrez, les expreſſions, les tours & les figures poëtiques, juſqu'à ce qu'on fût tombé dans des excès qui parurent inſupportables, & contre leſquels la critique fut obligée d'exercer la plus grande rigueur.

Rhet. liv. 3. ch. 9.

Denys d'Halicarnaſſe achevera de fixer nos idées ſur cet article, par le caractére qu'il nous donne du ſtile des Hiſtoriens qui ſuivirent immédiatement Cadmus de Milet, dont quelques-uns avoient pu le voir, & qui tous n'avoient eu pour la proſe, d'autres modéles que ſes ouvrages. Tels eſtoient Eugéon de Samos, Déiochus de Proconnéſe, Eudémus de Paros, Démoclès de Phigalée, Hécatée de Milet & pluſieurs autres. Non-ſeulement ces Hiſtoriens, mais encore ceux qui leur ſuccédérent juſqu'au temps de la guerre du Péloponnéſe, avoient, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, généralement parlant, une même forme d'élocution[a]; c'eſt-à-dire, cette forme détachée & découſue, dont j'ay fait mention plus haut. Leur ſtile eſtoit pur, clair & concis[b]. Ils s'attachérent à conſerver le génie & le caractére du dialecte dans lequel ils écrivoient, & ne furent pas moins retenus dans l'uſage des expreſſions

Jud. de Thucydide, cap. 23.

[a] Σωωθεὶν ὀνομάτων ὁμοίαν ἅπαντες ἐπετήδευσαν, πλὴν ἀφελὴ καὶ ἀνεπιτήδευτον. *Jud. de Thucyd.*

[b] Ἡ λέξις ἀποχρώντως σώζουσα τὸν ἴδιον ἑκάστης διαλέκτου χαρακτῆρα.

figurées, & des ornements qui donnent au ſtile [a] de l'élévation, de l'éclat, de la dignité & de la magnificence. Je crois donc qu'on peut ſans difficulté appliquer au ſtile de Cadmus, & même à celuy de Phérécydes, ce jugement de Denys d'Halicarnaſſe ſur le caractére des Ecrivains qui parurent après eux.

Diog. Laërt. in vita Pherecyd.

Phérécydes eſtoit également verſé dans la Théologie & dans l'Aſtronomie, du moins ſi l'on en croit Eratoſthéne, qui avoit réfuté l'opinion de ceux qui diſtinguoient deux Phérécydes de Syros, tous deux preſque contemporains, dont le plus ancien eſtoit le Théologien, & l'autre l'Aſtronome. Quelques Auteurs avoient confondu Phérécydes de Syros avec un Hiſtorien du même nom, mais qui eſtoit ſurnommé l'Athénien, & qu'on croit le même que celuy qui eſt quelquefois appellé Λεξίος, *Lérien,* parce qu'il eſtoit peut-eſtre né dans l'Iſle de Léros. Cet Hiſtorien floriſſoit entre la ſoixante-quinziéme [b] & la quatre-vingtiéme Olympiade, & l'on a encore des fragments conſidérables de ſes hiſtoires.

Saum. in exerc. Plin. in Solini, cap. 40.

Suidas, in voce Φερεκύδης λεξίος.

Saumaiſe convient avec tous les Critiques que l'ancien Phérécydes avoit écrit en proſe, mais il ſoûtient que c'eſt de l'Athénien que Strabon a voulu parler, lorſqu'il nomme de ſuite Cadmus, Phérécydes & Hécatée, comme les premiers qui ont publié des ouvrages en proſe. Il me ſemble que ſi ç'eût eſté la penſée de Strabon, il auroit placé Hécatée avant l'Hiſtorien Phérécydes, car il eſtoit beaucoup plus ancien que luy [c]. D'ailleurs Pline qui attribue comme Strabon, l'origine de la proſe à Cadmus & à Phérécydes, déſigne formellement celuy-ci par le nom de ſa patrie; & ajoûte qu'il écrivoit du temps de Cyrus. *Proſam orationem condere Pherecydes Syrius inſtituit, Cyri Regis ætate; Hiſtoriam Cadmus Mileſius.* Il faut conſidérer de plus, que dans la quatre-vingtiéme Olympiade l'uſage d'écrire en proſe, ſur-tout les ouvrages hiſtoriques,

In exercit. Plin. in Solini, c. 40.

Lib. 1. p. 12.

Lib. 7. c. 56.

[a] Γ'ψος ἡ καλλιρρημοσύνη, ἡ σεμνολογία, ἡ μεγαλοπρέπεια.

[b] Entre l'année 480. & l'année 460. avant l'Ere vulgaire.

[c] Hécatée floriſſoit dans la ſoixante-cinquiéme Olympiade, 520. ans avant l'Ere vulgaire.

eſtoit établi dans toutes les parties de la Grece; & que ſi Hécatée a eſté nommé à la ſuite de Cadmus & de Phérécydes, c'eſt qu'il leur avoit immédiatement ſuccédé, & que d'ailleurs il avoit le premier donné à la proſe, une forme plus agréable qu'elle ne l'avoit eûe auparavant.

Le Philoſophe Phérécydes avoit, ſelon le témoignage de Cicéron, enſeigné le premier aux Grecs le dogme de l'immortalité de l'ame; ce qui doit ſignifier qu'il eſtoit le premier des Philoſophes qui l'eût prouvée par le raiſonnement, car ce n'eſtoit pas un ſentiment nouveau, & les Ecrits des plus anciens Poëtes en font foy. Mais il avoit encore publié le premier la doctrine de la Métempſycoſe; Pythagore l'avoit appriſe de luy, & le mérite du diſciple ne fut pas un médiocre accroiſſement à la gloire du maître, à qui d'ailleurs on faiſoit honneur de n'avoir point eu de guide dans les routes nouvelles qu'il s'eſtoit frayées. Cependant on n'ignoroit pas qu'il avoit trouvé le moyen d'acquérir les livres ſecrets des Phéniciens, c'eſt-à-dire, ceux qui contenoient les myſtéres de leur Théologie; & il y a beaucoup d'apparence, que non-ſeulement il y avoit puiſé tout ce qu'il enſeigna dans la Grece, ſur la religion & ſur la Philoſophie, mais que ce fut encore l'exemple des Phéniciens qui l'enhardit à ſe ſouſtraire à l'ancien uſage d'écrire en vers.

Tuſcul. Quæſt. lib. 1. cap. 16.

Suid. in voce Φερεκύδης.

Suid. ibid. Heſych. illuſtr.

Les Philoſophes qui parurent d'abord après luy, ſe mirent peu en peine de cultiver la Proſe. Les uns n'écrivirent point du tout, & ſe contentant d'inſtruire de vive voix, donnérent à la contemplation le loiſir qui leur reſtoit, & crurent même qu'il eſtoit honteux pour des Philoſophes de faire des livres. Les autres qui n'eurent pas ce ſcrupule, écrivirent preſque tous en vers, & regardérent le langage de la poëſie comme le ſeul qui convînt à la dignité des matiéres qu'ils traitoient. Pythagore, ſelon la plus commune opinion, n'avoit rien laiſſé par écrit, mais Théano ſa femme, & ſes principaux diſciples publiérent ſa doctrine en vers; & il ne paroît pas que juſqu'au temps de Platon, la proſe ſe fût accréditée à un certain point parmi les Philoſophes, mais l'Hiſtoire ne connut plus d'autre

Themiſt. Orat. 30.

Parmenide, Empedocle, &c.

Diog. Laërt. in vita Pythag.

Suidas in Θεανώ.

Clem. Alex. Strom. lib. 4.

langage, & l'on vit paroître après Cadmus une foule d'Hiſtoriens, qui s'appliquérent à l'envi à l'orner & à l'enrichir. J'ay déja nommé quelques-uns des plus anciens; ceux qui leur ſuccédérent juſqu'au temps de la guerre du Péloponnéſe, furent entr'autres, Acuſilaüs d'Argos, Charon de Lampſaque, Méléſagoras de Chalcédoine, Hellanicus de Leſbos, Damaſtès de Sigée, Xénomédès de Chio & Xanthus le Lydien. Aucun de ces Hiſtoriens ne forma le projet d'une hiſtoire générale, dont les parties liées entr'elles ne fiſſent qu'un corps & un ſeul tout. Ils s'eſtoient bornez à des hiſtoires particuliéres de peuples ou de villes, ſoit Grecques, ſoit Barbares, & ils traitoient chaque ſujet ſéparément. Leur unique but eſtoit de raſſembler ce qu'il y avoit dans chaque lieu, de monuments hiſtoriques, ſoit prophanes ſoit ſacrez, & de les publier ſans ajoûter ni retrancher, tels qu'on les débitoit; ainſi chaque hiſtoire n'eſtoit qu'un ramas de traditions fabuleuſes, & de contes populaires que le temps & la crédulité avoient conſacrez. C'eſtoit, par exemple, un récit d'apparitions de phantômes, qui ſous des figures de femmes ſe montroient tout à coup dans un bois ou dans une vallée, & enlevoient les enfants pour les dévorer. C'eſtoit ailleurs des Nayades, demi-femmes & demi-poiſſons, qui ſortoient du Tartare & s'élevoient ſur la ſurface des eaux, qui venoient converſer familiérement avec les hommes, & dont la tendreſſe pour quelques-uns d'eux, avoit procuré à la terre des races de demi-Dieux. C'eſtoit, en un mot, une infinité de contes de cette eſpéce, dont ils rempliſſoient leurs hiſtoires.

Dion. Halic. Jud. de Thucyd. cap. 5.

Idem ibid.

Ibid. cap. 7. *Je ſuis bien éloigné,* dit Denys d'Halicarnaſſe, *de leur faire ſur cela un procès. Je leur pardonne au contraire toutes ces fables, quelqu'incroyables & quelque ridicules qu'elles nous paroiſſent aujourd'huy.* Ils rendoient compte des traditions qui avoient cours dans chaque ville; ces traditions avoient paſſé des peres aux enfants, & ceux-ci les avoient ſoigneuſement tranſmiſes à leurs deſcendants. Pouvoit-on ſe diſpenſer de les raconter comme on les avoit appriſes, & de les inſérer dans les hiſtoires particuliéres de chaque lieu, au moins pour en diminuer la

ſéchereſſe, car on ne connoiſſoit point d'autre moyen de plaire à ceux pour qui on écrivoit? Tous ces Hiſtoriens ſentoient, les uns plus, les autres moins, à proportion de leurs talents, la néceſſité de varier & d'aſſaiſonner, en quelque maniére, par ces hiſtoires merveilleuſes, une élocution trop platte & trop uniforme. Car je l'ay déja dit, ils ne connoiſſoient pas encore le ſtile périodique, & ne prenoient d'ailleurs aucune peine pour donner à leurs phraſes une marche nombreuſe & cadencée; en ſorte qu'on eût en vain cherché dans leurs Ecrits, ou cette éloquence douce qui s'inſinue dans l'ame & y reveille le ſentiment, ou cette éloquence forte & mâle, qui frappe, étonne & tranſporte le lecteur. Les penſées, quelque belles, quelque brillantes qu'elles ſoient par elles-mêmes, ne ſuffiſent pas pour produire ces effets. La qualité des mots, leur arrangement, les figures, le rhythme ou mouvement, & la nature des pauſes qui terminent chaque phraſe, c'eſt-là ce qui donne aux penſées leur force & leur relief, c'eſt de-là qu'elles tirent principalement leur nobleſſe & leur magnificence, leur douceur & leur agrément.

Hermog. περὶ ἰδεῶν, lib. 2. cap. 11. περὶ Ἐκταύς.

Cependant parmi ce grand nombre d'Hiſtoriens, il faut ſur-tout diſtinguer Hécatée de Milet, qui les effaça tous, ſoit par le choix des matiéres, ſoit par la maniére de les traiter. Il travailla le premier à purger l'Hiſtoire, des contes les plus abſurdes, & à chercher la vérité avec plus de ſoin qu'on n'avoit fait avant luy. Son élocution, dont la pureté & la clarté eſtoient le caractére dominant, avoit auſſi en quelques endroits beaucoup de graces & de douceur. Il s'eſtoit reſtreint au pur dialecte Ionique *, & n'avoit emprunté pour diverſifier ſon ſtile, aucun mot des autres dialectes; en quoy, dit Hermogéne, il eſtoit moins poëtique qu'Hérodote. Il eſtoit auſſi plus négligé dans ſa parure, & d'ailleurs infiniment moins agréable, quoyque ſon hiſtoire fût preſque toute mythologique; car ce n'eſt pas ſeulement, continue Hermogéne,

Voyez plus haut le début de ſon Hiſtoire.

* *Hermog. περὶ ἰδεῶν, lib. 2. cap. 11. τῇ δ' ἐκλέκτῳ δὲ ἀκράτῳ ἰάδι ᾗ οὐ μεμιγμένη χρῆται, οὐδὲ κατὰ τὸν Ἡρόδοτον ποικίλῃ, ἧπόν ἐστιν ἕτερα τῆς λέξεως ποιητικά.*

dans le fond des choſes qu'il faut chercher le caractére d'un Ecrivain, c'eſt dans le tour & la forme de ſon élocution, qu'on doit particuliérement le conſidérer.

J'ay rapporté au commencement de cette Diſſertation, un fragment d'Hécatée, pour exemple de cette forme d'élocution, qu'Ariſtote appelle *continuée*. Un autre fragment que Longin nous a conſervé, va faire voir que cet Hiſtorien ſçavoit quelquefois s'élever au-deſſus de luy-même, & donner à ſon ſtile la forme la plus agréable. Il rendoit compte en cet endroit, de la perſécution qu'Euryſthée avoit fait eſſuyer aux enfants d'Hercule, après la mort de ce Héros. Ceyx Roy de Trachine leur avoit donné une retraite dans ſes Etats; mais Euryſthée luy ayant déclaré que s'il ne les renvoyoit au plûtôt, il alloit porter chez luy la flamme & le fer: *Ceyx*, dit Hécatée, *conſidérant le danger qui le menaçoit, ordonna ſur le champ aux enfants d'Hercule de ſortir de ſon royaume; car il n'eſt pas en mon pouvoir de vous ſecourir. Afin donc que vous ne périſſiez pas, & que vous ne me perdiez pas moy-même, allez chez quelqu'autre peuple chercher un aſyle.* Κῆυξ ὃ ταῦτα δεινὰ ποιεύμενος, αὐτίκα ἐκέλευε τοὺς Ἡρακλείδεων ἀπογόνους ἐκχωρέειν. ἐὰ γὰ ὑμῖν δυνατός εἰμι ἀρήγειν. Ὡς μὴ ὧν αὐτοί τε ἀπόλησθε, κἀμὲ ἐξώσητε, ἐς ἄλλον τινὰ δῆμον ἀποίχεσθε.

Cap. 27.

Longin fait remarquer dans ce paſſage, un exemple de cette figure, par laquelle un Ecrivain, dans une occaſion où le temps preſſe & demande de la vivacité, quitte tout-à-coup ſa narration, & prend, ſans en avertir, la place de celuy dont il parle. C'eſtoit une viſible imitation d'Homére, qui avoit fait un admirable uſage de la même figure, dans un endroit de l'Iliade & dans un autre de l'Odyſſée.

Iliad. O. *Odyſſ.* Δ.

J'obſerveray d'un autre côté, qu'il y a dans ce fragment d'Hécatée une période de deux membres; *afin donc que vous ne périſſiez pas, & que vous ne me perdiez pas moy-même, allez chez quelqu'autre peuple chercher un aſyle;* ce qui fait voir que ſon élocution n'eſtoit pas également détachée & découſue par-tout. Je remarqueray de plus, que le rhythme ou le mouvement des phraſes eſt dactylique & ſpondaïque, ce qu'on

reconnoît aux dactyles & aux ſpondées rangez de ſuite & dans un certain ordre. Or ce ſont de tous les rhythmes, ceux qui ont le plus de nobleſſe & de dignité: ὡς μὴ ὧν αὐτοί τε ἀπόλησθε καμὲ ἐξώσητε, ἐς ἄλλον τινὰ δῆμον ἀποίχησθε. Enfin que les phraſes dans ce fragment, ſont terminées par deux ou trois ſyllabes longues, ſur leſquelles l'oreille ſe répoſe ſenſiblement: ἐ γὼ ὑμῖν δυνατός εἰμι ἀρήγειν, ce qui ôte le dérangement que produit, ſelon Ariſtote, le manque de pauſes dans l'élocution. D'où je conclus qu'Hécatée avoit déja quelqu'idée du nombre & de l'harmonie, & qu'il avoit ſenti que c'eſtoit pour la proſe un ornement néceſſaire. Auſſi Hérodote tira-t-il de ſon ſtile beaucoup de ſecours pour former le ſien. Il floriſſoit vers la quatre-vingtiéme Olympiade, environ cinquante ans après Hécatée. S'il mérita par la qualité & par la diſpoſition de ſon ſujet, le titre de pere de l'Hiſtoire, il ne mérita pas moins par les charmes & par le caractére poëtique de ſon élocution, qu'on donnât à ſes neuf livres les noms des Muſes. Il ne s'eſtoit pas renfermé, comme on avoit fait avant luy, dans l'hiſtoire particuliére d'une ville ou d'une nation. Pour ſe faire une carriére plus vaſte & plus belle, il avoit entrepris de raſſembler dans un ſeul corps d'Hiſtoire, tout ce qui s'eſtoit paſſé de mémorable dans les trois parties du monde connu, pendant l'eſpace de deux cens quarante ans; & il a entrelacé les événements les uns dans les autres, de maniére qu'ils ne font qu'un tout bien conſtruit & bien ordonné. L'expérience des autres Hiſtoriens luy avoit appris que la plus longue narration amuſe & captive agréablement le lecteur, ſans qu'on ait à craindre de le rebuter, lorſqu'en le promenant ſur différents objets, elle reveille continuellement ſon attention; au lieu que celle qui ne préſente pas cette diverſité, quelqu'intéreſſante qu'elle puiſſe eſtre par elle-même, produit néceſſairement à la longue, la langueur & le dégoût. Il voulut donc, à l'exemple d'Homére, dont il eſt le plus parfait imitateur, varier ſans ceſſe ſes récits; & c'eſt pour cela, dit Denys d'Halicarnaſſe, que ſi nous nous mettons à le lire, nous ſommes, depuis la premiére ligne juſqu'à la

Hermog. l. 2. περὶ ἰδεῶν, ch. 11. 460. ans avant l'Ere Chrétienne. *Cic. lib. 1. de Legibus.*

Dion. Halic. Epiſt. ad Pomp. c. 3. in jud. de Thucyd. cap. 5. 6. 7. &c. Hermog. περὶ ἰδεῶν, liv. 2. c. 4. c. 11. &c.

Longin, c. 13. l'appelle ὁμηρικώτατον. Dion. Halic.

Epiſt. ad Pomp. cap. 3. Demet. Phaler. Sect. 12.

derniére, dans une eſpéce d'enchantement, & qu'eſtant arrivez à la fin, nous deſirons encore quelque choſe par-delà. Une autre attention d'Hérodote, a eſté d'inſérer de temps en temps, pour égayer ſon lecteur, des traditions fabuleuſes qui avoient cours dans les lieux dont il parloit; mais il les a mieux choiſies, & les a employées avec plus de diſcrétion & de ménagement que les autres Hiſtoriens. Ses penſées ont toûjours quelque choſe de riant, de gracieux, de poëtique, & n'ont pas moins de dignité, de nobleſſe & d'élévation. Il excelle à peindre les mœurs, à bien former le caractére de ſes perſonnages, & dans cette partie il n'eſt pas inférieur aux plus grands Poëtes.

A l'égard de ſon élocution, il n'y a rien de plus pur, de plus clair, de plus net & de plus naïf. Il joint à tout cela des graces ſans nombre, & tout ce qu'on peut deſirer de force, de magnificence & de ſublimité. Il eſt également heureux dans le choix des mots, dans l'arrangement qu'il leur donne, & dans les figures dont il ſçait les aſſaiſonner. Toutes ſes expreſſions ſont poëtiques; & le rhythme ou la marche de ſes phraſes reſſemble à celle des plus beaux vers héroïques. *C'eſt pourquoy*, dit Denys d'Halicarnaſſe, *je ne crains point de comparer ſon ouvrage à un excellent Poëme.*

Voyez Demet. Phal. Sect. 112.

Plutarque, qui n'a pas deſſein de le ménager dans le Traité qu'il a compoſé exprès pour décrier ſon hiſtoire, ne peut diſſimuler ce qu'il a d'admirable du côté de l'élocution. *C'eſt*, dit-il, *par un air de ſimplicité & de naïveté, c'eſt par une facilité d'expreſſion, qui fait que les mots ſemblent accourir d'eux mêmes, & s'uniſſent aux penſées, ſans peine & ſans contrainte, qu'il a ébloui & ſéduit la plûpart de ſes lecteurs. C'eſt*, dit-il ailleurs, *un excellent Peintre; ſa narration a de la vivacité, de la force & des graces infinies. Mais*, ajoûte-t-il, *comme un chantre habile en ſon art, il débite ſa fable, ſinon en homme bien inſtruit du fond des choſes, au moins avec beaucoup de douceur, d'élégance & d'harmonie. C'eſt par-là qu'il charme & attire tout le monde. Mais comme il faut prendre garde de ſe laiſſer picquer par la guêpe cachée dans des feuilles de roſes, il faut de même ſe défier de ſon*

eſprit

eſprit cauſtique, dont il cache adroitement la baſſeſſe & la malignité, ſous les figures les plus aimables & les plus délicates.

Cependant Ariſtote & Démétrius de Phalére, obſervent qu'Hérodote avoit conſervé en grande partie, cette forme d'élocution antique, dont les phraſes eſtoient détachées les unes des autres, & ne formoient point par leur liaiſon, un circuit périodique. Ariſtote, qui ajoûte que cette élocution n'eſtoit plus guéres en uſage de ſon temps, en donne pour exemple, la premiére phraſe d'Hérodote. Ἡροδότου Ἁλικαρνασσέος ἱστορίης ἀπόδεξις ἥδε. *Ceci eſt l'expoſition de l'hiſtoire d'Hérodote d'Halicarnaſſe.* *Lib. 3. cap. 9. Sect. 12.*

Cicéron a dit en conſéquence, qu'Hérodote & les Ecrivains de ſon temps, de même que ceux qui l'avoient précédé, n'ont rien mis de nombreux dans leur ſtile, ſi ce n'eſt par hazard & ſans y penſer. *Herodotus & eadem ſuperiorque ætas, numero caruit, niſi quando temerè ac fortuitò.* *In Orat. c. 55.*

Il eſt certain que par le mot de nombres, Ariſtote & Cicéron entendent ceux qui ſe forment par l'arrondiſſement artificiel des périodes, & dont on attribuoit l'invention, ou plûtôt la perfection, à Iſocrate. Or comme il faut convenir qu'Hérodote ne s'eſt point étudié à tourner toutes ſes phraſes périodiquement, comme ont fait du temps d'Ariſtote, Théopompe, Éphore & les autres diſciples d'Iſocrate, & que les périodes qui ſe rencontrent pourtant aſſez fréquemment dans ſon ouvrage, ſemblent s'eſtre préſentées naturellement, & ſans avoir eſté, ni cherchées à deſſein, ni travaillées avec art, en ce ſens on a pu dire qu'Hérodote n'a employé les nombres oratoires, que par hazard & ſans y penſer. Mais ces nombres oratoires & périodiques ne ſont pas, ſelon le même Cicéron*, les ſeuls qui rendent le diſcours nombreux, il peut acquérir cette qualité par la maniére dont on arrange les mots, par *Ariſtot. lib. 3. cap. 8. Cicer. in Orat. cap. 52.*

* *Non numero ſolùm, numeroſa oratio, ſed & compoſitione fit ..... cum ita verba ſtructa ſunt ut numerus non quæſitus, ſed ipſe ſecutus videatur ..... ordo enim verborum facit numerum ſine ulla aperta Oratoris induſtria. Itaque ſi quæ veteres illi (Herodotum dico & Thucydidem, totamque eam ætatem) aptè numeroſèque dixerunt, ea non numero quæſito, ſed verborum collocatione ceciderunt.* Cic. in Orat. cap. 65.

l'étendue & la proportion qu'on donne aux phraſes; & dans ce ſecond ſens on peut dire qu'Hérodote eſt très-nombreux. Mais il l'eſt ſans paroître y penſer, par la ſeule peine qu'il a priſe de bien arranger ſes mots, & de flater l'oreille par les rhythmes les plus nobles, & par les plus belles cadences. Denys d'Halicarnaſſe explique fort au long dans ſon Traité de la compoſition, l'artifice d'Hérodote dans l'arrangement de ſes mots, & la méchanique de l'harmonie qui en réſulte. Démé-

Section 44. trius de Phalére attribue en partie la nobleſſe & la magnificence du ſtile, à l'étendue qu'on donne aux phraſes; & cite pour exemple, la premiére d'Hérodote... Ἡροδότου Ἁλικαρνασσέος ἱστορίης ἀπόδεξις ἥδε. Car de s'arrêter trop court, ajoûte-t-il[a], cela ôte au ſtile tout ce qu'il a de noble & de grand, quelque magnifiques que puiſſent eſtre d'ailleurs les penſées & les mots.

Περὶ ἰδεῶν, *lib. 2. cap. 11.* Enfin Hermogéne obſerve que les nombres qu'il employe, ſoit dans le tiſſu, ſoit à la fin de ſes phraſes, ſont la plûpart dactyliques, anapeſtiques ou ſpondaïques; & tous en général nobles & pleins de dignité. Or, ſelon Ariſtote[b], le nombre héroïque, c'eſt-à-dire, le dactylique & le ſpondaïque, eſt grand, ſonore, & veut eſtre harmonieux; mais ce qui mérite attention, c'eſt que dans les endroits où Hérodote place de ſuite pluſieurs phraſes détachées, elles n'ont jamais cette conti-

Rhet. liv. 3. ch. 9. nuité vicieuſe que condamne Ariſtote, parce que les nombres qui les terminent, empêchent par leur ſtabilité, par leur poids & par la beauté de leurs ſons, qu'elles ne courent & ſe précipitent, & que l'oreille trouve toûjours à s'y repoſer naturellement & agréablement.

Je me ſuis un peu étendu dans cet examen de l'élocution d'Hérodote, pour mieux faire connoître la nature des ornements qu'il a employez, & les progrès que la proſe, au moyen des ſecours qu'elle avoit tirez des écrits des Poëtes, avoit faits

[a] Τὸ γὰρ παχεῶς ἀποσωπᾶν ἐς κῶλον βραχὺ, καταμικρύνει πῶς τὸ λόγου σεμνότητα· καὶ ἡ ὑποκειμένη διάνοια μεγαλοφρεπὴς ἦ, καὶ τὰ ὀνόματα.

[b] *Rhet. lib. 3. cap. 8.* τῶν δὲ ῥυθμῶν, ὁ μὲν ἡρῷος, σεμνὸς καὶ λεκτικὸς καὶ ἁρμονίας δεόμενος.

depuis la quarante-cinquiéme juſqu'à la quatre-vingtiéme Olympiade; c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de près de cent cinquante ans. Mais il n'a eſté queſtion juſqu'ici que d'Ecrivains qui ont employé le dialecte Ionique, au ſujet duquel on a remarqué* qu'il eſtoit par luy-même tout poëtique; & pour cette raiſon extrêmement agréable. Il eſtoit né, pour ainſi dire, dans le ſein de la poëſie, parce qu'Homére, Héſiode & pluſieurs autres Poëtes du premier ordre, en avoient plus fait d'uſage que de tous les autres enſemble. Cependant on commença auſſi vers la quarante-cinquiéme Olympiade à ſe ſervir du dialecte Attique, qui avoit beaucoup de reſſemblance avec l'Ionique; & ce ſont les ſeuls que les Ecrivains en proſe ayent cultivez avec quelque ſoin. La proſe Attique ne s'exerça pas d'abord ſur des matiéres d'Hiſtoire ou de Philoſophie, & même ne parut point dans des Ecrits publics, elle ſe fit ſeulement entendre dans la bouche des Orateurs d'Athenes; & Solon qui vivoit en même temps que Cadmus de Milet, travailla le premier à la revêtir des couleurs de l'éloquence. Toute l'Antiquité l'a conſidéré comme Orateur, & Cicéron aſſûre que l'Hiſtoire n'en cite aucun plus ancien que luy. Iſocrate a remarqué qu'il avoit eu auſſi le premier le titre de Sophiſte: titre honorable dans ſon origine, & qui ne préſentoit que l'idée de l'éloquence, nourrie par l'étude de la ſageſſe & de la Philoſophie. Il s'eſtoit d'abord adonné à la poëſie, ſuivant l'uſage du temps, & j'ay parlé dans ma précédente Diſſertation, des diſcours en vers qu'il avoit prononcez dans les aſſemblées du Peuple d'Athenes; mais il en prononça auſſi en proſe, & fit voir par le tour qu'il leur donna, qu'il eſtoit véritablement digne du nom d'Orateur. Nous ne ſçavons rien de précis ſur le caractére de ſa proſe; mais il eſtoit bon Poëte, il eſtoit ſçavant dans la muſique, & ſur-tout extrêmement rempli de la lecture d'Homére. En faut-il davantage pour ſe perſuader qu'il avoit répandu dans ſes diſcours, au moins juſqu'à un

Cic. in Bruto, cap. 7. & 10. Dio Chryſoſt. Orat. 21. Ariſtid. Orat. Platonic. 2. Iſocr. Orat. περὶ ἀντιδόσεως. Plutarc. in Solone. Ariſtid. Orat. Platon. 2.

* *Hermog. περὶ ἰδεῶν, l. 2. c. 4.* ἡ γὰρ ἰαὶς οὖσα ποιητικὴ, φύσει ἔχει ἡδεῖα..... ἐπεὶ καὶ Ὅμηρος, καὶ Ἡσίοδος, καὶ ἄλλοι οὐκ ὀλίγοι τῶν ποιητῶν, ἐχρήσαντο μᾶλλον καὶ ἄλλαις πολλαῖς ἑτέρων διαλέκτων, τὸ πλεῖστον μᾶλλον ἰάζουσι.

certain point, des expreſſions, des figures & des nombres poëtiques. Athenes dût au double talent qu'il avoit de parler en vers & en proſe, une forme de gouvernement qui fut le principe de ſa grandeur, & de la ſupériorité qu'elle acquit, ſoit par les armes, ſoit par les lettres, ſur tous les Peuples de la Grece. Mais ce que ce Légiſlateur avoit ſi ſagement, & en apparence ſi ſolidement établi, il eut, de ſon vivant, la douleur de le voir preſqu'entiérement renverſé, par l'éloquence ſouple & adroite de Piſiſtrate ſon parent; car il faut avouer que les talents les plus utiles & les plus aimables peuvent, ſuivant les mœurs de ceux en qui ils ſe trouvent, cauſer ou de grands biens ou de grands maux. Piſiſtrate [a] eſtoit né avec les plus heureuſes diſpoſitions pour l'éloquence; il avoit un ſon de voix doux & inſinuant, une grande facilité à s'exprimer, & dans ſa prononciation une certaine volubilité qui entraînoit ceux qui l'écoutoient; il joignoit à tout cela une contenance ferme & aſſûrée, une démarche tranquille, & un geſte plein de modeſtie. Cette éloquence naturelle eſtoit ſoûtenue d'un grand fond de littérature, & il fut, ſelon le témoignage de Cicéron, le plus ſçavant homme de ſon temps. Ce fut luy qui le premier remit en ordre les Poëmes d'Homére, dont les Chants eſtoient épars & dans une grande confuſion. Ce fut luy qui le premier forma une Bibliothéque publique de ce qu'il y avoit de livres les plus propres à l'inſtruction des Athéniens. Enfin, c'eſtoit l'homme du monde le plus poli, le plus aimable, le plus humain; & s'il eût pu mettre un frein à ſon ambition, il n'y auroit pas eu, au jugement même de Solon, un naturel plus propre à la vertu, ni un meilleur Citoyen; mais il ne put déraciner de ſon ame la paſſion de dominer, & il employa pour la ſatisfaire, non la terreur & la crainte des ſupplices, recours ordinaire des Tyrans dont l'étude n'a pas adouci les mœurs, mais cette éloquence aimable & perſuaſive, que Platon appelle *la reine des volontez*. Solon démêla ſes artifices, & fit tous ſes efforts

Plut. in Solone. Herodot. l. 1.

Olymp. 50. 580. ans avant l'Ere vulgaire.

Lib. 3. de Orat. cap. 34.

Aul. Gell. lib. 6. cap. 17.

Plut. in Solone.

* J'applique à Piſiſtrate ce portrait que Plutarque fait de Périclès, parce que celuy-ci, ſelon Plutarque, reſſembloit fort à Piſiſtrate. *Voy. la vie de Périclès.*

pour faire ouvrir les yeux aux Athéniens. *Vous ne faites attention* *, leur dit-il dans une harangue en vers élégiaques, *qu'aux diſcours ſéducteurs de cet homme, vous vous endormez au ſon flateur de ſes paroles, & ne conſidérez pas le but où tendent ſes actions.* Toutes ces remontrances furent inutiles, Piſiſtrate obtint ce qu'il voulut; il vint même à bout, par ſes maniéres engageantes, & en faiſant obſerver la plus grande partie des loix de Solon, de regagner ſon amitié, d'en faire ſon confident, & même ſon panégyriſte. *Plut. in Solone.*

Hipparque, l'aîné de ſes fils, hérita de ſa douceur & de ſon goût pour les beaux arts. Son adminiſtration rappella aux Athéniens, toutes les idées que les Poëtes leur avoient données de la félicité dont on jouiſſoit ſous le regne de Saturne. Homére fut de tous les Poëtes celuy dont il étudia le plus ſoigneuſement les ouvrages; & afin que tous les Athéniens, ſans exception, puſſent tirer quelque fruit de ce grand Poëte, il établit que tous les cinq ans, les Chantres ou Rapſodes reciteroient alternativement ſes Poëmes, pendant la durée de la fête des grandes Panathénées; & cet uſage ſubſiſtoit encore du temps de Platon. Il s'attacha par des bienfaits, Simonide & Onomacrite, Poëtes-Philoſophes; il attira auſſi auprès de luy le Poëte Anacréon, & luy envoya par honneur une galére à cinquante rames pour l'amener. Hipparque s'eſtoit appliqué à la poëſie auſſi-bien qu'à la proſe, & avoit compoſé en vers élégiaques, les Inſcriptions des ſtatues de Mercure, qu'il avoit fait dreſſer dans tous les cantons de l'Attique. Il fut tué par Harmodius & Ariſtogiton. Hippias ſon frere qui juſque-là n'avoit montré que de la douceur & de l'humanité, fut irrité par cette mort. Les cruautez qu'il exerça contre tous ceux qu'il ſoupçonna d'y avoir eu part, rendirent ſon gouvernement inſupportable, & firent deſirer paſſionnément aux Athéniens le recouvrement de leur liberté. *Plato, in Hipparcho. Ælian. lib. 8. cap. 2.* Olymp. 65. 520. ans avant l'Ere vulgaire. *Herod. lib. 5. Thucyd. lib. 6. Pauſ. in Attic.*

Les Alcmæonides, famille puiſſante & nombreuſe, entre- *Herod. lib. 5.*

* Εἰς γὰρ γλαῦσσαν δέρκε, καὶ εἰς ἔπη
αἰμύλα ἀνδρός·
Εἰς ἔργον δ' οὐδὲν νημόμον βλέπει.

Dans la troiſiéme année du gouvernement d'Hippias.
Plut. in Pericle.
Cic. in Bruto, cap. 7.
Herod. lib. 5.

prirent ce grand ouvrage, & l'exécutérent heureuſement. L'éloquence de Cliſthéne, l'un d'eux, y eut la plus grande part ; elle luy ſervit enſuite pour réunir les Athéniens diviſez en factions, pour leur donner de bonnes loix, & pour rétablir le gouvernement dans une forme qui pût les faire vivre en paix & en bonne intelligence. La République en reçut beaucoup d'accroiſſement ; & comme l'éloquence devint le plus puiſſant moyen d'acquérir du crédit, de la conſidération & des honneurs, on la cultiva plus que jamais, & l'émulation fit naître tout à la fois une foule d'Orateurs. Les plus diſtinguez furent Miltiade, Cimon, Ariſtide & Thémiſtocle. Les maîtres qui les inſtruiſoient, leur faiſoient prendre de bonne heure l'habitude de méditer & de compoſer des diſcours oratoires, ſoit pour accuſer, ſoit pour défendre, ſoit pour propoſer leur avis dans les délibérations publiques. Mais on doit remarquer que l'étude des Poëtes, & ſur-tout d'Homére, continua d'eſtre la baſe de leur inſtruction, ce qui fait voir que l'éloquence Attique ſe forma de la même maniére que l'Ionique, & ce fut en quelque ſorte dans la même proportion ; car lorſque vers la quatre-vingtiéme Olympiade, Hérodote fit admirer la douceur, la force, la nobleſſe & les graces de ſon ſtile, Périclès vers le même temps, arma la proſe Attique de ces foudres & de ces éclairs qui étonnérent & confondirent toute la Grece. J'examineray dans la ſuite par quels ſecours il parvint à cette ſublime éloquence, & comment les Sophiſtes concoururent à l'envi à perfectionner la Rhétorique.

Plat. in Gorgia.
Plut. in Themiſt.

Ælian. l. 13. cap. 38.

CINQUIE'ME DISSERTATION
SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE LA RHE'TORIQUE DANS LA GRECE.

Par M. HARDION.

J'AY tâché de faire voir dans ma précédente Diſſertation, comment depuis Cadmus de Milet juſqu'à Hérodote, le ſtile des Hiſtoriens Grecs s'eſtoit peu à peu élevé au-deſſus de la proſe vulgaire, par le ſoin qu'ils avoient pris d'y tranſporter une partie des richeſſes du langage poëtique. Les premiers avoient eſté excitez par le beſoin à faire ces emprunts, ceux qui vinrent enſuite s'enhardirent, & ſe perfectionnérent par les leçons & par l'exemple de cette eſpéce de Sçavants connus ſous le nom de Sophiſtes; eſpéce difficile à définir, parce qu'elle embraſſoit généralement tous les arts, toutes les profeſſions, & n'avoit point mis de borne à l'empire qu'elle s'eſtoit arrogé ſur les ſciences. Pour eſtre réputé bon Sophiſte, il falloit ſçavoir prendre toutes ſortes de formes, faire gloire de ne rien ignorer, parler de tout avec une confiance intrépide, s'offrir à tous venants pour diſcourir ou diſputer ſur quelque matiére que ce fût, & avoir pour maxime capitale de ne jamais demeurer court. Il falloit pour cela s'eſtre fait une routine de s'exprimer facilement & dans les plus beaux termes; c'eſtoit par-là que le Sophiſte impoſoit à ceux qui l'écoutoient, qu'il étonnoit leur imagination, & que même, en ne diſant que des choſes communes, il ſe faiſoit conſidérer comme un homme rare & fort au-deſſus du commun. Ce caractére général des Sophiſtes, dont Platon m'a fourni les traits, nous les préſente ſous un aſpect ridicule & mépriſable, mais il faut bien ſe garder de l'appliquer à ceux qui parurent depuis Solon juſqu'au commencement de l'adminiſtration de Périclès. Socrate, qui s'eſtoit déclaré leur ennemi, n'en a voulu qu'à ceux de ſon temps, & n'a attaqué bien ſérieuſement que

20. Janvier 1736.

Voy. dans Platon le Protagoras, le Sophiſte, l'Euthydéme, l'Hippias Major, &c.

leurs fauſſes opinions, leur avarice & leur vanité; on ne peut même diſconvenir que pluſieurs de ceux qu'il a le plus maltraitez, n'euſſent au fond beaucoup de mérite, & les défauts qu'on leur a reprochez, ne doivent pas nous fermer les yeux ſur les connoiſſances & ſur les talents qui leur avoient acquis une juſte réputation; c'eſt ce qu'on pourra voir dans la ſuite de cette Hiſtoire, qui va eſtre néceſſairement liée avec celle des Sophiſtes, car ce ſont eux qui ont le plus contribué à faire paſſer de la poëſie dans la proſe, toutes les fineſſes de l'éloquence. Ils en ont donné les premiers préceptes, & ont travaillé les premiers à les réduire en art. Ceux même d'entre les Philoſophes qui leur ont fait la plus cruelle guerre, n'ont pas dédaigné de s'approprier ce qu'ils avoient de bon; &, pour ne rien diſſimuler, il leur eſt quelquefois arrivé d'imiter juſqu'à leurs défauts.

Pour les faire connoître dès leur origine, il eſt néceſſaire que je rappelle en peu de mots, l'uſage où de tout temps eſtoient les Poëtes, d'aller de contrée en contrée inſtruire & amuſer les hommes par le récit de leurs poëſies. Les honneurs qu'on leur rendoit dans les villes où ils paſſoient, pouvoient ſuffire pour les y attirer; mais la reconnoiſſance publique ne ſe bornoit pas à de ſtériles diſtinctions, outre les prix qu'on diſtribuoit en certains lieux & en certains temps, à ceux qui dans le concours avoient eu le plus grand nombre de ſuffrages, la libéralité des peuples leur fourniſſoit à tous d'abondantes reſſources pour ſubſiſter. Cependant comme chaque Poëte ne récitoit que ſes propres ouvrages, les anciens Poëmes couroient riſque de ſe perdre totalement. Des chantres qu'on nomma Rapſodes, vinrent à leur ſecours & les préſervérent de l'oubli où ils alloient tomber. L'accueil qu'on leur fit fut accompagné de gratifications qui les encouragérent; & leur application à perfectionner leur talent, les accrédita bientôt dans toutes les villes de la Grece. On les appelloit aux fêtes & aux ſacrifices publics, pour chanter les Poëmes d'Orphée, de Muſée, d'Héſiode, & ſur-tout d'Homére. On donnoit des prix à ceux qui par leur habileté à exprimer les différentes paſſions,

Platon, dans l'Ion, tome 2. page 530.

Id. & p. 536.

paſſions, réuſſiſſoient le mieux à les faire ſentir. *Lorſque j'auray à executer un morceau touchant,* dit un Rapſode dans Platon, *ſi je fais pleurer mes auditeurs, je riray, car je ſeray bien payé; mais ſi je les fais rire, je pleureray, car je n'auray rien.* *Platon, dans l'Ion, tome 2. page 535.*

Le plus ancien Rapſode qu'on connoiſſe, eſtoit Phémius de l'Iſle d'Itaque, dont Homére, qui avoit eſté ſon diſciple, a voulu immortaliſer le nom, en le donnant au chantre que les amants de Pénélope faiſoient chanter pendant leurs repas. Platon luy donne le titre de Rapſode, & à ſon art le nom de Rapſodie; ce qui prouve que dès le temps de ce Philoſophe, la profeſſion des Rapſodes eſtoit regardée comme très-ancienne. *Ibid. p. 533.*

Ils chantoient aſſis ſur un théatre, & s'accompagnoient eux-mêmes avec le luth. Ils ne ſe montroient qu'avec des habits magnifiques, & ils avoient ſur la tête des couronnes d'or; mais le ſoin de la parure extérieure, n'eſtoit rien en comparaiſon de la peine que prenoient les plus habiles d'entr'eux, non-ſeulement pour prononcer chaque morceau de poëſie, ſuivant le rhythme qui luy eſtoit propre, mais encore pour entrer dans l'eſprit du Poëte, & connoître tellement le fond de ſa doctrine, qu'ils fuſſent en état de l'expliquer. *Car tout Rapſode,* dit Socrate, *doit eſtre l'interpréte de la penſée du Poëte; & en vain voudroit-il la faire entendre aux autres, s'il ne l'entendoit luy-méme parfaitement. C'eſt,* luy répond le Rapſode, *ce qui m'a le plus coûté, auſſi puis-je me vanter de mieux parler que perſonne ſur Homére, & d'avoir une plus ample proviſion de belles penſées à produire ſur ce grand Poëte, que n'en ont eu, ni Métrodore de Lampſaque, ni Stéſimbrote de Thaſos, ni Glaucon, ni aucun autre des Anciens.* *Ibid. pp. 530. & 535. Athen. l. 14. pag. 620.* *Plato, ibid. pag. 530. & 535.*

On peut remarquer que Métrodore de Lampſaque avoit paſſé ſa vie à chercher dans l'Iliade le débrouillement du cahos & la méchanique de l'Univers, qu'il prétendoit qu'Homére y avoit cachez ſous le voile de l'allégorie. Jupiter, Junon, Minerve, n'eſtoient point, ſelon luy, tels que l'erreur les figuroit aux yeux du peuple. Jamais il n'y avoit eu d'Agamemnon, d'Achille, d'Hector, de Pâris ni d'Héléne. Il ne voyoit dans les perſonnages & dans l'ordonnance du Poëme, *Tatian. Orat. contra Græcos. Diog. Laërce, vie d'Anaxag.*

que des êtres phyſiques, que l'aſſemblage & la diſtribution des éléments. Stéſimbrote de Thaſos & Glaucon de Téos, ne s'eſtoient pas moins appliquez à l'étude d'Homére, ſoit qu'ils l'euſſent interprété en Phyſiciens, ſoit en Politiques, ſoit en Grammairiens.

Le diſcours de ce Rapſode, qui ne ſe croit pas inférieur dans l'art de louer & d'interpréter Homére, à trois célébres Sophiſtes, ne donne-t-il pas lieu de conclurre que les Rapſodes ne s'eſtoient pas toûjours reſtreints à chanter les anciens Poëmes, mais que dans la ſuite des temps, c'eſt-à-dire, lorſque les Sçavants commencérent à faire uſage de la proſe dans des écrits ou dans des diſcours publics, quelques-uns d'eux ajoûtérent à leurs fonctions ordinaires, celle d'expliquer la doctrine des Poëtes, & d'exalter par des éloges leur mérite & leurs talents? Or je ne vois, à cet égard, aucune différence entr'eux & les premiers Sophiſtes, qui ne furent dans leur origine que les interprétes & les panégyriſtes des Poëtes. Le mot σοφιστὴς ſignifie par luy-même un homme verſé dans l'étude des Poëtes σοφῶν δηλητήμων; & le verbe σοφίζεσθαι qui ſignifie *méditer, creuſer, approfondir,* s'appliqua d'abord aux efforts que firent les Sophiſtes pour connoître à fond la doctrine renfermée dans les anciens Poëmes. *Que penſez-vous,* dit Phédrus à Socrate, *de l'enlévement d'Orithye par Borée! l'hiſtoire qu'on nous en débite eſt-elle vraye! Quand je la ſoûtiendrois fauſſe,* répond Socrate, *je ne ferois rien d'étrange, & dont les Sçavants ne me donnent l'exemple; enſuite examinant la choſe de près,* σοφιζόμενος, *je dirois qu'Orithye jouant avec Pharmacée ſa compagne, fut précipitée par un coup de vent du Nord, de deſſus ces roches prochaines, & que pour cacher ſa mort ou en adoucir les regrets, on publia que le Dieu Borée amoureux d'elle l'avoit enlevée.*

Un Sophiſte dans Platon, dit que la plus grande partie de l'érudition conſiſte à bien ſçavoir les Poëtes, *c'eſt-à-dire,* continue-t-il, *à entendre parfaitement ce qu'ils diſent, à démêler dans leur doctrine ce qui eſt bon & ce qui ne l'eſt pas, & à pouvoir en rendre raiſon quand on eſt interrogé.* Pour prouver ſa capacité

Les Rapſodes eſtoient communément fort ſots. *Voyez Xenoph.* ἀπομνήμον, *liv. 4. p. 462.*

Platon, dans le Protag. tome 1. pag. 312.

Dans le Phædrus, tome 3. p. 229.

Xenoph. ἀπομνήμον, *liv. 1. page 418. ſur la ſignification du verbe* σοφίζεσθαι.

Dans le Protagoras, tome 1. pages 338. & 339.

en ce genre, il paſſe tout de ſuite à l'explication d'un Poëme de Simonide; & à l'occaſion d'un point de Morale qu'il ſe propoſe d'éclaircir, il étale avec emphaſe tous les raiſonnements de la plus ſubtile Métaphyſique.

Un autre Sophiſte dans le même Platon, vante la grande intelligence qu'il a des Poëmes d'Homére, ſur leſquels on ne peut, s'il faut l'en croire, le prendre au dépourvû, & dont il a pluſieurs fois entretenu la Grece aſſemblée pour la célébration des Jeux Olympiques. Enfin Iſocrate ne s'explique pas moins clairement ſur les études des Sophiſtes, & ſur les matiéres ordinaires de leurs diſcours, en diſant que les uns ſe ſont attachez à la recherche des familles des demi-Dieux, ce que les Poëtes avoient fait avant eux, & que d'autres ont *philoſophé* ſur les Poëtes, οἱ δὲ περὶ τοὺς ποιητὰς ἐφιλοσόφησαν. Il ſe ſert, comme on voit, du mot φιλοσοφεῖν dans le même ſens que Platon a employé σοφίζεσθαι.

Dans l'Hippias Minor, pp. 363. 364. & ſuivantes.

Περὶ ἀνταδόσεως. p. 339.

Platon, liv. 2. de la République, page 365.

Ces paſſages font voir, ce me ſemble, une parfaite reſſemblance entre les premiers Sophiſtes, & ceux des Rapſodes qui ſe mêloient d'expliquer les Poëtes; il y avoit auſſi beaucoup de conformité dans leur genre de vie. Les Sophiſtes n'avoient, comme les Rapſodes, aucune demeure fixe; ils alloient errant de ville en ville, & ſe rendoient aux aſſemblées publiques de la Grece, pour y prononcer des diſcours dont on les récompenſoit à proportion du plaiſir qu'ils avoient donné. Les Sophiſtes avoient, comme les Rapſodes, grand ſoin de leur parure, & s'appliquoient, comme eux, à la ſcience du rhythme & de l'harmonie, car il faut remarquer que cette ſcience leur eſtoit abſolument néceſſaire. Ils entroient dans une carriére où il s'agiſſoit de diſputer aux Poëtes le prix de l'éloquence, que pouvoient-ils eſpérer, s'ils n'euſſent joint, comme eux, l'agréable à l'utile, & à la ſolidité des inſtructions les graces de l'élocution? Ils s'appliquérent donc dès le commencement à donner à leurs phraſes, une méſure & une cadence qui paruſſent approcher de celle des vers. Ils travaillérent à flater l'oreille & à captiver l'attention par la nobleſſe des penſées, par la hardieſſe des figures, & par l'éclat des expreſſions poëtiques.

Platon, dans le Timée, tome 3. pag. 19 dans le Protag. tome 1. page 313.

Platon, dans l'Hippias Major, tome 3. page 291.

Voyez Iſocrate, περὶ ἀνταδόσεως, pp. 319. & 320.

Iſocrate, περὶ ἀντιδόσεως, p. 344.

Le ſuccès répondit pleinement à leurs efforts; on les regarda comme des hommes admirables, on envia le bonheur de ceux qui furent admis à leurs conférences, *& la plus grande preuve qu'on puiſſe donner,* dit Iſocrate, *de l'eſtime ſinguliére qu'on eut pour eux, c'eſt que Solon, qui le premier des Athéniens a eu le titre de Sophiſte, fut jugé par nos ancêtres le plus digne d'eſtre mis à la tête du gouvernement.* Hérodote le compte parmi les Sophiſtes que l'opulence de Crœſus & ſon amour pour les beaux arts, attirérent à ſa Cour de toutes les parties de la Grece; & la Secte des Sophiſtes, qu'on appelloit Politiques, parce qu'ils faiſoient leur principale étude de la ſcience qui apprend à bien gouverner, le reconnoiſſoit pour ſon chef & pour ſon fondateur. Cette ſcience demandoit non ſeulement une parfaite connoiſſance des loix & des uſages d'une République, du génie & des mœurs des Peuples qui la compoſoient, mais de plus une éloquence propre à leur inſpirer des ſentiments conformes aux vûes de ceux qui gouvernoient, & à leur faire goûter les conſeils & les inſtructions qu'on leur donnoit.

Liv. 1. p. 11.

Plutarque, vie de Thémiſtocle.

Lorſque par la conquête des Etats de Crœſus, l'Aſie Mineure eut eſté aſſujettie aux armes des Perſes, la plûpart des Sophiſtes repaſſérent dans la Grece, & la ville d'Athenes devint, ſous le gouvernement de Piſiſtrate & de ſes enfants, l'aſyle & le ſéjour favori des Sçavants. Ce fut alors que les Athéniens, déja excitez par l'exemple de Solon, ſe livrérent avec plus d'ardeur à l'étude de l'éloquence & de la politique.

Il n'eſt pas hors de vrayſemblance qu'Anacréon, qui vint à Athenes dans le temps de cette premiére ferveur, en prit occaſion de dire au commencement d'une de ſes Odes qu'il adreſſe à quelque Sophiſte: *Pourquoy voulez-vous m'inſtruire dans la ſcience des loix, & dans la maniére d'argumenter des Orateurs! Qu'ay-je beſoin de tant de diſcours dont je n'attends aucun fruit! Apprenez-moy plûtôt à boire la charmante liqueur de Bacchus, apprenez-moy plûtôt à folâtrer avec l'aimable Vénus. Déja mes cheveux blanchiſſent, &c.*

Ode 36.

C'eſt par l'étude de la politique & de l'éloquence, que ſe formérent ces grands hommes qui gouvernérent avec tant

de gloire & de ſuccès la République d'Athenes ; je veux dire, Cliſthéne, Miltiade, Ariſtide, Thémiſtocle, Cimon & Périclès. De tous les Sophiſtes qui vêcurent de leur temps, & dont ils prirent des leçons, nous ne connoiſſons guéres que de nom les plus anciens, comme Agathocles, Sopilus pere d'Antiphon de Rhamnuſe, & Mnéſiphile du bourg de Phréar. Ce dernier, dont Thémiſtocle avoit imité la maniére, pouvoit avoir vêcu dès le temps de Cliſthéne. Ce que Plutarque nous apprend de ſon caractére, mérite d'eſtre remarqué : *Ce n'eſtoit*, dit-il [a], *ni un Rhéteur, ni un de ces Philoſophes appellez Phyſiciens. Il avoit fait ſon étude de ce qu'on nommoit alors* σοφίαν, *c'eſt-à-dire, de cette ſcience du gouvernement,* δεινότητα πολιτικὴν, *qui joint la pratique à la ſpéculation, & qui s'eſtoit perpetuée comme un héritage depuis le temps de Solon, qu'on en regardoit comme l'inventeur. Ceux qui vinrent enſuite la mélérent avec l'art de la chicane; & ſans prendre part aux affaires publiques, la réduiſirent à de ſimples diſcours. C'eſt ce qui leur fit donner le nom de Sophiſtes.* *Plutarque, vie de Thémiſtocle.*

Dans ce paſſage, Plutarque reſtreint le mot σοφία à ne ſignifier que la ſcience de la politique, mais il eſt certain qu'on l'a toûjours appliqué en général à toutes les eſpéces de ſciences, & qu'il a beſoin d'une épithete qui le détermine à ſignifier une ſcience particuliére. C'eſt pour cela que Platon définit la politique, σοφίαν δημηγορικὴν, *la ſcience de parler dans les aſſemblées du Peuple* [b]. Lorſque les Sophiſtes introduiſirent l'éloquence dans les Tribunaux de juſtice, & compoſérent pour les particuliers des diſcours dans le genre judiciaire, on leur donna l'épithete de δικανικοὶ, & leur ſcience fut appellée δικανικὴ, σοφία δικανικὴ, τέχναι δικανικαὶ, *l'art de la chicane.* Mais Plutarque fait entendre dans le même paſſage, que le nom de Sophiſte n'a eſté connu que lorſque cet art de la chicane a commencé ; d'où l'on pourroit inférer qu'on ne *Liv. 2. de la République, p. 365.* *Plutarque, vie de Thémiſtocle.*

[a] Un paſſage de Platon dans l'Hippias Major, *tome 3. p. 281.* détruit tout ce raiſonnement de Plutarque.

[b] *Voy. Xénophon, ἀπόμνημον, liv. 1. page 418. ſur les Sophiſtes appellez* δημηγορικοὶ *&* δικανικοὶ. *Voyez auſſi Iſocrate, dans ſon Oraiſon contre les Sophiſtes, page 295.*

l'a jamais pris qu'en mauvaiſe part. Or en cela il ſe trompe viſiblement [a], & je n'en veux d'autre preuve que ce que j'ay établi ſur les premiers Sophiſtes, d'après Hérodote & Iſocrate, dont l'autorité en ce genre ne ſouffre aucun paralléle avec celle de Plutarque.

Pour avoir une juſte idée de ces premiers Sophiſtes, il faut les conſidérer comme des Sçavants qui ayant médité ſur les différents genres de doctrine que les Poëtes avoient embraſſez, s'eſtoient propoſez de les expliquer, ſoit dans des diſcours publics, ſoit dans des conférences particuliéres. Il faut ſe ſouvenir en même-temps, que les Poëtes qui juſqu'à la quarante-cinquiéme Olympiade, avoient eſté les ſeuls Sçavants, les ſeuls Ecrivains, avoient traité toutes ſortes de matiéres, Théologie, Mythologie, Muſique, Morale, Politique, & ce qu'on appelloit alors la Phyſique; car on la définiſſoit *la ſcience des choſes divines & humaines,* & elle embraſſoit tout ce que nous entendons par les mots de Phyſique & de Métaphyſique. Les Sophiſtes qui s'appliquérent plus particuliérement à la Politique, ſe bornérent d'abord à compoſer des diſcours dans le genre délibératif; mais ils paſſérent bientôt au genre judiciaire, ce qui leur attira le reproche qu'on leur faiſoit ſi ſouvent, de rendre la mauvaiſe cauſe meilleure que la bonne. D'autres voulurent approfondir les ſecrets de la Nature, & formérent ſur les principes que leur fournirent les Poëtes, les différents ſyſtemes de Phyſique & de Métaphyſique. Les diſcuſſions où cette ſorte d'étude les engagea, firent naître la dialectique [b], & de-là vinrent dans la ſuite ces Sophiſtes qu'on appella ἐριστικοὶ, *diſputeurs,* ou ἀντιλογικοὶ, *contradicteurs.* Les uns & les autres ſe picquoient également de bien parler & de bien écrire, mais pluſieurs d'entr'eux aſpirérent à la gloire de ſçavoir tout, & voulurent eſtre à la fois Politiques, Eriſtiques ou contradicteurs, & Phyſiciens. Mnéſiphile s'eſtoit

[a] *Voyez Platon, dans l'Hippias Major, pages 282. & 283. ſur la différence des anciens Sophiſtes & de ceux du temps de Socrate.*

[b] *Voyez Platon, dans le Sophiſte, dans le Protagoras, & Iſocrate dans l'Oraiſon contre les Sophiſtes.*

borné à l'étude de la Politique, & Thémiſtocle l'avoit pris pour ſon guide & pour ſon modéle. Mais Stéſimbrote de Thaſos avoit écrit qu'Anaxagore & Méliſſus, tous deux Phyſiciens, avoient auſſi donné des inſtructions à Thémiſtocle, en quoy Plutarque ſoûtient qu'il s'eſt trompé, faute d'avoir pris garde aux temps, car Méliſſus avoit défendu la ville de Samos lorſqu'elle fut aſſiégée par Périclès, beaucoup plus jeune que Thémiſtocle, & Anaxagore avoit paſſé ſa vie avec Périclès. Je pourrois demander à mon tour, ſi Plutarque a pris garde que Stéſimbrote eſtoit contemporain d'Anaxagore; il nous l'apprend luy-même dans la vie de Cimon, & on peut le prouver d'ailleurs par les témoignages de Platon & de Xénophon. Stéſimbrote vivoit à Athenes en même temps qu'Anaxagore, il s'eſtoit attaché au parti des Nobles, dont Thucydide, rival de Périclès, eſtoit le Chef, & il avoit écrit ſur l'adminiſtration de Thémiſtocle, de Thucydide & de Périclès. Peut-on raiſonnablement ſe perſuader qu'il ſe ſoit trompé ſur un fait qui s'eſtoit paſſé ſous ſes yeux, & qu'il avoit intérêt de ſçavoir?

Plutarque, vie de Thémiſtocle.

Platon, dans l'Ion, p. 530. Voyez ſur Stéſimbrote, Athénée liv. 13. p. 589.

On place communément la naiſſance d'Anaxagore dans la premiére année de la ſoixante-dixiéme Olympiade. Il eſtoit venu à Athenes à l'âge de vingt ans, & par conſéquent dans la premiére année de la ſoixante-quinziéme Olympiade, qui eſt celle où Thémiſtocle gagna la bataille de Salamine. En ſuppoſant la vérité de ces dates, il n'eſt point impoſſible que Thémiſtocle, quoyque plus âgé & déja chargé des affaires de la République d'Athenes, ait eu avec Anaxagore des entretiens ſur la Phyſique; car les Athéniens eſtoient alors fort avides d'apprendre, & les vieux comme les jeunes ſe mettoient à la ſuite des Sophiſtes pour les écouter. Mais il eſt plus que vrayſemblable qu'on aura donné pour l'année de ſa naiſſance celle où il vint à Athenes. Cette erreur, qui eſt fort commune à l'égard des anciens Ecrivains, a jetté dans leur hiſtoire beaucoup d'incertitude & d'obſcurité. Méliſſus devoit eſtre à peu-près de l'âge d'Anaxagore; & on peut croire qu'il eſtoit fort vieux lorſque dans la troiſiéme année de la quatre-vingt-

Diog. Laërce. vie d'Anaxag.

quatriéme Olympiade il fut chargé de la défenſe de Samos.

A ne conſidérer Anaxagore & Méliſſus que comme Phyſiciens, en prenant ce mot dans toute ſon étendue, on ne doit pas balancer à leur donner le nom de Sophiſtes, parce que c'eſtoit encore de leur temps, le nom commun de tous les Sçavants qui écrivoient en proſe. Celuy de Philoſophe, que Pythagore & ſes diſciples avoient pris par modeſtie, ne devint le nom particulier de ceux qui s'appliquérent à la Phyſique & aux autres parties de la Philoſophie, que lorſque celuy de Sophiſte fut tombé dans le mépris, & qu'il fallut diſtinguer les vrais Sages, les vrais Sçavants, de ceux qui n'ayant que l'apparence de l'érudition, ne cherchoient qu'à éblouir, ou par de mauvaiſes ſubtilitez, ou par un vain étalage de belles phraſes, & à s'enrichir aux dépens de ceux qui ſe laiſſoient abuſer par leurs impoſtures. Un jeune Athénien nommé Euthydéme, beau, riche, ambitieux & plein de vanité, vouloit paroître plus habile que ceux de ſon âge, & plus capable, non-ſeulement de faire de beaux diſcours, mais d'occuper les premiéres places de la République. *Il crut,* dit Xénophon, *que pour faire croire qu'il n'avoit appris de perſonne, & ne devoit qu'à luy-même tout ſon mérite, il luy ſuffiroit d'acquérir à prix d'argent les ouvrages des Poetes & des Sophiſtes les plus renommez;* c'eſt-à-dire, les meilleurs ouvrages de toute eſpéce en proſe & en vers. C'eſt le vray ſens des paroles de Xénophon, qui nous fait entendre ailleurs que les Phyſiciens comme les Politiques, eſtoient compris ſous le nom général de Sophiſtes, lorſqu'il dit que Socrate ne s'entretenoit jamais ſur la Phyſique, & que bien loin de s'amuſer à rechercher comment a eſté formé le monde, appellé par les *Sophiſtes* κόσμος, c'eſt-à-dire, *arrangement,* il traitoit de viſionnaires ceux qui s'occupoient de ces ſpéculations. Cependant quoyqu'Anaxagore ſe fût entiérement livré à la vie contemplative, il n'avoit pas pour cela négligé l'étude de la Politique. Il s'en eſtoit fait un ſyſteme d'après Homére, dont il montroit que le but avoit eſté d'enſeigner dans ſes Poëmes la juſtice & la vertu; mais il l'avoit étudiée en Phyſicien, c'eſt-à-dire, en homme

Sur le titre de Sophiſte donné à Anaxagore, voy. Athénée liv. 5. p. 220. Lucien dans le Timon, Suidas.

Xénoph. ἀπομνήμον, liv. 4. page 461.

Ἀπομνήμον, liv. 1. p. 413.

Plutarque, vie de Périclès.

Diog. Laërce, vie d'Anaxag.

homme qui recherche les principes des choſes, & en examine à fond la nature. C'eſt ſuivant cette méthode qu'il avoit inſtruit Périclès, & l'avoit rendu le plus parfait des Orateurs.

Tous les arts, dit Socrate dans Platon, *dont l'objet eſt grand & important, veulent dans ceux qui les cultivent, un eſprit de diſcuſſion & une profonde connoiſſance de la nature. C'eſt par-là, ce me ſemble, qu'on s'accoûtume à concevoir des penſées hautes & ſublimes, & qu'on peut arriver à la perfection. Périclès joignit à d'heureuſes diſpoſitions naturelles, cette habitude de méditer & d'approfondir; car eſtant tombé entre les mains d'Anaxagore qui ſuivoit en tout cette méthode, il apprit de luy à remonter aux principes des choſes, & parvint à connoître exactement la nature des différents Etres, ſoit de ceux qui ſont douez d'intelligence, ſoit de ceux qui en ſont privez. Anaxagore, qui eſtoit plein de ces matiéres, en faiſoit le principal objet de ſes conférences, & Périclès ſçut en tirer ce qui luy convenoit pour l'appliquer à la Rhétorique.*

Platon, dans le Phædrus, tom. 3. pag. 269.

Cette méthode d'Anaxagore n'eſtoit autre choſe que la vraye & la bonne Rhétorique, telle que Platon l'enſeigne dans le Phédrus, & qui eſtoit bien différente de celle qu'enſeignoient la plûpart des Rhéteurs de ſon temps. Cette Rhétorique ne bornoit pas ſes inſtructions aux moyens de flater l'oreille par d'agréables ſons, & par des phraſes bien cadencées, mais elle s'appliquoit d'abord à ce qui regarde l'invention & la diſpoſition; & empruntoit pour ces deux parties, tous les ſecours que pouvoient luy fournir la Politique, la Métaphyſique & la Dialectique; ainſi ſon premier objet eſtoit d'enſeigner à bien diſtinguer les vrayes & les fauſſes idées, à enviſager un ſujet dans toutes ſes parties, & à les diſtribuer de maniére qu'on apperçût facilement les rapports qu'elles avoient entr'elles, afin que toutes enſemble elles formaſſent un corps bien proportionné, &, pour ainſi dire, bien organiſé. Son ſecond objet devoit eſtre d'étudier les mœurs, le caractére & le génie de ceux à qui on parloit, pour y conformer ſon langage; d'examiner ce qui eſt honnête ou honteux, utile ou nuiſible, pour eſtre en état d'inſpirer les réſolutions convenables à la gloire & aux intérêts d'une

Voyez la ſuite du Phædrus, & Cicéron au commencement de l'Orator.

République; & enfin elle devoit connoître la nature des paſſions, leurs différences, leurs effets & les moyens propres pour les exciter ou pour les calmer. Si l'on joint à ce fond de connoiſſances, & à cette méthode de les mettre en œuvre, les richeſſes & les couleurs de l'élocution, on aura l'idée du parfait Orateur; & Platon croyoit l'appercevoir dans la perſonne de Périclès.

Plutarque, vie de Périclès. Son éloquence le rendit pendant quarante ans l'arbitre abſolu de la République d'Athenes; & il eſt bien étonnant qu'il ait pu pendant ſi long-temps, aſſujettir à ſes volontez un Peuple volage, inquiet, capricieux & jaloux de ſa liberté juſqu'à la fureur. Des rivaux diſtinguez par leurs talents, tentent tous les moyens de le perdre. Il triomphe de leurs efforts, & tourne contr'eux-mêmes les pratiques qu'ils avoient faites contre luy. En vain les Poëtes comiques, ſuſcitez par ſes envieux, l'attaquent en plein théatre, tantôt par les railleries les plus picquantes, tantôt par les plus noires calomnies; au moment qu'on l'a, pour ainſi dire, jetté par terre, il ſe releve avec plus de gloire, ſon autorité en prend une nouvelle force, & il perſuade même à ceux qui l'ont vû tomber, qu'il eſt demeuré ſur ſes pieds. La calomnie eſt forcée de reconnoître la ſupériorité de ſes lumiéres & de ſon éloquence. Ces Poëtes comiques, ſi acharnez à décrier ſon adminiſtration, luy donnent dans leur mauvaiſe humeur, le glorieux ſurnom d'Olympien. Ils diſent que lorſqu'il parle devant le Peuple, il tonne, il éclaire; qu'il porte ſur ſa langue la foudre de Jupiter, & que la Déeſſe de la perſuaſion réſide ſur ſes lévres.

Ses ennemis déſeſpérez d'avoir vû échouer tous leurs deſſeins, s'en prennent aux Sophiſtes qui l'ont inſtruit. Ils inſinuent que ce ſont des hommes dangereux, & dont la doctrine eſt pernicieuſe pour la religion, ou pour la liberté. On accuſe les uns de croire & d'enſeigner qu'il n'y a point de Dieux; les autres de corrompre les mœurs, & de pervertir l'eſprit des Citoyens par de fauſſes maximes de politique. Anaxagore avoit dit que le Soleil eſtoit une maſſe toute en feu, & la Lune une terre habitée. Il n'en fallut pas davantage

Plat. apologie de Socr. tom. 1. pag. 26.

Plutarque, vie de Périclès.

pour fonder contre luy une accuſation d'Athéiſme; & il eſt vray que ſon ſyſteme tendoit à détruire le culte qu'on rendoit au Soleil & à la Lune, comme à deux Divinitez. Périclès, qui l'aimoit tendrement, fit tout ce qu'il put pour parer le coup qu'on luy portoit; il tendit la main au-devant de la foudre pour la détourner, mais il ne put tout-à-fait l'en garantir. Les Auteurs varient ſur le genre de peine qu'on prononça contre luy; les uns diſent qu'il fut condamné à une amende de cinq talents, d'autres au banniſſement, d'autres à la mort. On convient aſſez que Périclès le fit ſauver & le conduiſit luy-même hors d'Athenes. Il alla finir ſes jours à Lampſaque, où ſa mémoire a eſté pendant pluſieurs ſiécles en grande vénération.

Diog. Laërce, vie d'Anaxag.

Dans le même temps que Périclès apprenoit d'Anaxagore, la méthode de raiſonner ſuivant les principes de la Dialectique & de la Métaphyſique, Pythoclides luy donnoit des leçons de Muſique; & tous deux s'appliquoient de concert à en faire un grand homme d'Etat, car la ſcience de la Muſique n'eſtoit pas moins néceſſaire pour l'éloquence que pour la poëſie. *Si le Conſeil vous choiſiſſoit*, dit Menexéne à Socrate, *pour faire une oraiſon funébre, vous croiriez-vous capable de vous en bien acquitter! Pourquoy non*, répond Socrate, *n'ay-je pas pour cela tous les ſecours qu'il me faut! j'apprends la Muſique du fils de Métrobius, & Aſpaſie m'enſeigne la Rhétorique, ſeroit-il étonnant qu'eſtant inſtruit par les meilleurs maîtres, je fuſſe en état de remplir dignement une pareille fonction!* Mais la principale attention des bons maîtres de Muſique, eſtoit de tourner du côté de la Morale & de la Politique, leurs préceptes ſur le nombre & ſur l'harmonie. Nous voyons dans Platon que lorſque les enfants eſtoient aſſez avancez pour entendre ce qu'on leur faiſoit lire, on leur mettoit entre les mains les meilleurs Poëtes, & qu'on les obligeoit de les apprendre par cœur. Ils y trouvoient d'excellents préceptes pour les mœurs, & les éloges des anciens Héros pouvoient exciter en eux un ardent déſir de leur reſſembler. Les Maîtres de muſique travailloient enſuite à leur inſpirer l'amour de la tempérance, & la crainte de ſe deshonorer par une conduite déreglée. Dès qu'ils ſçavoient

Platon, dans le premier Alcibiade. t. 2. p. 118. Plutarque, vie de Périclès.

Platon, dans le Menexéne, tome 2. page 235.

Ce fils de Métrobius s'appelloit Κωνος, *voyez Cicer. Ep. 22. ad Famil. liv. 9.*

Dans le Protagoras, tome 1. pages 325. & 326.

un peu jouer de la lyre, on leur faiſoit apprendre les bons Poëtes lyriques, & ils s'accompagnoient eux-mêmes en chantant. Cet exercice les accoûtumoit de bonne heure au nombre & à l'harmonie, & contribuoit en même temps à les rendre plus doux, plus ſociables, plus reglez, en un mot, plus en état de bien faire & de bien parler.

Pythoclides eſtoit un de ces Maîtres également verſez dans la ſcience de la muſique & dans celle de la politique ; s'il ne prit pas le nom de Sophiſte, ce fut par modeſtie, & pour ſe ſouſtraire à l'envie que ce titre trop faſtueux avoit excitée contre ceux qui ſe le donnoient ouvertement. C'eſt ainſi qu'Iccus de Tarente & Hérodicus de Sélymbre en Thrace, avoient déguiſé leur profeſſion ſous le nom de Gymnaſtique, quoyqu'ils fuſſent plus occupez des exercices de l'ame que de ceux du corps. C'eſt ainſi que Damon diſciple d'Agathocles, ſe borna, comme ſon maître, au ſeul titre de Maître de muſique, quoyqu'il fît ſon capital de la politique, & que l'étendue de ſes connoiſſances le fît regarder comme *un excellent Sophiſte.* Après la retraite d'Anaxagore, il eut la meilleure part à la confiance de Périclès, & l'on a remarqué que ce grand homme, quoyqu'avancé en âge, paſſoit avec luy les journées entiéres, ſoit pour perfectionner les connoiſſances qu'il avoit, ſoit pour en acquérir de nouvelles ; car Damon eſtoit l'homme du monde le plus aimable, & en qui l'on trouvoit le plus de reſſources, ſur quelques matiéres qu'on voulût le conſulter. Il avoit étudié à fond la nature & les effets des différentes eſpéces de muſique, il compoſoit luy-même très-habilement, & ſes ouvrages tendoient tous à inſpirer l'horreur du vice & l'amour de la vertu ; il s'eſtoit attaché par préférence, au rhythme dactylique & héroïque, dans lequel il inſéroit, pour luy donner plus de grace & de légereté, l'iambe & le trochée ; & en variant à l'infini ſes combinaiſons, il ſçavoit donner à chacune de ſes compoſitions le mérite & l'attrait de la nouveauté. Cependant il vouloit qu'on maintînt ſévérement dans une République, le génie & le caractére de la muſique qui y eſtoit établie, & ſoûtenoit que tout changement qu'on y

Platon, dans le Protagoras, p. 316.
Plato, ibidem.
Plutarque, vie de Périclès.
ἄκρος σοφιστής.
Platon, dans le premier Alcibiade, pag. 118.
Platon, dans le Laches, tome 2. page 180.
Plat. liv. 3. de la République, p. 400. & liv. 4. page 424.

ſouffriroit, entraîneroit néceſſairement celuy des mœurs & des loix principales de l'Etat; car dans la muſique, diſoit-il, comme dans tout autre genre de littérature, l'eſprit d'innovation ſe préſente ſous un dehors flateur, & s'inſinue, comme par maniére de badinage, ſans faire d'abord aucun mal. Ses premiers progrès ſont inſenſibles, & il ſe gliſſe, ſans qu'on s'en apperçoive, dans les mœurs & dans les inclinations. Devenu plus fort, il ſe communique plus hardiment, & ſe répand dans les différentes ſociétez; mais bientôt il ne garde plus de meſures, & attaquant ouvertement les loix & les conſtitutions de la République, il ne s'arrête point qu'il ne les ait détruites & anéanties. Socrate bien perſuadé de la vérité de cette maxime de Damon, l'avoit adoptée ſans balancer; & lorſqu'il examine quel genre de muſique peut convenir pour ſa République, il ſe propoſe d'en délibérer avec luy, comme avec l'homme le plus capable de l'éclairer ſur une matiére qui luy paroiſſoit d'une extrême importance.

Quelque ſoin que ce Sophiſte eût pris de cacher ſa véritable profeſſion, ſes ennemis, ou plûtôt ceux de Périclès, s'apperçurent avec le temps, que ſa lyre n'eſtoit qu'un maſque qu'il avoit pris pour ſe déguiſer. Deſlors ils s'appliquérent à le décrier parmi le peuple; ils le peignirent comme un homme ambitieux, inquiet, & qui favoriſoit la tyrannie. Les Poëtes comiques les ſecondérent de tout leur pouvoir, par les ridicules qu'ils luy donnérent. Enfin il fut appellé en juſtice, & banni du ban de l'Oſtraciſme.

Plutarque, vie de Périclès.

Son mérite & ſon attachement pour Périclès, furent ſans doute ſes plus grands crimes, & la fameuſe Aſpaſie de Milet, encore plus coupable de ces mêmes crimes que ne l'eſtoit Damon, penſa eſtre traitée avec plus de rigueur. Cette femme, célébre par ſa beauté, par ſon ſçavoir & par ſon éloquence, faiſoit tout à la fois deux métiers bien différents, celuy de Courtiſane & celuy de Sophiſte. Sa maiſon eſtoit tour à tour ou un lieu de débauche & de proſtitution, ou une école d'éloquence & le rendez-vous des plus graves perſonnages d'Athenes. Elle entretenoit chez elle une troupe de

Voy. ſur Aſpaſie, Platon dans le Menexéne, Ariſtoph. dans la Comédie des Acharnenſes, Plutarq. vie de Périclès, Athen. liv. 5. pp. 219. & 220. & liv. 13. pp. 569. & 570 Harpocration, au mot

Ασπασία. *Philoſtrate, dans la lettre à Julia Auguſta.*

jeunes Courtiſanes, & tiroit ſa principale ſubſiſtance du honteux trafic qu'elle en faiſoit ; mais elle donnoit ſes leçons d'éloquence & de politique avec tant de bienſéance & de modeſtie, que les maris ne craignoient point d'y mener leurs femmes, & qu'elles pouvoient y aſſiſter ſans honte & ſans danger. Elle avoit ſuivi dans ſa conduite & dans ſes études, l'exemple d'une autre Courtiſane de Milet, nommée Thargélie, qui, par ſes talents, avoit mérité le titre de Sophiſte, & que ſon extrême beauté avoit élevée au faîte de la grandeur. Dans le temps que Xerxès méditoit la conquête de la Grece, il l'avoit engagée à faire uſage de ſes charmes & de ſon eſprit pour luy gagner pluſieurs villes Grecques, en donnant de l'amour à ceux qui y auroient la principale autorité. Elle le ſervit ſelon ſes vœux, & l'on compte qu'elle eut ſucceſſivement quatorze maris, qui tous eſtoient les plus conſidérables habitants de leurs villes. Elle fixa enfin ſes courſes dans la Theſſalie, dont le Souverain l'épouſa, & elle vêcut ſur le trône pendant trente ans.

Plutarque, vie de Périclès.
Athen. l. 13. page 608.
Heſych. au mot Θεσσαλιὰ.
Suidas, ibid.

Aſpaſie avoit renfermé ſon ambition dans la ville d'Athenes, qui tenoit alors le premier rang dans la Grece ; & le cœur de Périclès luy parut une conquête digne de flater ſa vanité. Il devint ſon diſciple & ſon amant, mais diſciple docile & amant paſſionné. Quels ſecours ne dût-il pas trouver dans ſes préceptes pour ſe perfectionner dans l'éloquence, d'autant plus qu'à beaucoup d'eſprit & de beauté, elle joignoit une profonde connoiſſance de la Rhétorique & de la Politique ? Socrate, ſe glorifioit de devoir à ſes inſtructions tout ce qu'il avoit d'éloquence, & luy attribuoit le mérite d'avoir formé les plus grands Orateurs de ſon temps. Il laiſſe même entendre dans Platon, qu'Aſpaſie avoit eu la meilleure part à cette oraiſon funébre que Périclès avoit prononcée après la guerre de Samos, & qui parut ſi admirable, que lorſqu'il eut ceſſé de parler, les femmes coururent l'embraſſer, & luy donnérent des couronnes & des bandelettes comme à un Athléte victorieux.

Cependant la paſſion de Périclès pour Aſpaſie croiſſoit tous les jours ; & comme il ne pouvoit vivre un moment ſans elle,

il réſolut de l'épouſer. Il eſtoit en aſſez mauvaiſe intelligence avec ſa femme, & elle conſentit ſans peine à ſe ſéparer de luy. Après qu'il l'eut mariée à un autre, il prit en ſa place Aſpaſie, & vêcut avec elle dans la plus parfaite union. Elle eſtoit depuis long-temps en butte aux traits ſatyriques des Poëtes, qui dans leurs comédies la déſignoient tantôt ſous le nom d'Omphale, tantôt ſous celuy de Déjanire, & tantôt ſous celuy de Junon. Mais je ne ſçais ſi ce fut avant ou après ſon mariage qu'elle fut appellée en juſtice pour crime d'impiété, on ſçait ſeulement que Périclès eut beaucoup de peine à la ſauver. Il employa pour la juſtifier, tout ce qu'il avoit d'éloquence & de crédit; ſon diſcours fut le plus touchant qu'il eût jamais fait, & il verſa en le prononçant, plus de larmes qu'il n'en avoit verſé en parlant pour ſa propre défenſe.

Périclès avoit fait uſage des trois genres d'éloquence; du délibératif lorſqu'il avoit harangué le Peuple ſur les matiéres du gouvernement, du judiciaire dans ſes plaidoyers contre Cimon & Thucydide, & dans la défenſe d'Aſpaſie; enfin du genre démonſtratif dans l'éloge funébre des Citoyens qui eſtoient morts à la guerre de Samos. Il n'avoit rien laiſſé par écrit, mais on ſçait, par les témoignages qui luy ont eſté rendus de ſon vivant & après ſa mort, même par ſes ennemis, que ſes diſcours dans les deux premiers genres, avoient une force & une véhémence à laquelle rien ne réſiſtoit.

Le troiſiéme genre demandoit plus de graces & de douceur; l'Orateur n'eſtoit point obligé de cacher ſon artifice, & pouvoit ſans crainte étaler dans ſa proſe toutes les fleurs & toutes les richeſſes de la poëſie. Il s'agiſſoit de louer les Athéniens en général, ſur la nobleſſe de leur origine & ſur les qualitez qui les diſtinguoient des autres peuples de la Grece; de célébrer la vertu & le courage de ceux qui eſtoient morts pour le ſervice de la patrie, d'élever leurs exploits au-deſſus de ce que leurs ancêtres avoient jamais fait de plus grand & de plus glorieux, de les propoſer pour exemple aux vivants, d'inviter leurs enfants & leurs freres à ſe rendre dignes d'eux, & de mettre en uſage, pour la conſolation des peres & des meres, les raiſons

Platon, dans le Menexéne, page 235. & ſuiv.

les plus capables de diminuer le ſentiment de leurs pertes. On choiſiſſoit les plus habiles Orateurs, on leur donnoit tout le temps de préparer leurs diſcours, & ils n'oublioient rien pour répondre à ce qu'on attendoit de leurs talents. Le beau choix des expreſſions, la variété des tours & des figures, la brillante harmonie des phraſes, faiſoient ſur l'ame des auditeurs une impreſſion de joye & de ſurpriſe qui tenoit de l'enchantement. Chaque Citoyen s'appliquoit en particulier, les louanges qu'on donnoit à tout le corps des Citoyens ; & ſe croyant tout-à-coup transformé en un autre homme, il ſe paroiſſoit à luy-même plus beau, plus grand, plus reſpectable, & jouiſſoit du plaiſir flateur de s'imaginer que les Etrangers qui aſſiſtoient à la cérémonie, avoient pour luy les mêmes ſentiments de reſpect & d'admiration. L'impreſſion duroit quelques jours, & il ne ſe détachoit qu'avec peine de cette aimable illuſion qui l'avoit comme ravi à luy-même, & tranſporté en quelque ſorte dans les Iſles Fortunées. Telle eſtoit, ſelon Socrate, l'adreſſe & l'habileté des Orateurs chargez de ces éloges funébres. C'eſt ainſi qu'à la faveur des plus doux ſons, leurs diſcours pénétroient juſqu'au fond de l'ame & y cauſoient ces admirables tranſports.

Je ſçais que Socrate, ou pour mieux dire, que Platon badine en cet endroit ſur les vains efforts de la plûpart des Orateurs qu'il avoit entendus ; mais il nous préſente en même temps l'image d'un diſcours parfait dans le genre dont il s'agit, & il l'avoit vrayſemblablement formée ſur cet éloge funébre de Périclès, qui avoit effectivement produit dans tout l'auditoire, l'émotion & les tranſports que je viens de décrire.

J'ay fait voir que Pythoclides, Anaxagore, Damon & Aſpaſie avoient eſté ſes principaux Maîtres pour la politique & pour l'éloquence. Il avoit attiré chez luy quelques autres Sophiſtes d'une grande réputation, dont je me propoſe de parler dans la ſuite de cette Hiſtoire.

SIXIE'ME DISSERTATION
SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE LA RHE'TORIQUE DANS LA GRECE.

Par M. HARDION.

L'ÉLOQUENCE Grecque, qui, dans l'hiſtoire d'Hérodote & dans les harangues de Périclès, s'eſtoit montrée ſi belle, ſi majeſtueuſe & ſi décemment parée, penſa devenir tout-à-coup la proye du faux bel eſprit & d'une orgueilleuſe Métaphyſique. Autant que l'étude de la Philoſophie eſt profitable aux bons eſprits, pour les faire marcher d'un pas plus ferme & plus aſſûré dans les routes que la droite raiſon leur a ouvertes, autant eſt-elle dangereuſe pour ceux que le déreglement de l'imagination & la perverſité du cœur rendent incapables de connoître & d'aimer la vérité. Bien loin de les délivrer des ténébres où ils ſe plaiſent à errer, cette étude ne ſert qu'à les y plonger plus avant. Ils employent pour établir le menſonge, les moyens qu'elle fournit pour le détruire; & leur audace ſoûtenue d'un langage flateur & ſéduiſant, impoſe aux petits eſprits, toûjours avides de ce qui a un air de nouveauté & de ſingularité, & prévaut auprès d'eux, ſur le langage ſimple & modeſte de la raiſon & du bon ſens. 18. Décemb. 1736.

Tels furent ces faux & préſomptueux Philoſophes qui, vers le temps de Périclès, vinrent de toutes parts inonder la ville d'Athenes, & y répandirent une doctrine auſſi contraire à la vraye Eloquence qu'à la ſaine Philoſophie.

Le Philoſophe, qu'on ne diſtinguoit point, dans ſon origine, de l'homme éloquent, car il s'appliquoit tout à la fois à bien penſer & à bien parler, & la Rhétorique eſſentiellement fondée ſur la Dialectique, n'avoit pas encore eſté ſéparée de la Philoſophie; le Philoſophe, dis-je, tel que Platon l'avoit conçu, devoit faire ſa principale étude de la recherche & de la connoiſſance de la vérité, la ſaiſir avec ardeur, & *Ariſtote, Rhet. liv. 1. Quintilien, liv. 12. ch. 14. Dans le 5 & 6.e livres de la République.*

s'y tenir invariablement attaché. Toûjours en garde contre l'erreur & contre les fauſſes opinions, il faiſoit des efforts continuels pour ſe garantir de l'illuſion des ſens; & prenant l'eſſor vers l'Eſtre intelligible, il puiſoit dans cette ſource de lumiéres, les idées les plus juſtes & les plus exactes de ce qui eſt véritablement beau & véritablement honnête. Cet amour de la vérité eſtoit en luy le principe des plus grandes vertus; il eſtoit doux, modeſte & ſociable, ferme, courageux & magnanime. Ses diſcours ſe reſſentoient de l'élévation de ſon eſprit & de la droiture de ſon cœur. Tout y eſtoit vray, ſimple, noble, ſolide, & orné des couleurs d'une éloquence également éloignée de la folle enflûre & des puériles mignardiſes d'une élocution trop recherchée.

Dans la République, dans le Sophiſte, dans l'Euthydéme, &c.

Voyez auſſi Xénophon, à la fin de ſon Traité de la Chaſſe, Iſocr. dans le Diſcours contre les Sophiſtes, dans le Panégyrique d'Héléne, &c.

A ce portrait du Philoſophe, on peut, d'après le même Platon, oppoſer celuy de ces Charlatans qui alloient de ville en ville débiter avec une confiance téméraire, les paradoxes les plus abſurdes & les maximes les plus pernicieuſes; qui faiſoient publiquement profeſſion d'enſeigner l'art de contredire, & corrompoient tous les eſprits, en les accoûtumant à prendre pour vray le contraire de ce qu'on diſoit, & à confondre les choſes divines & humaines, l'honnête & l'utile, la juſtice & l'injuſtice, le menſonge & la vérité.

Cependant, à les entendre, ils avoient ſeuls le talent d'enſeigner la vertu, d'inſtruire dans toutes les ſciences & dans tous les arts, ceux qui ſe mettoient ſous leur conduite, & de les rendre ſouverainement heureux; mais ils les menoient, dit Xénophon, par des routes directement contraires à celles de la vertu, & l'on n'eût pu citer un ſeul homme qu'ils euſſent rendu meilleur ou plus ſçavant. Auſſi n'eſtoit-ce pas ce qu'ils avoient en vûe dans leurs écrits & dans leurs entretiens. Livrez à d'ingénieuſes bagatelles, à des diſputes pointilleuſes & à des ſubtilitez métaphyſiques, ils ſe mettoient moins en peine d'éclairer que d'éblouir. Les mots leur tenoient lieu de tout; & pourvû que d'un côté ils trouvaſſent le moyen d'embarraſſer l'eſprit par des queſtions ambiguës, & capables d'étonner ceux qui ne ſçavoient pas les démêler; que d'un

autre côté ils puſſent étourdir l'oreille par des expreſſions faſtueuſes & bruyantes, par des métaphores audacieuſes, & par des antitheſes artiſtement combinées, ils eſtoient bien aſſûrez qu'on leur paſſeroit d'ailleurs le défaut de juſteſſe & d'ordre dans leurs penſées & dans leurs raiſonnements. Ils ſçavoient que pour plaire aux Athéniens, il falloit les amuſer, ſoit en proſe, ſoit en vers, par des récits fabuleux & par d'agréables menſonges; que pour picquer leur curioſité, il falloit leur préſenter, en matiére de Phyſique & de Métaphyſique, de Politique & de Morale, les idées les plus extraordinaires & les ſyſtemes les plus bizarres; qu'on admireroit d'autant plus leur ſçavoir, qu'ils s'éloigneroient davantage des notions communes & des ſentiments de la Nature; & qu'enfin ils tireroient d'autant plus de fruit de leurs ouvrages & de leurs leçons, qu'ils auroient mieux réuſſi à communiquer à leurs auditeurs la dépravation de leur goût & de leur doctrine. Car ils mettoient à haut prix cette prétendue vertu qu'ils ſe vantoient de communiquer. Ils s'enrichiſſoient par ce honteux trafic, & profitoient habilement de l'enthouſiaſme d'un peuple qui meſuroit aux ſalaires qu'ils exigeoient, leur mérite & leurs talents. Que pouvoit-on attendre d'une jeuneſſe abandonnée à des maîtres ſi corrompus, & dont le commerce eſtoit d'autant plus dangereux, qu'ils avoient plus de facilité à s'exprimer en termes choiſis, plus d'adreſſe pour s'inſinuer dans les eſprits, & plus de force d'imagination pour les ſubjuguer?

Iſocr. premier Diſcours à Nicoclès.

Platon, dans le Sophiſte, dans les deux Hippias, &c.

On ſçait quel eſt l'empire de l'eſprit ſur les hommes, & dans quels abyſmes il peut les précipiter quand on s'en ſert pour les tromper. Mais quoyque ce fût l'unique but où tendoient ces faux docteurs, ils avoient grand ſoin de colorer leurs mauvaiſes intentions, & de ſe montrer tout différents de ce qu'ils eſtoient en effet. La plûpart s'arrogeoient ouvertement le nom de Sophiſtes: nom reſpectable, comme je l'ay fait voir, tant qu'il ſervit à déſigner les vrais Philoſophes, mais qui devint odieux, lorſqu'avec le temps on eut démaſqué ces impoſteurs.

Platon, dans le Protagoras.

L'art de diſputer & de contredire, qu'on appelloit l'Art

Eriſtique, fut ce qui contribua le plus à les accréditer; & ils y trouvérent tant d'avantage, que pluſieurs d'entr'eux l'embraſſérent par préférence à tout autre exercice. Platon, introduit dans un de ſes Dialogues, deux freres nommez Euthydéme & Dionyſiodore, qui depuis peu, quoyque déja d'un certain âge, avoient preſque renoncé à toutes les autres études pour s'attacher uniquement à cet art de diſputer. Juſque-là ils s'eſtoient appliquez à la chicane du barreau; ils enſeignoient à compoſer des plaidoyers pour ſe défendre en jugement, ils en compoſoient eux-mêmes qu'ils vendoient bien cher aux particuliers. Ils avoient auſſi donné des inſtructions ſur l'art de la guerre, & on les regardoit comme les premiers hommes du monde pour former un Général, pour luy apprendre à bien camper, à bien ranger des troupes en bataille, & à leur faire faire les évolutions militaires. Mais dès qu'ils eurent eſté initiez dans les myſtéres de l'art Eriſtique, les autres ſciences leur parurent inſipides; & ils ne les regardérent tout au plus que comme de frivoles amuſements. Ils s'eſtoient rendus ſi habiles & ſi redoutables dans toutes ſortes de diſputes, qu'il n'eſtoit pas poſſible de leur réſiſter. On les comparoit à ces Athlétes qui ſçavoient manier toutes ſortes d'armes, & qui s'exerçoient dans tous les genres de combats.

Dans l'Euthydéme.

Cependant tout le ſecret de cet art ſi mépriſable par luy-même, mais ſi dangereux dans ſes effets, conſiſtoit à réfuter indiſtinctement tout ce qu'on diſoit, ſoit vray ſoit faux; à ſoûtenir, par exemple, qu'on ne pouvoit ni ſe tromper ni mentir; qu'il n'y avoit point de différence entre dire la verité & ne rien dire, entre le bon & le mauvais, entre le blanc & le noir, que tout eſtoit arbitraire, & qu'il n'y avoit point de fauſſes opinions, que par conſéquent on pouvoit diſputer pour & contre, ſur quelque matiére que ce fût, & ſe faire un jeu de ce qu'il y avoit de plus reſpectable & de plus ſacré, ſoit en fait de politique, ſoit en fait de morale, ſoit en fait de religion.

Platon, dans l'Euthydéme & dans le Phædr. Iſocrate, dans le Panégyrique d'Héléne.

On voit, ſans qu'il ſoit beſoin de le dire, qu'un pareil ſecret menoit directement à la ruine & à l'anéantiſſement de toutes

les véritez. Cependant, comme je l'ay déja remarqué, il n'y avoit, ſelon eux, que leur art qui pût conduire promptement & facilement à la vertu & à la félicité. C'eſtoit donc, ſelon eux, inſtruire dans la vertu que de la faire regarder comme une chimére, comme une ombre vaine & trompeuſe. C'eſtoit donc conduire les hommes à la félicité que de les rendre vains, impudents, fanfarons, pleins d'eſtime pour eux-mêmes & de mépris pour les autres, & de les dépouiller de tous ſentiments d'honneur, de juſtice & de religion.

Iſocr. dans le Diſcours contre les Sophiſtes.

Mais eſtoit-il difficile de ſe rendre ſçavant dans cet art? Je crois bien que pour y réuſſir il falloit y apporter des diſpoſitions naturelles, & avoir en ſoy-même une grande pente à la contradiction. Suppoſons qu'à cet eſprit de chicane, on joignît une imagination forte & impérieuſe, il ne s'agiſſoit plus après cela que d'acquérir l'habitude d'abuſer de l'ambiguité des mots, & de tourner en diverſes maniéres, ces Arguments ſubtils & captieux, ſi connus ſous le nom de ſophiſmes & de paralogiſmes, dont ils ſe ſervoient comme de filets pour envelopper leur proye, mais qu'il eſtoit aiſé de rompre pour peu qu'on ſe fût muni du ſecours d'une bonne Dialectique.

Ariſtote, Rhet. liv. 1.

On attribuoit preſque généralement l'invention de l'art Eriſtique à Zénon d'Elée, qui floriſſoit vers la ſoixante-dix-huitiéme Olympiade. Avant luy tous les Sophiſtes ou Philoſophes, tant ceux de la ſecte Ionique que ceux de la ſecte Italique, s'eſtoient preſqu'entiérement renfermez dans l'étude de la Nature, c'eſt-à-dire, de la Phyſique & de la Métaphyſique. Ils avoient laiſſé les Poëtes en poſſeſſion de la Morale; ou ſi par hazard ils en avoient traité quelques points, ce n'avoit eſté que par ſentences détachées, & ſans leur donner aucune forme ſyſtématique. On ne connoiſſoit de Logique ou de Dialectique, que celle que la nature enſeigne aux hommes, & ſans laquelle on chargeroit en vain ſa mémoire de tous les préceptes qu'on a recueillis ſur la bonne & ſur la mauvaiſe maniére de penſer, de juger & de raiſonner. Chaque Ecrivain, ſelon qu'il avoit plus ou moins de netteté, de juſteſſe & d'étendue d'eſprit, ſe faiſoit à luy-même des régles & une

Voy. ſur Zénon, Diogéne Laërce dans ſa Préface, & dans la vie de Parméniде & de Zénon. Plutarque contre Colotes. Suidas, au mot Zénon. Platon, dans le Parmen. & dans le premier Alcibiade. Cicéron, Tuſcul. lib. 2. de Nat. Deorum, lib. 1. Iſocr. Orat. 2. ad Nicoclem. Ariſtote, Metaph. l. 4. c. 4. Sextus Empyr. πρὸς τοὺς λογικούς. l. 7.

méthode pour expoſer ſa doctrine, ſoit de vive voix, ſoit par écrit, ſoit en vers, ſoit en proſe dans des diſcours ſuivis & où les principes & les conſéquences formoient un perpétuel enchaînement d'inductions & d'enthymémes. En un mot, les Philoſophes ne s'eſtoient pas encore aviſez de s'attaquer & de ſe défendre réciproquement par des objections & par des réponſes; ils ne connoiſſoient pas encore ces diſputes réglées qui ont donné la naiſſance au dialogue & à l'art Eriſtique.

Diog. Laërce, vie de Platon.

Le dialogue, tel que les Anciens l'ont défini, eſt un diſcours compoſé de queſtions & de réponſes ſur quelque matiére de Philoſophie & de Politique, où l'on conſerve aux perſonnages qu'on fait parler, les mœurs, le caractére & le langage qui leur ſont propres. L'art Eriſtique eſt l'art de compoſer de ces diſcours où par le moyen des queſtions & des réponſes, on s'efforce d'établir ou de réfuter quelques propoſitions. L'art de la Dialectique n'en fut pas d'abord diſtingué. Platon le premier ſépara ces deux arts, par rapport à la différence de la fin qu'on s'y propoſoit; & cette différence conſiſtoit en ce que l'art Eriſtique avoit pour objet de tromper par des arguments captieux, au lieu que l'objet de la Dialectique eſtoit d'éclairer les hommes, & de les conduire à la vérité par des raiſonnements juſtes & concluants. Ainſi le dialogue & l'art Eriſtique, ſont nez en même temps, & c'eſt à Zénon d'Elée qu'on doit donner la louange ou le blâme de cette invention. Ceux qui l'ont attribuée au Philoſophe Alexaméne de Téos, ou de Stura dans l'Iſle d'Eubée, n'ont pas pris garde qu'il eſtoit diſciple de Socrate, & beaucoup plus jeune que Zénon d'Elée; que ſes Dialogues portoient le nom de Socratiques, & que tout ce qu'on peut dire d'après Ariſtote, pour luy faire honneur, c'eſt qu'il eſt le premier qui ait compoſé des Dialogues de cette eſpéce, & que ceux de Platon n'ont paru qu'après les ſiens.

Diog. Laërce, ibidem.

Galien, περὶ φιλοσόφων ἱστορίας.

Athenée, l. 11. ch. 15.

Zénon d'Elée, diſciple de Parménide, l'un des plus célébres Philoſophes de la Secte Italique, parvint luy-même à une grande réputation, par la beauté de ſon eſprit & par l'étendue de ſes connoiſſances. Parménide l'aimoit tendrement, &,

ſelon quelques Auteurs, il l'avoit adopté pour ſon fils. D'autres luy ont fait un crime de ſon attachement pour Zénon. Athénée prétend, mais ſans en donner aucune preuve, que c'eſtoit une calomnie, & accuſe durement Platon de l'avoir inventée.

Zénon ne ſortit pour la premiére fois de ſa patrie qu'à l'âge de quarante ans, pour venir ſe faire connoître à Athenes, qui eſtoit alors le théatre & comme le centre des beaux arts. Il y vint avec Parménide, & prit le temps de la fête des grandes Panathénées, pour lire publiquement ſes premiers ouvrages. Il eſtoit grand, bien fait & d'une figure très-agréable. Il apportoit aux Athéniens les prémices de l'art Eriſtique; que de raiſons pour eſtre bien accueilli d'un Peuple chez qui l'imagination dominoit, & qui couroit impétueuſement après toutes les nouveautez! Auſſi eut-il bientôt un grand nombre de ſectateurs. Périclès luy-même voulut le connoître, & l'attira chez luy pour prendre de ſes leçons. Platon nous a conſervé les noms de deux autres de ſes diſciples, qui eſtoient des premiéres familles d'Athenes, Pythodorus fils d'Iſolochus, & Callias fils de Calliades. Tous deux ſe diſtinguérent par leur ſçavoir, & donnérent à leur maître chacun cent mines * de récompenſe. Zénon n'avoit pas borné ſes études à la Phyſique & à la Métaphyſique, il y avoit joint celle de la Politique, matiére ordinaire ſur laquelle les Sophiſtes exerçoient leur talent pour l'éloquence. Il tenoit ſans doute ce qu'il en ſçavoit de Parménide, qui avoit compoſé pour la ville d'Elée ſa patrie, un corps de loix, dont on faiſoit tous les ans jurer l'obſervation. On a dit auſſi qu'il avoit reçu de Parménide les premiers principes de l'art Eriſtique, & Platon ſemble favoriſer cette opinion au commencement de ſon Dialogue intitulé *le Sophiſte;* mais il fait entendre au même endroit, qu'il n'en faiſoit point d'uſage pour luy-même, & qu'il avoit coûtume d'expoſer ſa doctrine dans de longs diſcours, ſans employer la voye de l'interrogation.

Platon, dans le Parménide.

Plutarque, vie de Périclès.

*environ trois mille livres.

Zénon, qui avoit embraſſé, à peu de choſes près, tous les

dogmes de ſon maître, ne ſe diſtingua bien particuliérement que par la maniére de les expliquer. Il avoit, par exemple, inventé quatre arguments, pour appuyer le ſentiment de Parménide contre l'exiſtence du mouvement. Ces quatre arguments eſtoient de vrais ſophiſmes, & apparemment les premiers qu'on eût juſqu'alors employez. Bayle, le plus adroit & le plus hardi Sophiſte de nos jours, s'eſt donné beaucoup de peine pour les développer, d'après Ariſtote, qui les avoit réfutez avec beaucoup de force & de ſolidité. L'un de ces arguments eſtoit appellé l'Achille, non par alluſion à la valeur du Héros de l'Iliade, mais parce qu'on y oppoſoit ſa vîteſſe à celle de la Tortue. *Croyez-vous,* demandoit-on, *qu'Achille eût pu atteindre une Tortue à la courſe!* Si l'on répondoit que ouy, on reprenoit ainſi : *or s'il y avoit du mouvement, Achille n'auroit jamais atteint la Tortue,* &c. *donc il n'y a point de mouvement.*

Iſocrate, dans le Panégyrique d'Héléne, au ſujet de Gorgias, qui avoit ſoûtenu la même propoſition.

Bayle ne ſçauroit s'imaginer que Zénon ait ſoûtenu *qu'il n'y a rien dans l'Univers,* ὡς οὐδὲν τῶν ὄντων ἔστιν. Il ſe défie de Sénéque qui luy attribue ce ſentiment, & ne peut concevoir qu'il ait extravagué juſqu'au point d'avancer un tel paradoxe, luy qui d'ailleurs, ajoûte-t-il, n'avoit laiſſé appercevoir dans ſes autres opinions aucune trace de folie. Mais il eût peut-eſtre changé de langage, s'il eût vû dans Iſocrate, Auteur preſque contemporain, qu'une autre propoſition que Zénon avoit entrepris de démontrer, eſtoit que *les mêmes choſes ſont poſſibles & impoſſibles.* Ζήνωνα τὸν ταυτὰ δυνατὰ καὶ πάλιν ἀδύνατα πειρώμενον ἀποφαίνειν. Et n'y a-t-il pas lieu de croire avec Diogéne-Laërce, malgré l'autorité de Quintilien, que c'eſt ce même Zénon plûtôt que le Rhéteur Alcidamas, que Platon a voulu déſigner dans ſon Phédrus ſous le nom du Palaméde d'Elée, qui par la vertu de ſon art parvenoit, dit-il, à faire croire à ceux qui l'écoutoient *que les mêmes choſes ſont ſemblables & diſſemblables, une & pluſieurs, dans le repos & dans le mouvement!* Tout cela reſſemble parfaitement aux autres propoſitions de Zénon dont la langue, diſoit le Poëte Timon, eſtoit

Ibidem.

eſtoit comme une épée à deux tranchants, qui attaquoit avec une force invincible toutes les opinions, qui en renverſoit beaucoup, & n'en trouvoit que très-peu qui l'obligeaſſent de céder.

Voyez Diog. Laërce, vie de Zénon, & Plutarque, vie de Périclès. On lit dans le paſſage de Plutarque, οὐκ ἀπατηλον, mais il faut lire, comme dans Diog. Laërce, οὐκ ἀλαπαδνον.

Parmi le grand nombre de bons ouvrages qu'on avoit de luy, on en cite un ſous le titre d'Ἐρεθικὸς, *Recueil de diſputes.* C'eſtoit là vrayſemblablement qu'il avoit raſſemblé tous ces paradoxes qu'il s'eſtoit efforcé de rendre probables. Cependant il n'eſt pas à préſumer qu'un homme auſſi ſage qu'il l'eſtoit, les eût d'abord ſoûtenus ſérieuſement; il ne voulut ſans doute qu'eſſayer la vertu des arguments qu'il avoit inventez, & faire admirer la ſubtilité de ſon eſprit. Mais l'habitude qu'il prit par-là de mettre tout en probleme, & ſa confiance en la bonté de ſes preuves, dûrent néceſſairement l'amener à n'avoir plus d'opinions certaines. Voilà où conduit la paſſion de ſe ſinguliſer par des penſées fines & ſubtiles, tel eſt le danger qu'on en doit craindre pour la vérité.

Le premier ſéjour de Zénon à Athenes ne fut pas long, il y fit même dans la ſuite de ſa vie aſſez peu de voyages, & préféra au faſte & à la magnificence de cette ville, le genre de vie qu'on menoit dans la petite ville d'Elée, dont les habitants, élevez dans le ſein de la Philoſophie Pythagorique, ne cherchoient à ſe faire valoir que par une conduite ſage, & par la pratique de toutes les vertus. Il ſignala ſon courage & ſon amour pour ſa patrie, par la réſolution qu'il prit de la délivrer de l'oppreſſion où elle gémiſſoit ſous la tyrannie de Néarque, qui y avoit uſurpé la ſouveraine autorité. Son projet fut découvert; & comme on voulut le forcer de déclarer ſes complices, il nomma tous les amis du Tyran. Il coupa enſuite ſa langue avec ſes dents & la luy cracha au viſage. Néarque, tranſporté de fureur, le fit piler dans un mortier, mais ſa cruauté fut punie dans le même moment; tous les habitants s'eſtant ſoûlevez l'accablérent de pierres, & vangérent ainſi par ſa mort, celle d'un Citoyen qui s'eſtoit ſi généreuſement ſacrifié pour leur liberté.

Le Tyran eſt nommé par d'autres Démylus & Diomédon. *Voyez Diog. Laërce, vie de Zénon, Plutarque contre Colotes.*

L'eſtime qu'on eut pour le mérite & pour le profond

ſçavoir de Zénon, cauſa en partie les rapides progrès de l'art Eriſtique. La fureur de diſputer s'empara de tous les eſprits, & amena à ſa ſuite la préſomption, l'ignorance & l'aveugle amour de ſoy-même. La vérité eut beaucoup à ſouffrir, & ne trouva preſque plus d'accès dans l'éloquence ni dans la Philoſophie. Socrate fit les plus grands efforts pour arrêter le torrent dans ſa courſe, mais il fut la victime de ſon zéle pour le bien public. Platon, fidéle diſciple d'un ſi grand maître, oſa prendre après luy, la défenſe de la bonne cauſe; & parvint enfin à ſauver du naufrage, le bon ſens & la droite raiſon. Armé d'une excellente Dialectique, & ſecondé d'une éloquence non moins aimable que ſolide, il déclara une guerre irréconciliable aux Sophiſtes, ſur-tout aux Sophiſtes Eriſtiques, les plus dangereux de tous. C'eſt ce que je tâcheray de faire voir dans la ſuite, à meſure que j'examineray en détail les caractéres des principaux Sophiſtes qui parurent alors.

RECHERCHES
SUR LES OUVRAGES D'ISOCRATE QUE NOUS N'AVONS PLUS.

Par M. l'Abbé VATRY.

17. Décemb. 1737. IL ne nous reſte d'Iſocrate que vingt-un diſcours, que l'on a diſtribuez en quatre claſſes. La premiére claſſe contient les diſcours de Morale au nombre de trois, ſçavoir, le Démonique & les deux Nicoclès. Cinq diſcours dans le genre délibératif forment la ſeconde claſſe; ce ſont le Panégyrique, le diſcours à Philippe, l'Archidame, l'Aréopagitique & le diſcours pour la paix. La troiſiéme claſſe comprend quatre éloges; ſçavoir, les éloges d'Evagoras, d'Héléne, de Buſiris, & le Panathénaïque. Enfin la quatriéme claſſe renferme huit plaidoyers, qui ſont le Plataïque, le diſcours ſur l'échange, le diſcours ſur l'attelage, l'Æginétique, le Trapézitique, le

Paragraphique, le diſcours contre l'Ochitès, & l'Amarturos. Pour ce qui eſt du diſcours contre les Sophiſtes, il le faut mettre hors de rang, parce qu'il eſt ſeul de ſon eſpéce. Nous avons outre cela neuf lettres qui portent le nom d'Iſocrate.

Il eſt étonnant que cet Orateur ayant vêcu près de cent ans, nous ait laiſſé ſi peu d'ouvrages. Deux choſes y ont contribué: 1.° L'exactitude & l'extrême lenteur avec laquelle il travailloit. On luy a reproché qu'il avoit employé plus de temps à compoſer le *diſcours Panégyrique*, qu'Alexandre le Grand n'en a mis à faire la conquête de l'Aſie entiére. 2.° L'application qu'il donnoit à former ſes diſciples; il ſortit de ſon école, ſuivant l'expreſſion de Cicéron, plus de fameux Orateurs qu'il ne ſortit de Héros du cheval de Troye. D'ailleurs tous les Ecrits d'Iſocrate ne ſont point venus juſqu'à nous; nous le ſçavons certainement, & par le témoignage d'un grand nombre d'Auteurs, & par pluſieurs indices que nous donne Iſocrate luy-même. Mais ces ouvrages d'Iſocrate que nous avons à regretter, ſont-ils en grand nombre, & de quoy traitoient-ils? C'eſt, Meſſieurs, de quoy je vais avoir l'honneur de vous entretenir le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible.

Plutarque nous apprend que de ſon temps on liſoit ſoixante diſcours qui portoient le nom d'Iſocrate, mais que, ſelon Cécilius, il n'y en avoit que vingt-huit, & même, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, que vingt-cinq qui fuſſent véritablement de cet Orateur, & que tous les autres luy eſtoient fauſſement attribuez. Si ce que dit Plutarque eſt vray, il ne nous manqueroit qu'un très-petit nombre des ouvrages d'Iſocrate. Voici ceux dont l'Antiquité fait mention, & que nous n'avons plus. *Plutarque, vie d'Iſocrate.*

Théraménes ayant eſté pris par les Trente, s'échappa de leurs mains, & ſe réfugia près de l'autel qui eſtoit dans le Sénat; perſonne n'oſoit parler en ſa faveur, mais Iſocrate ſe leva, dans l'intention de le défendre. Théraménes le pria de n'en rien faire, proteſtant que ſes propres malheurs le touchoient moins que ceux qui pourroient arriver à ſes amis à cauſe de luy. Ce récit ne me paroît pas fort vrayſemblable; il y a peu d'apparence qu'Iſocrate, que ſon extrême timidité *Idem.*

empêcha toûjours de parler en public, eût oſé prendre la parole dans une occaſion ſi périlleuſe; & d'ailleurs l'Antiquité ne nous repréſente pas Théraménes comme un homme capable de porter juſque-là la délicateſſe des ſentiments. Il eſtoit de tous les partis, ſuivant les occaſions, & ſçavoit mieux que perſonne s'accommoder aux différentes conjonctures, ce qui luy fit donner le ſurnom de Cothurne, eſpéce de chauſſure de théatre qui alloit indifféremment à toutes ſortes de jambes. Quoy qu'il en ſoit, il ne paroît pas que cette apologie de Théraménes ait jamais eſté rendue publique, & nous n'en ſçavons que ce que je viens d'en rappoter d'après Plutarque.

Voyez le Schol. d'Ariſtoph. ſur les Grenouilles, acte 2. ſcéne 2.

Ce même Auteur dit en termes formels qu'Iſocrate fit l'Oraiſon funébre de Mauſole Roy de Carie, à l'occaſion des Jeux qu'Artémiſe fit célébrer en l'honneur de ce Prince *. Il ajoûte que ce diſcours eſtoit perdu de ſon temps. Ariſtote le cite dans ſa Rhétorique, au moins y a-t-il tout lieu de le croire. On lit dans Aulu-Gelle qu'Iſocrate diſputa le prix en cette occaſion, avec Théopompe, Théodecte & Naucratès, & que Théopompe fut le vainqueur. Euſébe parle auſſi de cette diſpute, & nomme les mêmes concurrents. Mais Suidas raconte la même choſe, non du grand Iſocrate, mais d'Iſocrate l'Apolloniate. Je ne ſçais pourquoy Meurſius défére ici à l'autorité de Suidas, plûtôt qu'aux témoignages qui luy ſont oppoſez; on ne pourroit en ſoupçonner qu'une ſeule raiſon, qui eſt qu'Iſocrate n'eût pas voulu entrer en lice avec ſes diſciples, car Théopompe & Naucratès avoient eſté diſciples d'Iſocrate.

Timothée, fils de Conon, avoit adreſſé aux Athéniens pluſieurs lettres que luy avoit compoſées Iſocrate. Pour luy en

* Τὸ δὲ ἐγκώμιον οὐ σώζεται: Amyot a traduit: *Et trouve-t-on encore là l'Oraiſon qu'il fit à la louange du deffunt?* Il y a apparence que le texte ſur lequel Amyot a traduit, eſtoit différent de nos imprimez, mais ce ne peut eſtre, comme le ſoupçonne Bayle, parce que l'οὖ dans l'exemplaire d'Amyot, portoit l'eſprit rude & l'accent circonflexe, au lieu qu'il eſt ſans accent & avec l'eſprit doux dans nos livres; car de quelque maniére que cet υ ſoit accentué, & quelqu'eſprit qu'il ait, il ne peut jamais ſignifier ce que luy a fait ſignifier M. Bayle.

marquer ſa reconnoiſſance, Timothée luy donna une ſomme d'argent aſſez conſidérable. Nicoclès, fils d'Evagoras Roy de Salamine, luy avoit fait auſſi de grands préſents, & il ſe faiſoit très-bien payer de ſes diſciples, en ſorte qu'il paſſoit pour eſtre fort riche. Les Athéniens avoient une loy, ſuivant laquelle on choiſiſſoit les trois cens citoyens les plus riches, & on les obligeoit de faire à leurs dépens l'armement des Trirémes, pour le ſervice de la République, & on appelloit ces trois cens citoyens *Triérarches.* Si quelqu'un d'eux ſe prétendoit moins riche que quelqu'autre citoyen, il luy eſtoit permis de l'appeller en jugement, & de le forcer à échanger avec luy tous ſes biens, ou à prendre ſa place parmi les *Triérarches.* Les richeſſes d'Iſocrate excitant l'envie, on luy intenta cette action deux fois. Il eut à ſe défendre la premiére fois contre Mégaclides; mais ayant prétexté ſa mauvaiſe ſanté, Apharéus ſon fils adoptif plaida ſa cauſe & la gagna. Lyſimaque l'attaqua une autre fois pour le même ſujet, Iſocrate ſuccomba, & fut obligé d'équiper à ſes dépens une Triréme. Il ne nous reſte que le diſcours qu'il prononça en cette derniére occaſion, la ſeule fois de ſa vie où il parla en public; car il ne put jamais ſurmonter ſa timidité naturelle, & il avoit coûtume de dire qu'il prenoit mille drachmes de ſes diſciples pour leur enſeigner l'éloquence, mais qu'il en donneroit volontiers dix mille à celuy qui ſçauroit luy procurer de la voix & de la hardieſſe. Nous avons malheureuſement perdu le plaidoyer qui luy avoit fait gagner ſa cauſe la premiére fois, ce qui doit nous le faire regretter davantage. Il y a toute apparence que c'eſt ce dernier diſcours ſur l'échange, que cite Ariſtote dans le troiſiéme livre de ſa Rhétorique, car ce qu'il en dit ne peut s'entendre du diſcours qui nous reſte ſous le même titre.

L'école d'Iſocrate eſtoit la plus célébre de toutes les écoles de la Grece; les plus grands Orateurs de ſon ſiécle avoient eſté ſes diſciples, ce qui luy faiſoit dire de luy-même, ce qu'Horace a répété depuis, qu'il reſſembloit à la pierre à aiguiſer, qui a la vertu de rendre le fer tranchant, quoiqu'elle-même ne puiſſe couper. Il mépriſa d'abord les régles,

mais enſuite il en ſentit l'utilité, & compoſa un Traité de Rhétorique, & c'eſt même le plus conſidérable & le plus célébre des ouvrages d'Iſocrate qui ne ſoit pas venu juſqu'à nous. Voici ce qu'en dit Cicéron; il fait ainſi parler Ariſtote dans le Brutus: *Similiter Iſocratem primò artem dicendi eſſe negaviſſe, ſcribere autem aliis Orationes quibus in judiciis uterentur: ſed cum ex eo . . . ſæpè in judicium vocaretur, Orationes aliis deſtitiſſe ſcribere, totumque ſe ad artes componendas tranſtuliſſe.* Et dans le livre 2. *de Inventione*, il en parle encore en ces termes: *Nam fuit tempore eodem quo Ariſtoteles, magnus & laudabilis Rhetor Iſocrates cujus ipſius, quam conſtet eſſe artem non invenimus.* Il réſulte de ces deux paſſages de Cicéron, 1.° qu'Iſocrate avoit certainement écrit ſur la Rhétorique. 2.° Que cet ouvrage eſtoit perdu du temps de Cicéron; mais ſoit qu'il ſe fût retrouvé depuis, ſoit que l'on en eût compoſé un nouveau ſous le nom d'Iſocrate, ou que quelqu'un de ſes diſciples eût laiſſé par écrit les préceptes de ſon maître, il eſt beaucoup parlé de cette Rhétorique d'Iſocrate après le ſiécle d'Auguſte.

Quelques-uns prétendent, dit Plutarque, *qu'il compoſa avec ſon maître Théramènes, dans le temps que les délations eſtoient à la mode, les Arts intitulez de Boton:* τέχνας . . . . αἳ εἰσὶ ἐπιγεγραμμέναι Βότωνος. Les mots τέχνη ou τέχναι, quand ils ſe trouvent ſeuls, doivent s'entendre ordinairement de la Rhétorique. Mais pourquoy Plutarque ajoûte-t-il ici, *intitulez de Boton!* Selon Diogéne-Laërce, Boton, Athénien, avoit eſté le maître de Xénophanes; & comme dans ces premiers temps, les Philoſophes eſtoient en même-temps Rhéteurs, peut-eſtre que Boton eſtoit un des premiers qui eût rédigé l'éloquence en art, & que le Traité de Rhétorique d'Iſocrate eſtoit conforme au plan & aux idées de Boton, ce qui faiſoit appeller la Rhétorique *les Arts de Boton.* Cependant Cicéron, qui a recherché avec beaucoup de ſoin tout ce qui pouvoit regarder les premiers Rhéteurs, garde un profond ſilence ſur ce Boton.

Plutarque répéte encore dans la vie d'Iſocrate, que quelques-uns vouloient que cet Orateur eût écrit ſur la Rhétorique, mais que d'autres ſoûtenoient qu'il n'avoit point eu

d'autre méthode que l'exercice; & dans la vie de Démoſthene, il cite un ancien Auteur, qui vouloit que Démoſthene eût fort étudié les livres d'Iſocrate ſur la Rhétorique, qu'il avoit eus en ſecret de quelques-uns des diſciples de ce fameux Rhéteur.

Photius parle à peu-près comme Plutarque, & peut-eſtre d'après luy ſur cet ouvrage d'Iſocrate. Quintilien le cite en pluſieurs endroits, & dit formellement qu'Iſocrate & Ariſtote avoient tous les deux compoſé des Traitez de Rhétorique. Mais ailleurs traitant la queſtion, s'il eſt néceſſaire pour eſtre véritablement éloquent, d'eſtre *vir bonus*, il dit qu'Iſocrate a donné lieu à l'opinion de ceux qui ſont pour la négative, ſi toutesfois les livres de Rhétorique qui portent ſon nom, ſont de luy. *Hæc opinio originem ab Iſocrate (ſi tamen revera ars quæ circumfertur ejus eſt) duxit.* Le doute de Quintilien n'a pas empêché Tzetzès d'attribuer hardiment cet ouvrage à Iſocrate.

Parmi les Lettres de Socrate & de ſes diſciples, dont Leo-Allatius a donné au public le recueil, il s'en trouve une d'un anonyme à Philippe, qui n'eſt pas trop à l'avantage d'Iſocrate; & où, entr'autres choſes, on luy reproche de contredire dans un de ſes diſcours, ſes maximes ſur la Rhétorique, ce qui ſembleroit prouver que cette Rhétorique avoit eſté rendue publique dès le temps même d'Iſocrate.

Suidas, au mot Χιάζειν, cite encore Iſocrate dans les diſcours à Iſothéas; nous ne ſçavons qui eſtoit cet Iſothéas, ni de quoy traitoient les Ecrits qui luy eſtoient adreſſez. On trouve encore cité un ouvrage d'Iſocrate à Liſias; mais ces citations, non plus que quelques autres, ne méritent pas que nous nous y arrêtions beaucoup, parce qu'elles ne nous apprennent rien, & que peut-eſtre ce ſont des textes corrompus, comme quelques Sçavants le prétendent.

Je feray plus d'attention aux paroles de Denys d'Halicarnaſſe. Après avoir parlé aſſez au long d'Iſocrate, il ajoûte: *Je pourrois encore citer pluſieurs autres de ſes diſcours qu'il a adreſſez ou à des Républiques, ou à des Princes, ou à des particuliers, dans leſquels il exhorte les peuples à la concorde & à la tranquillité, les*

Rois à la modération & à la juſtice, les Citoyens à une vie réglée & vertueuſe. Denys d'Halicarnaſſe parle ainſi après avoir diſcouru de preſque tous les ouvrages qui nous reſtent d'Iſocrate; d'où il eſt naturel de conclurre qu'il avoit entre les mains pluſieurs diſcours de ce célébre Orateur, qui ne ſont pas venus juſqu'à nous.

Je ne dois pas oublier qu'on trouve le nom d'Iſocrate dans la liſte que Fabricius nous a donnée des tragiques perdus; & qu'on y lit que cet Orateur avoit compoſé trente-ſept Tragédies. C'eſt une bévûe groſſiére, qui ſera venue ſans doute de ce que celuy qui a fait cette liſte, a attribué à Iſocrate ce que Plutarque dit d'Apharéus dans la vie d'Iſocrate, car Fabricius ne cite en cet endroit que cette ſeule vie d'Iſocrate.

Voilà à peu-près tous les ouvrages d'Iſocrate, dont l'Antiquité faſſe mention, nous allons à préſent parler de ceux dont il nous donne luy-même quelques indications.

Les Athéniens faiſoient la guerre à Philippe, au ſujet de la ville d'Amphipolis. Iſocrate entreprit de les réconcilier avec ce Prince, mais comme il travailloit fort lentement, la paix fut plûtôt conclue que la harangue ne fut en état de paroître. Il dit qu'il l'avoit fait voir à pluſieurs perſonnes qui l'avoient beaucoup approuvée, mais il la ſupprima ſans doute comme inutile, & qu'il n'en reſta que le précis, qu'il a mis à la tête de ſon diſcours à Philippe.

Il eſt parlé dans le même diſcours à Philippe, d'un Ecrit qu'Iſocrate avoit adreſſé à Denys tyran de Syracuſe, & qui n'exiſte plus aujourd'huy. Nous ne ſçaurions rien de ce qu'il contenoit, ſans la lettre anonyme dont j'ay déja parlé; elle contient une critique amére du diſcours à Philippe. On prétend qu'Iſocrate y paſſe ſous ſilence ce qu'il y avoit de plus néceſſaire à dire; enſuite l'anonyme parle ainſi à Philippe: *Iſocrate vous a envoyé un diſcours qu'il a d'abord adreſſé à Agéſilas, auquel il a fait quelque leger changement, & qu'il a vendu enſuite à Denys tyran de Syracuſe, dont il a traité enſuite avec Alexandre le Theſſalien, après en avoir retranché & y avoir ajoûté beaucoup de choſes, & qu'en dernier lieu enfin il vient de vous décocher.*

décocher. S'il y a quelque fond à faire ſur cette lettre, on pourroit ſoupçonner qu'Iſocrate s'eſtant mis en tête l'expédition des Grecs contre les Perſes, avoit propoſé à pluſieurs Princes de ſe déclarer Chefs de cette entrepriſe, & qu'apparemment dans le diſcours à Denys il vouloit luy perſuader, ainſi qu'à Philippe, de ſe mettre à la tête de cette expédition, & d'entreprendre la conquête de l'Aſie, après avoir rétabli l'union entre les principales villes de la Grece. Cette conjecture s'accorde parfaitement avec les paroles d'Iſocrate, qui, après avoir long-temps entretenu Philippe de la réconciliation des Grecs, ajoûte: *Et ne ſoyez point ſurpris que je vous diſe ce que j'ay déja dit à Denys,* &c.

Quoyque le Panathénaïque ſoit le plus long des diſcours d'Iſocrate, nous ne l'avons pas encore entier. Scaliger, dans une lettre à Gruter, nous apprend que Michel Sophianus avoit un manuſcrit d'Iſocrate, qui contenoit le Panathénaïque plus long de trois feuilles que celuy qui eſt imprimé; & que ce Grec ayant ouvert un Iſocrate à l'endroit où ces trois feuillets manquent, avoit prié Henry Eſtienne de le luy expliquer, ce que Henry Eſtienne ne put faire, quoyqu'auparavant il n'eût eu aucun ſoupçon ſur ce paſſage. Alors Sophianus luy fit voir dans ſon manuſcrit la lacune remplie. Scaliger ajoûte qu'il tenoit de Henry Eſtienne luy-même, que cette raiſon l'avoit empêché de donner une édition d'Iſocrate. J'aurois beaucoup de peine à ajoûter foy à toutes les circonſtances de cette narration, car Henry Eſtienne n'a donné ſon édition d'Iſocrate que depuis ſon voyage d'Italie; & il ne nous dit rien, ni du manuſcrit de Sophianus, ni de ce qui manque au Panathénaïque. Il paroît que la lacune à remplir eſt à la page 270. édition d'Eſtienne, lettre B. à la phraſe qui commence Τοὺς μὲν δὲ ἄλλους σωφίνοις, *&c.* L'éditeur n'a pas ſeulement marqué d'un aſtériſque cet endroit, mais Volfius le regarde avec raiſon comme défectueux. *Totus hic locus,* dit-il, *mendoſus eſt, & quædam vel deeſſe vel ſupereſſe videntur.* Au reſte, le manuſcrit de Sophianus a exiſté véritablement. Victorius en parle d'une maniére très-préciſe dans ſon Commentaire ſur la Rhétorique

d'Ariſtote, & Volfius fait cette remarque : *Hæc oratio* (c'eſt le diſcours à Denys le tyran) *hactenùs viſa non eſt, niſi fortè ſit inter eas quas Nicolaus* * *Sophianus habere dicitur in codice Iſocratis vetuſtiſſimo, & longè copioſiore quàm hic auctor hactenùs ſit editus, ſed multorum annorum ſpe lactati ſumus, ut verendum ſit, ne ſit inanis illa jactatio.*

Il y a long-temps que l'on a ſoupçonné les plaidoyers qui portoient le nom d'Iſocrate, de n'eſtre pas de cet Orateur. *Je n'ignore pas,* dit Denys d'Halicarnaſſe, *qu'Aphareus, gendre & fils adoptif d'Iſocrate, dans ſon diſcours au ſujet de l'échange contre Mégaclides, ſoûtient que ſon pere n'a jamais écrit de plaidoyers, & qu'Ariſtote a dit que les Libraires nous donnent mal à propos, ſous le nom d'Iſocrate, un grand nombre de plaidoyers; mais je n'en croiray, ni à l'envie qu'avoit Aphareus de relever la gloire de ſon pere, ni à la malignité d'Ariſtote, qui cherche à le déprimer. J'ajoûteray plûtôt foy à Cephiſidore qui a vêcu intimement avec Iſocrate, & qui a eſté un de ſes diſciples les plus attachez; celuy-là même qui a compoſé cette admirable Apologie pour ſon maître contre les accuſations d'Ariſtote. Ainſi je ſuis perſuadé que cet Orateur a compoſé quelques plaidoyers, mais qu'ils ſont en petit nombre.*

Toutes ſortes de raiſons nous portent à croire que tous les plaidoyers que nous avons aujourd'huy ſous le nom d'Iſocrate, luy appartiennent véritablement; & même ils font foy qu'il en avoit compoſé pluſieurs autres qui ne ſubſiſtent plus aujourd'huy. Il eſt évident que le diſcours ſur l'attelage n'eſt qu'un ſecond diſcours & la ſuite d'un premier; celuy qui nous reſte ne contient que l'éloge d'Alcibiade, il prouvoit dans le précédent, qu'Alcibiade n'avoit point enlevé à Tiſias l'attelage avec lequel il avoit remporté le prix aux Jeux Olympiques, mais qu'il l'avoit acheté des Argiens, ſur quoy rouloit le fond du procès.

Le début du diſcours contre l'Ochitès, en demande auſſi un autre qui l'ait précédé, & qui renfermât les informations & les preuves du délit de l'Ochitès. *Ainſi donc, Meſſieurs,* dit le

* Volfius ſe trompe en nommant Sophianus *Nicolas,* il ſe nommoit *Michel;* Scaliger a fait la même faute.

plaignant, *vous venez d'apprendre, par le témoignage de tous ceux qui eſtoient préſents, que j'ay eſté frappé par l'Ochitès, ſans que je luy euſſe fait la moindre injure.*

Pour ſe faire une juſte idée de la grande conſidération que s'eſtoit acquiſe Iſocrate, il ne faut que ſe rappeller en quel crédit & de quel uſage eſtoit alors l'éloquence, & quelle eſtoit en ce genre la réputation d'Iſocrate. Il avoit vû ſucceſſivement paſſer dans ſon école tous ceux que leurs talents ou leur naiſſance diſtinguoient dans la Grece, & il avoit vêcu aſſez longtemps pour les voir parvenir aux premiéres charges de leurs Républiques, & à la plus grande réputation. Ces grands hommes n'avoient pas ceſſé d'entretenir une liaiſon étroite avec leur ancien maître; il n'eſtoit pas moins connu & révéré dans toutes les Cours des Princes voiſins. Regardé par-tout comme un grand Philoſophe & un homme d'Etat, autant que comme un excellent maître d'éloquence, on le conſultoit de toutes parts, & il n'y avoit perſonne qui ne ſe crût honoré d'eſtre en commerce avec luy; de ſorte qu'on ne peut pas douter qu'il n'ait écrit une infinité de lettres ſur des ſujets très-importants, & qui nous apprendroient aujourd'huy mille choſes curieuſes & intéreſſantes, ſi nous les avions. Ce que nous avons donc le plus à regretter parmi les Ecrits d'Iſocrate, ce ſont ſes Lettres. Il ne nous en reſte que neuf, encore la neuviéme luy eſt-elle fauſſement attribuée, puiſqu'elle eſt de Théophilacte, Auteur aſſez médiocre, qui vivoit ſous Maurice & Phocas. Photius parle d'une lettre d'Iſocrate à Antipater, qui ne ſe trouve plus; & dans la derniére édition que l'on a donnée de la Bibliothéque de ce Patriarche, on a fait imprimer une lettre de notre Orateur à Archidame, qui n'a point encore paru avec ſes autres œuvres. Si l'on veut prendre la peine de lire avec quelqu'attention la ſixiéme des lettres d'Iſocrate, adreſſée aux enfants de Jaſon Roy de Theſſalie, on s'appercevra que c'eſt une Préface d'un diſcours en forme qui nous manque. Iſocrate y donnoit à ces Princes, des avis ſur les circonſtances difficiles dans leſquelles ils ſe trouvoient; & il s'attachoit à leur prouver cette maxime, que la vie des

particuliers eſtoit plus aſſûrée & plus heureuſe que celle des Rois. Xénophon a traité le même ſujet dans ſon dialogue intitulé *Hiéron.* La premiére lettre adreſſée à Philippe, n'eſt de même que l'avant-propos du long diſcours qu'il envoyoit à ce Prince.

Voilà, Meſſieurs, tout ce que j'ay pu découvrir ſur les ouvrages d'Iſocrate qui ne ſont point venus juſqu'à nous. Peut-eſtre que ces pertes ſeroient réparées, au moins en partie, peut-eſtre même trouverions-nous quelqu'écrit d'Iſocrate que nous ne connoiſſons point, ſi l'on pouvoit recouvrer le manuſcrit dont j'ay parlé, mais Victorius ne nous donne pas là-deſſus de grandes eſpérances. Voici ſes propres paroles: *Commodum mihi eſt narrare, quod à doctiſſimis viris & magna virtute dignitateque præditis accepi, Angelo Juſtiniano Epiſcopo, ac Joanne Vincentio Pinellio, Michaëlem Sophianum Græcum hominem, amicum utriuſque horum, & meum quoque non parvum, nactum fuiſſe vetus exemplar Iſocratis, in quo & quæ divulgatæ ſunt hujus diſerti Scriptoris orationes leguntur, & prætereà fragmentum alterius quæ adhuc in occulto latet.... factum eſt undique malè. Nam & Michaël mortuus eſt, & quæ poſſidebat in poteſtatem venere cognati ipſius qui domicilium non habet in Italia, neque apud aliquem hic vivit: raròque hùc adventat occupatus in continuis & longinquis navigationibus.*

Page 718. Comment. in Rhet. Ariſt. edit. Junt.

Ce qui doit nous conſoler beaucoup, c'eſt que le Recueil des ouvrages d'Iſocrate, tel que nous l'avons aujourd'huy, contient tous ſes diſcours que l'Antiquité a le plus admirez; & qu'il ne nous manque aucun de ceux que louent Cicéron, Denys d'Halicarnaſſe, Quintilien, Hermogéne, Philoſtrate, Photius, ni aucun de ceux dont Iſocrate luy-même ſe glorifie dans ſon diſcours au ſujet de l'échange.

SUITE DES REMARQUES SUR LE DIALOGUE DE PLUTARQUE TOUCHANT LA MUSIQUE.

Par M. BURETTE.

AVERTISSEMENT.

ON a fait imprimer en entier le texte Grec de ce Dialogue, dans le dixième volume de ces Mémoires, (page 111.) Ce texte y eſt accompagné d'une verſion Françoiſe, & ſuivi d'une partie des Remarques deſtinées à l'éclaircir.

On donne ici la continuation de ces Remarques, juſqu'à la CLVII.e inclusivement; & c'eſt préciſément ce qui en a eſté lu à l'Académie, pendant les années compriſes dans ces deux volumes.

Ces Remarques ſont du même genre que les précédentes. Il y en a d'hiſtoriques, de critiques & de dogmatiques.

Les prémières contiennent des recherches curieuſes, ſur la vie & les ouvrages d'un grand nombre de Poëtes-Muſiciens, citez dans ce Dialogue; & ſur les antiquitez de la Muſique en général.

Les ſecondes roulent ſur les corrections du texte, indiquées, ſoit par les variantes, *que fourniſſent divers MSS. ſoit par d'heureuſes conjectures, fondées ſur beaucoup de vraiſemblance.*

Dans les Remarques dogmatiques, on ſe propoſe d'expliquer à un lecteur intelligent, ce que la Muſique moderne a de commun avec l'ancienne; quelle eſt la juſte ſignification des termes de celle-ci, & en quoi diffèrent les ſyſtêmes de l'une & de l'autre.

Toutes ces Remarques répondent très-exactement aux renvois du texte & de la verſion, marquez par des chiffres.

Celles qui reſtent encore à publier, & qui ſont moins que le tiers du total, paroîtront dans les volumes ſuivants.

LXVI. *OLYMPE . . . . . eſt regardé . . . . . comme l'auteur du genre enharmonique. Car, avant lui, toutes les Muſiques eſtoient renfermées dans les deux genres diatonique & chromatique.* Ὄλυμπος δὲ . . . . . ὁ Φρὺξ . . . . . τῶν ἐναρμονίων ἀρχὰς εὑρετὴς γενόμενος· τὰ γὰρ πρὸ ἐκείνου πάντα διατονικὰ ἦν καὶ χρωματικά.] J'ai expliqué [a] plus haut, ce qui conſtituoit, dans l'ancienne Muſique, les trois genres, le diatonique, le chromatique & l'enharmonique. Le diatonique, comme le plus naturel de tous, doit paſſer pour le plus ancien. C'eſt, comme on voit, le ſentiment de Plutarque, & c'eſt auſſi celui [b] d'Ariſtoxène; πρῶτον μὲν ἓν τῷ πρεσβύτατον αὐτῶν εἶναι τὸ διάτονον. πρῶτόν τε αὐτὸ ἡ τοῦ ἀνθρώπου φύσις πρωτοπλάστῳ: c'eſt-à-dire; *le prémier & le plus ancien de ces genres eſt le diatonique; & c'eſt celui que l'homme, dans ſon état naturel, rencontre le prémier.* Le genre chromatique, moins naturel que le diatonique, ne s'eſt fait connoître qu'après celui-ci. Mais l'enharmonique, le moins naturel de tous, le plus difficile à former, & le moins ſenſible à l'oreille, n'a paru que le dernier; & c'eſt Olympe qui en a fait la prémière découverte, perfectionnée dans la ſuite. Cependant, comme Olympe vivoit avant la guerre de Troye, ainſi que je l'ai obſervé [c] plus haut; cette découverte doit eſtre regardée comme très-ancienne. Ce genre, malgré ſa difficulté, n'a pas laiſſé d'eſtre fort en vogue parmi les Muſiciens de la prémière Antiquité. Mais on l'a négligé après eux, & preſque abandonné, pour ſe renfermer uniquement dans les deux autres genres. Voyons de quelle manière Plutarque prétend qu'Olympe eſt parvenu à découvrir en partie un genre de Muſique ſi bizarre & ſi peu naturel. Cet endroit eſt l'un des plus épineux de ce Dialogue, & du nombre de ceux, où le texte n'eſt pas exempt de corruption, comme nous l'allons voir.

16. Février 1734.

Olympe auteur du genre enharmonique.

LXVII. *En parcourant de l'aigu au grave les divers ſons de la flûte, ſelon le genre diatonique, & conduiſant ſouvent ſa modu-*

Sur les noms des ſept cordes ou ſons de la cithâre heptacorde.

[a] *N.° 44.*
[b] *Lib. 1. pag. 19. edit. Meibom.*
[c] *N.° 30.*

lation juſqu'à la parhypate (ou au deuxième ſon). ἀναστρεφόμενον δ' Ολύμπου ἐν τῷ διατόνῳ, ὃ διαζεύγνυται τὸ μέλος πολλάκις ὑπὸ τὸν διάτονον παρυπάτην.] Il n'eſt ici queſtion que du double *tétracorde* ou de l'*heptacorde*, formé de deux *tétracordes* conjoints ou de ſept cordes, dont celle du milieu devenoit commune à ces deux *tétracordes;* c'eſt-à-dire qu'elle eſtoit en même-temps la plus haute ou la plus aiguë du *tétracorde* le plus grave, & la plus baſſe ou la plus grave du *tétracorde* le plus aigu, comme il paroît dans cette ſuite de ſons (*ſi, ut, ré, mi: mi, fa, ſol, la.*) *Si, ut, ré, mi,* forment le *tétracorde* le plus bas ou le plus grave: *mi, fa, ſol, la,* forment le plus haut ou le plus aigu. Le ſon *mi,* comme on voit, eſt commun à l'un & à l'autre, & en fait la jonction; eſtant le ſon le plus aigu du prémier & le plus grave du ſecond.

Ces ſept ſons ou cordes avoient chacune leur nom. La prémière ou la plus baſſe & la plus grave (*ſi*) s'appelloit *hypate* (ὑπάτη) comme qui diroit *la ſuprême, la principale,* 1.° parce que dans le rapport que les anciens ſuppoſoient entre ces ſept cordes & les ſept planètes, [a] ils comparoient l'*hypate* à Saturne la plus élevée; 2.° parce que dans l'échelle où ils rangeoient les ſept cordes ou ſons, ils mettoient toûjours l'*hypate* à la tête, ſe preſcrivant en cela un ordre tout différent de celui que nous ſuivons aujourd'hui. Sur quoi il eſt à propos d'obſerver, que depuis que ce nouvel arrangement eut prévalu, les Muſiciens Latins, pour déſigner l'*hypate,* ſubſtituérent le mot *principalis* au mot *ſuprema,* dont ils ne ſe ſont plus ſervis. La ſeconde corde (*ut*) en montant vers l'aigu, ſe nommoit *parhypate,* comme qui diroit *voiſine de l'hypate.*

La troiſième corde (ou le *ré*) avoit trois noms. On l'appelloit 1.° *paranète,* c'eſt-à-dire *voiſine de la nète;* 2.° *lichanos,* c'eſt-à-dire *indicatrice,* ſoit à cauſe qu'on la touchoit du doigt *indice,* en Grec λιχανὸς, (comme le dit [b] Ariſtide-Quintilien;) ou plûtôt (comme le remarque [c] Wallis) parce que le ſon de cette corde indique ſi le genre de Muſique dont il

[a] *Nicom. Geraſ. p. 6. edit. Meibom.*
[b] *Pag. 10. edit. Meibom.*
[c] *In Harmon. Ptolem. pag. 292. edit. Oxon. in 4.°*

s'agit,

s'agit, tend vers l'aïgu ou vers le grave, & de combien. 3.° On la nommoit *hypermèſe*, parce que dans l'échelle ancienne, elle eſtoit, quoique plus grave, placée au-deſſus de la *mèſe*.

Celle-ci (qui répondoit à notre *mi*) eſtoit la quatrième corde, ainſi appellée parce qu'elle tenoit le *milieu* entre les deux tétracordes, & ſervoit à les unir. Mais lorſque l'on ne conſidéroit que le tétracorde ſimple, cette corde s'appelloit *nète* (νήτη), comme qui diroit νεάτη la *dernière*, la *plus baſſe*, ſuivant la même idée, qui avoit qualifié la prémière du nom d'*hypate*, la *plus haute*, la *ſuprême*. Cette quatrième corde, dans l'*heptacorde*, quittoit le nom de *nète*, & prenoit celui d'*hypate*, parce qu'elle devenoit la prémière corde du ſecond *tétracorde* conjoint.

La cinquième corde de l'*heptacorde* (ou le *fa*) s'appelloit *parhypate*, *paramèſe* ou *voiſine de la mèſe*, & *trite*, parce qu'elle eſtoit la troiſième corde en comptant depuis la *nète*, ou la dernière de l'*heptacorde*. La ſixième corde (ou le *ſol*) eſtoit nommée *paranète*, (*voiſine de la nète*) qui eſtoit la ſeptième & dernière (ou le *la*).

Tel eſtoit donc l'arrangement des ſons dans l'*heptacorde* ou la *cithâre* à ſept cordes, & ſur la flûte dont ſe ſervoit Olympe, (car il jouoit de ces deux inſtruments:) ſur leſquels il fit la découverte, dont Plutarque nous rend compte ici. Suivons pied à pied ce qu'il nous en apprend, & tâchons de le rendre intelligible.

LXVIII. *Et conduiſant ſouvent ſa modulation juſqu'à la* parhypate, *tantôt en partant de la* paramèſe, *tantôt en partant de la* mèſe, *& paſſant par-deſſus le* lichanos. [Καὶ διαβιβάζοντα τὸ μελος πολλάκις ὅπι τὼν ὀξύτονον παρυπάτων, τοτὲ μὲν ἀπὸ τῆς παραμέσης, τοτὲ δ' ἀπὸ τῆς μέσης, καὶ παραβαίνοντα τὼν ὀξύτονον λιχανόν.] Olympe parcouroit ſouvent les ſons, ſoit de la flûte, ſoit de la *cithâre*, de haut en bas, c'eſt-à-dire de l'aigu au grave, dans le genre diatonique; & conduiſoit ſa modulation juſqu'à la *parhypate* ou au deuxième ſon (*ut*) du prémier tétracorde; tantôt en partant de la *paramèſe* ou du

Comment Olympe trouva le genre enharmonique.

cinquième ſon (*fa*,) ce qui faiſoit l'intervalle de la quarte (*fa-ut;*) tantôt en partant de la *mèſe* ou du quatrième ſon (*mi,*) ce qui faiſoit l'intervalle de deux tons ou de la tierce majeure (*mi-ut*). Telle eſtoit donc cette modulation, *fa-ut; mi-ut; fa-mi-ut;* où l'on voit qu'elle paſſe toûjours par-deſſus le *lichanos* diatonique ou le troiſième ſon (*ré,*) qui par-là s'éclipſoit en quelque manière, & devenoit comme nul. Or Plutarque appelle ici ce *lichanos, diatonique,* pour le diſtinguer des *lichanos* des deux autres genres, c'eſt-à-dire du *lichanos* chromatique (ou de l'*ut diéſe*) & du *lichanos* enharmonique (ou du *ſi demi-diéſe* ou quart-de-ton,) duquel il n'eſtoit point encore queſtion dans le temps d'Olympe. Quoique Plutarque ne parle ici que de la modulation conduite de l'aigu au grave, il ne faut pas douter qu'Olympe ne la conduiſît auſſi du grave à l'aigu en cette manière; *ſi-ut-mi, ſi-ut-mi-fa, ſi-ut-fa,* en ſupprimant toûjours le *lichanos* (*ré.*)

En quoi conſiſtoit l'agrément du genre enharmonique.

LXIX. *Il ſentit l'agrément de cet uſage, & plein d'admiration pour le ſyſtême de chant conſtruit ſuivant cette analogie, il y donna ſon approbation.* καταμαθεῖν τὸ κάλλος τῆς ἤθους, ᾧ οὕτω τὸ ἐκ τῆς ἀναλογίας συνεσηκὸς σύστημα θαυμάσαντα ᾧ ἀποδεξάμενον.] Il y a ici pluſieurs termes à expliquer, ſavoir, ἦθος, ἀναλογία, σύστημα, & θαυμάσαντα. Ἦθος a grand nombre de ſignifications, qui reviennent toutes à celles de *coutume,* d'*accoutumance,* d'*habitude contractée,* d'*uſage établi,* de *convenance avec cet uſage.* de *caractère,* &c. Ainſi ἦθος dans ce paſſage n'eſt autre choſe que l'uſage de paſſer par-deſſus le *lichanos* (ou le *ré*) en modulant; ce qui s'eſtoit tourné chez Olympe en coutume, en habitude, & donnoit à ſa Muſique un certain caractère dont il eſtoit agréablement affecté: (τὸ κάλλος τοῦ ἤθους.) C'eſt à quoi revient encore l'expreſſion θαυμάσαντα, qui marque l'admiration d'Olympe pour cet uſage. Mais en quoi pouvoit donc conſiſter cette *beauté,* ce *merveilleux,* qui touchoit ſi vivement ce Muſicien?

Ce ne pouvoit eſtre que dans la nouveauté d'une Harmonie, que faiſoit appercevoir ce nouveau genre, & qui flatoit

agréablement l'oreille. Cette Harmonie eſtoit l'intervalle ou l'accord de la tierce majeure, qui ne ſe faiſoit point ſentir dans les deux autres genres; la modulation du diatonique procédant par un demi-ton, puis deux tons (*ſi, ut, ré, mi,*) & celle du chromatique par deux demi-tons & une tierce mineure (*ſi, ut, ut diéſe, mi.*) La tierce ſoit majeure, ſoit mineure, paſſoit, comme on ſait, pour accord diſſonant (ἄφωνον) quoique mélodieux (ἐμμελὲς) dans le ſyſtême de l'ancienne Muſique, où l'on n'admettoit pour vraies & parfaites conſonances (συμφωνίας) que la quarte, la quinte, l'octave & leurs répliques. Ainſi ces trois intervalles & ceux du demi-ton & du ton eſtoient le plus ordinairement employés dans le chant, & ceux auxquels l'oreille eſtoit le plus accoûtumée. Mais le nouvel établiſſement du genre chromatique fit ſentir tout l'agrément de la tierce mineure, & en rendit l'uſage plus fréquent dans la *Mélopée* ou la compoſition du chant; après quoi Olympe y porta la tierce majeure, & fit connoître le mérite de cet accord juſqu'alors négligé. Du reſte, cette admiration d'Olympe pour une ſorte d'Harmonie ſi connue & ſi commune parmi nous, fait foi de l'extrême ſenſibilité des anciens Grecs pour la Muſique la plus ſimple & la plus unie, telle qu'on la pratiquoit de leur temps, & dans laquelle les changements ou les innovations les plus légères faiſoient ſur eux de ſi vives impreſſions. A l'égard du ſyſtême de chant conſtruit ſuivant cette analogie, (τὸ ἐκ τῆς ἀναλογίας συνεστηκὸς σύστημα,) il faut entendre par ces mots le ſecond *tétracorde* monté ſur le modèle du prémier; en ſorte que de l'union des deux réſulte l'*heptacorde* enharmonique, dont voici la progreſſion: *ſi, ſi demi-diéſe, ut, mi: mi, mi demi-diéſe, fa, la.*

LXX. *Et y compoſa ſur le ton ou mode Dorien.* ἐν τούτῳ, ποιεῖν ὅτι τῷ Δωριὶ τόνῳ.] Il faut ôter la virgule, qui dans l'édition d'Henry *Eſtienne* eſt après ces deux mots, ἐν τούτῳ, & la mettre devant, pour les lier avec le verbe ποιεῖν, & ſous-entendre γρῦσι ou σχήματι: ἐν τούτῳ γρῦσι ποιεῖν, *compoſer dans ce genre* (enharmonique.) Des trois tons ou modes

admis les prémiers dans l'ancienne Muſique, le Dorien eſtoit le plus bas ou le plus grave, & par conſéquent le plus ſérieux. On peut voir ce que j'ai dit au ſujet des modes en général & en particulier, dans ma Diſſertation ſur la *Mélopée* de l'ancienne Muſique, imprimée dans le cinquième volume des *Mémoires* de cette Académie (*pag. 169.*)

LXXI. *Ne mêlant dans cette compoſition, rien qui fût particulier au genre diatonique ni au chromatique,* &c. ὅτε γὰρ τῷ τῶ διατόνε ἰδίων, ὅτε τῷ τε χρώματος ἅπτεσθαι, ἀλλὰ ἤδη τῷ τῆς ἁρμονίας.] Amyot n'a pas traduit ces derniers mots (ἀλλὰ ἤδη τ τῆς ἁρμονίας) ſoit qu'il les ait obmis par inadvertence, ou pour ne les avoir pas entendus. L'interprète Latin *Valgulio* les a rendus tels qu'ils ſont dans le Grec, où ils font un ſens tout contraire à ce que Plutarque veut dire. En effet, pourroit-il avancer qu'Olympe, en formant le genre enharmonique & en y compoſant, n'eût fait rien entrer dans ſes compoſitions, ni du genre diatonique, ni du chromatique, ni même de l'enharmonique? Il y a certainement faute dans le texte, & l'on doit y lire au lieu d'*ἀλλὰ ἤδη*, *ni même*, *ἀλλὰ ἤδη*, *mais déjà*, & traduire ainſi toute la phraſe: *ne mêlant dans cette compoſition rien qui tînt ni du genre diatonique, ni du chromatique; mais y mettant déjà quelque choſe de l'enharmonique*, c'eſt-à-dire, le paſſage immédiat qui ſe faiſoit de la *parhypate* à la *mèſe* par la ſuppreſſion du *lichanos* diatonique, ainſi qu'on vient de le voir. Mais il reſtoit encore, pour perfectionner cette découverte, à partager en deux diéſes ou quarts de ton, le demi-ton ſitué entre l'*hypate* & la *parhypate* (entre le *ſi* & l'*ut*,) comme nous le verrons [a] tout à l'heure. C'eſt donc ſur ce qui manquoit encore à ce genre enharmonique pour eſtre dans toute ſa perfection, que ſont fondées l'expreſſion *ἀλλὰ ἤδη*, *mais déjà;* & la phraſe ſuivante, ἦν δ' αὐτῷ τὰ τοιαῦτα τῶν ἐναρμονίων τοιαῦτα: *tels furent chez lui les prémiers eſſais des chants enharmoniques.*

Sur le Cantique ou Nome ſpondée.

LXXII. *En effet, ils y rangent d'abord le cantique ſpondée.*

[a] *N.° 83.*

πιθέασι δὲ τούτων πρῶτον τὸν σπονδεῖον.] Que peut ſignifier ici le mot *ſpondée!* Ce ne ſauroit eſtre ni un pied, ni un rhythme; mais c'eſt quelque choſe d'analogue. *Méziriac*, qui s'eſt efforcé d'éclaircir ce paſſage, avoue qu'il eſt difficile, & il le croit même corrompu en plus d'un endroit: *difficilis locus*, (dit-il,) *&, ut reor, multifariam corruptus.* Il ne comprend point aſſez, (continue-t-il) ce qu'entend ici l'Auteur par *ſpondée* & *ſpondiaſme;* à moins qu'il n'entende par-là deux *ditons* ou tierces majeures, c'eſt-à-dire quatre tons conſécutifs; *quid autem per σπονδεῖον & σπονδειασμὸν intelligat Auctor non ſatis percipio; niſi intelligat duo ditona ſeu quatuor tonos continuos.* Après quoi il ajoûte; il ne nous eſt pas poſſible de corriger le reſte ſans le ſecours des MSS. *cætera non opis eſt noſtræ abſque Codicum MSS. auctoritate emendare.* Mais il eſt certain que le *ſpondée* & le *ſpondiaſme* ſont ici deux choſes toutes différentes, comme on le verra incontinent.

Les interprètes Latins & le traducteur François (*Amyot*) ont fort mal expliqué ce paſſage, qu'il faut rendre ainſi: ἐν ᾧ οὕτω τὰ πρῶτα τῆς ἐναρμονίων (ſuppl. μέλων) τοιαῦτα; c'eſt-à-dire, *tels furent chez lui les prémiers eſſais des chants enharmoniques:* enſuite, πιθέασι δὲ τούτων πρῶτον τὸν σπονδεῖον (ſuppl. νόμον) c'eſt-à-dire, *ils mettent pour le prémier de ces chants enharmoniques le* Nome *ou cantique ſpondée:* où l'on voit qu'il ne s'agit ici en nulle façon du pied poëtique appellé *ſpondée*, ſi ce n'eſt que dans le *Nome* ou l'air de flûte qui portoit ce nom, le rhythme *ſpondiaque* eſtoit le dominant.

Or, qu'il y eût un tel air de flûte, nous en avons pour garant Pollux, chez qui l'on trouve [a] αὔλημα σπονδεῖον, *air de flûte ſpondée;* [b] αὐλοὶ σπονδειακοὶ, *flûtes ſpondées;* [c] σπονδεῖος μέλος, *chant ſpondée.* Chez lui [d] σπονδεῖον eſt une des cinq parties du *Nome* ou de l'air de flûte appellé *Pythique.* Ces ſortes de flûtes & les airs qu'on jouoit deſſus eſtoient conſacrez principalement au ſervice des autels, accompagnant

[a] *Lib. 4. cap. 9. ſect. 73. edit. Amſtel.*
[b] *Ibid. cap. 10. ſect. 80.*
[c] *Ibid. ſect. 79.*
[d] *Ibid. ſect. 84.*

les ſacrifices & ſur-tout les libations (en Grec σπονδὰς) qui en faiſoient une des plus importantes cérémonies; & de-là venoit à ces flûtes & à ces airs le ſurnom de *ſpondée*, qui eſtoit auſſi celui d'un pied poëtique & d'un rhythme, dignes par la gravité de leurs mouvements, d'entrer par préférence dans les Poëſies qui ſe chantoient en pareille occaſion.

Le *Nome ſpondée*, dont parle ici Plutarque, eſtoit donc compoſé dans le genre enharmonique, mais encore naiſſant, pour ainſi dire, peu déterminé dans ſes intervalles, & peu fixé dans l'étendue de ſon ſyſtême. C'eſt ce qui engage notre Auteur à l'obſervation ſuivante.

Sur les diviſions du tétracorde ou de la flûte.

LXXIII. *Auquel (air ſpondée) nulle des diviſions du tétracorde ne nous fait voir quel autre genre que l'enharmonique pourroit eſtre propre*, ἐν ᾧ οὐδεμία τῶν διαιρέσεων τὸ ἴδιον ἐμφαίνει.] Ces diviſions du tétracorde ou de la flûte (car l'un revient à l'autre) eſtoient au nombre de cinq, avant la découverte du genre enharmonique. Il y avoit I.° le genre diatonique *mol* ou *foible* (μαλακὸν) dont les trois intervalles eſtoient 1.° un demi-ton; 2.° trois quarts de ton; 3.° cinq quarts de ton: II.° le diatonique *fort* (σύντονον) dont les trois intervalles eſtoient 1.° un demi-ton; 2.° un ton; 3.° un autre ton; (*ſi, ut, ré, mi:*) III.° le chromatique *mol* ou *foible* (μαλακὸν) dont les trois intervalles eſtoient 1.° un tiers de ton; 2.° un autre tiers de ton; 3.° un ton & demi & un tiers: IV.° le chromatique *ſeſquialtère* (ἡμιόλιον) dont les trois intervalles eſtoient 1.° un diéſe ou quart de ton & demi; 2.° un diéſe & demi; 3.° ſept diéſes ou quarts de ton: V.° le chromatique *fort* ou *tonique* (τονιαῖον) dont les trois intervalles eſtoient 1.° un demi-ton; 2.° un autre demi-ton; 3.° un ton & demi: (*ſi, ut, ut diéſe, mi.*) Or nulle de ces cinq diviſions du tétracorde ou de la flûte n'eſt celle qui convient à la modulation du *Nome ſpondée*, laquelle, par conſéquent, n'eſtoit dans aucun de ces genres; mais elle eſtoit dans un ſixième, ou dans l'enharmonique.

Sur le ſpondiaſme.

LXXIV. *A moins qu'ayant égard au ſpondiaſme trop fort, quelqu'un ne ſe figurât que ce* Nome *fût dans le diatonique.*

εἰ μή τις εἰς τὸ σωτονώτερον ἀσυνδέτων μᾶλλον βλέπων, αὐτὸ τοῦτο τὸ ἦθος ἐξ ἁπάντων.] αὐτο τοῦτο doit ſe rapporter à τὸ ἦθος (ſuppl. χρῶς :) *on ne s'imaginât que le caractère ou le genre propre de ce* Nome ſpondée *fût le diatonique.* Mais quelle circonſtance pourroit donner lieu à une pareille *imagination!* Ce ſeroit, (dit Plutarque) l'attention qu'on pourroit faire au *ſpondiaſme* trop fort du *Nome ſpondée.* Mais en quoi conſiſtoit le *ſpondiaſme* trop fort de ce *Nome!* Pour le déterminer bien préciſément, il faut ſavoir en prémier lieu ce que c'eſtoit que *ſpondiaſme* en termes de Muſique. [a] Ariſtide-Quintilien eſt le ſeul (que je ſache) de tous les Muſiciens Grecs venus juſqu'à nous, qui l'ait employé; & on ne le trouve (à ce que je crois) dans aucun léxique. C'eſt, dit cet auteur, une ſorte d'intervalle, qui avec deux autres nommez ἔκλυσις & ἐμβολὴ (*exolutio* & *ejectio*) eſtoient mis en œuvre par les anciens, pour caractériſer différentes Harmonies ou différents modes. Selon lui, l'ἔκλυσις eſtoit un relâchement, qui baiſſoit la corde ou le ſon de la quantité de trois diéſes ou trois quarts de ton. Le *ſpondiaſme* les hauſſoit de la même quantité, & l'ἐμβολὴ, de cinq diéſes. Le vieux [b] Bacchius définit de même l'ἔκλυσις & l'ἐμβολὴ; nous apprenant de plus que l'une & l'autre n'avoient d'uſage que pour le genre enharmonique; mais il ne dit pas un mot du *ſpondiaſme,* non plus que *Meibom.* Malgré leur ſilence, on doit préſumer que le *ſpondiaſme,* ainſi que les deux autres intervalles, n'avoit lieu que dans le genre enharmonique; & c'eſt ce qui ſemble confirmé par le paſſage que j'explique, où il n'eſt queſtion que de ce genre. Il faut reprendre ce paſſage, le lier avec ce qui ſuit, & l'examiner de nouveau.

LXXV. *A moins qu'ayant égard au ſpondiaſme trop fort, quelqu'un ne ſe figurât que ce* Nome *fût dans le diatonique, ou qu'il ne le voulût mettre au chromatique* tonique. *Mais il eſt évident que quiconque le mettra ainſi, le ſuppoſera faux & hors de mélodie : faux, parce qu'il eſt plus petit d'un diéſe que le ſon*

[a] *Lib. 1. pag. 28. edit. Meibom.* | [b] *Pp. 9. & 11. edit. Meibom.*

voiſin du principal : hors de mélodie, parce qu'il arriveroit que deux ditons ſe trouveroient placez de ſuite, l'un incompoſé, *l'autre compoſé.* εἰ μή τις εἰς τὴ σωτονώτεϱον ἀπονδειασμὸν βλέπων, αὐτὸ τῦτο ϱ̓ήθησον ἔϛ̓ ἀπεικάση· Δῆλον δ' ὅτι καὶ ψαλδὸς ἡ ἐμμελὲς θήσει ὁ τοιῦτο πθείς· ψαλδὸς μὲν ὅτι διέσε ἔλαττόν ἐϛι τόνε τῦ πϱὸς τὴ ὑπάτην κειμένε· ἐμμελὲς δ', ὅτι ἡ εἴπις ἐν τῇ τῦ τονιαίε δυνάμει πθεῖτο τὸ τῦ σωτονωτέϱου ἀπονδειασμῦ ἴδιον, συμβαίνοι ἂν δύο ὅλϰῆς πθεῦναι ϱ̓ήθησα, τὸ μὲν ἀσιώθετον, τὸ δ' σιώθετον.] Cet endroit a grand beſoin de correction pour devenir plus intelligible. Je ſuis perſuadé en prémier lieu qu'il y a tranſpoſition de phraſe. 2.° qu'il faut néceſſairement y corriger quelque mot. Je lis donc εἰ μή τις εἰς τὸν σωτονώτεϱον ἀπονδειασμὸν βλέπων αὐτὸ τῦτο ϱ̓ήθησον ἔϛ̓ ἀπεικάση, ἢ (εἰ μή τις) ἐν τῇ τῦ τονιαίε δυνάμει πθεῖτο τὸ τῦ σωτονωτέϱου ἀπονδειασμῦ ἴδιον· Δῆλον δ' ὅτι ἡ ψαλδὸς, ὁ ἐμμελὲς θέσει ὁ τοιαῦτα πθεῖς· ψαλδὸς μὲν, ὅτι διέσε ἔλαττόν ἐϛι τόνε τῦ πϱὸς τὴ ὑπάτην κειμένε· ἐμμελὲς δ', ὅτι συμβαίνοι ἂν δύο ὅλϰῆς πθεῦναι ϱ̓ήθησα, τὸ μὲν ἀσιώθετον, τὸ δ' σιώθετον. C'eſt-à-dire, *à moins qu'ayant égard au ſpondiaſme trop aigu ou trop fort, quelqu'un ne ſe figurât que ce* Nome *fût dans le genre diatonique, ou que quelqu'autre ne mît ce caractère particulier ou propre au ſpondiaſme trop fort dans le genre chromatique tonique. Mais il eſt évident que quiconque le ſuppoſera ainſi, le mettra faux & hors de mélodie : faux, parce que le diatonique eſt plus petit d'un diéſe que le* Nome *ſpondée, à l'endroit du ton voiſin de la corde principale : hors de mélodie, parce qu'il arriveroit que deux* ditons *ou doubles-tons ſe trouveroient placez de ſuite, l'un* incompoſé, *l'autre compoſé.* Ce paſſage, comme on voit, offre pluſieurs termes qui demandent explication.

Sur le genre Phrygien.

Je ſuppoſe d'abord que le *Nome ſpondée* dont il s'agit eſtoit dans le genre Phrygien, l'une des ſix eſpèces de l'enharmonique, deſquelles j'ai parlé [a] plus haut en paſſant, & dont Ariſtide-Quintilien eſt le ſeul qui nous ait conſervé la mémoire. Ce genre Phrygien, tel que nous le décrit [b] Ariſtide, avoit ſa modulation compriſe dans l'étenduë de

[a] *N.° 44.*

[b] *Lib. 1. pag. 21. edit. Meibom.*

neuf

neuf cordes, qui formoient huit intervalles ou le ſyſtême entier d'une octave. Tels eſtoient donc les intervalles qui la compoſoient. 1.° un ton; 2.° & 3.° deux quarts de ton; 4.° un *diton* ou une tierce majeure. 5.° un ton; 6.° & 7.° deux quarts de ton; 8.° un ton. Voici quelle eſtoit l'intonation de ces intervalles compris dans les neuf cordes; *ſi, ut diéſe, ut-diéſe* $\frac{1}{2}$, *ré, fa diéſe, ſol diéſe, ſol-diéſe* $\frac{1}{2}$, *la, ſi.* Le *Nome ſpondée* eſtoit ſans doute de la compoſition ou d'Olympe, inventeur du genre enharmonique, ou de quelques-uns de ſes prémiers diſciples; & ce genre devoit s'y faire ſentir d'un bout à l'autre : or c'eſt ce qu'on apperçoit ſans peine dans la modulation de ce genre Phrygien. D'ailleurs Olympe, quoique Myſien d'origine, eſtoit regardé comme né en Phrygie, ayant particulièrement ſignalé ſon art dans ce pays-là. D'un autre côté, le *Nome ſpondée,* eſtant principalement deſtiné aux ſacrifices & aux libations religieuſes qui les accompagnoient, devoit eſtre d'un caractère grave & majeſtueux; & tel eſt celui de la modulation du genre Phrygien, laquelle reſſemble tout-à-fait à notre modulation mineure ou par *bé mol,* ſi propre, comme l'on ſait, non-ſeulement aux airs ſérieux & graves, mais encore aux chants plaintifs, dans leſquels Olympe excelloit auſſi. (Voyez ce que j'ai dit [c] plus haut ſur ce point). Il faut préſentement expliquer dans ce paſſage tous les termes qui méritent de l'eſtre.

LXXVI. *Au ſpondiaſme trop fort.* σπονδειασμὸν σωτονώτερον.] Le *ſpondiaſme* (ſelon Ariſtide, comme on [a] vient de le voir) eſtoit un intervalle compoſé de trois quarts de ton, ou un ſon, une corde quelconque, montée ou hauſſée de trois quarts de ton vers l'aigu. Le *ſpondiaſme* σωτονώτερος ſera donc une tenſion encore plus forte de la corde hauſſée juſques à quatre quarts de ton ou juſques à un ton entier: σώτονος, (*tendu, hauſſé*) σωτονώτερος *plus tendu, plus hauſſé, plus fort, plus aigu;* ce ſont tous termes ſynonymes. Il y avoit encore (ſelon Ariſtide) un degré de tenſion ſupérieur qui alloit

[c] *N.° 30.*

[a] *N.° 74.*

juſqu'à cinq quarts de ton, qui s'appelloit ἐπτάτονον, comme je l'ai dit [b] plus haut, & qui auroit pû ſe nommer συντονόδιασμος συντονώτατος, *ſpondiaſme très-fort ou très aigu.* Or dans le genre Phrygien que j'examine, le *ſpondiaſme* plus fort, ou qui va juſqu'à la tenſion de quatre quarts de ton, ſe fait ſentir en plus d'un endroit; 1.° du *ſi* à l'*ut-diéſe*, dans le prémier *tétracorde;* 2.° du *fa diéſe* au *ſol diéſe;* 3.° du *la* au *ſi* dans le ſecond. Et comme dans le genre diatonique, ſoit *mol* ou foible, ſoit fort ou aigu (συντονον), règnent les trois eſpèces de *ſpondiaſme*, dans l'un & l'autre *tétracorde*, c'eſt-à-dire, dans le prémier, de la *parhypate* au *lichanos* trois quarts de ton ou un ton, du *lichanos* à la *mèſe* cinq quarts de ton ou un ton: dans le ſecond *tétracorde* de la *paramèſe* ou *trite* à la *paranète*, trois quarts de ton ou un ton; de la *paranète* à la *nète*, cinq quarts de ton ou un ton: il ne faut pas eſtre ſurpris de l'*imagination* de ceux, qui, ſans approfondir davantage la nature de l'une & de l'autre modulation, auroient pû ſe *figurer* que le genre Phrygien, enharmonique s'il en fut jamais, ſe pouvoit confondre avec le diatonique.

LXXVII. *Ou que quelqu'autre ne mît ce caractère propre au ſpondiaſme trop fort dans le genre chromatique tonique.* ἢ εἰ μή τις ἐν τῇ τοῦ τονιαίου δυνάμει πιθείη τὸ τοῦ συντονωτέρου συντονοδιασμοῦ ἴδιον.] Des trois eſpèces de genre chromatique, le tonique (τονιαῖον) eſtoit le plus aigu. Non-ſeulement le *ſpondiaſme* plus fort (συντονώτερος) s'y rencontroit de la *mèſe* à la *paramèſe* (dans l'octacorde) mais encore le *ſpondiaſme* très-fort, ou pour parler plus juſte, le double *ſpondiaſme* ou l'intervalle de ſix quarts de ton ou d'un ton & demi, ſavoir, du *lichanos* à la *mèſe*, & de la *paranète* à la *nète*. Et de-là pouvoit naître l'*imagination* de ceux qui auroient confondu le genre Phrygien avec le chromatique *tonique* ou fort. Voici les inconvenients de l'une & de l'autre ſuppoſition, alléguez par Plutarque.

[b] *N.° 74.*

LXXVIII. *Mais il eſt évident que quiconque le mettra ainſi, le ſuppoſera faux & hors de mélodie.* Δῆλον δ' ὅτι καὶ ψεῦδος, ⁊ ἐκμελὲς θήσῃ ὁ τοιῦτο ποιῶν.] Le faux (ψεῦδος) en matière d'Harmonie, ſe dit d'un intervalle plus grand ou d'un plus petit qu'un autre de même genre, avec lequel on les compare & qui ſont avec lui une diſſonance. Ainſi une quarte diminuée ou ſuperflue eſt une fauſſe quarte, une quinte diminuée ou ſuperflue eſt une fauſſe quinte, &c. A l'égard de l'ἐκμελὲς, *Amyot*, comme le remarque fort bien *Méziriac*, l'a mal rendu en François par le mot *diſſonant*, en Grec ἀδιάφωνον ou ἀσύμφωνον. Voici comme [a] Ariſtoxène définit l'ἐκμελές. ἐν παντὶ ᾧ γένει ἀπὸ παντὸς φθόγγου διὰ τῶν ἑξῆς τὸ μέλος ἀγόμενον, ⁊ ἐπὶ τὸ βαρὺ, ⁊ ἐπὶ τὸ ὀξύ, ἢ τὸ τέταρτον τῶν ἑξῆς διὰ τεσσάρων, ἢ τὸν πέμπτον διὰ πέντε σύμφωνον λαμβάνεται. ᾧ δ' ἂν μηδέτερα τούτων συμβαίνῃ, ἐκμελὴς ἔστω ἕκαστος πρὸς ἅπαντας, ἐν οἷς συμβέβηκεν ἀσυμφώνῳ εἶναι, κατὰ τοὺς εἰρημένους ἀριθμούς. C'eſt-à-dire; *dans tout genre d'Harmonie, lorſque d'un ſon quelconque le chant eſt conduit par les ſons ſuivants, ſoit au grave, ſoit à l'aigu; ou le quatrième ſon fait la conſonnance de la quarte, ou le cinquième fait la conſonnance de la quinte. S'il n'arrive ni l'un ni l'autre, le ſon eſt* ἐκμελὴς, *hors de chant ou hors de mélodie, par rapport à tous les ſons avec leſquels il s'eſt trouvé diſſonant, ſuivant les nombres ſuſdits.*

Sur les accords faux & hors de mélodie.

LXXIX. *Faux, parce qu'il eſt plus petit d'un diéſe que le ton voiſin du principal.* ψεῦδος μὲν, ὅτι διέσει ἐλαττόν ἐστι τοῦ τόνου τοῦ πρὸς τὸν ἡγεμόνα πεπλοκῶν.] Dans ce paſſage le mot *diéſe* doit ſe prendre pour un demi-ton & non pas pour un quart de ton. Il a les deux ſignifications. Ἡγεμὼν eſt le nom d'un pied poëtique compoſé de deux ſyllabes brèves, & nommé autrement *pyrrhique*. Le prémier nom lui vient de ce qu'il eſtoit regardé comme le chef ou le prémier de tous les pieds, & celui dont tous les autres tiroient leur origine. C'eſt le Scholiaſte [a] d'Hépheſtion qui donne cette étymologie, & qui obſerve que la marche de ce pied eſt ſi ſerrée & ſi peu

Sur le ſon appellé *Hégémon*.

[a] *Lib. 2. pag. 54. edit. Meibom.* | [a] *Pag. 81. edit. Traject.*

ſenſible, qu'il ne va point ſeul, mais qu'on le double pour en faire un *procéleuſmatique* ou pied de quatre brèves. *Hégémon* eſt encore, chez le vieux [b] Bacchius, un rhythme muſical, analogue au pied poëtique; mais il n'eſt ici queſtion ni de l'un ni de l'autre. *Hégémon* eſt ici le nom du premier ou plus grave ſon du tétracorde, appellé le plus ordinairement *hypate*, ὑπάτη, (en ſous-entendant χορδὴ) c'eſt-à-dire la prémière, la principale, la ſuprême des cordes; & nommée ici Ἡγεμὼν, (en ſous-entendant φθόγγος, *ſon*) c'eſt-à-dire le prémier, le principal, le chef des ſons; & ces deux dénominations, comme on voit, réveillent la même idée. On conçoit à préſent ce qu'entend Plutarque par ces mots *le ton voiſin du principal.* Ce doit eſtre l'intervalle compris entre l'*hypate* & *la parhypate,* ou le prémier intervalle du tétracorde le plus grave. Plutarque dit donc que celui qui ſuppoſera le *Nome ſpondée* dans le diatonique, le mettra faux, parce que l'*heptacorde* diatonique eſt plus petit ou plus court d'un demi-ton, de l'*hypate* à la *parhypate,* que le ſyſtême du genre Phrygien, qui règne dans le *Nome ſpondée,* & où l'*hypate* eſt diſtante de la *parhypate* d'un ton entier. Dans le diatonique l'intonation eſt *ſi, ut;* dans le Phrygien l'intonation eſt *ſi, ut diéſe.*

LXXX. *Hors de mélodie, parce qu'il arriveroit que deux* ditons *ſe trouveroient placez de ſuite : l'un* incompoſé., *l'autre compoſé.* ἐκμελὴς ἦ, ὅτι συμβαίνοι ἂν δύο ἑξῆς τόνους διάτονα, τὸ μὲν ἀσύνθετον, τὸ δὲ σύνθετον :] *Méziriac* s'eſt fort bien apperçû qu'il y avoit ici faute dans le texte, & qu'au lieu de διάτονα, qui ne fait aucun ſens raiſonnable, il falloit lire δίτονα. Plutarque a donc raiſon de conclurre que ſi l'on met de ſuite deux *ditons* ou deux tierces majeures, l'intervalle ſera ἐκμελὲς, *hors de chant* ou *de mélodie.* Car entre la prémière corde & la cinquième ſe trouvent quatre tons qui excèdent la conſonnance de la quinte, laquelle n'eſt que de trois tons $\frac{1}{2}$; & entre la prémière corde & la quatrième ſont compris trois tons qui ſurpaſſent la conſonnance de la quarte, laquelle n'eſt que de

[b] *Pag. 24. edit. Meibom.*

deux tons $\frac{1}{2}$. Par conſéquent l'un & l'autre intervalle ſont ἐκμελῆ, *hors de chant & de mélodie;* le prémier faiſant la quinte ſuperfluë (*ut, ſol diéſe*), & le ſecond la quarte ſuperfluë ou le triton (*ut, fa diéſe*).

A l'égard du *diton incompoſé* (ἀσωμάτον) & du compoſé (σωμάτον) [a] Ariſtoxène explique ce que c'eſt en ces termes : Ἀσώματον δὲ λέγουσιν ἐν ἑκάστῳ γένει τὸ διάστημα καθ' μέλος, ὃ φωνὴ μελῳδοῦσα μὴ δύναται διαιρεῖν εἰς τὰ διαστήματα. C'eſt-à-dire, *on appelle* incompoſé *en chaque genre un intervalle mélodieux, que la voix qui l'entonne ne peut partager en d'autres intervalles plus petits.* Tel eſt le *diton* enharmonique *ut, mi,* compris entre le *lichanos* & la *mèſe.* Mais le *diton* diatonique compris entre la *parhypate* & la *mèſe,* eſt compoſé, parce qu'il eſt partagé en deux tons par le *lichanos* placé entre la *parhypate* & la *mèſe, ut, ré, mi.* C'eſt ce que dit [b] Ariſtoxène en termes exprès : τὸ δὲ δίτονον, ὅταν μὲν ὀλίζωσι μέση ἡ λιχανός, ἀσώματόν ἐστι : ὅταν δὲ μέση ἡ παρυπάτη, σώματον. Sur les intervalles *incompoſez.*

On eſt d'abord ſurpris d'entendre dire à ce Muſicien Grec, que le *diton* enharmonique ne peut eſtre partagé en deux tons, par la voix qui l'entonne. En effet, qui empêche que la voix, après avoir entonné le *diton* ou la tierce majeure *ut, mi,* n'entonne les deux tons l'un après l'autre *ut, ré, mi !* Mais cette impoſſibilité n'eſtoit réelle que pour les inſtruments de Muſique, parce qu'à la *cithâre* montée ſelon le genre enharmonique, & à la flûte percée ſuivant le même genre, manquoient la corde & le trou néceſſaires pour exprimer le ſon qui partageoit en deux le *diton,* c'eſt-à-dire, que le *ré* manquoit entre l'*ut* & le *mi.* Car des quatre cordes qui compoſoient le tétracorde le plus grave dans le genre diatonique, ſavoir l'*hypate* (*ſi*) la *parhypate* (*ut*) le *lichanos* (*ré*) & la *mèſe* (*mi*); il n'y avoit que la prémière & la quatrième qui conſervaſſent leur place dans le genre enharmonique. La ſeconde ou la *parhypate* ſe baiſſoit d'un quart de ton, & s'approchant ainſi de l'*hypate,* ne répondoit plus à l'*ut.* mais répondoit au *ſi diéſe;* & la troiſième ou le *lichanos* ſe baiſſoit auſſi d'un quart de ton,

[a] *Lib. 1. pag. 24. edit. Meibom.* | [b] *Lib. 3. pag. 60. ejuſdem edit.*

& par-là prenant la place de la *parhypate* diatonique, ne répondoit plus au *ré*, mais répondoit à l'*ut*. Or comme il ne reſtoit plus de corde entre le *lichanos* & la *mèſe*, c'eſt-à-dire, entre l'*ut* & le *mi*, cet intervalle appellé *diton* en Grec & *tierce majeure* aujourd'hui, eſtoit cenſé ἀσυνθετον (*incompoſé*) ou actuellement indiviſible ſur les inſtruments. Il n'en eſtoit pas de même pour les voix ; l'impoſſibilité de partager le *diton* n'eſtoit à leur égard qu'une impoſſibilité volontaire ou de coûtume, fondée ſur la néceſſité de ſe conformer à la manière dont les inſtruments eſtoient montez ou percez.

Voyons maintenant comment il arrivoit qu'en confondant le genre chromatique *tonique* avec le genre Phrygien du *Nome ſpondée*, deux *ditons* ſe trouvaſſent placez de ſuite, l'un *incompoſé*, l'autre *compoſé ;* & comparons enſemble à certains égards l'*octacorde* du prémier genre avec l'*ennéacorde* du ſecond, en ſupprimant les diéſes enharmoniques, à cauſe de la difficulté de l'intonation. Suppoſé donc qu'au lieu de chanter ſuivant le *Phrygien*, *ſi, ut diéſe, ré, fa diéſe*, on entonne ſelon le chromatique, *ſi, ut, ut diéſe, ré, fa diéſe ;* voilà un *diton incompoſé* entre le *ré* & le *fa diéſe ;* qu'enſuite paſſant dans le ſecond *tétracorde*, au lieu de chanter ſuivant le Phrygien *fa diéſe, ſol diéſe, la, ſi*, on entonne chromatiquement *fa diéſe, ſol diéſe, la, la diéſe, ſi ;* voilà un ſecond *diton*, mais *compoſé* 1.° du ton ſitué entre le *fa diéſe* & le *ſol diéſe*. 2.° du demi-ton placé entre le *ſol diéſe* & le *la*. 3.° enfin du demi-ton qui ſe trouve entre le *la* & le *la diéſe*. Plutarque a donc raiſon d'avancer que *ſi quelqu'un s'aviſoit de mettre le caractère propre au ſpondiaſme trop fort dans le genre chromatique tonique, il arriveroit de-là que deux* ditons *ſe trouveroient placez de ſuite, l'un* incompoſé, *l'autre compoſé*.

Réponſe à une difficulté.

J'avoue que l'on pourroit me faire ici une difficulté au ſujet du ſyſtême Phrygien que je propoſe, tel que me l'a offert Ariſtide. On pourroit dire que la prémière corde au grave de ce ſyſtême, laquelle je prens pour une *hypate*, auroit bien plus l'air d'un *proſlambanomène* ou d'une corde ſur-ajoûtée pour remplir l'octave, puiſque cette corde eſt d'un ton plus

bas que la ſuivante en montant; au lieu que la diſtance de l'*hypate* à la *parhypate* qui la ſuit immédiatement à l'aigu, n'eſt au plus que d'un demi-ton. En ce cas, il faudroit changer la dénomination moderne de toutes les cordes de ce ſyſtême, & les appeller *la, ſi, ſi diéſe, ut, mi, fa diéſe, ſol bé mol, ſol, la.* Mais d'un autre côté ce ſyſtême Phrygien & les cinq autres qui l'accompagnent dans Ariſtide, ſont de la plus haute antiquité, ſuivant ſon témoignage; & alors on n'employoit point encore de *proſlambanomène* pour rendre complette l'octave, qui n'eſtoit remplie que par l'addition du ton que plaça Pythagore entre les deux tétracordes, dont l'heptacorde eſtoit compoſé. De plus, à l'exception du genre Phrygien & du Dorien porté juſqu'à l'étendue de huit tons, la prémière corde de tous ces autres ſyſtêmes ou genres anciens, eſt certainement une *hypate* ou un *ſi*, & nullement un *proſlambanomène* ou un *la.* Mais quoi qu'il en ſoit de la dénomination de cette plus baſſe corde, cela ne change rien dans l'arrangement des ſons ni des intervalles du ſyſtême Phrygien; & par conſéquent ne peut s'oppoſer à l'uſage que j'en fais.

LXXXI. *Car pour l'enharmonique ſerré ou denſe qu'on employe aujourd'hui ſur les mèſes (ou quatrièmes ſons) il ne ſemble pas eſtre de l'invention de ce Poëte.* τὸ γὰρ ἐν τῇ μέσαις ἐναρμόνιον πυκνὸν, ᾧ νυνὶ χρῶνται, οὐ δοκεῖ τῷ ποιητῇ εἶναι.] On appelloit enharmonique *denſe* ou *ſerré* (πυκνὸν) les deux quarts de ton qui dans le genre enharmonique partageoient le demi-ton compris entre l'*hypate* ou le *ſi*, & la *parhypate* ou l'*ut;* entre la *mèſe* ou le *mi*, & la *paramèſe* ou le *fa.* Cette *denſité* d'intervalles appellée πυκνὸν, eſt ainſi expliquée par [a] Ariſtoxène: πυκνὸν δὲ λεγέσθω τὸ ἐν δύο διαστημάτων συνεστηκὸς, ἃ συναπτόμενα ἔλαττον διάστημα ποιήσει τοῦ λειπομένου ἐν τῷ διατεσσάρων. *On doit appeller* denſe, ſerré *ou* preſſé, *un intervalle compoſé de deux autres, qui joints enſemble comprendront un intervalle plus petit que l'intervalle reſtant dans le* tétracorde *ou la quarte.* Ainſi dans le genre enharmonique, on appelle πυκνὸν

Sur la denſité des intervalles.

[a] *Lib. 1. pag. 24. edit. Meibom.*

(*denſe*) l'intervalle compris entre l'*hypate* (*ſi*) & le *lichanos* (*ut*); parce que les deux diéſes ou quarts de ton qui partagent cet intervalle, pris enſemble, ne font qu'un demi-ton, qui eſt plus petit que l'intervalle qui reſte, ou celui du double ton compris entre le *lichanos* (*ut*) & la *mèſe* (*mi*). De même dans le genre chromatique, l'intervalle compris entre l'*hypate* (*ſi*) & le *lichanos* (*ut diéſe*) & qui eſt compoſé de deux demi-tons, eſt cenſé πυκνὸν (*denſe*), parce qu'il eſt moindre que l'intervalle reſtant dans le *tétracorde*, ou que les trois demi-tons compris entre le *lichanos* (*ut diéſe*) & la *mèſe* (*mi.*) Mais dans le genre diatonique il n'y a nulle *denſité* (πυκνότης), parce que deux intervalles quelconques pris enſemble, ſont plus grands que le troiſième. Cette *denſité* dans l'enharmonique eſt pouſſée au point que les ſons paroiſſent ne pouvoir ſe ſerrer de plus près; ce qu'exprime aſſez énergiquement le terme πυκνόν. Du reſte, Plutarque ſemble ici n'eſtre pas perſuadé que le πυκνὸν de l'enharmonique ou la diviſion du prémier intervalle du *tétracorde* en deux quarts de ton, ſoit de l'invention d'Olympe, qui ſe contenta d'y mettre le *diton incompoſé*, comme je l'ai dit [a] plus haut. Mais ce qu'ajoûte notre Auteur n'eſt point aſſez exact, ſavoir, *qu'on employe aujourd'hui l'enharmonique* denſe *ſur les* mèſes *ou quatriémes cordes*. Car il eſt certain qu'en l'employoit de même ſur l'*hypate* du prémier ou plus bas *tétracorde*, c'eſt-à-dire entre l'*hypate* (*ſi*) & la *parhypate* (*ſi diéſe*) entre celle-ci & le *lichanos* (*ut*). Il faudroit donc lire dans le texte τὸ γὰρ ἐν ταῖς ὑπάταις ⁊ μέσαις ἐναρμόνιον πυκνὸν: & peut-eſtre Plutarque l'avoit-il écrit ainſi.

Sur le demi-ton incompoſé.

LXXXII. *Cela ſe comprendra plus facilement, ſi l'on entend jouer de la flûte ſuivant l'ancienne méthode. Car il faut en ce cas-là que le demi-ton des mèſes ſoit incompoſé.* ῥᾴδιον δ' ἔστι συνιδεῖν, ἐάν τις ἀρχαικῶς τινος αὐλοῦντος ἀκούσῃ. ἀσυνθετον γὰρ βούλεται εἶναι ⁊ τὸ ἐν ταῖς μέσαις, ἡμιτόνιον.] On voit ici la même négligence dans l'expreſſion ἐν ταῖς μέσαις, pour ἐν ταῖς ὑπάταις ⁊ μέσαις. Le demi-ton *incompoſé*, ἀσυνθετον ἡμιτόνιον, eſt le

[a] *N.° 70.*

demi-

demi-ton non partagé en deux quarts de ton enharmoniques. Il s'enſuit de-là, que dans les flûtes & les *cithâres* percées ou montées *enharmoniquement*, il n'y avoit alors pour chaque *tétracorde* que trois ſons, ſavoir pour le prémier l'*hypate* (*ſi*), la *parhypate* (*ut*) & la *mèſe* (*mi*): pour le ſecond conjoint, la *mèſe* (*mi*), la *paramèſe* (*fa*) & la *nète* (*la*): pour le ſecond disjoint, la *paramèſe* (*fa dièſe*), la *trite* (*ſol*) & la *nète* (*ſi*): en ſorte que dans le prémier manquoit le *lichanos* (*ré*) & dans le ſecond, s'il eſtoit conjoint, la *paranète* (*ſol*); s'il eſtoit disjoint, la *paranète* (*la*). Le genre enharmonique ne conſiſtoit donc alors que dans le *diton incompoſé* compris entre la *parhypate* (*ut*) & la *mèſe* (*mi*); entre la *paramèſe* (*fa*) & la *nète* (*la*), ou entre la *trite* (*ſol*) & la *nète* (*ſi.*)

LXXXIII. *Enſuite on partagea en deux le demi-ton dans le mode Lydien & dans le Phrygien.* ὕστερον δὲ τὸ ἡμιτόνιον διηρήθη ἐν τε τοῖς λυδίοις καὶ ἐν τοῖς φρυγίοις:] moyénant quoi le genre enharmonique ſe trouva fourni de toutes ſes cordes, ayant recouvré le *lichanos* (*ré*), la *paranète* (*ſol*), ou la *paranète* (*la*). Plutarque, en parlant des modes où ſe fit ce partage du demi-ton, ne fait mention que du Lydien & du Phrygien, ἐν τοῖς λυδίοις καὶ ἐν τοῖς φρυγίοις (*ſuppl.* τρόποις,) ſans parler du mode Dorien. Mais, ayant obſervé[a] plus haut qu'Olympe compoſa dans le genre enharmonique ſur le mode Dorien; il a cru, ſans doute, que le lecteur devoit ſe tenir pour dit, que ce partage du demi-ton s'eſtoit fait dans ce dernier mode, comme dans les deux autres.

LXXXIV. *On a inventé de nouveaux genres & de nouvelles eſpèces de rhythmes, &c.* γένη γάρ τινα καὶ εἴδη ῥυθμῶν προσεξευρηθη, ἀλλὰ μὴν καὶ μελοποιῶντε καὶ ῥυθμοποιῶν.] Cela ſignifieroit à la lettre *de nouveaux genres & de nouvelles eſpèces de rhythmes, mais auſſi de compoſiteurs de chants & de compoſiteurs de rhythmes ont eſté trouvez:* ce qui fait une expreſſion aſſez bizarre. Προσεξεύρειν, *trouver, inventer de ſurcroît*, eſt un verbe qui ne paroît (que je ſache) dans aucun léxique. On dit

20. Août 1734.

Sur les rhythmes nouvellement introduits.

[a] *N.° 70.*

bien *inventer, trouver de nouveaux genres & de nouvelles eſpèces de rhythmes;* mais on ne peut pas, ce ſemble, dire de même *trouver, inventer des genres & des eſpèces de compoſiteurs d'airs & de rhythmes.* Je ſuis perſuadé qu'il y a faute dans le Grec, & qu'au lieu de μελοποιῶν τε καὶ ῥυθμοποιῶν, il faut lire μελοποιΐῶν τε καὶ ῥυθμοποιΐῶν, *de nouveaux genres & de nouvelles eſpèces de Mélopées & de Rhythmopées.* Comme le mot μέλος, *mélodie, chant,* ſignifie quelque choſe de moins que le mot μελοποιΐα, *l'art de compoſer un air, un chant;* la même différence ſe trouve entre ῥυθμὸς, *rhythme, cadence,* & ῥυθμοποιΐα, *l'art de compoſer des rhythmes.*

Cet art conſiſtoit, ſelon [a] Ariſtide-Quintilien, 1.° dans le choix des rhythmes convenables: 2.° dans leur uſage le plus régulier, par rapport au *frappé* & au *levé:* 3.° dans le juſte mélange des uns avec les autres: 1.° λήψει, δι' ἧς ἐπισάμεθα ποίῳ τινὶ ῥυθμῷ χρηστέον: 2.° χρήσῃ, δι' ἧς τὰς ἄρσεις τοῖς ἀρίσεως θέσεσι πρεπόντως ἀποδίδομεν: 3.° μίξει, καθ' ἣν ῥυθμοὺς ἀλλήλοις συμπλέκομεν, εἴ που δέοι. Quant à la Mélopée, on peut voir la diſſertation que j'en ai donnée dans le cinquième Volume des *Mémoires* de cette Académie *pag. 169.* C'eſtoit donc ſur ces différents chefs que rouloient les nouvelles découvertes, dont Plutarque fait ici mention.

LXXXV. *La prémière innovation faite dans la rhythmique, & dont on eſt redevable à Terpandre, y fit entrer une forme de rhythme qui a ſa beauté.* πρωτέρα μὲν δὴ ἡ Τερπάνδρου καινοτομία καλόν τινα τρόπον εἰς τὴν Μουσικὴν εἰσήγαγεν.] Plutarque a parlé [a] ci-deſſus du *Nome* ou air Terpandrien, qui eſtoit un air de *cithâre,* dont le rhythme apparemment avoit quelque ſingularité, de laquelle peut-eſtre il s'agit ici. Mais il n'eſt pas poſſible d'en ſavoir davantage.

Plutarque ajoûte enſuite, Πολύμνηστος δὲ μετὰ τὸν Τερπάνδρου τρόπον καὶ ᾧ ἐχρήσατο, καὶ αὐτὸς μὲν τοι ἐχόμενος τοῦ καλοῦ τύπου. *Amyot,* dans ſa traduction, a ſauté une partie de ce paſſage, & ne dit rien de Polymneſte. Il faut ainſi ponctuer

[a] *Lib. 1. pag. 42. edit. Meibom.* | [a] *N.° 24. 1.*

le Grec, pour le rendre plus intelligible; Πολύμνηστος ὁ, μετὰ τὸν Τερπάνδρειον, τρόπον (ſuppl. εἰσήγαγεν) καὶ ᾧ ἐχρήσατο, καὶ αὐτὸς μικρόν τι ἐχόμενος τοῦ καλοῦ τύπου : c'eſt-à-dire, *Polymneſte, après le rhythme Terpandrien, en introduiſit auſſi un, dont il fit uſage, en ſe conformant toûjours au beau caractère.* Voyez la [b] remarque ſur Polymneſte.

Plutarque continue en ces termes : ἔστι δέ τις Ἀλκμανικὴ καινοτομία Στησιχόρειος, καὶ οὐ πάνυ σφόδρα ἀφεστῶσα τοῦ καλοῦ. Il faut lire ici Ἀλκμανικὴ καινοτομία καὶ Στησιχόρειος; car il eſt ici queſtion de deux innovations, comme le marquent ces deux adjectifs οὐ πάνυ & ἀφεστῶσα : ce qu'ont bien ſenti les deux interprètes Latins. *Amyot* a mal traduit ce paſſage, faute d'avoir fait attention à cette circonſtance : *Auſſi y a-t-il une innovation d'Alcman* (dit-il) *priſe de Stéſichorus, qui ne ſe départ non plus de la belle forme.*

LXXXVI. *On a encore une nouvelle eſpèce de rhythme établie par Alcman.*] On eſt peu d'accord, en apparence, ſur la patrie du Poëte-Muſicien Alcman; [a] les uns le faiſant naître à Sardes, capitale de Lydie; [b] les autres, à Lacédémone. Mais il eſt aiſé de concilier ces deux ſentiments. Il eſtoit né véritablement à Sardes, fils d'un père nommé Damas ou Titâre : mais il avoit eſté mené à Sparte encore enfant, il y avoit eſté élevé dans un quartier de cette ville appellé *Meſſoa*, & paſſoit ainſi pour Lacédémonien. C'eſt ce qu'atteſte une épigramme Grecque rapportée par [c] Plutarque dans ſon traité *de l'exil*, & corrigée par [d] *Saumaiſe*. [e] Suidas le place dans la XXVII.[e] Olympiade, avant le Poëte-Muſicien Alcée, ſous le règne d'Ardys II. biſayeul de Créſus. [f] M. *Fabricius* ſe trompe, lorſqu'il aſſûre qu'Eusèbe dans ſa chronique met

Recherches ſur la vie & les ouvrages d'Alcman.

[b] *N.° 22.*
[a] *Crates, ex Suida voc. Ἀλκμάν.*
Velleius, lib. 1. cap. 18.
[b] *Suidas, ibidem.*
Antipater, Anthol. Græc. lib. 3. cap. 25. Epig. 44.
Pauſan. lib. 3. cap. 15. p. 244. edit. Kuhn.
Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 308. C. edit. Pariſ.
Apul. Apol. p. 10. edit. Pricæi, in-quarto.
[c] *P. 1064. lin. 21. edit. Steph. Gr.*
[d] *In Solin. pag. 579. edit. Traject.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Biblioth. Gr. tom. 1. pag. 566.*

Alcman ſous la XXVII.e Olympiade; au lieu que ce [f2] Chronologue le range d'abord ſous la XXX.e pour le ramener enſuite à la [f3] XLII.e ce qui n'eſt guéres vraiſemblable, dit [g] *Voſſius.* Cependant ſi l'on ſuppoſe qu'Alcman eût vingt ans au commencement de la XXVII.e Olympiade, il en auroit eu trente-deux au commencement de la XXX.e & quatre-vingt au commencement de la XLII.e Or ce n'eſt point encore pour certaines gens un âge décrépit. Ainſi ces trois différentes dates pourroient à la rigueur s'accorder.

[h] Héraclide de Pont aſſûre qu'Alcman fut dans ſa jeuneſſe eſclave d'un Lacédémonien nommé Agéſidas; mais qu'il mérita par ſes bonnes qualitez de devenir l'affranchi de ſon maître, & qu'il ſe fit un nom dans la Poëſie lyrique. Il fut en conſéquence excellent joueur de *cithâre;* & s'il ne fut pas joueur de flûte, au moins chantoit-il de ſes vers au ſon de cet inſtrument. [i] Clément Aléxandrin le fait auteur de la Muſique deſtinée aux danſes des chœurs (χορείας.) Selon Archytas l'*Harmoniaque* (Ἁρμονιακὸς) cité par [k] Athénée, Alcman fut le chef (ἡγεμὼν) des compoſiteurs de chanſons ou de Poëſies galantes & amoureuſes. Si l'on en croit [l] Suidas, il fut le prémier qui donna l'excluſion au vers hexamètre, par rapport aux Poëſies lyriques ou *chantantes.* [m] Elien le met au nombre des Poëtes-Muſiciens, qui furent appellez à Lacédémone pour les beſoins de la ville; car les Lacédémoniens ne cultivoient ni l'un ni l'autre de ces arts: & ce même hiſtorien ajoûte, qu'Alcman chantoit ſes airs au ſon de la flûte; car il faut lire dans le paſſage d'Elien, non αὐλῳδὸς, qui ne ſignifie rien, mais αὐλῳδὸς (*qui chante au ſon de la flûte;*) comme l'a très-bien remarqué [n] Joſeph *Scaliger:* à moins que l'on n'aimât mieux adopter ſur ce point la correction, peut-eſtre plus ingénieuſe que néceſſaire, du docte

[f2] *Pag. 121. edit. Amſtel.*
[f3] *Pag. 124. ejuſd. edit.*
[g] *De Poet. Græc. pag. 13.*
[h] *Polit. Laced. pag. 502. edit. Lugd. Bat. in-octavo.*
[i] *Ibidem.*
[k] *Lib. 13. cap. 8. pag. 600. F. edit. Lugd.*
[l] *Ibidem.*
[m] *Var. Hiſtor. lib. 12. cap. 50.*
[n] *Ad Euſeb. n.o 1408.*

[o] *Périzonius*, qui dans le texte d'Elien, au lieu de ces mots καὶ Ἀλκμᾶνα, αὐλῳδὸς γὰρ ἦν (*& Alcman, car il eſtoit joueur de flûte*) lit κ᾽ Ἀλκμᾶνα δ᾽ αὖ, λυδὸς γὰρ ἦν (*& de plus Alcman; car il eſtoit Lydien:*) ce qui fourniroit une nouvelle preuve pour la vraie patrie de ce Poëte. On peut voir les raiſons de *Périzonius*. Alcman écrivit ſes Poëſies dans le dialecte Dorique, celui du pays où il ſe trouvoit naturaliſé; & non dans l'Ionique, celui de ſon pays natal. Son nom même, qui originairement eſtoit *Alcméon* (Ἀλκμέων) prit la terminaiſon Dorique, & fut changé en celui d'*Alcman*, ſuivant l'analogie de pluſieurs autres noms propres terminez de même, & dont [p] *Saumaiſe* allègue beaucoup d'exemples, qu'on peut voir chez lui. De-là il eſt arrivé, que l'on a confondu ce Poëte avec d'autres écrivains nommez *Alcméon*.

Le nôtre partageoit ſa vie entre les plaiſirs de la table & ceux de l'amour, ou pour parler plus naturellement, il eſtoit un des plus grands mangeurs de ſon temps & [q] des plus adonnez aux femmes: ce qui n'empêchoit pas, que comme Anacréon dans la ſuite eut ſon *Bathylle*, Alcman n'eût alors ſon *Chæéros*, mal nommé *Chæéron* par *Bayle*, qui prend, dans [q²] Athénée, l'accuſatif pour le nominatif, & l'*omicron* pour l'*oméga*. Qu'Alcman fût grand mangeur, on en eſt inſtruit par [r] l'aveu qu'il en fait lui-même en quelqu'endroit, & par le témoignage [s] d'Elien, qui ne l'oublie pas dans le dénombrement qu'il nous a laiſſé de gens exceſſivement voraces. Il avoit une maîtreſſe appellée Mégaloſtrate, & diſtinguée par le talent de la Poëſie, au rapport [t] d'Athénée. [u] Il mourut de la maladie pédiculaire, & eut cela de commun avec le Philoſophe Phérécyde, natif de l'île de Syros. Le Poëte & le Philoſophe, pour eſtre morts de même maladie, avoient-ils ſuivi le même régime?

[o] *In Ælian. pag. 810. edit. Bat. in-quarto.*
[p] *In Solin. ibid.*
[q] *Athen. ibidem.*
[q²] *Lib. 10. cap. 4. pag. 416. C.*
[r] *Athen. ibidem.*
[s] *Ibid. lib. 1. cap. 27.*
[t] *Lib. 13. cap. 8. pag. 600. F.*
[u] *Ariſt. Hiſt. anim. lib. 5. cap. 31. edit. Pariſ. 1619.*
Plin. lib. 11. cap. 33.

On voyoit du temps de [x] Pauſanias, chez les Lacédémoniens, le tombeau d'Alcman, dont la Poëſie n'avoit rien perdu de ſa douceur ni de ſes graces (dit cet Hiſtorien,) pour avoir eſté écrite dans un dialecte d'une prononciation auſſi rude que le Dorique. On le fait Auteur d'une ſorte de vers nommé *Alcmanien*, du nom de ce Poëte, & compoſé de trois dactyles ſuivis d'une ſyllabe; ce qui fait un peu plus de l'hémiſtiche du vers hexamètre. Si les conjectures de M. Antoine *Aſtori* Vénitien, expoſées dans un petit commentaire imprimé en 1697. *in-folio*, eſtoient bien fondées; on trouveroit à Veniſe, chez M. Bernard *Giuſtiniani* Abbé de S.t Léonard, un ancien monument de marbre, venu de Grèce & conſacré à la mémoire d'Alcman. Mais par malheur, M. Frid. *Roſtgaard*, ſavant Danois, qui a examiné de fort près ce monument, a certifié à [y] M. *Fabricius*, que bien loin d'y appercevoir un ſeul mot qui concernât le Poëte Alcman, il y eſtoit queſtion de toute autre choſe; & c'eſt de quoi l'on ſe convaincra ſans peine, en liſant l'inſcription Grecque, telle que l'a fait imprimer M. *Fabricius* d'après M. *Roſtgaard*.

Quant aux ouvrages de ce Poëte-Muſicien, dont il ne nous reſte que quelques fragments, [z] Suidas fait mention de ſix livres de chanſons ou cantiques (μέλη ou ἄσματα) que [z²] M. *Fabricius* ſoupçonne eſtre les mêmes Poëſies citées par [aa] Eſtienne de Byzance & par Plutarque (ainſi qu'on le verra [bb] plus bas,) ſous le nom de *chanſons virginales* ou pour les *jeunes filles* (παρθένια ἄσματα.) Son Poëme intitulé κολυμβώσαι les *nageuſes* ou les *plongeuſes*, eſt allégué par [cc] Suidas & par Ptolomée-Héphеſtion dans [dd] Photius. Il faut conſulter ſur tout cela M. *Fabricius*, *Meurſius* dans ſes [ee] *Miſcellanea Laconica*, & *Bayle*, qui a fait d'Alcman un article de ſon Dictionaire.

[x] *Lib. 3. cap. 15. pag. 244.*
[y] *Ibid. pag. 567.*
[z] *Ibidem.*
[z²] *Ibidem.*
[aa] *Voce* Ἐρυσίχη.
[bb] *N.° 123.*
[cc] *Ibidem.*
[dd] *Col. 485. lin. 5.*
[ee] *Pp. 64. & 321.*

LXXXVII. *Pour Créxus, &c.*] Ce Poëte-Muſicien, omis dans la *Bibliothèque Grecque* de M. *Fabricius*, n'eſt connu que par le peu de circonſtances que Plutarque nous en apprend dans ce Dialogue. Il fait ce Créxus contemporain de Philoxène & de Timothée, duquel j'ai parlé [a] ci-deſſus. Il lui attribue, ainſi qu'à ces deux autres, des innovations plus hardies, faites dans le rhythme ou la cadence muſicale, les qualifiant tous trois de φορτικώτερους & φιλοκάινους, *trop hardis, trop préſomptueux & amateurs des nouveautez*. Il ajoûte [a2] plus bas, qu'Archiloque ayant imaginé de faire prononcer ou déclamer une partie des ïambes au ſon des inſtruments à cordes, & de faire chanter le reſte au ſon de ces mêmes inſtruments, Créxus adopta cette invention, & l'introduiſit dans la Poëſie dithyrambique. Celui-ci, continue [a3] Plutarque, eſt regardé comme le prémier, qui ait ſéparé du chant le jeu des inſtruments; car chez les anciens, dit-il, ce jeu accompagnoit toûjours la voix. C'eſt-à-dire, (ſelon toutes les apparences) que quand les voix avoient chanté une ſtrophe de quelqu'Ode, par exemple, Créxus faiſoit quelquefois répéter aux inſtruments ſeuls ce que l'on venoit de chanter; ce qui n'empêchoit pas qu'en d'autres temps ils ne s'uniſſent aux voix pour leur ſervir d'accompagnement. Mais cet accompagnement, fort différent du nôtre, ſe conformoit ſcrupuleuſement au chant même des voix, avec leſquelles il s'accordoit ſon-pour-ſon (πρόσχορδα.) Sur Créxus.

C'eſt en ce ſens qu'*Amyot* a traduit cet endroit de Plutarque. Des deux interprètes Latins, *Xylander* ſemble auſſi l'avoir pris dans ce même ſens: *Putant etiam pulſationem ſub cantilenam ab eo primùm inventam, cùm veteres omnes ad chordas pulſaſſent.* Cela s'appelle rendre aſſez littéralement le Grec, qui porte ὅιονται δὴ καὶ τὸν κρέσιν τὸν ὑπὸ τὸν ᾠδὴν τοῦτον πρῶτον εὑρεῖν, τοὺς δ' ἀρχαίους πάντας πρόσχορδα κρέειν. L'autre interprète Latin, qui eſt *Valgulio*, & qui a traduit le prémier ce paſſage, y donne un ſens tout différent; attribuant, non à Créxus, mais au

[a] *N.° 26.*
[a2] *N.° 192.*
[a3] *Ibidem.*

Poëte Archiloque, l'invention dont il s'agit, & la faiſant conſiſter à chanter au ſon des inſtruments; ce qu'avoient fait tous les anciens: *Hunc etiam ipſum Archilochum exiſtimant ad pulſum fidium primum ceciniſſe, atque inde veteres omnes ad cantus percuſſiſſe nervos.* Mais *Valgulio* s'eſt ici trompé de pluſieurs manières. Il a cru 1.° qu'il eſtoit encore ici queſtion des nouveautez introduites par Archiloque; au lieu que le τοῦτον τὸν ὕστερον doit ſe rapporter à Créxus le dernier nommé, & ne déſigne point Archiloque le plus éloigné. En ſecond lieu il traduit ὑπὸ *avec*, au lieu qu'il faut le traduire *après*. 3.° Il donne ridiculement, comme une invention d'Archiloque, un uſage établi de toute ancienneté, & qui eſtoit celui de chanter au ſon des inſtruments; ce qu'il reconnoît lui-même à la fin de ſa phraſe; mais en ſuppoſant que toute l'antiquité avoit reçu d'Archiloque cet uſage: comme s'il n'eût pas eu cours avant ce Poëte-Muſicien, & que le diſcours de Plutarque en cet endroit ne roulât pas uniquement ſur les nouveautez, introduites dans l'ancienne Muſique. Il faut donc s'en tenir là-deſſus au ſens que j'ai ſuivi, & qui eſt le ſeul raiſonnable.

Du reſte, quel que puiſſe avoir eſté le Muſicien Créxus, on peut dire qu'il portoit un nom très-convenable à l'art dont il faiſoit profeſſion. En effet, κρέκειν en Grec ſignifie *jouer de la cithâre*, τὸν κιθάραν κρέειν, (ſelon le [b] ſcholiaſte d'Ariſtophane.) κρεγμὸς eſt le *bruit*, l'*harmonie de la cithâre;* κρέκειν ſe prend auſſi chez le [c] même Poëte pour *jouer de la flûte*, καλλίβοαν κρέκουσ' αὐλόν· Κέρκειν, dans [d] Denys d'Halicarnaſſe, a la même ſignification que κρέκειν: τὰ λεγόμενα βάρβιτα κέρκοντες, *des Joueurs de cithâre.* Jamais Poëte-Muſicien pouvoit-il eſtre mieux nommé que notre Créxus?

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Philoxène.

LXXXVIII. *Philoxène.*] Le Poëte-Muſicien Philoxène, ſuivant [a] l'opinion la plus commune, eſtoit né à Cithère, capitale de l'iſle du même nom. Cependant Calliſtrate, (au

[b] *In Avib. verſu 683.*
[c] *Ibidem.*
[d] *L. 7. p. 476. lin. 26. edit. Sylb.*
[a] *Suid. voce* Φιλόξενος. *Heſych. voce* Αυλώνα. *Tzetzes, chil. 10. hiſt. 358.* *Diodor. lib. 14. pag. 273. D. edit. Rhodoman.*

rapport

rapport de [b] Suidas) le diſoit natif d'Héraclée ville de Pont. Le même [b2] Suidas lui donne Eulétide pour père. Il naquit l'an 175. de la [c] Chronique de Paros, la ſeconde année de la LXXXV.[e] Olympiade, qui répond à l'an 439. avant l'Ere vulgaire. Cette date de ſa naiſſance eſt aiſée à recueillir de celle de ſa mort & de ſon âge, marquez l'un & l'autre dans cette Chronique. Il floriſſoit ainſi du temps de Platon & des deux Denys, tyrans de Sicile, & il fut non ſeulement contemporain, mais rival de Timothée, de Téleſte, & de Polyide, trois Poëtes dithyrambiques des plus diſtinguez, (Ὀπισημότατοι Διθυραμβοποιοί.) C'eſt ainſi que [d] Diodore les qualifie en y comprenant Philoxène. Les Lacédémoniens ayant réduit en ſervitude les habitants de Cythère, [e] notre jeune Poëte devint l'eſclave du Spartiate Agéſyle, qui lui donna le ſurnom de μύρμηξ *fourmi*, & après la mort duquel Philoxène paſſa entre les mains de Mélanippide, Poëte-Muſicien de réputation, dont il devint le diſciple. Ses diſpoſitions naturelles pour la Poëſie & pour la Muſique, ſous un tel maître, ſe perfectionnérent au point, de faire de l'écolier un Poëte dithyrambique des plus excellents, & capable même de réuſſir dans le Poëme tragique; d'où lui eſt venue, chez [f] Suidas, la qualification de τραγῳδοδιδάσκαλος, *maître en fait de Tragédie.*

Avec de pareils talents, ſoûtenus de tous ceux qui rendent aimable & qui font ſouhaiter dans les parties de plaiſir un homme de cette profeſſion, [g] il s'introduiſit aiſément à la Cour de Syracuſe, où l'on n'avoit pas moins de goût pour la Muſique & la Poëſie que pour la bonne chêre & les autres voluptez. Celles de la table ſur-tout, avoient de grands attraits pour Philoxène, dont l'appétit alloit ſouvent juſqu'à l'extrême gourmandiſe. On en fait divers contes, que je rapporterai plus bas, & dont pluſieurs pourroient peut-eſtre

[b] *Ibidem.*
[b2] *Ibidem.*
[c] *Marmor. Oxon. pag. 172.*
[d] *Ibidem.*
[e] *Suidas, ibidem. Heſych. Ibidem.*
[f] *Voce* Τραγῳδοδιδάσκαλος.
[g] *Pauſan. lib. 1. cap. 2. pag. 6. edit. Kuhn.*

appartenir à un Philoxène de Leucade, fameux paraſite de ce temps-là. [h] On a dit de l'un ou de l'autre, qu'il ſouhaitoit avoir le goſier long de trois coudées, pour faire durer plus long temps le plaiſir de ſavourer les viandes: & [h2] l'on a dit d'un troiſième, fils d'Eryxis, qu'il crachoit deſſus, pour en dégoûter les convives, & en avoir meilleure part. Quoi qu'il en ſoit, notre Philoxène au milieu de la débauche, ſavoit conſerver aſſez de liberté d'eſprit, pour défrayer agréablement la compagnie par des traits ſinguliers & des rencontres ingénieuſes, dont l'antiquité a eu ſoin de nous tranſmettre quelques-unes. [i] Comme il ſoupoit un jour à la table de Denys, on ſervit des * barbeaux à tous les convives. On en mit un d'une groſſeur énorme devant le Prince, & un fort petit devant Philoxène. Celui-ci, mécontent d'un tel partage, prend à la main ſon barbeau, feint de lui parler à l'oreille, puis l'approche de la ſienne, comme pour mieux entendre la réponſe. Denys lui ayant demandé l'explication de ce badinage, Seigneur, lui répondit Philoxène; comme je travaille actuellement au Poëme de Galatée l'une des Néréïdes, & que j'ai beſoin d'eſtre informé de pluſieurs circonſtances qui la concernent & ſon père Nérée; j'interrogeois ce petit poiſſon, pour en apprendre des nouvelles. Mais il m'a répondu, qu'il eſtoit encore trop jeune pour me donner là-deſſus les éclairciſſements néceſſaires; que je devois plûtôt m'adreſſer au vôtre, qui comme plus âgé devoit eſtre beaucoup mieux inſtruit. Denys, comprenant d'abord de quoi il s'agiſſoit, fit ſervir à Philoxène le gros barbeau. Sur quoi il eſt bon d'obſerver, que Galatée eſtoit le nom d'une joueuſe de flûte aimée du Tyran, & que *la Fontaine* a fait de ce conte une de ſes fables intitulée *le rieur & les poiſſons.* C'eſt *la huitième du ſecond livre de la troiſième partie.*

* Τείγλη, *mullus.*

Quelle que fût pour Denys la complaiſance de Philoxène

[h] *Athen. lib. 8. cap. 5. p. 341. E. edit. Lugd.*

[h2] *Plutarc. λαθ. βιώς. pag. 2067. lin. 6. edit. Steph. Gr.*

[i] *Athen. lib. 1. cap. 6. pag. 6. E. Suidas, voce Φιλόξενος.*

dans les repas, lorſqu'il n'eſtoit queſtion que d'y briller le verre à la main ; [k] il ne put avoir celle de trouver bons & de louer des vers aſſez mauvais de la façon de ce Prince, qui avoit le ridicule entêtement de s'ériger en Poëte tragique. Philoxène lui en dit ſes ſentiments avec tant de franchiſe, que Denys indigné, l'envoya aux carrières (c'eſtoit la priſon publique) pour le punir de ſa trop grande ſincérité. [l] Plutarque ajoûte, que le Tyran avoit confié une de ſes pièces à ce Poëte, pour la revoir & la corriger; & que celui-ci avoit eu la cruauté de la raturer d'un bout à l'autre. Quelques jours après cet empriſonnement, Denys, à la ſollicitation des amis du Poëte, voulut bien lui faire grace en le rappellant à la Cour; & perſuadé que le châtiment l'auroit enfin rendu plus circonſpect, il lui lut une pièce nouvelle, qu'il venoit de compoſer, & lui en demanda ſon avis. Philoxène, ayant rêvé quelques moments, ſe mit en devoir de ſe retirer ſans rien dire. Mais le Prince voulant ſavoir où il alloit, *Seigneur,* lui répondit le Poëte, *je retourne aux carrières, ordonnez qu'on m'y reméne;* & par cette repartie ſpirituelle, il fit, dit-on, ſa paix avec Denys. [m] Une autre circonſtance put contribuer encore dans la ſuite à rendre cette reconciliation plus parfaite. Philoxène, à la perſuaſion des courtiſans de ſes amis & de Denys lui-même, qui l'exhortoient à devenir moins ſévère & moins difficile ſur les Poëſies d'autrui, promit d'en uſer à l'avenir de manière, que ſans bleſſer la vérité, il auroit pour le Prince toute la condeſcendance qui lui eſtoit due; & il tint parole. Denys lui ayant lû des vers de ſa compoſition, qui tendoient à émouvoir la pitié, lui demanda ce qu'il en penſoit. Le Poëte s'en expliqua auſſitôt par le terme Grec οἰκτρὰ, qui pouvoit ſignifier, que la pièce eſtoit *des plus touchantes,* ou qu'elle eſtoit *pitoyable & miſérable.* Denys prit le mot dans le prémier ſens; mais nul autre que lui n'y fut trompé.

Quelques [n] Auteurs prétendent, que Philoxène fut renvoyé

[k] *Suidas, voce* ἄπαγε, *&c.*
Diodor. lib. 15. pag. 331. A.
[l] *Defort. Alex. 2. p. 595. lin. 29.*
[m] *Diodor. ibid.* B.
[n] *Athen. ibid.* F.

une ſeconde fois aux carrières, pour avoir lié un commerce trop particulier & trop tendre avec la joueuſe de flûte, dont je viens de parler; & que ce fut dans ce triſte ſéjour, qu'il compoſa la Tragédie du Cyclope, où Denys faiſoit le perſonnage de Polyphème, qu'il repréſentoit aſſez bien par ſa taille, ſa cruauté & ſes mauvais yeux, la Muſicienne jouoit le rôle de Galatée, & le Poëte celui d'Ulyſſe. [o] On dit que dans cette pièce il introduiſoit ſur la ſcêne le Cyclope une *cithâre* à la main, pour mieux charmer Galatée, le faiſant accompagner d'un valet, qui lui donnoit le ton de cet inſtrument, en lui chantant pluſieurs fois θρεττανελὸ, (*threttanélo.*) Ce mot imitoit l'harmonie de l'un des deux tétracordes, dont la *cithâre* eſtoit formée, comme en François *drelin, drelin,* imite le bruit d'une ſonnette. On [o²] ajoûte que Philoxène s'eſtant ſauvé des carrières, ſe retira dans la ville de Tarente; que Denys lui écrivit une lettre pour l'inviter à retourner en Sicile; mais que le Poëte pour toute réponſe lui récrivit un billet, dont toutes les lignes ne contenoient que des *omicron;* ce caractère s'employant très-ſouvent en la place de la diphthongue οὐ, & cette diphthongue tenant lieu, comme l'on ſait, de notre négative *non.*

Pour revenir au merveilleux appétit de Philoxène, [p] on aſſure que dans toutes les occaſions, où il pouvoit diſpoſer des cuiſiniers, il les obligeoit à ſervir les mets ſi brûlants, que lui ſeul pouvoit y toucher, par la longue habitude qu'il en avoit contractée; en ſorte qu'il avoit le temps de dévorer la meilleure partie des viandes, avant qu'elles fuſſent en état d'eſtre mangées par les autres convives. Une de ſes occupations journalières eſtoit de faire, au ſortir du bain, une eſpèce de ronde, ſuivi de pluſieurs valets, qui portoient de l'huile, du vinaigre, une ſorte de ſaumure appellée *garum,* du vin & pareils aſſaiſonnements. Avec ce cortège, il entroit dans les maiſons où il eſtoit connu, & où l'on faiſoit la meilleure cuiſine: il y con-

[o] *Suidas, voce* Θρεττανελὸ.
Schol. Ariſtophan. in Plut. verſ. 290. & 296.
Ælian. Var. Hiſtor. l. 12. c. 44.
[o²] *Suid. voc.* Φιλοξένης γραμματικὸς.
[p] *Athen. lib. 1. cap. 5. pag. 5. F.*

trolloit les ſauces, y mettoit la dernière main ſelon ſon goût, & par-là prétendoit s'acquérir le droit d'y revenir ponctuellement à l'heure marquée pour le repas, & d'en manger ſa part.

[p2] Eſtant à Ephèſe, & ne trouvant rien au marché pour ſes proviſions de bouche, il s'enquit de la cauſe d'une telle diſette. On lui répondit que tout avoit eſté enlevé pour une noce. Il y court auſſitôt, ſe mêle parmi les convives, chante à la fin du ſouper, pour payer ſon écot, un Epithalame ou cantique nuptial à la louange des nouveaux mariez, & charme toute la compagnie. L'époux lui demande s'il ne ſera pas du lendemain? Très-volontiers, répond Philoxène, mais à condition qu'il ne ſe trouve rien à vendre au marché.

C'eſt encore un conte qui fait foi de la prodigieuſe voracité de Philoxène, que celui qui eſt rapporté par [q] Athénée, d'après Machon Poëte comique, & que l'inimitable *la Fontaine* a rimé ſi ingénieuſement, en l'abrégeant, ſous le titre du *Glouton*. Il commence par ces vers :

A ſon ſouper un Glouton
Commande que l'on apprête
Pour lui ſeul un eſturgeon,
Sans en laiſſer que la tête.
Il ſoupe, il crève, on y court;
On lui donne maints clyſtères; &c.

Quoique l'hiſtoire ne nous apprenne point ſi Philoxène ſurvécut à une indigeſtion ſi violente, il y a grande apparence qu'il ſe tira d'affaire, puiſque ce fut à Syracuſe que l'accident lui arriva, & que ce ne fut pas-là qu'il ceſſa de vivre. Ce que l'on ſait de plus certain là-deſſus, c'eſt qu'il mourut à [r] Ephèſe, âgé de ſoixante ans, l'an 116. de la [s] Chronique de Paros, la prémière année de la c.e Olympiade, qui répond à l'an 380. avant l'Ere Chrétienne.

Des divers ouvrages de Poëſie qu'on lui attribue, tels que

[p2] *Idem, ibid. pag. 6. A.*
[q] *Lib. 8. cap. 5. pag. 341. A.*
[r] *Suidas, voce Φιλόξενος.*
[s] *Marmor. Oxon. ibid.*

[t] vingt-quatre Poëmes dithyrambiques, la généalogie des Æacides en vers lyriques, ſon Cyclope, & peut-eſtre quelques autres; il ne nous reſte que très-peu de fragments. On le fait encore auteur d'un Poëme intitulé *le Souper*, & dont on trouve quelques paſſages dans [u] Athénée. Mais cet écrivain paroît incertain lui-même, ſi ce Poëme eſt de Philoxène de Cythère, ou du paraſite de même nom, natif de Leucade. Pour preuve de l'eſtime que Philoxène faiſoit de ſes Poëſies dithyrambiques, le Poëte [x] Machon lui fait dire en mourant ces deux vers:

Τὲς διθυράμβες σὼ θεοῖς καταλιμπάνω
Η'νδρωμένους καὶ πάντας ἐστεφανωμένους:

C'eſt-à-dire, *Je laiſſe ſous la protection des Dieux mes Dithyrambes, tous adultes, pleins de vigueur, & qui ont mérité des couronnes.* On trouve dans un fragment du Poëte comique [y] Antiphane, le caractère de la Poëſie & de la Muſique de Philoxène, exprimé par ces ſix vers:

Πολυ' γ' ἐξὶ πάντων τῶν ποιητῶν διάφορος
Ο' Φιλόξενος· τὰ ῥηθέντα μὲν γὲ ὀνόματα
Ι'δίοισι & καινοῖσι χρῆται πανταχοῦ.
Ε'πειτα ὴ μέλη μεταβολαῖς & χρώμασιν
Ω'ς' ἐν πέφανται; Θεὸς ἐν ἀνθρώποισιν ὼν
Ε'κεῖνος εἰδὼς τὼ ἀληθῶς μουσικήν:

C'eſt-à-dire, *Philoxène l'emporte de beaucoup ſur tous les Poëtes, prémièrement par l'uſage continuel qu'il ſait faire de termes nouveaux, & qui lui ſont particuliers. Mais de plus, quel agrément ne répand-t-il point dans ſes chants, par un juſte mélange des nuances & du chromatique! Il faut le regarder comme un Dieu parmi les hommes, tant il poſſède véritablement l'art de la Muſique.* Il faut conſulter, ſur les différents Philoxènes, le ſavant *Périzonius*, qui en diſtingue juſques à quatre, dans ſes [z] notes ſur

[t] *Suidas, ibid.*
[u] *Lib. 4. cap. 11. pag. 146. F.*
[x] *Athen. lib. 8. cap. 5. p. 341. C.*
[y] *Idem, lib. 15. c. 12. p. 643. D.*
[z] *Pag. 610. edit. in-octavo.*

Elien; ſavoir, 1.° Philoxène de Cythère, Poëte dithyrambique & grand mangeur: 2.° Philoxène, Poëte lyrique, & qui pour ne point s'endetter, quitta un honnête établiſſement qu'il avoit en Sicile (au rapport de [aa] Plutarque:) 3.° Philoxène de Leucade, Poëte & paraſite de profeſſion: 4.° Philoxène fils d'Eryxis, autre gourmand, & diſciple d'Anaxagore.

LXXXIX. *Ils devinrent plus hardis, & donnérent dans les nouveautez, s'attachant au rhythme connu préſentement ſous les noms de* Philanthrope *& de* Thématique. φορτικώτεροι δὲ φιλοκαινοι γεγόνασι, τὸ φιλάνθρωπον δὲ θεματικὸν νυνὶ ὀνομαζόμενον διώξαντες.] Il eſt encore ici queſtion des nouveautez introduites dans le rhythme. Mais le *Philanthrope* & le *Thématique* en font-ils deux, ou ſi ce n'eſt que le même différemment nommé? L'article non répété & l'adjectif mis au ſingulier me perſuadent, que ce ſont deux dénominations d'un ſeul & même rhythme. Mais quelle en eſt la ſignification? C'eſt ce qui paroît très-difficile à découvrir; & tout ce qui nous reſte de l'antiquité ſur l'art rhythmique, ne fournit là-deſſus aucun éclairciſſement poſitif. Il faut donc en pareil cas recourir aux conjectures.

Sur le rhythme *Philanthrope & Thématique.*

Φιλάνθρωπος, ſignifie à la lettre *ami des hommes, humain, ſociable, affable, complaiſant, indulgent, &c.* en un mot c'eſt le contraire de μισάνθρωπος, *miſanthrope, peu fait pour la ſocieté, bourru, bizarre, rébarbatif, auſtère, &c.* Les Muſiciens qui s'attachoient au rhythme *Philanthrope*, ſont traitez ici par les partiſans de l'ancienne Muſique de *novateurs*, d'*amateurs des nouveautez*, c'eſt-à-dire, comme Plutarque l'explique deux lignes plus bas, d'amateurs de la multiplicité des cordes, des ornements, des variétez dans les chants, & des cadences moins graves & moins ſérieuſes. Les Muſiciens de ce caractère ſont qualifiez en même temps de φορτικώτεροι, c'eſt-à-dire, *incommodes, importuns, à charge, préſomptueux, hardis, téméraires*, parce qu'en effet toutes ces nouveautez introduites dans la Muſique, la rendoient d'une exécution plus difficile, d'une

[aa] *De vit. uſur. pag. 1487. lin. 18.*

étude plus longue, plus épineuſe, & paſſoient dans l'eſprit des Muſiciens du parti contraire, pour autant d'attentats, qui alloient à la dépravation & à la corruption totale de cet art.

Maintenant, dans le dénombrement des rhythmes, tel qu'on le trouve chez [a] Ariſtide-Quintilien, on voit parmi les rhythmes compoſez & qui appartiennent au genre dactylique, les deux Ioniens; le grand formé de deux longues pour le *levé*, & de deux brèves pour le *frappé*: le petit formé au contraire de deux brèves pour le *levé*, & de deux longues pour le *frappé*. Or ce rhythme, ſelon [b] Ariſtide, s'appelloit Ionien, à cauſe qu'il eſtoit dans le caractère de la Muſique Ionienne, auquel ce Muſicien donne la qualification de φορτικός. Φορτικὸς & Ἰωνικὸς eſtoient donc en quelque façon termes ſynonymes. Mais [c] Lucien nous apprend d'ailleurs, que le caractère de cette Muſique Ionienne eſtoit ce qu'on appelle en Grec γλαφυρὸν, quelque choſe d'*élégant*, d'*orné*, de *varié*, de *gracieux*, de *brillant*; car telle eſt la force du terme Grec. Par conſéquent, γλαφυρὸν & φορτικὸν avoient à peu-près la même ſignification en fait de Muſique; ce qu'on n'auroit pas d'abord imaginé.

Il réſulte de cette diſcuſſion, que le rhythme *Philanthrope* eſtoit, ſelon toutes les apparences, le rhythme Ionien conſacré particulièrement à la Muſique de cette nation, & dont le caractère *diverſifié, orné, brillant* & *gracieux*, méritoit le ſurnom de *Philanthrope*, d'*humain*, d'*éloigné de cette auſtérité ancienne*, & par-là plus conforme au goût & au génie de ce peuple voluptueux. Cela paroît d'autant plus vraiſemblable, que les principaux novateurs, dont il eſt ici parlé, tels que Timothée, Philoxène & quelques autres, eſtoient Ioniens, & avoient eſté critiquez ſur les théatres, comme corrupteurs de la bonne & ſaine Muſique, par les Poëtes comiques de ce temps-là; ainſi que l'aſſure [d] Ariſtide-Quintilien (ἐφ' ᾧ καὶ Ἴωνες ἐκωμῳδήθησαν,) & que nous le verrons [e] plus bas.

[a] *Lib. 1. pag. 36. edit. Meibom.*
[b] *Ibid. pag. 37.*
[c] *Harmonid. p. 585. edit. Amſtel.*
[d] *Ibidem.*
[e] *N.° 198. 209. 211.*

Il reſte

Il reſte à ſavoir préſentement d'où venoit au rhythme Ionien ou *Philanthrope* la ſeconde dénomination de *Thématique*. On appelloit en Grec ἀγῶνας θεματικοὺς les jeux publics, où l'on propoſoit des ſommes d'argent ou choſes équivalentes pour prix aux vainqueurs; d'où l'on nommoit encore ces mêmes jeux ἀργείτας ἀγῶνας. L'adjectif θεματικὸς dérivoit donc du mot θέμα, *præmium, prix dépoſé*, ou *propoſé pour le vainqueur*. On propoſoit ſouvent de ces prix dans les jeux publics pour les Muſiciens-Poëtes, qui y faiſoient preuve de leur habileté, ſoit au chant, ſoit au jeu des inſtruments. Les airs deſtinez pour ces ſortes de ſpectacles, eſtoient d'un caractère fort différent de ceux qui eſtoient conſacrez au culte divin, & dans leſquels régnoient inviolablement la ſimplicité, la gravité, la dignité, la décence. Il n'en eſtoit pas de même des autres airs, très-ſuſceptibles d'innovations conformes au génie de chaque Muſicien. Comme la Muſique Ionienne eſtoit une de celles qui brilloient le plus dans ces occaſions d'éclat, elle méritoit à juſte titre l'épithète de *Thématique*, c'eſt-à-dire, de Muſique pour laquelle on propoſoit des prix en argent; & de-là cette dénomination a paſſé au rhythme qui ſe faiſoit le plus ſentir dans cette eſpèce de Muſique. Ainſi le rhythme *Philanthrope* & le *Thématique* eſtoient un ſeul & même rhythme.

XC. *Car il eſt arrivé que le petit nombre de cordes, la ſimplicité & la gravité dans la Muſique, la font paroître aujourd'hui bien ſurannée.* τὸν γὰρ ὀλιγοχορείαν, καὶ ἁπλότητα, & σεμνότητα τῆς Μουσικῆς παντελῶς ἀρχαικὴν ἐξ συμβέβηκεν.] Il faut lire dans ce paſſage ὀλιγοχορδίαν au lieu d'ὀλιγοχορείαν, qui ſe trouve dans l'édition d'*Alde*, dans celle de Henri *Eſtienne*, dans celle de Francfort, dans celle de Paris, & dans tous les MSS. que j'ai conſultez. *Xylander* s'y eſt trompé, & a traduit *paucitas chororum, le petit nombre des chœurs;* pour *paucitas chordarum, le petit nombre des cordes*. C'eſt ainſi que *Valgulio* & *Amyot* ont traduit, guidez ou par d'autres exemplaires Grecs MSS. ou par leur propre ſagacité. La correction eſtoit

d'autant plus facile, que la doctrine qui régne dans tout ce Dialogue, y conduit naturellement tout lecteur médiocrement attentif. Ὀλιγοχορδία eſt le contraire de πολυχορδία, *la multitude des cordes.*

XCI. *C'eſt lui, en effet, qui a inventé, non-ſeulement la* cithâre, *mais encore la flûte.* ὲ μόνη ᾗ κιθάρα Ἀπόλλωνος, ἀλλὰ καὶ αὐλητικῆς ⸫ κιθαριστικῆς εὑρετὴς ὁ θεός.] *Amyot,* dans ſa verſion a omis cette phraſe. Elle paroît dans l'une & l'autre verſion Latine.

25. Février 1735.

Recherches ſur la vie & les ouvrages d'Alcée.

XCII. *Comme divers Auteurs le témoignent, Alcée, entre autres, dans quelqu'une de ſes Hymnes.* καθάπερ ἄλλοι τε ⸫ Ἀλκαῖος ἐν τινι τῶν ὕμνων ἱστορεῖ.] Alcée eſtoit de Mitylêne, capitale de l'île de Leſbos. Il floriſſoit, ſelon la [a] Chronique d'Euſèbe, dans la XLIV.[e] Olympiade, c'eſt-à-dire, vers l'an 604. avant l'Ere Chrétienne; & par conſéquent, il eſtoit compatriote & contemporain de la fameuſe Sapho, [b] dont on prétend même qu'il devint amoureux. Nous avons encore aujourd'hui un vers, par lequel ce Poëte lui déclaroit ſa paſſion, & ce qu'elle lui répondoit en même ſtile. C'eſt [c] Ariſtote qui nous a conſervé l'un & l'autre, que voici:

Α Λ Κ.

Θέλω τί τ' εἰπῆν, ἀλλά με κωλύῃ αἰδώς.

Σ Α Π.

Αἰδ' ἦνες ἐς ἐσθλῶν ἵμερον ἢ καλῶν,
Καὶ μή τ' εἰπῆν γλῶσσ' ἐπύκα κακόν,
Αἰδὼς κέν σε σὸν εἶχεν ὄμματα,
Ἀλλ' ἔλεγες περὶ τῶ δικαίω.

C'eſt-à-dire, comme l'a rendu en vers François le traducteur *Caſſandre;*

[a] *An. 1410. pag. 124. edit. Amſt. Janſſ. 1658.*
[b] *Athen. lib. 13. cap. 8. pag. 598. B. edit. Lugd.*
[c] *Rhetor. lib. 1. cap. 9.*

A L C.

Je voudrois bien, Sapho, vous dire quelque choſe;
Mais un reſpect honteux à mon déſir s'oppoſe.

S A P.

C'eſt trop me dire, Alcée, un ſi honteux reſpect
Accuſe ton déſir, & me le rend ſuſpect:
Si ce déſir eſtoit un déſir légitime,
Si ta langue trop promte à ſe charger d'un crime
N'avoit à mettre au jour un propos vicieux,
Tu n'abbaiſſerois pas honteuſement les yeux,
Et tu ſerois hardi dans une cauſe juſte.

On donne à ce Poëte deux frères, dont l'un nommé Antiménide, ſervit dans l'armée des Babyloniens, comme l'aſſûre [d] Alcée lui-même, & ſe ſignala dans une occaſion dangereuſe, où il tua un brave de l'armée ennemie, lequel eſtoit le champion des Rois; & par-là il délivra d'un redoutable ennemi ceux pour qui il combattoit. Alcée, en qui le talent pour la [e] Poëſie & pour la Muſique prédominoit, ne laiſſoit pas d'eſtre homme de guerre; & [f] ſa maiſon eſtoit, dit-il, une eſpèce de petit arſenal, pourvu de toutes ſortes d'armes, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe.

Pittacus, l'un des ſept ſages de Grèce, vivoit alors à Mitylène, où ſes vertus civiles & militaires l'avoient mis dans une grande conſidération. Il eſtoit l'ennemi déclaré de tous ceux qui vouloient ſe rendre maîtres du gouvernement, & par-là opprimer leurs concitoyens, & en devenir les Tyrans. [g] Il vint à bout d'en chaſſer pluſieurs de la ville, tels qu'un Mélanchre, un Myrſile, un Mégalagyre, les deſcendants de Cléanax; & pour cette expédition il s'aida du ſecours d'Alcée

[d] *Strab. lib. 13. pag. 617. B. C. edit. Par.*
[e] *Athen. lib. 14. c. 5. p. 627. A.*
[f] *Idem, ibidem.*
[g] *Diog. Laërt. lib. 1. ſect. 74. edit. Amſtel.*
Suidas, voce Πίτταχος.
Strabo, ibidem.

& des frères de celui-ci. Mais la bonne intelligence entr'eux ne fut pas de longue durée.

[h] Les Mityléniens, bien instruits de leurs véritables intérêts, avoient remis toute l'autorité entre les mains de Pittacus, qu'ils regardoient avec justice comme un sage, incapable d'abuser de son pouvoir. Alcée, d'un autre côté, qui avoit ses partisants, & [i] qui aspiroit secrètement à la tyrannie, se déchaîna contre le Gouvernement présent, dans ses Poësies, & sur-tout contre Pittacus, [k] qu'il déchira sans aucun ménagement. Celui-ci pour empêcher le progrès d'une faction qui pouvoit avoir de facheuses suites, [l] fut contraint de chasser de la ville Alcée & ses adhérants. Ce fut alors que ce Poëte fit éclater son ressentiment contre Pittacus par les pièces de Poësie les plus sanglantes, & remplies des injures les plus grossières. [m] Diogène-Laërce & [n] Suidas nous en ont conservé une partie, par laquelle on pourra juger quel estoit en ce genre le stile de ce Poëte. Il traite donc le sage Pittacus de σάραπον ou σαραπόδα, (*pied-plat, traîne-savatte;*) de χιερπόδην, (*pied-crevassé;*) de γαυείνα, (*bouffi-d'orgueil;*) de φύσωνα & de γάστρωνα, (*ventru & gros-crevé;*) de ζοφοδορπίδαν, (*soupe-aveuglettes;*) de ἀγαύρτον (*crasseux.*) Ce passage de Diogène-Laërce offre un échantillon de la manière dont les Grecs s'injurioient, du temps d'Alcée. Ce Poëte mordant s'estoit mis [o] avec son frère Antiménide à la tête des exilez pour rentrer dans Mitylêne. Mais ayant eu du pire, il vit sa troupe dissipée, & [p] lui-même devint le prisonnier de Pittacus. Celui-ci, pour toute vengeance, se contenta de lui faire sentir que sa victoire l'ayant rendu l'arbitre de la vie & de la liberté de son ennemi, il ne vouloit user de ses avantages, que pour lui donner l'une & l'autre.

Cette disgrace n'est pas la seule qu'Alcée ait éprouvée dans

[h] *Strabo, ibidem.* D.
[i] *Idem, ibidem.*
[k] *Diog. Laërt. lib. 1. sect. 81.*
[l] *Schol. vet. Horat. Od. 2. 13.*
[m] *Ibidem.*
[n] *Voce* Σάραπους.
[o] *Aristot. Polit. lib. 3. cap. 14. p. 356. E. edit. Paris. tom. 2.*
Dionys. Halic. lib. 5. sect. 73. pag. 322. edit. Oxon.
[p] *Diog. Laërt. lib. 1. sect. 76.*
Val. Max. lib. 4. cap. 1. Ex. 6.

la profeſſion des armes. Les Leſbiens, ſous la conduite de Pittacus, faiſoient la guerre aux Athéniens, pour ſe remettre en poſſeſſion de la Troade, ſur laquelle ils avoient des prétentions. [q] Alcée, qui combattoit alors pour ſes compatriotes, ne put ſe tirer d'une rencontre périlleuſe pour ſa perſonne, qu'en prenant la fuite, & abandonnant ſes armes, que les Athéniens victorieux appendirent dans le temple de Minerve. [r] De ſon côté, il fit ſavoir à ſes amis le danger qu'il avoit couru, & comme il s'eſtoit mis en ſureté. Du reſte, cette aventure, ſans doute, eſt antérieure à la précédente. Alcée, banni de ſa patrie, ſe mit à courir les mers; & nous ſavons [s] de lui-même qu'il voyagea en Egypte. [t] Strabon l'accuſe de quelques mépriſes en fait de Géographie, & c'eſtoit apparemment dans le récit poëtique de ſes voyages qu'elles ſe trouvoient.

Quant à ſes Poëſies, écrites en dialecte Eolien, & où régnoit principalement le vers appellé Alcaïque, du nom de ſon inventeur; quoiqu'elles fuſſent en grand nombre & de plus d'une eſpèce, il ne nous en reſte aujourd'hui que quelques fragments, parmi leſquels ne paroît point celui où il diſoit que toutes les danſes & tous les ſacrifices qui formoient le culte d'Apollon, ſe faiſoient au ſon des flûtes. Il avoit compoſé des [u] Hymnes ou des *Proëmes;* des Odes; peut-être des Epigrammes, & d'autres ſortes de Poëmes. Il y traitoit des ſujets fort différents. [x] Tantôt il invectivoit contre la tyrannie, & chantoit l'expulſion des Tyrans, ſes travaux guerriers, ſes courſes & ſes riſques ſur la mer, les malheurs de l'exil; & il le faiſoit (ſelon [y] Quintilien) en termes châtiez, concis, magnifiques, ſentencieux & fort approchants du ſtile d'Homère; de ſorte que l'on peut dire qu'il excelloit en ce genre, & méritoit

[q] *Herodot. lib. 5. ſect. 95. p. 323. edit. Gronov.*
Strab. lib. 13. pag. 600. A.
[r] *Idem, ibidem.*
[s] *Idem, lib. 1. pag. 37. A.*
[t] *Lib. 9. pag. 411. C. c. 412. D.*
[u] *Pauſan. lib. 7. cap. 20. p. 574. edit. Kuhn.*
Idem, lib. 10. cap. 8. pag. 817.
[x] *Schol. vet. in Horat. carm. lib. 2. Od. 13. verſ. 26. & ſeq.*
[y] *Inſtit. lib. 10. cap. 1. pag. 740. edit. Hack. in-octavo.*

bien cet archet d'or (*aureum plectrum*), que lui donne [z] Horace. Tantôt ſe rabbattant ſur des ſujets moins ſérieux, [aa] il chantoit avec enjouëment Bacchus, les Muſes, Venus & Cupidon, (comme l'aſſure le même [bb] Horace) ſans oublier le jeune Lycus aux yeux noirs & à la chevelure brune, auquel [cc] une tache ou un ſigne, que cet enfant portoit ſur une jointure, tenoit lieu (ſelon Alcée) d'un nouvel agrément. Mais quelqu'aimables que fuſſent ſes pièces de Poëſie dans ce ſecond genre, elles le cédoient à celles du prémier, s'il en faut croire [dd] Quintilien. A l'égard des Poëſies Bachiques, il y réuſſiſſoit d'autant mieux, que la nature ne lui avoit pas donné moins de goût pour le vin que pour la galanterie. [ee] Il ne verſifioit jamais plus heureuſement que lorſque Bacchus lui avoit échauffé la verve; ce qu'il avoit de commun avec Ariſtophane. Il eſtoit perſuadé, [ff] que ſe mettre en pointe de vin eſtoit un plaiſir de toutes les ſaiſons; & [gg] Athénée nous a conſervé pluſieurs morceaux de ce Poëte, qui font foi de ſon penchant pour l'uſage, même exceſſif de cette agréable liqueur. Au ſurplus, il faut conſulter ſur Alcée M. *Fabricius* dans ſa [hh] *Bibliothèque Grèque*, & *Bayle* qui en a fait un article de ſon Dictionaire.

Sur la ſtatuë d'Apollon à Dêlos.

XCIII. *De plus, la ſtatuë d'Apollon à Dêlos empoigne un arc de la main droite, & de la gauche porte les trois Graces; chacune deſquelles tient un inſtrument de Muſique, celle ci une lyre, celle-là des flûtes & celle du milieu un chalumeau qu'elle embouche.* Ἡ μὲν ἐν Δήλῳ τοῦ Φοίβου ἀγάλματος ἀπὸ ἀριστερᾶς ἔχει ἐν μὲν τῇ δεξιᾷ τόξον, ἐν δὲ ἀριστερᾷ Χάριτας, ὧν τῆς Μουσικῆς ὀργάνων ἑκάστην τι ἔχουσιν· ἡ μὲν γὰρ λύραν κρατεῖ, ἡ δὲ αὐλούς, ἡ δ' ἐν μέσῳ σαμβύκην ἔχει τῷ σώματι συνεχῆ.] Je ne connois nul Auteur, qui ait parlé de cette ſtatuë d'Apollon érigée dans l'île de Dêlos, excepté Plutarque dans ce paſſage.

[z] *Ibidem.*
[aa] *Id. carm. lib. 1. Od. 32. verſ. 5.*
[bb] *Ibidem.*
[cc] *Cicer. de nat. Deor. lib. 1. ſect. 28. n.° 79.*
[dd] *Ibidem.*
[ee] *Athen. lib. 10. c. 7. p. 429. A.*
[ff] *Id. ibid. c. 8. p. 430. A. B. C.*
[gg] *Ibidem.*
[hh] *Lib. 2. cap. 15. tom. 1. p. 563.*

Quant à Dêlos, ſituée au centre des îles Cyclades, elle a eſté très-fameuſe & très-célébrée par la naiſſance d'Apollon & de Diane, & par le culte qu'on y rendoit à ces deux Divinitez. Mon illuſtre confrère, M. l'Abbé *Sallier,* avoit entrepris une Hiſtoire de cette île, dont [a] il nous a donné dèja une partie conſidérable, qui faiſoit très-avantageuſement augurer de la ſuite. En attendant qu'il reprenne & qu'il continue un ouvrage ſi bien commencé, on peut recourir touchant Dêlos, aux notes d'Ezéchiel *Spanheim* ſur la quatrième Hymne de Callimaque, dont le ſujet eſt l'île de Dêlos. Il y eſt traité avec grande étendue & en quelque ſorte épuiſé, puiſque ces notes rempliſſent 210. pages d'un *in-octavo* imprimé en petits caractères. Du reſte, cet Auteur paſſe ſi légèrement ſur cette ſtatuë d'Apollon, qu'il n'en donne pas même la deſcription, & ſe contente de renvoyer à la page de Plutarque, où elle ſe trouve.

XCIV. *Et pour vous montrer que ce diſcours n'eſt point de ma façon, je vous dirai qu'Anticlès, &c.* ὅτι ὃ ἔτος σὸν ἐμὸς ὁ λόγος, Ἀντικλῆς ὁ Ἴστρος, &c.] Anticlès eſt un nom propre, commun à pluſieurs Grecs. Mais on ne connoît de cette nation (que je ſache) nul écrivain qui l'ait porté. Du moins ne s'en trouve-t-il aucun, ni parmi les Hiſtoriens Grecs de Ger. J. *Voſſius,* ni dans la *Bibliothèque Grèque* de M. *Fabricius,* ni dans aucun autre répertoire de ce genre. Ce nom d'auteur paroît donc uniquement dans ce paſſage de Plutarque; & n'en ſeroit-ce pas aſſez, pour rendre l'éxiſtence de cet écrivain un peu ſuſpecte? D'un autre côté, l'on connoît fort l'Hiſtorien Anticlide (Ἀντικλείδης), & il en eſt parlé en [a] beaucoup d'endroits, où l'on nomme quelques ouvrages de ſa compoſition. Il eſtoit Athénien, au rapport [b] d'Athénée, qui cite de cet auteur un ouvrage ſous le titre [c] d'ἐξηγητικὸν, Sur l'Hiſtorien Anticlès.

[a] *Mémoires de Littérat. Tome 3. page 376.*

[a] *Strab. lib. 5. pag. 221. D. edit. Pariſ.*

Plin. Hiſt. nat. lib. 7. cap. 56. p. 413. edit. Hard. in-fol. tom. 1. &c.

[b] *Lib. 11. cap. 3. pag. 466. C. edit. Lugd.*

[c] *Lib. 11. cap. 6. pag. 473. B.*

Expoſition. [d] Plutarque allègue l'Hiſtoire d'Aléxandre écrite par Anticlide, & [e] Diogène-Laërce en cite le ſecond livre. On le fait Auteur d'un ouvrage intitulé περὶ νόστων (*les retours*) dont Athénée cite le [f] ſeizième & le [g] ſoixante-dix-huitième livre, & dont [h] Clément d'Aléxandrie, [i] Eusèbe, [k] le Scholiaſte d'Ariſtophane & [l] Suidas font mention. De plus, le [m] Scholiaſte d'Apollonius de Rhodes parle *des Déliaques* (Δηλιακὰ) d'Anticlide en deux endroits, & en cite le ſecond livre. Ces *Déliaques* n'eſtoient apparemment autre choſe que l'Hiſtoire de l'île de Dêlos. Or, comme dans le paſſage de Plutarque dont il s'agit, on n'a recours à l'autorité d'Anticlès que pour appuyer la vérité d'un fait concernant cette même île; je ſerois fort tenté de lire dans le texte Grec Ἀντιλείδης au lieu d'Ἀντιλῆς mutilé de trois lettres, ou par omiſſion, ou par abbréviation.

Quelque temps après avoir écrit cette remarque, j'ai trouvé qu'Henri *de Valois,* dans ſes [n] notes ſur Harpocration, avoit eu la même conjecture.

Sur l'Hiſtorien Iſter.

XCV. *& Iſter.*] On connoît, ſelon [a] G. J. *Voſſius,* trois Hiſtoriens de ce nom. [b] Le prémier contemporain de Ptolomée Evergète Roi d'Egypte, fut ſurnommé *Callimachius,* pour avoir eſté non l'eſclave, mais le diſciple de Callimaque. Le ſecond eſtoit d'Alexandrie, ſelon [c] Plutarque, & pourroit bien n'en faire qu'un avec le précédent. Le troiſième eſtoit de [d] Calatis, petite ville de Pont. Les ouvrages attribuez à ces deux ou trois Iſter ſont, 1.° l'*Hiſtoire de la ville de Ptolémaïde d'Egypte,* en pluſieurs livres: 2.° *un traité contre Timée de*

[d] *In Alex. p. 1267. lin. 16. edit. Steph. Græc.*
[e] *Lib. 8. ſect. 11. pag. 497. edit. Amſtel.*
[f] *Lib. 11. cap. 3. pag. 466. C.*
[g] *Lib. 9. cap. 8. pag. 384. D.*
[h] *Protrep. pag. 27. B. edit. Pariſ.*
[i] *Præp. l. 4. p. 157. C. edit. Par.*
[k] *In Nubib. verſ. 144.*
[l] *Voce Ἀντιλείδης.*
[m] *Lib. 1. verſ. 1207. 1289.*
[n] *Pag. 339. col. 2.*
[a] *De Hiſt. Græc. lib. 4. cap. 12. pag. 468. & ſeq.*
[b] *Athen. lib. 11. c. 7. p. 478. B.*
[c] *Quæſt. Gr. q. 43. pag. 537. lin. 19. edit. Steph. Græc.*
[d] *Steph. Byzant. voce Κάλαπις, pag. 438. edit. Berkel.*

Taormina:

Taormina: 3.° *des collections touchant l'Attique :* 4.° *les Argoliques :* 5.° *les colonies d'Egypte :* 6.° *les Iliaques,* ou plûtôt *les Héliaques :* 7.° *de la propriété des combats gymniques :* 8.° *un recueil touchant les ſacrifices Crètois :* 9.° *des commentaires hiſtoriques* (ὑπομνήματα.) 10.° *un traité ſur la Tragédie :* 11.° *pluſieurs livres de mélanges* (ἀτάκτων.) Dans ce dénombrement tiré de [e] *Voſſius,* il n'eſt point parlé, comme l'on voit, de l'ouvrage d'Iſter, intitulé Ἐπιφάνειαι, c'eſt-à-dire, les *apparitions d'Apollon;* & l'on n'eſt inſtruit que par le paſſage dont il s'agit, & par celui où [f] Harpocration cite le prémier livre d'Iſter ſur cette matière, que cet ouvrage ait anciennement exiſté.

XCVI. *Dans leurs livres des* apparitions *d'Apollon.* ἐν τοῖς Ἐπιφανείαις περὶ τούτων ἀφηγήσαντο.] L'ancien interprète Latin *Valgulio* a traduit ce paſſage en ces termes, *Anticlem & Hiſtrum auctores habet, qui hæc ipſa tradidere in commentariis, qui de conditionibus modorum inſcribuntur:* d'où il paroît que cet Italien a lû dans ſon MS. Grec περὶ τόπων, au lieu de περὶ τούτων, que portent aujourd'hui tous les imprimez, nommément celui ſur lequel *Amyot* a traduit en François, *Anticlès & Hiſter le cottent ainſi en leurs commentaires;* & *Xylander* en Latin *in ſuis illuſtrationibus.* D'où je conclus que la leçon περὶ τούτων mérite la préférence ſur l'autre (περὶ τόπων) qui n'a pour elle que la ſeule autorité de *Valgulio.* Sur les apparitions des Dieux.

Du reſte, les *Epiphanies* (Ἐπιφάνειαι) dont il eſt ici queſtion, & ſur leſquelles avoient écrit les deux Hiſtoriens Anticlide & Iſter, ſignifient 1.° les apparitions des Dieux, qui en pluſieurs occaſions s'eſtoient manifeſtez aux hommes, & les avoient honorez de leur préſence : 2.° les fêtes & les ſacrifices qu'on inſtituoit & qu'on célébroit, pour conſerver la mémoire de ces prétendues apparitions miraculeuſes. C'eſt ſur quoi l'on peut conſulter les notes de *Mauſſac* & d'Henri *de Valois* ſur Harpocration, au mot Φαρμακός. On peut recourir auſſi ſur le même ſujet à une Diſſertation de Jean-Gottlob *Nimptſch* de

[e] *Ibidem.*

[f] *Voce* φαρμακός.

Breſlau, imprimée à Leipſic, chez *Titius*, en 1720. *in*-4.° (*p.* 95.) ſous le titre *De ἐπιφανείαις Deorum, des apparitions des Dieux.* Elle eſt partagée en trente-quatre articles, dans leſquels il s'agit 1.° des différentes ſignifications de ce mot; 2.° de ſon étymologie; 3.° de ſes ſynonymes, qui ſont ἐπιφόιτησις, ἐπιδημία, κατάβασις, παρουσία; 4.° du nombre des Dieux qui apparoiſſoient le plus communément; 5.° de la forme ſous laquelle ils apparoiſſoient, ſoit humaine, ſoit de divers animaux; 6.° des ſignes qui les faiſoient connoître en général, tels que la hauteur de la taille, la majeſté du viſage, les yeux étincelants, la voix claire & mélodieuſe, l'éclat & la longueur des vètemens, la vîteſſe de la marche, l'illumination du lieu, l'agréable odeur qui le parfumoit, les ſecouſſes dont il eſtoit agité, &c. 7.° du temps de la journée où arrivoient ces apparitions; 8.° de leurs cauſes & de leurs utilitez. L'auteur de cette Diſſertation y allègue l'Hiſtorien *Iſter;* mais il ne dit rien d'*Anticlide.* Il cite de plus deux Diſſertations ſur la même matière; l'une de *Luppius,* l'autre d'*Hebenſtreit*, leſquelles ne ſont point tombées entre mes mains.

De tout cela il s'enſuit que les trois Traducteurs ont pris le change, dans le paſſage dont il s'agit.

Sur les Méropes.

XCVII. *Cette ſtatue paſſe même pour eſtre ſi ancienne, qu'on prétend que ceux qui l'ont érigée, eſtoient des Méropes contemporains d'Hercule.* ἔτω ὃ παλαιόν ἐϛι τὸ ἀφίδρυμα τοῦτο, ὥϛε τοὺς ἐργασαμένους αὐτὸ, ἧ καθ' Ἡρακλέα μερόπων φασὶν εἶναι.] L'ancien interprète Latin (*Valgulio*) a pris ſans doute μέροπες dans ce paſſage pour *homines,* ce qui le lui a fait traduire en ces termes, *adeoque vetuſta eſt dedicatio, ut opifices compares ætatis Herculis fuiſſe referantur.* En quoi *Valgulio* s'eſt trompé. *Amyot* en a fait autant, lorſqu'il a rendu le Grec ainſi en François, *& eſt cette image ſi fort antique & la dédicace d'icelle, qu'ils diſent qu'elle eſt faite du temps même que vivoit Hercules.* Le mot μερόπων auroit-il eſté obmis dans le MS. Grec, ſur lequel l'interprète Italien a fait ſa verſion Latine? Quoi qu'il

en ſoit, *Xylander* ne s'y eſt point mépris, & a traduit μεροπων à *Meropibus*. Μερ↓ eſt une épithète employée par les Poëtes en parlant des hommes, & qui ſe joint le plus ſouvent au ſubſtantif ἀνθρωπος : ainſi μέροπες ἄνθρωποι ſont les hommes en général ; ce que déſigne quelquefois la ſeule épithète μέροπες. Cette qualification leur a eſté donnée, parce qu'ils ont la voix bien *articulée*, bien *diſtincte*, μεμερισμένῃ τὴν ὄπα. On en allègue encore quelques autres étymologies, que je paſſe ſous ſilence.

Mais ce n'eſt point de ces μέροπες qu'il s'agit ici ; c'eſt d'un peuple ainſi nommé, qui habitoit l'île de Cos, l'une des Sporades voiſine de la Doride, & appellée [a] Μεροπὶς ou Μεροπία de Μέρ↓ l'un de ſes Rois, dont la fille nommée *Cos* ou *Coos*, donna ſon nom depuis à cette île. Les *Méropes*, dont parle ici Plutarque, eſtoient donc les peuples de l'île de Cos, ainſi appellez anciennement, leſquels avoient érigé dans l'île de Dêlos en l'honneur d'Apollon, la ſtatuë que décrit notre auteur ; & ces *Méropes* de l'île de Cos eſtoient contemporains d'Hercule. [b] Luc *de Holſtein*, & après lui [c] Ezéchiel *Spanheim*, ont remarqué que cette double ſignification du mot Μέροπες avoit induit en erreur pluſieurs interprètes ; entre autres ceux qui avoient expliqué le πόλις Μεροπων dans [d] l'hymne d'Apollon attribuée à Homère, par ces mots *urbs mortalium*, *la ville des mortels*, pour *la ville des Méropes* ; & le Μεροπων ἔθνεα de [e] Pindare, par ceux-ci *mortalium gentes*, *les nations des mortels*, pour *les peuples appellez Méropes*.

XCVIII. *D'ailleurs le jeune garçon qui porte à Delphes le laurier de Tempé, eſt accompagné d'un joueur de flûte.* ἀλλὰ μὴν καὶ τῷ καταιμάζοντι παῖδι τὴν τεμπικὴν δάφνην εἰς Δελφοὺς παραγραπτέα αὐλητής.] Il y a deux points à éclaircir dans ce paſſage. Il s'agit de ſavoir 1.° dans quelle fête d'Apollon célébrée à Delphes, un jeune garçon y apportoit le laurier. Sur le laurier de Tempé porté à Delphes.

[a] *Hygin. Aſtron. lib. 2. cap. 16.*
[b] *Ad Stephan. voce* Κῶς.
[c] *Ad Callimach. pag. 428.*
[d] *Verſu 42.*
[e] *Iſthm. Od. 6. verſ. 46.*

2.° ſi ce laurier venoit effectivement de la vallée de Tempé, comme le paſſage ſemble le dire.

1. Parmi les fêtes célébrées à Delphes & connues par leurs noms juſqu'au nombre de [a] ſix, il y en avoit trois qui regardoient Apollon, ſavoir 1.° les *jeux Pythiques;* 2.° *l'arrivée, la venue d'Apollon* (Ἐπιδημία Ἀπόλλωνος:) 3.° *la fête vénérable* (Σεπτήριον ou Σεπτηρία.) On ſait qu'aux jeux Pythiques le laurier eſtoit d'un grand uſage, puiſqu'il fourniſſoit aux vainqueurs les prix des combats, c'eſt-à-dire, des couronnes; puiſque le temple ou la chapelle d'Apollon n'eſtoit anciennement qu'un tiſſu de branches de laurier, & que telle eſtoit auſſi la matière du trépié ſacré, d'où la Pythie rendoit les Oracles de ce Dieu. Mais je ne me ſouviens point que le jeune garçon apportant à Delphes le laurier de Tempé, fît partie des cérémonies dont l'aſſemblage formoit cette fête ſi ſolemnelle. La fête nommée Σεπτηρία eſtoit une imitation de ce qui s'eſtoit paſſé dans le combat d'Apollon contre le ſerpent Python, & après la défaite & la mort de ce monſtre; ſur quoi l'on peut conſulter Plutarque dans ſes [b] *Queſtions Grèques.* Quant à *la venuë d'Apollon,* (Ἐπιδημία Ἀπόλλωνος) indiquée tout ſimplement par [c] Procope le Sophiſte, qu'allègue [d] *Meurſius,* qui ne nous en apprend nulle circonſtance; comme dans cette fête il eſtoit queſtion de l'arrivée, de la venuë, de l'entrée d'Apollon à Delphes; la cérémonie, ſans doute, devoit s'accomplir par quelque marche, quelque pompe, quelque proceſſion; & peut-eſtre le jeune garçon porteur du laurier, & accompagné du joueur de flûte, y faiſoit-il ſon perſonnage. Peut-eſtre repréſentoit-il Apollon lui-même couronné de laurier, dont il portoit une branche à la main, & faiſant ſon entrée dans la ville de Delphes, après la défaite de Python. Car ce fut en cet équipage qu'Apollon y parut alors, ſelon [e] Elien.

[a] *Meurſ. Græc. feriat. Caſtell. Heortol.*
[b] *Pag. 522. lin. antepenult. edit. Steph. Græc.*
[c] *Proc. Gaz. Epiſt. ad Zachar.*
[d] *Græc. fer. pag. 109.*
[e] *Hiſt. Var. lib. 3. cap. 1.*

Mais cet Hiſtorien me fournit, quelques lignes plus bas, le véritable dénouement du paſſage de Plutarque. Tous les neuf ans, dit Elien, les Delphiens envoyent à Tempé de jeunes gens de condition, conduits par l'un d'entr'eux, à qui l'on donne le titre d'Ambaſſadeur ſacré (Ἀρχθέωρος.) Arrivez dans cette vallée, ils font un ſacrifice magnifique ſur l'autel d'Apollon; après quoi, couronnez du laurier même dont le Dieu s'eſtoit ſervi pour cet uſage, ils reviennent à Delphes. Voilà donc préciſément le jeune homme de Plutarque, apportant à Delphes le laurier de Tempé, avec cette ſeule différence, que Plutarque n'en met qu'un, au lieu qu'ils eſtoient pluſieurs. Mais peut-eſtre n'y avoit-il que le chef de l'Ambaſſade qui fût accompagné d'un joueur de flûte; & en ce cas, Plutarque n'a dû parler ici que de celui-là. Pour ce qu'ajoûte enſuite Elien, que ce même laurier de Tempé ſervoit à couronner les vainqueurs aux jeux Pythiques, il a confondu mal-à-propos, quant à cette circonſtance, cette ſolemnité avec celle dont il venoit de faire la deſcription; & ſon témoignage ſur ce fait ne peut balancer en aucune manière ceux de Pindare & de Pline qui diſent le contraire, comme on le va voir.

2. Il n'eſt donc pas douteux que le laurier, porté à Delphes dans cette fête, ne vînt de la vallée de Tempé. Mais les vainqueurs aux jeux Pythiques eſtoient couronnez d'un laurier cueilli ſur le mont Parnaſſe, au pied duquel Delphes eſtoit ſitué: c'eſt un fait atteſté, non-ſeulement par [f] Pindare en ces termes, ἐστεφανωμένον ὑὸν ποίᾳ Παρνασίᾳ, mais encore par [g] Pline en ceux-ci, *hac* (*Delphica*) *victores Delphis coronari & triumphantes Romæ;* & par quelques autres. Il y a grande apparence qu'on employoit ce même laurier à Delphes dans toutes les fêtes qui avoient le culte d'Apollon pour objet, à l'exception de celle que je viens de décrire d'après Elien, & qui eſt ſans difficulté celle dont Plutarque fait ici mention.

XCIX. 1. *Et l'on dit que les offrandes qu'envoyoient anciennement à Délos les Hyperboréens, y eſtoient conduites au ſon des* Sur les Hyperboréens.

[f] *Pyth. Od. 8. verſ. 28.* | [g] *Lib. 15. cap. 30.*

flûtes, des chalumeaux & de la cithâre. Καὶ τὰ ἐξ Ὑπερβορέων, ἃ ἱερὰ μετὰ αὐλῶν & συρίγγων ἢ κιθαρίζας εἰς τιμὴν Δήλου φασὶ τὸ παλαιὸν στέλλεσθαι.] Ces offrandes des Hyperboréens, appellées par Hérodote comme par Plutarque ἱερὰ, & par Pauſanias ἀπαρχαὶ *prémices*, eſtoient enveloppées avec tant de ſoin dans de la paille de froment, que tout le monde ignoroit abſolument ce que ce pouvoit eſtre. [a] Hérodote les conduiſoit à Dêlos par une route bien longue, & cela ſur la relation qu'en faiſoient les Déliens eux-mêmes. Ils diſoient donc que les Hyperboréens mettoient ces prémices d'abord entre les mains des Scythes; que ceux-ci les remettoient à leurs voiſins, qui de main en main les faiſoient paſſer juſqu'à la ville d'Adria; d'où elles eſtoient portées vers le midi chez les habitants de Dodone, qui eſtoient les prémiers peuples Grecs qu'elles rencontraſſent; que de-là, par le Golfe de Malée, elles arrivoient dans l'île d'Eubée, d'où elles paſſoient de ville en ville juſqu'à celle de Caryſte; que les Caryſtiens les portoient dans l'île de Ténos, & les Téniens dans celle de Dêlos.

Mais [b] Pauſanias les y mène par un chemin plus court. Il dit en effet, que les Hyperboréens confient ces prémices aux Arimaſpes, les Arimaſpes aux Iſſédons, ceux-ci aux Scythes, qui les portent à Sinope, d'où les Grecs les transférent à Praſies bourg de l'Attique, & les Athéniens enfin les conduiſent à Dêlos. La diverſité de ces routes n'eſt pas ce qui forme le plus grand embarras dans cette relation, c'eſt de découvrir au vrai quels eſtoient ces peuples Hyperboréens, dont on a tant parlé, & quel pays ils habitoient. M.rs les Abbez *Gedoyn* & *Banier* m'ont épargné ſur ce point quantité de recherches qu'on trouvera ſoigneuſement raſſemblées dans deux de leurs Diſſertations, où ils ont en quelque ſorte épuiſé la matière, & auxquelles on aura recours, pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur l'article des Hyperboréens.

2. *Qu'Apollon lui-même jouoit de la flûte: & c'eſt l'opinion d'Alcman, excellent Poëte lyrique.* Τὸν θεὸν φασιν αὐλῆσαι,

[a] *Lib. 4. ſect. 33. edit. Gronov.* | [b] *Lib. 1. c. 31. p. 77. edit. Kuhn.*

καθάπερ ἰσορρεῖ ὁ ἄρισος μελῶν ποιητὴς Ἀλκμάν.] Parmi le petit nombre de fragments qui nous reſtent de ce Poëte, on ne trouve point le paſſage, où il aſſûroit qu'Apollon jouoit de la flûte.

C. *Corinne ajoûte, que ce Dieu avoit appris de Minerve à jouer de cet inſtrument.* ἢ ὃ Κόριννα καὶ διδαχθῆναί φασι τὸν Ἀπόλλω ὑπὸ Ἀθηνᾶς αὐλεῖν.] Corinne [a] fille d'Achélodore & de Procratie, eſtoit de Tanagre ville de Béotie dans le voiſinage de Thêbes, ce qui l'a fait paſſer pour Thêbaine. Elle eſtoit contemporaine de Pindare, [b] avec lequel on aſſûre qu'elle étudia la Poëſie ſous [c] Myrtis, femme alors très-diſtinguée par ce talent. Un diſciple tel que Pindare ne pouvoit manquer d'exciter l'émulation dans cette école poëtique. Mais comme Pindare eſtoit encore jeune, Corinne ſe mêloit quelquefois de lui donner des avis, ſoit comme eſtant plus âgée, ſoit à titre de plus ancienne écolière. Elle lui conſeilloit, par exemple, au rapport de [d] Plutarque, de s'en faire moins accroire du côté de l'éloquence; de négliger moins le commerce des muſes; de mettre en œuvre dans ſes Poëſies la fable qui en devoit faire le fonds principal, auquel les figures de l'élocution, les vers & les rhythmes ne devoient ſervir que d'aſſaiſonnements. Pindare dans le deſſein de profiter de cette leçon, fit une Ode que nous n'avons plus, mais dont [e] Plutarque & [f] Lucien nous ont conſervé les prémiers vers, que voici:

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Corinne.

Ἰσμηνὸν, ἢ χρυσαλάκατον Μελίαν
Ἢ Κάδμον ἢ απαρτὸν ἱερὸν γόνος ἀνδρῶν,
Ἢ τὰν κυανάμπυκα Θήβαν,
Ἢ τὸ πάντολμον ἄθενος Ἡρακλέος,
Ἢ τὰν Διονύσου πολυγηθέα πρῶραν,
Ἢ γάμον λευκολένω Ἁρμονίας ὑμνήσομεν;

[a] *Suidas, voce* Κόριννα.
[b] *Idem, voce* Πίνδαρος.
[c] *Idem, ibidem.*
[d] *De glor. Athen. pag. 619. lin. 22. & ſeq. edit. Steph. Græc.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Demoſth. encom. tom. 2. p. 693. edit. Amſtel.*

C'eſt-à-dire : *Chanterons-nous le fleuve Iſmène, ou la Nymphe Mélie à la quenouille dorée, ou Cadmus, ou la race ſacrée de ces hommes nez des dents qu'il ſema, ou la Nymphe Thébé à la coëffure bleuë, ou la force d'Hercule à toute épreuve, ou la gloire & les honneurs du réjouiſſant Bacchus, ou les noces d'Harmonie aux blanches mains !* Mais ayant fait voir cette Ode à Corinne, celle-ci lui dit en riant, qu'il falloit ſemer avec la main, & non pas à plein ſac, comme il avoit fait dans cette pièce, où il ſembloit avoir pris à tâche de ramaſſer & d'accumuler preſque toutes les fables. Elle conçut néantmoins dans la ſuite une ſi haute idée de Pindare, qu'elle ne put s'empêcher de [g] blâmer Myrtis d'avoir oſé diſputer le prix contre un Poëte de ce mérite.

Mais la bonne opinion qu'elle avoit du ſien, la rendit auſſi téméraire que l'avoit eſté ſa maîtreſſe ; avec cette différence, que la témérité de Corinne fut plus heureuſe. Car elle entra en lice contre Pindare, & le vainquit [h] (dit-on) juſqu'à cinq fois, quoique fort inférieure à ce Poëte en toute manière. Mais deux circonſtances (remarque [i] Pauſanias) contribuérent à ce grand ſuccès : l'une, que ſes Poëſies écrites en dialecte Eolien, ſe faiſoient entendre beaucoup plus facilement à ſes auditeurs, que celles de Pindare compoſées en Dorien : l'autre, qu'eſtant une des plus belles femmes de ſon temps, ainſi qu'on en pouvoit juger par ſon portrait, les agréments de ſa perſonne avoient pu ſéduire les juges en ſa faveur. On peut dire de plus que la Poëſie épique, dans ces jeux publics, l'emporta ſur la lyrique ; car celle de Corinne eſtoit du prémier genre, ſelon [k] Euſtathe.

Je ne ſais ſi Pindare ſe picquoit de galanterie auprès du beau ſexe ; mais il n'y parut guéres dans cette occaſion. Il ſouffrit très-impatiemment une telle préférence ; il taxa d'ignorance & de mauvais goût les juges qui lui avoient refuſé le prix, &

[g] *Apollon. Alex. lib. de Pronomin. MS. à Fabric. laud. ex Bibl. Reg. n.° 3243.*

[h] *Ælian. H. V. lib. 13. cap. 25. Suidas, voce* Κορίννα.

[i] *Lib. 9. cap. 22. pag. 753. edit. Kuhn.*

[k] *Il. 2. p. 327. lin. 8. edit. Rom.*

il n'épargna

il n'épargna pas même à ſa rivale les qualifications les plus injurieuſes; la confondant avec le gros de ſes compatriotes les Béotiens, qui paſſoient en général pour n'avoir guères plus d'eſprit que des *cochons;* ὗς ou σὺς ἐναλὶς τὴν Κόριννα, dit [l] Elien, ſuivant la correction de Joſeph *Scaliger* & de *Livineius.* Mais ce Poëte Grec en uſa plus poliment avec elle, s'il en faut croire [m] Pierre *du Faur* & [n] *Colomiés,* qui s'en tiennent à l'ancienne leçon, & liſent tout en un mot συνεναλεῖ τὴν Κόριννα, c'eſt-à-dire, que Pindare *appella* de ce jugement inique *à Corinne elle-même, qu'il la fit juge de la choſe,* ou *qu'il la fit venir devant les juges,* & ſe plaignit de leur injuſtice en préſence de ſa rivale. On ignore en quel temps Corinne mourut. On ſait ſeulement que les Tanagréens ſes compatriotes placérent ſon tombeau dans l'endroit le plus apparent de leur ville. Il y ſubſiſtoit encore du temps de [o] Pauſanias, ainſi que ſon portrait, où elle eſtoit repréſentée la tête ceinte d'un ruban, pour marque des prix qu'elle avoit remportez ſur Pindare à Thêbes.

Elle avoit compoſé quantité de Poëſies, dont il ne nous reſte aujourd'hui que quelques fragments, parmi leſquels ne paroît point celui où elle diſoit, qu'Apollon avoit appris de Minerve à jouer de la flûte. On peut voir le détail de ſes Poëſies dans la [p] *Bibliothèque Grèque* de M. *Fabricius.* Il y avoit d'elle cinq livres de Poëſies *épiques,* dont on cite [q] *Iolas* & *les ſept devant Thêbes;* pluſieurs *cantiques* ou *Nomes* lyriques, des *Epigrammes,* des *Parthénies,* pluſieurs livres de *Métamorphoſes, &c.*

[r] Suidas fait mention de deux autres Corinnes, qui ont cultivé la Poëſie lyrique; l'une de Theſpies ou de Corinthe; l'autre de Thêbes, plus récente & ſurnommée la *mouche* (μῖα) peut-être à cauſe de la fineſſe & de la délicateſſe de ſon ſtile; d'où lui eſt venue la qualification de *tenuis,* que lui donne [s] Stace, *tenuiſque arcana Corinnæ.* Suidas attribue plus haut le

[l] *Var. Hiſtor. lib. 13. cap. 25.*
[m] *Agoniſt. lib. 3. cap. 26. p. 644. edit. 2.ª*
[n] *Opuſc. pag. 25. edit. Par.*
[o] *Ibidem.*
[p] *Lib. 2. cap. 15. n.º 24. tom. 1. pag. 578. & 579.*
[q] *Apollon. Dyſc. MS.*
[r] *Ibidem.*
[s] *Sylv. 5. 3. 158.*

même ſurnom de *mouche* (μυῖα) à la prémière Corinne. A l'égard de celle d'Ovide, ce n'eſtoit qu'un nom ſuppoſé, ſous lequel il cachoit le vrai nom de ſa maîtreſſe.

CI. *Mais nos modernes rejettant ce qu'elle avoit de grave & de majeſtueux, au lieu d'une Muſique mâle, noble & divine, en produiſent ſur les theâtres une autre, qui n'eſt qu'efféminée & badine.* ὁι ὃ νυῦ τὰ σεμνὰ αὐτῆς παρεμπεσόμενοι, αὐτὶ τῆς ἀνδρώδους ἐκείνης, καὶ θεατρικὰς, καὶ θεοῖς φίλης, κατεαγῖαν καὶ κωτίλλω εἰς τὰ θέατρα εἰσάγουσι.] Une Muſique molle ou *rompue* (κατεαγῖα) eſt une Muſique dont les ſons, loin d'eſtre pleins, chantez ou jouez avec gravité, ſont briſez, pour ainſi dire, & partagez par ce qu'on appelle aujourd'hui des *diminutions,* qui d'une note de longue valeur, en font pluſieurs brèves, par des tirades, des roulades, des traits, des ornements, &c. Cela fait une ſorte de Muſique plus agréable aux oreilles du vulgaire, parce qu'elle les flate, les égaye, les amuſe davantage qu'une Muſique plus ſérieuſe; parce que cela forme une eſpèce de ramage ou de gazouillement pareil à celui de certains oiſeaux, de l'*hirondelle*, par exemple, appellée en Grec κατίλη ou κωτιλὰς, comme qui diroit *babillarde,* (λάλος) du verbe κωτίλλειν *garrire, babiller, caqueter, flater, complaire:* ce qui ſuffit pour faire ſentir ce que Plutarque entend ici par une Muſique, à laquelle il donne la qualification de κωτίλη.

Sur les divers genres d'Harmonie, admis ou réprouvez par Platon.

CII. *De-là vient que Platon, (au troiſième livre de ſa République) paroît indigné contre une telle Muſique.* Τοιγάρτοι Πλάτων ἐν τῷ τρίτῳ τῆς πολιτείας, δυσχεραίνει τῇ τοιαύτῃ Μουσικῇ] Ce paſſage de Platon ſe lit à la page 398. du ſecond tome de l'édition de Henri *Eſtienne.* Platon y donne l'excluſion, non-ſeulement au mode Lydien & à toutes ſes eſpèces, mais encore au mode Ionien. Il ne veut point des prémiers, parce qu'eſtant ſur les tons plaintifs, bien loin de convenir aux hommes, ils ſont même peu décents à des femmes vertueuſes. Il s'accommode auſſi peu du ſecond, parce qu'il n'eſt propre qu'à inſpirer la molleſſe, l'ivrognerie, l'oiſiveté. Mais

ce Philoſophe réſerve pour les citoyens de ſa nouvelle République, l'Harmonie Dorienne & la Phrygienne : celle-ci, parce qu'elle imite la voix & les accents de ceux qui marchent au combat, qui affrontent ſans crainte les périls des bleſſures, de la mort, & de toute autre calamité, & qui ſoûtiennent conſtamment les plus violents aſſauts de la fortune : celle-là, parce qu'elle repréſente l'homme dans un état de tranquillité, qui s'employe volontairement à perſuader & à inſtruire les autres, qui adreſſe à la Divinité des prières & des vœux, ou qui ſe rend lui-même acceſſible aux ſupplications, ſe laiſſe diſſuader; & qui ayant obtenu ce qu'il ſouhaite, n'en eſt pas plus fier, mais ſait jouir de ſa fortune, quelle qu'elle puiſſe eſtre, avec modeſtie, avec tempérance & avec fermeté. Voilà donc ce que penſoit Platon ſur le caractère propre de ces quatre Harmonies, la Lydienne, l'Ionienne, la Phrygienne & la Dorienne. Mais quand Plutarque aſſûre [a] plus bas que ce Philoſophe n'avoit adopté que la Dorienne, il s'eſt trompé ſans doute, & n'a lu le paſſage qu'imparfaitement; puiſque Platon n'y décide pas moins favorablement pour l'Harmonie Phrygienne, que pour la Dorienne.

CIII. *Il donne l'excluſion à l'Harmonie Lydienne, & paroît indigné contre une telle Muſique, comme ſe chantant ſur un ton trop aigu.* [τὴν γοῦν λύδιον ἁρμονίαν ἀποδοκιμάζει, ἐπειδὴ ὀξεῖα.] Platon ne réprouve pas ſeulement l'Harmonie Lydienne proprement dite, mais encore ſes différentes eſpèces, telles que la Mixolydienne, l'Hypermixolydienne & l'Hyperlydienne. L'Harmonie Lydienne rouloit ſur le ton ou mode Lydien qui eſtoit plus haut de deux tons que le Dorien. C'eſt-à-dire, que ſi dans le ſyſtême de celui-ci la plus baſſe corde appellée *proſlambanomène*, répondoit au ſecond *ré* de nos clavecins; dans le ſyſtême du mode Lydien la plus baſſe corde répondoit à notre ſecond *ſa dièſe* en montant; dans le Mixolydien elle répondoit au ſecond *ſol;* dans l'Hypermixolydien, au ſecond *la,* & dans l'Hyperlydien, au ſecond *ſi.* D'où il paroît que toutes

Sur l'Harmonie Lydienne & ſes différentes eſpèces réprouvées par Platon.

[a] *N.° 118.*

ces modulations tendoient extrêmement à l'aigu. Auſſi Platon, après avoir parlé du Lydien & du Mixolydien, allègue-t-il encore le Syntonolydien (Συντονολυδιστὶ) comme qui diroit le *Lydien très-aigu;* & il entend par-là, ſelon toutes les apparences, l'Hypermixolydien ou l'Hyperlydien encore plus aigu, puiſqu'il montoit juſqu'au *ſi* de la ſeconde octave de nos clavecins, pour la prémière ou plus baſſe corde de ſon ſyſtême, dont par conſéquent la plus haute devoit répondre au dernier *ſi* de ces mêmes inſtruments. Mais cette modulation aiguë formoit-elle tout le caractère de l'Harmonie Lydienne? Non ſans doute. Dès qu'une telle Muſique eſtoit principalement conſacrée aux plaintes & aux regrets, il devoit néceſſairement y entrer des tons plaintifs, empruntez du genre chromatique, & peut-eſtre auſſi de l'enharmonique. Le tour du chant ou de la *Mélopée* devoit concourir au même but; & tout cela devoit eſtre animé par une cadence ou un rhythme convenable à la paſſion que l'on vouloit exciter.

23. Août 1735.

Sur Python.

CIV. *Ce fut ſur le mode Lydien que l'ancien Olympe compoſa l'air de flûte, qui exprimoit une plainte funèbre ſur la mort de Python.* Ὁ δ' Ὄλυμπον γὲ πρῶτον Ἀριστόξενος .... ὅτι τὸν Πύθωνα φησὶν ὑπωιδήσιον αὐλῆσαι Λυδιστί.] On pourroit auſſi traduire ce paſſage en ces termes; *ce fut ſur le mode Lydien, qu'Olympe compoſa le prémier un air de flûte, qui exprimoit,* &c. En effet, le mot πρῶτον y fait équivoque. On ne ſait d'abord s'il faut l'entendre du prémier Olympe; car j'ai remarqué plus [a] haut, qu'il y en avoit eu deux. Mais il vaut mieux joindre ce mot au verbe αὐλῆσαι Λυδιστί. C'eſt-à-dire, qu'Olympe donna ſur la flûte le prémier eſſai d'un air compoſé dans le mode Lydien; & ce dernier ſens eſt préférable à l'autre, puiſqu'il s'agit ici de rechercher l'origine de ce mode, de faire connoître les Muſiciens, qui les prémiers l'ont mis en uſage, & d'en marquer les occaſions. A l'égard de ce Python, ſur la mort duquel cet air lamentable d'Olympe avoit eſté compoſé; on ne ſait pas préciſément, qui ce pouvoit eſtre. C'eſtoit

[a] *N.° 30.*

apparemment quelque Héros de ce pays-là, quelqu'homme célèbre, quelque fondateur de ville. Il y en avoit une appellée [a2] *Pythopolis*, & ſituée dans la Myſie. Or [b] Olympe eſtoit Myſien d'origine. Du reſte, Plutarque cite ici pour ſon garant Ariſtoxène, dans un ouvrage que nous n'avons plus, & dont j'ai parlé [c] plus haut.

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Mélanippide.

CV. *Quelques-uns regardent Mélanippide comme l'auteur de ce mode.* εἰσὶ δ' οἱ Μελανιππίδην τούτου τῆ μέλους ἄρξαθαί φασι.] Deux Poëtes-Muſiciens ſe ſont illuſtrez dans la Poëſie lyrique, ſous le nom de Mélanippide. Le prémier, qui floriſſoit vers la LXV.[e] Olympiade, eſtoit fils de Criton, ſelon [a] Suidas, & natif de l'île de Mélos, l'une des Cyclades, ou de la ville de Milet, comme le dit [b] Athénée en deux endroits. [c] Le ſecond, petit-fils du prémier, par une fille, vivoit ſoixante ans après, vers la LXXX.[e] Olympiade, à la cour de Perdiccas, II. du nom Roi de Macédoine, où il mourut. Peut-eſtre celui-ci eſtoit-il Miléſien, & celui-là Mélien. On leur attribue à l'un & à l'autre diverſes Poëſies, dont il ſeroit fort difficile de faire entr'eux un juſte partage. Ils compoſérent [d] des Dithyrambes, des Poëmes épiques, des Epigrammes, des Elégies, des Cantiques, &c. Athénée cite de l'un, ou de l'autre [e] le Poëme de Marſyas, & [f] celui des Danaïdes. [g] Clément Aléxandrin allègue d'après un Mélanippide Poëte lyrique, ce paſſage, Κλῦθί μοι, ὦ πάτερ, θαῦμα βροτῶν, τᾶ ἀθζῶν ψυχᾶς μεδέων: c'eſt-à-dire, *écoutez-moi, ô père des Dieux, l'admiration des vivants, & le ſouverain maître de l'ame immortelle.* On accuſoit l'un ou l'autre de mettre à la tête de ſes Dithyrambes, non des *antiſtrophes*, ou petits prologues, comme il convenoit, mais des *anaboles*, ou longues préfaces; & c'eſt ſur quoi eſtoit fondée la raillerie du Muſicien Démocrite de Chio, qui,

[a2] *Steph. Byzant.*
[b] *N.° 30.*
[c] *N.° 65.*
[a] *Voce* Μελανιππίδης.
[b] *Lib. 2. cap. 1. pag. 35. A. edit. Lugd.*
Idem, lib. 14. c. 18. p. 651. F.
[c] *Suidas, ibidem.*
[d] *Suidas, ibidem.*
[e] *Lib. 14. cap. 1. pag. 616. E.*
[f] *Ibid. cap. 18. pag. 651. F.*
[g] *Strom. l. 5. p. 602. D. edit. Par.*

au rapport [h] d'Ariſtote, parodiant un vers [i] d'Héſiode, diſoit à propos des *anaboles* de Mélanippide,

Ἡ δ' ὃ μακρὰ ἀναβολὴ τῷ ποιήσαντι κακίση :

c'eſt-à-dire, *une longue préface eſt un grand mal pour quiconque l'a faite;* il pouvoit ajoûter, & pour quiconque la lit.

Plutarque, ainſi qu'on le verra [k] plus bas, met le jeune Mélanippide au nombre des prémiers, qui corrompirent l'ancienne Muſique par les nouveautez qu'ils y introduiſirent. Il paroît à la tête de ceux que le Poëte comique Phérécrate rendoit coupables de ces innovations trop hardies. Le paſſage que j'explique, le dit auteur du mode Lydien, qu'Ariſtoxène (comme [l] on vient de le voir) attribuoit à Olympe. Ce ſont deux époques bien différentes, en rapprochant tout le plus qu'il eſt poſſible; puiſque le jeune [m] Olympe fut contemporain du Roi Midas, & par conſéquent d'Homère, & que le vieux Mélanippide floriſſoit dans la LXV.e Olympiade. Celui-ci figure auſſi parmi les Poëtes tragiques. [n] Stobée cite de lui la Tragédie de Proſerpine, & l'on trouve quelques fragments de ſes pièces dramatiques dans les extraits de [o] *Grotius.* J'ai obſervé [p] plus haut que le Poëte-Muſicien Philoxène fut diſciple de Mélanippide, après avoir eſté l'eſclave du Spartiate Agéſyle. Il faut conſulter ſur les Poëtes de ce nom M. *Fabricius* dans ſa [q] *Bibliothèque Grèque.*

Sur Anthippe.

CVI. *Pindare écrit dans ſes Péans, au ſujet des noces de Niobe, qu'Anthippe fut le prémier qui fit entendre cette Harmonie.* Πίνδαρος δ' ἐν παιᾶσιν ὅτι τοῖς Νιόβης γάμοις φησὶ λύδιον ἁρμονίαν πρῶτον διδαχθῆναι.] L'ancien interprète Latin (*Valgulio*) a trouvé ce paſſage différemment conçû dans ſon MS. Grec, puiſqu'il l'a traduit en ces termes : *In Pæanibus vero Pindarus, in nuptiis Niobes primum Anthippum docuiſſe*

[h] *Rhetor. lib. 3. cap. 9.*
[i] *Oper. & D. verſ. 266.*
[k] *N.° 201.*
[l] *N.° 104.*
[m] *Suidas, voce* Ὄλυμπος.
[n] *Pag. 165. edit. Grot.*
[o] *Pag. 455.*
[p] *N.° 88.*
[q] *Lib. 2. cap. 15. & 19. tom. 1. pp. 585. & 683.*

Lydiam harmoniam canit. Tous les interprètes ont mal rendu le texte Grec. Ils font tous entendre par leur verſion, que ce fut aux noces de Niobe, que l'on mit en uſage pour la prémière fois l'Harmonie Lydienne; & ils font dépendre ces mots ἐπὶ τοῖς Νιόβης γάμοις, de ceux-ci ᾠδὴν διδαχθῆναι: au lieu qu'il les faut rapporter à ceux-là ἐν παιᾶσιν, c'eſt-à-dire, *dans ſes Péans ſur les noces de Niobe.* Pindare avoit compoſé des *Péans,* qui eſtoient, comme je l'ai remarqué [a] plus haut, des cantiques en l'honneur d'Apollon. Parmi ces *Péans,* il y en avoit ſans doute qui rouloient ſur l'hiſtoire de Niobe, & dans leſquels le Poëte s'étendoit ſur les noces de cette malheureuſe Princeſſe, ſur ſa nombreuſe famille, ſource de ſa vanité & de ſon mépris pour Latone, ſur la juſte vengeance qu'en prirent Apollon & Diane, &c. Or c'eſtoit apparemment dans quelqu'un de ces cantiques, que Pindare faiſoit mention d'Anthippe comme du prémier inventeur de l'Harmonie Lydienne. La néceſſité de reſtituer au texte de Plutarque ces mots τῶ Ἀνθίππου, eſt confirmée par le témoignage de [b] Pollux, qui aſſûre qu'*Anthippe avoit inventé l'Harmonie Lydienne;* λυδιστὶ, ὧ Ἄνθιππος ἐξεῦρε. Sur quoi j'obſerverai en paſſant que le texte de Pollux a beſoin ici de correction. L'on y lit καὶ ἁρμονία μὲν αὐλητικὴ, Δωριστὶ, Φρυγιστὶ, Λύδιος καὶ Ἰωνικὴ, ἢ σωτονος Λυδιστὶ, ὧ Ἄνθιππος ἐξεῦρε: Il faut lire tout en un mot ἢ σωτονολυδιστὶ, comme on le trouve dans le paſſage de Platon allégué [c] plus haut.

Du reſte, nous ne ſavons rien d'Anthippe, ſinon qu'il y a eu un Poëte comique de ce nom, cité par [d] Athénée, qui en rapporte un fragment conſidérable, tiré d'une Comédie publiée ſous le titre d'Ἐκκαλυπτόμενος, le *caché* ou l'*enveloppé.* L'auteur introduit ſur la ſcêne, dans ce fragment, un cuiſinier, qui ſe vante de ſavoir tous les ſecrets de ſon art, de connoître quels ſont les mets convenables aux différents états & aux diverſes profeſſions, aux jeunes gens amoureux, aux

[a] *N.° 60.*
[b] *Lib. 4. cap. 10. ſect. 78. edit. Amſtel.*
[c] *N.° 103.*
[d] *Lib. 9. cap. 16. pag. 403. F. edit. Lugd.*

vieillards, aux Philoſophes & aux maltôtiers; de deviner à la phyſionomie des convives, quelle ſorte de viande doit eſtre de leur goût, &c. Au ſurplus, J. C. *Scaliger*, qui dans ſa [c] Poëtique parle d'Anthippe comme de l'inventeur du mode Lydien, n'a pu le prendre que dans Pollux, qu'il ne cite pas; à moins que ce ne fût dans quelque MS. Grec de Plutarque, ou dans la verſion de *Valgulio*.

Sur Denys l'Iambe.

CVII. *Quelques autres, comme Denys ſurnommé l'Iambe.* Ἄλλοι δ', καθάπερ Διονύσιος ὁ Ἴαμβος ἱστορεῖ.] On pourroit traduire auſſi, & peut-eſtre plus littéralement, *quelques autres, comme le rapporte Denys ſurnommé l'Iambe.* Ce Denys, dont on ſait très-peu de choſe, vivoit dans la CXL.e Olympiade, & avoit eſté l'un des maîtres d'Ariſtophane, célèbre Grammairien de Byzance, qui, ſelon [a] Suidas, floriſſoit vers la CXLV.e Denys faiſoit profeſſion de la Grammaire & de la Poëſie. Son talent pour les vers ïambiques, & ſon humeur médiſante lui avoient ſans doute valu le ſurnom d'*Iambe*. [a2] Clément d'Aléxandrie cite de ce Poëte-Grammairien un vers hexamètre, où le mot ζάλη eſt pris pour la mer, ou pour les flots:

Πόντου μαινομένοιο περιστέψῃ ἁλυκὴ ζάλη:

c'eſt-à-dire, *les flots ſalez de la mer en furie l'environnent, & le reſſerrent de tous côtez.* [b] Athénée allègue un ouvrage du même Denys, ſur les Dialectes, περὶ Διαλέκτων, & en cite un paſſage, où il eſt parlé d'un poiſſon de mer appellé πομπίλος, bigarré, ſemblable à la πελαμὶς qui ſuit les vaiſſeaux, & que pluſieurs pêcheurs nomment poiſſon ſacré (ἱερὸν ἰχθῦν.)

Sur Torêbe.

CVIII. *Diſent que Torébe s'en ſervit le prémier.* ἄλλοι δὲ Τόρηβον πρῶτον τῇ ἁρμονίᾳ χρήσασθαι.] C'eſt un quatrième ſentiment ſur l'inventeur de l'Harmonie Lydienne, ou du mode Lydien. Les uns en attribuoient l'invention à Olympe, les autres à Mélanippide; ceux-ci à Anthippe, ceux-là à

[c] *Lib. 1. cap. 19. pag. 68. edit. quintæ Commel.*
[a] *Voce* Διονύσιος.
[a2] *Strom. lib. 5. pag. 569. C.*
[b] *Lib. 7. cap. 7. pag. 284. B.*

Torêbe,

Torêbe ou Torrhêbe (Τόρρηβος) comme l'écrit [a] Eſtienne de Byzance. Ce Torrhêbe, dit-il, eſtoit fils d'Atys, & donna ſon nom à une ville de Lydie. Dans le territoire de cette ville eſtoit une montagne qui avoit pris le ſien de Carius fils de Jupiter & de Torrhébie. Ce Carius errant autour d'un marais, nommé *Torrhébien* dans la ſuite, entendit la voix mélodieuſe des Nymphes, que les Lydiens qualifioient du nom de *Muſes*. Il apprit d'elles la Muſique, qu'il enſeigna depuis aux Lydiens; & les airs ou chants qu'il leur tranſmit, s'appellérent *Torrhébiens*, du nom de ſa mère. On voit dans ce paſſage d'Eſtienne de Byzance une cinquième opinion, qui rapportoit à Carius fils de Torrhébie, l'origine de l'Harmonie Lydienne. A propos de cette Harmonie, je ne dois pas oublier de faire mention d'un phénomène ſingulier de ce pays-là. On voyoit ſur un étang de Lydie pluſieurs petites îles flotantes, appellées *Calamines*, ou *îles des Nymphes*, qui au ſon de la flûte ou du chalumeau, ſe mettoient en mouvement pour former un cercle, & gagner le milieu de l'eau, d'où elles retournoient vers les bords. C'eſt [b] Martien Capelle qui rapporte ce fait ſur l'autorité de Varron témoin oculaire. [c] Varron en parle effectivement, & aſſûre que cette Muſique avoit la vertu, non-ſeulement de faire venir les poiſſons au bord de l'étang, mais encore de faire danſer les îles. Voici le paſſage: *Piſces, quos ſacrificanti tibi, Varro, ad tibicinem Græcum gregatim veniſſe dicebas ad extremum littus, atque aram..... cum eodem tempore inſulas Lydianorum ibi choreuſas* (i. e. *ſaltantes*) *vidiſſes.* [d] Pline parle auſſi de ces îles, & de quelques autres, qu'il appelle *ſaltuares*, îles *danſantes*.

CIX. *L'Harmonie Mixolydienne a auſſi quelque choſe de pathétique; ce qui la rend propre aux Tragédies.* ἡ δὲ μιξολύδιος ὃ παθητική τις ἐστὶ, τραγῳδίας ἁρμόζουσα.] J'ai déja parlé [a] ci-deſſus de l'Harmonie Mixolydienne, ou du mode de

[a] *Voce* Τόρρηβος.
[b] *Lib. 9. pag. 314. edit. Raphel.*
[c] *De re ruſt. lib. 3. cap. 17.*
[d] *Lib. 2. cap. 95. ſect. 96.*
[a] *N.° 103.*

même nom. Ce mode s'appelloit auſſi Hyperdorien. Il eſtoit d'un demi-ton plus haut que le Lydien; & comme celui-ci eſtoit employé avec ſuccès dans les plaintes & les lamentations, à cauſe de ſes ſons aigus, le Mixolydien, dont les ſons l'étoient encore davantage, eſtoit d'autant plus propre à exciter la pitié, & par conſéquent très-convenable aux Tragédies, dont le but principal eſt d'inſpirer cette paſſion, de même que la terreur.

CX. *Ariſtoxène eſtime que l'invention en eſt dûe à Sapho:* Ἀριστόξενος δέ φησι Σαπφὼ πρώτη εὑρεῖν μιξολυδιστί.] Je renvoye ſur l'hiſtoire de Sapho, à ſa vie écrite par Mad.e *Dacier;* à celle qu'en a publiée le Baron *de Longepierre;* à celle dont *Bayle* a fait un article aſſez étendu de ſon Dictionaire; & ſur-tout à celle qu'en a fait imprimer depuis peu à Hambourg M. Jean Chriſtien *Wolf* à la tête des Poëſies, & des fragments de cette fameuſe Grèque. On y trouve raſſemblées avec beaucoup de ſoin toutes les particularitez qui nous reſtent, concernant ſa vie & ſes ouvrages.

Sur Pythoclide.

CXI. *Ceux qui ont fait l'hiſtoire de l'Harmonie, écrivent que la Mixolydienne fut inventée par Pythoclide, joueur de flûte.* ἐν ᾗ τοῖς ἰσοπαλοῖς τοῖς ἁρμονικοῖς Πυθοκλείδην φασὶ τὸν αὐλητὴν εὑρετὴν αὐτῆς γενέσθαι.] On ne ſait que très-peu de choſe de ce Pythoclide. Platon dans ſon [a] prémier Alcibiade, en parlant des Sages ou Philoſophes que Périclès fréquentoit, nomme un Pythoclide, auquel il joint Anaxagore & Damon grand joueur de *cithâre,* dont je parlerai [b] ci-deſſous. Ariſtote, cité par [c] Plutarque, aſſûre que Pythoclide fut maître de Muſique du même Périclès; & je conclus de ces deux paſſages, que ce Muſicien pourroit bien eſtre le joueur de flûte, inventeur de l'Harmonie Mixolydienne.

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Lyſis.

CXII. *Suivant le témoignage de Lyſis, Lamprocle Athénien, &c.*] Le Lyſis dont il s'agit ici, eſt, ſelon toutes les apparences, le Philoſophe Pythagoricien de ce nom. Comme tel,

[a] *Pag. 31. C. edit. Læmar.*
[b] *N.° 117.*
[c] *In Pericl. pag. 280. lin. 5. edit. Steph. Græc.*

il n'eſtoit nullement étranger en matière de Muſique, & pouvoit en écrire. Car Pythagore eſtoit, comme on ſait, grand Muſicien, quant à la théorie. [a] Lyſis eſtoit de Tarente, ville de la grande Grèce. [b] Il fut dans ſa jeuneſſe diſciple de Pythagore déja vieux. [c] Ce Philoſophe ayant refuſé l'entrée de ſon école à Cylon un des prémiers de Crotone, mais dont le caractère d'eſprit ne lui convenoit pas; celui-ci à la tête d'une partie des citoyens qu'il avoit ameutez pour ſe venger, mit le feu au logis de l'athlète Milon, où eſtoient aſſemblez environ [d] quarante Pythagoriciens, qui furent tous ou brûlez, ou accablez de pierres, à la réſerve de Lyſis & d'Archippe, ou, ſelon [e] d'autres, de Philolaüs, qui eſtant jeunes & diſpos, eurent le courage de ſe ſauver. [f] Lyſis ſe retira en Achaye, puis à Thêbes, où il devint précepteur d'Epaminondas. [g] Il y établit une école publique, y mourut, & y fut enterré. Le Pythagoricien Théanor y vint dans la ſuite à deſſein de faire transférer en Italie les os du défunt, au rapport de [h] Plutarque, lequel raconte aſſez au long cette hiſtoire.

On vante ſur-tout en la perſonne de Lyſis, ſon exactitude à tenir ſa parole; même dans des occaſions de très-petite importance: & c'eſt de quoi [i] Iamblique allègue l'exemple qui ſuit. Lyſis ayant fait un jour ſa prière dans le temple de Junon, rencontra, comme il en ſortoit, Euryphâme de Syracuſe, l'un de ſes condiſciples, qui venoit y faire la ſienne. Celui-ci dit à Lyſis qu'il le rejoindroit inceſſamment, & le pria de l'attendre. Lyſis le lui promit, & s'aſſit ſur un banc de pierre qui eſtoit à l'entrée du temple. Euryphâme, après ſa prière, ſe trouva tellement abſorbé dans ſes profondes

[a] *Iambl. vit. Pythag. cap. 35. init. pag. 201. edit. Kuſter.*
[b] *Id. ibid. cap. 23. pag. 87. ejuſd. edit.*
[c] *Id. ibid. cap. 35. init. pag. 199. & ſeq. ejuſdem edit.*
[d] *Diog. Laërt. lib. 8. ſect. 39. p. 520. edit. Amſtel.*
[e] *Plut. opuſc. de gen. Socr. pag. 1034. lin. 23. edit. Steph. Gr.*
[f] *Iambl. ibid. cap. 35. pag. 201. Pauſan. lib. 9. cap. 13. p. 735. Malch. vit. Pythag. ſect. 55. p. 51. Diog. Laërt. lib. 8. ſect. 7. pag. 492.*
[g] *Iamblic. ibidem.*
[h] *Ibid. pp. 1028. lin. 17. 1034. lin. 23. & ſeq.*
[i] *Ibid. cap. 30. ſect. 185. p. 155.*

méditations, qu'il en oublia ſon ami, & ſortit par une autre porte. Lyſis l'attendit le reſte du jour, la nuit ſuivante, une partie du lendemain, & l'auroit attendu plus long-temps, ſi Euryphâme en entrant dans l'école, & ne l'y voyant pas, ne ſe fût reſſouvenu de la rencontre de la veille. Cela le fit retourner au temple, d'où il ramena Lyſis, qui l'avoit attendu ſi conſtamment; & il lui dit que quelque Dieu l'avoit ainſi permis, pour faire éclater en lui une exactitude ſi ſcrupuleuſe à tenir ſa parole. Telle eſtoit celle des Pythagoriciens à garder les préceptes de leur maître.

Lyſis [k] compoſa des commentaires ſur la Philoſophie de Pythagore, leſquels ſont perdus. Diogène-Laërce témoigne que de ſon temps, on liſoit quelques ouvrages de Lyſis, ſous le nom de Pythagore. Pluſieurs attribuent à ce diſciple les *vers dorez*, que d'autres donnent à Philolaüs, mais que M. *Fabricius* prétend eſtre l'ouvrage d'Empédocle, comme il s'efforce de le prouver dans ſa [l] *Bibliothèque Grèque*. Il reſte aujourd'hui, ſous le nom de Lyſis, une lettre adreſſée à Hipparque, où ce Philoſophe reproche à cet ami de divulguer les ſecrets de la Philoſophie de leur maître commun. On trouve cette lettre dans différents recueils indiquez par M. *Fabricius*, entre autres dans celui de Thomas *Gale*, publié ſous le titre [m] d'*Opuſcula Mythologica & Philoſophica*.

Il eſt parlé dans [n] Strabon & dans [o] Athénée d'un autre Lyſis Poëte, auteur de vers Ioniens efféminez & impudiques, lequel ſuccéda en ce genre d'écrire à Sotadès, & à l'Etolien Aléxandre, qui s'y eſtoient (dit-on) exercez en proſe, d'où on les avoit tous ſurnommez Κιναιδολόγους. Les diſciples de ce Lyſis s'appelloient *Lyſiodi* (Λυσιῳδοὶ) de même que ceux de Simus autre Poëte du même goût, mais plus ancien que Lyſis, ſe nommoient *Simodi* (Σιμῳδοι.) On peut conſulter ſur ces ſortes de Poëtes & de Poëſies [p] Athénée, [q] Suidas, la

[k] *Lib. 8. ſect. 7. pag. 492.*
[l] *Lib. 2. cap. 12. tom. 1. p. 469.*
[m] *Pag. 736.*
[n] *Lib. 14. pag. 648. B.*
[o] *Lib. 14. cap. 4. pag. 620. E. F.*
[p] *Ibidem.*
[q] *Voce Sotades.*

[r] Poëtique de J. C. *Scaliger*, & [s] *Saumaiſe* dans ſes notes ſur Solin. Mais j'ai peine à croire que ce Lyſis, ſoit celui dont il eſt queſtion dans le paſſage de Plutarque.

M. *Bentley*, dans ſa [t] Diſſertation Angloiſe, publiée à Londres en 1699. *in-octavo*, touchant *Phalaris*, convient qu'Epaminondas a eu pour précepteur un Philoſophe Pythagoricien nommé Lyſis, comme l'atteſtent pluſieurs graves auteurs. Mais il ne peut ſe perſuader, ſur le témoignage de la plûpart de ces écrivains, que le Lyſis d'Epaminondas ſoit celui qui eſtoit contemporain de Pythagore & ſon diſciple, comme le prétend [u] *Dodwel*. En effet, ſi l'on ſuppoſe avec celui-ci, que l'école des Pythagoriciens à Crotone fut brûlée par Cylon la troiſième année de la LXXII.[e] Olympiade, date qui paroît à M. *Bentley* trop récente de dix-ſept ans; on peut préſumer que Lyſis eſtoit alors un jeune homme de vingt ans, puiſqu'il eut aſſez de courage & d'agilité, pour ſe ſauver de l'incendie avec Archippe l'un de ſes condiſciples. Maintenant il eſt facile de déterminer l'âge d'Epaminondas: car eſtant né la prémière année de la XCII.[e] Olympiade, comme on peut le recueillir d'un paſſage de [x] Plutarque; il falloit qu'il eût au moins vingt ans à la mort de ſon précepteur Lyſis, pour avoir eſté en état de faire ſous lui les progrès en Philoſophie, qu'on attribue à ce grand capitaine. Or à ce compte, il ſe trouve entre la naiſſance de Lyſis & la vingtième année d'Epaminondas, l'eſpace de cent dix-huit ans; intervalle trop long, ſans doute, pour la vie de ce Philoſophe, qui ne paroît dans aucune des anciennes liſtes de ceux qui ont long-temps vêcu.

Mais on doit encore étendre cette vie beaucoup plus loin, s'il eſt vrai, comme [y] Plutarque le raconte, que ſur la nouvelle de la mort de Lyſis, le Pythagoricien Théanor vint

[r] *Lib. 1. cap. 52.*
[s] *Pag. 76. G. edit. Traject.*
[t] *Pag. 77. & ſeq.*
[u] *De cyclis veter. pag. 148.*

[x] Λάσ. βιώσας. *pag. 2069. lin. 18.*
[y] *Opuſc. de gen. Socrat. p. 1028. lin. 17. & pag. 1034. lin. 23.*

d'Italie à Thêbes, au nom de toute la Secte, pour y rendre les derniers devoirs au tombeau du défunt: ce qui arriva (dit [z] Plutarque) dans le temps même que les exilez ou les proſcrits de Thêbes y furent rappellez, c'eſt-à-dire, [aa] la troiſième année de la C.e Olympiade: d'où il ſuit que Lyſis ſeroit mort à l'âge de cent trente-deux ans. Ce ſera bien pis, ſi ſur la foi de [bb] Diodore, on lui donne pour diſciple en Philoſophie à Thêbes Philippe de Macédoine, qui eſtoit [cc] alors en ôtage dans cette ville-là, & qui pour mieux profiter des leçons d'un tel maître, devoit avoir au moins quatorze ans: ce qui tombe à la quatrième année de la CII.e Olympiade; Philippe eſtant mort [dd] au commencement de la CXI.e [ee] à l'âge de quarante ſept ans. D'où il réſulte que Lyſis âgé de vingt ans lors de l'incendie de l'école Pythagoricienne, auroit vècu juſqu'à l'âge de cent quarante-un ans. Mais ſi au lieu de placer cet incendie la troiſième année de la LXXII.e Olympiade, on le recule juſqu'à la ſeconde année de la LXVIII.e ſuivant l'opinion la plus probable (au ſentiment de M. *Bentley*) il ſe trouvera que Lyſis auroit vécu juſqu'à l'âge de cent cinquante-huit ans; ce qui paſſe toute croyance. Il faut donc conclurre de tout cela (dit le ſavant Anglois) qu'il y a eu deux Philoſophes Pythagoriciens nommez Lyſis, que les Hiſtoriens ont confondus enſemble mal-à-propos, en mettant ſur le compte du prémier pluſieurs évenements, qui appartiennent certainement au ſecond.

Sur Lamprocle.

CXIII. *Lamprocle Athénien s'eſtant apperçû, &c.*] Lamprocle, au rapport d'un [a] Scholiaſte d'Ariſtophane, eſtoit fils de Midon, ou ſeulement ſon diſciple. [b] Athénée en parle comme d'un Poëte dithyrambique. Le Scholiaſte le fait auteur d'un Poëme à la louange de Pallas; Poëme que [c] d'autres

[z] *Ibidem.*
[aa] *Diod. lib. 15. pag. 345.*
[bb] *Idem, lib. 16. pag. 407.*
[cc] *Idem, lib. 15. pag. 379. Plut. in Pelopid. p. 532. lin. 8.*
[dd] *Diod. lib. 16. pag. 482.*
[ee] *Juſtin. lib. 9. ſect. 8.*
[a] *Nub. verſ. 964.*
[b] *Lib. 11. cap. 12. pag. 491. C. edit. Lugd.*
[c] *Tzetzes, chil. 1. hiſt. 25. v. 683.*

attribuoient à Stéſichore. [d] Tzetzès nous en a conſervé le commencement, conçu en ces termes:

Παλλάδα φοσέπτολιν κλήζω πολεμαδόκον ἀγυὰν,
Παῖδα Διὸς μεγάλου, δάμιοπλον ἄῤσον παρθένον:

c'eſt-à-dire, *J'invoque Pallas, cette chaſte guerrière, qui ſaccage les villes, cette fille du grand Jupiter, cette vierge fameuſe, qui ſait dompter par la force des armes.* [e] Le Scholiaſte d'Ariſtophane cite ces vers un peu différemment:

Παλλάδα φοσέπτολιν κλήζω πολεμαδόκον ἀγυὰν,
Παῖδα Διὸς μεγάλου, δαμάσιππον.

Il ajoûte que Phrynique fait mention de ce cantique comme d'un ouvrage de Lamprocle, & en allègue les vers comme il ſuit:

Παλλάδα φοσέπτολιν δεινὰ θεὸν ἐγρεκύδοιμον
Ποπκλήζω πολεμαδόκον ἀγυὰν
Παῖδα Διὸς μεγάλου, δαμάσιππον.

[f] Athénée cite un vers du même Lamprocle, au ſujet des Pléïades confondues avec les colombes. Le voici:

Αἵτε ποτανᾶις ὁμώνυμοι πελάσιν αἰθέρι νεῖσθε:

c'eſt-à-dire, *Pléïades, qui habitez la région éthérée, ſous un nom qui vous eſt commun avec les oiſeaux appellez colombes.*

CXIV. *S'eſtant apperçû que cette Harmonie Mixolydienne n'avoit pas ſa disjonction, où preſque tous les Muſiciens la croyoient, mais que cette disjonction ſe faiſoit plus haut.* σωίδοντα ὅτι οὐκ ἐνταῦθα ἔχει τὴν διάζευξιν ὅπου χεδὸν ἅπαντες ᾤοντο, ἀλλ' ὑπὲρ τὸ ὀξύ.] Lamprocle n'eſt point ici donné comme l'auteur de l'Harmonie Mixolydienne: il en eſt regardé ſeulement comme le réformateur. Mais en quoi pouvoit conſiſter cette réforme? C'eſtoit, comme le dit Plutarque, à déterminer le véritable ſyſtême de cette Harmonie ou de ce mode, Sur l'Harmonie Mixolydienne.

[d] *Ibidem.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Ibidem.*

quant à ſa disjonction ou à l'arrangement des divers *tétracordes*, qui compoſoient ce ſyſtême. En le réduiſant à l'étendue de l'octave ou de l'*octacorde*, c'eſt-à-dire, du double *tétracorde* disjoint; le lieu de cette disjonction eſt unique, & par conſéquent n'eſt point équivoque, comme on le peut voir par la progreſſion de ce ſyſtême, que voici: *mi, fa, ſol, la; ſi, ut, ré, mi.* Il ne s'agit donc point ici du double *tétracorde* disjoint. Mais l'*hendécacorde*, ou le triple tétracorde disjoint, (c'eſt-à-dire la onzième,) pouvoit eſtre le ſyſtême dont parle ici Plutarque. En effet, ce ſyſtême offre un choix pour la disjonction, qui peut eſtre placée, ou entre le prémier & le ſecond *tétracorde*, ainſi; *mi, fa, ſol, la: ſi, ut, ré, mi: mi, fa, ſol, la:* ou entre le ſecond & le troiſième, de cette manière: *mi, fa, ſol, la: la, ſi b mol, ut, ré: mi, fa, ſol, la:* & en ce cas, Lamprocle aura pu mettre la disjonction du mode Mixolydien entre ces deux derniers *tétracordes* à l'aigu (ὅτι τὸ ὀξύ:) au lieu que la plûpart des Muſiciens croyoient devoir la mettre entre les deux prémiers *tétracordes* au grave. Suppoſé qu'il ſoit ici queſtion du ſyſtême complet de l'ancienne Muſique, compoſé de quatre tétracordes & du *proſlambanomène*, ce qui remplit la double octave: on y trouvera la même alternative. C'eſt-à-dire, que la disjonction peut s'y placer, ou entre le ſecond & le troiſième *tétracorde*, ainſi: *la: ſi, ut, ré, mi: mi, fa, ſol, la: ſi, ut, ré, mi: mi, fa, ſol, la:* ou entre le troiſième & le quatrième, comme il ſuit: *la: ſi, ut, ré, mi: mi, fa, ſol, la: la, ſi b mol, ut, ré: mi, fa, ſol, la.*

Mais quelle pouvoit eſtre la cauſe d'une telle mépriſe de preſque tous les Muſiciens ſur ce point? Voici, à mon avis, celle que l'on pourroit imaginer. Les prémiers Muſiciens Grecs qui empruntérent le mode Lydien & le Mixolydien des peuples Aſiatiques de même nom, comprirent fort bien que le ſyſtême entier du ſecond eſtoit d'un demi-ton plus haut que celui du prémier (comme je l'ai dit [a] ci-deſſus.) Mais ils ne firent pas aſſez d'attention à l'endroit où les Lydiens plaçoient la disjonction dans le Mixolydien; & ils la

[a] *N.° 103.*

mirent

mirent, sans y regarder de plus près, entre les deux *tétracordes* au grave, comme peut-estre ils en usoient dans le mode Lydien. Lamprocle, dans la suite, ayant examiné la chose avec plus d'exactitude, reconnut par la manière dont les Lydiens montoient leurs instruments à cordes, & perçoient leurs flûtes pour le mode Mixolydien, qu'ils mettoient la disjonction entre les deux *tétracordes* à l'aigu : & sur cette observation, il réforma la figure ou l'échelle de ce mode parmi les Grecs, & la rendit conforme à celle des Lydiens.

CXV. *En disposa la figure ou l'échelle de manière qu'elle s'étendoit de l'aigu au grave, comme qui diroit de la* paramèse *à l'*hypate *des* hypates. τοιῶτον αὐτῆς ἀπεργάσατο τὸ χῶμα οἷον τὸ ἀπὸ παραμέσης ἐπὶ ὑπάτην ὑπατῶν.] Ceci achève de confirmer ce que j'ai commencé à établir dans la remarque précédente ; savoir, qu'il s'agit ici de l'*hendécacorde* ou du triple *tétracorde* disjoint. L'on sait que deux *tétracordes*, c'est-à-dire le système de deux quartes, estoient censez conjoints, lorsque le son le plus aigu du prémier ou du plus bas, devenoit le son le plus grave du second ou du plus haut, comme dans cette progression de sons : *si, ut, ré, mi : mi, fa, sol, la :* & que ces deux *tétracordes* estoient censez disjoints, lorsqu'ils estoient séparez l'un de l'autre par l'intervalle d'un ton entier, placé entre le son le plus aigu du plus bas & le plus grave du plus haut, en cette manière : *mi, fa, sol, la : si, ut, ré, mi :* en sorte que le système des deux *tétracordes* conjoints ne composoit qu'une septième du *si* au *la ;* & que celui des deux *tétracordes* disjoints rempliſſoit l'octave du *mi* au *mi.* On peut sur ce sujet recourir à ce que j'en ai dit dans ma [a] *Dissertation sur la Mélopée.* L'*hendécacorde* estoit formé de trois *tétracordes*, deux conjoints & le troisième disjoint, ou deux disjoints & le troisième conjoint : car cette disjonction pouvoit s'y pratiquer en deux endroits, comme je l'ai remarqué [a2] plus haut.

Il faut expliquer présentement ce que les anciens entendoient par ces deux mots, la *paramèse* & l'*hypate* des *hypates*

[a] *Mem. de Litter. tom. 5. p. 173.* | [a2] *N.° 114.*

dans l'*hendécacorde,* dont il eſt ici queſtion. Ils appelloient *paramèſe* le huitième ſon, en montant du grave à l'aigu, & ils lui donnoient ce nom, parce qu'il eſtoit voiſin de la *mèſe,* ou du ſeptième ſon, qu'il ſuivoit immédiatement. Ainſi dans la progreſſion des ſons de l'*hendécacorde,* où la disjonction ſe fait entre le ſecond & le troiſième *tétracorde* à l'aigu, & que j'ai expoſée [b] ci-deſſus, la *paramèſe* répond au ſecond *mi,* & la *mèſe* au *ré.* A l'égard de l'*hypate* des *hypates,* c'eſtoit le prémier ou le plus grave des ſons de l'*hendécacorde.* On appelloit ce ſon ou cette corde *hypate* (ὑπάτη) comme qui diroit ὑφ' ἁπάτη la *ſuprème,* parce qu'elle paroiſſoit à la tête de l'échelle des ſons, diſpoſez de manière dans la Muſique ancienne, que leur progreſſion du grave à l'aigu alloit de haut en bas; en ſorte que le ſon le plus grave eſtoit au haut de l'échelle, & le plus aigu eſtoit au bas, ſous le nom de *nète* (νήτη). Et quoique l'on ait changé dans la ſuite la diſpoſition de ces ſons, & qu'on les ait rangez dans le même ordre où on les voit aujourd'hui, c'eſt-à-dire, les graves au bas de l'échelle, & les aigus au plus haut: ceux des deux extrémitez ont toûjours conſervé leurs anciennes dénominations d'*hypate* & de *nète,* après avoir perdu leur prémière ſituation, que ces anciens noms indiquoient. Pour déſigner le prémier ou le plus grave ſon de l'*hendécacorde,* on joignoit au terme ὑπάτη celui d'ὑπάτων (l'*hypate* des *hypates*); parce que le prémier ou le plus grave des trois *tétracordes* renfermez dans ce ſyſtême, s'appelloit le *tétracorde* des *hypates* ou des ſons les plus graves; d'où le premier ou le plus grave de ces mêmes ſons empruntoit ſa dénomination d'*hypate* des *hypates,* comme qui diroit *le plus grave ſon des plus graves.*

Après cette expoſition des termes employez dans le paſſage de Plutarque, ce paſſage devient très-intelligible. Lamprocle ayant reconnu que dans l'*hendécacorde* monté ſur le ton ou mode Mixolydien, la disjonction devoit eſtre placée entre le ſecond & le troiſième *tétracorde* à l'aigu; il en dreſſa la figure ou l'échelle de façon, qu'en s'étendant de la *paramèſe* à l'*hypate*

[b] *N.° 114.*

des *hypates*, (c'eſt-à-dire, depuis le *mi* à l'aigu, juſqu'au *mi* le plus bas,) elle comprenoit les deux *tétracordes* conjoints les plus graves, & de plus le ton qui opéroit la disjonction du troiſième *tétracorde;* ton ſitué entre la *mèſe* & la *paramèſe*, c'eſt-à-dire, entre le *ré* & le *mi* à l'aigu.

CXVI. *On prétend de plus que l'Harmonie Hypolydienne, contraire, s'il en fut jamais, à la Mixolydienne, puiſqu'elle approche fort de l'Ionienne, &c.* Ἀλλὰ μὴν καὶ ἡ ἐπαμφοτέρου Λυδιστὶ εἴπερ ἐναντία τῇ Μιξολυδιστὶ σύνδρομόν ἐστιν τῇ Ἰάστι.] Ἁρμονία ἐπανειμένη Λυδιστὶ, *l'Harmonie Lydienne relâchée*, n'eſt autre choſe ici que le *mode Hypolydien*, de trois tons plus grave que le Mixolydien: c'eſt-à-dire qu'en ſuppoſant (comme j'ai fait [a] plus haut) le *proſlambanomène* de celui-ci répondant au ſecond *ſol* de nos clavecins ordinaires, le *proſlambanomène* de l'Hypolydien répondoit à l'*ut-dièſe* au grave de ce *ſol.* Cette diſtance de trois tons entre le Mixolydien & l'Hypolydien, ſuffiſoit pour faire enviſager ce dernier comme oppoſé au prémier, ἐναντία τῇ Μιξολυδιστὶ, dit Plutarque; ce que l'interprète Latin *Xylander* a fort mal rendu, en faiſant dire à ſon auteur tout le contraire de ce que porte le texte Grec. Plutarque a raiſon d'ajoûter, que ce mode Hypolydien approche fort de l'Ionien (σύνδρομόν ἐστιν τῇ Ἰάστι.) En effet, ils ne ſont ſéparez l'un de l'autre que par le Dorien, & par conſéquent, ne ſont qu'à un ton d'intervalle: l'Ionien répondant au *mi b mol*, & l'Hypolydien à l'*ut-dièſe* au grave du Dorien, que je ſuppoſe répondre au *ré*, comme je l'ai déja dit.

Sur l'Harmonie Hypolydienne.

Au ſurplus, la particule εἴπερ ne doit point ici ſe rendre par *etſi*, *quoique*, mais par *certè*, *certainement;* ou elle doit ſe prendre dans le ſens d'εἴπερ ποτὲ, *s'il en fut jamais*, εἴπερ ἐναντία τῇ Μιξολυδιστὶ, *contraire, s'il en fut jamais*, à la Mixolydienne: ou dans la ſignification d'ἐπειδήπερ, *quando-quidem*, *ut-pote*, *comme eſtant contraire*, &c. & ſur ce pied-là, il faut lire ἐναντίαν pour ἐναντία, & ajoûter la conjonction ἐ après

[a] *N.° 103.*

Μιξολυδιστὶ: ἀλλὰ μὴν ⸗ ἡ ἐπανημμένη Λυδιστὶ, εἴπερ ἐναντίαν τῇ Μιξολυδιστὶ, ⸗ ὡσαπλησίαν ἴσην τῇ Ἰάδι: après quoi, l'on traduira ainſi tout le paſſage: *On prétend que le mode Hypolydien, oppoſé, s'il en fut jamais, au Mixolydien, & fort approchant de l'Ionien, eut Damon l'Athénien pour inventeur.*

28. Février 1736.

CXVII. *Fut imaginé par l'Athénien Damon.* Ὑπὸ Δάμωνος εὑρῆσθαί φασι τὴν Ἀθηναίαν.] Ce Damon eſt vraiſemblablement celui dont parle [a] Eſtienne de Byzance, qu'il fait fils de Damonide, & originaire d'Oa bourg de l'Attique, de la tribu Pandionide. C'eſtoit un très-habile [b] Sophiſte; c'eſt-à-dire, qu'il joignoit l'étude de l'Eloquence à celle de la Philoſophie, ſur-tout de la Politique; & de plus, il eſtoit ſi grand Muſicien, que dans cet art il devint [c] chef d'une ſecte, à laquelle on donna ſon nom. Mais rien en ce genre ne l'illuſtra plus, que les ſuffrages de deux grands hommes, tels que [d] Périclès & [e] Socrate, qui ſe firent ſes diſciples. Ce dernier l'appelle ſon ami, dans un [f] Dialogue de Platon, où Nicias, l'un des interlocuteurs, apprend à la compagnie, que Socrate lui avoit donné pour maître de Muſique de ſon fils, [g] Damon élève d'Agathocle, & qui excelloit non-ſeulement dans cet art, mais qui poſſédoit outre cela toutes les qualitez qu'on pouvoit ſouhaiter dans un homme, auquel on confioit l'éducation des jeunes gens d'un rang diſtingué.

Recherches ſur le Muſicien Damon.

Damon avoit principalement cultivé cette partie de la Muſique, où il eſt queſtion de l'uſage qu'on doit faire du rhythme ou de la cadence: & c'eſt un détail ſur lequel [h] Platon renvoye à ce Muſicien, comme à un grand maître. Celui-ci fit voir, ſuivant le témoignage [i] d'Ariſtide-Quintilien, en cela d'accord avec Platon, que les ſons, en vertu d'un certain

[a] *Voce Οα.*
[b] *Plut. in Pericl. pag. 280. lin. 7. edit. Steph. Gr.*
[c] *Porph. in lim. comment. ad Ptolem. Harmon.*
[d] *Plutarc. ibidem.*
Plat. in primo Alcib. pag. 31. C. edit. Læmar.
[e] *Diog. Laërt. lib. 2. ſect. 19. pag. 91. edit. Amſtel.*
Suidas, voce Σωκράτης.
[f] *Lach. pag. 253. F.*
[g] *Ibidem, pag. 246. E.*
[h] *De Republ. lib. 3. pag. 437. H.*
[i] *Lib. 2. pag. 95. edit. Meibom.*

rapport, ou d'une certaine reſſemblance qu'ils acquéroient avec les qualitez morales par un chant ſuivi & continu, pouvoient former dans la jeuneſſe, & même dans des ſujets plus âgez, des mœurs qui n'y exiſtoient point auparavant, ou qui n'eſtoient point encore développées. En effet, dans les airs qui nous viennent de ce Muſicien (continue Ariſtide) on trouve que ſa Mélopée employe plus ou moins fréquemment les différents ſons, tant mâles qu'efféminez; & que quelquefois elle ne met en œuvre que les uns ou les autres. D'où il paroît que l'Harmonie ou les chants peuvent s'accommoder aux divers caractères qu'on veut inſpirer aux auditeurs.

Cela ſe confirme par un paſſage de [k] Galien, où il interroge les Stoïciens en ces termes: « Comment ſe pouvoit-il faire (dit-il) que le Muſicien Damon voyant de jeunes gens, « que les vapeurs du vin & un air de flûte joué ſur le ton Phrygien avoient rendus extravagants, les ramenât tout d'un coup « à un état de tranquillité, en faiſant jouer un air ſur le ton « Dorien? Cela n'arrivoit-il pas (répond le Médecin) parce « que l'ame ſenſitive, qui eſt le ſiége des paſſions, & qui eſt « privée de raiſon, peut eſtre agitée ou calmée par des mouvements qui n'ont rien de raiſonnable: au lieu que cette faculté « de l'ame qui raiſonne, ne change point ſes opinions au gré d'un « joueur de flûte, qui exécute des airs ſur différents modes? » [l] Martien-Capelle raconte ce même fait, avec cette différence, que le calme rendu aux jeunes gens pris de vin, & produit, ſelon Galien, par l'Harmonie Dorienne, Capelle le regarde comme l'effet de l'air, ou du cantique *Spondée*, qui apparemment ſe jouoit ſur le ton Dorien, dont la gravité répondoit à la lenteur du rhythme ou de la meſure que ſuivoit le Muſicien dans l'exécution. C'eſt ſans doute de ce Damon que Platon parle encore dans ſa [m] *République*, & auquel il attribue ce ſentiment, Que les innovations & les changements dans la Muſique, s'étendoient juſqu'aux loix les plus importantes, & y donnoient de dangereuſes atteintes. Cela

[k] *De placit. Hippoc. & Plat. l. 5. c. 5. p. 169. D. edit. Charter. tom. 5.*

[l] *Lib. 9. pag. 313. edit. Grot.*

[m] *Lib. 4. pag. 447. B.*

ne s'accorderoit guères avec l'invention ou l'introduction d'un mode auſſi efféminé que l'Hypolydien, que l'on met ici ſur ſon compte. Mais il n'eſt pas rare de voir les hommes déroger, dans la pratique, à la ſageſſe de leurs maximes ſpéculatives.

Damon eſtoit très-intelligent (ſelon [n] Plutarque) en matière de politique, & ſous le nom de Muſicien il prétendoit cacher à la multitude ſa profonde capacité. Il ſe lia intimement avec Périclès, pour le former au gouvernement, comme un maître d'eſcrime s'affectionne à un bon Athlète, pour le dreſſer aux exercices de la Gymnaſtique. Mais il ne put tellement ſe déguiſer, que l'on ne reconnût enfin, que ſa lyre n'eſtoit qu'une couverture; & on le bannit du ban de l'*Oſtraciſme*, comme ſe mêlant de trop d'intrigues, & favoriſant la tyrannie. Par-là il ſe vit en butte aux brocards des Poëtes comiques; & l'un d'eux nommé Platon, dans une de ſes pièces introduit quelqu'un ſur la ſcêne, qui s'adreſſant à Damon, l'apoſtrophe en ces termes: *Prémiérement, dis-moi, je t'en conjure; eſt-il vrai que tu as eſté, comme un autre Chiron, le nourricier de Périclès!* Sur quoi [o] M. *Dacier* obſerve dans ſes notes, que le Poëte joue ici ſur le mot *Chiron*, qui en Grec eſt un nom propre, & un comparatif qui ſignifie *plus méchant.* D'ailleurs, (continue le traducteur) il veut faire entendre à Périclès, qu'il aura le ſort d'Actéon nourriſſon de ce Centaure, & qu'il ſera déchiré par ſon peuple, comme Actéon fut mis en pièces par ſes chiens. On peut conſulter, au ſujet de Damon, les [p] notes de *Meibom* ſur Ariſtide-Quintilien.

Sur l'Harmonie plaintive & ſur l'efféminée.

CXVIII. *Or l'une de ces Harmonies eſtant plaintive, & l'autre molle ou efféminée.* Τούτων δὴ τῶν ἁρμονιῶν, ἡ μὲν θρηνωδικῆς τινος ἕξις, ἡ δὲ ἐκλελυμένης.] L'harmonie plaintive eſtoit la Lydienne & la Myxolydienne; l'efféminée ou molle eſtoit l'Ionienne & ſa voiſine l'Hypolydienne. On conçoit aiſément que l'Harmonie Lydienne & la Mixolydienne, toutes deux

[n] *Ibidem.*
[o] *Homm. illuſt. tom. 2. pag. 204.* | *edit. Pariſ. 1721. in-quarto.*
[p] *Pag. 200. & ſeq.*

beaucoup plus aiguës que le ton Dorien, la prémière de deux tons, la ſeconde de deux tons & demi, eſtoient par-là d'autant plus propres à exprimer des plaintes, des cris, des gémiſſements, qui ſe font d'ordinaire ſur un ton de cette nature. Mais il eſt aſſez difficile de comprendre comment il eſtoit poſſible que la ſeule différence d'élévation d'un demi-ton de plus ou de moins dans le ſyſtême de l'Harmonie Ionienne & de l'Hypolydienne, par rapport à la Dorienne, dont la gravité inſpiroit le courage & la temperance, communiquât aux deux prémières un caractère tout oppoſé, c'eſt-à-dire, la molleſſe & quelque choſe d'efféminé.

Il eſt vrai que dans le ſyſtême de la Muſique moderne, ce changement de caractère peut arriver, ce ſyſtême conſervant toûjours le même degré d'élévation. Mais c'eſt à la faveur de la modulation majeure & de la mineure, qui varient chacun de nos modes. Par exemple, notre mode *C-ſol-ut* majeur eſt d'un caractère, qui le rend convenable aux chants de triomphe, aux bruits de guerre, &c. au lieu que *C-ſol-ut* mineur exprime des plaintes mêlées d'amour & de tendreſſe; & c'eſt ſur ce mode que ſe chantent l'adieu de Cadmus & d'Hermione, dans [a] l'Opéra de ce nom; la plainte d'Epaphus & de Libye, dans celui de [b] Phaéthon; cette ſcêne ſi touchante, qui ſe paſſe entre Cérès, Aréthuſe & Alphée, dans [c] l'Opéra de Proſerpine, & qui commence par ce vers:

Ne m'apprendrez-vous point où ma fille peut eſtre! &c.

De même notre mode *F-ut-fa* majeur a quelque choſe de grave, de majeſtueux, de magnanime; au lieu que *F-ut-fa* mineur ſemble n'eſtre deſtiné qu'à déplorer les plus grands malheurs: & c'eſt en effet ſur ce mode que ſe chante la plainte d'Iſis, qui commence par ce vers, dans [d] l'Opéra de ce nom,

Terminez mes tourments, puiſſant Maître du monde;

[a] *Act. 2. ſc. 4.*
[b] *Act. 2. ſc. 4.*
[c] *Act. 5. ſc. 4.*
[d] *Act. 5. ſc. 1.*

& celle d'Andromède expoſée ſur le rocher, dans [e] l'Opéra de Perſée, & qui commence ainſi,

Dieux, qui me deſtiniez une mort ſi cruelle, &c.

G-ré-ſol mineur convient à des plaintes mêlées de deſeſpoir; & telle eſt celle [f] d'Armide ſur le départ de Renaud, dont voici le premier vers;

Le perfide Renaud me fuit,

& qui ſe chante ſur ce ton: au lieu que cette plainte éclatant juſqu'à la fureur, pour ſe rabbattre ſur l'eſpoir de la vengeance, paſſe du *G-ré-ſol* mineur au *G-ré-ſol* majeur, pour ce vers & les ſuivants,

Traître, atten.... je le tiens.... je tiens ſon cœur perfide, &c.

Or la variation du majeur au mineur eſtoit inconnue dans l'ancienne Muſique, & tous ſes modes eſtoient eſſentiellement mineurs, procédant tous par la tierce mineure en montant, & jamais par la majeure. Ainſi, dans le cas dont il eſt ici queſtion, le mode Dorien répondant à notre *D-lar-é* tierce mineure, l'Ionien d'un demi-ton plus haut, répondroit à notre *E-ſi-mi-bé-mol* auſſi tierce mineure; & l'Hypolydien, d'un demi-ton plus grave que le Dorien, à notre *C-ſol-ut dièſe* encore tierce mineure. Il eſt viſible que de ſi petits intervalles, ſoit au grave, ſoit à l'aigu, ne ſuffiſoient point, pour donner aux deux modes extrêmes (c'eſt-à-dire à l'Ionien & à l'Hypolydien) un caractère tout ſemblable, mais fort différent de celui qu'avoit le mode moyen (c'eſt-à-dire le Dorien.) Il falloit donc néceſſairement (comme je l'ai déjà obſervé [g] plus haut) qu'à cette diverſité d'élévation du mode, il ſe joignît quelques autres modifications, capables de le caractériſer plus efficacement; & tel pouvoit eſtre le mélange de quelques ſons empruntez de quelqu'une des cinq autres eſpèces

[e] *Act. 4. ſc. 5.*
[f] *Act. 5. ſc. 5.*
[g] *N.° 103.*

qui

qui partageoient les trois genres: telle pouvoit eſtre encore la ſuppreſſion de quelques-uns des ſons employez dans les autres modes, ſans compter les variétez du rhythme & celles de la verſification.

CXIX. *Platon n'ignoroit pas qu'il ſe trouve dans ces mêmes Harmonies* (la Mixolydienne & l'Hypolydienne ou l'Ionienne) *quelque choſe d'utile au maintien du gouvernement.* Οὐ, μὰ Δία, ἀγνοήσας ὅτι καὶ ἐν ἐκείναις τὶ χρήσιμον ἐὼ πρὸς Πολιτείαν φυλακικήν.] Πολιτεία φυλακικὴ n'eſt autre choſe que cette partie du gouvernement, qui veille à établir & à maintenir la ſûreté publique. Pour cela, il eſt quelquefois néceſſaire de ſavoir exciter à propos certaines paſſions parmi le peuple, & de ſavoir les réprimer. C'eſt à quoi la Muſique peut beaucoup contribuer par la variété de ſes modes ou Harmonies, dont les unes font naître la terreur, les autres la compaſſion; celles-ci allument la colère, celles-là l'éteignent, &c. Platon connoiſſoit parfaitement ces divers effets. Mais craignant que la Muſique ne les portât trop loin, & juſqu'à troubler la paix & la tranquillité publique, par la multiplicité de ſes modes; il donnoit l'excluſion à la plûpart, & s'en tenoit au mode Dorien & au Phrygien (comme je l'ai déjà dit [a] ci-deſſus) deſquels il n'avoit rien de pareil à redouter.

CXX. *Ayant eſté diſciple de Dracon l'Athénien, & de Métellus d'Agrigente.* Ἀκουσὶς γνήσιος Δράκοντος τ᾽ Ἀθηναίε & Μετέλλε τ᾽ Ἀκραγαντίνε.] Il n'eſt parlé en nul autre endroit (que je ſache) de ces deux Muſiciens, qui enſeignérent cet art à Platon. C'eſt de quoi ne diſent pas un mot, ni Diogène-Laërce, ni Olympiodore, ni aucun de ceux qui ont écrit la vie de ce Philoſophe. On connoît, ſous le nom de Dracon, pluſieurs Grecs illuſtres, ſans compter le Légiſlateur d'Athènes. Mais ſi nous n'avions le témoignage de Plutarque, le Muſicien Dracon ſeroit parfaitement ignoré. Platon put s'inſtruire de cet art, ſans ſortir de ſa patrie, puiſque Dracon eſtoit Athénien. A l'égard de Métellus, auſſi peu connu que

Sur les Muſiciens Dracon & Métellus.

[a] *N.° 102.*

Dracon, mais dont le nom eſt beaucoup moins familier chez les Grecs; peut-eſtre notre Philoſophe le trouva-t-il dans cette partie de l'Italie appellée la grande Grèce, où il alla chercher les diſciples de Pythagore. Peut-eſtre le rencontra-t-il plûtôt en Sicile, à la cour de Denys le Tyran; ce qui paroît d'autant plus probable, que ce Métellus eſtoit originaire d'Agrigente (aujourd'hui *Gergenti*) alors ville célèbre de cette même île.

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Simonide.

CXXI. *Il n'ignoroit pas non plus que Simonide.*] Il y a eu pluſieurs Poëtes de ce nom, confondus enſemble mal-à-propos par les auteurs qui en ont écrit, entr'autres par [a] Suidas. Mais il paroît certain, par la [b] Chronique de Paros, que le plus ancien de tous naquit l'an 294. de cette Chronique, lequel répond à la troiſième année de la LV.[e] Olympiade, 558. ans avant J. C. & la preuve en eſt, que l'an 205. de cette même [c] Chronique, ou le 469.[e] avant notre Époque, ce Poëte mourut âgé de quatre-vingt-dix ans. La Chronique d'Euſèbe le place ſous quatre années différentes, [d] 1354. [e] 1458. [f] 1480. [g] 1531. qui répondent aux années 664. 559. 537. & 486. avant J. C. ce qui fait l'eſpace de 177. ans. Mais, ou le Chronologiſte s'eſt mécompté, ou il veut parler de pluſieurs Simonides. Le nôtre eſtoit originaire [h] d'Ioülis, ville de l'île de Céos, l'une des Cyclades, ſituée dans le voiſinage de l'Attique: & c'eſt ſur quoi les divers écrivains ſont d'accord entr'eux. [i] Callimaque le dit petit-fils d'un Hyllichus. Il vécut aſſez long temps, comme l'on voit, pour eſtre contemporain & ami de Pittacus de Mitylêne (ſelon [k] Platon;) [l] d'Hipparque, Tyran d'Athênes; de [m] Pauſanias,

[a] *Voce* Σιμωνίδ.
[b] *Marm. Oxon. pag. 246.*
[c] *Ibid. pag. 248.*
[d] *Pag. 121. edit. Amſtel.*
[e] *Pag. 127.*
[f] *Pag. 128.*
[g] *Pag. 130.*
[h] *Strab. lib. 10. pag. 486. C. edit. Pariſ. Steph. Byzant. voce* Ἰουλίς. *Suidas, ibidem.*
[i] *Pag. 166. verſ. 13. edit. Pariſ. Ann. Fabræ.*
[k] *In Protag. pp. 205. & ſeq. edit. Lœmar.*
[l] *Id. in Hipparc. pag. 2. F.*
[m] *Ælian. Var. hiſtor. lib. 9. cap. 41.*

Roi de Sparte; [n] d'Hiéron, Tyran de Syracuſe; de Thémiſtocle, comme l'aſſûre [o] Plutarque; & des Alévades, Rois de Theſſalie, au rapport de [p] Sozomène. Il avoit paſſé ſa prémière jeuneſſe ſous la fin du règne de Cyrus, ſous les règnes de Cambyſe & de Darius I. vers la mort duquel il devint très-célèbre dans Athênes, par ſon talent pour la Poëſie, & continua ſous Xerxès à s'illuſtrer en ce genre, ainſi que l'atteſte la [q] Chronique de Paros, à l'année 225. Il eſtoit dèjà fort vieux, lorſqu'il eut Pindare pour diſciple.

Ce n'eſtoit point la ſeule qualité d'excellent Poëte, ſurtout dans le genre lyrique & dans l'élégiaque, qui l'avoit mis en crédit auprès de tant d'hommes illuſtres. Son ſavoir & ſa ſageſſe y eſtoient entrez pour beaucoup, comme le dit [r] Cicéron en ces termes: *Non enim Poëta ſolùm ſuavis, verùm etiam cæteroqui doctus ſapienſque traditur:* ce qui revient à ce que [s] Platon en avoit penſé long-temps auparavant, lorſqu'il diſoit qu'*il n'eſtoit pas aiſé de ne point ajoûter foi à Simonide, à cet homme ſage, à cet homme divin:* Σιμωνίδῃ γὲ ὃ ἐξὸν ἀπιστεῖν, σοφὸς γὰρ ⸫ Θεῖος ὁ ἀνήρ. Cette grande ſageſſe atteſtée par des juges ſi reſpectables, ſembloit le mettre en droit de n'eſtre pas toûjours de l'avis de ceux qui brilloient le plus alors par cette qualité; & il oſa [t] contredire dans ſes vers la maxime de Pittacus, l'un des ſept ſages de Grèce. A cette maxime renfermée dans ces trois mots, Χαλεπὸν ἐσθλὸν ἔμμεναι, *il eſt difficile de demeurer vertueux*, Simonide ajoûta celle-ci: *Ce n'eſt pas à demeurer vertueux que conſiſte la grande difficulté; c'eſt à le devenir ſi parfaitement & ſi ſolidement, de corps & d'eſprit, que cette vertu ſoit inébranlable:* Οὐ γὰρ ἔστι, ἀλλὰ θεὸς μοῦνος ἔχειν αὐτὸν ἀγαθὸν χερσί τε ⸫ ποσὶ ⸫ νοῷ τετράγωνον, ἄνευ ψόγου πεπυγμένον, χαλεπὸν ἀληθέως. C'eſt une queſtion qui eſt diſcutée avec étendue dans le Dialogue cité, mais dont la déciſion ne fait rien ici.

[n] *Xenoph. in Hieron. pag. 901. A. edit. Pariſ.*
[o] *In Themiſt. p. 208. lin. 7. edit. Steph. Græc.*
[p] *In argum. hiſt. Eccleſiaſt. init.*
[q] *Marm. Oxon. pag. 169.*
[r] *De nat. Deor. lib. 1. ſect. 22.*
[s] *De Republ. lib. 1. pag. 411. E.*
[t] *Plat. in Protagor. pp. 205. B. 206. 207. 208.*

Quoi qu'il en ſoit, Simonide marqua ſans doute beaucoup moins de ſageſſe, lorſqu'il voulut exiger de [u] Thémiſtocle ſon ami, pour lors Archonte d'Athênes, quelque choſe d'injuſte: ce qui attira cette réponſe du Magiſtrat à notre Poëte: *Comme tu ne ſerois pas bon Poëte* (lui dit Thémiſtocle) *ſi tu faiſois des vers contre les règles de la Poëſie; de même je ne ſerois pas bon Magiſtrat, ſi je t'accordois quelque choſe contre les loix.* [x] Thémiſtocle le cenſuroit encore ſur quelques autres articles, lui diſant que c'eſtoit une folie à lui, qui eſtoit ſi laid, de ſe faire peindre, & que ç'en eſtoit une autre de déchirer, comme il faiſoit par ſes vers, les Corinthiens, qui habitoient une ſi grande & ſi puiſſante ville. Il avoit choiſi depuis long temps Athênes pour le lieu de ſa réſidence. Il y avoit eſté très-conſidéré à la cour du Tyran [y] Hipparque, fils de Piſiſtrate; & ce Prince lui payoit de groſſes penſions, qu'il accompagnoit de gratifications conſidérables, pour le retenir auprès de lui. Après la bataille de Platées, Simonide, au rapport [z] d'Elien, s'eſtant trouvé à un repas avec Pauſanias Roi de Sparte, qui avoit joué un rôle ſi glorieux dans cette grande action; ce Prince le pria de lui alléguer quelque belle ſentence philoſophique; à quoi le Poëte en ſouriant, ne répondit autre choſe, ſinon; *Souviens-toi que tu es homme*, Μέμνησο ἄνθρωπος ὤν. Ce mot ſi ſage ne fit pas alors grande impreſſion ſur Pauſanias, qui n'eſtoit plein que des vains projets d'une ambition mal entendue. Il ne ſentit toute la force de cette ſentence, que lorſqu'il ſe vit réduit à ſe ſauver dans le temple de Minerve, & ſur le point de perdre la vie.

Simonide eut encore pour bienfaicteurs [aa] Alévas & ſes trois fils, Rois de Theſſalie, qui, ſelon [bb] Hérodote & [cc] Pauſanias, ouvrirent à Xerxès l'entrée de la Grèce. Mais il fut ſur-tout en grande conſidération auprès d'Hiéron, Tyran de Syracuſe, à la cour duquel il ſe retira, eſtant dèjà vieux: & [dd] il y fut le

[u] *Plut. in Themiſt. p. 208. lin. 7.*
[x] *Idem, ibid. lin. 10.*
[y] *Plat. in Hipparc. pag. 2. F.*
[z] *Var. hiſt. lib. 9. cap. 41.*
[aa] *Sozom. ibidem.*
[bb] *Lib. 7. ſect. 6. edit. Gronov.*
[cc] *Lib. 7. cap. 10. pag. 546. edit. Kuhn.*
[dd] *Schol. Pindar. Olymp. Od. 2. verſ. 29.*

médiateur de la paix entre ce Prince & Théron Roi d'Agrigente, lorſque leurs armées eſtoient ſur le point d'en venir aux mains. Xénophon fait foi de cette grande liaiſon de notre Poëte avec le Roi de Syracuſe, dans ſon Dialogue ſur la Tyrannie, lequel n'offre d'autres interlocuteurs que ce Prince & ſon ami le Poëte Simonide. M. [ee] *Fabricius* a cru pouvoir recueillir d'un endroit de ce [ff] Dialogue, que ce Poëte avoit ſervi à la guerre. Mais j'eſtime que ce ſavant Bibliothécaire s'eſt trompé ſur ce point. Si ce Poëte eût porté les armes, Xénophon ne l'auroit pas ignoré; & en ce cas, il eût tourné autrement la queſtion qu'il lui fait faire par le Tyran. C'eſt-à-dire que celui-ci, au lieu de cette expreſſion: *Si vous avez quelqu'expérience des choſes de la guerre,* auroit employé cette autre: *Vous, qui eſtes homme de guerre:* & alors Simonide lui répondant, *Lorſque nous ſommes en campagne,* rien n'empêcheroit de conclurre de-là que notre Poëte auroit eſté Soldat. Mais la queſtion eſtant conditionnelle, comme elle l'eſt, la réponſe de Simonide faite au pluriel, ne tire point à conſéquence pour lui perſonnellement, & ne ſignifie autre choſe que, *nous autres particuliers,* mis en oppoſition avec le Prince, par rapport à l'inquiétude & à la crainte des dangers. Pour répondre ainſi, en pareille occaſion, il n'eſtoit pas beſoin d'avoir eſté à la guerre; il ſuffiſoit d'en avoir oüi parler.

Ce même [gg] Hiéron fit une queſtion bien plus ſérieuſe à Simonide. Il lui demanda ce que c'eſtoit que Dieu. Le Poëte, avant que de répondre, prit le délai d'un jour pour y mieux penſer: après quoi, interrogé de nouveau par ce Prince, il lui demanda deux jours de répit, doublant ainſi les délais, chaque fois qu'il eſtoit requis de s'expliquer. Enfin, pour épargner à Hiéron l'ennui d'une plus longue attente, il lui déclara qu'il trouvoit la queſtion ſi difficile à réſoudre, que plus il l'approfondiſſoit, moins il eſpéroit en pouvoir donner la ſolution.

Quelque obſcure que fût chez lui l'idée de la Divinité, il ne laiſſa pas d'eſtre fortement perſuadé qu'il en avoit reçu plus

[ee] *Tom. 1. lib. 2. cap. 15. p. 592. Biblioth. Græc.*

[ff] *Pag. 911. C.*

[gg] *Cicer. ibidem.*

d'une fois des marques ſenſibles d'une protection particulière. Les Dieux [hh] (dit-on) pour le récompenſer du ſoin charitable qu'il avoit pris d'inhumer un cadavre abandonné ſur le rivage, l'avertirent en ſonge de ne point s'embarquer le lendemain, comme il en avoit le deſſein. Il reſta donc à terre, où il apprit le naufrage de tous les vaiſſeaux qui eſtoient partis ce jour-là, & il conſerva par un Poëme, la mémoire d'un événement ſi extraordinaire. Il ne parut pas moins viſiblement protégé par Caſtor & Pollux, dans l'aventure qui lui arriva chez l'Athlète Scopas, où il fut (à ce qu'on aſſûre) garanti miraculeuſement de la chûte du logis: ce qu'on trouve raconté dans les Fables de [ii] Phédre, dans [kk] Valère-Maxime, dans [ll] Cicéron & dans [mm] Quintilien, qui varient entr'eux ſur quelques circonſtances de leur narration. Il eſt pourtant vrai, s'il en faut croire le [nn] Fabuliſte Latin, que les Dieux ne préſervérent pas toûjours du naufrage le Poëte Simonide. Ce malheur lui arriva une fois, mais il n'y périt pas. Il ſacrifia dans ce moment tout ce qu'il avoit de biens ſur le vaiſſeau, pour ſauver plus facilement & plus ſûrement ſa perſonne; c'eſt-à-dire, qu'il n'emporta que ſon ſeul talent pour les vers, qui lui fut d'une très-grande reſſource.

En effet, il faut l'avouer, lorſque Simonide chantoit les louanges des Princes ou des Athlètes vainqueurs, il n'avoit pas uniquement en vûe pour lui-même l'immortalité qu'il promettoit aux autres. L'acquiſition des richeſſes eſtoit pour lui un motif encore plus preſſant; & peu diſpoſé à courir les riſques d'une reconnoiſſance ou d'une libéralité incertaine ou tardive, il trouvoit beaucoup plus de ſûreté dans les conventions réciproques. Cette précaution rendoit ſa veine un peu trop mercenaire, & dégénéra dans la ſuite en une ſordide avarice. Il en eſt taxé aſſez unanimement par les anciens, & elle lui fit eſſuyer quantité de railleries, qui donnérent lieu à

[hh] *Val. Max. lib. 1. cap. 7. ſect. 3. Ext.*
Cicer. de Divin. lib. 1. ſect. 27.
[ii] *Lib. 4. fab. 24.*
[kk] *Lib. 1. cap. 8. ſect. 7. Ext.*
[ll] *De Orat. lib. 2. ſect. 86.*
[mm] *Inſt. orat. lib. 11. cap. 2.*
[nn] *Lib. 4. fab. 21.*

diverſes reparties ingénieuſes, qu'on lui attribue. [oo] Eſtant à la cour de Syracuſe, la femme d'Hiéron lui demanda *lequel eſtoit le plus à ſouhaiter, d'eſtre riche ou ſavant!* A quoi il répondit qu'*il valoit beaucoup mieux eſtre riche, puiſqu'on ne voyoit tous les jours à la porte des riches que des ſavants.* [pp] Interrogé pourquoi il revendoit une partie des proviſions qu'Hiéron lui fourniſſoit pour le faire vivre dans l'abondance? *C'eſt* (répondoit-il) *pour expoſer aux yeux du public la magnificence du Prince, & ma grande frugalité.* [qq] Il diſoit d'ordinaire qu'il avoit deux caſſettes, l'une pour les payements qu'il exigeoit, l'autre pour les remerciments ou les gratifications qu'il attendoit; que celle-ci reſtoit toûjours vuide, & qu'il n'y avoit que la prémière qui ſe remplît. Lorſqu'on lui reprochoit ſon attachement exceſſif aux richeſſes, dans un âge ſi avancé; [rr] il répondoit que *de tous les plaiſirs de la vie, il ne jouiſſoit plus que de celui-là:* [ſſ] il diſoit aux autres qu'*il aimoit mieux laiſſer du bien à ſes ennemis après ſa mort, que d'eſtre à charge à ſes amis pendant ſa vie.* [tt] Ariſtote raconte encore un fait, qui prouve combien la Muſe de Simonide eſtoit vénale. Un Athlète vainqueur à une courſe de mules, eſtant venu le prier de célébrer en vers cette victoire, & lui offrant trop peu, le Poëte s'en excuſa ſur l'indécence qu'il y auroit à un homme comme lui de louer des demi-baudets. Mais l'Athlète lui ayant offert davantage, Simonide devint plus traitable, & fit un Poëme qui commençoit par ce vers:

Χαίρετ' ἀγλαόδωρ θύγατρες ἵππων·

que le traducteur *Caſſandre* a rendu par ces deux-ci:

Qu'on vous aime en tous lieux, par-tout qu'on vous careſſe,
O filles de chevaux plus légers que le vent.

Je ne finirois point, ſi je voulois raſſembler ici toutes les

[oo] *Ariſtot. Rhet. lib. 2. cap. 16.*
[pp] *Athen. lib. 14. cap. 21. pag. 656. D. edit. Lugd.*
[qq] *Plut. de curioſ. p. 922. lin. 27.*
[rr] *Id. an ſen. ger. ſ. reſp. p. 1407. lin. 16.*
[ſſ] *Stob. ſerm. 10. p. 132. ed. Gen.*
[tt] *Rhet. lib. 3. cap. 2.*

maximes, toutes les ſentences, tous les apophthegmes qu'on met ſur le compte de Simonide, & qui ſe tirent en partie des fragments de ſes ouvrages, en partie des écrivains de l'antiquité, qui ont fait mention de ce Poëte. Il eut parmi ſes contemporains quelques rivaux en Poëſie, qui ne l'épargnérent point; un [uu] Laſus d'Hermione, entr'autres, & un [xx] Timocréon de Rhodes. S'ils l'attaquérent par leurs médiſances, il ſut repouſſer vivement leurs traits, & les mortifier à ſon tour, comme on le voit par une [yy] Epitaphe très-injurieuſe, qu'il fit pour Timocréon, avant la mort de celui-ci. [zz] Il diſputa pour la dernière fois & remporta le prix de Poëſie dans les jeux publics, à l'âge de quatre-vingt ans, & en vécut encore dix. Il mourut vraiſemblablement à Syracuſe, un an après Hiéron, & il y fut enterré. [aaa] On prétend que dans la ſuite ſon tombeau fut démoli; que les matériaux en furent employez à conſtruire une tour pour la défenſe de la ville; & qu'en punition de cet attentat, les Dieux permirent que la ville fût forcée préciſément par cet endroit.

Il faut parler maintenant des ouvrages de Simonide, & de quelques inventions dont on lui a fait honneur. [bbb] Telle eſt celle des quatre lettres, dont il enrichit (dit-on) l'alphabet Grec; ſavoir les deux voyelles longues Η ̂τα & Ω μέγα, & les deux lettres doubles Ξῖ ou Ζῆτα & Ψῖ. Sur quoi il faut conſulter [ccc] *Saumaiſe*. Quant à la troiſième corde de la lyre, dont [ddd] Suidas le dit inventeur, le fait n'a nulle vraiſemblance, puiſque dès le temps de Terpandre, plus ancien que Simonide, cet inſtrument eſtoit monté de ſept cordes, comme je l'ai obſervé [ddd²] plus haut. Ainſi, ou le *Léxicographe* s'eſt trompé, ou il y a faute dans ſon texte. Il doit eſtre rectifié

[uu] *Ariſtoph. Veſp. verſ. 1401.*
[xx] *Diog. Laërt. lib. 2. ſect. 46. p. 108. edit. Amſtel.*
[yy] *Anthol. lib. 3. c. 6. Epigr. 38. pag. 308. edit. Brod.*
[zz] *Plut. an ger. ſen. &c. p. 1405. lin. 15.*
Val. Max. lib. 8. cap. 7. ſect. 13. Extern.
[aaa] *Suidas, ibidem.*
[bbb] *Idem, ibidem.*
Plin. lib. 7. cap. 56. pag. 476. edit. Hack. in-8.° tom. 1.
[ccc] *Ad Inſcript. antiq. Herod. Attic. & Regill. pp. 221. & ſeq.*
[ddd] *Ibidem.*
[ddd²] *N.° 18.*

par celui

par celui de [eee] Pline, qui assûre que Simonide ajoûta une huitième corde à la *cithâre.* A l'égard des Poësies de Simonide, dont il ne nous reste que des fragments, la douceur, la tendresse, quelque chose de touchant & de plaintif, en faisoient le principal caractère. De-là venoit son surnom de *Mélicerte* (Μελικέρτης) *doux comme le miel.* Il avoit cependant écrit en dialecte Dorique, peu compatible en apparence avec cette douceur. Il raconta dans un Poëme, le règne de Cambyse & celui de Darius I. Il célébra en vers élégiaques le combat naval donné près d'Artémision. Il chanta en vers lyriques la bataille de Salamine, & il y fit l'éloge des Lacédémoniens qui périrent aux Thermopyles. Il excella dans les chants plaintifs & dans les lamentations, comme l'attestent le vers de [fff] Catulle:

Mœstius lacrymis Simonideis;

& celui [ggg] d'Horace:

Ne ... Ceæ retractes munera næniæ.

Il composa des Hymnes & des *Péans;* des chants de victoire & de triomphe, pour les Athlètes vainqueurs; des Tragédies, des *Parthénies,* des Epigrammes, des Griphes, des Elégies, & [hhh] remporta le prix en ce genre sur Eschyle, &c. Je me contente d'indiquer en gros toutes ces Poësies, dont on trouvera un détail plus circonstancié dans la [iii] *Bibliothèque Grèque* de M. *Fabricius.*

Il est parlé dans la [kkk] Chronique de Paros, d'un second Simonide, fils de Léoprépès, & petit-fils par sa mère du vieux Simonide. Ce second florissoit l'an de la Chronique 214. 478. ans avant J. C. Ce fut alors (selon cette même [lll] Chronique) qu'il gagna le prix aux jeux d'Athênes, & [mmm] il avoit inventé la *Mémoire artificielle.* [nnn] Suidas &

[eee] *Ibid. pag. 480. ejusd. edit.*
[fff] *36. 8.*
[ggg] *Carm. lib. 2. Od. 1. vers. 36.*
[hhh] *Schol. Æschyl. in hujus vita.*
[iii] *Tom. 1. l. 2. c. 15. p. 591-92.*
[kkk] *Marm. Oxon. pag. 170.*
[lll] *Ibidem.*
[mmm] *Ibidem.*
[nnn] *Ibidem.*

d'autres auteurs l'ont confondu mal-à-propos avec ſon ayeul, quant à cette invention. L'ayeul en avoit moins beſoin qu'un autre, ayant joui d'une excellente mémoire juſqu'à l'extrême vieilleſſe: & c'eſt de quoi il donna des preuves convainquantes dans l'aventure qui lui arriva chez l'Athlète Scopas, & dont j'ai parlé ooo ci-deſſus. Il eſt encore fait mention de quelques autres Poëtes nommez *Simonides*. Il faut conſulter ſur eux tous, la PPP *Bibliothèque Grèque* de M. *Fabricius*, le Dictionaire de *Bayle*, & le traité hiſtorique de Léon *Allazzi*, *de Simeonibus*.

Je ne puis me diſpenſer d'avertir ici, que M. *Bentley*, dans la ſavante qqq Diſſertation Angloiſe qu'il a publiée à Londres, en 1699. *in-8.°* touchant *Phalaris*, eſt d'un ſentiment particulier ſur le temps où ont vécu nos deux Simonides, & donne aux trois paſſages de la Chronique de Paros concernant ces deux Poëtes, une explication toute différente de celle qu'en ont donnée les éditeurs de cette Chronique, leſquels j'ai pris pour guides. Il prétend que rrr le Simonide du ſecond paſſage, natif de Céos, fils de Léoprépès, inventeur de la mémoire artificielle, & qui à l'âge de quatre-vingts ans remporta le prix aux jeux d'Athênes ſous l'Archontat d'Adimante, eſt le fameux Poëte lyrique Simonide, dont fff le Scholiaſte d'Hermogène nous a conſervé une Epigramme, dans laquelle ce Poëte lui-même célèbre ſa victoire; comme dans une autre Epigramme alléguée par l'Orateur ttt Ariſtide, il ſe glorifie de ſon excellente mémoire. Or (continue M. *Bentley*) l'Archontat d'Adimante à Athênes tombe dans la troiſième année de la LXXV.e Olympiade. D'où il eſt aiſé (pourſuit-il) d'expliquer uuu le troiſième paſſage de la Chronique, où il eſt dit que ce même Simonide mourut nonagénaire, la quatrième année de la LXXVII.e Olympiade, ſous l'Archontat de Théogénide: ce qui s'accorde aſſez juſte avec les témoignages

ooo *Pag.* 254.
PPP *Ibidem.*
qqq *Pag.* 41. *& ſeq.*
rrr *Marm. Oxon. p.* 170. *Ep.* 55.
fff *Pag.* 410.
ttt *Tom.* 3. *p.* 645. *edit. P. Steph. in-octavo.*
uuu *Ibid. Ep.* 58.

de [xxx] Suidas & du [yyy] Scholiaſte d'Ariſtophane, qui ſont mourir ce Poëte à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, la quatrième année de la LXXVIII.[e] Olympiade.

Après cela (dit M. *Bentley*) il ne reſte nulle difficulté pour l'explication du [zzz] prémier paſſage de la Chronique. Le Simonide dont il y eſt fait mention, eſtoit père de Léoprépès, & ayeul du célèbre Simonide, fils de ce Léoprépès : & en ſuppoſant cet ancien Simonide âgé de quarante ans, lors de la naiſſance de ſon petit-fils, il devoit en avoir cent neuf, la quatrième année de la LXXII.[e] Olympiade. Et comme dans un âge ſi avancé, il ne pouvoit (ſelon M. *Bentley*) fournir à la Chronique d'autre circonſtance qui le regardât perſonnellement, que ſa mort; le ſavant Anglois remplit la lacune du paſſage par ces mots τελευτᾷ Ἀθήνησι, *il meurt à Athênes*, au lieu que [aaaa] *Prideaux* y lit ἐφαίνη Ἀθήνησι, *il floriſſoit à Athênes*, prenant cet ayeul pour le fameux Simonide. De toutes ces dates, M. *Bentley* conclud que le temps où vivoit Stéſichore, eſt fort antérieur à celui où le place la [bbbb] Chronique; & c'eſt préciſément à la preuve de ce fait chronologique, qu'aboutit ſon calcul touchant Simonide : calcul qui, tout ingénieux & tout probable qu'il paroît, n'eſt peut-eſtre pas exempt de difficultez.

CXXII. *Et Bacchylide.*] Ce Poëte eſtoit [a] d'Ioülis dans l'Ile de Céos, & par conſéquent compatriote de Simonide, dont il eſtoit même le neveu. [b] Suidas le dit fils de Médon, & petit-fils de l'Athlète Bacchylide. Mais le [c] *Gyraldi* prétend que dans le *Léxicographe*, il faut lire *Milon* au lieu de *Médon*. Il allègue pour garants les Scholiaſtes de Pindare, qui n'en diſent rien, & un vers Grec qu'il ne cite point, & dont il ne nomme point l'auteur. Sur ce pied-là, il faudroit

Sur Bacchylide.

[xxx] *Voce Simonides.*
[yyy] *In Veſp. verſ. 1402.*
[zzz] *Ibid. pag. 169. Ep. 50.*
[aaaa] *Marm. Oxon. pag. 218. Ep. 50.*
[bbbb] *Ibid. pag. 169. Ep. 51.*

[a] *Strab. l. 10. p. 486. C. ed. Par. Steph. Byzant. voce* Ἰουλίς. *Suidas. voce* Βακχυλίδ.
[b] *Ibidem.*
[c] *De Poët. Dial. 9. col. 474. B. edit. Lugd. Bat.*

l'en croire ſur ſa parole : mais c'eſt ce qu'on n'oſe exiger des lecteurs. [d] La Chronique d'Eusèbe place Bacchylide dans la LXXXII.[e] Olympiade, puis [e] dans la LXXXVII.[e] & ces deux dates n'ont rien d'incompatible, puiſque ne comprenant que l'eſpace de vingt-quatre ans, rien n'empêche que ce Poëte n'ait pu fleurir encore fort au-delà. Il s'établit dans le Peloponnèſe, & y compoſa la plûpart de ſes ouvrages, ſelon [f] Plutarque. Il écrivit en dialecte Dorique, ainſi que ſon oncle & Pindare, ſon contemporain & ſon rival.

Ils chantérent l'un & l'autre les victoires d'Hiéron, remportées dans les jeux publics de la Grèce; & peut-eſtre les Poëſies de Bacchylide plurent-elles aſſez à ce Prince, pour exciter la jalouſie de Pindare. Celui-ci ne put s'en taire; il en marqua ſon mécontentement dans une de ſes Odes Pythiques, où il déſigne ſon rival ſans le nommer, & s'efforce de le décrier auprès d'Hiéron, comme l'obſerve le [g] Scholiaſte. S'il en faut croire le [h] *Gyraldi*, Porphyrion, l'ancien Commentateur d'Horace, aſſûre que [i] l'Ode de celui-ci, *Paſtor cum traheret per freta navibus*, &c. où il fait prédire par le Dieu Nérée à Pâris les malheurs de Troye, n'eſt qu'une imitation de celle où Bacchylide mettoit les mêmes prédictions dans la bouche de Caſſandre. Mais c'eſt de quoi l'on ne trouve pas un mot aujourd'hui dans ce vieux Scholiaſte Latin. [k] Ammien-Marcellin témoigne que les vers de ce Poëte Grec faiſoient les délices de l'Empereur-Julien, & qu'il en citoit ſouvent un paſſage, où Bacchylide, en louant un habile Peintre qui ſait embellir un portrait, compare cet art avec la pudeur, qui jette un nouvel éclat ſur la vie héroïque d'un grand homme.

Il ne nous reſte que quelques fragments des Poëſies de Bacchylide, qui eſtoient de plus d'une eſpèce, quoique renfermées pour la plûpart dans le genre lyrique. Il avoit compoſé

[d] *Pag. 132. edit. Amſtel.*
[e] *Pag. 133.*
[f] *De exil. pag. 1074. lin. 16. edit. Steph. Græc.*
[g] *Pind. Pyth. Od. 2. v. 97. & 131.*
[h] *Ibid. col. 474. D.*
[i] *Carm. lib. 1. Od. 15.*
[k] *Lib. 25. cap. 4. pag. 326. edit. Gronov. Lugd. Bat. in-fol.*

1.° des *vers amoureux ;* 2.° des *Odes* ſur les victoires des Athlètes; 3.° des *Proſodies;* 4.° des *Dithyrambes;* 5.° des *Hymnes;* 6. des *Peans;* 7.° des *Hyporchêmes;* 8.° des *Parthénies.* Il faut conſulter ſur tous ces ouvrages la [l] *Bibliothèque Grèque* de M. *Fabricius.* Il relève une mépriſe du [m] *Gyraldi,* qui ſur la foi [n] d'Elien, nous parle de trois autres Bacchylides, l'un Athénien, les deux autres Arcadiens : au lieu que cet Hiſtorien Grec ne dit rien de ces trois Bacchylides, faiſant mention ſeulement de trois hommes nommez *Bakides,* parmi leſquels il y en avoit un d'Athênes, & un autre d'Arcadie. Mais on trouve dans [o] Suidas un ſecond Bacchylide, Poëte originaire d'Opunte, & que le Poëte comique Platon range parmi les Sophiſtes que celui-ci jouoit dans une de ſes pièces.

CXXIII. *Avoient compoſé ſur le ton Dorien, non-ſeulement pluſieurs Parthénies.* Ὅτι πολλὰ Δώρια Παρθένεια ἄλλα . . . . . ποιοῦσι.] Il faut effacer ἄλλα de ce paſſage, où il ne ſignifie rien, & n'eſt qu'une répétition du copiſte, cauſée par le mot ſuivant (Ἀλκμᾶνι.)

Sur les cantiques appellez *Parthénies.*

Les *Parthénies* eſtoient des cantiques ainſi nommez, parce qu'ils eſtoient compoſez pour des Chœurs ou des troupes de jeunes filles (Παρθένοι,) qui les chantoient dans certaines Fêtes ſolemnelles. Telle eſtoit celle des *Porte-lauriers* (Δαφνηφόρια) célébrée tous les neuf ans en Béotie, à l'honneur d'Apollon Iſménien, & décrite fort exactement par [a] Proclus, dans ſa *Chreſtomathie.* Voici quelle en fut l'occaſion. Les Eoliens qui habitoient Arne & les lieux circonvoiſins, en eſtant ſortis pour obéir à un Oracle, vinrent ravager le territoire de Thêbes, qu'aſſiégeoient alors les Pélaſgues. Les deux armées ſe trouvant en même temps dans l'obligation de chommer une Fête d'Apollon; il y eut ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle les uns coupérent des lauriers ſur l'Hélicon, les autres ſur les bords du fleuve Mélas, & en firent au Dieu une offrande.

[l] *Tom. 1. lib. 2. cap. 15. ſect. 21. pag. 577.*
[m] *Ibid. pag. 474. E.*
[n] *Var. hiſt. lib. 12. cap. 35.*
[o] *Voce* Σοφιστής.
[a] *Pag. 10. edit. Wechel. in-4.°*

D'un autre côté Polématas, chef des Béotiens, vit en ſonge un jeune garçon, qui lui faiſoit préſent d'une armure complette, avec ordre de conſacrer tous les neuf ans des lauriers au même Dieu: & trois jours après ce ſonge, ce Général défit les ennemis. Il eut ſoin de célébrer la Fête ordonnée; & la coûtume s'en eſt depuis conſervée religieuſement. Voici, dit Proclus, en quoi cela conſiſte.

On prend le bois d'un olivier, on le couronne de lauriers & de diverſes fleurs, & on le ſomme d'une ſphère de cuivre, à laquelle on en ſuſpend d'autres plus petites. Le milieu de ce bois eſt environné de couronnes de pourpre, moindres que celles qui en ornent le ſommet; & le bas eſt enveloppé d'une étoffe à franges, de couleur de ſafran. La ſphère ſupérieure déſigne le ſoleil, qui eſt Apollon; la ſeconde repréſente la lune, & les plus petites figurent pour les autres planètes & pour les étoiles. Les couronnes, qui ſont au nombre de trois cens ſoixante-cinq, offrent une image de la révolution annuelle. Un jeune garçon, ayant père & mère, mène la marche; & ſon plus proche parent porte devant lui l'olivier couronné, qu'on appelle *Kôpô* (Κωπώ.) Le jeune garçon le ſuit, le laurier à la main, les cheveux épars, la couronne d'or ſur la tête, vétu d'une robe brillante qui lui deſcend juſqu'aux pieds, & ayant pour chauſſure celle qui doit ſon nom à Iphicrate. Il eſt ſuivi d'un Chœur de jeunes filles portant des branches de laurier, chantant des Hymnes en équipage de ſuppliantes; & la proceſſion ſe termine au temple d'Apollon Iſménien. Ce ſont donc ces Hymnes qu'on appelloit *Parthénies*, & que compoſoient à l'envi les plus fameux Poëtes lyriques, tels qu'Alcman, Pindare, Simonide & Bacchylide, alléguez ici par Plutarque. Il eſt parlé de ces *Parthénies* dans la Comédie des [b] *Oiſeaux* d'Ariſtophane, & le Scholiaſte en dit deux mots.

CXXIV. *Et qu'on avoit mis quelquefois en Muſique ſur ce même mode, des plaintes tragiques & quelques chanſons*

[b] *Verſ.* 920.

amoureuſes. Καὶ μὴν τοι ὅτι ἡ βαρυκοὸς ὄκτοι ποτὲ ὅτι τῇ Δωρίδι τόπου ἐμελῳδήθησαν, καὶ πινα ἐρωτικά.] Il eſtoit rare que l'on compoſât ſur le ton Dorien, des chants plaintifs ou propres à inſpirer de la tendreſſe. Ils appartenoient de plein droit au mode Ionien & au Lydien, comme je l'ai remarqué [a] plus haut. Auſſi l'abus que l'on faiſoit quelquefois du Dorien, pour des airs qui y convenoient ſi peu, n'empêchoit-il point Platon de l'admettre dans ſa Muſique, par rapport à certains chants & à certaines Poëſies, qui répondoient parfaitement au caractère grave & majeſtueux de ce mode, comme nous l'allons voir.

CXXV. *Mais il ſe contentoit d'admettre des cantiques ſpondées.* Ἐξήρηει δ' αὐτῷ .... τὰ σπονδεῖα.] Je n'ajoûterai rien ici à ce que j'ai obſervé [a] plus haut ſur les airs *Spondées,* on peut y avoir recours.

CXXVI. *Et ceux qui ſe chantoient en l'honneur de Mars & de Minerve.* Τὰ εἰς τὸν Ἄρεα & Ἀθηνᾶν.] Il eſt parlé d'un cantique ou d'une Hymne en l'honneur de Minerve, dans les [a] *Nuées* d'Ariſtophane; & il en eſt parlé comme d'un ancien air de Muſique, que l'on faiſoit apprendre autrefois aux jeunes gens d'Athênes, pour leur inſpirer ce courage mâle ſi néceſſaire à ceux que l'on deſtinoit à la guerre & aux autres affaires du gouvernement. Le Scholiaſte d'Ariſtophane attribue ce cantique à l'Athénien Lamprocle, comme je l'ai obſervé [b] plus haut. Eſtoit-ce le même cantique de Minerve, dont Plutarque fait mention quelques pages [c] plus bas, & dont il fait auteur Olympe; ajoûtant que ce Muſicien l'avoit compoſé dans le genre enharmonique, & ſur le mode Phrygien? C'eſt une queſtion que je ne puis décider. Mais je m'étendrai plus au long ſur la nature de ce cantique d'Olympe pour Minerve, lorſque j'en ferai au paſſage de Plutarque où il en eſt parlé. Quant à celui de Mars, dont il s'agit ici, il ſemble

Sur les cantiques de Mars & de Minerve.

[a] *N.° 102.*
[a] *N.° 72. 73. 74.*
[a] *Act. 3. ſc. 3. init.*
[b] *N.° 113.*
[c] *N.° 228.*

que Plutarque, dans la ſuite, le mette encore ſur le compte d'Olympe, en diſant que ce Muſicien y avoit fait entrer le rhythme *Proſodiaque*. C'eſt ce que j'examinerai plus à fond dans les [d] remarques ſuivantes.

CXXVII. *Car tout ſimples que ſont ces airs, qui ne roulent que ſur trois cordes.* Τρίχορδα γὰρ ὄντα καὶ ἁπλᾶ.] Quelques interprètes ſe ſont figurez, ſur ce paſſage mal entendu, que la lyre ou *cythâre* de Terpandre & celle d'Olympe n'eſtoient montées que de trois cordes. J'ai fait voir [a] plus haut le contraire. Plutarque ne parle point ici des inſtruments dont jouoient ces Muſiciens, & qui certainement avoient au moins ſept cordes. Il ne parle que des airs (ποιήματα) qu'ils exécutoient deſſus, & qui pouvoient ne rouler effectivement que ſur trois cordes (τρίχορδα:) ſoit que ces trois cordes ſe ſuiviſſent par degrez conjoints, ou par degrez disjoints. Je pourrois trouver dans notre Muſique moderne quantité d'airs, compoſez ſur un auſſi petit nombre de ſons, & qui ne laiſſent pas d'avoir beaucoup d'agrément, & de remuer même aſſez vivement l'auditeur. Mais il n'eſt pas bien ſûr que dans le paſſage dont il eſt queſtion, le mot τρίχορδα doive eſtre pris à la lettre. Je ſuis perſuadé qu'il tient ſeulement la place du terme ὀλιγόχορδα, *de peu de cordes*: en ſorte que c'eſt un nombre certain mis au lieu d'un incertain, pour exprimer le petit nombre des cordes ou des ſons, employez par un Muſicien dans la compoſition d'un air. Toutes les langues fourniſſent de pareilles expreſſions.

17. Août 1736. CXXVIII. *Nul compoſiteur ne peut imiter la manière d'Olympe, & ils reſtent tous derrière lui, malgré la diverſité des cordes & des modes dont ils ſe ſervent.* Ὡς μηδένα δύναδθ μιμήσαδθ τὸν Ὀλύμπου τρόπον· ὑστερεῖν δ' τούτοις ἐν τῷ πολυχόρδῳ τε καὶ πολυτρόπῳ καταγνωμένους.] On pourroit dire aujourd'hui la même choſe de la Muſique Italienne & de pluſieurs de nos Muſiques Françoiſes, compoſées dans ce goût-là, & comparées, non-ſeulement avec celle de *Lulli*, beaucoup plus

[d] *N.° 195.*

[a] *N.° 18. 30. 67.*

ſimple,

ſimple, plus naturelle & plus touchante, mais encore avec pluſieurs de nos anciens vaudevilles & de nos Muſiques d'Egliſe. Celles-ci, en effet, ne parcourant qu'un très-petit nombre de ſons, & ſe renfermant dans cette belle ſimplicité d'intonation, dégagée de tout *fleurtis* ſuperflu, vont droit au cœur, pour y exciter les paſſions les plus vives & les plus convenables aux divers ſujets exprimez par les paroles, ou par le tour & la cadence de la modulation. Ce qu'il y a de ſingulier, par rapport à cet article, c'eſt que du temps de Plutarque, ainſi qu'il paroît par ce Dialogue, malgré la grande corruption qu'il prétendoit s'eſtre gliſſée dans la Muſique, il ſe trouvoit encore des gens ſenſibles à celle de Terpandre & d'Olympe, dont pluſieurs cantiques s'eſtoient conſervez juſqu'alors, avec la manière de les chanter; & ces partiſans de l'ancienne Muſique la mettant en parallèle avec la moderne de leur ſiècle, la jugeoient, à toutes ſortes d'égards, fort ſupérieure.

CXXIX. *Or une preuve évidente que ce n'eſt point par ignorance que les anciens ſe ſont abſtenus de la* trite, *en chantant le mode Spondiaque.* Ὅτι δὴ οἱ παλαιοὶ ἐ δι' ἄγνοιαν ἀπέχοντο τ᾽ τίτης ἐν τῷ σπονδειάζοντι τρόπῳ.] La *trite* eſtoit le troiſième ſon, ou la troiſième corde du double tétracorde conjoint ou disjoint, en comptant de l'aigu au grave, & par conſéquent elle répondoit, dans le prémier cas, à notre *fa*, & dans le ſecond, à notre *ſol*, comme je l'ai dit [a] ci-deſſus. J'ai parlé auſſi fort au long du *Nome ſpondée*, du *mode ſpondiaque*, & du *ſpondiaſme*, dans les remarques 72. 73. & 74. On peut les conſulter. Du reſte, ce que nous apprenons de plus ſur ce point par ce paſſage, c'eſt que les voix qui chantoient dans le mode *ſpondiaque*, ne faiſoient point entendre la *trite*; c'eſt-à-dire, que telle eſtoit alors la progreſſion des ſons dans le diatonique, pour les voix, *ſi, ut, ré, mi, ſol, la*, ſur le double tétracorde conjoint; & *ſi, ut, ré, mi, fa-diéſe, la, ſi*, ſur le disjoint dont il s'agit: au lieu que les inſtruments ne ſupprimoient

Sur le retranchement de la *trite*.

[a] *N.° 67.*

point cette corde, & jouoient, *ſi, ut, ré, mi, fa, ſol, la,* ou *ſi, ut, ré, mi, fa-diéſe, ſol, la, ſi.*

CXXX. *Car ils ne s'en ſeroient jamais ſervis, en la mettant en conſonnance avec la* parhypate, *s'ils n'euſſent connu l'uſage qu'on en pouvoit faire.* ἐ γὰρ ἂν ποτε αὐτῇ πρὸς τὴν παρυπάτην κεχρῆσθαι συμφώνως, μὴ γνωρίζοντας τὴν χρῆσιν.] La *trite,* dans les genres diatonique & chromatique, eſtoit toûjours en conſonnance avec la *parhypate,* puiſque ces deux ſons faiſoient la quarte (*ut-fa*) dans le double tétracorde conjoint, & la quinte (*ut-ſol*) dans le disjoint. Il eſt ici queſtion du dernier. Plutarque parlera [a] bientôt du prémier.

CXXXI. *Mais il eſt manifeſte que le caractère de beauté, qui naît du retranchement de cette* trite, *dans le mode ſpondiaque, eſt ce qui les a déterminez, comme par ſentiment, à conduire leur modulation juſqu'à la* paranète, *en paſſant par-deſſus la* trite. Ἀλλὰ δῆλον, ὅτι τὸ τῆς πάλλης ἦθος, ὃ γίνεται ἐν τῷ σπονδειακῷ τρόπῳ, μᾶλλον τὴν τῆς τρίτης ἐξαίρεσιν, τότ' ἐῶ τὸ τὴν αἴσθησιν αὐτῶν ἐπάγον ὅτι μᾶλλον τὸ μέλος ὅτι τὸ φθογγῶτον.] Comme nous ne ſavons guéres en quoi conſiſtoit le mode *ſpondiaque,* nous ne pouvons juger bien préciſément du bel effet que pouvoit y produire la ſuppreſſion de la note appellée *trite,* ou du *ſol,* par-deſſus lequel paſſoit la voix du Muſicien, pour gagner la *paranète,* ou le *la,* qui ſuivoit immédiatement à l'aigu. On conçoit ſans peine qu'il eſtoit aiſé de compoſer un chant, & même un chant agréable, où cette *trite* ne fût point employée. Mais on ne conçoit pas de même, quel deſagrément auroit pu cauſer dans ce chant l'emploi de cette même note; & l'on n'apperçoit pas mieux, pourquoi ce qui paroiſſoit vicieux dans ce chant exécuté par quelque voix, ne l'eſtoit plus dans le jeu des inſtruments. Sur quoi pouvoit eſtre fondée une pareille bizarrerie? N'y avoit-il pas dans cet uſage, plus d'habitude & de coûtume, que de raiſon? L'oreille, faite depuis long-temps à un certain tour de modulation, par rapport à certains cantiques, ne ſe feroit pas

[a] *N.° 133.*

prètée volontiers au changement qu'on y auroit fait, en y introduiſant quelque ſon qu'elle n'auroit pas eu coûtume d'y entendre. Or elle eſtoit habituée à l'intervalle de la tierce mineure ou du triple demi-ton, ſoit en montant (*fa-diéſe, la*) ſoit en deſcendant (*la, fa-diéſe:*) & cet intervalle, auquel un long uſage l'avoit, pour ainſi dire, aſſervie, la flatoit plus agréablement, que n'auroit pu faire *fa-diéſe, ſol, la,* ou *la, ſol, fa-diéſe.*

CXXXII. *On en doit dire autant de la* nète. *Car ils l'ont employée dans le jeu des inſtruments, tantôt en diſſonance avec la* paranète, *tantôt en conſonnance avec la* mèſe. *Mais dans la mélodie ou le chant, ils n'ont pas jugé ce ſon convenable au mode ſpondiaque.* Ο᾽ αὐτὸς ὢ λόγος ⸂καὶ περὶ τῆς νήτης, καὶ γὰρ ταύτῃ πρὸς μὲν τὸν χρῶσιν ἐχρῶντο, καὶ πρὸς παρανήτην διαφώνων, καὶ πρὸς μέσην συμφώνων. κοὐκ ἦν τὸ μέλος οὐκ ἐφαίνετο αὐτοῖς οἰκεία ἐν τῷ σπονδειακῷ τρόπῳ.⸃ Il faut lire dans le texte διαφώνως & συμφώνως, au lieu de διαφώνων & συμφώνων: ἐχρῶντο πρὸς παρανήτην διαφώνως, καὶ πρὸς μέσην συμφώνως, comme on a lû [a] ci-deſſus, πρὸς παρυπάτην μελῳδῶς συμφώνως. La *nète,* qui dans le double tétracorde disjoint, répond au *ſi* d'enhaut, eſt en diſſonance avec la *paranète* (ou le *la*) avec laquelle elle fait une ſeconde; & en conſonnance avec la *mèſe,* qui répond au *mi,* & qui fait avec elle une quinte (*mi-ſi.*) Non-ſeulement, comme l'atteſte ce paſſage, on ſupprimoit la *trite* dans le mode *ſpondiaque,* mais on en retranchoit encore la *nète;* en ſorte qu'il ne reſtoit, pour cette modulation, que ces ſix notes, l'*hypate,* la *parhypate,* le *lichanos,* la *mèſe,* la *paramèſe,* & la *paranète:* c'eſt-à-dire, *ſi, ut, ré, mi, fa-diéſe, la:* & cette double ſuppreſſion n'avoit lieu que pour les voix.

Sur le retranchement de la *nète.*

CXXXIII. 1. *Ils en ont uſé de même, par rapport à la* nète *du tétracorde conjoint. Car en jouant des inſtruments, ils la mettoient en diſſonance avec la* paranète *& la* paramèſe, *& en conſonnance avec la* mèſe *& avec le* lichanos. *Mais dans le chant,*

[a] *N.° 130.*

ils n'oſoient s'en ſervir, à cauſe du mauvais effet qu'elle produiſoit. ἀ μόνον ᾗ τούτοις, ἀλλὰ ⸂ τῇ σωημμένε νήτῃ ἅτο πέχεων⸃ πάντες· κ᾽ μὴ χδ τὼ κρῆσιν, αὐτὼ διεφώνεν ϖρὸς τε ϖδαμήτω, ⸂ ϖρὸς ϖδαμέσην, ⸂ ϖρός λιχανόν· κ᾽ ᾗ τὸ μέλος, κ᾽ ἀν αἰχνωθῆναι τᾷ χρησαμβύφ, ὅτι τᾷ γλυομβύφ δι᾽ αὐτὼ ἦδει.] A s'en tenir aux termes dans leſquels ce paſſage eſt conçû, les joueurs d'inſtruments mettoient la *nète* du double tétracorde conjoint en diſſonance avec la *paranète*, la *paramèſe* & le *lichanos;* ce qui ſe trouve vrai par rapport aux deux prémières; car la *nète* fait la ſeconde avec la *paranète*, & la tierce-majeure avec la *paramèſe*. Or la ſeconde & la tierce-majeure (*la-ſol* & *la-fa*) ſont deux diſſonances dans l'ancienne Muſique. Mais il eſt faux que la *nète* ſoit en diſſonance avec le *lichanos*, puiſqu'elle forme avec cette corde, la quinte (*la-ré*) qui eſt une conſonnance. Il y a donc faute dans le texte de Plutarque, comme s'en eſt fort bien apperçû *Méziriac*, qui dans ſa ſuppoſition très-vraiſemblable de quelques mots oubliez, remplit très-judicieuſement cette lacune par ceux-ci, qu'il place après ϖδαμέσην: καὶ σωεφώνεν ϖρὸς τε μέσην, après leſquels viennent καὶ ϖρὸς λιχανὸν: ce qui fait un ſens fort juſte: *ils mettoient la* nète *en diſſonance avec la* paranète *& la* paramèſe, *& en conſonnance avec la* mèſe *& avec le* lichanos. En effet, la *nète* avec la *mèſe* fait la quarte, & la quinte avec le *lichanos;* & ce ſont deux conſonnances: mais *Méziriac* s'eſt trompé dans ſa remarque, lorſqu'il dit que la *nète* fait avec la *paramèſe* la diſſonance de la tierce-mineure, (*diſſonat ad parameſen in trihemitonio,*) au lieu de dire *in ditono*, qui eſt la tierce-majeure, diſſonance chez les anciens.

2. *Mais dans le chant, ils n'oſoient s'en ſervir.* κατὰ ᾗ τὸ μέλος, κ᾽ ἀν αἰχνωθῆναι τᾷ χρησαμβύφ.] J'ajoûterai ici à ce que j'ai dèjà dit [a] ci-devant ſur ces ſons interdits aux voix, dans l'exécution de certains cantiques, & permis aux inſtruments; que cela peut s'entendre de deux manières, par rapport à ceux-ci. Lorſqu'ils jouoient ſeuls, ce qui leur arrivoit

[a] *N.° 131.*

dans les combats militaires ou athlétiques, dans les marches des armées & en d'autres occaſions; ils pouvoient faire entendre tous les ſons du double tétracorde: cela ne paroît pas douteux. Mais lorſque ces inſtruments ſervoient aux voix d'accompagnement, auquel cas ils devoient ſe conformer ſcrupuleuſement (πρόχρησα) à la modulation de celles-ci; leur eſtoit-il permis de faire entendre quelqu'un des ſons qui eſtoient ſupprimez dans la Muſique vocale? Quoique l'Auteur ne s'explique pas clairement ſur cette circonſtance, je crois que les inſtruments dont la ſymphonie eſtoit ordinairement moins forte que celle des voix, ſur-tout dans les chœurs, pouvoient, ſans préjudicier à l'Harmonie & à la modulation de celles-ci, employer tous les ſons de l'octave; c'eſt-à-dire, qu'ils pouvoient, par exemple, parcourir ces trois ſons (*fa-diéſe, ſol, la,* & *la, ſol, fa-diéſe,*) pendant que les voix ne chantoient que *fa-diéſe, la,* & *la, fa-diéſe;* pourvû que le rhythme ou la cadence n'en ſouffrît en aucune manière: en ſorte que ce *ſol* ne ſervît, dans le jeu des inſtruments, que d'une eſpèce de liaiſon, pour paſſer de *fa-diéſe* au *la,* & du *la* au *fa-diéſe:* & ainſi des autres ſons.

3. *Que cette corde n'eſtoit pas inconnue à Olympe ni à ſes diſciples.* ὅτι οὐκ ἠγνόει τὴν Ὀλύμπου τε καὶ τῶν ἀκολουθητῶν ἐκείνῳ.] *Criſpin* & *Conſtantin,* qui dans leurs léxiques, allèguent ce paſſage de Plutarque ſous le mot ἀγνοεῖν, apparemment ſans avoir lû ce qui précède & ce qui ſuit, l'ont pris tous deux à contre-ſens, en le traduiſant ainſi: *Olympium ejuſque ſectatores cognoſcebat: il connoiſſoit Olympe & ſes ſectateurs:* où l'on voit de plus *Olympium* pour *Olympum.* Il y a faute ici dans le texte Grec, où l'on doit lire, au lieu d'ἠγνόει à l'actif, ἠγνοεῖτο au paſſif; οὐκ ἠγνοεῖτο, *n'eſtoit pas inconnue:* & cette leçon eſt indiquée dans l'un des manuſcrits de la Bibliothèque Royale, où on lit ἠγνόητο pour ἠγνοεῖτο. L'article τὴν qui ſuit immédiatement ce verbe, aura eſté l'occaſion de cette bévûe du copiſte, qui au lieu d'écrire ἠγνοεῖτο τὴν, aura écrit ἠγνόει τὴν.

CXXXIV. *Dans les cantiques conſacrez au culte de la Mère*

des Dieux, & dans quelques autres, uſitez parmi les Phrygiens. Ἐν τοῖς μητρῴοις, καὶ ἔν τισι τῶν Φρυγίων.] Ἐν τοῖς μητρῴοις, il faut ſous-entendre ᾄσμασι, νόμοις, ὕμνοις, c'eſt-à-dire, *dans les cantiques, dans les hymnes compoſez en l'honneur de Cybèle ou la mère des Dieux.* Καὶ ἔν τισι τῶν Φρυγίων: *& dans quelques autres cantiques Phrygiens.* Ces peuples, comme l'on ſait, honoroient d'un culte particulier cette Déeſſe. (*Voyez la remarque 195.*)

Sur le retranchement du tétracorde des *hypates.*

CXXXV. *Il eſt viſible de plus, quant aux* hypates, *que ce n'eſt point par ignorance que dans le mode Dorien, ils ſe ſont abſtenus d'employer le tétracorde, qui prend ſa dénomination de ces* hypates. Δῆλον ὃ καὶ περὶ τῶν ὑπατῶν, ὅτι οὐ δι' ἄγνοιαν ἀπείχοντο ἐν τοῖς Δωρίοις τοῦ τετραχόρδου τούτου.] On peut voir ce que j'ai dit [a] ci-devant ſur les *hypates.* J'ajoûterai ici que dans le ſyſtême complet de l'ancienne Muſique compoſé de cinq tétracordes, le plus bas ou le plus grave s'appelloit le *tétracorde des hypates,* parce qu'il eſtoit formé des quatre cordes les plus baſſes ou les plus graves de tout le ſyſtême. Or ſelon ce que témoigne ici Plutarque, on s'abſtenoit de ce tétracorde dans le mode Dorien, dont les chants par conſéquent ne devoient rouler que ſur les quatre tétracordes ſupérieurs, c'eſt-à-dire, ſur celui des *mèſes* (μέσων) & ſur les trois des *nètes,* ſavoir, celui des *conjointes* (συνημμένων) celui des *disjointes* (διεζευγμένων) & celui des *exorbitantes* ou des *excédentes* (ὑπερβολαίων.) Mais, ajoûte Plutarque, ceux-là mêmes qui dans le mode Dorien, évitoient le *tétracorde des hypates,* l'employoient ſans ſcrupule dans les autres modes.

Sur le genre chromatique & le rhythme exclus de la Tragédie.

CXXXVI. *Car la Tragédie n'a jamais admis le genre chromatique ni le rhythme, & n'en uſe pas même aujourd'hui. Cependant la* cithâre, *plus ancienne de pluſieurs générations que la Tragédie, a mis l'un & l'autre en uſage dès les commencements.* Τῷ γὰρ χρωματικῷ γένει καὶ τῷ ῥυθμῷ τραγῳδία μὲν οὐδέπω καὶ νῦν χρῆται· κιθάρα δὲ πολλαῖς γενεαῖς πρεσβυτέρα τραγῳδίας οὔσα, ἐξ ἀρχῆς ἐχρήσατο.] G. J. *Voſſius,* qui rapporte

[a] *N.° 115.*

ce paſſage dans ſon [a] *art poëtique*, en a mal traduit la fin, en ces termes : *Cithara verò, quæ Tragœdiam aliquot ſeculis anteceſſit, ab initio in uſu erat.* Plutarque ne dit point que *la* cithâre *fût en uſage dès les commencements,* il aſſûre ſeulement que dès-lors elle uſoit du chromatique & du rhythme.

Mais pourquoi le genre chromatique eſtoit-il exclus de la Tragédie? Plutarque nous en allègue une raiſon générale, & qu'il applique également à tous les retranchements de même nature faits en différentes occaſions : & cette raiſon eſt celle de la décence, de la bienſéance, de la convenance au propre caractère de la Tragédie. Il conſiſtoit, ce caractère, dans la grandeur d'ame, dans le courage, dans la magnificence & dans les autres qualitez héroïques, miſes ſur la ſcêne; ce qui s'appelloit ἦθος ἁρμονικόν. Ce caractère devoit eſtre ſoûtenu ſur-tout par les chœurs; & c'eſt à quoi la Poëſie & la Muſique devoient concourir à l'envi. Or des trois genres de Muſique, le diatonique eſtoit le ſeul qu'on pût employer dans ces chœurs avec ſuccès; cette ſorte de modulation eſtant la plus propre à exprimer les ſentiments pleins de grandeur & d'élévation, que la Poëſie vouloit inſpirer. Le genre chromatique, dont le caractère avoit quelque choſe de lâche, de mol & d'efféminé, n'y eût pas eſté convenable. On ne doit donc pas eſtre ſurpris qu'il fût banni de la Muſique des Tragédies.

A cette prémière cauſe d'excluſion qu'aſſigne notre auteur, on peut en joindre une ſeconde, qui ſans doute ne laiſſoit pas d'y entrer pour beaucoup. C'eſtoit la difficulté des chants chromatiques, moins naturels que les diatoniques, à cauſe des demi-tons multipliez, & par-là d'une exécution plus épineuſe. Moins la voix ſe plie aiſément à cette eſpèce d'intonation, moins elle eſt capable d'y chanter bien juſte; & il eût eſté beaucoup plus difficile de faire chanter d'accord enſemble dans le genre chromatique un grand nombre d'Acteurs-Muſiciens, que dans le diatonique. Il n'en eſtoit pas de même par rapport aux inſtruments. On y jouoit le chromatique, & même l'enharmonique, avec autant de facilité que le diatonique,

[a] *Lib. 2. pag. 85.*

parce que ces inſtruments montez ou percez ſur un certain ton, le conſervoient plus invariablement.

A l'égard du rhythme, exclus auſſi (ſelon Plutarque) de la Tragédie, c'eſt-à-dire, des intermèdes, que les chœurs y formoient, & qui eſtoit ce qu'un tel Poëme offroit de plus poëtique : comment ſe perſuader qu'une partie auſſi eſſentielle que le rhythme à toute Poëſie & à toute Muſique, pût manquer à celle des chœurs? Il faut entendre certainement ce paſſage avec diſtinction, & l'expliquer, non du rhythme en général, mais d'une ſorte de rhythme en particulier. Le rhythme métrique ou poëtique devoit y régner dans toute ſon étendue, par rapport à la ſtructure des vers. Mais le rhythme muſical en eſtoit totalement banni ; c'eſt-à-dire, qu'on n'y marquoit point la cadence, comme dans les autres Muſiques, en battant la meſure. Les Acteurs néantmoins obſervoient ſans doute les longues & les brèves, en chantant. Mais ils le faiſoient avec moins d'exactitude & plus de liberté, que s'ils euſſent eſté aſſujettis à ſuivre le mouvement réglé d'une cadence, marquée par quelque ſorte de percuſſion ou de battement. En un mot, on peut s'imaginer que ces chœurs de Tragédie ſe chantoient, comme ſe chantent en plain-chant pluſieurs de nos Muſiques d'Egliſe, où l'on n'apperçoit preſque nul rhythme, nulle cadence muſicale.

Du reſte, ce qu'avance Plutarque, dans ce Dialogue, n'eſt point contraire à ce que dit Ariſtote, dans ſa [b] Poëtique, *Que les Dithyrambes, les Nomes, la Tragédie & la Comédie employent également le rhythme, les vers & l'Harmonie ou la Muſique:* puiſqu'il y ajoûte ces mots ; *avec cette différence, que les uns les employent tous enſemble, & les autres ſéparément :* Διαφέρουσι δ', ὅτι οἱ μὲν ἅμα πᾶσιν, οἱ δὲ κατὰ μέρος. Les Dithyrambes & les *Nomes,* par exemple, mettoient en œuvre tout enſemble le rhythme, les vers & la Muſique : au lieu que la Tragédie & la Comédie en uſoient ſéparément ; c'eſt-à-dire, des vers, dans le corps de la pièce, & de la Poëſie jointe à la Muſique, dans les chœurs. Car ce paſſage n'emporte pas néceſſairement

[b] *Cap. 1.*

les trois

les trois eſpèces d'imitation, employées dans les Poëmes dramatiques.

2. *Si donc quelqu'un aſſûroit que c'eſt faute d'avoir connu le chromatique, qu'Eſchyle,* &c.] Je n'entrerai ici dans aucun détail ſur la vie & les ouvrages d'Eſchyle. Il faut conſulter ſur ces deux points ce qu'en ont recueilli 1.° Thomas *Stanley,* dans la belle édition qu'il a publiée de ce Poëte, à Londres, en 1664. *in-folio.* 2.° *Bayle,* dans ſon *Dictionaire.* 3.° M. *Fabricius,* dans ſa [a] *Bibliothèque Grèque.*

CXXXVII. *Qu'Eſchyle & Phrynique ne l'ont point mis en œuvre.* Εἰ ἔν τις Αἰσχύλον ἢ Φρύνιχον φαίη δ' ἄγνοιαν ἀπεχθῆσθαι τοῦ χρώματος.] Le Phrynique, dont il s'agit en cet endroit, eſt le plus ancien de trois Poëtes de ce nom, qui, ſuivant l'opinion la plus commune, ſe ſont diſtinguez dans le genre dramatique, deux pour la Tragédie, & le troiſième pour la Comédie. Ce prémier Phrynique eſtoit Athénien, fils de Polyphradmon, ſelon quelques-uns; de Minyras ou de Chorocles, ſelon quelques autres, au rapport de [a] Suidas, qui le fait père de Polyphradmon, auſſi Poëte tragique. Il fut diſciple de Theſpis, l'inventeur de la Tragédie; & par conſéquent, il doit paſſer pour très-ancien, & même pour antérieur à Eſchyle; comme il ſemble que l'on puiſſe le recueillir [b] d'Ariſtophane, chez qui Euripide accuſe Eſchyle d'avoir produit ſur la ſcêne d'impertinents acteurs, élevez & inſtruits chez Phrynique, duquel il les avoit empruntez. De-là il s'enſuit, [b²] qu'Eusèbe a eu tort de le ranger après Eſchyle, ſous la LXXIV.[e] Olympiade, & que Suidas, qui le fait fleurir & remporter le prix dès la LXVII.[e] eſt beaucoup mieux fondé, comme le remarque [c] *Perizonius* ſur Elien. Cette ancienneté paroît de plus confirmée par cette conſideration, que pour perfectionner la Tragédie encore informe de ſon temps, il y introduiſit divers uſages, comme l'aſſûre le même [d] Suidas.

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Phrynique.

[a] *Tom. 1. pag. 601. lib. 2. c. 16.*
[a] *Voce* Φρύνιχος.
[b] *In Ran. A. 4. ſcen. 1. verſ. 941.*
[b²] *Pag. 130. edit. Amſtel.*
[c] *Var. Hiſt. lib. 3. cap. 8.*
[d] *Ibidem.*

Tel fut celui des masques, pour transformer les acteurs en actrices; (car les femmes ne se montroient point sur le théâtre des Grecs, & les Poëtes dramatiques originairement ne composoient pour elles aucun rôle;) & tel fut encore l'usage des vers ïambes tétramètres, ou de huit pieds, dont le [e] Scholiaste d'Aristophane assûre que Phrynique fut l'inventeur (εὑρετὴς.) Ce fut lui qui composa la Tragédie dont Thémistocle fit les frais, sous l'Archontat d'Adimante, dans la LXXV.e Olympiade, & dont il donna le spectacle aux Athéniens avec tant de succès, qu'il remporta le prix sur ses concurrents, & consacra une placque d'airain, dont l'inscription devoit immortaliser cette victoire. [f] Plutarque, à qui nous devons cette particularité touchant le Poëte Phrynique, ne nous apprend point le nom de cette Tragédie, qui fit tant d'honneur à Thémistocle & à l'Auteur.

[g] Suidas lui en attribue neuf, dont voici les noms: 1.° les *Egyptiens;* 2.° *Alceste;* 3.° les *Danaïdes;* (ces trois sont aussi mises sur son compte par [h] Hésychius;) 4.° *Actéon;* 5.° *Antée* ou les *Libyens;* 6.° les *Justes;* 7.° les *Perses;* 8.° les *Assesseurs;* (Σωφρονοι) 9.° & *Pleuron;* (c'est le nom d'un Grec fils d'Etolus, & celui d'une ville.) Il est fait mention de cette dernière pièce dans les [i] scholies de Tzetzès sur Lycophron, & dans les [k] *Phociques* de Pausanias, où cet écrivain déclare « que pour la fable de ce tison fatal, donné par les Parques » à Althée, de la durée duquel dépendoit la vie de Méléagre, » & que sa mère irritée alluma elle-même; c'est Phrynique » fils de Polyphradmon, qui l'a débitée le prémier dans sa » pièce intitulée *Pleuron. Méléagre*, dit-il, *ne put éviter la mort,* » *sa cruelle mère mit le feu au tison fatal, & du même feu son malheureux fils se sentit consumer.* » Après quoi, Pausanias ajoûte cette réflexion: « Qu'à la vérité Phrynique ne s'étend pas sur » cet événement, comme tout Poëte a coûtume de le faire

[e] *Thesmoph. vers.* 171.
[f] *In Themist. p.* 208. *lin.* 1. *edit. Steph. Græc.*
[g] *Ibidem.*
[h] *Voc.* ἰάμνεται. Σεμέλη. ἀθαμβές. ἕστηκα.
[i] *Vers.* 433.
[k] *L.* 10. *c.* 31. *p.* 874. *edit. Kuhn.*

ſur une idée qu'il imagine, & qu'il veut rendre croyable: « mais qu'il dit ſimplement le fait, comme ſi ç'eût eſté une « choſe connue de toute la Grèce. » (J'emprunte ici l'élégante verſion Françoïſe de M. l'Abbé Gédoyn.)

[l] Suidas parle d'un ſecond Phrynique, Athénien, fils de Mélanthe & Poëte tragique. Il le fait auteur de deux pièces, *Andromède* & *Erigone*, ainſi que de pluſieurs airs appellez *Pyrrhiques*, dont la cadence & les paroles animoient au combat, & que de jeunes gens armez chantoient & danſoient avec grande vivacité. Il lui attribue encore une troiſième pièce intitulée *la priſe de Milet par Darius Roi de Perſe*, laquelle fit verſer des larmes aux ſpectateurs: ce qui fut cauſe que les Athéniens, intéreſſez dans la perte de cette ville, condamnérent le Poëte à une amende de mille drachmes, après l'avoir chaſſé du théâtre, pour le punir d'avoir, par cette Tragédie, rouvert une playe ſi ſenſible à toute la nation; & ils défendirent de rejouer à l'avenir cette pièce. Ce fait eſt rapporté par [m] Hérodote, par [n] Strabon, par [o] Plutarque, par [p] Elien & par d'autres: & la conſternation où une telle diſgrace jetta Phrynique, avoit paſſé en proverbe chez les Grecs; en ſorte qu'on diſoit de quiconque ſe trouvoit accueilli de quelqu'infortune, [q] *Phrynique tremble de peur* (πλήσσει ὁ Φρύνιχος.)

M. *Bentley*, dans ſa Diſſertation Angloiſe ſur *Phalaris*, publiée à Londres, *in-8.°* [r] ne croit point, ſur la foi [s] d'Elien & du [t] Scholiaſte d'Ariſtophane, que cette expreſſion (πλήσσει ὁ Φρύνιχος) ait paſſé en proverbe chez les Grecs, pour marquer un homme qui *tremble de peur*. Sa raiſon d'en douter eſt fondée ſur les mots ſuivants, ὥσπερ ἀλέκτωρ (*comme un coq;*) ce qui fait, ſelon lui, une comparaiſon très-peu juſte, le coq eſtant, dit-il, un oiſeau des plus courageux & des plus hardis. Cette conſidération détermine le ſavant Anglois à faire un changement dans ce texte, en y liſant πλήσσει, *il frappe*, au

[l] *Ibidem.*
[m] *Lib. 6. cap. 21. edit. Gronov.*
[n] *Lib. 14. pag. 635. D. edit. Par.*
[o] *Præc. polit. pag. 1456. lin. 26.*
[p] *Var. hiſt. lib. 13. cap. 17.*
[q] *Ariſtoph. in Veſp. verſ. 1481.*
[r] *Pag. 266. & ſeq.*
[s] *Ibidem.*
[t] *Ibidem.*

lieu de πήσσει, *il tremble.* Mais ce qui ſembleroit s'oppoſer à une pareille conjecture, c'eſt un paſſage de [u] Plutarque, où il compare Alcibiade humilié par les leçons de Socrate, à un coq baiſſant l'aîle & craintif: ce que l'Hiſtorien exprime par ce vers:

Ἐπτῆξ' ἀλέκτωρ δοῦλον ὡς πλίνας πτερόν.

M. *Bentley* ne diſſimule point l'uſage que l'on pourroit faire de ce paſſage contre ſon opinion. Mais il trouve une grande différence entre ce vers & celui d'Ariſtophane. Il s'agit dans le prémier, d'un coq qui a eſté battu, & qui par-là peut fort bien eſtre mis en comparaiſon avec Alcibiade, dont Socrate rabbat la préſomption: au lieu que dans le dernier, il eſt queſtion d'un coq ayant toute ſa vigueur. Je doute cependant que la réflèxion de M. *Bentley,* quoique ſpécieuſe, perſuade les critiques moins hazardeux que lui, de la néceſſité de corriger le texte Grec d'Ariſtophane en cet endroit, contre le témoignage, non-ſeulement du Scholiaſte, mais encore d'un auteur tel qu'Elien.

On eſt en peine de ſavoir, ſi ce ſecond Phrynique ne doit pas eſtre confondu avec le prémier, malgré la diſtinction de Suidas. [x] *Périzonius,* dans ſes ſavantes notes ſur Elien, ſeroit aſſez de cet avis, & il s'appuye pour cela ſur les raiſons ſuivantes. 1.° Les auteurs qui parlent de la Tragédie ſur *la priſe de Milet,* la donnent tous à Phrynique le Poëte tragique, qu'ils nomment tout ſimplement, & ſans y joindre aucune qualification, qui pût faire ſoupçonner qu'ils reconnuſſent ſous ce nom plus d'un Poëte de ce genre. 2.° La diverſité des pères donnez par Suidas & par les Scholiaſtes aux deux Phryniques prétendus, eſt de peu d'autorité, pour décider la queſtion; puiſque s'il falloit admettre autant de Phryniques différents, que les noms de leurs pères alléguez par ces écrivains ſouffrent de variations, on multiplieroit ces Poëtes juſqu'au nombre de quatre: d'où il ſuit qu'on ſeroit également,

[u] *In Alcib. pag. 352. lin. 15. edit. Steph. Græc.*

[x] *Ibid. lib. 3. cap. 8.*

& peut-eſtre mieux fondé à les réduire au ſeul Phrynique, diſciple de Theſpis. 3.° [y] Tzetzès, dans ſes ſcholies ſur Héſiode, dit formellement qu'avant Eſchyle, Phérénique (il faut lire Phrynique) Poëte tragique, fut puni par une amende de mille drachmes, pour avoir dit la vérité dans ſa Tragédie intitulée *la priſe de Milet.* 4.° Rien n'empêche que l'auteur de cette pièce n'ait pu vivre juſqu'au temps de Thémiſtocle. De toutes ces raiſons, on pourroit conclurre, ſelon *Périzonius*, que les deux Phryniques de Suidas ne ſont qu'un ſeul & même Poëte tragique. Il faut conſulter ſur ce point cet habile Critique, dans ſes [z] notes ſur Elien.

Aux douze Tragédies ſpécifiées plus haut ſous le nom de Phrynique, il faut ajoûter encore ces deux-ci, *Tantale,* ſelon [aa] Héſychius, & les *Phéniciennes,* ſelon [bb] Athénée.

M. *Bentley,* dans ſa Diſſertation Angloiſe citée plus haut, & publiée deux ans avant l'édition des notes ſur Elien, dûes à *Périzonius*, eſt perſuadé, comme celui-ci, que les deux Phryniques, produits par Suidas comme deux Poëtes tragiques différents, n'en font qu'un ſeul. Voici ſes raiſons.

1.° Tous les écrivains qui ont parlé de la Tragédie ſur *la priſe de Milet,* (& notre Anglois en nomme juſqu'à [cc] huit) l'ont tous donnée à Phrynique le Poëte tragique, ſans aucune autre qualification propre à le diſtinguer du prémier Phrynique diſciple de Theſpis: & [cc2] tous les auteurs qui parlent de Phrynique en d'autres occaſions, le qualifient tout ſimplement de Poëte tragique, ſans autre diſtinction.

2.° Le [dd] Scholiaſte d'Ariſtophane & [ee] Suidas, les ſeuls auteurs alléguez, pour montrer qu'il y avoit deux Poëtes

[y] *Oper. & dies, verſ. 414. p. 104. col. 2. lin. 16. edit. Heinſ. in-4.°*
[z] *Ibid. lib. 3. cap. 8.*
Lib. 13. cap. 17.
[aa] *Voce* ἐφιάλτης.
[bb] *Lib. 14. cap. 4. pag. 635. B. edit. Lugd.*
[cc] *Herodot. lib. 6. cap. 21.*
Calliſthen. apud Strab. lib. 14. p. 635. D.
Plut. præc. reip. ger. pag. 1456. lin. 26.
Ælian. lib. 12. c. 17. Var. hiſt.
Liban. tom. 1. Declam. 10. pag. 506. C.
Amm. Marcel. lib. 28. cap. 1.
Tzetzes, chil. 8. hiſt. 156.
[cc2] *Athen. Iſ. Tzetz. Hephæſt. &c.*
[dd] *Ibidem.*
[ee] *Voc.* Φρύνιχ. & Λύκις.

tragiques connus ſous ce même nom, déclarent ailleurs qu'il n'y en avoit qu'un ſeul : & c'eſt ce qui réſulte du dénombrement que le [ff] Scholiaſte nous donne des différents Phryniques, dont le prémier (dit-il) fils de Polyphradmon, eſtoit Poëte tragique ; le ſecond, fils de Chorocles, eſtoit acteur de Tragédie ; le troiſième, fils d'Eunomide, eſtoit Poëte comique ; & le quatrième eſtoit Général des Athéniens. Ce qui n'empêche pas que tous ces Phryniques n'ayent eſté confondus enſemble ; ſavoir, le Général Athénien avec le Poëte comique, par ces deux [gg] Grammairiens mêmes ; & ce Général avec le Poëte tragique, par [hh] Elien : opinion dont M. *Bentley* démontre l'abſurdité, par l'incompatibilité des dates chronologiques.

3.° Ariſtophane, dans ſa Comédie des [ii] *Guêpes*, dit que les vieillards Athéniens avoient coutume de chanter les vieux airs de Phrynique, employez dans la pièce des *Phéniciennes* ; ce qu'il exprime par ce mot Grec forgé ἀρχαιομελισιδωνοφρυνιχίζεται, où cette Tragédie eſt clairement déſignée par le mot σιδωνο, *Sidoniennes* ou *Phéniciennes*. Cela poſé, M. *Bentley* s'efforce de prouver que le Phrynique de ce paſſage, auteur de la Tragédie dont il s'agit, ne peut eſtre que l'ancien Phrynique diſciple de Theſpis, & nullement un ſecond Phrynique ; puiſque le [kk] Scholiaſte attribuant à Phrynique fils de Polyphradmon, le talent de compoſer des airs de Muſique, & [ll] Suidas nous donnant celui-ci pour diſciple de Theſpis, il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit ce prémier Phrynique dont Ariſtophane ait voulu parler.

4.° Le Phrynique mentionné dans la même [mm] Comédie d'Ariſtophane, & que le Scholiaſte, ainſi que [nn] Suidas, fait fils de Mélanthe, & prend pour un ſecond Phrynique mal-à-propos, ne ſauroit eſtre que le diſciple de Theſpis. En effet, [oo] Athénée témoigne que les anciens Poëtes, Theſpis, Pratinas,

[ff] *In Avib. verſ. 750.*
[gg] *Schol. in Ran. verſ. 701.*
Suid. voc. Φρύνιχ. παλαίσμασι.
[hh] *Var. hiſt. lib. 3. cap. 8.*
[ii] *Verſ. 220.*
[kk] *In Avib. verſ. 750.*
[ll] *Ibidem.*
[mm] *In Veſp. verſ. 1481.*
[nn] *Ibidem.*
[oo] *Lib. 1. cap. 19. pag. 22. A.*

Cratinus & Phrynique, eſtoient appellez *danſeurs* (ὀρχηστικοὶ) parce qu'ils eſtoient grands compoſiteurs de danſes pour les chœurs des pièces dramatiques, & y danſoient eux-mêmes. Or le Poëte comique, [pp] dans l'endroit dont il eſt queſtion, parle d'abord des danſes théatrales de Theſpis, & immédiatement après, de celles de Phrynique, lequel, par conſéquent, ne ſauroit eſtre un autre que le diſciple de Theſpis, c'eſt-à-dire l'ancien Phrynique, grand maître en fait de danſe, & dont parle Athénée.

A l'égard du Poëte comique de ce nom, il eſtoit auſſi d'Athênes, & floriſſoit vers la LXXXVI.e Olympiade, parmi les derniers Poëtes de la vieille Comédie, au rapport de [qq] Suidas, qui le fait auteur de dix pièces de ce genre. Il eſtoit contemporain d'Alcibiade, & [rr] Plutarque, dans la vie de celui-ci, fait mention de ce Phrynique, & en allègue un paſſage favorable à ce fameux Athénien. [ſſ] On accuſoit ce Poëte d'eſtre froid dans ſes Comédies. *Périzonius* prétend qu'on l'a confondu mal-à-propos avec un Athénien de même nom, que ſes concitoyens élurent Général d'armée, parce que, ſuivant [tt] Elien, il avoit compoſé pour le théâtre, des chanſons & des danſes guerrières, qui avoient occupé agréablement les ſpectateurs, & mérité leurs applaudiſſements; ce qui arriva du temps d'Alcibiade, vers la XCII.e Olympiade. Thucydide fait l'hiſtoire de ce Général, dans ſon [uu] huitième livre. On peut conſulter ſur ce point *Périzonius*, dans ſes notes ſur [xx] Elien.

CXXXVIII. *On pourroit auſſi dire que Pancrate ignoroit ce même genre chromatique.* Ὁ γὰρ αὐτὸς ὁ Παγκράτης οὐκ ἐπίστατο ἀγωνεῖν τὸ χρωματικὸν γένος.] On peut compter juſqu'à trois Poëtes connus ſous le nom de Pancrate, quoiqu'on n'en trouve qu'un ſeul dans la [a] *Bibliothèque Grèque* de M. *Fabricius*, qui ſe contente de l'indiquer en deux mots, dans ſon

Recherches ſur la vie & les ouvrages de Pancrate.

[pp] *Verſ.* 1470.
[qq] *Ibidem.*
[rr] *Pag.* 366. *lin. penult.*
[ſſ] *Voce* Λύπις.
[tt] *Ibid. lib.* 3. *cap.* 8.
[uu] *Cap.* 27.
[xx] *Ibidem.*
[a] *Lib.* 3. *cap.* 28. *tom.* 2. *p.* 722.

catalogue des Poëtes épigrammatiſtes, & qui n'en dit pas davantage. Le plus ancien de ces Pancrates eſt, ſelon toute apparence, celui dont Plutarque parle en cet endroit, & dont il nous apprend ces deux particularitez. 1.° Que ce Poëte n'ignoroit pas le genre chromatique, puiſqu'il s'en eſtoit ſervi dans quelques-uns de ſes ouvrages. 2.° Qu'il imita dans ſes Poëſies, comme il le déclare lui-même, le caractère de Pindare & celui de Simonide. Deux témoignages ſi précis ne permettent pas de douter que le Pancrate de Plutarque ne fût un Poëte diſtingué dans le genre lyrique. Sur ce pied-là, on peut le regarder comme l'inventeur d'une eſpèce de vers trochaïque, produit ſous ſon nom par le Grammairien [b] Servius. C'eſt le vers *Pancratien*, compoſé de deux trochées & d'une ſyllabe ſurnuméraire, comme

Φεῦγε λοιδορῶν:
Auctor optimus;
Nulla jam fides.

Le ſecond exemple eſt allégué par [c] Servius; le prémier & le troiſième ſont citez par [d] J. C. *Scaliger.*

Pancrate, ainſi que pluſieurs autres Poëtes lyriques, cultiva auſſi l'Epigramme, & il nous en reſte deux de ſa façon dans l'Anthologie Grèque. Il n'eſt pas poſſible de déterminer au juſte en quel temps il floriſſoit; mais on peut aſſûrer qu'il eſtoit plus ancien que Méléagre, le prémier compilateur des Egigrammes Grèques, puiſque celui-ci le range parmi les épigrammatiſtes qui entrent dans ſa collection. Or Méléagre, qui eſtoit contemporain de Ménippe le Philoſophe Cynique, vivoit par conſéquent ſous les prémiers ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand, & non ſous le règne de Séleucus VI. l'un des derniers Rois de Syrie, dans la CLXX.[e] Olympiade; comme l'aſſûre le P. *Vavaſſeur*, cité par [d²] M. *Fabricius.* [c] Méléagre mit à la tête de ſon recueil d'Epigrammes un petit

[b] *Gram. vet. Lat. col. 1819. edit. Putſch.*
[c] *Ibidem.*
[d] *Poët. lib. 2. cap. 10.*
[d²] *Bibl. Græc. tom. 2. pag. 682.*
[e] *Idem, ibidem.*

Poëme

Poëme de ſa compoſition, qu'il nomma la *couronne* (στέφανον,) parce qu'il l'avoit formé des noms de quarante-ſix Poëtes de ce genre, à chacun deſquels il attribuoit une fleur. Pancrate n'y eſt pas oublié. La ſienne eſt la fleur du noyer, jointe à celle du platane, deſtinée au Poëte Pamphile, comme l'expriment [f] ces deux vers :

Βλαισήν τε πλατάνιστον ἀπέθεντε Παμφίλου οἴνης
Σύμπλεκτον καρύης ἔρνεσι Παγκράτεος.

A l'égard des deux Epigrammes conſervées dans l'Anthologie ſous le nom de *Pancrace* (Παγκράτης) qui eſt ici le même que *Pancrate* (Παγκράτεος,) comme en font foi les deux vers de la *couronne* de Méléagre, que je viens de citer; la prémière eſt l'épitaphe d'un homme qui a péri dans un naufrage; & la ſeconde eſt l'inſcription d'une offrande faite par un forgeron à Vulcain. Les voici :

[g] Ὤλεσεν Αἰγαίῳ ἀφ' ὑμάτος ἄγριος ἀρθεὶς
Λὶψ Ἐπιπρείδην, ὕασι δυομένας,
Αὐτῇ οἱ σὺν νηῒ & ἀνδράσιν· ᾧ τόδε σῆμα
Δακρύσας πενεὸν παῖδὶ πατὴρ ἔκαμε.

C'eſt-à-dire : *Un furieux vent d'Afrique s'eſtant élevé pendant le coucher des Hyades, a fait périr dans les flots de la mer Egée, Epiéride avec ſon vaiſſeau & ſon équipage. Son père inconſolable lui a fait ériger ce Cénotaphe.*

[h] Ἐκ πυρὸς ὁ ῥαιστὴρ, & καρκίνος, ἠδὲ πυράγρη,
Ἀγκειθ' Ἡφαίστῳ δῶρα Πολυκράτεος·
Ὃς πυκνὸν κροτέων ὑπὲρ ἄκμονος εὕρετο παισὶν
Ὄλβον, ὀϊζυρὰν ὠπάμενος πενίην.

C'eſt-à-dire : *Ce marteau, cette tenaille & cette pincette, au ſortir de la forge, ont eſté conſacrez à Vulcain par Polycrate, qui*

[f] *Coron. verſib. 17 & 18.*
[g] *Anthol. lib. 3. c. 22. Epig. 64. pag. 369. edit. Brod.*
[h] *Ibid. lib. 6. cap. 27. Epig. 2. pag. 579. ejuſdem edit.*

frappant à coups redoublez ſur ſon enclume, a enrichi ſa famille, chaſſant au loin la triſte pauvreté.

[i] Athénée parle d'un autre Pancrate, natif d'Aléxandrie, contemporain de l'Empereur Adrien, & Poëte de profeſſion. Ce Prince eſtant dans cette ville d'Egypte, Pancrate lui préſenta, comme une ſingularité digne de lui, une fleur du *Lotos* couleur de roſe; & comme Adrien avoit tué peu de temps auparavant dans une chaſſe un lion furieux, qui ravageoit le pays; le Poëte feignit que cette fleur extraordinaire avoit pris naiſſance du ſang même de cet animal, & qu'elle ne pouvoit recevoir de nom plus convenable que celui d'*Antinoüs* favori de l'Empereur. Cette flaterie faite à propos, & aſſaiſonnée de tous les agréments de la Poëſie, valut à Pancrate l'honneur d'eſtre couché ſur l'eſtat des gens de lettres d'Aléxandrie, & d'y eſtre entretenu aux dépens du public.

Le même [k] Athénée fait encore mention d'un troiſième Pancrate, différent peut-eſtre des deux prémiers, mais certainement du ſecond, puiſqu'il eſtoit Arcadien, & dont on ignore le temps. Il lui attribue un Poëme, ſous le titre d'Ἔργα θαλάσια, *les travaux maritimes,* lequel ſans doute rouloit ſur la pêche & ſur la nature des divers poiſſons. [l] Athénée en rapporte un prémier paſſage, au ſujet du poiſſon nommé *Pompile,* que quelques-uns prennent, ſans trop de fondement, pour une ſorte de thon. Pancrate déclare d'abord que les navigateurs regardent le *Pompile* comme un poiſſon ſacré:

Πόμπιλος, ὃν καλέουσιν ἁλίπλοοι ἱερὸν ἰχθυῶν.

Il le dit conſacré, non-ſeulement à Neptune, mais encore aux Dieux tutélaires de Samothrace; & pour preuve, il en raconte une hiſtoire, qu'on peut voir. Il ajoûte que les Dauphins ſont ennemis des *Pompiles;* & que lorſqu'il arrive aux prémiers de manger ceux-ci, ils en deviennent malades, en meurent, & ſont jettez ſur le rivage, pour y eſtre la proye des oiſeaux de mer, &c. [m] Athénée allègue un ſecond paſſage

[i] *Lib. 15. cap. 6. pag. 677. E.*
[k] *Lib. 7. cc. 7 & 15.*
[l] *Ibid. cap. 7. p. 283. A, B, C.*
[m] *Ibid. cap. 15. pag. 305. C.*

de Pancrate l'Arcadien, dans le même Poëme, où il eſt dit que *la Grive de mer eſt un poiſſon connu ſous divers noms par les pêcheurs :*

Οἷς ἤδη κίχλῃσι οἰνάδεα τὸν καλαμῆες
Σαυρὸν κικλήσκουσι, Ϛ ἀμολίῃσι ὀρφίσκον
Πότιτον κεφαλῇ.

Les *travaux maritimes* du même Pancrate fourniſſent un troiſième paſſage à [n] Athénée, touchant le poiſſon nommé *Salpa.* On trouve chez [o] ce même auteur une quatrième citation de Pancrate, dans le prémier livre de ſon Poëme intitulé *la Conchoreïde.* Ce n'eſt plus, comme l'on voit, le Poëme des *travaux maritimes,* ce n'eſt plus Pancrate l'Arcadien. Cependant je me perſuade que ce pourroit bien eſtre toûjours le même Poëte, & que ſa *Conchoreïde* pouvoit rouler ſur les *coquillages,* matière analogue à celle du prémier Poëme. Le Poëte, dans le paſſage allégué, parle du *Kondy,* ſorte de coupe en uſage chez les Perſes. Voici les deux vers :

Αὐτὰρ ὄγε ασείσας ἐκ κόνδυος ἀργυρέοιο
Νέκταρ, ἐπ' ἀλλοδαπὴν οἶμον ἔβαινε πόδα.

C'eſt-à-dire : *Ayant verſé d'un Kondy d'argent le Nectar, en forme de libation, il tourna ſes pas d'un autre côté.*

J'ai cru devoir inſiſter un peu ſur ces divers Pancrates, confondus juſqu'ici l'un avec l'autre ; & profiter de cette occaſion, pour les démêler autant qu'il m'eſtoit poſſible.

CXXXIX. *On peut faire le même raiſonnement au ſujet de Tyrtée le Mantinéen.* Ὁ αὐτὸς λόγος καὶ περὶ Τυρταίου τοῦ Μαντινέως.] Plutarque parle de Tyrtée [a] en quelques autres endroits, mais ſans indiquer la patrie de ce Poëte-Muſicien. [b] Il y dit ſimplement que les Lacédémoniens le firent citoyen

14. Décemb. 1736.

Recherches ſur Tyrtée.

[n] *Ibid. cap. 20. pag. 321. F.*
[o] *Lib. 11. cap. 7. pag. 478. A.*
[a] *In Lycurg. pag. 79. lin. 12. edit. Steph. Græc.*
Πόθεν. τῶν ζώων, &c. *pag. 1766. lin. 11.*
[b] *Apoph. Lacon. pag. 409. lin. antepenult. ejuſdem edit.*

de Sparte. Il le fait ici originaire de Mantinée. [c] Quelques-uns l'ont fait Miléſien. La plûpart le diſent natif d'Athênes; & peut-eſtre y avoit-il ſeulement acquis le droit de bourgeoiſie, comme il l'eut dans la ſuite à Lacédémone. [d] On lui donne pour père Archîmbrote. On aſſûre qu'il eſtoît [e] boiteux, [f] borgne & [g] maître d'école. Tous les écrivains conviennent qu'il floriſſoit au commencement de la ſeconde guerre de Meſſêne: mais tous ne ſont pas d'accord ſur l'Olympiade où l'on doit placer ce commencement. [h] Eusèbe & [i] Suidas le mettent vers la XXXV.e ou XXXVI.e Olympiade. Mais [k] Pauſanias le fait remonter juſqu'à la XXIII.e

[l] *Prideaux*, dans ſes notes ſur la Chronique de Paros, a cru pouvoir le ranger ſous l'an 418. de cette Chronique, lequel répond à la XXIV.e Olympiade. Mais on ne doit pas compter beaucoup ſur une pareille date, qui n'a pour fondement qu'une conjecture, fort ingénieuſe, à la vérité. Ce ſavant Anglois trouve dans la trente-quatrième époque de cette Chronique, ligne 48.e une lacune conſidérable & tellement effacée, qu'il n'y reſte actuellement que deux lettres qui ſoient liſibles, un *O* & un *Y*, à quelque diſtance l'un de l'autre; en ſorte que *Selden* & *Paulmier de Grentemeſnil* l'ont totalement abandonnée, déſeſpérant de pouvoir la remplir. *Prideaux* plus courageux, à l'aide de ces deux ſeules lettres, y lit tout de ſuite Λακεδαιμονίοις Τυρταῖος συνεμάχησεν, c'eſt-à-dire, *Tyrtée combattit avec les Lacédémoniens:* ce qui forme un ſens favorable à la date qu'il veut établir. Mais cette reſtitution n'eſt-elle point trop hazardée?

Quoi qu'il en ſoit, ce fut pendant cette guerre que [m] les Athéniens envoyérent notre Poëte, en qualité de Général d'armée, aux Lacédémoniens, qui, [n] pour obéir à l'Oracle,

[c] *Suidas, voce* Τυρταῖος.
[d] *Idem, ibidem.*
[e] *Ibidem.*
[f] *Vet. Schol. Hor. art. poët. v. 401.*
[g] *Pauſan. lib. 4. cap. 15. p. 316. edit. Kuhn.*
[h] *Chronic. pag. 122. edit. Amſtel.*
Olymp. 36. ubi corruptè legitur Myrthæus pro Tyrtæus.
[i] *Ibidem.*
[k] *Ibid. pag. 315.*
[l] *Pag. 196. Marm. Oxon.*
[m] *Suidas, ibidem.*
[n] *Idem, ibidem.*

leur avoient demandé un Chef contre les Meſſéniens : & Tyrtée ſut tellement encourager ſes ſoldats, par le chant de ſes Poëſies martiales, entremêlé du jeu de la flûte, où il n'excelloit pas moins, que la victoire ſe déclara pour les Spartiates. Ses vers, ſoit élégiaques, ſoit *anapeſtiques*, « eſtoient d'un caractère des plus propres à donner du cœur aux jeunes « gens & à les remplir d'un tel enthouſiaſme, que dans les « combats ils affrontoient les plus grands périls, ſans aucun « ménagement pour leur vie. » C'eſt le témoignage qu'en rend Léonide dans [o] Plutarque : ἀγαθὸς νέων ψυχὰς ἀϊκάλλειν : ἐμπιπλάμενοι γὰρ ὑπὸ τῶν ποιημάτων ἐνθουσιασμοῦ, καὶ τὰς μάχας ἠφείδουν ἑαυτῶν. [p] Pauſanias, dans ſon quatrième livre, s'étend fort ſur les ſervices rendus aux Lacédémoniens par Tyrtée, dans la ſeconde guerre de Meſſène, & ſur la manière dont ce Poëte-Muſicien ſavoit employer à propos ſa Poëſie élégiaque, tantôt pour les mener au combat, [q] tantôt pour calmer parmi eux quelque ſédition. [r] Il cite auſſi, en preuve de quelques événements qu'il raconte, pluſieurs vers du même Poëte.

En un mot, Tyrtée n'a pas laiſſé d'avoir une grande réputation dans toute l'antiquité, nonobſtant ſon extérieur diſgracié, joint à quelque [s] aliénation d'eſprit qu'on lui attribue, & qui n'eſtoit apparemment qu'enthouſiaſme ou fureur poëtique. [t] Platon, [u] Ariſtote, [x] l'Orateur Lycurgue, [y] Strabon, [z] Dion Chryſoſtome, [aa] Juſtin, ſans compter [bb] Suidas, [cc] Tzetzès & quelques autres, ont parlé de ce Poëte avec éloge. [dd] Horace marque aſſez l'eſtime qu'il en faiſoit, en le

[o] *In Cleom. pag. 1477. lin. 7.*
[p] *Cap. 15. p. 316. c. 16. p. 318.*
Ibid. pag. 319.
[q] *Ibid. cap. 18. pag. 323.*
[r] *Ibid. cap. 6. pag. 294.*
Cap. 13. pag. 312.
Cap. 14. pag. 313.
Cap. 15. pag. 315.
[s] *Pauſan. lib. 4. cap. 15. p. 316.*
Diog. Laërt. lib. 2. ſect. 43. edit. Amſtel.
[t] *De Legib. lib. 1. pag. 566. G. edit. Læmar.*
[u] *Politic. lib. 5. cap. 7.*
[x] *In Leocr. pag. 167. & ſeq. edit. Harov. in-octavo.*
[y] *Lib. 8. pag. 362. A. edit. Par.*
[z] *Orat. 36. pag. 440. edit. Par.*
[aa] *Lib. 3. cap. 5.*
[bb] *Ibidem.*
[cc] *Chil. 2. hiſt. 28.*
[dd] *Art. poët. verſ. 401.*

rangeant immédiatement après Homère; & voici comme il s'en explique :

——— Post hos insignis Homerus,
Tyrtæusque, mares animos in martia bella
Versibus exacuit.

C'eſt-à-dire : *Après Orphée & Amphion vinrent Homère & Tyrtée, dont les vers inſpirérent aux hommes un courage martial.* Du reſte, je ne fais qu'effleurer ici l'article de Tyrtée. Il faut conſulter ſur ce point la [ee] *Bibliothèque Grèque* de M. *Fabricius,* & les auteurs auſquels il renvoye, entr'autres [ff] *Franciſcus-Floridus Sabinus.* Mais il faut recourir ſur-tout à la ſavante Diſſertation de M. l'Abbé [gg] *Sevin* mon confrère, où cet Académicien n'a rien laiſſé à dire ſur ce ſujet.

Sur André de Corinthe.

CXL. *D'André de Corinthe.*] Nous ne ſavons de ce Poëte-Muſicien, que ce que Plutarque nous en apprend dans ce paſſage. Il n'en eſt fait (que je ſache) aucune autre mention dans toute la littérature Grèque. On y trouve un [a] André d'Argos, fameux Statuaire : un [b] André de Palerme, qui a écrit ſur l'hiſtoire de Sicile : un [c] André, commis avec Démétrius & Ariſtée, par Ptolomée-Philadelphe, pour veiller à la verſion des livres ſaints : pluſieurs Médecins de ce nom, citez par [d] Galien, par [e] Athénée, par les [f] Scholiaſtes d'Ariſtophane & de [g] Nicandre, & par le [h] grand Etymologique. Mais André de Corinthe, Poëte-Muſicien, n'y eſt allégué nulle part. Il faut donc s'en tenir ſur ſon compte au ſeul témoignage de Plutarque, & en conclurre qu'on doit regarder

[ee] *Tom. 1. pag. 449. lib. 2. cap. 11. ſect. 7.*
[ff] *Lection. ſubceſiv. lib. 3. cap. 10. Fac. art. Gruter. tom. 1. p. 1213.*
[gg] *Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. tome 8. page 144.*
[a] *Athen. lib. 14. cap. 3. p. 634. A. edit. Lugd.*
[b] *Pauſan. lib. 6. cap. 16. p. 492.*
[c] *Joſeph. in Ap. lib. 2. ſect. 4. pag. 472. edit. Batav. tom. 11.*
[d] *Tom. 6. pag. 498. E. edit. Par. Tom. 5. pp. 584. 655. edit. Baſil. Græc.*
Ibid. pag. 711. b. ejuſdem edit.
[e] *Lib. 3. cap. 29. pag. 115. F.*
Lib. 7. cap. 18. pag. 312. D. E.
[f] *In Avib. verſ. 267.*
[g] *Ffol. 52. b. 58. b. 65. b. 86. 88. b. edit. Ald. 1523. 4.°*
[h] *Col. 198. lin. 19.*

ce Poëte comme très-ancien, puiſqu'il eſt ici aſſocié à Tyrtée, pour l'uſage de la Muſique la plus ſimple & la plus unie, renfermée dans le petit nombre de cordes, de rhythmes, de modes, & banniſſant de plus les muances & le genre chromatique.

CXLI. *De Thraſylle de Phlionte.*] Thraſylle eſt un nom commun à pluſieurs ſavants, chez les Grecs. Plutarque ſeul en cite juſqu'à trois qui l'ont porté. Le prémier eſt celui dont il s'agit dans ce paſſage. Le ſecond eſt un Philoſophe cynique, contemporain du vieil Antigone, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand : Plutarque en parle dans ſes [a] *Apophthegmes;* & Sénèque, dans ſes [b] livres *des Bienfaits.* Le troiſième eſtoit de Mendès ville d'Egypte; & [c] l'auteur du livre *des Fleuves* attribué à Plutarque, en ſpécifie trois ouvrages : 1.° un Traité *touchant les vertus des pierres* (περὶ λίθων) dont il cite le troiſième livre: 2.° *les Egyptiaques* (Αἰγυπτιακὰ :) 3.° *les aventures tragiques* (Τραγικὰ :) & peut-eſtre ces deux derniers titres n'indiquent-ils qu'un même ouvrage, qui rouloit ſur des hiſtoires d'événements tragiques & merveilleux, qu'on ſuppoſoit arrivez en Egypte. On ignore en quel temps vivoit ce Thraſylle Mendéſien. [d] Le P. *Hardouin* le prend pour celui dont Pline fait mention en quatre ou cinq endroits de ſon *Hiſtoire naturelle,* & le confond avec le Thraſylle contemporain d'Auguſte & de Tibère : mais c'eſt de quoi tous les critiques ne ſont pas d'accord. Sur Thraſylle.

M. l'Abbé Sevin, dans la ſavante [e] Diſſertation qu'il nous a donnée ſur ce dernier Thraſylle, le plus célèbre de tous, verſé dans preſque toutes les ſciences, grand Philoſophe Pythagoricien & Platonicien, grand Aſtrologue & grand Muſicien; le prend pour le Thraſylle de Phlionte dont il eſt ici queſtion. La ſeule raiſon qui ſemble l'y avoir déterminé, eſt la qualité

[a] *Pag. 319. lin. 12. edit. Steph. Græc.*
[b] *Lib. 2. cap. 17.*
[c] *In Strymon. & Nil. pp. 40-41-54. edit. Toloſ. Mauſſac.*
[d] *In Plin. tom. 1. pag. 67. col. 1. edit. Pariſ. in-fol.*
[e] *Mem. de Litter. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tome X. page 89.*

de Muſicien, commune à l'un & à l'autre. En effet, on prétend que Thraſylle l'Aſtrologue avoit approfondi la théorie de la Muſique. [f] Nicomaque le Géraſénien lui attribue un Traité ſur la ſection ou le partage du Canon muſical de Pythagore; ſection que Thraſylle, ainſi qu'Eratoſthène, avoit mal entendue, & expliquée peu conformément au ſyſtême de ce Philoſophe: au lieu que Timée de Locres, & Platon d'après lui, avoient rencontré plus juſte ſur cet article: ἀχ' ὡς Ἐρατοσθένης παρήκουσεν ἢ Θρασύλλος, ἀλλ' ὡς ὁ Λοκρὸς Τίμαιος, ᾧ ϛ Πλάτων παρηκολούθησεν, &c. [g] Théon de Smyrne cite encore l'autorité du même Thraſylle, au ſujet des trois proportions mathématiques; l'arithmétique, la géométrique & l'harmonique. De plus, [h] il emprunte du même auteur cette définition du ſon, *la tenſion d'une voix harmonieuſe* (φωνῆς ἐναρμονίου τάσιν,) & il la tire d'un ouvrage de Thraſylle, touchant l'harmonie ſenſible, que font entendre les inſtruments de Muſique (περὶ δ' ἐν ὀργάνῳ αἰσθητῆς ἁρμονίας.) Outre cela, il avoit écrit ſur *les ſept modes de la Muſique* (περὶ τῶν ἑπτὰ τόνων,) s'il en faut croire Porphyre, dans ſon commentaire ſur les *Harmoniques* de Ptolomée.

Ces divers ouvrages mis ſur le compte de Thraſylle, & ſelon toute apparence, de Thraſylle l'Aſtrologue & le Platonicien, paroiſſent des titres ſuffiſants, pour en faire un Muſicien de diſtinction; mais ſeulement du nombre de ceux qui contents de ſpéculer ſur les principes mathématiques de cet art, n'en ont jamais cultivé la pratique. Tels ſont tous ceux dont il nous reſte quelques écrits ſur cette matière; Ariſtoxène, Euclide, Nicomaque, Théon, Ptolomée, Ariſtide-Quintilien & quelques autres. Ils ſe ſont tous renfermez dans la ſeule théorie de la Muſique. Ils ont traité des ſons, des intervalles, des ſyſtêmes, des genres, des modes, des nuances & de la mélopée, en ſubordonnant tous ces points, & les rapportant à la ſcience des nombres. Mais ils n'ont laiſſé ni

[f] *Enchir. harmon. lib. 1. pag. 24. edit. Meibom.*
[g] *Mathemat. cap. 33. pag. 133. edit. Bulliald.*
[h] *Ibidem, de Muſic. cap. 2. pag. 74.*

préceptes,

préceptes, ni modèles, propres à guider les praticiens dans la compoſition de quelque air ou de quelque chant, qui pût ſe marier agréablement avec certaine Poëſie, & en faire bien ſentir le caractère. En un mot, tous ces écrivains, auſſi peu Poëtes que Muſiciens, quant au génie, ont peu contribué à perfectionner l'un & l'autre art, par leurs ſpéculations ſtériles: & nous ne leur avons aujourd'hui d'autre obligation, que celle de nous apprendre, ſeulement en qualité de témoins, quel eſtoit de leur temps le ſyſtême ſpéculatif de la Muſique.

Or le Thraſylle de Phlionte, ville du Peloponnêſe, duquel parle ici Plutarque, eſtoit un Muſicien d'un genre tout différent. Il l'eſtoit comme Eſchyle & Phrynique, comme Pindare & Simonide, comme Pancrate & Tyrtée, auſquels Plutarque l'aſſocie en cet endroit. Il joignoit, comme eux, le mérite de la Poëſie lyrique à celui de la Muſique; c'eſt-à-dire, qu'il compoſoit, comme eux, des airs & des chants de plus d'une eſpèce, qui s'exécutoient auſſi ſur les inſtruments. Rien ne ſemble mieux prouver qu'il vivoit à peu-près dans le temps où ces Poëtes ont fleuri, que la grande conformité pour le caractère entre ſes compoſitions, ſoit poëtiques, ſoit muſicales, & les leurs. Comme eux, il retranchoit la multiplicité des ſons ou des cordes; il s'abſtenoit du genre chromatique & des nuances; il évitoit certains rhythmes, certains modes, certaines expreſſions, certains tours de mélopée ou de modulation. Tel eſtoit le bon goût en Muſique, dans ces temps reculez, & c'eſt ce que les modernes (dit Plutarque) appellent l'*ancienne manière* (ἡ ἀρχαῖον τρόπον.)

Cette Muſique des Grecs, dans le ſiècle d'Auguſte, de Tibère & de l'Aſtrologue Thraſylle, eſtoit bien déchûe de cette belle & ancienne ſimplicité, qui en faiſoit autrefois le principal mérite. Cependant comme les ouvrages de la plûpart de ces Muſiciens & de ces Poëtes de l'antiquité Grèque exiſtoient encore; on pouvoit les comparer avec ceux qui prévaloient alors dans l'opinion publique, & ils trouvoient encore quelques admirateurs: ce qui ſemble réſulter de ce Dialogue de Plutarque. J'ai donc beaucoup de peine à me

perſuader que l'Aſtrologue Thraſylle, quoique très-verſé dans la théorie de la Muſique, ait eſté Poëte-Muſicien; qu'il ait compoſé en l'un & l'autre genre (ce que nul auteur ancien ne lui attribue) & qu'en un ſiècle où la belle & ſimple Muſique eſtoit tombée dans un décri preſque général, il ait perdu ſon temps à heurter le goût du public par des compoſitions muſicales, qui ne pouvoient manquer d'eſtre mal reçûes. D'où je crois pouvoir conclurre qu'il n'eſt guères vraiſemblable que l'Aſtrologue Thraſylle ſoit le Thraſylle de Phlionte dont il eſt ici queſtion.

CXLII. 1. *Car nous ſavons que c'eſt de deſſein prémédité qu'ils ſe ſont tous abſtenus du chromatique, des muances, de la multiplicité des cordes, ainſi que de pluſieurs autres pratiques vulgairement uſitées en Muſique, telles que certains rhythmes, certains modes, certaines paroles, certaines ſortes de Mélopée, & d'exécution ou de tablature.* ὃς πάντας ἴσμεν δηλὸν ποιήσαντας ἀπεχομένους χρώματός τε, καὶ μεταβολῆς, καὶ πολυχορδίας, καὶ ἄλλων πολλῶν ἐν μέσῳ ὄντων, ῥυθμῶντε, καὶ ἁρμονιῶν, καὶ λέξεων, καὶ μελοποιΐας, καὶ ἑρμηνείας.] La plûpart des termes raſſemblez dans ce paſſage ont dèjà eſté expliquez. Le genre chromatique l'a eſté [a] plus haut. Les muances l'ont eſté dans ma [b] *Diſſertation ſur la Mélopée:* les rhythmes, dans une [c] Diſſertation particulière ſur ce ſujet. Les *harmonies* ſont ici la même choſe que les *modes* ou les *tons* (τρόποι & τόνοι:) l'*harmonie* Dorienne n'eſt que le *mode* ou le *ton* Dorien, & ainſi des autres: j'en ai parlé en divers endroits. J'ai traité amplement de la [d] *Mélopée.* Les *mots* (λέξεις) ſont les paroles miſes en Muſique.

Sur la ſignification du mot ἑρμηνεία.

2. Il ne reſte donc plus qu'un terme à expliquer, & c'eſt ἑρμηνεία. Il ſignifie en général *interprétation, explication, élocution, diſcours.* Ἑρμηνεία (ſelon [e] un des Scholiaſtes d'Hermogène, cité par *Conſtantin* dans ſon Dictionaire) ἐν δυσὶ τούτοις θεωρεῖται), ἐν ἐκλογῇ ὀνομάτων καὶ συνθέσει: *l'élocution conſiſte en*

[a] *N.° 44.*
[b] *Mem. de l'Acad. des Bell. Lett. tome V. page 176.*
[c] *Ibid. pag. 152.*
[d] *Ibid. pag. 169.*
[e] *Rhetor. Græc. edit. Ald. 1509. in-fol. tom. 2. pag. 358. lin. 14.*

ces deux choſes; dans le choix des mots & dans leur arrangement. Ce n'eſt point de cet Ἑρμηνεία qu'il s'agit ici. C'eſt d'une *interprétation* muſicale, dont il n'eſt parlé dans aucun léxique, & dont Plutarque ſeul fournit l'explication en pluſieurs endroits de ce Dialogue. Ἑρμηνεία n'eſt ici autre choſe que la manière d'exécuter un air, une pièce de Muſique notée, ſoit en la chantant, ſoit en la jouant ſur quelqu'inſtrument Cette *exécution*, qui renfermoit (comme parmi nous) l'intonation des notes, la prononciation des paroles, la meſure ou cadence dans l'une & dans l'autre, eſtoit, comme l'on voit, ſuſceptible de divers caractères, ſuivant que l'intonation eſtoit plus ou moins forte, plus ou moins juſte; que la prononciation eſtoit plus ou moins régulière, plus ou moins diſtincte; & que la cadence ou la meſure eſtoit plus ou moins vive, plus ou moins ſoûtenue, &c. & toutes ces variétez n'eſtoient pas également admiſes dans les différentes écoles des Muſiciens. Plutarque parle [f] ci-après de l'exécution d'un air par une voix, par une flûte, par une *cithâre;* il appelle les pièces qui doivent eſtre *exécutées* (ποιήματα,) τὸ ᾀδόμενον, ἢ αὐλούμενον, ἢ κιθαριζόμενον: & l'*exécution* de ces pièces (ἡ ἑκάστου ὡυτῶ ἑρμηνεία) il la nomme ἤτε αὔλησις, ἢ ᾠδὴ, ἢ τὰ λοιπὰ τῶν τοιούτων. Il reconnoît pluſieurs parties dans chaque ſorte d'*exécution.* Par exemple, dans le jeu de la flûte, l'*exécution,* ſelon lui, a deux parties; ſavoir, l'accord des deux flûtes, & leur ſon bien clair & bien diſtinct: πότερον συμφωνῶσιν οἱ αὐλοὶ; ἢ ὄ: πότερον ἡ ἀφέλεκτος σαφὴς, ἢ τοὐναντίον; τούτων δ' ἕκαστον μέρος ἐστὶ τῆς αὐλητικῆς ἑρμηνείας. Il parle encore du caractère de l'*exécution,* lequel doit eſtre propre & convenable à la pièce compoſée en vûe d'eſtre exécutée d'une certaine manière: τὸ τῆς ἑρμηνείας εἶδος, εἰ οἰκεῖον ἀποδίδοῖ τῷ ὡδαποιηθέντι ποιήματι, ὃ μεταχειρίσαδ ἑρμηνεῦσαι ὁ ἐνεργῶν βεβούλη). Or pour mettre un Muſicien en état d'exécuter un air quelconque, ſoit en le chantant, ſoit en le jouant ſur quelque inſtrument; il falloit que cet air fût noté ſur le papier: & cette tablature pouvoit auſſi eſtre regardée comme une ſorte

[f] *N.° 246 & 247.*

d'*interprétation* (ἑρμηνεία) néceſſaire pour faire entendre, pour exécuter la piéce de Muſique du compoſiteur. J'ai expliqué en quoi conſiſtoit cette tablature des anciens, dans ma Diſſertation ſur la *Mélopée*, imprimée parmi les [g] *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.*

Entre les traducteurs de Plutarque, *Xylander* & *Amyot* n'ont point entendu ni rendu, ſoit en Latin, ſoit en François, la force du terme ἑρμηνεία, qu'ils ont expliqué l'un & l'autre tout ſimplement par les mots *interpretatio*, *interprétation*. *Valgulio* en a mieux ſenti l'énergie, lorſqu'il l'a traduit par le terme Latin *expreſſio*.

Recherches ſur Tèléphane.

CXLIII. *Par exemple, Tèléphane de Mégare*, &c. Τηλεφάνης ὁ Μεγαρεὺς ὅτως ἐπολέμησε τῇ σύριγξι, ὥστε τοὺς αὐλοποιὸς ἀδ' ὀπιθεῖναι πώποτε εἴασεν ὅτι τοὺς αὐλοὺς, ἀλλὰ ℂ τῇ Πυθικοῦ ἀγῶνος μάλιστα ἀφ' ὧν τῶτ' ἀπέση.] Tèléphane eſtoit un célèbre joueur de flûte, contemporain de Philippe de Macédoine & d'Aléxandre le Grand. Il eſtoit Samien, au rapport de [a] Pauſanias, qui aſſûre que l'on voyoit le tombeau de ce fameux Muſicien, ſur le chemin qui de Mégare conduit à Corinthe: & ce n'eſt peut-eſtre qu'en vertu de cette circonſtance, que Plutarque le fait Mégarien. Il pouvoit, quoique Samien, s'eſtre établi & eſtre mort à Mégare. [b] Démoſthène, dans ſa harangue contre Midias, qui lui avoit donné un ſoufflet, parle de ce Tèléphane joueur de flûte, comme d'un très-galant homme (ἀνδρῶν βέλτιστος,) qui lui avoit eſté d'un fort grand ſecours, dans l'inſulte publique que lui fit Midias, pendant la célébration de la fête de Bacchus. Démoſthène devoit y produire en public, au nom de ſa tribu, un chœur de Muſique, pour y diſputer le prix; & ce chœur devoit eſtre inſtruit & répété par un maître (Διδάσκαλος.) Midias, pour faire pièce à Démoſthène, avoit corrompu par argent ce maître de Muſique, pour l'engager à s'acquitter mal de ſa fonction; en ſorte que ce chœur ſe ſeroit donné en ſpectacle,

[g] *Tom. V. pag. 181.*
[a] *Lib. 1. c. 44. p. 117. edit. Kuhn.*
[b] *Pag. 606. edit. Franc. 1604.*

ſans y eſtre ſuffiſamment préparé. Un tel contretemps eût fait recevoir un affront à celui qui procuroit au peuple ce divertiſſement, ſi Tèléphane, officieuſement pour Démoſthène, n'eût chaſſé le maître de Muſique, & ne ſe fût chargé lui-même du ſoin d'inſtruire ce chœur, par des répétitions convenables. [c] Suidas fait mention de ce joueur de flûte; mais ſeulement pour nous apprendre que Τηλεφάνης, l'accent ſur la pénultième, eſt le nom de ce Muſicien, & que τηλεφανής, l'accent ſur la dernière, ſe dit d'un objet qui ſe fait voir de loin. [d] Athénée parlant de Stratonique, fameux joueur de *cithâre* & fécond en bons mots, en allègue celui-ci, au ſujet de Tèléphane. *Stratonique eſtant un jour à table auprès de Téléphane, qui commençoit à préluder ſur la flûte; j'aimerois autant, dit-il, entendre des hoquets:* τὸν δὲ Τηλεφάνη ἐπὶ αὐλφυσῶν ἤρχετο, Δηματαπείλιος ἔφη, ὥσπερ ἐρυγγάνοντες. On peut voir ſur les mots αὐλοφυσῶν, αὐλοφύσησις, παῖεα & χρόντων, qui ſont des termes conſacrez au jeu de la flûte, la ſavante remarque de Paul *Léopard*, dans ſes [e] *corrections.*

A l'égard du fait rapporté ici par Plutarque, touchant Tèléphane, les interprètes l'ont expliqué différemment. *Valgulio*, quoique Muſicien, n'y a rien compris, comme en fait foi ſa verſion Latine, que voici: *Telephanem Megarenſem ita fiſtulis pugnaſſe accepimus, ut opifices ipſos tibiarum ne manus quidem unquam ad tibias fabrefaciendas adhibere permiſerit: ob quam maximè cauſam certamen Pythicum averſabatur:* c'eſt-à-dire, *Tèléphane le Mégarien aimoit tant à diſputer le prix au jeu des chalumeaux, qu'il ne permit jamais que les facteurs de flûtes travaillaſſent de leur métier, en fabriquant de ces inſtruments (des flûtes;) & ce fut la raiſon pourquoi il évita de ſe produire aux jeux Pythiques.* La mépriſe de ce traducteur eſt trop viſible, pour mériter une plus longue diſcuſſion. *Xylander* & *Amyot* ont rencontré plus juſte. Ils ont bien conçû qu'il s'agiſſoit ici de deux inſtruments, & d'en appliquer (ἐπιθεῖναι) l'un ſur l'autre; & ils ont traduit conformément à cette idée, avec cette

[c] *Voc.* Τηλεφάνης.
[d] *L. 8. c. 10. p. 351. E. ed. Lugd.*
[e] *Lib. 12. cap. 9. Theſ. crit. Grut. tom. 3. pag. 251.*

différence, qu'*Amyot* rend ici par le mot *hautbois*, αὐλοὶ, traduiſant celui-ci dans tout le reſte du Dialogue par le mot *flûtes*; & qu'il rend par ce dernier terme celui de σύριγξι; en quoi il s'eſt trompé. *Méziriac* ni [f] *Léopard* ne s'y ſont pas mépris.

Σύριγξ eſt un chalumeau, inſtrument à vent, analogue à ce que nous appellons l'*anche* d'un hautbois, d'un tuyau d'orgue, &c. Αὐλὸς eſt ici une flûte à bec. Si l'on retranche le bec à une flûte, & qu'en la place on y adapte une anche, on en fera un hautbois, dont le ſon moins doux que celui de la flûte, reſſemble à celui du chalumeau. Plutarque veut donc dire que Tèléphane avoit tellement pris en averſion les chalumeaux, qu'il ne permit jamais que les facteurs de flûtes (c'eſt-à-dire de toutes ſortes d'inſtruments à vent) en appliquaſſent aux flûtes qu'ils fabriquoient pour ſon uſage, & fiſſent de celles-ci des hautbois; c'eſt-à-dire, qu'il ne voulut jamais jouer que de la flûte douce, & qu'il s'abſtint de paroître aux jeux Pythiques, où ſans doute les flûtes transformées en hautbois avoient prévalu. Les flûtes employées dans ces jeux s'appelloient (ſelon [g] Pollux) αὐλοὶ τέλειοι, *flûtes parfaites*, parce qu'apparemment elles eſtoient plus travaillées, plus compoſées que les autres.

Tèléphane, comme je l'ai dèjà dit, fut enterré auprès de Mégare; & ſon tombeau, ſelon [h] Pauſanias, fut élevé par les ſoins de Cléopâtre, ſœur de Philippe de Macédoine. On trouve dans [i] l'Anthologie Grèque une Epitaphe, qui fait grand honneur à ce joueur de flûte, puiſque pour l'excellence dans ſon art, elle le met en parallèle avec Orphée, Neſtor & Homère. La voici:

Ὀρφεὺς μὲν κιθάρᾳ πλεῖσον γέρας εἵλετο θυητῶν,
Νέστωρ δ' ἡγλώσσης ἡδυλόγου σοφίη,
Τετρασυλλάβῳ δ' ἐπέων πολυΐστωρ θεῖος Ὅμηρος,
Τηλεφάνης δ' αὐλοῖς, ξεῖνε τάφος ὅδε.

[f] *Ibidem.*
[g] *Lib. 4. cap. 10. ſect. 81. p. 394. edit. Amſtel.*
[h] *Lib. 1. cap. 44. pag. 107.*
[i] *Lib. 3. cap. 8. Epigr. 1. p. 320. edit. Brod.*

C'eſt-à-dire : *Orphée, par ſa lyre, a remporté le prix ſur tous les mortels : le ſage Neſtor en a fait autant, par la douceur de ſon éloquence : le ſavant Homère a eu ce même avantage, par le merveilleux artifice de ſes vers divins; & Téléphane, dont voici le tombeau, s'eſt acquis la même gloire par ſa flûte.*

CXLIV. *Les partiſans de Dorion.* Τῶν μὲν Δωριωνίων δὲ Ἀντιφιλείᾳ βόπου καταφρονόντων.] Il eſt fort parlé de Dorion dans Athénée ; mais il n'en eſt rien dit, que je ſache, en nul autre endroit. Cet auteur en allègue deux ou trois de ce nom. [a] Il cite en prémier lieu, d'après Tryphon, dans ſon ſecond livre de l'*hiſtoire des plantes,* un Dorion auteur d'un traité ſur l'*Agriculture* (ἐν γεωργικῷ :) mais ce Dorion n'eſt point le nôtre, avec lequel pourroit peut-eſtre avoir quelque choſe de commun celui qui avoit écrit ſur *les poiſſons* (περὶ ἰχθύων,) & dont [b] Athénée rapporte juſques à quatorze paſſages. [c] Le troiſième Dorion, cité par Athénée (& qui eſt ſans doute celui de Plutarque) y paroît ſous ces quatre qualifications, 1.° d'écrivain ſur la cuiſine (ὀψολόγος,) 2.° de joueur d'inſtruments (ὀργανοποιὸς,) 3.° d'amateur de poiſſons (φίλιχθυς,) & de joueur de flûte (αὐλητής.) La troiſième de ces qualifications (φίλιχθυς) ſeroit peut-eſtre un titre ſuffiſant, pour le confondre avec le Dorion dont je viens de parler. [d] *Caſaubon* le croiroit volontiers Egyptien ; & cela, ſur l'autorité de Machon, Poëte comique, qui le fait aller à Mylon, ville de ce pays-là : & d'une telle circonſtance il ſeroit arrivé que Dorion peu connu des autres Grecs, l'eût eſté plus particulièrement d'Athénée, qui eſtoit d'Egypte. Mais une ſi foible conjecture ne ſauroit décider la patrie de Dorion, qui d'ailleurs ne s'eſtoit point tellement renfermé en Egypte, qu'il n'eût viſité les cours de pluſieurs Princes Grecs ſes contemporains, tels que [e] Nicocréon Tyran de Chypre, & [f] Philippe de Macédoine, auprès deſquels ſes talents pour la flûte & Sur Dorion.

[a] *Lib. 3. cap. 5. pag. 78. A. edit. Lugd.*
[b] *Vid. index auctor. ab Athen. laudator.*
[c] *Lib. 8. cap. 4. pag. 337. B.*
[d] *In Athen. lib. 8. c. 4. col. 586.*
[e] *Athen. lib. 8. cap. 4. p. 337. E.*
[f] *Id. lib. 10. cap. 10. p. 435. C.*

pour la bonne chère l'avoient accrédité. Il estoit fertile en bons mots & en rencontres ingénieuses, sur-tout par rapport à la table; & Athénée nous en a conservé plusieurs, dont voici les plus dignes de remarque.

[g] Estant à Mylon, ville d'Egypte, & n'y trouvant point d'hôtellerie où il pût loger, il s'enquit d'un Prêtre qui sacrifioit dans une chapelle, à quelle Divinité elle estoit consacrée. *A Jupiter & à Neptune*, répondit le sacrificateur. *Comment*, répliqua Dorion, *pourrois-je trouver gîte dans une ville, où les Dieux mêmes sont logez deux à deux!* [h] Quelqu'un vantant la raye comme un poisson délicieux; *j'aimerois autant*, répondit Dorion, *manger d'un vieux chiffon bouilli.* [i] Un autre faisant grand cas des ventres ou entrailles de thons; *ils sont excellents* (dit Dorion) *mais il faut les manger, comme je les mange. Eh! comment les mangez-vous donc!* (dit l'autre;) *comment!* (répartit Dorion;) *je les mange avec une ferme résolution de les trouver bons.* [k] Il disoit que dans les langoustes marines, on rencontroit ces trois choses; le passe-temps (παιγνιὸν,) la bonne chère (εὐωχίαν,) & un sujet de méditation (θεωρίαν:) le passe-temps, en les épluchant; la bonne chère, en les mangeant; un sujet de méditation, en réfléchissant sur leur merveilleuse structure. C'est l'explication que [l] *Casaubon* donne à ce passage. [m] Dorion soupant dans l'île de Chypre chez Nicocréon, & admirant une riche coupe qui ornoit le buffet; *l'orfèvre*, dit le Prince, *vous en fera une toute pareille, quand vous voudrez. Seigneur* (répondit Dorion) *que l'orfèvre la fasse pour vous; donnez-moi toûjours celle-là.* Sur quoi [n] Athénée observe qu'en cette rencontre, Dorion avoit fait mentir le proverbe, qui dit, *qu'à la vérité les Dieux ont soufflé de l'esprit aux joueurs de flûte; mais que cet esprit s'envole, sitôt qu'ils ont soufflé dans leur instrument:*

Ἀνδρὶ μὲν αὐλητῆι Θεοὶ νόον εἰσενέφυσαν:
Ἀλλ' ἅμα τῶι φυσᾶι χ' ὡ νόος ἐκπέτα[ι].

[g] *Idem, lib. 8. cap. 4. p. 337.* C.
[h] *Idem, ibid.* E.
[i] *Idem, ibid.*
[k] *Idem, ibid.*
[l] *Ibid. col. 587.*
[m] *Athen. ibid.*
[n] *Ibid.* F.

Dorion,

[o] Dorion, pour ſe mocquer d'une tempête décrite dans le *Nauplius* de Timothée; *j'en ai vû*, dit-il, *une plus furieuſe, dans une chaudière bouillante.* [p] Ayant perdu à un feſtin la pantoufle qu'il portoit à un pied malade; *je ne ferai d'autre imprécation contre le filou*, dit-il, *ſinon qu'en me dérobant ma pantoufle, il ait pu trouver chauſſure convenable à ſon pied.* Pour preuve de la grande aſſiduité de Dorion aux bons repas, [q] Mnéſimaque, Poëte comique, faiſoit dire par un acteur, dans une de ſes pièces, *Dorion paſſe chez nous la nuit à jouer*, non de la flûte, mais *de la caſſerole.* Il y a dans le Grec λοπαδιφυσήτης: & ce mot ſignifie à la lettre, *qui ſouffle dans les plats.* En un mot, Dorion eſtoit bien venu dans les meilleures compagnies; & [r] Philippe de Macédoine, pour égayer ſes parties de plaiſir, le mandoit avec Ariſtonique joueur de *cithâre.*

Ce Dorion (ſelon Plutarque) avoit donc fait dans la Muſique, & ſur-tout dans le jeu de la flûte, quelque innovation, appellée de ſon nom *le mode Dorionien;* & ceux qui adoptérent ce mode ou cette manière de Dorion, formérent comme une ſecte particulière de Muſiciens, laquelle en frondoit une autre, qui avoit pour auteur & pour chef Antigénide, dont je vais parler.

CXLV. 1. *Les ſectateurs d'Antigénide.* Τῶν δ' Ἀντιγενίδειων ἢ Δωριωνίεε, ἀφ' ἑνὸς αὐτοῦ αἱρέσεων.] Antigénide (en Grec Ἀντιγενίδης & Ἀντιγενίδας; car on le nomme de ces deux manières,) eſtoit de [a] Thêbes en Béotie. [b] Suidas le fait fils d'un Satyrus, & [c] Harpocration lui donne pour père un Denys. [d] Elien parle d'un Satyrus, fameux joueur de flûte, qui ſortant des leçons du Philoſophe Ariſton, dont l'éloquence douce & perſuaſive le charmoit; *je veux*, diſoit-il, *qu'on me coupe la tête, ſi je ne jette mes flûtes au feu.* Comme Antigénide excelloit dans le même art, & qu'on le qualifioit

Sur Antigénide.

[o] *Id. ibid. pag. 338.* A.
[p] *Idem, ibidem.*
[q] *Idem, ibid.* B.
[r] *Athen. lib. 10. c. 10. p. 435.* C.
[a] *Suidas, voc.* Ἀντιγενίδ.
Tatian. ſect. 40. p. 86. ed. Oxon.
[b] *Ibidem.*
[c] *Voc.* Ἀντιγενίδας.
[d] *Var. hiſt. lib. 3. cap. 33.*

[e] d'αὐλητὴς ἐνδοξότατος ; il y a grande apparence qu'il eſtoit fils de ce même Satyrus. Il n'eſt pas le ſeul de ſon pays que l'habileté ſur cet inſtrument ait rendu célèbre, & [f] les Thébains en général ſe picquoient d'eſtre grands joueurs de flûte. C'eſt de quoi ne permet pas de douter ce paſſage de [g] Dion Chryſoſtôme. « La prééminence (dit-il) que, du » conſentement de toute la Grèce, les Thébains ont acquiſe en » ce genre, leur a toûjours eſté précieuſe. En voici la preuve. » Après la ruine entiére de leur ville, qui juſqu'à préſent ne » s'en eſt point relevée, n'y ayant d'habité à Thêbes que cette » petite partie qu'on nomme *Cadmée ;* ils ſe ſont peu mis en » peine de rétablir aucun des monuments publics renverſez. » Ils n'en ont excepté qu'une ſtatuë de Mercure, qu'ils ont eu » grand ſoin de tirer de deſſous ces débris, & d'ériger de nou- » veau, à cauſe de cette inſcription qu'elle porte : Ἑλλὰς μὲν » Θήβας νικᾶν πρόκριν αὐλοῖς : *La Grèce a déclaré que Thêbes* » *remporte le prix au jeu de la flûte :* en ſorte qu'on voit encore » aujourd'hui cette ſtatuë dans l'ancienne place publique, au milieu des ruines. »

Antigénide originaire d'une ville où le jeu de la flûte eſtoit ſi fort en honneur, & fils d'un père qui s'y diſtinguoit, ne pouvoit manquer de briller à ſon tour dans ce même art. Il s'y perfectionna infiniment, par les leçons que lui donna Philoxène, fameux Poëte-Muſicien, dont j'ai parlé [h] ci-deſſus, & dont il devint le joueur de flûte ordinaire, [i] αὐλῳδός. C'eſt-à-dire, qu'il accompagnoit ſur cet inſtrument les airs de Muſique compoſez par Philoxène ſur ſes propres Poëſies. Inſtruit ſous un tel maître, il mérita d'avoir des diſciples du prémier ordre, & de contribuer aux plaiſirs des plus grands Princes. Périclès chargé de l'éducation d'Alcibiade ſon neveu, le mit entre les mains d'Antigénide pour la flûte. Mais un incident raconté par [k] Aulu-Gelle (d'après Pamphila, dans ſon hiſtoire

[e] *Lyſias apud Harpocrat. ibid.*
[f] *Max. Tyr. Diſſert. 7. pag. 75. edit. Cantabr.*
[g] *Orat. 7. pag. 123. edit. Pariſ.*
[h] *N.° 88.*
[i] *Suidas, ibidem.*
[k] *Lib. 15. cap. 17.*

de la Muſique, partagée en trente livres) dégoûta bientôt l'écolier; & cet incident lui fut commun avec Minerve même. Alcibiade ayant embouché la flûte, & s'eſtant vû au miroir en cet état, fut ſi honteux de la difformité de ſon viſage, qu'il jetta les flûtes & les mit en pièces, ce qui décria beaucoup cet inſtrument parmi les Athéniens. Ce fut Antigénide (ſelon [l] Athénée) qui joua de la flûte aux noces d'Iphicrate, lorſque ce Général Athénien épouſa la fille de Cotys Roi de Thrace: & [m] Plutarque rapporte que dans un repas, ce joueur de flûte exécutant ſur cet inſtrument le *Nome* ou l'air du *char*, (ἁρμάτειον νόμον) en préſence d'Aléxandre, il le mit tellement hors de lui, que ſe jettant ſur ſes armes, peu s'en fallut que ce Prince ne chargeât les convives; juſtifiant par-là cette [n] chanſon des Lacédémoniens, qui dit: Ἔρπει γὰρ αὖτα τῷ σιδάρῳ τὸ καλὸς κιθαρίσδειν: *un bon joueur de cithâre fait affronter le fer même.*

Quelque bien établie que fût dans le public la réputation d'Antigénide, il ne ſe croyoit point à couvert des mauvais ſuccès, connoiſſant, comme il faiſoit, l'inconſtance & les travers de la multitude, dont il ſavoit apprécier au juſte les ſuffrages. Il tâchoit d'inſpirer à ſes diſciples les mêmes ſentiments; & ce fut dans cette vûe que pour conſoler l'un d'entr'eux, qui, bien que très-habile, avoit eſté peu applaudi de l'auditoire; & pour l'encourager à y reparoître avec toute la confiance néceſſaire, il lui dit, *jouez pour moi & pour les Muſes.* Ce mot eſt rapporté comme d'Antigénide, par [o] Cicéron & par [p] Valère-Maxime. D'autres, comme [q] St Jérôme, l'attribuent à Iſménias, autre célèbre joueur de flûte, compatriote du prémier & ſon contemporain. Antigénide eſtoit ſi perſuadé du mauvais goût de la multitude, qu'un jour ſe trouvant à un ſpectacle, & entendant de loin le *brouhaa* du peuple, qui

[l] *Lib. 4. cap. 3. pag. 131. B. edit. Lugd.*
[m] *De fort. Alex. 2. pag. 596. lin. 29. edit. Steph. Græc.*
[n] *Id. ibid. pag. 597. lin. 1.*
[o] *In Brut. ſect. 50.*
[p] *Lib. 3. cap. 7. Ext. 2.*
[q] *Proœm. comment. in Hieiem.*

applaudiſſoit à un joueur de flûte : *il faut*, dit-il, *que ce ſoit quelque choſe de bien mauvais ; autrement le peuple ſeroit moins prodigue de ſes applaudiſſements.* [r] Athénée allègue ce bon mot, comme d'Aſopodore de Phlionte ; avouant néantmoins que d'autres le donnoient à Antigénide. [s] Celui-ci diſoit que pour mieux faire ſentir à ſes diſciples la perfection de l'art qu'il leur enſeignoit, il ne trouvoit point de meilleur expédient, que de leur faire entendre de mauvais joueurs de flûte. [t] On aſſûre qu'Iſménias en uſoit de même, & qu'après avoir fait entendre à ſes écoliers un bon & un mauvais joueur, il leur diſoit, en parlant du prémier, *voilà comme il faut jouer*, & en parlant du ſecond, *voilà comme il ne faut pas jouer.*

Antigénide introduiſit dans le jeu de la flûte pluſieurs nouveautez. Il en multiplia les trous, & par conſéquent les divers ſons ; ce qui en rendit le jeu plus varié, plus fléxible, plus délicat, & beaucoup plus ſuſceptible d'agréments & de *fleurtis*, déſignez par les mots Grecs πλάσεις, πλάσματα, μινυρίσματα, καμπὴ : au lieu qu'un jeu ſimple & uni s'appelloit en Grec ἄπλασος : & c'eſt une des qualifications que [u] Plutarque donne à la voix de Cicéron, laquelle eſtoit dure & peu fléxible. C'eſt [x] Théophraſte qui rend témoignage de ces innovations, par rapport au jeu de la flûte, & qui les met ſur le compte d'Antigénide, en diſant qu'avant ce Muſicien, on coupoit vers le mois de Septembre les roſeaux ou cannes deſtinées à fabriquer des flûtes, parce qu'alors on en jouoit tout ſimplement (ἀπλάστως :) au lieu que depuis qu'Antigénide eut rendu plus varié le jeu de cet inſtrument (ἐπεὶ δ' ὅτι τὼ πλάσιν μετέθηκαν,) & du temps de Théophraſte même, on coupoit ces roſeaux beaucoup plûtôt, c'eſt-à-dire, un peu avant le ſolſtice d'Eſté ; parce qu'alors ils ſe trouvoient plus propres à former des flûtes, ſur leſquelles on pût exécuter la nouvelle Muſique. A propos de quoi ce Naturaliſte fait pluſieurs

[r] *Lib. 14. cap. 7. pag. 631. F.*
[s] *Plutarc. in Demetr. pag. 1629. lin. 19.*
[t] *Idem, ibid. lin. 17.*
[u] *In Cicer. pag. 1580. lin. 17.*
[x] *Hiſt. plant. lib. 4. cap. 12.*

observations curieuses, sur la coupe de ces roseaux & sur la structure des flûtes : ce qu'il faut lire chez lui. [y] Pline a traduit ce passage de Théophraste en ces termes : *Cædi solebant tempestivè usque ad Antigenidem tibicinem, cum adhuc simplici Musica uterentur, sub Arcturo. Postquam varietas accessit, & cantus quoque luxuria, cædi ante solstitium cœptæ, & fieri utiles in trimatu, apertioribus earum ligulis ad flectendos sonos, quæ inde sunt & hodie.*

Ce Musicien avoit grand besoin de flûtes qui pûssent obéir aisément aux différentes inflexions des sons, puisqu'il jouoit de cet instrument sur tous les modes, selon [z] Apulée : sur l'Eolien & l'Ionien, remarquables, l'un par sa simplicité, l'autre par sa variété ; sur le Lydien plaintif ; sur le Phrygien, consacré aux cérémonies religieuses ; & sur le Dorien, convenable aux guerriers. *Tibicen quidam fuit* (dit Apulée) *Antigenides, omnis voculæ melleus modulator, & idem omnis modi peritus modificator, seu tu velles Æolium simplex, seu Iastium* (& non pas *Asium* ou *Iasium*, comme on lit dans plusieurs éditions) *varium; seu Lydium querulum, seu Phrygium religiosum, seu Dorium bellicosum.* Sur quoi je remarquerai que ces modes ou harmonies sont un peu différemment qualifiées par [aa] Lucien, qui donne le caractère Bachique à l'harmonie Lydienne (τῆς Λυδίδος τὸ Βακχικὸν,) le caractère grave ou vénérable à la Dorienne (τῆς Δωρίδος τὸ σεμνὸν,) & à l'Ionienne le caractère brillant (τῆς Ἰωνικῆς τὸ γλαφυρόν.) On peut voir ce que j'ai dit [bb] ailleurs sur ce dernier mot.

Antigénide, distingué, comme il l'estoit, par le choix qu'il savoit faire des meilleures flûtes, & par son habileté à les toucher, n'aimoit point à estre confondu avec ce qu'il y avoit de médiocre ou de mauvais dans ce genre de profession ; & il ne pouvoit souffrir (remarque [cc] Apulée) que l'on honorât

[y] *Lib. 16. sect. 66. tom. 2. p. 29. edit. Par. in-fol. Hard.*
[z] *Florid. sect. 4.*
[aa] *In Harmonid. pag. 585, edit. Amstel. in-octavo, tom. 1.*
[bb] *N.° 89.*
[cc] *Ibidem.*

du nom de joueurs de flûtes, ceux qui ſonnoient du cornet aux enterrements: (κερατύλας, *cornicines, ſiticines*) Sur quoi j'obſerverai, avec Jac. Nicol. [dd] *Loënſis*, que [ee] Dion Chryſoſtôme dit la même choſe du joueur de flûte Iſmène ou Iſménias: d'où il paroît, comme je l'ai dèjà remarqué plus haut, qu'on a quelquefois pris ces deux Muſiciens l'un pour l'autre. Les innovations d'Antigénide ne ſe bornérent pas au jeu de la flûte: elles s'étendirent aux ajuſtements du joueur; & [ff] il fut le prémier qui parut dans les ſpectacles publics, avec la chauſſure Miléſienne; & qui, dans la Comédie de Philoxène intitulée *Comaſtès*, ſe couvrit du [gg] manteau appellé *Crocoton* (Κροκωτόν.) Il compoſa des Poëſies lyriques (ſelon [hh] Suidas;) & Plutarque le fait ici auteur d'un nouveau genre de Muſique appellé Τρόπος Ἀντιγνιδήϊος, qui conſiſtoit apparemment dans une manière de toucher les flûtes, qui lui eſtoit particulière, & qui n'avoit pas l'approbation des *Dorioniens*, dont je viens de parler. [ii] Plutarque nous a conſervé un bon mot d'Epaminondas, au ſujet d'Antigénide. Quelqu'un lui annonçant que les Athéniens avoient envoyé dans le Peloponnèſe des troupes équipées d'armes toutes neuves; il répondit, *Antigénide s'afflige-t-il, lorſqu'il voit des flûtes neuves entre les mains de Tellis!* C'eſtoit un mauvais joueur de flûte.

Sur le mode de Timothée.

CXLV. 2. *Et les joueurs de* cithâre, *par rapport au mode de Timothée.* Τὰν ὑ κιθαρωδῶν, τὸ Τιμοθέϊ Τρόπου.] Le mode de Timothée, ou ſa manière de jouer de la *cithâre* & de compoſer pour cet inſtrument, eſtoit caractériſée par pluſieurs ſingularitez, dont Plutarque, en divers endroits de ce Dialogue, & quelques autres écrivains ont eu ſoin de nous informer. 1.° Ce Muſicien, dans ſes airs dithyrambiques, faiſoit un mélange de cette Poëſie avec celle des anciens *Nomes* ou

[dd] *Epiphyllid. lib. 6. cap. 8. Theſ. crit. Grut. tom. 5.*
[ee] *Orat. 49. p. 539. D. edit. Par.*
[ff] *Suidas, ibid.*
[gg] *Idem, ibidem.*
[hh] *Ibidem.*
[ii] *Apoph. pag. 340. lin. penult. & pag. 341.*

cantiques, pour éviter le reproche de novateur trop hardi & reſpectant peu l'ancienne Muſique. 2.° Il avoit multiplié les cordes de la *cithâre* juſqu'au nombre de onze ou douze. 3.° Il avoit introduit dans ſes airs le genre chromatique, & le mêloit avec le diatonique; ce qui lui ouvrit un champ plus vaſte pour diverſifier ſes compoſitions muſicales, pour les orner; & par-là s'éloigner d'autant plus de l'ancienne ſimplicité. La plûpart de ſes confrêres les joueurs de *cithâre* ne s'accommodoient point de ces innovations, & le regardoient comme le corrupteur de la bonne & ſaine Muſique; en quoi ils eſtoient d'accord avec les Poëtes comiques leurs contemporains, ainſi qu'on le verra [a] plus bas.

CXLVI. *Car ils ſe ſont jettez preſque tous dans les rhapſodies.* Σχεδὸν γὰρ ἅπαντες ἐκ τε τὰ καττύματα.] Ces mots καττύματα & κασσύματα ſignifient dans le propre [a] une ſorte de *chauſſure mince & légère;* des *morceaux de cuir ſervant à reſſemeler, à raptaſſer de vieux ſouliers,* des *pantouſles,* de *vieilles ſavates.* Ils s'appliquent dans le figuré, comme ici, à des pièces de Poëſie & de Muſique de différents caractères ou de différents maîtres, deſtinées pour la *cithâre,* & couſûes les unes aux autres en manière de *rhapſodies.* Notre Muſique nous fournit quelque choſe de pareil, dans certains *centons* muſicaux, faits de pluſieurs airs de mouvements & de tons différents, mis bout à bout; leſquels forment une ſuite de chant non interrompu. Nous avons dans le même goût quelques *Opéra,* comme celui qui a pour titre *les fragments de Lulli,* & qui n'eſt qu'un tiſſu de divers morceaux de Muſique, tirez des Ballets, pour leſquels ce fameux Muſicien les avoit originairement compoſez. 2. Juillet 1737.

CXLVII. *Et dans les compoſitions de Polyide.* Καὶ εἰς τὰ Πολυείδου ποιήματα.] Ce Polyide n'eſt point celui qui, par la Recherches ſur Polyide.

[a] *N.° 208. 1.*
[a] *Pollux, l. 7. ſ. 80-86. ed. Amſtel. Hippocr. Epid. lib. 5. ſect. 19. p. 782. lin. 40. edit. Lind. tom. 1. Schol. Ariſtoph. in Equit. v. 317.*

vertu d'une herbe, reſſuſcita Glaucus fils de Minos, & duquel ont fait mention [a] Apollodore, [b] Paléphate, [c] Pauſanias, [d] Clément d'Aléxandrie, [e] Hygin, &c. Celui-là eſtoit Médecin & Devin : celui-ci eſtoit Poëte & Muſicien. [f] Ariſtote le qualifie de Sophiſte, & cette profeſſion n'eſtoit pas incompatible avec les deux autres, non plus qu'avec celle de Peintre, que lui attribue [g] Diodore de Sicile. [h] Cet Hiſtorien le fait fleurir vers la XCV.[e] Olympiade, & le range à la ſuite de Philoxène, de Timothée & de Téleſte, dont il fut contemporain. Il fit ſans doute des vers dithyrambiques, ainſi que les trois Poëtes auſquels [i] Diodore l'aſſocie. Mais, de plus, il compoſa dans le genre dramatique, & [k] Ariſtote cite de lui une Tragédie intitulée *Iphigénie en Tauride*, qu'il met au-deſſus de celle que nous avons d'Euripide ſur ce même ſujet, eu égard à la manière ſimple & ingénieuſe dont Polyide dans la ſienne, procure la reconnoiſſance d'Oreſte. Il le fait par le moyen de ce raiſonnement, qu'il met dans la bouche de l'acteur, ſur le point qu'Iphigénie va le ſacrifier. *Comme ma ſœur a eſté immolée à Diane* (s'écrie Oreſte) *il faut donc auſſi que je lui ſois immolé!* Ce qui occaſionne une reconnoiſſance très-touchante, & à laquelle ne s'attend point le ſpectateur. Elle cauſe beaucoup moins de ſurpriſe dans Euripide, où elle s'accomplit par une lettre, & à certaines enſeignes qu'Oreſte donne à ſa ſœur. J'ai rapporté, d'après [l] Athénée, dans l'article de [m] Timothée, que celui-ci fut vaincu aux jeux publics par un Philotas diſciple de Polyide; ce qui inſpira au maître beaucoup de vanité. Il ne s'agiſſoit dans ce combat, que du chant de quelques *Nomes*, accompagné du jeu de la *cithâre*. Peut-eſtre que cette victoire décrédita la manière dont Timothée

[a] *Lib. 3. cap. 3. edit. Lond. Gale.*
[b] *Cap. 27. p. 33. edit. Gale. in-8.°*
[c] *Lib. 1. c. 43. p. 104. edit. Kuhn.*
[d] *Strom. l. 1. p. 334. C. ed. Pariſ.*
[e] *Fab. 136-251.*
[f] *Poëtic. c. 16. edit. Goulſton, Cantabr.*
[g] *Lib. 14. p. 273. D. ed. Rhodom.*
[h] *Ibidem.*
[i] *Ibidem.*
[k] *Poët. cap. 16-17. ejuſdem edit.*
[l] *Lib. 8. cap. 11. pag. 352. B. edit. Lugd.*
[m] *N.° 26.*

s'acquittoit

s'acquittoit de l'un & de l'autre, & qu'elle donna plus de cours à celle de Polyide. C'eſt ce que ſemble témoigner ici Plutarque, en diſant que les joueurs de *cithâre* ne tenoient pas grand compte de la manière de Timothée, & qu'ils s'eſtoient jettez preſque tous dans les compoſitions de Polyide, dont ils eſpéroient apparemment plus de ſuccès.

Cependant le mot Καθύματα employé dans cette même phraſe, pourroit donner lieu à cette conjecture: Que l'on auroit fait un nom propre de Πολυείδου, tandis que ce n'eſt que l'adjectif de ποιήματα, & qu'il faut lire πολυείδη, & non pas πολυείδου. Πολυείδη ποιήματα ſeront des *compoſitions, des Poëſies bigarrées, pleines de variétez & de pièces de rapport:* ce qui rentre, comme l'on voit, dans le caractère de celles que Plutarque vient de déſigner par le mot καθύματα, *rhapſodies.* J'obſerverai à cette occaſion, que dès le temps [n] d'Ariſtote, les Poëtes dramatiques s'eſtoient mis dans l'uſage commode de ne plus compoſer de chœurs exprès pour leurs pièces; mais de prendre çà & là divers morceaux de Poëſie, & de les inſérer dans leurs entr'actes, comme autant d'intermèdes, qui par conſéquent n'avoient pas plus de rapport & de liaiſon avec la pièce de théâtre que l'on jouoit, qu'avec toute autre. Ce fut Agathon (ſelon Ariſtote) qui le prémier introduiſit ce mauvais uſage; & l'on pouvoit accuſer Euripide d'une pareille négligence dans quelques-unes de ſes Tragédies. Ces ſortes de chœurs méritoient fort la qualification de καθύματα, *rhapſodies,* & de πολυείδη ποιήματα, *Poëſies bigarrées.*

CXLVIII. *Les anciens l'ont employée* (cette variété) *dans la compoſition des rhythmes.* Τῇ γὰρ ὠδῇ τὰς ῥυθμοποιΐας ποικιλίαν, ἣν ποικιλωδίαν, ἐχρήσαντο οἱ παλαιοί.] Plutarque a dèjà parlé [a] ci-deſſus de cette variété, introduite dans le rhythme ou la cadence muſicale, dès les temps les plus reculez. Terpandre & Polymneſte innovérent en ce genre. Thalêtas & Sacadas ſe donnérent la même liberté. Alcman & Stéſichore établirent

Sur la variété des rhythmes.

[n] *Poët. cap. 18. ejuſd. edit.* | [a] *N. 84.*

chacun une nouvelle forme de rhythme. Archiloque ſur-tout pouſſa fort loin cette variété rhythmique. Il fut l'inventeur du rhythme des trimètres ; il enſeigna la manière de paſſer d'un rhythme à un autre ; l'uſage du rhythme Crétique, du proſodiaque, du pæon-épibate, comme je l'ai obſervé [b] plus haut, dans l'article de ce dernier Poëte. Il ne faut pas eſtre ſurpris (remarque notre auteur) que le rhythme ait eſté ſujet à tant de variétez, puiſqu'il en eſtoit très-ſuſceptible de ſa nature (ἔτι ποικιλώτερα) par ſa liaiſon avec la Poëſie lyrique, dont les meſures diverſifiées en tant de manières, ne pouvoient manquer d'influer beaucoup dans cette partie de la Muſique. On en peut voir toutes les variétez indiquées dans ma [c] Diſſertation ſur ce ſujet. Mais ces anciens Poëtes avoient toûjours beaucoup d'égard à la décence, dans l'introduction de toutes ces nouveautez rhythmiques. Ils avoient grand ſoin qu'il ne s'y gliſſât rien de contraire aux bonnes mœurs ; ce qui eſtoit pour eux un point de vûe, dont ils s'écartoient le moins qu'il eſtoit poſſible.

CXLIX. *Et la manière de toucher les inſtruments eſtoit auſſi, dès ce temps-là, très-diverſifiée.* Καὶ τὰ περὶ τὰς κρουματικὰς ἦν ἀμελέκτους τότε ποικιλώτερα ἢ νῦν.] Il paroît par ce paſſage, que dans l'ancienne Muſique dont parle notre auteur, on gardoit moins d'uniformité en exécutant les airs ſur les inſtruments, tels que la flûte & la *cithâre*, qu'en les chantant. Dans le jeu de ceux-là, on ſe permettoit des variétez, que Plutarque ne ſpécifie point, mais qui ſont faciles à imaginer ; comme, par exemple, le ſon de l'inſtrument rendu plus fort ou plus foible, ſelon les différents caractères de l'air ; quelques traits, quelques agréments placez à propos & différemment, ſelon le génie & le goût des différents joueurs ; le mouvement accéléré ou ralenti, conformément aux circonſtances (ce qui appartient au rhythme en particulier ;) peut-eſtre quelques accords pincez çà & là ſur la *cithâre*, mais ſans aucune ſuite

[b] *N.° 28.*
[c] *Mémoires de Littérat. Tome V. page 154. & ſuivantes.*

d'harmonie, &c. C'eſt ce jeu, cette exécution ſur les inſtruments, que Plutarque appelle ici ἀγάλεκτος κρουματικὴ, comme qui diroit *langage, prononciation, expreſſion inſtrumentale;* & il employe encore [a] plus bas le même terme dans la même ſignification, comme nous le verrons.

CL. 1. *Car au lieu que les Muſiciens aujourd'hui s'appliquent particulièrement à perfectionner la théorie de leur art; ils cultivoient autrefois le rhythme ou la cadence.* Οἱ μὲν γὰρ νῦν φιλομαθεῖς, οἱ δ' τότε φιλόῤῥυθμοι.] Des trois interprètes de Plutarque dans ce Dialogue, *Xylander* & *Amyot* ont traduit ce paſſage tout ſimplement, & ſuivant le ſens que préſentent d'abord les termes Grecs; le prémier, *Nam noſtri diſcendi ſunt ſtudioſi, priſci rhythmorum amatores erant:* & le ſecond, *Car ceulx de maintenant aiment le ſçavoir, ceulx de jadis, les rhythmes & la belle grace. Valgulio,* prémier traducteur Latin, a rendu ce paſſage différemment, en ces termes: *Hoc nimirùm tempore modos, illo verò rhythmos ſtudiosè & cupidè amplectebantur:* c'eſt-à-dire, *Ils aiment aujourd'hui les modes, ils aimoient alors les rhythmes;* ce qui feroit ſoupçonner que le MS. Grec ſur lequel a traduit cet Italien, portoit une leçon différente de celle de nos exemplaires, tant manuſcrits qu'imprimez, & d'où réſultoit une oppoſition plus juſte entre les deux qualifications données aux anciens Muſiciens & aux modernes par l'auteur, qui appelle ceux-ci *amateurs des modes,* & ceux-là *amateurs des rhythmes:* au lieu que ces deux expreſſions, *amateurs du ſavoir* & *amateurs des rhythmes,* n'offrent rien de bien développé dans cette comparaiſon. On liſoit donc, ſur ce pied-là, dans le MS. de *Valgulio,* φιλότονοι ou φιλότροποι pour φιλομαθεῖς; termes, comme on voit, qui n'ont entr'eux guères de reſſemblance. Quoi qu'il en ſoit, en attendant quelqu'autre dénouement plus heureux, j'ai cru devoir appliquer le terme φιλομαθεῖς à l'étude particulière de ce que la Muſique emprunte des Mathématiques, pour la perfection de ſa théorie: & en effet, il s'eſt trouvé du temps de Plutarque ou environ, pluſieurs écrivains

[a] *N.° 247.*

Grecs qui ont cultivé cette partie ſpéculative de la Muſique, tels que Théon de Smyrne, Ptolomée, Nicomaque le Géraſénien, Ariſtide-Quintilien, Bacchius, Alypius, Gaudentius, &c.

2. *Pareille choſe eſt arrivée dans pluſieurs des profeſſions utiles à la vie, où certains uſages, quoique très-connus, ont eſté retranchez, parce qu'on s'eſt apperçû qu'ils choquoient en quelque façon la décence.* Πολλὰ γὰρ καὶ ἄλλα τῶν εἰς τὸν βίον ἐπιτηδευμάτων οὐκ ἀγνοεῖ μὲν ὑπὸ τῶν χρωμένων, ἀπαλλοξίωται δ' ὅμως αὐτῶν, τῆς χρείας ἀφαιρεθείσης, διὰ τὸ εἰς ἔνια ἀπρεπὲς δεδειγμένον.] Si nous eſtions plus verſez que nous ne le ſommes, dans l'hiſtoire des arts les plus communs chez les anciens, nous y trouverions ſans doute quantité de preuves de ces rétranchements dont Plutarque fait ici mention en général, ſans nous en ſpécifier aucun. Au défaut de ce détail, notre ſiècle pourroit nous fournir un grand nombre d'exemples de pareilles réformes, faites dans la pratique de divers uſages, en faveur de la bienſéance: & c'eſt de quoi chacun peut ſe convaincre, en parcourant les différentes profeſſions que nous avons journellement ſous les yeux.

CLI. *Maintenant, pour montrer que ce n'eſt ni faute de connoiſſance, ni faute d'expérience, que Platon a rejetté certaines Muſiques; ..... nous allons faire voir que ce Philoſophe eſtoit très-verſé dans la ſcience de l'Harmonie.* Ὅτι δ' ὁ Πλάτων οὔτε ἀγνοίᾳ, οὔτε ἀπειρίᾳ, τὰ ἄλλα παρητήσατο, ... δείξομεν ἐξῆς, ὅτι ἔμπειρος ἁρμονίας ἦν.] Il ſemble que pour rendre plus régulière la conſtruction de cette phraſe, il faudroit y ſuppléer quelque mot, ne fût-ce que la conjonction καὶ: Ὅτι ὁ Πλάτων οὔτε ἀγνοίᾳ, οὔτε ἀπειρίᾳ, τὰ ἄλλα παρητήσατο, ... δείξομεν ἐξῆς, καὶ ὅτι ἔμπειρος ἁρμονίας ἦν.

Sur l'habileté de Platon dans les Mathématiques & dans la Muſique.

CLII. *C'eſt donc en décrivant la création de l'ame, dans ſon* [a] *Timée, qu'il fait paroître combien il s'eſtoit appliqué aux Mathématiques & à la Muſique, lorſqu'il s'exprime en ces termes:* Il (*Dieu*) remplit enſuite les intervalles doubles & les triples,

[a] *Pag. 528. E. edit. Læmar.*

retranchant de là quelques parties, qu'il mit entre ces mêmes intervalles; en ſorte qu'il ſe trouvoit deux milieux dans chacun. [a] Ἐν γοῦν τῇ ψυχογονίᾳ τῇ ἐν τῷ Τιμαίῳ, τὸν τε ᾠδὲ τὰ μαθήματα καὶ μουσικὴν ὅστινα δὴ ἐπεδείξατο ὧδέ πως· Καὶ μὴν τῶν τε συνεπλήρου τά τε διπλάσια & τὰ ἡμιπλάσια διαστήματα, μοίρας τε ἐκείθεν ἀποτέμνων, & τιθεὶς εἰς τὸ μεταξὺ τούτων, ὥστε ἐν ἑκάστῳ διαστήματι δύο ἦν μεσότητας.] C'eſt ainſi que ſe lit ce paſſage du Timée de Platon, dans tous les exemplaires imprimez du texte de Plutarque & de ſes verſions, à l'exception de celle de *Valgulio*, qui prend ce paſſage de plus haut, ſoit qu'il l'ait ainſi jugé plus convenable, pour expoſer le ſyſtême Platonicien dans toute ſon étendue, ſoit que ſon exemplaire Grec le lui préſentât de cette manière. Le voici donc en entier. [b] Ἦρχετο δὴ διαιρεῖν ὧδε· μίαν ἀφεῖλε τὸ σφῶν ἀπὸ παντὸς μοῖραν· μετὰ δὴ τοῦτο, ἀφῃρῃ διπλασίαν τούτης· τὴν δ' αὖ τρίτην, ἡμιολίαν μὲν τῆς δευτέρας, τριπλασίαν δὲ τῆς σφῆτης· τετάρτην δή, τῆς δευτέρας διπλῆν· πέμπτην δή, τριπλῆν τῆς τρίτης· τὴν δὴ ἕκτην, τῆς σφῆτης ὀκταπλασίαν· ἑβδόμην δή, ἑπτὰ & εἰκοσαπλασίαν τῆς σφῆτης· μετὰ δὴ ταῦτα, ξυνεπλήρουτε τὰ τε διπλάσια & τριπλάσια διαστήματα, μοίρας ἔτι, &c. C'eſt-à-dire: *Il commença donc ainſi ſa diviſion. Il prit d'abord une prémière partie du total: enſuite, il en ôta une ſeconde, double de la prémière: puis une troiſième, ſeſquialtère de la ſeconde & triple de la prémière: enſuite, une quatrième, double de la ſeconde: puis une cinquième, triple de la troiſième: après cela, une ſixième, octuple de la prémière; enfin une ſeptième, vingt-ſeptuple de la prémière:* ce qui eſt repréſenté par les nombres 1. 2. 3. 4. 9. 8. 27. qui forment ces progreſſions géométriques doubles & triples ∴ 1. 2. 4. 8. & ∴ 1. 3. 9. 27. ſur quoi l'on peut conſulter le traité de Plutarque touchant la *création de l'ame, décrite dans le Timée de Platon.*

CLIII. *Il y a trois milieux primitifs d'où ſe prennent tous les autres; l'arithmétique, le géométrique & l'harmonique. Le prémier* Sur les trois milieux primitifs.

[b] *Pag. 528. E. edit. Lamar.*

ſurpaſſe & eſt ſurpaſſé d'un nombre égal; le ſecond, d'une raiſon égale; le troiſième ne ſurpaſſe & n'eſt ſurpaſſé ni de raiſon égale, ni de nombre égal. Τρεῖς εἰσι μεσότητες αἱ τοιαῦται, ἀφ' ὧν λαμβάνει πᾶσα μεσότης, ἀριθμητικὴ, ἁρμονικὴ, γεωμετρικὴ· τούτων ἡ μὲν ἴσῳ ἀριθμῷ ὑπερέχει καὶ ὑπερέχεται, ἡ δ' ἴσῳ λόγῳ, ἡ δ' ὅτε λόγῳ, ὅτε ἀριθμῷ.] Les trois milieux ou moyens dont parle ici Plutarque, ſont ceux des trois proportions connues des Mathématiciens, & compoſées au moins de trois termes, qui ſont les deux extrêmes & le moyen proportionnel. Dans la proportion arithmétique, le terme moyen ſurpaſſe le prémier, & eſt ſurpaſſé du troiſième d'un nombre égal: ainſi, ces trois ſuites de nombres 1. 2. 3: 2. 4. 6: 3. 6. 9: ſont en proportion arithmétique, parce que dans chacune, le chiffre moyen ſurpaſſe le prémier, & eſt ſurpaſſé du troiſième d'un nombre égal; c'eſt-à-dire, dans la prémière ſuite, de l'unité; dans la ſeconde, du nombre 2. dans la troiſième, du nombre 3. Ce qui conſtitue ſeulement un rapport d'égalité entre les différences de ces nombres. Dans la proportion géométrique, le terme moyen ſurpaſſe le prémier, & eſt ſurpaſſé par le troiſième d'une raiſon égale: ainſi, ces trois ſuites de nombres 1. 2. 4: 3. 9. 27: 2. 8. 32: ſont en proportion géométrique, parce que dans chacune, le chiffre moyen ſurpaſſe le prémier, & eſt ſurpaſſé par le troiſième d'une raiſon égale; c'eſt-à-dire, qu'il contient le prémier, & eſt contenu dans le troiſième un même nombre de fois: que 2. contient 1. & eſt contenu dans 4. deux fois: que 9. contient 3. & eſt contenu dans 27. trois fois: que 8. contient 2. & eſt contenu dans 32. quatre fois: ce qui conſtitue dans ces divers nombres, un rapport d'égalité entre les raiſons ou les manières de contenir & d'eſtre contenu. Dans la proportion harmonique, le terme moyen, par rapport à ſes deux extrêmes, ne ſurpaſſe & n'eſt ſurpaſſé ni de nombre égal, ni de raiſon égale: ainſi, dans cette ſuite de nombres 30. 20. 15. qui ſont en proportion harmonique, le moyen (20.) eſt ſurpaſſé du nombre (10.) par le prémier extrême (30.) & ſurpaſſe

du nombre (5.) le ſecond extrême (15.) Or il n'y a point d'égalité entre les nombres 10. & 5. En ſecond lieu, le moyen (20.) fait les deux tiers de 30. ou eſt contenu dans 30. une fois & demie; & 20. contient 15. une fois & un tiers, ou, ce qui revient au même, 15. fait les trois quarts de 20. Or il n'y point d'égalité entre les raiſons $\frac{2}{3}$ & $\frac{3}{4}$ ou entre $1\frac{1}{2}$ & $1\frac{1}{3}$. Plutarque eſt donc bien fondé à dire que le milieu ou moyen harmonique ne ſurpaſſe & n'eſt ſurpaſſé ni de raiſon (égale,) ni de nombre (égal:) car il faut y ſuppléer ces deux qualifications exprimées auparavant.

Voici préſentement en quoi conſiſte la proportion harmonique. On appelle ainſi les rapports de trois termes qui ſe ſuivent immédiatement, lorſque le plus grand eſt au plus petit géométriquement, comme la différence entre le plus grand & le moyen eſt à la différence entre le moyen & le plus petit. Ainſi, 30. 20. 15. ſont en proportion harmonique, puiſque la différence de 30. à 20. qui eſt 10. eſt à la différence de 20. à 15. qui eſt 5. comme 30. eſt à 15. ou 30. 15 :: 10. 5. D'où il paroît que la proportion harmonique eſt compoſée de l'arithmétique & de la géométrique, puiſqu'il s'agit d'y conſidérer l'égalité entre les différences & entre les raiſons. C'eſt l'union de ces deux proportions qui met d'accord certains ſons les uns avec les autres, qui les rend conſonnants & agréables à l'oreille; d'où l'on a nommé cette union *proportion harmonique.*

Cette proportion repréſente ou exprime en nombres, les rapports qui ſe trouvent entre les ſons produits par les vibrations ou les trémouſſements de pluſieurs corps ſonores, par exemple, de pluſieurs cordes de boyau ou de laiton, d'une longueur & d'une groſſeur déterminée, tendues juſqu'à un certain point, & pincées d'une égale force. Si l'on pince à la fois deux cordes d'égale groſſeur & d'égale longueur également tendues, elles feront autant de vibrations l'une que l'autre, dans le même eſpace de temps, & feront entendre l'uniſſon. Si ces deux cordes ſont inégalement tendues, en

ſorte que pincées en même temps, la moins tendue ne faſſe qu'une vibration, pendant que la plus tendue en fait deux; elles feront entendre la conſonnance de l'octave. Si l'inégalité de leur tenſion eſt telle, que l'une ne faſſe que deux vibrations, pendant que l'autre en fait trois; elles feront entendre la conſonnance de la quinte: & celle de la quarte, ſi trois vibrations de l'une répondent à quatre vibrations de l'autre.

L'inégalité de longueur dans pluſieurs cordes également tendues, produira, par rapport à la multiplicité des vibrations & à la diverſité des trois conſonnances, le même effet que produiroit l'inégalité de tenſion dans ces mêmes cordes, ſuppoſées d'égale longueur. C'eſt-à-dire, que de trois cordes également tendues, mais d'inégale longueur, en ſorte que la plus longue ſoit de ſix parties égales (par exemple de ſix pouces) la moyenne de quatre, & la plus courte de trois; la plus longue (6.) pincée avec la plus courte (3.) n'aura qu'une vibration contre deux de celle-ci: la moyenne (4.) pincée avec la plus longue (6.) aura trois vibrations contre deux de celle-ci: & la moyenne (4.) pincée avec la plus courte (3.) n'aura que trois vibrations contre quatre de celle-ci; ce qui produira les trois conſonnances, l'octave, la quinte & la quarte, qui ſont en proportion harmonique, eu égard aux différentes longueurs des trois cordes 6. 4. 3. & qui ſont en raiſons double, ſeſquialtère & ſeſquitierce, par rapport aux vibrations réciproques de ces mêmes cordes.

On peut ſe convaincre de la même vérité, par le moyen d'une ſeule corde tendue par ſes deux extrémitez ſur un plan, & diviſée en différentes portions par un chevalet mobile, ce qui s'appelle *monocorde*: car elle ſera entendre l'octave, ſi elle eſt partagée par la moitié, ou en raiſon double de 2. à 1. la quinte, ſi elle eſt diviſée en raiſon ſeſquialtère ou de 3. à 2. & la quarte, ſi elle l'eſt en raiſon ſeſquitierce, ou de 4. à 3. Au reſte, c'eſt l'expérience qui a fait connoître cette proportion, d'où réſultent les trois principales conſonnances muſicales; ce qui l'a fait appeller *proportion harmonique.*

Cette

Cette progreſſion a cela de ſingulier, qu'elle peut diminuer à l'infini, mais non pas augmenter; & qu'elle a un rapport particulier avec l'hyperbole. Car (obſerve [a] le P. *Pardies*) comme l'angle rectiligne ſert à trouver entre deux lignes données, autant de moyennes que l'on voudra en raiſon arithmétique, & que la courbe logarithmique ſert à trouver entre deux données autant de moyennes que l'on voudra en raiſon géométrique; de même l'hyperbole ſert à trouver entre deux données autant de moyennes que l'on ſouhaitera en raiſon harmonique.

CLIV. *On peut en effet conſidérer l'octave comme eſtant en raiſon double : & pour rendre cette raiſon plus ſenſible, on peut prendre les nombres ſix & douze. Or cet intervalle eſt compris entre* l'hypate *du tétracorde moyen, & la* nète *du tétracorde disjoint. Six & douze eſtant donc les deux extrémes,* l'hypate *du tétracorde moyen aura le nombre ſix, & la* nète *du tétracorde disjoint aura le nombre douze.* Ἡ μὲν γὰρ ἀπὸ πασῶν ἐν διπλασίονι λόγῳ θεωρεῖται· ποιήσῃ δ' εἰκόνος χάριν τὸν διπλάσιον λόγον κατ' ἀριθμὸν τὸν ἓξ καὶ τὰ δώδεκα· ἔστι γὰρ τοῦτο τὸ διάστημα ἀπὸ ὑπάτης μέσων ἐπὶ νήτην διεζευγμένων· ὄντων ἓξ τῶν ἓξ ἐν δώδεκα ἄκρων, ἔχει ἡ μὲν ὑπάτη μέσων τὸν τῶν ἓξ ἀριθμὸν, ἡ δὲ νήτη διεζευγμένων, τὸν τῶν δώδεκα.] Le tétracorde moyen (μέσων) ſuit immédiatement à l'aigu le tétracorde le plus grave, ou celui des *hypates.* Le tétracorde disjoint (διεζευγμένων) ſuit encore à l'aigu le tétracorde moyen, dont il eſt disjoint ou ſéparé par l'intervalle d'un ton. L'*hypate* du tétracorde moyen répond au ſecond *mi* de nos clavecins: & la *nète* du tétracorde disjoint répond à notre troiſième *mi:* ce qui forme, comme on voit, l'intervalle d'une octave. Notre ſecond *mi* prendra donc le nombre 6. & notre troiſième *mi* le nombre 12.

CLV. *Il ne reſte plus qu'à prendre, outre ces nombres, ceux* Sur les raiſons ſeſquialtère & ſeſquitierce.

[a] *Elem. geometr. lib. 8. n.° 33.*

qui tombent entre deux, & dont les extrêmes ſe trouvent, l'un en raiſon ſeſquitierce, l'autre en raiſon ſeſquialtère, c'eſt-à-dire 8. & 9. Car 6. eſt à 8. en raiſon ſeſquitierce, & à 9. en raiſon ſeſquialtère. Tel eſt l'un des extrêmes: & l'autre (12.) eſt à 9. en raiſon ſeſquitierce, & à 8. en raiſon ſeſquialtère. Λαβεῖν δὴ λοιπὸν χρὴ, πρὸς τούτοις, ἀριθμοὺς τοὺς μεταξὺ πίπτοντας, ὧν οἱ ἄκροι, ὁ μὲν ἐπίτριτος, ὁ δὲ ἡμιόλιος φαίνοιτο· εἰσὶ δὲ ὁ τὲ ὀκτὼ & τὲ ἐννέα· τὲ γὰρ ἓξ τὰ μὲν ὀκτὼ ἐπίτριτα, τὰ δὲ ἐννέα, ἡμιόλια· τὸ μὲν ἓν ἄκρον, τοιοῦτο· τὸ δ' ἄλλο τὸ τῶν δώδεκα, τὲ μὲν ἐννέα ἐπίτριτα, τὲ δὲ ὀκτὼ ἡμιόλια.] L'édition de Henri *Eſtienne* & celle de Francfort, portent, εἰσὶ δὲ ὁ τὲ ὀκτὼ & τὲ ἐννέα; où il eſt viſible qu'il faut corriger εἰσὶ δὲ οἱ τῶν ὀκτὼ & τῶν ἐννέα (en ſous-entendant ἀριθμοὶ) *tels ſont les nombres de huit & de neuf.* La raiſon ſeſquitierce (en Grec ἐπίτριτος) eſt celle de 4. à 3. ainſi nommée, parce que le plus grand nombre contient le moindre une fois, plus un tiers de ce moindre nombre. De même 8. eſt à 6. en raiſon ſeſquitierce, parce que 8. contient 6. une fois, plus le tiers de 6. qui eſt 2. La raiſon ſeſquialtère (en Grec ἡμιόλιος) eſt celle de 3. à 2. ainſi appellée, parce que le plus grand nombre contient le moindre une fois, plus une moitié de ce moindre nombre. De même 9. eſt à 6. en raiſon ſeſquialtère, parce que 9. contient 6. une fois, plus une moitié de 6. qui eſt 3. A l'égard des dénominations Grèques, ἐπίτριτος marque à la lettre une grandeur qui en contient une autre, & par-deſſus (ἐπὶ) le tiers (τρίτον) de cette autre: ἡμιόλιος déſigne une quantité compoſée d'une autre, & de la moitié (ἡμι) de ce ſecond total (ὅλου.)

CLVI. *Ces deux nombres tombant donc entre ſix & douze, & l'intervalle de l'octave réſultant de celui de la quarte & de celui de la quinte; il eſt clair que la* mèſe *répondra au nombre huit, & la* paramèſe *au nombre neuf.* Τούτων οὖν τῶν ἀριθμῶν ὄντων, μεταξὺ τῶν ἓξ & τῶν δώδεκα, & τοῦ διὰ πασῶν συμφωνίας ἐν τῷ διὰ τεσσάρων καὶ τῷ διὰ πέντε συνεστῶτος, δῆλον ὅτι

ὀξεῖ ἡ μὲν μέση τὴν ὑπατῶν ἀριθμὸν, ἡ δὲ παραμέση τὴν τρίτην.]
L'intervalle de l'octave eſt compoſé de celui de la quarte, qui s'étend de l'*hypate* des moyennes juſqu'à la *mèſe;* c'eſt-à-dire, depuis le *mi* juſqu'au *la*, & de celui de la quinte, qui s'étend depuis la *mèſe* juſqu'à la *nète* du tétracorde disjoint; c'eſt-à-dire, depuis le *la* juſqu'au *mi* à l'aigu. Ou ſi l'on veut, ce même intervalle de l'octave réſulte de la quinte & de la quarte, en prenant d'abord depuis l'*hypate* juſqu'à la *paramèſe,* puis de la *paramèſe* à la *nète* du tétracorde disjoint, c'eſt-à-dire, du *mi* au *ſi*, puis du *ſi* au *mi* à l'aigu. Où l'on voit que la *mèſe* répond au nombre 8. puiſqu'elle eſt à la quarte de l'*hypate,* qui vaut 6. la quarte eſtant avec celle-ci en raiſon ſeſquitierce; & la *paramèſe* répond au nombre 9. puiſqu'elle eſt à la quinte de l'*hypate* équivalente à 6. la quinte eſtant avec celle-ci en raiſon ſeſquialtère.

CLVII. *Cela poſé,* l'hypate *ſera à la* mèſe, *comme la* paramèſe *à la* nète *du tétracorde disjoint. Car la* parhypate *du tétracorde moyen eſt à la quarte de la* mèſe; *& la* paramèſe *eſt à l'octave de la* nète *du tétracorde disjoint.* Τούτου γὰρ ὁμοίως, ὀξεῖ ἡ ὑπάτη πρὸς μέσην, ὡς παραμέση πρὸς νήτην διεζευγμένην· ἀπὸ γὰρ παρυπάτης μέσων ἐπὶ τετάρτην ἐπὶ μέσην, ἀπὸ δὲ παραμέσης ἐπὶ νήτην διεζευγμένην, διὰ πασῶν.] *Amyot,* dans ſa verſion, a obmis cette dernière phraſe, ἀπὸ γὰρ παρυπάτης μέσων, &c. *Méziriac* a fort bien remarqué qu'il falloit lire dans le texte Grec, ἐπὶ τετάρτην au lieu de ἐπὶ πασῶν. Car il n'y a de la *paramèſe* à la *nète* (c'eſt-à-dire du *ſi* au *mi* à l'aigu) qu'une quarte, & non pas une octave. Mais il ne s'eſt point apperçû qu'au commencement de cette même période, il falloit lire ὑπάτης au lieu de παρυπάτης: car de la *parhypate* des moyennes à la *mèſe* (ou du *fa* au *la*) il n'y a que l'intervalle d'une tierce majeure, & non celui de la quarte dont il eſt ici queſtion. Il faut donc traduire ainſi ce paſſage: *Car l'*hypate *du tétracorde moyen eſt à la quarte de la* mèſe; *& la* paramèſe *eſt à la quarte de la* nète *du tétracorde disjoint:* c'eſt-à-dire que

notre ſecond *mi* eſt à la quarte de notre ſecond *la*, & que notre ſecond *ſi* eſt à la quarte de notre troiſième *mi*.

Sentiments d'Ariſtote ſur la Muſique.

CLVIII. *Ariſtote diſciple de Platon, regarde l'Harmonie comme quelque choſe de noble, de grand & de divin, &c.* [Ὅτι ὁ σεμνὴ ἡ ἁρμονία, καὶ θεῖόν τι καὶ μέγα ἡ εὐσταλὴς καὶ Πλάτωνος ταῦτὶ λέγει, &c.] Le paſſage d'Ariſtote, qu'allègue ici notre Auteur, ne ſe trouve aujourd'hui dans aucun des ouvrages qui nous reſtent de ce Philoſophe. On le liſoit, ſuivant toutes les apparences, dans le livre qu'il avoit compoſé ſur la Muſique (περὶ Μουσικῆς,) au rapport de Diogène-Laërce & de l'auteur anonyme d'une vie d'Ariſtote, écrite en Grec, & publiée par *Ménage*, dans ſes notes ſur le même Diogène. Parmi les Problêmes d'Ariſtote, il y en a pluſieurs qui concernent la Muſique, & dont je pourrai peut-eſtre donner dans la ſuite une verſion Françoiſe, avec des remarques.

CLIX. *L'Harmonie . . . . . diviſible naturellement en quatre parties, a deux milieux; l'un arithmétique, l'autre harmonique.* Ἡ Ἁρμονία . . . . . τετραμερὴς ὢν τῇ δυνάμει πέφυκεν, δύο μεσότητας ἔχει ἀριθμητικήν τε καὶ ἁρμονικήν.] Ariſtote conſidère ici l'Harmonie ſeulement dans l'étendue du double tétracorde ou de l'octave, qu'il partage en quatre intervalles; dont le prémier s'étend du *mi* au *la* (ou de l'*hypate* à la *mèſe*) & forme la quarte; le ſecond, du *la* au *ſi* (ou de la *mèſe* à la *paramèſe*,) ce qui fait le ton: le troiſième va du *mi* au *ſi* (ou de l'*hypate* à la *paramèſe*,) & forme la quinte: le quatrième, du *mi* au *mi* à l'aigu (ou de l'*hypate* à la *nète*,) ce qui fait l'octave. Celle-ci, dont les deux extrêmes ſont repréſentez par 6. & 12. a deux milieux; l'un arithmétique, ou la quinte, repréſentée par 9. car ces trois termes 6. 9. 12. ſont en proportion arithmétique: l'autre harmonique, ou la quarte, déſignée par 8. car ces trois termes 6. 8. 12. ſont en proportion harmonique.

PORTRAIT DU PHILOSOPHE, TIRÉ DU THEÉTETE DE PLATON.

Par M. l'Abbé SALLIER.

QUOYQUE Platon, en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, ait marqué quel il penſoit que devoit eſtre le Philoſophe, & qu'il fût facile d'en former un tableau entiérement reſſemblant, ſi on en vouloit recueillir les différents traits répandus de côté & d'autre; je me borne néantmoins aujourd'hui à repréſenter celui que Platon a fait dans le Dialogue qu'il a intitulé *le Theétete.* 6. Août 1734.

Dans le deſſein que j'ay de traduire une partie des Traitez de cet Auteur, je ne m'attache qu'à ceux dont je crois que la traduction peut le plus aiſément conſerver quelque choſe du prix de l'original. Il m'a paru que le dialogue du Theétete ne pouvoit eſtre en entier rendu avec ſuccès en notre langue; mais l'endroit où Platon dépeint le Philoſophe, m'a ſemblé pouvoir eſtre détaché du reſte de l'ouvrage. J'ay d'autant moins héſité à le faire, que ce même endroit eſt une digreſſion véritable que l'Auteur s'eſt permiſe dans ce dialogue, non ſans avoir auparavant prévenu ſes lecteurs ſur une piéce qui pourroit paroître hors d'œuvre, & étrangére au ſujet principal.

Le Theétete eſt un dialogue, ainſi nommé du nom de celui qui fit naître la converſation que l'écrit de Platon nous a tranſmiſe.

Le ſujet du dialogue eſt la nature de la ſcience; il s'agit d'expliquer ce que c'eſt dans l'homme que ſçavoir. Après un exorde qui conduit naturellement à l'examen de la queſtion, Theétete propoſe ce qu'il penſe là-deſſus; il n'en coûte pas beaucoup à Socrate, pour luy montrer que ſa réponſe ne ſçauroit ſatisfaire.

Theétete, inſtruit à mettre plus de préciſion dans ce qu'il dit, paſſe tout d'un coup dans l'école d'Héraclite & de ceux qui en ſoûtenoient les ſentiments, pour y trouver de quoy répondre à Socrate; il dit que ſçavoir c'eſt ſentir, que la ſcience n'eſt que ſenſation. C'eſtoit-là l'opinion de Protagore, quoyque ce Philoſophe la proposât en d'autres termes. L'homme, diſoit-il, eſt la meſure de toutes choſes; les choſes ſont en elles-mêmes telles qu'elles me paroiſſent, & telles qu'elles paroiſſent à d'autres hommes; il n'y a point d'autre regle de la vérité & de la fauſſeté des choſes: d'où il concluoit que les ſeules choſes vrayes eſtoient celles qu'on appercevoit par les ſens.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer en détail ſur les différentes branches de ce ſyſteme; il ſuffit, quant à préſent, de remarquer que les conſéquences tendoient à renverſer les idées reçûes dans l'ancienne Académie, tant ſur la Métaphyſique que ſur la Morale, & ſur la Politique.

De-là s'enſuivoit, comme Socrate le diſoit, que les choſes honnêtes ou honteuſes, juſtes ou injuſtes, ſaintes ou impies, n'eſtoient en effet que ce que ceux qui commandent aux autres vouloient qu'elles fuſſent. Ces dénominations, qui devoient leur origine à un jugement d'autorité, luy devoient encore leur durée, car elles ne ſubſiſtoient qu'autant qu'une force ſupérieure l'ordonnoit ainſi; par conſéquent l'honnêteté ou la turpitude intrinſéque des choſes, antérieure à la loy, n'eſtoit qu'une idée vaine & frivole: avec de ſemblables principes, continuoit Socrate, pluſieurs aujourd'huy font profeſſion d'eſtre Philoſophes.

Socrate attaque avec chaleur les partiſans de ce dangereux ſyſteme; il revient pluſieurs fois à la charge, il met en œuvre contr'eux, & la force du raiſonnement, & le ſel de la plaiſanterie, ſoit pour mettre Theétete en garde contre la contagion de ces ſentiments pernicieux, ſoit pour détromper Théodore, troiſiéme interlocuteur dans le dialogue. Celuy-ci avoit eu quelque liaiſon d'amitié avec Protagore, & il voyoit avec peine que Socrate, en plaidant les droits de la vertu, flétrît

la mémoire de ſon ami, car Protagore ne vivoit plus. C'eſt à Théodore que Socrate adreſſe la parole, quand il déplore le mal que les principes de Protagore cauſoient dans le gouvernement, & l'abus que les Sophiſtes de ſon temps faiſoient du titre de Philoſophes.

Il ſembloit à Socrate que c'eſtoit-là uſurper un nom qu'il eſtoit difficile de mériter, & qui ne convenoit qu'à ceux qui ſentoient l'étendue des engagements que l'on contractoit par ce titre même. L'idée qu'il en avoit, eſt développée dans le paſſage dont je joints icy la traduction.

Parlons de ceux qui excellent dans la Philoſophie; car à quoy bon s'entretenir des autres, qui s'y addonnent ſans génie & ſans ſuccès? Le vray Philoſophe n'a jamais ſçû, pas même dans ſa plus tendre jeuneſſe, le chemin pour aller à la place publique; il ne ſçait pas en quel endroit ſe jugent les procès, ni celuy où ſe font les délibérations ſur les affaires d'Eſtat, ni s'il y a pour le corps de ville quelqu'autre lieu d'aſſemblée; il ne parvient rien à luy des ordonnances, des décrets, des jugements prononcez ou écrits, il ne les lit point, & les entend encore moins prononcer. Tranquille & indifférent ſur les honneurs & les richeſſes, immobile, il laiſſe courir les autres après; la brigue, les cabales pour le gouvernement, les rendez-vous, les parties de table, ces ſoupers & ces courſes nocturnes qui ſe font avec des Muſiciens ou des Muſiciennes, tout cela luy eſt inconnu. Il ne s'y rencontre jamais, pas même en ſonge; y a-t-il quelque nouveauté, quelqu'aventure heureuſe ou malheureuſe dans la ville, en eſt-il arrivé à tels ou tels, ou, avant eux, à quelques-uns de leurs ancêtres, homme ou femme, il ſçait moins tous ces détails, que le nombre des verres d'eau qu'il y a dans la mer. Il ne ſçait pas même qu'il ignore ces choſes, car ce n'eſt point pour acquérir de la réputation, ni par vanité, qu'il néglige tant de vains objets, c'eſt qu'en effet il n'a que le corps dans ce ſéjour des vivants, il n'y eſt que comme un paſſant; mais ſon eſprit pénétré du peu de prix de toutes les choſes d'icy bas, n'en eſtimant aucune, tantôt perce les profondeurs de la terre,

parcourt les eſpaces immenſes de ſa ſurface, pour porter de tous côtez le flambeau de la Géométrie; tantôt, comme dit Pindare, par ſon vol il s'éleve au-deſſus des Cieux, pour y conſidérer, avec le ſecours de l'Aſtronomie, ces corps brillants qui roulent ſur nos têtes: & enfin il cherche à pénétrer la nature des Eſtres de chaque partie de l'univers, ſans jamais deſcendre à aucune des choſes particuliéres qui l'environnent. Rappellons-nous ce que l'on raconte de Thalès. Occupé de l'Aſtronomie, les yeux toûjours fixez au Ciel, ſans regarder autre choſe, il tomba dans un puits: une ſervante Thracienne qui vit ſa chûte, luy dit ſur le champ, en ſe mocquant, & en luy faiſant un reproche aſſez plaiſant: *Vous avez tort de vouloir avec tant d'ardeur, connoître ce qui eſt au-deſſus de votre tête, & de ne pas prendre garde à ce qui eſt à vos pieds.* Cette raillerie tombe également ſur tous ceux qui s'appliquent à la Philoſophie.

Le Philoſophe ignore qui eſt ſon voiſin, non-ſeulement il ne ſçait ce que fait ce voiſin, mais à peine ſçait-il ſi c'eſt un homme ou un animal de quelqu'autre eſpéce: c'eſt que d'un autre côté, le Philoſophe ne ſonge continuellement qu'à faire des recherches ſur la nature de l'homme, ſur ce qui luy eſt propre & convenable, ſur la différence qui le diſtingue des autres animaux, ſoit dans ſes actions, ſoit dans ſes paſſions; voilà quelle en eſt l'étude la plus ordinaire. Repréſentez-vous donc ce Philoſophe avec qui vous voudrez, en public ou en particulier: voyez-le dans une converſation, comme je vous le diſois au commencement de ce diſcours, au Barreau ou ailleurs, & qu'il ſoit obligé d'y parler des choſes ſenſibles, de celles qui ſont à nos pieds ou ſous nos yeux; ce n'eſt point pour les femmelettes ſeules de la Thrace qu'il devient un ſujet de raillerie, c'eſt pour toute la troupe de gens qui l'écoutent; il tombera à tout moment dans des puits, c'eſt-à-dire, dans le plus grand embarras du monde; le peu de familiarité qu'il a avec ces choſes ſenſibles, en eſt cauſe. A voir l'air embarraſſé dont il s'y prend, quand il faut diſcourir de ces ſujets, vous le croiriez un homme ſans eſprit; & il vous en parle avec ſi

peu

peu de grace, qu'il vous paroît imbécile. Qu'on l'accable de termes injurieux & offenſants, il ne répondra point par des invectives aux perſonnes qui l'attaquent, comment feroit-il? Il ne connoît rien de ce qui peut eſtre un ſujet légitime de reproche aux particuliers, il n'en a jamais étudié les défauts, & ce ne ſont point là les objets qui l'occupent: ne ſçachant que dire, il vous paroîtra ſans doute du dernier ridicule.

Paſſez à un autre diſcours, vantez devant luy ce que l'on appelle grandeurs humaines, choſes qui inſpirent tant de fierté à pluſieurs, le Philoſophe ne pourra s'empêcher de rire, & ce ne ſera point d'un rire équivoque, mais ſi vray & ſi marqué, qu'on le regardera comme un fol & un radoteur. S'il entend les louanges d'un Tyran, d'un Roy, il s'imagine entendre louer un paſtre de brebis, de bœufs, de pourceaux, qui ſçait tirer un grand profit du troupeau qu'un maître luy a confié; la ſeule différence qu'il apperçoit, eſt que ce Tyran, ce Roy, ont affaire à un troupeau plus difficile à conduire, & plus capable de mauvaiſe volonté: mais le Philoſophe ne croit pas ce Tyran ou ce Roy moins groſſiers ni plus inſtruits que ce paſtre du commun, car une multitude d'affaires les détourne de la réflexion; les moyens de ſe procurer la ſûreté dans l'exercice de leur pouvoir, ſont leur ſoin le plus important: ils ſe tiennent renfermez dans une fortereſſe, comme le paſtre l'eſt dans ſon parc ſur quelque haute montagne. Le Philoſophe, accoûtumé à étendre ſes regards ſur toute la terre, trouve que c'eſt priſer quelqu'un par de bien petites choſes, que de vanter ſa puiſſance, parce qu'il poſſéde dix mille arpents de terre ou plus, comme ſi cette étendue de poſſeſſions devoit paroître admirable. Il en eſt de même des avantages de la naiſſance; on exaltera quelquefois celle d'un Noble, qui peut vous montrer dans la ligne d'où il deſcend, ſix ou ſept ayeux illuſtres par l'opulence & la grandeur de leur maiſon. Conſultez l'impreſſion que de telles louanges font ſur l'eſprit du Philoſophe, il vous répondra que c'eſt ſe laiſſer éblouir, & avoir les vûes bien courtes, que de choiſir ce côté-là d'un homme pour le louer; c'eſt eſtre incapable d'embraſſer l'immenſité

de la nature, & ne ſçavoir pas imaginer ce qui eſt très-aiſé, c'eſt qu'il n'y a point de particulier qui ne compte une infinité d'ayeuls & de biſayeuls, entre leſquels il y en a de riches & de pauvres, de Rois & d'eſclaves, de Barbares & de Grecs; mais rien ne paroît au Philoſophe comparable à la petiteſſe d'eſprit de ceux qui ſe croyent quelque choſe de grand, ou parce qu'ils peuvent vous faire voir une liſte ſuivie juſqu'à eux de vingt-cinq auteurs depuis Hercule fils d'Amphitryon, ou parce qu'en remontant depuis Hercule, ils portent leur origine juſqu'à vingt-cinq autres ancêtres, d'où il ſuit qu'ils ont le glorieux avantage de pouvoir dire qu'ils ſont les cinquantiémes en deſcendant. Le Philoſophe rit à voir les bornes étroites de l'imagination de ces perſonnes, & le vuide de ces folles prétentions, dont ils ne peuvent ſe détacher. Dans toutes ces occaſions où le Philoſophe ſe mocque, il eſt auſſi mocqué; on le traite d'homme ridiculement fier & dédaigneux, ou d'homme qui ignore les choſes de la vie les plus ordinaires, & qui eſt embarraſſé à chaque occaſion.

Mais ſuppoſons que le Philoſophe veuille à ſon tour rappeller quelqu'une de ces perſonnes à des choſes plus relevées, que celuy à qui il s'adreſſe, veuille bien auſſi oublier pour un moment ces diſcuſſions triviales d'homme à homme, vous me faites injuſtice, en quoy vous fais-je tort? pour paſſer à la conſidération de la juſtice & de l'injuſtice en elles-mêmes, de la différence qu'il y a entr'elles & les autres choſes. Suppoſons encore que le Philoſophe, ſans toucher à la queſtion, ſçavoir ſi un Roy eſt heureux, parce qu'il a dans ſes coffres des tréſors immenſes en or, examine la nature du pouvoir ſouverain, & en quoy, généralement parlant, conſiſte le bonheur ou le malheur de l'homme, qu'il recherche, quelle idée on en doit avoir, & de quel caractére doit eſtre ce bonheur ou ce malheur qu'il convient à l'homme de deſirer ou de craindre, lorſqu'il faudra que cet homme dont l'eſprit eſt ſi étroit, qui eſt ſi pointilleux, & toûjours occupé de procès & de diſputes; lorſque, dis-je, il faudra que cet homme raiſonne & s'explique ſur ces grands ſujets, c'eſt alors qu'à

ſon tour il tombe dans le puits, car la tête luy tourne; ſuſpendu en l'air, pour ainſi dire, par l'élevation de l'objet qu'il veut conſidérer, obligé de lever les yeux vers des choſes qu'il n'eſt pas accoûtumé d'enviſager, il ne ſçait plus où il en eſt, ſon embarras eſt extrême, & ſon diſcours qui s'obſcurcit, n'eſt plus que le diſcours d'un Barbare groſſier. Alors il donne à rire, non à de viles femmelettes de la Thrace, non à des ignorants, car ils n'y entendent rien, mais à des gens bien différents, & qui ont eu une autre éducation que celle des eſclaves. Voilà, Théodore, comme ſe préſentent d'un côté l'homme qui ne penſe qu'aux choſes ſenſibles, & d'un autre celuy que vous appellez Philoſophe. Celuy-ci a toûjours eſté nourri dans une vraye liberté, & affranchi des affaires; il n'eſt donc pas étonnant que vous trouviez que c'eſt un innocent, que vous en jugiez comme d'un homme qui n'eſt bon à rien, lorſqu'il faut deſcendre à des miniſtéres bas & ſerviles; il ne ſera pas fort entendu à vous procurer les commoditez de la vie molle, ou à vous faire trouver des délicateſſes ſur une table; il ne ſçaura pas vous careſſer par des diſcours flateurs & inſinuants. L'habileté de l'autre, au contraire, luy ſuggérera vivement & à point nommé ce que vous ſouhaitez, mais n'eſpérez pas que devant vous il puiſſe préluder avec grace ſur aucune grande vérité, ni que ſenſible aux beautez de l'harmonie ſecrette qui doit regner dans les diſcours, il entreprenne jamais de chanter comme il convient, ce qui ſeul peut faire la véritable félicité des Dieux ainſi que des hommes.

THE'ODORE.

Si vous pouviez, Socrate, perſuader à tous les hommes ces véritez, autant que vous m'en avez perſuadé moy-même, on verroit dans le monde plus de paix qu'il n'y en a, & moins de maux déſoleroient le genre humain.

SOCRATE.

Non, Théodore, ſongez qu'il n'eſt pas poſſible de faire jamais ceſſer ce déluge de maux de deſſus la terre. Il y aura

toûjours un mal contraire au bien, & ce mal ne peut avoir entrée dans le ſéjour des Dieux; ce mal eſt, par une inévitable néceſſité, relegué parmi les hommes, & roulera ſans ceſſe autour d'eux & du lieu qu'ils occupent. Le plus ſûr eſt donc d'eſſayer d'en ſortir au plûtôt, & de prendre notre vol vers les Dieux. Le ſeul moyen que nous ayons pour cela, c'eſt de nous rendre ſemblables à la Divinité autant qu'il eſt poſſible; or cette reſſemblance conſiſte à nous rendre, par la force & la juſteſſe de nos réflexions, juſtes & ſaints. Il n'eſt pas aiſé, je le ſçais, de faire comprendre à pluſieurs, que les raiſons qui doivent leur faire embraſſer la vertu & fuir le vice, ne ſont pas celles dont la plûpart des hommes ſont frappez; que ce n'eſt pas, comme pluſieurs le croyent, pour paroître ſeulement honnête homme, & pour ne point s'attirer la réputation d'eſtre méchant, ce ſont-là des contes, & ce qu'on appelle contes de vieilles qui radotent. Diſons des choſes vrayes & ſolides. Dieu ne peut jamais en aucune façon eſtre injuſte, il eſt au contraire auſſi juſte qu'il eſt poſſible; rien ne luy reſſemble tant qu'un homme qui ſe rend le plus juſte qu'il peut. A proprement parler, c'eſt de cela que dépend abſolument ſa dignité ou ſon aviliſſement, c'eſt tout ce qui fait qu'un homme eſt homme, & qu'il eſt quelque choſe ou qu'il n'eſt rien. Connoître ce principe eſt la vraye ſageſſe & la vertu, l'ignorer eſt folie & méchanceté manifeſte. Les autres talents peuvent nous éblouir, d'autres connoiſſances nous impoſer, mais de quoy ſervent-ils? Si on les exerce dans le gouvernement des Etats, ils ſont pénibles & odieux; ſi l'on ſe tourne du côté des arts méchaniques, ces talents & ces connoiſſances, qui ne ſont plus que mercénaires, aviliſſent un honnête homme: il vaudroit donc infiniment mieux pour celuy qui ne tend dans ce qu'il dit ou ce qu'il fait, qu'à violer la juſtice & la piété, qu'il n'eût point ces talents merveilleux, qui ſont les funeſtes inſtruments de ſa méchanceté. Il eſt vray que la plûpart tirent vanité de ce qui eſt un juſte reproche pour eux. Ils ſont charmez de ce qu'ils s'imaginent entendre dire d'eux-mêmes, qu'ils ne ſont pas gens mépriſables, inutiles

fardeaux de la terre; mais au contraire qu'ils ſont gens conſidérables, en un mot des hommes. Il ne faut pas les ménager, & il faut leur déclarer nettement qu'ils ſont ce qu'ils croyent ne pas eſtre, d'autant plus ſûrement qu'ils ne le croyent pas; ils ignorent ce qu'il eſt fâcheux d'ignorer, je veux dire, en quoy conſiſte le malheur & le châtiment de l'injuſtice: ce châtiment n'eſt pas celuy qu'ils penſent, la ſévérité des tourments ou la mort, car les plus honnêtes gens ne peuvent très-ſouvent les éviter; mais il y a une punition inſéparablement attachée au crime, la voici. Comme il y a deux exemplaires dans la Nature, l'un de ce qui eſt divin & parfaitement heureux, l'autre de ce qui eſt oppoſé au divin, & parfaitement malheureux; ignorant cette grande vérité, leur aveuglement & l'excès de leur folie les portent à s'écarter du bon modéle, & à ſe rendre, par mille actions injuſtes, abſolument ſemblables au mauvais. Ils en ſont bientôt punis, & la perſévérance dans le choix qu'ils ont fait du modéle de ce qu'il y a de plus malheureux, fait leur propre & continuel châtiment; leur ſort eſt digne de la vie qu'ils ménent. Que ſi nous allons plus loin, & que nous leur aſſûrions que s'ils ne changent, ils ne ſeront point, après leur mort, admis dans le ſéjour exempt des maux, qu'ils ſeront condamnez à un état ſemblable à celuy qui fait leur ſupplice ſur la terre, que méchants, ils ſeront infailliblement & pour jamais liez à une compagnie de méchants, & miſérables avec des miſérables; comme ils ſe donnent pour eſprits forts, & bien au-deſſus des opinions reçûes communément, ils nous écouteront avec mépris, & comme des inſenſez.

THE'ODORE.

Ce que vous dites-là, Socrate, eſt ce qui ſe paſſe tous les jours à nos yeux.

SOCRATE.

Je le ſçais, mon cher Théodore; une choſe cependant arrive à ces beaux eſprits, c'eſt que ſi vous pouvez en particulier les

mettre dans la néceſſité de vous rendre raiſon de ce qu'ils condamnent, ou du moins vous en faire écouter, s'ils ont aſſez de fermeté pour ſoûtenir l'examen de leurs ſentiments, & s'ils veulent bien ne pas ſe ſouſtraire lâchement à cette épreuve, ce qui leur plaiſoit d'abord, ceſſe à la fin de leur plaire; & avec ce grand art de la parole dont ils donnent des leçons, ils tariſſent, demeurent à ſec, & deviennent muets comme des enfants.

Remarques ſur le paſſage du Theétete de Platon.

I.

Les matiéres philoſophiques n'avoient pas eſté le ſeul objet des études de Protagore, la Rhétorique avoit auſſi partagé ſon application, & il donnoit des préceptes pour arriver à la parfaite éloquence. La hardieſſe & la nouveauté de ſes ſentiments l'avoient rendu fameux dans la profeſſion de Sophiſte; il fut le premier qui aſſûra que toutes ſortes de cauſes pouvoient ſe défendre, que l'une n'eſtoit pas meilleure, ni plus juſte que l'autre, & qu'il eſtoit facile de faire valoir également le pour & le contre. « Il y a, diſoit-il, dans chaque ſujet des » principes auſſi vrais les uns que les autres, ſur leſquels on » peut fonder deux diſcours également convainquants pour les partis contraires. »

Le talent de la parole conduiſoit aux honneurs & aux plus grands emplois, dans le gouvernement Démocratique d'Athenes. C'eſtoit un moyen preſqu'infaillible pour l'ambition, & un motif preſſant pour ceux qui naiſſoient avec quelque génie, de tourner leurs prémiers efforts du côté de l'éloquence. Ils alloient en foule écouter les leçons des Sophiſtes; Protagore, qui ne connoiſſoit point de différence entre le bien & le mal, le vice & la vertu, n'en admettoit point non plus entre le vray & le faux; & cette méthode attira bientôt à ce Sophiſte une multitude de diſciples. Dans le fond, c'eſtoit-là enſeigner plûtôt à faire des armes, qu'à penſer & à parler

raiſonnablement ſur les matiéres qui s'agitoient, & il eſtoit plus aiſé aux jeunes gens de devenir parfaits eſcrimeurs, qu'orateurs médiocres: comme il en coûtoit peu pour fournir cette carriére, il n'y avoit preſque pas de jeunes gens qui ne vouluſſent y paroître.

Mais que remportoient-ils de cette école? Socrate nous l'apprend. Ennemis de toute morale, dégoûtez des connoiſſances qui conviennent le plus à l'eſprit de l'homme, ils ne ſçavoient que s'exercer dans l'art d'attaquer & de défendre, plus touchez de la gloire de l'emporter dans une diſpute, que du plaiſir de ſoûtenir les intérêts du vray & de l'honnête.

Occupez des affaires courantes, & des diſcuſſions que les occurrences de la vie faiſoient naître entr'eux ou entre d'autres particuliers, ils n'étudioient & ne connoiſſoient que les loix qu'ils pouvoient, dans l'occaſion, alléguer avantageuſement pour eux. Faute de preuves juridiques, ils déchiroient un adverſaire par des injures atroces. A cela ils joignoient la flaterie la plus propre à gagner & à corrompre l'eſprit des juges, & ils négligeoient ſouvent de dire des choſes vrayes, pour n'en dire que d'agréables à la multitude dont ils vouloient obtenir quelque choſe.

La conduite du Philoſophe de Platon eſtoit fort différente; n'ayant point d'intérêts à démêler avec ſes concitoyens, il fréquentoit peu le Barreau, & il eſtoit exempt de l'aigreur qui empoiſonnoit les déclamations des harangueurs; ennemi des vains ornements de l'éloquence, il n'employoit que ceux qui naiſſent de l'expoſition ſimple de la vérité, & la défenſe de la vérité ſeule avoit ſur luy le droit de le faire parler.

Il ne s'inſtruiſoit pas pour acquérir les moyens de vaincre ſes rivaux ou ſes ennemis, mais il réfléchiſſoit, pour apprendre à ſe vaincre luy-même. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il vêcût dans l'ignorance des petits détails qui occupoient les particuliers d'Athenes, & qui n'eſtoient ſouvent que les effets de la paſſion d'une populace aveugle. Beaucoup moins doit-on s'étonner qu'un homme qui s'attachoit uniquement à cultiver ſa raiſon, & à regler ſes ſentiments par l'étude & l'amour

des loix qui ſont générales pour tout le monde, ne connût ni décrets, ni jugements, ni loix favorables ou contraires aux frivoles intérêts des particuliers.

Ce Philoſophe, tel que Platon le dépeint, n'eſt pas un être chimérique; la Grece l'avoit admiré avant que Platon en traçât l'idée, & l'exemple d'Epaminondas en eſt la preuve. Ce grand homme, quand le ſalut de ſa patrie l'exigea, ſortit de la vie ſolitaire, obſcure & privée, avec les vertus d'un Philoſophe, les connoiſſances qui ſont le Politique, & les qualitez qui ſont le Capitaine. Il fallut le forcer à ſe produire au grand jour, & la vûe ſeule du bien public fit ſur luy ce que le deſir des honneurs a coûtume de faire ſur les autres.

II.

Le Traité de l'abſtinence par Porphyre, & les Manuſcrits de la Bibliothéque du Roy, m'ont fourni quelques remarques & des variétez de leçon, à la vérité peu importantes, mais dont j'ai cru devoir rendre compte.

Porphyre, dans ſon Traité de l'abſtinence, rapporte quelques lignes du paſſage de Platon dont il s'agit. Le texte de ce dernier Ecrivain, dans l'édition d'Henry Eſtienne, n'eſt pas ſi correct que dans l'édition de Porphyre. Voici les paroles: ἡ ὃ ἀλήθεια πᾶσα πάντα ἡγησαμένη σμικρὰ, καὶ ἑαυτὴν ἀπημάσασα, παντα χῆ φέρεται, κ) Πίνδαρος. La virgule doit eſtre miſe avant le mot ἀπημάσασα & après ἑαυτὴν, en ſorte que la vraye leçon eſt: ἡ ὃ ἀλήθεια πᾶσα πάντα, ἡγησαμένη σμικρὰ καὶ ἑαυτὴν.

P. 173. Plat. Porphyr. l. 1. §. 36. edit. Cant. 1655.

De plus, au lieu de φέρε), on lit dans Porphyre πέτε). Comme ce mot eſt emprunté de Pindare même, il n'eſt pas douteux que la leçon de Porphyre ne ſoit celle que Pindare avoit adoptée. Son ſtile figuré & hardi s'accommode mieux de πέτε) que de φέρε), en parlant de la penſée de l'eſprit, qui eſt dite voler plûtôt qu'eſtre portée.

III.

Pag. 175. Lorſque le Philoſophe, dit Socrate, veut faire paſſer l'homme

l'homme avec qui il raiſonne, des objets ſenſibles à la conſidération du véritable bonheur d'un Roy, cet homme tombe dans de grands embarras. Les manuſcrits ont trois ou quatre différences en cet endroit, d'avec les imprimez.

La premiére eſt le changement qui ſe voit dans les manuſcrits, de l'accuſatif αὐτὸν en αὐτὸς nominatif; le changement eſt juſte, & paroit tel à l'inſpection du texte de Platon.

La ſeconde différence eſt un ſecond changement, ſçavoir, de la prépoſition εἰς en l'alternative ἢ. Si ſur l'autorité des manuſcrits, on ſubſtitue cette particule à la place de la prépoſition, & que l'on faſſe deux mots de ὅτι σκέψιν, ce qui, dans l'édition d'Henry Eſtienne, n'en fait qu'un ſeul, ὁτισκεψιν, la phraſe de Platon n'eſt plus embarraſſée de mots ſuperflus, & on n'eſt pas obligé de recourir, comme fait l'éditeur, à la ſuppreſſion d'un mot qui luy ſemble redondant.

La troiſiéme différence eſt que l'imprimé porte τύπον, au lieu que le manuſcrit a τρόπον. L'une ou l'autre expreſſion eſt bonne; & quoyqu'elles faſſent naître des ſens un peu différents, on peut ſe déterminer à retenir l'une des deux, ſans rien gâter au texte de Platon. En gardant τύπον, leçon des imprimez, la phraſe ſignifie qu'il faut examiner par quel genre de vie, ſuivant quel modéle on peut ſe procurer le vray bonheur, & éviter le vray malheur. En ſuivant les manuſcrits qui portent τρόπον, la penſée de Platon eſt que l'examen doit rouler ſur la maniére dont on peut vivre heureux, & éviter d'eſtre malheureux.

Henry Eſtienne a marqué le pronom αὐτοις autrement qu'il ne l'eſt dans les manuſcrits; il en fait, par l'eſprit, un pronom réciproque, & il doit, ou du moins il ſe peut prendre pour un ſimple pronom perſonnel; tellement que le ſens de Platon eſt que les impies qui mourront dans l'impiété, ne ſeront jamais admis dans le ſéjour des bons, & que condamnez à demeurer avec des méchants, ils auront un ſort convenable ou ſemblable à la vie de ces méchants, αὐτοῖς. *Pag. 177.*

IV.

Pag. 175. Athénée, dans ſon premier livre, chap. 18. & Caſaubon, dans ſes remarques ſur ce chapitre, ont donné à quelques paroles de Platon, une interprétation toute différente de celle que j'ay cru devoir leur donner. Voici le texte Grec : ὁ δ' ὧι τὰ μὴ τοιαῦτα πάντα δυνάμενα τοῦδε τε ἓ ὀξέως ἀμαυνεῖν, ἀναβάλλεσθαι δ' οὐκ ὀπισαμένα ὅπῃ δεξιὰ ἐλευθέρως. La différence de ces interprétations vient de la double ſignification du mot ἀναβάλλεσθ, qui ſe prend tantôt pour ſe vêtir, ſe couvrir d'un habit, porter un manteau ; tantôt pour préluder comme font ceux qui ont quelque choſe à chanter. Athénée, & après luy Caſaubon, qui ont conſidéré le paſſage de Platon ſéparément du deſſein de l'auteur, & ſans chercher la liaiſon qu'il a avec ce qui précéde & ce qui ſuit, ont expliqué le mot ἀναβάλλεσθ ſuivant la ſignification qu'il a le plus ordinairement. Il m'a ſemblé qu'en me rendant à l'autorité de Caſaubon, je m'écarterois trop de ce que Platon a voulu, & même de ce qu'il a dû nous faire entendre. Il ſeroit aiſé de juſtifier par un grand nombre d'exemples, la traduction que j'ay faite de ces paroles du Philoſophe.

RECHERCHES

Sur les Combats & ſur les Prix propoſez aux Poëtes & aux gens de Lettres, parmi les Grecs & les Romains.

Par M. l'Abbé DU RESNEL.

LORSQUE les diverſes Colonies établies dans la Grece eurent pris une forme conſtante, que ſes peuples civiliſez par les ſages Légiſlateurs d'Athenes & de Lacédémone, eurent inſenſiblement perdu leur premiére barbarie; que les arts, & ſur-tout ceux qu'on appelle à ſi juſte titre les beaux arts, commencérent à y eſtre connus, on ſentit bientôt de quelle néceſſité ils eſtoient pour manier ou pour calmer les eſprits d'une multitude toûjours inconſtante & paſſionnée. 17. Décemb. 1734.

L'intérêt de la ſociété avoit d'abord fait inventer des prix & des honneurs extraordinaires, en faveur de ceux qui ſe ſignaleroient par la force & par l'adreſſe du corps; dans la ſuite, ce même intérêt apprit encore aux Politiques à uſer de ſemblables moyens, pour entretenir l'ardeur & l'émulation parmi ceux qui ſe ſentoient capables de ſe diſtinguer par les talents de l'eſprit. D'ailleurs, à meſure que la délicateſſe augmenta dans le goût, on voulut auſſi en mettre dans les ſpectacles & dans les fêtes qu'on jugea néceſſaires pour amuſer le peuple, & pour luy faire porter avec joye les charges de l'Etat. De-là vinrent ſans doute les prix & les combats qu'on propoſa aux Poëtes & aux gens de Lettres.

Dicéarchus de Meſſéne, contemporain d'Ariſtoxéne & diſciple d'Ariſtote, avoit compoſé un traité ſur les combats de Muſique, περὶ τῶν Μουσικῶν ἀγώνων. Il y parloit ſans doute des combats littéraires, qui en faiſoient ordinairement partie, de leur antiquité, des piéces qui y eſtoient couronnées, des prix qu'on y accordoit aux vainqueurs, & des loix qui s'y obſervoient. Malheureuſement cet ouvrage eſt perdu, & il ne nous reſte plus rien des Anciens ſur un ſujet ſi intéreſſant;

Voyez le Schol. d'Ariſtoph. ad Veſpaſ. & ran. & Jonſius, de Scriptor. hiſtor. Philoſoph. lib. 1. cap. 16.

parmi les Modernes, je n'en ſçais aucun qui ait entrepris de le traiter : je vais donc, mais ſans me flater de donner rien de complet ſur tous ces points, tâcher de vous expoſer ce que j'en ay recueilli dans les différents Auteurs Grecs & Latins qui, par occaſion, ont parlé de ces combats.

Pour commencer par leur antiquité, j'avoueray que rien n'eſt plus obſcur. On prétendoit même du temps de Plutarque, que les Poëtes n'avoient eſté admis que tard à diſputer pour le prix dans les combats ſacrez, c'eſt-à-dire, dans ces jeux ſolemnels qui ſe célébroient en l'honneur des Dieux & des Héros, & qui dans leur premiére inſtitution, n'eſtoient deſtinez qu'à des exercices propres à rendre les hommes robuſtes, adroits & courageux. Pour luy, il ſoûtient fortement le contraire, & cite en ſa faveur un ouvrage d'Acéſandre ſur l'Afrique; on y liſoit qu'Acaſte, aux funerailles de Pélias ſon pere, Roy d'Iolcos en Theſſalie, propoſa un combat poëtique, & que Sybilla y fut vainqueur. Il en appelle encore à l'écrit d'un Polémon, ſur les tréſors du temple de Delphes; cet auteur y faiſoit mention d'un Poëme compoſé par Ariſtomaque, qui y eſt qualifié de vainqueur aux jeux Iſthmiques. Il nomme ailleurs pluſieurs autres Poëtes très-anciens, qui avoient eſté couronnez aux jeux Pythiques, & ſuppoſe comme un fait inconteſtable, qu'Homére & Héſiode ſe diſputérent le prix de la Poëſie aux funerailles d'Œlicus de Theſſalie & d'Amphidamas de Chalcide, & qu'au jugement de Panis, qui eſtoit Roy de ce même pays, Héſiode, quoyque très-inférieur à Homére, avoit eſté déclaré vainqueur. De-là vint, ſelon Plutarque, le proverbe Πανίδους ψῆφος, *le jugement de Panis*, pour caractériſer un jugement rendu par l'ignorance ou par la prévention.

Sympoſ. 5.° quæſt. 2.

Id. de Muſica.

Héſiode, ep. ζ. v. μ.

Plutarque, συφ. συμπ.

Le Févre, vie des Poëtes Grecs.

Cependant, comme, malgré l'autorité des marbres d'Arondel, qui font Homére & Héſiode contemporains, pluſieurs Sçavants regardent le premier comme plus ancien de près de cent ans, il paroît que l'endroit d'Héſiode où il raconte luy-même un événement qui luy auroit eſté ſi glorieux, eſt ſuppoſé, car ſi les Anciens euſſent lû ce paſſage dans Héſiode,

ils n'auroient pas tant disputé si Homére estoit plus ancien que luy.

Quoy qu'il en soit, on voit dans un dialogue de Platon, que de toute antiquité les Poëtes combattoient entr'eux auprès du tombeau de Thésée. Ælien rapporte que vers la LX.e Olympiade, Pindare fut vaincu cinq fois à Thébes par la fameuse Corinne; & Pausanias remarque qu'à Tanagre, dans le lieu d'exercice, on montroit encore le portrait de cette belle & sçavante personne; elle y est, dit-il, représentée la tête ceinte d'un ruban, pour marque des prix de Poësie qu'elle remporta à Thébes sur Pindare.

In Minoe.

Lib. 9. c. 22.

Il faut convenir néantmoins que pendant tous les temps qui précédérent cette époque, environ 500. ans avant J. C. ces combats d'esprit ne furent pas, à beaucoup près, ni si communs, ni si célébres que ceux qui estoient consacrez aux exercices du corps.

Euripide déclame contre cet abus, & remarque judicieusement qu'il eût esté bien plus raisonnable de couronner les gens d'esprit qui sont utiles à leur patrie, que des athlétes, dont la force, l'adresse & l'agilité ne servoient qu'à amuser inutilement l'oisiveté de leurs compatriotes. Vitruve s'en explique à peu-près de même. On sçait, dit-il, que les athlétes qui avoient remporté la victoire aux jeux Olympiques, Pythiques, Isthmiques & Néméens, estoient couronnez en grande cérémonie; que lorsqu'ils revenoient chez eux, on les recevoit, comme en triomphe, dans un char à quatre chevaux, & qu'ils estoient défrayez aux dépens du public le reste de leurs jours. Je ne sçaurois assez m'étonner, ajoute-t-il, que nos ancêtres n'ayent pas donné de semblables, ou même de plus grandes récompenses aux célébres Ecrivains, qui ont trouvé le moyen de perpétuer après leur mort, les services qu'ils avoient rendus pendant leur vie à leurs citoyens.

In primo Autolyco.

Préface du liv. 9.e

Ainsi, quoyque du temps d'Euripide, les combats, du moins entre les Poëtes tragiques, fussent très-ordinaires, il est certain qu'ils n'avoient rien de comparable, ni pour la célébrité, ni pour la gloire, avec les autres combats, où le

vainqueur n'avoit d'autre mérite que celuy d'élever de bons chevaux, de les mener ſagement & rapidement, ou de ſe battre avec une adreſſe & une intrépidité merveilleuſes.

On ne peut douter que les uns & les autres ne ſe célébraſſent à peu-près dans les mêmes occaſions, c'eſt-à-dire, aux fêtes des Dieux, des Héros, & aux funerailles des Hommes illuſtres. On ſçait d'ailleurs que les jeux, les ſpectacles, & même les piéces de théatre, furent inventez chez les Grecs, comme chez les Latins, non pour le plaiſir, mais par un principe de religion & de piété.

Voy. Lilio Gyraldi, de Poët. hiſtor. dialog. 4.

Auſſi voyons-nous que les Poëtes tragiques combattoient pour le prix aux Dionyſiaques, aux Lénées, aux Panathénées & aux Chytriaques; ſolemnitez qui toutes, à l'exception des Panathénées, dont Minerve eſtoit l'objet, eſtoient conſacrées à Bacchus. Il falloit même que cette coûtume fût aſſez ancienne, puiſque Lycurgue, Orateur célébre, qui vivoit à Athenes du temps de Philippe & d'Alexandre, la remit en vigueur; pour augmenter l'émulation parmi les Poëtes, il accorda même le droit de bourgeoiſie à celuy qui ſeroit proclamé vainqueur aux Chytriaques.

Voyez Ariſtote, Poëtiq. ch. 13. Diog. Laërce, in Plat. l. 3. & le Schol. d'Ariſtophane, ſur les Nuées.

Plutarq. dans la vie de cet Orateur.

In Solone.

Plutarque nous aſſûre que du temps de Theſpis, qui vivoit vers la LX.[e] Olympiade, les Poëtes tragiques ne connoiſſoient point encore ces combats littéraires, ὅπο γὰρ εἰς ἀναγώνων ἁμίλλαν ἰὼν ἐξήγμενον τὸ ϖρᾶγμα. Il ſuppoſe que cet uſage ne s'établit que ſous Eſchyle & Phrynichus. Mais les marbres d'Oxford & Horace diſent formellement le contraire. Il eſt vray que les combats entre les Poëtes tragiques ne devinrent célébres qu'environ la ſoixante-dixiéme Olympiade, lorſque les Poëtes commencérent à ſe diſputer le prix par quatre piéces dramatiques, qui eſtoient compriſes ſous le nom général de Tétralogies, Τετραλογίαι; & je crois que ce n'eſt point m'éloigner de mon ſujet, que de m'étendre un peu ſur ce genre d'ouvrage.

Les trois premiéres piéces dont il eſtoit compoſé, eſtoient des Tragédies, & la quatriéme, appellée Satyres, Σατύροι, eſtoit une eſpéce de Comédie. Il ne nous en reſte qu'une ſeule

de ce dernier genre, qui eſt le Cyclope d'Euripide, ſur lequel Caſaubon a fait la définition qu'il nous donne de ce drame, & qui, par cette raiſon, doit eſtre un peu ſuſpecte. Il le définit donc *un Poëme ſatyrique annexé à la Tragédie, écrit d'un ſtile enjoué, accompagné d'un chœur de Satyres, dont l'action, partie ſérieuſe, partie comique, rouloit ſur quelqu'événement remarquable, & dont le dénouement eſtoit pour l'ordinaire heureux.*

Voy. Marmor. Oxon. epoq. 44. & Horace, de Arte Poëtica. De Satyrica Græcorum Poëſ. lib. 1. cap. 3.

Il eſt ſouvent fait mention de ces Tétralogies chez les Anciens. Nous avons même dans les ouvrages d'Eſchyle & d'Euripide, quelques-unes des Tragédies qui en faiſoient partie. On y voit ſous quel Archonte elles avoient eſté jouées, & le nom des concurrents qui leur avoient enlevé ou diſputé la victoire. Pluſieurs Critiques prétendent que le ſujet des trois différentes Tragédies qui entroient dans la Tétralogie, avoit ordinairement quelque choſe de commun. Ainſi la Tétralogie d'Eſchyle, connue ſous le nom d'*Oreſtia*, paroît avoir eſté ainſi nommée, parce que la premiére des trois Tragédies qui la compoſoient, eſtoit intitulée Agamemnon, la ſeconde, les Cæphores, la troiſiéme, les Euménides. Nous avons encore ces trois piéces, mais la quatriéme, qui eſtoit le drame ſatyrique, & intitulée *Protée*, ne ſe trouve plus. Or quoyque, ſur-tout dans l'Agamemnon, il ne ſoit parlé d'Oreſte qu'en paſſant, cependant comme la mort de ce Prince, qui eſtoit pere d'Oreſte, eſt l'occaſion & le ſujet des Cæphores & des Euménides, on aura pu donner à cette Tétralogie le nom d'*Oreſtia*.

Voyez le Scol. d'Ariſtoph. ſur les Nuées, édit. de Cuſter.

Ælien nous a conſervé le titre de deux Tétralogies, dont les piéces ont encore entr'elles quelqu'affinité. Il dit qu'en la XCI.e Olympiade, dans laquelle Exainéte d'Agrigente remporta le prix de la courſe, un certain Xénoclès, qui luy eſtoit peu connu, obtint le prix de Tétralogie contre Euripide. Le titre des trois Tragédies du premier, eſtoit Œdipe, Lycaon & les Bacchantes, ſuivies d'Athamas, drame ſatyrique. Vous voyez que ces trois piéces, quoyque tirées d'hiſtoires toutes différentes, rouloient cependant à peu-près ſur des crimes de même nature. Œdipe avoit tué ſon pere,

Hiſtoriarum variarum, lib. 11. cap. 8.

Lycaon mangeoit de la chair humaine, & les Bacchantes égorgeoient quelquefois leurs propres enfants. On peut dire la même choſe de la Tétralogie d'Euripide, dont la premiére Tragédie avoit pour titre Alexandre ou Pâris, la ſeconde Palaméde, & la troiſiéme les Troyennes; ces trois ſujets avoient tous rapport à la même hiſtoire, qui eſt celle de Troye. Il faut convenir néantmoins que cette régle n'eſtoit pas générale, car nous trouvons chez les Anciens, des Tétralogies dont les ſujets paroiſſent n'avoir entr'eux rien de commun.

Voyez Jonſius, de Script. hiſtor. Philoſoph. l. 1. cap. 16.

In Ranas.

Le Scholiaſte d'Ariſtophane obſerve qu'Ariſtarque & Apollonius conſidérant ces trois Tragédies ſéparément du drame appellé Satyres, les nomment des Trilogies, Τελολία, parce que les ſatyres eſtant d'un genre comique, n'avoient aucun rapport, ſoit pour le ſtile, ſoit pour le ſujet, avec les trois Tragédies qui eſtoient le fondement de la Tétralogie. Cependant dans les ouvrages des anciens Tragiques, il eſt ſouvent parlé de Tétralogie, & jamais de Trilogie.

Sophocle, que les Grecs nommoient le pere de la Tragédie, en connoiſſoit ſans doute d'autant mieux la difficulté, qu'il avoit plus approfondi ce genre d'écrire. C'eſt peut-eſtre par cette raiſon que dans les combats où il diſputa le prix de la Tragédie avec Eſchyle, Euripide, Chærilus, Ariſtée & pluſieurs autres Poëtes, il fut *le premier qui commença d'oppoſer Tragédie à Tragédie, ſans entreprendre de faire des Tétralogies.*

Apud Suidam, tom. 3. édit. de Cuſter.

On peut compter Platon parmi ceux qui en avoient compoſé. Dans ſa jeuneſſe, ne ſe trouvant point de talent pour les vers héroïques, il prit le parti de ſe tourner du côté de la Tragédie. Déja il avoit donné aux Comédiens une Tétralogie, qui devoit eſtre jouée aux prochaines Dionyſiaques; mais ayant par hazard entendu Socrate, il fut ſi frappé de ſes diſcours, que mépriſant une victoire qui n'avoit plus de charmes pour luy, non-ſeulement il retira ſa piéce, mais il renonça pour toûjours à la Tragédie, & ſe livra entiérement à l'étude de la Philoſophie.

Ælien, hiſtor. variarum, l. 11, cap. 8.

Au reſte, ces combats entre les Poëtes tragiques devinrent ſi célébres, que peu de temps après leur établiſſement, Thémiſtocle

Thémiſtocle en ayant donné un, dans lequel Phrynichus fut couronné, ce grand Capitaine crut devoir en immortaliſer la mémoire par une inſcription, qui eſt venue juſqu'à nous. *Plutarque, in Themiſtocle.*

Il y avoit eu de tout temps dans les jeux Pythiques un combat de Muſique, Μέσικος ἄγων, dans lequel, outre les prix propoſez aux joueurs de flûte, πύθικος αὐλήτης, & de lyre, κιθαρίσης, il y en avoit un troiſiéme, κιθαρῳδός, pour ceux qui faiſoient exécuter des Odes & des Elégies miſes en chant, & dont les auteurs faiſoient eux-mêmes la Muſique. Terpandre, auſſi grand Poëte que Muſicien, & moins ancien qu'Homére, y remporta trois fois ce dernier prix. On y ajoûta dans la ſuite un combat de Poëtes tragiques. Mais ſi cette nouveauté mit de la variété dans le ſpectacle, on trouva en même-temps qu'elle luy ôtoit une noble ſimplicité qui en faiſoit l'ornement. D'ailleurs, elle jetta les juges du combat dans un grand embarras. Ils ſe faiſoient une infinité d'ennemis. Les Poëtes dont on bleſſe la vanité ſont d'autant plus à craindre, qu'ils peuvent ſe venger plus aiſément & plus ſecretement que les autres hommes. On propoſa donc de ſupprimer ce nouveau combat, non par haine ou par mépris pour la Poëſie, au contraire, ajoûte Plutarque, qui me fournit ce recit, les Poëtes eſtant regardez, ſans contredit, comme les plus nobles d'entre les combattants, les juges eſtoient mortifiez, & en quelque façon confus, qu'eſtant tous pour la plûpart diſtinguez par leur eſprit & par leur mérite, ils ne puſſent cependant pas tous remporter la victoire. Mais cet avis ne fut point ſuivi, & le même Auteur nous parle d'un Soſiclès qui eſtoit de ſes amis, & qui de ſon temps remporta le prix de la Tragédie aux jeux Pythiques. *Id. ſymp. 5. quæſt. 2.* *Id. de Muſica.* *Sympoſ. 5. quæſt. 2.*

Les Poëtes comiques avoient auſſi leurs combats. Il ne faut qu'ouvrir Ariſtophane, & l'on y verra que preſque toutes ſes Comédies & celles des autres Poëtes de ſon temps, ont concouru pour le prix, dans les combats qui ſe donnoient aux principales fêtes des Athéniens. *Edit. de Cuſter.*

Dans les Lénées, qui eſtoient dédiées à Bacchus, outre le combat de Tétralogie dont j'ay parlé, au temps du Scholiaſte

d'Ariſtophane, les Poëtes y combattoient encore par des piéces compoſées exprès pour faire rire, τὸ γελασῖναι ποιεῖν. Je ne ſçais ſi par ces ſortes de piéces, on ne doit point entendre celles qui eſtoient appellées Satyres, & qui ſe jouoient quelquefois toutes ſeules, & ſans faire partie de la Tétralogie.

Voyez Caſaub. de Poët. Græc. Satyra, lib. 1. cap. 5 & notas Menagii ad Laërt. in Plat.

Dans la ſuite, ſoit que les génies ſe fuſſent épuiſez, ſoit que les Athéniens euſſent conſervé un goût continuel pour les ouvrages de leurs anciens Poëtes tragiques, on permit aux Auteurs qui leur ſuccédérent, de porter au combat les piéces des anciens Auteurs corrigées; & Quintilien aſſûre que quelques Modernes, qui avoient uſé de cette permiſſion ſur les tragédies d'Eſchyle, s'eſtoient rendus, par cette ſeule raiſon, dignes de la couronne.

Inſtitut. liv. 1. ch. 1.

Ces combats paſſérent de la Grece aux Etats voiſins. Ceux qui ne ſe repréſentent Alexandre que ſous l'idée d'un fameux guerrier, ſeront ſurpris qu'il eût peu de goût, & même de l'averſion pour les combats Gymniques, & qu'au contraire il aimât beaucoup les combats littéraires. Après ſon retour d'Egypte en Phénicie, dans une fête d'actions de graces qu'il célébra à l'occaſion de ſes conquêtes, on rapporte qu'il y donna un combat de Poëtes tragiques. Là, deux Rois de Chypre qui ſe trouvérent les juges de ce combat, ayant décerné la victoire à un nommé Athénodorus, le Conquérant, qui avoit juſqu'alors diſſimulé l'intérêt qu'il prenoit à ſon antagoniſte nommé Theſſalus, dit ouvertement qu'à la vérité il louoit l'équité des juges, mais qu'il auroit mieux aimé perdre la moitié de ſon royaume, que de voir Theſſalus vaincu.

Plutarque, in Alexandro.

Ptolomée, qui eſt ſans doute le Philadelphe, & le même qui forma la célébre Bibliothéque d'Alexandrie, « fonda, au rapport de Vitruve, des jeux en l'honneur des Muſes & d'Apollon, de même qu'on en avoit fondé pour les athlétes, & il propoſa des honneurs & des récompenſes à toutes ſortes d'Ecrivains qui y remporteroient le prix. Ce Prince choiſit ſept juges parmi les gens de Lettres de la ville, & n'oublia rien pour que les prix fuſſent diſtribuez avec autant de lumiére que d'équité. »

Lib. 7.

Outre ces combats inſtituez en l'honneur de quelque Divinité, vous avez déja vû qu'on en célébroit auſſi pour honorer les funerailles des perſonnes illuſtres. Ce fut par ce motif qu'Artemiſe ouvrit un combat littéraire, lorſqu'elle fit la dédicace du ſuperbe monument qu'elle avoit élevé à la mémoire de Mauſole ſon mari : *Agona*, id eſt, *certamen, laudibus ejus dicundis facit.* Cette Reine promit des prix conſidérables en or, en argent & en autres choſes précieuſes, aux Poëtes & aux Orateurs qui auroient le mieux réuſſi à célébrer les vertus de ſon époux. On dit, continue Aulu-Gelle dont j'emprunte ce récit, que Théopompe, Théodecte & Naucritès, perſonnages fameux par leur eſprit & par leur éloquence, s'y préſentérent pour y diſputer le prix. Il y en a même qui ont écrit qu'Iſocrate fut auſſi un des concurrents, cependant Théopompe ſon diſciple fut déclaré vainqueur. Il ajoûte qu'on voyoit encore de ſon temps une Tragédie de Théopompe intitulée *Mauſole*, & que cette piéce avoit eſté plus goûtée que le diſcours en proſe qu'il avoit fait en l'honneur de ce Prince. Plutarque dit affirmativement qu'Iſocrate ſe préſenta à ce combat, & que le panégyrique qu'il y prononça, eſt perdu.

Gellius, l. 10, cap. 18.

Vie de cet Orateur.

Mais quels eſtoient les loix & les juges de ces ſortes de combats ? C'eſt encore un point qu'il n'eſt pas aiſé d'éclaircir. Ceux qui ont travaillé ſur les combats Gymniques, & ſur les autres exercices ſi célébres dans les jeux des Anciens, n'ont encore pu nous dire là-deſſus rien de bien certain. De tous les peuples, les Grecs ont eſté les plus changeants, & leur inconſtance naturelle ſe remarque aiſément dans les divers changements que l'uſage apportoit dans leurs jeux, ſelon la diverſité des lieux & des temps. Ces changements n'ont pas eſté moins fréquents dans les combats littéraires ; & par deſſus cela, comme ils eſtoient moins faits pour la multitude, & par conſéquent plus rares, il en eſt auſſi beaucoup moins parlé dans les Auteurs anciens.

Si l'on en croit Héſychius, il y avoit cinq juges pour les piéces de théatre, non-ſeulement à Athenes, mais même en

Apud Ballonium, de Theatro, l. 1, cap. 25.

Pollux, lib. 3. cap. 30.

Sicile. Ces juges avoient des places distinguées, & estoient assis sur le premier banc. Ils estoient, selon M. Dacier, choisis dans chaque tribu, & on leur faisoit prêter serment de juger selon le droit & l'équité, sans cabale & sans aucune faction. Il paroît néantmoins par un endroit de Plutarque, que cet usage ne commença que sous Cimon. Il rapporte dans la vie de ce célébre Athénien, que lorsque Sophocle encore fort jeune, donna sa premiére piéce, la chaleur & la brigue des spectateurs, qui estoient partagez entre luy & ses concurrents, ne permirent pas à l'Archonte Atepsion de tirer au sort les juges du combat; mais que Cimon estant entré dans le théatre avec ses collégues, commença par faire les libations ordinaires à l'honneur des Dieux; & que pour ne pas renvoyer les spectateurs, dont l'animosité continuoit toûjours, il prit le parti de choisir dix d'entr'eux de chaque tribu, après avoir reçu d'eux le serment usité en pareille occasion. Il ajoûte que la dignité des juges échauffa encore l'esprit des spectateurs & des combattants; que Sophocle fut déclaré vainqueur, & qu'Eschyle, qui estoit un de ses rivaux, en fut si vivement picqué, qu'il se retira en Sicile, où il mourut peu de temps après.

Remarques sur le chap. 13 de la Poëtiq. d'Aristote.

Vie de Cimon.

On prenoit, au reste, toutes les mesures nécessaires pour mettre les décisions des juges au-dessus de tout soupçon. C'estoit le sort qui décidoit du rang où les concurrents devoient lire, ou faire réciter leurs ouvrages. Néron luy-même, depuis qu'il eut la folie, plûtôt que le goût de la Poësie, se soûmettoit à cette loy. D'ailleurs, ces juges montroient dans les occasions une grande sévérité. Il paroît par l'aventure d'un certain Evangelus, qu'on peut voir dans Lucien, qu'ils estoient en droit de punir, & même de faire battre de verges, ceux qui estoient assez téméraires pour se présenter au combat, sans avoir les qualitez nécessaires pour mériter l'attention du public.

Voyez Lucien, in Harmo.

Plut. lymp. 9. quæst. 3. & Suet. in Neron.

Mais quelque grandes que fussent les précautions avec lesquelles on choisissoit les juges de ces combats, non-seulement les vaincus, comme c'est l'ordinaire, mais souvent les personnes désintéressées, du moins en apparence, appelloient à

la poſtérité de l'équité de leurs jugements. Si Pindare fut vaincu cinq fois par Corinne, c'eſt, dit un Auteur, qu'il eut le malheur de trouver des juges ignorants, ἀμάθοι θεσπίων ἀκροάται. D'autres les juſtifient du reproche d'ignorance, mais ils les accuſent de foibleſſe, & d'avoir donné plus d'attention à la beauté de Corinne, qu'à la beauté des vers de ſon concurrent. N'eſt-il pas étrange, diſoit le Scythe Anacharſis, que chez les Grecs les Artiſtes combattent, & que ce ne ſoit pas en même-temps des Artiſtes qui ſoient leurs juges?

Ælien.

Lucien, in Harmonide.

Quintilien ne craint point de dire que Ménandre & Euripide ont eſté jugez avec beaucoup plus d'équité par la poſtérité que par leurs contemporains. Le dernier ſuccomba ſouvent ſous les intrigues des plus miſerables Poëtes de ſon ſiécle. Au rapport de Varron, il avoit compoſé ſoixante-quinze Tragédies; il n'y en eut, parmi ce grand nombre, que cinq qui furent couronnées, & encore la derniére ne le fut-elle qu'après ſa mort.

Inſtitut. lib. 3.

Apud Gellium, lib. 17 cap. 4. Voyez encore le Schol. d'Ariſtophane, ad Ran.

A l'égard de Ménandre, combien de fois ne fut-il pas vaincu dans ces ſortes de combats, par la cabale & par le crédit d'un certain Philémon, Poëte qui ne ſe ſoûtenoit que par la commiſération qu'on avoit de ſa foibleſſe? On raconte même que Ménandre l'ayant rencontré un jour, luy dit naïvement ces paroles: Avouez-le de bonne foy, Philémon, n'eſt-il pas vray que vous ne ſçauriez vous empêcher de rougir, lorſque vous remportez ſur moy la victoire?

Gellius, ibid.

Si on en croit un ancien Scholiaſte d'Ariſtophane, la Comédie de ce Poëte intitulée *les Nuées,* n'eut aucun ſuccès, par la faction d'Alcibiade, qui fit pancher la balance en faveur de Cratinus, qui luy avoit oppoſé une autre Comédie; mais comme dans ces temps les Poëtes comiques ſe donnoient la licence de parler des affaires d'Etat, & de jouer même ouvertement ceux qui en tenoient les rênes, il eſtoit naturel que les perſonnes dont ces piéces bleſſoient la gloire ou les intérêts, miſſent tout en œuvre pour leur enlever la victoire, ou du moins le premier prix.

Argument. 2. ad Nubes. édit. de Cuſter.

Car il y en avoit ordinairement pluſieurs. Il eſt certain que

Voy. l'argument de la Médée d'Eurip. édit. de Barnes.

dans les combats entre les Poëtes, ſoit tragiques, ſoit comiques, il y en avoit trois, τὰ πρωτεῖα, τὰ δευτερεῖα, τὰ τριτεῖα. Je n'en rapporteray que deux exemples, ſur une infinité d'autres. Dans l'argument de la Médée d'Euripide, qui jointe avec ſon Philotecte, ſon Dictys & les Moiſſonneurs, drame ſatyrique, formoit une Tétralogie, il eſt dit qu'elle fut jouée dans la LXXXVII.e Olympiade, ſous l'Archonte Pythiodore, qu'Euphorion fut couronné le premier, Sophocle le ſecond, & Euripide le troiſiéme. De même on voit par l'argument des *Grenouilles* d'Ariſtophane, qu'il fut le *premier,* par cette même Comédie, Phrynichus le *ſecond,* par une Comédie intitulée *les Muſes,* & Platon le *troiſiéme,* par une autre qui avoit pour titre *Cléophon.*

Voyez l'argument des Grenouilles.

Ol. Od. 7. 8. 13. & Nem. II.

Et de même que c'eſtoit la coûtume, comme on le voit par pluſieurs Odes de Pindare, de compter le nombre des couronnes que les athlétes avoient remportées, auſſi comptoit-on exactement celles que les Poëtes avoient gagnées. Néron eut la gloire, ou, pour mieux dire, la honte d'en raſſembler juſqu'à mille quatre-vingt-quatre, qu'il avoit extorquées, tant en Italie qu'en Grece; & comme l'élevation des Princes, quelque mérite qu'ils ayent d'ailleurs, rend la plûpart des honneurs qu'on leur accorde, aſſez ſuſpects, on pourroit douter que ce fût à plus juſte titre qu'Alexandre-Sévére en eût obtenu ſept cens quatre-vingt-une.

Xiphilin, in Nerone.

Dio, in Anton.

Long-temps avant que les Politiques euſſent trouvé le moyen de ſe ſervir de la vanité des hommes, pour les faire concourir plus aiſément & à moins de frais au bien de la ſociété, dans les combats du corps comme dans ceux de l'eſprit, on propoſoit pour prix, des trépieds, des vaſes, des coupes d'or, & pluſieurs autres récompenſes de ce genre. Mais à meſure que les mœurs s'épurérent, la Grece changea cet uſage. Elle voulut élever l'eſprit de ſes enfants, & leur apprendre qu'ils ne devoient combattre que pour la gloire. Du temps de Pindare, les prix des vainqueurs aux quatre jeux ſolemnels de la Grece, qui n'avoient d'abord eſté inſtituez que pour les exercices du corps, mais dans leſquels j'ay montré que les

Voyez la 1.re Ode Iſthmique de Pindare, Homére & Virgile, l'un dans les funerailles de Patrocle, l'autre dans celles d'Anchiſe.

combats littéraires furent admis, les prix des vainqueurs ne conſiſtoient que dans une ſimple couronne, ſçavoir, d'olivier ſauvage aux jeux Olympiques, de laurier aux jeux Pythiques, d'ache verd aux jeux Néméens, & d'ache ſec aux jeux Iſthmiques *. On ne peut douter que cet uſage ne fût communément reçu dans les combats dont il eſt ici queſtion. La qualité des combattants, qui eſtoient ſouvent des Rois, des Généraux d'armées, & les premiers Magiſtrats de leur République, ne permet pas de penſer autrement.

Voyez Dion, de vita Hadriani.

Il eſt vray que les Poëtes qui eſtoient vainqueurs aux Panathénées, outre une couronne d'olivier de ceux qu'on appelloit ſacrez ou μορία, recevoient encore un vaſe plein d'huile; & que, contre la loy ordinaire, qui défendoit le tranſport de l'huile hors de l'Attique, il eſtoit permis à ceux qui eſtoient d'un autre pays, d'emporter celle qui leur avoit eſté donnée pour prix. Mais cet avantage eſtoit ſi peu conſidérable, qu'on ſent bien que c'eſtoit une diſtinction plus capable de flater le vainqueur, que propre à l'enrichir. Il faut dire la même choſe du vin nouveau qu'on donnoit encore, ſuivant le témoignage d'un Ancien, aux Poëtes comiques qui eſtoient déclarez vainqueurs à certaines fêtes de Bacchus : τοῖς νικῶσι κωμικοῖς ξύλα δίδωσι, τοῦτό ἐστι νέον οἶνον.

Voyez le Schol. de Sophocle, Oedip. Col. & Lucien, de Gymnaſiis.

Voyez le Schol. de Pindare, Od. Nem. X.

Voyez le Schol. d'Ariſtophane, in Acharn.

Et, généralement parlant, ſi l'on donnoit quelquefois des récompenſes utiles dans ces ſortes de combats, pour l'ordinaire on n'y en pouvoit attendre que de glorieuſes; mais par cette même raiſon, elles eſtoient accompagnées de tout ce qui pouvoit flater l'amour propre des gens de Lettres. Auſſi les recherchoient-ils avec une ardeur qui nous paroît incroyable; & lorſqu'ils les avoient obtenues, ils donnoient à leurs amis un grand feſtin, qu'on appelloit ἐπινίκια.

Athen. liv. 4 & 5. Plutarq. ſymp.

Les Romains, qui furent long-temps un peuple plus guerrier que ſçavant, empruntérent ces combats des Grecs, mais ce ne fut guéres qu'après le ſiécle d'Auguſte. Lors même

* Voyez les remarques de M. l'Abbé Maſſieu ſur la premiére Ode Iſthmique de Pindare, *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, Tome VI.*

Lucien, *de Gymnaſ.* dit que la couronne aux Jeux Iſthmiques eſtoit de Pin-

que les Poëtes & les Orateurs Latins eurent, pour ainſi dire, égalé par les lettres, la gloire que leurs grands Capitaines s'eſtoient acquiſe par les armes, on commença à la vérité à rendre quelques honneurs aux premiers, mais ce n'eſtoit que de ces ſortes d'honneurs que le reſpect, l'eſtime & l'admiration attirent naturellement. Tacite remarque, par exemple, que le peuple aſſemblé dans le théatre, fut ſi frappé de la beauté des vers de Virgile, que tous ſe levérent de concert, & luy rendirent des honneurs pareils à ceux qu'ils auroient rendus à Auguſte même. Mais nous ne liſons nulle part qu'il y en eût de marquez, ni de prix établis en faveur de ceux qui ſe diſtingueroient par la Poëſie ou par l'éloquence. Les Poëtes, qui, pour l'ordinaire, ſont toûjours les premiers à rendre juſtice à leur propre mérite, ſe mettoient eux-mêmes la couronne ſur la tête, comme on le voit par pluſieurs endroits d'Horace, d'Ovide, de Tibulle, &c. & perſonne, ſi on en excepte leurs rivaux, ne la leur diſputoit; mais elle ne leur eſtoit point donnée en cérémonie, ni comme un prix qu'ils euſſent enlevé à quelques concurrents.

Voyez Paſchal, de Coronis, l. 5. cap. 12.

Sous le regne de Tibére, la coûtume s'introduiſit de récompenſer par autorité publique, les Poëtes & les Orateurs célébres; & ce droit parut ſi beau, que les Empereurs ſe le reſervérent à eux-mêmes. « Le Sénat ayant reſolu d'offrir à » Germanicus un bouclier d'or d'une grandeur & d'une magnificence ſinguliére, comme à un des plus grands Orateurs de » ſon temps, Tibére n'approuva pas cette diſtinction, & voulut qu'on luy en donnât un ordinaire, & ſemblable à ceux qu'on donnoit aux autres Orateurs.

Tacit. Annal. lib. 2.

L'Hiſtorien qui rapporte ce fait, nous apprend encore qu'Aſſer fut mis au rang des premiers Orateurs, ſur la réputation que ſon éloquence luy avoit acquiſe, *& ſur la parole formelle du Prince, qui uſant de ſon droit, le déclara diſert.* Mais & ce titre, & le bouclier donné à Germanicus, doivent eſtre plûtôt regardez comme une diſtinction honorable, que comme le prix & la ſuite d'un combat tel que ceux qui ſont l'objet de ce diſcours.

Annal. lib. 4.

Si Caligula

Si Caligula ne fut pas le premier qui les introduiſit à Rome, on ne peut nier du moins qu'il n'ait eſté l'inſtituteur de ces fameux combats établis à Lyon auprès de l'autel d'Auguſte. On ſçait qu'il y avoit des prix d'éloquence Grecque & Latine, & que les vaincus, outre qu'ils eſtoient obligez de fournir à leurs dépens les prix aux vainqueurs, eſtoient encore contraints d'effacer leurs propres ouvrages avec une éponge, ou même avec leur langue, ſi mieux ils n'aimoient eſtre battus de verges, ou précipitez dans le Rhône. *Suet. in Calig. cap. 20. Juven. Sat. 1.*

Néron, qui auroit peut-eſtre acquis quelque gloire, ſi la fortune n'en avoit fait qu'un Poëte ou qu'un Muſicien, ſignala ſon regne par l'établiſſement d'un combat littéraire. Dans les jeux qui de ſon nom furent appellez Néroniens, *Neronia certamina,* & qui ſe célébroient tous les ans, parmi les différents combats qui, à la maniére des Grecs, en faiſoient partie, il y en avoit un de Muſique, *Muſicum certamen.* Or ce qui prouve que par ce mot de *Muſicum,* on doit entendre un combat Poëtique, ou plûtôt de gens de Lettres, c'eſt qu'on lit dans Suétone que cet Empereur, par le ſuffrage des juges qu'il avoit nommez pour préſider à ce combat, y reçut la couronne de vainqueur en Poëſie & en Eloquence, quoyque cette couronne eût eſté l'objet de l'émulation de tout ce qu'il y avoit alors de gens diſtinguez par leur mérite. *Suet. in Neron. cap. 12.*

Domitien voulut auſſi couvrir ſes vices par un amour apparent pour les beaux arts. Rome luy fut redevable de l'établiſſement des jeux Capitolins. Il les forma ſur le modéle des jeux Olympiques, & ils devinrent ſi fameux, que dans la ſuite les Romains, ſelon leur maniére de parler, ne comptérent plus *la grande année* par luſtres, mais par les combats Capitolins. Il y propoſa un grand nombre de prix pour les Joueurs de flûte, les Muſiciens, les Comédiens mêmes, mais ſur-tout pour ceux qui par des piéces de Poëſie ou d'Eloquence, ſoit en Grec ou en Latin, l'emporteroient ſur leurs rivaux. Mais quoyque ces combats ayent ſubſiſté long-temps après le regne de Domitien, Suétone nous aſſûre que de ſon *Voyez Suétone, in Domit. c. 4. & Scalig. Auſon. lection. lib. 1. cap. 10.*

temps le nombre de ceux qui y eſtoient couronnez, eſtoit conſidérablement diminué.

Outre ces jeux, qui ne revenoient que tous les cinq ans, Domitien en inſtitua d'autres en l'honneur de Minerve. On les appelloit *Quinquatria,* ils ſe renouvelloient chaque année, & on les célébroit ſur la montagne d'Albe. Aux chaſſes extraordinaires, & aux ſpectacles dont ce Prince les embellit, il joignit encore des combats de Poëtes & d'Orateurs. Stace, qui avoit eu la mortification de voir tomber ſa Thébaïde aux jeux Capitolins, fut, pour diverſes autres piéces de ſa compoſition, couronné cinq fois dans ces derniers. Le même Poëte nous apprend qu'il y avoit pluſieurs prix de Poëſie. La couronne de celuy qui obtenoit le premier, eſtoit ornée de bandelettes & de feuilles d'or; il n'y avoit pour le ſecond prix, qu'une ſimple couronne d'olivier.

Suet. in Domit. cap. 4.

Stat. in Epicedio patris & ſylvar. 4.° ſil. 2.

Juven. Sat. 5.

Mais dans les jeux Capitolins, la couronne du vainqueur eſtoit de chêne, peut-eſtre parce que les Empereurs s'eſtoient reſervez le laurier. Tout l'avantage de ceux qui remportoient la victoire dans ces différents combats, ſe réduiſoit, comme on l'a vû parmi les Grecs, à de pures marques d'honneur. On y ſuivoit auſſi les mêmes loix. Néron, moins ſans doute par modeſtie, que par un raffinement de vanité, s'y ſoûmettoit auſſi religieuſement que les ſimples particuliers; il ne combattoit qu'au rang que le ſort luy avoit aſſigné. Il eſt impoſſible, dit Suétone, de ſe repréſenter la timidité, l'inquiétude qui l'agitoient dans ces occaſions, la jalouſie qu'il avoit contre ſes rivaux, & la crainte que luy inſpiroient ſes juges. Je croirois cependant volontiers, avec Tacite, que tous ces ſentiments, ſi indignes d'ailleurs d'un Empereur, eſtoient affectez. Depuis la diſgrace de Lucain, qui fut aſſez téméraire pour faire un meilleur Poëme que luy, & aſſez malheureux pour trouver des juges intégres qui luy donnérent le prix au préjudice de Néron, il n'eſt pas probable que ce Prince pût craindre ſérieuſement d'eſtre vaincu par ſes concurrents.

In Neron. cap. 23.

Annal. 16.

Si on en croit Lucien, il en coûta la vie à un Grec, qui,

Nero, ſive de Foſſione Iſthmi.

aux jeux Iſthmiques, ne conſentit à céder à Néron le prix de la Tragédie, qu'à condition que ce Prince payât ſa complaiſance au prix de dix talents. On remarque encore que contre la coûtume établie dans les combats ſacrez, il ſe proclamoit luy-même vainqueur, quoyque ce fût le héraut ſeul qui fût en droit de le faire. *Suet. in Neron. cap. 24.*

Il eſt naturel de croire que l'uſage de donner de pareils combats, ſe répandit du moins dans les grandes villes de l'Empire Romain. Outre l'exemple que j'en ay déja cité pour la ville de Lyon, Strabon témoigne qu'on en voyoit un célébre à Naples, & ſemblable à celuy des jeux Capitolins. *Lib. 1.*

Ces derniers, quoyque célébrez tantôt avec plus ou moins de magnificence, ſuivant les différentes inclinations des ſucceſſeurs de Domitien, ſubſiſtérent avec éclat juſqu'au temps des Gordiens; & ſans doute que ces combats littéraires ne tombérent entiérement qu'avec l'Empire Romain, & lorſque les Barbares ayant porté la déſolation dans l'Italie, les beaux arts furent étouffez ſous les débris de la ville de Rome. *Voy. Cenſorin, de die natali.*

On a dû remarquer que chez les Romains, les prix d'Eloquence eſtoient toûjours joints à ceux de Poëſie. Je me perſuade que lorſqu'ils empruntérent ces combats des Grecs, l'uſage d'y couronner les Orateurs auſſi-bien que les Poëtes, s'eſtoit récemment établi parmi ces derniers, car juſqu'alors je n'en vois point de veſtige dans les Auteurs; mais depuis ce temps-là ils en font ſouvent mention, & l'on voit par une lettre de l'Empereur Julien, que cette coûtume eſtoit encore en vigueur ſous ſon regne, & que les combats entre les Orateurs eſtoient pour lors auſſi fréquents que les combats entre les Poëtes. *Ep. ad Georg.*

DISCOURS
SUR L'IMITATION DES MŒURS DANS LA POESIE.

Par M. RACINE.

19. Avril 1735. LES Peintres qui ne parlent qu'aux yeux, ne peuvent nous faire reconnoître les perſonnes dont ils imitent la reſſemblance, que par les traits de leurs viſages & par leurs habillements; c'eſt par-là qu'ils nous apprennent leur âge, leur ſexe, leur condition, leur pays, leur ſiécle, & qu'ils nous font même quelquefois entrevoir leurs paſſions. Les Poëtes qui parlent à l'eſprit, doivent nous les faire connoître à fond, par leur maniére d'agir & de parler, c'eſt-à-dire, par leurs *Mœurs*, & nous en montrer une reſſemblance entiére, en imitant la nature, ce grand modéle qu'Horace leur recommande d'avoir toûjours devant les yeux :

Art. Poët.

Reſpicere exemplar vitæ, morumque jubebo
Doctum imitatorem, & veras hinc ducere voces.

On diſtingue les mœurs particuliéres des générales. Les particuliéres ſont celles qui ſont propres à chacun de nous en particulier, & que nous tenons du tempérament ou de l'éducation. Les générales ſont celles que nous donnent communément l'âge, le ſexe, la condition, le pays & le ſiécle.

Mœurs particuliéres.

L'imitation des mœurs particuliéres ne demande pas de longues réflexions; les perſonnages que le Poëte introduit, ou ſont connus, ou ne le ſont pas; il eſt le maître des mœurs des derniers, pourvû qu'il leur conſerve juſqu'à la fin celles qu'il leur a données d'abord, ſans quoy il pécheroit contre la vrayſemblance, de même qu'il pécheroit contre la vérité, s'il donnoit aux premiers des mœurs différentes de celles que tout le monde ſçait qu'ils ont eûes. Les auteurs des Romans, qui ont le privilége de ne ſuivre aucune régle, ne ſont aucune

attention à celle-ci, & donnent les mœurs Françoiſes également à tous les Héros anciens & modernes. Les Poëtes ont plus de reſpect pour la vérité, parce qu'on ne peut la violer ſans deſſein, & que la faute d'un Auteur qui s'en écarte, eſt auſſi riſible que celle d'un Peintre qui ne rend aucun des traits de la perſonne qu'il a voulu peindre. On demande même cette reſſemblance ſi exacte, que quoyque l'amour de l'Hippolyte François ait quelque choſe de farouche & de ſauvage, & ſoit l'amour d'un Hippolyte qui, occupé de ſon char & de ſes chevaux, avoue, quand il parle à ſa maîtreſſe, qu'il luy parle une langue étrangére; quelques Critiques ont trouvé à redire qu'on luy fît parler une langue qui, ſuivant ſes véritables mœurs, luy eſtoit entiérement inconnue.

Les Poëtes ont plus ſouvent péché contre la vrayſemblance, & cette faute échappe plus aiſément, parce qu'elle eſt moins remarquable. Arioſte la reproche avec raiſon à Euripide, dans ſon Oreſte & dans ſon Iphigénie en Aulide. Ménélas qui arrive dans Oreſte, lorſqu'on va condamner à mort ce Prince ſon neveu, paroît plein de courage, & prêt à le ſecourir; mais bientôt il dément ce premier caractére, parle en homme plein de timidité, & abandonne Oreſte. Iphigénie allant à l'autel avec joye, & regardant ſa mort comme le ſalut de la patrie, n'eſt plus cette même Iphigénie qui un moment auparavant s'eſtoit jettée aux genoux de ſon pere pour luy demander la vie; des changements ſi prompts ſont contraires à la nature, parce que le cœur ne change pas en un moment. On ne doit pas s'attendre que la Rodogune de Corneille, Princeſſe qui, par ſon caractére vertueux, ſert de contraſte à Cléopatre, propoſe aux deux freres l'aſſaſſinat de leur mere. Corneille s'efforce en vain de la juſtifier, en avouant que quand même elle ſeroit condamnable, elle mérite grace, par l'embarras dans lequel elle jette ces deux Princes, & par le trouble qu'elle produit; il n'eſt point de beauté contre la vrayſemblance, & une pareille propoſition ne peut ſortir de la bouche d'une perſonne eſtimable. L'Auteur d'Athalie a bien ſenti qu'il démentiroit le caractére de cette Reine, s'il

la rendoit ſuſceptible de compaſſion. La premiére vûe de Joas excite en elle ce ſentiment; mais à peine s'en apperçoit-elle, qu'elle ſe hâte de l'étouffer:

La douceur de ſa voix, ſon enfance, ſon âge,
Font inſenſiblement à mon inimitié
Succéder..... Je ſerois ſenſible à la pitié!

Ce reproche qu'elle ſe fait, la rend à elle-même. Au dernier Acte de Britannicus, Néron ne paroît plus le même qu'au commencement de la piéce, quand ſon nouvel amour luy faiſoit craindre

——— Octavie, Agrippine, Burrhus,
Sénéque, Rome entiére, & trois ans de vertus.

Il conſentoit alors à voir ſa mere, répondoit à ſes plaintes, la contentoit en apparence, & ſe laiſſoit attendrir par les remontrances de Burrhus. Au dernier Acte, il quitte Agrippine, qu'il a malheureuſement rencontrée, ſans répondre à ſes reproches, ſans daigner ſe juſtifier; & quand il ſort en diſant, *Narciſſe, ſuivez-moy*, il fait voir qu'il n'écoute plus ni remontrances, ni remords, & qu'il s'eſt entiérement livré à l'affreux miniſtre de ſes deſirs; mais ce changement a eſté préparé dès le commencement de la piéce, ou plûtôt Néron n'eſt point changé, il ceſſe ſeulement de ſe déguiſer: il avoit voulu juſque-là cacher la noirceur de ſon caractére, tromper ſa mere & ſon gouverneur; mais après la trahiſon qu'il vient de commettre, il n'a plus rien à ménager, & ce crime a ouvert le paſſage à tous les autres crimes dont il renfermoit en luy les ſemences.

L'habileté des Poëtes ſe fait connoître par la force avec laquelle ils expriment les mœurs; c'eſt par-là qu'Homére eſt ſi fort au-deſſus de Virgile. Les mœurs de tous ſes Héros les diſtinguent encore plus que leurs noms, & avant qu'ils parlent, on s'attend à ce qu'ils doivent dire. On chercheroit en vain cette imitation de la nature, dans le Poëte que les Anglois appellent leur Homére & leur Virgile. Comment ſe trouveroit-elle dans un Poëme dont tous les perſonnages ſont au-

deſſus de nos connoiſſances, où il n'y a que deux acteurs humains, encore y ſont-ils long-temps dans cet état de bonheur dont nous n'avons aucune idée? Milton ayant choiſi des originaux dont la nature ne fournit aucune copie, ſes peintures ne peuvent avoir de reſſemblance, ni celle des Anges dans le Ciel, ni celle des hommes dans l'état d'innocence, ni celle des Démons dans l'enfer. Il eſt plus facile de trouver dans la nature les images de la rage, du déſeſpoir & du deſir de la vengeance, qui doivent former les traits de ces créatures malheureuſes. Ce ſont auſſi les premiers traits que Milton leur donne, parce qu'il les repréſente d'abord précipitées du Ciel, & étendues ſur le lac brûlant; mais lorſqu'il repréſente enſuite ces Eſprits dévouez aux douleurs, s'amuſant entr'eux, malgré les flammes qui les dévorent, à faire des vols hardis, des courſes pareilles à celles des jeux Olympiques, à manier des *Liv. 1.* chevaux, à chanter leurs faits héroïques au ſon de la lyre, & à joindre aux plaiſirs de la Muſique, ceux des profonds entretiens ſur la Providence, la préſcience, la prédeſtination & la liberté, le Poëte, au lieu d'imitations, ne nous donne que ſes rêves.

Je ne m'étendray pas davantage ſur l'imitation des mœurs particuliéres, celle des mœurs générales va me fournir plus de réflexions; & je commence, avant que d'y entrer, par établir deux principes, qui ſerviront de réponſe à pluſieurs queſtions qu'elles feront naître.

1.° On ne peut imiter que les objets connus. Les Poëtes anciens n'ont pu repréſenter que les mœurs de leur temps; ceux qui aujourd'huy trouvent ces mœurs groſſiéres, ne doivent pas pour cela moins eſtimer les Poëtes qui n'avoient pas d'autres objets devant leurs yeux. Un Peintre qui ne ſeroit jamais ſorti de l'Ethiopie, pourroit avoir excellé dans ſon art, quoyqu'il eût donné à tous ſes viſages une couleur brune & de groſſes lévres.

2.° Quand les Poëtes connoiſſent des défauts dans les objets qu'ils imitent, ils peuvent les adoucir, pourvû qu'ils ne perdent pas la reſſemblance; ils le doivent même, ſuivant la

premiére régle de leur art, qui eſt de plaire. De même qu'un habile Peintre qui fait le portrait d'une laide perſonne, ſçait la peindre en beau, même en luy conſervant ſes traits caractériſtiques, les Poëtes doivent corriger la nature, dont une imitation trop exacte eſt ſouvent ſtérile & deſagréable, & faire en ſorte que leurs copies, quoyque reſſemblantes, ſoient plus agréables que les originaux.

Le premier de ces deux principes eſt inconteſtable, & je crois que le ſecond ne l'eſt pas moins, en ne l'appliquant qu'aux imitations nobles & ſérieuſes qui ſont le ſujet de ce diſcours, dans lequel je ne prétends pas parler de celles de la Comédie, qui ſuit d'autres principes, parce que ſon objet eſt de montrer le ridicule des hommes.

Mœurs de l'âge.

Ces deux principes établis, je commence par la différence que l'âge apporte à nos mœurs; & comme celles de l'âge viril ſont les mœurs ordinaires, je n'ay à parler ici que de celles de l'enfance & de la vieilleſſe.

Dans la belle peinture que Boileau fait des mœurs des différents âges, il n'a point compris celles de l'enfance, parce qu'elles méritent peu d'attention, & trouvent rarement place dans les ouvrages ſérieux. Les Anciens aimoient cependant à voir ſur le théatre des enfants, qui même ſans proférer une ſeule parole, les attendriſſoient par leur ſeule préſence. Iphigénie, en ſe jettant aux genoux de ſon pere, excite le petit Oreſte à joindre ſes larmes aux ſiennes. Ajax, avant que de ſe tuer, prend ſon fils entre ſes bras, & luy fait des adieux où regnent la tendreſſe & le déſeſpoir. Les enfants d'Hercule, dans les Tyndarides d'Euripide, contribuent par leur préſence, à l'action. Quel ſpectacle tragique de voir Œdipe qui, après s'eſtre crevé les yeux, paroît ſur le théatre avec ſes enfants, qu'il cherche pour les embraſſer, & Créon contraint de les luy arracher! Je ne ſçais par quelle timidité nos Poëtes craignent ordinairement d'orner notre théatre de ces acteurs muets, dont la ſeule vûe augmente le trouble & la compaſſion? La ſcéne dans laquelle Andromaque prête à mourir, recommande ſon fils à ſa confidente, ne ſeroit-elle pas plus touchante,

touchante, ſi ce fils y eſtoit préſent, & qu'Andromaque luy dît, en le ſerrant entre ſes bras & le baignant de ſes larmes:

O mon fils, que tes jours coûtent cher à ta mere!

Ce même Aſtyanax produit un effet admirable dans la Troade de Sénéque le Tragique, quand ſa mere l'appellant du tombeau où elle l'a caché, s'écrie:

Hùc, è latebris procede tuis
Flebile matris furtum miſeræ.

luy ordonne de ſe jetter aux pieds d'Ulyſſe, d'oublier Hector & ſes ayeux; & s'il eſt encore trop jeune pour ſentir ſes malheurs, d'imiter du moins les pleurs de ſa mere:

Si tua nondum funera ſentis,
Matris fletus imitare tuæ.

Les Anciens font auſſi quelquefois parler les enfants dans leurs tragédies, mais toûjours en peu de mots, & pour exprimer leur crainte ou leur douleur, ſentiments conformes à cet âge. Quand Médée court après ſes enfants pour les tuer, on les entend qui s'écrient, *nous ſommes perdus, nous ſommes égorgez.* Les enfants d'Alceſte mourante l'environnent, & dans le moment qu'elle rend le dernier ſoupir, l'un deux s'abandonne aux pleurs, en montrant à ſon pere ce viſage dont la mort s'eſt emparée. Joas, dans Atthalie, dit des choſes plus relevées, mais qui ne paſſent point la portée de ſon âge. Il a eſté élevé dans le Temple, & par des Prêtres. L'Hiſtoire ſainte dont il eſt rempli, luy fournit ſes réponſes; & quant aux offres de la Reine, qui luy propoſe de le mener dans ſon palais, de luy montrer ſa gloire & de l'adopter pour ſon fils, il répond: *Quel pere je quitterois!* & ajoûte avec embarras, *pour quelle mere!* on reconnoît avec plaiſir la naïveté d'un âge dont Boileau dit ſi bien:

Tout plaît dans un enfant, dont la langue ſans fard,
A peine du filet encor débarraſſée,
Sçait d'un air innocent bégayer ſa penſée.

L'âge qui ſuit l'enfance eſt trop imprudent, pour fournir de nobles imitations; on aime cependant à voir dans Virgile, Aſcagne à la chaſſe dévançant tout le monde, & cherchant quelque bête féroce, plûtôt que les animaux timides:

At puer Aſcanius, mediis in vallibus, acri
Gaudet equo, jamque hos curſu jam præterit illos, &c.

La nature n'eſt pas aſſez gracieuſe dans la vieilleſſe, pour eſtre exactement imitée; il faut néceſſairement la peindre du beau côté. Les vieillards rappellent à tout propos l'ancien temps, & parlent longuement; c'eſt par-là que le Neſtor d'Homére ennuye quelquefois, mais il plaît par ſa prudence, qui eſt le beau côté de la vieilleſſe. Les vieillards qu'Homére raſſemble ſur la tour des portes de Scée, ont acquis par l'âge une ſageſſe conſommée, & la facilité de bien parler: s'ils ſont ſurpris de la beauté d'Héléne, & s'ils l'admirent, ce n'eſt point qu'ils ſoient charmez de ſacrifier leur repos pour elle, puiſqu'ils voudroient que malgré ſa beauté, elle retournât dans la Grece, plûtôt que d'eſtre la cauſe de leur ruine & de celle de leurs enfants. Un vieillard amoureux eſt auſſi ridicule dans l'imitation poëtique, que dans la vérité. Lorſque le Grand Vizir, dans Bajazet, parle d'épouſer Attalide, il écarte de luy le ſoupçon de l'amour:

——— Voudrois-tu qu'à mon âge
Je fiſſe de l'amour le vil apprentiſſage!
Qu'un cœur qu'ont endurci la fatigue & les ans,
Suivît d'un vain plaiſir les conſeils imprudents!

Il eſt vray que Mithridate *cache ſes cheveux blancs ſous trente diadémes*, mais il traîne après luy une paſſion dont il rougit; il avoue qu'au lieu de s'armer contre les poiſons, il eût dû bien plûtôt

Ne point laiſſer remplir d'ardeurs empoiſonnées,
Un cœur déja glacé par le froid des années.

Il s'accuſe le premier de ſa foibleſſe :

Ce cœur nourri de ſang, & de guerre affamé,
Malgré le faix des ans & du ſort qui l'opprime,
Traîne par-tout l'amour qui l'attache à Monime.

& c'eſt en s'accuſant luy-même, qu'il mérite qu'on le plaigne & qu'on l'excuſe.

Puiſque la foibleſſe de l'âge rend nos mœurs moins vigoureuſes dans la vieilleſſe, la foibleſſe du ſexe doit auſſi rendre celles des femmes moins parfaites ; la délicateſſe de leurs fibres, & la frivole éducation qu'on leur donne, cauſent en elles une molleſſe qui les rend moins propres à ſoûtenir les inclinations fortes & égales. C'eſt apparemment ce qu'a entendu Ariſtote, quand il a oſé avancer comme un principe certain, qu'*elles ſont communément plûtôt mauvaiſes que bonnes.* On peut interpréter favorablement la penſée de ce Philoſophe, & ne pas croire qu'il ait voulu dire que les femmes ſont communément plus portées au vice qu'à la vertu. Si nous trouvons dans Homére des Hélénes, des Calipſo, des Circé, nous y trouvons auſſi des Andromaques & des Pénélopes. Mœurs du ſexe.

Il eſt vray qu'on a remarqué qu'Euripide en avoit introduit ſur le théatre plus de criminelles que de vertueuſes ; qu'il affecte d'orner ſes Tragédies de pluſieurs invectives contr'elles, & qu'il paroît débiter ſes propres ſentiments, quand il fait dire à ſon Hippolyte qu'il les haïra éternellement, & qu'il a raiſon d'en dire toûjours du mal, puiſqu'elles ſont toûjours mauvaiſes. Cet acharnement d'Euripide contr'elles, luy fit donner le titre d'ennemi des femmes : titre cependant qui ne prouve pas ſa haine véritable, puiſqu'au rapport d'Athénée, il n'eſtoit leur ennemi que ſur le théatre. Sophocle les a plus épargnées, mais elles n'en ſeront pas plus contentes, lorſqu'on luy fait répondre à quelqu'un qui luy en demandoit la raiſon : *je les repréſente telles qu'elles doivent eſtre, & Euripide les repréſente telles qu'elles ſont.* Elles ſeront encore moins contentes d'Ariſtophane, qui, même dans la Comédie où il *Les Fêtes de Cérès & de Proſerpine.*

leur livre Euripide pour eſtre jugé par elles, les noircit des accuſations les plus atroces. Il faut avouer que les Poëtes de tous les temps, & de toutes les Nations, ſemblent s'eſtre réunis contr'elles, & que notre théatre ne leur eſt pas plus favorable que celuy de la Grece; qu'avec les Phédres, les Médées, & les Clytemneſtres qu'on y voit encore, on y trouve les Agrippines, les Roxanes, les Emilies, les Cléopatres, les Hermiones, les Atthalies, & que Pauline même, une des plus vertueuſes, a fait dire à un grand Prince que peu de maris voudroient l'avoir pour femme.

Elles pourront répondre que les hommes les ont attaquées d'autant plus lâchement qu'elles ne peuvent ſe défendre; que cependant Euripide, leur plus cruel ennemi, doit une de ſes belles Piéces à Alceſte, la gloire de leur ſexe; que ſi l'on veut examiner à la rigueur les hommes qui paroiſſent ſur le théatre, le nombre des vicieux l'emportera ſur le nombre des vertueux, & que les Burrhus ſont encore plus rares que les Pénélopes; qu'enfin, quelqu'injurieux que ſoient les portraits que les hommes ont fait d'elles, elles font le plus grand ornement de leurs ouvrages. Il ſemble en effet, qu'on ne puiſſe s'en paſſer; & je ne connois de Tragédie intéreſſante, ſans perſonnage de femme, que le Philoctéte de Sophocle. Les Poëtes épiques ont eſté juſqu'à les faire paroître dans les combats; la Camille de l'Enéide fait voir cependant que la guerre n'eſt pas leur métier, de belles armes dont elle a un deſir puérile, luy inſpirent une témérité qui cauſe ſa mort, & le mauvais ſuccès du combat.

Fœmineo prædæ, amorumque ardebat amore.

C'eſt ainſi que Virgile, en luy conſervant l'eſprit de femme au milieu de ſa valeur, ſe rapproche du moins de la Nature; mais le Taſſe s'en éloigne trop, lorſque pour rendre ſa Clorinde admirable, il décrit la maniére dont elle a endurci ſon corps à la fatigue. Elle s'accoûtumoit dès l'enfance à manier des chevaux; & ſeule dans les forêts & les montagnes,

pourſuivant les lions & les ours, paroiſſoit un homme aux bêtes, & une bête aux hommes.

Frá le ſelve
Fera á gli huomini parve, huomo á le belve.

Il a voulu jetter dans ſon Poëme un merveilleux extraordinaire, par l'aventure de Tancréde, qui prêt à baptiſer cette Clorinde, reconnoît qu'il a long-temps combattu contre une femme, & qu'il a tué ſa maîtreſſe. Mais des fictions ſi éloignées de la vrayſemblance, n'ont qu'un faux brillant; ce n'eſt point à ces beautez contraires à la nature, quoyque poſſibles, qu'Homére a recours. Il luy eſtoit d'autant plus facile de trouver une ſemblable Héroïne, qu'il connoiſſoit les Amazones dont il parle dans l'Iliade; qu'au rapport de pluſieurs Auteurs, Penthéſilée leur Reine alla au ſecours des Troyens, où Virgile la fait briller, peut-eſtre pour excuſer ſa Camille:

Ducit Amazonidum lunatis agmina pellis
Penthesilea furens, mediisque in millibus ardet.

Mais quoyque l'hiſtoire ait rendu quelques femmes célébres dans les armes, Homére, qui n'emprunte pas d'ornement hors de la nature, a coûtume de les renvoyer à leurs fuſeaux.

On en a vû auſſi de célébres dans les ſciences, ce qui n'empéche pas qu'Euripide n'ait péché contre la vrayſemblance, en leur faiſant débiter ſouvent des diſcours dignes de Socrate, & ſur-tout dans la Tragédie intitulée *Mélanippe Philoſophe*, où tous les principes d'Anaxagore ſur la Phyſique, eſtoient expliquez par cette jeune Princeſſe. Les ſçavantes, comme les guerriéres, ne doivent paroître ni dans les Poëmes épiques, ni dans les Tragédies, parce qu'on peut toûjours leur dire ce que Jupiter dit à Vénus, en ſoûriant, de la bleſſure qu'elle a reçûe de Dioméde:

Contentez-vous des jeux, des ris & des appas; *Iliad. 5.*
Préſidez aux amours & laiſſez les combats.

Les intrigues de l'amour ſont leur partage ordinaire & leur

triomphe. Comme elles ne ſont point diſtraites par les paſſions plus ſérieuſes qui occupent les hommes, elles ſe livrent entiérement à celle-ci, qu'elles ſçavent exprimer avec cette vivacité & variété de ſentiments qui ſont l'ornement des ouvrages poëtiques. Virgile ſemble glacé quand il fait parler Enée, il a épuiſé tout ſon feu pour faire parler Didon. Le Poëte qui a la réputation d'avoir le mieux connu les reſſorts du cœur humain, ne fait jamais mieux jouer ces reſſorts que dans le cœur des femmes. Xipharès, Titus, Bajazet ſont froids, lorſqu'on les compare à Monime, Bérénice, Roxane & Attalide; & auprès d'Hermione, Oreſte luy-même paroît tranquille.

Le ſoin avec lequel on apprend aux jeunes filles à cacher leurs ſentiments, les rend plus diſſimulées que les hommes, & par conſéquent plus ſoupçonneuſes; ce que l'Auteur de Britannicus a heureuſement obſervé. Ce jeune Prince éloigné de toute diſſimulation, ne ſçait pas même ſe méfier de Narciſſe, il croit Néron ſincére, & court avec empreſſement au feſtin deſtiné à leur réconciliation; mais Junie, à qui l'âge doit donner auſſi peu d'expérience qu'à luy, & qui ne connoît la Cour que d'un jour, ſoupçonne une réconciliation ſi prompte & ſi peu attendue; elle eſt pleine de noirs preſſentiments, & retient Britannicus le plus qu'elle peut; elle veut qu'il attende au moins qu'on vienne le chercher, & pleure en le voyant partir. La confiance du jeune Prince eſt auſſi conforme à la nature, que la méfiance de la jeune Princeſſe.

Cette même diſſimulation dont les femmes ſont ſi capables, leur donne ſouvent la hardieſſe de ſe mêler des intrigues d'Etat, & les rend quelquefois propres à gouverner; mais comme on revient toûjours à la nature, leurs plus grandes paſſions ſont ſouvent mêlées de foibleſſes. L'ambition ſeule fait parler Agrippine; quand ſon crédit diminue, Néron eſt un ingrat qui va devenir un tyran, elle plaint l'Etat, elle veut le ſecourir; ſitôt que Néron luy a rendu quelques marques de confiance, celuy dont elle faiſoit auparavant un portrait ſi affreux, ne luy paroît plus le même:

Non, il le faut ici confeſſer à ſa gloire,
Son cœur n'enferme point une malice noire.

Atthalie a toutes les qualitez d'une Reine capable des grandes choſes; le ſuccès de ſes armes l'a rendue intrépide, cependant un ſonge la trouble & fait dire à Mathan:

Ami, depuis deux jours je ne la connois plus;
Ce n'eſt plus cette Reine éclairée, intrépide,
E'levée au-deſſus de ſon ſexe timide,
Qui d'abord accabloit ſes ennemis ſurpris,
Et d'un inſtant perdu connoiſſoit tout le prix,
La peur d'un vain remord trouble cette grande ame;
Elle flotte, elle héſite, en un mot elle eſt femme.

Mœurs de la condition.

Je ne m'étendray pas beaucoup ſur les mœurs qui ſont propres à chaque condition; on conçoit aiſément que la nobleſſe ou la baſſeſſe des ſentiments, dépend de la nobleſſe ou de la baſſeſſe de la naiſſance, à cauſe de la différence de l'éducation. Un eſclave parle en eſclave, un Roy parle en Roy. Euripide s'eſt encore écarté de cette régle, quand il fait prononcer par la nourrice de Phédre, des raiſonnements Philoſophiques, qui eſtant étrangers dans la bouche d'une femme, le ſont encore plus dans celle d'une nourrice. C'eſt avec plus de vrayſemblance, que le Poëte François luy fait débiter une morale fauſſe & triviale ſur le pouvoir de l'amour, & la rend coupable de l'horrible calomnie qui perd Hippolyte. La morale corrompue & la calomnie, n'étonnent pas dans une femme à qui la naiſſance ne doit avoir donné que des inclinations baſſes & ſerviles. Narciſſe, né dans l'eſclavage, eſt un digne Miniſtre des paſſions de Néron; la perfidie & la lâche complaiſance ſont des mœurs convenables à un homme ſorti des fers. Non-ſeulement l'épiſode de la molleſſe eſt heureuſement amené dans un Poëme dont les acteurs ſont des Chanoines, mais les peintures des mœurs de ces pieux fainéants, de leurs longs & fréquents repas,

de leurs lits plus doux que leurs hermines, de leurs valets étendus auprès d'eux, & tous leurs diſcours conviennent à ceux qu'on accuſe de vivre dans l'oiſiveté & dans la délicateſſe. L'on aime à entendre parler chaque perſonnage ſuivant ſon état, mais l'on eſt agréablement ſurpris, lorſqu'on trouve dans un homme des ſentiments plus généreux que ſon état ne ſembloit en devoir faire attendre, comme de voir dans Atthalie un Officier prendre le parti de l'innocent contre un Prêtre qui en conſeille la mort.

Eh quoy, Mathan, d'un Prêtre eſt-ce là le langage!
Mais nourri dans la guerre aux horreurs du carnage,
Des volontez des Rois Miniſtre rigoureux,
C'eſt moy qui prête ici ma voix aux malheureux.
Et vous qui luy devez des entrailles de Pere,
Vous, Miniſtre de paix dans le temps de colére,
Couvrant d'un zéle faux votre reſſentiment,
Le ſang à votre gré coule trop lentement.

Mathan a oſé avancer à Atthalie une morale affreuſe, & quand elle ſeroit véritable & politique, elle eſt contraire à ſon état, mais elle eſt digne d'un Prêtre déſerteur du vray Dieu.

Des Mœurs des pays.

Si nos mœurs dépendent du ſexe, de l'âge & de l'éducation, elles dépendent auſſi de l'air que nous reſpirons; les différents climats rendent les hommes différents. Cette loy n'eſt pas ſi générale, qu'on n'ait pu voir autrefois un Pindare ſortir de l'air épais de la Bœotie; mais lorſqu'un caractére eſt reconnu pour le caractére commun d'une nation, les Poëtes doivent s'y conformer, & l'on a eu droit de railler Campiſtron, moins comme plagiaire de deux vers de Britannicus, que pour le mauvais uſage qu'il fit de ſon vol, en mettant ces deux vers dans la bouche d'Alcibiade:

Je répondray, Seigneur, avec la liberté
D'un Grec qui ne ſçait point farder la vérité.

Burrhus

Burrhus avoit raiſon de dire à Agrippine :

Je répondray, Madame, avec la liberté
D'un ſoldat qui ſçait mal farder la vérité.

Un ſoldat, & un ſoldat Romain, n'eſt point fait aux détours du menſonge, & parle à la Cour comme dans le camp; mais un Grec, & l'un des principaux d'une Nation qui a mérité l'épithéte de menteuſe, *Græcia mendax*, peut-il ſe prévaloir de la ſincérité de ſa patrie? La valeur devoit eſtre plus commune chez les Grecs que chez les Phrygiens accoûtumez à la molleſſe; tous les Capitaines Grecs dans l'Iliade ſont autant de Héros, & les Troyens n'ont qu'Hector. La valeur d'Organ dans le Taſſe, a quelque choſe en apparence de plus merveilleux que celle de Godefroy, le Héros du Poëme, mais une valeur féroce & brutale eſt celle d'un Saraſin, une valeur réglée & prudente eſt celle d'un François.

Les Poëtes dramatiques d'Athenes, n'avoient point à étudier cette différence que les pays font dans les mœurs. Contents des grands hommes que leur Nation leur fourniſſoit, & riches de leur propre fonds, ils ne cherchoient pas des Héros étrangers. Nous n'avons pas le même amour pour les nôtres, ni même pour ceux de nos Nations contemporaines; ſoit que nous ſoyons moins portez à admirer ce qui eſt près de nous, ſoit que preſque tous les noms modernes ſoient peu harmonieux aux oreilles, nous avons preſque toûjours recours aux Héros de la Grece & de Rome. Corneille a mis les Eſpagnols ſur notre théatre, & les a rendus ſi reſſemblants qu'il n'eſt pas néceſſaire d'avertir le ſpectateur du Cid que la ſcéne eſt à Seville. Son frere n'a pas ſçu de même imiter le génie Anglois dans la Tragédie du Comte d'Eſſex. Des Critiques ont cru trouver le même défaut dans celle de Bajazet. L'on rapporte que le grand Corneille aſſiſtant à la repréſentation de cette piéce, dit à ſon voiſin, *voilà des Turcs bien galants :* raillerie qui devient une critique ſérieuſe dans la bouche d'un pareil juge. *Segræſiana.*

Si cette critique eſtoit véritable, je ſouſcrirois à la con-

damnation de la piéce, parce que, bien que je ſois perſuadé, comme je le diray bientôt, qu'on peut & qu'on doit même rapprocher les mœurs anciennes des nôtres, je ſuis convaincu qu'on n'a pas le même droit ſur les mœurs des peuples contemporains. La diſtance des lieux ne donne pas la même liberté que la diſtance des temps. Il eſt aiſé d'en rendre raiſon. C'eſt la lecture qui nous apprend que les mœurs des Grecs & des Romains n'eſtoient pas ſemblables aux nôtres. Les Sçavants ſeuls connoiſſent cette différence, qui n'eſt point connue du commun des hommes pour qui les Poëtes écrivent. Un Sçavant pourroit eſtre étonné de voir ſur le théatre le même habit à Achille, à Auguſte & à Mithridate, parce qu'il ſçait que ces trois Princes eſtoient habillez différemment. Le parterre qui l'ignore, n'eſt pas même choqué de leur voir à tous trois des perruques & des chapeaux, mais il ſeroit choqué d'en voir ſur la tête des Turcs, parce que, ſans avoir eſté à Conſtantinople, nous avons commercé avec des gens qui y ont eſté, ou nous avons vû des Turcs parmi nous; ainſi on ne peut les faire paroître ſur le théatre ſans des robes longues & des turbans, & le Poëte doit avoir encore plus de reſpect pour leurs mœurs que pour leurs habillements.

C'eſt encore par l'ignorance des uſages anciens, que le public n'eſt point choqué de voir ſur notre théatre Clytemneſtre ſeule avec Achille. Dans Euripide, ſitôt qu'il l'apperçoit il s'écrie, *ô loix de la pudeur!* & veut ſe retirer. En cela nos Poëtes n'imitent point Euripide, parce que la bienſéance de nos mœurs ne défend pas à des Princeſſes vertueuſes de s'entretenir avec des hommes, mais nous ſçavons que les loix de la Turquie les en empêchent, que le Sérail eſt interdit aux hommes. Et dès le ſecond vers de Bajazet, la ſurpriſe d'Oſmin qu'on y fait entrer, & qui demande,

Eh! depuis quand, Seigneur, entre-t-on dans ces lieux,
Dont l'aſpect éſtoit même interdit à nos yeux!

prévient la ſurpriſe du ſpectateur, & le prépare à en apprendre

la raiſon, qu'on ne doit pas différer de luy dire. De même que l'Auteur de cette Tragédie n'auroit pu violer les uſages d'une Nation ſi connue ſans nous révolter, il n'auroit pu en violer les mœurs, & je crois qu'on l'accuſe injuſtement de les avoir altérées. Nous ſçavons que les intrigues de l'amour & de la politique regnent dans le Sérail; que les Sultanes n'oublient aucun artifice pour gagner le cœur de leur maître, Roxane & Attalide peuvent donc employer les mêmes artifices que nos femmes employent, & exprimer leurs ſentiments avec la même délicateſſe. Le Grand Vizir ne dément jamais ſon caractére, & l'on ne peut accuſer que Bajazet; mais ſi l'on veut faire attention qu'il eſt encore très-jeune, qu'il n'eſt jamais ſorti du Sérail, que ſes malheurs font ſa renommée, qu'il ne parle à des femmes qu'en violant des loix rigoureuſes qui l'expoſent à la mort, pourquoy ne veut-on pas qu'un amour que la nature inſpire, & que la contrainte augmente, s'explique à Conſtantinople comme à Paris? C'eſt un préjugé de l'enfance qui nous fait croire qu'un Turc eſt toûjours barbare, & qu'un homme ne peut parler avec tendreſſe, quand il a un turban ſur la tête. Ce même Bajazet ne dément pas les mœurs de ſa patrie, lorſqu'il reçoit avec tant de fierté la grace que luy préſente Roxane, & qu'il oſe répondre à celle qui eſt la maîtreſſe de ſa vie:

Je ne l'accepteray que pour vous en punir.

Mœurs du ſiécle.

Il me reſte à parler des changements que le temps apporte à nos mœurs, & répondre à ceux qui mépriſent Homére, parce qu'ils y trouvent des Héros qui font les fonctions que nous abandonnons aujourd'huy à nos domeſtiques, ou qui vont au Conſeil ſuivis de leurs chiens, c'eſt-à-dire, avec cette ſuite qui fait aujourd'huy celle de nos gentilshommes de campagne.

Je n'examine point ici ſi les mœurs antiques ſont plus ou moins eſtimables que les nôtres, ſi leur ſimplicité eſt l'effet de la groſſiéreté du genre humain dans l'enfance du monde, ou le reſte précieux de ſa premiére innocence. Les hommes

ont eu de tout temps les mêmes paſſions, mais ils ne s'y ſont pas livrez de la même maniére, parce que les idées de l'honneur & du devoir n'ont pas toûjours eſté les mêmes. Je ne prétends pas décider quelles ſont les véritables, nous eſtimons les nôtres, & nous le devons; mais cette eſtime ſi naturelle ne doit pas nous faire mépriſer celles des autres ſans examen.

Je ſuppoſe que Thémiſtocle paroiſſe tout-à-coup parmi nous, & qu'on luy ſoûtienne qu'il eſt un homme deshonoré & indigne de ſervir l'Etat, parce qu'il n'a pas tiré raiſon de l'affront public qu'Eurybiade luy a fait, en levant la canne ſur luy; qu'on le mene enſuite à la repréſentation du Cid, où il entend dire à un pere qui rend ſon fils dépoſitaire de ſa vengeance, que de pareils affronts ne ſe lavent que dans le ſang: étonné de cette maxime qui luy eſtoit inconnue, il apprend qu'elle eſt la maxime générale de la Nation dans laquelle il ſe trouve; qu'on la met tous les jours en pratique, non ſeulement pour un ſoufflet & une canne levée, mais pour un mot, pour un geſte; que cette fureur de s'entre-égorger, à peine rallentie par les Ordonnances des derniers Rois, eſtoit plus commune autrefois, lorſqu'on aſſocioit par honneur ſes meilleurs amis à ces combats, & que le Roy même de la nation en eſtoit ſpectateur. Thémiſtocle en même temps s'entend dire qu'il a eu le malheur de vivre dans un ſiécle brutal & groſſier, que le temps a adouci les hommes, & qu'il ſe trouve chez une nation que la douceur, l'humanité & la politeſſe ont rendu fameuſe; croyons-nous que cet illuſtre Athénien en fût ſi convaincu, & qu'il ne regretteroit jamais ces temps groſſiers, où les hommes intrépides à la guerre, & courageux contre les ennemis de la patrie, n'expliquoient entr'eux leurs différends que par des injures?

Achille, dans Homére, non content d'avoir appellé Agamemnon inſolent, impudent, homme qui a les yeux d'un chien & le cœur d'un cerf, Roy qui dévore ſon peuple, oſe encore luy dire qu'il eſt lâche juſqu'au point de n'oſer paroître au combat, parce qu'il croit voir toûjours la mort à ſes côtez.

Après de pareils discours, le conseil finit, on se leve, chacun se retire, & l'on ne veille pas sur deux Princes qui ont eu une querelle si vive, parce qu'on n'en craint aucune suite. Dans l'Andromaque d'Euripide, Pélée, après avoir menacé Ménélas de le frapper de son sceptre, & luy avoir rappellé toutes les infidélitez de sa femme, l'accuse d'estre revenu seul sans blessure de la guerre de Troye, preuve de sa poltronnerie. Ménélas écoute tranquillement tous ces outrages, & sort sans y répondre. Il semble qu'on avoit alors la permission de dire des injures, & le droit de les mépriser, parce qu'elles ne deshonoroient ni celuy qui se livroit à son emportement, ni celuy qui ne s'en croyoit pas offensé.

Les idées du devoir n'ont pas esté moins différentes, suivant les temps & les lieux, que celles de l'honneur. Sans parler de l'horrible tendresse que les Cannibales témoignent à leurs peres accablez de vieillesse, une loy de Lacédémone, dont l'exécution nous paroîtroit contraire à la nature, ordonnoit aux enfants, quand leurs peres n'avoient pas eu soin de leur éducation, de les abandonner dans la vieillesse. Sans doute quelque loy pareille, ou quelque maxime de religion, firent paroître justes aux Athéniens les reproches d'Admète à Phérès Ce n'est pas ici le lieu de justifier cette fameuse scéne d'Euripide, si connue des ennemis de l'Antiquité; il me suffit de prouver par cet exemple, que les hommes n'ont pas eu toûjours les mêmes idées sur leurs principaux devoirs.

On ne peut douter que la crainte de la mort n'ait esté la même en tous les temps; cependant une maniére de penser qui nous est particuliére, & qui peut-estre l'est encore plus aux Anglois, nous rend aujourd'huy bien moins sincéres que les Anciens sur cette crainte si naturelle. Nous nous faisons un honneur & une espéce d'habitude, de mépriser la vie; c'est même une sorte de honte de paroître l'aimer. Nous sommes accoûtumez par nos Romans & nos Tragédies, à entendre tous les amants offrir leur sang pour leurs maîtresses, c'est le premier & le moindre sacrifice qu'ils sont prêts à leur faire, trop heureux qu'elles daignent l'accepter. Alceste en

faiſoit plus de cas; quoyque le ſien fût volontaire, elle ſçavoit bien en faire ſentir le prix à ſon mari; & quand elle luy demandoit une récompenſe de ſon bienfait, *il ne ſera pas égal*, diſoit-elle, *quel bienfait peut égaler le ſacrifice de la vie!* Sophocle n'a point cru que les plaintes lugubres d'Antigone aux approches de la mort, deshonoraſſent le courage avec lequel elle s'y eſt expoſée. Nous n'aimerions point à entendre ſur notre théatre, les gémiſſements d'Hippolyte mourant. Nous pardonnons à la jeune Iphigénie de dire dans Euripide:

La vie eſt le ſeul bien qui nous doive attacher,
Peut-on vanter la mort qui vient nous l'arracher!
Elle eſt toûjours affreuſe, & la plus honorable
Ne vaut pas une vie obſcure & miſerable.

mais nous ne pardonnons pas à Achille, quoyque la colére le faſſe parler, quand nous luy entendons dire dans Homére qu'il renonce à ſecourir les Grecs, parce que la vie eſt d'un prix ineſtimable, qu'on peut acquérir tous les autres biens, mais que l'ame, ſitôt qu'elle eſt envolée ne revient plus. Un de nos Officiers qui quitteroit le ſervice pour quelque mécontentement, n'auroit garde de donner une pareille raiſon de ſa retraite; j'avoue qu'Achille fit bien voir dans la ſuite qu'il ne mettoit pas en pratique ces ſentiments; il montra qu'il les avoit oubliez, mais il les reprit dans les Enfers, où, bien différent d'un de nos Rois qui aimoit mieux mourir Roy que vivre priſonnier, il répondit à Ulyſſe, qui le félicitoit de ce qu'après une vie ſi glorieuſe il avoit encore l'honneur de commander aux morts,

Charles IX.

Odyſſ. 4.

J'aimerois mieux, chargé des fers les plus péſants,
Obéir ſur la terre aux plus vils artiſants,
Que Roy de tous les morts jouir dans ces lieux ſombres
Du chimérique honneur de commander aux ombres.

On ne ſent le prix des choſes que quand on les a perdues;

Achille avoit ſacrifié ſa vie à l'opinion des hommes, après ſa mort il reconnoît ſa folie. Peut-eſtre Homére eût-il mieux fait de ne pas mettre dans la bouche d'un Héros, un ſentiment qui, quoyque vray, eſt dangereux pour les mœurs, comme Platon l'a remarqué; mais il vaut mieux encore, avec Homére, ſuivre la nature juſque dans ſes foibleſſes, que de s'en écarter trop loin, pour chercher un merveilleux qui luy eſt contraire, comme Corneille a fait, en prétendant que Pompée, dans le moment même qu'on l'aſſaſſine,

Immobile à leurs coups, en luy-même rappelle
Ce qu'eut de beau ſa vie, & ce qu'on dira d'elle,
Et croit la trahiſon que le Roy leur preſcrit,
Trop au-deſſous de luy pour y prêter l'eſprit.

Ce n'eſt pas en ce moment qu'un homme eſt diſtrait, & dédaigne de ſonger à ce qui ſe paſſe; c'eſt aſſez pour luy de le ſouffrir avec courage, mais il n'y peut eſtre indifférent; & Voiture, quoyqu'en badinant, avoit raiſon de dire au Grand Condé malade de la fiévre:

Monſeigneur, en ce triſte état,
Avouez que le cœur vous bat
Comme il fait à tant que nous ſommes,
Et que vous autres demi-Dieux,
Quand la mort vient fermer vos yeux,
Avez peur comme d'autres hommes.

Je n'examine point ſi les Anciens ont eu raiſon d'eſtre ſur cette frayeur plus ſincéres que nous, & ſi leurs mœurs ſont plus conformes à la nature que les nôtres; je ſuis content d'avoir prouvé que ceux qui les mépriſent ont tort de mépriſer les ouvrages des Anciens où elles ſont dépeintes, puiſque les Poëtes alors n'en connoiſſoient point d'autres, & que, ſuivant le premier principe que j'ay établi au commencement de ce diſcours, on ne peut imiter que ce qu'on connoît; mais

comme on doit, ſuivant le ſecond principe, quand on connoît le mieux, corriger la nature & la peindre en beau; quand même nos mœurs ne ſeroient pas meilleures, il ſuffit qu'elles nous le paroiſſent, pour que nos Poëtes, qui ne travaillent que pour nous plaire, rapprochent de nous les Héros de l'antiquité autant qu'ils le peuvent, ſans leur ôter les traits caractériſtiques qui ſont leur reſſemblance. Achille & Agamemnon, dans l'Iphigénie Françoiſe, ne ſe querellent plus comme du temps d'Homére, mais de la façon dont ils expliqueroient leurs différends parmi nous. Achille eſt violent, Agamemnon eſt plein de fierté, voilà leurs traits caractériſtiques; mais Achille ne ſe ſert plus de ces termes dont la dureté offenſeroit nos oreilles: & comme une pareille diſpute entre deux guerriers, doit nous faire attendre les voyes de fait, Achille ſemble les annoncer par ce vers:

Voilà par quel chemin vos coups doivent paſſer.

Iphigénie eſt prête à rendre à ſon pere tout le ſang qu'elle a reçu de luy, & à tendre à Calchas une tête obéiſſante; mais ſa vertu ni ſon courage ne l'empêchent pas de donner à la nature ce qu'elle luy doit, & de faire quelques tentatives, non pour elle, mais pour ſa mere & pour Achille:

Pardonnez aux efforts que je viens de tenter,
Pour prévenir les pleurs que je leur vais coûter.

Quelqu'attention que l'Auteur ait eu de conſerver la reſſemblance aux Héros de l'Antiquité, le grand Corneille les appelloit des *Héros refondus à notre mode.* Cette critique paroît injuſte; ſon Achille, ſon Agamemnon, ſon Mithridate, ſon Néron, ſon Burrhus & même ſon Hippolyte, ſont toûjours reconnoiſſables, du moins par leurs principaux traits. Peut-on lire Atthalie ſans ſe croire dans le temple de Jéruſalem, & ſans eſtre frappé de la majeſté du Grand-Prêtre de l'ancienne Loy? Peut-eſtre la tendreſſe dont il a rempli d'autres perſonnages a donné lieu à ce reproche, mais il n'a fait qu'imiter la nature qui n'a eu qu'un même langage dans tous les temps pour ces

ſortes

ſortes de ſentiments. Quand Corneille luy-même fait dire à Camille :

——— Je rencontray Valére, Les Horaces.
Et contre ſa coûtume, il ne put me déplaire ;
Il me parla d'amour ſans me donner d'ennuy,
Je ne m'apperçûs pas que je parlois à luy :
Je ne pûs luy montrer de mépris ni de glace,
Tout ce que je voyois me ſembloit Curiace,
Tout ce qu'on me diſoit me parloit de ſes feux,
Tout ce que je diſois l'aſſûroit de mes vœux.

croira-t-on que dans ces premiers jours de Rome naiſſante, une femme élevée parmi ces brigands qui ſortoient à peine de l'aſyle qui les avoit raſſemblez, fût capable de s'exprimer avec tant d'art & de délicateſſe?

Corneille eſtoit trop grand Poëte, pour ne pas ſçavoir rapprocher de nous ces antiques Romains qu'il aimoit tant ; il l'a fait pluſieurs fois, & je crois même que les endroits où il les a copiez trop fidellement, ne ſont pas ceux qui nous plaiſent davantage. Les diſcours de Cornélie à Céſar ont une grandeur ſi Romaine, qu'ils nous paroiſſent quelquefois dégénérer en dureté ſauvage. Nous ſommes peu touchez de la vûe de cette urne qu'elle montre à Céſar, en luy diſant :

A cet empreſſement j'ajoûte une requête ;
Vois l'urne de Pompée, il y manque ſa tête,
Ne me la retiens plus.

Nous n'aimons pas qu'aux bienfaits de Céſar, elle ne réponde que par des menaces, en l'aſſûrant qu'elle va ſoûlever contre luy de nouveaux ennemis ;

——— Que de ſa haine ils recevront des régles,
Et ſuivront au combat des urnes au lieu d'aigles.

La vûe d'Electre tenant l'urne dans laquelle elle croyoit les cendres de ſon frere renfermées, eſtoit agréable aux Athéniens,

mais ce même ſpectacle eſt trop éloigné de nos mœurs pour nous attendrir.

Les loix de Rome, qui permettoient que la captivité rompît le mariage, ſont trop contraires aux nôtres, pour que nous puiſſions eſtimer Sophoniſbe, lorſqu'un moment après que ſon mari Syphax eſt priſonnier, elle épouſe Maſſiniſſa. Quoyqu'elle n'y conſente que par haine pour Rome & par amour pour Carthage, dignes ſentiments de la fille d'Aſdrubal, nous n'approuvons pas un divorce ſi prompt. Corneille ſe conſoloit du malheureux ſuccès de cette piéce, en diſant: *J'aime mieux qu'on me reproche d'avoir fait mes femmes trop héroïnes, par une baſſe affectation de les faire reſſembler aux originaux, que de m'entendre louer d'avoir efféminé mes Héros par une docte & ſublime complaiſance au goût de nos délicats, qui veulent de l'amour par-tout.* Un beau génie du même temps ſe rangea de ſon parti. *Un des grands défauts de notre Nation*, dit Saint-Evremond, *c'eſt de ramener tout à elle, juſqu'à nommer étrangers dans leur propre pays, ceux qui n'ont pas bien ſon air & ſes maniéres. De-là vient qu'on nous reproche juſtement de ne ſçavoir eſtimer les choſes que par le rapport qu'elles ont avec nous, dont Corneille a fait une injuſte & fâcheuſe expérience dans ſa Sophoniſbe.*

Examen de la Sophoniſbe.

Ce n'eſt point notre Nation qu'il faut condamner, comme fait Saint-Evremond, mais le Poëte. Une exacte & ſcrupuleuſe vérité dans des choſes ſi peu eſſentielles, loin d'eſtre néceſſaire aux ouvrages poëtiques, les rendra toûjours moins agréables, & ne ſera d'aucune utilité. Ceux qui veulent connoître à fond les Héros anciens, vont les étudier chez les Hiſtoriens, & non pas chez nos Poëtes; ceux-ci, qui ne les ramenent parmi nous que pour nous amuſer, ſont obligez, pour nous les rendre plus aimables, de leur faire prendre un peu de nos maniéres; de même que les négociants étrangers qui demeurent dans la Turquie, pour plaire aux habitants d'un pays où ils ont intérêt de reſter, en prennent les habillements. D'ailleurs, nous voyons de ſi loin les Héros de l'antiquité, que nous ne nous appercevons pas lorſque quelques-

uns de leurs traits ſont changez; & quoyque nous voyions de plus près ceux de notre ancienne Hiſtoire, nous ne voudrions pas qu'on nous les préſentât tels qu'ils ont eſté, trois ou quatre ſiécles de différence nous les feroient paroître trop groſſiers. Qu'on nous repréſente François I. appellant Charles-Quint en duel, luy fera-t-on prononcer ces termes qu'il écrivoit à l'Empereur dans ſon cartel de défi? *Si vous nous accuſez de choſes qu'un gentilhomme ne doit faire, nous diſons que vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez.* Un Poëte qui prendroit Saint Louis pour le Héros de ſon Poëme, luy feroit-il dire, pour preuve de ſon zéle pour la Religion, *que quand un Chevalier en entend parler mal, il faut qu'il la défende à brave épée tranchante, qu'il doit enfoncer dans le corps du médiſant, tant qu'elle y peut entrer!* maxime que ce bon Roy répétoit ſouvent à Joinville, & qu'il appuyoit de l'exemple d'un vieux Chevalier, qui pour prouver la Religion Chrétienne à un Juif, ayant demandé la permiſſion de diſputer contre luy, commença & termina la diſpute par les coups de bâton, dont il aſſomma ſon adverſaire. Ces mœurs, qui nous révolteroient aujourd'huy, ſi l'on nous en préſentoit de fidéles copies, paroiſſoient admirables dans ce ſiécle, où le zéle des guerres ſaintes avoit perſuadé les hommes, que le grand argument de la verité de leur cauſe eſtoit au bout de leurs épées; & ce même exemple eſt une nouvelle preuve de ce que j'ay avancé dans ce diſcours, ſur le changement que les temps apportent aux mœurs.

DES RAPPORTS

Que les Belles-Lettres & les Sciences ont entr'elles.

Par M. DE LA NAUZE.

19. Avril 1735. LES Lettres & les Sciences partagent d'ordinaire les gens d'étude en deux classes différentes. Les uns donnent dans une érudition variée & pleine d'aménité, ce sont les gens de Lettres ; les autres s'attachent à des connoissances plus relevées & d'une utilité plus sensible, ce sont les partisans des Sciences. Le goût décidé qu'on a pour l'étude qu'on cultive, est souvent une prévention contre un genre d'étude opposé. Il peut donc arriver que l'homme de Lettres & celuy qui s'applique aux Sciences, ne sentiront point le mérite de leurs travaux respectifs. S'il s'agit alors de la corruption du goût & de la décadence de l'esprit, ils en rejetteront la cause, celuy-ci sur l'amour des Lettres, qui luy paroîtra trop dominant, celuy-là sur le progrès des Sciences, qui luy semblera trop rapide. Qu'il me soit permis d'aller au-devant d'une accusation si peu fondée, & de faire voir que les Sciences & les Lettres n'ont rien à craindre les unes des autres, mais qu'elles ont entr'elles les plus intimes rapports.

Les hommes ne sçauroient tous suivre un même genre de vie. La variété des goûts, la multiplicité des talents, le choix, le besoin, le hazard, appliquent chaque citoyen à des occupations particuliéres. Il en résulte un ordre général, qui fait bien voir que les différentes professions des hommes se soûtiennent mutuellement, bien loin de se combattre & de se détruire. Diversifiées à l'infini, & souvent contraires en apparence, elles ne laissent pas de former un tout admirable. Ce sont comme autant de routes qui parviennent au même but.

Ce principe exactement vray pour tous les Corps de l'Etat, l'est sur-tout pour la société des amateurs des Sciences & pour celle des gens de Lettres. Eh ! par quelle fatalité n'auroient-

elles pas l'avantage qu'ont toutes les profeſſions du monde, de pouvoir agir pour le bien public ſans ſe nuire réciproquement? N'y a-t-il pas même entre ces deux genres de travail, moins d'oppoſition qu'entre tous les autres?

Les Muſes eſtoient ſœurs, elles vivoient enſemble, elles ne formoient qu'un ſeul chœur; cependant elles préſidoient, les unes à la Poëſie & à l'Hiſtoire, les autres à la Dialectique, à la Géométrie & à l'Aſtronomie. Homére & Héſiode les invoquérent dans leurs Poëmes, & Pythagore leur ſacrifia une Hécatombe, en reconnoiſſance de la découverte qu'il fit de l'égalité du quarré de l'hypothénuſe dans le triangle-rectangle avec les quarrez des deux autres côtez. Ne ſéparons point aujourd'huy ce que nos maîtres ont réuni avec tant de ſageſſe.

L'homme attaché aux Sciences & l'homme de Lettres ſont toûjours rivaux & toûjours amis; leur mérite eſtant le principe de leur émulation, ne ſert qu'à les unir plus étroitement. Ils ſe conviennent par la reſſemblance des occupations, par la ſupériorité des lumiéres, par la nobleſſe des vûes, par une vie tranquille & retirée, par des beſoins mutuels, & ſouvent par des intérêts communs. Il n'eſt donc point à craindre qu'ils veuillent, ou qu'ils puiſſent jamais s'éléver ſur les ruines les uns des autres; ils continueront, comme ils ont toûjours fait, d'aller de pair dans les Etats floriſſants.

Rappellons, Meſſieurs, la mémoire des beaux ſiécles d'Athenes & de Rome, où vous ne ceſſez de nous ramener avec tant de raiſon, comme au centre du bon goût. L'étude des Belles-Lettres n'y fit aucun tort aux Sciences, & l'étude des Sciences ſçut y donner aux Lettres un nouvel éclat.

La Grece ne fut jamais dans une ſituation plus glorieuſe que vers le milieu de la Monarchie des Perſes, & c'eſt alors que ſortirent de ſon ſein, comme d'une ſource féconde, tant de prodiges de Science & de Littérature. Preſque dans un même temps parurent ces grands modéles dans tous les genres, Hérodote, Thucydide, Xénophon & Ctéſias pour l'Hiſtoire; Pindare pour la Poëſie lyrique; Sophocle, Euripide &

Ariſtophane pour le Théatre; Antiphon, Lyſias & Iſocrate pour l'Eloquence; Démocrite pour la Phyſique & les Mathématiques; Socrate & Platon pour la Métaphyſique & la Morale, Hippocrate pour la Médecine; Méton, Euctémon & Eudoxe pour l'Aſtronomie. Les Lettres & les Sciences, ſous la conduite de ces grands perſonnages, marchérent toûjours d'un pas égal, & ſe ſervirent mutuellement d'appuy pour mieux concourir au bien public. La Grece dût tout ſon luſtre à cet aſſemblage heureux. Si elle n'avoit eû que des hommes hériſſez de ſçavoir, elle eût eſté ignorée ou mépriſée de ſes voiſins; mais parce qu'elle cultiva d'une part la Grammaire, l'Eloquence, la Poëſie, l'Hiſtoire & la Critique, que de l'autre elle perfectionna les Mathématiques, la Philoſophie, la Politique, la Science militaire, & que par ce moyen elle eut de quoy mettre en œuvre tous les talents, de quoy ſatisfaire tous les beſoins & tous les goûts, elle joignit bientôt au mérite le plus ſolide la plus brillante réputation.

L'empire d'Auguſte, qui porta Rome au plus haut point d'élévation, fut également favorable aux Sciences & aux Lettres. Il y avoit déja du temps que les Romains profitoient du commerce des Grecs; ils n'en avoient pas plûtôt eſté les vainqueurs, qu'ils en eſtoient devenus les diſciples. Les deux Peuples avoient deſlors commencé, l'un de venir à Rome donner des leçons, l'autre d'aller s'inſtruire juſque dans Athenes. Leurs études roulérent toûjours ſur les Belles-Lettres & ſur les Sciences. Leur progrès dans l'un & l'autre genre fut étonnant. Les plus grands hommes parurent principalement vers le ſiécle d'Auguſte, pluſieurs même à la Cour du Prince. Mécéne les produiſoit ſans diſtinction du Sçavant ou du Poëte, de l'Orateur ou du Philoſophe. Auguſte les honoroit tous de ſon amitié, il les combloit tous de bienfaits; la différence de leurs talents n'en mettoit point dans les marques de ſa faveur. Deux eſpéces de perſonnes ne purent luy plaire, dit Suétone, les prétendus beaux eſprits qui couroient après les faux brillants du diſcours, & les ſçavants ridiculement attachez aux vieux termes qui n'eſtoient plus du bel uſage. D'ailleurs, tout

ce qui eſtoit marqué au coin de la Littérature & de la Science, luy fut cher & précieux. Il compoſa luy-même des ouvrages de Poëſie, d'Eloquence & de Philoſophie. La Ville & l'Empire entier prirent le goût de la Cour, les Belles-Lettres furent également chéries, les Sciences généralement eſtimées; & Rome, déja maîtreſſe d'Athenes par la force des armes, voulut encore avoir ſur elle l'avantage beaucoup plus flateur d'une érudition agréable & d'une ſcience profonde.

Virgile, qui vivoit alors, ne parle donc pas des Romains de ſon temps, mais de ceux des ſiécles précédents, quand il fait chanter à ſon Oracle:

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt cauſas meliùs, cœlique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſidera dicent.
Tu regere imperio Populos, Romane, memento,
Hæ tibi erunt artes, paciſque imponere morem,
Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

Cédons à d'autres la gloire de travailler les métaux, d'animer le bronze, & de tirer du marbre les reſſemblances les plus vives. Qu'ils l'emportent ſur nous par leur éloquence, qu'ils l'emportent par l'habileté à décrire avec divers inſtruments la route des aſtres dans le Ciel, & par la juſteſſe à prédire leurs phénoménes. Romains, à vous eſt reſervé l'art de gouverner l'Univers, de ménager avec bonté les nations ſoûmiſes, & d'écraſer les rebelles.

Il eſt donc vray que les anciens Romains avoient négligé l'étude des belles connoiſſances, comme un amuſement vain & frivole; on tâcha même de s'oppoſer à leur introduction dans l'Empire, comme à un établiſſement dangereux. Mais le ſiécle d'Auguſte en fit ſa plus douce & ſa plus utile occupation. Révolution heureuſe qui n'eſt point arrivée aux ſeuls Romains. Pluſieurs autres Peuples de la terre l'ont éprouvée. Tour à tour ils ont eſté les ennemis & les adorateurs des Lettres & des Sciences. Remarquons ſeulement que chacun

de ces Peuples en particulier ne les a jamais conſiderées ſéparément les unes des autres. Ou il les a rejettées en même temps, ou il les a cultivées enſemble; preuve ſenſible du lien indiſſoluble qui les unira toûjours. Vous n'attendez pas, Meſſieurs, que je retrace à vos yeux tous les ſiécles & tous les pays différents qui ont vû naître ou renouveller à la fois les Sciences avec les Belles-Lettres, le détail en ſeroit immenſe. Aux deux exemples tirez d'Athenes & de Rome, je n'en ajoûteray qu'un troiſiéme, le plus récent & le plus intéreſſant qu'on puiſſe vous propoſer.

Le regne de Louis le Grand a eſté le ſiécle glorieux de la Nation, par le nombre & par le mérite des grands hommes qu'elle a pour lors ſuſcitez. Or ces Sçavants qui vous ont précédez, ne craignirent jamais, ni que les Lettres banniſſent les connoiſſances abſtraites, ni que la profondeur des Sciences étouffât les fleurs de la Littérature. L'intelligence des langues ſçavantes & l'étude ſérieuſe de la nôtre, furent les premiers fruits de la culture de l'eſprit; & pendant que l'éloquence de la Chaire & celle du Barreau annonçoient le triomphe de la Religion & de la Juſtice, que la Poëſie étaloit tous ſes charmes, & ſur les théatres & dans le commerce de la ſociété, que l'Hiſtoire ſe faiſoit lire avec avidité dans un nombre infini d'ouvrages remplis d'inſtructions & d'agréments, que l'Antiquité ſembloit dévoiler ſes myſtéres, qu'un examen judicieux portoit par-tout le flambeau de la critique; la Philoſophie réformoit les idées, les ſentiments, la conduite; la Phyſique s'ouvroit de nouvelles routes pleines de lumiére, les Mathématiques s'élevoient à un degré de perfection dont on ne les croyoit pas capables, enfin les Lettres & les Sciences découvroient en même temps tous leurs tréſors; & bien éloignées de ſe nuire, elles ne cherchoient qu'à s'enrichir mutuellement. Un commerce ſi avantageux aux unes & aux autres, méritoit bien qu'on le cimentât de façon à le rendre durable.

C'eſt ce qu'on fit auſſi par l'établiſſement de deux Compagnies, qu'on chargea du progrès des Sciences & de celuy

des

des Belles-Lettres. Le Prince qui les fonda, mit une étroite liaiſon entr'elles; & par un des réglements qu'il leur preſcrivit, il ordonna qu'elles ſe rendiſſent deux fois l'année un compte mutuel de leurs travaux & de leurs découvertes, pour faire entendre que malgré la différence de leur objet, elles eſtoient obligées d'agir de concert pour le maintien du bon goût, & qu'elles ſeroient ſolidairement reſponſables à la France du même dépôt. Elles ont paru juſqu'ici ſentir parfaitement l'étendue de leurs obligations; l'une tranſporte chaque jour dans ſes ouvrages de Phyſique, tout ce que les Belles-Lettres ont de plus élégant & de plus gracieux; l'autre emprunte d'elle à ſon tour cet eſprit philoſophique, ſans lequel l'érudition eſt un cahos, & le diſcours un vain étalage de mots frivoles. Telle eſt donc la dépendance mutuelle des Lettres & des Sciences; elles ne peuvent ſe paſſer les unes des autres.

Mais un homme doit-il eſtre verſé néceſſairement dans les Belles-Lettres, pour réuſſir dans les Sciences, & les Sciences ne peuvent-elles ſe trouver dans un ſujet, que les Lettres ne luy en ayent frayé le chemin? C'eſt une queſtion où je n'entre point. Je veux dire ſimplement que les Sciences ne ſçauroient s'établir ou ſubſiſter dans un Etat, que les Lettres n'y ſoient cultivées, ou par les amateurs mêmes des Sciences, ou par d'autres perſonnes d'eſprit & de goût; & que ſans ce ſecours, une Nation ne peut ni connoître les Sciences, ni les goûter, ni travailler à les acquérir.

L'étrange ſituation que celle d'un Peuple entier plongé dans les ténébres de l'ignorance! De tels hommes ſont peu différents des Eſtres dépourvûs de raiſon. Le ſpectacle de l'Univers n'eſt pas fait pour eux, ils n'apperçoivent rien de ce qui les environne; ils ſe connoiſſent encore moins eux-mêmes. De cet état d'abbaiſſement & d'obſcurité, comment s'élever aux connoiſſances lumineuſes des Sciences? Le trajet n'en eſt poſſible que peu à peu, par des degrez inſenſibles, par des ſecours empruntez. Il faut employer des inſtructions préliminaires, jetter des ſemences d'émulation, introduire par conſéquent l'art d'acquérir les idées, de les exprimer avec

arrangement, de les communiquer avec goût, l'art en un mot d'éclairer & d'orner l'eſprit, en quoy conſiſtent les Belles-Lettres.

Les Sciences ſont l'ouvrage des plus grands génies de tous les ſiécles, le fruit de ce qu'il y a jamais eû de réflexions pleines de ſagacité & de profondeur. Un homme ne ſçauroit tirer de ſon propre fond la multitude & la variété de ces connoiſſances, quelqu'envie qu'il eût de les poſſéder. Le travail d'autruy doit luy ſervir comme de fondement & de matériaux pour élever ſon propre édifice. Mais comment profitera-t-il des lumiéres des autres, comment établira-t-il cette eſpéce de commerce qu'il eſt obligé d'entretenir avec les Ecrivains de tous les pays & de tous les temps, s'il n'eſt homme de Lettres luy-même, ou du moins ſi des gens de Lettres ne luy ſervent d'interprétes? Faute d'un tel ſecours, l'hiſtoire de l'eſprit humain demeure enſevelie pour luy dans une profonde obſcurité, & le voile qui cache les Sciences devient impénétrable.

Il y a plus, les principes des Sciences ſeroient trop rebutants, ſi les Belles-Lettres ne leur prêtoient des charmes. Le premier abord de la Philoſophie vous révolte; elle combat les préjugez de l'enfance & de l'éducation, elle fait la guerre aux paſſions & au tempérament, elle veut oppoſer une digue au torrent de la coûtume, elle regarde comme des fantômes la fortune, la gloire & tous les biens ſenſibles, pour réaliſer des eſtres qui ne paroiſſent tenir qu'à l'imagination; les éléments des Mathématiques ſont pleins de ſéchereſſe, il s'agit des nombres & de leurs propriétez, de l'étendue priſe en général, & de ſes proportions, de ſuppoſitions, de combinaiſons, de rapports embarraſſants par eux-mêmes, & exprimez par des figures & des caractéres en apparence bizarres. Non, il n'y a que les Belles-Lettres qui puiſſent faire goûter les Sciences dans ces commencements épineux. Un ſtile pur & coulant répand de l'agrément ſur les matiéres, les véritez deviennent plus ſenſibles par les tours ingénieux, par les images riantes, par les fictions mêmes qu'on préſente à l'eſprit: un mêlange

d'hiſtoire ou de poëſie ranime l'amour du travail; que ſçais-je? il y a mille moyens de rendre intéreſſantes les études les plus abſtraites, par le ſecours de la Littérature.

Les Philoſophes de l'ancienne Grece le comprirent parfaitement, eux qui n'écrivirent jamais qu'en vers, juſqu'au temps de la fondation de la Monarchie Perſane, pour accompagner des charmes de la Poëſie, la ſévérité ou la ſublimité de leur doctrine. Avec quel ſuccès leurs diſciples d'Athenes & de Rome n'employérent-ils pas depuis les ornements de l'éloquence dans leurs écrits philoſophiques? On a vû de nos jours le P. Mallebranche ſuivre ces grands exemples. Ses ouvrages remplis de Métaphyſique, & de quelle Métaphyſique! ont ſouvent, par l'élégance du ſtile, fait les délices, je ne dis pas ſeulement des Sçavants, mais des perſonnes du monde; & tel a commencé de les lire, uniquement parce qu'ils ſont bien écrits, qui, avant que de les quitter, eſt devenu, ſans y ſonger, luy-même Philoſophe habile.

Au lieu de marcher ſur les traces de ces grands Maîtres, les Scholaſtiques ont négligé, comme une vaine parure, le ſecours des Belles-Lettres. Qu'eſt-il arrivé? Leurs leçons n'ont guéres conduit perſonne, ni à la ſcience de la ſageſſe, ni à la connoiſſance de la nature. Leur Philoſophie a dégénéré en pur jargon, & l'école eſt devenue un théatre de criaillerie & de chicane.

Mais ſi les Belles-Lettres doivent ſervir de clef & d'introduction aux Sciences, les Sciences de leur côté ſont néceſſaires pour la perfection des Belles-Lettres. Quelque ſoin qu'on prît de polir l'eſprit d'une Nation, ſi les connoiſſances ſublimes n'y avoient accès, les Lettres condamnées à une éternelle enfance, n'y feroient tout au plus que bégayer. Pour les rendre floriſſantes, il eſt néceſſaire que l'eſprit philoſophique, & par conſéquent les Sciences qui le produiſent, ſe rencontrent toûjours, ſinon dans l'homme de Lettres luy-même, du moins dans le corps de la Nation, & qu'elles y donnent le ton aux ouvrages de Littérature.

L'eſprit philoſophique eſt un talent acquis par le travail.

par l'art & par l'habitude, pour juger ſainement de toutes les choſes du monde. C'eſt une intelligence à qui rien n'échappe, une force de raiſonnements que rien ne peut ébranler, un goût ſûr & réfléchi de tout ce qu'il y a de bon ou de vicieux dans la nature. C'eſt la regle unique du vray & du beau. Il n'y a donc rien de parfait dans les différents ouvrages qui ſortent de la main des hommes, que ce qui eſt animé de cet eſprit. De luy dépend en particulier la gloire des Belles-Lettres; cependant comme il eſt le fruit d'une ſcience conſommée, & le partage de bien peu de Sçavants, il n'eſt ni poſſible ni néceſſaire pour le ſuccès des Lettres, qu'un talent ſi rare ſe trouve dans tous ceux qui les cultivent. Il ſuffit à une Nation que certains grands génies le poſſédent, & que la ſupériorité de leurs lumiéres les rende les arbitres du goût, les oracles de la critique, les diſpenſateurs de la gloire Littéraire. L'eſprit philoſophique réſidera proprement dans ce petit nombre, mais il répandra, pour ainſi dire, ſes influences ſur tout le corps de l'Etat, ſur tous les arts, ſur toutes les profeſſions, ſur tous les ouvrages de l'eſprit ou de la main, & principalement ſur ceux de Littérature. Qu'on banniſſe les Sciences, on banniroit cet eſprit philoſophique qui en eſt la plus pure production. Deſlors on ne verroit plus perſonne en état de travailler avec goût ſur les Lettres, perſonne en état d'en ſentir les beautez, & les Lettres ainſi avilies languiroient dans l'obſcurité.

La Grammaire, ce premier principe de toute Littérature, ſeroit extrêmement défectueuſe; l'étude des Langues ſuppoſe des méthodes pour les apprendre, & des méthodes d'autant plus fournies de Logique & de Métaphyſique, que la ſéchereſſe de la matiére eſt moins ſuſceptible d'ornements. D'ailleurs, à meſure que les Sciences réforment & perfectionnent l'eſprit, elles opérent à peu-près les mêmes changements dans le langage. La Philoſophie, ſource inépuiſable d'idées & de ſentiments, invente chaque jour pour les exprimer, des tours de phraſe vifs, ingénieux, délicats. La Phyſique, la Métaphyſique, la Méchanique & les Mathématiques, ne ceſſent

d'enrichir la Langue de nouveaux termes ; & ces ſortes de mots qu'il plaît aux Sciences d'introduire, paſſent toûjours ſans difficulté, pendant que des perſonnes choiſies, ce ſemble, pour eſtre les arbitres de la Langue, ne ſçauroient jouir du même avantage.

Les autres parties de la Littérature, l'Eloquence, la Poëſie, l'Hiſtoire & la Critique, n'ont pas moins de rapport avec les Sciences. Tous ces différents arts de parler & d'écrire avec juſteſſe & avec élévation, avec ordre & avec enthouſiaſme, avec imagination & avec ſolidité, demandent un travail, une étendue de lumiéres & de raiſonnement, un choix des matiéres, un arrangement, une profondeur de connoiſſances, une quantité de ſecours étrangers qui ne ſe trouvent que dans des Nations où les Sciences ſont répandues.

Rien de plus néceſſaire, ſur-tout à la perfection des Lettres, mais rien auſſi de plus intimement uni aux Sciences, que les ouvrages didactiques, en matiére de Rhétorique, de Poëtique & d'Hiſtoire. Or perſonne n'ignore que pour y réuſſir, il faut eſtre Philoſophe encore plus qu'homme de Lettres.

Voilà les rapports qu'eurent toûjours enſemble le partiſan des Belles-Lettres & celuy des Sciences. L'union la mieux cimentée s'altére quelquefois ; ils peuvent s'oublier l'un & l'autre juſqu'à entrer en diſſention ſur le mérite différent de leurs travaux, mais leur diviſion demeure perſonnelle, les coups qu'ils ſe portent ne parviennent jamais au genre d'étude qu'ils attaquent. Leur mauvaiſe intention a même des ſuites heureuſes ; le travail redouble, les matiéres s'éclairciſſent, le bon goût ſe perfectionne, la conſidération pour les Lettres augmente, les Sciences acquiérent un nouveau prix, l'Etat retire du débat des concurrents, le même fruit qu'il auroit tiré de leur union, & la faute même du particulier le fait ainſi rentrer, ſans qu'il y penſe, dans l'ordre général. Le Poëte a donc pu quelquefois tourner l'Aſtronome en ridicule, l'Orateur eſtre aux priſes avec le Géométre, le Philoſophe devenir la victime du Déclamateur. Socrate ſuccombera ſous les efforts des Sophiſtes, mais la Philoſophie tirera des cendres

de ce grand homme, un éclat que le calme & la tranquillité n'auroient ſçû luy procurer : ainſi, quels que ſoient les motifs ou même les excès de rivalité entre ceux qui s'addonnent aux Lettres & aux Sciences, elles n'en ſouffriront point, elles demeureront toûjours liées d'intérêt & d'amitié.

Le triomphe de leur union eſt quand elles ſe rencontrent enſemble dans ces génies du premier ordre, également capables d'une érudition polie & d'un profond ſçavoir ; mais qu'il eſt rare de voir ainſi les Lettres & les Sciences heureuſement confondues dans la même perſonne !

Homére, ſi nous en croyons ſes Panégyriſtes, poſſéda ce double talent. Il eût certainement celuy de la Poëſie au ſouverain degré, mais on ne peut point aſſûrer la même choſe de ſes connoiſſances philoſophiques. Quoy qu'il en ait eſté de luy, les Lettres & les Sciences furent depuis le partage de pluſieurs Sçavants de l'ancienne Grece. Pour ne rien dire des autres, Xénophon, Empédocle, Epicharme, Parménide, Archélaüs ſont des noms célébres parmi les Poëtes comme parmi les Philoſophes. Socrate qui vint après eux, & qui les effaça, juſqu'à mériter le titre de pere de la Philoſophie, cultiva auſſi l'Eloquence & la Poëſie. Xénophon ſon diſciple, ſçut allier dans ſa perſonne l'Orateur, l'Hiſtorien & le Sçavant, avec l'homme d'Etat, l'homme de guerre & l'homme du monde. Au ſeul nom de Platon, toute l'élévation des Sciences & toute l'aménité des Lettres ſe préſentent d'abord à l'eſprit. Ariſtote, ce génie univerſel, porta la lumiére, & dans tous les genres de Littérature, & dans toutes les parties des Sciences. Il ne tranſmit ſon école à Théophraſte, que parce qu'il eſtoit le plus éloquent comme le plus docte de ſes diſciples. Le Sçavant de la Grece qui paroît avoir réuni avec plus d'avantage les Belles-Lettres avec les Sciences, c'eſt Eratoſthéne. Pline, Lucien & les autres Ecrivains en font l'éloge, comme d'un homme univerſel. Il traita dans des volumes immenſes, preſque tout ce qui eſt du reſſort de l'eſprit humain, la Grammaire, la Poëſie, la Critique, l'Hiſtoire, la Chronologie, la Mythologie, les Antiquitez, la Philoſophie,

l'Arithmétique, la Géométrie, la Gnomonique, l'Aſtronomie, la Géographie, l'Agriculture, l'Architecture & la Muſique.

Lucréce fut le premier des Romains qui employa les Muſes Latines à chanter des matiéres philoſophiques. Si les différentes parties de ſon ouvrage ne ſont point toutes écrites du même ſtile & dans le même goût, elles marquent toûjours, les unes l'habile Phyſicien, les autres le Poëte ſublime. Varron, le plus ſçavant des Romains, partageoit ſon temps entre la Philoſophie, l'Hiſtoire, l'étude des Antiquitez, les recherches de la Grammaire & les délaſſements de la Poëſie. Brutus eſtoit Philoſophe & Orateur, & poſſédoit à fond la Juriſprudence. Cicéron, qui porta juſqu'au prodige l'union de l'Eloquence & de la Philoſophie, déclaroit luy-même que s'il avoit un rang parmi les Orateurs de ſon temps, il en eſtoit beaucoup plus redevable aux promenades de l'Académie qu'aux écoles des Rhéteurs.

Combien d'autres exemples ne pourrois-je point rapporter de ces ſiécles reculez? On ne penſoit point alors, & c'eſt la remarque déja faite ici par un illuſtre Académicien; on ne penſoit point que la Science fût incompatible dans une même perſonne avec une érudition fleurie, ni même avec la Science du monde, avec l'étude de la Politique, avec le génie de la Guerre ou du Barreau. On jugeoit plûtôt que la multitude des talents eſtoit néceſſaire pour la perfection de chaque talent particulier, & cette opinion eſtoit vérifiée par le ſuccès.

Il n'appartenoit qu'à des ſiécles d'ignorance & de barbarie, tels que ceux de la décadence de l'Empire Romain, de méconnoître les Sciences & les Belles-Lettres, au point de prétendre mettre entr'elles des barriéres juſqu'alors inoüies. Synéſius s'en plaignoit amérement dans le IV.e ſiécle de l'égliſe. Il employoit les termes les plus forts contre les faux ſçavants de ſon temps, qui vouloient ainſi ſéparer deux choſes qui ont enſemble de ſi grands rapports. Ils les ſéparérent en effet; mais que ne ſouffrirent point les Lettres & les Sciences de leur divorce? L'ignorance devint profonde & générale. Les perſonnes qui

conſervérent aſſez de lumiéres pour appercevoir le déſordre, l'attribuérent à l'affoibliſſement de l'eſprit humain, au dépériſſement de la nature, à la vieilleſſe du monde; mais dans les derniers temps, les Scaliger & les Petau, les Leibnitz & les Newton, & tant d'autres qui ont plus ou moins approché de ces quatre grands hommes, ont bien fait voir que l'univerſalité des connoiſſances juſqu'à un certain point, eſt de tous les ſiécles & de tous les pays, quand on y veut joindre l'intelligence des Langues, le goût de l'Antiquité, l'amour des Belles-Lettres avec l'étude des Sciences les plus relevées.

DE L'ABUS

Qu'on fait quelquefois d'une prétendue clarté de ſtile, en traitant les matiéres de Littérature ou de Science.

Par M. DE LA NAUZE.

24. Janvier 1736. LE dernier Mémoire que j'ay eû l'honneur de vous lire, Meſſieurs, ſur l'union des Sciences & des Belles-Lettres, me conduiſit à des réflexions ſur les rapports de ſtile qui doivent ſe trouver entre les unes & les autres. Dans les ſiécles où regnoit le bon goût, diſions-nous, on traitoit philoſophiquement les matiéres de Littérature, & l'on accompagnoit en même temps les ouvrages les plus ſçavants & les plus profonds, de tous les agréments d'une érudition variée. Par ce moyen les Lettres & les Sciences demeuroient toûjours unies. Elles ſe ſéparérent malheureuſement à meſure que le bon goût dégénéra; la Littérature devint ſuperficielle, les Sciences n'empruntérent plus l'aménité des Lettres, & leur divorce entraîna bientôt la décadence de l'eſprit.

Ceux qui mirent ainſi des barriéres entre la Littérature & les Sciences abſtraites, ne manquérent point de raiſons ſpécieuſes. Ils prétendirent que le vray moyen d'éclaircir les matiéres, eſtoit de les reſſerrer chacune dans ſon diſtrict particulier,

particulier, & que l'écrivain comme le lecteur y trouveroient mieux leur compte, parce qu'un ſtile borné de la ſorte, partageant moins l'attention, & demandant une moindre étendue de connoiſſances, en ſeroit plus net, plus clair & plus aiſé. Et c'eſt ainſi que ſous prétexte de chercher une plus grande lumiére, on ſe replongea dans les ténébres de l'ignorance & de la barbarie.

Qu'il me ſoit donc permis de relever dans ce Mémoire, les abus d'une clarté de ſtile mal entendue, & de faire voir que cette perfection du diſcours doit, comme toutes les autres, avoir ſes bornes & ſes différents degrez. Mon deſſein n'eſt pas d'autoriſer l'obſcurité du langage; elle ſera toûjours vicieuſe, toûjours également décriée dans le commerce du monde & dans l'empire des Lettres. Le diſcours eſt deſtiné par ſa nature, à communiquer les penſées & les ſentiments des hommes, il doit donc eſtre intelligible, & quand il manque de l'eſtre, ce n'eſt jamais ſans quelque vice de l'eſprit ou du cœur. Mais la clarté doit-elle auſſi toûjours eſtre portée au ſouverain degré? Il ſemble que non, qu'elle doit plûtôt eſtre répandue avec quelque ménagement dans les diſcours & dans les écrits, & que c'eſt même un des caractéres des ouvrages frappez au bon coin. Entrons dans l'examen de cette propoſition, qui a peut-eſtre quelqu'air de paradoxe.

Dans l'origine d'une Langue, tout le mérite du diſcours a dû ſe réduire à la clarté. La difficulté qu'on trouve à s'énoncer clairement, fait qu'on ne cherche dans ces premiers commencements, qu'à ſe faire bien entendre. On s'en tient donc alors aux façons de parler les plus communes & les plus naïves, parce que l'indigence des expreſſions ne laiſſe point de choix à faire entr'elles, & que la ſimplicité du langage ne connoît point encore les tours, les délicateſſes & les ornements du ſtile.

Lorſqu'une Langue a fait quelques progrès, qu'elle s'eſt enrichie, qu'elle a acquis de la dignité, de la fineſſe & de l'abondance, ce n'eſt plus aſſez que le diſcours ait de la netteté; il faut ajoûter à la clarté du ſtile pluſieurs autres perfections,

qui entrent en concurrence avec elle, la pureté, la préciſion, la vivacité, la nobleſſe, l'harmonie, l'élégance. L'union de toutes ces qualitez fait le chef-d'œuvre du diſcours; mais comme elles ſont d'un genre différent & quelquefois oppoſé, on eſt ſouvent obligé de les ſacrifier les unes aux autres, ſuivant le ſujet & les occaſions. Tantôt la clarté ſera préférée à la pureté du ſtile, & tantôt la préciſion ou l'harmonie pourront donner quelqu'atteinte à la clarté.

Ne craignons donc point qu'un diſcours, pour eſtre un peu moins clair, en ſoit toûjours moins parfait. Car enfin, qu'appellons-nous fineſſe & délicateſſe d'une Langue? N'eſt-ce pas l'uſage de ces expreſſions choiſies qui échappent au vulgaire, & qui demandent un eſprit cultivé & réfléchi pour eſtre ſaiſies dans toute leur étendue? Des gens de beaucoup d'eſprit & de ſçavoir ont prétendu que tout ce qui eſt finement & délicatement penſé, dès-là même eſt néceſſairement obſcur pour l'expreſſion. Le terme d'obſcur eſt trop fort; mais s'ils veulent dire que ce qui eſt exprimé ingénieuſement, ſubtilement, ou avec élévation, paſſe l'intelligence du vulgaire, & ſuppoſe, avec quelque proportion, dans celuy qui écoute comme dans celuy qui parle, une certaine meſure de talents & de lumiéres, je ne vois pas qu'on puiſſe conteſter ce principe.

Il ne s'agit pas tant pour un homme qui parle, de pouvoir ſe faire entendre, que de ſçavoir ſe faire écouter, ſans quoy le diſcours le plus intelligible, eſt un diſcours hazardé à pure perte. On parle en l'air, on écrit en vain, ſi l'on ne poſſéde l'art d'intéreſſer un auditeur ou un lecteur. Ils ſont hommes, c'eſt-à-dire qu'ils ont un eſprit dont l'attention a beſoin d'eſtre réveillée, une imagination qu'il faut frapper, un goût qu'il eſt néceſſaire de ménager; voilà leur nature. Ce ſeroit la méconnoître, que d'eſpérer de leur plaire par une clarté de ſtile qui fût toûjours la plus grande qu'il eſt poſſible. On y réuſſira beaucoup mieux, en employant les ornements d'un diſcours ſéduiſant, ou une préciſion de langage qui, ſans obſcurcir tout-à-fait le ſens, le rende un peu moins facile à eſtre pénétré.

Ce qu'Horace a dit de la Poëſie, qu'elle reſſemble à la Peinture, nous pouvons l'aſſûrer de tous les différents genres du diſcours. Tout homme qui parle, offre aux autres un tableau ſenſible de ce qu'il penſe. Il doit repréſenter les objets avec leurs couleurs, & ménager fort inégalement les traits de lumiére.

A la faveur de ce ſage diſcernement, vous eſtes ſûr de plaire. Rien ne flate davantage l'amour propre de ceux qui vous écoutent, que de leur donner à entendre plus que vous ne paroiſſez leur en dire. Vous leur ſuppoſez de l'eſprit & de l'intelligence, en leur expliquant les choſes à demi, & leur laiſſant deviner le reſte. C'eſt de votre part une marque d'eſtime pour eux, qui les prévient en votre faveur, qui vous attire leur attention, qui vous aſſûre leurs ſuffrages.

Vous faites encore plus, vous leur donnez occaſion d'exercer leur génie, & de ſatisfaire ce goût pour le travail & pour les recherches, ſi naturel aux perſonnes qui ont de l'eſprit. Il leur faut des diſcours, des lectures, des converſations ſoûtenues, qui les tiennent, pour ainſi dire, en haleine. Ils s'en donnent la peine volontiers. Ce qu'un objet flateur offre de laborieux, devient par ſa difficulté même un ſurcroît de plaiſir. Ainſi le ſtile de l'Orateur ou de l'Ecrivain demande-t-il de l'attention, pour qu'on puiſſe le ſuivre? On a la joye ſecrette de partager, en quelque façon, la gloire de leur travail. Aux efforts qu'on eſt obligé de faire, il ſemble qu'on ne reçoit pas ſimplement les impreſſions des idées d'autruy, mais qu'on les produit ſoi-même, & qu'on les forme de nouveau.

C'eſt par cet eſprit de ſagacité que les gens de Lettres & les Sçavants préférent la lecture des textes ſouvent difficiles, à toute la netteté des verſions, des commentaires & des paraphraſes. Quelle différence entre Horace & le meilleur de ſes Interprétes! L'un & l'autre diſent la même choſe; le Commentateur la dit beaucoup plus intelligiblement, cependant il eſt moins goûté que l'Auteur même. Toutes les beautez, tous les agréments du texte s'évanouiſſent dans le commentaire. La délicateſſe de l'un vous laiſſe la ſatisfaction de penſer

plus qu'il ne dit, & les éclairciſſements de l'autre ſont que votre eſprit n'y trouve plus rien à ſuppléer.

Ce n'eſt pas que je prétende blâmer le genre de travail qu'employent les Commentateurs. A Dieu ne plaiſe qu'on manque jamais de reconnoiſſance & d'eſtime pour des gens ſans qui les Lettres & même les Sciences ſeroient bientôt enveloppées dans une obſcurité impénétrable. Il eſt vray que leur ſtile eſt ſec & peu intéreſſant, mais ce ſeroit un malheur qu'il fût autrement. Leurs ouvrages ne peuvent eſtre trop intelligibles, puiſqu'ils ne ſont faits que pour éclaircir ceux qui ne le ſont point aſſez. Que les Commentateurs faſſent donc entendre ſimplement leur Auteur, on les diſpenſe du reſte; & même on leur tient compte de leur ſimplicité & de leur ſéchereſſe, parce que c'eſt tout ce qu'il y a de plus convenable pour une extrême clarté, & que d'ailleurs un pareil ſtile ne ſoûtenant point l'ardeur de l'Ecrivain, ſuppoſe en luy un grand amour du travail, & beaucoup d'envie de ſe rendre utile.

On n'a pas la même indulgence pour l'Orateur, pour le Poëte, pour le Philoſophe. On veut qu'ils amuſent en inſtruiſant, & qu'ils employent tous les ornements du langage; c'eſt pourquoy on n'exige point de leur part une clarté ſi rigide. Un Auteur qui s'y attacheroit ſervilement, ignoreroit ces fictions ingénieuſes, ces nobles écarts, cette magnificence de diſcours, ces figures ſublimes que nous admirons dans les ouvrages les plus remplis d'eſprit & d'érudition. Il ramperoit ſouvent, de peur de s'élever & de ſe perdre dans les nuës. La crainte de n'eſtre pas entendu de tout le monde, le feroit parler, le feroit penſer comme le vulgaire. Il ne connoîtroit ni les reſſources de l'invention, ni la chaleur de la compoſition, ni les délicateſſes de l'élocution. Quelquefois même il deviendroit obſcur à force de vouloir eſtre clair, inconvénient de tous le plus ridicule, arrivé pourtant plus d'une fois à des Modernes, qui ſe picquoient mal à propos d'un goût de clarté inconnu aux Anciens.

Témoin ces Ecrivains curieux d'appliquer une méthode

géométrique a des ſujets qui n'en ſont pas ſuſceptibles. Leurs ouvrages roulent ſur des Parallogiſmes, qui ne peuvent répandre que des ténébres dans l'eſprit de ceux qui les liſent.

Témoin ces amateurs d'un ſtile ſyllogiſtique, où l'on ne procéde que par principes, par conſéquences, par raiſonnements compliquez. Ils nous promettent les routes les plus lumineuſes, & ils ne peuvent nous conduire que par d'affreux labyrinthes où ils ſe perdent les premiers.

Témoin ces partiſans de la maniére d'écrire par penſées détachées, qui, pour s'éviter la peine de traiter à fond un ſujet, nous le préſentent déchiré en lambeaux. Ils ſe trompent s'ils jugent de la facilité qu'on doit avoir à les entendre, par celle qu'ils ont eûe à compoſer. Leurs penſées ſans ordre & ſans liaiſon, ne pouvant s'arranger dans l'eſprit du lecteur, diſparoiſſent auſſi-tôt ſans y laiſſer la moindre trace.

Témoin enfin ces Auteurs méthodiques à l'excès, qui, dès l'entrée d'un diſcours, ont grand ſoin d'en expoſer l'ordre, la ſymmétrie, les diviſions & les ſous-diviſions preſqu'à l'infini. Appareil inutile & plein d'embarras, plus propre ſouvent à brouiller les idées, qu'à y mettre une véritable netteté.

On doit ſur-tout éviter, dit Quintilien, *un partage trop détaillé. Il en réſulte un compoſé de piéces & de morceaux, plûtôt que de membres & de parties. Rien ne fait plus de tort à celuy qui parle. Pour faire parade d'un eſprit ſubtil & fécond, il donne dans la ſuperfluité, il multiplie ce qui eſt unique par ſa nature, & aprés s'eſtre bien donné de la peine, il retombe dans l'obſcurité même qu'on vouloit prévenir en introduiſant l'uſage de la diviſion. . . . . Or qu'y a-t-il de plus fou que d'eſtre obſcur dans une choſe qu'on n'employe que pour rendre plus clair tout le reſte!* Ainſi parle un Auteur qui ne laiſſoit pas d'approuver un partage ſimple & ſuccinct employé dans l'occaſion. Il fait même de grands éloges de l'attention qu'avoit Hortenſius à diviſer ſa matiére, quoyque Cicéron ait tourné plus d'une fois en ridicule les diviſions de cet Orateur, & ſon affectation à les compter par ſes doigts quand il parloit en public. *Quintil. Inſtit. Orat.*

Il faut de la méthode, qui en doute? Sans elle un diſcours

eſt une production du caprice & du hazard, un avorton informe, un flux de paroles ſans corps & ſans conſiſtance, un tiſſu bizarre qui n'a ni commencement ni fin, un ouvrage ordinairement rempli de répétitions inutiles comme d'omiſſions eſſentielles. On ne ſçauroit donc réuſſir à parler ni à écrire, qu'on n'ait auparavant préparé ſon ſujet & arrangé chaque article dans ſa place naturelle. Mais qu'eſt-il beſoin d'annoncer d'abord aux autres cet arrangement? Il doit eſtre dans la tête de celuy qui parle ou qui écrit, & ſe faire ſentir à meſure que le diſcours avance. Si l'ordre y eſt réguliérement obſervé, il n'échappera point aux perſonnes intelligentes.

Les Sçavants de Rome & d'Athenes, ces grands modéles dans tous les genres, ne manquoient certainement pas de méthode, comme il paroît par une lecture réfléchie de ceux de leurs ouvrages qui ſont venus juſqu'à nous. Cependant ils n'entroient point en matiére par une analyſe détaillée du ſujet qu'ils alloient traiter. La précaution eût donné, ſi vous le voulez, un nouveau jour à ce qu'ils avoient à dire; ils en euſſent eſté plus clairs & plus intelligibles, mais ils auroient cru acheter trop cher quelques degrez de clarté de plus, s'ils avoient eſté obligez de ſacrifier à cet avantage les fineſſes de l'art, toûjours d'autant plus eſtimable qu'il eſt plus caché. Suivant ce principe, loin d'étaler avec emphaſe l'œconomie de leurs diſcours, ils s'étudioient plûtôt à en rendre le fil comme imperceptible, tant la matiére de leurs Ecrits eſtoit ingénieuſement diſtribuée, les différentes parties bien aſſorties enſemble, & les liaiſons habilement ménagées. Ils déguiſoient encore leur méthode par la forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages. C'eſtoit tantôt le ſtile épiſtolaire, tantôt la meſure du vers, plus ſouvent l'uſage du dialogue, quelquefois la fable ou l'allégorie. Il faut convenir, à la gloire de quelques Modernes, qu'ils ne cédent en rien aux Anciens pour ces tours ingénieux; pour cette habileté à conduire un lecteur où l'on veut, ſans qu'il s'apperçoive preſque de la route qu'on luy fait tenir.

L'art de traiter ainſi les ſujets avec fineſſe & avec intérêt,

eſt l'ouvrage des Belles-Lettres. Elles n'ont qu'à toucher à un objet, elles l'embelliſſent, elles le transforment par une eſpéce d'enchantement. Elles ſçavent répandre des fleurs ſur les matiéres les plus ſéches, corriger les défauts d'une nature groſſiére, & ſubſtituer aux idées & au langage du vulgaire, des façons de penſer & de parler, peut-être moins claires & moins aiſées, mais infiniment plus parfaites.

On a quelquefois propoſé, s'il ne ſeroit pas à deſirer pour le progrès des Sciences & pour la perfection de la raiſon humaine, que les paroles fuſſent toûjours réduites à leur dernier degré de ſimplicité & de clarté, & que les ornements fuſſent entiérement bannis du langage. Ils ne ſont propres, diſoit-on, qu'à nous faire illuſion, & à détourner notre vûe du fond des choſes pour la porter à la maniére dont elles ſont exprimées. L'éloquence eſt remplie de nuages qui offuſquent l'eſprit, pour luy faire ſans ceſſe prendre le change. La Poëſie, ſous prétexte de peindre la nature, la charge de couleurs qui la rendent méconnoiſſable; en un mot les Belles-Lettres, qui ſe vantent d'éclairer les hommes, les aveuglent véritablement.

Telle eſt la plainte de quelques partiſans des Sciences abſtraites, & de je ne ſçais quelle raiſon trop dégagée des ſens, qui répugne à la nature de l'homme. On leur a déja répondu dans un Mémoire qui vous a eſté lû, Meſſieurs, & où l'on a fait voir que ſans le ſecours des Belles-Lettres, on ne pouvoit ni goûter, ni même connoître les Sciences. Mais je veux pour un moment que dans la rigueur d'une certaine Métaphyſique, le langage des Lettres, moins familier, moins ſimple & moins clair que celuy du peuple, ſoit en cela même défectueux; ceux qui voudroient corriger ce prétendu défaut, en nous ôtant l'uſage des Belles-Lettres, comment s'y prendront-ils pour nous en dédommager?

L'homme pourroit ſe paſſer de l'Eloquence, de la Poëſie & de tout l'attirail des Lettres, s'il n'avoit pour toutes qualitez de l'ame que la ſeule intelligence, & ſi les impreſſions que font ſur luy les objets ſenſibles, aboutiſſoient à de pures perceptions. La façon de s'énoncer la plus ſimple & la plus claire,

ſeroit alors la plus convenable pour luy, parce qu'elle ſeroit la mieux aſſortie à la ſimplicité de ſes idées. Mais il a reçû des mains de la nature quelque choſe de plus; il a reçu le don de l'imagination & du ſentiment, & ces deux principes qui entrent dans tout ce qu'il peut penſer, dire ou faire, ont leur langage particulier. C'eſt ce langage réduit en art, qui eſt le langage des Belles-Lettres; langage plus intéreſſant, mais moins clair que celuy qui ne rendroit que de pures perceptions. Il eſt plus intéreſſant, parce que l'imagination & le ſentiment ſont la meſure de l'intérêt que nous prenons aux choſes ſenſibles. Il eſt moins clair, parce que ces deux facultez plus vagues que la ſimple intelligence, ſaiſiſſent leur objet d'une maniére moins diſtincte. Mais pour ne pas pouſſer trop loin cette Métaphyſique, hâtons-nous d'en faire l'application à l'Eloquence & à la Poëſie, & voyons comment ce qui fait l'agrément de leur ſtile, en diminue néceſſairement la clarté.

D'abord ſe préſente la Poëſie avec les traits frappants qui la caractériſent: une imagination capable, je ne dis pas ſeulement de peindre les objets, mais encore, pour ainſi dire, de les créer; un ſentiment qui tranſportant l'ame hors d'elle-même, la jette dans l'enthouſiaſme; une expreſſion enfin qui n'annonce rien que de grand & d'extraordinaire, car c'eſt la réunion de ces trois talents, & non le talent de la verſification, qui fait le Poëte.

——— Neque enim concludere verſum
Dixeris eſſe ſatis; neque ſi quis ſcribat, uti nos,
Sermoni propiora, putes hunc eſſe Poëtam.
Ingenium cui ſit, cui mens divinior, atque os
Magna ſonaturum, des nominis hujus honorem.

Que les Poëtes donnent donc une libre carriére à leur imagination; qu'ils laiſſent la clarté des raiſonnements aux Géometres, celle de l'Hiſtoire aux Annaliſtes, celle des préceptes à certains Philoſophes ſentencieux: pour eux, qu'ils s'attachent à ce que la fiction peut avoir d'utile & d'amuſant. Ils ont le privilége de tout hazarder. Horace en demande la liberté pour luy-même

luy-même comme Poëte, & il l'accorde aux autres comme Critique, en y mettant pourtant quelques bornes. Un diſcours où l'on laiſſe prendre ainſi l'eſſor à ſon eſprit, ſe fera ſans doute plus admirer qu'un diſcours ſimple & uni, mais il faut avouer auſſi que par ſa nouveauté même il deviendra moins net & moins clair.

Le ſtile de l'enthouſiaſme eſt le ſtile des plus fortes paſſions, c'eſt la remarque d'un illuſtre Académicien. Conſidérez dans le commerce de la vie un homme tranſporté d'amour ou de haine, livré à la joye ou au chagrin, touché de pitié ou animé de colére: le Poëte éprouve les mêmes ſentiments, il tient le même langage, & ils font l'un & l'autre, ſans le ſçavoir, tout ce qu'il faut pour rendre leurs diſcours moins intelligibles. Pleins des idées de leur objet, ils ne les developpent qu'à demi, comme ſi le reſte du monde devoit en eſtre également occupé. Le feu qui les emporte, donne à leurs paroles une vivacité, une rapidité, une préciſion, qui font oublier l'ordre & les liaiſons du langage ordinaire. Il ſe préſente en même temps à leur eſprit, une foule de penſées différentes, le trouble qu'elles y portent paſſe néceſſairement juſqu'aux expreſſions. On néglige les termes communs, comme trop peu capables d'expliquer ce qu'on ſent. On ne parle que par figures, & ces figures prennent toûjours un peu ſur la clarté du diſcours, parce que les unes diſent plus ou moins qu'il n'y a dans l'objet, & que les autres repréſentent le contraire de ce qu'il eſt en luy-même.

Ajoûtez la contrainte du vers à laquelle un Poëte eſt tenu d'aſſujettir ſon ſtile, car ce n'eſt pas aſſez pour luy de charmer notre eſprit par la fiction, & d'intéreſſer notre cœur par l'enthouſiaſme, il doit encore employer la verſification pour flater le goût naturel que nous avons tous pour la cadence & pour l'harmonie. Une obligation ſi gênante, autoriſa les premiers Poëtes à prendre des libertez. Ils forgérent des mots nouveaux, ils ſe ſervirent de termes impropres & de phraſes irréguliéres, ils uſérent de tranſpoſitions & d'ellipſes. Ces licences eſtoient autant de légéres atteintes qu'ils donnoient à

la clarté; on les leur paſſa d'abord en faveur de la meſure, & toutes ces façons de s'exprimer moins nettement, ſont depuis devenues des beautez réelles, & des ornements indiſpenſables.

Il eſt donc vray que l'imagination, que le ſentiment, que l'expreſſion, élevent la Poëſie au-deſſus de la portée ordinaire des hommes. Les Poëtes eux-mêmes s'en font gloire; ils jurent au prophane Vulgaire une haine irréconciliable, ils ſe vantent d'eſtre en commerce avec le Ciel, ils appellent leur langage le langage des Dieux. Ils ſont redevables de leurs talents preſque toûjours à l'inſpiration d'Apollon, des Muſes ou de Bacchus, tantôt à des courſes audacieuſes ſur les aîles de Pégaſe, tantôt à une yvreſſe cauſée par les eaux de l'Hippocréne, quelquefois à des ſonges qui leur viennent en dormant ſur le Parnaſſe. Quand ils parlent ainſi de leurs propres ouvrages, ne déclarent-ils pas ſuffiſamment qu'on ne doit point y chercher une exactitude & une clarté trop ſcrupuleuſes?

Les Orateurs ne conviennent point que leur langage doive, comme celuy des Poëtes, s'écarter des routes connues, juſqu'à devenir un langage étranger pour le peuple. Cicéron veut que l'éloquence ſoit populaire; il ne trouve point de plus grand défaut dans un diſcours public, que des penſées alambiquées qu'on a peine à comprendre. Mais il eſt aiſé de voir par les préceptes que ce grand homme a laiſſez, & par le ſtile qu'il a luy-même employé, qu'il n'a jamais prétendu condamner qu'une véritable obſcurité. Quintilien eſt allé beaucoup plus loin. *Figurons-nous,* dit-il, *que la premiére qualité du diſcours eſt la clarté, la propriété des termes, un ordre régulier, une concluſion qui ne ſe faſſe pas trop long-temps attendre; qu'il n'y ait rien de défectueux, rien de ſuperflu. De cette façon un diſcours eſt du goût des ſçavants & à la portée des ignorants. C'eſt le grand ſecret pour bien parler. Pour ce qui eſt des moyens qui conduiſent à cette clarté, nous les avons rapportez dans nos préceptes ſur la narration. Il en eſt de même des autres parties du diſcours. On parle toûjours fort clairement, quand on ne dit ni plus ni moins qu'il ne faut, & qu'on le dit avec ordre & ſans confuſion; on ſe fait entendre de ceux-là même qui prêtent négligemment l'oreille. Il faut ſe mettre dans l'eſprit qu'un*

juge n'eſt pas toûjours homme à ſe donner la peine d'éclaircir par luy-même nos difficultez, & de porter le flambeau dans l'obſcurité de nos expreſſions. Il eſt dangereux que ſon attention ne ſe rallentiſſe, à moins que la clarté de notre ſtile ne faſſe ſur ſon eſprit la même impreſſion que fait ſur les yeux la lumiére du ſoleil, qui eſt de ſe faire appercevoir ſans même qu'on y regarde. C'eſt pourquoy il faut avoir ſoin, non pas ſimplement qu'il puiſſe nous entendre, mais encore qu'il ne puiſſe pas s'en empêcher, quand il le voudroit. Ainſi parle Quintilien dans le chapitre 2. du livre VIII. de ſes Inſtitutions Oratoires; chapitre uniquement deſtiné à traiter de la clarté qui doit accompagner l'éloquence. Il s'y agit principalement de l'éloquence du Barreau. Peut-eſtre eſtoit-il à ſouhaiter, de ſon temps comme du nôtre, qu'il regnât plus de lumiéres dans le cours des affaires & de la juſtice. Il paroît cependant que ce n'eſtoit point là préciſément ſon idée. Il y deſapprouve en général, & les Orateurs qui donnent dans un ſtile recherché, & les Auditeurs qui aiment qu'on leur laiſſe en partie deviner ce qu'on veut leur dire. Il y condamne même, comme trop peu nettes, des façons de parler communément employées par les plus excellents Ecrivains; celle-ci, par exemple, & les autres qui peuvent luy reſſembler: *Hominem librum ſcribentem. Quoy qu'il ſoit évident*, ajoute-t-il, *que c'eſt l'homme qui écrit le livre, & non pas le livre qui écrit l'homme; cependant l'Auteur s'eſtoit mal expliqué, & il n'avoit pas tenu à luy que ſon expreſſion ne fût équivoque.* Hazarder de telles critiques, n'eſt-ce pas vouloir pouſſer la clarté du ſtile au-delà de ſes juſtes bornes?

La véritable Eloquence eſt claire & intelligible, il eſt vray, mais elle ne l'eſt guéres plus que la Poëſie. L'une & l'autre exigent de la part d'un auditeur ou d'un lecteur, un degré à peu-près égal d'attention & d'intelligence. Les moyens dont ſe ſert le Poëte, pour inſtruire & pour divertir, l'Orateur les prend auſſi pour perſuader. L'invention, le pathétique & la proſe nombreuſe de l'un, répondent parfaitement à la fiction, à l'enthouſiaſme & à la verſification de l'autre.

L'invention, cet art d'imaginer & de raſſembler les raiſonnements & les preuves capables d'établir ce qu'on veut

perſuader, demande dans un Orateur, un eſprit peu ordinaire; un eſprit pénétrant, qui approfondiſſe les matiéres, ſans s'arrêter à l'écorce, ni à des lieux communs de Rhétorique; un eſprit ſublime, qui porte ſes idées à un point de vûe qu'on ne puiſſe regarder ſans admiration; un eſprit vif, qui ſaiſiſſe ſon objet avec rapidité; un eſprit ſubtil, qui cherche à en démêler toutes les nuances; un eſprit fin, qui ſçache également profiter du fort & du foible; un eſprit étendu, qui embraſſe toutes les connoiſſances. Or, je le demande, cette profondeur, cette élévation, cette vivacité, cette ſubtilité, cette fineſſe, cette étendue, n'ôteront-elles point à un diſcours ſa ſimplicité; & n'en deviendra-t-il pas pour les Orateurs, plus difficile à compoſer, & pour les Auditeurs, moins aiſé à entendre?

Le pathétique eſt, comme l'enthouſiaſme, le langage des paſſions. Il doit ſe ſentir de leur deſordre, & s'exprimer par conſéquent avec moins de netteté que ſi l'on parloit de ſang froid. C'eſt pour cela même que certains Philoſophes partiſans d'une clarté outrée, ont voulu bannir le ſentiment du reſſort de l'Eloquence, pour n'y donner lieu qu'au ſeul raiſonnement. Le tribunal de l'Aréopage à Athenes eſtoit à peu-près dans le même goût. On fermoit la bouche à l'Orateur qui cherchoit à éblouir ou à toucher ſes juges, & cette délicateſſe pouvoit, encore un coup, avoir ſon utilité dans l'adminiſtration de la juſtice; mais vouloir en faire une régle générale de clarté pour toutes ſortes de diſcours, ce ſeroit une folie. Les hommes ſe conduiſent beaucoup plus par ſentiment que par conviction; voulez-vous leur faire entendre des véritez morales, dont la ſévérité combat leurs paſſions, ou même des véritez ſpéculatives, dont la ſéchereſſe les révolteroit? Ils refuſeront de vous ſuivre, ſi vous ne les entraînez par ces charmes ſéducteurs, par ces figures éblouiſſantes, par ce pathétique toûjours plus efficace & toûjours moins clair que le ſimple raiſonnement.

La proſe nombreuſe de l'Orateur le rapproche encore du Poëte. Cicéron dit qu'on a quelquefois cherché ce qui pouvoit les diſtinguer l'un de l'autre, qu'anciennement on faiſoit

conſiſter cette différence dans le rhythme & dans la meſure du vers, comme deux choſes particuliéres aux Poëtes; mais que le rhythme eſtoit devenu depuis familier aux Orateurs, & que ce qu'on appelle rhythme, eſt une ſuite réguliére de cadences qui flatent agréablement l'oreille. Je n'ay garde d'entrer ici dans le détail des préceptes que donnent les Rhéteurs ſur cette matiére. S'il falloit qu'un Ecrivain eût devant les yeux la multitude infinie de toutes ces régles, la proſe renfermeroit plus d'artifice, plus d'embarras, plus de contrainte que le vers même. Il me ſuffit que l'Orateur ſoit obligé de conſulter l'oreille & le goût que les hommes ont pour l'harmonie. Ç'en eſt aſſez pour le gêner dans le choix des expreſſions, & pour luy faire ſouvent abandonner celles qui ſeroient les plus claires, en faveur des autres, qui ſeront plus ſonores & plus nombreuſes. Voilà des traits de reſſemblance bien marquez entre l'Eloquence & la Poëſie.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'on ait toûjours regardé la lecture des Poëtes comme la premiére étude néceſſaire pour devenir Orateur. Théophraſte parmi les Grecs, & Cicéron parmi les Latins, l'on expreſſément ordonnée, ſans compter la foule des Rhéteurs qui l'ont répété d'après ces grands maîtres. On a même vû des Critiques, ſuivant le témoignage de Cicéron, mettre ſi peu de différence entre l'Orateur & le Poëte, qu'à leur avis le ſtile de Platon & de Démoſthéne devoit plûtôt paſſer pour de la Poëſie, que le ſtile verſifié, mais ſimple & uni, des Auteurs comiques. Ne voit-on pas encore aujourd'huy des Modernes ſoûtenir que la verſification n'eſt point eſſentielle à la Poëſie, compter Lucain au nombre des Hiſtoriens, & mettre l'Auteur de Télémaque au nombre des Poëtes? Je ſuis perſuadé qu'ils ſe trompent; mais le fondement de leur opinion ſubſiſte toûjours à ſçavoir que l'Eloquence & la Poëſie ont entr'elles de fort grands rapports, que leur langage eſt à peu-près le même, & qu'il ne ſçauroit eſtre tel, qu'en négligeant de part & d'autre une ſimplicité & une netteté trop rigoureuſes.

Ce n'eſt pas ſeulement la Poëſie, l'Eloquence &, en général, les arts conſacrez à la perfection du langage, qui admettent des bornes dans la clarté du ſtile. La Philoſophie, qui roule ſur le fond des choſes, & l'Hiſtoire, qui eſt la ſcience des faits, ſont abſolument dans le même cas. On a vû dans le Mémoire dont celuy-ci n'eſt que la ſuite, que la Philoſophie n'a jamais plus de ſuccès, que lorſqu'elle paroît déguiſée ſous les dehors de l'Eloquence ou de la Poëſie, & parée de tous les ornements des Belles-Lettres; & qu'elle ceſſe au contraire de nous intéreſſer, lorſqu'elle eſt réduite à ſa ſimplicité naturelle. Pour l'Hiſtoire, quand elle ne ſeroit en elle-même qu'un ſimple récit de ce qui s'eſt paſſé, il faudroit encore y employer la beauté & les tours de l'expreſſion, il faudroit y éviter la ſéchereſſe & la langueur, qui ſont, comme on l'a dit tant de fois, les ſuites ordinaires d'une extrême clarté. Mais il s'en faut bien que l'Hiſtoire ſoit bornée à ce récit, à ce détail d'événements; ce n'en eſt que le corps, & il y a d'autres choſes qui en ſont comme l'ame & l'eſprit, & qui, pour eſtre bien pénétrées, demandent de la part de ceux qui les liſent, encore plus de méditation que de lecture. Là où l'Hiſtorien paroît ne conter que des faits, le lecteur doit y faire mille nouvelles découvertes; y apprendre l'ordre des temps & la poſition des lieux, ſans diſcuſſion, ni chronologique, ni géographique; y démêler les principes des affaires, les motifs, les intrigues, les reſſorts les plus cachez; y diſtinguer le bien & le mal, ſans qu'il ſemble qu'on cherche à l'en inſtruire; y découvrir le cœur & l'eſprit humain, quand même on ne luy parle que d'opérations ſenſibles; y connoître enfin les hommes à fond, ſous l'écorce de leurs actions. Il faut donc que toutes ces différentes connoiſſances ſoient cachées, &, pour ainſi dire, incorporées dans le ſtile de l'Ecrivain. Et comment le ſeroient-elles, s'il eſtoit néceſſaire que le ſtile hiſtorique eût toute la clarté poſſible?

Il n'y a pas juſqu'aux matiéres de critique, juſqu'aux ouvrages didactiques, pour leſquels on ne doive craindre un

excès de clarté mal entendue. On pourroit en citer un grand nombre, dont la lecture, à raiſon de ce défaut, n'eſt pas ſupportable; & leur en oppoſer d'autres d'une diction moins ſimple & d'une méthode plus cachée, qu'on lit pourtant & qu'on relit toûjours avec un nouvel empreſſement.

Je finis par une réflexion ſur la différence qui ſe trouve entre notre Langue, la Françoiſe, & les Langues ſçavantes, la Grecque & la Latine. Il eſt évident que la premiére l'emporte ſur les deux autres par ſa clarté, puiſque nous plaçons réguliérement les mots ſuivant l'arrangement naturel des idées, & qu'au contraire les Grecs & les Latins affectoient une eſpéce de renverſement dans leur ſtile. Dirons-nous pour cela que notre Langue plus claire que celles-là, ſoit auſſi plus propre à traiter les matiéres de Science ou de Littérature? Je penſe que non, ſur-tout puiſqu'il y a tel genre d'ouvrage, comme le Poëme épique, dans lequel on convient communément que nous ne ſçaurions réuſſir comme ont fait les Anciens. Il faut par conſéquent que le mérite de la plus grande clarté ne ſoit pas une preuve inconteſtable de la plus grande perfection du langage. Il y auroit encore beaucoup à dire ſur un goût général de clarté qui regne parmi nous, & que les Anciens n'avoient point; mais les bornes que je me ſuis preſcrites, ne permettent pas que je m'étende davantage ſur cette matiére.

DISCOURS

Sur les Signaux qu'on donnoit par le moyen du Feu.

Par M. l'Abbé SALLIER.

Assemblée publique. 13. Novemb. 1736.

LORSQUE j'ay proposé quelques éclaircissements sur la Tragédie d'Agamemnon par Eschyle, & un essay de traduction des Chœurs qui font la plus considérable partie de cette piéce, je me suis engagé à donner un nouveau Mémoire sur le même sujet. Je satisferois aujourd'huy à cet engagement, si je n'avois cru devoir, avant que de rien ajoûter à ce que j'ay dit, parler avec quelqu'étendue d'une coûtume de l'Antiquité dont il est souvent fait mention dans le cours de la Tragédie. Il m'a paru que pour bien entendre & le texte de l'Auteur, & la constitution même de la Tragédie, il estoit nécessaire de sçavoir à quoy cette coûtume se réduit.

Il s'agit de l'usage que l'on avoit dans les premiers temps, de donner en plusieurs occasions des Signaux par le moyen du Feu.

Ces signaux par le feu se nommoient πυρσοὶ & φρυκτοὶ, & l'art de les donner s'appelloit πυρσοφορεία, φρυκτωεία.

Le sçavant Casaubon promit autrefois, dans une lettre adressée à un de ses amis, & imprimée à Rostoch, de traiter de l'usage des signaux, à l'occasion d'une assez longue digression que Polybe fait là-dessus dans son Histoire. Il n'a point rempli sa promesse, & je vais rassembler à peu-près les passages des Anciens où ce Sçavant auroit pu puiser les connoissances qu'il avoit sur la coûtume qui fait le sujet de ce Mémoire.

Homére est le premier qui en ait fait mention; elle estoit si établie de son temps, qu'il s'en est servi comme d'une comparaison connue, & propre à peindre dans l'esprit de ses lecteurs, l'image de ce qu'il vouloit faire concevoir.

Iliad. lib. 17. v. 211. « Comme lorsqu'une ville assise au milieu de la mer, vient à estre

à eſtre aſſiégée, on voit de loin durant le jour, dit le Poëte, « des tourbillons de fumée s'élever du milieu de la ville dans « les airs, & pendant la nuit on apperçoit d'épaiſſes colomnes de « feu s'élancer juſque dans les nuës, & appeller de chez les Peu- « ples voiſins un ſecours puiſſant contre les efforts de l'ennemi; « telle paroiſſoit la flamme qui voltigeant autour de la tête « d'Achille, répandoit au loin ſon éclat. »

Ce qu'Homére n'a fait qu'indiquer aſſez légérement, Eſchyle l'a marqué fort au long en pluſieurs endroits de ſa Tragédie.

« Puiſſent enfin les Dieux, s'écrie l'eſclave qui fait le prologue de la Tragédie, me délivrer de la pénible fonction qui « m'attache depuis ſi long temps à obſerver le moment du ſignal « dont on eſt convenu. J'ay vû par pluſieurs révolutions ſe « montrer & diſparoître ces aſtres brillants qui amenent à la « terre les différentes ſaiſons; j'ay toûjours attendu le flambeau « qui doit parler à nos yeux, & nous apprendre la deſtruction « de Troye..... que ces feux ſi long-temps eſpérez, viennent « enfin me dégager. Je vous ſalue flambeau de la nuit, votre « lumiére eſt agréable comme celle du plus beau jour; quelles « fêtes vont éclater, à l'occaſion de l'événement que vous an- « noncez! »

A peine l'eſclave de Clytemneſtre a-t-il porté la nouvelle au Palais, que la Reine ſort pour en informer le peuple; & quand les vieillards qui compoſent le chœur, demandent quel eſt le meſſager aſſez vîte à la courſe, pour avoir apporté ſi-tôt la premiére nouvelle de la priſe de Troye, Clytemneſtre leur répond en ces termes: « Nous en ſommes redevables à Vul- *Vers 289.* « cain, l'éclat de ſes feux eſt parvenu juſqu'à nous. Un ſignal a « fait allumer un autre ſignal. Aux premiers feux apperçûs ſur le « Mont Ida, les ſeconds ont répondu de deſſus les ſommets de « la montagne conſacrée dans l'iſle de Lemnos à Mercure. L'é- « tendue des eaux qui ſéparent cette Iſle du Mont Athos, a eſté « bientôt éclairée par les flammes; & la montagne de Jupiter « auſſi-tôt après a eſté toute couverte de feux: ſemblables aux « rayons du ſoleil qui ſe répandent ſur la terre, ces feux ont «

» annoncé à la hauteur du Mont Maciſte, ce que le Maciſte de-
» voit publier, pour ainſi dire, juſque ſur les bords de l'Euripe.
» Des gardes placez ſur le Méſape, inacceſſibles au ſommeil,
» fidéles à des ordres rigoureux, ont fait paroître à leur tour, des
» feux qui, tels qu'une lune brillante, franchiſſant rapidement
» les campagnes de l'Aſope, ont réveillé ſur le mont Cytheron,
» les ſignaux qui devoient en faire naître d'autres encore plus
» loin. La garde chargée d'obſerver de deſſus cette derniére
» montagne, n'a pas tardé, malgré la diſtance, à reconnoître ces
» feux. Elle a augmenté ceux qui devoient ſervir de réponſe.
» Les ténébres du lac Gorgopis ont eſté diſſipées par ce nouvel
» éclat; & le mont Egiplanete frappé de cette lumiére, nous a
» avertis de ce qu'il venoit d'apprendre. Mes ordres ont eſté
» ponctuellement ſuivis; les gardes que j'avois diſpoſez ſur l'E-
» giplanete, ont à l'envi redoublé les feux. Le golfe & le pro-
» montoire Saronique, ont vû ſe produire le jour que ma vo-
» lonté faiſoit naître, & de grandes traces de lumiere ſont
» arrivées juſque ſur le mont Arachnéen. C'eſtoit le lieu le plus
» proche d'Argos, & du palais des Atrides. Ainſi a eſté apportée
» l'importante nouvelle que je vous apprends. Telles ont eſté les
» loix que j'avois établies pour une juſte correſpondance entre
» ceux qui devoient ſe ſuccéder dans la fonction de donner &
» de recevoir les ſignaux..... Les Grecs à cette heure ſont
maitres de Troye. »

Quoyque ce récit ſoit fait de maniére à pouvoir eſtre cru véritable, deux ſortes de conſidérations néantmoins peuvent en diminuer la vrayſemblance; & Iſaac Voſſius inſinue dans ſes remarques ſur Pomponius-Méla, que quelques Critiques ont effectivement douté & du fait, & de ſa poſſibilité. On pourroit attaquer la narration d'Eſchyle par des obſervations tirées de la Géographie, & par d'autres tirées de la Phyſique.

Pour prévenir les objections que l'on pourroit oppoſer, je vais tâcher de juſtifier le Poëte, par les deux endroits qui pourroient donner lieu aux difficultez.

Quant à la Géographie, voici ce qui ſe peut aſſûrer. A prendre en droiture & à vol d'oiſeau la diſtance du mont Ida

à Argos, elle ne ſeroit pas de plus de cent cinquante de nos lieuës de Paris ; mais on ne prit pas cette voye pour faire arriver en peu de temps à Argos la nouvelle de la priſe de Troye.

Il y avoit, ſuivant ce qu'Eſchyle fait raconter à Clytemneſtre, huit ſignaux, & ſept intervalles entre ces ſignaux, de Troye à Argos. Le premier partoit du mont Ida & ſe portoit à Lemnos ; le ſecond alloit de Lemnos au mont Athos, le troiſiéme du mont Athos au mont Maciſte, le quatriéme du mont Maciſte au Méſape, le cinquiéme du Méſape au Cytheron, le ſixiéme du Cytheron au mont Egiplanete, & enfin le ſeptiéme de l'Egiplanete au mont Arachnéen.

De ces huit montagnes où les ſignaux eſtoient placez, il y en a quatre dont la poſition eſt aſſez déterminée par les monuments qui nous reſtent des anciens Ecrivains ; celle des quatre autres ne s'y retrouve pas avec la même facilité. A ſuivre l'arrangement que Clytemneſtre avoit concerté avec Agamemnon, on ſuppoſoit que le mont Maciſte eſtoit à portée de recevoir le ſignal du mont Athos, & de le faire à ſon tour appercevoir ſur le mont Méſape : σέλας ὡδαγγείλασα Μακίστου σκοπῆς. On conçoit par ces derniers mots, que le Maciſte ne pouvoit eſtre que quelqu'un des ſommets élevez du mont Delphi, comme on l'appelle aujourd'huy, placé dans l'iſle d'Eubée ; & le Méſape, ſuivant l'indication d'Eſchyle, eſtoit entre Chalcis & Thébes, puiſque le Poëte dit que la lumiére du ſignal reveilla les gardes du Méſape, ἐπ' εὐείπου ῥοαῖς. D'ailleurs, le Scholiaſte d'Eſchyle même dit que le Méſape eſt une montagne entre la Bœotie & l'Eubée, ὄρος μεταξὺ Βοιωτίας & Εὐβοίας. Le Méſape ſe nomme aujourd'huy Meſſalongi, ſelon Wheler, & il ſe découvre de deſſus le mont Cytheron, dont la poſition n'eſt pas douteuſe.

Il ne reſte qu'à déterminer celle de l'Egiplanete ; c'eſt ſur quoy nous tirons peu de lumiéres des anciens Géographes, & nous ſommes obligez de nous en tenir encore au Scholiaſte d'Eſchyle, qui dit que c'eſt une montagne de la Mégaride, ὄρος Μεγαρίδος ; ainſi nous ſommes fondez à placer l'Egiplanete

dans la Peninſule qui ſépare le golfe Saronique de celuy d'Argos.

Quoyque le mont Arachnéen paroiſſe oublié ou ignoré dans les Auteurs, on apprend d'Eſchyle qu'il eſtoit tout proche d'Argos, Ἀ'εαχνᾶον ὄῆπος, ἀσυγείτονας σκοπάς.

Je remarqueray après la détermination de ces poſitions, que ces lieux eſtoient les uns à portée d'eſtre vûs de deſſus les autres, & que, ſuivant le rapport des Géographes ou des voyageurs, il eſtoit poſſible d'appercevoir d'une montagne à l'autre l'éclat d'une grande lumiére, du moins pendant la nuit. Le Scholiaſte de Théocrite cite un vers qui nous apprend que l'ombre du mont Athos tomboit juſque ſur la ſtatue d'une géniſſe, poſée dans la place d'une ville de Lemnos : Ἄ'θως σκιάζει νῆσα Λεμνίας βοός. On ſçait d'ailleurs que le mont Athos ſe découvre non ſeulement de Lemnos, mais du mont Ida, lorſque le Ciel eſt ſans nuages. Je rapporterois ici l'autorité de Wheler, qui marque l'élevation de quelques-unes des autres montagnes dont il eſt queſtion dans le récit d'Eſchyle, s'il n'eſtoit facile de le conſulter. Il ne reſte plus qu'à faire voir qu'il ne falloit qu'un très-court eſpace de temps, afin que la lumiére d'un ſignal parvînt à ceux qui l'obſervoient, & qu'il ſe portoit aſſez de lumiére pour exciter l'attention des obſervateurs. La preuve de ces deux points dépend de quelques propriétez que la nouvelle Philoſophie nous a fait connoître ſur la propagation & la gradation de la lumiére.

Des explications tirées de l'expérience, ont perſuadé que la lumiére conſiſte dans le mouvement d'une matiére plus ſubtile que l'air, & répandue dans le vaſte eſpace que nous appercevons ; on ſçait encore que le mouvement de cette matiére eſt extrêmement rapide, qu'il ſe fait en ligne droite; que les rayons ſont comme des filets qui partent du corps lumineux, & qu'ils s'étendent par des vibrations continuellement redoublées.

L'expérience a de plus appris que la vîteſſe du mouvement en quoy conſiſte la propagation de la lumiére, eſt ſix cens mille fois plus grande que celle de la propagation du ſon;

or le ſon parcourt durant une ſeconde cent quatre-vingt toiſes: quel doit donc eſtre l'eſpace que la lumiére parcourt dans le même temps?

Il n'y a qu'à multiplier 180×600000 108000000.

On pourroit, après ces véritez, déterminer en combien de temps la nouvelle de la priſe de Troye ſeroit parvenue à Argos par le moyen des ſignaux, ſi l'on pouvoit s'aſſûrer de la maniére dont ſe ſont exécutées quelques opérations ſucceſſives qui eſtoient néceſſaires, ſuivant cette maniére d'annoncer l'événement dont il s'agit.

Mais ſi la lumiére ſe répand avec une ſi grande rapidité de mouvement, d'autre côté elle ſouffre une grande diminution dans la force de ſon action ſur l'œil, aux points les plus éloignez où elle doit ſe porter. Ainſi en ſuppoſant que la lumiére d'un ſignal éclairât beaucoup à une certaine diſtance, ſi on ſe plaçoit à une ſeconde diſtance dix fois plus grande que la premiére, il eſt démontré en optique, que la lumiére ſeroit cent fois moins forte à ce ſecond intervalle qu'au premier. La divergence des rayons de lumiére feroit que ces rayons tomberoient ſur un eſpace qui auroit dix fois plus de largeur & dix fois plus de hauteur, & par conſéquent, qu'ils ſeroient cent fois plus foibles dans un de ces endroits que dans l'autre; c'eſt ce qui s'exprime par cette propoſition, que la force de la lumiére ſuit la raiſon inverſe des quarrez de la diſtance des corps lumineux.

La certitude de ce principe rendroit douteuſe la poſſibilité de l'uſage des ſignaux poſez dans un grand éloignement les uns des autres, ſi l'on ne ſçavoit que l'action de pluſieurs corps lumineux ſe fait ſentir à des diſtances incomparablement plus grandes encore.

De-là il s'enſuit que quand même on refuſeroit d'ajoûter foy au récit d'Eſchyle comme véritable, on ne pourroit du moins s'empêcher de le recevoir comme vrayſemblable. J'ajoûte que s'il eſt vray, comme le diſent de ſçavants hommes, que de deſſus une ſurface unie, on découvre les montagnes à ſoixante lieues, lorſque rien ne coupe l'intervalle, à plus forte raiſon la portée des yeux a une auſſi grande étendue, lorſque

la vûe ſe prend de l'élévation d'une montagne à une autre; que ſi le ſommet des montagnes rend quelque lumiére, & s'il paroît jetter quelque flamme, la longueur des intervalles peut preſque doubler ſans que les yeux perdent leurs objets. C'eſt ainſi que dans le Pérou, on voit à plus de cent lieues une montagne de ce pays pouſſer des flammes, ſelon ce que rapportent les Eſpagnols.

Toutes ces réflexions ne prouvent que la poſſibilité du fait tel qu'Eſchyle nous l'a raconté, & ſon autorité ne ſuffit pas pour aſſûrer l'exiſtence de ce même fait. Les Poëtes ſe plaiſent ſouvent à augmenter & à embellir leurs narrations aux dépens de l'exactitude & de la vérité, mais le témoignage de Thucydide ne laiſſe pas douter qu'effectivement on s'eſt ſervi des
Lib. 2. ſignaux par le feu en pluſieurs occaſions. Il en fait mention en quelques endroits de ſon Hiſtoire. Je m'arrête à ce qu'il
Lib. 3. marque des habitants de Salamine, qui ſauvérent le port de Pirée, par un avertiſſement donné à propos aux Athéniens, par le moyen des ſignaux, dans le moment que ceux du Péloponneſe alloient s'en rendre les maîtres.

L'uſage des ſignaux, dont l'invention toute entiére eſtoit dûe aux Grecs, ſe perfectionna à meſure que ce peuple réfléchit ſur l'art de la guerre. Ces ſignaux y eſtoient ſouvent employez. De tout ce qui s'eſt inventé, dit Polybe, pour mettre à profit certaines occaſions qu'il eſt important de ne point laiſſer échapper, rien n'eſt plus utile que les ſignaux par le feu. Deſlors ils ne furent plus un ſimple ſigne d'inſtitution, pour apprendre ſeulement le gros d'un fait, on s'étudia à trouver comment on pourroit faire comprendre les différentes circonſtances de ce qui ſe paſſoit à un éloignement de trois ou quatre journées de ceux avec leſquels il auroit eſté à deſirer que l'on pût s'expliquer. En un mot, on parvint, comme Polybe l'aſſûre, à faire connoître des événements que l'on n'avoit pas pu prévoir, & qu'on ne pouvoit deviner.

Enée, qui avoit écrit ſur l'attaque & ſur la défenſe des places, & en général ſur l'art de faire la guerre, avoit tâché de rendre plus utile le moyen des ſignaux par le feu, mais il

n'avoit pas réuſſi autant qu'il auroit eſté à ſouhaiter, & qu'il ſe l'eſtoit propoſé luy-même; c'eſt le jugement que Polybe en porte.

Cet Hiſtorien explique dans un détail aſſez long, la compoſition de l'inſtrument qu'Enée avoit imaginé pour donner par les ſignaux des avis plus circonſtanciez qu'ils ne l'eſtoient dans les premiers temps, où il ne s'agiſſoit que de demeurer d'accord d'un ſimple ſignal que l'un promettoit à l'autre. Polybe fait ſentir les défauts & l'inſuffiſance de l'inſtrument qu'Enée vouloit employer.

Après quoy il ajoûte qu'une derniére méthode, qui a pour auteur Cléoxéne ou Démoclite, ſuivant quelques Ecrivains, eſt celle qu'il a luy-même perfectionnée; elle fixe tout, & par ce moyen on peut avertir de tout ce qui ſe paſſe, ſans laiſſer rien de vague ni d'incertain dans l'eſprit de ceux à qui on parle par ces ſignaux. Il ſeroit trop long de rapporter ici tout ce que dit Polybe, ſur les opérations qu'il fait ſuccéder les unes aux autres, pour établir une juſte & utile correſpondance entre ceux qui communiquent par ſignaux. Il ſuffira de remarquer que l'avantage de la pratique de Polybe, conſiſtoit à faire lire peu-à-peu à un Obſervateur, ce qu'il eſtoit important d'apprendre. On ne montroit pas des mots ni des phraſes dont le ſens demeurât équivoque, ou ſujet à des difficultez, comme il arrivoit ſouvent dans la pratique d'Enée, mais après que toutes les lettres de l'alphabet avoient eſté rangées en quatre ou cinq colomnes perpendiculairement, les unes au-deſſus des autres, 1.° celuy qui devoit donner le ſignal, commençoit par déſigner le rang de la colomne où ſe devoit chercher la lettre que l'on vouloit indiquer. Il marquoit cette colomne par un, deux, trois flambeaux qu'il levoit toûjours à gauche, ſuivant que la colomne eſtoit la premiére, la ſeconde ou la troiſiéme, & ainſi du reſte.

2.° Après avoir fait connoître le rang de la colomne, & fixé l'attention de l'obſervateur à chercher où eſtoit la lettre, celuy qui eſtoit chargé du ſignal, indiquoit la premiére lettre de la colomne par un flambeau, la ſeconde par deux, la

troiſiéme par trois; de ſorte que le nombre des flambeaux répondoit exactement au quantiéme de la lettre d'une colomne. Alors on écrivoit la lettre qui avoit eſté indiquée, & par ces opérations répétées pluſieurs fois, on parvenoit à former des ſyllabes, des mots & des phraſes qui préſentoient un ſens déterminé.

Celuy qui donnoit le ſignal avoit encore un inſtrument géométrique garni de deux tuyaux, afin qu'il pût connoître par l'un la droite, & par l'autre la gauche de celuy qui devoit luy répondre.

Le témoignage de Polybe, hiſtorien judicieux & exempt du ſoupçon de menſonge, ne nous laiſſe pas douter qu'on ne ſe ſervît avec ſuccès de la méthode qu'il a expliquée; mais s'il eſtoit beſoin de fortifier ſon témoignage, la pratique des ſiécles qui ont ſuivi celuy de Polybe, ſeroit une nouvelle preuve de la vérité du récit de cet Hiſtorien.

Voici ce que Jules-Africain dit des ſignaux par le feu, dans ſon livre intitulé Κεστοί. Cet Auteur traite dans un chapitre particulier, περὶ πυρσῶν, des ſignaux par le feu. Il eſt aſſez difficile, par l'altération du texte, de trouver un ſens net & ſuivi dans ce qu'il dit en cet article; & les différentes leçons que l'on a tirées des manuſcrits, ne ſuffiſent pas encore pour le faire entendre. Je vais tâcher cependant de traduire la fin du chapitre, & je n'héſiteray pas à y faire un ou deux changements, qui ſeront aſſez juſtifiez par la clarté qu'ils feront naître dans l'explication de Jules-Africain. « Je m'étonne » aſſez ſouvent, dit-il, de la facilité que les ſignaux nous procurent, d'écrire tout ce que nous voulons. Voici ce qui ſe » pratique. On choiſit d'abord des lieux propres à donner & » à recevoir les ſignaux, on y détermine le côté gauche, le côté » droit & l'entredeux de ces côtez; enſuite on diſtribue les » lettres de l'alphabet, & on en fait paſſer du côté gauche un » certain nombre, par exemple, celles qui ſont depuis l'Alpha » juſqu'au Thêta; les ſuivantes, depuis l'Iota juſqu'au Pi, demeureront dans le milieu, & le reſte de l'alphabet ſera tout » entier du côté droit. Lorſque l'on veut déſigner l'Alpha, on n'allume

n'allume qu'un ſignal du côté gauche, deux ſi c'eſt le Bêta, « trois ſi c'eſt le Gamma. Lorſque c'eſt l'Iota qui doit eſtre in- « diqué, on leve un ſignal entre le côté gauche & le côté droit, « dans l'entredeux du terrein où doivent s'exécuter les opéra- « tions; on en leve trois ſi c'eſt le Lambda, & on fera la même « choſe pour marquer les lettres compriſes dans la troiſiéme « diſtribution, ſans avoir aucun égard à la valeur numerale des « lettres; car, par exemple, on n'ira point lever cent ſignaux « pour déſigner la lettre Rho, parce que dans les nombres le « Rho vaut cent. Il faudra qu'il y ait un concert bien établi « entre ceux qui donnent & ceux qui reçoivent le ſignal, & « qu'il y ait des gens chargez d'écrire. » Tel eſt le diſcours de Jules-Africain.

Il ne nous apprend rien de plus particulier, ſi ce n'eſt quelle eſtoit la matiére de ces ſignaux. « Il faut avoir fait proviſion, dit-il, de bois ſec, de chaume, de branches d'arbres & de « paille; & ſi l'on enduit ces matiéres de graiſſe, elles rendront « beaucoup de flamme, & une fumée épaiſſe que l'on verra « monter au Ciel par tourbillon. »

Jules-Africain nous aſſûre que les Romains uſoient de ſignaux tels qu'il les a expliquez; auſſi remarque-t-on dans Tite-Live, dans Végéce & dans la vie de Sertorius par Plutarque, quelques occaſions où les Généraux Romains avoient eu recours à ce moyen de ſe parler de fort loin les uns aux autres.

Je crois qu'il ſuffit de citer ces Auteurs, ſans m'étendre à rapporter les faits dans un plus grand détail.

SUITE DES DISSERTATIONS

Sur quelques Camps connus en France ſous le nom de CAMPS DE CÉSAR.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

QUATRIE'ME PARTIE.

21. May 1734.

Les trois premiéres Parties ſont imprimées dans le Tome X.

LE premier des Camps, dits de Céſar, deſquels il s'agit dans ce diſcours, s'appelle le Camp de l'Etoile, du lieu près duquel il eſt ſitué; ſçavoir, le village de l'Etoile ſur la Somme, à trois lieues au-deſſous de Péquigny, ſur la route de Pontdormy.

Ce camp n'eſt pas moins avantageuſement ſitué que celuy de Péquigny dont il a eſté parlé dans une autre Diſſertation. Placé au milieu d'un marais, ſur une éminence eſcarpée de deux cens pieds du côté de l'Occident, de quatre-vingt pieds du côté du Midi, & de ſoixante, tant vers l'Orient qu'au Nord, il domine tous les environs, & commande un des plus importants paſſages qu'il y ait ſur la Somme pour le pays de Vimeux.

La ſituation de ce poſte eſt de celles que Céſar choiſiſſoit, autant qu'il le pouvoit, pour aſſeoir un camp. C'eſt ainſi qu'eſtoit poſé le camp qu'il mit près d'un marais ſur les bords de la riviére d'Ayne, dans le pays des Rhémois, où il ſe retrancha ſi bien, que l'armée formidable des Belges eſtant venue l'y attaquer, fut entiérement défaite.

Le camp de l'Etoile ne repréſente pas moins un ancien camp Romain par ſa figure ovale, que par ſa ſituation; en effet, quoyque Polybe dans ſon excellent Traité de la Caſtramétation Romaine, nous apprenne que les Romains préféroient pour un camp, la figure quarrée à toute autre, cependant Végéce dit, dans le livre premier de ſa Caſtramétation, qu'ils faiſoient encore leurs camps ou triangulaires ou ovales, ſelon

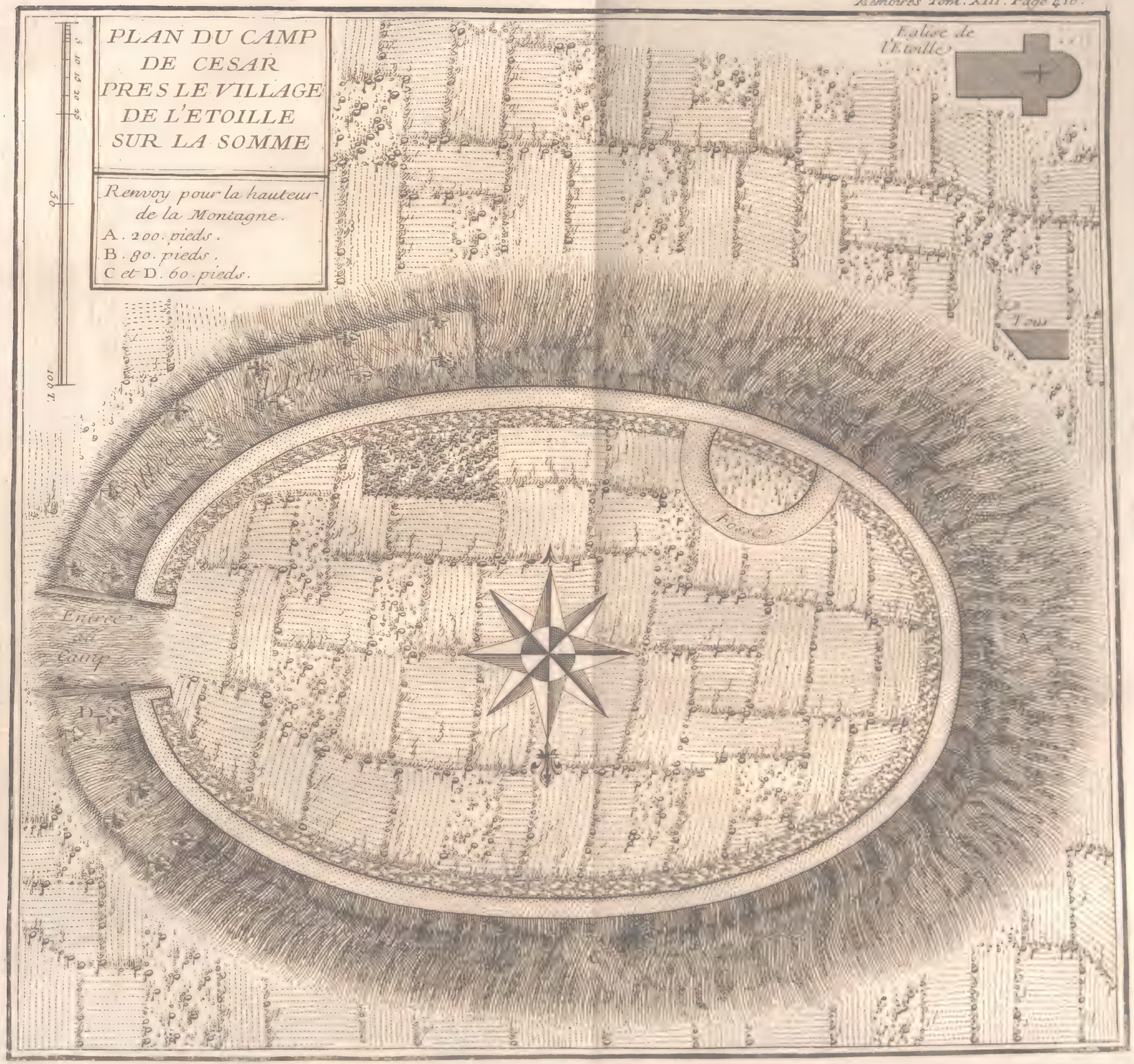
PLAN DU CAMP
DE CESAR
PRES LE VILLAGE
DE L'ETOILLE
SUR LA SOMME
Renvoy pour la hauteur
de la Montagne.
A. 200. pieds.
B. 80. pieds.
C et D. 60. pieds.
5 10 15 20 25
50
100
Eglise de
l'Etoille
Entrée
du
Camp
D
N

que la diſpoſition du terrein ou la néceſſité l'exigeoient. Il rapporte auſſi dans ſon troiſiéme livre, que les Romains formoient encore quelquefois leurs camps en rond : *Interdum autem quadrata, interdum trigona, interdum ſemi-rotunda, ſeu oblonga, prout loci qualitas, aut neceſſitas poſtulaverit, caſtra facienda ſunt.* Mais ils trouvoient la figure quarrée, ou l'ovale, beaucoup plus commodes que les autres, tant pour arranger dans un camp les différents corps de troupes, ſelon l'ordre & la ſymmétrie que preſcrivoient les loix de la Caſtramétation, que pour repréſenter d'une maniére plus parfaite, la diſpoſition & la régularité qu'ils avoient coûtume d'obſerver dans la diſtribution des différents quartiers de leurs villes, dont ils vouloient qu'un camp fût une image parfaite, ſoit par ſa figure extérieure, ſoit par la diſtribution de ſes dedans.

Le camp de l'Etoile eſt de figure ovale, & ſes boulevars, quoyqu'affaiſſez, ne laiſſent pas de ſe ſoûtenir encore d'une maniére aſſez uniforme. La longueur de ce camp, qui eſt de treize cens pieds de long ſur huit cens de large, eſt à peu-près conforme aux dimenſions des anciens camps, qui, ſelon Végéce, devoient eſtre un tiers plus longs que larges, autant néantmoins qu'on eſtoit maître du terrein. Quoyqu'il n'y ait plus à préſent aucune apparence de foſſez autour de ce camp, il n'y a néantmoins aucun lieu de douter qu'il n'y en ait eu autrefois, au moins dans les endroits les moins eſcarpez de la montagne ſur laquelle ce camp eſt ſitué, principalement du côté de ſon front, où la pente eſt beaucoup plus douce qu'ailleurs, puiſqu'on ſçait que le premier ouvrage du ſoldat Romain, en arrivant dans un lieu pour y camper, eſtoit de creuſer à l'inſtant autour du camp un profond & large foſſé, dont la terre qu'il en tiroit, ſervoit en même-temps à élever les boulevars, auſquels l'on donnoit plus ou moins de ſolidité, ſelon l'aſſiette du lieu, ſelon le plus ou le moins de temps qu'on devoit y reſter, & ſelon que l'ennemi eſtoit plus ou moins à craindre.

Il ne reſte plus aujourd'huy aucun veſtige des foſſez du camp de l'Etoile, ainſi que de ceux des camps de Wiſſan &

de l'Abbaye de Froimont en Beauvoisis, dont il sera fait mention dans la Dissertation suivante, ayant esté entiérement comblez par la longue suite des siécles.

Quant au petit fossé qui environne en demi-cercle une portion d'une des extrémitez de ce camp, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit moderne.

Si l'on demande pourquoy ce camp n'a qu'une seule entrée ou porte, contre les loix de l'ancienne Castramétation, qui vouloient qu'il y en eût quatre, je répondray que la hauteur sur laquelle il est placé, est si roide de tous les côtez, excepté de celuy où se voit son unique entrée, dont la pente est beaucoup plus douce, qu'il auroit esté absolument inutile qu'il y eût eu plus d'ouvertures à ce camp.

Le peu d'espace qu'il tient, nous rappelle l'ancienne pratique qu'avoient les Romains, de ne faire ordinairement les camps à demeure, nommez *stativa castra*, les uns d'hyver & les autres d'été, *hyberna & æstiva castra*, que d'une étendue médiocre, pour n'y tenir qu'une legion, & le plus souvent même qu'une ou deux cohortes, sur-tout dans les camps stables qu'ils avoient sur les frontiéres de leur Empire, où ils entretenoient des garnisons pendant tout le cours de l'année.

Là avec peu de troupes disposées de distance en distance, les Romains tenoient en respect leurs ennemis. Aussi ne voyons-nous pas que César, dans la distribution de ses troupes en quartier d'hyver dans les provinces de la Gaule, ait mis plus d'une légion dans aucun camp. L'on ne doit donc pas s'étonner qu'entre les anciens camps dont les vestiges subsistent encore, il s'en trouve si peu qui puissent tenir plus d'une légion ; la plûpart même n'en peuvent loger qu'une partie. Tel est le camp de l'Etoile, lequel, selon les dimensions ordinaires que les Romains donnoient au dedans de leurs camps, ne pouvoit renfermer que trois à quatre mille hommes au plus. Il en est de même de plusieurs autres anciens camps, qui estant encore moins spacieux que n'est celuy de l'Etoile, ne pouvoient contenir qu'un petit nombre de troupes.

Qu'y a-t-il donc à conclurre de ce qu'on vient de rapporter, ſi ce n'eſt que le camp de l'Etoile ayant eſté conſtruit & diſpoſé ſelon les régles de l'ancienne Caſtramétation, doit paſſer pour eſtre un camp Romain? Auſſi la tradition conſtante & unanime du pays veut-elle que ce camp fût un des trois camps dans chacun deſquels Céſar mit en quartier d'hyver une des trois légions qu'il retint avec luy lorſqu'il vint paſſer l'hyver dans la ville d'Amiens, au retour de ſa ſeconde expédition en Angleterre, ainſi qu'il nous l'apprend luy-même: *Fabium,* dit-il dans ſes Commentaires, *cum ſua legione in hyberna remittit, ipſe cum tribus legionibus circum Samarobrigam tribus hybernis hyemare conſtituit, cùm tanti motus Galliæ extiterant, totam hyemem ipſe cum exercitu manere decrevit.*

Or il eſt très-probable que l'un des trois différents camps aux environs d'Amiens, dans chacun deſquels il mit une de ſes trois légions en quartier d'hyver, fut le camp de l'Etoile. Ce poſte, qui n'eſt qu'à cinq petites lieuës de cette ville, eſtoit un des plus avantageux qu'il pût choiſir. Comme il commande un paſſage très-important ſur la Somme, la légion qui l'occupoit, tenoit dans le devoir les peuples voiſins des deux côtez de la riviére; pouvoit avoir communication libre avec le Beauvoiſis, mais ſur-tout, aſſûroit le tranſport des proviſions qui remontoient la Somme, pour remplir les magaſins établis dans Amiens pour la ſubſiſtance de l'armée Romaine, qui manquoit de vivres dans les provinces, où la diſette avoit eſté preſque générale cette année-là.

Qu'on ne diſe point que le camp de l'Etoile n'ayant que treize cens pieds de long ſur huit cens de large, n'eſt pas aſſez ſpacieux pour avoir pu contenir une légion entiére, qui faiſoit ordinairement un corps de ſix mille hommes, ſans compter la cavalerie, puiſqu'on doit ſçavoir que Céſar avoit perdu beaucoup de ſes troupes dans ſon expédition d'Angleterre; de ſorte qu'il avoue luy-même dans ſes Commentaires, que les deux légions qu'il mena, à ſon retour de cette Iſle, pour ſecourir Cicéron, formoient à peine un corps de ſept

mille hommes : *Conſedit*, dit-il de luy-même, *& quàm æquiſſimo poteſt loco caſtra communit, atque hæc, etſi erant exigua per ſe, vix hominum millium VII.* On peut bien croire que ſes autres légions n'eſtoient pas plus nombreuſes que les deux qui l'accompagnérent dans cette entrepriſe ; ainſi la légion qu'il envoya au camp de l'Etoile, dès qu'il fut revenu à Amiens, ne pouvant eſtre que de trois à quatre mille hommes au plus, devoit eſtre logée aſſez commodément dans ce camp.

Mais c'eſt aſſez parler du camp de l'Etoile. Paſſons maintenant à un autre attribué auſſi à Céſar. Celuy-ci, quoyque bien moins conſidérable que le camp de l'Etoile par ſon étendue, eſt cependant devenu beaucoup plus connu que le premier, par la Diſſertation du P. le Quien.

Mem. de Litt. Tom. VIII.

Ce camp ſe trouve près de Wiſſan, petit bourg ſur les bords de la mer dans le Comté du Boulonnois, entre Calais & Boulogne, à trois lieuës environ de l'une & l'autre de ces deux villes. Ce bourg, réduit à préſent à 80. feux au plus, la mer en ayant enſeveli la plus grande partie, eſtoit dans les temps paſſez une aſſez groſſe ville, & un port fort fréquenté pour paſſer de France en Angleterre. Cambden, Berthius, M. du Cange & quelques autres Sçavants, ont même prétendu que ce port eſtoit le fameux port Icius où Céſar s'embarqua pour ſes deux expéditions dans la Grande-Bretagne, comme eſtant le port le plus commode, & le plus court trajet pour traverſer du pays des Morins dans cette Iſle.

C'eſt au ſortir de ce bourg qu'on apperçoit ſur la cime d'une éminence fort élevée, nommée le mont, ou en terme du pays, la motte-Catel, un ancien camp appellé caſtel de Céſar ; c'eſt-à-dire, château, ou petit camp de Céſar, *caſtellum Cæſaris.*

La conformité de ce camp avec celuy de l'Etoile, eſt telle qu'on peut aiſément reconnoître qu'il eſt du même temps. La ſtructure en eſt la même, & la ſituation également avantageuſe. Il domine tous les environs, & commande entiérement le bourg & le port de Wiſſan, pour la défenſe duquel il paroît avoir eſté conſtruit. Ses boulevars ſont auſſi en aſſez bon état.

PLAN
du Camp dit de Cesar proche le Port de Wissan

Par Mr de Beaumin Géographe ord.re du Roy.

Echelle de 60 Toises

A. les Redans du Camp. B. l'Entrée du Camp. C. les Boulevards. D. Esplanade autour du Camp.
E. Montagne fort escarpée. F. Chemin qui va au Camp.

Il n'y a plus, de même qu'au camp de l'Etoile, aucun veſtige d'anciens foſſez, qui, à la longue, ſe ſont comblez peu-à-peu. La figure en eſt pareillement ovale, & il n'a qu'une ſeule entrée, & il n'eſt pas moins aiſé à défendre avec peu de troupes, ne préſentant que peu de front à l'ennemi; de ſorte que ces deux camps ne différent preſque l'un de l'autre que par leur étendue, celuy de Wiſſan n'ayant guéres plus que 50. toiſes de long, ſur une largeur proportionnée.

Un coup d'œil jetté ſur le petit plan, ou crayon, que M. Beaurain, un de nos plus habiles géographes, m'en a tracé d'après celuy qu'il en avoit levé ſur les lieux il y a quelques années, fera connoître à l'inſtant la ſituation, la figure & l'étendue de ce camp.

Quant aux dedans du caſtel de Céſar, ils offrent à la vûe un aſpect agréable, eſtant revêtus de toutes parts, tant ſes boulevars que ſon rez-de-chauſſée, d'un tapis de verdure.

La montagne ſur laquelle eſt poſé ce camp, ſe trouve ſituée au confluent de deux ruiſſeaux, ou plûtôt de deux larges & profondes ravines, qui en rendent l'accès très-difficile; il y a même apparence qu'autrefois les eaux de la mer venoient dans les hautes marées battre juſqu'au pied de cette montagne. On doit reconnoître à la deſcription que je viens de faire, que ce camp a eſté formé du temps de Céſar, comme le publie non-ſeulement le nom de caſtel de Céſar, qu'il a de temps immémorial, mais encore la tradition conſtante des Peuples du Boulonnois.

Ces deux préjugez ſont fortifiez du témoignage du P. le Quien, qui ayant eſté ſur les lieux, s'eſt convaincu par luy-même, après l'avoir examiné en habile Critique, que c'eſtoit vrayſemblablement un ouvrage conſtruit du temps de Céſar, comme il le marque dans ſa Diſſertation. Mais c'eſt contre toute vrayſemblance que ce ſçavant Dominicain prétend que ce camp fut formé par la cavalerie Romaine, qui s'eſtant embarquée ſur dix grands navires, au premier paſſage de Céſar en Angleterre, fut rejettée ſur les côtes de Picardie par les vents contraires; car outre que ſa ſituation ſur une éminence

fort eſcarpée de toutes parts, ne pouvoit pas permettre un pareil établiſſement, ce poſte eſtoit trop reſſerré pour pouvoir contenir une cavalerie auſſi nombreuſe.

A qui donc attribuer l'origine du camp de Wiſſan? Ce ſeroit très vrayſemblablement à Publius Sulpicius Rufus, s'il eſtoit vray, ainſi que le croit M. du Cange, que Wiſſan ait eſté le fameux port Icius, puiſque Céſar à ſon premier paſſage en Angleterre, avoit laiſſé Sulpicius dans ce port avec une garniſon ſuffiſante pour le mettre à couvert contre les entrepriſes des Morins. *Sulpicium Rufum legatum cum præſidio quod ſatis eſſe arbitrabatur, portum tenere juſſit.*

Mais comme il eſt très-incertain que l'ancien port Icius ait eſté celuy de Wiſſan, il paroît plus vrayſemblable que ce fut Labiénus qui forma le camp qui eſt auprès, dans le temps de la ſeconde expédition de Céſar en Angleterre. Ce Général, en partant du port Icius, avoit laiſſé en terre-ferme Labiénus à la tête de trois légions & de deux mille hommes de cavalerie, tant pour tenir en reſpect les peuples voiſins, que pour veiller à la conſervation des ports de la côte d'où il tiroit ſes ſecours & ſes proviſions, & où il devoit venir débarquer avec ſon armée à ſon retour de la Grande-Bretagne. *His rebus peractis,* dit Céſar dans ſes Commentaires, *Labieno cum tribus legionibus & equitum millibus duobus relicto, ut portus tueretur,* &c. Or comme de tous les ports de la côte du pays des Morins, à la ſûreté deſquels il devoit veiller, le port de Wiſſan eſtoit ſans contredit un des plus conſidérables, tant par ſa ſituation & ſa commodité, que par ſa proximité des côtes de la Grande-Bretagne, il eſt à préſumer qu'un des premiers ſoins de ce Commandant, fut de mettre un port de cette conſéquence en ſûreté contre les deſſeins des ennemis; & qu'il ne manqua pas d'y envoyer d'abord un bon détachement de troupes. Et où ces troupes en arrivant à Wiſſan, pouvoient-elles mieux camper que ſur le mont Catel qui dominoit tous les environs & mettoit le port à l'abri de toute inſulte du côté de la terre?

Au reſte, le port de Wiſſan a une ſi grande liaiſon avec le caſtel, ou camp de Céſar, qu'il n'eſt pas hors de propos de donner

CARTE

Topographique de la situation de l'ancien Port de Wissan, et du Camp de Cesar (A). situé sur le Mont dit de Castelle.

Par M.r de Beaurain Géographe ordinaire du Roy.

60 100 150 200 250 300 Toises.

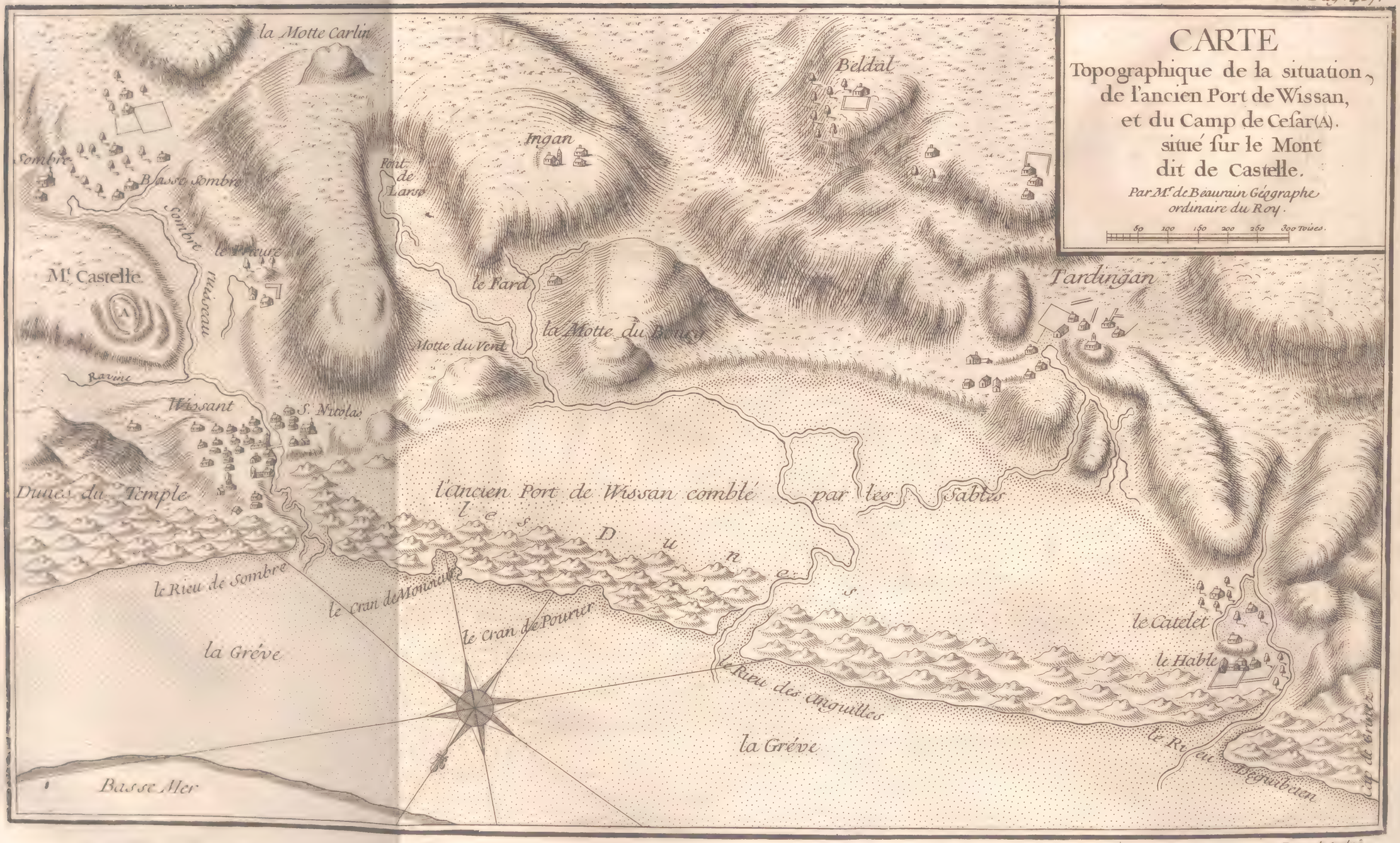

Durand Sculp.

donner ici une idée de ce que ce port fut autrefois, & de l'état dans lequel il se trouve aujourd'huy.

Wissan, jusque vers le milieu du XIV.e siécle, fut un port des plus considérables de l'Océan; sans dire ici que plusieurs Auteurs célébres l'ont pris pour le port Icius, d'où César fit deux fois voile pour les Isles Britanniques. M. du Cange, dans sa Dissertation touchant ce port, a prouvé, par le témoignage de quantité d'Ecrivains, que Wissan fut pendant plusieurs siécles le port le plus fréquenté pour passer de France en Angleterre.

L'autorité de Cambden peut tenir lieu de toutes les autres qu'on pourroit citer d'après du Cange. « Je ne crois pas, dit cet Auteur, qu'on doive chercher le port Icius ailleurs qu'à « Wissan; puisque, selon nos Historiens, c'est-là qu'alloient dé- « barquer tous ceux qui passoient de notre Isle en France. »

Mais les Anglois, après la bataille de Crécy, s'estant rendus maîtres de Calais en 1347. ils en aggrandirent & fortifiérent considérablement le port; & voulant en faire le lieu ordinaire de leur débarquement, ils ruinérent la ville & le port de Wissan.

Depuis ce temps-là, les sables que la mer y a jettez, & ceux qu'elle continue toûjours de porter sur la côte, l'ont tellement comblé, qu'on ne voit plus aujourd'huy que terre où la mer estoit autrefois; & ils ont encore formé le long de toute cette côte une gréve spacieuse, qui éloigne déja de la mer l'ancien port de Wissan à plus de quatre cens pas. Ainsi on peut appliquer à ce port, ce qu'Ovide dit de tant d'autres lieux :

——————*Vidi factas ex æquore terras.* *Metam. lib. 3.*

Quoyqu'on ait maintenant quelque difficulté, non seulement à distinguer au juste quelle a esté l'étendue du port de Wissan, tant en longueur qu'en largeur, mais même à connoître où estoit son entrée, cependant en venant à examiner de près les pentes du terrein, l'on peut juger jusqu'où l'eau de la mer pouvoit s'étendre anciennement; & les gens du pays prétendent, à ce que rapporte le P. le Quien, que l'entrée s'en trouvoit à l'endroit qu'on nomme encore à présent le

Hable ou le Havre, à l'emboûchure du ruiſſeau appellé en patois Boulonnois *le Rieu de Guibelen.* Ce ruiſſeau deſcendant des hauteurs de la paroiſſe de Tardinghen, va ſe rendre dans la mer au bas du cap Grinez, que M. du Cange ne devoit pas confondre avec le cap de Blaknès, qui eſt à une demi-lieuë au-deſſus de Wiſſan, du côté de Calais, & qui eſtant le cap le plus avancé dans la mer de ce côté-là, & le plus près des côtes d'Angleterre, pourroit eſtre le cap Ichius, Ἴχιον ἄκρον, dont parle Ptolémée, & ſur la poſition duquel les Géographes ne ſont point d'accord.

Au-deſſus de l'entrée intérieure de l'ancien port de Wiſſan, eſt un reſte de vieille habitation qu'on appelle le Caſtelet, ou le petit Château, apparemment à cauſe qu'il y eut là autrefois un château ou fort pour la défenſe du port; c'eſt peut-eſtre de ce château dont Flodoart veut parler dans ſa Chronique, en 938. lorſqu'il dit que Louis d'Outremer fit rétablir un certain château, & un port de mer qu'on appelloit *Guiſum: Ludovicus Rex maritima loca petens, quoddam caſtrum portumque ſupra mare, quem dicunt Guiſum, reſtaurare niſus eſt.* Le nom de *Guiſum* dans ce paſſage, eſt le même que celuy de *Wiſſum* ou Wiſſan *, qui, ſelon le P. le Quien, ſignifie Port-ſur-Som, ou Sombre, ruiſſeau qui, du bas du mont Catel, va tomber dans le port de Wiſſan, dont l'entrée, à ce que prétend M. du Cange, eſtoit à l'emboûchure de ce ruiſſeau dans la mer, & non à l'emboûchure du ruiſſeau de Guibelen.

Le P. le Quien prend le terme de *caſtrum* dont ſe ſert Flodoart dans le paſſage précédent, dans ſa ſignification la plus étendue, pour ſignifier le port même de Wiſſan; mais on doit reſtreindre ce terme au fort nommé à préſent le Caſtelet, qui a dû ſervir autrefois à défendre l'entrée du port. L'interprétation que l'on donne ici au mot de *caſtrum*, eſt d'autant plus ſûre, que Flodoart ne rapporte le nom de *Guiſum* qu'au ſeul terme de *portum*, & non à celuy de *caſtrum*.

* *N.a* Wiſſan tire peut-eſtre ſon étymologie de Witheſand, qui, en Anglois & en Flamand, ſignifie *ſable blanc*, dont les Dunes qui environnent ce Port ſont formez.

Au-deſſus du baſſin de l'ancien port de Wiſſan, eſt une hauteur qu'on appelle la Motte, ou le mont de Phare, à cauſe qu'il y eut là autrefois un Phare, pour la ſûreté des bâtiments qui pouvoient arriver de nuit ſur cette côte.

La figure du port, autant qu'on en peut juger par les veſtiges qu'on en voit encore aujourd'huy, eſtoit un triangle aigu fort irrégulier; quant à ſa ſituation, elle eſtoit des plus avantageuſes & des plus commodes.

Placé dans un fond que des collines environnent de toutes parts du côté de terre, & qu'une haute levée naturelle d'un terrein ferme & ſolide, & le cap Grinez, couvrent du côté de la mer, il ſe trouvoit eſtre entiérement à l'abri des vents & des orages.

De quelle utilité même les eaux douces qui des collines voiſines s'y rendoient abondamment en différents endroits, n'eſtoient-elles pas pour les vaiſſeaux qui venoient relâcher dans ce port? D'ailleurs, c'eſtoit-là où ſe trouvoit le plus court trajet de la côte du pays des Morins pour la Grande-Bretagne, dont le port de Wiſſan eſt plus près que Calais d'une lieuë & demie, & que Boulogne de deux grandes lieuës; raiſons dont a bien ſçû ſe prévaloir M. du Cange, dans ſa Diſſertation ſur l'ancien port Icius à Wiſſan.

Ce port n'eſtoit auſſi pas moins fort qu'avantageux & commode. Le Caſtel de Céſar en rendoit les avenues d'un accès difficile du côté de terre, & le Caſtelet en défendoit l'entrée aux armées navales des ennemis. Mais ce qui devoit principalement en faire un port des plus conſidérables, eſtoit la grande étendue de ſon baſſin, qui avoit plus de deux mille pas de longueur ſur quatre à cinq cens de large vers ſon milieu; eſpace qui le rendoit capable de tenir les flottes les plus nombreuſes, celle même ſur laquelle Céſar paſſa dans la Grande-Bretagne à ſa ſeconde expédition, & qu'on fait monter à plus de ſix cens voiles.

SUITE DES DISSERTATIONS

Sur quelques Camps connus en France ſous le nom de CAMPS DE CÉSAR.

Par M. l'Abbé DE FONTENU.

CINQUIE'ME PARTIE.

18. Février 1735. OUTRE l'ancien camp de Wiſſan, appellé le Caſtel de Céſar, qui ſe trouve dans le comté de Boulogne, on voit aſſez près de là, ſur la montagne du village de Neufchâtel, à une lieuë du petit port de Camiers, entre les villes de Boulogne & d'Etapes, un camp que le P. le Quien donne, ſuivant la tradition du pays, pour un monument du temps de Céſar; mais le ſentiment de ce ſçavant homme paroît inſoûtenable, car pour peu qu'on ait de connoiſſance de l'ancienne Caſtramétation, il eſt aiſé de reconnoître que ce camp n'a rien qui tienne du goût antique. Auſſi n'y découvre-t-on que la maniére de camper uſitée dans les derniers ſiécles, & nullement la diſpoſition d'un ancien camp Romain.

Pour s'en convaincre, il ne faut que jetter les yeux ſur le plan que M. de Patras de Campagniole, Sénéchal héréditaire du Boulonnois, en a deſſiné luy-même ſur les lieux, & que M. Beaurain a tracé d'après luy, ſur la Carte des environs de Neufchâtel, depuis Boulogne juſqu'à Montreuil.

Ce camp poſé ſur le haut d'un des ſommets d'une montagne eſcarpée, qu'on appelle la montagne Enroyer, y occupe un terrein aſſez vaſte nommé le mont Violette, & eſt compoſé de trois parties.

La premiére, eſt une élévation de terre de figure ronde, & faite de main d'homme, en façon de cavalier, environnée d'un large foſſé. Au centre de cette hauteur, ſont les veſtiges d'un puits preſque comblé.

La ſeconde & la plus étendue, eſt une platte-forme fort large, de figure preſqu'ovale, qui regne tout autour du premier ouvrage, qui en eſt comme le donjon. Cette ſeconde partie eſt auſſi entourée d'un grand foſſé.

Enfin la troiſiéme eſt une avance en dehors, en eſpéce de pâté, ou de baſtion irrégulier & ſans angles. Cette fortification extérieure qui domine ſur les environs, eſt auſſi munie de ſon foſſé.

Cette ſeule deſcription fait aſſez connoître qu'il n'y a rien ici qui ait l'air d'un ancien camp, ſi ce n'eſt ſa ſituation ſur une éminence, que les Anciens préféroient à toute autre autant qu'ils le pouvoient.

Mais ſans entrer dans le détail de ce qui concerne la ſtructure d'un camp Romain, dont il a eſté aſſez parlé dans les Diſſertations précédentes, on ſe contentera d'obſerver que cette multiplicité d'ouvrages & de fortifications, qui ſe voit dans le camp de Neufchâtel, n'eſtoit point connue dans l'ancienne Caſtramétation, & n'auroit ſervi qu'à en déranger entiérement la régularité & cette belle ſymmétrie des camps Romains.

Toute la force d'un camp Romain conſiſtoit dans de bons boulevars en glacis des deux côtez, munis tout autour de paliſſades & de hautes tours de bois de diſtance en diſtance, quand il y avoit danger d'eſtre attaqué; le tout environné de profonds & larges foſſez. Ces ſeuls retranchements ſuffiſoient aux Romains pour arrêter les efforts des armées les plus formidables, ainſi que leur hiſtoire nous en fournit un grand nombre d'exemples.

Comme il eſt donc évident que le camp de Neufchâtel n'a nulle conformité avec les anciens camps, & qu'il paroît au contraire entiérement conſtruit ſuivant les loix de la Caſtramétation moderne, on doit conclurre que ce n'eſt qu'un ouvrage des derniers ſiécles, & depuis l'uſage du canon, qui a fait changer l'ancienne maniére de ſe fortifier.

Or c'eſt ſelon ce nouveau ſyſteme qu'a eſté conſtruit le

camp de Neufchâtel; car pour peu qu'on veuille en examiner la ſtructure & les différents ouvrages, on ſera obligé d'avouer, 1.° que cette élévation de terre, ou cavalier, qui ſe voit au centre, n'y a pas ſeulement eſté faite pour ſervir de derniére reſſource au ſoldat, mais encore pour y dreſſer des batteries de canon, afin de foudroyer delà toutes les éminences voiſines où l'ennemi auroit pu ſe loger. Cette fortification paroît même avoir eſté établie principalement pour démonter les batteries de canon qu'on auroit pu pointer contre le camp ſur une des éminences voiſines qui le commandent.

2.° Il eſt auſſi viſible que l'eſpéce de baſtion qui tient au camp en dehors, n'y a pas tant eſté élevé pour ſoûtenir les premiéres attaques de l'ennemi, que pour y placer du canon.

Au reſte, quoyqu'il n'y ait pas à douter, ce ſemble, que le camp de Neufchâtel ne ſoit un ouvrage aſſez moderne, il eſt cependant difficile de décider au juſte, en quel temps & ſous quel Prince il a eſté fait, l'Hiſtoire ne nous donnant aucunes lumiéres ſur ce ſujet.

Sans s'étendre donc en de longues diſcuſſions qui meneroient trop loin, on obſervera ſeulement que ſi le camp de Neufchâtel n'a point eſté dreſſé durant les guerres de la France contre l'Angleterre, ou pendant que les Ducs de Bourgogne furent maîtres du comté du Boulonnois (ſçavoir depuis 1419. juſqu'en 1476. ſous les Ducs Philippe, Jean & Charles le Hardy) il aura eſté vrayſemblablement établi ſous Henry VIII. Roy d'Angleterre, pendant l'une des ſix années depuis 1544. juſqu'à 1550. qu'après avoir pris Boulogne, il reſta en poſſeſſion de la partie du Boulonnois qui ſe trouve entre la mer & la riviére de Lianne. Il eſt fort probable que ce Prince ayant échoué en ce temps-là devant la ville de Montreuil, dont la priſe auroit mis à couvert ſa nouvelle conquête du côté de la France, ne manqua pas de faire retrancher un gros corps de troupes ſur le mont de Neufchâtel, comme dans un poſte très-avantageux, pour couvrir les places maritimes du Boulonnois qu'il tenoit, & diſputer aux François

le paſſage de la Lianne, qui ſervoit alors de barriére entre ce que la France & l'Angleterre poſſédoient du Boulonnois.

On ne doit pas penſer de même d'un fameux camp de Céſar en Beauvaiſis, qui mérite qu'on en faſſe ici quelque mention. Ce camp eſt à trois lieuës de Beauvais, à une demi-lieuë de Preſle, maiſon de plaiſance des Evêques de cette ville, & à un demi-quart de lieuë de Froidmont, célébre Abbaye de Bernardins. Ce monument eſt de figure ovale, ainſi que les camps de l'Etoile, de Wiſſan & autres. La ſituation en eſt auſſi des plus favorables. Placé ſur une éminence fort eſcarpée, qu'on nomme le Mont-Céſar, il domine tous les environs, il eſt appuyé du côté du levant à la forêt de la Neuville, du côté du midi à un grand marais formé par le Terrein, petite riviére qui paſſe à Beauvais; au nord-oüeſt du camp répond une vaſte campagne qui va vers Beauvais.

L'eſpace qu'occupe ce camp ſur le haut de la colline nommée le Mont-Céſar, peut avoir environ quinze à ſeize cens pieds de longueur ſur une largeur proportionnée. Il eſt environné en partie d'anciens reſtes de boulevars en talus des deux côtez, à la hauteur de cinq à ſix pieds, avec quelques veſtiges d'anciennes entrées ou portes, ſans aucune trace de foſſez.

Vers le milieu de la pelouſe eſt une petite élévation de terre de quatre à cinq pieds de haut ſur dix à onze pieds de diametre, faite probablement de main d'homme, en eſpéce d'autel, pour y placer les drapeaux militaires, qu'on ſçait avoir eſté révérez chez les Romains comme les Divinitez tutélaires des armées.

Au dehors des boulevars du camp, regne tout autour, ainſi qu'à l'entour de ceux du camp de Wiſſan, une eſplanade de dix à douze pieds de large; c'eſt l'eſpace qu'ont dû tenir anciennement les foſſez du camp, qui depuis ont eſté comblez. Des amas de pierres qui ſe trouvent de diſtance en diſtance le long des boulevars, font conjecturer que dans leur origine ils furent revêtus de murs, ou en entier, ou en partie.

La ſeule deſcription de ce camp ſuffit, pour y reconnoître le goût de la Caſtramétation Romaine. L'on y apperçoit la ſimplicité & la régularité que les Romains avoient coûtume d'obſerver, autant qu'ils le pouvoient, dans la ſtructure & dans la diſpoſition de leurs camps. Celuy-ci reſſemble parfaitement à ceux de l'Etoile & de Wiſſan, & on n'y apperçoit aucun de ces caractéres de nouveauté qui ſe font ſentir à la premiére vûe dans les camps de Dieppe & de Neufchâtel.

On n'a point cependant de preuve que ce camp ait eſté fait du temps de Céſar, & il ne porte peut-eſtre le nom de ce Héros, qu'à cauſe qu'il aura eſté formé ſous quelqu'un de ſes ſucceſſeurs, qui tous portérent le nom de Céſar; auſſi n'avons-nous aucune preuve certaine que ce camp ſoit l'un de ceux dont ce grand Capitaine fait mention dans ſes Commentaires.

Premiérement, ce ne peut-eſtre aucun des camps que ce Conquérant forma dans le Beauvaiſis pendant le temps des deux campagnes qu'il y fit. Comme il y eſtoit accompagné d'une nombreuſe armée, compoſée de pluſieurs légions, il luy falloit un camp d'une plus grande étendue que n'eſt celle du camp du Mont-Céſar, qui ne pouvoit contenir qu'un corps médiocre de troupes.

Secondement, ce ne peut eſtre non plus le camp où vint s'établir la légion commandée par M. Craſſus, que Céſar, à ſon retour de ſa ſeconde expédition dans la Grande-Bretagne, envoya en quartier d'hyver dans le Beauvaiſis, puiſqu'il nous apprend luy-même dans ſes Commentaires, que cette légion n'eſtoit qu'à 25. milles d'Amiens, où elle ſe rendit en moins de dix heures, pour marcher au ſecours de Quintus Cicéron aſſiégé dans ſon camp. Or le camp du Mont-Céſar eſt à 32. milles au moins de cette ville, où cette légion n'auroit pu ſe rendre en moins de douze à treize heures de marche.

Il eſt vray que Céſar à ſon retour de ſa premiére expédition dans les Iſles Britanniques, mit ſes troupes en quartier d'hyver dans la Gaule Belgique, dont le Beauvaiſis fait partie. J'avoue auſſi qu'après que ce Héros eut achevé la conquête

des

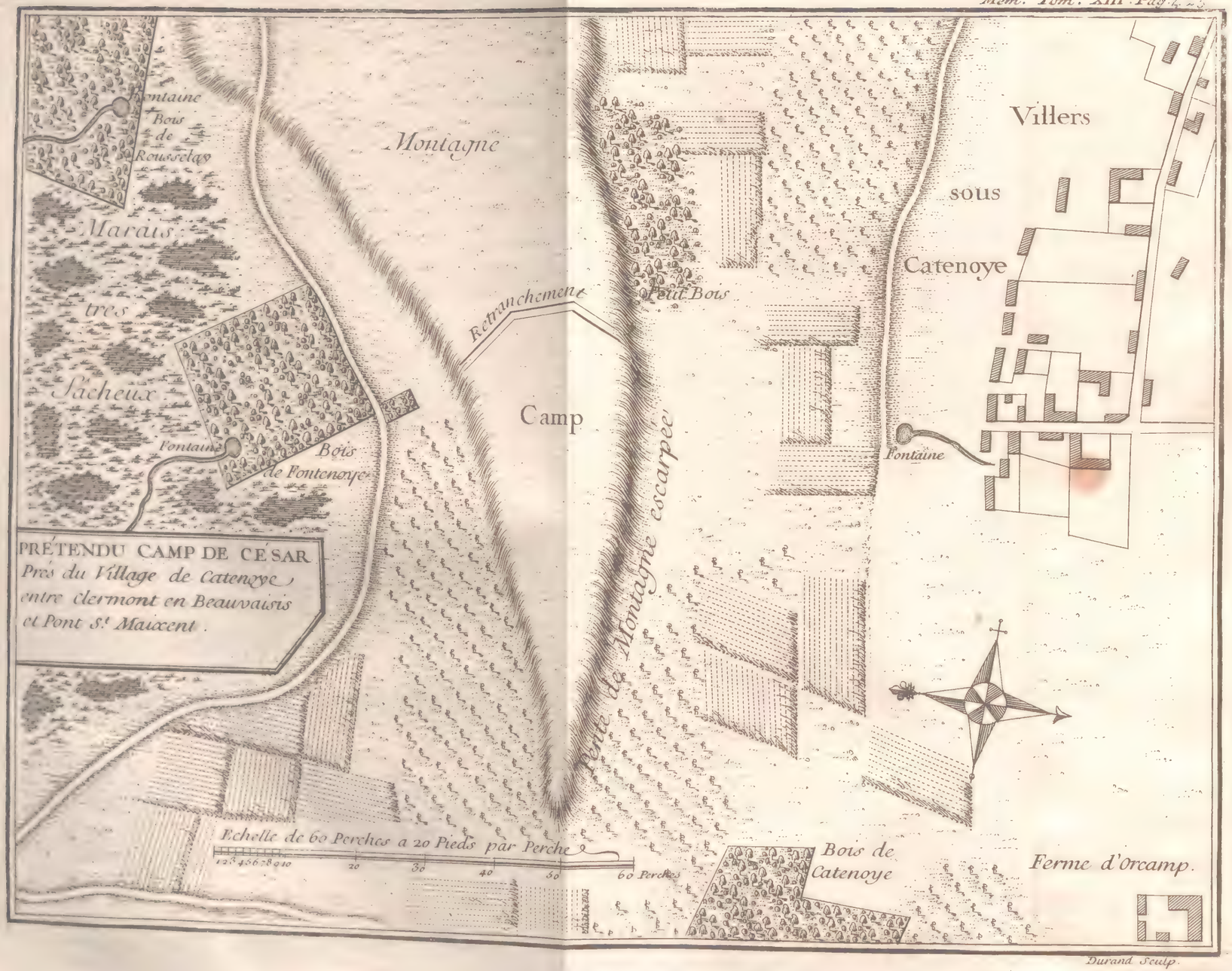

PRETENDU CAMP DE CESAR
Près du Village de Catenoye entre Clermont en Beauvaisis et Pont S.t Maixcent.

Durand Sculp.

des Gaules, il fit hyverner quatre de ſes légions, ſous la conduite de Trébonius, dans le Beauvaiſis & dans les contrées voiſines; mais, ni les Commentaires de Céſar, ni leur ſupplément, ne nous donnent aucune connoiſſance des lieux particuliers où ces légions allérent camper. Ainſi l'on ne pourroit dire que par pure conjecture, qu'un détachement de ces troupes ſoit venu s'établir dans ce camp. Ce qu'on peut donc avancer de plus plauſible, c'eſt que ce monument ayant tout l'air d'un camp Romain, peut paſſer pour eſtre un ouvrage fait ſous quelqu'un des Empereurs Romains, s'il ne doit pas ſon origine à Céſar même.

Ce ſeroit ici le lieu de parler d'un autre camp du Beauvaiſis, qu'on qualifie encore du nom de Céſar. Ce camp ſe trouve entre Clermont en Beauvaiſis, & Pont-Saint-Maxent, près de la paroiſſe de Caténoy & des marais dits de Sacy-le-grand. Mais le plan de ce camp que M. le Curé de Caténoy en a envoyé, ſuffit ſeul pour décider que ce ne fut jamais-là un camp Romain, & qu'il ne peut avoir l'antiquité qu'on luy donne.

C'eſt une langue de terre triangulaire fort longue, très-étroite à proportion, terminée en angle fort aigu, & priſe ſur l'extrémité d'un terrein élevé dont on l'a ſeparée par un large foſſé, qui a encore ſix à ſept pieds de profondeur; on le nomme dans le pays le Foſſé de M. de Beauvais, apparemment à cauſe que ce lieu releve de l'Evêque de cette ville. Il eſt évident qu'un foſſé encore ſi profond & ſi bien conſervé, n'annonce point une antiquité fort reculée; & perſonne n'ignore que rien n'eſt plus contraire aux principes de la Caſtramétation Romaine, que de faire camper des troupes dans un lieu auſſi étranglé que l'eſt celuy où ce camp eſt placé; elles y auroient eſté trop à l'étroit & trop gênées, & l'on n'auroit pu y obſerver ce bel ordre & cette ſymmétrie qui ſe faiſoient admirer dans toutes les parties d'un camp Romain.

Mais outre les camps de Neufchâtel & de Froidmont dont l'on vient de parler, quelques Auteurs & la tradition du pays nous donnent encore pour un camp de Céſar, une longue &

étroite élévation de terrein qui traverſe une vaſte campagne entre les riviéres d'Aube & de Voire, près de Brienne-le-château & de Roſnay en Champagne. Cependant rien n'eſt plus mal fondé que cette tradition ; puiſque, ainſi que l'a mandé M. le Comte de Brienne, elle n'eſt appuyée que ſur une fauſſe ſuppoſition, ſçavoir, que les ruines d'un ancien monument qui traverſent ſa terre, ſont les veſtiges du camp célébre dont Céſar fait la deſcription dans le ſecond livre de ſes Commentaires, & dans lequel il fit retrancher ſes légions contre l'armée formidable des Belges qui vinrent l'y attaquer, après avoir échoué devant la ville de Bibrax, que M. d'Ablancourt traduit par Brenne ou Brienne ; car rien n'eſt plus contraire à cette tradition, que le texte même de Céſar, ſur lequel cependant on prétend l'établir.

En effet, ce texte porte que le camp dans lequel les Romains ſe fortifiérent pour arrêter les Belges, eſtoit ſitué dans la Cité des Rhémois, le long des bords de la riviére d'Ayne, ſur une hauteur aſſez reſſerrée, près d'un marais. Or ces circonſtances ſont bien oppoſées à la ſituation du camp prétendu de Brienne, qu'on place entre les riviéres d'Aube & deVoire, au milieu d'une vaſte plaine dont il tenoit, dit-on, trois à quatre lieuës de tour.

D'ailleurs, Brenne ou Brienne, que M. d'Ablancourt prend dans ſa traduction pour l'ancienne ville de Bibrax, n'eſt nullement la petite ville ou bourg de Brienne-le-château près de la riviére d'Aube, mais le village de Brenne proche de Neufchâtel ſur l'Ayne, riviére fort éloignée de celle d'Aube.

Mais ce qui détruit entiérement l'opinion du vulgaire ſur le prétendu camp de Céſar près de Brienne-le-Château, c'eſt que les débris qu'on voit dans la plaine ne ſont que des ruines d'une ancienne chauſſée, & nullement les reſtes d'un camp antique. C'eſt ce qu'on ne peut révoquer en doute, après ce qu'en a mandé M. Maſſon Subdélégué de M. l'Intendant à Bar-ſur-Aube, à M. d'Herval premier Sécrétaire de M. le Pelletier de Beaupré.

Erreur de laquelle il eſt fort étonnant qu'on ne ſoit pas encore revenu en Champagne, depuis que M.rs l'Eſcalopier & d'Haroui Intendants à Châlons, après bien des recherches faites ſur les lieux, touchant le camp en queſtion, s'eſtoient déſiſtez d'en faire de plus amples, ayant apparemment reconnu que tout ce qu'on en diſoit eſtoit chimérique. C'eſt dont la lettre de M. Maſſon eſt une preuve inconteſtable.

L'on pourroit ſubſtituer à ce camp imaginaire, pluſieurs vieux camps réels qu'on voit en France, auxquels on a donné le nom de Céſar, & dont l'on n'a fait aucune mention dans les diſcours précédents, tels que ſont les camps du Châtelet dans le Rhétélois, de Romorantin dans l'Orléannois, de Véſou en Franche-Comté, du Bois-du-chêne entre Melun & Guinet, près du village de Chanteuil en Brie, & d'un autre camp qui ſe trouve à une lieuë d'Angers, entre le conflant de la Loire & de la Maine; mais on abandonne ces camps, & quelques autres qui ſont dans nos provinces, aux recherches des curieux qui pourront dans la ſuite travailler ſur les anciens monuments répandus en différents cantons de la France, & dont pluſieurs mériteroient bien d'eſtre tirez de l'oubli.

Remarquons ſeulement, en finiſſant, qu'on a mis bien ſouvent ſur le compte de Céſar, beaucoup d'ouvrages publics qu'il n'a jamais fait conſtruire. Tel eſt entr'autres le pont de Cé, paſſage le plus important qui ſoit ſur la Loire, depuis Nantes juſqu'à Saumur; ouvrage qui paſſe auſſi dans la tradition du pays, pour un ouvrage de Céſar, qu'il fit faire pour donner aux armées Romaines un accès facile dans toutes les provinces voiſines des rivages de cette riviére. Auſſi pluſieurs Auteurs, comme l'obſerve André Ducheſne dans ſes Antiquitez Gauloiſes, nomment-ils ce pont le Pont de Céſar, *Pontem Cæſaris ad Ligerim*, ou par abbréviation, le pont de Cé.

Mais comme Céſar ne fait aucune mention de la conſtruction de cet ouvrage dans ſes Commentaires, la plûpart des Ecrivains ne l'appellent que *Pontem Ceum*, ou *Pontes Ceos*, de l'ancien terme Celtique *Cé*, qui ſignifie un étang ou une vaſte

étendue d'eau, à cauſe que la Loire eſt extraordinairement large en cet endroit-là, où elle forme pluſieurs iſles, dans leſquelles on paſſe de l'une à l'autre par différents ponts. Du terme *Cé* vient apparemment celuy de *Sea*, qui en Anglois ſignifie la Mer.

Au reſte, ſi nous voulons nous en rapporter aux remarques de Sanſon ſur la carte de l'ancienne Gaule, le pont de Cé n'eſt autre que l'ancien pont ſur la Loire, *pontem ad Ligerim*, refait ſans doute pluſieurs fois depuis, dont parle Céſar dans le huitiéme livre de ſes Commentaires, & que Dumnax, Chef des Angevins qui s'eſtoient révoltez contre les Romains, voulut gagner, après avoir levé le ſiége de Poitiers, pour ſe refugier en Anjou; mais ayant eſté prévenu par Fabius Lieutenant de Céſar, qui ſe ſaiſit d'abord de ce paſſage, ſon armée fut entiérement défaite, avec perte de douze mille hommes reſtez ſur la place.

DISCOURS
SUR LES MONUMENTS ANTIQUES: SUR CEUX DE LA VILLE DE PARIS, ET SUR UNE INSCRIPTION TROUVÉE AU BOIS DE VINCENNES,

Qui prouve que du temps de l'Empereur Marc-Aurèle, il y avoit à Paris, de même qu'à Rome, un Collége du Dieu Silvain.

Par le R. P. Dom Bernard DE MONTFAUCON.

LES plus habiles Auteurs conviennent que les Monuments de l'Antiquité, & sur-tout les Inscriptions, sont d'un grand secours pour éclaircir les faits historiques, & nous apprennent même bien des choses qui avoient échappé aux Historiens des anciens temps. C'est une source inépuisable d'où il sort tous les jours quelque fait singulier, aussi ignoré de notre temps, qu'il estoit célébre dans l'Antiquité. Rome, autrefois la Capitale du Monde, en fournit incomparablement plus qu'aucune ville. Les statues, les bas reliefs, & sur-tout les Inscriptions, y sont l'ornement des jardins, des maisons, des palais, & l'on y en déterre tous les jours. 22. Juin 1734.

C'est-là qu'on apprend une infinité de choses sur la Cour des Empereurs, sur les Officiers de l'Empire, sur le culte des Dieux, sur des lieux célébres de la ville de Rome, sur les assemblées, & sur bien des particularitez remarquables. On y voit un synode d'Apollon, espéce d'Académie fort nombreuse, dont les confréres s'appelloient Synodites, le grand Collége du Dieu Silvain divisé par Décuries, les compagnies

d'Affranchis diſtribuées dans les quatorze régions de la Ville, d'où l'on tiroit des Pédagogues pour inſtruire la jeuneſſe, & une infinité d'autres choſes auſſi remarquables, dont aucun Auteur n'avoit jamais parlé, & dont le détail nous meneroit trop loin.

Quoyque rien n'égale Rome en ce point, ni dans l'Italie, ni dans les pays voiſins, les amateurs de l'Antiquité font pourtant dans les autres villes des découvertes qui méritent nos attentions. Depuis que les Romains eurent conquis l'Eſpagne, les Gaules & une partie de la Germanie, ces Nations réduites en provinces, dépoſant leur ancienne barbarie, ſe policérent à la maniére de leurs vainqueurs. Alors les grandes villes, mais principalement dans les Gaules, tâchérent comme à l'envi, de ſe procurer les mêmes ornements qui illuſtroient alors cette Capitale de l'Empire.

Metz ſe ſignala par pluſieurs ouvrages magnifiques, donna à ſes rues les mêmes noms que portoient alors les rues de Rome les plus fréquentées, comme nous l'apprenons des Inſcriptions du pays; fit faire ce bel aqueduc, dont les arches traverſant la Moſelle, s'élevoient plus de cent pieds au-deſſus du courant de la riviére; ouvrage qui n'eut jamais de pareil dans l'Italie.

Nîmes, qui a mieux conſervé ſes anciens monuments qu'aucune autre ville, ſe diſtingua par ſon bel Amphithéatre, la Maiſon quarrée, la Tour-magne, & ſur-tout par le merveilleux Pont du Gard qui ſervoit d'aqueduc, & qui ſurpaſſe tout ce que les Romains ont jamais fait en ce genre. Lyon, ſi célébre par ce Temple d'Auguſte, où ſoixante Peuples des Gaules avoient fait ériger autant de ſtatues, eſtoit ſans doute orné de pluſieurs autres monuments, mais tout a péri.

Narbonne a plus conſervé d'Inſcriptions antiques qu'aucune autre ville des Gaules, & l'on y en déterre ſouvent, mais il n'y reſte point de trace de ſes autres monuments. Il ne faut point douter que les autres grandes villes, Marſeille, Toulouſe, Bourdeaux, Autun, Orléans, Rouen, Amiens,

Reims, &c. n'euſſent auſſi, à l'imitation de Rome, des temples, des amphithéatres & d'autres monuments; mais preſque tout cela a péri dans les bas temps, où l'on n'avoit aucun goût pour l'Antiquité.

Nous n'avons pas mis Paris dans le rang des autres villes. Ces ſortes de monuments ont pu moins s'y conſerver qu'ailleurs. Sa riche ſituation ne luy a pas permis de ſe tenir dans ſes anciennes bornes. Quatre riviéres, l'Yonne, la Seine, la Marne & l'Oiſe, luy apportent les denrées des provinces les plus fertiles; les greniers de la Beauce ſont preſque à ſes portes. La Seine qui, depuis qu'elle eſt ſortie de Paris, va toûjours en ſerpentant comme un Méandre, & par des contours de plus de cent lieuës, ſe rend à la mer qui n'en eſt pas éloignée de plus de quarante-deux, devient ainſi fort aiſée à remonter, & apporte à Paris les commoditez & les richeſſes de la Normandie & de la mer.

Une telle abondance des choſes néceſſaires à la vie, y attiroit une grande affluence de peuple. Paris ne put ſe contenir long-temps dans les étroites limites de l'Iſle du Palais. On bâtit de grands fauxbourgs des deux côtez de la riviére. Je ſuis perſuadé que la ville commença à s'étendre ainſi, peu de temps après qu'elle fut tombée ſous la puiſſance des Romains; du moins paroît-il bien certain que ſes fauxbourgs eſtoient grands du temps de Clovis: cela ſeroit aiſé à prouver, ſi le ſujet que nous traitons pouvoit admettre une ſi longue digreſſion.

En bâtiſſant & rebâtiſſant dans ces grands eſpaces, le terrein s'eſt extraordinairement élevé par les décombres. Il paroît indubitable que ſur le premier & plus bas terrein, il y a beaucoup de monuments antiques, des bas reliefs, des ſtatues & des inſcriptions cachées. La découverte qu'on fit l'an 1711. dans l'Egliſe de Notre-Dame, en eſt une preuve. Il eſt à remarquer que le pavé de cette Egliſe, fait ſous Philippe-Auguſte, eſt plus bas d'environ cinq pieds que le pavé de la rue qui y répond, tant le terrein voiſin s'eſt élevé depuis le

regne de ce Prince. Au mois de Mars de la même année, on creuſa dans le Chœur pour y faire un caveau. A trois pieds plus bas, on trouva l'ancien pavé de l'égliſe ; & à cinq ou ſix pieds encore plus bas, on découvrit quatre grandes pierres chargées de pluſieurs inſcriptions & de bas reliefs faits par les bateliers de Paris, qu'une inſcription appelle *nautæ Pariſiaci.* Ce monument nous apprend bien des choſes auparavant inconnues. Les Gaulois ſubjuguez depuis environ ſoixante-dix ans, avoient introduit chez eux le culte des Dieux Romains qui s'y voyent repréſentez avec leurs noms, en conſervant pourtant leurs Dieux, qui s'y trouvent en aſſez grand nombre. Il y en a pluſieurs dont on ignoroit & le nom & la forme. Ces monuments ſont conſervez dans le Cabinet de cette Académie. Deux de nos Confréres Académiciens, M. de Mautour & M. Baudelot, firent ſur cette découverte de ſçavantes diſſertations. J'en ay parlé auſſi aſſez au long, à la fin du quatriéme Tome de l'Antiquité expliquée.

On ne peut douter qu'il n'y ait eu à Paris & autour de la ville, bien des monuments ſemblables, & qu'il n'en reſte encore ſous terre une grande quantité. Mais il eſt à craindre que ceux qui les trouvent en faiſant des caves ou des puits, ou en jettant des fondements, n'en connoiſſant pas le mérite, ne les employent comme des matériaux. Il ſeroit à ſouhaiter que nos Magiſtrats veillaſſent à leur conſervation, & donnaſſent ordre à ceux qui, en creuſant la terre, découvrent des ſtatues, des bas reliefs, & ſur-tout des inſcriptions, de les en avertir. On donne de pareils ordres à Rome, & l'on punit quelquefois ſévérement ceux qui manquent de les exécuter.

Paris avoit un amphithéatre près de Saint Charles de la Doctrine, en un lieu qu'on a appellé juſqu'au plus bas temps *le Clos des Arénes.* Les Arénes ſont le nom qu'on donne aux amphithéatres ; on dit encore aujourd'huy *les Arénes de Nîmes.* Mais tous ces grands édifices, amphithéatres, théatres, temples, auront eſté ruinez pour bâtir des maiſons. Il ne reſte plus que cette voute qu'on voit encore aujourd'huy à la rue de la

de la Harpe. Quelques-uns croyent que c'eſtoit le Palais de Julien l'Apoſtat, qui réſida quelque temps à Paris, & qui y fut déclaré Empereur en 360. ce qui eſt certain, c'eſt que du temps de Saint Louis on l'appelloit le Palais des Thermes, ſitué dans la rue qu'on nommoit alors *Coupe-gueule.*

Venons préſentement à une nouvelle découverte, qui fait le principal ſujet de ce Diſcours. Il y a cinq ou ſix ans que M. l'Abbé Chevalier, peu de temps avant ſa mort, me fit préſent d'une pierre portant une inſcription, donnée par un Chanoine de Saint Maur-des-Foſſez, qui luy dit qu'on l'avoit trouvée au Bois de Vincennes, qui eſt tout auprès de Saint Maur. Ce monument eſt aujourd'huy à la Bibliothéque de Saint Germain-des-Prez, avec pluſieurs autres.

Voici les termes de l'inſcription : *Collegium Silvani reſtituerunt Marcus Aurelius Auguſti libertus Hilarus, & Magnus Cryptarius, curatores.* Cela veut dire que Marcus Aurélius affranchi d'Auguſte, ſurnommé Hilarus, & Magnus Cryptarius, curateurs, ont rétabli le collége de Silvain. Le nom de Marcus Aurélius que portoit l'affranchi d'Auguſte, marque qu'il eſtoit affranchi de Marc-Auréle, qui regna depuis l'an 161. de J. C. juſqu'en l'an 180. & que ce rétabliſſement du collége de Silvain a eſté fait ſous cet Empereur. C'eſt une régle infaillible & autoriſée par un grand nombre d'exemples, que les affranchis des Auguſtes portoient le nom de l'Empereur regnant. Le ſecond Curateur, appellé Magnus, eſt ſurnommé Cryptarius. Cela paroît eſtre un nom d'office, dont je n'ay point encore trouvé d'exemple. *Crypta* ſe lit aſſez ſouvent dans les anciens Auteurs. Sénéque, Epiſt. 58. *A ceromate nos aptè excepit in Crypta Neapolitana;* & Juvenal, Satyre 5.

Et ſolitus mediæ Cryptam penetrare ſuburæ.

Collegium Silvani. Collegium ſe prend-là pour une ſociété ou une confrairie, qu'on appelloit auſſi *ſodalitas* ou *ſodalitium.* De ces colléges ou confrairies, il y en avoit de ſacrées, comme

collegium fratrum Arvalium, le collége des freres Arvales, qui ſacrifioient pour la fertilité des champs. Le collége de Silvain à Rome, eſtoit auſſi du nombre des ſacrez, & eſtoit appellé le Grand Collége. Les corps de mêtier avoient auſſi leurs colléges & leurs aſſemblées qui ſe faiſoient en certains temps.

Ce collége de Silvain de Paris fut ainſi rétabli du temps de Marc-Aurèle Empereur. Il falloit donc qu'il eût eſté fondé long-temps auparavant, & qu'il fût depuis tombé en décadence, ce qui porta les Curateurs à le remettre à ſon premier état. Ce fut apparemment peu de temps après que les Gaules furent réduites ſous la puiſſance des Romains, que ce collége de Silvain fut établi dans le Bois de Vincennes, à l'imitation du grand collége de Silvain de Rome; car, comme nous avons dit, les principales villes des Gaules ſe conformoient à cette Capitale du Monde, dans leurs établiſſements, leurs édifices, leurs temples, leurs colléges, &c. & ſi les précieux reſtes de l'Antiquité n'eſtoient comme abyſmez dans les grands décombres qui ont ſi fort hauſſé le terrein de Paris, nous y verrions bien des choſes imitées de l'ancienne Rome.

Les temples & les autres lieux conſacrez à Silvain, eſtoient ordinairement dans les bois & dans les forêts. Selon M. Fabretti, on voit encore aujourd'huy dans un bois près de Rome, joignant la voye d'Oſtie, les maſures d'un temple, avec l'inſcription *Silvano ſancto*. Ce culte qu'on luy rendoit dans les bois, avoit rapport à ſon nom. Ce Dieu ſe voit aſſez ſouvent repréſenté entre des arbres, tenant une ſerpe, & portant une branche de pin ou de cyprès; de-là vient qu'on l'appelloit Dendrophore.

Notre inſcription ne nous apprend touchant ce collége de Silvain, que ce que je viens de dire. Mais comme il a indubitablement eſté fondé à l'exemple & ſur la forme du grand collége de Silvain de Rome, cela m'engage à rapporter ici de ce grand collége Romain, ce que les marbres nous en apprennent, car les anciens Auteurs n'en ont jamais parlé.

Ce grand collége avoit eſté inconnu preſque juſqu'à nos jours. Ce fut M. Fabretti, fameux Antiquaire, mort l'an 1700. qui, à la faveur de quelques inſcriptions antiques, en donna la connoiſſance au Public. Ce collége eſt toûjours appellé dans ces inſcriptions, *collegium magnum Silvani*, le grand collége de Silvain. On gardoit dans ce grand collége les Dieux Lares & les images des Empereurs. On ſçavoit bien, par le rapport de quelques Auteurs, qu'on rendoit un grand culte aux Dieux Lares & aux images des Empereurs; mais il n'eſtoit dit nulle part qu'on les gardât au grand collége de Silvain.

Le nombre de ceux qui compoſoient ce grand collége, alloit à plus de cent, ſelon une des inſcriptions qui rapporte tous leurs noms. Le Chef de la confrairie eſtoit Caius Julius Elpidephorus Cyrinus, qui eſt appellé *Patronus ſodalitii*, le Patron de la confrairie. Après luy venoient ceux qu'on appelloit *Immunes*, au nombre de ſix. Ce nom paroît n'exprimer guéres leur office & leurs prérogatives; mais d'autres inſcriptions nous apprennent que ces *Immunes* avoient droit de ſacrifier dans les aſſemblées, & ce droit eſt qualifié dans une inſcription, d'*Immunitas*. Après ces *Immunes* au nombre de ſix, venoient les *Sodales* ou confreres, qui ſont quatre-vingt-douze diviſez par Décuries; où il eſt à remarquer que ces Décuries ne comprenoient pas ſeulement dix perſonnes, comme le nom ſemble le ſignifier, mais quatorze, quinze, & quelquefois ſeize. Ce qui s'obſerve auſſi dans d'autres inſcriptions, où il eſt fait mention de colléges différents de celuy dont nous parlons.

D'autres inſcriptions qui rapportent les noms des ſoldats Romains, mettent en titre *Centuria*, la Centurie, & en nomment bien au-delà de cent ſur chacune.

Après les quatre-vingt-douze confreres, on voit dans un rang ſéparé les bas-officiers, qui y ſont appellez *Biatores*, au lieu de *Viatores*. Le B. mis pour V conſonne, ſe trouve ſi ſouvent dans les inſcriptions, qu'on ne s'y arrête plus. Ces *Biatores* eſtoient deſtinez pour les commiſſions & pour les

emplois les plus bas. Dans une autre inſcription, T. Flavius Myrtilus Januarianus eſt appellé *Scriba collegii magni*, Scribe ou Secretaire du grand collége.

Dans ce grand collége de Silvain & dans les autres colléges, les confreres s'aſſembloient quelquefois pour ſacrifier. On y faiſoit des feſtins à toute la troupe. Ces colléges aſſiſtoient auſſi à la pompe ou proceſſion qui ſe faiſoit tous les ans, & où l'on portoit les images des Dieux & des Empereurs. Le grand collége de Silvain deſtiné à garder ces images, y devoit tenir un rang conſidérable. Les inſcriptions Romaines qui nous ont donné la connoiſſance de ce grand collége de Silvain, ne nous apprennent pas en quel lieu de la Ville ſe faiſoient les aſſemblées, ni où eſtoit l'édifice où l'on gardoit les Dieux Lares & les images des Empereurs. Le lieu où s'aſſembloient ceux qui compoſoient le collége de Silvain de Paris, eſtoit apparemment dans le Bois de Vincennes, où a eſté trouvé ce monument, ou peut-eſtre dans quelque lieu voiſin. L'inſcription ne dit autre choſe que ce que nous avons rapporté ci-deſſus; mais comme il avoit eſté fait à l'exemple de celuy de Rome, ce que nous avons dit du collége Romain, doit luy convenir.

ÉCLAIRCISSEMENT
SUR LA DURÉE DE L'EMPIRE DE PROBUS, CARUS, CARINUS ET NUMÉRIEN,
A L'OCCASION DE QUELQUES MÉDAILLES DE PROBUS.

Par M. le Baron DE LA BASTIE.

15. Février 1737.

LES Hiſtoriens ne ſont point d'accord ſur la durée de l'empire de Probus.

Vopiſcus, qui a écrit ſa vie plus au long que les autres, & qui veut paroître n'avoir négligé aucun des ſecours qui luy eſtoient néceſſaires pour l'écrire exactement, aſſûre qu'il fut tué la cinquiéme année de ſon empire, *anno imperii quinto*. Des deux Victors, l'un luy donne ſix ans, & l'autre un peu moins.

Vopiſc. Prob. cap. 21.

Vict. ep. p. 44. & Vict. Schott. pag. 148. edit. Plant.

Eutrope dit que Probus regna ſix ans & quatre mois, *imperavit annos ſex, menſes IIII.* Cela eſt répété par Saint Jérôme, dans ſa traduction de la Chronique d'Euſébe, par Oroſe, par Jornandès & par George Syncelle. L'Empereur Julien, celuy de tous qui luy donne le plus long regne, dit pourtant qu'il ne regna pas ſept ans entiers.

Eutr. lib. IX. p. m. 124. Euſeb. Chron. MMCCXCII. Oroſ. lib. VII. cap. 24. Syncell. Chronogr. p. 385. Julian. Caſſ. p. m. 837.

Les plus fameux Chronologiſtes ont cherché à concilier ces différences, & ont tâché de fixer avec préciſion le commencement & la fin de l'empire de Probus. On peut voir ce qu'en ont dit le fameux Joſeph Scaliger & le P. Petau, les deux reſtaurateurs de la ſcience des temps.

Scal. emend. Temp. p. 493. Petav. D. T. lib. XI. c. 27.

Le ſçavant P. Pagi ſembloit avoir pouſſé l'exactitude de ſes recherches plus loin que tous ceux qui l'avoient précédé; il paroiſſoit avoir aſſez bien établi, que Probus avoit eſté fait Empereur avant la fin du mois d'Avril de l'an 276. de J. C, & qu'il avoit eſté tué par ſes ſoldats au commencement du mois d'Août de l'an 282. Ce ſyſteme concilioit aſſez bien la plûpart des Hiſtoriens; car de cette façon, Probus ſe

Pagi, crit. ad an. 276. n. 8. 9. & ad an. 283. n. 2.

trouvoit avoir commencé ſa ſeptiéme année, ce qui eſtoit conforme à une Médaille du Cabinet de la Reine Chriſtine, & à l'expreſſion de l'Empereur Julien; ſon empire avoit duré ſix ans & quatre mois, en comptant le reſte du mois d'Avril 276. & les premiers jours d'Août 282. pour un mois chacun; ce qui revenoit au compte d'Eutrope, d'Euſébe & d'Oroſe, ou bien ſix ans & trois mois, comme l'a dit Caſſiodore, en ſuppoſant qu'il a voulu dire trois mois accomplis, & négligé de mettre en ligne de compte les jours qu'il y a de plus.

Caſſiod. Chron. p. m. 438.

Deux Médailles qui ſe trouvent à Paris, dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, paroiſſent aujourd'huy fournir une occaſion d'examiner de nouveau la durée de l'empire de Probus, & ne ſçauroient eſtre expliquées par ceux qui voudroient s'en tenir à la Chronologie que le P. Pagi a ſuivie, parce qu'elles ſemblent, au premier coup d'œil, montrer que cet Empereur a du moins commencé ſa huitiéme année.

Ces deux Médailles ſont preſqu'entiérement ſemblables, & la petite différence qu'on remarque dans les types des revers, ne ſert qu'à nous indiquer qu'elles ſont de deux coins différents. On y lit autour de la tête de Probus couronnée de laurier, A. K. M. AVP. ΠROBOC. CEB. c'eſt-à-dire, *Imperator Cæſar Marcus Aurelius Probus Auguſtus.* Au revers eſt une aigle, les aîles à demi-déployées; & dans le champ de la Médaille, à la droite de l'aigle, on voit un L. à la gauche H. c'eſt-à-dire, *anno octavo.*

Comment accorder ces Médailles avec cette foule d'Hiſtoriens, qui s'accordent tous à dire que Probus n'a pas regné

ſept ans entiers? Et ils ſe trompent d'autant moins, qu'il eſt abſolument impoſſible de prolonger la vie de ce Prince juſqu'au mois d'Avril 283; puiſque Carus Auguſte & Carinus Céſar occupent en cette année la place de Conſuls ordinaires, non ſeulement dans tous les Faſtes, mais encore dans la ſouſcription de toutes les Loix; ce qui montre qu'ils l'eſtoient depuis le premier de Janvier, & que deſlors, par conſéquent, Probus avoit ceſſé de vivre.

Voyez Reland. Faſt. Conſſ. p. 249.

Je vais propoſer mes conjectures, prêt à les abandonner, au moment qu'on en propoſera de plus plauſibles.

Les deux Médailles dont il s'agit, ont eſté frappées en Egypte: on le reconnoît à leur fabrique, & à cette façon de ne mettre pour toute légende au revers, que l'année courante de l'Empereur regnant. Mais la maniére dont les Egyptiens comptoient leurs années, eſtoit un peu différente de celle du reſte de l'Empire, & ſur-tout de celle qu'on ſuivoit à Rome. Chez les Romains l'année commençoit, comme à préſent, le premier du mois de Janvier. Chez les Egyptiens au contraire, le premier de l'an eſtoit le 29. d'Aouſt des Romains; parce que ce jour répondoit au premier du mois Thoth, qui commençoit l'année Egyptienne.

En Egypte l'année eſtoit anciennement compoſée de 365. jours, & on n'y faiſoit jamais d'intercalation; en ſorte que par ce moyen le commencement de l'année Egyptienne, rapporté à l'année Julienne, reculoit d'un jour tous les quatre ans, & ce premier de l'an Egyptien, parcouroit tous les jours de l'an Julien pendant une période de 1461. ans Egyptiens, après laquelle le premier Thoth de l'année Egyptienne 1462, ſe retrouvoit au même jour de l'année Julienne, où il s'eſtoit rencontré en commençant la période précédente. Il faut ſeulement prendre garde que 1461. années Egyptiennes n'en faiſoient que 1460. Juliennes.

V. Petav. Doct. Temp. lib. VII. c. 13. & ſeqq.

L'Egypte ayant paſſé ſous la puiſſance des Romains, après la mort de Marc-Antoine & de Cléopatre, l'an de Rome 724, les Egyptiens en ſubiſſant le joug, ne furent pas longtemps ſans adopter la forme de l'année dont leurs nouveaux

maîtres ſe ſervoient, depuis que Jules-Céſar avoit réformé le Calendrier. Toute la différence qui ſe trouva dans la ſuite, entre les Romains & les Egyptiens, c'eſt que le premier de Thoth, ou le premier de l'an de ces derniers, au lieu de ſe trouver au premier de Janvier, devint fixe au 29. d'Août, parce que c'eſtoit le jour où il s'eſtoit rencontré, en l'année où les Egyptiens commencérent de ſe ſervir du Calendrier Romain. C'eſtoit l'an de Rome 729. que l'année devint fixe & conforme à la Julienne chez les Egyptiens; il me ſemble que le P. Petau l'a démontré dans ſon grand ouvrage.

Petav. lib. x. cap. 71.

Je dois avertir ici mes lecteurs, que j'ay donné le nom d'année Egyptienne, à l'année dont ſe ſervoient les Alexandrins & les autres Grecs, qui s'eſtoient établis en Egypte depuis Alexandre le Grand; parce que les Macédoniens & les Grecs y eſtoient devenus la nation dominante. Ils y rempliſſoient toutes les charges; les Inſcriptions qu'on gravoit ſur les monuments publics, les légendes de toutes les monnoyes qu'on frappoit en Egypte, eſtoient en langue Grecque, & les époques marquées ſur ces monuments, eſtoient d'abord les années des regnes des Rois Macédoniens qui occupérent le trône de l'Egypte, & enſuite celles des Empereurs Romains. Les Egyptiens originaires conſervérent plus long-temps que les Alexandrins & les Grecs habituez en Egypte, l'ancienne forme de leur année; & nous voyons dans un fragment de Théon, publié par Dodwel à la fin de ſes Diſſertations ſur S.t Cyprien, qu'ils ſe ſervoient encore de l'année rétrograde du temps même de Théodoſe.

Voyez Theon. Fragm. apud Dodwell. pag. 110.

Je dois encore faire remarquer qu'après que les Alexandrins & les autres Grecs établis en Egypte, eurent admis l'intercalation d'un jour tous les quatre ans, dans l'année en laquelle arrivoit cette intercalation, le premier jour de leur mois Thoth ne répondoit pas au 29. du mois d'Août, mais au 30, & qu'ils intercaloient pendant l'année qui précédoit l'intercalation Romaine; en ſorte que l'année avant *le biſſexte Julien*, eſtoit, s'il m'eſt permis d'uſer ici de cette expreſſion, *Biſſextile* en Egypte.

Il eſt

Il eſt vray que depuis quelques années, un ſçavant Ultramontain a cru découvrir dans une inſcription venue des côtes de l'Afrique, & que je luy avois communiquée, que les Chronologiſtes s'eſtoient fort trompez juſqu'à préſent, en poſant pour principe que l'année eſtoit devenue fixe chez les Egyptiens dès le temps d'Auguſte; & il croit, au contraire, que ſon commencement a continué de rétrograder d'un jour tous les quatre ans, encore long-temps après. *Maff. Gall. Antiquit. ſel. p. 42. & ſeqq.*

J'avoue que je ne ſçaurois eſtre de ſon ſentiment, & je crois même qu'il ne l'auroit pas embraſſé, s'il avoit un peu mieux examiné la forme de l'année Judaïque de ces temps-là, qu'il faut ajuſter avec l'année Egyptienne, pour bien entendre le marbre de Bérénice. Mais cette diſcuſſion eſt étrangére au ſujet que je dois traiter à préſent, & pourra faire la matiére d'une autre Diſſertation.

Il me ſuffit, pour l'objet que je me ſuis propoſé dans celle-ci, de prouver que long-temps avant l'empire de Probus, pendant la vie même de ce Prince & ſous ſes ſucceſſeurs, on ſe ſervoit en Egypte d'une année fixe, dont le commencement répondoit au 29. d'Août de l'année Julienne.

Je trouve dans le Tréſor de Gruter une Inſcription qui a eſté déterrée à Rome, & dont la fin eſt telle: *Grut. CCCXIV. 2.*

ΕΝ Τω ΟΙΚω ΤωΝ ΠΑΙΑ	*In domo Pæa-*
ΝΙCΤωΝ ΤΗ ☐ Ā ΝωΝωΝ	*niſtarum pridie Nonas*
ΜΑΙωΝ Η ΕCΤΙΝ ΚΑΤΑ	*Maïas quæ eſt juxta*
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙC ΠΑΧωΝ ΙΑ	*Alexandrinos Menſis Pachon XI.*
ΕΠΙ ΚΟΥΡΑΤΟΡΟC ΜΕΤΕΙΛΙΟΥ	*Curatore Metilio*
ΑΜΠΛΙΑΤΟΥ ΠΡΕCΒΥΤΕΡΟΥ	*Ampliato Seniore.*
CΕΞΤω ΕΡΟΥΚΙω ΚΛΑΡω	*Sex. Erucio Claro*
Β. ΓΝΕω ΚΛΑΥΔΙω	*II. Cn. Claudio*
CΕΒΗΡω ΚωC	*Severo Conſulibus*

Le mois Pachon eſtoit le neuviéme des Egyptiens, & ſon onziéme jour ne peut ſe rencontrer au ſix de May, qu'autant que le premier aura concouru avec le 26. d'Avril; cela eſt exactement vray, en ſuppoſant que l'année Egyptienne eſtoit fixe

alors, & que le premier de Thoth concouroit avec le 29. d'Août. L'année marquée par le second Consulat de Sex. Erucius Clarus avec Cn. Claudius Sévérus, estoit la 898.e de Rome, 146.e de J. C, & la 9.e d'Antonin Pie. Par conséquent les Egyptiens avoient desjors adopté l'année fixe, puisque s'ils s'estoient encore servis de celle qui rétrogradoit d'un jour tous les quatre ans, le 11. de Pachon auroit répondu, dans l'année marquée sur ce marbre, non au 6. de May, mais au 5. de Mars.

Anatolius, Evêque de Laodicée en Syrie, mais originaire d'Alexandrie, publia un Canon paschal l'an de J. C. 276. ou 277, c'est-à-dire, la premiére ou la seconde année du regne de Probus. Eusébe nous a conservé un fragment de ce Canon, & le P. Bucherius en a fait imprimer une version Latine tirée d'un ancien Manuscrit : il est dit dans le second chapitre, que le 26. du mois Egyptien Phamenoth répondoit au 22. de Mars. Le P. Bucherius croit, avec raison, qu'il faut lire dans ce passage le 29. de Phamenoth, & le 25. de Mars. Mais quand même on rejetteroit cette correction, je ne suis pas pour cela moins en droit de conclurre du texte d'Anatolius, que sous le regne de Probus, l'année fixe estoit établie en Egypte. Car si l'année rétrograde avoit continué d'estre en usage chez les Alexandrins, le 26. de Phamenoth de l'an 277, auroit répondu au 6. de Janvier, & le 29, au 9.e jour du même mois, bien loin que ces deux jours eussent pu se rencontrer au 22, ou au 25. de Mars.

Euseb. Hist. Eccles. lib. VII. cap. 26.

Bucher. Doct. Temp. p. 440.

Il ne me sera pas plus difficile de faire voir que l'année Julienne fixe estoit également en usage en Egypte peu de temps après Probus. Il y a dans la Collection de Doni une autre Inscription Grecque, dont voici une partie :

Don. Inscript. tl. 1. 82.

ΑΠΡΙΛΙΩΝ	*Aprilis*
ΦΑΡΜΟΥΘΙ $\overline{Α}$	*Mensis Pharmuthi I.a*
$\overline{ΥΠ}$ $\overline{Π}$ ΤΩΝ	*Consulibus*
ΚΥΡΙΩΝ ΗΜΩΝ	*Dominis nostris*
ΔΙΟΚΛΗΤΙΑΝΟΥ	*Diocletiano*
ϹΕΒ· ΤΟ· $\overline{Ζ}$· ΚΑΙ	*Augusto $\overline{VII}$· et*
ΜΑΞΙΜΙΑΝΟΥ	*Maximiano*
ϹΕΒ· ΤΟ· $\overline{Ζ}$· &c.	*Augusto $\overline{VI}$. &c.*

Dioclétien fut Conſul pour la ſeptiéme fois, avec Maximien pour la ſixiéme (car il faut lire ΤΟ $\bar{S}$ au lieu de ΤΟ $\bar{Z}$) l'an de Rome 1051, de Jeſus-Chriſt 299. Il eſt évident que cette Inſcription eſt mutilée à ſon commencement, & il faut de néceſſité y ſuppléer ΤΗ· ΠΡΟ· S· ΚΑΛΑΝΔΩΝ, &c. parce qu'effectivement c'eſtoit le 27. de Mars, ou le 6. des Calendes d'Avril, qui répondoit au premier du mois Pharmuthi de l'année Egyptienne fixe. Mais ſi cette année avoit eſté vague & rétrograde, le mot ΑΠΡΙΛΙΩΝ n'auroit eu que faire ici, puiſque pendant le Conſulat qui y eſt marqué, le premier du mois Pharmuthi ſe ſeroit trouvé reculé au 6. de Janvier de l'année Romaine.

C'eſt donc un fait qui ne peut eſtre conteſté par perſonne, que les Egyptiens commençoient leur année le 29. d'Août; & il n'eſt pas moins aſſûré, par les preuves que je viens d'en donner, qu'ils ſe ſervoient de l'année fixe avant Probus, ſous ſon régne, & ſous celuy de ſes ſucceſſeurs.

Un ſecond point qu'il eſt encore néceſſaire d'obſerver, c'eſt qu'au lieu que les Romains comptoient les années de leurs Empereurs par années révolues, & n'en marquoient la ſeconde qu'à pareil jour de l'année qui ſuivoit celle de leur élection; les Egyptiens, au contraire, comptoient la premiére année de l'Empereur depuis le premier du mois Thoth qui avoit précédé ſon élection; & ſa ſeconde dès le premier du même mois qui la ſuivoit. Si bien que quand même un Empereur n'auroit eſté élû que le premier d'Août, les 28. jours qui reſtoient de ce mois eſtoient comptez pour ſa premiére année, & la ſeconde commençoit le 29.

Il ſeroit inutile de rapporter ici des preuves de cette coûtume des Egyptiens, parce qu'on peut les voir ramaſſées dans la Diſſertation du ſçavant Philippe de la Torré, Evêque d'Hadria, ſur les années d'Antonin Elagabale, où il montre très-bien que ſans cette clef, on ne peut expliquer les Médailles Egyptiennes de Galba, ſur leſquelles ſa ſeconde année eſt marquée en cette ſorte, L. B. quoyque ſon empire n'ait duré que 9. mois & 13. jours, à compter depuis qu'il fut

Phil. à Turre diſſ. de ann. Elag. c. III. pag. 30-39.

proclamé Empereur en Eſpagne par ſon armée, du vivant de Néron; ou ſept mois & cinq jours ſeulement, en comptant du jour de la mort de Néron. Le P. Pagi avoit fait la même obſervation avant l'Evêque d'Hadria, & l'avoit appuyée à peu-près des mêmes exemples, tirez des Médailles de Galba & d'Hadrien; & auparavant encore, le Cardinal Noris avoit indiqué en paſſant, cette coûtume Egyptienne, en obſervant que la même façon de compter les années des Princes, eſtoit auſſi en uſage chez les Juifs.

Pagi, crit. ad an. 69. n. 3.

Noris, Epiſt. de Num. Her. Antiq. opp. tom. II. pag. 656.

Par le moyen de ces deux obſervations, il ſera aiſé de comprendre qu'on a pu marquer la huitiéme année de Probus ſur ſes Médailles frappées en Egypte, quoyqu'il n'ait regné que ſix ans & quelques mois, pourvû que ſon regne ait commencé avant le premier Thoth, ou 29. d'Août de l'an 276, & qu'il ne ſoit mort qu'après ce même jour de l'an 282. Je ne vois pas même comment on pourroit expliquer autrement ces Médailles; & je les eſtime d'autant plus précieuſes, qu'elles peuvent nous ſervir de guide, pour déterminer encore plus préciſément qu'on n'a fait juſqu'à ce jour, le commencement & la fin de l'empire de Probus, & de celuy de ſes ſucceſſeurs, Carus, Numérien & Carinus. C'eſt ce que je vais eſſayer de faire, en demandant grace pour les digreſſions où je pourray m'écarter; elles ne conviendroient pas à une Hiſtoire, mais peut-eſtre ne ſont-elles pas ſi déplacées dans une Diſſertation.

L'Empereur Tacite périt le 13. d'Avril de l'an 276, le P. Pagi l'a prouvé d'une façon qui me paroît ne laiſſer aucun doute. Florianus ſon frere, qu'il avoit fait Préfet du Prétoire, & à qui il avoit donné une partie de l'armée à commander, pour repouſſer les Scythes qui avoient fait une irruption juſque dans la Cilicie même, ne devoit pas eſtre encore fort éloigné de l'endroit où Tacite mourut; ſoit que ſa mort ſoit arrivée à Tarſe, capitale de la Cilicie, comme l'écrit un des Victors, ou bien à Tyane en Cappadoce, ſelon l'autre. Ainſi Florianus put l'apprendre dès le lendemain, ou le ſur-lendemain pour le plus tard.

Crit. ad annum 276. n. 6.

Zozim. lib. 1. p. m. 662.

Vict. Epit. p. m. 43.

Vict. Schott. p. 146.

Il falloit plus de temps pour que la nouvelle en fût portée

à l'armée d'Illyrie que Probus commandoit ; & quelque diligence que les courriers ayent pu faire, je ne penſe pas que cette armée ait pu élire Probus avant le 24. ou le 25. d'Avril. Mais comme l'élection de Florianus fut annoncée la premiére à Rome, & qu'il fut d'abord reconnu par le Sénat, ſuivant le témoignage de Zoſyme & de Zonaras, il eſt évident qu'il y a une faute dans la date du Sénatuſconſulte qui fut fait en faveur de Probus, & qui eſt rapporté par Vopiſcus en ſa vie, avec ce commencement : *Die tertio nonas Februarias.* La correction que le P. Pagi a voulu y faire en liſant *tertio nonas Apriles,* eſt encore inſuffiſante, bien qu'il diſe que tout le monde en demeure d'accord ; *inter omnes convenit.* Car il n'a pas prétendu ſans doute, que Probus fût parvenu à l'Empire avant que Tacite fut mort ; cependant, ſuivant ſa propre Chronologie, il eſtoit encore en vie le 3. d'Avril, puiſqu'il ne le fait mourir que le 13, comme nous l'avons déja vû.

Zozim. lib. 1. p. m. 662. Zonaras, t. II. pag. 241. edit. Paſil. Vopiſc. Prob. cap. 11. Crit. ad annum 275. n. 4.

J'ajoûte même que ce Sénatuſconſulte n'a pu eſtre fait le 3. des nones de May ; car Tacite n'eſtant mort que le 13. d'Avril, Florianus n'a pu eſtre élû Empereur que le 14. ou le 15. La nouvelle de ſon élection ne pouvoit parvenir à Rome en moins de douze ou quinze jours, eû égard au grand éloignement où il ſe trouvoit ; & le Sénat n'a guéres pu le reconnoître que le 29. ou le 30. Or quelle apparence y a-t-il que le même Sénat eût changé totalement d'avis dans l'intervalle de quatre ou cinq jours, tandis que le ſort des armes n'avoit pas encore fait pancher la balance du côté de Probus ? D'ailleurs Vopiſcus nous fait aſſez entendre qu'on ne fit ce Sénatuſconſulte qu'après la mort de Florianus ; car il le fait précéder par une lettre de Probus au Sénat, dans laquelle il marque que les ſoldats avoient prudemment pris le parti de punir eux-mêmes l'uſurpateur. *Vindicatum quin etiam in illum à prudentioribus militibus, quod fuerat uſurpatum.* Et peu après l'Hiſtorien racontant ce que le même Probus fit d'abord après avoir reçû le décret du Sénat : *Floriani,* dit-il, *ſociis pepercit, quòd non Tyrannum aliquem videbantur ſecuti, ſed ſui principis fratrem.* Le Sénat n'a pu tenir cette délibération que le 3. de Juillet au plûtôt ; *tertio*

Vopiſc. Prob. cap. 11.

Ibid. cap. 14.

nonas Julias, & c'eſt ainſi, ſi je ne me trompe, qu'on doit lire dans le paſſage de Vopiſcus.

Cette correction me paroît même abſolument néceſſaire, pour concilier les Hiſtoriens ſur la durée du regne de Florianus. Zonaras dit que ce Prince regna un peu moins de trois mois, ce qui ſuppoſe qu'il en regna plus de deux. Eutrope luy donne deux mois & 20. jours; l'abregé d'Aurélius Victor, 60. jours, Euſébe 89, & Oroſe aſſûre qu'il fut tué dans ſon troiſiéme mois. Vopiſcus, qui eſtoit le plus voiſin du temps de Florianus, en parle ainſi : *Vix duobus menſibus Imperium tenuit.* L'Aurélius Victor publié par André Schott, a dit tout de même: *Uno menſe aut altero vix retentatâ dominatione, apud Tarſum à ſuis interficitur;* ces deux Auteurs ont cru que Florianus n'avoit regné qu'environ deux mois. Mais toutes les difficultez diſparoîtront ſi l'on veut bien faire attention, que parmi les Hiſtoriens que je viens de citer, ceux qui ne donnent à Florianus que deux mois de regne, comptent préciſément depuis le jour de ſon élection arrivée le 15. ou le 16. d'Avril, juſqu'à ſa mort, qu'on ne ſçauroit guéres reculer au-delà du 15. de Juin. Ceux au contraire qui donnent à ce Prince plus de deux mois, comprennent dans cet intervalle, tout le temps qui s'eſt écoulé entre la mort de Tacite & la reconnoiſſance ſolemnelle de Probus par le Sénat : événement qui a dû eſtre poſtérieur d'environ trois ſemaines à la mort de Florianus, vû la diſtance qu'il y avoit du lieu où il fut tué, à la capitale de l'Empire. Du 13. d'Avril, jour de la mort de Tacite, juſqu'au 5. de Juillet, où, ſuivant mon ſentiment, Probus fut reconnu par le Sénat, il y a 83. jours; ainſi Eutrope a pu dire que Florianus avoit eſté Empereur, *duobus menſibus & diebus XX;* tandis que Victor & Caſſiodore, qui ne comprennent point dans ſon regne le temps qui s'eſt écoulé depuis ſa mort juſqu'au Sénatuſconſulte en faveur de Probus, ſe contentent d'aſſûrer, l'un que ce Prince regna 60. jours, & l'autre 64. Dans Euſébe, il n'y a qu'une très-petite faute de chiffre à corriger, & au lieu de LXXXIX, il faudra lire LXXXIII, puiſque, comme je l'ay dit, c'eſt juſtement

Zonar. tom. II. pag. 241.
Eutrop. l. IX. pag. 124.
Vict. Epit. p. 44.
Euſeb. n.° MMCCXCI.
Oroſ. lib. VII. cap. 24.
Vopiſc. Florian. cap. 1.
Vict. Schott. pag. 147.

l'intervalle qu'il y eut entre la mort de Tacite & la confirmation de l'élection de Probus. Par ce leger changément, Eusébe se trouve parfaitement d'accord avec Zonaras, qui dit, en parlant de Florianus : Ἀλλ' ὅτος ὅδ' ὅλον ξείμωνον ἀνύσας ἐν τῇ ἀρχῇ, ἅ τῆς ζωῆς ἅμα ἅ τῆς ἡγεσίας ἐπέπαυσεν. *Zonar. ubi supr.*

Ce point de chronologie paroîtra encore plus certain, si nous fixons avec exactitude la durée & la fin de l'empire de Probus. Les Médailles que j'examine, ne nous laissent pas le moindre lieu de douter qu'il n'ait au moins commencé sa huitiéme année, suivant la façon de compter des Egyptiens ; or cela n'auroit pu arriver, s'il n'avoit vêcu au moins quelques jours après le premier Thoth, ou 29. d'Août de l'an 282.

Les Historiens, comme nous l'avons vû en commençant, donnent pour la plûpart à Probus six ans & quatre mois de regne. En les faisant commencer le 19. ou le 20. d'Avril 276, jour auquel la nouvelle de la mort de Tacite a pu arriver à l'armée d'Illyrie, qui éleva d'abord Probus à l'Empire; comme nos Médailles nous forcent de convenir qu'il est parvenu aux premiers jours de Septembre de l'an 282, le calcul est exact, à quelques jours près. Mais le P. Pagi a eu tort d'avancer, sans distinction, que les Historiens avoient commencé de compter les années de Probus du jour de la mort de Tacite, ou du jour de l'élection de Probus même par l'armée qui servoit sous ses ordres en Illyrie. En effet, on ne peut mettre au nombre des Auteurs qui ont suivi cette époque, ni Victor l'abbréviateur, qui ne donne que six ans à l'empire de Probus, ni Cassiodore, qui compte seulement six ans & trois mois. Ce qu'il y a de certain, c'est que Florianus & Probus ont regné tous les deux en même temps près de deux mois, en différentes parties de l'Empire. L'Egypte fut du nombre de celles qui reconnurent d'abord Probus, & les Egyptiens purent compter chez eux sa premiére année depuis le mois d'Avril 276, jusqu'au 29. d'Août suivant ; mais ils n'ont pu dater de sa huitiéme année, que depuis le premier de Thoth 282 : d'où il suit encore que le P. Pagi & ceux qui l'ont suivi, ont avancé sa mort d'un mois au moins, en le faisant périr dans les commencements du mois d'Août.

Vid. int. Auct. cit. init. Eutrop. Oros. & Jorn. & Epiph. de Pond. & Mens. tom. II. p. 176.

Pagi, crit. ad an. 276. n. 9.

Zosim. lib. I. pag. 662.

Contre tout ce que je viens d'établir, on peut me faire une objection aſſez conſidérable, tirée de ce que le même P. Pagi a dit ſur le commencement de Carus & ſur la mort de Numérien. Car ce ſçavant Critique a obſervé qu'on trouvoit ſur les Médailles Egyptiennes la ſeconde année de Numérien, & la troiſiéme de Carinus; & il eſt prouvé d'ailleurs par une Inſcription du recueil de Gruter, que ces deux Princes ne furent faits Auguſtes, qu'après que la ſeconde Puiſſance Tribunitienne de Carus fut commencée. Or Numérien eſtant mort dans les premiers jours du mois de Septembre 284, le P. Pagi conclud de tous ces faits, que Carus avoit commencé de regner, & que Probus eſtoit mort au commencement d'Août 282.

Crit. ad annum 283. n. 5. 6. 7. & ad annum 284. n. 2. 3. 4.

Grut. CCLXXVIII. 1.

Mais ſi je puis réuſſir à fixer le jour précis de la mort de Numérien, on verra ſans peine que tous les arguments du P. Pagi ne ſçauroient détruire la Chronologie que j'ay propoſé de ſuivre pour le commencement & la fin de Probus.

Le P. Petau a montré par un paſſage exprès de la Chronique d'Alexandrie, que le jour de l'élévation de Dioclétien à l'Empire, fut le 17. du mois de Septembre de l'an 284. Le Cardinal Noris a fortifié cette découverte par de nouvelles preuves, & ils ont eſté ſuivis l'un & l'autre par le P. Pagi; en ſorte qu'on peut regarder ce fait comme certain. C'eſtoit donc ce même jour que la puanteur qui ſortoit de la littiére où eſtoit le cadavre de Numérien, découvrit ſa mort à ſes ſoldats, qui élruent Dioclétien, dont le premier acte de ſouveraineté fut de ſe défaire du Préfet du Prétoire, Aper, meurtrier de ſon prédéceſſeur. Il eſt clair, par le récit de Vopiſcus, que tout cela ſe paſſa dans un ſeul & même jour. Le même Auteur aſſûre que les ſoldats de Numérien avoient demandé de ſes nouvelles pendant pluſieurs jours, *per plurimos dies*, mais il a entendu par-là le temps même où Numérien encore en vie, eſtoit hors d'état de ſe faire voir à ſon armée, à cauſe de ſon mal aux yeux; car la Chronique d'Euſébe marque expreſſément que la mauvaiſe odeur du cadavre découvrit ſa mort peu de jours après qu'il eut eſté tué. Ni l'un ni l'autre de ces

Petav. D. T. lib. XI. c. 30. & R. T. Part. II. lib. 4. c. 9.

Nor. de num. Dioclet. cap. 1. opp. tom. II. p. 1072-73.

Crit. ad annum 284. n. 4. & 7.

Vopiſc. Numer. cc. 12. 13.

Euſeb. Chron. n. M CCXIX.

Auteurs

Auteurs ne nous apprend au juſte combien de temps cette mort demeura cachée; mais j'en ay trouvé un témoignage exprès dans Jornandès, auquel il me ſemble qu'on n'a pas fait attention juſqu'à préſent. Voici ce qu'il dit: *Numerianus autem dolore oculorum tentus, dum in lecticula veheretur, ſoceri ſui Apri inſidiis occiſus eſt; fœtor cadaveris vix tertio die agnitus eſt.* *Jornand. de Reg. Succeſſ. p. 111. ed. Vulc.*

Le troiſiéme jour avant le 17. de Septembre, qui eſtoit celuy où la puanteur qui ſortoit de la litiére décéla le meurtre de Numérien, eſtoit le 15. du même mois; & il ne faut pas plus de temps pour qu'un corps mort commence à ſentir mauvais. C'eſt donc au 15. de Septembre 284. qu'il faut placer la mort de Numérien; car, bien que Jornandès qui nous l'apprend, n'ait vêcu que quelques ſiécles après, il ne faut pas douter qu'il n'eût tiré ce fait de quelqu'Auteur plus ancien, qu'il avoit ſous les yeux, & que nous n'avons plus aujourd'huy; d'autant plus qu'aucun de ceux qui nous reſtent ne le contredit. Outre cela, nous ſçavons par une Loy du Code, que le Cardinal Noris & le P. Pagi ont citée, & qui porte les noms de Carinus & de Numérien, que ce dernier vivoit encore le 30. d'Août 284; & je vais prouver par un autre endroit, qu'il a encore vêcu une partie du mois de Septembre ſuivant. *L. 4. Cod. de Delat.*

Carinus eſtoit en perſonne à Rome pendant ce mois, & il y donna, tant en ſon nom, qu'en celuy de Numérien, (qui vivoit par conſéquent encore) la fête des Jeux Romains, avec une magnificence ſans égale. Le Calendrier antique qui eſtoit à Rome chez le Cardinal Maffei, nous apprend que ces Jeux commençoient le 4. du mois de Septembre, ils continuoient enſuite pendant pluſieurs jours. Cicéron ſemble indiquer qu'ils en duroient déja quatre de ſon temps; la durée en fut fort augmentée dans les ſuites, auſſi-bien que celle de la plûpart des autres Jeux publics, on peut le voir dans un autre Calendrier fait du temps des enfants de Conſtantin, & publié par Herwart, le P. Bucher & Lambécius. Voici comment Vopiſcus parle des Jeux célébrez par Carinus: *Memorabile maximè & Carini & Numeriani hoc habuit Imperium, quod ludos* *Grut. pag. CXXXIII.* *Cic. Philipp. II. 49.* *Vopiſc. Carin. cap. 19.*

Romanos novis ornatos ſpectaculis dederunt, quos in Palatio circa Porticum Stabuli pictos vidimus.

Ce paſſage a embarraſſé pluſieurs de nos grands Critiques; & entr'autres Scaliger & Saumaiſe. Le premier prétend que Vopiſcus s'eſt trompé, en ce qu'il fait célébrer ces Jeux par Carinus & Numérien enſemble, quoyqu'on ſoit aſſûré que le dernier n'eſt jamais revenu à Rome de l'expédition contre les Perſes, où il avoit accompagné ſon pere; & il s'appuye encore ſur ce que Calpurnius Siculus, témoin oculaire de ces Jeux, atteſte qu'il n'y eut qu'un ſeul de ces Princes qui y fût préſent.

Scalig. anim. ad Euſeb. Chron. pag. 222.

Salmaſ. not. ad Hiſt. Aug. pp. 488. & 489.

Saumaiſe conjecture qu'il y a ſimplement un oubli de copiſte, & il veut y ſuppléer, en inſérant le nom de Carus dans le texte de Vopiſcus, qu'il corrige de cette ſorte : *Memorabile maximè Cari & Carini & Numeriani hoc habuit Imperium*, &c. Il penſe que Carus avant que de partir pour l'Orient, vint à Rome avec ſes fils; qu'il célébra les Jeux Romains avec eux, & qu'eſtant ſeul Auguſte, cela eſt cauſe qu'il eſt ſeul déſigné dans ces vers de Calpurnius :

Calp. Eclog. VII. verſ. 79. & ſeqq.

O utinam nobis non ruſtica veſtis ineſſet!
Vidiſſem propius mea numina: ſed mihi ſordes,
Pullaque paupertas, & adunco fibula morſu
Obfuerunt, utcumque tamen conſpeximus ipſum
Longius, ac niſi me decepit viſus, in uno
Et Martis vultus & Apollinis eſſe putavi.

Enfin ce ſçavant homme cherche à confirmer ſon ſentiment par un autre paſſage de Vopiſcus, où cet Hiſtorien rapporte, que quelqu'un ayant loué devant Dioclétien la magnificence des Jeux donnez par Carus, Dioclétien répondit : *Ergo bene riſus eſt in imperio ſuo Carus.*

Vopiſc. Carin. cap. 20.

Mais il faut examiner lequel de ces deux paſſages de Vopiſcus a beſoin d'eſtre corrigé. Nous ne ſçaurions citer de meilleur témoin que Calpurnius; mais il me paroît très-certain qu'il n'a parlé que de Carinus, & que ce Prince préſida ſeul en perſonne à ces Jeux; car Saumaiſe n'a pas pris garde, qu'outre

que le Poëte n'a jamais fait mention que d'un ſeul éditeur des Jeux, il luy donne dès le commencement de l'éclogue le nom de *jeune Dieu.*

O piger, & duro jam durior oſſe Lycota,
Qui veteres fagos nova quàm ſpectacula mavis
Cernere, quæ patula, juvenis Deus, *edit arena.*

Calpurn. Eclog. VII. verſ. 4. & ſeqq.

On ne peut pas avec vrayſemblance appliquer l'épithéte de *jeune Dieu* à Carus, qui eſtoit déja d'un âge avancé, & qui avoit deux fils *Céſars* & hommes faits; mais ce nom convient très-bien à ſon fils Carinus, duquel je crois qu'il eſt pareillement queſtion dans l'Eclogue du même Poëte, intitulée *Cæſar,* où il luy donne, tout comme ici, le nom de Jeune:

Dî, precor, hunc Juvenem, quem vos, nî fallor, ab ipſo
Æthere miſiſtis, poſt longa reducite vitæ
Tempora, vel potiùs mortale reſolvite penſum.

Id. Eclog. IV. v. 137. & ſeqq.

Ceci ne peut regarder que Carinus ou Numérien; mais ce qui prouve qu'on doit l'entendre du premier, c'eſt que Numérien n'a jamais gouverné l'Occident, au lieu que Calpurnius prétend parler du Prince qui gouvernoit en perſonne cette partie de l'Empire, comme on peut le conclurre de ces autres vers:

At mihi qui noſtras præſenti Numine *terras,*
Perpetuamque regit, *juvenili robore pacem.*

Ibid. verſ. 84. 85.

On ne ſçauroit auſſi rapporter cette Eclogue à Dioclétien, car le *Céſar* dont il eſt queſtion, eſtoit un jeune homme, comme je l'ay remarqué, au lieu que Dioclétien, qui mourut l'an 313, âgé de ſoixante-huit ans, comme le P. Pagi l'a prouvé, n'avoit guéres moins de quarante ans lorſqu'il parvint à l'Empire.

Crit. ad annum 316. n. 3.

C'eſt donc en 283. & 284, qu'ont eſté compoſées la quatriéme & la ſeptiéme Eclogues de Calpurnius; la premiére lorſque Carinus n'eſtoit encore que *Céſar,* & aſſez long-temps

avant la mort de ſon pere ; la ſeconde lorſqu'il eſtoit Auguſte, & qu'il regnoit avec ſon frere Numérien. Le Poëte a cherché dans ces deux piéces à flater le Prince qui eſtoit préſent, & qui gouvernoit l'Occident, où il faiſoit ſon ſejour.

Vopiſc. Numer. cap. 9.

Et qu'on n'objecte point qu'Olympius Néméſianus auquel Calpurnius a dédié ſes Bucoliques, avoit diſputé de la gloire poëtique avec Numérien ; car tout ce qu'on peut conclurre de ce fait, c'eſt que Néméſianus eſtoit bien auprès de ce Prince, mais non pas qu'il n'eût aucune part aux bonnes graces de Carinus. Au contraire, il paroît qu'il avoit du crédit ſur ſon eſprit, & que c'eſt par-là qu'il empêcha que ſon client Calpurnius, ne fût obligé de ſe retirer au fond de l'Eſpagne à Cadix, comme celuy-ci le témoigne, lorſqu'il dit à Néméſianus, en le déſignant ſous le nom de Mélibée :

Calp. Eclog. IV. verſ. 38. & ſeqq.

——————— Ultima nuper
Littora terrarum, niſi tu, Melibæe fuiſſes,
Ultima viſuri, trucibuſque obnoxia Mauris,
Paſcua Geryonis, liquidas ubi curſibus ingens
Dicitur occiduas impellere Bætis arenas.

Peut-eſtre Calpurnius eſtoit-il originaire de ce pays-là, car ceux qui le font Sicilien, n'en ont d'autre preuve, ſi ce n'eſt qu'il eſt appellé *Siculus.* Mais *Siculus* n'eſt point-là un nom de pays, c'eſt le ſurnom de Calpurnius, autrement il faudroit dire que Q. Cloelius Siculus, qui fut Conſul l'an de Rome 255, eſtoit auſſi Sicilien, ce que je ne crois pas que perſonne voulût ſoûtenir. Ce ſurnom vient de la même origine que les noms de *Siccius* & *Sicinius.*

Avant cette quatriéme Eclogue a dû paroître la premiére intitulée *Délos ;* & je ne doute pas que Numérien, qui eſtoit grand Orateur, & auquel, ſelon Vopiſcus, on avoit élevé une ſtatue avec cette Inſcription, ORATORI. TEMPORIBUS SVIS POTENTISSIMO, ne ſoit déſigné dans ces vers :

Vopiſc. Numer cap. 11.

Calp. Eclog. I. v. 45. & ſeqq.

Et redit ad terras tandem ſqualore, ſituque
Alma Themis poſito, Juvenemque beata ſequuntur
Sæcula maternis, cauſam qui luſit *in ulnis.*

Il eſt vray que les deux vers précédents regardent Carus luy-même, qui, dès ſon vivant, ſouffrit qu'on luy donnât le nom de Dieu, comme on le voit ſur ces Médailles aſſez communes, DEO ET DOMINO CARO AVG. DOMINO ET DEO CARO AVG. Voici les vers de Calpurnius : *Mediob. pag. 419.*

Dum populos Deus ipſe *reget, dabit impia vinctas*
Poſt tergum Bellona manus.

Revenons de cette digreſſion, que j'ay faite pour éclaircir l'hiſtoire d'un Poëte aſſez bon pour le temps où il vivoit, & continuons de réfuter le ſentiment de Saumaiſe ; ſi je parois m'écarter encore un peu, ce ne ſera que pour mieux débrouiller la chronologie & l'hiſtoire de Carus & de ſes fils.

Je dis donc qu'il n'y a eu que trois années, pendant leſquelles ces Princes ayent pu donner le ſpectacle des Jeux appellez *Romains,* ſçavoir, les années 282, 283. & 284. Quant à cette derniére, on ne peut diſconvenir que Carinus ne ſoit le ſeul qui ait pu y eſtre préſent, puiſque ſon pere eſtoit mort long-temps avant, & que ſon frere fut tué en revenant de l'Orient après la mort de Carus, & avant que de mettre le pied en Italie. Il me reſte donc à prouver que Carus n'a pu eſtre à Rome au mois de Septembre, ni en 282, ni en 283, & alors il paroîtra clairement que Saumaiſe s'eſt trompé.

J'ay montré ci-deſſus, par les deux Médailles de Probus, qu'il n'eſtoit mort, pour le plûtôt, que les premiers jours de Septembre de l'an 282. Comment donc ſon ſucceſſeur, qui eſtoit alors à *Sirmium* avec l'armée, auroit-il pu, le 4. du même mois, faire célébrer à Rome les Jeux Romains ?

Mais quand même on adopteroit le ſentiment du P. Pagi, & qu'on feroit mourir Probus un mois plûtôt, il ne s'enſuivroit pas que Carus eût pu ſe rendre à Rome, & y célébrer des Jeux un mois après. Car il faut remarquer qu'immédiatement après ſon élection, les Sarmates reprirent les armes, & cette guerre le retint dans la partie de l'Empire où il ſe trouvoit alors. Vopiſcus le rapporte ainſi : *Statim adeptus Imperium, Sarmatas adeo morte Probi feroces, ut invaſuros ſe non ſolùm* *Vopiſc. Car. cap. 9.*

Illyricum, ſed Thracias quoque, Italiamque minarentur, ita inter bella patiendo contudit, ut pauciſſimis diebus, Pannonias ſecuritate donaverit, occiſis Sarmatarum ſedecim millibus, captis diverſi ſexûs viginti millibus. Lorſque Probus fut tué par ſes ſoldats, il y avoit déja quelques années que les Sarmates, qu'il avoit bien battus auparavant, ſe tenoient en repos, par la crainte de ſes armes. Ainſi, aſſûré de ce côté-là, il traverſoit l'Illyrie avec ſon armée, pour aller faire la guerre aux Perſes, quand il périt malheureuſement. Carus ſon ſucceſſeur ſuivit le même projet dès ſon avénement à l'Empire; *Ubi primùm accepit Imperium, bellum Perſicum quod Probus parabat, aggreſſus eſt.* Ce deſſein ne fut qu'un peu retardé par la guerre des Sarmates, & Carus ſe ſervit des forces que Probus avoit aſſemblées, & des préparatifs qu'il avoit faits contre les Perſes, pour repouſſer cette nation barbare, après quoy il marcha tout de ſuite en Orient: *Ingenti apparatu & totis viribus Probi, profligato magna ex parte bello Sarmatico quod gerebat, contra Perſas profectus,* &c. c'eſt encore Vopiſcus qui parle.

Vopiſc. Prob. cap. 16.

Id. Car. c. 7.

Il eſtoit néceſſaire d'entrer dans ce détail, pour faire voir que la proclamation de Carus avoit d'abord eſté ſuivie de la guerre contre les Sarmates; & quelque peu de temps & de peine qu'elle luy ait coûté, il eſt abſolument impoſſible que dans un mois il ait pu la terminer, ſe rendre à Rome, & faire les préparatifs néceſſaires pour donner les Jeux les plus magnifiques qu'on eût vûs depuis long-temps. Il paroît au contraire, par les témoignages exprès que j'ay rapportez, qu'au moment que les Sarmates eurent eſté repouſſez, Carus ſe mit en marche avec ſon armée, pour aller faire la guerre aux Perſes, après avoir déclaré ſes deux fils *Céſars,* & envoyé Carinus dans les Gaules pour les défendre; Vopiſcus le dit en ces termes: *Bellum Perſicum .... aggreſſus eſt, liberis Cæſaribus nuncupatis, & ita quidem ut Carinum ad Gallias tuendas, cum viris lectiſſimis deſtinaret: ſecum verò Numerianum adoleſcentem cùm lectiſſimum, tùm etiam diſertiſſimum duceret.*

Ibid. cap. 7.

On voit par la ſuite & l'enchaînement de ces faits, que l'Empereur Carus n'a jamais eſté à Rome depuis ſon élection;

& la ſeule choſe qu'on puiſſe m'oppoſer, c'eſt une Médaille de Carus, publiée d'abord dans le Tréſor de Brandebourg par Béger, enſuite par le P. Banduri, & dont le revers repréſente l'Empereur à cheval, avec cette légende, ADVENTVS. AVG. Ces ſçavants Antiquaires ont ſoûtenu qu'elle ne pouvoit eſtre expliquée que de l'arrivée de Carus à Rome, parce que dans les Médailles qui repréſentoient l'arrivée de l'Empereur dans les provinces, on avoit ſoin de marquer le nom de la province où il eſtoit arrivé; & qu'elle ne pouvoit auſſi marquer l'arrivée de Carus à l'armée, puiſque ce fut à l'armée, & par l'armée même qu'il fut élû. Mais cette régle, qu'on a tirée du livre du fameux Spanheim (qui ſemble cependant ne reconnoître que deux ſortes d'arrivées marquées ſur les Médailles des Empereurs, leur premiére entrée à Rome, & leur arrivée dans les autres villes ou dans les provinces) cette régle, dis-je, n'eſt rien moins que ſûre & générale. En effet, on trouve dans Mezzabarba & ailleurs, des Médailles de Poſthume, de Peſcennius, de Victorin le pere, & de Carauſius, avec la même légende ADVENTVS. AVG. *ou* AVGVSTI. *ou* AVGG. quoyqu'il ſoit bien certain qu'aucun de ces Princes n'eſt venu à Rome, & qu'ils ont eſté élûs, auſſi-bien que Carus, par les armées où ils ſe trouvoient, & dans les provinces où ils commandoient. On ne peut donc pas conclurre de cette Médaille, que Carus ait eſté à Rome depuis ſon avénement à l'Empire; & il ſe peut faire qu'elle ait eſté frappée, ou pour ſon arrivée dans l'Orient, ou pour ſon arrivée à une partie de l'armée à laquelle Probus avoit pu faire prendre les devants, & que Carus a rejointe après la défaite des Sarmates.

Banduri. Num. Imp. tom. I.

Spanheim, de uſu Num. t. II. pag. 620. & ſeqq.

Mediob. pag. 264. 393. 398. & 429.

Je n'ignore pas que le célébre M. Cuper a eſté d'un ſentiment contraire au mien, & que cet habile Critique a employé un chapitre preſque tout entier de ſon livre *de Elephantis*, à prouver que les Jeux dont il eſt fait mention dans Vopiſcus, ont eſté célébrez par Carus, qu'il fait venir à Rome avec ſon fils Numérien, après la défaite des Sarmates. Mais les preuves que je viens de donner, que Carus n'a jamais eſté à Rome depuis ſon avénement à l'Empire, ſuffiſent pour

Cuper. de Elephant. Exerc. II. cap. 8.

détruire le ſyſteme de M. Cuper; & d'ailleurs ce qui a fait prendre le change à ce ſçavant homme, c'eſt qu'il a cru, ſans aucun fondement, que les Jeux dont parle Vopiſcus, eſtoient des Jeux votifs, ſemblables à ceux que Probus donna au peuple avant que de partir de Rome pour l'expédition qu'il méditoit contre les Perſes; ou à ceux que Maxime & Pupien célébrérent, avant que Pupien ſe mît en marche pour aller combattre Maximin. Mais les Jeux dont il eſt ici queſtion, eſtoient d'une eſpéce bien différente. Vopiſcus les nomme *Ludos Romanos;* or les Jeux Romains eſtoient des Jeux ſolemnels qu'on célébroit à Rome toutes les années aux jours fixez dans le Calendrier. Ces Jeux, comme je l'ay déja remarqué, commençoient toûjours le 4. de Septembre; & puiſque, ſuivant M. Cuper luy-même, il auroit eſté impoſſible à Carus de ſe rendre à Rome ce jour-là, il n'eſt pas poſſible non plus qu'il ait préſidé aux Jeux Romains, dont il s'agit dans le paſſage de Vopiſcus. Cette ſeule réflexion qui détruit le ſentiment de M. Cuper, me diſpenſe de marquer en détail la différence qui ſe trouve entre ce ſçavant & moy, dans l'explication des paſſages de Calpurnius Siculus que j'ay citez, ou que je citeray dans la ſuite. Je reviens à mon ſujet.

V. & Cal. Aquilan. Theſ. Nov. Inſcr. p. CL.

Le reſte de l'an 282. depuis la mort de Probus, fut donc employé par Carus à la guerre Sarmatique, & à marcher en Orient avec ſon armée. Il fallut qu'il traverſât une partie de la Grece, pour ſe rendre au détroit de la Propontide, où les armées Romaines avoient accoûtumé de paſſer la mer pour entrer en Aſie. Ce fut, ſuivant les apparences, à l'occaſion de ce paſſage par la Grece, que la ville de Delphes fit graver cette Inſcription qu'on lit dans le recueil de Gruter:

Grut. CCLXXVII. 4.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΚΑΙCΑΡΑ	*Imperatorem Cæſarem*
ΜΑΡΚΟΝ ΑΥΡΗΛΙΟΝ ΚΑΡΟΝ	*Marc. Aurelium Carum*
ΕΥCΕΒΗ ΕΥΤΥΧΗ CΕΒΑCΤΟΝ	*Pium felicem Auguſtum*
ΙΕΡΑ ΔΕΛΦΩΝ ΠΟΛΙC	*Sacra Delphorum Civitas*
ΕΔΩΚΕΝ	*Dedit*

Le P. Banduri qui la rapporte auſſi, ne paroît pas l'avoir entendue, quand il a penſé que par le mot ἔδωκεν, la ville de Delphes

Delphes avoit voulu ſe glorifier d'avoir eſté la patrie de l'Empereur Carus : la fauſſeté de ce fait, qui eſtoit alors très-connue, luy auroit donné un ridicule dont il n'eſt pas probable qu'elle ait voulu ſe charger. Elle n'a donc voulu marquer autre choſe, ſi ce n'eſt qu'elle avoit dédié une ſtatue de Carus à Apollon, dans le temple duquel cette Inſcription a dû eſtre placée. Il n'eſt pas extraordinaire qu'on appelle une ſtatue ſimplement du nom de celuy qu'elle repréſente ; car comment expliqueroit-on autrement cette Inſcription Latine,

P. VEIDIVS. P. F. POLLIO
CAESAREM. IMP. CAESARI
AVGVSTO
ET COLONIAI. BENEVENTANAI

Grut. CCXXVII. 3.

qu'en l'entendant d'une ſtatue de *Céſar*, que P. Veidius Pollion dédia à l'Empereur Auguſte & à la colonie de Bénévent ? Les exemples de cette façon de parler ſont encore plus communs chez les Grecs, & par cette raiſon je ne voudrois rien changer aux anciennes éditions d'Arrien, à l'endroit où on liſoit : Μακεδόνων ὃ τ μὴ ἐπίεσον τοὺς εἴκοσι ⸫ πέντε τῇ φοφότῃ φοσβολῇ ἀπέθανον ; ⸫ τούτων · χαλκαῖ εἰκόνες ἐν Δίῳ ἑστᾶσιν, Ἀλεξάνδρε πελεύσαντος Λυσίππου ποιῆσαι, ὅπερ ⸫ Ἀλεξάνδρου μόνος φοφιδὼς ἔποιῃ. Vulcanius a changé Ἀλεξάνδρου en Ἀλεξάνδρε, ce qui n'eſtoit point du tout néceſſaire, puiſqu'Ἀλεξάνδρου peut très-bien ſignifier la ſtatue d'Alexandre.

Arrian. exped. Alexand. lib. I. pag. 16. edit. H. Steph.

Quelque diligence qu'ait pu faire Carus, comme il ne prit le chemin de l'Orient qu'aux approches de l'hyver, & qu'il conduiſoit une armée nombreuſe avec tout ſon train, il n'eſt guéres poſſible qu'il ait pu entrer en campagne contre les Perſes, avant le printemps de l'an 283 ; & il employa tout le reſte de cette année à cette expédition, qui ne dût pas eſtre ſi courte, puiſqu'il conquit la Méſopotamie, ſelon Vopiſcus, & qu'il prit Coché & Ctéſiphon, places très-fortes, (comme le rapportent Euſébe, Sextus Rufus & Oroſe,) & Séleucie même, ſuivant Zonaras.

Vopiſc. Car. cap. 8.

Sex. Ruf. p. m. 182.

Oroſ. lib. VII. cap. 24.

Ce fut pendant la premiére partie de cette année, qu'on

dédia encore en l'honneur de Carus, deux Inſcriptions du recueil de Gruter, dans leſquelles il eſt dit COS. II. ſans qu'il paroiſſe qu'il eût déja renouvellé ſa Puiſſance Tribunitienne, dont la ſeconde année ne commença que dans les commencements du mois de Septembre ; & il faut rapporter au même temps deux autres Inſcriptions de Carinus, dans leſquelles il n'eſt appellé que CAESAR, & COS.

Grut. CCLXXVII. 2. 5.

Ibidem, CCLXXVIII. 2. 3.

Tandis que Carus & Numérien faiſoient la guerre avec ſuccès en Orient, Carinus ne la faiſoit pas moins heureuſement contre les Barbares du Nord. Les Hiſtoriens qui ſemblent avoir pris à tâche de décrier ce Prince, ont paſſé ſes exploits ſous ſilence ; mais Olympius Néméſianus, Poëte qui vivoit de ſon temps, nous en a conſervé la mémoire, en les indiquant dans la promeſſe qu'il fait de célébrer les belles actions des deux freres. C'eſt dans ſon Poëme ſur la chaſſe :

Nemeſian. Cynaget. verſ. 64. & ſeqq.

Mox veſtros meliore lyrâ celebrare triumphos
Accingar, Divi fortiſſima pignora Cari ;
Atque canam noſtrum geminis ſub finibus orbis
Littus, & edomitas fraterno numine gentes
Quæ Rhenum Tigrimque bibunt, Arariſque remotum
Principium, Nilique bibunt ab origine fontem.

A la vérité Carinus a pu faire ces guerres en partie par ſes Lieutenants, mais il termina la guerre du Nord par luy-même. Néméſianus nous l'apprend encore dans les vers ſuivants :

Ibid. verſ. 69. & ſeqq.

Nec taceam primùm quæ nuper bella ſub Arcto
Felici, Carine, manu confeceris; ipſo
Penè prior genitore Deo.

Et s'il faut en dire ma penſée, je croirois que ces derniers avantages de Carinus, furent ceux qu'il remporta ſur les Sarmates, qu'il acheva de défaire ; car dans Vopiſcus il eſt bien dit que Carus avoit preſque fini la guerre Sarmatique, mais non pas qu'elle fût tout-à-fait terminée : *Profligato magna ex parte bello Sarmatico.* Je trouve quelques traces de cette expédition dans Zonaras, qui l'attribue mal-à-propos à Carus, après ſon

Vopiſc. Car. cap. 8.

retour de la guerre contre les Perſes, d'où on eſt bien aſſuré qu'il ne revint jamais. Ainſi Zonaras aura confondu le nom du pere avec celuy du fils; & cela luy aura fait imaginer ce retour de Carus en Occident, qui eſt très-contraire à la vérité. Une marque du peu de connoiſſance que cet Auteur avoit de l'hiſtoire de ces Empereurs, & qu'il compiloit ſans choix ce qu'il trouvoit dans les Hiſtoriens, c'eſt qu'il dit que les uns faiſoient mourir Carus dans une expédition contre les Huns, & les autres ſur les bords du Tigre. Il eſt bon de rapporter ſes propres termes ſur la guerre contre les Sarmates. Εἶτα (c'eſt-à-dire, après l'expédition de Perſe) τὸ ἔθνος ἐπαναστάντος τῶν Σαρματῶν, κατεῖνοις ἀθρόως μίξας νικᾷ καὶ τὸ ἔθνος ὑπέταξεν. *Poſteà rebellantes Sarmatas adortus vicit, eamque gentem ſubegit.* Or il eſt faux que Carus ait ſoûmis les Sarmates; c'eſt aller plus loin que Vopiſcus, qui ſe contente de dire qu'il avoit fini en partie cette guerre; mais le fait eſt vray de Carinus qui la termina, *confecit*, ſelon l'expreſſion de Néméſianus, qui en prend occaſion de le mettre preſqu'au-deſſus de ſon pere, *penè prior genitore Deo.*

Zonar. tom. II. pag. 242.

Tout ce qu'on peut tirer du paſſage de Zonaras, c'eſt que la victoire de Carinus ſur les Sarmates, eſt poſtérieure à l'expédition de Perſe & à la mort de ſon pere; en ſorte qu'il paroît de-là que celles qu'il fit ſur les bords du Rhin, & auprès des ſources de la Saône, doivent ſe rapporter à l'an 283, & celle-là à l'an 284; car il faut remarquer l'adverbe *nuper* employé par Néméſianus, qui marque qu'il n'y avoit pas long temps que cela s'eſtoit paſſé. Or il n'eſt pas douteux que ſon Poëme ſur la Chaſſe n'ait eſté compoſé vers le milieu de l'an 284, lorſque Numérien eſtoit en chemin pour revenir à Rome, où l'on eſtoit dans l'attente de ſon arrivée, ainſi qu'il eſt clairement marqué dans ces vers:

Nemeſ. Cyneg. v. 79. & ſeqq.

——————— Jam gaudia nota
Temporis impatiens ſenſus, ſpretorque morarum
Præſumit, videorque mihi jam cernere fratrum
Auguſtos habitus, Romam clarumque Senatum,
Et fidos ad bella duces, & milite multo
Agmina, queis fortes animat devotio mentes.

Il y a donc grande apparence que le *nuper* de Néméſianus, dans l'autre paſſage ci-deſſus rapporté, ſe doit entendre d'une expédition faite au commencement de cette même année, plûtôt que dans le courant de la précédente.

Il n'y a plus qu'à parler du reſte de ce qui ſe paſſa pendant l'année 283. Le principal fait, c'eſt l'élévation de Carinus & de Numérien au titre d'*Auguſtes;* elle ne put arriver qu'après le commencement de Septembre, puiſqu'il eſt conſtant, par une Inſcription de Gruter, qu'ils eſtoient encore *Céſars,* tandis que leur pere avoit commencé ſa ſeconde Puiſſance Tribunitienne. Mais, ſuivant le ſyſteme du P. Pagi, on ne pourroit la différer au-delà du 15. du même mois, puiſque la mort de Numérien arriva, comme nous avons vû, le 15. de Septembre de l'année ſuivante, & que cependant ſa ſeconde année ſe trouve marquée ſur les Médailles. De-là il ſuit que cette élection a dû ſe faire dans le courant de cette quinzaine, & peut-eſtre fut-elle occaſionnée par les victoires que Numérien remporta avec ſon pere ſur les Perſes, & par celles de Carinus ſur les Barbares voiſins du Rhin. C'eſt donc dans l'intervalle qu'il y eut du mois de Septembre 283. au premier de Janvier 284, qu'on éleva au même Carinus deux autres Inſcriptions, dans leſquelles il eſt dit AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. PP. COS. PROCOS. car le premier de Janvier ſuivant, il fut Conſul pour la ſeconde fois avec ſon frere Numérien.

Grut. CCLXXVIII. 1.

Ibidem; CCLXXVII. 8. & CCLXXVIII. 4.

Il eſt plus difficile de déterminer ſi Carus mourut à la fin de l'an 283, ou au commencement de 284. On peut néantmoins conclurre qu'il vivoit encore le 25. de Décembre 283, de ce que ſon nom ſe trouve à la tête d'une Loy du Code, donnée *VIII. Kal. Januar.* & qu'il eſtoit déja mort le 12. de Janvier ſuivant, parce qu'on ne voit que les noms de Carinus & de Numérien à la tête d'une autre Loy datée de la veille des Ides, & les loix publiées les mois ſuivants, ſont conformes à cette derniére. C'eſt donc du 25. Décembre 283. au 12. Janvier 284, que la mort de Carus a dû arriver. Le P. Pagi s'eſtoit arrêté à ce ſentiment dans ſa premiére édition;

L. 2. Cod. de recept. Arbitr.

L. 3. Cod. de revoc. Donat.

Crit. ad annum 284. n. 5 & 6.

mais dans la ſuite il l'a abandonné, & s'eſt déterminé à différer la mort de Carus juſqu'à l'été de l'année 284, ſans en donner d'autre raiſon de quelque conſidération, que la quantité d'éclairs & de tonnerres qu'il faiſoit le jour de cette mort, comme Vopiſcus l'a rapporté, ce qui marque bien plûtôt un jour d'été ou d'automne, qu'un jour d'hyver. J'avoue que cette raiſon ne me fait pas la moindre impreſſion, depuis que j'ay vû pluſieurs fois dans les Alpes mêmes, des pluyes orageuſes mêlées d'éclairs & de tonnerres, dans les mois de Décembre & de Janvier. Et en particulier, je me ſouviens d'avoir vû le 7. de Janvier 1733, un orage auſſi furieux que le put eſtre celuy dans lequel Carus périt, dans un pays infiniment plus froid que celuy où Carus faiſoit la guerre.

Vopiſc. Car. cap. 8.

Quant à ce que le même Critique ajoûte, que l'hyver n'eſt pas une ſaiſon propre à faire la guerre, cela eſt vray dans un ſens, mais cependant le contraire arrive très-ſouvent; Carus eſtoit incité à pouſſer la guerre contre les Perſes ſans aucun relâche, tant par ſes ſuccès, que par les reproches de ſon Préfet du Prétoire, qui cherchoit une occaſion de le faire périr luy & ſon fils, afin de pouvoir uſurper l'Empire: *Verum cum avidus gloriæ, Præfecto ſuo maximè jurgante, qui & ipſius, & filii ejus quærebat exitium cupiens imperare, longiùs progreſſus eſſet, ut alii dicunt morbo, ut plures fulmine interemptus eſt.* Ce fut donc après avoir pris Ctéſiphon, dont la priſe ne peut pas ſe reculer au-delà de l'année 283, que l'envie de finir cette guerre & les inſtances du Préfet du Prétoire, entraînérent Carus trop loin.

Idem, ibid.

On ne doit pas céder trop facilement à cette démangeaiſon de corriger à ſon gré les titres des Loix du Code; paſſe encore s'il ne s'agiſſoit que d'une ſeule, mais dans l'idée du P. Pagi, le nom de Carus auroit dû eſtre oublié dans un aſſez grand nombre, ce qui n'eſt pas probable.

Outre cela il me paroît certain que Numérien a ſurvêcu aſſez long-temps à ſon pere. J'en tire la preuve de ce nombre de Martyrs qui ont ſouffert ſous ſon empire, & qui ont eſté remarquez par Baronius & le P. Pagi même. Les Martyro-

Crit. ad annum 284. n. 9.

Vid. Martyrol. Roman. Ujuard. &c. ad V. Kal. Mart. loges font mention des SS. Victorin, Victor, Nicéphore, Claudien, Dioſcore, Sérapion & Papias, martyriſez ſous Numérien le 25. de Février, c'eſt une marque que Carus eſtoit déja mort ce jour-là. On ne fait pas mention de Carinus, parce que ces Martyrs ont ſouffert dans l'Orient, où Numérien ſe trouvoit alors, & où il donnoit ſes ordres, tandis que ſon frere commandoit en Occident. C'eſt par la même raiſon que dans une Loy de Carus inſérée au Code Grégorien, & datée du 8. de Décembre 283, il n'eſt point parlé auſſi de Carinus, parce que cette Loy ne fut donnée que par les deux Auguſtes qui eſtoient enſemble dans la Méſopotamie.

L. 11. Cod. Greg. de Pact. & Tranſact.

Ma ſeconde preuve que Numérien a dû ſurvivre environ huit mois à ſon pere, c'eſt que les Hiſtoriens qui ſemblent inſinuer qu'il le ſuivit de près, n'ont point parlé de la guerre qu'il continua de faire aux Perſes, après que Carus fut mort. C'eſt cependant ſur ces exploits, que le Poëte Néméſianus prend ſujet de le louer en cette ſorte :

Nemeſ. Cyneg. v. 72. & ſeqq.

——————— Utque intima frater
Perſidos, & veteres Babylonos ceperit arces :
Ultus Romulei violata cacumina Regni.
Imbellemque fugam referam, verſaſque ſagittas
Parthorum, laxoſque arcus, & ſpicula nulla.

Ces vers nous ſervent à diſtinguer ce qu'il y a de vray & de faux dans le récit de deux Auteurs Grecs, l'un du moyen & l'autre du bas âge. L'Auteur de la Chronique Paſchale, ou d'Alexandrie, rapporte que Carinus fut défait & pris par les Perſes, qui l'écorchérent & firent un outre de ſa peau ; & qu'enſuite ſon frere Numérien avoit vangé ſa mort par la défaite des Perſes. Zonaras dit que Numérien eſtant reſté ſeul maître de l'armée, par la mort de Carus, avoit livré bataille aux Perſes ; que ſon armée ayant eſté miſe en déroute, il avoit eſté pris & écorché ; que cependant d'autres aſſûroient qu'il avoit eſté tué par ſon Préfet du Prétoire à ſon retour des frontiéres de la Perſe.

Chron. Alex. ad Olympiadem CCLXV. an. 3. Ind. 3.

Zonar. tom. II. pag. 242.

Il n'y a rien de vray dans ces narrations, que ce en quoy

elles conviennent avec Olympius Néméſianus, Auteur contemporain & digne de foy, ſçavoir, que Numérien après la mort de ſon pere n'abandonna pas tout-à-coup la guerre de Perſe, qu'il donna encore une bataille contre les Perſes avant que de s'en revenir, & qu'il y fut vainqueur, ſuivant Néméſianus. Il ne s'attribua pas néantmoins le nom de *Parthique*, ou de *Perſique*, on ſe contenta de le donner à Carus après ſon apothéoſe; nous le voyons ſur deux Médailles rapportées par le P. Hardouin, ſur leſquelles on lit autour de la tête, DIVO. CARO. PARTHICO, & DIVO CARO. PERSICO, au revers, CONSECRATIO. Je ne connois aucune Médaille où Carus ſoit appellé ainſi de ſon vivant. *Harduin. opp. Sel. pag. 877.*

J'ay prouvé que Numérien ſurvêcut à Carus les huit premiers mois de l'an 284, & qu'ils furent employez à terminer l'expédition Perſique, & à retourner en Europe. Cette marche ne pouvoit eſtre que lente, l'armée eſtant fatiguée, les ſoldats chargez de butin, & l'Empereur malade. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, eſt le ſeul qui nous apprenne l'endroit où ſa mort ſe découvrit; ce fut, à ce qu'il dit, à Périnthe ville de la Thrace. J'ay cy-devant prouvé que le jour de cette mort fut le 15. de Septembre de l'an 284, achevons de voir en quel temps a pu arriver la mort de Carinus. *Chron. Alex. ubi ſupra.*

Il me ſemble que le P. Pagi a très-bien établi que ce ne fut qu'en 285; car Dioclétien qui avoit eſté élû le 17. Septembre précédent, ayant fait ſon entrée à Nicomédie le 27, nous voyons par-là que ſon premier ſoin fut de s'aſſûrer des provinces de l'Orient, afin de ne rien laiſſer derriére luy qui pût luy donner de l'inquiétude lorſqu'il iroit combattre Carinus. Cela n'a guéres pu ſe faire que dans le reſte de l'an 284; & dans le même temps à peu-près, Carinus défit auprès de Vérone, un Tyran nommé Julianus, & s'avança enſuite en Illyrie pour y combattre Dioclétien. Cette guerre ne fut pas terminée par une ſeule journée; Vopiſcus nous apprend qu'il ſe donna divers combats, & Oroſe aſſûre que Dioclétien ne vainquit qu'avec beaucoup de peine, & après une guerre très- *Crit. ad annum 285. n. 4.* *Vict. Epit. pag. 45.* *Vopiſc. Carin. cap. 18.* *Oroſ. lib. VII, cap. 25.*

difficile : *Difficillimo bello & maximo labore.* Elle dût donc emporter une partie de l'an 285 ; mais il faut pourtant que Carinus ait eſté tué avant le mois de Septembre, parce que s'il n'eſtoit mort qu'après, & à la fin de l'année, il ſe trouveroit que l'empire de Carus & de ſes fils joint enſemble, auroit duré plus de trois ans. Cependant les Hiſtoriens qui leur donnent la plus longue durée, comme la Chronique d'Alexandrie, ne les faiſant regner que trois ans, tandis qu'Eutrope, Euſébe, Saint Epiphane, le Patriarche Nicéphore, Cedren & pluſieurs autres ne leur en donnent que deux, c'eſt une marque que leur regne n'a eſté que de trois ans commencez, ou de deux ans accomplis.

Eutrop. lib. X. pag. 124. Euſ. Chron. n. MMCCXCVIII. Epiphan. de Ponder. tom. II. pag. 176.

Une autre raiſon pour ne pas tant reculer la mort de Carinus, c'eſt que nous ne trouvons dans le Code aucune Loy de l'an 285. qui porte ſon nom, tandis qu'il y en a un aſſez grand nombre de Dioclétien, dont la premiére eſt aſſûrément celle qui eſt datée des Nones du mois d'Août ; car il doit y avoir une faute dans la date d'une autre Loy qui paroît datée du premier Janvier de cette année : *PP. Kal. Januar. Diocletiano II. & Ariſtobulo Coſſ.* Ce même jour Ariſtobule avoit eſté fait Conſul par Carinus avec luy-même ; & ſi Dioclétien prit de ſon côté le Conſulat, ce ne fut pas, quoy qu'en diſe le P. Pagi, avec un homme qui eſtoit actuellement dans l'armée de ſon ennemi. Je crois donc qu'au lieu de *PP. Kal. Jan.* il faut lire *PR. Cal. Jan.* c'eſt-à-dire, *Pridie Calendas Januarias,* c'eſtoit le 31. Décembre 285, jour auquel Ariſtobule eſtoit véritablement Conſul avec Dioclétien, qui luy conſerva tous ſes emplois après la mort de Carinus, comme Idace l'a remarqué.

Leg. 5. Cod. Ex quibus cauſis Major. in integ. reſtitut.

Leg. 2. Cod. Si quis aliq. teſt. prohib.

Une objection qu'on peut me faire, & qui paroît même ſpécieuſe, c'eſt qu'ayant établi ci-deſſus que Carinus n'avoit eſté fait *Auguſte* qu'après le commencement de Septembre 283, il doit avoir vêcu au-delà du même terme dans l'année 285, puiſque ſa troiſiéme année ſe trouve ſur ſes Médailles Egyptiennes rapportées par Goltzius, Occo, les PP. Banduri & Hardouin.

A cela

A cela je réponds, que les Egyptiens n'ont pas compté la premiére année de Carinus, du jour qu'il a eſté fait *Auguſte*, mais de celuy auquel, n'eſtant encore que *Céſar*, ſon pere luy donna, en partant pour l'Orient, le commandement de l'Italie, des Gaules & de l'Afrique, avec le titre d'*Imperator*. La preuve de ce fait réſulte des premiéres Médailles que les Egyptiens ont frappées en ſon nom, où on lit: A· K· M· A· KAPINOC· K· & au revers, L· A· c'eſt-à-dire, *Imperator Cæſar M. Aurelius Carinus Cæſar; anno primo.* Par-là on voit aſſez clairement, ce me ſemble, que la premiére année de Carinus ayant eſté comptée, lorſqu'il n'eſtoit encore que Céſar, elle a commencé vers la fin de l'an 282; la ſeconde ſe compte du 29. d'Août 283, & la troiſiéme depuis le même jour de l'an 284. *Harduin. opp. Sel. pag. 876.*

La ſuite des actions de Carus, Carinus & Numérien eſtant ſuffiſamment éclaircie par tout ce que j'en ay dit, on en conclut aiſément que Carus n'a pu eſtre à Rome pour y célébrer les Jeux Romains, ni en 282, ni en 283; d'où il s'enſuit que ce fut en 284. que Carinus, qui eſtoit alors à Rome, y préſida, tant en ſon nom, qu'en celuy de Numérien ſon frere & ſon Collégue. Cela même paroît aſſez clairement par la deſcription qu'en fait Vopiſcus, dans laquelle il ne parle qu'au nombre ſingulier, de celuy qui fit célébrer les Jeux. C'eſt donc le nom de Carinus qu'il faut reſtituer, quoyque Saumaiſe en puiſſe dire, dans cet autre endroit du même Auteur: *Diocletiani denique dictum fertur, cum ei quidam largitionalis ſuus editionem Carini* (parce qu'il eſtoit ſeul préſent) *laudaret dicens, multùm placuiſſe Principes illos* (il ſe ſert ici du pluriel, parce que ces Jeux ſe donnoient au nom des deux freres) *cauſa ludorum Theatralium, ludorumque Circenſium; ergo, inquit, bene riſus eſt in imperio ſuo Carinus.* *Vopiſc. Carin. cap. 19.* *Ibid. cap. 20.*

Après avoir établi la chronologie des regnes de Carus, de Carinus & de Numérien, & jetté les fondements de celle qui regarde Probus, il ne me ſera pas difficile de ranger les actions de ce Prince ſous les années où elles ſe ſont paſſées.

On ſe reſſouvient que j'ay prouvé en commençant cette

Diſſertation, que Probus avoit eſté élevé à l'Empire par l'armée qu'il commandoit en Illyrie, environ le 20. ou le 25. d'Avril de l'an 276; ainſi lorſque nous liſons dans Vopiſcus, *omnes Orientales exercitus eum Imperatorem fecerunt*, il faut ſimplement entendre, que la nouvelle de ſon élection ayant eſté portée aux troupes qui eſtoient dans la Syrie, la Phœnicie, la Paleſtine & l'Egypte, elles le reconnurent d'abord; car Zozime a remarqué que toutes ces provinces ſe déclarérent pour luy, dans le temps qu'une partie de l'Empire reconnut Florianus.

Vopiſc. Prob. cap. 10.

Zozim. lib. 1. pag. 662.

D'abord après ſon élection, Probus alla vrayſemblablement en diligence ſe mettre à la tête des armées Orientales les plus voiſines de l'endroit où eſtoit Florianus avec la ſienne, & celuy-ci eſtant campé auprès de Tarſe, Probus approcha de ſon côté, ce qui donna occaſion aux ſoldats de Florianus de le maſſacrer, après quoy ils ſe ſoûmirent à Probus. Cela ſe paſſa le 15. ou le 16. de Juin. Probus envoya tout de ſuite des courriers à Rome en porter la nouvelle, qui fut ſuivie du décret par lequel le Sénat le reconnut ſolemnellement le 3. de Juillet.

Ce Sénatuſconſulte luy ayant eſté envoyé, il fit différents réglements qui ne ſont point de mon ſujet, & qu'on trouvera dans Vopiſcus. Il vengea la mort d'Aurélien ſur ſes meurtriers, pardonna à ceux qui avoient ſuivi le parti de Florianus, & reçut le ſerment de toutes les troupes qui s'eſtoient déclarées en ſa faveur. Après cela il vint dans les Gaules où tout eſtoit en déſordre, & dont les Barbares eſtoient preſque les maîtres depuis la mort d'Aurélien. Quoyque Probus ne perdît point de temps, & qu'il ait pu faire la plus grande partie de ces choſes chemin faiſant, il n'eſt pas poſſible qu'il ait pu arriver dans les Gaules avant la fin d'Août de l'an 276; il en employa le reſte, & les premiers mois de l'an 277, à chaſſer les Barbares. Le détail des grands exploits qu'il fit en cette occaſion me meneroit trop loin, on peut le lire dans Vopiſcus & dans Zozime.

Vopiſc. Prob. cap. 13.

Idem, Prob. cc. 14 & 15.

Zozim. p. 663. 664.

Il paroîtra ſans doute incroyable qu'en ſept mois de temps Probus ait pu donner tant de combats, fait périr près de quatre

cens mille Barbares, mis neuf Rois à ſes pieds, repris ſoixante villes conſidérables, & pouſſé les ennemis juſqu'au-delà du Nécre & de l'Elbe. C'eſt cependant ce qu'il fit; car il dût quitter les Gaules qu'il venoit de pacifier, tout au moins dès le commencement du mois d'Avril 277. Tous les Hiſtoriens ſont d'accord que les premiéres expéditions de Probus, après qu'il ſe vit paiſible poſſeſſeur de l'Empire, furent dans les Gaules; à celles-là ſuccéda la guerre contre les Sarmates en Illyrie, la guerre des Gaules eſtoit donc finie lorſque Probus vint en Illyrie; or nous apprenons qu'il y eſtoit dès les premiers jours du mois de May de l'an 277, par la ſouſcription d'une Loy qu'il fit publier à *Sirmium* qui en eſtoit la capitale, le 5. de May, eſtant Conſul avec Paulinus. Quand il n'auroit mis qu'un mois à venir des Gaules en Illyrie, il falloit néceſſairement qu'il y eût terminé la guerre avant le mois d'Avril. Auſſi Euſébe marque-t-il l'entier rétabliſſement des Gaules par la défaite des Barbares, ſous la ſeconde année de Probus : *Gallias à Barbaris occupatas ingenti virtute reſtituit.*

Vopiſc. Prob. cap. 16.

L. 2. Cod. de rer. donationib.

Euſ. Chron. n. MMCCXCIII.

Il paroît par-là que Zozime s'eſt trompé, en plaçant la révolte & la défaite du Tyran Saturnin, avant la guerre des Gaules; car de l'élection de Probus à la fin de cette guerre, n'y ayant pas un an entier, comme on vient de le voir, comment auroit-il pu faire tant de chemin & tant d'expéditions différentes, dans un ſi court intervalle? Ce qui me paroît plus probable, c'eſt que dans le temps même qu'il eſtoit dans les Gaules, il étouffa une révolte qui s'eſtoit élevée dans la Grande-Bretagne, & dont le même Auteur a fait mention, car il n'y alla pas en perſonne, & elle ne fut pas de longue durée.

Zozim. lib. 1. pag. 663.

Idem, ibid.

Probus eſtant venu en Illyrie au commencement de May 277, il vainquit, avec ſon bonheur ordinaire, les Sarmates & les autres Barbares qui s'y eſtoient jettez. Il paſſa enſuite dans la Thrace, & la terreur de ſon nom obligea tous les Peuples Goths de ſe ſoûmettre à luy, ou de demander ſon amitié. La choſe ne ſe paſſa pas cependant ſans combat, puiſque nous voyons des Médailles, où au revers de Probus on lit

Vopiſc. ubi ſupr.

Mediob. pag. 414. VICTORIA GOTHica. Ce fut à ces expéditions contre les Sarmates & contre les Goths, que ſe paſſa le reſte de l'an 277. & toute l'année 278 ; peut-eſtre même Probus eſtoit-il encore en Europe au commencement de 279, ſi Euſébe ne s'eſt point trompé, en plaçant ſous cette année la plantation des vignes qu'il fit faire par ſes ſoldats, en deux montagnes de l'Illyrie, nommées *Alma* & *Mons Aureus*, dont la premiére eſtoit voiſine de *Sirmium*.

Euſ. Chron. n. MMCCXCV.

Zozim. pag. 665. 666. Quoy qu'il en ſoit, en cette année 279. Probus paſſa en Aſie, & chemin faiſant il prit & fit mourir un fameux chef de bandits nommé *Palſurius*, & délivra par-là toute l'Iſaurie de leurs brigandages. Auparavant, & dans le temps qu'il eſtoit occupé en Europe, ſes Généraux avoient fait périr un autre chef de voleurs nommé *Lydius*, qui fut tué d'un coup de fléche à *Cremna* dans la Lycie, où ils le tenoient aſſiégé.

La priſe de Palſurius n'arrêta pas Probus pendant long-temps; ſon principal objet eſtoit de ſe défaire de Saturnin qui avoit pris les titres d'Empereur & d'Auguſte depuis quatre ans, ſi l'on peut regarder comme vraye une Médaille rapportée par Goltzius avec cette légende, AVT· KAI· ΠOV· CATVPNεINOC· AVC· CεB· & au revers, L· Δ· Ce Tyran fut tué à Apamée dans le courant de la quatriéme année de Probus, comme Euſébe l'a marqué dans ſa Chronique, c'eſt-à-dire, en 279 ; & c'eſt une nouvelle preuve que Probus vint alors en Aſie & en Syrie, car il n'eſtoit pas éloigné de l'endroit où Saturnin fut pris & mis à mort, par ceux qu'il avoit détachez contre luy. C'eſt ce que donne à entendre ce paſſage de Vopiſcus : *Fertur autem Probus & clementes ad eum litteras ſæpe miſiſſe..... obſeſſum denique in caſtro quodam, ab iis quos Probus miſerat, invito Probo eſſe jugulatum.*

Vid. Mediob. pag. 418.

Euſeb. Chr. n. MMCCXVI.

Vopiſc. IV. Tyran. cap. 11.

Enſuite Probus paſſa en Egypte pour ſoûmettre la Thébaïde qui s'eſtoit révoltée; il y réuſſit, ſe rendit maître des importantes places de *Coptos* & de Ptolémaïde, & ſoûmit les *Blemmyes*. Ces opérations dûrent occuper la plus grande partie de l'année 280; & la peur qu'en prit Narſéus Roy des Perſes, l'obligea d'envoyer une Ambaſſade à Probus pour luy demander la paix, qu'on luy accorda.

Vopiſc. Prob. c. 17.

Tout eſtant en paix dans l'Orient, Probus retourna dans la Thrace, & reçut ſur les terres de l'Empire une multitude infinie de Baſtarnes & d'autres Barbares, Gépides, Grutunges & Vandales, vers le commencement de l'an 281. Le reſte de l'année ſe paſſa à détruire les Tyrans *Proculus* & *Bonoſus*. Le premier fut pouſſé juſqu'à ce que les Francs qu'il avoit dans ſon armée le trahirent, & par-là il fut vaincu & tué. Probus ne défit le ſecond qu'après un long & ſanglant combat. *Longo gravique certamine ſuperatus* (Bonoſus) *laqueo vitam finivit.* *Vopiſc. Tyran. IV. cap. 13.* *Ibid. cap. 15.*

Pendant que Probus eſtoit occupé à ſe défaire de ces Tyrans, les Barbares auſquels il avoit donné des établiſſements dans les provinces de l'Empire, ſe ſoûlevérent; de ce nombre furent une poignée de Francs, qui s'eſtant emparez de quelques navires, ſe mirent à courir les mers, & firent une quantité de déſordres que je ne ſçaurois mieux repréſenter, qu'en rapportant la peinture que le Rhéteur Euménius en a faite. *Recurſabat quippe in animos*, dit-il, *illa ſub D. Probo & paucorum ex Francis captivorum incredibilis audacia & indigna felicitas: qui à Ponto uſque correptis navibus, Græciam Aſiamque populati, nec impunè Lybiæ pleriſque littoribus appulſi, ipſas poſtremò navalibus quondam victoriis nobiles ceperant Syracuſas; & immenſo itinere pervecti, Oceanum quà terras erupit intraverant, atque ita eventu temeritatis oſtenderant, nihil eſſe clauſum piraticæ deſperationi, quo navigiis pateret acceſſus.* Mais Probus débarraſſé des guerres civiles, vint encore à bout de ces Barbares, & les défit à différentes repriſes. Il n'y eut que les pirates Francs qui ſe retirérent chez eux ſans échec, à ce qu'aſſûre Zozime. *Eumen. paneg. Conſtantii Cæſ. cap. 18.* *Vopiſc. Prob. cap. 18.* *Zozim. p. 666.*

Ces derniéres victoires de Probus ſur les Barbares révoltez, arrivérent dans les quatre ou cinq premiers mois de l'an 282, puiſqu'après cela, quoyqu'il ne ſoit mort qu'au commencement de Septembre, il faut qu'il ait eû le temps de ſe rendre à Rome, d'y triompher, d'y donner ces ſpectacles ſuperbes que Vopiſcus a décrits, & de revenir en Illyrie, où malheureuſement pour l'Empire il fut tué par ſes ſoldats dans le temps qu'il ſe diſpoſoit à aller chercher de nouveaux lauriers en Perſe. *Vopiſc. Prob. cap. 19.*

La guerre contre les Barbares a donc dû estre terminée vers les mois de May ou de Juin; le triomphe de Probus & ses Jeux ont esté donnez à Rome en Juillet; il s'est mis en marche au mois d'Août, & a esté tué au commencement de Septembre 282.

C'est, si je ne me trompe, à ces époques, que j'ay tirées des Historiens & des Médailles, qu'on peut rapporter tout ce qui se trouvera d'historique sur les Monnoyes de Probus; c'est d'elles que j'ay appris qu'il avoit vêcu au-delà du 29. d'Août de l'an 282. de Jesus-Christ, & de Rome 1034. Son commencement en l'année 276. n'est pas moins asseûré, par les caractéres dont Eusébe a accompagné sa seconde année. Il la fait concourir avec la CCCXXV.e d'Antioche, la CCCII.e de Tyr, la CCCXXXIV.e de Laodicée, la CCCLXXXVIII.e d'Edesse, la CCCLXXX.e d'Ascalon, & enfin avec la MMCCXCIII.e d'Abraham, dont il se sert dans tout son ouvrage, laquelle ayant commencé dès le mois d'Octobre 276, il est évident que Probus avoit commencé son empire avant ce mois-là.

Euſ. Chron. n. MMCCXCIII.

Pour donner plus de clarté à tout ce que j'ay tâché d'établir dans cette dissertation, j'ay cru ne pouvoir mieux la terminer que par une Table abrégée, où l'on puisse voir d'un coup d'œil tous les faits dont j'y ay parlé, rangez suivant l'ordre chronologique.

Table chronologique de l'empire de Probus, Carus, Carinus & Numérien.

An de Rome 1028, de Jesus-Christ 276.

Tacite est tué par ses soldats à Tarse en Cilicie le 13. d'Avril. Florianus son frere est élû Empereur le 14. ou le 15. du même mois.

Probus élû Empereur par l'armée d'Illyrie, environ le 20. ou le 25. d'Avril; il marche contre Florianus; l'Egypte le reconnoît, & compte sa premiére année jusqu'au 29. d'Août.

Florianus tué par ſes ſoldats le 15. ou le 16. de Juin. Probus écrit au Sénat.

Sénatuſconſulte, par lequel Probus eſt ſolemnellement reconnu à Rome le 3. de Juillet.

Probus vient dans les Gaules, & y fait la guerre avec ſuccès contre les Barbares, pendant le reſte de l'année.

Saturnin Tyran en Orient.

29. d'Août. Les Egyptiens commencent de compter la ſeconde année de Probus depuis ce jour.

An de Rome 1029, de Jeſus-Chriſt 277.

Probus étouffe une révolte en Angleterre, par le moyen de Victorinus un de ſes Généraux, & acheve de chaſſer les Barbares des Gaules avant le mois de May.

Il arrive en Illyrie au commencement de May, & y paſſe le reſte de l'année à faire la guerre aux Sarmates & à d'autres Barbares, dont il vient à bout.

29. d'Août. Les Egyptiens commencent à compter la troiſiéme année de Probus.

An de Rome 1030, de Jeſus-Chriſt 278.

Probus va dans la Thrace, y défait les Goths, & répand une ſi grande terreur parmi ces Barbares, qu'une partie ſe ſoûmet à luy, & le reſte demande ſon amitié. Cette année eſt employée à ces opérations.

Lydius, chef de voleurs en Iſaurie, eſt tué dans Cremna, où les Généraux de Probus l'avoient aſſiégé.

29. d'Août. Commencement de la quatriéme année de Probus chez les Egyptiens.

An de Rome 1031, de Jeſus-Chriſt 279.

Pendant le printemps Probus fait planter des vignes en Illyrie par ſes ſoldats, ſelon Euſébe.

Probus paſſe en Aſie, prend & fait mourir Palſurius chef de brigands en Iſaurie, & rend la tranquillité à cette province en détruiſant leurs retraites.

Probus marche contre le Tyran Saturnin, qui eſt pris & égorgé à Apamée vers la fin de l'année. Ce Tyran comptoit ſa quatriéme année depuis ſon uſurpation.

30. d'Août. Commencement de la cinquiéme année de Probus chez les Egyptiens.

An de Rome 1032, de Jeſus-Chriſt 280.

Probus fait la guerre en Egypte, remet la Thébaïde dans le devoir, prend Coptos & Ptolémaïde, & ſoûmet les Blemmyes.

29. d'Août. Commencement de la ſixiéme année de Probus chez les Egyptiens.

Narſéus Roy de Perſe demande la paix à Probus, qui la luy accorde.

Probus en chemin pour revenir en Europe.

An de Rome 1033, de Jeſus-Chriſt 281.

Probus vient dans la Thrace, & tranſplante dans les terres de l'Empire une multitude de Barbares.

Il défait & tue Proclus & Bonoſus, qui s'eſtoient faits Tyrans dans les Gaules.

29. d'Août. Commencement de la ſeptiéme année de Probus chez les Egyptiens.

Pendant que Probus eſtoit occupé contre les Tyrans, les Barbares qu'il venoit de placer dans les terres de l'Empire, ſe révoltent, & commettent de grands deſordres par mer & par terre.

An de Rome 1034, de Jeſus-Chriſt 282.

Probus défait & diſſipe les Barbares. Il vient à Rome, triomphe & fait célébrer des Jeux magnifiques dans le mois de Juillet.

Probus part de Rome au commencement d'Août, pour aller faire la guerre aux Perſes.

29. d'Août. Commencement de la huitiéme année de Probus chez les Egyptiens.

Probus eſt tué en Illyrie par ſes ſoldats dans les commencements

cements du mois de Septembre, & Carus eſt élû Empereur.

Carus défait les Sarmates.

Carus déclare ſes fils *Céſars,* envoye Carinus pour défendre les Gaules contre les Barbares, luy donne le titre d'Empereur; de-là vient que les Egyptiens commencent deſlors à compter la premiére année de Carinus, qui concourt ſur leurs Médailles avec une partie de la premiére année de Carus.

Carus part pour aller faire la guerre aux Perſes, il mene Numérien avec luy.

An de Rome 1035, de Jeſus-Chriſt 283.

Carus & Numérien font la guerre aux Perſes.

Carinus défait les Barbares ſur les bords du Rhin.

Carus défait les Perſes, prend Coché & Ctéſiphon.

30. d'Août. Commencement de la ſeconde année de Carus & de Carinus en Egypte.

An de Rome 1036, de Jeſus-Chriſt 284.

Carus eſt tué de la foudre les premiers jours de cette année, ou les derniers jours de la précédente.

Numérien continue la guerre contre les Perſes, remporte ſur eux une victoire; ſes incommoditez l'obligent de ſe mettre en chemin pour revenir en Europe.

Carinus défait les Quades & les Sarmates.

Martyrs en Orient ſous Numérien.

29. d'Août. Commencement de la troiſiéme année de Carinus chez les Egyptiens.

Le 5. de Septembre Carinus célébre les Jeux Romains, tant en ſon nom, qu'en celuy de Numérien, avec beaucoup d'éclat.

Le 15. de Septembre Numérien eſt tué par Aper ſon Préfet du Prétoire.

Le 17. de Septembre la mort de Numérien eſt découverte, Dioclétien eſt élû Empereur, Aper eſt tué.

Dioclétien marche pour s'aſſûrer de l'Orient, & entre à Nicomédie le 27. de Septembre.

Julianus ſe fait Empereur, Carinus le défait & le tûe près de Vérone.

An de Rome 1037, de Jeſus-Chriſt 285.

Guerre de Dioclétien contre Carinus, qui après pluſieurs combats eſt défait & tué près de *Margum*, environ le mois d'Avril ou de May.

LES MODES ET LES USAGES DU SIE'CLE DE THE'ODOSE LE GRAND ET D'ARCADIUS SON FILS,

Avec quelques réflexions ſur le moyen & le bas Age.

Par le R. P. Dom Bernard DE MONTFAUCON.

15. Février 1737. UN ouvrage qui m'occupe depuis long-temps, m'a mis dans une eſpéce d'engagement de m'exercer ſur les monuments de la moyenne Antiquité, c'eſt-à-dire, de la fin du quatriéme & du commencement du cinquiéme ſiécle; ce ſont les ouvrages de Saint Jean Chryſoſtome, qui prêchoit avec tant de ſuccès ſous l'empire du grand Théodoſe & d'Arcadius ſon fils.

Ce Saint eſtoit Syrien de naiſſance, & il vérifie ce que Saint Jerôme a dit de cette Nation, *familiare eſt Syris uti parabolis, les Syriens ſe ſervent volontiers de paraboles & de ſimilitudes.* Les comparaiſons ſont fort fréquentes dans cet Orateur; il y fait entrer tout ce qui ſe paſſoit de ſon temps dans la Cour des Empereurs, chez les Conſuls, les grands Seigneurs & parmi le Peuple. Il décrit les Cirques, les Théatres & toutes ſortes de Spectacles, la forme & les ornements des maiſons, la table, les feſtins & cent autres choſes, ſouvent avec un détail des plus ſinguliers.

« Les Empereurs, dit-il, portoient ou le diademe, ou la

couronne ſemée de pierres les plus précieuſes, revêtus d'une « tunique de pourpre; c'eſt ce qui les diſtinguoit de tous les « autres hommes. Ils portoient des robes de ſoye brochée d'or, « où eſtoient repréſentez des dragons. » Ces dragons ſur la robe du grand Théodoſe, ont excité ma curioſité, pour ſçavoir ſi les Empereurs ſuivants ont jamais porté ſur leurs robes un pareil ornement. J'ay parcouru tous ceux que M. du Cange a fait graver, & d'autres dont la figure n'eſtoit pas venue à ſa connoiſſance, & je n'y ay rien trouvé d'approchant.

Notre Auteur dit en plus d'un endroit, que leur trône eſtoit d'or maſſif. Il décrit en un autre lieu, comment les Empereurs eſtoient repréſentez en peinture. « Le fond du tableau, dit-il, eſt bleu. L'Empereur y paroît ſur ſon trône, « ayant à ſes côtez ſes chevaux & ſes gardes. Ses ennemis « vaincus y paroiſſent auſſi chargez de chaînes. »

Il s'étend bien plus ſur la marche de l'Empereur. « Ceux qui l'accompagnent, dit-il, ſont couverts d'or. Les deux « mulets attelez à ſon char ſont blancs, & d'une blancheur ſin- « guliére; ils ſont auſſi tout brillants d'or. Ce char eſt orné de « pierres précieuſes entremêlées de lames d'or, que l'agitation « fait briller. Le tapis étendu au bas du char, eſt blanc comme « neige. Ses gardes & les ſoldats qui le ſuivent, ſont auſſi cou- « verts d'or. Les boſſes de leurs boucliers ſont dorées; la grande « boſſe du milieu eſt entourée d'autres petites boſſes dorées, « qui ont la forme de l'œil humain. »

Les mulets & les chevaux blancs paſſoient anciennement parmi les Princes, pour une marque de ſouveraineté. Selon Hérodote, les Ciliciens eſtoient obligez de donner tous les ans à Darius Roy de Perſe trois cens ſoixante chevaux blancs. Denys Tyran de Syracuſe, dit Tite-Live, ſortoit de ſon palais ſur un char attelé à quatre chevaux blancs, & fut imité en cela par Hiéronymus un de ſes ſucceſſeurs. Néron entra auſſi dans Naples ſur un char traîné par quatre chevaux blancs, dit Suétone. Pluſieurs Papes prirent l'uſage des chevaux blancs, en ſigne de ſouveraineté, & accordérent ce même uſage à certains Evêques. Quant aux Empereurs d'Occident, ils ont

continué de ſe ſervir de chevaux blancs, juſqu'aux plus bas ſiécles. Quand Charles IV. Empereur, vint voir ſon couſin Charles V. dit le Sage, Roy de France; ce Prince, de peur que l'Empereur n'entrât dans Paris comme dans une ville de ſon Empire, luy envoya un cheval noir, & un autre de même couleur à ſon fils Venceſlas; & montant ſur un cheval blanc, il entra au milieu des deux dans Paris, comme en eſtant unique Souverain.

Cela n'empêchoit pas que les ſujets des Empereurs, qui ne pouvoient pas leur diſputer la ſouveraineté, ne ſe ſerviſſent auſſi de chevaux blancs. Les Conſuls, les grands Seigneurs & les gens opulents, alloient ſur des chars menez par des mules blanches, dont la tête eſtoit couverte d'argent; & d'autres chars traînez par des mulets blancs, dont la tête eſtoit toute brillante d'or. Les lances des gardes de l'Empereur eſtoient dorées, comme leurs boucliers, leurs habits tiſſus de fil d'or; les ſelles eſtoient auſſi dorées.

Quand l'Empereur éliſoit un Préfet, il luy donnoit des tablettes d'or, pour marque de ſa magiſtrature. La lettre d'un Empereur s'appelloit quelquefois *ſacra, la ſacrée,* ſans y ajoûter le mot d'*epiſtola.* Nous en voyons un exemple dans la lettre que l'Empereur Honorius écrivoit à ſon frere Arcadius, en faveur de S.t Jean Chryſoſtome: *Sacra Honorii Auguſti miſſa ad Principem Orientis Arcadium.* L'Empereur envoyoit auſſi un notaire, νοταριον, pour porter ſes ordres.

Paſſons maintenant aux Conſuls, aux Archontes & aux grands Seigneurs. « Ils portoient, dit-il, des habits de ſoye » brochez d'or, des ceintures & des ſouliers tout brillants d'or. » L'Archonte, dit-il, qui eſt le premier des Magiſtrats, eſt » diſtingué des autres par ſa ceinture, par la voix du Héraut » qui marche devant luy, par ſes gardes, par ſon char & par ſon épée. »

Leurs eunuques eſtoient auſſi vêtus ſuperbement. Ce qu'il dit du grand nombre de domeſtiques des ſeigneurs & des gens riches, paroît incroyable. « Quelques-uns en ont, dit-il, » juſqu'à mille, & d'autres juſqu'à deux mille, dont pluſieurs

portent des colliers & des bracelets d'or. Il dit ailleurs que « de ces gens qui eſtoient à leur ſervice, pluſieurs eſtoient « Barbares. »

La deſcription des palais des grands ſeigneurs, paſſe tout ce que nous venons de dire. Il dit plus de vingt fois, « que les toits compoſez de piéces de bois eſtoient tout dorez. Les « portes, même celles à deux battants, ἀμφίθυρα, eſtoient « d'yvoire. Dans les appartements & dans les chambres, tous « les murs eſtoient incruſtez de marbre. S'il s'en trouvoit quel- « qu'un de pierres, on le couvroit de lames d'or. Les poutres « & les planchers eſtoient dorez, & les appartements parquetez « de petites pierres, pluſieurs même de pierres précieuſes. Ils « couvroient quelquefois ce parquetage de riches tapis. Leur « goût pour la ſomptuoſité ne leur permettoit pas de ſouffrir « rien de médiocre. «

Dans ces appartements on voyoit de grandes colomnes de « marbre dont les chapiteaux eſtoient dorez, & quelquefois « des colomnes toutes dorées; des ſtatues des plus excellents « Maîtres de ce temps, quantité de peintures & de moſaïques. «

Les lits eſtoient ordinairement d'yvoire, & quelquefois « de bois doré, ou couvert de lames d'argent, aſſez ſouvent « même tout d'argent. L'or y brilloit auſſi en pluſieurs endroits. « Tout l'ameublement eſtoit d'une richeſſe ſurprenante. Les « chaiſes & les bancs eſtoient d'yvoire; les pots & les vaſes, « même ceux dont on ſe ſervoit la nuit, d'or ou d'argent. »

Il paroît par ce que dit notre Orateur, que les voiles ou manteaux Laconiques eſtoient fort eſtimez de ſon temps, comme dans les ſiécles précédents. Dans la pompe de Ptolémée décrite par Athénée, il eſt dit que Niſa, nourrice de Bacchus, y eſtoit revêtue d'un voile ou manteau Laconique.

« Ces hôtels de grands Seigneurs & de gens opulents, avoient, dit-il, des bains, de grands portiques, de longues « allées pour la promenade, de vaſtes jardins, & quelquefois « des aqueducs pour arroſer les terres. »

Il décrit auſſi la magnificence des feſtins. « Leur table, dit-il, eſtoit bordée d'argent. Tous les vaſes qu'on y employoit, «

» eſtoient ou d'or ou d'argent. Cette table demi-circulaire eſtoit » ſi grande, que deux jeunes hommes avoient peine à la remuer pour la mettre en place. » C'eſt cette table que Martial appelle *Sigma,* parce qu'elle avoit preſque la forme d'un ſigma Grec, qu'on écrivoit, du temps de Martial, comme un grand *C.* Elle approchoit encore plus de la forme d'un croiſſant de lune. « Elle eſtoit couverte, dit-il, d'une eſpéce de courte-» pointe ou de matelas, où l'on pouvoit aiſément ſe repoſer ou ſe coucher. » Et cette coûtume dura encore quelque temps depuis le cinquiéme ſiécle, mais dans la ſuite, quoyque cette table conſervât ſa forme, on ceſſa de ſe coucher deſſus. On s'aſſeïoit autour de la table du côté convexe. Nous voyons cette table du ſigma, dans les monuments de Guillaume le Conquérant, tirez des tapiſſeries de Bayeux. Il eſt aſſis avec ſa compagnie du côté convexe. On avoit déja rappellé l'ancien uſage, tel qu'il eſtoit du temps d'Homére, de s'aſſeoir autour des tables; car ce ne fut que depuis le ſiécle d'Homére, que l'uſage de ſe coucher pour prendre le repas, s'établit dans la Grece.

« Auprès de cette table, pourſuit-il, on voyoit une grande » phiole d'or, du poids d'un demi-talent, que deux jeunes » hommes pouvoient à peine remuer, & quantité de cruches » d'or rangées par ordre. Les valets des convives eſtoient des » jeunes gens, tous beaux & bien faits, auſſi richement vêtus » que leurs maîtres, & qui portoient de larges brayes. On y » voyoit auſſi des Muſiciens, des joueurs de flûte & de harpe, & beaucoup d'aromates Indiens, Arabes, Perſans. »

La quantité d'excellents mets qu'on y ſervoit, n'eſt ici guéres exprimée qu'en général. Il dit ſeulement qu'on y ſervoit des faiſans, qu'en certains mets on mettoit de la ſauſſe, qu'il n'y avoit point d'uniformité dans l'ordre des ſervices, que quelques-uns commençoient par des oiſeaux grillez ſur des charbons, & farcis de poiſſon haché, & que d'autres donnoient un premier ſervice tout différent.

Le vin le plus excellent eſtoit le Thaſien, ou de l'Iſle de Thaſos, ſi renommé chez les Auteurs, tant Grecs que

Latins. Le nombre des Paraſites y eſtoit toûjours fort grand. C'eſtoient des Adulateurs, qui ſuivoient par-tout les Grands & les gens riches, pour leur applaudir ſans ceſſe, & eſtre ainſi admis à leur table.

Quand ces grands ſeigneurs alloient par la ville, ils eſtoient précédez d'un Crieur κήρυξ magnifiquement vêtu, qui annonçoit leur venue; d'une troupe de Licteurs portant verge, ῥαβδοῦχοι, qui écartoient la foule, & d'un grand nombre de Cliens & de Paraſites. Ils portoient alors le *Balteus*, c'eſtoit une ceinture, ou une écharpe d'or, marque d'honneur fort conſidérable en ce temps-là.

Il ſe déchaîne ſouvent contre le luxe des dames. « Outre les pendants d'oreilles, dit-il, elles ont d'autres bijoux pour orner « l'extrêmité des joues. Le fard regne ſur les paupiéres & ſur « tout le viſage. Leurs juppes ſont entrelaſſées de fils d'or, leurs « colliers ſont d'or, elles portent auſſi des lames d'or au-deſſus « de leurs mains. Leurs ſouliers, dit-il, ſont noirs, fort luiſants, « & ſe terminent en pointe. Elles vont ſur des chars tirez par des « mulets blancs, dont les freins ſont dorez, avec des eunuques « à leur ſuite, & grand nombre de filles de chambre & de ſer- « vantes. Leur faſte n'a point de bornes. »

Les jeunes gens de qualité alloient auſſi ſuperbement vêtus dans les places publiques, ayant à leur ſuite beaucoup de gens vêtus magnifiquement. Ils ſe faiſoient principalement remarquer par des ſouliers entretiſſus de fils de ſoye & tout brillants d'or. Ils portoient auſſi des bracelets d'or.

Notre Orateur nous apprend auſſi que les Grecs de ſon temps avoient des tablettes, où après avoir effacé la premiére écriture, on écrivoit ſur l'effaçûre même quelque choſe de nouveau, ἐν δέλτῳ ἐξελειμμένῃ. Les Latins en avoient de même, & ils écrivoient *in palimpſeſto*, dit Cicéron, ſur l'effaçûre même. Ceux qui écrivoient des lettres miſſives, mettoient leur nom au-deſſus de la lettre même.

COMBATS GYMNIQUES.

Le Cirque & l'Hippodrome.

Dans les combats Gymniques, les vainqueurs eſtoient couronnez de branches de laurier & d'olivier.

Les Empereurs aſſiſtoient ordinairement aux Jeux du Cirque & de l'Hippodrome. Ils faiſoient mettre devant les lutteurs & les combattants, les couronnes, les habits, & ce qui eſtoit deſtiné pour les vainqueurs.

Ceux qui couroient dans le Cirque, ſçavoient le nom, l'origine, la patrie & l'éducation des chevaux dont ils ſe ſervoient, & quelles victoires ils avoient remportées. Ils tournoient ſouvent les yeux vers l'Empereur, pour voir s'il eſtoit content de leur courſe, & s'ils pouvoient eſpérer la couronne. Ils faiſoient peu d'attention aux applaudiſſements du peuple. Le nombre des ſpectateurs eſtoit ſi grand, que, non-ſeulement les côtez du Cirque, mais auſſi les fenêtres des maiſons voiſines, les galetas & même les toits, en eſtoient tous couverts. On y voyoit auſſi quantité de femmes de mauvaiſe vie, & de jeunes garçons.

Dans l'Hippodrome, les coureurs ſe débattoient avec violence, pour remporter le prix & pour renverſer même les chariots qui alloient prendre le devant. Sur quoy notre Orateur rapporte un cas extraordinaire arrivé à Conſtantinople. « L'accident funeſte, dit-il, qui arriva hier dans l'Hippodrome, eſt » une tragédie qui a attiré l'attention de toute la ville. Les » femmes y accoururent en foule; on n'entendoit dans la place » publique que des cris & des gémiſſements, lorſqu'on apportoit » le corps de celuy qui avoit eſté tué & mis en piéces par des » chariots en courſe. Il devoit ſe marier le lendemain; tout » eſtoit déja préparé pour les noces, lorſque le Héraut luy » annonça que c'eſtoit ſon tour de faire ce jour-là une courſe » dans l'Hippodrome. Il ſe mit à courir pour gagner le devant, » & comme d'autres ſe débattoient avec luy, ſe trouvant preſſé entr'eux,

entr'eux, il fut renverſé, & les autres chars luy coupérent la « tête & l'extrémité des membres. »

Les Jeux Olympiques.

Il paroît que les combats Olympiques eſtoient fort en uſage en ce temps-là, & qu'on les célébroit avec de grands préparatifs. « Aux combats Olympiques, dit-il, après que le combattant s'eſt préparé pendant trente jours dans la ville, « on l'amene au fauxbourg, & le Héraut crie à haute voix : « Quelqu'un peut-il accuſer ce combattant d'eſtre eſclave, ou « voleur, ou de mauvaiſes mœurs ? S'il y avoit même ſoupçon « d'eſclavage, il ne pouvoit eſtre admis au combat. »

Les Athlétes eſtoient tout nuds, & ſe tenoient debout expoſez aux rayons du Soleil. Les ſpectateurs eſtoient aſſis depuis minuit juſqu'au midi ſuivant, pour voir qui remporteroit la victoire. Pendant que la nuit duroit le Héraut eſtoit fort attentif pour empêcher que quelqu'un des combattants ne s'enfuit à la faveur des ténébres, & ne ſe deshonorât par cette fuite.

Le maître des Jeux animoit les combattants, ſe tenant hors du lieu du combat. Il ne luy eſtoit pas permis d'approcher d'eux, ni de les aider autrement qu'en les exhortant à bien faire. A ces combats Olympiques, le Lutteur, celuy qui ſe battoit à coups de poing, & le Pancratiaſte, ou celuy qui ſe battoit en toute ſorte d'exercices Gymniques, le faiſoient à différentes repriſes. Mais dès le moment qu'ils eſtoient vainqueurs, le Héraut leur faiſoit honneur de leur victoire.

On éliſoit quelquefois pour Agonothétes, ou maîtres des combats Gymniques, ou chefs des chœurs de Muſique, ou Thallophores, de fort jeunes garçons apparemment enfants de qualité. On les appelloit Thallophores parce qu'ils portoient des rameaux.

Les Théatres.

« Il y a, dit-il, ſur les théatres des voiles tendus. Pluſieurs

» acteurs y paroiſſent pour repréſenter quelqu'ancienne fable, » ou quelques faits de l'Antiquité. L'un y fait le perſonnage d'un Philoſophe, l'autre d'un Roy, &c. »

Il ſe déchaîne ſouvent contre les ſpectacles du théatre, & avec raiſon, non-ſeulement parce que les ſcenes qu'on y repréſentoit, rendoient les jeunes gens mous & efféminez, mais auſſi parce que toute ſorte de pudeur & de bienſéance y eſtoient bleſſées.

« On y voit, dit-il, un jeune garçon, qui rejettant ſes » cheveux en arriére, affecte par ſes regards, par ſon habit & » par ſes geſtes, la figure d'une jeune fille. Un vieillard, tout au » contraire, ſe fait razer la tête, & rejette avec ſes cheveux » toute ſorte de honte. Il met ſa ceinture, préſente ſes joues » pour recevoir des ſoufflets de qui voudra, & ſe tient prêt à tout dire & à tout faire. »

Les femmes y paroiſſoient auſſi la tête nue. Leurs diſcours n'inſpiroient que la débauche & le libertinage; leur deſſein eſtoit de détruire abſolument la pudicité. Elles ajoûtoient à cela le ſon des flûtes & d'autres inſtruments; leurs repréſentations dramatiques, tout tendoit à l'impudicité la plus outrée.

« Vous voyez entrer ſur le théatre, dit-il ailleurs, une » femme la tête nue, avec toute l'impudence imaginable, vêtue » d'habits brochez d'or, remarquable par la délicateſſe & par la » molleſſe de ſes démarches, par ſes chanſons de femmes proſtituées, par des vers & par des diſcours impudiques. » Mais ce qui mettoit le comble à ces infamies, c'eſt que ces femmes paroiſſoient quelquefois toutes nues, & que dans le théatre il y avoit des piſcines, où ces femmes nues nageoient devant les ſpectateurs.

Des Funambules ou danſeurs de corde.

Cet exercice eſtoit fort fréquent dans l'Orient; on mettoit des cordes, dit notre Orateur, tendues en ſorte qu'on n'y pouvoit marcher qu'en montant ou en deſcendant. Il ne falloit qu'un coup d'œil mal donné, ou un petit défaut

d'attention, pour précipiter ces Funambules dans l'orcheſtre, où ils périſſoient malheureuſement. On ne ſe ſervoit plus en ce temps de la précaution du bon Empereur Marc-Auréle, qui faiſoit tendre des matelas ſous ces danſeurs de corde, de peur qu'ils ne périſſent en tombant; ni d'y tendre des rets, comme on fit depuis, ſelon Capitolin, pour les garentir de ce péril. On ne voyoit plus apparemment ſous Théodoſe, des hommes à cheval, ni des élephants marcher ſur la corde, comme on avoit vû dans de plus anciens temps, ſelon quelques Auteurs.

« D'autres, dit notre Orateur, après avoir marché ſur cette corde, s'y dépouilloient & s'y revêtoient, comme s'ils avoient « eſté dans un lit: ſpectacle que pluſieurs n'oſoient regarder, & « les autres trembloient, voyant une choſe ſi périlleuſe. »

Autres exercices extraordinaires.

« Il y avoit, dit-il, des gens qui attirez ſur l'orcheſtre, ſe ſervoient de leurs membres comme d'aîles, pour voler. D'au- « tres, pourſuit-il, jettent pluſieurs épées nues en l'air, & lorſ- « qu'elles tombent, ils les reprennent par la poignée. »

Ce qui ſuit paroît plus remarquable. « Quelques-uns, dit-il, mettent ſur leur front une perche, qui tient-là ferme « comme un arbre enraciné en terre. Mais ce qu'il y a de plus « merveilleux, c'eſt qu'au haut de la perche on voit de petits « garçons qui ſe battent. Celuy qui tient la perche ſur ſon front, « ne ſe ſert ni de ſes mains, ni d'aucune autre partie de ſon « corps pour la ſoûtenir, elle demeure inébranlable. «

Y a-t-il rien de plus difficile, dit-il dans un autre endroit, « que de jouer à la boule entre des épées? » Il n'eſt pas aiſé d'expliquer la ſituation de ces épées, ni en quoy conſiſtoit la difficulté; mais il en parle comme d'un jeu qui eſtoit en uſage de ſon temps, & très-périlleux.

A Antioche il y avoit des gens qui nourriſſoient des lions, & les rendoient plus doux que des moutons. Ils les menoient par la ville, pluſieurs leur donnoient de l'argent, & ils gagnoient beaucoup à ce métier. D'autres nourriſſoient des

ours & des ourſes. S'ils s'enfuyoient de la maiſon, on fermoit toutes les portes du voiſinage, & ceux qui les voyoient venir, ſe mettoient en fuite.

Enchantements, Sortiléges, Préſtiges, Prédictions, Augures, Préſages.

On eſt ſurpris quand on lit dans notre Orateur, combien ces Orientaux, ſur-tout ceux d'Antioche, eſtoient addonnez à ce qui s'appelle preſtige, enchantement, &c. « Je paſſe ſous » ſilence, dit-il, d'autres choſes fort déplorables, comme ſont » les augures, les préſages, les obſervations, la généthlialogie, » les ſymboles, les ligatures, la divination, les enchantements, l'art magique. »

Pluſieurs ſe ſervoient d'enchantements & de ligatures pour guérir les malades. Il y en avoit d'autres qui recitoient de certains vers, & employoient des ligatures pour ſe mettre en ſûreté. D'autres lioient à leur tête ou à leurs pieds des médailles d'or d'Alexandre le Grand, eſperant que l'image de ce Prince payen les garentiroit de pluſieurs accidents fâcheux. Cela pouvoit eſtre en uſage parmi ceux que le malheur de leur naiſſance tenoit encore engagez dans le paganiſme. Alexandre le Grand, dit Elien, vouloit eſtre reconnu pour le treiziéme Dieu. Les Grecs comptoient douze Dieux, comme les Romains. Il y avoit encore pluſieurs Chrétiens à Antioche, qui conſervoient des reſtes du paganiſme.

Rien n'égaloit les ſuperſtitions des femmes à l'égard des petits enfants. « Dès qu'ils ſont nez, dit-il, elles allument » des lampes, & leur donnent le nom de gens qui ont vécu » long-temps, pour leur procurer une longue vie; mais il arrive » ſouvent qu'ils meurent jeunes. Elles mettent à leurs mains » des ſiſtres & des cliquettes, & des fils de couleur d'écarlate, » pour les mettre en plus grande ſûreté.

» Les femmes, dit-il au même endroit, les nourrices, & » quelquefois les ſervantes, vont tremper leur doigt dans une » eſpéce de boue qui ſe trouve au fond des bains, & viennent

après imprimer le même doigt ſur le front de l'enfant ; & « quand on les interroge, à quoy bon cette boue? c'eſt, diſent- « elles, pour détourner le mauvais œil, l'envie & la jalouſie. Il y « en avoit qui écrivoient ſur la main des enfants les noms des « fleuves & des riviéres ; d'autres ſe ſervoient de cendre, de ſuie « & de ſel, & tout cela pour détourner le mauvais œil, c'eſt-à-dire, l'envie & la jalouſie. »

Il n'y avoit point de genre de preſtige dont on ne ſe ſervît en ce temps-là ; l'obſervation des jours, les augures & préſages, &c. Ce que notre Auteur dit ſur cela eſt fort remarquable. Leur ame eſt toûjours pleine de terreurs paniques. « En ſortant de ma maiſon, diſent-ils, j'ay trouvé un tel « homme, & cela me pronoſtique un grand nombre de mal- « heurs. Ce ſcélérat de valet en me donnant mes ſouliers m'a « d'abord donné le ſoulier gauche, marque de miſére & d'ou- « trages. Je ſuis ſorti de ma maiſon par le pied gauche, ſigne de « calamitez. Après ma ſortie mon œil droit s'eſt tourné en bas, « marque de pleurs & de larmes. «

Il y en a encore d'autres qui tirent bien des augures & des « préſages d'entendre un âne braire, un coq chanter, un homme « éternuer, &c. Ils craignent toûjours une infinité de malheurs. »

Il dit auſſi qu'il s'eſt quelquefois trouvé des preſtigiateurs qui faiſoient des eſpéces de miracles, & pluſieurs femmes de mauvaiſe vie qui ſe ſervoient de preſtiges pour attirer les hommes.

Des Tribunaux, des Jugements, & de l'Uſure.

La ſale où s'aſſembloient les juges avoit de grands voiles, & ces voiles empêchoient qu'on ne vît les juges. C'eſt de ces grands voiles que ce lieu prit le nom de Βῆλον, *Velum*. Quand le juge ſortoit de derriére le voile pour monter ſur un tribunal, les gardes de la priſon amenoient ceux qui y eſtoient enfermez ; quand un homme condamné à mort eſtoit mené au ſupplice, on le faiſoit aller par le marché public, après luy avoir mis une corde à la bouche, pour l'empêcher de parler

& de crier contre ſes juges ou contre ſes adverſaires.

Toute ſorte d'actes, de teſtaments, de pactes de mariage, de contracts eſtoient de nulle valeur, s'ils n'avoient pas au frontiſpice le nom du Conſul & l'année du Conſulat.

L'uſure du centiéme, dont parle ſouvent notre Orateur, ſe doit entendre ainſi, à ce qu'on croit. On prêtoit, par exemple, cent mille livres, à condition que le débiteur payeroit tous les mois le centiéme, mille livres, juſqu'à ce qu'il rendît la ſomme totale.

Sur les Noces.

Notre Orateur ſe déchaîne ſur la maniére dont on célébroit les noces. Tout y conſiſtoit en danſes, chanſons impudiques, hymnes ſur Vénus; on y célébroit les adultéres, on y appelloit des femmes de mauvaiſe vie. Après les repas, les conviez, dont la plûpart eſtoient yvres, menoient par la ville la nouvelle mariée ſuperbement vêtue & fardée. Ils continuoient leurs chanſons impudiques, au grand ſcandale, non-ſeulement des Chrétiens, mais auſſi des Gentils.

Les Chemins publics.

Notre Orateur dit que les chemins eſtoient en bien meilleur état de ſon temps, qu'au temps paſſé. Ils eſtoient diſtinguez par manſions, μονὰς, où les paſſants ſe retiroient; de diſtance en diſtance il y avoit des archers pour défendre les voyageurs. Pour plus grande ſûreté, on bâtit enfin de mille en mille pas des maiſons, & dans chaque maiſon il y avoit des gardes pour y veiller nuit & jour. En ce temps-là quinze ſtades faiſoient deux milles.

Les Kalendes & les Réjouiſſances.

Il déclame contre les réjouiſſances qui ſe faiſoient à Antioche aux kalendes de Janvier. Toute la nuit ſe paſſoit à danſer, à ſe dire des mots picquants les uns aux autres. Le marché public eſtoit couronné. Ils ſe revêtoient de leurs habits

les plus ſomptueux; ils faiſoient alors leurs préſages. Si nous paſſons, diſoient-ils, cette nouvelle lune en joye, toute l'année ſera de même. Les femmes, comme les hommes, bûvoient de grandes taſſes de vin pur. Lorſque le grand Théodoſe pardonna à ceux d'Antioche l'injure qu'ils luy avoient faite, en jettant à bas ſes ſtatues & les traînant par la ville, ils firent de grandes réjouiſſances, en couronnant le marché, allumant des lampes de tous côtez, & en mettant des lits devant les boutiques. C'eſtoient les *lectiſternia* des anciens Romains, encore en uſage en Syrie dans ces temps-là.

Les Philoſophes payens du quatriéme Siécle.

Il parle avec un grand mépris des Philoſophes gentils de ſon temps, remarquables par une longue barbe, par leur manteau de forme ſinguliére, qu'il appelle tantôt τρίβων, tantôt ἔξωμις, & par le bâton qu'ils portoient toûjours à la main. « Où ſont à préſent, dit-il, ces hommes couverts de manteaux, qui font parade d'une barbe épaiſſe, qui ont un « bâton à la main droite; ces Philoſophes gentils, ces Cyni- « ques, qui expient les crimes, à ce qu'ils diſent, plus mépri- « ſables que ces chiens qui ſe tiennent ſous la table, prêts à tout « faire pour remplir leur ventre! »

Les Funerailles.

Quand quelqu'un mouroit, ſes freres ou ſes parents luy fermoient les yeux & la bouche, à la maniére des Anciens. Il n'y avoit point de tombeau dans la ville; on portoit les corps morts hors des murs pour les inhumer. Cette coûtume eſtoit ancienne, mais ſouvent mal obſervée. Les corps des gens riches eſtoient portez au tombeau vêtus de ſoye, dans des lits dorez. Le peuple y aſſiſtoit en foule, & célébroit la mémoire du défunt. Les valets & les ſervantes y eſtoient couverts d'un ſac, & ſes chevaux couverts de même, conduits par les valets d'écurie. Les domeſtiques avoient ſouvent la tête couverte de cendres.

S.t Chryſoſtome improuve les habits de deuil, *pullatas ceu nigras veſtes.* Il ſe déchaîne avec plus de raiſon contre les pleureuſes, *præficæ,* qu'on prenoit à gages, qui avec leurs bras nuds s'arrachoient les cheveux & ſe déchiroient le viſage.

Les Perſes & les Scythes.

Preſque tous les Perſes ſe marioient avec leurs meres; cela eſtoit ſi ordinaire en ce pays-là, que S.t Chryſoſtome dit: nous admirons ceux des Perſes qui n'épouſent pas leurs meres. De ſon temps les Perſes adoroient encore le feu.

« Le Roy de Perſe, dit-il, porte une barbe d'or. Des gens » habiles dans cet art, ajoûte-t-il, enveloppent chaque poil » dans une lame d'or. » Il y a grande apparence que cette barbe eſtoit poſtiche, comme l'eſtoient anciennement la chevelure & la barbe des Rois Parthes, repréſentez en aſſez grand nombre dans notre Antiquité expliquée, où l'on voit que non-ſeulement la chevelure, mais auſſi la barbe, ſont compoſées de cheveux & de poils empruntez.

Les Scythes, les Hamaxobies & les Nomades, ne bâtiſſoient point de maiſons, mais ils habitoient dans leurs chariots, comme le mot *Hamaxobies* le marque, non-ſeulement du temps de Saint Chryſoſtome, mais dans la plus reculée Antiquité.

Voilà ce que S.t Chryſoſtome nous apprend des modes, des maniéres & du luxe qui regnoient ſous l'empire du Grand Théodoſe & d'Arcadius ſon fils. La plûpart de ces choſes ſeroient inconnues ſans ce ſaint Orateur; on les chercheroit inutilement dans les autres Auteurs du même temps.

La belle Antiquité eſtoit déja fort déchûe en ce ſiécle; elle alla toûjours en déclinant depuis, & tomba enfin dans une eſpéce de barbarie. Les monuments des ſiécles ſuivants ne ſont pourtant pas à négliger; ils ſont même un objet digne de notre curioſité. La gradation de cette chûte fait une partie conſidérable de l'hiſtoire dont les bons Auteurs doivent faire mention.

Il faut

Il faut encore avouer que c'eſt à ces bas ſiécles que nous devons pluſieurs inventions des plus néceſſaires à la vie, qu'on avoit entiérement ignorées, quand les beaux arts ſembloient eſtre dans leur perfection.

Les vitres, par exemple, ne furent inventées que vers le ſiécle de Théodoſe le Grand. C'eſt S.t Jérôme, ſi je ne me trompe, qui en a parlé le premier. Avant ce temps-là on ne s'eſtoit point encore aviſé d'employer le verre à cet uſage. Sénéque dit que ce fut de ſon temps qu'on commença de mettre aux fenêtres des pierres tranſparentes. On en fit venir de différents pays, & l'on tailloit celles qui fourniſſoient un plus grand jour. Pline le jeune s'en ſervoit auſſi pour le même uſage. Cependant quoy de plus aiſé à des gens qui depuis ſi long-temps employoient le verre à tant de choſes, que de s'en ſervir auſſi pour jouir, à couvert des injures de l'air, de la clarté du jour, ſans perdre la vûe des objets même les plus éloignez?

Ce fut auſſi vers le temps de Théodoſe le Grand, qu'on commença à perfectionner les *Ephippia*, ou les ſelles pour ſe tenir à cheval; on en voit encore aujourd'huy ſur la colomne de Théodoſe à Conſtantinople, qui ont des pommeaux & des arçons ſur le derriére, ce qui marque qu'on mettoit du bois dedans pour les rendre plus fermes. Au lieu qu'auparavant on n'avoit pour ſelles que des piéces d'étoffe, ou fort rarement des houſſes peu épaiſſes, comme on le peut remarquer ſur un grand nombre de cavaliers repréſentez ſur les colomnes Trajane & Antonine, ſur l'arc de Conſtantin & ailleurs.

C'eſt ſans doute depuis ce temps-là qu'on a inventé l'uſage des étriers attachez aux ſelles, qui, affermies par ce bois, eſtoient en état de les ſoûtenir. L'invention de ces étriers attachez aux ſelles, n'eſt venue que depuis le ſiécle de Théodoſe. On n'en voit jamais dans les figures des cavaliers des anciens temps. Preuve encore qu'il n'y avoit point d'étriers dans ces ſiécles, c'eſt que, ni les Grecs, ni les Latins, n'ont jamais eu de nom pour ſignifier un étrier; ce n'eſt que dans les

bas temps, où, après l'invention de l'étrier, on l'appella *ſtapes*, ou *ſtapeda*. Mais ces ſiécles de barbarie ont laiſſé ſi peu de monuments de cette eſpéce, qu'on ne peut s'inſtruire par leur moyen du temps de l'origine des étriers.

Les moulins à eau & les moulins à vent eſtoient encore inconnus dans ces anciens temps où les beaux arts fleuriſſoient. L'admirable invention des horloges à roue & à reſſort, eſt dûe à des temps de barbarie depuis Charlemagne; car cette belle horloge que le Roy de Perſe luy envoya l'an 807, & dont les Hiſtoriens parlent avec admiration, n'eſtoit point de la forme de nos horloges. Quelques-uns en ont attribué l'invention à Pacificus, Archidiacre de Vérone, qui vivoit peu de temps après Charlemagne, mais cela eſt fort incertain.

DISSERTATION CRITIQUE

Sur l'époque de la Ponctuation Hébraïque de la Massore, telle qu'elle est aujourd'huy, dont l'Auteur jusqu'icy inconnu, est désigné par un Manuscrit de la Bibliothéque du Roy.

Par M. FOURMONT l'Aîné.

DE toutes les discussions littéraires, on pourroit presqu'assûrer qu'il n'en est aucune sur laquelle on ait composé tant d'ouvrages, & d'ouvrages sçavants, que sur la question des points-voyelles du texte Hébreu de l'Ecriture. Est-elle décidée? Connoît-on au juste le temps dans lequel ces voyelles y ont esté mises? Je soûtiens qu'on ne l'a point encore assigné, & que tout ce qu'en ont écrit Capelle, le P. Morin, les deux Buxtorf, cent autres Auteurs illustres, nous laisse dans la même incertitude. 23. Novemb. 1734.

L'Hébreu, le Syrien, le Chaldéen, s'écrivent, ou avec leurs points-voyelles, ou sans points, personne ne l'ignore. Que dans tous les âges, par la peine que donne la ponctuation, par la facilité que présente l'analogie de ces langues; de cinquante Manuscrits il ne s'en trouve qu'un ou deux qui soient ponctuez; que ceux même qui le sont, ne le soient souvent qu'à demi, souvent que sur les seuls termes ambigus, c'est un fait certain.

Bien plus, que quelquefois dans toute une province il ne s'en soit rencontré aucun qui le fût; qu'actuellement encore dans l'Orient les Manuscrits ponctuez soient très-rares, autre vérité qui, pour le texte Hébreu, est attestée par tous les Rabbins; qui, pour les livres Arabes & Syriens, est dans le moment apperçûe de quiconque se donne la peine d'en feuilleter dans la premiére bibliothéque où il s'en trouve; mais de-là quelles conséquences ne peut-on pas, ne doit-on pas tirer pour les Septante, pour Origéne, pour Saint Jérôme?

Des exemplaires Hébreux dont les Septante, dont Origéne ſe ſont ſervis, on n'en a aucune connoiſſance diſtincte. Saint Jérôme en avoit eu de deux ſortes, les uns en lettres ſi menues qu'elles luy perdoient les yeux, ce ſont des plaintes qu'il nous fait luy-même; les autres en gros caractéres, & d'une Synagogue voiſine: il nous fait entendre avec une emphaſe qui mérite quelqu'attention, que le Rabbin, pour n'eſtre point vû des autres Juifs, ne venoit le trouver que la nuit; qu'il luy apportoit ce précieux & vaſte rouleau de la Synagogue, communication qu'il luy faiſoit payer bien cher, *magno redemptum pretio;* mais pour le premier cas, que dans des copies ſi déliées on eût ajoûté la ponctuation, choſe impoſſible.

Pour le ſecond, n'eſt-ce pas un article avoué, que les exemplaires des Synagogues doivent eſtre, & ont toûjours eſté ſans points? Non que la Maſſore n'exiſtât pas, elle exiſte, & ils le ſont toûjours; mais pour vingt raiſons que nous déduiſent les Docteurs Juifs, & qu'il ſeroit trop long de détailler. Objecter que ſi du temps de ſaint Jérôme la Maſſore avoit eſté connue chez les Juifs, ce Pere, curieux & ſçavant, n'auroit pas manqué d'en faire mention, c'eſt dire que de ſon ſiécle les Juifs ne ſe ſervoient d'aucune paraphraſe Chaldaïque: ſoûtenir que ſi du temps du Thalmud on avoit eu l'uſage de la ponctuation, les Thalmudiſtes en auroient fait quelque chapitre, c'eſt prétendre que le Code & les Pandectes ont dû enſeigner la Grammaire: aſſûrer qu'au moins, puiſque la Maſſore eſt un travail qui fait honneur à la nation Juive, ſes Hiſtoriens nous en auroient nommé les auteurs: que ſeroit-ce faire entendre? ou qu'elle eſt chez eux *à ſæculo,* ou qu'ils la tiennent des nations étrangéres, aucun Critique n'oſe même le propoſer.

Comment donc ces réticences (il faut avoir ſoin de le répéter) ont-elles paſſé pour des preuves de non-exiſtence? Hérodote avoit parcouru divers Etats, poſſédoit ſans doute les langues de pluſieurs peuples, dit-il quelque part en quoy ces langues conſiſtoient? Or de même Térence, de même Polybe, de même Ammien-Marcellin, en un mot, & c'eſt

me demande qu'il eſt bon de faire à quiconque ſuppoſe la nouveauté des *points* de la Maſſore, dans l'Hébreu, dans le Syriaque, dans l'Arabe, malgré toute la connoiſſance poſſible de ces langues, l'ambiguïté d'un mot, d'une phraſe, l'explication douteuſe d'un terme, d'un texte entier, ne ſont pas rares: nous en indiquera-t-on d'autre cauſe que l'une de ces trois? 1.° ou une écriture mauvaiſe dans les conſonnes? il ne s'en agit point ici; 2.° ou l'abſence de leurs voyelles? elles ſont trouvées, cependant les Orientaux ne s'en ſervent preſque jamais; 3.° ou une ponctuation mal digerée & ignorante? ce qui dépend de la capacité du reviſeur: or puiſque d'un côté l'abſence des voyelles, de l'autre une ponctuation informe & ſans critique, ont dû occaſionner des différences de traduction, & par conſéquent la plûpart de celles que l'on remarque entre le texte de la Maſſore, conſidéré même comme une verſion, & la verſion des Septante, celle de Théodotion, d'Aquila & de Symmaque, celle de S.t Jérôme, conſidérées comme un texte, que décident les arguments négatifs de R. Elias Levita, de Capelle, du P. Morin? & la queſtion ne ſe réduit-elle pas toûjours à ſçavoir, non pas quand les voyelles du texte Hébreu en général y ont eſté ajoûtées (il pouvoit y en avoir avant celles d'aujourd'huy, même ſous d'autres figures) mais quand celles que l'on y voit, & telles qu'elles y ſont, y ont eſté miſes, & par qui; c'eſt-à-dire, quand cette partie de la Maſſore, la *ponctuation*, a eſté portée à l'exactitude qu'elle offre à nos yeux? Comme juſqu'à nous cet article n'a pu eſtre déterminé par aucun Critique, je me propoſe de l'examiner ici en peu de mots; & j'eſpére qu'après ma Diſſertation, nous aurons enfin de la Maſſore une époque juſte & très-préciſe.

Mais, comme avant tout, pour en porter un jugement exact, il faut connoître les différentes opinions qu'en ont eûes les Sçavants, je diviſe ce diſcours en deux petites parties. Dans la premiére, elles ſeront toutes, ſinon déduites en détail, au moins indiquées. Une ſans doute a quelques degrez de vrayſemblance qui ne ſe découvre point dans les autres. La

ſeconde partie, après avoir montré ces vrayſemblances ſous un jour nouveau, terminera, ou je me trompe fort, cette antique & importante queſtion. Comment ſe refuſer à un témoignage hiſtorique & poſitif?

PREMIERE PARTIE.

Les diverſes opinions ſur le temps de la Ponctuation.

Toute Langue, dans ſon alphabet, ne renferme-t-elle pas également deux ſortes de lettres, des conſonnes & des voyelles? Dans le parler, cela eſt néceſſaire: pour l'écriture, il y a quelque diſtinction.

Les Langues Européennes, le François, l'Italien, le Latin, le Grec, portent toutes dans leur caractére, & des voyelles & des conſonnes.

Chez les Orientaux, c'eſt autre choſe; les Langues de l'Inde, le Sans-Scortam, le Malabarois, le Siamois, le Pégou, toutes les Langues Tartares, l'Yugure, le Thibéthien, le Mantchéou, le Japonois vulgaire, enfin l'Ethiopien, devenu autrefois pour cela une des Langues ſacrées de l'Egypte, toutes ces Langues, dis-je, ont toûjours eu deux ſortes de lettres, les unes purement *conſonnes,* le lecteur y ſupplée les voyelles s'il y eſt ſtilé: les autres *conſonnes* & *voyelles* tout enſemble. Ces derniéres Langues, dans leurs caractéres & dans un ſeul, préſentent la conſonne & ſa voyelle. L'*Hébreu* dont il s'agit, le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe, s'écrivant, & depuis pluſieurs ſiécles s'eſtant toûjours écrits avec leurs conſonnes toutes ſimples, quelquefois, mais aſſez rarement avec leurs voyelles, queſtion à propoſer & que l'on propoſe ſur le champ. Ces voyelles néceſſaires quant au ſon & à l'analogie des noms & des verbes, ces voyelles dans les figures qu'elles ont aujourd'huy, ont-elles toûjours eſté en uſage chez ces peuples? Les trois lettres י, ו, א, *aleph, ouau, iod,* appellées par les Rabbins *matres lectionis,* ne les auroient-elles point ſuppléées? Et les lettres *cheth* ח & *ain* ע eſtoient-elles auſſi cenſées voyelles, comme il ſemble que ſaint Jérôme le diſe dans ſes

Commentaires? Ici comme par-tout ailleurs, *opinions* fort diverſes.

On met l'appoſition des points voyelles *ab æterno*, ou dès le Paradis terreſtre; on la met du temps de Moyſe, du temps d'Eſdras, d'après S.t Jérôme, du huitiéme ſiécle & même plus tard. Il eſt vray que cette derniére opinion n'eſt ſoûtenue que par les *Maſclefites*, gens au moins en cette partie auſſi peu ſenſez que leur Chef.

1.° Que la Langue Hébraïque, ſes conſonnes, ſes voyelles, ſoient ſorties avec Adam des Jardins d'Eden, quoyque ç'ait eſté un ſentiment aſſez ſuivi, comme on le voit par Origéne, S.t Jérôme, S.t Auguſtin, par Aben-Eſra, Ephodæus, R. Juda Muſcato, par Pagnin, Mercérus, Pérérius & une foule de Théologiens, je crois devoir le paſſer ſous un ſilence reſpectueux. Nous avons des preuves preſque démonſtratives, que l'Hébreu, tel qu'il eſt, ne ſçauroit eſtre la premiére Langue du monde; mais auſſi afin que perſonne ne s'en ſcandaliſe, à l'imitation de Grotius, nous ne faiſons cet honneur à aucune autre d'entre les Langues qui ſubſiſtent aujourd'huy.

2.° On a fait remonter les *points* juſqu'à Moyſe: Juifs, Chrétiens, Muſulmans: Cabbaliſtes, Grammairiens, Commentateurs, on le ſuppoſe d'ordinaire, & c'eſt ce qu'ont appuyé plus que les autres, R. Samuel Arcuvolti, R. Azarias de *Rubeis*, Bartolocci, de Voiſin, Ligfoot, Owen, Glaſſius, Vaſmuth, Læſcher, &c.

3.° On les donne à Eſdras. Eſdras, de retour de la captivité, ſecond Légiſlateur, *Scriba velox in lege Domini*, par une piété à jamais mémorable, réveilla le zéle de toute ſa nation pour les livres de Moyſe & des Prophetes. Frappez de toutes les merveilles qu'en racontoient les Juifs, & peu en garde contre l'hyperbole Orientale, les premiers Peres de l'Egliſe Chrétienne n'ont-ils pas porté cette eſtime juſqu'à croire que tous les Ecrits de l'ancienne alliance ayant eſté perdus, Eſdras, qui, ſelon quelques-uns, les ſçavoit par cœur, ſelon d'autres les tenoit d'une nouvelle inſpiration, s'eſtoit trouvé en état de les rétablir de memoire? סופר *Sopher*, il eſt vray, eſt un

nom de dignité depuis Eſdras, & ſans doute avant luy le portoient chez les Juifs tous les Sçavants illuſtres dans la connoiſſance de la Loy. Le Nouveau Teſtament, tous les anciens Midraſchim, les deux Thalmuds, font par-tout des *Sopherim* une mention honorable & glorieuſe. En un mot, c'eſt le titre des Auteurs de la Maſſore, & ſi c'eſt à Eſdras & à la grande Synagogue, c'eſt-à-dire, à l'aſſemblée des Prophetes & des Notables d'alors convoquée par ſes ſoins, que doivent eſtre attribuées, & la réviſion des écritures & la diſtinction des verſets, articles que les deux Thalmuds atteſtent, il ne reſtoit qu'un pas à faire pour l'appoſition des *points-voyelles* & des accents; il ſemble même que cette derniére devoit précéder. Diſtingue-t-on les phraſes d'un texte? y fait-on mettre les accents à propos, que lorſqu'on l'entend? & l'entend-t-on bien, avant l'intelligence parfaite de toutes ſes conſonnes & de toutes ſes voyelles? Ainſi, eſpéce de juſtice de ſe perſuader que les voyelles du texte Hébreu ſont encore un fruit de leur ſagacité; déſigner les Auteurs qui l'ont ſoûtenu, ils ſont ſans nombre:

——— *Quàm multâ grandine Nimbi*
In vada præcipitant.

Mettons à leur tête les deux Buxtorf: dans cette queſtion & pour cette érudition Hébraïque, ils ont eſté appellez *les Patriarches du Nord,* ils le méritoient; mais combien y ont-ils laiſſé de ſectateurs habiles? Combien s'y en eſt-il trouvé, s'y en trouve-t-il même aujourd'huy, qui, ſur cette matiére, les ont infiniment ſurpaſſez?

3.° La troiſiéme opinion, celle qui de nos jours ſemble eſtre à la mode, c'eſt l'idée de R. Elias Levita, que la ponctuation Hébraïque n'eſt que d'après le Thalmud. En un mot, il penſe qu'on ne la tient que des Docteurs de *Tibériade.* Je ne m'amuſeray point ici à détailler les noms des Sçavants qui l'ont embraſſée; remarquons ſeulement que chez les Chrétiens, ceux qui, après Elias Levita, en ont traité *ex profeſſo* & le plus amplement, ſont, ce que j'ay déja inſinué, Capelle dans

dans l'*Arcanum Punctationis revelatum*, & le P. Morin dans les *Exercitationes ſacræ*. Mais pourrions-nous ne point obſerver, que malgré cette multitude de livres compoſez pour appuyer l'une ou l'autre de ces trois opinions ſur l'époque de la Ponctuation des Maſſoreths, il eſt reſté dans l'eſprit de quelques Commentateurs du premier ordre, une eſpéce de Scepticiſme? que comme juſqu'ici de part & d'autre on a plûtôt des conjectures que des preuves ſans replique, Maſius, Druſius, Amâma & vingt autres, pleinement convaincus que dans toute langue, l'invention des voyelles n'eſt pas plus difficile que celle des conſonnes, ont ſuſpendu leur jugement? qu'il y a toûjours ici une différence, ſinon réelle, au moins poſſible, entre les voyelles de la langue Hébraïque en général, & l'appoſition de ces mêmes voyelles au texte de l'Ecriture?

1.° Moyſe a pu eſtre l'auteur des points ou des voyelles, de quelque figure qu'elles fuſſent alors. Dans Euſébe, Eupoléme & Artapan luy font l'honneur de l'invention des lettres en général. *Præp. Evang. l. 9.*

2.° Suppoſé que l'alphabet Hébreu ſous Moyſe eût eſté deſtitué de voyelles (ce qu'on ne juge pas même vrayſemblable) les inconvénients d'une lecture ambigûe auroient-ils échappé à David, à Salomon, aux Sçavants d'Ezéchias, à Eſdras en un mot? & la reviſion des livres de Moyſe & des Prophetes, ne devoit-elle pas naturellement luy en faire ſentir la néceſſité?

3.° L'opinion d'Elias Levita a fait fortune, dit-on; mais que nous importe, ſi ſéduits par trois ou quatre arguments négatifs ſans poids & ſans force, le P. Morin, Capelle, leurs diſciples, par une précipitation toute pure, ont cru la nouveauté des *points* un article décidé? Ainſi, acquieſcement ſans réflexion; il ne falloit que celle-ci ſeule, je la répéte, une *ponctuation mal entendue* & *une abſence de points totale, ont dû produire les mêmes effets*, &, par une ſuite, occaſionner tous les paſſages ſur leſquels on a fondé la *non-exiſtence*. Je paſſe donc à la ſeconde Partie.

SECONDE PARTIE,

Où l'on donne,

1.° Un ſentiment nouveau,

2.° La preuve de ce ſentiment & la déciſion de la queſtion, par un témoignage formel & authentique.

Il y a eu ici deux choſes fort étonnantes. La premiére, que toutes les raiſons imaginables conſpirant à placer la ponctuation de la Maſſore dans un tel temps, à la faire croire d'un tel lieu, à la donner à une telle Académie & non à d'autres, aucun Critique ne l'a penſé.

La ſeconde, qu'un Manuſcrit de la Bibliothéque du Roy, ancien, magnifique, des premiers que l'on conſulte, & véritablement lû ou au moins feuilleté par le P. Morin, par M. Simon, par le Pere le Long, & par cent Hébraïſans étrangers; que ce Manuſcrit, dis-je, dans l'article de la Maſſore & de la *ponctuation*, en indique & l'invention & l'Auteur, les indique juſte, & qu'aucun de ces Critiques ne s'en ſoit apperçû.

1.° Je ſoûtiens que pour le temps, les Juifs ont dû s'appliquer à l'étude de la Grammaire, plûtôt ſous les Machabées que ſous Eſdras, plûtôt cent ans après la priſe de Jéruſalem que dans le premier ſiécle du Chriſtianiſme. Qu'eſt-il arrivé pour le Latin, pour le Grec? Toutes les Grammaires de ces langues ne ſont-elles pas d'après leur décadence? Une langue ceſſe d'eſtre en uſage, elle n'y eſt plus que dans les écoles, pour les offices de Religion, pour les actes de Juſtice, & en un mot pour les Sçavants; on l'étudie, on en cherche les régles, on en donne les préceptes; & pour l'Hébreu, la *Miſchna*, toute d'une diction pure, fait aſſez connoître que cela n'a point eſté autrement.

2.° A l'égard du *lieu*, les Juifs eſtoient diviſez en Orientaux & Occidentaux. Orientaux, ceux de Babylone, Occidentaux, ceux de Jéruſalem. Et qui ne voit qu'à cauſe du Chaldéen,

les Juifs de Babylone devoient les premiers oublier la langue Hébraïque? C'eſtoit donc auſſi chez eux que l'on devoit commencer à l'apprendre par étude.

3°. Quelles eſtoient-là leurs Académies? *Sora*, *Pumbéditha*, *Nehardea*; & cette derniére, ſelon tous les Hiſtoriens Juifs, fondée dès le temps de Zorobabel, eſtoit toûjours demeurée la plus illuſtre.

Donnons donc, 1.° à l'intervalle d'entre les Machabées & la confection du Thalmud,

2.° A la Chaldée en général,

3.° En particulier à l'Académie de Nehardea, ſinon l'invention des voyelles en total, au moins l'appoſition de celles que nous préſente aujourd'huy le texte Hébreu. Hé! quelle autre penſée en aurions-nous? Les noms des *points*, ceux des *accents*, tous les termes de la Grammaire Hébraïque, ſoit ſimples, ſoit emphatiques, nous guident ici comme par la main.

Qu'eſt-ce que c'eſt en effet qu'un *camets*, un *ſchoureq*, un *atnach*, un *dagueſch*, un *thébir*, un *téliſcha*, un *phéſiqueta*! & dans quelle autre Langue que la Chaldéenne, en trouva-t-on jamais, ou l'exiſtence ou les ſignifications? La Grammaire Hébraïque & la Maſſore, qui les contiennent également, ont donc dû aller de pair; & il eſt viſible en conſéquence, qu'elles ont l'une & l'autre l'origine que je leur donne.

On s'eſt porté ici à de grands excès, je dis d'habiles Critiques, & les Chefs de la Littérature, mais ſeulement pour n'avoir pas fait attention à deux choſes des plus vulgaires.

1.° La façon dont les Juifs & tous les Orientaux, Muſulmans ou Chrétiens, ont coûtume d'enſeigner à lire à leurs enfants.

2.° Le procédé que les mêmes Orientaux gardent tous, lorſqu'ils écrivent quelques ouvrages, ou qu'ils tranſcrivent leurs *Manuſcrits*.

Comme c'eſt de ces notions données à l'homme dans le premier âge, qu'a toûjours dépendu le progrès, ou pour mieux parler ici, le train de ſes études, qu'il nous ſoit permis

de faire ici ſur les Ecoles Orientales, deux petites remarques, qui, ſelon moy, coupent le nœud de toutes ces difficultez. En Orient comme ici, lorſqu'un enfant apprend à lire, on luy donne, 1.° les voyelles, 2.° les conſonnes, 3.° l'aſſemblage des unes avec les autres. Mais les voyelles ſont des points hors œuvre, n'entrent point dans la ligne, & l'habileté conſiſte à s'en paſſer.

Cela eſtant, on luy met d'abord ſous les yeux un texte ponctué; c'eſt-là la premiére ſorte de lecture. Il lit ce texte & l'apprend par cœur; mais dès qu'il le ſçait, ce même texte luy eſt repréſenté ſans voyelles. Alors, obligé de les y ſuppléer, s'il manque à quelqu'une, ce qui n'arrive guéres que dans les termes ambigus, le maître remet ſur le terme manqué, non les voyelles de toutes les ſyllabes, mais ſeulement celles qui déterminent ce terme: à tel nombre, ſi c'eſt un nom, à telle conjugaiſon & à tel temps, ſi c'eſt un verbe. Lorſque cet enfant eſt une fois exercé, on ne luy parle plus de *points*, & en voilà pour la moitié de ſa vie.

La ſeconde remarque ſur l'écriture & ſur la maniére de tranſcrire, n'eſt qu'une ſuite de cette premiére. Un ſçavant Juif, Mahométan, Chrétien de Syrie, compoſe un ouvrage, y met-il les voyelles? Aucune, ce ſeroit un deshonneur pour luy. S'il s'agit de quelque ſcience abſtraite, ſi le ſtile dont il ſe ſert, eſt ſublime & poëtique, peut-eſtre en ponctuera-t-il quelque terme; un ou deux en dix pages.

Or voilà la raiſon (& on la conçoit à préſent) pour laquelle de cent Manuſcrits Orientaux, il ne s'en rencontre qu'un, que deux ou trois, qui ayent leurs voyelles. Si l'on fait une certaine attention à ces deux petites notes, elles nous donnent tout d'un coup la ſolution de toutes ces difficultez, que l'on a extrémement fait valoir, & qui à préſent doivent paroître frivoles. S.t Jérôme, dans ſes ouvrages, s'eſt ſervi de Bibles non ponctuées, ſans doute, & il l'a dû, cela eſtoit même de la bienſéance. Un Oriental de réputation ne devoit pas ſe commettre; mais qu'en même temps on nous explique ces paroles, *vocalibus in medio litteris perrarò utuntur Hebræi;* ils en

uſoient donc quelquefois, ils en avoient donc; car entendre par ces paroles les *matres lectionis,* en vérité ne ſeroit-ce pas inſinuer que S.t Jérôme ne ſçavoit pas même diſtinguer les radicales des ſerviles? on veut le mettre au-deſſus de nous, & par une bizarrerie mal concertée on le rabaiſſeroit au-deſſous du dernier petit Hébraïſant. Je reviens donc. La force de ces raiſonnements une fois bien compriſe, de toute néceſſité le travail des Maſſoreths ſur la *ponctuation,* eſt du ſecond ou troiſiéme ſiécle: eſt Chaldéen, eſt de la ville de *Nehardea.* Mais ſi quelque paſſage poſitif ne ſe préſente à notre ſecours, n'allons-nous pas encore reſter dans les termes de la ſeule vrayſemblance? C'eſtoit le deſtin de cette queſtion ſi conſidérable dans la Littérature Orientale, ſi importante pour l'Ecriture, agitée depuis plus de mille ans. Sa déciſion eſtoit dûe aux Manuſcrits de la Bibliothéque de Sa Majeſté, & ne devoit enfin ſortir que de l'Académie des Belles-Lettres.

Parmi les Manuſcrits de la Bibliothéque Royale, *Manuſcrits Hébreux, n.° 5.* eſt une Bible Hébraïque entiére, avec la Maſſore, les variantes, les différences de ponctuation de Ben Aſcher & de Ben Nephthali; en un mot, parfaite, ſuperbe, d'un charactére admirable.

C'eſt de ce *Manuſcrit* que parle le P. Morin dans ſes *Exercitationes Biblicæ,* pag. 262. *alterum magno cum ſtudio & arte deſcriptum, multiſque alphabethis & ordinibus Maſſorethicis à fronte ad calcem exaratum.* Et plus bas: *Fertur Robertus Stephanus hoc exemplar potiſſimùm ſecutus eſſe, pulcherrimamque characterum formam ex eo expreſſiſſe,* &c.

Ecoutons le P. le Long dans ſa Bibliothéque ſacrée: *Biblia Hebræa cum punctis, notis quibuſdam Maſſorethicis, & pluribus indicibus, & lectionibus variis ex Ben Aſcher & Ben Nephthali.* Et plus bas: *Nullum exemplar præſtantius huc uſque inveni.... Codex in magno folio, magno ſtudio & labore in membranis puriſſimis, perpulchro charactere deſcriptus.* (Biblioth. Reg. cod. 5.)

Il eſt vray que le P. le Long nous dit là, *puncta videntur recèns addita,* mais c'eſt une penſée qui implique contradiction.

La ponctuation eſt plus récente que le texte, on n'en doute

point, mais que cela veut-il dire? non ce qu'a entendu le P. le Long, mais que ſelon la coûtume de tout l'Orient, d'abord ont eſté écrites toutes les conſonnes du texte, & qu'enſuite y ont eſté ajoûtées les voyelles, autrement à quoy reviendroient & la Maſſore & toutes ſes appartenances?

La beauté de ce Manuſcrit (car c'eſt un fait qu'il ſurpaſſe toutes les impreſſions) a ébloui tous ceux qui l'ont conſulté avant moy, ou ils ne l'ont fait que d'une maniére ſuperficielle; il eſt vray que le Rabbiniſme a ſes difficultez, & que parmi les Sçavants peu l'entendent, mais ce ſoupçon n'a aucun lieu pour les illuſtres Oratoriens dont je parle, le P. Morin, M. Simon, le P. le Long, ni même pour beaucoup de Critiques étrangers qui l'ont vû.

Par quel hazard donc, depuis 200. ans ce paſſage écrit comme le reſte, aſſez long & très-formel, a-t-il échappé à tous les yeux? Le voici, & traduit mot à mot, l'Hébreu, on le verra, ou ici à la note, ou, ſi l'on veut, dans le Manuſcrit même*.

« Cette Maſſore (ou tradition ſur la maniére d'appoſer les » voyelles) nous a eſté laiſſée par Douza fils d'Eléazar, fils de » R. Aphſi, qui l'avoit de R. Jéhuda le Babylonien, qui la » tenoit de R. Siméon ſon pere, & Siméon ſon pere la tenoit » de R. *Ada*, & Ada dans ces temps-là a eſté un homme illuſtre » במקרא *Bemiquera* (dans la connoiſſance de la lettre de l'é- » criture) & il avoit luy-même (cette Maſſore ou ponctuation » du texte) de R. *Hammenounah*, qui la produiſit à *Nehardea*.

» Au reſte, R. Hammenounah & R. Ada, l'avoient l'un & » l'autre de R. *Menaqquai* (qui en eſt l'Auteur.) R. Ménaqquai, » originaire de la Paleſtine, en avoit eſté emmené par *Doſes*,

* הדא מסורתא שמסר דוסא בן אלעזר בנו של ר׳ אפסי שקבל מר׳ יהודה הבבלי שקבל משמעון אביו ושמעון אביו קבל מן רב אדא ורב אדא באותה שעה אדם בדול במקרא שקבל מן רב המנונא שהדעיאה בנהרדעא ורב המנונא ורב אדא קבלו שניהם מן מנקיי שגלה מארץ ישראל שהגלהו דוסס שלא תחא תורה בארץ ישראל וסמנו את התורה ואת הנביאים ואת הכתובים עשרים וארבעה ספרים שלא תעו ולא שגו בדקדוקיה פסוקים שתי רבוא ושני אלפים וארבע מאות וארבעים ושבעה לא פחות ולא יותר

dans le deſſein de luy ôter l'occaſion d'étendre dans ſon pays « la ſcience de la Loy. «

Ç'a donc eſté eux (R. Hammenounah & R. Ada) qui ont « ponctué la Loy, les Prophetes & les Agiographes, c'eſt-à-dire, « les vingt-quatre lettres canoniques; ils l'ont fait avec toute « l'exactitude grammaticale poſſible (דקדוק *Diqdouq*) & « ils ne s'y ſont point écartez de la tradition; le nombre des « verſets de tout le texte eſt de 2447. ni plus ni moins. »

Ce paſſage, on le voit, a toute la préciſion imaginable; il nous fait connoître juſqu'à cinq perſonnes.

a. Les trois Rabbins qui ont travaillé à la ponctuation de la Maſſore.

b. L'inventeur R. Menaqquai.

c. Les protecteurs, ou ceux qui y donnent cours dans l'Académie de *Nehardea.*

R. *Hammenounah* & R. *Ada.*

d. Les premiers tranſcripteurs, le pere de R. *Douza.*

R. *Douza* luy-même, & leurs ſucceſſeurs.

Rien de plus exact, rien de plus circonſtancié; mais (va-t-on me dire) il faut conſtater ici deux articles.

1.° De quel ſiécle eſtoient ces deux Rabbins illuſtres, R. Ada, R. Hammenounah?

2.° Quelle a eſté la guerre qui a fait paſſer R. *Menaqquai* de la Paleſtine dans le pays de Babylone?

Nous ne ſçaurions nous tromper ſur aucune des circonſtances énoncées dans le paſſage.

1.° Pour les deux Rabbins, convenons d'abord qu'il y a eu pluſieurs Docteurs Juifs qui ont porté le nom d'*Ada;* mais quel inconvénient, ſi par R. *Ada* tout court on en déſigne un par excellence? ſi par le *Bereſchit Rabbah* & une tradition authentique dans tous les Auteurs Juifs, le jour que mourut R. Juda Haqquadoſch, l'auteur de la *Miſchnah*, l'an de J. C. 183. ce même jour naquit R. Ada? ſi, ſelon le Thalmud (*Traité Sanhedrin, ch. 1.*) R. Ada eſtoit juge de l'Académie de *Nehardea;* ſi le même R. *Ada*, non-ſeulement luy, mais ſon ouvrage *la Maſſore* (& il eſt ſurprenant que perſonne ne

l'ait ſenti) ſont clairement marquez dans quatre endroits de S.t Epiphane, *hæreſ. 13. hæreſ. 15. hæreſ. 33. hæreſ. 42!*

Saint Epiphane nous indique ſix ſources, παραδόσεων, des traditions Judaïques, *Moyſe*, *David*, les *Aſſamonéens*, R. *Aquibah*, R. *Juda*, R. *Ada*.

Un homme un peu au fait de l'écriture Orientale, n'apperçoit-il pas là ſur le champ deux choſes?

Premiérement le nom de מסורה *Maſſŏrah*, car enfin παράδοσις n'en eſt que l'interprétation; & les Docteurs Juifs, lorſqu'ils parlent encore aujourd'huy de leurs anciens Ecrits, ne ſe ſervent que du verbe מסר, *maſar*.

En ſecond lieu les différents livres Juifs, 1.° Moyſe, ſous ce nom ils comprenoient & la Loy & toute la ſuite de l'Hiſtoire. 2.° David, par ce terme on entendoit alors, & les Pſeaumes, & les livres *Agiographes* à la tête deſquels on les plaçoit. 3.° Les *Aſſamonéens*, c'eſt pour eux que ſe ſont faits les livres des Machabées, & combien d'ordonnances de ces temps-là? 4.° R. *Aquibah:* dans l'affaire de Barcokebas & de Bitter, il avoit autoriſé une nouvelle tradition. 5.° R. *Juda Haqquadoſch; la Miſchna* & les δευτερώσεις dont parlent quelquefois les Edits des Empereurs, ſont la même choſe. 6.° Enfin R. *Ada* l'auteur המסורה *de la Maſſore;* ce nom luy eſt propre; il déſigne & le *texte* des Livres ſaints & ſa *lecture*, mais ſinguliérement telle que depuis Eſdras tous les ancêtres de R. *Ada* l'avoient donnée.

Doutera-t-on à préſent que le R. *Ada* de Saint Epiphane, ne ſoit le R. *Ada* ſucceſſeur de R. *Juda Haqquadoſch!* que le même R. Ada cité dans le Thalmud luy ſoit antérieur? qu'en conſéquence, la ponctuation eſt d'entre les années 240. & 270. de Notre Seigneur?

Or R. *Hammenounah* nous donne préciſément la même époque.

Par le *Juchaſim*, par *Maimonide*, par le *Seder Tephilloth*, par les deux *Thalmuds*, par le *Zohar*, nous avons preuve que ces trois Rabbins, R. *Hounah* ſecond, R. *Dzira* & R. *Hammenounah*, eſtoient contemporains.

Or la

Or la mort de R. *Hounah* ſecond, ſelon la Chronologie, eſt de l'an 300. R. *Hammenounah* & R. *Ada* ont donc eſté du même temps, quoyque plus jeunes. Une circonſtance qui les met enſemble par le paſſage que l'on examine, R. *Ada* & R. *Hammenounah* paroiſſent avoir eſté amis, & avoir fait les mêmes études.

Par l'Hiſtoire, il y a un R. *Ada* auteur d'un Cycle, on doute pourtant que ce ſoit cet ancien; mais nous ſçavons pour certain, que R. *Hammenounah* d'un côté eſtoit homme de Belles-Lettres, on a de luy dans le *Seder* quelques priéres; de l'autre eſtoit habile Aſtronome: le *Zohar* nous inſtruit même d'une ſingularité fort remarquable pour ſon ſiécle, c'eſt que, comme nous, il croyoit la terre ſphérique, & des Antipodes. En un mot, c'eſt un article inconteſtable, que R. *Ada ben Yomi* juge de *Nehardea*, & R. *Hammenounah*, eſtoient de la génération qui ſuivit R. Juda *Haqquadoſch*.

2.° Il reſte à ſçavoir ſi antérieurement à ces deux Rabbins, il s'eſt fait en Paleſtine quelque guerre qui ait donné lieu au Général Perſan d'emmener R. *Menaqquai* à Babylone; ſi par l'Hiſtoire le nom d'un *Doſes* de ces temps-là nous eſtoit connu, ce ſeroit une affaire décidée; mais le ſera-t-elle moins, ſi nous connoiſſons le Prince qui envoyoit Doſes, & par l'ordre duquel la Paleſtine avoit ſouffert ces ravages?

Or, qui dans *Hérodien*, *Agathias*, *Spartien*, *Xiphilin*, *Capitolin*, *Vopiſcus* & les autres, n'a pas lû les longues guerres d'entre les Parthes, ou Perſes, & les Romains? Qui dans *Texeira*, dans d'*Herbelot*, dans *Abulpharage*, n'a pas appris qu'Artaxerxès, c'eſt-à-dire, *Ardſchir Babegan*, le Chef de la dynaſtie des Saſſanides, ravagea la Syrie & la Paleſtine? Citera-t-on à préſent le *Juchaſim*, le *Seder-olam* & vingt autres livres des Juifs, pour montrer que, ſoit dans la même Paleſtine, ſoit dans le reſte de ſon royaume, il les perſécuta toûjours?

Ce fut donc dans ces guerres, & préciſément par une ſuite de cette perſécution, qu'il emmena R. *Menaqquai* à Babylone, ce qui a dû arriver depuis l'an de J. C. 227. ou 228. que finit la race des Arſacides. *Sapor* ſuccéda à ſon pere *Ardſchir* l'an 242.

Mais quelle conclusion enfin tirons-nous de tout ceci, pour la Massore & la ponctuation du texte? Une fort simple, & à présent elle doit estre très-sensible. La ponctuation de la *Massore* n'a pas esté l'ouvrage d'un jour, ni d'un an, ni de quatre. R. *Ada* & R. *Hammenounah*, pour en faire, pour en autoriser le travail, estoient déja en place; R. *Hammenounah* avant R. *Ada*, supposons, l'a commencée douze ou quinze ans après l'arrivée de R. *Menaqquai* à *Nehardea* (car exilé par *Ardschir*, peut-estre que pendant sa vie il n'aura pas esté rendu à sa Nation, du moins sitôt.) Elle sera (ce qui convient admirablement) du regne de *Sapor* fils d'*Ardschir Babegan*. Ne sçavons-nous pas par les Auteurs Juifs, que ce Prince, aussi guerrier que son pere, mais curieux, fit fleurir les Arts, aima les Lettres, & favorisa extrémement la Nation Juive, parce qu'elle avoit un grand nombre, soit d'ouvriers habiles, soit de Sçavants du premier ordre.

Il y a une circonstance qu'on seroit fâché que nous obmissions ici. Origéne, alors le Docteur de l'Eglise Chrétienne le plus illustre, & de l'aveu même des Payens, le plus grand homme de son temps, dès l'an 240. avoit entrepris l'immense ouvrage des *Hexaples*: la renommée que luy donnoit un travail si beau, avoit étonné l'Univers; mais l'Hébreu y estant en lettres Grecques, malgré l'exactitude d'*Origéne*, dès les premiéres copies les Juifs dûrent s'appercevoir que le texte & sa prononciation s'y défiguroient. De-là nouvelle pensée, & même assez probable.

L'émulation entre les deux Religions, fut sans doute un nouveau motif qui détermina les Docteurs Juifs à publier la *Massore*.

Résultat. La ponctuation du texte Hébreu s'est donc faite, 1.° en Chaldée, 2.° à *Nehardea*, 3.° par R. *Hammenounah* & R. *Ada*, 4.° au milieu du troisiéme siécle, entre les années de J. C. 244. & 260. C'est, au reste, au jugement des plus grands hommes & des Grammairiens les plus sensez, non-seulement le chef-d'œuvre de la critique, mais l'ouvrage le plus achevé qui ait jamais paru.

DISSERTATION
SUR LES ANNALES CHINOISES,
Où l'on examine leur époque, & la croyance qu'elles méritent.

Par M. FOURMONT l'Aîné.

POUR ſe former une juſte idée des Annales Chinoiſes, il faut connoître, au moins en général, les hiſtoires des autres Peuples. Les Romains, au-deſſus de Romulus diſparoiſſent en quelque façon, & malgré les recherches de Denys d'Halicarnaſſe, que ſçavons-nous des anciennes colonies des Umbriens, des Latins, des Auſones, des Pélaſges? La Grece, avant Ægialée, avant Inachus, ou eſtoit à peine habitée, ou ne préſentoit que quelques Sauvages. Quel nombre d'habitants avoit-elle alors, puiſqu'au ſiécle d'Homére pluſieurs de ſes Iſles reſtoient encore déſertes? Cela eſtant, les hiſtoires des Grecs ſont peu de choſe; mais, bien plus, où ſont-elles? & quelle interruption! Pendant plus de mille ans, elle n'offre que deux Poëtes. De Cécrops à Alexandre, Hérodote, Thucydide, Xénophon, les Auteurs qui leur ont ſuccédé n'ont pas rempli un vingtiéme. Si je paſſe aux Orientaux, il eſt vray que l'Ecriture, comme le livre de Dieu, devient auſſi le livre des ſiécles; & que plaçant l'homme dans les Jardins d'Eden, d'âge en âge, & par une chaîne qui ſe conſerve ſans rupture, elle le conduit juſqu'au Meſſie. Cela eſtoit dû à la ſeule hiſtoire des Hébreux. Celle d'Egypte, que Pezron, Marsham, Vitſius, vingt autres, n'ont encore pu débrouiller; celle d'Aſſyrie, que Pétau, Uſſérius, Newton, abandonnent faute d'y rien voir de ſuite, ou d'y rien comprendre; celle des Médes, perdue en entier; celle des anciens Perſans, manifeſtement forgée; toutes ces hiſtoires, dis-je, ſeront-elles pour nous d'une certaine conſidération? Lambeaux épars, débris à la

18. May 1734.

vérité précieux, mais confus & difficiles à recueillir, elles ne nous laiſſent qu'un cahos dont les ténébres étonnent les plus laborieux. Voyons ſi l'on peut porter le même jugement ſur les Annales Chinoiſes; & avertiſſons d'abord, que de tous ceux qui en ont parlé, je dis de ceux même qui ont ſéjourné à la Chine, preſqu'aucun n'a eſté au fait. Je les examineray ici, & de deux façons.

1.° Par rapport aux Annales elles-mêmes; on verra ce que c'eſt, & de plus la maniére dont elles ont eſté écrites.

2.° Eu égard aux Mémoires antiques dont elles ont eſté tirées. On ſentira en premier lieu que ces Mémoires eſtoient exacts, (grand point, & preſque le ſeul pour l'hiſtoire.) En ſecond lieu, qu'ils n'ont jamais manqué à la Chine, & que le pretendu incendie des livres, ſous *Xi Hoam ti*, eſt, & doit paſſer pour une pure chimére.

PREMIE'RE PARTIE.

Tout le monde ſçavant eſt prévenu, en bien ou en mal, ſur l'antiquité des Annales Chinoiſes. Sans citer à préſent, ni Pline ſur les *Seres*, ni Marc-Paul ſur l'étendue de l'Empire du Cathay, ni les Auteurs Perſans ſur les regnes des Genguiſchanides, à l'occaſion deſquels ils ont exalté la Nation Chinoiſe, ſa Littérature, ſon Hiſtoire, comme la plus reſpectable de l'Univers; par les Mémoires imprimez & manuſcrits d'un grand nombre de Miſſionnaires, par les livres des Peres Trigaut, Semedo, Martini, Couplet, Intorcetta, Gaubil, par les ouvrages de Muller, de Mentzel, de M. Kirch, de M. Bayer, & de quelques autres E'crivains qui ont parlé de la Littérature Chinoiſe, on eſt aujourd'huy très-inſtruit de ces quatre articles.

Le premier, que la nation n'a point, & n'a jamais connu d'autre nobleſſe que celle qui s'acquiert par les Lettres; Magiſtrats de villes, Gouverneurs de provinces, Miniſtres d'Eſtat ou *Colao*, tous, c'eſt un fait certain, parviennent à leurs charges par le ſeul mérite littéraire.

Le ſecond, que la Chine, dont l'Empire a eu juſqu'ici vingt-deux Familles ſans changer de mœurs, eſt ſur le pied dont je parle depuis plus de 3000. ans.

Le troiſiéme, que les caractéres Chinois majuſcules en uſage aujourd'huy, ces caractéres en apparence ſi extraordinaires, même ſi affreux, mais pour ceux qui les étudient avec méthode, ſi analogiques & ſi admirables, ſubſiſtoient déja il y a 3600. ans. Le P. Semedo le dit en termes formels, & c'eſt une tradition commune à toute la Chine.

Un quatriéme ici très-important, c'eſt que jamais ſous le Ciel, ni en aucun temps, aucun Peuple, pour la conſervation de ſes Annales, n'a pris les précautions qu'on prend chez les Chinois; Sçavants du premier ordre nommez pour cet employ, écrits par les particuliers communiquez avec toute liberté, régularité à les publier ſitôt qu'un regne eſt paſſé. Toutes ces attentions recommandées dès le regne d'*Yao*, 2337. ans avant J. C. & dans un ſiécle où tout le reſte de la Terre eſtoit encore barbare; ces attentions, dis-je, ne ſçauroient eſtre ici indifférentes, & elles inſpirent déja pour les Annales de la Chine une eſpéce de vénération.

Mais ces Annales n'auroient-elles pas eſté faites après coup? & qui nous aſſûre qu'elles ſont auſſi antiques? Euſébe eſt du quatriéme ſiécle, Jules-Africain, Manéthon, tous les Auteurs qu'il cite ou qu'il copie en eſtoient-ils? Editeurs, Compilateurs, Copiſtes, ajoûtons Ecrivains ſur les Mémoires d'autruy, mais citez, dans le fond c'eſt la même choſe. Je voudrois quelquefois que Tite-Live m'eût nommé ſon garant; mais indépendamment d'une citation, s'il y avoit preuve qu'il l'eût copiée, qu'aurois-je à me plaindre? En un mot, puiſque les hommes ſe ſuccédent les uns aux autres, de toute néceſſité auſſi a-t-il fallu à la Chine des Continuateurs d'Annales. Ecrire les événements des ſiécles paſſez, qui nous y invite que l'amour de la vérité? Et puiſque les Annales de la Chine y ſont en ſi grande vénération, d'où eſt-elle venue à des Lettrez aſſez incrédules ſur les faits, & ordinairement critiques impitoyables?

Les Auteurs les plus illuſtres qui ont travaillé à l'Hiſtoire Chinoiſe, ſont

Sù	*Sù*	*Sù*	*Lieu*	*Kin*	*Chu*
Ma	*Ma*	*Ma*	*Tao*	*Gin*	*Hi*
Tan	*Çien*	*Kuam*	*Yuen*	*Xan*	

Il y a auſſi des Compilateurs, comme

Chin	*Yuen*
Çu	*Leao*
Kim	*Fan*

On ne manque pas d'Ecrivains qui ont traité *des premiers temps, & des ſiécles fabuleux ou héroïques,* comme

Lo
Pi, &c.

Toute la Terre connoît l'étendue des lumiéres de M. l'Abbé Bignon, ſon ardeur à avoir, & pour luy d'abord, & depuis pour Sa Majeſté, des livres de toutes les Nations. Nous avons donc, par ſes ſoins, & ſur des Mémoires que j'avois dreſſez, tous les livres dont je parle: en Hiſtoire, en Géographie, en Aſtronomie, en Philoſophes, en Médecins; pour le Chinois, pour le Tartare, pour l'Indien, la Bibliothéque du Roy eſt à préſent le plus riche tréſor de l'Europe. Me croira-t-on, ſi je dis ici, qu'outre les livres apportez par le P. Couplet, outre ceux dont M. l'Abbé Bignon a fait préſent au Roy, outre ceux qu'en 1720. M.rs des Miſſions étrangéres y avoient ajoûtez: en 1723. ſur l'Hiſtoire ſeule, ſans compter ici les ouvrages des autres ſciences, & pluſieurs Encyclopédies où elle ſe retrouve toute entiére, nous reçûmes 683. volumes? Or malgré leurs difficultez, difficultez relevées avec raiſon par le R. P. Souciet, dans les Préfaces de l'hiſtoire de l'Aſtronomie Chinoiſe du P. Gaubil, oſons le dire ici, nous pouvons en parler au moins avec quelque connoiſſance; & ſi ma Grammaire & mes Dictionaires eſtoient imprimez, comme

ils ſont prêts, & comme j'eſpére que cela arrivera avant peu, je le promets ſans crainte d'en eſtre démenti *, tout homme ſtudieux ſe trouveroit en état d'en faire des traductions.

C'eſt auſſi cette même connoiſſance, avec une comparaiſon des hiſtoires des autres peuples, bien minces auprès de celle de *Sù ma kuam*, qui nous enhardit ici. Je dis, qu'examen fait, après les livres ſaints, je ne vois rien de plus authentique que les Annales Chinoiſes, & en voici les preuves. Parmi les Auteurs que j'ay nommez, il y a de récent, cela eſt vray, l'Auteur du *Tum kien çien pien (Kin gin xan)* qui prend ſon époque d'*Yao* & *Xun*. *Lieu tao yuen*, le compilateur des *Vai ki;* c'eſt une eſpéce d'addition faite au texte des Annales, pour les premiers temps de la Monarchie. *Chu hi*, Ecrivain le plus fameux de ſon ſiécle, & dont on a des ouvrages preſqu'en tout genre, qui, comme le *Chun cieu*, prend ſon époque de la famille des *Cheu*. Enfin, *Su ma kuam*, qui, vers l'an 1064. de l'Ere Chrétienne, a donné à ſon hiſtoire le nom de *Çu chi tum kien*, & qui depuis ce temps-là, a toûjours eſté regardé comme le grand Annaliſte : ces Sçavants, dis-je, vivoient ſeulement ſous la famille des *Sum*, & il n'y a que 700. ans. Mais *Siao ſu ma*, l'Auteur du *San hoam ki*, ainſi appellé à cauſe qu'il commence à *Fo hi*, *Niù va*, *Xin num*, *Sù ma cien*, l'auteur du *Sù Ki*, le premier éditeur des grandes Annales, ne vivoient-ils pas ſous les *Hau*, deux ſiécles avant Jeſus-Chriſt? Or puiſque les *Han* ne ſont que 280 ou 90. après Confucius : puiſque le *Chun çieu* ou l'*hiſtoire du royaume de Lou*, dans laquelle il eſt parlé auſſi de tout l'Empire, remonte encore plus de 200. ans avant ce Philoſophe : puiſque, de l'aveu de tous ceux qui ont attaqué le *Chun çieu*, il y eſt fait mention des hiſtoires des petits royaumes ſoûmis aux Empereurs; l'authenticité des Annales Chinoiſes, en tout ſens, eſt conſtatée, au moins juſqu'à 722. ans, ou même 827. ans avant J. C.

Que demandera-t-on à préſent? Il ne s'agit plus que des

* On ſçait les vûes de M. l'Abbé Bignon, la bienveillance de M. le Duc d'Antin, les ſoins de M.gr le Cardinal, & les attentions de M.gr le Comte de Maurepas, pour l'avancement d'une Littérature ſi vaſte; nous avons à préſent 80000. caractéres gravez.

temps antérieurs à Confucius. Or prenons d'abord toute la ſuite des Annales depuis *Fo hi* ou *Hoam ti*, juſqu'à l'âge de ce Philoſophe; joignons-y, ſoit l'édition de l'Hiſtoire générale avec les réflexions de pluſieurs Sçavants (ils ſont 28. volumes dans les dix-ſept Hiſtoriens à la Bibliothéque du Roy, N.° 24.) ſoit l'Hiſtoire des *Cheu*, troiſiéme famille, ſept volumes; ajoûtons à tout cela les Mêlanges de *Chu hi*, quarante volumes, tous ouvrages pleins de *Mémoires*, de *citations*, d'*examens critiques;* en un mot, ſi nous voulons parcourir les livres claſſiques, recueillons-en les différents faits qui s'y trouvent, ou qu'à leur occaſion, les Commentateurs éclairciſſent, qui pourra encore douter que la Chine n'ait des Hiſtoriens, & de tous les ſiécles, & pour tous les ſiécles ?

Mais comme les Chinois ſe ſont plaints eux-mêmes d'un incendie ou brûlement de leurs livres, arrivé par l'ordre de *Xi-hoam-ti*, Cycle 42. 220. ans avant J. C. comme parmi les mêmes Chinois quelques Auteurs, entr'autres *Nyeu Yam Sieu*, ont impugné les temps antérieurs à Confucius, & ſurtout les regnes des premiéres familles depuis *Fo-hi* ou *Hoam-ti* juſqu'a *Ven Vam*, montrons dans la ſeconde partie de ce Diſcours, quatre articles importants, & qui décident tout.

Le premier, que les raiſons que l'on a alléguées contre *Su ma Kuam*, loin de le détruire, ſont même une preuve de la vérité des faits que ſon ouvrage contient.

Le ſecond, qu'avant Confucius les Mémoires qui ont formé les Annales, & d'où l'Hiſtoire de ces premiers temps a eſté tirée, exiſtoient, & exiſtoient à peu-près tels qu'ils ſont.

Le troiſiéme, que le prétendu incendie des livres n'eſt qu'une chimére toute pure, & n'a fait aucun tort à la Littérature Chinoiſe, & moins à l'Hiſtoire qu'à toute autre de ſes parties.

Le quatriéme enfin, que quoyque les obſervations Aſtronomiques emportent par elles-mêmes la démonſtration, ce qu'un homme ſage ne ſçauroit nier, *poſitis ponendis:* cependant pour l'Hiſtoire priſe dans ſa totalité, il y a des moyens de connoître les faits, même plus certains que les mouvements céleſtes.

SECONDE

SECONDE PARTIE.

Une Hiſtoire telle qu'eſt celle de la Chine, conſtatée par dates (j'obmets ici les Éclipſes d'*Yao*, de *Chuen-hio* ſucceſſeurs de *Hoam-ti*) délivrée de toutes fables (on avertit dans les préfaces des Annales, qu'avant *Fo-hi* on ne connoît plus rien en remontant, que depuis *Fo-hi* tous les faits ſont vérifiez) une telle Hiſtoire mérite toutes nos attentions, ou il n'y en eut jamais.

Ces ſoins de la nation Chinoiſe pour ſes Annales depuis ſon origine, augmentoient de jour en jour; & de tous ceux qui les ont attaquées, aucun n'a eu la hardieſſe de révoquer en doute, ni l'exiſtence des guerres dont parle le *Chun cieu*, ni même les regnes des *Cheu* 1100. ans avant J. C. Sur les regnes précédents il y a quelques difficultez; mais de quelle nature! Difficultez pour un Chinois apparentes & conſidérables, pour un Européen, ou plûtôt pour les Chrétiens en général, très-médiocres, mais bien plus, ſelon moy, capables de relever la gloire des Annales Chinoiſes, & que je ſerois fâché de n'y point rencontrer.

Ngheu yam ſieu attaque *Sù ma cien;* & ſur les généalogies de *Hoam-ti*, ſur la famille des *Hia*, ſur celle des *Xam* & des *Cheu*, il propoſe quatre objections qu'il croit inſolubles.

1.° Par les généalogies de *Su ma cien*, *Xun* deſcendant de *Hoam-ti*, à la neuviéme génération, épouſe ſes grandes tantes, c'eſt-à-dire, des femmes qui le précédoient de quatre générations.

2.° *Yao*, âgé de 86. ans, aſſocie à l'Empire *Xun* qui n'en avoit que 30; par-là *Yao* âgé de 57. ans, avoit dans *Xun* un petit neveu éloigné de luy de cinq générations.

3.° *Xun* vit 112. ans; *Yu* ſon ſucceſſeur 100. ans, *Yu* eſt à la Cour de *Yao* & de *Xun* pendant 80. ans, ſurvit à *Xun* 13. ans: cela poſé, lorſque *Xun* à 30. ans eſt aſſocié à l'Empire par la généalogie telle que l'Hiſtorien la donne, il a dans *Yu* qu'il aſſocie, un grand oncle frere de ſon biſayeul; oncle néantmoins auquel on ne doit donner que peu d'années.

4.° Enfin, *Vou vam* détrône *Cheu*, c'eſt-à-dire, un de ſes neveux; mais ce neveu eſt éloigné de luy de quatorze générations, & cependant *Chim tam*, le premier des *Cheu*, doit eſtre de même âge, contemporain de *Vam ki*, pere de *Vou vam*, qui détrône les *Xam*, & fonde la race des *Cheu*.

Ne diroit-on pas que toutes ces objections vont renverſer toute l'autorité des Annales Chinoiſes? Mais elles n'abbattent rien & prouvent tout. Elles n'abbattent rien: eſt-ce qu'un Hiſtorien, en parlant de généalogies communes & connues, marque autre choſe que les premiers ancêtres & les derniers deſcendants? Elles prouvent tout, car enfin ce que l'on reproche à *Su ma çien*, l'a-t-il dû appercevoir, ou non? Il l'a donc vû; &, puiſque dans toute la ſuite de ſon hiſtoire, il n'y a point de généalogies ſemblables, il a donc écrit *conſultò:* il a donc laiſſé à la poſtérité celles de ces premiers regnes, telles qu'elles ſont, exprès & avec réflexion. Mais ne ſeroit-ce point auſſi qu'il auroit eu ſur ce point des traditions authentiques? *Ngheu Ngan Sieu*, Philoſophe & incrédule, jugeoit de tous les âges par le ſien, & ſuppoſoit que la vie des hommes avoit toûjours eſté d'une égale durée; mais nous qui avons les livres ſaints, combien au contraire ne devons-nous pas admirer les Annales Chinoiſes, lorſque dans les temps d'*Arphaxad, Saleh, Heber, Phaleg, Reü, Sarug, Nachor, Abraham*, &c. elles nous préſentent des hommes qui ont vêcu préciſément le même nombre d'années? Or ſi on nous diſoit que *Sem* à 550. ans a épouſé une de ſes arriére-petites-niéces à la quatorziéme génération, qui de nous en marqueroit le moindre étonnement? Par la même raiſon un de ſes petits enfants pouvoit épouſer une de ſes grandes tantes, un arriére-neveu pouvoit aſſocier à ſon autorité un oncle le frere de ſon triſayeul. Il eſt donc clair, non-ſeulement que toutes ces objections ſont frivoles, mais que reprochant aux Annales Chinoiſes, une circonſtance qui les diſtingue de tous les autres livres, elles les concilient à l'Ecriture; & c'eſtoit un moyen ſûr d'augmenter leur autorité.

Mais on peut aller plus loin. Les *Kim*, la plûpart, livres

de morale & de pur raiſonnement, nous offrent de temps en temps des citations, & ces citations démontrent deux choſes.

La premiére, que les Princes des trois premiéres familles, même les fondateurs de l'Empire, eſtoient auſſi connus aux Chinois, que le ſont ici les Rois des premiéres races.

La ſeconde, qu'avant Confucius, & depuis un temps immémorial, on avoit les Annales de leurs regnes; & que, comme la nation Chinoiſe a toûjours eſté lettrée, ces Annales eſtoient chez elle vingt fois plus communes que n'eſt chez nous quelqu'Hiſtoire de France que l'on puiſſe nommer.

Les Rois des premiéres familles, eſtoient dans la bouche de tout le monde. Confucius & *Mem çu*, ne tirent-ils pas tous leurs exemples, ou de ces Princes, ou des illuſtres *Colao* qui les aidoient dans le gouvernement de l'Etat? Qu'eſt-ce que c'eſt que *Chim tam*, *Taï kia*, *Y yn*, *Ven vam*, *Vu vam*, *Cheu* dès les commencements du *Tahio*, Couplet, *pag. 6. 7. 8.* & ſuivantes? n'y eſt-il pas parlé des Tyrans *Cheu* & *Kie*, l'un le dernier des *Hia*, premiére famille, l'autre le dernier des *Xam* ou *Yu*, ſeconde famille? Enfin, n'y lit-on pas, *pag. 20.* les louanges de *Yao* & de *Xun*, le cinquiéme & le ſixiéme fondateurs de l'Empire, *Yao*, 2337. *Xun*, 2277. ans avant J. C? Ce ſeroit, ſelon la Chronologie ordinaire, du temps de *Heber*. Quelqu'un doute-t-il que les anciens Empereurs de la Chine n'ayent eſté ceux que les Annales nous préſentent aujourd'huy? qu'il conſulte le *Lun yu*, *pag. 78*, *pag. 85*, &c. mais ſur-tout *pag. 81*; & qu'il y apprenne de Confucius, que dans ſon ſiécle les caractéres mêmes, à plus forte raiſon l'idée des grands événements, n'avoient point changé. *Libri eandem ſervant methodum & ductus litterarum quæ olim in uſu, idem enim eſt mos majores inter & minores*, &c. Par ces paſſages aſſez clairs, ce me ſemble, il eſt viſible qu'avant Confucius on donnoit à ces Princes les mêmes ancêtres, les mêmes contemporains, les mêmes ſucceſſeurs, & qu'exige-t-on davantage?

La ſeconde circonſtance, j'ay avancé que les Annales des races qui ont précédé Confucius, je veux dire, des *Hia*, des

Xam, des *Cheu*, eſtoient entre les mains de tout le monde; & il y a cent témoignages qui l'atteſtent. Laiſſons-là les maximes de *Fohi* pour l'Aſtronomie, elles paroîtroient peut-eſtre trop obſcures; mais *Hoam-ti* forme le Cycle, & ſi *Chuen-hio* réforme le Calendrier; ſi *Yao* a pour obſerver, les deux Aſtronomes *Hi* & *Ho*; ſi *Xun* ſon ſucceſſeur fait une Sphére & ſçait s'en ſervir; ſi *Yu*, ſur l'aſpect des Aſtres, a réglé la Carte de toute la Chine; ſi du temps des *Han* on avoit encore dans pluſieurs livres les poſitions des Etoiles remarquées ſous *Yao*; enfin ſi ſous ces Empereurs antiques, & ſous le regne des trois premiéres familles, il eſt certain qu'il y avoit un tribunal de Mathématique & un tribunal d'Hiſtoire, eſt-il moins certain que l'on y écrivoit des mémoires journaliers ou des Annales? Le *Chun Cieu* fait mention des Annales de pluſieurs petits royaumes de la Chine, comme de celles du royaume de *Lou*, de celles du royaume de *Guei*, de celles du royaume de *Ci*, &c. Or que penſe-t-on des Annales de l'Empire même, pour leſquelles il y avoit des Hiſtoriens choiſis d'entre les plus ſçavants hommes, & un tribunal illuſtre, dont ceux des petits royaumes n'eſtoient qu'une foible imitation?

Gaubil. p. 38.

Couplet.
Couplet, Gaub.

Geogr. Chin. ubique.
Gaub. tom. 2. pag. 9.

Concluons. Depuis *Hoam-ti*, la Chine a toûjours eu & fait faire des Annales, & par les citations des livres claſſiques, elles eſtoient les mêmes que celles d'aujourd'huy. Hé! qu'y auroit-il à balancer là-deſſus, pendant que pour compoſer le *Chun Cieu*, les diſciples de Confucius luy apportent les Annales de 130. dynaſties ou regnes?

TROISIEME PARTIE.

De l'incendie des Livres.

Mais il faut réſoudre ici une grande objection. Que ſous les trois premiéres familles, même ſous *Xun*, ſous *Yao*, même ſous *Hoam-ti*, on ait écrit des Annales, en ſerons-nous plus avancez, ſi dans l'incendie des livres, 237. ans avant J. C. le feu emporta toute la Littérature Chinoiſe? *Xi hoam ti* eſt un des Empereurs de la Chine les plus fameux; il vivra éternellement

dans la mémoire de tous les hommes, pour ſes grandes actions, mais ſur-tout pour ces trois choſes.

La premiére, qu'à deſſein de ſéparer pour toûjours la Chine de la Tartarie, & d'empêcher les incurſions des Barbares, il fit bâtir la grande muraille.

La ſeconde, qu'il vint à bout d'éteindre les ſix royaumes de *Han,* de *Guei,* de *Çu,* de *Yen,* de *Chao* & de *Çy.*

La troiſiéme, qu'il fit enterrer tout vifs pluſieurs Lettrez, & qu'il donna ordre que tous les livres qui ne traiteroient, ni de *Médecine,* ni d'*Aſtrologie judiciaire,* fuſſent abſolument brûlez: ordre, dit-on, qui fut executé avec toute la cruauté poſſible par toute la Chine, & que les Lettrez Chinois ont toûjours déploré & déploreront éternellement.

Tous ces brûlements de livres me paroiſſent de grandes entrepriſes; je nie le fait pour ſa généralité. Le livre de Servet n'eſt pas fort gros, en a-t-on perdu les exemplaires? mais c'eſt un petit livre, & il s'échappe plus aiſément. Il y eut des ordres de brûler le *Thalmud* & tous les livres des Juifs; ce ſont des volumes immenſes, comment les cacher? D'ailleurs la force s'en mêloit, & les inquiſitions entiéres y eſtoient occupées, en vint-on à bout, même pour l'Italie? & deux jours après les recherches les plus violentes, la même Italie & toute l'Europe, n'en eſtoient-elles pas plus fournies qu'auparavant? Comment donc ſe l'eſt-on imaginé de la Chine, Empire de mille lieuës, plein de tombeaux par l'eſprit de la nation inviolables, adjacent à pluſieurs pays, à des Royaumes indépendants de *Xi hoam ti,* où la même Littérature eſtoit en vogue? Eſtoit-il impoſſible de s'y retirer? & d'ailleurs qu'y a-t-il de pareil à ce que l'on remarque ici? Quatre cents ſoixante Lettrez qui ſe laiſſent enfouir tout vifs plûtôt que de donner leurs livres. L'héritier de la couronne, qui, blâmant une telle conduite, ſe laiſſe exiler plûtôt que d'acquieſcer aux volontez de l'Empereur ſon pere. Mais bien plus, puiſque l'Aſtronomie & l'Aſtrologie eſtoient jointes enſemble à la Chine comme ailleurs, puiſque le tribunal des Mathématiques & le tribunal de l'Hiſtoire ont toûjours travaillé de concert, que devient

cet incendie des livres pour les Annales? Il ne les regardoit ſeulement pas.

Avouons donc ici deux choſes. La ſuppreſſion de tous les livres, entrepriſe impoſſible: un grand nombre, cela ſe pourroit, mais projet encore inutile. Auſſi n'eſt-ce pas ce que *Xi hoam ti* avoit en vûe, & je l'explique en deux mots.

Depuis la publication des Loix de *Foe* dans l'Inde, Cycle 30, 937. ans avant J. C. ſous *Mo vam*, le dix-ſeptiéme des *Cheu*: depuis la ſecte de *Lao kiun* ſous *Tim vam*, le vingt-uniéme des *Cheu*: depuis les deux ſectes de *Yam* & de *Me* ſous *Kien vam*, le vingt-deuxiéme des *Cheu*, 597. ans avant J. C; enfin, depuis *Confucius*, né un peu après la quarante-ſeptiéme de *Lim vam*, le vingt-ſeptiéme de la même famille: on ſent combien ces différentes Ecoles de Philoſophes, élevées en même temps, avoient partagé tous les eſprits; héréſies chez les Chrétiens, ſectes philoſophiques dans le Paganiſme, c'eſt la même choſe. On l'a vû chez les Grecs, troubler ce vaſte Etat par les diſputes, lorſque les Miniſtres ſe déclaroient pour tel ou tel autre parti; c'eſt le moindre effet qu'elles puſſent produire. Que jugea *Xi hoam ti!* En génie ſupérieur, qu'il ne falloit pas que tout fût lettré; qu'il falloit des ſoldats, qu'il falloit des matelots. Et ne le voit-on pas prendre ces ſoins par les guerres qu'il entreprend, le commerce qu'il fait fleurir, les flottes qu'il équipe? Quelques Lettrez trop zélez réſiſtent à ſes ordres; il fait brûler leurs livres: mais les Lettrez ſçavent parler, ſçavent écrire, ſçavent invectiver; & cet incendie (c'eſt un arreſt du deſtin) frappera éternellement les oreilles des jeunes Lettrez Chinois.

Faire taire un Auteur irrité, ce n'eſt pas choſe aiſée; ils s'en ſont vengez en diffamant à jamais *Xi hoam ti*, mais c'eſt auſſi tout le myſtére de l'incendie des livres. Les Ecrivains du Japon, qui d'ordinaire donnent en même temps l'hiſtoire de la Chine, en faiſant de *Xi hoam ti* & de ſes grandes actions une mention très-ample, laiſſent dans un oubli très-profond ce prétendu incendie; témoin Kempfer.

QUATRIEME PARTIE.

J'ajoûteray deux mots ſur les éclipſes & ſur la date à laquelle peuvent remonter les Annales Chinoiſes. Les éclipſes, on le doit avouer, ſont un des moyens les plus ſûrs de fixer les époques; mais ne voit-on pas (on me permettra ici un terme ſcholaſtique) qu'elles ne prouvent qu'à *poſteriori*, & lorſqu'il conſte que *du temps d'une telle éclipſe* vivoit un tel Empereur? Qui empêcheroit donc qu'un Aſtronome en rétrogradant n'ajuſtât des regnes à ſa fantaiſie? Le P. Gaubil, par exemple, propoſe une fixation de ſoleil ſous *Yao;* une rétrogradation des ſiécles poſtérieurs aux antérieurs, par le chemin qu'ont dû faire les mêmes étoiles en tant d'années. Cela eſt juſte, & même devient une démonſtration en Chronologie; mais comment, ſi ce n'eſt en adoptant d'abord l'hiſtoire d'*Yao* telle qu'elle a eſté donnée? & cette même rétrogradation n'eſt-elle pas égale pour le Juif, pour le Chaldéen, pour le Perſan, & appliquable à tous? Ainſi la fixation des époques la plus immanquable, diſons même la ſeule, ſe tirera toûjours des collatéralitez des Princes, des *ſuites hiſtoriques,* en un mot, *du témoignage des anciens livres.* A l'égard de l'époque de l'Empire Chinois, peut-on prouver qu'il ne remonte point au-delà d'*Yao,* parce que c'eſt ſous luy que l'on commença à obſerver les Aſtres avec juſteſſe? Ces ſciences déja en vogue, ces tribunaux déja érigez avant luy, cette étendue même de l'Empire deſlors, ſuppoſent manifeſtement les Empereurs que donnent les Annales *Ti ko, Chuen hio, Hoam-ti;* &, puiſque *Xin num* eſt par-tout dans les livres Chinois les plus anciens, comme le *Xu kim,* & que l'on eſt accoûtumé à quelques fables dans la vie des fondateurs de Monarchies (il s'en trouve dans les actions de tous) pourquoy avec les Chinois ne remonterions-nous pas juſqu'à *Fohi!* Avec la Chronologie des Septante, il ne paſſera pas le temps de *Phaleg.*

MEMOIRE

Concernant la Vie de JEAN DE VENETTE, *avec la Notice de l'Hiſtoire en vers des* TROIS MARIES, *dont il eſt Auteur.*

Par M. DE LA CURNE.

27. Juillet 1736.

Sujet de ce Mémoire.

LE Mémoire que je vais avoir l'honneur de vous lire, Meſſieurs, eſt un ſupplément à celuy que j'ay déja donné concernant Guillaume de Nangis & ſes Continuateurs. Ce que je dis alors de l'Auteur de la ſeconde Continuation, ſe réduiſoit preſque à ſon nom, à ſa patrie, & à quelques dates qui déterminoient à peu-près la durée de ſa vie & le temps où il a vécu. J'ignorois qu'il eût fait en vers une hiſtoire des trois Maries, dont il s'eſt conſervé deux Manuſcrits dans la Bibliothèque du Roy, écrits vers le temps même où l'ouvrage a eſté compoſé. Comme je ne doutai point qu'il ne s'y rencontrât de nouvelles particularitez ſur la perſonne & ſur la vie de l'Auteur, j'en entrepris la lecture. Mes eſpérances ont eſté mal remplies : mais, quoy qu'il en ſoit, je vous feray part aujourd'huy des éclairciſſements que j'ay tirez de ce nouvel ouvrage.

n.° 7582. & 7581.

Je cite toûjours le premier.

Hiſtoire de Jean de Venette.

Outre le nom de *Jean de Venette,* qu'il eut à cauſe du village de *Venette,* près de Compiègne, où il eſtoit né, le Manuſcrit nous apprend qu'il eut auſſi celuy de *Fillons,* qui ſemble plûtôt un ſobriquet qu'un nom de famille; & au titre de Religieux, que nous connoiſſions déja, & que j'avois mal à propos ſoupçonné pouvoir eſtre entendu de l'Ordre de Saint Benoiſt, il joint celuy de *Frere,* ou *Hermite du Mont de Carme;* c'eſt-à-dire, Religieux de l'Ordre des Carmes établis à Paris à la Place Maubert. C'eſt, en effet, ſous l'habit de cet Ordre, qu'on le voit repréſenté dans les miniatures qui ſont à la tête des deux Manuſcrits de ſon livre. D'ailleurs aucune circonſtance de ſa vie n'y eſt rapportée; ſinon qu'il avoit eſté à Soiſſons, à Vendôme,

Ses voyages.

Vendôme, au Puy en Auvergne, à Aix-la-Chapelle, en Provence, & à deux lieues & demie du lieu où repoſent les corps des deux Maries. Il ſe reproche d'avoir eu la pareſſe de ne point aller juſqu'à leur tombeau : mais il eſpéroit réparer quelque jour cette faute. Dans le temps qu'il écrivoit, c'eſt-à-dire, vers 1357. il faiſoit, dit-il, de fréquents voyages dans la Champagne, ſur-tout à Troies, à Rheims & à Châlons, ſans que nous ſachions quelles affaires l'y conduiſoient. Il viſita auſſi ſouvent à *Chailli près de Lonjumeau*, l'Evêque de Saint Paul-de-Leon, Pierre de Nantes, qui eſtoit retenu au lit par une maladie, dont l'interceſſion des trois Maries luy obtint miraculeuſement la guériſon. Il dit même que ſouvent il avoit mangé à la table de ce Prélat : & l'eſpèce de complaiſance avec laquelle il ſemble ſe rappeller cette bonne fortune, jointe à l'exclamation qui luy échappe au ſujet du vin qu'on but aux noces de Cana, pourroit donner une idée peu avantageuſe de ſa ſobriété :

Aujourd'huy *Chilli*.

Pleuſt à Dieu, dit-il, *pour moy eſbatre*
Qu'en teniſſe trois los ou quatre,
Voire une iſdrie toute plaine
Si en buvroie à grant alaine.

Ses mœurs.

La joye dont il confeſſe qu'il eſt ſaiſi, quand il voit finir la meſſe, comme il le dit dans un autre paſſage, qui confirme en même-temps ce ſoupçon, ne feroit pas concevoir une meilleure opinion de ſa dévotion :

Moult aiſe ſui quant audio
Le Preſtre dire In principio,
Car la Meſſe ſi eſt finée,
Ly Preſtres a fait ſa journée,
Qui veult boire ſi puet aler.

Mais les Poëtes ont le privilège de n'eſtre pas toûjours entendus à la rigueur, & de pouvoir dire impunément d'eux-mêmes, ou du bien ou du mal, ſans que leur témoignage tire

à conſéquence. D'ailleurs, Jean de Venette ſe juſtifie preſque auſſitôt, par l'invective qu'il fait contre les indévots, qui n'entendent la meſſe qu'à moitié.

C'eſt à ce petit nombre d'obſervations que ſe réduit ce que l'Auteur nous apprend des circonſtances de ſa vie. Pour ſuppléer, Meſſieurs, aux détails que je m'eſtois flaté de trouver dans l'hiſtoire des trois Maries, je vous rendray compte de l'ouvrage même. Il eſt précédé de deux prologues : dans le premier, l'Auteur dit qu'à la prière d'un de ſes amis, il a entrepris de mettre en vers François l'hiſtoire des trois Maries, dont l'original eſtoit en Latin. Dans le ſecond, il expoſe ſommairement les principaux points qu'il traitera dans les deux livres qui partagent cette hiſtoire, & il indique les Auteurs qu'il a ſuivis ; enfin il entre en matière.

Prologues de ſon ouvrage.

Ayant pris pour fondement de tout ſon ouvrage une opinion qui a eſté adoptée pendant quelque temps dans l'Egliſe, & qui n'a plus aucune autorité, il prétend que Marie Jacobé, autrement Cléophé, & Marie Salomé, eſtoient filles de Sainte Anne, & ſœurs de la Sainte Vierge, mais nées de différents peres, de qui elles tiroient leurs ſurnoms. Il parcourt d'abord toute l'hiſtoire des Juifs juſqu'à la captivité, pour faire voir que les trois Maries deſcendoient de la branche de David, dont la ſouche remontoit à Abraham. L'hiſtoire de la Sainte Vierge, qui ſuit, n'eſt interrompue que par celle de J. C. & celle-ci n'en eſt proprement qu'une continuation : car l'Auteur s'attache particuliérement aux circonſtances de la vie de J. C. auſquelles la Vierge & ſes ſœurs eurent le plus de part, juſqu'au temps de ſa mort. Au récit de leurs regrets, il joint tout ce qui ſe paſſa entre elles & les Apôtres, juſqu'à la deſcente du Saint Eſprit, après laquelle les Apôtres allèrent prêcher l'Evangile ; tandis que les trois Maries firent différents pélerinages dans les lieux que J. C. avoit fréquentez, & où il eſtoit mort, ce qui termine le premier livre.

Extrait de la vie des trois Maries.

On voit dans le ſecond, la mort, les funérailles & l'aſſomption de la Sainte Vierge, les prédications des fils de Marie Cléophé & Marie Salomé, les tourments & la mort qu'ils

ſouffrirent, la retraite des deux ſaintes ſœurs à *Véroli* dans la Campanie, où elles finirent leurs jours & furent enterrées, & la tranſlation de leurs reliques dans une égliſe du même lieu. A cette narration ſuccède l'hiſtoire merveilleuſe d'un Pélerin de Provence, par qui la ville de *Verulane*, (Veroli) dont un Chevalier nommé Regnier eſtoit ſeigneur, fut délivrée des Saraſins qui l'aſſiégeoient, ſous les ordres de leur Amiral, *li Dux Gaiffier*, qu'il tua de ſa main. Le Pélerin demanda pour prix de ce ſervice les corps des deux Maries, les obtint, les tranſporta dans ſon pays, où ils ſont encore, & où depuis peu *(n'agaires)* Robert Roy de Sicile, Comte de Provence, les ayant viſitez, voulut les ſéparer, pour les mettre dans deux châſſes différentes, mais ils s'embraſsèrent & ſe tinrent ſerrez ſi étroitement, que nulle force humaine ne fut capable de les déſunir. Ces événements ſont terminez par la guériſon miraculeuſe de Pierre de Nantes Evêque de S.t Paul-de-Léon, qui compoſa à l'honneur des trois Maries une oraiſon en vers Latins, que l'on trouve rapportée ici & traduite en vers François; & par l'énumération des fondations que Jeanne d'Evreux femme de Charles le Bel, fit en faveur de l'égliſe des Carmes. Enfin, l'Auteur après avoir fait une récapitulation ſuccincte de tout l'ouvrage, le finit par une chartre contenant des indulgences que Foulques Evêque de Paris, accorde le ſamedi veille de Sainte Marie Magdeleine 1347. pour ceux qui auront dévotion aux trois ſaintes ſœurs qui ont fait la matière de ce livre, ajoûtant que *Monſ. Loys d'Erqueri*, Eveſque de Couſtances*, eſtant alors à Paris, *en donna autant, ayant ad ce faire grace & auctorité de l'Eveſque Monſ.r Foulques deſſuſdit Eveſque de Paris.*

Pag. 459. juſque vers la fin.

Robert Roy de Sicile mourut à Naples en 1343. âgé de 64. ans.

L'hiſtoire des trois Maries, que l'Auteur dit avoir tirée de l'*Evangile & d'un autre livre ſubtile*, & où il cite, outre les livres de l'ancien Teſtament, les ouvrages de pluſieurs Peres

Pag. 489.

* Il eſtoit d'une Maiſon illuſtre en ce temps. On peut voir ce qu'en a rapporté André du Cheſne, dans ſon *Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Montmorency*. Voyez auſſi *Gallia Chriſtiana*, & l'*Hiſtoire généalogique des grands Officiers*.

de l'Egliſe, eſt ſouvent mêlée de faits qu'il a puiſez dans des ſources fabuleuſes, comme l'Hiſtoire ſcholaſtique, la Légende abrégée, la vie de Saint Brandin, Epiphanius, Egeſippus, l'Hiſtoire Latine de la Vierge, par Coſme[a] Veſtitor, & la Légende du Pape ſaint Clément : mais l'Hiſtorien a enchéri ſur les circonſtances merveilleuſes que luy fourniſſoient ces Auteurs, par une infinité de détails de ſon invention. Tels ſont pluſieurs dialogues, qui pourroient faire donner une place à ſon ouvrage parmi les pièces ſaintes qui ſe mirent ſi fort en regne dans le quatorzième ſiècle, où la piété ſimple, toûjours prête à s'édifier de ce qui ſe montroit ſous le voile de la religion, n'enviſageoit jamais ces objets que du côté par où ils eſtoient préſentez. Si l'Auteur, pour inſpirer un ſentiment plus touchant & plus vif, animoit les perſonnages les plus ſacrez, de toutes les paſſions auſquelles l'humanité eſt ſujette; s'il leur faiſoit tenir les diſcours les plus indécents; le pieux lecteur n'en eſtoit jamais offenſé. Ainſi nul ſujet de ſcandale dans les termes peu meſurez avec leſquels s'exprime Saint Joſeph [b], lorſqu'il n'écoute que les premiers mouvements de ſa jalouſie; ni dans les plaintes de la Sainte Vierge [c], qui, au milieu des plus vives douleurs de la mort de J. C. s'occupe de ce qu'on dira d'elle dans le monde, & de la façon dont elle y ſera regardée, après le ſupplice ignominieux de ſon fils.

Les uſages reçus dans le commerce ordinaire de la vie,

[a] Il eſtoit auteur d'un éloge en Grec de S.t Joachim & de S.te Anne, ſuivant Fabricius, *Bibl. Grec. tom. 7. pag. 535.*

[b] *Diex, dit Joſeph, Pere de gloire*
Qui pourra femme jamais croire
Apoy que je ne mervoy
Ceſte eſt groſſe bien le voy
He my qui a baſti tel plet.
Cils affaires point ne me pleſt
He Marie douce fillette
Je vous cuidoye ſi ſimplette
Si continente & ſi loyale
Et vous eſtes ſi deſloyale.
Ne cuidaſſe mie à nul fuer
Sitoſt euſſiez changie vo cuer
Helas dolent, & que feray
Pour ly de tous gabbé ſeray
Et ſire Hernoux auſſi clamé, &c.*

Pag. 74.

[c] *Comment pourray eſtre gardée*
De tous ſeray moult regardée
Ne ſaray nulle part aler
Qu'on ne veule ſur moi parler
Chaſcun fera de moy la bée
Des ors ſeray de tous gabée
Et me diront ſi com je croiz
Ses filx ſi fu pendus en croiz.

P. 163.

* Harnoux dans le Manuſcrit 7581. On lit dans le Roman de la Roſe, vers 9552. *Saint-Arnoul Seigneur des Coux.*

du temps de l'Écrivain, ſont toûjours tranſportez au ſiècle dont il parle, & appliquez aux perſonnes dont il fait l'hiſtoire: ce qui produiſoit encore un effet merveilleux ſur les eſprits, à qui il falloit des images plûtôt exprimées avec force qu'avec vrayſemblance. Marie Cléophé & Marie Salomé rendant viſite à la Sainte Vierge, ſont ſuivies d'un valet & de deux ſervantes. On voit la bonne reception que Sarre ou Sarrette ſa *chambrière* leur fit, s'excuſant de ce qu'elle n'oſoit avertir ſur le champ ſa maîtreſſe de leur venue; car elle paſſoit ſa matinée juſqu'à midi en oraiſon, & les Anges venoient luy ſervir à boire & à manger. Sarrette, qui ſait vivre, leur fait en attendant les honneurs de la maiſon: cependant les Dames luy diſent de ne ſe point détourner de ſon ouvrage ordinaire, & luy offrent même obligeamment leurs *chambrières* pour l'aider. Enfin la Vierge arrive. Dans le détail des embraſſements & des premiers compliments, l'Auteur n'omet pas l'attention qu'elle eut, de recommander à ſa *chambrière* de bien traiter celles de ſes ſœurs, & de leur faire boire du vin des gens, qu'on appelloit le vin de la *dépenſe:*

La Vierge tout coiement
Appelle Sarre apertement
Et dit, de ces Pucelles penſe
Et leur donne de no dépenſe, &c.

Sainte Anne & Joachim ayant appris qu'il leur naîtroit un enfant, vont au Temple en rendre graces à Dieu & entendre la meſſe: la S.te Vierge eſt miſe dans une eſpèce de Couvent, où l'on élevoit les jeunes filles, & l'Evêque recommande à la maîtreſſe d'en avoir grand ſoin. *Pag. 56.*

Un Ange annonçant aux Bergers la naiſſance du Meſſie, leur dit: *Pag. 59.*

——— *Mes amis*
Ne ſoyez pas en paour mis,
Ne ne cuidez que je vous guille, (trompe)

Dirai vous voir come Evangille
Dont grant joie vous veul nuncier, &c.

Les dates les plus préciſes des jours & des heures où ſe ſont paſſez les événements que l'Auteur rapporte, le nombre des perſonnes dont il parle, tout eſt marqué avec la dernière exactitude. On ſait, à un cierge près, à quoy ſe montoit le luminaire qui entouroit le corps de la Sainte Vierge aux obsèques que luy firent les Apôtres. Si les noms propres ne ſont point exprimez dans les livres ſaints, ou dans les anciens Ecrivains, l'Auteur n'en eſt point embarraſſé; ſon imagination y ſupplée toûjours heureuſement. *Eve de la Ruelle* eſt le nom de celle qui reçut chez elle les deux Maries ſœurs de la Vierge, & chez qui elles moururent. *Gautier,* ſuivant un Prieur Carme, ainſi appellé luy-même, & qui l'avoit oüi dire, eſtoit le nom de l'apothicaire qui avoit préparé des parfums pour embaumer J. C. Veut-on ſavoir à quoy eſtoient occupez les Apôtres, lorſque dans les pays différents où ils eſtoient répandus, des Anges les allèrent enlever, pour aſſiſter à la mort de la Sainte Vierge? Saint Paul écrivoit aux Galates; Saint Pierre venoit de dire la meſſe, & ôtoit ſes habits ſacerdotaux. La converſation des deux Maries avec le Pape Saint Clément, eſt tellement accompagnée de toutes ſes circonſtances, qu'on diroit que l'Auteur y avoit aſſiſté luy-même. Elles font à ce Pontife leur généalogie, l'hiſtoire de leur vie & celle de leurs enfants, comme ſi celuy à qui elles s'adreſſoient n'en eût jamais entendu parler.

Réflexion ſur la crédulité de J. de Venette.

Je préviens une réflexion qui s'offrira naturellement à l'eſprit, en liſant ce Mémoire. On gémira ſur le ſort de notre hiſtoire, qui a eſté ſi long-temps livrée à des Ecrivains ſi groſſiers & ſi crédules. Mais il faut diſtinguer ce qu'une dévotion mal entendue & de mode, leur faiſoit dire, d'avec ce qu'ils rapportoient nuëment & ſimplement, des faits qui ſe paſſoient ſous leurs yeux. Jean de Venette luy-même en eſt une preuve ſenſible: ſon hiſtoire paroît ſincére, & ne s'écarte de la vrayſemblance que dans les endroits où il eſt queſtion de miracles & de prodiges.

Le ſtile de l'hiſtoire des trois Maries, répond aux ornements dont l'Auteur a enrichi ſon ſujet. La Poëſie n'y différe de la Proſe la plus commune, que par un long étalage de mots & de phraſes ſuperflues, pour remplir la meſure des vers & pour trouver la rime : en ſorte que le Poëte employe quelquefois dix ou douze vers, pour exprimer des choſes qui auroient pu aiſément eſtre dites en une ligne, & trouve ainſi le ſecret de former un très-gros volume, d'une hiſtoire qui naturellement n'en devoit compoſer qu'un très-mince. Stile de l'Hiſtoire des trois Maries.

On ſera ſans doute étonné du temps que j'ay employé à la lecture d'un pareil ouvrage, où, dans près de quarante mille vers, on n'en trouve pas deux qui ſoient paſſables. J'en ay eſté moy-même étonné le premier : mais l'eſpérance continuelle d'y trouver quelque particularité concernant un Auteur, que ſa qualité d'Hiſtorien de France me faiſoit ſouhaiter de connoître, m'a fait paſſer ſur tous les dégoûts, & m'a ſoûtenu juſqu'au bout d'une carrière capable de rebuter le lecteur le plus patient. Comme d'autres que moy, cherchant de quoy s'inſtruire ſur d'autres matières, ſeroient peut-eſtre tentez dans la ſuite de faire une pareille expérience ; pour leur ſauver ce travail, je rapporteray en peu de mots tout ce que peut renfermer ce livre ſur quelque point que ce ſoit. Je ſouhaiterois donner un exemple qui fût ſuivi par ceux que le hazard, ou des beſoins particuliers engageront à lire des ouvrages de cette nature. On ne ſauroit rien faire de plus utile aux gens de lettres, que de les affranchir de la néceſſité de faire une infinité de lectures, dont les Ecrivains exacts ne croyent pas pouvoir ſe diſpenſer, & dont ils ne tirent ſouvent d'autre avantage que d'en bien connoître toute l'inutilité. Par-là, outre beaucoup d'ennui, on épargneroit à pluſieurs bons eſprits un temps qu'ils employeroient plus agréablement & plus utilement, & dont le fruit ſe répandroit ſur toute la Littérature.

Le ſeul morceau hiſtorique un peu étendu qui ſe trouve dans ce livre, regarde l'établiſſement des Carmes, que Saint

Louis amena des pays d'Outre-mer, & qui habitèrent premièrement *hors de Paris,*

Deverz le Pont de Charenton
Ou lieu où en dit les Barrez,
. . . . . .
Où ſont hore li Celeſtin.

d'où ils furent depuis transférez par Philippe le Long,

——— *En la Croix Hemont,*
Vers Sainte Geneviefve ou Mont.

C'eſt-là que Jeanne d'Evreux femme de Charles le Bel, fonda leur égliſe en l'honneur des trois Maries, dont elle fit placer les images au même lieu, auſſi-bien que la ſtatuë de ſon mari & la ſienne propre, toutes faites de la main de *Maître Tierris,* qui paroît avoir eſté un Sculpteur célèbre de ce temps-là. Ces détails n'ajoûtent preſque rien à ce qui eſtoit déja connu par les Hiſtoriens de la ville de Paris. Quelques mots que l'Auteur dit en paſſant, touchant Philippe le Bel, ſes trois fils, la guerre des Anglois contre Philippe de Valois, & la priſon du Roy Jean, pour la délivrance duquel il fait des vœux, nous en apprennent encore moins à ce ſujet. Pierre de Nantes Evêque de Saint Paul-de-Léon, fondateur d'un autel des trois Maries à Saint Pierre de Nantes, & dans l'égliſe du Val des Ecoliers de Lonjumeau, en avoit auſſi fondé un dans celle des mêmes Carmes de Paris. Je ne mettrai point au rang de l'Hiſtoire, ce qu'on lit de l'expédition du Pélerin de Provence contre les Saraſins qui aſſiégèrent Verolane, ni l'entrepriſe inutile que Robert Roy de Sicile avoit faite de ſéparer les corps des deux Maries.

L'hiſtoire de la Littérature Françoiſe eſt intéreſſée dans l'éloge qui ſe voit à la page 303. de Philippe * de Vitteri,

* C'eſt ſans doute le même dont on voit des Métamorphoſes d'Ovide moraliſées & miſes en vers François, N.° 1144. du Catalogue des MSS. de S. Victor, ſous le nom de *Jacques* ou *Philippes de Vitry Eveſque de*

Evêque

Evêque de Meaux, célèbre par ſes *Ecrits en François & en Latin*, & par ſon habileté dans le chant de l'Egliſe, où *Frere Jean Mignon* réuſſiſſoit auſſi très-bien dans le même temps. Outre les Auteurs & les livres qui ſont citez dans le cours de l'ouvrage, on remarquera ce qu'il dit d'un livre, qui ſemble avoir porté le titre d'*Apocalypſe*, ou de *Roman des dix Commandements*, autrement *des maux & des amendements*, dont il parle en ces termes, à l'occaſion de l'Apocalypſe de Saint Jean :

Ce livre eſt ſortement priſiés — *Pag. 365 & 366.*
Et de l'Egliſe autoriſiés;
En la Bible eſt touz ly derrains
Il n'en vault mie pour ce mains
Mais s'aucuns homz me fait demande
Et dit Frere je te demande
Diz le moy je te le commande
Si c'eſt ou non cils biaux Romans
Qui eſt des diz Commandements
De maux & des amendements
Amis je te reponds ſans faille
Ce n'eſt-il pas comment qu'il aille
Combien qu'il aient tout un nom
Un titre auſſi ot un ſurnom
Car cil qui fu fait trop aincois
Que cil qui fu faiz en Francois*

* Au lieu de *qui* corrigez *ſi*, comme on lit dans le MS. 7581.

Meaux, pour la Reyne Jeanne de France, D. Touſſaints du Pleſſis en parle en ces termes dans ſon hiſtoire de Meaux. *Nous ne ſçavons en quelle année préciſément il fut fait Evêque, mais il l'eſtoit en 1351. Il mourut le 19. Janvier 1361.* On lit dans un autre paſſage de la même Hiſtoire : *Philippe de Vitry s'eſtoit appliqué à la Poëſie & à la Muſique, & avoit réuſſi en ces deux arts, autant qu'on y pouvoit réuſſir dans ces temps-là. Il traduiſit en vers François les Métamorphoſes d'Ovide, par ordre de la Reyne Jeanne de Bourbon, épouſe de Charles V. mais on ne ſçait ce qu'eſt devenu cet ouvrage.*

Sur ceſtui prent ſon fondement
Ly Francois puis va autrement
Tant de ſentences que de moz
Que ne fait ceſty de Pathmos
Que Jehan fiſt ce n'eſt pas fables
Tous deux ſont bons & profitables
Mais autre choſe ſegnefie
L'un que l'autre ja vous affie
De ces livres plus ne diray
A S.t Jehan revertiray, &c.

On trouvera dans le cours de cet ouvrage des détails ſur les cérémonies de l'Egliſe; mais ils ne ſont que confirmer ce qu'en ont rapporté les ſçavants Auteurs, qui ont fait de ces Antiquitez l'objet de leurs recherches.

Il y eſt auſſi fait mention de pluſieurs reliques qui attiroient la dévotion des peuples dans pluſieurs égliſes de France & ailleurs, & dont Jean de Venette avoit vû la plus grande partie. A l'égard des uſages profanes, il nous apprend que deſlors les Prédicateurs perdoient leur temps à prêcher les femmes du monde; qu'ils ne les pouvoient empêcher de faire *du jour la nuit, & de la nuit le jour,* ce ſont ſes termes; d'exciter les malédictions de leurs domeſtiques qu'elles faiſoient veiller, tandis qu'elles s'amuſoient à rire & à cauſer, & les murmures des pauvres Prêtres, qui jeûnoient juſqu'à midi pour leur dire la Meſſe; enfin de mettre à la mendicité de pauvres ouvriers qu'on empêchoit de travailler, & qui, après avoir perdu leur matinée à attendre qu'on voulût bien leur parler, eſtoient remis à revenir après le dîner, qui ne finiſſoit qu'environ l'heure du ſouper.

A l'occaſion du martyre de Saint Jean, on apprend que l'on jettoit dans l'huile bouillante les faux-monnoyeurs & les traîtres:

L'en y bouloit faux monnoiers
Et les traitres ſoudoiers.

L'uſage eſtoit anciennement de raſer les fols : & c'eſt, je crois, à cet uſage qu'il faut rapporter ces vers qu'on lit dans le même paſſage, au ſujet de ce Saint qui avoit eſté battu de verges :

Et pour lui plus encore confondre
Tous les cheveux ly firent tondre
Comme à un fol marquiçon,
Ce fu par grant dériſion.

Il n'eſt pas douteux que la bouſſole ne fût connue long-temps avant Jean de Venette ; cependant lorſqu'il parle de Navigateurs, il les repréſente comme ſe conduiſant ſeulement par l'inſpection des Etoiles, ſur-tout de celle qu'il appelle *Journal.* On n'objectera point que c'eſtoit pour ſe conformer aux uſages du temps dont il écrivoit l'hiſtoire ; j'ay fait voir par pluſieurs exemples qu'il n'eſtoit pas ſcrupuleuſement attaché à cette règle.

Autres auteurs de la vie des trois Maries.

Je pourrois étendre mes recherches ſur l'original Latin d'où cet ouvrage a eſté tiré ; ſur un autre ouvrage Latin qui porte le même titre, compoſé depuis le François, qu'il a peut-eſtre copié, & dont on conſerve un Manuſcrit au Vatican * ; enfin, ſur une traduction en Proſe Françoiſe, faite vers le commencement du XVI.e ſiécle par Jean Drouin, de l'hiſtoire de Jean de Venette. Mais je me ſuis déja peut-eſtre trop arrêté ſur des objets qui, au fond, en méritent peu la peine. Je me contenteray de rapporter quelques ſingularitez que j'ay remarquées dans la traduction de Jean Drouin ; quoyqu'il ait ſouvent abrégé ſon original, & qu'il ait réduit les deux livres à un ſeul. Elles conſiſtent en des reproches faits aux femmes, de ce qu'elles ne nourriſſent pas leurs enfants comme la S.te Vierge, par un attachement mondain à la beauté de leur gorge, dont la S.te Vierge n'eſtoit pas touchée ; dans une exhortation aux gens d'Egliſe, à ne point donner de bénéfices à leurs parents, ſuivant l'exemple de J. C. qui ne fit Pape aucun des ſiens ;

Du Traducteur de Venette, Jean Drouin.

Additions tirées de ſa traduction.

* On en voit un à Saint Germain d'Auxerre, par Eſtienne Moron Souschantre de la Cathédrale, compoſé vers 1424.

& dans une hiſtoire très-apocryphe de S.t Longis, prétendu fondateur du Monaſtère de l'Iſle-barbe, ſur lequel ſont rapportées par occaſion quelques circonſtances topographiques.

Une addition du chapitre 185. fera juger en même temps de la ſcience de ce traducteur en matière d'Hiſtoire, & de la juſteſſe de ſes raiſonnements. L'Auteur original ayant rapporté les malheurs dont la France eſtoit accablée de ſon temps, c'eſt-à-dire, vers 1357, le traducteur ajoûte à ce récit, au chapitre 185: *Se France a eſté le temps paſſé en grant calamité à tort & ſans cauſe, & les pays deſſus nommez deſtruicts; Dieu le Créateur par ſa grace a regardé leſdits pays des yeulx de miſericorde, & a converti guerre & deſtruction en paix & joyeuſeté, & auſſi converti paour en* crainte. Mais, à dire la vérité pure, jamais les Anglois n'eurent droit ne action au Royaulme de France, & je le preuve ainſi. Pharamond fut le premier Roy de France, lequel fut par les François eſleu à Roy pour gouverner & deffendre. Soubs lui commencerent les François à uſer des Loix & juger les cauſes par quatres hommes eſleus de leurs gens, & alors les inſtituerent la Loy qui s'appelle Vaconia, par laquelle Loy les filles ne viennent point à ſucceſſion; & deſlors inſtituerent que jamais fille ne ſuccederoit à la Couronne de France. Il commença à regner l'an premier de l'empire de Honorius, & de l'Incarnation de N. S. J. C. 420. Par ainſi on peut facilement congnoiſtre que à tort & ſans cauſe, les Anglois firent la guerre au Roy de France, & fut le pays en grant tribulation.*

* *Sie.* Mais il y a ſûrement faute en cet endroit. L'édition de Rouen, 1511. in-4.° change la phraſe.

Je rapporteray encore en entier une addition du chapitre 129. au ſujet du luxe des femmes de Lyon, qui avoit eſté ſans doute occaſionné par le ſéjour que la Cour y avoit fait pendant les guerres d'Italie. Le traducteur n'eſtant pas encore content du long ſermon que l'Auteur avoit fait aux femmes veuves, à l'occaſion de la vie que les deux Maries menoient dans leur viduité, y ajoûte ces paroles, chapitre 129: *O! femmes de Lyon, qui en touttes gorres paſſez les femmes de France, voſtre deſir ne eſt que en beaux habillements & riches bagues; voſtre cueur eſt de tout à danſer, rire, railler & gaudir à tors & à travers; vos grands mondanitez, vos teſtes accouſtrées de perles, chaiſnes & pierreries, ſeront-elles cauſe de voſtre ſaulvement? certes je crois que*

On a dit en commun proverbe, *Gorres de Lyon.*

non. Vos obſtinations, & vouloir de faire pis, ſeront-ils cauſe d'amander voſtre vie! certes je crois que non; car j'ay veu de mes yeulx plus va avant & plus eſtes gorrieres. De nos Pariſiennes je me deporte, car elles ne portent pas ſi grans eſtats, ſinon qu'elles le puiſſent bien maintenir ſans repréhenſion. Les Orlieanoiſes approuchent aux Pariſiennes. Les Avignonnoiſes paſſent touttes les aultres. A ceulx à qui il appartient j'en laiſſe la correction. On lit dans l'édition in-4.° Roüen 1511. *Des Amyennoiſes je ne dis mot, car leur eſtat eſt très-ſimple & leur eſtat très-honneſte. Les Orleanoiſes approuchent des Pariſiennes en pluſieurs choſes. Les Roüennoyſes paſſent toutes les autres, mais j'en laiſſe la correction à qui il appartient.*

D'autres additions, chapitre 138. nous apprennent quelques particularitez concernant le traducteur; mais comme je ne me ſuis point propoſé de le faire connoître, j'obſerveray ſeulement qu'il dit avoir achevé ſa traduction un Jeudi matin 8. May 1505.

Jean de Venette eſt dit Breton.

Pluſieurs Hiſtoriens de l'Ordre des Carmes, & les Bibliothécaires de leurs Ecrivains, ont donné à Jean de Venette, qu'ils appellent *Joannes de Vineta*, l'Armorique ou Bretagne pour patrie; mais leur témoignage ſur ce point ne doit pas l'emporter ſur le paſſage de ſa Chronique, où il dit qu'il tiroit ſon nom de Venette près de Compiègne, lieu de ſa naiſſance. Quelques-uns de ces Auteurs diſent qu'il fut Provincial de Paris; je n'ay ni de quoy les démentir, ni de quoy appuyer cette particularité. Enfin, dans la liſte de ſes ouvrages, où il n'eſt fait aucune mention de ſa Chronique, ils comprennent, outre ſes vies des trois Maries, les livres ſuivants: *Adnotationes ad quartum librum Regum, Liber de Officiis divinis, Conciones ſynodales, Liber determinationum.* Je n'ay pu découvrir aucun de ces ouvrages, & ils ne ſont connus que par leur titre; ſi ce n'eſt la Chronique des Carmes, qui commençoit, au rapport de Dalendorpius, par ces mots: *Cum quidam Fratres noſtri Ordinis*, &c.

Ouvrages dont on le fait auteur.

MEMOIRE
CONCERNANT
LES OUVRAGES DE FROISSART.

Par M. DE LA CURNE.

Sommaire des Matières qui ſont contenues dans ce Mémoire.

I. Plan général de l'Hiſtoire de Froiſſart.
II. Plan particulier de cette Hiſtoire.
III. Diviſion des quatre volumes de cette Hiſtoire en chapitres, & celle du premier de ces volumes en pluſieurs parties.
IV. Froiſſart avoit-il fait ces diviſions?
V. Des temps pendant leſquels Froiſſart travailla à la compoſition de ſon Hiſtoire.
VI. Des recherches que Froiſſart avoit faites pour écrire ſon Hiſtoire, & des ſoins qu'il s'eſtoit donnez à ce ſujet.
VII. Quel but Froiſſart s'eſtoit propoſé en écrivant l'Hiſtoire, & quelles règles il s'eſtoit preſcrites pour l'écrire.
VIII. De la Chronologie de Froiſſart.
IX. Des trente premières années dont Froiſſart a traité au commencement de ſon Hiſtoire, d'après Jehan le Bel, ſçavoir, depuis 1326. juſqu'à 1356.

6. Avril 1734. LA vie de Froiſſart a fait le ſujet du dernier Mémoire que j'ay eu l'honneur de vous lire, Meſſieurs: je vais dans celuy-ci vous donner l'hiſtoire de ſes ouvrages, tant imprimez que manuſcrits, ſoit en proſe, ſoit en vers; & je vous rendray compte, le plus fidellement que je pourray, de tout ce qu'ils contiennent. Peut-eſtre ſemblera-t-il que j'ay pouſſé les détails un peu trop loin: mais j'ay cru devoir une attention particulière à un Hiſtorien qui ſeul en vaut un grand nombre d'autres, par l'importance des matières qu'il a traitées, & par la durée des temps dont il nous a laiſſé l'hiſtoire. Je me ſuis apperçu d'ailleurs, que l'Auteur avoit répandu dans ſon ouvrage beaucoup de faits, qui ſervent à éclaircir d'autres faits précédents; & que faute d'en avoir eſté prévenu, il m'eſtoit ſouvent arrivé, ou d'eſtre arrêté dans ma lecture, ou de n'en

pas tirer tout le fruit que j'aurois pu : c'eſt ce qui m'a fait ſentir le beſoin qu'auroient ceux qui liroient Froiſſart, d'avoir cet éclairciſſement. Pour leur applanir les difficultez, & leur donner des règles qui pûſſent les conduire, j'ay tâché de faire ce que j'aurois voulu avoir trouvé tout fait, quand j'ay commencé à lire cet Auteur : car je ne me propoſe pas ſeulement de donner une idée de nos Hiſtoriens, qui ſatisfaſſe ceux qui auront ſimplement la curioſité de les connoître ; mon objet eſt que ces Mémoires ſervent d'introduction à ceux qui voudront en entreprendre la lecture, & qu'ils la leur rendent, autant qu'il ſe pourra, plus aiſée, plus intéreſſante & plus inſtructive.

I.

Plan général de ſon Hiſtoire.

L'Hiſtoire que Froiſſart nous a laiſſée, s'étend depuis l'an 1326. juſqu'en 1400. Elle ne ſe borne pas aux événements qui ſe ſont paſſez en France dans ce long eſpace de temps ; elle comprend dans un détail preſque auſſi grand, ce qui eſt arrivé de conſidérable en Angleterre, en Ecoſſe, en Irlande, en Flandres. On y trouve encore une infinité de particularitez touchant les affaires des Papes de Rome & d'Avignon, touchant celles d'Eſpagne, d'Allemagne, d'Italie, quelquefois même de la Pruſſe, de la Hongrie, de la Turquie, de l'Afrique, des autres pays d'Outre-mer, enfin, de preſque tout le monde connu. Mais cette multitude immenſe de faits ſi différents les uns des autres, dont l'ordre chronologique n'eſt pas bien débrouillé, ne préſente ſouvent au lecteur qu'un mélange confus d'événements paſſez en divers temps & dans divers pays, dont il ne peut ſe faire aucune idée diſtincte, & parmi leſquels ſa mémoire ne ſçauroit rapprocher tant d'objets épars qui ont entre eux une liaiſon néceſſaire. On trouvera à la fin de ce Mémoire, une indication abrégée des principaux faits qui ſont rapportez dans tout le cours de cette hiſtoire ; & afin de remédier, du moins en partie, au deſordre qui règne dans la diſpoſition de ces événements, je les diſtribueray chacun dans

la claſſe qui leur convient, en marquant les chapitres qu'il faut lire, pour voir de ſuite l'enchaînement des cauſes d'une même nature, ainſi que l'hiſtoire d'un même pays & d'une même nation. Je ne puis entrer ici dans un détail bien étendu. Pour ne rien laiſſer à deſirer, il faudroit ſur chaque article, faire des renvois exacts de tous les paſſages qui précèdent à tous ceux qui les ſuivent, & de ceux-ci à tous les précédents; mais ce travail ne peut s'exécuter que ſur l'original même, & il demanderoit toute l'attention d'un éditeur qui s'intéreſſeroit à l'avantage de ſes lecteurs.

II.

Plan particulier de l'Hiſtoire de Froiſſart.

L'Hiſtoire de Froiſſart eſt diviſée en quatre livres, ou volumes, dans tous les imprimez & dans tous les manuſcrits.

Le premier commence par le couronnement d'Edouard III. Roy d'Angleterre, en 1326. & par l'avénement de Philippe de Valois à la Couronne de France en 1328. Il finit à l'an 1379. incluſivement.

Froiſſart reprend dans le ſecond volume l'hiſtoire des trois dernières années du volume précédent, d'une manière plus étendue qu'il n'avoit fait d'abord, en ayant eſté mieux informé depuis. Il continue juſqu'à la paix des Gaulois avec le Duc de Bourgogne, dont le traité, qui ſe trouve au pénultième chapitre de ce volume, eſt daté du 18. Décembre 1385.

Le troiſième volume remonte juſqu'à l'an 1382. incluſivement, reprenant le récit de quelques faits dont il avoit eſté fait mention dans le ſecond, depuis le chapitre 93. juſqu'à la fin. Les événements de ces quatre dernières années, dont on avoit déja vû l'hiſtoire, ſont tellement détaillez dans le troiſième volume, qu'elles en rempliſſent les 29. premiers chapitres. Le reſte eſt employé à l'hiſtoire des années ſuivantes juſqu'à l'année 1389. finiſſant à la trêve conclue pour trois ans entre la France & l'Angleterre, & aux préparatifs qui ſe faiſoient pour l'entrée de la Reine Iſabelle de Bavière dans Paris, dont l'Auteur promet de parler dans la ſuite.

Le

Le quatrième volume commence par le récit des fêtes & des magnificences qui furent faites pour cette entrée, & finit au détrônement & à la mort de Richard II. Roy d'Angleterre en 1400. & à l'élection qui fut faite la même année, de Robert Empereur d'Allemagne. Ces événements terminent les deux derniers chapitres de tout l'ouvrage.

Cette manière de diviſer l'hiſtoire de Froiſſart, eſt la même dans tous les manuſcrits & dans tous les imprimez; mais ces diviſions ne commencent & ne finiſſent pas toûjours aux mêmes endroits dans tous les exemplaires. Je rendray compte de ces variations, qui, à la vérité, ne ſont pas bien conſidérables, dans l'article où je traiteray des différents imprimez ou manuſcrits de Froiſſart, que j'ay eus entre les mains.

III.

Diviſion des quatre volumes de Froiſſart en chapitres, & du premier volume en pluſieurs parties.

Les quatre volumes de l'Hiſtoire de Froiſſart ſe ſubdiviſent chacun en un grand nombre de chapitres, qui ſont diverſement répartis, ſuivant les différents manuſcrits & les différents imprimez: mais outre ces diviſions, dans un grand nombre de manuſcrits, il s'en trouve encore une autre, qui eſt particulière au premier volume. Les uns le partagent en quatre livres ou parties, les autres en ſix, & quelques-uns en huit. J'en rendray compte lorſque je parleray des manuſcrits de Froiſſart. C'eſt dans quelqu'une de ces quatre, ſix ou huit diviſions du premier volume, qu'on doit chercher où ſe terminoit la partie de l'hiſtoire de Froiſſart, que cet Auteur porta en Angleterre, & qu'il préſenta à la Reine Philippe de Haynault. Elle précède néceſſairement les livres ou parties, dans leſquelles la mort de cette Reine, arrivée en 1369. ſe trouve rapportée; elle précède de même, ſi je ne me trompe, tout ce qui ſe lit avant l'an 1367. où il eſtoit Clerc de la Chambre de la Reine d'Angleterre: car je crois que ce fut l'hiſtoire qu'il luy préſenta, qui le fit connoître, & qui luy mérita ce titre

dans la Maiſon de cette Princeſſe. On ne peut douter non plus qu'elle ne ſoit poſtérieure au récit de la bataille de Poitiers, en 1356. puiſque ce n'eſt que depuis cette époque que Froiſſart a commencé d'écrire. Il ne faut donc la chercher, ni avant, ni après les années 1357—1358—1359 ou 1360. je me déterminerois volontiers pour l'année 1360. c'eſt celle où ſe conclut le Traité de Bretigny, qui pacifia les François & les Anglois. Ce temps s'accommode aſſez bien avec celuy auquel il me paroît que notre Hiſtorien dut paſſer en Angleterre; la circonſtance de la paix mettoit une interruption aſſez naturelle, à une hiſtoire qui ſembloit n'avoir d'autre objet que de traiter des faits qui concernoient la guerre. Le ſecond & le troiſième volumes ſe terminent pareillement, l'un à la paix du Duc de Bourgogne avec les Gantois, en 1385. l'autre à celle des François avec les Anglois, en 1387. Froiſſart diſcontinua encore d'écrire en 1392. & pendant les années ſuivantes, qui ſe paſsèrent en différentes trèves faites ſucceſſivement entre les François & les Anglois, & dont il profita en 1394. pour aller en Angleterre, où il n'avoit point eſté depuis vingt-ſept ans.

Voy. ſon. Hiſt. vol. 4. ch. 61. p. 190.

IV.

Froiſſart avoit-il fait ces diviſions?

On pourroit demander ſi Froiſſart avoit diviſé luy-même ſon hiſtoire, de la manière que je viens de dire. Je ne doute point qu'il ne ſoit l'Auteur du partage en quatre volumes. Outre qu'il ſe trouve dans tous les manuſcrits, à remonter juſqu'à ceux de ſon temps; luy-même citant quelquefois dans un de ces volumes, des faits qu'il a rapportez dans les précédents, il uſe de ces termes [a] : *Comme il eſt contenu cy-deſſus en une autre hiſtoire.* Ou de ces autres [b] : *Comme vous avez ouy cy-*

[a] Ils ſe liſent au ch. 3. du troiſième volume, p. 6. en parlant des Traitez de Bretigny & de Calais, dont il a fait mention dans le premier volume.

[b] On les voit au commencement du ch. 51. p. 168. du quatrième volume, dans les quinze premières lignes, qui ſe trouvent placées, dans un grand nombre de Manuſcrits, à la tête de ce même volume.

deſſus recorder au precedent livre de cette haute & excellente hiſtoire. Mais pour la ſubdiviſion du premier volume en quatre, ſix, ou huit livres, on ne la voit point dans les manuſcrits les plus anciens : d'ailleurs elle n'eſt pas uniforme dans ceux où elle ſe trouve : ainſi je n'héſite point à croire qu'elle eſt l'ouvrage des Copiſtes qui ſont venus dans la ſuite.

A l'égard des chapitres de chaque volume, & des titres de ces chapitres, on ne les rencontre que dans les imprimez, ou dans les manuſcrits du temps des imprimez & poſtérieurs ; elle y eſt différente ſuivant ces différents manuſcrits ou imprimez, & je ne vois nulle apparence que Froiſſart en ſoit l'Auteur. Un ſeul paſſage pourroit faire quelque difficulté à ce ſujet : il ſe trouve au premier volume, *pag. 116.* où l'Hiſtorien renvoye au chapitre précédent ; mais ce paſſage eſt évidemment interpolé. Quoyqu'il ſe liſe, à la vérité, dans les trois éditions Gothiques & dans celles de Sauvage ; il ne ſe trouve dans aucun des manuſcrits que j'ay vûs, à l'exception d'un ſeul de la Bibliothéque du Roy, *n.° 8321.* qui eſt de la fin du XVe ſiècle, & l'un des moins authentiques que nous ayons.

V.

Des temps pendant leſquels Froiſſart travailla à la compoſition de ſon Hiſtoire.

La principale de ces diviſions, celle qui partage l'hiſtoire de Froiſſart en quatre volumes, ſert à marquer autant d'époques différentes, auſquelles il s'eſt arrêté dans le cours de ſon ouvrage ; ſoit parce que la matière luy manquoit, ayant conduit ſa narration juſqu'au temps où il écrivoit ; ſoit qu'il voulût prendre quelque repos ou en donner à ſes lecteurs. Mais ces endroits ne ſont pas les ſeuls, où Froiſſart a ſuſpendu le cours de ſon Hiſtoire : on en remarque encore pluſieurs, dont je tâcheray de fixer la date, ainſi que des autres, autant qu'il me ſera poſſible. Avant que d'entrer dans cet examen, je m'explique ſur la manière dont j'entends que Froiſſart diſcontinua de travailler à ſon hiſtoire. Ce que j'ay

dit de ſa perſonne, nous le fait voir continuellement occupé de cet objet; & plus de quarante années de ſa vie, à commencer dès l'âge de vingt ans, ſe paſſent dans ce travail: mais dans un ſi long eſpace de temps, il en eſt un qui appartient plus directement à la compoſition de ſon ouvrage; c'eſt celuy auquel, après avoir fait de grands voyages & beaucoup de recherches, il raſſembla ſes matériaux, les mit en ordre, & en forma une ſuite d'Hiſtoire, telle que nous l'avons aujourd'huy. Comme il y a travaillé à pluſieurs repriſes, je tâcheray d'aſſigner à chacune de ces parties le temps qui luy convient, & de déterminer quand elle fut commencée & achevée, combien d'années l'Auteur y employa, & les intervalles pendant leſquels il diſcontinua d'écrire. Je crois tous ces détails eſſentiels. Froiſſart parcourut beaucoup de pays, dans pluſieurs deſquels il ſéjourna un temps conſidérable; il fut attaché en différents temps à des Cours dont les intérêts eſtoient fort oppoſez; il fréquenta un grand nombre de Princes & de Seigneurs de divers partis. Il ſeroit bien difficile qu'il ne ſe fût pas laiſſé prévenir, ou d'affection pour les uns ou de haine pour les autres; & qu'il ſe fût toûjours défendu de l'illuſion de la prévention, dont la bonne foy ne ſert ſouvent qu'à nous rendre plus ſuſceptibles. Si l'on veut ſe rappeller les circonſtances de la vie de notre Hiſtorien, rapportées dans mon premier Mémoire, & qu'on les rapproche des temps auſquels il travailla à la compoſition des différentes parties de ſon hiſtoire; non-ſeulement on verra les inſtructions qu'il avoit eſté en état de prendre, tant par rapport aux lieux, que par rapport aux perſonnes qu'il avoit vûes; mais on jugera encore des partis auſquels on peut le ſoupçonner d'avoir incliné. Ces connoiſſances une fois bien établies, ſeront d'un grand ſecours pour faire apprécier plus au juſte les différents degrez d'autorité qu'il mérite, ſuivant les différentes matières qu'il a traitées, & les temps auſquels il les a traitées. Sans qu'il ſoit beſoin de m'expliquer davantage à ce ſujet, tout lecteur pourra faire l'application de cette règle, à meſure qu'il avancera dans la lecture de Froiſſart: elle luy ſervira de guide à chaque pas; elle le garantira de l'erreur ou de la ſéduction;

ſoit que l'Hiſtorien ait eſté mal informé, ſoit qu'il ait voulu impoſer à ſes lecteurs, s'il eſt vray qu'il en ait eſté capable.

Le premier volume de Froiſſart comprend, comme je l'ay dit, l'hiſtoire depuis l'an 1326. juqu'à l'an 1379. Cet eſpace renferme le temps de ſon voyage en Angleterre: temps auquel on doit néceſſairement ſuppoſer qu'il avoit diſcontinué ſon hiſtoire; car il la regardoit alors comme eſtant achevée en cette partie: puiſqu'il dit qu'il la porta en Angleterre, où il la préſenta à la Reine. Elle finiſſoit, comme je l'ay déja dit, vers l'an 1360. & comme on a vû auſſi qu'elle eſtoit achevée en 1361. & qu'il ne l'avoit commencée qu'environ l'an 1357. il eſt évident que Froiſſart n'a guères employé plus de 3. ou 4. ans à la compoſition de cette partie, qui eſt néantmoins une de celles qu'il me paroît avoir le plus travaillées.

Une ſorte de liaiſon que je trouve * entre pluſieurs chapitres du reſte de ce premier volume, dont les premiers annoncent d'autres chapitres fort éloignez, me perſuade que ce reſte a eſté compoſé tout de ſuite ſans aucune interruption, & que par conſéquent l'Auteur ne commença à écrire que vers l'an 1379. puiſqu'il finit par le récit des événements de cette année. En effet, je crois que pendant le temps qu'il paſſa au ſervice de la Reine Philippe de Haynault, depuis 1361. juſqu'à 1369. il fut plus occupé à faire, par ſes ordres, des poëſies galantes, des vers amoureux, qu'à travailler à l'hiſtoire; & que quoyque dans ſes différents voyages, dont pluſieurs ne furent faits qu'après la mort de cette Princeſſe, il ſongeât toûjours à s'informer de l'hiſtoire de ſon temps, il n'avoit, au milieu d'une vie toûjours agitée, ni aſſez de loiſir, ni l'eſprit aſſez libre, pour l'écrire. Il employa trois ou quatre ans à compoſer cette dernière moitié de ſon premier volume: car

* Froiſſart ayant rapporté ſous l'an 1364. au chap. 229. page 292. du premier volume, que la paix avoit eſté faite en Bretagne, promet de traiter dans la ſuite de la rupture de cette paix, qui arriva depuis. L'hiſtoire de cette rupture ſe lit au chap. 314. qui ſuit, à la page 438. ſous l'an 1373. & le récit des guerres qui s'enſuivirent, continue juſqu'à la fin de ce premier volume.

Comparez pareillement ce qu'on lit ſous l'an 1373. chap. 313. p. 437. du premier volume, avec ce qui eſt rapporté ſous l'an 1377. chap. 329. page 458. du même volume.

on va voir que le volume ſuivant, auquel il ne travailla pas auſſi-tôt après, fut compoſé depuis 1385. juſqu'à 1388. Quoyque Froiſſart ait écrit le premier volume à deux repriſes différentes, il paroît que la préface qui eſt à la tête ne fut faite qu'après qu'il eut eſté entièrement achevé: puiſque l'Auteur y parle de ſon voyage en Ecoſſe, où il n'alla qu'après avoir préſenté la première moitié de ce volume à la Reine d'Angleterre.

On ne trouve aucune interruption ſenſible dans tout le cours du ſecond volume: l'Auteur en employe les vingt-ſept premiers chapitres à reprendre les événements des trois dernières années du volume précédent, qui avoient eſté rapportez trop ſuccinctement. Il y ajoûte de nouveaux faits ou de nouvelles circonſtances, à ceux dont il avoit parlé; ou bien il en rectifie la narration, comme en ayant eſté mieux informé depuis: & c'eſt d'où je tire ma preuve qu'il y eut quelque intervalle entre la compoſition du premier volume & celle du volume ſuivant. Après ces vingt-ſept premiers chapitres, il reprend le fil de ſon Hiſtoire, qu'il conduit juſqu'à la paix que les Gantois obtinrent du Duc de Bourgogne, & dont il rapporte le Traité original, daté du 18. Décembre 1385. C'eſt donc vers l'année 1385. ou 1386. que le ſecond volume de Froiſſart commença d'eſtre compoſé; il eſtoit achevé en 1388. Cette même année il alla chez le Comte de Foix. Dans le récit qu'il fait de ſon voyage, il dit que quelques perſonnes luy rappelloient des événements dont il avoit parlé dans ſon hiſtoire; & ces événements ſe liſent dans le ſecond volume, qui fut, ſuivant les apparences, écrit tout de ſuite.

On trouve une interruption de plus de douze ans entre la compoſition de ce volume & celle du ſuivant; car l'Auteur ne commença celuy-ci, qui eſt le troiſième, qu'en 1390*. Alors il écrivoit par l'ordre & aux gages du Comte de Blois;

* Froiſſart dit formellement au chapitre 24. page 83. du troiſième volume, qu'il écrivoit *cette Cronique* l'an 1390. & il le confirme encore dans la ſuite, puiſqu'ayant achevé le récit du voyage qu'il fit à Midelbourg en

il le dit expreſſément au commencement & au chapitre 97. page 266. de ce volume. Rien n'empêche qu'on ne puiſſe croire que le volume précédent avoit eſté compoſé par les ordres du même Comte; puiſque j'ay dit dans mon prémier Mémoire, que Froiſſart me paroiſſoit avoir eſté attaché à ſon ſervice dès l'an 1385. Le troiſième volume, qui remonte juſqu'aux événements qui s'eſtoient paſſez depuis l'an 1382. & qui leur donne plus d'étendue, ayant eſté, comme je viens de le dire, commencé en 1390. eſtoit déja achevé en 1392. L'Auteur le fait aſſez entendre dans l'endroit où il parle des conventions que le Duc de Bretagne avoit faites avec le Roy de France: il dit que dans le temps qu'il finiſſoit ce livre, le Duc les avoit obſervées fidellement, & n'avoit rien fait juſque-là qui méritât d'eſtre rapporté [a]. On verra dans la ſuite, en 1392. la déſobéiſſance de ce Duc, qui, après avoir reçu chez luy Pierre de Craon criminel d'Etat, réſiſta aux ordres que Charles VI. luy donna de le luy renvoyer. Tout ce volume me paroît avoir eſté compoſé de ſuite; du moins on y voit une liaiſon ſenſible entre pluſieurs chapitres éloignez les uns des autres [b].

L'interruption qui ſe trouve du troiſième au quatrième volume, me ſemble avoir eſté faite pour donner du repos

Zélande vers l'an 1390. pour s'informer de l'hiſtoire des guerres de Portugal, il dit qu'il s'en retourna depuis en ſon pays; à quoy il ajoûte au chapitre 26. p. 88. de ce même volume: *Si ouvray & beſongnay ſur les parolles & relations faites du gentil Chevalier Meſſire Jehan Ferrand Portelet, & croniquay tout ce qu'ès Royaumes de Portugal & de Caſtille eſt advenu juſques à l'an de grace de N. S. 1390.*

[a] Voici le paſſage entier. Froiſſart ayant dit au chapitre 121. page 323. du troiſième volume, que le Duc de Bretagne qui eſtoit venu à Paris, où il avoit fait pluſieurs promeſſes au Roy en 1388. s'en retourna enfin à Nantes; il ajoûte: *Nous ſouffrerons*, c'eſt-à-dire nous diſcontinuerons, *à parler du Duc de Bretagne, car il me ſemble qu'il a bien tenu ſon convenant au Roy, & à ſes oncles, & n'a fait choſe qui à ramentevoir face (n'avoit fait au jour que je cloi ce livre;) je ne ſay s'il en fera nulle; s'il en fait j'en parlerai ſelon ce que j'en ſauray.*

[b] Comparez ce qui ſe lit au chapitre 41. page 145. du troiſième volume, avec ce qui ſe lit aux chapitres 78. & 79. & ce qui eſt rapporté au chapitre 50. avec le chapitre 65. Voyez les faits rapportez aux chapitres 74. 75. 76. & 96. leſquels avoient eſté annoncez au chapitre 69. Enfin, voyez le chapitre 101. page 276. ſous l'an 1387.

au Lecteur plûtôt qu'à l'Hiſtorien : car Froiſſart, en finiſſant le troiſième volume, annonce les faits qui ſont la matière du commencement du volume ſuivant. Je crois que l'Hiſtorien paſſa tout de ſuite de la compoſition du troiſième volume à celle des cinquante premiers chapitres du quatrième, qui ſe terminent aux événements de l'année 1392. Un grand nombre de Manuſcrits, & les éditions Gothiques, qui ne font commencer le quatrième volume qu'après ces cinquante premiers chapitres, forment un préjugé très-naturel en faveur de cette opinion. D'ailleurs, depuis l'année 1392. où ils finiſſoient, deux ans ſe paſsèrent en négociations continuelles entre les François & les Anglois, pendant leſquels on fit pluſieurs trèves de peu de durée, qui aboutirent enfin à une paix ou trève de quatre ans. On ne peut douter que Froiſſart n'ait alors interrompu ſon Hiſtoire ; puiſque c'eſt le temps auquel il fit ſon voyage en Angleterre, où il ſéjourna trois mois. Je crois que cette interruption fut conſidérable ; parce que le reſte du quatrième volume, qui me paroît avoir eſté écrit tout de ſuite, ne fut compoſé, ſi je ne me trompe, que pluſieurs années après ce voyage, c'eſt-à-dire, à la fin du XIV.e ſiècle, ou au commencement du XV.e On y lit des événements qui appartiennent aux années 1399. & 1400. Je ne vois rien qui puiſſe nous faire juger de la durée du temps que l'Auteur avoit donné à la compoſition de cette dernière partie.

Il eſt à propos de faire une obſervation générale, au ſujet des interruptions dont je viens de parler, & dont j'ay tâché de déterminer le temps. Lorſque notre Hiſtorien finiſſoit une des parties de ſon Hiſtoire, il la conduiſoit toûjours juſqu'au temps auquel il écrivoit ; & ſur la fin, il rapportoit les événements à meſure qu'ils ſe paſſoient : d'où il arrive, ce me ſemble, qu'on y trouve plus de confuſion, ſouvent même des omiſſions & des mépriſes, qu'il a eſté obligé de ſuppléer ou de relever dans la partie ſuivante. Ce ſont apparemment ces divers ſuppléments qui luy font prendre dans pluſieurs endroits le titre, non ſeulement d'*Acteur*, c'eſt-à-dire Auteur, mais encore celuy d'*Augmentateur* de cette Hiſtoire, & qu'il

qu'il dit dans d'autres endroits, l'avoir *empriſe, pourſuivie & augmentée* [a].

VI.

Des recherches que Froiſſart avoit faites pour écrire l'Hiſtoire, & des ſoins qu'il s'eſtoit donnez à ce ſujet.

On a vû dans mon précédent Mémoire, avec combien de peines & de fatigues Froiſſart avoit viſité la plûpart des Cours de l'Europe. Admis chez les plus grands Seigneurs [b], & s'inſinuant dans leur confiance, au point de mériter, non-ſeulement qu'ils luy racontaſſent pluſieurs détails, ſoit de leur vie, ſoit des événements dont ils avoient eſté témoins, ou auxquels ils avoient eu part, mais qu'ils luy découvriſſent même quelquefois le ſecret des réſolutions priſes dans les Conſeils les plus intimes, & ſur les affaires les plus importantes; il n'avoit pas moins d'attention à profiter des entretiens de ceux à qui il pouvoit parler, & qu'il pouvoit interroger avec plus de liberté [c]. Il paroît qu'il avoit eſté inſtruit de quelques particularitez de la

[a] Froiſſart commence le cinquantième chapitre du troiſième volume de ſon Hiſtoire, page 159. par ces mots: *En ſi grande & ſi noble Hiſtoire comme ceſte eſt (dont je Sire Jean Froiſſart ay eſté Auguementateur & Reciteur,* &c.

Sous l'an 1388. vol. 3. ch. 111. page 300. il dit: *Ja Leteur & Augmentateur de ce Livre pour ce temps eſtoye ſur les frontières de ce pays du Berry & de Poictou & la Comté de Blois de lez mon tres cher & honoré ſeigneur le Comte Guy de Blois par lequel cette Hiſtoire eſt empriſe, pourſuivie & augmentée.*

Parlant de la cataſtrophe de Richard II. Roy d'Angleterre, année 1399. vol. 4. ch. 349. il dit: *Pourtant que j'ay dictée, ordonnée & augmentée à mon loyal pouvoir ceſte Hiſtoire, je l'eſcry pour donner cognoiſſance qu'il devint.*

[b] On lit dans le Prol. de ſon premier volume: *Vray eſt que je qui ay empris ce Livre a ordonner, ay par plaiſance qui à ce m'a toujours encliné, frequenté pluſieurs Nobles & Grands Seigneurs tant en France qu'en Angleterre, en Eſcoſſe (en Bretagne,* ajoûtent quelques MSS.) *& en pluſieurs autres pays, & en ay eu la cognoiſſance d'eux, & ay toujours a mon pouvoir juſtement enquis & demandé du fait des guerres & des aventures, & par eſpecial depuis la groſſe bataille de Poictiers ou le noble Roy Jehan de France fut pris,* &c.

[c] Voyez volume 3. ch. 3. page 7. & chap. 24. page 83. Voyez encore ſur ce ſujet, tout ce qu'il dit dans le premier chapitre du troiſième volume, aux chapitres 25. & 56. du même volume, & aux chapitres 18. 26. 38. 61. 62. & 63. du quatrième.

Il fait un détail très-exact & très-curieux d'un fameux pas d'armes tenu en 1390. pendant trente jours par

Cour de France, par des domeſtiques mêmes du Roy, & par ceux qui l'approchoient de plus près. Si dans ſes voyages dans les Cours & dans les autres lieux qu'il viſitoit, il ſe rencontroit des perſonnes de qui il pût tirer des inſtructions, ſur-tout des gens de guerre[a] ou des Hérauts[b], qui eſtoient en ces temps-là les Agens les plus ordinaires dans les négociations & dans les grandes affaires; il ſe lioit de converſation avec eux, les amenoit inſenſiblement à parler ſur les points d'hiſtoire dont ils devoient eſtre le mieux informez, eu égard au pays d'où ils eſtoient, & aux autres circonſtances de leur vie: il ne les quittoit qu'après leur avoir fait dire tout ce qu'ils en ſavoient; & ce n'eſtoit que pour aller auſſi-tôt jetter ſur le papier ce qu'il avoit appris d'eux. Non content de recueillir ces précieuſes

trois Chevaliers François, auprès de la ville de Calais; & il paroît qu'il en ſavoit des particularitez connues de très-peu de perſonnes. Voyez le chapitre 12. du quatrième volume, pages 46. & 54.

Il parle des circonſtances de l'aſſaſſinat du Conneſtable Cliſſon, en homme qui eſtoit inſtruit des particularitez les plus ſecretes de l'Hiſtoire de ſon temps. Voyez le chapitre 39. du quatrième volume, pp. 144. & 145.

[a] Tout le détail curieux que Froiſſart fait de l'Irlande, volume 4. chapitre 63. tout entier, page 200. juſqu'à 205. & de la conquête que le Roy d'Angleterre fit de ce Royaume en 1394. eſt le fruit d'une longue converſation qu'il avoit eûe à la Cour du Roy d'Angleterre, avec Henry Caſtede Ecuyer Anglois, qui avoit eſté ſept ans priſonnier en Irlande, & que le Roy d'Angleterre y avoit renvoyé depuis, pour tâcher de civiliſer les peuples de ce pays, & de leur faire prendre les mœurs & les habillements des Anglois. Il tenoit d'un Chevalier d'Angleterre nommé Guillaume de Liſle, qui avoit ſuivi le Roy d'Angleterre à la même conquête d'Irlande, le récit qu'il fait du merveilleux trou de Saint Patrice, dans lequel ce Chevalier luy dit qu'il avoit demeuré toute une nuit. Voyez le chapitre 61. du quatrième volume, page 192. & les chapitres 7. & 63. du troiſième volume.

[b] Froiſſart parlant de la paix ou trêve conclue entre la France & l'Angleterre, aux Conférences de Lelinghen près d'Abbeville, en 1393. du volume 4. chapitre 56. page 184. dit que le Roy d'Angleterre en reçut la nouvelle par un Héraut que ſes oncles luy envoyèrent: *Et pour les bonnes nouvelles que le Héraut nommé au Roy avoit apportées, il luy donna de grands dons, ſi comme ledit Héraut me dit depuis à loiſir chevauchant avec luy au royaume d'Angleterre.*

Parlant d'une offre qui fut faite aux Vénitiens par les Ambaſſadeurs du Roy de Hongrie, afin d'avoir de l'argent pour la délivrance du Duc de Nevers priſonnier en Turquie, & de la réponſe que les Vénitiens firent à leurs propoſitions, il dit, année 1397. volume 4. chapitre 88. page 288. en rapportant cette réponſe: *Selon ce que je fu informé par celuy qui fut à la reponſe faite.*

autoritez, & de comparer avec ſoin, comme il en avertit luy-même [a], les témoignages des perſonnes qui avoient ſuivi des partis contraires, il vouloit des preuves encore moins ſuſpectes. Il conſultoit les Traitez que les Princes avoient faits entr'eux; leurs deffis ou déclarations de guerre, les lettres qu'ils s'écrivoient, & les autres titres de cette nature [b]. Il dit expreſſément qu'il en avoit vû pluſieurs qu'il ne rapporte point, nommément ceux de la Chancellerie du Roy d'Angleterre; & on en trouve quelques-uns tranſcrits en entier dans le cours de ſon Hiſtoire. Il paroît même qu'il ne prenoit point au hazard tous ceux qu'il rencontroit, qu'il les examinoit avec des yeux critiques, & qu'il les rejettoit lorſque leur authenticité ne luy ſembloit pas aſſez prouvée.

VII.

Quel but Froiſſart s'eſtoit propoſé en écrivant l'Hiſtoire, & quelles règles il s'eſtoit faites pour l'écrire.

On juge aiſément par le détail des ſoins que Froiſſart nous dit luy-même avoir pris, qu'il connoiſſoit les règles de la ſaine critique, & la véritable méthode que l'on doit ſuivre pour écrire l'Hiſtoire. Il nous apprend d'ailleurs qu'il ne s'eſtoit pas

[a] Voyez au chapitre 125. du troiſième volume, page 334. le détail qu'il fait de la guerre des Anglois & des E'coſſois. Il dit que ce qu'il rapporte de la bataille qu'ils ſe donnèrent à Neufchaſtel, il le tient des Chevaliers & E'cuyers des deux partis, qu'il avoit vûs. On peut voir auſſi, chap. 21. page 87. du quatrième volume, le récit du voyage qu'il fit en Zélande, pour ſavoir des nouvelles de la guerre de Portugal par les Portugais mêmes.

[b] Après avoir parlé de pluſieurs articles réglez à Calais en 1360. entre le Roy Jean, au ſortir de ſa priſon, & le Roy Edouard III. d'Angleterre, il ajoûte ces paroles, volume premier, chap. 213. p. 252. *Encore avecques ces choſes furent pluſieurs autres Lettres faites & alliances deſquelles je ne puis du tout faire mention, car durant quinze jours ou environ que les deux Rois & leurs enfans & leurs Conſuls* (Conſeillers) *furent en la ville de Calais y avoit tous les jours parlement & nouvelles ordonnances en reconfornant & allouant la paix* (de Bretigny) *& d'abondant renouvelloient Lettres ſans briſer ne corrompre les premieres, & les faiſoient toutes ſur un date pour eſtre plus ſeures & plus approuvées, deſquelles j'ay vû depuis la copie ſur les Regiſtres de la Chancellerie de l'un Roy & de l'autre.*

Voyez encore comment il s'exprime au commencement du chapitre 107. du troiſième volume, p. 289. en parlant de la déclaration de guerre que le Duc de Gueldres fit en 1387. au Roy Charles VI.

Voy. vol. 3. ch. 64. p. 192.

propoſé de donner ſeulement une Chronique où l'on vît des faits rapportez ſéchement à leur date, & dans l'ordre où ils ſont arrivez; mais qu'il avoit voulu écrire ce qu'on peut appeller véritablement une Hiſtoire, dans laquelle les événements fuſſent revêtus des circonſtances qui les avoient accompagnées. Les détails qui découvrent les reſſorts ſecrets qui font agir les hommes, ſont préciſément ce qui dévoile le caractère & le fond du cœur des perſonnages que l'Hiſtoire met ſur la ſcène; & c'eſtoit-là une des parties eſſentielles du deſſein que Froiſſart s'eſtoit propoſé en écrivant l'Hiſtoire. Pluſieurs paſſages de ſon ouvrage nous montrent qu'il y avoit eſté porté par une inclination naturelle, & qu'il trouvoit un plaiſir [a] infini dans cette occupation: mais une autre vûe, qui luy fait bien plus d'honneur, avoit extrêmement fortifié ce goût naturel. Il ſongeoit à conſerver aux ſiècles à venir, la mémoire [b] des hommes qui s'eſtoient rendus recommandables par leur courage & par leurs vertus; de donner à leurs actions un prix que rien ne pût ni effacer ni altérer; & en amuſant utilement ſes lecteurs, de faire naître ou d'augmenter dans leur cœur, l'amour de la gloire par les exemples les plus ſignalez. Ce déſir qui l'a toûjours animé dans ſes recherches, l'a ſoûtenu dans un travail de plus de quarante ans, où il n'épargna ni ſoins ni veilles, & pour lequel il ne craignit pas de dépenſer des ſommes conſidérables. En effet, rien n'eſt plus propre que le ſpectacle que Froiſſart met continuellement ſous les yeux de ſes lecteurs, à

[a] Froiſſart, au commencement du chapitre 13. du quatrième volume de ſon Hiſtoire, p. 55. dit: *Telles choſes à dire & mettre avant me ſont grandement plaiſantes, & ſe plaiſance ne m'euſt incliné à dicter & à l'enquerre je n'en fuſſe ja venu à bout.*

[b] Il commence en ces termes le prologue du premier volume de ſon Hiſtoire: *Afin que les honnorables empriſes & nobles avantures & faicts d'armes par les guerres de France & d'Angleterre ſoyent notablement enregiſtrés & mis en memoire perpetuele par quoy les Preux ayent exemple d'eux encourager en bien faiſant, je vueil traicter & recorder Hiſtoire de grand louenge.*

Il commence encore le premier chapitre de ce premier volume par ces mots: *Pour tous nobles cœurs encourager & leur donner exemple & matiere d'honneur, je Sire Jehan Froiſſart commence à parler,* &c.

Voyez auſſi volume 3. chapitre 1. page 2.

leur inſpirer l'amour de la guerre, cette vigilance induſtrieuſe, qui, toûjours en garde contre les ſurpriſes, eſt ſans ceſſe attentive à ſurprendre les autres, cette activité qui fait compter pour rien les peines & les fatigues, ce mépris de la mort qui élève l'ame au-deſſus de la crainte des périls, enfin cette noble ambition qui porte aux entrepriſes les plus hardies. Il fait paſſer en revûe tous les Héros que produiſirent pendant près d'un ſiècle, deux nations guerrières, dont l'une eſtoit encouragée par des ſuccès auſſi flateurs que continus, & l'autre, irritée par ſes malheurs, faiſoit les derniers efforts pour venger, à quelque prix que ce fût, ſon honneur & ſon Roy. Dans un ſi grand nombre de faits, dont pluſieurs furent extrêmement glorieux à l'une & à l'autre, il n'eſtoit pas poſſible qu'il ne s'en rencontrât quelques-uns d'une nature toute différente. Froiſſart ne s'eſt pas moins attaché à peindre ces derniers, afin de donner autant d'horreur pour le vice[a], qu'il inſpiroit d'amour pour la vertu. Mais ſi tous ces tableaux n'euſſent eſté que le fruit de ſon imagination, ils n'auroient pas touché autant qu'il le vouloit. Afin qu'ils fiſſent une impreſſion plus ſûre & plus forte ſur le cœur & ſur l'eſprit, il falloit qu'une vérité pure, dégagée de toute flaterie, ainſi que d'intérêt & de partialité, en fût la baſe. C'eſt cette vérité que notre Hiſtorien ſe picque d'avoir recherchée avec le plus de ſoin[b]. Au reſte, tout

[a] Froiſſart ayant employé les chapitres 16. & 17. de ſon quatrième volume à faire l'hiſtoire d'Aimerigot Marcel fameux Chef de bandits qui enfin fut pris, décollé & écartelé à Paris, il dit en commençant le chapitre 18. qui ſuit: *Je me ſuis mis à parler tout au long de la vie d'Aimerigot Marcel, & de remontrer tous ſes faits. La cauſe a eſté pour embellir ſon ame & ſepulture, car des bons & des mauvais on doit parler & traitter en une hiſtoire quand elle eſt ſi grande comme ceſte cy eſt pour exemple à ceux qui viendront, & pour donner matiere & action * de bien faire, car s'Aimerigot euſt tourné ſes voyes & argus en bonnes vertus, il eſtoit bon homme d'armes de fait & d'empriſe pour moult valoir, & pour ce qu'il en fit tout le contraire il en vint à male fin.*

* Sauvage, auſſi-bien que les deux Bibliothèques Gothiques, liſent ainſi; je crois cependant qu'il faudroit lire *achoiſon*, c'eſt-à-dire, occaſion.

[b] En rapportant les noms des braves qui ſe ſignalèrent à la bataille de Cocherel en 1364. vol. 1. chap. 222. page 275. il dit: *La eut dur hutin & grand poignis & faite mainte appertiſe d'armes. On ne doit pas mentir à ſon pouvoir.*

Après avoir fait un grand éloge du Comte de Foix, chez qui il avoit fait

ce que je viens de rapporter, eſt tiré de ſes propres paroles répandues dans une infinité de paſſages de ſon Hiſtoire; & c'eſt de quoy ſeulement je ſuis garant. Il s'agira de voir s'il a obſervé auſſi fidellement qu'il le promet, cette loy qu'il s'eſtoit impoſée [a], & qui eſt le premier devoir de tout Hiſtorien. Mais avant que d'entrer dans l'examen de cette queſtion, je feray quelques obſervations générales ſur la chronologie de Froiſſart; enſuite je parleray des trente premières années de ſon Hiſtoire, qui ne ſont, à proprement parler, qu'une introduction à l'hiſtoire des quarante & quelques années qui les ſuivirent, juſqu'à la fin du quinzième ſiècle.

VIII.

De la Chronologie de Froiſſart.

Je remarque dans la chronologie de Froiſſart, deux défauts eſſentiels qui ſont la ſource de tout le déſordre qui s'y trouve. Le premier eſt que, lorſqu'il paſſe de l'hiſtoire d'un pays à celle d'un autre, il fait ſouvent remonter l'hiſtoire qu'il commence, à un temps antérieur à celuy dont il vient de parler, ſans avoir preſque jamais l'attention d'en avertir ſes lecteurs. Le ſecond, qui n'eſt pas moins conſidérable, c'eſt qu'il n'eſt pas d'accord avec luy-même dans la manière de compter les années: il les fait commencer, tantôt au premier de Janvier, tantôt à Pâques, quelquefois même à Pâques-fleuries [b].

un ſéjour conſidérable, & qui l'avoit très-bien traité, il prévient ceux de ſes Lecteurs qui l'accuſeroient d'en parler ainſi par flaterie, vol. 3. chap. 61. page 184.

[a] Volume 3. chap. 64. page 193. annonçant ſous l'année 1385. le récit qu'il va faire des guerres de Bretagne, & diſant que les ſeigneurs Bretons avoient toûjours eſté fort attachez à leur Duc, excepté quand il s'eſtoit déclaré contre la Couronne de France, dont ils avoient gardé principalement l'honneur, il prévient les Lecteurs qui le ſoupçonneroient de partialité. De même, après avoir fait le récit de la défaite honteuſe des Brabançons par le Duc de Gueldres, il fait ſentir que l'intérêt qu'il prend à la gloire des Brabançons (ils eſtoient en quelque façon ſes compatriotes) ne luy fait point diſſimuler des véritez qui leur font peu d'honneur. Volume 3. au commencement du chap. 120. page 320. ſous l'an 1388.

[b] Voyez les années 1349. 1350. 1351. 1355. 1356. 1362. 1363. & autres.

Froiſſart ne ſe borne pas à dater par les années les événements qu'il rapporte : les mois, les jours, les heures du jour, ſont ſouvent exprimées dans ſes différents récits. J'obſerve, à l'égard des jours, qu'il ne les commence qu'au moment que la nuit eſt entièrement paſſée, quand le point du jour commence à ſe faire voir. A l'égard des heures de la journée, il leur donne une diviſion dont on voit quelques exemples dans nos anciens Auteurs, mais en petit nombre, & à laquelle il s'attache plus particulièrement que les autres. Il les diviſe ſuivant les Heures canoniales de *prime, tierce, none* & *vêpres;* peut-eſtre parce qu'il eſtoit engagé dans l'état eccleſiaſtique. Je n'ay remarqué nulle part qu'il ſe ſoit ſervi du mot de *ſexte.* Ce qu'il entend par *prime*, eſtoit le matin, la première heure du jour, ou l'heure qui ſuivoit de plus près le matin. *Tierce* me ſemble marquer le temps intermédiaire entre le matin & l'heure de midi, qu'il exprime, ou par le mot *midi* ou par celuy de *none.* Enſuite venoit *vêpre*, ou *la vêprée;* c'eſtoit, comme le mot le déſigne, la fin du jour, après laquelle il comptoit encore *la minuit.* Quelquefois il ajoûte à ces mots de *prime, tierce, none, vêpres*, l'épithéte de *baſſe*, pour marquer le temps auquel ces heures eſtoient près de finir; & quelquefois celle de *haute,* qui paroît en quelques endroits avoir la même ſignification, dans d'autres en avoir une toute contraire. Il uſe encore de ces façons de parler, *à l'aube crevant,* pour dire que l'aube du jour ne faiſoit que commencer de poindre; *au ſoleil reſconſant,* pour exprimer le coucher du ſoleil; *à la relevée,* pour le temps qui ſuit l'heure de midi; & *à la remontée,* qui me ſemble ſynonyme à *la vêprée,* pour le ſoir, le temps auquel le jour approche de ſon déclin.

Voy. les chap. 150. 151. & 153. du premier volume.

IX.

Des trente premières années dont Froiſſart a traité au commencement de ſon Hiſtoire, d'après Jean le Bel, ſçavoir, depuis 1326. juſqu'à 1356.

Les trente premières années de l'Hiſtoire de Froiſſart ne ſont proprement qu'un préliminaire, qui ſert à mettre les

lecteurs au fait des guerres qu'il doit raconter dans la ſuite. Il expoſe l'état de la France & de l'Angleterre; & fait voir le ſujet de la querelle entre ces deux Couronnes, qui fut la ſource des guerres ſanglantes qu'elles ſe firent réciproquement. Froiſſart peut, en quelque façon, n'eſtre point regardé comme Auteur contemporain dans ces trente premières années : il n'eſtoit pas encore né; ou bien il eſtoit, ſinon dans ſon enfance, au moins dans un âge où il n'avoit pu faire un grand uſage de ſa raiſon. Auſſi ne parle-t-il guères dans ces trente années comme un Auteur qui auroit vû ce qu'il raconte; & c'eſt ſans doute à ce temps-là ſeulement qu'on doit rapporter ce qu'il dit au commencement de ſon hiſtoire, qu'il l'écrivoit d'après une autre qui avoit paru auparavant. C'eſtoit, comme il nous l'apprend encore, *les vrayes Chroniques de Jean le Bel *, Chanoine de S.t Lambert de Liège.* Ces Chroniques ne ſont point venues juſqu'à nous; & je n'ay pu découvrir, ni ſur l'ouvrage ni ſur l'Auteur, rien de plus que ce qu'on en lit dans Froiſſart. Il en parle comme d'un homme qui ne vivoit plus : mais il vante ſon exactitude, les ſoins qu'il avoit apportez à compoſer ſon hiſtoire, & les dépenſes conſidérables qu'il avoit faites à ce ſujet. Il le repréſente comme favori & confident de Jean de Haynault, auprès de qui il avoit pu voir pluſieurs grands événements, qui ſeront, dit-il, rapportez dans

* Voici les propres termes de Froiſſart dans le prologue de ſon premier volume.

Donc pour attaindre à la matiere que j'ay entrepriſe, je vueil commencer premierement par la grace de Dieu & de la benoiſte Vierge Marie, (dont tout confort & avancement viennent) & me vueil fonder, & ordonner ſur les vrayes Croniques jadis faittes par Reverend homme diſcret & ſage Monſeigneur Maiſtre Jehan le Bel Chanoine de S.t Lambert de Liege qui grand cure & toute bonne diligence meit en cette maniere, & la continua tout ſon vivant & plus juſtement qu'il put, & moult luy couſta à querre & à l'avoir, mais quelques fraiz qu'il y fiſt, riens ne les plaignit, car il eſtoit riche & puiſſant (ſi les pouvoit bien porter) & eſtoit de ſoy meme large, honnorable & courtois, & volontiers voyoit le ſien deſpendre : auſſy il fut en ſon vivant moult aimé & ſecret à Monſeigneur Meſſire Jehan de Haynaut, qui bien eſt ramenſteu, & de raiſon en ce Livre; car de moult belles & nobles advenues fut il chef & cauſe, & des Roys moult prochain, pourquoy le deſſuſdit Meſſire Jehan le Bel peut de lez luy voir pluſieurs nobles beſongnes leſquelles ſont contenuës cy après.

la ſuite:

la ſuite; car le Comte qui eſtoit proche parent de pluſieurs Rois, avoit joué un grand rôle dans la plûpart de ces événements. Froiſſart, dans ces trente années qui ſont antérieures à la bataille de Poitiers, en 1356. s'eſt bien plus étendu ſur l'hiſtoire des Anglois, que ſur celle des François: apparemment, il ſuivoit en cela ſon Auteur original, qui avoit pris un intérêt plus particulier à l'hiſtoire d'Angleterre, par les liaiſons qu'elle avoit avec celle du Comte de Haynault. C'eſt ſans doute ce qui fait que dans des Manuſcrits qui ne contiennent que les premiers temps de la Chronique de Froiſſart, elle eſt intitulée *Chronique d'Angleterre:* c'eſt auſſi, par une même ſuite, ce qui a fondé le reproche qu'on luy a fait d'avoir eſté partiſan des Anglois, & mal intentionné contre les François: accuſation que j'examineray dans la ſuite de ce Mémoire.

Froiſſart n'avoit pu, ce me ſemble, choiſir un meilleur guide pour l'hiſtoire de ces trente années, que l'Hiſtorien qu'il dit avoir ſuivi. Pour juger des lumières que celuy-ci avoit pu tirer de la familiarité où il eſtoit auprès de Jean de Haynault, il faut ſe rappeller les circonſtances où ce Comte s'eſtoit trouvé. La Reine d'Angleterre Iſabelle de France, avoit fui d'Angleterre avec le jeune Prince de Galles ſon fils, depuis Edouard III. Roy d'Angleterre, pour ſe ſouſtraire à la perſécution des Spencers & des autres favoris du Roy Edouard II. ſon mari: Charles le Bel Roy de France, frere de cette Reine, fut obligé de la faire ſortir de ſes Etats, après luy avoir donné une retraite pendant un aſſez long temps. La Cour du Comte de Haynault dont nous parlons, fut la ſeule reſſource de la mere & du fils: non ſeulement elle leur fut ouverte; ils y trouvèrent encore des ſecours puiſſants pour paſſer en Angleterre, & pour tirer vengeance de leurs ennemis. Le jeune Prince y avoit rencontré une Princeſſe aimable & vertueuſe (c'eſtoit une des filles du Comte même) qui ſentit pour luy ces premiers mouvements d'une inclination naturelle, qui ſemblent préſager les attachements les plus durables: il conçut pour elle beaucoup d'amour, il en fit ſon épouſe, & depuis elle fut placée avec luy ſur le trône d'Angleterre: c'eſt la même à qui

Froiſſart préſenta ſon Hiſtoire. Froiſſart écrivoit donc d'après un Auteur qui ſavoit tous ces événements par luy-même & par les perſonnes les mieux inſtruites, puiſque c'eſtoit leur propre hiſtoire. L'Ecrivain, qui paroît avoir eſté élevé à la Cour du Comte de Haynault, eſtoit tous les jours en commerce avec des gens à qui toutes les circonſtances de cet événement, qui eſtoit récent alors, devoient eſtre très-préſentes & très-familières; & il en écrivoit l'hiſtoire pour la Reine Philippe de Haynault, qui y avoit eu une ſi grande part. Jamais Hiſtorien eut-il des garants plus certains des faits qu'il a rapportez? Jamais en fut-il un, en qui l'on dût prendre plus de confiance qu'en Froiſſart, dans cette partie de ſon Hiſtoire? Cependant vous vous ſouvenez, Meſſieurs, des fautes que M. Lancelot a relevées dans pluſieurs articles qui concernent l'Hiſtoire d'Angleterre de ces mêmes temps. Sa critique eſt fondée ſur les actes originaux qu'il a eus entre les mains, & dont l'autorité eſt inconteſtable. J'appuye ſur cet exemple, parce qu'il me paroît plus propre qu'aucun autre, à faire mieux ſentir une vérité importante pour notre Hiſtoire, & qui a eſté tant recommandée par les Auteurs les plus verſez dans cette étude; je veux dire l'extrême néceſſité d'accompagner la lecture des Hiſtoriens, de la comparaiſon des actes originaux des mêmes temps. Les uns donnent les éclairciſſements qui manquent aux autres; tandis que ceux-ci ajoûtent aux témoignages des Hiſtoriens un degré d'authenticité dont ils n'ont ſouvent que trop de beſoin: & c'eſt de ce concours que réſulte toute la certitude dont les véritez de cette nature ſont ſuſceptibles par rapport à nous. Je me reſerve à parler dans un autre Mémoire, des quarante & quelques années ſuivantes dont Froiſſart a écrit l'hiſtoire comme Auteur contemporain, & comme témoin, pour ainſi dire, de tout ce qui ſe paſſoit alors dans le monde. Mais j'examineray auparavant les divers jugements qu'on a portez de cet Hiſtorien, & particulièrement le reproche preſque général qu'on luy a fait, d'avoir eſté partiſan outré des Anglois & l'ennemi déclaré des François. Je parleray de ſa partialité à d'autres égards, de ſa

crédulité ſur certains articles, de ſon exactitude ſur d'autres, & de ſa manière d'écrire : je feray enſuite le détail des éditions que nous avons de ſon Hiſtoire ; je diſcuteray le mérite ou les défauts des unes & des autres : j'examineray ſur-tout ſi celle de Sauvage a plûtôt corrompu & falſifié le texte, qu'elle ne l'a éclairci. Enfin, je rendray un compte ſommaire de plus de quarante volumes in-folio de manuſcrits de cette Hiſtoire, que j'ay conférez avec quelque ſoin.

JUGEMENT DE L'HISTOIRE DE FROISSART.

Par M. DE LA CURNE.

JE vous ay entretenu, Meſſieurs, des vûes dans leſquelles Froiſſart avoit entrepris ſa Chronique, des ſoins qu'il ſe donna pour s'inſtruire de tous les événements qui devoient y entrer, & des loix qu'il s'eſtoit impoſées en l'écrivant. J'examineray aujourd'huy s'il a eſté exact à obſerver ces loix, quels ſont les défauts & les avantages de ſon Hiſtoire, quels en ſont la forme & le ſtyle. De-là je paſſeray aux éditions & aux manuſcrits que nous en avons, enſuite aux abrégez & aux différentes traductions qui en ont eſté publiées. 1.er Juillet 1735.

On a accuſé Froiſſart de partialité ; & cette accuſation eſt devenue ſi générale, qu'elle ſemble avoir acquis le caractère de la notoriété, dont le privilège eſt de ſuppléer aux preuves. Froiſſart, dit-on, à vendu ſa plume aux Anglois, qui luy payoient une penſion conſidérable ; & par une ſuite néceſſaire de ſon inclination pour eux, il a eſté peu favorable aux François. Bodin, Paſquier, Brantôme, Sorel, la Popeliniere, le Laboureur, dépoſent contre luy dans les termes les plus formels. Il ſemble même que les lecteurs, prévenus par les liaiſons que Froiſſart eut avec les Anglois, peuvent avoir quelque raiſon de ſe défier de tout ce qu'il rapporte à leur

avantage. Il commence, en effet, par dire qu'il avoit écrit à la ſollicitation de Robert de Namur, proche parent de la Reine Philippe de Haynault & vaſſal de la Couronne d'Angleterre, qu'il ſervit très-utilement contre la France. Ailleurs, il nous apprend qu'il avoit *eſté de l'Hôtel* d'Edouard III. le plus cruel ennemi des François, & que la Reine ſa femme, dont il eſtoit *Clerc,* l'avoit non-ſeulement mis en état par ſes libéralitez, de faire pluſieurs voyages pour enrichir ſon hiſtoire, mais qu'elle avoit payé généreuſement ſes travaux. Enfin, les vingt-ſix premiers chapitres de ſa Chronique, roulent uniquement ſur l'hiſtoire d'Angleterre, ce qui eſt cauſe qu'elle a eſté intitulée *Chronique d'Angleterre* dans pluſieurs manuſcrits. De là on a conclu que Froiſſart eſtant ſi particulièrement attaché à la Cour d'Angleterre, il ne pouvoit eſtre qu'un partiſan outré de cette nation, & l'ennemi de ſes ennemis. Il n'en falloit pas davantage, pour que les traits qui auroient paru les plus innocents dans la bouche de tout autre Hiſtorien, fuſſent dans la ſienne des traits empoiſonnez. Mais afin que l'on puiſſe juger ſi ce ſoupçon a quelque fondement, je vais parcourir les temps dont il nous a tranſmis l'hiſtoire, en examinant ſucceſſivement les diverſes circonſtances où il s'eſt trouvé, lorſqu'il en a écrit les différentes parties.

Froiſſart ne peut eſtre ſuſpect de partialité pendant les premières années du regne d'Edouard III. Ce Prince n'oublia jamais que le Roy Charles le Bel ſon oncle, luy avoit donné une retraite dans ſes Etats, lorſqu'avec Iſabelle de France ſa mere, il ſe ſauva de la perſécution des Spencers qui obſédoient l'eſprit de ſon pere Edouard II. La Cour de France n'eut rien à démêler avec celle d'Angleterre, tant que dura le regne de Charles. Je paſſe pour un moment les quarante années qui s'écoulérent depuis 1329. lorſque la ſucceſſion à la Couronne de France eſtant ouverte par la mort de Charles le Bel, les liens qui avoient uni les Rois de France & les Rois d'Angleterre, devinrent eux-mêmes la ſource des diviſions & des guerres les plus ſanglantes; & je viens aux temps qui ſuivirent la mort de la Reine d'Angleterre Philippe de Haynault, arrivée en

1369. temps où Froiſſart n'habitant plus l'Angleterre, s'attacha à Venceſlas Duc de Brabant. Ce Prince, frere de l'Empereur Charles IV. eſtoit, à la vérité, oncle d'Anne de Bohème, qui fut dans la ſuite Reine d'Angleterre par ſon mariage avec Richard II. mais il l'eſtoit auſſi du Roy Charles V. fils de ſa ſœur; & gardant toûjours une eſpèce de neutralité entre les deux Couronnes ennemies, il fut invité aux ſacres du Roy Charles V. & du Roy Charles VI. il obtint même dans la dernière de ces cérémonies, la grace du Comte de Saint Paul, que le Conſeil du Roy vouloit faire mourir comme coupable du crime de haute trahiſon. Froiſſart, qui nous apprend cette particularité, dont il devoit eſtre bien inſtruit, en ajoûte une autre, qui fait encore mieux ſentir que Venceſlas conſerva toûjours l'amitié du Roy Charles VI. & de ſon Conſeil. Dans les circonſtances de la guerre la plus ſanglante, il obtint de la Cour de France un ſauf-conduit pour la Princeſſe Anne de Bohème, qui devoit aller en Angleterre épouſer le Roy Richard II. Charles & ſes oncles accompagnèrent cette grace des lettres les plus obligeantes, & luy mandèrent qu'ils ne l'accordoient qu'à ſa conſidération. Froiſſart n'eut aucun interêt à écrire contre la France, dans tout le temps qu'il paſſa auprès de ce Prince; il en eut encore moins peu après, lorſqu'il fut Clerc du Comte de Blois, qui couronna une vie entièrement dévouée au ſervice de la France, par le ſacrifice des intérêts de ſa propre Maiſon. La moindre marque d'inimitié l'auroit expoſé à perdre, avec les bonnes graces de ſon Maître, le fruit de ſes travaux hiſtoriques, qu'il luy avoit fait reprendre, & dont il le récompenſoit ſi généreuſement. Auſſi l'Hiſtorien craignant les reproches qu'on luy pouvoit faire d'eſtre trop bon François, reproches bien contraires à ceux qu'on luy a faits depuis, croit devoir juſtifier en ces termes ce qu'il rapporte de l'attachement inviolable des Bretons à la Couronne de France contre les Anglois, volume 3. chapitre 64. page 193. année 1387. *Que l'on ne die pas que j'ay eté corrompu par la faveur que j'ay eüe au Comte Guy de Blois (qui me la fit faire* [ſa Chronique] *& qui bien m'en a payé tant que*

je m'en contente) pour ce qu'il fut neveu du vray Duc de Bretagne, & ſi prochain que fils au Comte Loys de Blois frere germain à Charle de Blois, qui tant qu'il veſquit fut Duc de Bretagne: nenny vrayement, car je n'en vueïl parler, fors a la verité, & aller parmi le tranchant ſans coulourer ne lun, ne lautre, & auſſy le gentil Prince & Comte qui l'Hiſtoire me fit mettre ſus, ne vouſiſt point que je la fiſſe autrement que vraye.

Puiſque Froiſſart, dans tous ces temps qui nous conduiſent preſque juſqu'à la fin de ſa Chronique, ne peut eſtre ſoupçonné, ni de haine contre les François, ni d'affection pour les Anglois; je reviens aux années que j'ay omiſes, depuis 1329. juſqu'à 1369. dont il paſſa une partie conſidérable en Angleterre, attaché au Roy & à la Reine, & vivant dans une eſpèce de familiarité avec les jeunes Princes leurs enfants : c'eſt par rapport à ces années, que le ſoupçon de partialité pour les Anglois peut ſubſiſter dans toute ſa force. Il eſtoit difficile que dans une Cour où tout reſpiroit la haine contre les François, il conſervât l'exacte neutralité que demande la qualité d'Hiſtorien, & qu'il ne ſervît pas la paſſion des Princes à qui il devoit ſa fortune préſente, & de qui il attendoit encore des établiſſements plus conſidérables. On pourroit trouver des raiſons pour affoiblir ce préjugé, dans la douceur & dans la modération que conſerva toûjours au milieu de toutes ces guerres, la Reine Philippe de Haynault, qui calma la fureur de ſon mari au ſiège de Calais, & qui obtint de luy, par ſes inſtances, la grace des ſix généreux bourgeois de cette ville qu'il avoit condamnez à la mort: je pourrois ajoûter que ſi Froiſſart fut *de l'Hôtel* du Roy Edouard, il fut auſſi *de l'Hôtel* du Roy Jean, & qu'il paroît avoir eſté attaché à ce Prince, dans le temps même qu'il eſtoit en Angleterre. Mais ſans vouloir combattre des préjugez par d'autres préjugez, je ne conſulteray que le texte de Froiſſart, qui doit faire, à cet égard, la règle de notre jugement. Après l'avoir lû avec toute l'attention dont je ſuis capable, ſans y remarquer aucune trace de la partialité qu'on luy reproche, j'ay encore examiné plus ſoigneuſement quelques points principaux, où naturellement elle devoit eſtre plus marquée.

L'avénement de Philippe de Valois à la Couronne, avoit révolté toute l'Angleterre, qui adopta les prétentions chimériques du Roy Edouard III. La circonſtance eſtoit délicate pour un Hiſtorien qui, vivant au milieu d'une Cour & d'une nation ſi fortement prévenues, ne vouloit cependant point s'écarter de ſon devoir. Or voici les termes dans leſquels Froiſſart fait le recit de cet événement, après avoir rapporté la mort des Rois Louis Hutin, Philippe le Long & Charles le Bel. *Les 12 Pers*, dit-il, *& les Barons de France ne donnerent point le Royaume de France a leur ſœur qui etoit Royne d'Angleterre, pour tant qu'ils vouloient dire & maintenir, & encores veuillent que le Royaume de France eſt bien ſi noble qu'il ne doit mie aller a femelle ne par concequent au Roy d'Angleterre ſon aiſné fils, car ainſi comme ils veulent dire le fils de la femelle ne peut avoir droit ne ſucceſſion de par ſa mere venant la ou ſa mere n'a point de droit, ſi que par ces raiſons les 12 Pers & les Barons de France donnerent de leur commun accord le Royaume de France a Monſeigneur Philippe, neveu jadis au beau Roy Philippe de France deſſuſdit & ôterent la Royne d'Angleterre & ſon fils de la ſucceſſion du dernier Roy Charles. Ainſy alla le Royaume de France hors de la droite ligne ce ſemble a moult de gens, de quoy grands guerres en ſont meues & venues* &c. Tout ce paſſage ne préſente rien qui ne dût faire admirer le courage & la bonne foy de l'Hiſtorien, quand même il n'eût point ajoûté ces mots, *ce ſemble a moult de gens*, puiſqu'il n'eſt pas douteux que la ſucceſſion paſſa de la ligne directe à la ligne collatérale. Cependant on a cru y voir des intentions malignes; & le mot *oſterent* ayant offenſé quelques lecteurs, on a mis en marge cette eſpèce de correctif, que j'ay lû dans deux manuſcrits d'une main preſque auſſi ancienne que les manuſcrits mêmes: *Ils ne l'en oterent onques, car onques n'en fut en poſſeſſion ne droit n'y avoit. Ils ne les en oterent onques, car ladite Dame ne ſon fils n'y orent onques droit, mais Froiſſart montre qu'il favoriſoit les Anglois.*

L'hommage que le Roy Edouard III. rendit au Roy de France, bleſſoit extraordinairement la délicateſſe des Anglois: ils avoient diſputé long-temps & avec beaucoup de chaleur.

ſur la forme dans laquelle il devoit eſtre fait, cherchant à retrancher tout ce qu'il y avoit d'humiliant pour eux. Comme le Roy de France ſoûtint avec fermeté les prérogatives de ſa Couronne, & qu'il obligea Edouard à s'acquitter de ce devoir, ſuivant ce qui avoit eſté pratiqué par ſes prédéceſſeurs, un Hiſtorien qui auroit voulu donner quelque choſe à la complaiſance, ne pouvoit paſſer trop légérement ſur cet article. Cependant Froiſſart inſiſte autant qu'il peut : il n'omet, ni les difficultez qu'on fit de la part des Anglois, ni les exemples & les autoritez que le Roy Philippe y oppoſa ; & il accompagne ces détails des actes originaux les plus propres à les conſtater : en ſorte que ſi les Rois de France avoient jamais eu beſoin de faire valoir leurs droits, la ſeule dépoſition de Froiſſart auroit fourni un titre authentique & inconteſtable.

Les Anglois accuſant les François d'eſtre peu fidelles à obſerver les traitez, ſoûtiennent que Geoffroy de Charni agit par des ordres ſecrets du Roy de France, lorſqu'au mépris d'une trève qui avoit eſté faite, il tenta de ſurprendre Calais en 1349. Rapin embraſſe cette opinion, & l'appuye du témoignage de Froiſſart qu'il cite en marge. Je ne ſais dans quel exemplaire, ou dans quel manuſcrit il a pris cette autorité : pour moy, je lis dans tous les imprimez, comme dans tous les manuſcrits, ces mots, qui ſont bien contraires à ſon ſentiment : *Si croy qu'il Geoffroy de Charny n'en parla oncques au Roy de France, car le Roy ne luy eut jamais conſeillé pour cauſe des treves.*

Les mêmes Anglois imputent encore au Roy Charles V. l'infraction du Traité de Bretigny, qu'ils violèrent les premiers, ſi on en croit les François. Loin de rien trouver dans Froiſſart qui favoriſe les prétentions Angloiſes, je crois que les termes dans leſquels il s'exprime, eſtant bien examinez, formeroient du moins une préſomption contre eux. Je ne déſeſpère pas qu'un de nos Confrères ne nous donne un jour toutes les preuves qu'une bonne critique & une lecture réfléchie des monuments de ce ſiècle, peuvent fournir ſur un point d'hiſtoire qui importe également à la gloire de la Nation, & à la vérité.

Le

Le combat ſingulier propoſé en 1354. entre les Rois de France & d'Angleterre, fait encore un ſujet de diſpute entre les Hiſtoriens des deux nations. Suivant les François, le deffi fait au nom du Roy Jean, ne fut point accepté par Edouard. Selon les Anglois, celuy-ci provoqua le Roy de France, qui refuſa le combat. Froiſſart décide formellement pour les François. *Le Roy de France*, dit-il, *alla après juſqu'à S.t Omer, & luy manda* (au Roy d'Angleterre) *par le Mareſchal d'Authain & par pluſieurs autres Chevaliers, qu'il le combattroit s'il vouloit corps à corps, ou pouvoir contre pouvoir, à quelque jour qu'il voudroit. Mais le Roy d'Angleterre refuſa la bataille, & repaſſa la mer en Angleterre, & ledit Roy de France retourna à Paris.*

A ces exemples, je pourrois ajoûter beaucoup d'autres paſſages, où il donne de grands éloges, tant aux peuples qu'aux Seigneurs qui ſe ſignalèrent par leur attachement au parti des François, & où il ne ménage, ni ceux qui s'eſtoient déclarez contre eux, ni ceux qui les avoient abandonnez lâchement. Outre ce qu'il dit de la fidélité des Bretons, & des Comtes de Blois leurs légitimes ſouverains, il loue le zèle avec lequel pluſieurs Seigneurs Ecoſſois reçûrent la flote Françoiſe envoyée en 1385. pour les ſecourir contre les Anglois. Le Comte de Douglas, à qui il paroît avoir eſté très-attaché, & dans le château duquel il avoit paſſé pluſieurs jours lorſqu'il alla en Ecoſſe, eſtoit de ce nombre. En même temps il déclame contre ceux dont la mauvaiſe foy & l'ingratitude rendirent ce ſecours inutile. Il parle dans les termes les plus forts, de la témérité du Duc de Gueldres, qui oſa déclarer la guerre au Roy de France (Charles VI.) en 1387. & de l'inſolence avec laquelle il s'exprimoit dans ſes lettres de deffi. Il applaudit à la juſte colère qui porta ce Monarque à aller en perſonne châtier l'orgueil de ce petit Prince. Enfin, de toutes les nations dont il parle dans ſon Hiſtoire, il y en a peu qu'il n'ait déſignée quelquefois par des épithètes odieuſes: ſelon luy, les Portugais ſont bouillants & querelleurs; les Eſpagnols envieux, hautains, mal-propres; les Ecoſſois perfides & ingrats; les Italiens aſſaſſins & empoiſonneurs; les Anglois vains, glorieux,

mépriſants, cruels. On ne trouvera aucun trait contre la nation Françoiſe : au contraire, cette brave Nation ſe ſoûtint toûjours, ſelon Froiſſart, par la vigueur & par la force de ſa Chevalerie, qui ne fut jamais tellement accablée de ſes infortunes, qu'elle ne trouvât encore des reſſources merveilleuſes dans ſon courage. Auſſi l'Hiſtorien ſemble-t-il avoir tiré vanité d'eſtre né François, en nous apprenant qu'il fut redevable à ce titre, de la bonne reception que luy fit un Ecuyer François chez qui il alla loger à Ortais. Il eſt vray que le Roy d'Angleterre & le Prince de Galles ſon fils, ſemblent eſtre, tant qu'ils vêcurent, les Héros de ſon Hiſtoire; & que dans les récits de pluſieurs batailles, il eſt plus occupé d'eux que du Roy de France. Mais quel eſt le François de bonne foy, qui ne ſoit forcé de donner à ces Princes les plus grands éloges? D'ailleurs, notre Hiſtorien ne rend-il pas juſtice à la valeur & à l'intrépidité du Roy Philippe de Valois & du Roy Jean? Rien peut-il égaler les louanges qu'il donne, tant à la ſageſſe qu'à l'habileté du Roy Charles V. & ſur-tout ce glorieux témoignage, qu'il ne fait pas difficulté de mettre dans la bouche du Roy d'Angleterre : *Il n'y eut oncques Roy qui moins s'armaſt, & ſi ny eut oncques Roy qui tant me donnaſt a faire.*

Je crois avoir ſuffiſamment établi par tout ce qu'on vient d'entendre, que Froiſſart n'eſt pas un Hiſtorien partial, ainſi qu'il en a eſté accuſé. Néantmoins je penſe qu'il ſera encore plus ſûr de le lire avec quelque circonſpection; & que l'on ne doit, autant qu'il ſe pourra, jamais perdre de vûe, je le répète, deux objets que je me ſuis principalement attaché à faire remarquer dans mes deux précédents Mémoires : je veux dire, d'une part, les détails de ſa vie, ſes divers attachements à certains Princes & à quelques Seigneurs, les relations qu'il eut, ou les liaiſons d'amitié qu'il contracta avec différentes perſonnes : de l'autre, les circonſtances dans leſquelles il écrivit ſon Hiſtoire, quels volumes furent entrepris à la ſollicitation du Comte de Namur partiſan des Anglois, & quels ſont ceux qu'il compoſa par l'ordre du Comte de Blois ami de la France. Car ſi l'on veut ſe perſuader qu'il devoit

eſtre diſpoſé à favoriſer les Anglois dans ce qu'il a rapporté juſqu'en 1369. par la même raiſon il a dû pancher pour les François dans toutes les années qui ont ſuivi, juſqu'à la concluſion de ſa Chronique. Je ne dois pas négliger d'avertir que ſa prévention ſe fait quelquefois ſentir dans des détails plus particuliers; comme on peut s'en convaincre par les éloges qu'il fait de la piété & des autres vertus du Comte de Foix, bien oppoſez aux actions de cruauté qu'il avoit rapportées auparavant.

Mais quand un Hiſtorien, dégagé de toute paſſion, tiendroit toûjours la balance égale entre les différents partis; quand à cette qualité il joindroit celle qu'on ne peut refuſer à Froiſſart, j'entends une attention continuelle à vouloir eſtre informé de tous les événements & de toutes les particularitez qui peuvent intéreſſer les lecteurs; il ſera toûjours bien loin de la perfection, ſi ces connoiſſances ne ſont éclairées d'une ſaine critique, qui, dans cette multitude de récits différents, ſache écarter tout ce qui s'éloigne de l'exacte vérité: ſon ouvrage ſera moins une hiſtoire qu'un tiſſu de fables & de bruits populaires. Malgré tout ce que Froiſſart nous dit du ſoin qu'il a pris d'écouter les différents partis, & de comparer leurs relations les unes avec les autres, ſouvent même avec les titres originaux; il me paroît qu'on peut encore l'accuſer de quelque négligence ſur cet article. Le genre de vie qu'il menoit, luy laiſſoit peu de loiſir pour faire toutes les réflexions & toutes les comparaiſons que demande un pareil examen. Dans les pays où le porta ſon active curioſité, d'autres ſoins l'occupoient encore. Chargé quelquefois de commiſſions particulières, il cherchoit à s'inſinuer dans les bonnes graces des Princes qu'il viſita, par des compoſitions galantes, par des romans, par des poëſies; & le goût qu'il eut toûjours pour le plaiſir, partageoit tellement & ſon temps & ſon cœur, que ſon eſprit dut eſtre ſouvent détourné des méditations ſérieuſes du cabinet, dont il eſtoit naturellement peu capable. Je ne craindray point de dire que ſa manière de vivre ſe trouve en quelque façon retracée dans ſa Chronique même. On y voit des aſſemblées tumultueuſes de Guerriers de tous

états, de tous âges, de tous pays; des fêtes; des repas d'hôtelleries; des converſations qui, après ſouper, eſtoient continuées fort avant dans la nuit, où chacun contoit à l'envi ce qu'il avoit vû, ce qu'il avoit fait; & au ſortir deſquelles le Voyageur, avant de ſe coucher, alloit encore jetter à la hâte ſur le papier, ce qu'il en avoit pu retenir. On y voit l'hiſtoire des événements paſſez pendant près d'un ſiècle dans toutes les provinces du Royaume, & celle de tous les Peuples de l'Europe, racontées ſans ordre. Dans un petit nombre de chapitres, on trouve ſouvent pluſieurs hiſtoires différentes commencées, interrompues, repriſes, diſcontinuées de nouveau pluſieurs fois; & dans cette confuſion les mêmes choſes répétées, ſoit pour eſtre reformées, contredites, démenties, ſoit pour eſtre augmentées. L'Hiſtorien ſemble avoir porté juſque dans la compoſition de ſa Chronique, ſa paſſion pour les romans, & avoir imité par ce déſordre, celuy qui regne dans ces ſortes d'ouvrages, dont on diroit même qu'il a affecté d'emprunter quelques façons de parler. Ainſi, par exemple, lorſqu'il commence une narration, il uſe ſouvent de ces mots: *Or dit le Conte;* & quand il parle de la mort de quelqu'un, ou de tout autre événement fâcheux, il ajoûte, *mais amender ne le peut,* phraſes qui ſe liſent, preſque à chaque page, dans les romans des Chevaliers de la Table-ronde.

Au reſte, ce que je dis du goût romaneſque que Froiſſart ſemble avoir conſervé dans ſon Hiſtoire, ne regarde au plus que la forme qu'il luy a donnée; car je n'ay pas remarqué d'ailleurs qu'il cherche à y répandre du merveilleux. Les fautes qui s'y rencontrent contre l'exactitude hiſtorique, ne viennent que de la confuſion naturelle de ſon génie, de la précipitation qu'il apportoit dans ſon travail, & de l'ignorance où il eſtoit néceſſairement, par rapport à bien des choſes qui ont dû échapper à ſa connoiſſance. Ce qu'il raconte des pays éloignez, comme de l'Afrique, de la Hongrie, de la Tartarie & généralement des Etats Orientaux, eſt rempli de mépriſes groſſières. De ſon temps, le commerce n'avoit preſque établi aucune liaiſon règlée entre ces contrées & la nôtre: ce qu'on

en ſavoit, eſtoit appuyé ſur la foy de gens que le hazard y avoit portez, & qui y avoient fait trop peu de ſéjour, pour s'inſtruire des mœurs, des uſages, de l'hiſtoire de ces peuples. Mais ſi Froiſſart a commis beaucoup de fautes dans ce qu'il nous en a rapporté, la plus grande, ſans doute, eſt d'avoir parlé de ce qu'il ne pouvoit ſavoir que très-imparfaitement.

Tant de défauts & d'imperfections, n'empêchent pas que ſa Chronique ne doive eſtre regardée comme un des plus précieux monuments de notre hiſtoire; & que la lecture n'en ſoit auſſi agréable qu'inſtructive pour ceux qui ne ſe bornant pas à la connoiſſance des faits généraux, cherchent dans les détails, ſoit des événements particuliers, ſoit des coûtumes, à démêler le caractère des hommes & des ſiècles paſſez. Froiſſart eſtoit né pour conſerver à la poſtérité une image vivante d'un ſiècle ennemi du repos, & qui, parmi les intervalles des troubles dont il fut preſque toûjours agité, ne trouvoit de délaſſement que dans les plaiſirs les plus tumultueux. Outre les guerres de tant de nations qu'il décrit, & dont il nous apprend les divers uſages, par rapport au ban & à l'arrière-ban, à l'attaque & à la défenſe des places, aux fortifications, aux partis, aux eſcarmouches, aux ordres de bataille, à l'artillerie, à la marine, aux armures des gens de pied & des gens de cheval; on y trouve tout ce qui peut intéreſſer la curioſité au ſujet de la Nobleſſe, de la Chevalerie, des deffis, des combats à outrance, des jouſtes, des tournois, des entrées des Princes, des aſſemblées, des feſtins, des bals, des habillements d'hommes & de femmes: en ſorte que ſon Hiſtoire eſt pour nous un corps complet des Antiquitez du XIV.e ſiècle. Il faut avouer que ces détails n'attirent l'attention que par leur propre ſingularité; ils ſont rapportez ſans étude & ſans art: c'eſt proprement la converſation familière d'un homme d'eſprit, qui a beaucoup vû & qui raconte avec grace. Cependant ce Conteur agréable fait quelquefois, ſur-tout dans les grands événements, allier la majeſté de l'Hiſtoire avec la ſimplicité de la narration. Qu'on liſe entre autres choſes, parmi tant de batailles qu'il a ſi bien peintes, qu'on liſe le récit de la fameuſe

journée de Poitiers: on y verra dans la perſonne du Prince de Galles, un Héros plus grand par la généroſité avec laquelle il uſe de ſa victoire, par ſes égards pour le Prince vaincu, & par les reſpects qu'il luy rendit toûjours, que par les efforts de courage qui l'avoient fait triompher. Je ne crois pas qu'il y ait rien d'égal à la ſublimité de ce morceau d'Hiſtoire, rien qui ſoit plus capable d'élever le cœur & l'eſprit. D'autres d'un genre bien différent, tirent tout leur prix de leur naïveté: tel eſt l'épiſode de l'amour du Roy d'Angleterre pour la Comteſſe de Saliſbury, dont le récit tendre & touchant ne le cède peut-eſtre point aux romans les plus ingénieux & les mieux écrits. L'Hiſtorien prend quelquefois un ton enjoué, comme dans le chapitre où il parle de l'impatience du jeune Roy Charles VI. pour voir ſa nouvelle épouſe; & dans celuy où il rapporte les plaiſanteries que ce Prince fit au Duc de Berry ſon oncle, qui, dans un âge peu propre à l'amour, prenoit une femme jeune & aimable. Le goût de l'Auteur s'apperçoit aiſément dans la façon dont il traite ces matières: mais comme ſon ſiècle ſavoit tout concilier, ce goût n'exclud pas le fond de dévotion qui règne dans le cours de ſon ouvrage. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'il n'eût pas dégradé ſa religion par une crédulité ridiculement ſuperſtitieuſe: les faux miracles, les propheties, les enchantements n'ont rien de ſi abſurde qui ne trouve chez luy une croyance aveugle & ſans bornes. Tout le monde connoît le conte qu'il fait du Démon Gorgon. On ne comprend guères comment il peut accorder avec le Chriſtianiſme, l'exemple qu'il tire de la fable d'Actéon, pour juſtifier la vrayſemblance d'une aventure de même eſpèce qui fait partie de ce conte. On luy a de plus reproché d'avoir déshonoré l'Hiſtoire, en y mêlant trop de minuties. Je conviens qu'on l'auroit bien diſpenſé de nous apprendre à quelle enſeigne logeoient ceux dont il parle, & de nous indiquer les hôtelleries où luy-même avoit quelquefois logé. Mais je ne paſſeray pas également condamnation ſur les aventures amoureuſes, les feſtins, les cérémonies dont il nous a laiſſé des deſcriptions: quand les récits n'en ſeroient pas aſſez nobles;

ils nous peignent ſi bien & ſi agréablement le ſiècle dont il fait l'hiſtoire, qu'il y auroit, ce me ſemble, de l'ingratitude à s'en plaindre.

J'ay inſeré ſommairement dans ce jugement ſur Froiſſart, le précis de ceux qui en ont eſté portez par différents Ecrivains, que l'on pourra conſulter. J'y joindray celuy d'un Auteur qui connoiſſoit mieux qu'un autre tout le prix d'un génie facile & naïf. *J'aime*, dit Montagne, *les Hiſtoriens ou fort ſimples ou excellents. Les ſimples, qui n'ont pas de quoy y mêler quelque choſe du leur, & qui n'y apportent que le ſoin & la diligence de ramaſſer tout ce qui vient à leur notice, & d'enregiſtrer à la bonne foy toutes choſes, ſans choix & ſans triage, nous laiſſent le jugement entier pour la connoiſſance de la vérité. Tel eſt, par exemple, le bon Froiſſart, qui a marché en ſes entrepriſes d'une ſi franche naïveté, qu'ayant fait une faute, il ne craint aucunement de la reconnoître & corriger en l'endroit où il en eſt averti, & qui nous repréſente la diverſité des mêmes bruits qui couroient, & les différents rapports qu'on luy faiſoit; c'eſt la matière de l'Hiſtoire nue & informe: chacun en peut faire ſon profit autant qu'il a d'entendement.*

Je viens maintenant aux éditions de Froiſſart. Nous en avons trois Gothiques, & deux qui leur ſont poſtérieures. Celle que je crois la première, eſt d'Antoine Verard, à Paris, ſans date, trois volumes in-folio. La ſeconde eſt de Paris, chez Michel le Noir, le 15. Juillet 1505. deux volumes in-folio, beau caractère. La troiſième de Paris, chez Galliot du Pré, 1530. trois volumes in-folio. La quatrième de Lyon, chez Jean de Tournes, 1559. 1560. & 1561. trois volumes in-folio, revûe & corrigée par Denys Sauvage. La cinquième, qui copie exactement la quatrième, eſt de Paris, chez Gervais Mallot, 1574. trois volumes in-folio.

On pourroit croire, à la façon dont s'exprime le Pere le Long au ſujet des éditions de Froiſſart, qu'il y en a eu encore d'autres, où l'on a réuni en un ſeul corps ſa Chronique avec la première continuation d'un anonyme, juſqu'en 1498. & avec une ſeconde continuation, juſqu'en 1513. Mais ces ouvrages n'ont jamais eſté imprimez enſemble: ce

n'eſt pas la ſeule faute que ce ſçavant Bibliothécaire ait commiſe dans le même article, comme je le diray quelque jour en parlant de ces continuations. Il parle encore d'un ouvrage hiſtorique imprimé ſous ce titre : *Ordre de l'entrée & bienvenue en la ville de Paris d'Iſabeau de Baviere Reyne de France, femme du Roy Charles VI. l'an 1389. extrait du quatrième livre de l'Hiſtoire de Froiſſart,* ſans marquer ni le lieu ni le temps de l'impreſſion. Je ne ſais ſi c'eſt un vieux fragment de Froiſſart que Sauvage avoit conſulté, qui avoit eſté imprimé même avant les éditions Gothiques, & dont je n'ay pu avoir d'autre connoiſſance. Pour revenir aux éditions que j'ay indiquées, je m'arrêteray principalement à celle de Sauvage, & je tâcheray de faire voir en même-temps ce que l'on doit penſer des éditions Gothiques qui avoient précédé.

Si l'on a accuſé l'Hiſtorien d'avoir montré trop de haine contre les François dans pluſieurs endroits de ſa Chronique; on a également accuſé l'Editeur d'avoir montré trop d'inclination pour eux, en ſupprimant tout ce qui pouvoit leur déplaire. Peut-eſtre cette accuſation n'a-t-elle eſté qu'une ſuite de la première; les lecteurs, prévenus d'une part que Froiſſart avoit eſté ennemi de la France, ſurpris de l'autre de ne trouver dans ſon Hiſtoire aucune trace de cette inimitié prétendue, auront pu juger, ſans autre raiſon, que Sauvage avoit retranché, par amour pour ſa patrie, ce que l'Hiſtorien avoit écrit par averſion. Les François, auprès de qui Sauvage devoit, à ce titre, trouver grace, ne l'ont pas plus épargné ſur un autre chef. Selon pluſieurs, il a altéré, *défiguré* les noms propres, il a changé le langage naïf du temps de Froiſſart, pour y ſubſtituer ſon langage; en quoy il l'*a plûtôt obſcurci qu'illuſtré*, & n'a fait que *rendre les éditions qui ont précédé la ſienne, & plus rares & plus chères.* On verra ſi c'eſtoit-là la récompenſe que méritoient les ſoins qu'il s'eſt donnez: mais je dois parler auparavant de la manière dont il a travaillé à cette édition, & des ſecours qu'il a eus, ſuivant le compte qu'il nous en a rendu luy-même.

Sauvage ayant d'abord tranſcrit l'imprimé de Galliot du Pré,

Pré, le compara avec les deux autres éditions Gothiques, où il trouva ſi peu de différence, qu'il crut ne les devoir compter toutes les trois que pour une ſeule. Enſuite il conféra ce texte avec un fragment imprimé encore plus ancien; puis avec le troiſième volume de la mer des hiſtoires, où Froiſſart a eſté copié, depuis le commencement juſqu'au chapitre 177. enfin, avec deux abrégez manuſcrits qu'il déſigne, n'en connoiſſant pas les Auteurs, par les noms *de la Chaux & de Sala* qui les luy avoient communiquez. L'Editeur, en convenant que ces abrégez ou manuſcrits, où il falloit ſouvent deviner, tant ils eſtoient corrompus, luy ont eſté quelquefois très-utiles, avertit qu'il ne s'eſt point aſſujetti à en ſuivre la ponctuation. Mais perſuadé qu'on ne ſauroit eſtre trop attentif à conſerver religieuſement le langage des Auteurs anciens, il a gardé avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, l'orthographe, les anciens mots & les anciennes façons de parler; quoyqu'elles y fuſſent déja bien différentes de ce qu'elles eſtoient dans l'exemplaire ſorti des mains de Froiſſart. Il avoue néantmoins que ſans déroger au reſpect dû à l'ancien texte, il a cru pouvoir y faire quelques changements; mais uniquement, lorſqu'il s'eſt trouvé dans la néceſſité indiſpenſable de chercher, à l'aide des meilleurs Hiſtoriens, à donner un ſens à des paſſages qui n'en avoient aucun. Dans ces cas même, les ſeuls où il ait pris la liberté de changer, il a eu la précaution de rapporter en marge l'ancienne leçon, toute défectueuſe qu'elle eſtoit, laiſſant par-là le lecteur maître de juger des corrections qu'il y avoit ſubſtituées. Quant aux noms propres & aux noms des lieux, il n'y a pas touché, par l'impoſſibilité de les réformer avec ſuccès.

L'Editeur adreſſe les quatre volumes de Froiſſart au Connétable de Montmorency, par autant d'Epîtres dédicatoires. On voit dans la première, & dans un avertiſſement aux lecteurs, que les éditions qu'il avoit déja données de pluſieurs de nos Hiſtoriens, n'eſtoient que des préparatifs pour une hiſtoire générale des Gaules & du Royaume de France, à laquelle il travailloit.

Sauvage ne promet rien par rapport à l'édition de Froiſſart,

dont il ne ſe ſoit fidellement acquitté, comme on peut s'en convaincre en ſuivant les notes qui y ſont répandues. Je n'aſſûre point qu'il ait toûjours bien choiſi entre les différents textes qu'il avoit ſous les yeux : mais ſi les corrections qu'il a propoſées, ne paroiſſent pas toutes également juſtes; il y en a beaucoup qui préſentent un ſens clair & très-probable, dans des paſſages où les éditions Gothiques n'offroient qu'un aſſemblage confus de mots ſans liaiſon, & qui ne pouvoient rien ſignifier. A l'égard du langage, outre ſon attention à ne rien changer aux anciens mots, ils les a accompagnez d'explications, lorſqu'il a cru qu'ils ne ſeroient pas aiſément entendus. Son zèle, à cet égard, eſt plus louable que l'intelligence qu'il y a apportée : il eſt ſurprenant qu'après avoir publié pluſieurs de nos vieux Auteurs, il n'en connût pas mieux la langue; & qu'il ait joint à ſes explications, des étymologies ſi peu naturelles.

Comme la Chronologie de Froiſſart eſtoit quelquefois défectueuſe, Sauvage l'a reformée dans les endroits qui luy ont paru en avoir le plus beſoin. Souvent auſſi il a rappellé à la mémoire du lecteur, des paſſages éloignez, ſoit pour les concilier, ſoit pour en montrer la contradiction, ſoit enfin pour faire voir la liaiſon de certains faits entr'eux : mais ſon travail en cette partie, eſt à peine ébauché.

Quelques généalogies qui regardent les perſonnes dont Froiſſart avoit parlé, ainſi que quelques remarques ſur certains lieux, dont il tâche de fixer la poſition, en rapportant les diverſes manières dont ils ſont nommez, font voir que l'Editeur n'avoit pas abſolument négligé ces deux objets. Il ne faut pas s'étonner que tant de noms de pays étrangers ne ſoient pas toûjours exactement rapportez : outre qu'ils ont eſté changez depuis, on ne doit imputer ni à l'Auteur ni à l'Editeur, les fautes des copiſtes qui les ont mal lûs, & qui les ont écrits ſuivant la prononciation ou ſelon l'orthographe de leur langue & de leur ſiècle : car non ſeulement ces noms ſe liſent d'autant de façons différentes qu'il y a de manuſcrits ; ſouvent ils varient dans le même, chaque fois qu'ils s'y rencontrent. L'unique moyen de remédier à cet

inconvénient, eſtoit d'éclaircir Froiſſart par luy-même, en rapprochant les divers paſſages où ſe trouvoit le même nom: c'eſt ce qu'a fait Sauvage; & pour y parvenir plus ſûrement, il avoit relû cinq fois le texte de ſon Auteur: du reſte, quand il n'a pu tirer aucune lumière de cette lecture répétée, il s'eſt ſervi de tous les ſecours qu'il pouvoit tirer d'ailleurs. Il paroît en effet avoir étudié ſoigneuſement les cartes & les deſcriptions des Etats dont l'Hiſtorien a parlé, & avoir conſulté les gens du pays: on voit même que comme il ſe retiroit dans une campagne près de Lyon, pour vaquer plus librement à l'étude, il alla reconnoître au voiſinage le champ de bataille de Brinay, ou Brinais, dans lequel le Duc de Bourbon avoit eſté défait en 1360. par les compagnies des brigands. La deſcription qu'il en donne, eſt très-inſtructive, & ſert à éclaircir les circonſtances de cet événement. Une épitaphe qu'il avoit lûe dans une égliſe de Lyon, luy ſert une autre fois à prouver la fauſſeté d'une date de Froiſſart. Enfin, il n'y a preſque point d'Hiſtorien important, de quelque nation qu'il fût, que Sauvage n'eût vû, pour mieux entendre celuy ſur lequel il travailloit, pour le faire entendre aux autres, & pour confirmer ou pour rectifier ſon témoignage. On peut compter juſqu'à près de quarante Ecrivains qu'il cite dans ſes marges, tant pour l'Hiſtoire de France que pour celle d'Angleterre, d'Ecoſſe, de Flandre, d'Allemagne, d'Eſpagne, d'Italie, de Hongrie, de Turquie. J'ajoûte qu'il avoit conſulté des actes originaux; puiſqu'il a inſeré dans ſes annotations la ratification du traité de Bretigny, faite par le Prince de Galles à Calais, après l'avoir tranſcrite de ſa main ſur une copie du même Prince, collationnée par un Tréſorier des Chartes.

Si donc l'édition de Sauvage eſt encore très-imparfaite; elle n'a point de défauts qui ne luy ſoient communs avec les éditions précédentes, auſquelles elle eſt du reſte infiniment ſupérieure. L'Editeur, très-verſé dans nos Antiquitez & dans notre Hiſtoire, exact, infatigable, prouve par l'uſage continuel qu'il a fait des deux abrégez manuſcrits, par le jugement

qu'il porte de leur inſuffiſance, & par les regrets qu'il témoigne de n'avoir pu en recouvrer de meilleurs, qu'il a plus manqué de ſecours que de bonne volonté, de bonne foy, de capacité. De ſon temps les manuſcrits, enſevelis dans les bibliothèques de Moines ignorants, ou dans les archives des particuliers, & inconnus à ceux-mêmes qui les poſſédoient, eſtoient perdus pour le monde ſavant. Les temps ont changé: graces aux ſoins des Miniſtres, qui ne négligent aucune partie du bien public, il n'y a preſque point d'homme de Lettres pour qui les manuſcrits de tous les âges ne ſoient devenus comme un bien propre. Rien ne manqueroit au bonheur de ce ſiècle, ſi avec des ſecours ſi abondants, il ſe trouvoit des hommes auſſi laborieux que Sauvage, pour en profiter: car je ne doute point que s'il avoit eu les manuſcrits que nous avons, il ne nous eût donné une excellente édition de Froiſſart.

Le nombre de ceux que l'on connoît aujourd'huy, eſt ſi conſidérable, qu'après les livres de l'Ecriture & des Peres, je ne crois pas qu'il y ait d'ouvrage dont les copies ſe ſoient autant multipliées: ce qui fait voir l'eſtime qu'on en a faite dans tous les temps. On trouve dans la ſeule Bibliothèque du Roy plus de trente volumes in-folio, qui contiennent chacun ſéparément quelqu'un des quatre livres dans leſquels l'Hiſtoire entière eſt partagée. Les numeros 6760. 8317. 8318. 8319. 8320. 8324. 8331.^{2} 8332. 8334. 35. & 36. joints enſemble, 8334. & les numeros des manuſcrits de Colbert réunis à ceux du Roy, 15. 85. & 231, renferment le premier volume. Les numeros 8321. 8330. 8333. 8337. & 8338. réunis, & ceux de Colbert 16. & 86, le ſecond. Les numeros 8325. 8328. 8337. & 8338. réunis, & ceux de Colbert 87. & 232, le troiſième. Les numeros 8329. 8331. 8341. & 8342. joints enſemble, & celuy de Colbert 17, le quatrième.

Je donnerois trop d'étendue à ce Mémoire, ſi je voulois décrire la forme, l'âge, les titres, les lacunes ou imperfections, & les autres ſingularitez qui diſtinguent ces manuſcrits. Pour les autres différences plus eſſentielles, je diray en général, que

la plûpart consistent dans des transpositions de quelques articles, des changements, additions ou retranchements de mots, des omissions quelquefois considérables, des abbréviations de plusieurs chapitres ou de plusieurs événements, des transitions vagues, des récapitulations inutiles des chapitres précédents, de certains tours de phrases, qui, comme des formules, sont répétées presque à chaque page, & quelques interpolations de copistes, qui ne servant qu'à grossir les volumes, ont esté sagement retranchées dans l'imprimé de Sauvage. Je n'en veux d'autre exemple que le passage où parlant de l'amour d'Edouard III. pour la Princesse de Haynault qu'il épousa, il est dit : *Si le ferit tantost une estincelle de fine amour,* auquel un copiste a ajoûté ces mots : *que Madame Venus luy envoya par Cupido le Dieu des amours.* Cependant parmi les additions inutiles, il peut s'en estre mêlé de plus importantes, qu'il seroit à propos de rechercher dans les endroits qui souffrent difficulté, ou dans les articles qui demandent une discussion sérieuse.

Après ces observations générales, je diray un mot des principales singularitez que j'ay remarquées dans quelques-uns de ces manuscrits. Ceux du numero 8317. & du numero 15. de Colbert sont remarquables, par le correctif qu'on a mis à la marge de l'article qui regarde l'avénement de Philippe de Valois à la Couronne. La même main a encore ajouté au dernier cette note, que l'on trouve écrite sur l'un des deux feuillets blancs qui précèdent le commencement de la Chronique : *Deux metres que les Pers de France envoyerent au Roy Edouard d'Angleterre au temps qu'il querelloit* (disputoit) *France.*

Credo regnorum qui cupis esse duorum
Succedunt mares huic regno non mulieres *.

Dans celuy du numero 8318. on lit d'une écriture du même

* Pour rétablir la mesure & le sens du premier vers, il faut, ce me semble, suppléer le mot *rex : regnorum qui rex cupis esse duorum.* Et, pour en faire sentir l'application à Edouard, on peut, au lieu de *credo,* lire ou *crede,* ou *credito,* dont *credo* est peut-estre l'abrégé. Quant au second, on y trouve le nombre des syllabes que demande le vers héxamètre; & c'en est assez pour qu'on ne doive pas chicanner sur la mesure.

temps que le manuſcrit, qu'il fut donné à Jean Duc de Berry le 8. Novembre 1407. par Guillaume Boiſratier, Maître des Requêtes & Conſeiller de ce Prince. S'il eſtoit le même qui a eſté depuis donné par M. de Chandenier à M. le Laboureur, comme celuy-ci le croyoit; cette circonſtance le rendroit d'autant plus précieux, qu'on y verroit les changements conſidérables qu'il dit avoir remarquez entre ce manuſcrit & les imprimez, & particulièrement l'édition de Sauvage: où bien il nous convaincroit de la fauſſeté de cette imputation, qui me paroît très-ſuſpecte. Mais comme l'exemplaire de M. le Laboureur, ainſi qu'il nous l'apprend, contenoit des miniatures qui repréſentoient les principaux événements de l'Hiſtoire, & que dans celuy que Boiſratier donne au Duc de Berry, on n'en voit aucune, il eſt certain qu'il ne peut eſtre le même. Quoyque les miniatures, les vignettes, les lettres capitales, enluminées & rehauſſées d'or dans le manuſcrit 8319. ſoient d'une très-grande beauté; il le cède néantmoins en ce point à celuy du numero 8320. dans lequel il y a beaucoup à apprendre pour les uſages de la guerre, les cérémonies, les habillements, & pluſieurs autres points d'Antiquité. Le R. P. de Montfaucon en a tiré les eſtampes de l'entrée d'Iſabelle Reine de France, & de la priſe du Roy de Navarre, qu'il a inſérées parmi ſes monuments François: cependant je crains que dans ces miniatures, qui ne ſont au plus que du milieu du XV.e ſiècle, le Peintre n'ait confondu les habillements de ſon ſiècle, avec ceux du temps dont il peignoit l'hiſtoire.

On voit au commencement de pluſieurs manuſcrits, l'Auteur diverſement habillé, tantôt en Chanoine avec le ſurplis & l'aumuſſe, tantôt en robe de pourpre, préſentant ſon ouvrage au Roy de France ou à quelqu'autre Prince aſſis dans un trône & couronné. On reconnoît le Roy d'Angleterre à ſa robe ſemée de léopards, dans celuy du numero 8331.^{2} & la Reine d'Angleterre dans celuy du numero 15. de Colbert.

Les plus anciens de tous les manuſcrits du premier volume, ſont les numeros 8318. & 8331.^{2} qui me ſemblent eſtre de

la fin du XIV.e ſiècle ; & quoyqu'il manque pluſieurs choſes dans l'un & dans l'autre, l'ancienneté doit leur faire donner la préférence. Je porteray le même jugement du manuſcrit numero 8333. le plus ancien de ceux du ſecond volume, quoyqu'il ne me paroiſſe pas avoir eſté écrit avant le milieu du XV.e ſiècle. Le numero 8321. eſt une ſuite du numero 8320. Il y a moins de miniatures, mais elles y ſont également belles : c'eſt le ſeul mérite qu'ils ayent ; car d'ailleurs ils ne contiennent proprement qu'un extrait de Froiſſart, & l'on a ſouvent omis pluſieurs chapitres de ſuite. Le numero 16. qui eſt de la même main que le numero 15. dont il eſt la ſuite, contient, outre le ſecond volume, une partie du troiſième, juſqu'à ces mots du chapitre 44. page 151. de l'édition de Sauvage : *Ainſy ſe departit le voyage de mer en celle ſaiſon ;* auſquels il ajoûte *qui couſta au Royaume de France C. M. frans XXX. fois.* Le numero 8330. à pour titre, *le tiers volume de Froiſſart,* quoyqu'il n'en contienne que le ſecond. Par une mépriſe ſemblable, on lit à la fin du numero 8325. qui renferme le troiſième volume, *cy fine le ſecond volume des Chroniques de Froiſſart.* Ce manuſcrit, qui n'eſt que du milieu du XV.e ſiècle, eſt celuy où le langage du vieux temps eſt le mieux conſervé : apparemment, il a eſté copié ſur quelque autre plus ancien, & meilleur que ceux qui nous reſtent. On lit à la fin quelques particularitez concernant Froiſſart, qui ſont auſſi dans les numeros 8328. & 2322. & qui ne ſont point dans les imprimez. C'eſt encore l'ancien langage qui me porte à regarder le manuſcrit 8329. quoyqu'il ne ſoit guéres que de la fin du XV.e ſiècle, comme le meilleur que nous ayons pour le quatrième volume : on y trouve, comme dans les numeros 8331. & 8341. & 42. réunis, & 17. deux augmentations importantes. La premiére, eſt la Préface que j'ay rapportée dans mon premier Mémoire. La ſeconde, termine la Chronique entière de Froiſſart, où l'Auteur avoit dit vers la fin, en parlant de la mort du Roy Richard, qu'il n'en feroit point le détail, faute d'en eſtre ſuffiſamment inſtruit. L'addition eſt une eſpèce de lettre, ou vraye ou feinte, qui luy eſt adreſſée, & par laquelle on luy en mande

les circonſtances, telles qu'elles avoient eſté écrites alors, par un homme digne de foy, qui eſtoit en Angleterre. La maniére dont le fait eſt raconté, n'a point eſté omiſe par les Hiſtoriens Anglois, qui ont expoſé les divers bruits qui avoient couru à ce ſujet. Le numero 17. me paroît avoir eſté écrit de la même main que le 15.e & le 16.e; & les trois, joints au manuſcrit du troiſiéme livre qui manque, faiſoient apparemment l'ouvrage complet.

Sous le numero 169. de la Bibliothèque de Coiſlin, à préſent de Saint Germain-des-Prez, ſont compris quatre volumes in-folio, dont trois, qui ſont de la même écriture, c'eſt-à-dire, du milieu du XV.e ſiécle, contiennent le premier, le troiſiéme & le dernier livre de Froiſſart. Le quatriéme, qui eſt du même temps, mais d'une plus belle main, eſt un autre exemplaire du dernier livre, avec l'addition dont je viens de parler, ſur la mort du Roy Richard.

M. Mahudel m'a communiqué un manuſcrit du commencement du XV.e ſiécle, ſans titre, & que l'on a pu croire de Froiſſart, mais qui n'en eſt qu'un abrégé très-ſuccinct; dans lequel on a conſervé, autant qu'on a pu, le texte original de l'Hiſtorien, juſqu'à la fin du premier volume, où finit l'abrégé. Il eſt diviſé en ſix livres, dont les deux premiers ſe terminent par ces mots : *Cy fine le premier (le ſecond) livre de ce ſecond volume des Cronicques d'Engleterre, & par concequent le ſeptiéme (le huitiéme) des quatre volumes parciaulx* *. Auſſi lit-on à la fin du ſixiéme : *Cy fine le ſecond volume des Cronicques d'Engleterre.*

Ce manuſcrit faiſoit vrayſemblablement partie de quatre volumes d'une compilation de l'hiſtoire d'Angleterre, diviſez chacun en ſix livres; & telle, à peu-près, que nos Chroniques

* La formule qui termine les quatre livres ſuivants, n'en marque point l'ordre numéral, (*neuviéme, dixiéme*, &c.) par rapport à un volume précédent, compoſé de même, de ſix parties : on y lit ſeulement, *cy prent ſa fin le troiſiéme (le quatriéme*, &c.) *livre de ce ſecond volume.* Mais celle du cinquiéme fixe au nombre de ſix, les livres dont ce volume eſtoit compoſé : *Cy prent fin le chinquieſme livre de ce ſecond volume, & s'enſieult le ſixieme & derrenier.*

de Saint

de Saint Denys. Le premier volume devoit contenir les événements antérieurs à Froiſſart; & comme le ſecond qui nous reſte, renferme l'abrégé de ſon premier volume, on peut préſumer que les deux ſuivants renfermoient pareillement celuy des trois autres, & peut-eſtre encore l'Hiſtoire des temps poſtérieurs. Au reſte, cet abrégé eſt le même que celuy de la Chaux, dont Sauvage s'eſtoit ſervi: j'y reconnois les traits par leſquels il l'a déſigné, à l'exception de la première feuille, qui paroît en avoir eſté perdue depuis.

A ce grand nombre de Manuſcrits, il faut en joindre quelques autres qui ne contiennent que des abrégez très-courts de la Chronique de Froiſſart, & que l'on trouve dans la Bibliothèque du Roy parmi les manuſcrits de Colbert. Tels ſont le numero 169. qui renferme une partie du premier & du ſecond volume abrégez; le numero 258. aſſez conforme au précédent, mais où l'on a ajoûté à la fin quatre pages contenant *la teneur des lettres paſſées des alliances de France & d'Eſcoſſe* (en 1379.) avec les noms des Seigneurs, tant Ecoſſois, que François, qui ſignèrent le traité; & le numero 2444. qui comprend l'abrégé des quatre volumes. Celuy-ci eſt précédé d'une Préface, où l'Abbréviateur ayant dit qu'il ſuivroit Froiſſart *chapitre à chapitre*, ajoûte: *Et pour ce que iceluy M.e Jehan Froiſſart n'a point fait de table à ſon premier livre, & par la table du livre l'on peut ſavoir legierement la matiere de quoy l'en veut lire, je me ſuis avizé de diviſer iceluy premier livre en cent vingt-ſept chapitres.*

Nous ne voyons rien dans ces Manuſcrits, ni qui établiſſe la prétendue inimitié de Froiſſart contre les François, ni qui juſtifie l'accuſation intentée contre Sauvage, d'avoir altéré le texte de ſon Hiſtorien. Mais un magnifique Manuſcrit de Breſlaw, en fournit, ſuivant quelques Ecrivains, une preuve inconteſtable. Le monde ſavant, diſent-ils, croit avoir un Froiſſart entier; il a eſté groſſièrement trompé par Sauvage, qui n'en a pas conſervé la dixième partie dans ſon édition. On peut répondre d'avance, 1.° que Sauvage ſera toûjours exempt de reproche, puiſqu'il nous a donné le texte de Froiſſart, tel

qu'il l'avoit vû dans les exemplaires connus de ſon temps. 2.° Que la deſcription qu'on nous fait des miniatures de celuy de Breſlaw, fait juger qu'il ne remonte guères au-delà de la fin du xv.e ſiècle, & qu'il eſt par conſéquent d'une médiocre autorité. Enfin, qu'après le concert de tant d'autres Manuſcrits, dont pluſieurs même ont eſté écrits en Angleterre, ou deſtinez pour ce pays-là, puiſque l'Auteur eſt repréſenté offrant ſon livre au Roy & à la Reine d'Angleterre, on ne ſe perſuadera pas aiſément que le ſeul Manuſcrit de Breſlaw contienne ſeul des différences ſi conſidérables. Du moins, eſt-il de notre prudence, de ſuſpendre notre jugement, juſqu'à ce qu'on ait publié, ou le manuſcrit même, ou quelques-uns des paſſages qu'on dit avoir eſté retranchez. On ne peut trop inviter ceux qui le poſsèdent, à faire part au public d'un tréſor infiniment précieux pour les amateurs de l'Hiſtoire. Si juſqu'ici on a eſté dans l'erreur, on en reviendra volontiers: & il n'y a point d'homme de Lettres ſenſé, qui, mettant à part tout intérêt de Nation, ne deſire ardemment d'avoir la Chronique de Froiſſart, telle qu'elle eſt ſortie des mains de l'Auteur. On trouve encore pluſieurs manuſcrits de Froiſſart dans diverſes Bibliothèques des pays étrangers. Il y en a un dans celle de la Cathédrale de Tournay, au rapport de pluſieurs Bibliothécaires Flamands; trois en Angleterre, ſuivant le catalogue des manuſcrits de ce Royaume, qui fait auſſi mention de notes manuſcrites, recueillies par M. Ashmole, & d'autres encore, dont on peut voir l'indication dans la nouvelle Bibliothèque des Manuſcrits du R. P. de Montfaucon.

Outre les anciens abrégez manuſcrits de Froiſſart, Sleidan rempli d'admiration pour cet Hiſtorien, & voulant que l'utilité qu'on en peut tirer, fût commune à tous les temps & à toutes les Nations, en fit en 1537. un abrégé Latin, qui a eſté mis depuis en François & en Anglois, par P. Golin in-4.° London 1608. Dans une Préface ou Epître, qui précède l'abrégé Latin, l'Auteur recommande l'étude de l'Hiſtoire de France ſur toutes les autres, & particulièrement celle de Froiſſart, dont il loue la bonne foy, & à qui il ne reproche

que de s'eſtre quelquefois un peu trop étendu ſur des détails militaires & ſur les entretiens des Princes. Des Ecrivains étrangers, ont fait un crime à Sleidan de n'avoir pas compoſé cet abrégé avec le déſintéreſſement & la fidélité qu'on devoit attendre d'un *homme d'une ſi grande réputation ; & pour vouloir trop favoriſer les François, d'avoir paſſé ſur les actions les plus illuſtres des Anglois, où il s'éloigne du ſens de ſon Auteur, en écrivant autrement les choſes que n'a fait Froiſſart.* Ce dernier reproche ne me paroît point fondé. A l'égard des omiſſions, il me ſemble qu'il a uſé de la liberté qu'un Abbréviateur doit avoir, de s'attacher principalement à extraire ce qui luy convient; & que Sleidan, qui vivoit alors en France parmi les François, a pu ſans mauvaiſe foy s'attacher principalement aux événements qui les regardoient. Il ne ſeroit pas auſſi aiſé de juſtifier Belle-forêt, qui, donnant un abrégé François de Froiſſart, s'eſt contenté de traduire littéralement celuy de Sleidan, ſans faire aucune mention de l'Auteur qu'il traduiſoit.

Les Anglois, que la lecture de Froiſſart intéreſſe d'une façon ſi particulière, ont en leur Langue une traduction de ſa Chronique, compoſée par Jean Bourchier, ſuivant les ordres du Roy Henry VIII. & imprimée ſur la fin de ſon règne. Il y en a une auſſi en Flamand, imprimée par Guerrit Vander-Loo, in-folio; ſans compter celle dans la même Langue, que Voſſius avoit vûe manuſcrite. Je ne diray rien de ces traductions, n'ayant pu en trouver aucune : celle de Bourchier eſt, dit-on, plus correcte que les éditions Françoiſes, pour les noms propres; ce qui s'entend apparemment des noms Anglois. La traduction Flamande doit avoir les mêmes avantages pour les noms propres & les noms de lieux de la Flandre : elles peuvent eſtre toutes deux d'un grand ſecours à qui voudroit donner une bonne édition de Froiſſart.

Nota. *La table raiſonnée de l'Hiſtoire de Froiſſart, que M. de la Curne promet à la page 535. de ce volume, ſe trouvera dans l'un de ceux qui doivent ſuivre; ainſi que le Mémoire ſur les Poëſies du même Froiſſart, qu'il annonce à la page 534.*

OBSERVATIONS SUR UN RECUEIL MANUSCRIT DE POESIES DE CHARLES D'ORLEANS.

Par M. l'Abbé SALLIER.

21. Janvier 1734.

LE regne de Charles V. Roy de France, eſt une époque mémorable dans l'Hiſtoire de l'empire des Lettres & des Sciences. Le Roy Jean fit donner à Charles V. une éducation propre à le former aux grandes entrepriſes qui luy eſtoient réſervées; *& l'adminiſtration du pere* (comme le dit Chriſtine de Piſan) *avoit fait introduire le fils en Lettres moult ſuffiſament.* Auſſi l'amour de Charles V. pour les Sciences & les livres, ſe manifeſta dès les premiéres années de ſon regne. Il n'en fallut pas davantage pour animer les François à faire des efforts; ils cultivérent la Poëſie, l'Eloquence & les différentes eſpéces de Littérature. Le deſir de la gloire, & l'aſſûrance de ſe rendre agréables au Roy, furent de puiſſants motifs, qui développérent les talents, & produiſirent des ouvrages où nous trouvons aujourd'huy l'hiſtoire de la Langue & de la Poëſie Françoiſe.

Le mouvement qui cauſa ce renouvellement dans les Lettres, s'entretint & ſe conſerva par le goût dont la poſtérité de Charles V. avoit hérité; & enfin, ce goût, qu'une longue ſuite de malheurs publics ne put éteindre, reprenant une nouvelle force dans l'ame de François premier deſcendant de Charles V. amena la renaiſſance des Lettres, & détruiſit la barbarie dans le Royaume.

C'eſt dans l'intervalle qu'il y eut depuis Charles V. juſqu'à François premier, que parut Charles d'Orléans petit-fils de Charles V. pere de Louis XII. & oncle de François premier. Ce Prince, dès ſa plus tendre jeuneſſe s'appliqua aux Lettres;

il s'exerça à la Poëſie & à l'Eloquence. Les Lettres à leur tour, luy fournirent un amuſement dont la douceur diminua beaucoup les amertumes qu'il eut à eſſuyer dans le cours d'une vie fort traverſée. Le recueil manuſcrit de ſes ouvrages, qui ſe trouve à la Bibliothéque du Roy, eſt un monument précieux que j'ay cru devoir faire connoître; on en peut tirer de grandes lumiéres pour l'hiſtoire de la Langue Françoiſe, & du progrès que la Poëſie avoit fait, même avant que Villon fût né. Je ne ſçais même s'il n'eſt pas plus ſûr d'étudier le génie de la Langue Françoiſe, dans ces ouvrages où elle ſe ſent encore de ſa premiére groſſiéreté, que dans les Ecrits des plus nouveaux Auteurs François, où la matiére éléve, & où la multitude & le choix des choſes, donnent de la force & de la dignité aux paroles. Quelques-uns de nos modernes l'avoient cru ainſi; ils avoient connu ces anciens Auteurs François, ils en avoient pris la ſimplicité élégante & naïve, & ils avoient ſçû l'introduire & la faire aimer dans les compagnies les plus polies & les plus ſpirituelles. Mais, indépendamment de ces conſidérations, il me ſemble d'ailleurs que tirer de l'oubli les ouvrages de Charles d'Orléans, c'eſt faire honneur à la mémoire de nos anciens Auteurs; c'eſt décorer leur liſte du nom d'un de nos Princes, c'eſt relever le prix de leurs travaux, que de montrer que ce Prince les a aimez, & qu'il a conſacré à cet exercice les plus agréables moments de ſon loiſir.

Le manuſcrit dont j'ay à parler, a paſſé à la Bibliothéque du Roy, avec un fort grand nombre d'autres qui appartenoient à M. le Comte de Seignelay petit-fils de feu M. Colbert. Ce Miniſtre, dont le goût embraſſoit toute ſorte de Littérature, & dont les vûes s'étendoient à tous les temps, a conſervé à la France une infinité de monuments par le recueil qu'il en avoit formé. Le manuſcrit dont il s'agit, n'eſt pas un des moins précieux; M. Colbert l'avoit acquis avec pluſieurs autres de M. Balleſdens. Le Monogramme de Catherine de Médicis, dont la couverture du livre eſt toute ſemée, ne permet pas de douter qu'il n'ait appartenu à cette Reine; & les armes de Charles d'Orléans, qui ſont empreintes ſur la premiére feuille du

manuſcrit avec celles de Valentine de Milan ſa mere, inſinuent aſſez que Catherine de Médicis, qui en faiſoit uſage, l'avoit tiré de la Librairie du Roy Henry II. petit-neveu de Charles d'Orléans.

Ce volume contient cent cinquante-deux ballades; ſept complaintes, ou lettres en complaintes; cent trente-une chanſons, environ quatre cens rondels, & enfin, un diſcours prononcé devant Charles VII. en faveur de Jean II. Duc d'Alençon. Il ſemble que l'on ait voulu diſtribuer les ballades en trois claſſes. Les unes ſont des piéces de pure galanterie, faites pendant la vie d'une Princeſſe que le Duc d'Orléans aimoit. Les autres ont eſté compoſées après la mort de cette Princeſſe, & elles n'expriment que les regrets du Duc d'Orléans. La plûpart ſont ſous le titre de *départie d'amour.* Les derniéres enfin, roulent ſur *divers propos,* pour me ſervir des termes du manuſcrit. Parmi ces différentes ſortes d'ouvrages de Charles d'Orléans, ſont mêlez & répandus ceux que quelques perſonnes de ſon temps luy adreſſoient. J'ay compté juſqu'à trente-deux noms de Poëtes contemporains, ou, pour parler plus préciſément, de gens qui ſe plaiſoient à faire quelquefois des vers. Or, pour mettre quelqu'ordre dans les remarques que le Manuſcrit dont il eſt queſtion m'a donné lieu de faire, je les rangeray ſous trois articles différents. Le premier comprendra celles qui concernent la nature & le mérite des ouvrages de Charles Duc d'Orléans; le ſecond celles qui ont rapport aux circonſtances particuliéres de ſa vie; le troiſiéme enfin, celles qui regardent les Auteurs François que le commerce de ce Prince a honorez.

ARTICLE PREMIER.

Des Lettres & de la Poëſie de Charles Duc d'Orléans.

Durant les premiers ans du Parnaſſe François
Le caprice tout ſeul faiſoit toutes les loix;
La rime au bout des mots aſſemblez ſans meſure,
Tenoit lieu d'ornement, de nombre & de céſure.

Villon ſçut le premier, dans ces ſiécles groſſiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.

C'eſt ainſi qu'un maître de l'art, l'homme le plus capable de bien juger des ouvrages d'eſprit, penſoit de l'ancienne Poëſie Françoiſe. Les premiers eſſais luy paroiſſoient des effets du caprice, & non des régles, à la recherche deſquelles on n'avoit preſque pas encore penſé. C'eſt à Villon qu'il attribue la gloire de les avoir entrevûes le premier; mais ſans alléguer contre le ſentiment de M. Deſpréaux, les productions de quelques-uns de nos premiers Poëtes, ſi quelque hazard eût fait tomber entre ſes mains le recueil des Poëſies de Charles Duc d'Orléans, il n'eſt pas douteux, ce me ſemble, qu'il ne l'eût reconnu plûtôt que Villon, pour l'un des fondateurs du Parnaſſe François. Il auroit avoué, à la lecture des ouvrages de ce Prince, qu'il avoit commencé à donner une forme plus réguliére à nos vers, & qu'il avoit, en quelque maniére, contribué à établir le langage de la Poëſie, qui juſque-là n'avoit fait que bégayer. Il ſeroit convenu que Villon même avoit pu profiter des poëſies de Charles Duc d'Orléans, comme l'on croit communément que Clément Marot avoit profité de la lecture de Villon.

Charles Duc d'Orléans naquit en 1394. Il ſe trouva en 1415. à la funeſte bataille d'Azincour; il y fut fait priſonnier, on le conduiſit en Angleterre, & il y demeura vingt-cinq ans: il fut délivré en 1440.

Il paroît d'un autre côté, par les ouvrages de Villon, que la naiſſance de ce Poëte doit ſe rapporter à l'année 1431. Les différentes eſpéces de Poëſie avoient déja eſté aſſujetties à certaines régles, & ces régles, par conſéquent, eſtoient connues, quand François Villon entra dans la carriére.

En ſuppoſant même que ce Poëte, perfectionnant ſon art, l'eût emporté à cet égard ſur Charles d'Orléans, il ſeroit toûjours vray que l'un auroit eſté redevable à l'autre de beaucoup de choſes. Charles d'Orléans auroit toûjours eu ſur Villon le mérite de l'invention, la gloire d'avoir fait ſentir en notre

Langue le caractére qui luy eſt propre, & cet air qui la diſtingue des autres; mais il s'en faut bien que la préférence ſoit dûe à ce Poëte ſur Charles d'Orléans. Nous n'avons qu'à examiner quelques piéces de celuy-ci; la comparaiſon de l'un avec l'autre ſe fera ſans peine, & on jugera de même de quel côté eſt l'avantage.

La Poëſie ne conſiſte pas ſimplement à donner un arrangement meſuré à des paroles, c'eſt à la nobleſſe des idées, à la beauté & aux graces de l'expreſſion, qu'elle doit attribuer le pouvoir qu'elle a ſur les eſprits.

Ces principes ſont reçus, mais cependant on convient qu'ils ne peuvent avoir d'application qu'à la poëſie qui ſe propoſe de grands ſujets, comme l'Epopée, la Tragédie, l'Ode héroïque. Il eſt d'autres genres qui ont des régles différentes, & l'art les a variées autant que la nature a diverſifié les talents & les ſujets qui ſe peuvent traiter. Lorſque Racan chante les bergers & les bois, il ne prend pas le ton que choiſit Malherbe quand il vante les exploits d'un Héros.

Suivant cette diſtinction, on ne doit pas trouver dans les poëſies de Charles d'Orléans, la hardieſſe des fictions ou des figures.

Les ſujets qu'il manie ſont moins conſidérables par ce qu'ils ont de grand, que par ce qu'ils ont d'agréable & d'amuſant. Ce ſont des ſujets de pure galanterie, ils ne demandent qu'une imagination douce & tranquille; la plus ſimple fiction & la plus facile ſuffit, pourvû qu'elle ſe préſente d'elle-même. Auſſi ne trouve-t-on rien au-deſſus de cette ſimplicité dans les ouvrages de Charles d'Orleans; mais avec cette même ſimplicité, les idées ſont nobles, inſpirées par le ſentiment, réglées par la bienſéance, exprimées avec autant de naïveté que d'élégance. On ſent que la galanterie de ces anciens temps n'admettoit rien qui pût offenſer les mœurs ou bleſſer la pudeur, & qu'en effet avec la franchiſe & la ſincérité Gauloiſe, elle ne pouvoit ſouffrir ni fauſſeté ni menſonge.

Voici la premiére piéce du Recueil que j'examine, & le commencement de l'hiſtoire de Charles d'Orléans. Il feint qu'après

qu'après le temps écoulé de ſon enfance, lorſque la nature eut donné à la Jeuneſſe le ſoin de le gouverner; un peu avant la nouvelle ſaiſon, la Jeuneſſe entra un jour dans ſa chambre, vint l'éveiller pour le mener au temple de l'Amour, où il trouveroit l'abondance de tous les biens. Il réſiſta d'abord à cette invitation, par la crainte du danger & des tourments:

Trop jeune ſuis pour porter ſi grant fais
Il vaut trop mieux que je me tiengne en pais.

Mais il luy fallut céder à la volonté de celle qui le gouvernoit, ſur l'aſſûrance que ſon cœur ne ſeroit point forcé. Ils ſe mettent en chemin pour aller au temple, & arrivez à la place où l'Amour tient ſa Cour, la Jeuneſſe le fait introduire dans le ſéjour; il y rencontre

——— *Bel-accueil & Plaiſance*
Qui de l'oſtel avoient l'ordonnance
Lors quant de nous approucher je les vy
Couleur changay & de cueur treſſailly.

Plaiſance & Bel-accueil le conduiſent à la Divinité du temple, & la Jeuneſſe prenant la parole, dit:

Tres hault & noble puiſſant Prince
A qui ſubgiet eſt chacune province,
Et que je dois ſervir & honorer
De mon povoir, je viens vous preſenter
Ce jeune fils qui en moy a fiance,
Qui eſt ſailli de la Maiſon de France,
Creu au jardin ſemé de fleurs de lys.
Amour répond, il eſt le bien venu.
Ou temps paſſé, j'ay ſon pere cogneu
Pluſieurs autres auſſi de ſon lignaige . . .
Ont maintesfois eſté en mon ſervaige
Parquoy tenu ſuis plus de luy bien faire

S'il veut après ſon lignaige retraire.
Viens-ça, dit-il, mon fils, que penſes-tu?
Fus-tu oncques de ma darde feru?
Je crois que non, car ainſi le me ſemble
Viens près de moy, ſi parlerons enſemble.

Le jeune Prince approche, mais en tremblant; il tâche d'éloigner le coup dont il eſt menacé, & il croit le ſuſpendre, en déclarant qu'il ne s'eſtoit rendu pour faire le voyage, que ſur la foy de la Jeuneſſe; qu'elle luy avoit répondu que chacun deſiroit de fréquenter cette Cour, & qu'il n'auroit pas lieu de ſe repentir d'y eſtre entré; il ſe dit étranger, & ce ſeroit manquer à la nobleſſe des procédez, que luy faire *mal* ou *rudeſſe*. Cette repréſentation ſemble détourner l'Amour de ſon premier deſſein ſur Charles d'Orléans; il ne le contraindra point par luy-même, mais il fait en même temps avancer la Beauté, & il exige qu'elle vienne attaquer le Prince qui eſt rebelle, qu'elle le rende moins ſauvage, & qu'elle l'apprivoiſe.

Beauté lors vint, de coté moy s'aſſit,
Un peu ſe teuſt, puis doucement me diſt
Amy, certes, je me donne merveille
Que tu ne veux pas que l'on te conſeille.
Au fort ſaiches que tu ne peux choiſir,
Il te convient à Amour obeir.
Mes yeux prinrent fort à la regarder
Plus longuement ne les en peu garder;
Quand Beauté vit que je la regardoye
Toſt par mes yeux ung dard au cueur m'envoye;
Quant dedans fu, mon cueur vint eſveiller
Et tellement le print à catoiller
Que je ſenti que trop iroit de joye,
Il me deſpleut qu'en ce point le ſentoye.
Si commençay mes yeux fort à tenſer

Et envoyay vers mon cueur ung penſer
En luy priant qu'il jettaſt hors ce dard,
Helas ! helas j'y envoyay trop tard,
Car quant penſer arriva vers mon cueur
Il le trouva ja paſmé de doulceur.

La colére du Prince s'allume en ce moment, il déteſte la vie, & il invoque la mort; il appelle à ſon ſecours la *Détreſſe* pour le faire périr, & enfin la douleur l'abbat aux pieds de l'Amour; l'Amour en rit, & il joint l'inſulte à la raillerie, juſqu'à ce que la Beauté demandant grace & *reſpit* pour celuy qui eſt vaincu, elle luy dit que *de mainmiſe elle l'arreſte.* Le Prince ſe rend, fait hommage à l'Amour, & la Beauté en implore pour luy la clémence; l'Amour le redonne & le ſoûmet tout entier à la Beauté.

Tout le ſoubmets à voſtre voulenté
Sauve, ſans plus, ma Souveraineté;

après quoy la Beauté preſcrit à Charles d'Orléans, les loix que doivent obſerver ceux qui deviennent ſujets de l'Amour.

Premierement devant vous jurera
Que loyaument de cueur vous ſervira.
Il jurera auſſy ſecondement
Qu'en ung ſeul lieu amera fermement
Sans point querir ou deſirer le change.
Car ſans faillir ce ſeroit trop eſtrange
Que bien ſervir peuſt un cueur en maints lieux
Combien qu'aucuns cueurs ne demandent mieux
Que de ſervir du tout à la volée
Et qu'ils ayent d'amer la renommée
Avecques ce, il vous fera ſerement
Que s'il reçoit aucun avancement
En vous ſervant qu'il n'en fera vantance
Ceſluy meffait deſſert trop grant vengance.

Auſſi-tôt que le Prince eſt averti de ces devoirs, l'Amour l'appelle, luy fait mettre les mains ſur un livre, en luy faiſant promettre de garder *ces points* d'amour; après quoy l'Amour ordonne à Bonne-foy ſon principal Secretaire, de faire la Lettre de retenue de Charles d'Orléans.

Ainſi Amour me miſt en ſon ſervage
Mais pour ſeureté retint mon cueur en gage.

Ce récit eſt ſuivi de la Lettre de retenue.

Dieu Cupido & Venus la Déeſſe
Ayans povoir ſur mondaine lieſſe
Salut de cueur par nôtre grant humbleſſe
A tous Amans.
Savoir faiſons que le Duc d'Orleans
Nommé Charles, à preſent jeune d'ans
Nous retenons pour l'un de nos ſervans
Par ces preſentes.
. . . . . .
Nous le voulons richement guerdonner
Et de nos biens à largeſſe donner
Teſmoins nos Sçaulx
Cy attachiez devant tous nos feaulx
Gens de Conſeil & Serviteurs loyaulx
Venus vers nous par Mandements Royaulx
Pour nous ſervir.
. . . . . .
En la Cité de gracieux deſir
Ou avons fait notre Conſeil tenir
Par Cupido & Venus Souverains
A ce preſens pluſieurs Plaiſirs mondains.

Pour peu que l'on ſe rappelle l'impreſſion que la lecture des

ouvrages de Villon a coûtume de faire, il ſera aiſé de ſentir la différence du caractére de ce Poëte & de celuy du Duc d'Orléans.

Villon avoit, à la vérité, comme le dit Marot, *un gentil entendement*, c'eſt-à-dire, un génie heureux, de l'enjouement & de la fineſſe, mais en pluſieurs endroits il eſt moins agréable que bouffon ; ſes plaiſanteries & ſa gayeté ſont plus libres que l'honnêteté & la ſageſſe ne le comportent, & ſouvent ſes vers découvrent la baſſeſſe de ſes inclinations, auſſi-bien que le déréglement de ſes mœurs. Marot, malgré ſa prévention, n'avoit pu s'empêcher d'avouer que Villon auroit beaucoup gagné, pour la perfection de ſa poëſie, s'il avoit fait quelque ſéjour *en la Court des Roys & des Princes, où*, dit-il, *les jugemens ſe amendent, & les langages ſe poliſſent.*

On trouve au contraire dans les productions de Charles d'Orléans, avec la liberté Françoiſe & une heureuſe facilité pour exprimer ce qu'il penſe & ce qu'il ſent, toute la décence & la retenue que la nobleſſe d'une haute origine, & que des mœurs douces & formées par une éducation convenable, pouvoient imprimer dans le diſcours. On ſent déja dans la Langue cette délicateſſe, qui fait que le moindre ſens groſſier l'offenſe.

Voilà quelle eſt, en général, la ſupériorité du Duc d'Orléans, quant à la maniére d'écrire. Cette ſupériorité deviendra plus ſenſible, en rapportant quelques piéces de ce Prince dans le genre de celles que Villon avoit eſſayé de faire. Prenons une ballade ; je m'arrête à la ſeptiéme.

De jamais n'amer par amours
J'ay aucunesfois le vouloir
Pour les ennuyeuſes dolours
Qu'il me faut ſouvent recevoir
Mais en la fin pour dire veoir
Quelque mal que doive porter
Je vous aſſure par ma foy

Que je n'en ſauroye garder
Mon cueur qui eſt maiſtre de moy.

Combien qu'ay eu d'eſtranges tours
Mais j'ay tout mis à non-chaloir
Penſant de recouvrer ſecours
De confort ou d'un doulx eſpoir
Helas ! ſe j'euſſe le povoir
D'aucunement hors m'en bouter
Par le ſerement qu'à amour doy
Jamais n'y lairoye rentrer
Mon cueur qui eſt maiſtre de moy.

Car je ſçay bien que par doulçours
Amour le ſcet ſi bien avoir
Qu'il voudroit ainſi tous les jours
Demourer ſans ja s'en mouvoir
Nil ne veut oïr ne ſavoir
Le mal qui me fait endurer.
Plaiſance l'a mis en ce ploy
Elle fait mal de le m'oſter
Mon cueur qui eſt maiſtre de moy.

Il me déplaiſt d'en tant parler
Mais par le Dieu en qui je croy
Ce fait deſir de recouvrer
Mon cueur qui eſt maiſtre de moy.

Le fond de la penſée qui fait cette ballade, a reparu longtemps après la mort du Duc d'Orléans, dans le fameux ſonnet de Voiture, qui commence par ces vers :

Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie,
L'abſence ni le temps ne m'en ſauroient guerir.

On retrouve dans la ballade, la gravité du ſonnet, & tout le ſentiment que l'Auteur y avoit répandu; le tour même qui regne dans la ballade, n'eſt ni moins naturel ni moins heureux que dans le ſonnet.

On ne verra pas d'exemple d'une pareille gentilleſſe dans les ballades de Villon. Il ſeroit aiſé d'ajoûter encore à l'idée avantageuſe que ces piéces donnent du génie de Charles d'Orléans, ſi le temps me permettoit d'y en joindre d'autres de la même ſorte; mais il ne s'en eſt pas tenu à faire fleurir des ballades, il a rimé des chanſons & tourné des rondeaux. Je crois qu'il vaut mieux faire connoître ſon talent par quelqu'un des ouvrages de cette derniére ſorte. On ne trouve point dans les chanſons ou les rondeaux qu'il a faits, d'expreſſions recherchées, de tours forcez, ou de ſentiments trop étudiez; mais à la douceur & à la facilité, il a joint l'abondance, la variété & l'enjouement. Il ſemble même que dans quelques-uns de ces petits ouvrages, le cœur parle plus que l'eſprit; on en peut juger par cette chanſon-ci:

Tiegne ſoy d'amer qui pourra
Plus ne m'en pourroye tenir
Amoureux me faut devenir
Je ne ſçay qu'il m'en avendra
Combien que j'ay oy de pieça
Qu'en amours faut mains maux ſouffrir.
Tiegne ſoy d'amer qui pourra
Plus ne m'en pourroye tenir.

Mon cueur devant hier accointa
Beauté qui tant le ſçet cherir
Que d'elle ne veut départir
C'eſt fait, il eſt ſien & ſera.
Tiegne ſoy d'amer qui pourra
Plus ne m'en pourroye tenir.

C'eſt aſſez rapporté de ces Poëſies de Charles d'Orléans,

j'ajoûteray quelques remarques ſur la maniére de ſes rondeaux & de ſes chanſons.

Les chanſons ſont, à proprement parler, des triolets, quoyqu'un peu différents de ce que ceux qui ont écrit de l'Art Poëtique François, appellent triolets. Ils nomment ainſi une piéce de huit vers ſur deux rimes; & la bonté de la piéce conſiſte dans l'application heureuſe qui ſe fait des deux premiers vers, qui ſont comme un refrain. Il faut pour cela qu'ils rentrent bien dans le rolet, & qu'ils tombent au vray lieu des poſes, dit Saint-Amant, qui a expliqué les régles du triolet dans un triolet même. La chanſon que je viens de rapporter du Duc d'Orléans, a plus de huit vers, à la vérité, mais à cela près, c'eſt un triolet, par la répétition des deux premiers vers en forme de refrain, & par la liaiſon juſte & naturelle qu'ils ont avec les vers dont ils ſont précédez. Les autres chanſons ſont faites ſur le même modéle.

On diſtingue deux ſortes de rondeaux, les rondeaux ordinaires & les rondeaux redoublez. Cette derniére ſorte n'a pas eſté en uſage dans le temps de Charles d'Orléans, mais on trouve parmi ſes piéces quelques rondeaux ordinaires, en aſſez petit nombre cependant. Tous les autres tiennent plus du triolet, formé ſuivant les régles que j'en ay expliquées tout à l'heure. On pourroit les appeller rondeaux ſimples, & les définir *des rondeaux de deux quatrains uniſones*, c'eſt-à-dire, ſur les mêmes rimes, ſéparez par un diſtique auquel le refrain eſt attaché, comme il l'eſt encore à la fin du dernier quatrain.

Pour ce qu'il y auroit à reprendre dans la verſification de Charles d'Orléans, il ſuffira de dire que la plûpart de ſes défauts ne viennent que de l'imperfection du goût de ces premiers temps; l'idée des beaux vers n'eſtoit pas encore venue à l'eſprit, & elle eſtoit reſervée à un ſiécle plus poli.

RECHERCHES

RECHERCHES
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE JEAN LE MAIRE.

Par M. l'Abbé SALLIER.

19. Juillet 1735.

QUOYQUE le nom de Jean le Maire ne ſoit pas aujourd'huy fort célébre, ou plûtôt qu'il ſoit preſqu'entiérement oublié, il ne doit pas paroître étonnant qu'on veuille le faire revivre, ou du moins un peu plus connoître. Pour juſtifier ce deſſein, on pourroit faire valoir les éloges dont il a eſté comblé par quelques perſonnes de ſon ſiécle, la réputation dont il a joui, les liaiſons dont il a eſté honoré, & les titres glorieux dont pluſieurs Princes ou Princeſſes l'ont décoré. D'ailleurs, Jean le Maire a paru dans un temps où l'hiſtoire des Sçavants eſt néceſſairement liée avec celle de la renaiſſance des Lettres. Enfin, s'il eſt juſte de conſerver le ſouvenir de nos premiers Auteurs qui ont enrichi de quelques ouvrages la Langue Françoiſe, on ne doit pas trouver moins convenable de renouveller la mémoire des anciens Ecrivains de nation *étrangére*, lorſque pour faire paſſer leurs productions à la poſtérité, ils ont mieux aimé ſe ſervir de notre Langue que de celle qui leur eſtoit naturelle, qu'ils luy ont rendu le témoignage le plus avantageux, & qu'ils ont eſté des premiers à en répandre l'uſage par leurs écrits. Les Lettres Françoiſes ne peuvent mieux reconnoître cet hommage, d'autant plus flateur qu'il eſt volontaire, qu'en rappellant dans leurs Annales, & le nom de ces Ecrivains, & ces mêmes écrits.

Jean le Maire, *natif de Haynault*, a ſignalé ſous Louis XII. ſon goût & ſon zéle pour la Langue Françoiſe; dans la comparaiſon qu'il en fait avec le langage Toſcan ou Florentin, tantôt il avoue que la Langue Françoiſe eſtoit *gente, propice, ſuffiſante aſſez & du tout elegante pour exprimer en bonne foy tout ce que l'on ſçauroit excogiter, ſoit en amours ou autrement*; tantôt

il remarque que *les bons eſprits Italiques la priſent & l'honorent à cauſe de ſa reſonnance, de ſa gentilleſſe & courtoiſie humaine.* Il cite pour garants de ce qu'il dit à l'honneur de la Langue Françoiſe, *aucuns Poëtes, Orateurs & Hiſtoriens,* comme Jean de Mehun, Froiſſart, Maiſtre Alain, Meſchinot, les deux Grebans, Millet, Molinet, George Chaſtelain & autres, ſans ceux qui vivoient de ſon temps, & dont Guillaume Cretin eſtoit le Prince, ainſi qu'il l'aſſûre. Les François ne peuvent refuſer de la reconnoiſſance à un Ecrivain qui, en leur rendant juſtice, ſemble avoir ſuivi les mouvements de ſon cœur autant que ceux de la raiſon.

Illuſtrat. liv. 1. chap. 1. Jean le Maire naquit dans la Cité de Belges en Haynault, il nous l'apprend luy-même:

Concorde des deux langages.

Et je qui fus en temps de guerre & noiſe
Né de Haynau, païs enclin aux armes.

Illuſtrat. liv. 3. Il ajoûte qu'en la Gaule Belgique il y eut autrefois trois Citez principales nommées Belges, que la troiſiéme eſt Bavais en Haynault; que quoyqu'elle ſoit aujourd'huy une ville *peute,* déſerte & abandonnée, ſes ruines peuvent donner encore une idée de ſa grandeur, & montrent aſſez qu'elle a eſté d'une *étendue merveilleuſe.*

Epître dédicat. des Illuſtrations. Jean le Maire marque auſſi l'année de ſa naiſſance; il faut la rapporter à 1473. Il avoit, dit-il, environ vingt-ſept ans, lorſqu'en 1500. il conçut le projet de l'ouvrage des Illuſtrations de Gaule.

Les recherches que j'ay pu faire ne m'ont rien appris de ſa famille, ſi ce n'eſt qu'il eſtoit parent de Jean Molinet, qui non ſeulement le reconnoiſſoit pour tel, mais qui en uſa en bon parent à ſon égard. Molinet s'intéreſſa avec ſoin à l'éducation de Jean le Maire, il le forma, & celuy-ci ſemble avoir eſté redevable à l'autre des richeſſes littéraires qu'il acquit, & des ſuccès qu'il eut dans la carriére où il eſtoit entré; du moins Guillaume Cretin en fait honneur à Molinet, dans une Epître en vers adreſſée à Jean le Maire. On chercheroit inutilement cette lettre dans les recueils imprimez des poëſies de Cretin,

elle n'a pas eſté connue; Cretin loue un ouvrage de Jean le Maire:

Dont Molinet qui t'avoue à parent
Acquiert honneur, bruit & los apparent
Veu que ſous luy tu as ſi bien appris
Que ton labeur vaut eſtre mis à pris.

Temple d'Honneur impr.

Jean le Maire de ſon côté conſerva le ſouvenir de ce bienfait, le publia, & ſa reconnoiſſance paroît en plus d'une occaſion: *Deſquels tres comandez Hiſtoriens modernes*, dit-il, *je tres petit incognu diſciple & loingtain imitateur, deſirant ſuivre les veſtiges de Monſeigneur & Indiciaire Archiducal, maiſtre Jean Moulinet mon precepteur & parent.*

Si ce fut aux préceptes de Molinet que Jean le Maire dut la perfection de ſes talents, ce fut par les conſeils de Cretin qu'il ſe détermina à en faire uſage, & qu'il s'attacha à la compoſition des ouvrages qu'il donna au public. Jean le Maire n'eſtoit âgé que de vingt-cinq ans, & demeuroit à Villefranche en Beaujolois, *Clerc de Finances au ſervice du Roy & de Monſeigneur le Bon Duc Pierre de Bourbon.* Cretin, paſſant par ces quartiers, vit Jean le Maire, conçut de l'eſtime pour luy, & l'encouragea de mettre la main à la plume. *Ce que je crus de leger*, dit-il en parlant à Cretin, *& je devins ſoudain enclin à l'Art Oratoire, au moyen de la tienne perſuaſion, à cauſe de l'eſtimation que j'avois de ta doctrine & vertu.* Ce voyage de Cretin, tombe dans l'année 1498. on remarque en effet, que depuis ce temps-là Jean le Maire conſacra ſon temps aux travaux Littéraires. Deſlors il ſongea à ſe faire un fond de connoiſſances; on ne peut en juger autrement à voir le livre *des Illuſtrations de Gaule & ſingularitez de Troyes.* Quoyqu'il tienne plus du Roman que de l'Hiſtoire, il eſt vray cependant qu'il fait voir dans l'Auteur une grande lecture, & que la découverte des véritez hiſtoriques n'a pas coûté aux Sçavants de ce dernier ſiècle, plus de recherches que Jean le Maire en a fait pour établir le faux preſque dans tous les points qu'il a touchez. Ce traité peut avoir eſté le premier objet que ſe ſoit propoſé Jean

Voy. liv. 3. des Illuſtrat. Epître à Cretin.

le Maire, mais il n'en fut point le coup d'eſſay. Le plus ancien ouvrage de cet Auteur, qui ſoit arrivé juſqu'à nous, & qui ne ſe trouve dans aucun de ſes recueils imprimez, parut en 1503. ſous le titre de *Temple d'honeur & de vertus, compoſé par Jean le Maire diſciple de Molinet, à l'honeur de feu Monſeigneur le Duc de Bourbon.* Le Duc de Bourbon dont il s'agit ici, eſtoit Pierre II. fils de Charles premier Duc de Bourbon. L'Auteur adreſſe ſon Ecrit à Madame Anne de France (qui eſtoit fille de Louis XI.) Ducheſſe de Bourbonnois & d'Auvergne.... Dame de Beaujeu. C'eſt l'éloge de Pierre de Bourbon, & comme une apothéoſe de ce Prince. A lire l'ouvrage mêlé de proſe & de vers, on reconnoît que Jean le Maire ne manquoit ni de génie, ni de facilité pour ſe faire un plan, ni de juſteſſe pour arranger les parties d'un ſujet.

Mort le 8. Octobre 1503. La Ducheſſe, le 4. Novemb. 1522.

A peine avoit-il achevé ce *temple d'honeur & de vertus;* conſtruit à la gloire du Duc de Bourbon, qu'il ſe vit obligé de rendre un auſſi triſte devoir à une autre perſonne. C'eſtoit à Louis de Luxembourg Prince d'Altemore Comte de Ligny, mort le 31. Décembre 1503. Jean le Maire ſe dit Sécrétaire de ce Seigneur. Au milieu d'une foule de gens occupez à pleurer la mort de Louis de Luxembourg, le Poëte introduit la Peinture & la Rhétorique, qui l'une après l'autre chantent les louanges du Prince d'Altemore. La ville de Lyon eſt le lieu de la ſcéne, & la compagnie qui avoit eſté témoin des regrets que les beaux Arts venoient d'exprimer, jugea que c'eſtoit à Jean le Maire à conſerver par ſon écrit, ce que *les deux Nymphes Peinture & Rhetorige avoient dit entr'elles; & combien que choſe trop grieve & trop difficile me fuſt d'exhiber au feu tres-deſiré Monſeigneur & bon maiſtre ce dolent, dernier & non eſperé ſervice, neantmoins plus contraint que content, je leur obtemperé.* Ce ſont ſes paroles. La piéce a pour titre *La Plainte du deſiré.*

Philippe 1.er Roy d'Eſpagne, mourut en 1506. ſa ſœur Marguerite d'Autriche, trouva preſque toute ſa vie la fortune contraire à ſon bonheur; elle fut fiancée à Charles VIII. en 1483. renvoyée à Maximilien en 1496. Elle fut promiſe à l'Infant d'Eſpagne, Jean fils de Ferdinand Roy

d'Aragon; embarquée pour paſſer en ce Royaume, à peine put-elle ſe ſauver du naufrage, & elle n'arriva auprès de l'Infant, que pour le voir mourir peu de temps après l'avoir épouſé. Enfin, en 1501. elle fut mariée au Duc Philibert de Savoye, & en demeura veuve en 1504. La mort de ſon frere Philippe, la plongea de nouveau dans la douleur après ſon retour dans les Pays-bas; une ſuite ſi conſtante de malheurs, avoit fait donner à Marguerite d'Autriche le titre de *Dame infortunée;* & c'eſt ſous ce titre que dans l'Ecrit de Jean le Maire elle gémit ſur la mort de ſon très-cher frere unique. Voilà le dernier éloge funébre que nous connoiſſions de Jean le Maire; car je ne mettray point au nombre de ſes ouvrages, la plainte ſur le trépas de feu Meſſire de Biſſipat ſeigneur de Falaiſe. L'autorité des anciennes éditions de Jean le Maire, ne doit point nous impoſer à cet égard, non plus que celle de 1549. que l'on regarde comme la plus parfaite. L'ouvrage dont il s'agit ici, eſt inconteſtablement de Guillaume Cretin; non-ſeulement il ſe trouve parmi les œuvres de Cretin, & par conſéquent on auroit édition à oppoſer à édition, mais c'eſt que les Manuſcrits reclament pour luy; la deviſe, ou plûtôt le mot dont ſe ſervoit ce Poëte à la fin de ſes piéces, eſt le même dans le Manuſcrit de la plainte ſur la mort du Sire de Biſſipat, que dans les autres piéces que l'on ne peut diſputer à Cretin, *mieux que pis.* Jean le Maire en avoit adopté un autre, *de peu aſſez,* & les Auteurs de ce temps-là ne varioient pas à ce ſujet. Mais d'ailleurs dans la piéce en queſtion, l'Auteur invite Jean le Maire à partager ſa douleur, & à célébrer la gloire de l'ami qu'il a perdu. Voici comme il parle:

Jean Marot avoit pris *ne trop ne peu.*

Abbé d'Auton & Maiſtre Jean le Maire
Qui en notre art eſtes des plus experts
Ouvrez l'archet de votre riche aumaire
Et compoſez quelque plainte ſommaire
En regrettant l'ami qu'ores je perds.

Il eſt naturel de penſer que Cretin, qui faiſoit cas de Jean

le Maire, luy adreſſoit ce diſcours, non pas que Jean le Maire s'excitât luy-même. S'il faut regarder les regrets de Marguerite d'Autriche ſur la mort de Philippe ſon frere, comme la derniére production que Jean le Maire ait faite de cette nature, d'un autre côté, cet ouvrage eſtoit les prémices de ſon attachement au ſervice de cette illuſtre Princeſſe : *Pour ce que*, dit-il, *par l'honeur de la louable memoire du deffunct il vous plaiſt en me recueillant reſtaurer la dure perte que j'ay fait à ſon treſpas, je voſtre plus que tres humble & tres obeiſſant ſerviteur de ce mien petit labeur tel qu'il eſt, vous fais un petit preſent ainſy que par maniere de Primices en votre tres ſouhaité & tres volontaire ſervice.*

Catalogue des livres de Marguerite d'Autriche.

Jean le Maire, en effet, avoit appartenu à Marguerite d'Autriche dès l'année 1503. On pourroit préſumer que Jean Molinet Bibliothécaire de cette Princeſſe, avoit ménagé à Jean le Maire ſon parent la faveur de Marguerite, & que l'un ſuccéda à la place de l'autre. Quoy qu'il en ſoit, & ſans hazarder de conjecture ſur la qualité que Jean le Maire avoit auprès de Marguerite d'Autriche, il n'eſt pas douteux qu'il en recevoit des gages dans l'année 1509. Une Epître dont la date eſt de cette année, & que Mercure adreſſe à Marguerite d'Autriche, porte : *Voicy desja le ſixieme an que par mon propre mouvement & enhort, ta debonaireté Palladienne luy* (Jean le Maire) *a donné faveur & entretenance liberale.* Jean le Maire ajoûte dans un autre endroit, *que afin que toujours quelque bien vienne de ſa main liberale* (de Marguerite) *à la choſe publique, elle ha commandé à Jean le Maire de Belges Indiciaire & Hiſtoriographe ſtipendié dudit Seigneur Archiduc & d'elle, de labourer en ce beau temps de paix à l'achevement de ce preſent volume.*

Le ſervice de Marguerite d'Autriche n'avoit pas empêché Jean le Maire de paſſer en Italie, où les Grecs qui avoient fui devant les Turcs, eſtoient venus établir une nouvelle Athenes, & avoient inſpiré l'amour des Lettres. En 1506. il eſtoit à Veniſe; dans la même année il alla à Rome, & il y eſtoit encore en 1508. A ſon retour il publia enfin le premier livre des Illuſtrations de Gaule & ſingularitez de Troyes. Le privilége de Louis XII. eſt du 23. Juillet 1509. Ce premier

livre eſt dédié *à la tres noble & plus que tres ſuperilluſtre Princeſſe Madame Marguerite d'Autriche;* & Jean le Maire comptoit par ce moyen faire hommage à la Princeſſe, du loiſir que ſes bienfaits & ceux de l'Archiduc ſon neveu luy procuroient.

L'intervalle qu'il y eut de la publication de ce premier livre aux ſecond & troiſiéme, ne s'écoula point ſans qu'il parût de nouveaux ouvrages de Jean le Maire. La même année 1509. fut l'époque heureuſe de la paix que Marguerite d'Autriche, avec le Cardinal d'Amboiſe, rétablit par *ſa vertu, ſon ſens & diligence,* entre Maximilien I.er & Louis XII. Jean le Maire mit en même temps au jour l'écrit qu'il a intitulé *la Legende des Venitiens,* qui n'eſt, à proprement parler, qu'une ſatire vive contre la République de Veniſe, & une juſtification de la ligue formée contr'elle à Cambray, entre le Roy & Maximilien unis au Pape. La rapidité & la grandeur des ſuccès de Louis XII. dans les entrepriſes qu'il fit en conſéquence de cette ligue, allarmérent auſſi-tôt le Pape Jules II. il renonça aux engagements qu'il avoit pris, & il en contracta de contraires aux intérêts de la France; il éclata contr'elle par les procedez les plus violents, & Louis XII. ſe trouva dans la néceſſité d'aſſembler un Concile à Tours, pour ſe pourvoir contre les excès de la Cour de Rome. A cette occaſion Jean le Maire fit paroître *le Traité de la différence des Schiſmes & des Conciles de l'Egliſe, & de la prééminence & utilité des Conciles de l'Egliſe Gallicane. Le droiturier office & devoir,* dit-il, *de tous bons Indiciaires, Chroniqueurs & Hiſtoriographes eſt de montrer par eſcritures & raiſons apparentes les vrayes louanges & merites de leur Prince, & les bonnes & juſtes querelles d'iceux; memement quand l'eſtat de la guerre eſt ſcandaleux, eſtrange & non accoutumé. . . . . A cette cauſe je qui ſuis le moindre & le plus jeune de la vocation des deſſus nommez indiciaires & Hiſtoriographes pour le bon zele que j'ay à la choſe publique Chreſtienne ay entrepris,* &c.

Jean le Maire ſe propoſe en ce traité, de mettre en évidence l'injuſtice de la conduite de Jules II. à l'égard de Louis XII. & pour la rendre plus odieuſe, il donne à la fin de ſon

traité, l'hiſtoire du *Prince Syach Iſmail dit Sophy* Roy de Perſe. Là, Jean le Maire met en contraſte l'aigreur & la violence de Jules II. contre les Princes Chrétiens, *& la Chrétienté qu'il trouble & ſcandaliſe*, avec le zéle du Sophy pour la deſtruction des Turcs; il oppoſe l'infidélité de Jules II. qui manquoit aux ſerments les plus ſolemnels, en refuſant de porter la guerre dans le pays des Mécréans, aux meſures que le Sophy prenoit contre la domination des Turcomans. Jules II. méritoit des reproches, mais Jean le Maire voulant le combattre par des exemples, en devoit choiſir de plus preſſants, & dont il fût moins facile d'éluder l'autorité. Les talents de Jean le Maire, luy avoient fait obtenir l'eſtime de quelques perſonnes de la Cour de France; & l'amitié dont cette eſtime fut ſuivie, ne leur laiſſa point échapper l'occaſion de procurer à ce Sçavant, une nouvelle fortune. Les derniers ouvrages dont je viens de parler, eſtoient garants de ſon amour pour le bien public & pour la gloire du Roy. Jean Perréal, de Paris, Peintre & Valet de chambre ordinaire du Roy, ſe rendit ſon protecteur, & fit tomber ſur luy les regards de Louis XII. & de la Reine Anne de Bretagne. Jean Perréal faiſoit valoir les Ecrits de Jean le Maire, & celuy-ci l'avoue poſitivement dans un ouvrage adreſſé au Roy. Cette protection fut efficace & utile à Jean le Maire; il ſemble qu'on n'en puiſſe pas douter, à le voir ſe qualifier à la tête du ſecond & troiſiéme livre des Illuſtrations de Gaule & ſingularitez de Troyes, *de Sécrétaire, Indiciaire, ou Hiſtoriographe de tres haute & tres excellente Princeſſe Madame Anne deux fois Royne de France.* C'eſt en l'année 1512. le premier jour de May, qu'il offrit le ſecond volume de l'ouvrage dont il s'agit; ce fut au mois de Septembre de la même année, qu'il acheva le troiſiéme.

Peu de temps après la publication de cet ouvrage, Jean le Maire fit paroître ſon traité, intitulé de la *Concorde des deux langages:* traité dont l'objet eſt de relever les avantages de la langue Françoiſe & du langage Toſcan. Il fut engagé à écrire ſur cette matiére, par l'amour de la paix qu'il auroit voulu voir regner entre les deux Nations, Françoiſe & Italienne. *Il m'a*

ſemblé

ſemblé bon pour choſe morale, dit-il, *& duiſant à la choſe publique.... de mettre peine à les perſuader & enhorter tant en general comme en particulier d'eſtre deſormais d'un même accord & voulenté, ſans plus avoir de controverſe entr'eux, car trop en couſte la facon.* Ce traité comprend deux parties; & ce qu'il y a de remarquable dans l'une, c'eſt qu'elle eſt rimée en vers *tiercets*, ainſi qu'il les appelle, à la façon Italienne, *ce que nul autre de notre langue Gallicane*, ajoûte-t-il, *n'a tenté de ſuivre.*

Pour venir à préſent aux Poëſies & ouvrages Poëtiques de Jean le Maire, je commenceray par ſes deux Epîtres de l'Amant verd, adreſſées à Madame Marguerite d'Autriche; elles contiennent, la premiére les regrets du Poëte ſur le départ de cette Princeſſe, quand elle paſſa en Allemagne pour voir Maximilien ſon pere & Philippe I.er ſon frere. Je ne vois pas la raiſon qui avoit fait prendre à Jean le Maire le ſurnom de l'Amant verd, à moins qu'on ne s'en tienne à ce qu'il dit dans la piéce, d'un habillement tout verd qu'il portoit, tandis que la Princeſſe d'Autriche ſa Dame, ſembloit vouée à la couleur noire, plus convenable qu'aucune autre aux funeſtes accidents qu'elle avoit eſſuyez dans le cours de ſa vie. La douleur d'eſtre éloigné de Marguerite d'Autriche, avoit fait mourir le Poëte; & la ſeconde Epître eſt le récit de ce qu'il avoit vû dans l'empire des morts. Ces deux lettres furent publiées en 1510. Anne de Bretagne ſe plaiſoit quelquefois à voir cet ouvrage, dont elle faiſoit ſon amuſement.

La ſeconde piéce de Poëſie de Jean le Maire parut environ l'année 1511. C'eſt au nom de Louis XII. qu'elle eſt écrite, en réponſe à celle que Jean d'Auton avoit envoyée au Roy de la part d'Hector de Troyes. Louis XII. y fait la relation de la bataille d'Aignadel, y parle de la violence & de la perfidie de Jules II. & informe Hector des liaiſons du ſang qui ſont entre luy & les Rois François.

Les contes intitulez de *Cupido* & d'*Atropos*, ſont le troiſiéme ouvrage en vers de Jean le Maire. De ces trois contes, le premier n'eſt qu'une traduction de l'Italien du Poëte Séraphino, les deux autres ſont de l'invention de Jean le Maire;

& cette œuvre a, dit-il, *eſté fondée afin de retirer les gens de folles amours.* Il feint que l'Amour qui, dans une rencontre avec Atropos, s'eſt mécompté, *en a pris l'horrible & cruel arc.* De-là, ſelon le Poëte, venoient les affreuſes maladies qui dévaſtoient l'Europe depuis les guerres de Charles VIII. en Italie. Jean le Maire s'étend beaucoup dans ces vers, ſur cette matiére, qu'il avoit traitée avant le célébre Fracaſtor. C'eſt au premier de Septembre de l'année 1520. que Jean le Maire imagine que Jupiter, à la priére de Vénus, indiqua à Tours l'aſſemblée des États, pour y examiner les moyens d'arrêter le cours du mal que la mépriſe de l'Amour avoit cauſé dans l'Univers.

La Couronne Margaritique eſt, ce ſemble, le dernier ouvrage de Jean le Maire, & d'une aſſez grande étendue; il contient les éloges du Duc Philibert de Savoye & de la Princeſſe Marguerite qui avoit eſté ſon épouſe. Cet ouvrage ne fut point rendu public par l'Auteur même, mais par Claude de S.t Julien ſeigneur de Balleure, qui dit avoir eu Jean le Maire pour précepteur. C'eſt par zéle pour la gloire du maître, que le diſciple avoit publié cette piéce. J'aurois, avant ces derniers écrits de Jean le Maire, fait mention de ſes vingt-quatre couplets *de la valitude & convaleſcence de la Royne tres chretienne Madame Anne de Bretagne,* ſi je ne les avois reſervez pour pouvoir amener à cette occaſion, une piéce de Jean Marot ſur le même ſujet. Je n'ay pas cru devoir les ſéparer; & quoyque ce dernier article ſoit en quelque façon fort étranger à l'objet de ce Mémoire, je demande néantmoins qu'il me ſoit permis de dire quelque choſe du morceau de Poëſie de Jean Marot. Outre qu'il n'eſtoit pas connu, c'eſt que j'en profiteray pour la réſolution d'un probleme littéraire qui fut ici propoſé il y a une année ou deux.

Ce fut en 1512. que la maladie d'Anne de Bretagne allarma la France, & cauſa les plus vives inquiétudes à Louis XII. telle eſt la date des vingt-quatre couplets de Jean le Maire. Ces couplets ſont une priére que la France & la Bretagne adreſſent à Dieu, pour le rétabliſſement de la ſanté de la Reine.

L'ouvrage manuſcrit de Jean Marot eſt de la même forme à peu-près. La Nobleſſe, l'Egliſe & le Peuple préſentent à Dieu leurs vœux pour la ſanté d'Anne de Bretagne. La Charité, la Foy, l'Eſperance, s'intéreſſent pour la même choſe; & les puiſſants motifs que ces perſonnages alléguent dans leurs priéres, ſont tirez de la piété d'Anne de Bretagne, de ſon amour pour ſes ſujets, de ſon inclination bienfaiſante, & des autres vertus que l'on admiroit en ſa perſonne. Voici le diſcours que fait Jean Marot en offrant ſes vers à la Reine; je crois devoir le tranſcrire ici tout entier.

A tres haulte & tres excellente Princeſſe Anne de Bretaigne Royne de France.

« Apres ma tres honnorée Dame que les tempeſtueux ora- « *Manuſcrits de la Bibliothéque du Roy, n.° 1504.*
ges & nubileux tourbillons de voſtre tres ennuieuſe maladie « qui totallement troublée avoyent la tranſquilité de mon ruſti- « que & tres fragile eſprit, ont eſté dechaſſez par la clarté & « illumination de convalleſcence tres deſirée; & que l'entende- « ment agité par les flotz & vagues de perturbation, a finable- « ment trouvé port ſalutaire de conſolation opportune, & s'eſt « en luy meſme recueilly (apres toute diuturne tempeſte) en la « ſtation de joyeux repos: ainſy que les fleurs decidues & terniſ- « ſantes par intemperance pluviale, ſe reſſourdent & recouvrent « la priſtine dignité de leur dyapreure dyaphanée, aux nou- « veaulx rays du cler Phebus: plaiſe vous ſcavoir que je *Jehan des Mareſtz* alias *Marot* de tous facteurs le moindre diſciple « & loingtain imitateur des meilleurs Rethoriciens, voſtre tres « humble & tres obeiſſant & tres adonné ſubject, ſerviteur & « eſclave, vous voullant monſtrer & faire teſmoignage de l'affe- « ctueux vouloir & intencion tres deſireuſe que j'ay de conti- « nuer le propos obſtiné, & non jamais variable de toujours « faire & exploicter quelque petite œuvre, a la recreation & « delectation de votre bieneurée nobleſſe, ay mis & employé la « force & totalle vigueur de ma tres rude & imbecille capacité à « conſtruire, ediffier & compoſer ung œuvre de la reſſource «

» & quaſi nouvelle inſtauration de votre ſanté. Œuvre certes
» petit quant à la ſtructure & fabrique compoſition ; mais quant
» au ſubject, de telle magnitude & excellence que ung aultre
» Virgille, ou Homere Poetes de immortelle renommée tra-
» vailleroyent beaucop à l'éxecution ſouffiſante d'icelle. Car de
» coucher par eſcript deuement & ſelon l'éxigence condigne
» les lamentations de l'Egliſe, regretz de Nobleſſe, pleurs &
» complaintes du Populaire, avecques l'affection des prians, la
» palleur des craignans, le cry des gemiſſans, les impetueux
» ſangloutz des ſouſpirans, & generalement toute maniere de
» deſolation, que je oſe affermer, par les devant ditz troys eſtats
» avoir eſté uſurpée durant l'eclipſe deſſus mencionnée; appar-
» tient plus à ſublimité heroique ou reſonance tragediale que au
» petit & humble ſtille de bas maternel langage. Ce neantmoins
» Princeſſe tres inclyte j'ay mys la voille au vent & me ſuis ad-
» venturé de prendre hardieſſe à parfournir & parachever mon
» entreprinſe laborieuſe; deux raiſons principalement à ce me
» mouvant. La premiere pour ce que comme celluy à qui le
» cas touchoit ay fait ſi bon guet & diligente exploration ſur
» le miſtere en aſſiſtant preſencialement au ſpectacle en corps
» & eſperit, ainſi que comprins eſt en ce mien petit œuvre
» que plus orneement le decrire pevent pluſieurs, plus verita-
» blement nul. L'autre que par cy devant j'ay experimenté
» votre tres humaine benignité eſtre de profundité ſi immenſe
» que les petitz labeurs partans de ma rude capacité ont trouvé
» grace devant vos yeulx, ont eſté honnorez de la converſation
» de voz autres livres, ont eſté plus par heur que par merite
» leuz en votre tres noble preſence. Plaiſe vous dont tres haulte,
» tres excellente & tres magnanime Dame recueillir & prendre
» en gré ce mien humble petit preſent & en icelluy veoir la
» forme & maniere de votre convalleſcence attribuable, ſelon
» mon jugement, en la ſeulle main ſalutiſere du Createur.
Auquel je prie vous donner grace de perſerver en proſperité. »

Après la lecture de ce diſcours, on ne peut s'y méprendre, c'eſt à Jean Marot qu'il faut continuer d'attribuer la deſcription

du voyage de Louis XII. à Genes. L'Auteur fit imprimer ſous le nom de Jean Marot cette deſcription, qu'il préſenta à la Reine Anne de Bretagne, ſous celuy de Jean des Marets. La conformité qu'il y a entre les deux Epîtres dédicatoires manuſcrites & des vers ſur la conquête de Genes, & de ceux qu'il fit ſur la convaleſcence de la Reine, ne laiſſent aucun lieu de douter que la même perſonne n'ait porté le nom de Jean des Marets & celuy de Marot. Voici comme il parle dans le diſcours préliminaire de la deſcription du voyage de Louis XII. Je rapporte la piéce, parce qu'elle n'eſt point imprimée; elle ſemble n'avoir jamais paru que ſous les yeux de la Reine, & l'exemplaire de la Bibliothéque du Roy me paroît eſtre certainement l'exemplaire original que l'Auteur préſenta.

« Combien ſoit en faire ou en dire, que trop petite choſe puiſſe ma poure ſimplicité: toutesfoys congnoiſſant que à « droit tout bon ſerviteur ſe doit eſvertuer à ſon povoir, ſoit « en matieres graves ou aultrement, de faire choſe plaiſante à « l'œil, recreative à l'eſperit, conſolative au diuturnel travail « de ſon maiſtre ou maiſtreſſe: j'ay à diverſes inſtances pour- « penſé de coucher par eſcript la magnanime victoire du Roy « tres chreſtien Louis XII.e par luy obtenue en l'an mil cinq « cens & ſept au moys de May contre les Genevoys ſes rebelles « ſelon le vray effet ſans adjunction ainſy que je l'ay continuel- « lement veu ſuyvant ſon exercice tant à l'exploict que après « juſques à ſon retour pour l'execution duquel mien vouloir « empecher ma ſourde ignorance mon rural & maternel lan- « gage m'ont fait remonſtrances à verité dire quaſi invincibles « affermans comme ſi inculte & agreſte beſoigne ne ſe doit « preſenter: mais pluſtoſt demeurer occulte, celée & hors de « toute congnoiſſance: & que trop par preſumption arrogan- « tement j'avoye mon emprinſe faicte: qui tant mes penſemens « troublerent que ma deliberation demoura non ſeulement « ſuſpendue, mais totallement delaiſſée. Toutesfois me confiant « en la clemence & gracieuſe bonté de tout temps experimentée « de vous ma tres haulte Dame & Princeſſe Anne par la grace « N.° 161.

» de Dieu Royne de France Ducheſſe de Bretaigne & cet.ª j'ay
» prins concluſion de deſcrire non en tel ſtille qu'il appartient,
» mais ſeulement en lourde & par trop baſſe forme ainſy que
» la groſſeur de mon petit entendement l'a peu comprendre.
» Pour ſeullement par quelque bien petite eſpace d'heure les
» grandes cures & ſollicitudes de vos eſperitz entreoublier.
» Parquoy Madame deſirant par toutes voyes cercher moyen
» d'accomplir choſe qui vous ſoit agreable toutesfois indigne
» & incapable de ce faire. Je Jehan Deſmaretz voſtre poure
» eſcripvain ſerviteur tres humble des voſtres tres humbles &
» tres obeiſſans ſerviteurs vous preſente ce mien petit ouvrage,
» à vous & non aultre voüe & deſdie: vous ſuppliant tant &
» ſi tres humblement comme faire le puys que à gré plaiſe à
» l'humanité de votre grace, ainſi que avez de l'heure de vos
» premieres intelligences juſques à ce jour continuellement fait
le recepvoir. »

Il faut reconnoître que le nom de Jean Marot eſtoit, ou bien un nom de guerre qu'il avoit pris, ou un ſobriquet qu'on luy avoit donné. C'eſt ainſi que Cretin dit en parlant de luy-même, Le G. *du Bois* alias dit *Cretin.* Voilà un Poëte du ſiécle de Jean Marot, plus connu ſous le ſobriquet de Cretin, que ſous le nom de Guillaume du Bois.

MÉMOIRE
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE RAOUL DE PRESLES.

Par M. LANCELOT.

Assemblée publique. 19. Avril 1735.

ENTRE les moyens dont Charles V. se servit pour rétablir dans son Royaume l'union & la tranquillité dont il estoit privé depuis plusieurs années, un des plus efficaces fut d'exciter ses sujets à l'amour des Lettres, par son exemple & par ses libéralitez. Ce Prince, à qui son siècle donna à si juste titre le surnom de Sage, aima dès sa plus tendre enfance, la lecture des bons livres. Il fit traduire, non seulement pour son usage, mais *pour profiter à ses peuples,* comme dit un Auteur de son temps, les ouvrages les plus estimez. Il rassembla de toutes les parties de l'Europe un corps considérable de Bibliothèque, qu'il plaça en trois salles du Louvre. Il attira dans ses Etats les étrangers les plus consommez dans les sciences que l'on cultivoit alors; & il combla de biens & d'honneurs, ceux de ses sujets qui s'y appliquèrent avec fruit: aussi aucun règne précédent n'avoit vû tant d'hommes savants & vertueux concourir à l'envi l'un de l'autre aux desseins du Souverain.

Préface de la Traduction de la Cité de Dieu.

Raoul de Presles fut un de ceux qui s'y distinguèrent le plus. Plusieurs Auteurs ont parlé de luy, mais avec si peu d'exactitude, qu'ils ont confondu plusieurs personnes du même nom; qu'ils font vivre l'unique Raoul de Presles dont ils parlent, en 1315. & qu'ils disent, par un anachronisme grossier, que c'estoit sous le regne de Charles V. qu'ils placent en cette année. Tel est la Croix du Maine, dont l'erreur a esté adoptée par des Copistes peu attentifs. D'autres luy attribuent des emplois qu'il n'a point eus, des ouvrages qui ne luy appartiennent point, & ils ne rapportent pas ceux qu'il a composez: c'est ce qu'on tâchera de démêler & d'éclaircir dans ce Mémoire.

Le premier de ce nom qui ſe ſoit fait connoître, eſt Raoul de Preſles Sire de Lizy. Il eſtoit du Diocèſe de Laon, & demeuroit dans cette ville, avant qu'il fût venu s'établir à Paris. C'eſt ce qu'il nous apprend luy-même, dans la dépoſition qu'on a de luy au ſujet des Templiers, le ſamedy 11. Avril 1309. avant le dimanche des Rameaux. Il y prend la qualité de Juriſconſulte & d'Avocat dans la Cour du Roy, *Advocatus in Curia Regis;* & ſe dit âgé de quarante ans ou environ. Il ſe diſtingua par les connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans l'étude des Loix, & par une expérience conſommée pour les affaires: auſſi, la Chronique de Nangis l'appelle *Advocatus in Parlamento præcipuus,* ce que les Chroniques de S.t Denys traduiſent par *principal Avocat du Roy.* Cet employ auquel il fut élevé, eſtoit dû à ſon mérite, & aux longs ſervices qu'il avoit rendus pendant pluſieurs années, non ſeulement à la Reine Jeanne de Navarre & à Louis ſon fils aîné, depuis Roy de France ſous le nom de Hutin, mais à Philippe le Bel luy-même, en qualité de Clerc ou de Sécrétaire. On trouve dans les Regiſtres des Chartes beaucoup de lettres ſignées par luy en cette qualité, dans les années 1310. 1311. Il rempliſſoit encore les mêmes fonctions en 1317. & 1318. & ne les quitta que lorſqu'il fut nommé Conſeiller au Parlement en 1319.

Hiſtoire de la condamnat. des Templiers, par M. du Puy.

Reg. des Chartes cottez 47. MSS. de la Biblioth. de Colbert, n.° 2274.

Reg. des Chart. cottez 53. 56.

Nos Rois ne furent pas les ſeuls qui luy donnèrent des marques de leur reconnoiſſance & de leur libéralité. Enguerran & Jean de Guines, héritiers d'Enguerran IV. Sire de Coucy leur oncle, luy donnèrent, en conſidération *de ſes bons ſervices & de ſes bons conſaulx* (conſeils) la terre & ſeigneurie de Lizy, Diocèſe de Meaux, par lettres datées de Soiſſons, du mardy après les octaves de la ſainte Pâques 1311. Donation qui luy fut confirmée par le même Jean de Guines, au mois de May ſuivant, *pour les bontez & les cortoiſies que ledit Meſtre Raoul lui avoit faites.* Il fut ſi flatté de cette donation, qu'il a toûjours affecté de prendre le titre de Sire de Lizy, préférablement à celuy des autres terres qui luy ont appartenu; qu'il l'a conſervée toute ſa vie, & l'a laiſſée à ſes héritiers. Il n'en eſt pas de même des autres biens qu'il avoit acquis; il les a preſque

Hiſt. généalog. de la Maiſon de Guines par du Cheſne, p. 255. & preuves, pp. 393. & 396.

tous

tous employez, conjointement avec ſa femme, ſoit en fondations pieuſes, faites aux égliſes de Laon, de Preſles, de Prémontré, de Saint Yved de Braine, &c. ſoit pour établir, en 1313. dans l'Univerſité de Paris, un collège qui porte encore ſon nom.

Regiſtres des Chartes.

Son crédit & ſa fortune ne ſouffrirent aucune atteinte, tant que Philippe le Bel vêcut: mais à peine ce Prince fut-il mort, que Louis Hutin ſon ſucceſſeur, malgré l'attachement particulier que Raoul de Preſles avoit eu pour ſa perſonne, ſe laiſſa prévenir contre luy; il écouta trop favorablement les impoſtures des envieux de ce fidéle Officier, qui le dénoncèrent comme criminel de léze-majeſté. On ne trouve dans les actes qui nous reſtent ſur cette affaire, que cette dénomination vague; mais le Continuateur de Nangis & les Chroniques de Saint Denys y ſuppléent. Philippe le Bel eſtoit mort d'une maladie lente & inconnue aux Médecins, & on ne doutoit pas qu'il n'eût eſté empoiſonné. Pierre de Latilly Evêque de Chaâlons, Pair & Chancelier de France, fut ſoupçonné d'avoir eu part à ce noir attentat, & d'avoir fait auſſi mourir de poiſon Jean de Châteauvillain Evêque de Chaâlons ſon prédéceſſeur. Il fut deſtitué de ſon office de Chancelier, & l'Archevêque de Reims ſon Métropolitain, fut chargé de luy faire faire ſon procès par Jugement eccléſiaſtique. L'Evêque ſe purgea pleinement de cette accuſation: il fut abſous, & quatre femmes, ſelon les Chroniques de S.t Denys, ou trois, ſuivant le Continuateur de Nangis, convaincues de pluſieurs empoiſonnements, furent brûlées dans la petite Iſle qui eſtoit vis-à-vis les Auguſtins. [a] Raoul de Preſles fut impliqué dans

1314. 1315. [a] *En ce temps même Pierre de Latigny Evêque de Chaâlons lequel eſtoit ſoupçonné de la mort Philippe le Bel & de ſes prédéceſſeurs à l'inſtance de l'Archevêque de Reims & du commandement du Roy fut détenu en priſon. En ceſt an meſme Raoul de Praieres lequel eſtoit auſſi comme principal Advocat du Roy en Parlement fut mis à S.te Genevieve tant comme coulpable & ſouſpeçonné de la mort devant dicte. Mais après moult de peines qu'il eut ſouffertes, on ne peut rien oncques de ſa bouche ſavoir fors que bien. Si fut franchement laiſſé aller & moult de ſes biens perdus & gaſtez . . . Et en ceſt an le ſamedi devant la S.t Jean quatre femmes qui portoient poiſons & par leſquelles l'Evêque de Chaâlons prédéceſſeur de*

cette malheureuſe affaire, & dénoncé comme complice de l'Evêque. Sans examiner ſi cette dénonciation eſtoit fondée, ſans garder les formes ordinaires & requiſes en pareil cas, Raoul fut mis en priſon à Sainte Geneviéve, fut dépouillé de tous ſes biens, que l'on donna à différentes perſonnes, ſubit pluſieurs interrogatoires, & eſſuya même diverſes ſortes de queſtions. Il fut toûjours ferme dans ſes réponſes; la force des tourments ne luy arracha rien qui pût donner atteinte à ſon innocence: les informations, les dépoſitions des témoins, tout luy fut ſi favorable, qu'enfin ſa femme, ſon frere & ſes amis s'eſtant rendus au camp de Bondues en Flandre, où le Roy Louis eſtoit alors, ce Prince, détrompé des fauſſes impreſſions qu'on luy avoit données contre Raoul, les admit à ſon audience. Ils luy préſentèrent une requête, par laquelle ils demandèrent que tout ce qui avoit eſté fait contre Raoul, *fuſt declaré nul, comme ayant eſté fait contre raiſon, uſage & couſtumes non gardez, ledit Raoul s'eſtant par ſes reſponſes pleinement juſtifié, & par enqueſte, preſumption ou renommée ne s'eſtant trouvé aucune preuve contre luy.* Cette requête fut favorablement écoutée; & le Roy ayant attention à ſes ſervices, conſiderant auſſi qu'*il avoit ſouffert moult de peines, gries & de damages de corps & de biens eſquelx il convenoit bien que remède fuſt mis,* prononça, par délibération de ſon Grand-Conſeil, pleine abſolution en ſa faveur, le déclara pur & innocent, *délivra ſon corps & tous ſes biens, & mit à néant tout ce qui auroit pu avoir eſté fait contre luy par lettres ou ſans lettres, par jugement ou ſans jugement;* voulant en outre que cette abſolution fût ratifiée

Preuv. de l'Hiſt. de la Maiſon de Chaſtillon, par du Cheſne, pp. 207. 208.

Reg. des Chart. cotté 53. Pièce XLIII. & CX.

Pierre de Latigny avoit eſté empoiſonné, furent arſes en une petite yſle qui eſt devant les Auguſtins à Paris.

Chron. de S.t Denys, chap. iiij^xx xi. & dernier du règne de Phil. le Bel.

Le même fait eſt rapporté par le Continuateur de Nangis (année 1315.) Raoul y eſt mal-à-propos appellé *Radulphus de Penariis,* au lieu de *Praieriis. Radulphus etiam de Penariis ſuſpectus advocatus in Parlamento præcipuus vel quaſi pro ſuſpicione conſimili detentus & in carcere apud Sanctam Genovefam Pariſius poſitus & diverſis quæſtionatus ſuppliciis, cum nihil omnino de impoſitis ſibi criminibus ex ejus ore extorqueri potuiſſet, quamvis ob hoc gravia pariter & varia pertuliſſet tormenta, tandem liber abire permittitur, pluribus tamen bonis ſuis mobilibus & immobilibus diverſis collatis, aliiſque perditis & diſtractis.*

Il eſt parlé enſuite du brûlement des femmes; l'Auteur n'en met que trois.

& publiée en Parlement *le plus ſolennellement & honorablement que pourroit eſtre fait pour ledit M.e Raoul.* Cette abſolution eſt du mois de Septembre 1315.

Le Roy eſtant revenu en France, donna ordre eſtant à Vincennes le 17. Décembre de la même année, aux Baillis de Vermandois, de Vitry, de Miauls, au Prevôt de Paris & à tous les autres Juſticiers, de le laiſſer jouir de tous ſes biens. Philippe le Long ratifia cette abſolution au mois de Février 1316. enfin elle fut publiée & regiſtrée en Parlement au mois de Mars ſuivant.

Louis Hutin eut un ſi grand repentir de l'injuſtice criante que Raoul de Preſles avoit ſoufferte par ſes ordres, qu'il crut en devoir faire un article particulier de ſon teſtament. Il y exige expreſſément qu'on reſtitue à Raoul, *comme de raiſon*, tout ce qui auroit eſté pris en ſon nom ſur ſes biens.

Teſtament de Louis Hutin, du mois de Juin 1316.

En conſéquence de ces jugements & de cette diſpoſition ſingulière du Roy, Raoul de Preſles & ſa femme préſentèrent requête à Philippe le Long, tendante à ce que les poſſeſſeurs de leurs biens, euſſent à leur en faire entière reſtitution; attendu que ces dons avoient eſté faits ſans connoiſſance de cauſe, ſans avoir obſervé aucun ordre judiciaire, y ayant eſté au contraire procédé contre la coûtume notoire du Royaume. Le Roy commit pour connoître de cette affaire, l'Evêque de S.t Malo, frere Imbert de l'Ordre des Jacobins, maître Pierre Bertrand Archidiacre de l'égliſe de Clermont, Robert Comte de Clermont, & Guillaume de Harcourt. Les donataires voulurent éluder le jugement, par des délais & des chicanes: le Roy fit expédier de nouvelles lettres, par leſquelles il ordonna que les Commiſſaires jugeaſſent nonobſtant tous ſubterfuges.

Reg. des Chartes cotté 53. Piece XIIII.

Par Lettres données à Saint Denys le 29. Nov. 1316.

Données à Vincennes le 15. Décembre 1316.

Les raiſons de ces donataires ne conſiſtoient qu'à dire que Raoul de Preſles ayant eſté accuſé de crime de lèze-majeſté, & empriſonné comme tel, le Roy avoit eſté en droit de donner ſes biens. Raoul répondoit qu'ayant eſté reconnu innocent des crimes à luy imputez, on devoit luy rendre ſes biens comme on luy avoit rendu ſon honneur; que le Roy Louis l'avoit même ainſi ordonné par ſon teſtament. Le jugement

des Commiſſaires luy fut favorable; & les donataires furent condamnez à la reſtitution. (Il eſt du ſamedi après la Converſion de Saint Paul 1316. Le Roy le confirma par ſes lettres données à Paris en Février de la même année.)

Les donataires eurent beaucoup de peine à ſe deſſaiſir. Ils demandèrent des dédommagements. L'affaire n'eſtoit pas encore entièrement terminée, lorſque Philippe le Long mourut. Ce Prince, qui connoiſſoit la juſtice de la cauſe de Raoul, voulut bien, de même que ſon frere, ordonner par un article particulier de ſon codicile, cette reſtitution de biens.

A Longchamp près S.t Cloud. Janvier 1321.

On trouve dans les regiſtres des Chartes [a], les différentes lettres accordées pour les dédommagements prétendus par les donataires, entre leſquels eſtoient Pierre de Machaut Chevalier, pour la terre de Lizy & de Villenteux, Macete de la Boulaye femme de Jean Rouſſelet Clerc du Roy, pour le manoir de Preſles, & Marie de Freſnel femme de Clair Bridoul Châtelain de Senlis, pour la terre de Nully-Saint-Front. Toutes ces terres revinrent à Raoul.

Plus ſa détention avoit eſté injuſte, plus il ſemble que les Rois Louis Hutin, Philippe le Long & Charles le Bel, s'attachèrent à le combler de biens & d'honneurs. Louis luy accorda la confiſcation de Jean Chevreau Viguier de Toulouſe, par lettres données à Orléans au mois de Janvier 1315. Elle luy fut confirmée par Philippe devenu Régent du Royaume, par autres lettres des 20. Juillet & 12. Septembre 1316. ce que ce Prince, parvenu à la Couronne, ratifia encore au mois de Juin 1317. Au mois de Septembre ſuivant il l'annoblit luy & ſa poſtérité [b], en conſidération des ſervices qu'il rendoit depuis long-temps avec utilité & attachement.

Reg. des Chart. cotté 53. Pièce III.cXIII. & III.cXXVII.

diutiùs, utilitèr & devotè.

[a] *Regiſtres des Chartes cottez 53. Pièces II.cIIII.xxV. & III.cIX.*
56. Pièces IIII.xxXIII. c. I. & II.cXXXIII.
59. Pièce CVIII.
62. Pièce III.cLXIII.
MS. de la Bibliothèque du Roy, n.o 8406. fol. 122.

[b] Par Lettres données à Giſors. Septembre 1317. *Voyez Reg. des Chartes cotté 53. Pièce III.cXIIII.*

Raoul avoit eſté chargé l'année précédente de la garde des bulles & autres lettres émanées du Pape, pour des diſpenſes & privilèges accordez à nos Rois, & du ſoin d'en faire expédier de nouvelles; commiſſion qu'il avoit encore en 1318. Paſquier rapporte même que Philippe l'envoya à Rome pour une affaire importante. *Tous les Rois de la* (3.e) *lignée, ont ſucceſſivement prétendu n'eſtre ſujets aux Cenſures de Rome, ni qu'en conſéquence d'icelles, notre Royaume pût eſtre transféré d'une main à autres, encore que le Pape l'eût ainſi ordonné; choſe que je vous vérifierai preſque de fil en aiguille. Philippe le Bel décédé, & après luy Louis Hutin ſon fils qui luy ſuccéda, Philippes le Long ſon frere & immédiat ſucceſſeur depeſcha à Rome Maiſtre Raoul de Preſles l'un de ſes Maiſtres des Requeſtes pour s'informer de la vérité de ce fait, & y trouva ce qu'il deſiroit pour nous. Charles V. dit le Sage, avoua le livre dit le Vergé & en Latin* Viridarium, *lequel ſous l'entreparler du Clerc & du noble,* &c. Mais je crains que ce fait ne ſoit avancé un peu trop légèrement. Je ne trouve aucun veſtige de cette députation, dans tout ce qui nous reſte d'actes qui concernent Raoul de Preſles. On en a de toutes les années du règne de Philippe le Long, & de dattes qui ſe ſuivent de ſi près, qu'il n'eſt pas poſſible de placer dans les intervalles, un voyage à Rome.

MS. de la Biblioth. du Roy, n.° 8406. fol. 187. & fol. 193. verſo.

MS. de la Biblioth. du Roy, n.° 9402. fol. 208. 209. & ſuiv.

Paſq. Rech. l. 3. c. 18.

Il eſt vray, comme je viens de le dire, qu'il fut chargé de la garde des Bulles, & cela apparemment en qualité de Clerc ou Sécrétaire du Roy; que cette garde luy fut donnée à Lyon, au voyage que Philippe le Long, alors Comte de Poitiers & Régent du Royaume, y fit, pour preſſer l'élection d'un Pape, en Septembre 1316. C'eſt peut-eſtre ce qui a donné lieu à Paſquier, qui avoit vû le compte de Raoul de Preſles, des frais qu'il avoit faits pour la garde, la copie & l'expédition de différentes Bulles, d'imaginer ce voyage de Rome. Son témoignage en cela m'eſt d'autant plus ſuſpect, qu'il ſe trompe dans la qualité de Maître des Requêtes qu'il donne à Raoul. Celuy-ci ne l'a jamais eſté. Paſquier le confond avec Raoul III. dont je parleray dans la ſuite.

Il ſeroit inutile de détailler ici toutes les autres graces &

bienfaits qu'il reçut des Rois ſous leſquels il ſervit; je remarqueray ſeulement qu'enfin il fut nommé Conſeiller au Parlement en 1319. On trouve ſon nom employé dans l'état des douze Conſeillers-lais, qui eſt à la ſuite de l'Ordonnance de Philippe le Long, de cette année. Dans aucun acte précédent, je ne vois point qu'il ait pris cette qualité; ainſi, c'eſt ſans autorité que Blanchard l'a mis au nombre de ceux qui l'eſtoient en 1315. Raoul eſtoit alors dans le plus fort de ſa diſgrace.

V. Reg. Croix de la Chambre des Comptes. fol. IIII.xx XIX. verſo.

MSS. de la Bibliot. du Roy, n.° 9402. pp. 177. 178. 179.

Il avoit épouſé Jeanne de Chaſtel Dame de Monglat. A en juger par les différents actes qu'ils ont paſſez enſemble, il paroît qu'ils vivoient dans une fort grande union; qu'ils n'avoient point d'enfants; que cet état, joint à la piété ſincère qu'ils profeſſoient, les engagea à faire, non ſeulement beaucoup de donations pieuſes aux égliſes, comme je l'ay marqué, à augmenter les fonds du collège de Preſles, & à y fonder* deux chapelles & deux Chapelains, avec quinze Bourſiers du Diocèſe de Soiſſons; mais encore à accorder des lettres d'affranchiſſement & de manumiſſion à tous les hommes & femmes de corps, de leurs terres. Ils expriment ainſi dans celles qu'ils accordèrent à ceux de la Commune de Vailly, les motifs qui les déterminoient à rendre la liberté à leurs main-mortables. *Sage homme & diſcret Meſtre Raoul de Préeles Clerc noſtre Seigneur le Roy & Jehanne de Chaſtel ſa femme, conſiderant l'affection que chaſcun doit avoir à ce que toutes perſonnes cheues en ſervitute puiſſent recourer au premier droit naturel par lequel chaſcuns neſſent frans, & que moult de perils de ames viennent & pevent venir tous les jours à cauſe de ſervitute, tant pour les fraudes que les perſonnes de condition commettent tous les jours envers leurs Seigneurs comme pluſieurs perſonnes qui en ſont empeſchié à eſtre clerc & à promovoir au ſervice de Noſtre Seigneur. Avecques ce eus deſirans .... le profit & l'accroiſſement des villes & des communes de Vaily, de Cyz, de Praelles & de Condé ſur Aaiſne, & des villes appendans à ycelles communes,* &c.

Le jeudy devant Paſques flories 1319. *Reg. des Chartes cotté 59. Pièce VI.VII.*

Perſonnes de condition (ſervile.)

Il s'eſt conſervé un aſſez grand nombre de ces lettres de

* Par contract paſſé pardevant le Prévoſt de Paris, le vendredy d'après Noël 1324. *Voy. du Breuil, Antiq. de Paris, liv. 2. pp. 501. 502.*

manumiſſion. Les dernières que j'aye vûes ſont du mois de Juin 1325. Je crois que Raoul vêcut peu après ce temps-là; du moins eſtoit-il mort avant 1331. comme un acte paſſé en cette année par Raoul II. le prouve. Pour ſa femme Jeanne, elle vivoit encore en 1337. peut-eſtre même en 1346. Elle tranſigea le jeudi après l'Aſſomption N. D. de 1337. avec l'Abbé & les Religieux de Saint Remy de Reims, qui luy devoient une rente viagère de cent livres, & beaucoup d'arrérages. Elle eſt appellée dans cette tranſaction, *Demoiſelle Jehanne femme jadis feu Maiſtre Raoul de Praelles.*

Reg. des Chart. cotté 62. Pièces IIII.ᶜIIII.ˣˣ-XII. & V.ᶜXX.

Reg. des Chart. cotté 70. Pièce III.ᶜLII.

De tout ce que je viens de dire, il eſt facile d'inférer que ce Raoul de Preſles, célèbre Juriſconſulte ſous les Rois Philippe le Bel & ſes fils ſes ſucceſſeurs, n'eſtoit point Eccleſiaſtique, encore moins Confeſſeur de Charles V. ni l'Auteur des ouvrages qui portent ſon nom, puiſqu'ils n'ont eſté publiez qu'après 1360.

Raoul de Preſles, ſecond du nom, Sire de Lizy, eſtoit neveu de celuy dont je viens de parler, & devint ſon héritier parce qu'il mourut ſans enfants légitimes. Il tranſigea en cette qualité en 1331. avec les écoliers fondez par feu ſon oncle. Dans un recueil d'anciens arrêts de cette année, on trouve deux tranſactions. La première, paſſée *inter Radulphum de Praellis Dominum de Liſy, & Scholares per defunctum M. Radulphum de Praellis Pariſius fundatos.* La ſeconde, *inter Scholares Sueſſionenſes Pariſius fundatos per defunctum M. Radulphum de Praellis & executores dicti defuncti & Radulphum ejus nepotem.* Ce *nepos* doit eſtre entendu par *neveu*, fils apparemment du frere de Raoul I. dont il eſt fait mention dans la ſentence d'abſolution de 1315.

Hiſt. Univerſit. Pariſ. tom. IV. pag. 168.

Ce neveu, héritier naturel de Raoul, eut des diſcuſſions, non-ſeulement avec ces écoliers du Collége de Preſles, mais encore avec la veuve de ſon oncle; il fut même accuſé d'avoir fait contrefaire le ſcel de cette veuve, & mis en priſon ſur cette accuſation. Le cas eſtoit aſſez grave, peut-eſtre même aſſez prouvé, pour qu'il eût beſoin de lettres de rémiſſion. Il les demanda, & elles luy furent accordées. Il y eſt dit que

Reg. des Chart. cotté 75. Pièce CXVIII.

Raoul de Praelles Seigneur de Lizy eſt détenu priſonnier au Châtelet de Paris pour ſoupçon d'avoir fait contrefaire le ſcel de Demoiſelle Jeanne de Praelles femme de feu maiſtre Raoul de Praelles ſon oncle, & attendu qu'il a bien ſervi le Roy en ſes guerres à ſes propres couz & deſpens, pour leſquiex choſes il a grandement mis & frayé du ſien, & afin que li, ſa femme & ſes petitz enfans, dont il a pluſieurs ne ſoient mis à poureté, le Roy luy remet, quitte & pardonne toute peine criminelle & civile, *en quoy il pourroit avoir encouru pour cauſe du fait deſſus dit.* Par ces lettres, qui ſont données à Raye les-Sainte-Gemme au mois de may 1346. on voit, 1.° que Jeanne veuve de Raoul I. vivoit encore; du moins il y eſt parlé d'elle comme d'une perſonne actuellement vivante. 2.° Que l'on donnoit à une veuve le nom de famille de ſon mari : *Jeanne de Praelles femme de feu maiſtre Raoul de Praelles.* 3.° Que Raoul II. faiſoit profeſſion des armes; qu'ainſi on ne doit point luy attribuer la traduction de la Cité de Dieu, & les autres traitez que nous nous propoſons d'examiner. C'eſt tout ce que j'ay trouvé pour ce Raoul II. Il eut poſtérité, de laquelle eſtoit vrayſemblablement Jeanne de Preſles fille de Louis, *alias* Raoul, Seigneur de Lizy, maîtreſſe de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & mere d'Antoine Baſtard de Bourgogne, chef de la branche des Seigneurs de Beures, né en 1421.

Raie, Retz lez Sainte-Jame, paroiſſe de Combourſy.

Il paroît dans le même temps de Raoul II. c'eſt-à-dire en 1345. un Raoul de Pereaus, Chevalier, qui obtient de Philippe de Valois, à la prière de Guillaume de Pereaus Conſeiller du Roy, ſon fils, la permiſſion de fonder deux chapelles pour le remède & ſalut de l'ame de luy, de ſa feuë femme & de ſes bienfaicteurs; mais on ne peut le confondre avec Raoul de Preſles. Ce Pereaus prend la qualité de Chevalier; Raoul II. ſe contente de celle de Seigneur de Lizy, ſans ſe dire même Ecuyer. La femme de Pereaus eſtoit morte en 1345. & Guillaume ſon fils eſtoit Conſeiller du Roy, & aſſez accrédité à la Cour, pour obtenir des graces en faveur de ſon pere. La femme de Raoul II. ſeigneur de Lizy, vivoit encore en 1346. & leurs enfants eſtoient en bas âge. Je ne crois pas même

même que ce Raoul de Pereaus, fût de la famille de nos de Preſles. Le nom de Preſles, Praelles, de Pereaus, qui a eſté ſouvent rendu en Latin par *de Pratellis*, eſtoit très-commun en ce temps-là.

Le troiſième Raoul, qui eſt celuy qui fait le ſujet de ce diſcours, eſtoit fils de Raoul I. mais fils illégitime *. On apprend par ſes lettres de légitimation, qui ſont du mois de Décembre 1373. que ſon pere l'avoit eu de Marie des Portes, autrement des Vertus, lorſqu'il eſtoit en priſon & hors d'état de vivre avec ſa femme. Le préambule de ces lettres, eſt plus chargé d'érudition qu'on n'en trouve ordinairement aux autres lettres de cette nature: je croirois volontiers que Raoul de Preſles l'avoit fourni luy-même. Les avantages des gens de Lettres ſur les autres états, y ſont relevez; & le Roy, après avoir parlé des ſervices du pere, Conſeiller des Rois ſes prédéceſſeurs, fait l'éloge en particulier de ceux du fils, de ſes mœurs, & ſur-tout de ſa ſcience, *ſcientia renitente.*

Reg. des Chart. cotté 105. Piéce LXIII.

Raoul III. eſtoit donc né vers 1314. ou 1315. temps de la priſon de ſon pere. Il eſt très-vrayſemblable qu'il ne fut redevable de ſes progrès, ſoit du côté de la fortune, ſoit du côté des ſciences, qu'à ſon propre génie: puiſque ayant perdu ſon pere à l'âge de dix à douze ans, il ne put en tirer beaucoup de ſecours pour ſon éducation; le défaut de ſa naiſſance l'excluant d'ailleurs de la ſucceſſion, qui paſſa à ſon couſin germain. Parvenu à l'âge où l'on choiſit un état, il embraſſa la profeſſion d'Avocat, qui avoit eſté ſi avantageuſe à Raoul. Il y acquit bientôt une grande réputation: mais celle qu'il ſe fit par les ouvrages qu'il compoſa, & dont j'auray occaſion de parler dans la ſuite, luy ouvrit une carrière encore plus glorieuſe & plus utile.

Je crois que celuy de ſes ouvrages qui luy procura l'honneur d'eſtre connu plus particulièrement de Charles V. eſt

* *Cùm dilectus & fidelis Conſiliarius noſter Magiſter Radulphus de Praellis, filius condam Magiſtri Radulphi de Praellis prædeceſſorum noſtrorum Conſiliarii & Mariæ de Porta, aliter de Virtutibus ex copula prohibita prædicto patre ſuo in carceribus prædeceſſorum noſtrorum exiſtente, nec acceſſum ad uxorem ſuam habere poſſe* (pro poſſente) *fuerit procreatus.*

l'Allégorie Latine qu'il a intitulée *la Muſe,* & qu'il dédia à ce Prince. Après avoir rapporté dans ſon prologue, ce que l'Architecte Dinocrate, grand & bien fait, imagina pour obliger Alexandre à fixer ſes regards ſur luy; il ajoûte que pour luy, à qui la nature a refuſé une taille avantageuſe, dont l'âge a gâté les traits, & dont la mauvaiſe ſanté a affoibli les forces, il ne peut ſe flatter de parvenir juſqu'au trône de Sa Majeſté, qu'à la faveur de ſa ſcience & de ſes écrits. Auroit-il cherché ce trait d'érudition; ſe ſeroit-il aviſé de ſe dépeindre comme il fait, s'il eût eſté déja connu de ce Prince? On peut placer l'époque de cet ouvrage, comme je le diray cy-après, vers l'an 1365. il avoit alors environ cinquante ans, ce qui convient au portrait qu'il fait de luy-même. Il ne prend alors d'autre qualité que celle de Raoul de Preſles le jeune.

Depuis ce temps-là, Charles V. goûta beaucoup ſon eſprit & ſes mœurs: il conçut pour luy une eſtime particulière, & le chargea des ouvrages qu'il affectionnoit le plus. Telle fut la traduction des livres dela Cité de Dieu, à laquelle ce Prince ſouhaitoit ardemment qu'on travaillât. Raoul de Preſles ne ſe détermina que difficilement à l'entreprendre. Voici comme il en parle à Charles V.

Et pour ce que l'en ne cuide pas que par arrogance ou par moy ingerer je l'aye voulu entreprendre, je appelle Dieu à teſmoing, & vous le ſavez aſſez comment & par quel temps je l'ai reffuſé & differé à entreprendre & les excuſations que je y ai pretenduës, tant pour ce que je ſavoye & ſai la febleſſe de mon engin, la grandeur de l'euvre & l'age dont je ſui, qui me deuſſe ſi comme il me ſemble doreſnavant repoſer, ſi ne tiegne vous ne autre, moy avoir eſté ſi hardy ou ſi oultre cuidé de l'avoir entrepris de moy. Car ſe je ne cuidaſſe avoir commis plus grant offenſe, & que l'en me teniſt plus oultre cuidé de le vous avoir reffuſé que d'avoir obei à votre commandement, je l'euſſe à plain reffuſé: car il me ſemble que je avoye aſſez labouré en mon temps, tant à faire le livre qui s'appelle le Compendieux moral de la choſe publique, & le livre qui s'appelle la Muſe, laquelle il vous pleuſt recevoir à gré, pour ce que je l'avoye intitulée à vous, comme les Chroniques en François contemporiſées

du commencement du monde, juſques au temps de Tarquin l'orgueilleux & du Roy Cambiſes qui regnerent en un temps, avecques aucunes epiſtles. Conſidéré encore la grant charge du fait de mon Advocatie qui eſt office publique & qui requiert labour continuel. Mais je croy que vous aviez leue celle parole de Sénèque, qui diſt que ocioſité ſans letre eſt mort & ſepulture d'homme vif, &c.

Cette traduction fut commencée à la Touſſaints 1371. & achevée le premier jour de Septembre 1375. comme on l'apprend par une note manuſcrite du temps, qui ſe trouve à la fin d'un bel exemplaire qui eſt à la Bibliothèque du Roy.

Pour engager Raoul de Preſles à cet ouvrage, Charles V. luy aſſigna une penſion conſidérable. S'il en faut croire l'Auteur des notes ſur l'Indice alphabétique des Avocats, imprimé dans les Opuſcules de M. Loyſel, cette penſion eſtoit de quatre mille francs d'or par an. On cite pour cela un extrait du compte de M.e Jehan Luiſſier Receveur général des Aydes, des années 1371. & 1372. *Maiſtre Raoul de Preſles Advocat & Conſeiller du Roy, par mandement du Roy, donné à Paris le 28. Octobre 1371. faiſant mention comme le Roy luy ait commis & ordonné pour l'utilité publique de luy, du Royaume & de toute Chreſtienté, tranſlater de Latin en François le livre de Saint Auguſtin de la Cité de Dieu, & pour ce luy ait ordonné la ſomme de quatre mil francs d'or par chacun an juſqu'à ce que ladite tranſlation ſoit faite, à quatre termes par chacun an*, &c. *Pag. 739.*

L'Auteur de ces notes ajoûte enſuite, que la même choſe eſt répétée au compte de François Chanteprime, auſſi Receveur général des Aydes, pour la fin de la guerre 1373. & que la Chambre des Comptes fit quelque difficulté d'allouer cet article, parce que Raoul devoit eſtre content des gages qu'il recevoit en qualité de Maître des Requêtes *.

Je ne doute point qu'il ne ſe ſoit gliſſé une erreur dans la

* *Loquatur & videantur Litteræ ſuper iſto facto, & etiam Litteræ pro vadiis ſuis ratione officii ſui Requeſtarum hoſpitii domini Regis, de quibus eſt aſſignatus ſuper emolumentis de Vely* (Vailly) *quia videtur quod debet eſſe contentus de dictis vadiis ſuis Requeſtarum.*

citation de cet extrait, & qu'au lieu de quatre mille francs d'or, ſomme trop conſidérable alors pour la penſion d'un particulier, il ne faille lire quatre cens francs d'or; comme a fait l'Hiſtorien de l'Univerſité de Paris, qui a rapporté ce même extrait, & qui cite la quitance de Raoul de Preſles, du 11. Décembre 1371.

Cette penſion fut enſuite portée à la ſomme de ſix cens livres auſſi ſur la recette de Vailly; comme on l'apprend par une note manuſcrite qui eſt à la fin de l'ouvrage de *la Muſe*, que je rapporteray cy-après.

Enfin, lorſque la traduction & les expoſitions furent finies, Charles V. fut ſi ſatisfait du travail de Raoul de Preſles, qu'il voulut que cette penſion de ſix cens livres luy fût continuée ſa vie durant. J'ay vû des acquits, ou quitances originales, de cette penſion viagère de Raoul de Preſles, pour les années 1375. & 1377. Elles ſont ſignées de luy, & ſcellées d'un ſceau de cire rouge, qui n'eſt pas chargé d'un écu d'armoiries ſuivant l'uſage le plus ordinaire de ce temps-là, parce que n'eſtant que fils légitimé, il n'avoit pas droit d'en avoir; mais où eſt ſeulement empreinte la tête d'un homme âgé & barbu, couronné de laurier: ſymbole que Raoul avoit apparemment choiſi en qualité d'homme de Lettres. Ainſi les armes que luy donne l'Auteur de la généalogie des Maîtres des Requêtes, paroiſſent eſtre purement de ſon invention. *Pag. 41.*

Charles V. ne borna pas ſa libéralité envers Raoul de Preſles, à cette ſeule penſion. Nous avons déja vû qu'il eſtoit Avocat du Roy, ou, comme on s'exprime à préſent, Avocat général en 1371. Maître des Requêtes en 1373. & qu'il fut légitimé en cette même année. Peut-eſtre fut-ce à l'occaſion de ce nouveau rang, qu'il demanda ces lettres de légitimation: peut-eſtre auſſi fut-ce parce que ſe trouvant alors, par ſes emplois & par les bienfaits du Roy, en état de faire des acquiſitions, il voulut en aſſûrer la propriété à ſes ſucceſſeurs; ce qu'il avoit négligé juſqu'à l'âge de cinquante-neuf à ſoixante ans, n'ayant joui juſque-là que d'une médiocre fortune. Il

obtint du Roy en 1375. une nouvelle grace, moins brillante à la vérité que les précédentes, mais qui nous le repréſente encore mieux comme homme de Lettres, & qui nous indique le goût qui regnoit alors de former des Bibliothèques, à l'exemple du Souverain.

Raoul de Preſles demeuroit rue neuve S.t Merry, au coin d'une ruelle appellée *Eſpaulart.* Il acheta dans la ſuite certaines maiſons ſituées en ladite ruelle, à l'oppoſite de ſon Hôtel, dans le deſſein de l'aggrandir, & d'y faire, comme les lettres patentes s'expriment, *aucunes études ſpacieuſes & ſecrettes pour mettre ſes livres dont il a pluſieurs, & eſconvient qu'il en ſoit grandement garni, tant pour nous ſervir en tranſlacions & expoſitions, comme en autres choſes dont nous l'avons chargé & chargeons de jour en jour.* Il demanda qu'il luy fût permis d'avoir *une petite allée ou corridor, au travers de laditte ruelle, pour aller d'une maiſon à l'autre. Le Roy eu conſidération à ce que deſſus, & aux bons & agréables ſervices qu'il luy a faiz ou temps paſſé & fait continuellement de jour en jour, & que quand il acheta leſdites maiſons, ce fut par ſa licence, & que dez lors il luy permit de faire laditte allée;* luy accorde cette permiſſion, veut que luy & ſes ſucceſſeurs jouiſſent à toûjours de ladite allée; & *en ampliant cette grace,* luy remet la finance qui auroit dû eſtre payée pour cette permiſſion, *pourvû toutesfois qu'icelle allée ſoit faicte & aſſiſe par telle diſpoſition & manière qu'elle ne nuiſe à paſſer à chevaux, ne à charrettes vuides ou chargées.* Ces lettres ſont données au Châtel du Bois de Vincennes, en May 1375. Il paroît par ces lettres, que Raoul de Preſles avoit un aſſez grand nombre de livres pour avoir beſoin d'*eſtudes ſpacieuſes;* il falloit auſſi qu'elles fuſſent *ſecrettes,* parce qu'il eſtoit ſouvent employé à des affaires délicates & importantes.

Eſpaulart, ou plûtôt *Pierre Aulard, Pierre Alart.*

Reg. des Chartes cotté CVII. Pièce XXXV.

A en juger par ſes ouvrages, on ne peut luy refuſer du goût & de l'érudition pour le ſiècle où il vivoit. Le choix de ſes livres devoit y répondre. On apprend par le Catalogue de la Bibliothèque de Charles V. que ce Prince avoit eu de luy un beau Tite-Live, que le Duc d'Anjou s'appropria, dès les

MS. de la Bibliothèque du R. Colbert, cotté 1008. folio XXXV.

premiers jours du règne de Charles VI. Quand Raoul préſenta
Fol. XXVII. au même Charles V. ſon livre de *la Muſe*, couvert de ſoye vermeille, à fermoirs d'argent, le Roy luy donna en échange
Fol. XXXV. verſo. une *Philoſophie morale*. Ces deux faits peuvent ſervir à donner une idée de ce qui compoſoit la Bibliothèque de Raoul de Preſles.

Je ne trouve point de circonſtance marquée de ſa vie, depuis cette année 1375. juſqu'à ſa mort. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il continua à exercer ſa charge de Maître des Requêtes; & il eſt très-vrayſemblable qu'il ne ceſſa pas, du moins pendant la vie de Charles V. de travailler à la compoſition de quelques ouvrages, du nombre deſquels on pourroit peut-eſtre mettre *le ſonge du Vergier:* mais c'eſt ce que je diſcuteray ailleurs.

Raoul ne ſurvécut que deux ans au Roy ſon bienfaicteur; il mourut la veille de Saint Martin d'hyver 1382. Il pouvoit avoir alors ſoixante-ſept ou ſoixante-huit ans, ſuivant l'époque que nous avons marquée pour ſa naiſſance: on ne peut révoquer en doute cette datte de ſon décès. Guy Chreſtien, qui luy ſuccéda immédiatement dans la charge de Maître des Requêtes, ſe trouve employé en cette qualité, dans le compte de Guillaume Peſdrier Maître de la Chambre aux deniers, pour l'année 1383. Mais ce qui leve toute difficulté, c'eſt la note qui eſt à la fin de l'exemplaire du *Muſa* dont j'ay parlé. Elle eſt écrite d'une main poſtérieure environ d'une centaine d'années à Raoul de Preſles, & conçûe en ces termes.

Iſte Radulphus de Praellis, Conſiliarius & Magiſter Requeſtarum & Hoſpitiorum Regum Caroli quinti & Caroli ſexti. Scripſit autem Compendium *& hunc Librum quem intitulavit* Muſam. *Tranſtulit etiam de Latino in ydioma vulgare ſeu Gallicum Bibliam & librum Auguſtini de Civitate Dei; & deceſſit anno M. CCC.° octogeſimo ſecundo in vigiliâ Sancti Martini hyemalis, prout in ejus epitaphio ſuper ejus tumbam in eccleſiâ Sancti Mederici Pariſius in Capellâ parochiæ ſcribitur. Morabatur autem in vico novo Sancti Mederici ſatis prope Conventum verſus quadrivium Templi. Ejus*

*animam habeat Paradiſus. Vidi ego in Compoto ordinario Baillivi*æ *Viromandi*æ *de anno M.° CCC.° ſeptuageſimo quarto, Capitulo Recept*æ *de Vaily quod iſte Radulphus habebat à Rege Carolo V.° Penſionem de V I.^C ℔. per annum ſupra dicta terra* de Vailly *pro vacando liberius tranſlationi memorati libri de Civitate Dei quem de ejus mandato transferendum in Gallico ſuſceperat.* On peut ajoûter foy au témoignage d'un homme auſſi exact, & qui ſavoit conſulter les ſources originales.

Je crois que Raoul de Preſles eſtoit laïc : il n'a jamais pris la qualité de Clerc dans aucun de ſes ouvrages ; & on ne la luy a jamais donnée dans les actes ou dans les lettres que j'ay citées : quoyqu'elle eût pu eſtre néceſſaire dans quelques-unes, comme dans ſes lettres de légitimation, &c. D'ailleurs il eſtoit un des Conſeillers députez des marchands-forains de poiſſon de mer en la ville de Paris, en 1364. Cet employ me paroît plûtôt ſéculier qu'eccleſiaſtique. On pourroit peut-eſtre même induire d'un paſſage de ſa traduction de la Cité de Dieu, qu'il eſtoit marié. Dans ſon expoſition ou Commentaire ſur le chapitre XXXVI. du livre XV. il parle des avantages des gens mariez, des veuves & des filles. Il commence ce qu'il a à dire ſur le mariage, par ces deux vers qu'il appelle *Proverbe rural :*

V. Ordonn. des Rois de France, tom. 4. p. 417.

Des chiens, d'oiſeaux, d'armes, d'amours,
Pour un deduict quatre doulours.

Puis il ajoûte : *Du mal ou mauvaiſtié qui ont eſté ou ſont en mariage entre les mariez, s'aucuns en y a eu, nous nous en taiſons, pour ce que nous ne croyons pas tout ce que l'en dit, & ſi n'y trouvaſmes jamais mal, fors les communes maladies que chacun ſeet qui l'a eſté. Mais de cures, peines, ſouſſys & couroux de mariages qui adviennent ſouvent & aucunes fois ſans le fait & coulpe des deux mariez ou de l'un d'eux, nous en dirons quelque pou.* Ces mots, *ſi n'y trouvaſmes jamais mal, fors les communes maladies que chacun ſeet qui l'a eſté,* les détails dans leſquels il entre enſuite ſur ces *cures, peines, ſouſſys & couroux qui adviennent ſans la coulpe des mariez,* pourroient faire ſoupçonner qu'il en parloit comme homme expérimenté.

Mais quand même il auroit toûjours vêcu dans le célibat, état ſi convenable aux gens de Lettres, il eſt toûjours certain qu'il n'a point eſté Confeſſeur de Charles V. Ce Prince n'a eu près de luy pour cet employ, que des Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, dont les noms ſe ſont conſervez juſqu'à nous. Si Raoul de Preſles l'avoit exercé, auroit-il négligé de prendre un titre auſſi honorable? Les Auteurs de ſon temps n'en auroient-ils pas parlé? Enfin, celuy qui a mis la note à la fin du *Muſa,* que j'ay rapportée, & qui avoit vû ſon épitaphe, qui ſubſiſtoit encore de ſon temps, auroit-il oublié un fait ſi intéreſſant pour la vie d'un homme à qui il conſacroit cet éloge?

Il me reſteroit à donner la liſte & une idée ſuccincte des ouvrages de Raoul de Preſles: mais cet article demandant quelque diſcuſſion, il fournira la matière d'un ſecond Diſcours.

SUITE

SUITE DU MÉMOIRE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE RAOUL DE PRESLES.

Par M. LANCELOT.

RAOUL de Preſles a compoſé pluſieurs ouvrages, dont les uns ſont venus juſqu'à nous, & les autres ne nous ſont plus connus que par les indications que luy-même, ou quelques Auteurs nous en ont données. 31. Août 1736.

J'ay déja rapporté cy-deſſus un paſſage de la Préface de ſa traduction de la Cité de Dieu, où il dit avoir fait le *Compendieux moral de la choſe publique, & le livre qui s'appelle la Muſe, comme les Chroniques en François contemporiſées du commencement du monde juſques au tems de Tarquin l'orgueilleux, & du Roy Cambiſes qui regnerent en un tems, avec aucunes Epiſtles.*

Il répète à peu-près les mêmes termes dans le Prologue qu'il a mis à la tête de ſa traduction de la Bible. *Je conſideroie dereſchief mon age & l'adverſe fortune de ma maladie, & les autres œuvres que je avois faites, c'eſt aſſavoir la tranſlacion & expoſicion du livre de Monſieur Saint Auguſtin de la Cité de Dieu, le livre qui s'appelle le Compendieux moral de la choſe publique, le livre qui s'appelle la Muſe avecques aucunes Epiſtres.* Il a oublié dans cet endroit de faire mention de ſes Chroniques en François : il a omis dans tous les deux, de particulariſer quelques autres traitez, dont j'auray occaſion de parler dans la ſuite.

Celuy qu'il a intitulé *Muſa*, peut eſtre regardé comme un des premiers qu'il ait publiez. Il doit avoir eſté compoſé vers 1365. ou 1366. puiſqu'il y eſt parlé des ravages que les *Compagnies* faiſoient dans le Royaume, & que ces brigands paſsèrent en Eſpagne vers ce temps-là. J'ay déja remarqué dans la première partie de ces Mémoires, que cet ouvrage qu'il dédia & préſenta à Charles V. luy procura l'honneur d'eſtre connu de ce Prince.

Dans la Préface, il ne prend d'autre qualité que celle de Raoul de Preſles le jeune, homme du peuple. *Hunc libellum igitur, ſeu Muſam, ego Radulphus de Praellis junior vir plebeïus, meam plenius denudans arrogantiam, in tui reverentiam edidi.* Cette dénomination prouve encore l'état de ſa naiſſance. En louant Charles V. ſur ſon goût pour les bonnes Lettres, il luy dit qu'il ſuit en cela l'exemple des Céſars, deſquels il tire ſon origine. *Quia igitur celſitudinem tuam liberalibus inſiſtere ſemper ſtudiis novi, & Oratores Cæſarum more à quorum deſcendiſti origine ſemper habuiſſe cordi,* &c. L'éloge qu'il fait en particulier de Charlemagne & de ſon érudition, eſt pris d'après Eginhart. *Quid de Magno referam,* &c.

Cet ouvrage de la Muſe eſt une fiction aſſez ingénieuſe, écrite en proſe mêlée de vers & de fragments de vers, qui ſont pour la plûpart tirez des Poëtes anciens. Il eſt étonnant qu'aucun Auteur n'en ait parlé; elle eſt préférable à beaucoup d'autres pièces qu'on a données au Public, ſoit en entier, ſoit en partie.

L'Auteur commence à déplorer les malheurs de ſon ſiècle, la corruption des mœurs & les déſordres qui règnent, les fléaux qui déſolent toute la terre, tels que ſont la peſte, les guerres, & particulièrement les ravages que font les Compagnies. *Orbem totum prædonum incurſione ſucceſſum, incluſoſque populos quaſi jugibus laberinthis, acephalorum quorumdam vernacelorum glomerata congerie quos ſingularis & ruynoſa materia ex fragmentis debilibus rebellium enutrivit, qui ſcelerum habundantia ſaginati phalangas quaſdam & cohortes acephalas glomerarunt, nullo niſi tirannidis ſuffragante titulo, turmatim pariter non viciſſim agreſſi, locuſtarum more, omne viride corrodentes,* &c.

En marge il y a pour note..... *Hoc dicitur propter gentes magnarum Societatum tunc regnum Franciæ graviter infeſtantium & vaſtantium.*

Dans la vûe de découvrir les cauſes & les remèdes de ces maux, il s'adreſſe aux Planètes, aux Etoiles, aux Juriſconſultes, aux Aſtrologues; conſulte la Pyromantie, l'Hydromantie, & ce qu'il appelle *Ars ſpecularia,* &c. Voici comme il décrit ſes dernières opérations. *Pyromantico more ereas fundo laminas, imprimo caracteres, ignibus ſuppono, Angelos invoco: ſed ut ſolum reſultare fumum vidi nullo factus doctior; Ydromantiam*

Pyromantia.

Ydromantia.

tempto; & plumbum aquis liquefactum mundis ſacratiſque, vaſe teſtes fundo novos, novies fuſos facio clavos, imprimo viciſſim, Angelorum nomina invoco ſupplex: ſed ut ex infuſione ultima nulla reſultat effigies, fraudatus velut ab incæptis deſiſto, & ſpeculariam invado Artem. Et primum facto circulo caracteribus firmo, in quo infantem unguibus oleo ſacro-ve Criſmate delibutis ſedere facio, librum lego, Numina invoco, Manes adjuro, ſigna facio, & quidquid cogere Manes poteſt: ſed ut nullas ſe videre umbras ait, in exterſſo pelvis corpore levigatoque idem ago. Sed tocius divinationis expers, mente fremens, an incepta proſequi frenare-ve ab incæptis mentem debeam diutiùs immoror. Ce paſſage nous apprend que cet *Ars ſpecularia* eſtoit différent de ce que d'autres Auteurs ont entendu par *Specularii.* Ceux-ci ſuppoſoient voir dans un miroir l'explication des choſes qu'on leur demandoit; Raoul de Preſles, au contraire, par ſon *Art ſpéculaire,* entend l'invocation des Manes ou Génies, &c. *Ars ſpecularia.*

Ces diverſes épreuves ne luy ayant pas réuſſi, il prend le parti de voyager, pour aller conſulter tous les Oracles connus. Comme il eſt l'inventeur de ces voyages, il l'eſt auſſi des commoditez qui luy ſont néceſſaires pour faire ces différents trajets. Avec ces facilitez, il va à Epidaure, au Mont Aventin, vers la Nymphe Egérie, au Temple de Jupiter-Ferentin, au Mont Tarpéïen, près duquel Rome luy apparoît en ſonge. Il s'embarque enſuite, paſſe à Paphos, en Trinacrie, aux Iſles Strophades, en Theſſalie. Là, par des opérations magiques qu'il décrit avec aſſez d'étendue, il oblige un mort de luy rendre raiſon de ce qu'il cherche. La réponſe de ce mort, qui luy dit qu'il n'a pas encore paſſé la barque de Caron, ne le ſatisfaiſant point, il continue ſon voyage; vient au Temple de Diane, à Sparte, au Fleuve Léthé; deſcend aux Enfers, &c. Toutes ces courſes luy ſont infructueuſes: il ne trouve dans aucun de ces lieux, une réponſe ſolide aux queſtions qu'il propoſe. Il vient enfin à Athenes:

Dî Maris & Terræ, quique hiis meliora tenetis
Inter utroſque .... cum Jove regna Polos,

Huc, precor, huc veſtras omnes advertite mentes,
Et ſinite optatis pondus ineſſe meis.
Ipſaque tu Tellus, ipſum cum fluctibus Æquor,
Ipſe meas Æther accipe, ſume preces:
Vos quoque plebs Superum Fauni, Satirique, Lareſque,
Fluminaque & Nymphæ, Semideumque genus.
Exul, inops erro alienaque limina luſtrans:
Et nunc optatis rebus adeſte meis.

A la vûe de ſes murailles, il adreſſe de nouvelles prières à toutes les Divinitez. A peine a-t-il fini cette invocation, qu'une Vierge reſpectable marchant d'un pas modeſte, ſemble venir ſe placer à côté de luy. *Ampla frontis pagina, cujus in ſpecula niveus laſcivit color alienæ lucis neſcius. Superciliorum ordo libramine juſto ductus pilos luxuriare prohibens geminos exemplat arcus. Amigdalares oculi ſimplicitatis diſciplinati modeſtia nullius petulantiæ laſciviunt excurſibus, quos accedunt Stellæ, videntibuſque an luminibus Stellæ an Stellæ luminibus inſint dubii. Æquo naſi ducta modo piramis protenditur, quæ nec ſcandit nec jacet, odorem gemino ſpirans thuribulo, vicinas inbalſamans nares, quo nulla dumeſcit pilorum ſilvula nec pendulus inundat humor. Genarum ignis purpureus murice ſuccenſus dulci roſarum flamma ſibi amicat faciem, candore namque glaciali purpura vultus ſindonii maritata amicam ſentit temperiem. Os roſeum riſu modico ſuſpirans ad oſcula, mellitis labellis modico tumore ſurgentibus. Intus linguæ attria vallo præcingit dentes ebur. Quorum denſa ſeries tanto ordine graditur, ut nec ſolvat diſtantia, junctura non liget, turpis moles non augeat, nec minuat brevitas, in quo nec ruptis diſtantia foribus lingua reſerat, aut clauſos Penates ſpatiis tenſura aperit. Menti monticulus obeſo colle tumens modicè turgeſcit, & in equum deſcendit tractu levi. Collum vero tanquam columpna lactea, pretioſa, capiti ſuccuba inſtat, quæ in altum vultus ſupportat ſpeculum, cui inſtat criſtallinum guttur. Per cujus hiatum ſi coloris nectar rutili ſtillare videas, ſic oculis prima ſplendet cutis ut ſtillantis in gutture guttas videas Bacchi. Collo inſident humeri, qui ut neque deſcendant*

jacent, nec quaſi ſurgant ſtant. Sed ut recti ſedeant humeri ſe coarctant lege. Brachia non levitatis damnata pauperie, ſed proſperitatis excurſu fluentia, quæ verecundis ſtudent amplexibus. Niveis manibus nullius comploſionis acurvatione reciprocis in longis digitis rotunda quædam reſultat carnoſa mollities, quos involvunt annuli lapidum gemmati ſideribus, qui manus fulguratione ſerenantes, novitium reddunt Solem. Quibus inſunt unguli vitrei, qui ſpeculi redimentes abſentiam proprias repræſentant effigies. Anfractus vero pectoris libratus ex quo reſpondet renibus, equali ductu, in quo nulla fracta molliti tument, quaſi colles gemini, pomula, quos diſtinguit modice medii ſulci diſtinctio, quorum ſubcingit ſolidum nodum ebur. Planum verò quod binarum papillarum diſtinguit pomula, libero vallis exarat deſcenſu, donec obvius uteri tumor è nodis erigat arcum. A pectore vero exit coſtarum ſeries & laterum arctatur deſcenſus ab ilia, donec renium volumen gremio creſcente luxuriet. Demum ab umbiculo ad ima deſcendens ſurarum valle medio inſtat obeſus teres monticulus arctam pandens ſemitam. Illic ortus naturæ ſecretior ſilvula circumſeptus, hoſpitibus invius cujus pudoris januam nec quiſquam reſeraverat adulteria clave, ſed indisjunctus adhuc paries utique inconculſo palo ſe fulſit, ubi quanta ſaporis dulcedo lateat.... judex poteſt eſſe Propheta. Surarum vero plena tenellaque pagina adhærens junctura tibiarum recto limite in longum procedentium pedibus ſe colligat. In quibus ſtudens natura in arcus ſubtiles plantæ ſulcavit medium & ſuper tumorem provida deſcendens in digitos graciles quaſi valle remiſſa diſponit. Et ut taceam de cæteris, tanta præcellebat pulchritudine ut ſe tantum potuiſſe natura ſtuperet, ſuaſque in illam ſe viciſſe manus. Elle eſt d'une taille moyenne, *ne aut male ſederet Pigmæa, aut Titania ſurgeret.* C'eſt Minerve qui, informée du ſujet de ſes voyages, le conduit dans la ville, de-là à l'Aréopage. Il y voit l'autel dédié au Dieu inconnu. Croyant qu'on luy fait illuſion, il s'écrie : *Hélas ! ſi je n'ay point réuſſi avec les Divinitez qui ſont connues, que dois-je attendre d'une qui ne l'eſt pas !* Sur le champ luy apparoît un homme vénérable, qui, après avoir relevé ſon ignorance & ſon orgueil, luy dit, que ſi dans le temps de la conſtruction de cet autel, celuy qui l'a érigé ne

umbilicus hortus.

connoiſſoit pas encore le vray Dieu, il l'avoit cependant connu comme l'Auteur de la nature: *Stulte & nihil ſcite, ut quid ignotum omnibus notum vocas Deum! Etſi conſtructionis aræ tempore ignotus erectori fuerit, naturæ tamen non negavit illum fore Deum, cujus & in honorem altare conſtruxit.* Il l'inſtruit en partie des myſtères de notre religion, entre autres de celuy de la Trinité, &c. après quoy il diſparoît. Le Voyageur ſe remet en prières; une voix ſe fait entendre, luy conſeille de s'en revenir à Paris, & d'aller au mont des Martyrs, de-là à Tricines, où il trouvera celuy qui a érigé cet autel, qui le ſatisfera ſur ce qu'il demande: *Prope Lutetiam Martyrum aſcende montem, Tricinas perge binis dicatam aris. Hic cum ſociis erectorem invenies. Hunc voto ſupplici adi. Hic labori finem imponet tuo & mentis indicabit conceptum.*

L'Auteur ſe rend à ce conſeil, vient à Paris, monte le mont de Mercure, trouve ſur le milieu de la montagne une baſilique, y entre, lit une Inſcription qui luy apprend que c'eſt en ce lieu que Saint Denys & ſes Compagnons ont eſté martyriſez, & que c'eſt pour cette raiſon que le nom de mont de Mercure a eſté changé en celuy de mont des Martyrs. Pénétré d'une vive joye, il y fonde un feu perpétuel. *Tunc præ nimio fluctuans gaudio, oratione completa, locum igne dato perempni, ut ad ſimilitudinem cœleſtium ſiderum loci cuſtos perpetua invigilet flamma.* Il traverſe enſuite la montagne, deſcend dans la plaine, marche à Tricines, & entrant dans le lieu de Catulle, il apperçoit une ancienne baſilique, qu'il viſite, & y voit trois tombeaux, ſur leſquels il y a trois ſtatues, en lit les épitaphes, & voit que ce ſont les effigies des SS. Denys, Ruſtic & Eleuthère, dont les corps enterrez autrefois en cet endroit, ont eſté transférez au grand Autel. Perſuadé qu'il a trouvé les Dieux qu'il cherchoit, il parcourt différents autels, & après avoir monté quelques degrez, il en voit un tout garni d'or & de pierreries. *Quibus ritè peractis, montem pertranſeo, deſcendo collem, Tricinas pergo, & Catullum ſubintrans vicum, vetuſtam concerno Baſilicam. Hanc adeo & eam perluſtrans, tres video tumulos, & deſuper tres poſitas ſtatuas. Tunc*

epitaphia lego Dionyſii ſcilicet, Ruſtici & Elutherii, & eorum eſſe effigies, inibique quondam fuiſſe corpora tumulata. Sed ad magnam demum aram tranſlata fore. Tunc privatos inveniſſe Deos ſciens, cita via ad aram decurro magnam. Et multa luſtrans altaria modicos conſcendens gradus auri gemmarumque percuſſit oculos nitor.

Je rapporte ces paſſages, quoyque peut-eſtre peu intéreſſants, 1.° parce qu'ils nous donnent une idée de l'état où eſtoient les égliſes de Saint-Denys & de Montmartre, du temps de Raoul de Preſles. 2.° Parce qu'il y eſt parlé d'un lieu très-peu connu, *Tricinas.* Je crois que l'Auteur a voulu déſigner par-là la ville de S.t Denys. Lorſque l'homme vénérable de l'Aréopage luy conſeille de venir à Paris, de monter à Montmartre, il ajoûte : *Tricinas perge binis dicatam aris.* Or nous venons de voir que dans la deſcription de l'égliſe de S.t Denys, il remarque qu'il y a deux tombeaux ou autels, l'ancien & le nouveau. Ce qui ſuit, qu'eſtant deſcendu de Montmartre, ſur ce conſeil, il s'avança vers Tricines, & entra dans le lieu de Catulle, *Tricinas pergo, & Catullum ſubintrans vicum,* indique aſſez clairement que ce ne peut eſtre que le même lieu : perſonne n'ignore que la ville de Saint-Denys n'ait eu autrefois le nom de *Catoliacum* & *Catullæ vicus.* Pour *Tricinas,* c'eſt un nom particulier à Raoul de Preſles. Seroit-ce un ancien nom qui ſe ſeroit perdu ? En ſeroit-ce un que cet Auteur auroit imaginé ? Accoûtumé au nom de Vincennes, ſéjour favori de ſon Prince Charles V. qui a eſté ainſi appellé *Vicenæ, quod vicenis ſeu viginti ſtadiis abeſſent ab urbe Lutetia,* auroit-il cru eſtre en droit, dans un ouvrage où il affecte une érudition très-étendue, & une latinité très-recherchée, d'appeller Saint-Denys *Tricinas* ou *Tricenas,* comme eſtant éloigné de Paris de trente ſtades ? Quoy qu'il en ſoit de cette conjecture, que je ne hazarde que parce que ce nom eſt inconnu, & que je ne crois pas qu'on en trouve un autre exemple, je reviens à notre Voyageur. Arrivé aux pieds de l'autel, il invoque les Saints Martyrs avec beaucoup de ferveur. Ils luy apparoiſſent. Saint Denys, qu'il reconnoît pour eſtre l'homme vénérable qu'il a vû à Athenes, débute par luy reprocher la confiance qu'il a

témoigné avoir aux fauſſes Divinitez, aux Oracles, aux Divinations, aux Arts de la Pyromantie, de l'Hydromantie, &c. L'Auteur convient de la futilité de ces Arts, & que ceux qui s'y adonnent ſont excommuniez. Pourquoy donc, repliqua le Saint, en avez-vous parlé avec tant de détail, *qua igitur arte eas tam articulate ſcripſiſti!* C'eſt qu'en qualité d'Orateur, d'Aſſeſſeur, de Conſeiller, même de juge de ces recherches ſacrilèges, je les ay examinées avec ſoin, & je les ay condamnées. *Quippe nam Rethorici negotii judiciale frequentavi genus dudum Oratoriæ Artis officium geſſi hactenus. Nunc Acceſſor, nunc Conſiliarius, nunc vero ipſe criminoſor exſtiti ſuper hujus nephariis ſacrilegiſve artibus accuſatorum judex, & prænominatas artes uſus & exercitii modos fatentium ac defendentium cauſas examinavi, impugnavi & condempnavi, merito linguæ organo catholice. Inde ſine dolo dolum didici teſte Deo. Actorum more qui fallacias ſine fallacia reparant falſificandique litteras ſigillaque litterarum Regalium, Papaliumve quas ritu Saturnio bullas aiunt Romicolæ, ſine crimine inſciis revelant modos & abſque reprehenſione autenticis mandant litteris decretiſque promulgant publicis, non ut innocentes animos falſi doceant crimen, ſed ut nocentium arguant latens nephas.*

On peut remarquer ici l'art de découvrir les faux titres & les faux ſceaux que les Notaires, car c'eſt ainſi que je crois qu'on doit entendre *Actores,* exerçoient alors; & ces expreſſions dont l'Auteur ſe ſert pour déſigner les reſcripts des Papes, *Ritu Saturnio.* Enfin, il termine ſes excuſes d'avoir trop inſiſté ſur ces arts défendus, par dire qu'afin que ce qu'il en rapportoit, échappât aux ignorants, il l'avoit enveloppé dans un nuage de Poëſie *peu légère: Et ne etiam innocentes pravo læderent dogmate, indocloſque Neophitorum animos quibus magis lacte quam ſolido opus eſt cibo, ſuſpectum ſi quid ſit, carminis ſtili paulo gravioris velavi nube.*

Après cet éclairciſſement, Saint Denys donne à l'Auteur des conſeils, qui doivent ſervir de remèdes aux maux dont il s'eſt plaint dans le commencement de ſon ouvrage. Ces conſeils ſont ſages, judicieux, concis, & exprimez avec aſſez de vivacité. Ils roulent en partie ſur la parſimonie, c'eſt-à-dire,

une

une œconomie louable, ſur la continence & ſur l'abſtinence. Ils ſont quelquefois accompagnez d'exemples: je me contenteray d'en rapporter trois ou quatre qu'il donne au ſujet de la parſimonie, parce qu'ils regardent notre Hiſtoire.

Le premier eſt de Charlemagne, qui ayant eſſuyé une fort groſſe pluye dans un voyage qu'il faiſoit à Metz, fit ſécher au feu ſon capuce, reſtant la tête nue. Son petit-fils Charles luy remontra poliment, *à la manière Françoiſe,* qu'il pourroit en prendre un autre. Charlemagne ſouriant, luy répondit: *J'ignorois qu'il fallût deux bonnets ou capuces pour une ſeule tête.* Lorſque Louis Roy de France & de Navarre attaquoit les Cimbres, le vin manqua: on apporta à ce Prince les deux ſeuls flacons qui reſtoient: il les fit verſer dans une fontaine près du lieu où il eſtoit, afin que toute l'armée en bût également, ne s'en eſtant rien reſervé pour luy. S.t Louis ſe ſervoit de peaux de lapin au lieu de *vairs.* On avoit acheté un habit d'été pour la Reine, le Roy ne voulut rien paſſer pour la fourrure, dans le compte de ſes Officiers, parce qu'elle avoit eſté ôtée d'un autre habit, en ajoûtant la cauſe: *Cela peut,* dit-il, *conſoler les pauvres, mais encore plus inſtruire les riches. Carolus Magnus nimiis confectus imbribus, nudato capite caputium deſſicavit foco; cumque ejus nepos ejuſdem nominis Francorum Rex qui tunc illuc aderat, urbane Gallorum more admoneret ut alio caput velaret, pauliſper ſubridens ait: Ignorabam ſolo capiti duo neceſſaria fore velamina. Ludovici Franciæ & Navarræ Regis parcimoniam vide, qui Cimbros oppugnans cum ſuo exercitu vinum deficeret, ſolis duobus allatis vini flaconibus, in fonte quod reſidebat proximo, fundi juſſit, ut commilitones potarent equaliter, nihil ſibi reſervato. Cuniculorum pelliculis pro variis utebatur beatiſſimus Ludovicus. Sed & cum* ejus *uxori eſtivalis empta fuiſſet veſtis, Amminiſtris pro forratura nihil computaſſe legitur, quod ex alia legiſſet veſte, adjecta cauſa: Poteſt ne hoc conſolari pauperes, ſed & magis docere locupletes,* &c? Je me garderay bien de garantir la vérité de ces faits dans toutes leurs parties. Raoul de Preſles les cite comme la tradition les luy avoit appris, ſans examiner ſi toutes les circonſtances eſtoient vrayes.

On a mis au-deſſus, *Philippæ uxori Pulchri.*

Quand le Saint Martyr a fini ſes inſtructions, l'Auteur luy repréſente que ſon peu de génie, & la foibleſſe de ſa mémoire, ne luy permettront pas de retenir ſes préceptes ſalutaires. Le Saint conſent à luy donner une nouvelle marque de ſon amitié. La manière que l'Auteur a imaginée, afin que S.t Denys luy gravât dans la tête ſes leçons, eſt ſingulière. Il le faut entendre luy-même faire ce récit: *At ille, placet fidis & religioſiſſimis amicitiæ te revelare fomentis. Tunc librum veterem ſpectatæ fidei luculenter ſcriptum e ſinu velut e pera traxit, & ejus reſerans ſignacula, apertum ori meo devorandum obtulit; & ſtatim amaricatus eſt venter meus, & ilico meum diſtrepans digitis caput in ſuis me capit manibus, inque quatuor compagem ſolvit capitis, & rigenti ſtipula in occipitis tenera parte fixa quæ videram cuncta ſcripſit, & ſtatim cum Sociis diſparuit.*

Auſſi-tôt que Saint Denys a diſparu, l'Auteur au comble de ſes vœux, & croyant connoître parfaitement la cauſe & les remèdes des maux qui affligent la terre, s'en retourne chez luy. Toute ſa maiſon eſt réjouie de ſon arrivée: on prépare un repas: on luy fait manger du pain de pavot, & boire de l'eau du fleuve Léthé: il s'endort juſqu'au lendemain. A ſon reveil, il trouve qu'il a oublié tout ce qu'il avoit vû & ce qu'il avoit entendu: il ſe plaint de ce repas Sophiſtique, *cœna Sophiſtica.* Je ne vois pas pourquoy Raoul de Preſles a cru devoir terminer ſa fiction par ce prétendu oubli des conſeils qu'il avoit reçûs: c'eſt pour les donner à ſes compatriotes, & leur eſtre par-là utile, qu'il a conçû ſon ouvrage; il l'a exécuté conformément à ſes vûes: de quelle néceſſité eſtoit-il qu'il feignît que tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ſes voyages, fût entièrement perdu pour luy? Comment le communiquer avec quelque vrayſemblance aux autres? Au reſte, il me paroît que ce manuſcrit de la *Muſe* n'eſt pas commun; on le trouve rarement dans les bibliothèques: Gabriel Naudé en avoit un: j'ay lieu de croire que ce n'eſtoit qu'une copie. Le P. Labbe en fait mention dans ſa Bibliothèque Manuſcrite: *Rad. de Pr. Conſiliarii & Magiſtri Hoſpitiorum Caroli V. & Caroli VI. Muſa, ſive Satyra proſaïca in vitia ſui temporis. Ex membranis*

V. C. Gabrielis Naudæi. Il falloit dire, *Magiſtri Requeſtarum Hoſpitii Caroli V.* &c.

L'exemplaire de la Bibliothèque du Roy peut eſtre à peu-près du temps de Raoul ſon auteur. Le copiſte y a fait beaucoup de fautes. Une main aſſez ancienne en a corrigé quelques-unes aſſez heureuſement ; mais elle s'eſt trompée en quelques endroits. C'eſt à la fin de ce même exemplaire que ſe trouve la note hiſtorique concernant Raoul, que j'ay citée ci-deſſus.

Un autre ouvrage de Raoul de Preſles, qui n'a point eſté imprimé, eſt ſon Diſcours ſur l'Oriflamme. Il y a lieu de croire qu'il le publia vers 1369. à l'occaſion de la guerre que le Roy Charles V. fut obligé de déclarer au Roy d'Angleterre & au Prince de Galles ſon fils : c'eſt du moins ce que j'infère de ces paroles de l'Auteur. Après avoir dit que les Rois eſtant Miniſtres de Dieu, doivent prendre la querelle de Dieu juſte & raiſonnable, *& faire que leur Ooſt ſoit l'Ooſt de Dieu, & que la querelle ſoit telle & ſi juſte, que tout homme de Dieu & ami de Dieu doie dire qu'elle eſt juſte & ſainte*, il ajoûte : *Quant à la querelle laquelle pour le preſent vous demenez, je ne dis riens, pour ce que votre ordonnance elle doie eſtre publiée par tout votre Royaulme, & ſe juſtifie tellement de ſoi-meſme que nul ne puet ignorer la juſtice d'icelle. Car ung ſubject qui ne garde loyauté en ſon Seigneur, doit eſtre par force & puiſſance ramené à ſubjection.* IIII. Reg. III.

Celuy auſſi qui fait rebellion contre ſon Prince & eſmeut les villains couraiges à deshonneſteté & ſedicion, doit eſtre comprimé par force & puiſſance. II. Reg. XX.

Celuy qui publiquement fait injure au Prince & aux meſſages du Prince, doit eſtre pugni par voye de fait, quand il ne veult eſter à droit. II. Reg. X.

Le vaſſal qui retient les terres du Prince, & ne les veult reſtituer à ſon Seigneur, doit eſtre ramené par puiſſance à raiſon. II. Reg. III.

Celuy qui garde, conforte & retient les ennemis du Roy, & qui ont commis contre luy crime de leze majeſté, doibt eſtre pugni par voye de fait, quand il reffuſe eſter à droit. II. Reg. VIII.

Mais quant un peché public & notoire eſt juſtifié & deffendu

& obſtinéement, le Prince comme Lieutenant de Dieu eſt tenu de prendre vengeance dudit peché. Judicum xx. & ultimo.

Il me ſemble qu'on ne peut méconnoître à ces traits, les deux Princes Anglois. Ils eſtoient dans toutes ces contraventions à l'égard de Charles V. ils en eſtoient vaſſaux, & vouloient ſe ſouſtraire à ſa ſouveraineté : ils excitoient même leurs voiſins à ſe joindre à leur parti : ils recevoient dans leurs pays, ſoit de Guyenne, ſoit de Ponthieu, les pillarts, les gens des Compagnies, & les autres ennemis déclarez de la France : ils vouloient s'emparer des terres qui eſtoient à leur bienſéance, quoyqu'elles fuſſent du Domaine de la Couronne : le Prince de Galles avoit fait arrêter, & détenoit encore en priſon deux Commiſſaires qui avoient eſté envoyez vers luy, pour le citer à comparoître à la Cour des Pairs, ſur les appellations que le Comte d'Armagnac, le ſire d'Albret & autres Seigneurs de Guyenne y avoient portées contre luy. Tous ces griefs, & d'autres encore du moins auſſi importants, ſont détaillez dans la réponſe que Charles V. fit aux demandes du Roy d'Angleterre, & qui fut approuvée par le Conſeil du Roy, & par l'Aſſemblée ſolemnelle des Etats, tenue à Paris au mois de May 1369.

Voyez Grandes Chroniques de France.

Quoyque ce Diſcours de Raoul de Preſles ſoit intitulé *De l'Oriflamme*, l'Auteur s'eſt moins étendu ſur cette ancienne bannière, que dans ſa Préface de la Cité de Dieu, comme je le diray dans la ſuite. Il s'eſt plus attaché dans celuy-ci, à commenter ce paſſage des Machabées qu'il a pris pour ſon texte : *Accipe ſanctum gladium, munus à Deo, quo dejicies adverſarios populi mei.* Et pour le faire avec plus d'ordre & de méthode, il a diviſé ce Diſcours en trois propoſitions.

II. Machab. ultimo.

Premièrement, Que tout Prince chreſtien, lequel en guerre ſe expoſe en peril de juſte mort, pour la deffenſe de ſon peuple & vengence des pechiez, doit avoir confience principalement en Dieu.

Secondement, ès oraiſons & prières de ſaincte Egliſe ; & tiercement, en la faveur & ſecours des amis de Dieu & benoiſts Sains du Paradis.

La manière dont il traite ſon ſujet eſt ſage & judicieuſe :

il conſerve cependant une certaine hardieſſe dans ſes conſeils, qu'il appuye toûjours de paſſages & de traits tirez de l'Ecriture ſainte, de S.t Auguſtin, de S.t Thomas, & quelquefois de l'Hiſtoire profane.

C'eſt principalement dans la troiſième partie qu'il parle de la protection de *Saint Denys l'Apoſtre, le premier Pere en Jeſus-Chriſt & ſingulier Patron des Rois Très-chreſtiens,* & qu'il rapporte que *quand Charlemaigne en ſon département de France, s'en alla demourer en Allemagne, il recognut expreſſément que après Dieu, Monſeigneur S.t Denys eſt garde, Seigneur & Gouverneur du Royaulme de France, & qu'il a ſingulière ſuperintendance & eſpecial regard ſur le gouvernement du Royaulme & ſur ceux qui ont le gouvernement d'icelluy, & que n'eſtoit par ſon moyen que pluſieurs tempeſtes & miſeres avendroient au Royaulme, qui n'avient pas.* Peu après, il ajoûte que quand le même *Charles le Maine fut appellé pour combattre les Payens, & délivrer la Terre Saincte des mains des Sarraſins,* le même Saint luy *bailla un glaive ſaint donné de Dieu, lequel glaive eſt dit Auriflambe.*

Il avoit déja avancé la même opinion, dans le commencement de ce Diſcours ou Traité; & il l'a répétée dans ſon prologue de la Cité de Dieu, comme je le diray dans la ſuite.

Cette opinion, au reſte, qui rapportoit l'origine de l'Oriflamme à Charlemagne, quoyque débitée par des Auteurs antérieurs à Raoul de Preſles, & communément reçûe de ſon temps, eſtoit fauſſe, puiſqu'il eſt certain que Charlemagne n'a jamais fait le voyage de la Terre-Sainte: d'ailleurs, on ne voit point que nos Rois ayent fait aucun uſage de l'Oriflamme avant le règne de Louis le Gros.

L'étymologie que notre Auteur donne au cri *Mont joye S.t Denys,* eſt auſſi peu ſolide. *Mont joye S.t Denys,* c'eſt-à-dire, *Saint Denys eſt cettuy après Dieu par qui j'attens ma joye de la Victoire.*

Ce qu'il ajoûte immédiatement après, eſt plus inſtructif. Les Rois de France *doivent révéremment & dévotement garder les ſollemnitez des Prédéceſſeurs, & humblement prendre la dicte Banniere qui ſe dit Auriflambe, comme ont fait leurs dévanciers,*

& bailler en garde, & à pourter à ung Chevallier noble en couraige & en faiz, conſtant & vertueux, loyal, pieux & chevallereux, & qui doubte & aime Dieu, comme je croy & ſçai certainement que ainſi le faictes vous, & avez tousjours faict, & que tel eſt celuy que vous avez ordonné qu'elle ſoit baillée.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'il nous eût indiqué d'une manière plus préciſe, celuy qui eſtoit deſtiné à porter l'Oriflamme dans cette occaſion. Peût-eſtre eſtoit-ce le Mareſchal d'Audenehan. Ce Seigneur ſe démit de ſa charge de Mareſchal de France en 1368. pour avoir l'honneur de porter l'Oriflamme : il mourut au mois deDécembre 1370. Les temps conviennent aſſez, s'il eſt vray, comme je l'ay avancé ci-deſſus, que le Traité de Raoul de Preſles ſur cette Bannière, ſoit de 1369.

J'auray encore occaſion de parler dans la ſuite de l'Oriflamme. Au reſte, le Diſcours de Raoul de Preſles eſt peu étendu, & il peut eſtre un de ceux qu'il a compris ſous le nom d'*aucunes Epiſtles,* dans l'énumération qu'il nous a donnée de ſes ouvrages, à la tête de ſa traduction de la Cité de Dieu.

Cette traduction eſt un des plus conſidérables de ſes ouvrages, ſoit qu'on la conſidére en elle-même, & par les ſoins qu'il a pris pour la donner auſſi parfaite & auſſi digne du grand Prince qui la luy avoit demandée, que ſon ſiècle le pouvoit comporter ; ſoit qu'on faſſe attention à ſes commentaires ou à ſes expoſitions, dans leſquelles on trouve une érudition très-étendue.

Lorſqu'elle parut, elle fit beaucoup d'honneur à ſon Auteur ; & on peut regarder comme une ſuite du cas que l'on en faiſoit encore plus d'un ſiècle après, la diſtinction particulière qu'elle eut, d'eſtre le premier & peut-eſtre l'unique livre qui ait eſté imprimé à Abbeville, preſque dans les premières années de l'établiſſement de l'Imprimerie en France, c'eſt-à-dire en 1486. Cette édition eſt en deux volumes in-folio. Elle fut réimprimée à Paris en 1531. par Galyot du Pré, auſſi en deux volumes in-folio.

Raoul de Preſles conſulta pour cette traduction, plus de trente manuſcrits de la Cité de Dieu de Saint Auguſtin : c'eſt

de quoy il rend compte dans ſon expoſition ſur le chap. XIII. du livre V. lorſqu'il ſe juſtifie d'avoir diviſé cet ouvrage par chapitres, quoyque Saint Auguſtin ne l'eût point fait, *mais procedoit un livre tout entiérement ſans chapitre.* Voyez auſſi l'expoſition ſur le chap. V. du livre XV. Il employa près de quatre ans à y travailler, comme je l'ay remarqué ci-deſſus, depuis la Touſſaints 1371. juſqu'au premier Septembre 1375.

Sur chaque chapitre il a mis une *expoſition:* c'eſt dans ſes *expoſitions* qu'il explique ce qui peut concerner l'Hiſtoire, la Fable, la Philoſophie, l'Aſtronomie, &c. Il cite volontiers les Auteurs deſquels il tire ſes explications; & ces Auteurs, ſi on en excepte un petit nombre, ſont pour la plûpart ceux qui ont écrit depuis environ le VII.e ſiècle juſqu'à ſon temps: ainſi on y voit Iſidore de Seville, Oroſe, Paul Diacre, Hugues, Papie, Fulgence, le Catholicon, Nicolas Traveth, Vincent de Beauvais, *Alanus de Complanctu Naturæ, Joannes Sareſberienſis,* Guillaume de Paris, *Petrus Comeſtor,* Helinand, & une infinité d'autres. Il cite dans un endroit Marc Paul, *de Mirabilibus Mundi;* dans un autre l'Alcoran de Mahomet. Sur ſon expoſition ſur le chapitre X. du livre IV. il rapporte ces vers du Roman de la Roſe, ſous le nom de Jean de Meun:

Enfans qui cueilliez les flourettes,
Et les frezes freſches & nettes,
Le froid ſerpent qui giſt ſous l'herbe,
Fuyez enfans; car il enherbe
Et empoiſonne & envenime
Toute riens qui de lui s'aprime.

Le même Jean de Meun eſt encore cité au chapitre XXI. du même liv. IV. & il y eſt remarqué qu'il a pris d'Alain *in Anti-Claudiano,* ce qu'il dit de *Fortune.*

Il n'eſt pas étonnant que travaillant d'après les Auteurs que je viens de nommer, il ſoit tombé dans quelques erreurs. Il y en a cependant moins qu'on ne devroit s'attendre d'y en trouver. D'ailleurs, il y auroit de l'injuſtice à les luy reprocher: c'eſtoit plus la faute de ſon ſiècle, que la ſienne en particulier.

Les bonnes études, il eſt vray, commencèrent à prendre faveur : il ſemble que les ſciences ſe débrouilloient ; mais ce n'eſtoit encore qu'une très-légère ébauche. A juger de Raoul de Preſles par ſes recherches, ſa lecture variée, & l'art dont il en ſçavoit faire uſage, on peut croire qu'il auroit tenu un des premiers rangs dans les ſciences & dans la littérature, dans un ſiècle plus éclairé, comme il faut convenir qu'il l'a tenu dans le ſien.

Ce que l'on peut tirer de plus utile de cet ouvrage de la Cité de Dieu, eſt ce qui y eſt rapporté concernant notre Hiſtoire, & quelques événements & uſages de ſon temps.

Le prologue en fournit pluſieurs. Il commence ainſi : *A vous tres excellent Prince Charles le Quint Roy de France, je Raoul de Praelles voſtre humble ſerviteur & ſubget tout votre, & tout ce que je ſcay & puis faire à voſtre commandement. Mon tres redoubté Seigneur, les Naturiens, comme Plyne, Adelin, Ariſtote, Bede & autres qui firent les livres des proprietez des choſes, mettent l'Aigle Roy ſouverain de tous les oiſiaux.*

Il dit enſuite que comme Saint Jean eſt l'aigle entre les Evangeliſtes, de même S.t Auguſtin l'eſt entre les Docteurs : il ajoûte, en s'adreſſant au Roy, que conſidéré ſa haute nativité, la nobleſſe & grandeur de ſa perſonne, ſon étude & continuelle occupation, & ſur toutes choſes, *la haute penſée qui eſt cheue en ſon cuer & qu'il luy a pleu à luy declarer*, il luy ſemble qu'il peut & qu'il doit le comparer à l'aigle. Il en apporte pluſieurs raiſons. *Vous eſtes*, dit-il, *fils de Roy de France, & qui plus eſt Roy de France, qui eſt le plus puiſſant & le plus hault, le plus catholique & le plus noble Roy chreſtien..... Par excellence eſtes vous Roy conſacré & ſi dignement enoinct, comme de la ſaincte liqueur qui par un Colomb que nous tenons fermement que ce fu le S.t Eſprit mis en celle forme, apporta du Ciel en ſon bec en une petite empoule ou fiole, & la miſt, voyant tout le peuple, en la main Monſeigneur Saint Remy lors Arcevеſque de Reins qui ..... en enoinct le Roy Clovis ..... & pour ce tres grant & noble miſtere, tous les Rois qui depuis ont eſté à leur premiere conſecration, ont eſté conſacrez à Reins de la liqueur de celle*

celle ſainte Empoule. Et ne tiegne vous ne autre que celle conſecration ſoit ſans tres grand, digne & noble miſtere, car par icelle vos devanciers & vous, avez telle vertu & puiſſance qui vous eſt donnée & attribuée de Dieu, que vous faites miracle en voſtre vie, telles ſi grans & apertes, que vous gueriſſiez de une horrible maladie qui s'appelle les Eſcroelles, de laquelle nul autre Prince Terrien ne pueſt guerir fors vous.

Guillaume du Peyrat eſt le ſeul des Auteurs qui ont traité de ce privilège de nos Rois, qui ait cité d'après un manuſcrit, ce paſſage de Raoul de Preſles. Le même du Peyrat prétend qu'il ne faut pas remonter ce privilège avant le règne de Robert, & qu'il eſt particulier à la troiſième race de nos Rois. Guibert Abbé de Nogent, qui vivoit ſous Philippe I. & Louis le Gros, eſt le premier qui en ait parlé d'une manière expreſſe. *Hos plane qui Scrophus circa jugulum aut uſpiam in corpore patiuntur, ad tactum ejus* (Ludovici Groſſi) *ſuperaddito crucis ſigno vidi catervatim, me ei cohærente & etiam prohibente, concurrere.... Super aliis Regibus qualiter ſe gerant in hac re ſuperſedeo. Regem tamen Anglicum neutiquam in talibus audere ſcio.* C'eſt dans la même vûe que Raoul de Preſles dit que *nul autre Prince Terrien ne pueſt guerir fors vous.*

Hiſt. Eccleſ. de la Cour, liv. 11. chap. 60.

De Pignoribus Sanctorum, l. 1. c. 1. p. 331. & notæ Acher. p. 562.

Et ſi portez les armes de trois fleurs de lis, en ſigne de la benoite Trinité, qui de Dieu par ſon Angle furent envoyées au Roy Clovis premier Roy Creſtien, pour ſoy combatre contre le Roy Candat qui eſtoit Sarrazin adverſaire de la foy creſtienne, & qui eſtoit venus d'Alemaigne à grant multitude de gens ès parties de France, & qui avoit fait, mis & ordonné ſon ſiége à Conflans S.te Honorine, dont combien que la bataille commençaſt en la vallée, toutesvoies fût-elle achevée en la montaigne en laquelle eſt a préſent la tour de Montjoye. Et là fut pris premiérement & nommé voſtre cry en armes, c'eſt aſſavoir Mont-joye Saint Denis. Et en la reverence de cette victoire & de ce que ces armes Noſtre Seigneur envoya du Ciel par un Angle & demonſtra à un Hermite qui tenoit en ycelle vallée de coſté une fontaine un hermitaige, en lui diſant que il feiſt raſer les armes de trois Croiſſans que Clovis portoit lors en ſon eſcu, & feiſt mettre en ce lieu les trois fleurs de lis, & en ycelles ſe combatiſt, Crappaux, 6712.

& il auroit victoire contre le Roy Candat, lequel le révela à la femme Clovis qui repairoit oudit hermitaige & apportoit ſouvent audit Hermite ſa récréation, laquelle les emporta & defaça les Croiſſans, & y miſt les trois fleurs de lis. En celle place fu fondé un lieu de Religieux, qui fu & encores eſt appellé l'Abbaye de Joye en Val, en laquelle l'eſcu de ces armes a long tems eſté en révérence de ce.

Crappaux. 6712.

C'eſt de ce paſſage que pluſieurs de nos Hiſtoriens infèrent que Charles V. eſt le premier de nos Rois qui ait réduit l'écu de France à trois fleurs de lys; & non pas Charles VI. comme on l'avoit dit communément juſqu'à ces derniers temps. Le P. Mabillon eſt un des premiers qui l'ait remarqué. Il faut cependant convenir que Raoul de Preſles ne dit point préciſément que Charles V. a réduit les fleurs de lys ſans nombre, au nombre de trois; il dit ſeulement qu'*il porte les armes de trois fleurs de lis.* Il dit même plus: il fait remonter ces trois fleurs de lys juſqu'au temps de Clovis & de Clotilde ſa femme; laquelle, ſelon luy, ſubſtitua ces trois fleurs de lys aux prétendus trois Croiſſants. Tout ce que ce paſſage peut prouver, c'eſt que ce n'eſt point Charles VI. qui a fait la réduction des fleurs de lys à trois, puiſque du temps de ſon pere Charles V. elle eſtoit déja en uſage. Ce fait eſt encore appuyé par des monuments de ce temps-là; entre autres par le préambule des lettres de fondation du Monaſtère de la Trinité de Mantes, de la Congrégation des Céleſtins, par le même Roy Charles V. au mois de Février 1376. Ce Prince, ou plûtôt celuy qui a dreſſé ces lettres, s'étend ſur les rapports qu'il trouve entre la Sainte Trinité & les trois fleurs de lys. *Hic agri pulchritudo lilia parturit convallium. Lilia quidem ſignum Regni Franciæ, in quo florent flores quaſi lilium, imo flores lilii non tantum duo, ſed tres ut in ſe typum gererent Trinitatis, ut ſicut Pater, Verbum & Spiritus hi tres unum ſunt, ſic tres flores unum ſignum myſterialiter præfigurant, & ſicut ſol divinitatis Cœlo reſidens empyræo illuminat omnem mundum, ſic tres flores aurei ſupra cœleſtem ſive aſureum ſituati colorem in omnem terram eniteſcunt pulchrius, & lumine præfulgent clariore. Et ut ſigno ſignatum proprie reſpondeat, tribus*

Mabill. Dipl. liv. 1. ch. XVI. n.° X.

videlicet potentiæ, ſapientiæ & benignitati quæ Sanctæ Trinitatis attribuuntur perſonis, & morum potentia, ſcientia litterarum, & Principum clementia ternario liliorum elegantiſſime correſpondeant. In quibus tribus Regnum Franciæ à longis retro temporibus præ Regnis cæteris floruiſſe, & hactenus floruiſſe dignoſcitur. Ac per hoc in ſe tenuiſſe veſtigia Trinitatis, &c.

Ces expreſſions ſont préciſes pour prouver que du temps de Charles V. l'écu de France eſtoit de trois fleurs de lys ſeulement : on en trouve même des exemples antérieurs à ce règne, du moins dans les ſceaux.

Ce que Raoul de Preſles ajoûte ſur ſon Roy Candat, Saraſin, ou, ſelon d'autres, Dandat, Andoc, &c. venu d'Allemagne, & défait au ſiége prétendu de Conflans Sainte Honorine, *en une bataille commencée dans la vallée & achevée en la montaigne en laquelle eſtoit de ſon tems*, comme il l'aſſûre, *la tour de Mont-joye, & où fut pris premiérement le cry de Mont-joye S.t Denys*, de même que ſur la prétendue fondation de l'Abbaye de Joyenval, bâtie au même lieu de la bataille, ce ſont toutes traditions dont les Auteurs contemporains, les Chartes & les autres monuments authentiques, démontrent la fauſſeté. Si on veut eſtre inſtruit de ce qui regarde le cry de Mont-joye-Saint-Denys, on peut conſulter M. du Cange, Diſſertation XI. ſur l'hiſtoire de Saint Louis, le P. Meneſtrier dans ſon uſage des Armoiries, chapitre 13. & dans ſes recherches ſur le Blaſon, ſeconde partie, chapitre 2.

Paſquier a cité ce paſſage de R. de Preſles, *liv. 8. c. 21.* & l'a critiqué en partie.

Au reſte, Raoul de Preſles n'eſt pas le ſeul Auteur qui ait avancé cette opinion ſur la fondation de l'Abbaye de Joyenval. Il y a un Manuſcrit à Saint Victor, où ſe trouvent des extraits de ſon Prologue de la Cité de Dieu, (ce ſont ceux où il parle de l'Oriflamme) & avant celuy des Antiquitez, eſt un petit traitté Latin, dont voicy le titre : *Hic eſt modus qualiter tres flores lilii imprimendi in armis Regis Franciæ, revelati fuerunt cuidam Heremitæ reſidenti tunc temporis in hunc locum, & ſolempnizati apud Sanctum Dionyſium à Clodoveo converſanti apud Montem gaudii primo Rege Franciæ Chriſtiano, per exhortationem Sanctæ Crochildis ejus conſortis. Et hac de cauſa ne à memoria*

hominum laberetur, fundata fuit hæc Abbatia Gaudii Vallis à fama Montis Gaudii mutuans nomen ſuum, licet inter hæc antea defluxiſſent multorum temporum intervalla.

Ce traité eſt en vers profaïques & rimez. L'Auteur y rapporte les mêmes faits que nous avons vûs dans le paſſage de Raoul de Preſles : l'Hermite, Clovis, S.te Clotilde, & même les honneurs rendus dans cette Abbaye aux fleurs de lys. Mais ce nouveau témoignage ne donne pas plus de ſolidité à cette opinion. L'Abbaye de Joyenval, ſituée dans le vallon, au-deſſus duquel eſtoit le Château de Mont-joye, ancien Palais de nos Rois, que les Anglois prirent en 1432. & qui eſt à préſent détruit, a eſté fondée en 1221. par Barthelemy de Roye grand Chambrier de France. Il n'eſt pas dit un mot de la bataille, de la révélation, des fleurs de lys, &c. dans les lettres qui nous reſtent concernant cette fondation. *Et ſi l'eſcu des armes* de France, *a long tems eſté en révérence de ce* dans cette Abbaye, ſelon Raoul de Preſles, ou plûtôt ſi elle porte pour armoiries l'écu de France, c'eſt parce que Philippe Auguſte a eſté un de ſes principaux bienfaicteurs : & les Religieux mêmes encore à préſent, aiment mieux le reconnoître pour leur fondateur, que le grand Chambrier Barthelemy de Roye.

Gallia Chriſt. to. 4. pp. 457. 460.

Notre Auteur continuant ſon Prologue à Charles V. luy dit : *Et ſi portez Roy ſeul & ſingulièrement l'Oriflamme en bataille, c'eſt aſſavoir un glaive tout doré où eſt attachée une baniere vermeille, laquelle vos devanciers & vous avez accoutumé à venir querir & prendre en l'egliſe de Monſeigneur Saint Denis à grant ſolennité & révérence & dévotion ſi comme vous ſavez. Car premierement la proceſſion vous vient à l'encontre juſques à l'iſſue du cloiſtre. Et après la proceſſion ſont atains les benois corps ſaints de Monſeigneur Saint Denis & ſes Compaignons, & mis ſus l'autel en grant révérence, & auſſi le corps ſaint Monſeigneur Saint Loys. Et puis eſt miſe cette baniere ployée deſſoubs les Corporaux où eſt conſacré le corps de N. S. J. C. lequel vous recevez dignement après la célébration de la meſſe. Si fait cellui auquel vous l'avez eſleu à baillier comme au plus preud'home & plus vaillant Chevalier, & ce fait le baiſiez en la bouche, & le* [a] *baillez, &* [b] *la le tient entre ſes mains*

[a] li. luy.
[b] & la luy.

par grant révérence, affin que les Barons assistens le puissent baisier, comme relique & chose digne, & en luy baillant pour le porter, lui faictes faire serement solempnel de la garder & porter en grant révérence & à l'onneur de vous & de vostre Royaume. Ainsi le prist ce souverain protecteur & deffenseur de l'eglise Monseigneur Saint Charles jadis Empereur & Roy de France quant il alla à secours à l'Empereur de Constantinoble pour delivrer son pays des Sarrazins qui l'occupoient & aussi la Terre sainte de Jherusalem, & lequel Empereur de Constantinoble le manda par la vision qu'il avoit vüe devant son lit, qui fut telle selon les Croniqueurs & anciennes histoires. C'est assavoir que devant icelluy Empereur aux pieds de son lit, s'apparu un Chevalier armé de toutes armes, & monté à cheval 6834. armes, pièces. *tenant une hante toute dorée, du bout de laquelle hante yssoit flamble à merveilles grande.*

Il y a quelques observations à faire sur ce passage. Le Pere Doublet l'a inséré dans son Histoire de l'Abbaye de Saint Denys, mais un peu tronqué. La manière dont il le cite, est même assez singulière. *Or touchant ce qui s'observoit en prenant ledit Oriflambe, voicy un ancien discours que je mettray icy, que j'ay trouvé parmi les Chartes de notre Royale Abbaye & sacré Convent, lequel fut jadis tenu au très-chrestien Roy de France Charles V. par le très-fameux & très-celebre Raoul de Presles son Advocat general en sa Court de Parlement de Paris, en ces termes. Et si portez seul d'entre les Roys, ô Roy, l'Oriflambe en bataille,* &c. *Liv. 1, chap. XLI.*

Le P. Doublet ne savoit pas apparemment, que ce morceau faisoit partie du prologue de la traduction de la Cité de Dieu. S'il se trouvoit dans les archives de l'Abbaye, c'est que quelque curieux l'avoit extrait, & ensuite inséré parmi les autres chartes de la Maison, comme servant à éclaircir ce qui concernoit la Bannière qui y estoit en dépôt.

Mais il y a plus de sujet d'estre étonné que M. du Cange n'ait pas découvert d'où venoit ce morceau de Raoul de Presles, qu'il cite d'après le P. Doublet; & qu'il ne l'annonce que sous le nom d'un Traité que Guillaume de Presles Avocat général, avoit adressé à Charles V. sur l'Oriflamme. Il est vray qu'un peu *Dissert. XVIII. sur l'Hist. de S. Louis, pp. 245 & 246.*

après il ſe corrige ſur le nom de l'Auteur, & l'appelle Raoul.

Lorſque Raoul de Preſles appelle ici (de même que dans le Traitté de l'Oriflamme dont j'ay parlé auparavant) *glaive*, ce qui eſtoit la hante, la lance, le fuſt ou bâton auquel s'attachoit la bannière, il ſuivoit l'uſage de ſon temps, glaive ayant auſſi alors cette ſignification.

Voyez Diction. de Nicot.

Le détail des cérémonies qui s'obſervoient pour la levée de l'Oriflamme, telles que Raoul de Preſles les décrit, eſt aſſez conforme à un extrait qui ſe trouve dans les manuſcrits de M. du Cheſne, & qu'il dit avoir tiré d'un ancien MS. du temps de Charles VII. il y a cependant quelques petites différences.

Tous deux conviennent que l'Abbé & les Religieux doivent venir querir le Roy. Le manuſcrit dit que le Roy doit eſtre en la chapelle S.t Clément en icelle égliſe; il falloit dire hors de l'égliſe, car cette chapelle eſtoit dans l'enceinte du Monaſtère: auſſi, ſelon Raoul de Preſles, la Proceſſion vient à l'encontre du Roy juſqu'à l'iſſûe du Cloître. Après avoir mené le Roy aux Corps ſaints par les portes rouges, dit le manuſcrit, *le Roy & l'Abbé doivent attaindre le corps de Monſeigneur S.t Denys & ſes Compagnons.* Raoul de Preſles y ajoûte *celuy de Monſeigneur S.t Louis. On doit les mettre ſur l'autel près des Corporaux, & doit avoir un drap d'or pardeſſus leſdicts Corps ſaints. Et les doit le Roy prendre par un coſté & l'Abbé par l'autre.* Raoul de Preſles, qui ne fait pas ces détails, en donne un autre qui déſigne à peu-près la grandeur de l'Oriflamme. Il dit qu'*elle doit eſtre miſe ployée deſſoubs les Corporaux où eſt conſacré le Corps de N. S. J. C.* Une autre circonſtance qu'il ajoûte, eſt que *le Roy baiſe le Chevalier après qu'il a communié, & luy donne enſuite l'Oriflamme, laquelle le Chevalier tient entre ſes mains, affin que les Barons aſſiſtans la puiſſent baiſer.* Le manuſcrit ſe contente de dire que *le Chevalier la doit monſtrer au peuple haultement çà & là, la porter au Treſor ou autre certain lieu qui ſera ordonné.*

Felibien, Hiſt. de S. Denys, pp. 245. 298.

Après que Raoul de Preſles a rapporté le détail de ces cérémonies, il répète, comme on l'a vû, ſa prétendue hiſtoire de Charlemagne; il y joint les rapports qu'il a imaginez des

couleurs & de la hante dorée, avec la vision de Constantin, le martyre de Saint Denys, &c. rapports dans lesquels il y a plus de piété que de vérité. Ce qui suit, & que le P. Doublet n'a point donné, mérite plus d'attention.

Après la victoire, l'Oriflamme doit estre rapportée en l'église de Saint Denys, & rendue sur son autel, *en remembrance de la victoire, ainsy comme fit Charles Mainne. De ce me croy-je; car j'en ay veu deux de mon tems sur l'autel des glorieux Martirs, de chascune partie de l'autel une, & estoient enhantées de deux petites hantes d'argent dorées, où pendoient à chascune une Baniere vermeille, dont l'une estoit appellée la Baniere Charlemainne, & se portoit par reverence par un des Officiers Religieux à certaines processions. Et c'est ce que l'en appelle proprement Oriflambe, & dont elle vint, de ce qui en peut estre venu à ma petite congnoissance.*

Voilà un témoin oculaire qui dépose avoir vû deux bannières placées l'une à droite, l'autre à gauche de l'autel des Martyrs, toutes deux vermeilles, & attachées au bout d'une hante ou lance d'argent doré, dont l'une appellée *la Baniere Charlemainne*, estoit portée à certaines processions par les Religieux. Ce ne pouvoit estre que deux Oriflammes. La Bannière Royale ou de France, *estoit de fin azur à fleurs de lis d'or aournée*, comme dit Guillaume Guiart, en parlant de la bataille de Bouvines.

Ces deux Oriflammes pourroient servir à expliquer ce que le même Guiart rapporte de la bataille de Mons en Puele en 1304. où les Flamans s'emparèrent de l'Oriflamme, après la mort d'Anseau de Chevreuse qui la portoit, & qui fut étouffé sous ses propres armes par la chaleur & la soif. Guiart prétend que cette Oriflamme n'estoit pas la véritable, celle que l'Abbé de Saint-Denys garde;

Guill. Guiart cité par Galland Enseign. de France, pp. 38, 39.

Aussi li Sires de Chevreuse
Porta l'Oriflamme vermeille
Par droicte semblance pareille
A celle, se le voir esgarde,
Que l'Abbé de S.t Denys garde

Si la vérité juge. Esgarder, *juger,* esgard, *jugement.*

mais une Oriflamme contrefaite :

Anſiau le Sire de Chevreuſe
Fut ſi comme nous appriſmes
Eſteint en ſes armes miſmes
Du trop grant chaleur & retraite
Et l'Oriflamme contrefaite
Chai à terre, & la ſaiſirent
Flamens qui après s'enfuirent.

Sans avoir beſoin de recourir à une ſuppoſition peu digne de la majeſté de nos Rois, on peut dire, d'après Raoul de Preſles, qu'il y avoit deux Oriflammes. L'ancienne reſtoit toûjours en dépôt à S.t Denys ; on l'appelloit de ſon temps *la Baniere Charlemainne.* Lorſqu'il ſe préſentoit une occaſion de guerre, on en faiſoit une autre à l'inſtar de celle-ci ; elle eſtoit conſacrée & levée avec les cérémonies décrites ci-deſſus. Si on la conſervoit exempte de tout accident pendant le cours de la guerre, on devoit la rapporter dans cette égliſe ; mais quand on avoit le malheur de la perdre, on en eſtoit quitte pour en faire une autre ſur l'original.

On peut remarquer que Guillaume Martel ſeigneur de Bacqueville, eſt le dernier Chevalier que l'on trouve avoir eſté chargé de la garde de l'Oriflamme. Il reçut cette commiſſion le dimanche de Pâques-fleuries, 28. Mars 1414. & fut tué l'année ſuivante à la bataille d'Azincourt. Il eſt vray qu'il eſt encore fait mention de l'Oriflamme ſous Louis XI. & que ce Prince la reçut des mains du Cardinal d'Alby Abbé de Saint-Denys, après avoir oüi la meſſe à Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris, le vendredy 30. Août 1465. pour aller combattre les Bourguignons. Mais le P. Maupoint Prieur de cette égliſe, qui nous a conſervé ce fait, dont les autres Hiſtoriens n'ont point parlé, ne dit pas que le Roy ait remis cette Bannière entre les mains d'un Chevalier.

Hiſt. généalog. des grands Officiers, tom. 8. p. 212.

Voyez la même Hiſt. généal. des grands Officiers.

Hiſt. manuſcr.

Je reviens au prologue de Raoul de Preſles, qui continue ainſi : *Et ces choſes, mon tres redoubté Seigneur, denotent & demonſtrent*

demonſtrent par vray raiſon que par ce vous eſtes & devez eſtre le ſeul principal protecteur, champion & deffenſeur de l'Egliſe, comme ont eſté vos devanciers. Et ce tient le S.t Siege de Rome qui a accoſtumé à eſcripre à vos devanciers & à vous ſingulierement à l'intitulation des lettres, Au tres Chreſtien des Princes.

On a dit aſſez communément juſqu'à ces derniers temps, que le titre de *Très-Chreſtien* fut accordé par Paul II. à Louis XI. Le P. Mabillon, qui a fait imprimer un extrait de l'Ambaſſade de Guillaume de Monſtereel en 1469. où l'on voit que ce Souverain Pontife déclare qu'il donnera dans la ſuite ce titre à nos Rois, remarque qu'en cela le Pape ne faiſoit que continuer un uſage déja établi. Pour le prouver, il rapporte pluſieurs exemples anciens, qui à la vérité ont eſté quelquefois interrompus; mais il démontre que du temps de Charles VII. cette dénomination eſtoit déja conſtamment & héréditairement attachée à nos Rois. Pie II. le dit expreſſément dans ſa 385.e Lettre adreſſée à Charles VII. du 3. des Ides d'Octobre 1457. *Nec immeritò ob Chriſtianum nomen à progenitoribus tuis defenſum, nomen Chriſtianiſſimi ab illis hæreditarium habes.* Si ce ſavant Religieux eût vû le prologue de Raoul de Preſles, il n'eût pas manqué de faire remonter l'uſage de ce titre de Très-Chreſtien juſqu'au temps de Charles V. ayeul de Charles VII. Les termes de Raoul de Preſles ſont précis: *Et à vous ſingulierement en l'intitulation des lettres.* Il y a lieu d'eſtre étonné que ce paſſage ait auſſi échappé aux Auteurs des Diſſertations inſerées dans les Mercures de Janvier, Avril & Juin 1720. &c. où cette matière eſt diſcutée avec beaucoup de vivacité. al. 397.e

Après que Raoul de Preſles a fait voir la ſupériorité de Charles V. ſur tous les autres Princes, par les prérogatives & les prééminences attachées aux Rois de France, il vient enſuite à ſes qualitez perſonnelles, principalement à ſon amour pour les Lettres & pour les Savants. Et après avoir rendu compte des ouvrages que luy Raoul a publiez, de ſes occupations actuelles, de la peine qu'il a eûe à ſe charger de traduire

& commenter la Cité de Dieu, il finit ſon prologue, en s'excuſant des défauts qui pourront ſe trouver dans ſa traduction, *ſur ce qu'il n'a toujours enſuy les propres mots du texte*, & de ce qu'il *va aucunefois par une maniere de circonlocution ou autrement*, ce qu'il n'a fait que *parce que le Roy luy a commandé pour la matiere éclaircir que il enſuive la vraye, ſimple & clere ſentence, & le vrai entendement, ſans enſuire les mos du texte.*

Il me reſte à parcourir quelques-unes de ſes Expoſitions ou Commentaires, ſur l'ouvrage même de la Cité de Dieu.

Sur le chapitre VIII. livre 2. il dit que Comedi *ſont ainſi appellez, pour les lieux où ils avoient accoutumé à chanter, c'eſt aſſavoir ès places & ès carrefours qui en Grec ſont appellez* Conias, *ou pour comeſtion, c'eſt aſſavoir mengier pour ce que après mengier*
gieux. *l'en va veoir voulentiers telx gieux, auſſi comme on fait aux feſtes le Chanteur en Grêve ou ès Halles & autres places, & ſont proprement appellez* interludia, *pource qu'ils ſe font entre deux mengiers. Et ſont les Tragedies faictes auſſi comme à la maniére que tu vois faire aujourd'huy les perſonnaiges de la vie & paſſion d'aucun Martir.* Ce paſſage nous donne une idée des ſpectacles qui règnoient alors; des chanteurs & meneſtriers dans les places publiques, telles que la Halle, la Grêve, &c. & des myſtères des Saints.

Chapitre XXI. livre 3. à l'occaſion de la Loy *Voconia*, il traite de la ſucceſſion des filles, & de la Loy Salique.

Quant Saint Auguſtin parle de la Loy qui s'appelle Lex Voconia, *il dit que il n'en eſtoit nulle plus inique, pource que ſelon*
6712. *Bethune.* *cette Loy, nulle fille ne venoit à ſucceſſion de pere ne de mere, ſuppoſé qu'il y eut autres enfans, il l'entent à proprement parler de*
* Cette ligne manque dans 6834. ** ſucceſſions de privées perſonnes, & non pas de ſucceſſions de puiſſans hommes comme des Roys & autres grans Seigneurs qui ont le gouvernement de la choſe publique, ſi comme dit Thomas Valenſis, à quoy s'acorde Franciſcus de Maronis, & ſolt à l'objection que*
ſoult. Bethune. 6712. *l'en pourroit faire des filles de Saphat dont la Bible parle numerorum XXVII. & dit que Royaume n'eſt pas hérédité, mes eſt dignité, regardant toute l'adminiſtration de la choſe publique. Or*

eſt-il certain que les femmes ne ſont pas prenables de dignité ſelon la Loy, & par conſéquent ne doivent pas ſucceder au Royaume. Et le preuve par la dignité de Preſtriſe. Car combien que la dignité de Preſtriſe deſcendiſt par ſucceſſion, toutevoies n'y ſuccedoit ne ne ſuccede nulle femme. Ne il ne ſe treuve en tout le viez Teſtament que onques femme ſuccedaſt ou Royaume d'Iſraël. Et ſuppoſé que l'en treuve que Athalie l'uſurpaſt contre rayſon & tuaſt tout le ſanc Royal, excepté celi qui devoit ſucceder qui fu mucié. Toutevoies ne l'ot elle pas de rayſon, ne elle ni demoura pas longuement, mais auſſi comme elle y eſtoit entrée mauvaiſement, auſſi en fu elle boutée hors honteuſement, & miſe hors du temple & tuée, ſi comme il ſe treuve ou quart livre des Roys en l'onziéme chapitre. Cette Loy recommande Gellius ou XXII. *livre* de Noctibus Atticis, *qui dit ainſy, quelle choſe eſt plus profitable que ce que femme ne ſuccede pas en hérédité. Et Monſ. S.t Gregoire ou* XXV. *livre de ſes Morales, dit que l'uſage de la vie ancienne n'eſtoit point que les femmes héritaſſent avec les maſles, pource que, ſi comme il dit, que la ſévérité de la Loy qui a accouſtumé de élire toujours les fortes choſes & ne tenir conte des foibles, ſi s'étudia plus à mectre avant & à ſentir plus les aigres choſes que les benignes, c'eſt à dire, les hommes qui ſont plus habiles à deffendre que les femmes qui ſont moles & fraiſles de leur nature, teniſſent les héritages. Et meiſmement ſe doit tenir ceſte concluſion, ès privées* de celle dignité, comme ceulz qui ſont Rois enoins & conſacrés. Et encores le voit on en pluſieurs parties tant du Royaume de France, comme d'ailleurs. Car outre les Nobles, les filles ne ſuccedent point, mais ont tant ſeulement mariage. Et en Bretaigne l'ainſné prend tout, & en Vermendois les mainſnez touz enſemble ne prennent que le tiers. Et la raiſon y eſt bonne. Car touz jours la Loy & la force de la Loy a voulu eſlire les plus fors & les plus puiſſans, & ne tenir conte des foibles. Et ſe aucuns demandoient ſe une fille eſtoit la plus prochaine à une di-*

* *Bethune.* Es privez d'icelles dignitez comme ceux qui ſont enoings & conſacrez.

Idem *Bonhomme.* Aux privées perſonnes de celle dignité comme ceulx qui ſont enoins, &c.

L'Imprimé. Es privez d'icelles dignitez comme ceulx qni ſont enoings & conſacrez. *6712.*

gnité, & elle avoit un fils assavoir se il devoit succeder; il semble que non, pource que res pervenit ad casum à quo incipere non poterat. *Et aussi comme en cas de servitutes rayson escripte dit,* medium prædium quod non servit impedit servitutem. *C'est à dire que se mon champ doit servitute à un autre, le pré ou champ moyen qui ne doit point de servitute empêche cette servitute. Et encore de rayson escripte du droit de la x.e Collation, nulle femme ne succede en chose feudal. Non feroit son fils masle, si comme il se treuve en la x.e Collation au commencement. Et ou titre* de feudo feminæ, *& ailleurs en celle Collation en plusieurs lieux. Ceste Loy fu trouvée par un qui avoit à nom* Voconius *qui la fit par l'acort de tout le Peuple qui s'appelle* Plebiscitum, *& l'amonesta à faire* Cato Censorius *par un sermon qui fist au peuple. A ceste Loy s'accorde une Loy pareille qui fut appellée* Lex Salica. Saliqua, *laquelle fu dite* Saliqua *pour les gens du pays qui estoient noble gens & noble peuple. Et il appert. Car ceulz qui firent celle Loy furent ceulz qui premierement firent & ordenerent les Loys de France. Et furent à ce ordenez & esleus des Barons de France ou de ceulz de qui les François descendirent, afin que la chose publique fust mieux & plus puissamment deffendue par les Masles que par les femelles.*

Au chap. 2. du livre IV. après avoir parlé des tremblements causez par le Mont-Etna, il ajoute: *Afin que ces choses soient plus créables, il est certein que en nostre temps une terre qui* Inconstacion... 6712. *estoit ferme assise sus la mer par force d'une incrustation, se leva & perdy terre & la mena la mer jusques ès parties de Flandres, & là s'arresta à ferme, & fut adjouté à cette région: Et estoit celle Terre ou Yste qui ainsi arriva habitée, ne ceulx qui y habitoient ne se donnerent garde du mouvement ne que la mer les eust transportez. Qu'il soit vray, il est certein que entre les autres habitants de celle Yste, il y avoit un Fevre qui au matin se leva pour forgier. Et quant ceux où il arriva le virent forgier, ils furent très-esbahis & allerent* 6834.....oy. *veoir que c'estoit, pource que onques mais n'y avoient ouy forgier. Et quant le Fevre les vit encores fut-il plus esbahis, car il ne les* li. *congnut, non faisoient-ils lui ne n'entendoient l'un l'autre. De ce sourdy une question jolie. Car le Seigneur dont celle Terre ou Yste*

& gens eſtoient partis les requeroit comme ſiens & reclamoit avoir Seignourie ſus eulx. Le Seigneur ou cette Yſle eſtoit appliquée diſoit que à lui appartenoit, finalement le Seigneur où ceſte Yſle eſtoit appliquée, fiſt telle reſponſe que il diſt ou fiſt dire au Seigneur dont celle Terre ou Yſle eſtoit partie, qu'il ramenaſt ſa Terre ou Yſle en ſon pays, & qu'il ne vouloit plus qu'elle demouraſt en ſa Terre ne qu'elle lui empeſchaſt la ſienne, & quand cellui qui la demandoit vit ce, il s'en party comme confus. La Chronique de Nangis parle d'un tremblement en Allemagne & Lorraine le jour de St. Luc 1354. Les Grandes Chroniques le mettent en 1356.

diſant. li. ſeve..ſene...celi

Expoſition ſur le XXI. chap. du liv. 5. Conſtantin fit mettre les corps de St. Pierre & de St. Paul *en deux très-précieuſes Chaſſes, leſquelles Chaſſes le Pape Urbain derrenier treſpaſſé n'a pas empirées ne enlaidies, mais embellies. Car ou front de chaſcune il a mis deux riches fleurs de lis d'or garnies de perles & de pierres prétieuſes, leſquelles lui furent données ou à ſes devanciers par les Rois de France, en démontrant la grant dévotion & affeſtion que les Rois de France ont toujours euë à l'Egliſe & au St. Siége de Rome.* Urbain V. mourut au mois de Decembre 1370.

Il parle dans l'expoſition ſur le XI. chapitre du liv. 9. des Negromanciens. *Nigromantiens ſont ceux qui ſamble que à leur priere les morts reſſuſcitent & ſamble qu'ils repondent à ce que on leur demande. Pour leſquieux reſuſciter ils lient & eſtranglent les teſtes de Couleuvres & autres Serpens, qu'ils appellent Viprès, comme fiſt celle Erito de laquelle parle Lucan, & quierent un corps nouvelement mort qui ait les veines entières, leſquelles vont au poumon, & li font une plaie ou pis, laquelle ils emplent de ſanc nouvel & tiennent que par ce, le corps s'échauffe & reprent ſon eſperit & repont de ce que l'en li veult demander. Et ainſi le recite ce noble Hiſtoriographe Lucan. Ainſi l'avons-nous faint après en notre Livre qui s'appelle* la Muſe.

Eritho. Phar. l. 6.

L'expoſition ſur le 31. chap. du liv. XI. eſt aſſez curieuſe, ſur les avantages & qualitez du nombre 7. Dans l'expoſition ſur le chapitre 9. du liv. XV. où il eſt parlé des Géants, il eſt

dit qu'Adelinus *en ſon Livre* de proprietatibus rerum *racompte qu'en la bouche du Tibre arriva une Pucelle veſtuë de pourpre navrée en la teſte, laquelle avoit trois couſtées de large entre les deus épaules. Et ainſi ſe treuve-il de ces Geyans en pluſieurs autres lieux. Et par eſpecial en Brutus que fiſt Guillermus Armoritanus qui racompte que en Angleterre fut jadis toute peuplée & habitée de Geyans, & même que quant Brutus y vint pour la conquérir, il*

6834.... Goemagot. *y trouva un Geyant appellé Gremagoth lequel il occiſt. En notre temps même à Monthion en l'Eveſchié de Meaulx fut trouvé en*

tombel... Jayant. *labourant aux Champs le tombeau d'un Geyant, & fut deſcouvert, & fut trouvé dedens le corps d'un Chevallier mort tout armé, &*

Yon Chriſtianus ſum. *eſtoit eſcript :* Ego Chriſtianus ſum, *c'eſt-à-dire, Je ſuis Chreſtien. Et avoit le corps merveilleuſement grant par telle maniere que*

hobeloueres. *pluſieurs prindrent de ſes groſſes dens & en firent hobelonnieres à pendre couteaulx, & eſtoient plus groſſes chacune que deux groſſes dens de Cheval.*

Cette hiſtoire me paroît ſuſpecte de même que l'Epitaphe *Ego* ou *Yo Yon Chriſtianus ſum* [a]. Ce prétendu Géant a donné ſon nom, dit-on, à Monthion, paroiſſe du Diocèſe de Meaux. Je n'ay pu encore trouver la véritable ſignification de *hobelonnieres, hobeloueres*. Ces dents tenoient lieu de crans à un ratelier pour pendre des épées.

Chapitre 23. livre XV. au ſujet des Fées, il cite *Guillelmus Pariſienſis in tertia parte de Demonibus Incubis & Subcubis.* Il y

6835. Meſnie. parle de la *Meſgnée* de *Hellequin*, de *Dame Habonde*, & des *Eſperis* qu'ils *appellent Fées, qui apperent ès eſtables & ès arbres,*

Epicalce ou Epicaltem. *& auſſi des Dyables* [b] *qu'ils appellent Epicalte ou Epicaltem que l'en appelle l'appeſart.*

[a] MS. 6838. *Yo Chriſtianus ſum*, c'eſt-à-dire, Yon je ſuis Creſtien. Hobelloueres.

N.° 6715. *Yo Chriſtianus ſum*, c'eſt-à-dire, Joſue ſuis Creſtien. Hobellonieres.

6714. *Yo Criſtianus ſum*, c'eſt-à-dire, Yon je ſuis Creſtien. Hobelloueres.

6837. *Yo Criſtianus ſum*, c'eſt-à-dire, Yon je ſuis Creſtien. *Bethune*, Hobelloeres.

[b] *Dyables*, διαλτης ου εφιαλτης.

A Nous & la il deſtruit ces erreurs & met toutes les raiſons que l'en puet dire pour l'une partie & pour l'autre, & y ſoult. Mais nous les laiſſons pour ce qu'il y a pluſieurs choſes qui ne ſeroient pas bien plaiſans & convenable à dire en François. Toutes voies ou chapitre Qualiter Demones non verè generant nec activè nec paſſivè, *qui eſt le chapitre qui enſuit celi* de Incubis, *il met un merveilleux exemple. Car il dit que en la Province de Saxonne un Ours ravy la femme d'un Chevalier, & la porta en une tanniere où il repairoit, & là la tint par grant tems & engendra en elle pluſieurs enfans. Leſquels après ce que le Chevalier ot recouvrée ſa femme, veſquirent avecques le Chevalier & furent faiz depuis Chevaliers. Et qu'ils fuſſent vrais hommes & de neture d'Ours, il apparoit en leur viſage, en ce que ils eſtoient eſtranges, & ſe trayoient à nature d'Ours. Et pour ce le Chevalier leur donna tel ſurnom, qu'ils furent appellez Ourſins, pour ce qu'ils furent fils de l'Ours. Il dit auſſi en ce chapitre* de Incubis, *que ès narrations des hiſtoires des Royaumes d'Occident, ſe treuve que les Huves furent engendrez de ces Diables, & que l'Iſle de Chipre fu toute peuplée & habitée de ces Diables Incubes & de leurs enfans. Et monſtre comment ce ne puet eſtre vray par pluſieurs raiſons, &c.* 6835.

al. *Humes.....Hunes...Huues.*

Le paſſage que Raoul de Preſles cite icy de Guillaume de Paris eſt tiré de la 2e. partie de ſon Traité *de Univerſo* chap. XII. où il traite des Demons, & de leurs eſpèces de dénominations. On y apprend la ſignification de ce mot *Hellequin*, terme très-peu connu par nos Auteurs. C'eſtoit ces Chevaliers qui apparoiſſoient de nuit, & ſembloient combattre enſemble dans l'air. *De Equitibus verò nocturnis qui vulgari Gallicano Hellequin, & vulgari Hiſpanico exercitus antiquus vocantur, nondum tibi ſatisfeci, quia nondum declarare intendo qui ſint, nec tamen certum eſt eos malignos ſpiritus eſſe.* Dame Abonde étoit la principale de ces Fées bienfaiſantes qui venoient auſſi la nuit dans les maiſons, & y apportoient toutes ſortes de biens. *Dominam Abundiam pro abundantia quam eam præſtare dicunt domibus quas frequentaverit.* (Au même chapitre XII. & au chapitre XXIIII.) *Dominas nocturnas & principem*

Tom. I. edit. Aurel. 1674. p. 1037. col. 1. B.

Ibid. p. 1036. col. 2. F.

Tom. I. pag. 1066. col. 1. H.

earum vocant Dominam Abundiam pro eo quod domibus quas frequentabant abundantiam bonorum temporalium præstare putantur. Et plus bas au même chapitre : *Quod autem nefandæ illæ Dominæ nocturnæ* [a] *quibus præesse credunt Vetulæ Dominam Abundiam, vel Dominam Satiam, ab eo quod est satis vel à satietate dictam, similiter & illæ quæ in stabulis & arboribus frondosis apparere dicuntur, sint magni spiritus, per hæc quæ dicam tibi patefiet.*

Tom. 1. edit. Aurel. 1674. p. 1068. col. 1. F.

Pour les Diables appellez *Epicalte* ou *Epicaltem*, on y reconnoît aisément les Incubes que les Grecs appelloient Ephialtes ἐφιάλτος, ou plustost, comme cela seroit plus conforme à la signification, ὀπιάλτος. C'est aussi le Cauchemare qui, selon Oudin, est appellé en Italien *Il Pesarvolo* [b], mot qui répond assez à celui de *L'appesart* dont se sert notre Auteur. Guillaume de Paris a parlé fort au long dans son chap. XXV. de ces Incubes : il y discute si leur prétendu commerce avec les femmes est réel, s'il peut estre fécond, &c.

Chapitre 7. livre XX. il dit que *quand St. Augustin parle des Chiliastes, qui en François sont appellez Miliariens, ce fut une ancienne manière de compter, & sont proprement Chiliades, Milliers, & ainsi compte Methode le Martyr en son livre. Les autres comptent par Olimpes, les autres à prendre de la Création du Monde, les autres de la Création de Rome, les autres de la Nativité Notre S. les autres de sa Resurrection, & en plusieurs autres manières.*

Je finiray cet Extrait par l'exposition sur le 25. chap. du livre V. Elle est longue, & a sa curiosité. On ne devroit pas naturellement s'attendre à la trouver dans des Commentaires sur la Cité de Dieu de S.t Augustin. Raoul de Presles y parle de l'origine des François, de leur établissement dans les Gaules, de la fondation & de l'aggrandissement de Paris, & de quelques autres Antiquitez des environs de cette Ville.

[a] *Fatæ . . . quod fatare præcipuum sit . . . fatare namque non solummodo est prædicere vel cavere, sed etiam præordinare & ut eveniant quæ prædicuntur efficere.* Ibid. pag. 1037.

[b] Au mot *Pesart*, le même Oudin dit *Pesarvola*. En Espagnol *Mampesada, o Mampesadella*, selon le même Oudin.

Il remarque que, ſelon quelques Auteurs, entre autres Hugues de St. Victor, Antenor partit de Troye avec 12000. de ſes gens & 22. Nefs, & s'en vint en Pannonie, *appellée à préſent Honguerie, ès Palus ou Marais Méotides, où il édifia une Cité qu'il appella Sicambre, là où à préſent a une Cité appellée Bude.* Ils y demeurerent tranquilles juſqu'au tems de Valentinien. Ce Prince les engagea à faire la guerre aux Alains qui s'étoient révoltez contre lui. Cette expédition leur donna occaſion de pénétrer par la Germanie *juſques vers Cambray & Tournay*, & de là en France qu'ils conquirent.

Ce ſentiment n'eſt pas celui que Raoul de Preſles ſemble adopter. Il lui en prefère un autre qui rapporte que Francion fils d'Hector, Turnus fils de Troïlus, Hélénus leur oncle, & Enée, après la deſtruction de Troye, *s'enfuirent à très-grand multitude de gens.* Helenus vint en Grèce, Enée en Italie, *Turcus en Scite* (Scithie) *où il habite, & pour ce ſont-ils encore diz Turcs de Turcus.* Francion s'arreſta en *Honguerie.* Le peuple que celuy-ci avoit amené *crut par telle manière qu'il n'y avoit pas aſſez lieu pour habiter; 22000. hommes en partirent, paſſerent Germanie & le Rhin, & vindrent juſques ſus la Riviere de Saine, & adviſerent le lieu où adpréſent eſt Paris. Et pour ce que ils le virent bel & delitable, gras & planteureux & bien aſſiſe pour y habiter, ils y firent & fonderent une Cité laquelle ils appellerent Luteſce, à Luto, c'eſt-à-dire, pour la greſſe du pays.* (830. ans avant l'Incarnation) *& ſe Pariſiens, ou pour Paris le fils Priam, ou de Pariſia en Grec qui vaut autant comme hardieſce en latin. . . . Et auſſi édifierent pluſieurs Villes pour habiter à l'environ de Paris, ſi comme Rueil en Pariſis qui fut Chaſtel-Royal & chief de Chaſtellerie, Cormeilles, Louvres, Roiſſy, qui toutes furent nommées en Pariſis & Ville Pariſis. Toutes leſquelles retiennent encore ce nom... Dans la ſuite la Ville qui avoit nom Luteſce ils appellerent Paris, diſant que c'eſtoit lait nom & ort de Luteſce.* *Rotoialum... Ruel.*

Après la mort de Marcomir *le Peuple voulut avoir Roy auſſy comme les autres pays, & eſlurent à Roy Pharamundus* fils de Marcomir, lequel fut conſtitué *Roy en Germanie ou temps de*

Honorius, & règna environ 11. ans *ſans paſſer Germanie. Et en ſon temps fut faicte la Loy Salique, & ce eſt créable, car par le Livre meſme de cette Loy Salique, il appert qu'elle fut faicte en Allemaigne par quatre des plus grans. Après règna Clodio ſon fils.... Et fut le premier Roy de France qui paſſa le Rhin, & qui tranſporta deça le Rhin le Royaume des François qui paravant avoit eſté en Germanie, &c. A l'opinion qui parle de Francio & de Turcus, s'accorde Baldericus Eveſque de Dol en ſa Chronique qu'il fiſt du paſſage d'Oultremer, ou tiers livre qui dit que les Turcs tiennent que eulx & les François ſont tout un peuple & partis d'un. Et dient que nul n'eſt digne d'eſtre Chevalier, s'il n'eſt François ou Turc.*

Ce paſſage de Balderic n'eſt pas au livre III. mais au liv. II. *Turci. . . . . jactitant tamen ſe de Francorum ſtirpe duxiſſe genealogiam, eorumque Proattavos à Chriſtianitate deſciſſe. Dicunt etiam nullos naturaliter debere militare niſi ſe & Francos. Si tamen ad Chriſtianitatem redirent, tunc demum de Francorum proſapia exortos ſeſe gloriarentur recte.*

Geſta Dei per Francos, p. 998

Raoul de Preſles paſſe enſuite à l'ancienneté de Paris, & dit d'après *Julius-Celſus de Bello Gallico liv. VI. que les Pariſiens tenoient la Cité ſeulement, laquelle eſtoit ſi forte pour lors, & eſtoit tellement ſervie d'eaue, que luy-meſmes témoingne que l'en n'y pouvoit paſſer. Or eſt tout atterry par gravois, fiens & autres ordures que l'en y a depuis getté.* Cæſar en forma le Siége, ne pouvant parvenir à la prendre, *il fiſt ſemblant qu'il ſe partiſt & de lever ſon ſiége, & s'en alla droit à Ville-Juifve, qui à droit parler eſt appellée Ville-Julitte pour le Corps Saint de celle Sainte qui y repoſe.* Les Pariſiens le ſuivirent, mais ils tombèrent dans l'embuſcade qu'il leur avoit dreſſée, & furent battus.

Et ce fut la cauſe qui pour lors les fiſt eſtre tributaires des Romains. Car oncques homme n'y entra ne ne la print par force, dont il fiſt le Palais de Termes, qui eſtoit ainſi appellé pource que là ſe paioient les trehus aux termes qui eſtoient ordonnez. Et à donc les gens commencierent à édifier maiſons à l'environ de ce Chaſtel & à eulx logier, & commença telle partie lors premierement à eſtre

6834. *Treus ordenez.*

*habitée, n'encores ne deſpuis long temps ne fut l'autre partie de Paris devers Saint Denis, laquelle eſt à preſent la plus grant habitée. Mais y avoit par tout foreſts & grans bois, & y faiſoit l'en moult d'omicides. Le marchié des beſtes eſtoit par deça la rue aux Bourdonnois ou lieu que l'en dit le ſiege aux Deſchargeur. Et encore l'appelle l'en la vieille place aux pourceaux. Et à la Croix du Tirouoir * ſi tiroient les beſtes, & pour ce à proprement parler eſt appellée la Croix du Tirouoir. Au carrefour Guillori eſtoit le Filori où l'en coupoit les oreilles, & pour ce à proprement parler il eſt appellé le quarrefour Guignoreille. Et la boucherie eſtoit là où elle eſt à preſent, comme tout hors de la Cité. Et c'eſtoit raiſon. Et emprez ou Perrin Gaſſelin, eſtoit une place où l'en gettoit les chiens mors, que l'en appelloit la foſſe aux chiens. Et encores y a il une ruelle qui eſt ainſi appellée. Depuis fut habitée & fermée Paris juſques au lieu que l'en diſt à Barchet Saint Merry, où il appert encores le coſté d'une porte. Et là fut la maiſon Bernart des Foſſez où Guillaume d'Orenge fut logié quant il deſconfi Yſore qui faiſoit ſiege devant Paris. Ceſte porte aloit tout droit ſans tourner, à la riviere ou lieu que l'en diſt les planches de Mibray. Et là avoit un pont de fuſt qui s'adreſcoit droit à Saint Denis de la Chartre, & de là tout droit parmi la Cité s'adreſcoit à l'autre pont que l'en diſt Petit pont. Et eſtoit ce lieu dit à proprement parler, les Planches de Mibras, car c'eſtoit la moitié du bras de Sainne. Et qui auroit une corde & la menaſt de la porte Saint Martin à la riviere, & de la riviere à la Juirie droit au Petit pont de pierre abatu, & de là à la porte S.t Jaques, elle yroit droit comme une ligne ſans tourner ne çà ne là. Après l'en fiſt le cimetiere ou lieu où eſt l'egliſe des Innocens qui eſtoit lors tout hors & loing de la ville, ſi comme l'en le faiſoit anciennement. Car l'en faiſoit & les boucheries & les cimetieres tout hors des Citez pour les punaiſies & pour les corruptions eſchiever. Près de ce cimetiere l'en commença à faire le marchié & l'appelloit l'en Champeaux, pource que c'eſtoit tous champs. Et encores a ce lieu retenu le nom. Et raiſon du marchié premierement*

viez.

Carrefour... copoit.

aprez.

fu.

fu.

deſconfiſt.

tout oultre droit

&.

Juiverie.

1834. le cimetiere. les cimetieres. MS. Bethune.

eſchiver.

Champiaux.

* Et à la Croix du *Triouoir, Triouer,* ſe trioient les beſtes, & pour ce à proprement parler eſt-elle appellée la Croix du *Triouoir,* pour les beſtes que l'en y triooit. *MS. Bethune.*

y commencierent premierement.

y commencierent les gens à faire loges petites & bordes, comme firent les Bourgueignons quant ils vindrent premierement en Bourgogne. Et puis petit à petit y édifierent maiſons, & y fiſt l'en Halles pour vendre toutes manieres de denrées. Et ainſi crut la ville juſques à la porte Saint Denis, & là fut fermée & fut abatue la vieille muraille, & à preſent s'eſtent la ville juſques à la Baſtille Saint Denis. Qu'il ſoit il appert. Car quand l'egliſe de S.t Magloire, laquelle fut premierement en la Citée, fut tranſportée ou lieu où elle eſt de preſent, elle fut édifiée aux champs ; & ſe treuve encores que en la date des lettres Royaux qui furent faictes pour lors avoit eſcript : Donné en noſtre egliſe de lez Champiaux près de Paris.

Fu..... fu. Baſtide.

Qu'il ſoit vray.

Le reſte comme Bethune.

Avoit & a eſcript en notre Egliſe de Saint Magloire de lez Champiaux près de Paris.

Après cette expoſition des accroiſſements & de l'état de Paris, Raoul de Preſles parle du Château *de Begaux à S.t Mor des foſſez*, détruit, ſelon luy, par Maximien. Puis il paſſe à la deſcription du gouvernement de la Nation d'après le même Julius Celſus, & dit qu'elle eſtoit compoſée de Druides, de Chevaliers & du peuple, *duquel l'en ne faiſoit point de compte*, car ils eſtoient auſſi comme ſerfs. *Et quant ils ſe veoient grevez & oppreſſez par aucun, ils ſe rendoient au plus fort.*

Jul. Celſ. l. 6. n.° 13. & ſeq.

Les Druides eſtoient auſſi comme les ſouverains Eveſques qui gouvernoient & temporel & ſpirituel, aprenoient aux enfans ſcience & doctrine, congnoiſſoient de toutes manieres de cauſe, & jugeoient, feuſſent crimineles ou civiles, perſoneles ou réeles. Tous les ans aſſembloit tout le peuple devant eulx à certain jour en une montaigne conſacrée à Jupiter, qui à preſent eſt appellée Mont jaout, en Latin Mons jovis, *là faiſoient droit à chaſcun. Et s'il en y avoit aucun qui ne voulſiſt obeir à leurs decrez & tenir leurs jugemens, il l'y eſtoit deffendu à ſacrefier, ne ne recepvoit l'en point ſes ſacrefices, qui eſtoit une très grief peinne à cellui à qui il eſtoit deffendu. Tous le fuyoient, ne ne parloient point à lui neant plus que à un excommenié, & ſe il ſe plaignoit d'aucun, l'en ne luy en faiſoit point de droit.*

Ces Druides eſtoient quictes de tous treus, de tous oſts & de toutes chevauchiées, ne ils n'alloient en bataille pour quelconques neceſſité. Et ſi eſtoient frans & quittes de toutes preſtations & redevances que les autres paioient. Et pour celle cauſe pluſieurs aloient

à l'eſcole & aprenoient. Entre tous les autres, il en y avoit un ſouverain qui avoit puiſſance ſur tous les autres Druides. Et quant il eſtoit mort, l'en eſliſoit le plus ſouffiſant après. Et s'il en y avoit pluſieurs de pareil eſtat, l'en eſliſoit par le conſeil des autres Druides; & aucunes fois ſe combattoit l'en pour avoir celle ſeigneurie ſelon ce qu'ils eſtoient puiſſans.

L'autre manière de gens, étoit de Chevaliers, & ceux-cy *n'entendoient à riens que aux armes & à faire injure à leurs voiſins, ou rebouter ceulx qui leur faiſoient injures. Et ſelon ce que chacun eſtoit plus riche & plus puiſſant, il étoit plus garni de gens, &c.*

Moult de choſes y a autres que diſt encores ce Julius-Celſus, lequelles nous laiſſons pour cauſe de briefveté. Tant y a que le principal de leurs Temples eſtoit ou maintenant eſt Montmartre, qui eſtoit alors appellé le Mont-de-Mercure, parce que ſon Temple y eſtoit. Le ſecond étoit le Temple d'Apolin & eſtoit à Court-Demanche, qui en Latin eſt dit *Curia Dominica. Et eſt outre Pontoiſe ou lieu que l'en dit à préſent la Mer-d'Auti. Le tiers étoit Mont-Jaout, qui étoit conſacré à Jupiter. En tous ces trois ſe faiſoient ſacrefices par tele manière que l'en faiſoit ſacrefice à Court-Demanche, qui eſt au milieu, l'en veoit des deux autres Montagnes ce ſacrefice.*

Ces lieux ſubſiſtent encore. Court-Demanche, ou comme on prononce plus communèment Courte-Manche, eſt ſitué ſur une Montagne aſſez élevée à une lieuë de Pontoiſe, & dans un petit canton appellé l'Auti. Mont-Jaout, *Mons Jovis*, comme Raoul de Preſles l'a appellé cy-deſſus, & comme il ſe trouve auſſi dans le Pouillé de l'Abbaye de Saint Denys, eſt près de Magny dans le Vexin François, ſur une Montagne, & à peu près à la même diſtance de Court-Demanche, que ce dernier lieu l'eſt de Montmartre, c'eſt-à-dire, de ſix à ſept lieuës. La tradition de ces lieux eſt encore la même que du tems de Raoul de Preſles. On y parle des Sacrifices que les Gaulois faiſoient ſur ces Montagnes, de la correſpondance qu'il y avoit entre elles, des Aſſemblées de la Nation qui ſe tenoient à Mont-Jaout, &c.

A celle Montaigne de Mercure fu envoyé par Domitien Moxence & mené Monſeigneur Saint Denis & ſes Compaignons pour ſacrefier à Mercure à ſon temple qui là étoit, & dont il appert encores la vieille muraille. Et pour ce qu'il ne le voult faire, fut ramené lui & ſes Compaignons juſques au lieu où eſt ſa Chapelle, & là furent tous decolez. Et pour celle, ce Mont qui paravant avoit nom le Mont-de-Mercure, perdi ſon nom & fu appellé le Mont-des-Martirs, & encores eſt.

encores de la vielle.

celle cauſe.

avoit à nom.

Ce Monſeigneur Saint Denis fonda à Paris trois Egliſes. La première de la Trinité en l'Egliſe où eſt aouré Saint Benoiſt à préſent & y mit Moines. La ſeconde Saint Eſtienne des Gres, qui par corruption de nom eſt appellé Saint Eſtienne des Gres, & y fiſt une petite Chapelle où il chantoit. La tierce Noſtre-Dame des Champ en laquelle Egliſe il demouroit & y fut prins. Et ces choſes nous avons dit pour montrer l'ancienne création de Paris.

Griex.

Je pourrois ajouter pluſieurs autres extraits des expoſitions de Raoul de Preſles, qui auroient leur curioſité. Mais ce que j'en ay rapporté peut ſuffire pour donner une idée de ſon travail.

Sa Traduction de la Cité de Dieu eut un fort grand ſuccès, je l'ay dejà remarqué cy-deſſus. Les exemplaires s'en multiplièrent en très-peu de temps. Dans le Catalogue des Bibliothèques de Charles V. & de Charles VI. on en trouve quelques-uns inventoriez. Il eſt vrayſemblable qu'ils ſont partie de ceux que l'on conſerve à la Bibliothèque du Roy. Un des plus beaux & des plus anciens, eſt celuy qui eſt noté 6834. 6835. Il a appartenu à Louis XII. Les miniatures en ſont belles.

L'exemplaire 6836. 6837. vient de M. de Bethune, qui a écrit ſur le premier feuillet blanc, que c'eſtoit le vray original préſenté par l'Auteur au Roy Charles V. Je doute de la vérité de cette note. Ce Manuſcrit me paroît avoir eſté écrit après 1400. ainſi il ne pourroit eſtre l'original. Il faut cependant convenir qu'il eſt beau & aſſez exact. La miniature du prologue repréſente l'Auteur à genoux,

nuë teſte, ſans tonſure, habillé d'une robe noire, par-deſſus laquelle en eſt une autre rouge, avec un chaperon de même couleur. Il préſente un livre à couverture vermeille avec fermoirs, au Roy qui eſt aſſis. Ce Prince paroît âgé, à longue barbe, &c. Trois Courtiſans ou Officiers ſont debout, à coſté & derrière le Roy. Je détaille cette miniature, parce qu'elle ſert à appuyer ce que j'ay déja dit que Raoul de Preſles eſtoit laïc. On en trouve une aſſez ſemblable, au N.° 6712. où Raoul eſt encore habillé en homme de loix, ſon chaperon ſur l'épaule gauche replié ſur les bras, ſa bourſe pendante à ſon coſté, &c. Ce dernier exemplaire vient de Blois, comme il eſt écrit ſur la couverture, apparemment de la Bibliothèque des Ducs d'Orleans.

Je ne puis me diſpenſer de parler d'un autre qui, après avoir appartenu à un Mallet de Graville, a paſſé depuis à feu M. le Tellier Archevêque de Reims. Il eſt ſingulier par ſes miniatures. Celle du prologue eſt très-chargée. Le Roy eſt aſſis dans ſon trône ſemé de fleurs de lys. A ſes pieds Raoul, le chaperon noir ſur l'épaule droite, préſente ſon livre. Aux deux coſtez du trône des gens à robes, fourrures, chaperons & bonnets. Un peu au-deſſous du trône à droite, ſont trois Auguſtins avec leurs noms, *Egidius de Roma, Gregorius de Arimino, Thomas de Argentina.* A gauche, trois Jacobins, *Albertus Magnus, S. Thomas, P. de Tarentaſia.* Au-deſſous des Auguſtins, trois Carmes, *J..... J. de Bohemia, T. Waldenſis.* Au-deſſous des Jacobins, trois Franciſcains, *Joannes Scoti, Divus Bonaventura, Alexander de Ales Doctor irrefragabilis.* Dans le milieu de ces quatre grouppes ſont cinq Prelats ou Docteurs de l'Egliſe, *Gregorius, Hilarius, Ambroſius, Hieronymus, Aurelius-Auguſtinus.*

Je n'ay pu lire le nom du premier.

Il y a des miniatures à la teſte de chaque livre. Elles ſont belles, & qui plus eſt, inſtructives pour les habillements & les uſages des temps. Dans une, on voit une danſe des Diables. Un d'entr'eux jouë d'une main du tambourin & de l'autre de la flûte. Dans une autre on voit de jeunes gens de l'un &

de l'autre ſexe, ayant de longs cheveux, noüez en cadenettes, leurs ſouliers à la poulaine, &c. Ailleurs les différents habillements des gens de guerre ſont repréſentez.

S'il en faut croire la Croix du Maine, Henry Romain Licentié en l'un & l'autre Droit, avoit abregé ledit œuvre de la Cité de Dieu, qui ſe voyoit de ſon temps écrit à la main chez M. de Clermont d'Amboiſe, à ſon Château de Galerande au Maine.

La traduction de la Cité de Dieu fut ſuivie, comme je l'ay déja remarqué cy-deſſus, de celle de la Bible. Charles V. ordonna à Raoul de Preſles d'y travailler, & il obéit, quoyqu'il eût pû s'excuſer ſur ſon âge, ſur une maladie qui luy ſurvint alors, & ſur ce qu'il avoit déja publié aſſez d'autres ouvrages pour mériter du repos.

C'eſt cette traduction qu'une infinité d'Ecrivains attribuë d'après la Croix du Maine, à Nicolas Oreſme. Le P. le Long a fait voir que c'eſt ſans aucun fondement, & qu'elle eſt inconteſtablement de Raoul de Preſles. Il a rapporté le prologue de cet ouvrage, dans lequel Raoul rend compte à Charles V. de la manière dont il a executé ſa traduction. *Là où je verray*, dit-il, *qu'il cherra abbreviacion, je la ferrai, la ſubſtance demourant entière, & où je verray qu'il y ara répétition d'une même choſe, ſi comme en Paralipomenon & en Eſdras le ſecont, & ailleurs, je feray reſciſion, & auſſi lairray-je nommer pluſieurs noms de gens, de Villes, de Citez, là où je verray que ce ne ſeroit que charge au liſeur, & qu'il n'en ſeroit de rien mieux édiffié. Et auſſi ne ſeet l'en aucunefois ſe ce ſont leurs propres noms ou de leurs peres ou aiolz ou de leurs Villes ou Citez, pource que ainſi le m'avez-vous commandé.* Il ajoûte qu'il fera auſſi quelquefois *aucuns prologues, où il verra qui en ſera beſoing*, qu'il inſérera quelques mots dont il avertira en mettant une ligne par-deſſous, *ce ſera hors le texte pour le declarier, car ſans declarations aucunes le texte eſt moult obſcur en pluſieurs lieux, eſpeciament aux gens lais qui n'ont point eſtudié en la Sainte Eſcripture. Et ne tiegne nul à arrogance ce que je l'ay entrepris. Car voſtre commandement m'en excuſera en tout & par-tout.*

Malgré

Malgré ces petites libertez que Raoul de Preſles a priſes, ſa traduction eſt ſimple, & mérite d'eſtre diſtinguée de celles qui l'avoient précédée, qui ſont ou peu fidéles, ou chargées d'hiſtoires & de paſſages inſérez avec très-peu de goût. On peut juger de ſon travail par deux chapitres de ſa traduction que le P. le Long a fait imprimer. L'un nous repréſente ſa manière de traduire littéralement. Dans l'autre on voit comment il ſavoit oſter les répétitions, & abreger la narration. Cette traduction de la Bible a dû paroître vers 1377. Les Manuſcrits n'en ſont pas fort communs.

Raoul de Preſles perſuadé qu'il vaut mieux *ſoy uſer en exercitant, que ſoy uſer en ocioſité, comme ſelon le dit du Sage, ocioſité ſans lettres ſoit mort*, entreprit de nouveaux ouvrages. Il traduiſit un livre intitulé le Roy Pacifique. Il en parle dans ſon abrégé du Traité des Puiſſances ſéculière & eccléſiaſtique à l'occaſion de Childeric, qui, ſelon quelques-uns, ne fut pas dépoſé, mais entra de ſa bonne volonté dans une Abbaye, & y finit ſes jours. Les Barons conſultèrent le Pape Zacharie, s'il leur eſtoit permis d'élire Pepin : *Jaçoit*, ajoûte notre Auteur, *ce qu'il le peuſſent faire & ordener ſans ſon conſeil. Et de ce l'en puet veoir plus plainnement en ce que je qui ay tranſlaté cette euvre, en ay eſcript ſur ce pas* en la tranſlacion du livre qui s'appelle *Rex Pacificus*, lequel eſt pardevers vous. C'eſt à Charles V. que Raoul de Preſles adreſſe ſon ouvrage. Je n'ay encore trouvé juſqu'à préſent aucun exemplaire de ce *Roy Pacifique*. On peut cependant juger par ce que notre Auteur en rapporte, que ce devoit eſtre un ouvrage politique & hiſtorique. *ſur ce paſſage;*

Celuy que je viens d'indiquer ſur les Puiſſances ſéculière & eccleſiaſtique, eſt plus connu, & eſt venu juſqu'à nous. Dans le catalogue de la Bibliothèque de Charles V. après le Songe du Vergier, on trouve *un autre petit livret couvert de ſoye à une couverture d'un Greſillon, qui traite de cette matiere;* & dans celle de Charles VI. ce titre eſt un peu plus étendu : *Un autre petit livret couvert de ſoye à une ſarrure d'un Griſlon, qui traite d'icelle matiere, eſcript de lettre formée en François, commençant*

à cet 11.e fol. ces leſqueles, & commençant au derrenier fol. par plus forte raiſon. Ces citations répondent à la copie que Goldaſt en a publiée dans le premier tome de ſa Monarchie. Il tenoit ce manuſcrit du Juriſconſulte Denys Godefroy, qui l'avoit eu de ſon oncle Claude Fauchet. C'eſt auſſi dans la bibliothèque du même Claude Fauchet, que la Croix du Maine dit avoir vû ce livre écrit à la main ſur parchemin. Il y en a une autre copie dans un manuſcrit de Saint Victor : elle pourroit ſervir à en donner une édition plus correcte que celle de Goldaſt.

C'eſt, comme je l'ay déja inſinué, un abrégé du ſonge du Vergier. Charles V. ſouhaita apparemment qu'on fît de cet ouvrage ſi rempli de preuves allongées & de digreſſions, une traduction très-abrégée, qui luy donnât une idée nette de ce qui y eſtoit diſcuté. Raoul de Preſles exécuta ce deſſein, & fit ce petit Traité. Dans le manuſcrit de Saint Victor, il eſt ainſi intitulé : *Au commandement de tres haut & excellent Prince Charles par la grace de Dieu le V.e Roy de France de ce nom, Maiſtre Raoul de Praelles tranſlata de Latin en François la queſtion qui enſſuit.*

La queſtion eſt tele aſſavoir ſe la dignité Pontifical & Imperial ou Royal ſont deux Puiſſances diſtinctes & ſeparées ſans ce que l'une dépende de l'autre. Dans l'exemplaire de Goldaſt, ce titre eſt un peu différent. *Au commandement de tres hault & tres excellent Prince Charles par la grace de Dieu le Quint Roy de France de ce nom, Maiſtre Raoul de Praelles ſon petit ſerviteur Conſeiller & Maiſtre des Requeſtes de ſon Hoſtel, tranſlata cete petite Euvre.*

Je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire de faire l'analyſe de cet ouvrage ; ce n'eſt qu'un abrégé du ſonge du Vergier, qui eſt aſſez connu pour le fond des queſtions qu'il traite. Raoul n'y a preſque rien mis de luy-même, ſi ce n'eſt peut-eſtre ſon origine des François, venus des Troyens, qui s'établirent en Hongrie, & y fondèrent *la Cité de Sicambre.* Ils en furent chaſſez par Valentinien, mais il ne put les ſubjuguer, d'où il les appella *Francs.* Ils vinrent *habiter ès parties de Galle, qu'ils appellerent France,* &c. tradition de ſon temps, que nous

avons vû qu'il a déja employée dans ſon expoſition ſur le livre de la Cité de Dieu, où il donne une deſcription de Paris. Au reſte, cet abrégé eſt aſſez méthodique; il n'eſt entré dans aucune des diſcuſſions qui ſont dans le ſonge du Vergier ſur la ſucceſſion à la Couronne, la guerre contre l'Anglois, la confiſcation de la Bretagne, l'immaculée Conception, l'utilité ou l'inutilité des Mendians, &c. il s'eſt renfermé uniquement dans la queſtion ſur les deux Puiſſances.

Comme quelques Auteurs ont attribué le ſonge même du Vergier à Raoul de Preſles, il ne ſera pas hors de mon ſujet de traiter ici les queſtions qui peuvent concerner cet ouvrage. De quel temps eſt-il? Qui en eſt l'Auteur? En quelle Langue a-t-il eſté écrit originairement?

On ne peut douter qu'il ne ſoit du règne de Charles V. il luy eſt dédié par l'Auteur. Les deux Puiſſances s'adreſſent à luy : *A toy, Roy de France nous fuyons & recourons comme au plus tres Chretien & tres ſouverain Prince des Chreſtiens qui ayme Dieu & Saincte Egliſe qui es vraye lumiere de paix & de juſtice. Et ce deviſe & ſignifie le nom que tu portes. Car entre les Roys de France qui eurent nom Charles, tu es le V. en Latin* Karolus interpretatur quaſi clara lux, &c.

On rapporte ſes vertus & ſes victoires, entre autres ce qu'il a fait pendant ſa Régence. *Nam cum eſſes quaſi modo genitus infans & adoleſcentulus populum acephalum in ſe monſtruoſe diviſum prudentiſſime direxiſti, nunc in virga ferrea cum duræ fuerit cervicis, nunc in virga vigiliarum cum fuerit cordis pigri, nunc in virga virtutis quam miſit Dominus ex Syon dominare in medio inimicorum tuorum, & perſecutiones ne dum extrinſecas illorum qui tecum dulces ceperant cibos, ut accedat quod legitur in Pſalmo à juventute Domino ſuperaſti. Quid plura! numquid Hiſpania de Rege perſecutore militantis Eccleſiæ, &c!*

Ce que le François a exprimé ainſi : *Car quant tu eſtoies Regent le Royaulme ou tems de ton enfance furent telles diviſions & telles traiſons, & ſi tres grans horribletez, que oncques telles ne furent ne pourroient eſtre plus horribles racontées. Neantmoins ce peuple ainſi mal meu & diviſé tu ramenas tres vaillamment & tres*

ſagement à la voye de verité, & comme dict l'eſcripture les ungs en verge de fer, &c. quant ils eſtoient de dur cervel, & ne ſe vouloient convertir à toi les autres en verges de bien veiller, quant ils eſtoient lens & pareſſeux, les autres en la verge de vertu que Dieu t'envoya pour ſeigneurir ou milieu de tes ennemis, & ainſi ſoutins & ſurmontas pluſieurs perſecutions, tant de tes ennemis que des tiens, ou au moins de ceulx qui deuſſent eſtre tiens, comme dit David le Prophete pluſieurs fois repeus & qui avoient pris les viandes tres doulces & tres delectables avec toi. Et auſſi il ne fait mie à oblier comment le Roy Pietre d'Eſpagne, &c.

Il eſt parlé en différents endroits, de la guerre d'Eſpagne, de la mort de Pierre le Cruel, & de l'avénement d'Henry à la Couronne, &c. des gens de Compagnie diſſipez & renvoyez hors du Royaume, tous événements du règne de Charles V.

On ne peut douter auſſi qu'il ne ſoit des dernières années de ce règne, puiſqu'on y diſcute ce qui concerne la confiſcation de la Bretagne, & que le Chevalier prouve que Charles V. a pu & a dû la faire pour les félonnies commiſes par Jean de Montfort ſon vaſſal. L'arreſt qui la prononça, eſt du 18. Décembre 1378. le ſonge du Vergier doit donc eſtre poſtérieur à cette datte.

Il n'eſt pas ſi facile de déterminer qui en eſt l'Auteur: on ſait qu'on l'attribue à tous ceux qui ont eû quelque réputation dans les Lettres ſous ce règne, & même ſous les ſuivants, quoyque ſans aucune vrayſemblance pour ces derniers. Ceux à qui on en fait principalement honneur, ſont Nicolas Oreſme, Raoul de Preſles, Guillaume de Dormans, Philippe de Maiſieres, Charles de Louviers, Alain Chartier, un prétendu *Philotheus Achillinus;* enfin, ſuivant l'Auteur d'une lettre inſérée dans la Diſſertation miſe à la tête de la dernière édition qui s'en eſt faite depuis peu de temps, un Jean de Vertus.

Nicolas Oreſme & Guillaume de Dormans, n'ont pour eux que les conjectures de quelques Modernes peu exacts: conjectures qui ne ſont fondées ſur aucun témoignage. Nicolas Oreſme, le plus lettré des deux, fut nommé à l'Evêché de Liſieux en 1377. un an avant la publication de ce Traitté.

Savaron eſt le premier qui ait attribué le ſonge du Vergier à Charles de Louviers : Meſſieurs de S.te Marthe & Naudé, l'ont dit après luy. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils euſſent rapporté les raiſons qui les y déterminoient.

Dont on a fait un Intendant & Conſeiller d'Etat de Charles V.

Il y auroit peut-eſtre plus de vrayſemblance à le donner à Philippe de Maiſieres, mais il eſt prouvé que ſon ouvrage intitulé *le Songe du vieil Pelerin*, compoſé ſous le règne de Charles VI. eſt très-différent du ſonge du Vergier ; & que l'Auteur de l'un ne peut avoir eſté l'Auteur de l'autre, ſi l'on s'en tient aux connoiſſances & au ſtyle de ces deux Ecrivains, & à la manière dont ils traittent chacun leur matière. On ne peut l'attribuer non plus à Alain Chartier, qui vivoit ſous Charles VII.

Pour le *Philotheus Achillinus*, nom ſuppoſé, ſous lequel Goldaſt a fait imprimer le *Somnium Viridarii*, c'eſt une bévûe groſſière de cet éditeur : ayant trouvé dans la *Sylva nuptialis* de Jean Nerizan, une citation de *Philotheus Achillinus in Proœmio Viridarii*, il a cru que ce *Viridarium* eſtoit le même ouvrage que le *Somnium Viridarii ;* & de la propre autorité, il a fait paſſer à l'Auteur du Songe, le nom de l'Auteur du *Viridario*, ou Verger. M. de la Monnoye a fait voir que ce *Viridario* eſt un Poëme Italien compoſé par Jean *Philotheo Achillini* de Boulogne, imprimé en cette même ville en 1513. in-quarto. Le Creſcimbeni fait mention de cet ouvrage, en parlant de ce Philotheo Achillini, dont on a quelques autres Poëſies.

Jugement des Savants, tom. 6. pp. 501. 504.

On peut porter le même jugement ſur la prétendue découverte d'un Jean de Vertus, annoncée dans une lettre que j'ay déja dit eſtre à la tête de la dernière édition du Songe du Vergier ; ſur ce que dans un manuſcrit de cet ouvrage, qu'on dit eſtre à S.t Sulpice de Bourges, l'auteur d'une lettre fauſſement attribuée à M. de la Monnoye, a lû : *Ci finiſt la table du ſecond livre du Songe de Vertus.* Cet Auteur a conclu que ce nom de Vertus devoit eſtre celuy de la famille de l'écrivain du Songe. Frappé de cette idée, quoyque ſi peu vrayſemblable, il a cherché s'il ne trouveroit point un nom approchant dans ceux qui vivoient dans le même ſiècle, fuſſent-ils éloignez de

plus de ſoixante ans de l'époque du Songe du Vergier. Il a eſté aſſez heureux pour découvrir un J. de Vertus, Clerc ou Secrétaire de Philippe le Bel & de ſes enfants. Ce Clerc ou Secrétaire eſt devenu auſſi-tôt l'auteur du Songe du Vergier. Ce long intervalle depuis 1316. juſqu'en 1374. ou plûtôt 1378. n'a point embarraſſé: on a trouvé des exemples de poſſibilité. On a fait plus, on a apperçû une conformité ſi frappante entre le nom de Jean de Vertus & celuy de *Philotheus Achillinus,* qu'on a conclu que l'un n'eſtoit que la traduction de l'autre: Jean, le Diſciple bien-aimé du Sauveur, a dû eſtre appellé *Philothée;* & de *Vertu,* en Latin *Virtus,* bravoure, courage, vigueur, s'eſt fait Achillinus, Achille ayant toûjours paſſé pour le plus brave des Grecs.

On ſent aſſez combien ces conjectures ſont peu fondées. De ce que le Songe du Vergier, qui à la fin du premier livre du manuſcrit de Bourges, n'a pas d'autre dénomination, eſt appellé la fin du ſecond livre du *Songe de Vertus,* devoit-on en induire que ce mot *Vertus* eſt le nom de famille de l'Auteur?

1.° Ce *Vertus* peut eſtre une faute du copiſte, au lieu de *Vergier.* On ne marque point l'âge de ce manuſcrit, ni ſi c'eſt une copie exacte.

2.° Ne ſeroit-on pas auſſi autoriſé que l'Auteur de la lettre, à hazarder, de même que luy, une conjecture, & à dire que ce *Vertus* eſt mis ici au lieu de *Puiſſances,* le Songe des Vertus ou des Puiſſances, la diſpute des deux Puiſſances ou des deux Vertus? Cette conjecture auroit plus de vrayſemblance que celle qu'il a avancée. Mais faiſons plus, & démontrons que la ſienne doit eſtre même abſolument rejettée.

Le Secrétaire pour lequel il faut remonter de la fin du règne de Charles V. juſqu'au règne de Philippe le Bel & de ſes enfants, ne s'appelloit pas Jean, mais Jacques de Vertus. On peut en voir les preuves dans les tomes 2. & 4. des Ordonnances de nos Rois, dans les Regiſtres des Chartes 62. & 70. &c. dans les Comptes de la Maiſon du Roy, des années 1315. 1321. &c. Ainſi la prétenduë reſſemblance entre les deux noms de Jean Diſciple bien-aimé, & du

Philothée, ceſſe d'exiſter. Le nom de Jacques ne peut pas avoir la même prérogative.

Ce Secrétaire J. de Vertus devoit eſtre en 1315. 1316. d'un certain âge. On arrivoit peu à ces commiſſions par droit de ſucceſſion, il falloit les avoir méritées, & c'eſtoit la récompenſe de beaucoup de ſervices rendus dans d'autres emplois. Suppoſons pour un moment que J. de Vertus eût eu en 1316. trente-cinq ou quarante ans, il en auroit eu plus de cent, lors de la publication du ſonge du Vergier en 1378, ou 1379. Un homme de cet âge auroit-il eſté en eſtat de compoſer un ouvrage d'une auſſi grande diſcuſſion, & qui demandoit tant de recherches & d'application?

Enfin, pour ne laiſſer aucun doute ſur le peu de fondement de cette opinion avancée ſi légérement, je remarqueray que Jacques de Vertus devoit eſtre mort avant 1337. puiſque dans le Regiſtre des Chartes 70. des années 1336. 1337. on trouve une tranſaction paſſée entre Guillaume Forget & Jean Brunetot, à l'occaſion des biens de feu Pierre Forget & maître Jacques de Vertus; ainſi il eſt impoſſible de lui attribuer le ſonge du Vergier, fait au plûtôt vers la fin de 1378.

Sans vouloir plus donner à Raoul de Preſles qu'il ne luy convient, je ne ſais ſi on ne pourroit point luy attribuer plûtôt qu'à tous ceux que je viens de nommer, le Songe du Vergier.

1.° Il eſt certain que Charles V. l'employoit à des ouvrages ſécrets. Nous l'avons vû cy-deſſus. Le Songe du Vergier eſtoit certainement de ce nombre.

2.° L'Auteur du Songe ſe dit le plus petit des Officiers domeſtiques de Charles V. *Suſcipite igitur, Principum Princeps ſereniſſime, hoc admirandum ſomnium à minimo ex familiaribus pedibus mageſtatis veſtræ humiliter oblatum, corrigendum, reformandum, ac ſi viſum fuerit totaliter reiciendum.* Raoul de Preſles Officier & Penſionnaire de ce Prince, s'eſt donné dans preſque tous ſes autres ouvrages la même qualité, ou d'autres équivalentes.

rejiciendum?

3.° C'eſt luy qui en traduit l'extrait, comme eſtant le plus propre à faire l'abrégé de ſon propre ouvrage.

4.° On trouve dans ce Songe, le même goût d'érudition qu'il a employé dans ſes autres compoſitions. L'Ecriture ſainte, le Droit civil & canonique, les Peres, l'Hiſtoire, &c. y ſont répandus à pleines mains, ſuivant le goût de ſon temps. Il y a des digreſſions ſur l'Aſtrologie, ſur le pouvoir & les connoiſſances des Démons : il poſſédoit toutes ces matières : on a vû qu'il s'eſt plû à en parler dans les autres Traittez dont j'ay donné l'extrait.

Je paſſe enfin à la dernière queſtion. Le Songe du Vergier a-t'il eſté fait originairement en latin ou en françois ? L'un eſt-il la traduction de l'autre?

Il eſt certain que du temps même de Charles V. l'ouvrage ſubſiſtoit déja en françois & en latin. Dans la Bibliothèque de ce Prince, on trouve inventorié *un livre appellé le Songe du Vergier, qui eſt d'un avis comment le Pape ne doit avoir congnoiſſance en ce qui touche le temporel ne la juſtice du Roy, couvert de ſoye inde à queüe.*

En marge il y a : *Donné par le Roy à Maitre Evrart Tremagon.* De ſuite eſt : *Item un autre livre couvert de ſoye à queüe, qui eſt le Latin du François* * *dudit livre.* Ces titres ſont répétez dans la Bibliothèque de Charles VI.

Il eſt encore certain que ces deux ouvrages, tels que nous les avons, ne ſont pas abſolument ſemblables ; l'un n'eſt point traduit littéralement ſur l'autre. Ils ont réciproquement des morceaux qui leur ſont particuliers ; l'ordre même en eſt différent. C'eſt à quoy auroient dû faire attention, ceux qui nous en ont procuré des éditions juſqu'à préſent.

Ce qui me détermineroit à croire que l'Auteur du Songe, quel qu'il ſoit, a commencé par le compoſer en Latin, c'eſt que Raoul de Preſles fut invité par Charles V. à luy en traduire

* Cette expreſſion, *le Latin du François,* n'emporte point avec elle l'idée néceſſaire d'une traduction. Elle veut dire ſeulement que cet ouvrage eſtoit en Latin & en François.

un abrégé

un abrégé de Latin en François: Raoul de Preſles n'auroit pas dit qu'il tranſlatoit cet abrégé du Latin. D'ailleurs, le Latin me paroît avoir l'air d'un original. Les citations ſont plus exactes que dans le François: il y a moins de digreſſions du ſujet principal. Les longues tirades qu'on trouve dans le François, ſur les Mendiants, la Conception immaculée, &c. ne ſont pas dans le Latin. Il finit par une exhortation au Pape de reſter en France, où eſt la vraye fontaine de ſageſſe, d'où ſortent autant de canaux de ſciences & de différentes eſpèces d'étude. C'eſtoit le ſujet du temps: il s'agiſſoit de la tranſlation du Siège d'Avignon à Rome.

Après avoir ſatisfait la première curioſité de Charles V. en luy faiſant en François un abrégé du *Somnium* Latin, il y a apparence que ce Prince ſouhaita avoir tout l'ouvrage même en François. On y travailla; & pour s'accommoder à ſon goût, on donna un autre arrangement. On en ſupprima des citations; on y ajoûta des morceaux qu'on crut devoir plus le flatter, & on ne le finit point par cette exhortation. La Cour de Rome ſembloit avoir pris ſon parti.

On n'a qu'une ſeule édition du *Somnium Viridarii*, faite en 1516. par Galyot du Pré, encore eſt-elle peu exacte. Il y a à la tête un répertoire ou table alphabétique des principales matières qui y ſont contenues, faite par Gilles d'Aurigny de Beauvais Licencié ès Loix: *Repertorium alphabeticum ſuper aureo Somnii Viridarii libello ab Egidio d'Aurigny Bellovaco in Legibus Licentiato nuperrimè recollatum, hic finem capit optatum.*

Pour l'édition donnée par Goldaſt dans ſa *Monarchia*, elle fourmille de fautes.

MEMOIRE
SUR LE MARIAGE DE CHARLES VIII. AVEC ANNE DE BRETAGNE.

Par M. LANCELOT.

JE ne ſais par quelle fatalité il eſt arrivé que les principaux événements du règne de Charles VIII. ont eſté altérez, ſoit dans leurs dattes, ſoit dans les faits, par les plus célèbres de nos Hiſtoriens. J'ay déja fait voir il y a quelques années, combien ils ſe ſont écartez de la vérité, quand ils ont rapporté la tenue des Etats Généraux à Tours, le Sacre du Roy, & les guerres civiles qui ſuivirent immédiatement. Le mariage de ce Prince avec Anne de Bretagne, époque ſi conſidérable dans ce règne, n'a pas eſté moins expoſé aux variations, aux incertitudes & même aux mépriſes de la plus grande partie de ceux qui en ont parlé.

Ce mariage fut un coup de politique, heureuſement conçû & conduit avec beaucoup de dextérité. Tout concouroit à demander un ſecret impénétrable, & une prompte exécution. Auſſi fut-il conclu, ſigné & célébré, avant que le public pût ſavoir à peine que l'on y travailloit. Ces précautions priſes avec tant de ſoin, firent que les principales circonſtances de cette importante affaire, furent ignorées par les gens même le plus à portée d'en eſtre inſtruits. Il ſemble qu'elles ayent échappé à Philippe de Comines.

On ſait qu'Anne de Bretagne avoit eſté recherchée en mariage par le Sire d'Albret, par Maximilien d'Autriche Roy des Romains, & par le Duc d'Orléans. Il paroît que la jeune Princeſſe avoit préféré Maximilien à ſes autres compétiteurs: il l'épouſa même par procureur en 1490. Mais la Cour d'Autriche fut trop lente à profiter de ces diſpoſitions: cette lenteur donna le temps aux vrais & fidelles ſujets de la Ducheſſe, de réfléchir ſur les malheurs auſquels leur province ſeroit

expoſée, ſi ce mariage avoit lieu, par les guerres inévitables qu'il entraîneroit avec luy. Charles VIII. & ceux de ſon ſang & de ſon Conſeil, qui luy eſtoient ſincèrement attachez, reconnurent auſſi l'intérêt que la France avoit à ne point admettre dans le ſein du Royaume, le Roy des Romains avec ſes prétentions ſur une de ſes principales provinces. Les uns & les autres ſe réunirent ſecretement pour rompre tous ces engagements.

Le Sire d'Albret fut le premier auquel on s'attacha. Par le Traitté qui fut conclu avec luy au mois de Janvier 1490. on luy laiſſa, à la vérité, encore l'eſpérance d'épouſer la jeune Ducheſſe, mais on retira de ſes mains la ville de Nantes, & le Roy y fit entrer ſes troupes. Après cette expédition, & la priſe de quelques autres places, dont les mêmes troupes ſe mirent en poſſeſſion, il reſtoit trop peu de conſidération dans la province au Sire d'Albret; & on eſtoit trop perſuadé du peu d'inclination que la Princeſſe avoit pour luy ou pour ſon fils, pour qu'on eût rien à craindre de ſa part.

Le Duc d'Orléans ſe conduiſit avec toute la ſageſſe qu'on pouvoit eſpérer d'un Prince né avec les ſentiments dont ſes ſujets firent une ſi heureuſe expérience, lorſqu'il fut parvenu à la Couronne. Non ſeulement il ſentit qu'il ne luy convenoit pas d'entrer en concurrence avec le Roy ſon maître, mais il crut qu'il devoit travailler luy-même à procurer à la jeune Ducheſſe une alliance auſſi honorable pour elle, qu'elle eſtoit néceſſaire à ſes ſujets.

Aux raiſons du devoir qui engageoient le Duc d'Orléans à penſer de cette façon, ſe joignirent de plus les motifs d'une ſincère reconnoiſſance envers Charles VIII. Ce Prince venoit de luy donner une preuve bien éclatante de ſon amitié & de ſa clémence. Le Duc fait priſonnier depuis trois ans à la bataille de Saint-Aubin, eſtoit encore renfermé dans la Tour de Bourges: le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, & l'Amiral de Graville leur conſeil & leur miniſtre, qui s'eſtoient emparez de la principale adminiſtration de l'Etat, ne ſongeoient point à tirer de priſon un Prince qui devenu libre, ne pouvoit

que leur donner beaucoup d'ombrage, peut-eſtre même les éloigner du Gouvernement. Le ſeigneur de Miolans, qui commença alors à avoir *grand credit près du Roy, remonſtra à ce Prince que s'il delivroit le Duc d'Orleans de luy-meſme & ſans le conſeil de ceulx qui auparavant l'avoient eu en gouvernement, led. Monſeig.r d'Orleans ſeroit pour jamais de plus en plus obligé à luy faire ſervice, & que de luy il feroit un tour de Prince magnanime. Le jeune Roy qui avoit le cœur tout gentil & liberal trouva cela bon. Et pour concluſion il ſe partit par un ſoir du Pleſſis lez Tours, feignant d'aller à la chaſſe, & feit demeurer tous iceulx qui le vouloient ſuivre, & à petit nombre de Gens, s'en alla coucher à Montrichart* (à dix lieuës de Tours) *& depuis juſques au Pont de Barangon* (pont & village ſur le Barangon, petite rivière du Berry qui ſe jette dans l'Yevre, à ſix lieuës de Bourges, & à dix-huit lieuës de Montrichart) *là où il depeſcha Monſeig.r d'Aubigny* (Beraut Stuart) *pour s'en aller à la Tour de Bourges querir Monſeig.r pour l'amener devers luy, ce qu'il feit, & l'amena audit Pont de Barangon. Et là feit mondit Seigneur la reverence au Roy, en le remerciant le plus humblement qu'il luy fut poſſible.... Toutes ces choſes furent celées à Monſeigneur & à Madame de Bourbon. Si furent elles pareillement à l'Admiral. Le Roy emmena tousjours depuis mond. Seigneur quant & luy, & le feit coucher avec luy, & luy bailla lit de camp & autres utenciles, car il n'en avoit point. Et à la verité il ne ſavoit quelle chere luy faire, &c.*

J. de S. Gelais.

Cet événement de la liberté rendue au Duc d'Orléans, eſt du mois de May 1491. Le Roy peu de jours après luy donna une nouvelle marque de ſa confiance. Sur le bruit qui ſe répandit que le Roy d'Angleterre devoit envoyer des troupes au ſecours de la jeune Ducheſſe, & que ces troupes pourroient tenter une deſcente en Normandie, Charles VIII. nomma le Duc d'Orléans Gouverneur de cette Province, & l'envoya y commander. On a une lettre de ce dernier datée de Roüen, du 9. Juin, par laquelle il rend compte au Roy de l'eſtat où il a trouvé ce pays, & luy marque *que s'il ſurvient rien, il ſe mettra en peine de le ſervir le moins mal qu'il pourra, & s'il voit que ce ne ſoit rien, il s'en retournera inceſ-*

Obſervat. ſur l'Hiſt. de Charles VIII. in-fol. pag. 613.

ſamment vers luy. Il y a apparence que le Duc exécuta ce dernier point de ſa lettre, & qu'il alla rejoindre le Roy Charles VIII. auprès duquel ſa préſence eſtoit néceſſaire. Il eſtoit en négociation ſecrette avec le Comte de Dunois & le Prince d'Orange, qui avec le Maréchal de Rieux & le Chancelier de Montauban, formoient le Conſeil de la Ducheſſe. Ces derniers travailloient, il eſt vray, de concert à réunir les intérêts du Roy & de la Ducheſſe : mais eſtant perſuadez que tant qu'il n'y auroit point de réconciliation entre les Ducs d'Orléans & de Bourbon, le Comte de Dunois & autres Grands, l'affaire projettée ne pourroit parvenir à la fin qu'on ſe propoſoit ; il fut réſolu qu'on travailleroit à cette réunion. Le projet réuſſit, & il y eut un Traitté fait à la Flèche, le 4. Septembre 1491. Les Ducs d'Orléans & de Bourbon conſentirent que toutes les haines & rancunes fuſſent oubliées entre eux, ils ſe promirent *en paroles de Princes, de bien & loyaument ſervir le Roy, deffendre ſa perſonne & ſon Royaume, de s'aimer, ſoutenir & favoriſer mutuellement, de tâcher de ſe mettre l'un & l'autre en la bonne grace du Roy, de porter, faire porter par eux, leurs amis & ſerviteurs, toutes les meilleures paroles dont ils pourront s'aviſer, requerir l'un pour l'autre toutes les choſes qu'ils verront leur eſtre utiles & non dommageables au Roy ny à ſon Royaume.* Et parce qu'ils ne pourroient pas faire ſeuls les choſes deſſuſdites, & qu'il *eſt requis qu'ils ayent à les aider, aucuns bons & grans perſonnages, gens experimentez, bons & loyaux audit Seigneur Roy,* ils prennent *en amitié & compagnie, le Comte de Dunois, le ſeigneur de Baudricourt, les Evêques d'Alby & de Montauban, les ſieurs de Miolans, de Liſle, du Bouſchaige & de Gonnault Chambellans dudit Seigneur,* auxquels ils promettent *de les entretenir au ſervice dudit Seigneur, les favoriſer en leurs affaires,* &c. Cette aſſociation ou traitté eſt ſigné, Loys, Pierre, François, Loys Evêque d'Alby, G. Evêque de Montauban, Baudricourt, Myolans, Eſtienne de Veſc, J. du Mas, Imbert de Baſtarnay.

Obſervat. ſur l'Hiſt. de Charles VIII. in-fol. pag. 616.

Comme cette pièce forme un monument curieux de l'Hiſtoire, il ne ſera pas inutile de faire connoître plus particulièrement, ceux qui l'ont ſignée. *Loys*, eſt le Duc d'Orléans, *Pierre*, eſt le Duc de Bourbon, *François*, eſt le Comte de Dunois, *Loys Evêque d'Alby*, eſt Louis d'Amboiſe, *G. Evêque de Montauban*, eſt le fameux George d'Amboiſe ſon frere.

Baudricourt, eſt le Mareſchal de France de ce nom, qui, après avoir eſté particulièrement attaché à Louis XI. & en avoir eſté comblé de bienfaits, conſerva le même crédit auprès de Charles VIII. contribua beaucoup au gain de la bataille de Saint-Aubin du Cormier en 1488. & mourut à Blois en 1499.

Myolans, eſt Jacques de Myolans, Savoyard d'origine, ſeigneur d'Anjou, à qui Louis XI. donna le Gouvernement de Dauphiné, par lettres dattées de Cléry, du 22. Juin 1482. Après la mort de ce Prince, ce Gouvernement luy fut oſté, & donné au Comte de Dunois, à Baugency le 13. Novembre 1483. Il fut rendu à Myolans, peu de temps après l'aſſociation dont nous parlons. Les lettres qui le rétabliſſent dans cette charge, ſont du 3. Octobre de cette année 1491. à Baugé. Comme les affaires qui ſe traittoient alors ne luy permettoient pas de s'éloigner d'auprès du Roy, Antoine de Meuillon ſeigneur de Ribiers, fut à ſa requête & de ſon conſentement, nommé ſon Lieutenant audit Gouvernement, par autres lettres données à Laval le 19. du même mois d'Octobre.

Eſtienne de Veſc, eſt celuy qui eſt appellé dans le corps du traité, le ſieur de Gonnault, par une faute de copiſte, au lieu du ſieur de Grimault, terre qui lui appartenoit & qu'il fit ériger dans la ſuite en Baronnie. Eſtienne de Veſc Chevalier, né de famille noble du bas Dauphiné ou du Comtat, après avoir eſté premier valet de chambre de Charles VIII. poſte occupé alors par la meilleure nobleſſe, quoy qu'en diſe Brantôme, acquit beaucoup de crédit ſur l'eſprit de ce Prince, dont il devint Chambellan ordinaire, fut fait Sénéchal de Beaucaire & de Niſmes (le 3. Mars 1490.)

Hiſt. de Charles VIII. publiée par Godefroy, p. 609.

Préſident de la Chambre des Comptes, Duc de Nole dans le Royaume de Naples, &c. Il porta l'épée de Conneſtable à l'entrée que le Roy fit dans cette Ville, & mourut chargé de richeſſes & de bienfaits en 1501.

J. du Mas, eſt celuy qui eſt déſigné dans les lettres par le ſieur de l'Iſle; il eſtoit auſſi Chambellan, Confident & du Conſeil intime de Charles VIII. Il fut pourvû de l'Office de Grand-Maître Enqueſteur & Réformateur des eaux & foreſts de France. On le trouve préſent à preſque toutes les lettres expédiées dans ces années 1490. 1491. &c. entre autres, à celles par leſquelles la Lieutenance du Gouvernement du Dauphiné fut donnée à Antoine de Meuillon, à Laval le 19. Octobre 1491. lors de la négociation du Prince d'Orange dont je parleray cy-après. Elles ſont ſignées par le Roy Dauphin, les Sires de l'Iſle, de Grimault (de Veſc,) d'Aubigny, M.e Jehan Martin M.e des Comptes & autres préſents. Il mourut le 13. Juillet 1495.

Imbert de Baſtarnay, eſt le ſeigneur du Bouchage, Dauphinois, un des principaux favoris de Louis XI. à qui il fut redevable de toute ſa fortune. Sa fille, Jeanne de Baſtarnay fut mere de la célèbre Diane de Poitiers.

On peut juger par le rang, le crédit & les emplois des perſonnes qui firent cette aſſociation, de quelle conſéquence elle eſtoit pour les affaires générales: mais par le détail que je viens de donner des principales conditions qui y ſont inſerées, il ne paroît pas qu'elle ait eſté faite par l'ordre exprès du Roy, *qui alors parla en maître*, comme le dit un de nos Hiſtoriens. Les clauſes portant qu'ils *tâcheront de ſe mettre l'un l'autre en la bonne grace du Roy, qu'ils feront porter les meilleures paroles qu'ils pourront, qu'ils requerront ce qu'il verront leur eſtre utile*, &c. prouvent que c'eſtoit un traité particulier & ſecret, conclu entre eux, ſans que le Roy l'eût ordonné.

Cette aſſociation donna beaucoup de facilitez pour l'exécution des projets du Duc d'Orléans & du Comte de Dunois. Ils n'avoient plus à craindre, que le Duc & la Ducheſſe

de Bourbon qui leur avoient eſté ſi contraires, les traverſaſſent ; mais ils trouvèrent quelques oppoſitions de la part de quelques-uns des ſerviteurs de la Ducheſſe Anne, peut-eſtre auſſi de ſa part même. L'alliance du Roy des Romains pouvoit flatter une jeune perſonne ; & on ne jugeoit pas à propos de luy faire confidence d'une autre alliance plus brillante qu'on luy ménageoit. Pour accélerer cette affaire, on convint que les troupes Françoiſes feroient les mouvements néceſſaires pour former le ſiège de Rennes, où la Ducheſſe eſtoit renfermée. La crainte de ce ſiège, le peu d'eſpérance qu'il y avoit de recevoir du ſecours du Roy des Romains & de l'Angleterre, la déterminèrent enfin à traitter avec le Roy.

Il ne s'agit d'abord que d'un traitté proviſionnel. Le Prince d'Orange qu'elle nomma ſon Ambaſſadeur, ſe rendit près du Roy, qui, comme nous avons vû cy-deſſus, eſtoit venu dès le commencement d'Octobre à Baugé, & de-là à Laval. Le Prince y négocia ce traitté d'une manière ſi agréable à Charles VIII. que pour luy en témoigner ſa gratitude, il luy confirma la donation que le Duc François II. luy avoit faite de quelques terres en Bretagne. Les lettres ſont données à Laval le 28. Octobre. Il y a apparence que la négociation s'eſtoit faite peu de jours auparavant. On n'a aucune copie de ce traitté. Peut-eſtre auſſi n'y en eut-il point ; & le Prince d'Orange n'avoit fait autre choſe que de convenir des articles, & avoit laiſſé au Roy & à la jeune Ducheſſe, l'honneur de le conclurre & de le ſigner.

Quoy qu'il en ſoit de cette conjecture, le Roy s'avança aux fauxbourgs de Rennes, & y ſigna le 15. Novembre un traitté, par lequel il fut dit qu'il envoyeroit douze Commiſſaires ou notables perſonnes, qui communiqueroient les droits qu'il avoit ſur le Duché de Bretagne, à un pareil nombre de députez de la Ducheſſe ; & qu'après que les raiſons de part & d'autre auroient eſté diſcutées, ces vingt-quatre Commiſſaires rendroient leur jugement, &c. Que les troupes étrangères qui eſtoient dans Rennes, en ſortiroient dans 10. jours,

ſauf

ſauf à la Princeſſe de retenir quatre cens hommes pour ſa garde : Que ces troupes ſe retireroient chacune en leur pays : Que celles du Roy s'éloigneroient auſſi de Rennes : *Que cette Ville ſeroit dès à préſent miſe en neutralité ès mains des Ducs d'Orleans & de Bourbon, & que ſous eux le Prince d'Orange ſeroit commis à la garder comme Ville neutre :* Que le Roy donneroit paſſage & ſauf-conduit à la Ducheſſe pour aller en Allemagne, ou ailleurs, devers le Roy des Romains, &c.

Il y a lieu de douter que ce dernier article fût bien ſincère : il n'y eſtoit inſéré que pour cacher aux Allemands & aux Anglois, les véritables vûes du miniſtère de France & de Bretagne. Pour en avancer l'exécution, on ménagea une entrevûe ſecrette entre le Roy & la Princeſſe. J'ay déja remarqué cy-deſſus, que le Roy eſtoit dans les fauxbourgs de Rennes lors de la ſignature du Traitté, & que par ce même Traitté, cette ville devoit eſtre miſe en neutralité entre les mains des Ducs d'Orléans & de Bourbon. Le Duc d'Orléans fit uſage du droit que cette clauſe luy donnoit, & y fit entrer le Roy *incognitò*.

Claude de Seyſſel le dit poſitivement en deux endroits de ſon hiſtoire de Louis XII. Après avoir rapporté que le Roy envoya le Duc d'Orléans pour traitter & conclurre ſon mariage *avec Dame Anne Ducheſſe de Bretaigne*, il ajoûte : *Et qui plus eſt ſoubz la ſeureté* (du même Duc d'Orléans) *eſtant la Cité de Rennes entre ſes mains, le Roy veint à ſon ſimple train & ſans gens d'armes dedans icelle Cité* *. *Pag. 99. & 119.*

Cette entrevûe eut toute la réuſſite qu'on pouvoit déſirer. J'ay déja remarqué que ceux qui formoient le Conſeil de la Ducheſſe, le P. d'Orange, le Comte de Dunois, le Mareſchal de Rieux, le Chancelier de Montauban, ſouhaitoient ardemment cette alliance. Françoiſe de Dinan Comteſſe de Laval, que le Duc François II. avoit par ſon teſtament, chargée de la

* Jean de Saint-Gelais s'exprime moins affirmativement. *Et furent envoyez vers la Ducheſſe Meſſeigneurs d'Alby & du Bouchaige, & croy que le Roy la veid luy-meſmes, & finablement fut accordé le mariaige de luy & de ladite Dame.* pp. 71, 72.

garde de ſes deux filles, & en qui la jeune Ducheſſe avoit, avec juſtice, une entière confiance, eſtoit auſſi entrée dans leurs vûes, qui n'avoient pour objet que le bien de la Princeſſe & de ſon Etat. La préſence du Roy leva les petits obſtacles qu'on avoit voulu former; & il ne s'agit plus, après cette entrevûe, que de procéder à la cérémonie du mariage. On avoit pris toutes les meſures convenables. On avoit demandé au Pape les diſpenſes néceſſaires, & elles avoient eſté expédiées. C'eſt un fait que nous apprenons des lettres d'exécution des ſecondes diſpenſes, qu'il fallut obtenir dans la ſuite, dans leſquelles le Roy & la Reine déclarent expreſſément qu'ils ne ſe déſiſtent point des premières qu'ils avoient obtenues avant leur mariage, *non tamen reſilientes aut deſiſtentes ab aliis litteris diſpenſationis de & ſuper præmiſſis etiam ante matrimonium inter eos celebratum ſibi conceſſis*, &c.

Le S.r de Pontbriant Gentilhomme Breton fut chargé de cette conduite. *D'Argentr. fol. 788. verſo.*

Anne de Bretagne quitta Rennes pour aller trouver le Roy, qui, de Tours, où il s'eſtoit rendu immédiatement après l'entrevûe, eſtoit revenu à Langés. Ce fut dans le Château de cette ville, que le 6. Décembre le contrat fut dreſſé & ſigné en préſence des Ducs d'Orléans & de Bourbon, des Comtes d'Angouleſme, de Foix & de Vendoſme, de Guillaume de Rochefort Chancelier de France, de Louis d'Amboiſe Evêque d'Alby, de Jean de Rely Confeſſeur du Roy, élû Evêque d'Angers, & de pluſieurs autres de la part du Roy; de Jean de Chalon Prince d'Orange, de Philippe de Montauban Chancelier de Bretagne, des Sires de Guemené, de Coeſquen & pluſieurs autres de la part de la Ducheſſe. Le Comte de Dunois, qui avoit eu tant de part à cette alliance,

25. Novemb. ne put y aſſiſter, eſtant mort d'apoplexie onze jours auparavant. Deux Notaires qu'on avoit fait venir de Tours, l'un Royal, Guy le Clerc, l'autre Apoſtolique & Promoteur de l'Officialité, Pierre Bourreau, reçûrent le contrat. Guy le Clerc fit ſon expédition en François, Pierre Bourreau fit la ſienne en Latin.

Ils ont marqué chacun dans la leur, que cette double expé-

dition avoit eſté faite *pour plus grande fermeté & corroboration des choſes deſſus dictes, & ſans que l'une deſdites lettres puiſſe ou doye aucunement prejudicier à l'autre.*

Et incontinent ſans divertir à autres actes, ce ſont les termes de l'acte, *leſdits Seigneurs & Dames procederent en la Salle dudit Chaſtel de Langés où eſtoit preparé pour celebrer la meſſe & ſolenniſer les eſpouſailles deſdits Seigneur & Dame, & illec en la preſence des Notaires cy ſubſcrits, des Ducs & Comtes deſſus dicts & auſſi de Tres Noble Princeſſe Madame Anne de France Ducheſſe de Bourbon ſœur dudit Seigneur, & autres Seigneurs & Dame en grand nombre, leſdits Seigneur & Dame, par le miniſtere dudit Reverend Pere en Dieu Eveſque d'Alby, ſolemniſerent publiquement leur dit mariaige, & par paroles de preſent prindrent & eſpouſerent l'un l'autre comme deſſus, & par le miniſtere dudit Reverend Pere en Dieu ellu en Eveſque d'Angiers, fut celebrée meſſe avec la benediction nuptiale.*

procederent ; allèrent.

C'eſt ainſi que dans la même matinée du 6. Décembre, 21. jours après le Traitté de Rennes, où l'on avoit affecté d'éloigner toute idée de l'alliance qui ſe négocioit, ce contract de mariage fut dreſſé & ſigné, & que l'on procéda ſur le champ à la cérémonie des épouſailles, à la célébration de la Meſſe & à la bénédiction nuptiale.

Les diſpenſes que le Pape Innocent VIII. avoit envoyées ne parurent pas ſuffiſantes. On ne peut dire en quoy elles eſtoient défectueuſes : on ne les a pas encore recouvrées. Il y en eut d'autres expédiées le 18. des Kalendes de Janvier 15. du même mois de Décembre. Innocent VIII. lève toutes les peines que le Roy & la Reine avoient pû encourir en contractant & conſommant le mariage entre eux, quoyque parents au 4.e dégré, & ayant tous deux eſté promis à d'autres, &c. pourvû que ladite Dame Reine n'ait point eſté enlevée, *dummodo tu dilecta in Chriſto filia Anna propter hoc rapta non fueris*, & à condition que dans ſix mois ils employeront mille écus d'or de France pour marier de pauvres filles qu'ils choiſiront.

Pour mettre ces ſecondes diſpenſes à exécution, Jean Brete Chanoine & Grand-Vicaire de Tours, ſe tranſporta le 13. Novembre 1492. au Pleſſis-lez-Tours, dit les Montils. Là le Roy & la Reine luy remirent ces diſpenſes; & ſans ſe déſiſter des premières qu'ils avoient obtenues avant leur mariage, ils le requirent de recevoir la déclaration de la Reine relativement aux clauſes qui eſtoient inſérées dans le Bref. Il y avoit un mois que cette Princeſſe étoit accouchée du Dauphin Charles Orland. Elle déclara avec ſerment, que pour contracter ſon mariage avec le Roy, elle n'avoit point eſté enlevée, mais étoit ſortie de Rennes & du Duché de Bretagne de ſon bon gré, & eſtoit venue devers le Roy dans l'intention & propos délibéré de l'épouſer: le Roy & la Reine jurèrent enſuite qu'ils s'eſtoient ſoûmis & avoient exécuté tout ce qui eſtoit porté par le Bref d'Innocent VIII. &c. Cette déclaration ſe fit en préſence du ſeigneur de Myolans, d'Eſtienne de Veſc Chevalier, Sénéchal de Beaucaire, & de Guillaume Briçonnet général des finances en Languedoc, de la part du Roy; & de la part de la Reine, de Guillaume de Gueguen, du ſuſdit Briçonnet, de Jacques de Beaune Tréſorier, & d'Olivier Laurent Médecin de cette Princeſſe.

Le 17. Décembre ſuivant, ce même Bref de diſpenſe fut lû à l'audience de l'Officialité de Tours, ſcellé & ſigné par le Notaire Apoſtolique P. Bourreau, qui avoit reçû le contract.

Il eſt étonnant que les originaux d'actes de cette importance ayent eſté juſqu'à-préſent preſque inconnus; encore plus, qu'ils ne ſe trouvaſſent dans aucun dépôt public. On voit qu'il y eut deux contracts, l'un en François, l'autre en Latin.

D'Argent. Hiſt. de Bretagne, fol. 788. v.°

D'Argentré en a impoſé groſſièrement au public, lorſqu'il a donné ce prétendu contract en François. Voicy comme s'exprime cet Auteur. *Duquel* (Mariage) *il m'a ſemblé bon mettre la teneur en François, parce que de vray, il fut auſſi ſtipulé & dreſſé en France, par la Court & Juriſdiction de Tours, encores qu'il ſe trouve en Latin rapporté d'un Notaire Apoſtolique, Guy*

le Clerc, d'autant que à la vérité il y a quelque difference ou alteration de l'un à l'autre, & mal ſe y dict le Prince d'Orange héritier de la Ducheſſe; car il ne l'eſtoit ny preſomptif, ny en degré, & outre, y avoit renoncé. Le Guy le Clerc n'eſtoit point Notaire Apoſtolique, & ſon expédition n'eſt point en Latin; au contraire, il l'a faite en François, & eſtoit Notaire royal.

Le contract que d'Argentré rapporte, eſt faux dans preſque tout ſon contexte. Il n'eſt ni traduction du Latin, ni l'original François. Les articles en ſont tout autres que ceux qui furent ſtipulez; la qualité d'héritier qu'il donne au Prince d'Orange, eſt de ſa pure imagination; dans le François de le Clerc, il eſt appellé *affin,* & dans le Latin de P. Bourreau, *conſanguineus ſeu affinis.* D'Argentré qui a ſupprimé le nom de ſon prétendu Notaire, datte cet acte du 16. Décembre, il eſt du 6. Le mariage eſtoit conſommé avant le 15. lors de l'expédition des ſecondes diſpenſes.

D'Argentré, Hiſt. de Bretagne, fol. 789.

C'eſt cependant d'après cette copie très-infidéle, que ce contract ſe trouve inſéré dans les manuſcrits de M. du Puy, & imprimé par M.rs Godefroy dans les Obſervations ſur Charles VIII. & dans les Preuves ſur Comines, de l'édition de 1723. tantôt ſous la datte du 13. Décembre, tantôt ſous celle du 16.

Hiſt. de Charl. VIII. p. 622. Mem. de Comines, tom. V. p. 463.

Le P. Lobineau qui avoit eu communication d'une copie du vray contract en François, de Guy le Clerc, collationné à l'original à Beauvais par deux Notaires royaux en 1673. l'a fait imprimer dans les Preuves de l'Hiſtoire de Bretagne, avec la diſpenſe d'Innocent VIII. & le procès-verbal de la déclaration d'Anne de Bretagne; mais il s'y eſt gliſſé quelques fautes. D'ailleurs, il n'avoit point dit où cette copie eſtoit dépoſée, ni qui la luy avoit communiquée; & il reſtoit toûjours quelque incertitude ſur des pièces qui ne ſe trouvoient dans aucunes archives publiques; lorſque par un bonheur non attendu, on a enfin recouvré les originaux bien authentiques, ſignez avec paraphes, & ſcellez de leurs ſceaux aſſez bien conſervez, & conformes à la deſcription que les Notaires

Col. 1543. Voy. auſſi Rec. des Traitez de Paix, par du Mont, tom. III. part. 2. p. 273.

en avoient faite en 1673. Ils eſtoient entre les mains d'un Particulier * de Beauvais. Après les avoir fait examiner, & en avoir reconnu l'authenticité, ils ont eſté remis au Tréſor des Chartes.

Hiſt. de France, t. II. p. 1308.

Pour le contract Latin expédié par Pierre Bourreau, Belleforeſt l'avoit donné, ſans marquer d'où il l'avoit tiré; & ſa copie eſt pleine de fautes. Le P. Lobineau l'a fait réimprimer ſur l'original qui eſt au Château de Nantes; & M. Godefroy en ayant eu une copie collationnée par Jean Minet Notaire Apoſtolique, à la requiſition de Philippe de Montauban Chancelier de Bretagne, le 18. Avril 1498. onze jours après la mort de Charles VIII. l'a inſéré dans les Preuves de ſon édition des Mémoires de Comines.

Tom. V. pag. 454. V. auſſi Rec. des Traitez de Paix par du Mont, tom. III. part. 2. pag. 271.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que dans toutes ces copies du contract Latin, publiées en des temps éloignez les uns des autres, la vraye datte du 6. Décembre ſe trouve expreſſément marquée: datte à laquelle l'exact Greffier du Tillet s'eſt conformé dans ſon Recueil des Rois de France. Cependant, par une inattention inexcuſable, preſque aucun des Hiſtoriens qui ont ſuivi, n'en a profité. L'Evêque de Meaux du Tillet, frere du Greffier, met ce mariage ſous l'an 1489. erreur qui après avoir eſté copiée par pluſieurs autres, l'a encore eſté dans ces derniers temps par l'Auteur de l'Hiſtoire de France, aſſez communément connue ſous le nom de M. de Harlay. La Faille Annaliſte de Toulouſe, le place en 1490. M. Godefroy luy-même, après avoir donné le contract Latin du 6. Décembre 1491. ne corrige point, en faiſant imprimer le contract François, ſa fauſſe datte du 13. ou 16. Décembre. Blanchard, dans ſa Compilation chronologique, fait plus: en citant le Pere Lobineau, qui le premier a publié les deux contracts enſemble ſous leur vraye datte du 6. il s'égare, & les datte du 13. Enfin, le P. Daniel, qui paroît avoir vû le volume 298. des Manuſcrits de Brienne, où ce contract eſt auſſi datté du 6. & qui auroit pu profiter de la découverte

Pag. 138.

* M. Driot Procureur fiſcal de la Juſtice temporelle de l'égliſe de Beauvais.

du Pere Lobineau, luy donne auſſi pour datte le 13.

Il ſeroit inutile de faire ici une plus longue énumération des mépriſes faites par nos Hiſtoriens, en parlant de ce mariage. Je ne puis cependant me diſpenſer de dire un mot de Philippe de Comines, qui eſt tombé dans une autre erreur. Il ſemble vouloir douter que ce mariage ait eſté légitimement contracté, & que c'eſt à cette prétendue contravention aux Loix de l'Egliſe, qu'il faut attribuer le défaut de ſucceſſeurs provenus de ce mariage.

Si leſdits mariages (d'Anne de Bretagne & de Marguerite d'Autriche) *furent ainſi changez ſelon l'Ordonnance de l'Egliſe, ou non; je m'en rapporte à ce qui en eſt. Mais pluſieurs Docteurs en Theologie m'ont dit que non, & pluſieurs m'ont dit que ouy. Mais quelque choſe qu'il en ſoit, toutes les Dames* (Anne de Bretagne, Marguerite d'Autriche, & Blanche Sforce femme de Maximilien Roy des Romains) *ont eu quelque malheur en leurs enfans. La noſtre a eu trois fils de rang, & en quatre années. L'un a veſcu près de trois ans & puis mourut, & les deux autres ſont auſſi decedez. Madame Marguerite d'Autriche*, &c. *Tome II. de l'édit. de 1723. pag. 18.*

Si Comines eût ſçû les précautions qui avoient eſté priſes en cette occaſion, pour ſe conformer aux uſages de l'Egliſe, s'il avoit eſté inſtruit des premières & ſecondes diſpenſes obtenues pour donner la validité néceſſaire à ce mariage, il ſe ſeroit exprimé autrement, & n'auroit point attribué des accidents naturels, à un prétendu défaut de formalité qui n'exiſtoit point. Cette alliance eſtoit ſouhaitée par tous les gens de bien, & terminoit des guerres qui ruinoient la Bretagne: *Ut finem imponeretis guerris quæ inter vos aliquandiu viguerant in Ducatu Britanniæ, in quibus agrorum depopulationes, caſtrorum & locorum everſiones, bonorum deprædationes, hominum captivationes, cædes & membrorum mutilationes, ac alia quamplurima mala quæ in bellis fieri ſolent commiſſa fuerant & committebantur in dies, ſuaſione Procerum Regni & Ducatus prædictorum invicem matrimonium contraxiſtis, illudque carnali copula conſummaſtis.* C'eſt ainſi que s'exprime Innocent VIII. dans ſes ſecondes diſpenſes.

On eſtoit ſi perſuadé aux deux Cours de France & de Bretagne, de la convenance de cette alliance, qu'il fut expreſſément ſtipulé par un article du contract, qu'en cas que le Roy décédât avant ladite Dame Anne, ſans aucuns hoirs nez dudit mariage, il luy céde tous les droits qu'il avoit ſur le Duché, *à condition toutesfois & pour éviter les inconveniens des guerres & autres ſiniſtres fortunes vrayſemblablement à enſuir entre ledit pais, que ladite Dame ne convolera à autres nopces, fors avec le Roy futur s'il luy plaiſt & faire ſe peut, ou autre plus prochain preſumptif futur ſucceſſeur de la Couronne*, &c.

Cette clauſe eut ſon exécution après la mort de Charles VIII.

ME'MOIRE

MÉMOIRE

Sur l'attentat commis par une partie des Chevaliers de Malte, contre le Grand-Maître de la Cassiére.

Par M. SECOUSSE.

[a] JEAN L'EVESQUE DE LA CASSIÉRE de la Langue d'Auvergne, fut élû Grand-Maître de l'Ordre de Malte en 1572. 10. Décemb. 1737.

La plus grande partie des Chevaliers de cet Ordre, se soûleva contre luy en 1581. Il fut dépoſé & mis en priſon, & l'on élut pour gouverner l'Ordre, un Chevalier à qui on donna le titre de *Lieutenant du Magiſtère*. Le Grand-Maître se pourvut devant le Pape Supérieur souverain de l'Ordre. Henry III. jugea que l'attentat commis contre la Cassiére qui estoit né son sujet, intéressoit l'honneur de la France; & il ordonna à Messire Paul de Foix, mort Archevêque de Toulouse, qui estoit alors son Ambassadeur à Rome, de solliciter vivement en faveur du Grand-Maître. L'on trouve dans les dépêches de M. de Foix, qui ont esté imprimées *, un très-grand détail sur cette affaire, qui fut la plus longue & une des plus importantes de celles qu'il eut à négocier pendant le cours de son Ambassade.

* A Paris, 1628. in-4.°

Ceux qui avant M. l'Abbé de Vertot, ont écrit l'histoire de l'Ordre de Malte, n'ont point parlé de cet événement, parce qu'ils l'ont tous, comme de concert, terminée à l'époque fameuse de la levée du siége que les Turcs mirent devant Malte en 1565. sous le Magistère de Parisot de la Valette. M. l'Abbé de Vertot a fini la sienne à la mort de ce Grand-Maître, arrivée quatre ans après, en 1569. Il s'est contenté d'y ajoûter des Annales de l'Ordre, qui vont jusqu'en 1725, & dans lesquelles * il a rendu compte de la révolte excitée contre la Cassiére, avec plus d'étendue, & peut-estre avec moins

* *Page 105.*

[a] Histoire de Malte par M. l'Abbé de Vertot, in-4.° tom. 4. p. 109.

de ſimplicité dans le ſtile, que ne ſembloit demander le titre d'*Annales ſommaires,* qu'il a donné à cette partie de ſon ouvrage. Cependant ce qu'il dit de ce fait, ne ſuffit point pour en donner une juſte idée; & d'ailleurs il n'a point parlé des ſuites qu'eut cette affaire après la mort de la Caſſiére, qui ne vit point la fin du procès auquel elle donna lieu, & qui fut terminé par un Jugement ſolemnel du Pape.

L'on peut faire le même reproche à M. de Thou, qui a donné place à cet événement dans le livre 74. de ſon hiſtoire. Le récit qu'il en a fait, n'eſt pas fort étendu; & il m'a paru qu'il n'eſtoit pas exempt de fautes.

Ainſi l'on peut dire que ce fait important, qui fait également partie de l'Hiſtoire de l'Ordre de Malte & de celle de France, n'eſt pas encore parfaitement connu; & je me ſuis déterminé d'autant plus volontiers à en raſſembler les circonſtances qui ſe trouvent éparſes dans les lettres de M. de Foix, que peut-eſtre ceux qui entreprendroient dans la ſuite d'écrire cet événement, ne s'aviſeroient pas de les aller chercher dans ces dépêches, où le hazard ſeul me les a fait rencontrer.

Lorsque Jean l'Eveſque de la Caſſiére fut élû Grand-Maître de l'Ordre de Malte [a], il avoit près de 70. ans [b]. Sa valeur, les ſervices qu'il avoit rendus à l'Ordre, ſa piété & ſa prudence, l'élevérent à cette dignité. Cependant ſon gouvernement ne fut point tranquille. * Il joignoit à de grandes vertus des défauts conſidérables qui furent en partie cauſe de ſes malheurs. Il eſtoit *opiniâtre, aigre & violent;* & dans les emportements de ſa colére, il luy échappoit quelquefois des paroles injurieuſes contre les Chevaliers les plus diſtinguez dans l'Ordre. Son humeur intraitable irrita les eſprits, & il ſe forma contre luy un parti puiſſant qui faiſoit ſouvent des plaintes de ſa conduite. On conſpira plus d'une fois contre luy; * & en 1580. on découvrit un complot formé par trois *Familiars*

* *Paul de Foix, pag. 188. & 400.*

* *Voy. ibid. pp. 110. 113. & 116.*

[a] Lorſqu'il mourut au mois de Décembre 1581. il avoit ſoixante-dix-huit ans. Voyez ſon Epitaphe qui eſt rapportée cy-deſſous.

[b] *Thuani hiſt. lib. 74. tom. 4. edit. Londin. pag. 39. numero xxi.* Traduct. Franc. tom. 8. p. 560. Hiſtoire de Malte par M. l'Abbé de Vertot, tom. 4. pag. 116.

de l'Inquiſition, pour l'empoiſonner. Ils furent arrêtez, & ils chargérent comme leurs complices, pluſieurs Chevaliers; & ſur-tout Petrucci Inquiſiteur à Malte.

Cette conſpiration fut ſuivie peu de temps après de la révolte ouverte de la plus grande partie des Chevaliers contre le Grand-Maître. Elle éclata en 1581.

* Elle fut principalement fomentée par les intrigues des Eſpagnols; & * M. de Thou prétend que ce fut une des premiéres opérations du projet qu'ils avoient formé de ruiner la France; & que dès ce temps-là, l'on commençoit à voir dans l'Italie & dans des pays encore plus éloignez, quelques étincelles du feu qu'ils allumérent dans ce royaume après la * mort du Duc d'Anjou frere de Henry III.

* *Trad. Franç. p. 560.* * *Voy. auſſi P. de Foix, p. 170.*

* En 1584.

* Quelques-uns prétendent qu'ils attirérent les Chevaliers de la Langue Allemande dans leur faction; mais il eſt certain que les Italiens conſpirérent avec les Eſpagnols, & que ces * derniers eurent l'habileté de diviſer les François, & d'en faire entrer une partie dans leur complot.

* *Hiſt. de Malte, page 117.*

* *Voy. Paul de Foix, p. 87.*

* Mathurin Leſcut de Romegas Chevalier François, avoit une grande conſidération dans l'Ordre, & par ſa valeur & par les places importantes qu'il rempliſſoit. Il eſtoit Prieur de Toulouſe & d'Irlande; & il avoit eſté fait Général des galéres en 1575. C'eſtoit un grand homme de mer, & il avoit rendu ſon nom terrible dans celle du Levant; mais il eſtoit dévoré d'ambition; brave à la vérité, & heureux dans ſes courſes; mais féroce, & cruel à l'égard des ennemis. Les Eſpagnols corrompirent Romegas en le flatant de l'eſpérance de parvenir à la Grande Maîtriſe. Leur intention n'eſtoit pas de contribuer à ſon élévation. Quel avantage auroient-ils trouvé à dépouiller un François de cette dignité, pour en revêtir une autre perſonne de la même nation! Le deſſein des Eſpagnols, qui eſtoient très-unis, eſtoit de ſemer la diviſion entre les Chevaliers François, & d'en profiter pour s'emparer du Gouvernement. Romegas aveuglé par ſon ambition, ſervoit les vûes ſecretes de la politique Eſpagnole, ſans les pénétrer.

* *De Thou, Trad. Fr. ibid. Hiſt. de Malte. pp. 110. 115.*

* Quoyqu'il fût le véritable Chef de la conjuration, il ne ſe

* *Ib. p. 118.*

déclara pas cependant ouvertement contre le Grand-Maître, & il ſembloit en apparence ſe prêter ſeulement au ſentiment du plus grand nombre. Quatre Chevaliers de concert avec luy, agirent à découvert contre la Caſſiére, & ſe mirent à la tête de la cabale. Le premier eſtoit Creſſin qu'il avoit fait Prieur de l'Egliſe. Cet ingrat eſtoit le plus cruel ennemi de ſon bienfaicteur. Le Bailli Rivalte eſtoit le ſecond. Après la mort de la Valette, il avoit brigué la Grande Maîtriſe. Monte prédéceſſeur de la Caſſiére, luy avoit eſté préféré. Il eſpéroit qu'il ſeroit plus heureux, ſi celuy-ci eſtoit dépoſé. Le troiſiéme eſtoit du Cro Grand-Croix. Maillo [a] Sacquenville, François, créature & confident de Romegas, eſtoit le quatriéme.

Différentes raiſons avoient irrité les eſprits des factieux contre le Grand-Maître. Il avoit défendu aux Chevaliers des différentes Langues, de ſe partialiſer en faveur des Souverains dont ils eſtoient nez ſujets. Il avoit eu intention de réprimer par cette défenſe, l'orgueil & l'ambition des Eſpagnols, qui, fiers de la puiſſance à laquelle Charles-Quint avoit élevé la Maiſon d'Autriche, vouloient que tout l'Ordre entier pliât ſous elle.

* *Voy. auſſi P. de Foix, p. 87.*

* En ſecond lieu, la Caſſiére avoit chaſſé les Courtiſanes du bourg & de la Cité de la Valette, & il leur avoit ordonné de ſe retirer dans des villages éloignez de la réſidence du Couvent, ou de ſortir de l'Iſle. Il eſt croyable, ajoûte M. de Foix, *que les vieux Chevaliers ſe ſont ſervis de cette occaſion pour irriter les jeunes contre le Grand-Maître.*

† *Voyez ibid.*

† Enfin, quelques Grands-Croix qui aſpiroient à la Grande Maîtriſe, voyant que la Caſſiére, quoyque très-âgé, jouiſſoit d'une parfaite ſanté, & craignant de ne luy point ſurvivre, réſolurent de faire vaquer ſa dignité, en le dépoſant.

* *Paul de Foix, ibid. & pp. 90. & 400.*

* Peu de temps avant la révolte, le Grand-Maître *qui eſtoit bon François*, & qui ſans s'écarter des régles de la juſtice, protégeoit ceux de ſa Nation, avoit ſoûtenu les droits & les

[a] M. de Foix page 85. qui le nomme Sacconville, dit qu'il eſtoit du pays de Normandie.

priviléges des Chevaliers de la Langue d'Auvergne, & du Mareſchal de l'Ordre qui eſtoit de cette Langue, dans un différend qu'ils avoient eu pour le mot du guet, avec les Chevaliers Italiens & les Eſpagnols; & M. de Foix jugeoit que ceux-ci avoient voulu ſe venger de luy. * Ce qui le confirmoit dans cette opinion, c'eſt que Marc Antonio Colonna Vice-Roy de Sicile, avoit envoyé depuis [a] peu à Malte, Pompéo Colonna avec trois galéres qui devoient eſtre ſuivies de cinq autres, ſoit pour ſoûtenir les Chevaliers Eſpagnols, ſoit, comme le publioient ceux de leur parti, pour mettre l'iſle à couvert des inſultes de l'armée des Turcs, qui eſtoit en Barbarie; & peut-eſtre le Vice-Roy avoit-il en même temps ces deux vûes différentes.

* Pag. 85.

* Les Eſpagnols ayant pris toutes les meſures néceſſaires pour faire réuſſir leur projet, les factieux tiennent une aſſemblée tumultueuſe, dans laquelle ils ſe plaignent du gouvernement du Grand-Maître. Ils luy reprochent de diſſiper le ſacré patrimoine de la Religion, de négliger les affaires de l'Ordre, de ne point remplir les magaſins de Malte, & de ne point mettre cette Iſle en état de défenſe contre les entrepriſes des Turcs & des Corſaires de Barbarie. [b] Ils portent la calomnie & l'impudence juſqu'à l'accuſer d'avoir des intelligences ſecretes avec les ennemis du nom chrétien. Ils ajoûtoient qu'il eſtoit aiſé de juger par toute ſa conduite, que ſa vieilleſſe le mettoit hors d'état de gouverner & qu'en effet il dormoit toûjours dans les Conſeils.

* De Thou Trad. Fr. page 560. Hiſt. de Malte, p. 118.

Le réſultat de cette aſſemblée ſéditieuſe, fut d'envoyer des Députez au Grand-Maître pour luy propoſer de ſe nommer un Lieutenant, ſur lequel il pût ſe décharger des affaires du gouvernement, dont ſa vieilleſſe ne luy permettoit plus de ſoûtenir le poids. La Caſſiére ayant rejetté cette propoſition *, il ſe tint le 6. de Juillet une ſeconde aſſemblée chez Creſſin

* Idem, p. 86.

[a] Il eſt dit à la page 127. des Lettres de M. de Foix, que Pompéo Colonna n'arriva à Malte qu'après la révolte.

[b] Il paroît par le diſcours que la Caſſiére prononça dans la ſuite devant le Pape, & dont on rendra compte plus bas, qu'on l'attaquoit auſſi du côté des mœurs.

Prieur de l'Egliſe *. Un Chevalier Siennois y porta la fureur juſqu'à crier que ſi on ne leur donnoit un Grand-Maître, il falloit tuer tous les Grands-Croix. On n'eut égard ni à ſes cris ni à ſes menaces, & l'on ſe contenta d'élire Romegas pour Lieutenant du Magiſtère. La faction Eſpagnole crut devoir préférer Romegas à un Chevalier de leur nation, pour attacher encore plus étroitement les François à leur parti.

* *Hiſt. de Mal. p. 171.*

* Cette délibération du Conſeil fut ſignée par le Vice-chancelier de l'Ordre. * On y inſera contre la vérité, que la délibération avoit eſté faite du commun * conſentement de toutes les Langues, dont tous les Procureurs avoient eſté entendus; car il y en avoit parmi eux qui n'avoient point eu de procuration à cet effet; & entre ceux qui en eſtoient munis, il s'en trouva qui s'oppoſérent à la délibération. Cet acte portoit que l'extrême vieilleſſe & la * *décrépitude* du Grand-Maître, avoient obligé l'Ordre de créer un Lieutenant; mais M. de Foix écrivit au Roy, en luy envoyant cette délibération, qu'il entendoit dire que la Caſſiére jouiſſoit d'une parfaite ſanté, qu'il avoit conſervé toute la force de ſon eſprit, & qu'il avoit encore aſſez de vigueur pour faire tous les jours le tour de la ville à pied.

* *Ibid. p. 89.*

* *Voy. ibid. p. 93.*

* *Voy. Paul de Foix, p. 170.*

* *Id. pag. 86.*

* L'acte de la délibération ne contenoit qu'une ſimple création d'un Lieutenant; mais l'intention des Conjurez eſtoit de dépoſer le Grand-Maître & de le priver de ſa dignité, en luy donnant un Lieutenant; & ils ne le diſſimuloient pas; car dans une lettre qu'écrivit le Vice-chancelier à M. de Foix, il luy marquoit que la Caſſiére avoit eſté *ſupprimé de ſon Magiſtère;* ce ſont les propres termes de ſa lettre [a].

* *Id. p. 88.*

* Le 8. de Juillet, deux jours après la premiére Aſſemblée, il s'en tint une ſeconde dans laquelle il fut ordonné que pour mettre en ſûreté la perſonne du Grand-Maître, il ſeroit conſtitué priſonnier dans un Fort nommé le Château S.t Ange, & qu'il y ſeroit gardé par des Chevaliers & par des ſoldats

* *Id. pp. 86, 89.*

[a] Il y a apparence que l'on fit faire de nouveaux Sceaux. Car on verra plus bas que lorſque Verdal fut élû Grand-Maître après la mort de la Caſſiére, il fit refaire les Sceaux à la maniére accoûtumée, *Voyez Paul de Foix, p. 283.*

ſoudoyez. L'intention des Factieux, en arrêtant la Caſſiére, eſtoit de le mettre hors d'état d'implorer la protection des Souverains & de demander juſtice au Pape.

En vertu de ce décret, les Conjurez vont au Palais du Grand-Maître, & ſe ſaiſiſſent de ſa perſonne. Il les reçut avec un viſage intrépide; & malgré les menaces par leſquelles ils tâchoient de luy inſpirer de la terreur, il ne fit rien qui fût indigne de ſon rang & de ſa dignité. Il leur reprocha même en face leur révolte & leur perfidie. On le mit dans une chaiſe découverte qui eſtoit environnée de ſoldats, & on le conduiſit comme un criminel au Château de S.t Ange. On remarqua, ajoûte M. l'Abbé de Vertot, que pendant le chemin de la Cité de la Vallette à ce Château, il eut à eſſuyer les cris & les outrages de pluſieurs jeunes Chevaliers, & de ces infames créatures qu'il avoit éloignées, qui l'inſultoient, & qui luy faiſoient des reproches ſanglants; reproches qui devant des Juges éclairez, faiſoient ſon éloge & tournoient à ſa gloire.

* Deux jours après l'empriſonnement du Grand-Maître, [a] Chabrillan Bailli de Manoſque, rentra dans le port de Malte avec les Galéres de l'Ordre, dont il eſtoit Général. Dès qu'il eut eſté informé de ce qui s'eſtoit paſſé, il demanda permiſſion de voir le Grand-Maître. On n'oſa pas la luy refuſer. Il alla au Château S.t Ange; & il offrit à la Caſſiére de le rétablir dans ſa dignité, & de le ramener dans ſon Palais, à la tête d'une troupe de deux cens hommes, compoſée des ſoldats qui eſtoient ſur ſes Galéres, d'un grand nombre de Chevaliers, & de pluſieurs gens de bien de l'Iſle, qui eſtoient indignez de l'attentat des ſéditieux. Mais ce généreux vieillard luy répondit avec ſageſſe, qu'il attendoit ſon rétabliſſement de l'autorité du Souverain Pontife; & qu'il aimoit mieux finir ſes jours dans une priſon, que d'acheter ſa liberté au prix du ſang des Chevaliers qu'il regardoit toûjours comme ſes enfants.

* *Hiſt. de Malte, pp. 120. & 123.*

Auſſi-tôt après l'empriſonnement du Grand-Maître, les révoltez envoyérent à Rome trois Ambaſſadeurs pour rendre compte au Pape de ce qu'ils avoient fait, & pour luy demander

[a] M. de Foix, pages 249. & 267. le nomme Chambrillan.

ſon approbation. Romegas fit mettre [a] Sacquenville ſon confident à la tête de cette Ambaſſade. * Sacquenville eſtoit auſſi chargé de deux lettres pour M. de Foix; l'une ſignée au nom de l'Ordre par le Vice-chancelier, & l'autre écrite par Romegas.

* *Voy. Paul de Foix, pp. 85. 86. 89.*

Quoyque le Grand-Maître fût enfermé dans une étroite priſon, il trouva cependant le moyen d'envoyer à Rome les Chevaliers de Blot-Viviers, Pierre Roux de Beauvais, Dom François de Guzman & Ange Pelleggrini. * M. de Foix ne parle que de deux Chevaliers qui furent dépêchez par le Grand-Maître, dont l'un nommé Savajac de la Langue d'Auvergne, devoit aller trouver le Roy de France; [b] & l'autre nommé D. François de Guzman, Eſpagnol, devoit ſe rendre à la Cour de Madrid. Ces Députez apportérent auſſi à M. de Foix, * deux lettres datées du 22. de Juillet; l'une du Grand-Maître, & l'autre des Chevaliers de la Langue d'Auvergne.

* *Page 86.*

* *Id. pag. 87.*

* Dès le 24. de ce mois, on avoit appris à Rome ce qui s'eſtoit paſſé à Malte; & cette nouvelle diviſa & échauffa tellement les eſprits des Chevaliers qui y eſtoient, que le 30. de Juillet, dans la grande Place de Saint Pierre, & à la vûe de la garde du Pape, le Chevalier Boſio, Piémontois, qui avoit eſté Sécrétaire du Grand-Maître de la Valette, & qui eſtoit alors Receveur de l'Ordre, tua le Chevalier D. Franceſco Guimarra, frere du Vice-roy de Calabre, qui luy faiſoit des reproches de ce qu'il prenoit le parti du Grand-Maître. Boſio trouva le moyen de ſe ſauver, & ne put eſtre arrêté.

* *Id. pp. 84. 90.*

* Le Pape ayant eſté informé de la dépoſition & de l'empriſonnement du Grand-Maître, marqua beaucoup d'indignation contre les auteurs de cet attentat, * & le 31. de Juillet, il établit une Congrégation de Cardinaux, pour prendre connoiſſance de cette affaire. * Il choiſit auſſi les Cardinaux Sancta-Croce, Albano & Maphéo, pour délibérer avec eux en particulier ſur le parti qu'il devoit prendre.

* *Id. pp. 84. 85.*

* *Id. page 89.*

* *Id. pag. 92.*

[a] M. de Foix, page 85. dit qu'il fut ſeul député par les Factieux.

[b] M. de Foix dit dans ſes Lettres, p. 136. que les deux Partis envoyérent des Députez au Roy de France.

Il fut

* Il fut réſolu dans la Congrégation, que le Pape envoveroit à Malte *[Gaſpard] [a] Viſcomti Gentilhomme Milanois, & Auditeur de Rote.

* *Idem, p. 89, 92.*

* L'inſtruction donnée à Viſcomti, ne portoit point d'ordres précis auſquels il fût obligé de ſe conformer. Elle contenoit différents plans de conduite, entre leſquels il avoit la liberté de choiſir celuy qui luy paroîtroit le plus convenable, eu égard à la diſpoſition des eſprits. Il devoit d'abord remettre le Grand-Maître en liberté, & le rétablir enſuite dans ſa dignité *, ſuppoſé qu'il crût pouvoir le faire ſans exciter une ſédition. Pour la prévenir, il avoit ordre de dire aux révoltez, que le Pape avoit intention de leur rendre juſtice ſur les plaintes qu'ils faiſoient contre le Grand-Maître, & même de le mander à Rome, ſi cela eſtoit néceſſaire. Viſcomti devoit enſuite faire des informations ſur tout ce qui s'eſtoit paſſé, & les envoyer à Rome. Mais s'il prévoyoit que le rétabliſſement de la Caſſiére dans toute l'étendue de ſa puiſſance, pût donner lieu à de nouveaux troubles, il avoit ordre de luy enjoindre de l'aſſocier au gouvernement, & de ne décider aucune affaire ſans ſon avis. Si Viſcomti jugeoit que cette mortification donnée au Grand-Maître, ne ſuffiſoit pas encore pour adoucir les eſprits, dans ce cas il luy eſtoit ordonné de citer les révoltez pour comparoître en perſonne devant le Pape ; & de dire à la Caſſiére que Sa Sainteté ayant égard aux inſtances qu'il luy avoit faites dans pluſieurs lettres, pour obtenir la permiſſion de venir à Rome, trouvoit bon qu'il s'y rendît. Pendant ſon abſence, Viſcomti devoit avec le Conſeil de l'Ordre, gouverner les affaires au nom du Pape. *Voilà*, ajoûte M. de Foix,

* *Voy. de Thou, Trad. Fr. pag. 561.*

* *Paul de Foix, p. 146.*

* *Voy. Paul de Foix, p. 182.*

[a] Le choix de Viſcomti ne pouvoit eſtre que très-agréable à la Cour de France. Sa famille, tant du côté paternel que du maternel, avoit eſté fort attachée aux intérêts de cette Couronne. Son pere avoit commandé pendant dix-huit ans, une Compagnie de cinquante hommes d'armes dans les troupes de François I.er & ſa mere eſtoit petite-fille de Jean-Jacques *Trivucle [Trivulce]* qui avoit commandé les armées Françoiſes en Italie. *Paul de Foix, pag. 398.*

Viſcomti qui dans une viſite qu'il rendit à M. de Foix, luy apprit tout ce détail, auroit pu ajoûter que Jean-Jacques Trivulce avoit eſté Mareſchal de France. Il fut élevé à cette dignité en 1500. *Voy. l'Hiſt. Généal. de la Maiſon de France, tom. 7. p. 115.*

ce que j'ay entendu de l'inſtruction donnée au ſieur Viſcomti[a].

* *Voy. Paul de Foix, p. 141.*

* La préſence du Miniſtre du Pape, eſtoit le ſeul moyen qui pût faire ceſſer les troubles qui augmentoient tous les jours à Malte. La Caſſiére, dans une lettre qu'il écrivit à M. de Foix, le 2. d'Août, luy manda que le Conſeil de l'Ordre employoit les menaces, les injuſtices & les cruautez, pour détacher de ſon parti ceux qui s'eſtoient déclarez pour luy; que l'on procédoit contr'eux pour les priver de l'habit de la religion; & qu'il eſtoit à craindre qu'il n'arrivât un grand ſcandale, ſi Sa Sainteté n'y pourvoyoit au plûtôt, en envoyant quelqu'un pour gouverner en ſa place, en cas qu'elle luy accordât la permiſſion qu'il luy avoit demandée de venir luy baiſer les pieds*. Par une autre lettre qu'il écrivit à M. de Foix, le premier de Septembre, il luy manda que les affaires eſtoient toûjours dans un *fort mauvais état* à Malte.

* *Id. p. 150.*

* *Id. p. 108.*

* Le 16. d'Août, Viſcomti partit pour ſe rendre à Malte.

[a] Dès que Viſcomti eut eſté nommé Nonce à Malte, M. de Foix s'empreſſa d'en informer le Roy, & de luy mander ce qu'il avoit pu apprendre du contenu de ſes inſtructions. Elles portent, écrivit-il au Roy, que lorſqu'il ſeroit arrivé à Malte, il remettroit le Grand-Maître en liberté, & qu'il le rétabliroit dans ſa dignité; qu'il citeroit Romegas & ſes complices à comparoître en perſonne devant le Pape, qu'il ordonneroit auſſi à la Caſſiére de ſe rendre à Rome; & que pendant ſon abſence, il prendroit ſoin conjointement avec le Conſeil, des affaires du Gouvernement. Le Pape eſtoit reſolu, en cas que les Séditieux refuſaſſent d'obéir à ſes ordres, de procéder contr'eux par des Cenſures Eccleſiaſtiques, & par la ſaiſie de leurs Prieurez & de leurs Commanderies, qu'il prieroit tous les Princes chrétiens de faire faire dans leurs E'tats.

Viſcomti fut auſſi chargé de prier le Vice-Roy de Sicile de la part du Pape, d'ordonner à Pompeo Colonna de favoriſer l'exécution des ordres de Sa Sainteté, avec toutes les forces qui eſtoient ſur les Galéres qu'il avoit conduites depuis peu à Malte. Mais dans la ſuite M. de Foix ayant eſté mieux inſtruit de ce que contenoient les inſtructions de Viſcomti, il le manda au Roy par une nouvelle dépêche dont je viens de rendre compte.

M. de Thou *[p. 40. edit. Lond.]* dit que le Grand-Maître, après avoir fait ſes proteſtations contre la violence qui luy avoit eſté faite, *Pontificem de injuriâ appellaverat*, & qu'il écrivit au Pape pour le prier de le citer à Rome. On a traduit *[p. 561.]* ces mots Latins par ceux-ci; *que le Grand-Maître en avoit appellé au Pape.* Je ne ſçais s'il falloit prendre le mot *appellaverat* à la rigueur, & s'il ne ſignifie pas ſeulement ici, que la Caſſiére *porta ſes plaintes au Pape.* Car M. de Foix ni M. de Vertot ne diſent pas que le Grand-Maître ait interjetté un appel en forme au Tribunal du Pape.

Les Chevaliers que les factieux avoient envoyez à Rome, comptoient faire ce voyage avec luy; mais le Cardinal Como leur ordonna de la part du Pape de reſter à Rome.

* Vers le même temps, ces Chevaliers préſentérent au Pape & à un grand nombre de Cardinaux, différents écrits contre le Grand-Maître. Le premier eſtoit une requête préſentée par les Langues au Conſeil d'Etat de l'Ordre. Ils y joignirent un mémoire qui contenoit [a] en cinquante-trois articles, le récit de différentes affaires dans leſquelles ils prétendoient que la Caſſiére avoit déſobéi au Saint Siége, & exercé des violences contre les Miniſtres de Sa Sainteté, à qui ils donnérent un autre mémoire en particulier. *Ils ſe cachérent* de M. de Foix pour préſenter ces mémoires. * *Voy. Paul de Foix, pp. 109. 126. 127.*

Le Grand-Maître de ſon côté envoya au Pape & aux principaux Cardinaux, une relation de tout ce qui avoit eſté fait à Malte contre luy, & un mémoire pour ſa défenſe.

* Dans le moment même que l'on apprit à Rome ce qui s'eſtoit paſſé à Malte, M. de Foix en donna avis au Roy. Il luy envoya dans la ſuite les copies de tous les actes qui regardoient cette affaire, & de toutes les lettres qui luy avoient eſté écrites par les perſonnes engagées dans les deux partis. * *Id. p. 84.*

Le Roy regarda comme une injure faite à la France, la violence qui avoit eſté exercée contre la Caſſiére qui eſtoit François. * Henry III. dit M. de Thou, ſentit bien que c'eſtoient les Eſpagnols qui avoient pouſſé Romégas à commettre cet attentat; & ce Prince qui eſtoit inſenſible aux maux qui déſoloient ſon Royaume, voulut remédier à ceux de l'Ordre de Malte. * *Trad. Fr. p. 561.*

Il envoya à Rome Aimar de Chaſte [b] Commandeur de cet

[a] A la page 109. M. de Foix dit qu'il n'y en avoit que quarante-ſept.

[b] M. de Foix, p. 144. le nomme le Commandeur de Chattes. M. de Vertot, page 121. ſe contente de dire que le Roy envoya au Grand-Maître un Chevalier, pour l'aſſûrer qu'il employeroit toutes ſes forces pour réduire les mutins dans leur devoir.

Le Commandeur de Chaſte ſe nommoit Aymar de Clermont de Chaſte, de la Maiſon de Clermont en Dauphiné. En 1589. il remit à Henry IV. la ville de Dieppe dont il eſtoit Gouverneur. Il mourut en 1603. *Voyez l'Hiſtoire Généalog. de la Maiſon de France, tom. 8. page 931. n.° XII. art. 4.*

Ordre. Il devoit paſſer enſuite à Malte, pour aſſûrer le Grand-Maître* que le Roy employeroit toutes ſes forces pour réduire les mutins dans leur devoir. De Chaſte eſtoit très-proche parent de [a] Joyeuſe. C'eſtoit un homme d'une fidélité reconnue, & très-zélé pour la gloire du nom François.

* *Voy. Hiſt. de Malte, p. 121.*

* Le Roy par ſes lettres du 21. & du 29. d'Août, envoya ſes ordres ſur cette affaire à ſon Ambaſſadeur à Rome; & ce Miniſtre ayant eu audience du Pape le 13. de Septembre, il luy dit que le Roy avoit reſſenti d'autant plus vivement l'injure qui avoit eſté faite au Grand-Maître de Malte, qu'il eſtoit né ſon ſujet; qu'elle avoit pour principe le zéle avec lequel il avoit défendu les droits & les priviléges des autres François de cet Ordre; que tous les Princes devoient employer leurs forces pour la punition de cet attentat, & pour la conſervation d'un Ordre important à la Chrétienté; mais que le Roy luy devoit une protection particuliére, parce qu'il avoit eſté fondé par ſes prédéceſſeurs, & qu'il tiroit plus de biens de la France que de tous les autres Etats; & que Sa Majeſté par une lettre qu'il avoit écrite à Sa Sainteté, & qu'il luy préſenta de ſa part, luy marquoit combien cette affaire l'intéreſſoit vivement. M. de Foix ajoûta que le Roy luy ordonnoit de témoigner à Sa Sainteté la ſatisfaction qu'il avoit eûe d'apprendre qu'elle avoit pris la réſolution de punir ſévérement les ſéditieux; qu'ils ne pouvoient pas eſtre traitez avec trop de rigueur; mais qu'il paroiſſoit au Roy, que c'eſtoit confondre l'innocent avec le coupable, que de mander en même temps à Rome, le Grand-Maître & ceux qui s'eſtoient révoltez contre luy; & que c'eſtoit en uſer trop rigoureuſement avec la Caſſiére, que de l'expoſer dans un âge avancé aux fatigues d'un voyage long & pénible, & de le priver en le faiſant ſortir de Malte, de l'exercice de ſa Dignité dont il avoit eſté

* *Paul de Foix, p. 129.*

[a] La mere du Commandeur de Chaſte, eſtoit Paule de Joyeuſe fille de Jean de Joyeuſe, grand-pere d'Anne de Joyeuſe favori du Roy. Il avoit eſté fait depuis peu Duc & Pair, par des Lettres du mois d'Août 1581. Le 24. de Septembre ſuivant, il épouſa Marguerite de Lorraine, ſœur puiſnée de la Reine Louiſe femme de Henry III. *Voy. l'Hiſtoire Généalog. de la Maiſon de France, tom. 3. pp. 801. 838. & 840.*

dépouillé par violence, & dans laquelle ſon honneur demandoit qu'il fût entiérement rétabli : que le Roy ſupplioit donc Sa Sainteté de diſpenſer le Grand-Maître de ce voyage, & de ſe contenter de luy enjoindre d'envoyer à Rome des députez pour défendre ſa cauſe ; que ſi Sa Sainteté jugeoit ne pouvoir décider ce procès, que lorſque toutes les parties auroient comparu en perſonne devant luy, le Roy eſtoit d'avis que Sa Sainteté, au lieu de donner un jugement en forme, aſſoupît cette affaire, & la terminât à l'amiable, en rétabliſſant le Grand-Maître dans ſa Dignité, en pardonnant aux coupables, & en ordonnant à tous les Chevaliers d'oublier ce qui s'eſtoit paſſé, de ſe réunir les uns avec les autres, & de vivre dans la ſuite en paix, en rendant à leur Chef l'obéiſſance qu'ils luy avoient vouée ; qu'il ſeroit peut-eſtre avantageux pour l'Ordre, d'arrêter par cette voye le cours de cette affaire ; que ſi elle traînoit en longueur, les ſentiments d'animoſité & de haine, auroient le temps de jetter de ſi profondes racines dans les eſprits, qu'il ne ſeroit plus poſſible de les en arracher ; qu'un jugement en forme, quelque juſte, quelqu'équitable qu'il fût, pourroit entretenir des diviſions qui entraîneroient enfin la ruine totale d'un Ordre utile & néceſſaire à la Chrétienté ; & qu'enfin, pendant l'abſence du Grand-Maître, & des plus anciens & des plus expérimentez Chevaliers, Malte ſeroit en quelque ſorte abandonnée, & expoſée à chaque inſtant aux attaques de l'armée Navale des Turcs, qui eſtoit préſentement en Barbarie ; qu'au reſte, ſi le Grand-Maître n'eſtoit plus en état de porter ſeul tout le poids des affaires, il pourroit choiſir dans le Conſeil un Lieutenant qui le ſoulageroit, ſuivant ce qui s'eſtoit pratiqué dans des occaſions ſemblables. M. de Foix finit en diſant au Pape, que quelque réſolution qu'il prît dans cette affaire, le Roy luy offroit toutes ſes forces pour en aſſûrer l'exécution, parce qu'il eſtoit ſûr qu'elle ſeroit & très-prudente & très-équitable.

M. de Foix ajoûte dans ſa lettre au Roy, que le Pape qui eſtoit toûjours très-court dans ſes réponſes, le fut encore plus qu'à ſon ordinaire ; peut-eſtre parce qu'il n'avoit pas encore

pris de parti. Le Pape répondit donc en peu de mots à M. de Foix, qu'il n'eſtoit pas aſſez inſtruit du fond de l'affaire pour en bien juger; qu'il auroit toûjours en *recommandation* l'innocence du Grand-Maître, & que ſon intention eſtoit de luy faire juſtice; & que lorſqu'il s'agiroit de prendre une réſolution, il auroit tous les égards poſſibles aux conſeils & aux avis que le Roy luy faiſoit donner. Ainſi M. de Foix ſortit de l'Audience, ſans avoir pu pénétrer ſi le Pape avoit réſolu de faire venir le Grand-Maître à Rome.

* *Paul de Foix, p. 141.*

* Ce Miniſtre alla voir pluſieurs Cardinaux pour les ſolliciter ſur cette affaire; & il apprit de l'un d'eux, que ſi le Pape ſe déterminoit à mander la Caſſiére à Rome, c'eſtoit parce que celuy-ci l'en avoit inſtamment prié par ſes lettres*. Un autre Cardinal luy dit que comme il n'y avoit pas d'apparence que le Grand-Maître pût jamais ſe faire obéir par ceux qui s'eſtoient portez contre luy à de ſi violentes extrémitez, on pourroit bien luy donner un Chapeau de Cardinal lorſqu'il ſeroit arrivé à Rome, & faire élire en ſa place un Grand-Maître qui ne ſeroit pas de la faction des révoltez.

* *Page 142.*

* *Ibidem, pp. 144. 145.*

* Le Commandeur de Chaſte que le Roy envoyoit à Malte, arriva à Rome vers le 18. de Septembre; & le 19. de ce mois, M. de Foix le mena à l'audience du Pape. De Chaſte dit au Saint Pere, que le Roy, en l'envoyant à Malte, luy avoit commandé de paſſer à Rome, de luy baiſer les pieds, & de prendre ſes ordres. Il luy fit part enſuite d'une partie des inſtructions dont il eſtoit chargé; car le [a] Cardinal d'Eſt & M. de Foix, n'avoient pas jugé à propos [b] qu'il rendît compte

[a] Louis d'Eſt Cardinal & Archevêque d'Auſch, eſtoit fils d'Hercule II. Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille de Louis XII.

M. de Thou *[Trad. Fr. ibid. p. 561.]* dit qu'il eſtoit recommandable par ſa vertu, ſa bonne foy, *[fide;]* & principalement par ſon attachement pour les intérêts de la France. Il eſtoit protecteur des affaires de cette Couronne.

[b] Cet endroit de la lettre de M. de Foix, dans lequel il n'explique point ce que portoient les inſtructions de M. de Chaſte, ni quels eſtoient les articles de ces inſtructions, dont on ne jugea pas à propos de faire part au Pape, peut eſtre éclairci par un paſſage de l'Hiſtoire de M. de Thou. Il dit *[ibid.]* qu'auſſi-tôt que ce Commandeur fut arrivé à Rome, il agit auprès du Pape pour l'engager à prendre connoiſſance de l'affaire du Grand-Maître, *primùm apud Ponti-*

au Pape de tout ce qui eſtoit porté par ces inſtructions; & ils l'avoient inſtruit de la maniére dont il devoit luy parler pour en eſtre favorablement écouté. Le Pape fut ſatisfait de ce que luy dit M. de Chaſte; il luy donna ſa bénédiction, & fit en Latin une priere *ſolemnelle* pour l'heureux ſuccès de ſon voyage. Le Commandeur partit le lendemain pour Malte, chargé de nouvelles inſtructions que luy donnérent le Cardinal d'Eſt & M. de Foix.

* Celuy-ci profita de l'audience que le Pape donna au Commandeur de Chaſte, pour réitérer à Sa Sainteté les repréſentations qu'il luy avoit déja faites par rapport au voyage du Grand-Maître, & pour ajoûter de nouvelles raiſons à celles qu'il luy avoit déja dites. Il luy repréſenta que la Caſſiére ne pouvoit venir à Rome accompagné d'un certain nombre de Chevaliers, & y paroître d'une maniére convenable à ſa Dignité, ſans faire une dépenſe très-conſidérable, qui tomberoit ſur l'Ordre; & que d'ailleurs ſon abſence introduiroit néceſſairement dans l'Ordre ancien du gouvernement, des innovations qui pourroient donner de la jalouſie & de l'inquiétude aux Puiſſances ſouveraines. Le Pape répondit à M. de Foix, que le Grand-Maître eſtoit aſſez riche pour prendre ſur luy toute la dépenſe extraordinaire qu'il ſeroit obligé de faire en venant à Rome; & que ce voyage ne le fatigueroit pas beaucoup, parce qu'il le feroit par mer. Le Pape ajoûta qu'il avoit fait de ſérieuſes réflexions ſur le parti que le Roy luy conſeilloit de prendre dans cette affaire, & qu'il y trouvoit de grands inconvénients; qu'il eſtoit d'une très-dangereuſe conſéquence de ne point punir des ſéditieux, qui bien loin de reconnoître

* *P. de Foix, p. 146.*

ficem egit, ut partes ſuas interponeret; & qu'après avoir eu des conférences avec le Cardinal d'Eſt, il répandit des menaces ſourdes, *minas occultas ſpargit*, & dit que ſi on procédoit avec lenteur dans cette affaire, le Roy confiſqueroit le ſacré patrimoine que l'Ordre de Malte poſſédoit en France, & le donneroit aux Commandeurs du Saint-Eſprit qu'il avoit inſtituez depuis peu.

Il y a grande apparence que ce furent les articles des inſtructions de M. de Chaſte qui contenoient ces menaces, dont on ne crut pas qu'il convînt de faire part au Pape, & que l'on ſe contenta de les répandre ſecrétement à Rome.

leur crime, soûtenoient avec hauteur que la conduite qu'ils avoient tenue estoit irréprochable; que si cependant ils imploroient sa clémence en avouant leur faute, il pourroit se déterminer à les traiter avec indulgence.

* *De Thou, Trad. Fr. page 551.*

* Le Commandeur de Chaste estant arrivé à Malte, fit savoir au Sénat de la religion, les ordres ménaçants dont il estoit chargé par le Roy son Maître. Les Chevaliers en furent intimidez, & ceux de la faction d'Espagne commençants à se repentir de l'attentat qu'ils avoient commis, & se réunissants aux autres, ils allérent tous trouver le Grand-Maître dans sa prison, & le suppliérent de reprendre les marques de sa Dignité, & de vouloir bien oublier tout ce qui s'estoit passé; mais la Cassiére qui avoit soûtenu avec constance l'injure qui luy avoit esté faite, fut inébranlable dans la résolution qu'il avoit prise d'en poursuivre la vengeance; & il déclara qu'il ne sortiroit point de prison, que le Nonce du Pape ne fût arrivé.

* *Paul de Foix, p. 150.*

* *Id. p. 164.*

* Viscomti avoit pris son chemin par la Sicile, & le 7. de Septembre il s'émbarqua à [a] Saragosse sur les Galéres de la Religion*, & il y arriva le lendemain. On luy avoit préparé un logement dans la maison du Commandeur de Saint Aubin; mais il se fit conduire au Palais des Grands-Maîtres.

Le 8. de Septembre est le jour d'une fête solemnelle dans l'Isle de Malte. A celle de la Vierge, célébrée dans toute l'Eglise, s'en joint une particuliére, en vertu d'une fondation faite par le Grand-Maître de la Valette, pour rendre graces à Dieu de ce qu'à pareil jour estoit arrivé dans l'Isle le secours qui avoit forcé les Turcs à lever le siége de la ville. Il s'y fait une procession dans laquelle le Grand-Maître porte avec pompe une épée qui appartenoit à la Valette, & qu'il avoit déposée dans le Trésor.

A peine Viscomti estoit-il arrivé à Malte, qu'on vint luy demander s'il jugeoit à propos que Romégas en qualité de Lieutenant du Magistère, portât l'épée de la Valette à la

[a] L'ancienne *Siracuse*, nommée aujourd'huy *Saragousse*. *Voy. le Dictionaire de Maty, au mot*, Siracuse.

procession.

procession. Viscomti qui ne voulut point donner de préjugé en faveur ni de l'un ni de l'autre des deux partis, ordonna que la procession seroit remise à un autre temps.

Il employa deux jours à s'instruire de ce qui s'estoit passé, à sonder la disposition des esprits qu'il trouva très-animez contre la Cassiére, à délibérer sur le parti qu'il devoit prendre; & il jugea qu'il ne pouvoit sans exposer la vie du Grand-Maître à un danger évident, exécuter l'ordre que le Pape luy avoit donné de le rétablir.

* Le Dimanche 10. de Septembre, il donna ses ordres pour faire assembler le Conseil le lendemain. Viscomti y lut d'abord le Bref par lequel le Pape le nommoit son Nonce, l'établissoit son Vicaire pour les affaires présentes de l'Ordre, & commandoit aux Chevaliers de luy obéir. Romégas luy remit ensuite entre les mains la Lieutenance du Magistère, en luy protestant qu'il ne l'avoit acceptée que par obéissance pour ceux qui l'avoient élû. Au sortir du Conseil, le Nonce alla au Château-Saint-Ange, d'où il fit sortir le Grand-Maître qu'il ramena dans son Palais, où il luy donna un Bref par lequel le Pape luy marquoit qu'il cédoit aux instances qu'il luy avoit faites pour obtenir la permission de venir à Rome, & l'assûroit qu'il y seroit très-bien reçû. La Cassiére se prépara sur le champ pour partir. Il s'embarqua le 14. de Septembre, quoyque le vent fût contraire; & le Nonce ne put obtenir de luy qu'il différât son départ de quelques jours; mais le vent l'arrêta jusqu'au 19. au Port de Saint Paul, qui estoit voisin & à la vûe de la ville de Malte. De quatre galéres entretenues par la religion, il en avoit pris trois; & il estoit accompagné du Mareschal de l'Ordre, du Général des galéres, & de *certains autres Chevaliers*[a].

* *P. de Foix, p. 164.*

* Le Nonce remit aussi un Bref à Romégas, par lequel le Pape ordonnoit à luy & à des Chevaliers de son parti, de se rendre à Rome. Entre ceux-là estoient le Vice-Chancelier* de l'Ordre, qui avoit inséré une fausseté* dans le Décret fait

* *Id. pp. 68. 72.*

* *Id. p. 170.*

* *Voy. cy-dessus, p. 612.*

[a] M. de Thou *[Traduct. Franç. page 561.]* dit que le Grand-Maître fit équiper quatre Galéres, & qu'il estoit accompagné de trois cens Chevaliers.

contre le Grand-Maître; & ce Chevalier Siennois qui s'eſtoit diſtingué par ſon emportement dans les Conſeils ſéditieux qui avoient eſté tenus contre luy. Viſcomti pria le Pape de les faire mettre en priſon, auſſi-tôt qu'ils ſeroient arrivez à Rome.

[a] *Paul de Foix p. 168.* [a] * Romégas accompagné de ſes partiſans, partit de Malte quelques jours après le Grand-Maître. Il s'embarqua ſur la quatriéme galére que celuy-ci avoit laiſſée, prit ſon chemin par la Sicile, paſſa à Meſſine, d'où il écrivit une lettre à M. de

[a] *Id. p. 172.* Foix, & arriva à Rome la nuit du 15. au 16. d'Octobre*. Il vint voir ce Miniſtre dans la journée; & il tâcha de ſe juſtifier auprès de luy ſur la conduite qu'il avoit tenue. Il luy proteſta qu'il rendroit toûjours au Roy l'obéiſſance qu'il luy devoit; & il luy dit que ſon intention eſtoit d'aller en Cour, rendre compte à Sa Majeſté de ce qu'il avoit fait.

[a] *Id. p. 168.* * Dès que le Grand-Maître fut parti, Viſcomti commanda de la part du Pape, à Pompéo Colonna & au Préſident Ciférentes, de faire ſortir de l'Iſle les troupes qu'ils y avoient amenées. Ils firent d'abord difficulté d'obéir; & ils luy repréſentérent qu'ils ne prétendoient point empêcher qu'il ne gouvernât l'Ordre en vertu du pouvoir qui luy avoit eſté donné par le Pape; mais que l'Iſle de Malte appartenant au Roy d'Eſpagne, il avoit le droit d'en garder les fortereſſes dans des temps de troubles. Le Nonce leur répondit, qu'à la vérité l'Ordre la tenoit de la libéralité de l'Empereur Charles V. mais que par le don qu'il en avoit fait, elle eſtoit devenue le Domaine d'un corps compoſé de membres tirez de tous les Etats de la Chrétienté; que leur Maître n'eſtoit point en droit d'y prendre d'autre intérêt que celuy qui luy eſtoit commun avec tous les Souverains de l'Europe, dont elle faiſoit la ſûreté; & que ſes ſujets ne pouvoient ſe diſpenſer d'obéir aux ordres du Pape, qui eſtoit le chef de la Chrétienté en général, & celuy de l'Ordre en particulier. Il fallut obéir. Les Eſpagnols abandonnérent Malte avec beaucoup de regret; & il n'y reſta pas un ſeul ſoldat de leur Nation. Après leur départ, Viſcomti nomma le Commandeur de S.t Gilles en Provence, ſujet du Roy de France, pour commander ſous ſes ordres aux troupes

qui eſtoient reſtées dans l'Iſle. Le Commandeur avoit environ ſoixante-dix ans. C'eſtoit un homme de bien, doux & paiſible; & il n'avoit pris aucune part à ce qui s'eſtoit fait contre le Grand-Maître. Viſcomti en rendant compte au Pape de ce qu'il avoit fait, luy manda que les Eſpagnols avoient eſté les Auteurs de la révolte; qu'ils avoient mis des obſtacles à tous les arrangements qu'il avoit voulu faire pour remédier au déſordre; & qu'ils l'avoient empêché de prendre le parti qui auroit eſté le plus conforme aux intentions de Sa Sainteté.

* M. de Foix luy rend témoignage qu'il n'oublia rien de ce qui pouvoit tendre à juſtifier le Grand-Maître, & à préparer la punition de ceux qui avoient attenté contre luy; & il ajoûte qu'un François n'auroit pas pu ſe conduire d'une maniére plus conforme à la juſtice, & plus favorable à la France. ** Paul de Foix, pag. 171.*

* Pendant que Viſcomti travailloit à rétablir l'ordre & la tranquillité dans l'Iſle de Malte, la Caſſiére continuoit ſa route. Une indiſpoſition l'obligea de s'arrêter à Pouſſols. Le Mareſchal de l'Ordre & le Général des Galéres le mandérent à Rome, au Commandeur de Mâcon, qui porta leurs lettres au Pape. Sa Sainteté luy ordonna d'aller viſiter le Grand-Maître de ſa part; & il le chargea d'un Bref, par lequel il commandoit au Nonce qui réſidoit à Naples, de ſe rendre auprès de la Caſſiére; de luy témoigner la part qu'il prenoit à ſon indiſpoſition, & de l'aſſûrer qu'il venoit dans une ville où il ſeroit très-bien reçû. Le Vice-Roy de Naples vint auſſi voir le Grand-Maître, & il le pria de venir ſe repoſer pendant quelques jours dans cette ville, & d'accepter un logement dans ſon Palais. Le Grand-Maître auroit bien voulu s'en diſpenſer; mais il ne put réſiſter aux inſtances du Vice-Roy. ** Id. p. 167.*

* La Caſſiére s'eſtant remis en chemin, reçut de grands honneurs dans tous les lieux par où il paſſa; & eſtant arrivé près de Rome *, il s'arrêta à la vigne du Cardinal Cornaro. Il fit ſon entrée dans cette ville, le 26. d'Octobre. Il n'y fut point reçû en criminel dépouillé de ſa Dignité; mais en Souverain. Le Pape ordonna que cette Entrée ſe fît avec tout l'éclat & toute la pompe imaginable. Il manda à tous les ** M. de Thou, Trad. Fr. pag. 561.* ** Paul de Foix, pag. 183.*

Cardinaux [a] & aux Ambaſſadeurs d'y envoyer leurs maiſons. Il commanda à tous les Référendaires & à douze Evêques de s'y trouver. * Huit cens Chevaliers vinrent au-devant du Grand-Maître. Il marchoit entre le Patriarche de Jeruſalem & l'Evêque d'Imola, qui eſtoit *Maître d'Hôtel de Sa Sainteté;* & il eſtoit eſcorté par les Suiſſes du Pape & par ſa Garde à Cheval. En paſſant devant le Château S.t Ange, il fut ſalué par l'artillerie. Il alla deſcendre à Monte-Jordano chez M. le Cardinal d'Eſt, qui accompagné de M.r de Foix, vint le recevoir au haut des dégrez, & le mena dans l'appartement qui luy avoit eſté préparé, où pour faire honneur à la Caſſiére, ce Cardinal avoit prié ceux de S.te Croix, de Pellevé, de Rambouillet & Ruſticucci, de ſe trouver. * Le Cardinal d'Eſt, qui eſtoit le Prince le plus magnifique de ſon ſiécle, défraya le Grand-Maître pendant le ſéjour que celuy-ci fit à Rome. Il reçut auſſi chez luy les trois cens Chevaliers qui l'avoient ſuivi; & l'on remarqua qu'il y eut alors plus de mille perſonnes logées dans ſon Palais.

* *Voyez M. de Thou, Trad. Fr. pag. 561.*

* *Idem, ibid.*

* Le 28. d'Octobre, la Caſſiére alla au Vatican à l'Audience du Pape, avec les Chevaliers qui eſtoient venus de Malte avec luy. Le peuple rempliſſoit les rues par où il paſſa; & ſa marche reſſembloit à un triomphe. Le Cardinal d'Eſt le préſenta au Pape, qui eſtoit accompagné de douze Cardinaux qu'il avoit mandez pour aſſiſter à cette Audience. Le Grand-Maître ſe jetta à ſes genoux & luy baiſa les pieds. M. de Thou luy fait prononcer un Diſcours direct qui eſt très-éloquent. Il dit au Pape qu'il rendoit graces à Dieu, de ce que ſes malheurs luy avoient procuré la conſolation de viſiter les tombeaux des Saints Apôtres, de le voir & de recevoir ſa bénédiction; que raſſûré par le témoignage de ſa conſcience, il paroiſſoit ſans crainte devant ſon Juge; que l'intégrité de ſa vie paſſée ſuffiſoit pour le juſtifier; que l'on imputoit à un vieillard qui eſtoit prêt d'aller rendre compte à Dieu de ſa conduite, ce qu'on ne luy avoit point reproché ni dans ſa jeuneſſe, ni dans la force & le déclin de ſon âge;

* *Paul de Foix, pag. 184. M. de Thou, édit. Lond. pag. 40. & Trad. Franç. p. 562.*

[a] M. de Vertot, *page 121.* ajoûte *les Princes.*

que ſon ſeul crime eſtoit de vivre, & de conſerver trop long-temps une Dignité qui faiſoit l'objet des deſirs ambitieux de ſes ennemis ; mais qu'il eſtoit moins touché de l'outrage qu'ils luy avoient fait, que du danger auquel ils avoient expoſé Malte, l'Italie & tout le Monde Chreſtien, par la diviſion qu'ils avoient miſe entre les Chevaliers François qui juſques alors avoient eſté très-unis. Il finit ſon diſcours d'une maniére très-touchante & très-flateuſe pour le Pape, en récitant le Cantique de Saint Siméon.

Le Pape parut fort content de l'application qu'il luy en faiſoit ; & ſe tournant vers luy d'un air très-gracieux, il luy dit qu'il eſtoit charmé de le voir, qu'il n'avoit jamais ajoûté foy à tous les crimes dont ſes ennemis l'accuſoient, & qu'il avoit toûjours eſperé que non-ſeulement il s'en juſtifieroit facilement ; mais qu'il confirmeroit par ſa préſence, la bonne opinion que tout le monde avoit de ſa probité & de ſa vertu. Il le conſola, il l'exhorta à avoir bon courage ; & l'ayant fait relever par les Officiers de ſa Chambre, il le fit aſſéoir [a] après les Cardinaux qui aſſiſtoient à l'Audience. Après une converſation familiére qui roula principalement ſur le voyage du Grand-Maître, il prit congé du Pape, & il retourna au Palais du Cardinal d'Eſt, avec le même cortége qui l'avoit ſuivi.

* Le 29. d'Octobre, M. de Foix s'eſtant préſenté à l'Audience du Pape, luy dit qu'il venoit le remercier au nom du Roy, de l'accueil favorable qu'il avoit fait à la Caſſiére ; que les honneurs qu'il luy avoit fait rendre, marquoient qu'il le regardoit comme Grand-Maître, & réparoient en quelque ſorte la mortification que l'on luy avoit donnée en ne le rétabliſſant pas dans ſa Dignité, avant que de le faire partir pour Rome. Le Pape luy répondit qu'il auroit fort ſouhaité qu'on eût pu rendre à la Caſſiére, l'autorité dont il avoit eſté injuſtement dépouillé, que ſon Nonce avoit ordre de le faire ; mais qu'il n'avoit pas oſé l'entreprendre dans la crainte d'augmenter les troubles ; que le Grand-Maître regardoit comme une

* *Paul de Foïx, p. 186. & ſuiv.*

[a] M. de Thou *[Trad. Fr. page 563.]* dit qu'il le fit aſſéoir après les quatre premiers de ces Cardinaux.

grace la permiſſion qui luy avoit eſté donnée de venir à Rome, qu'il paroiſſoit fort content d'y eſtre, & que ſon voyage luy ſeroit avantageux; que cependant ſa conduite n'avoit pas eſté tout-à-fait exempte de reproches, & qu'il ſeroit bon de l'avertir de ſe comporter dans la ſuite avec plus de modération. Le Pape ajoûta qu'il vouloit terminer au plûtôt cette grande affaire; & qu'en ſuivant les ſages conſeils que le Roy luy avoit fait donner, il alloit travailler à réconcilier les eſprits; qu'il exhorteroit tous les Chevaliers à vivre déſormais comme de bons Freres; qu'il leur recommanderoit d'obéir au Grand-Maître comme à leur pere; & au Grand-Maître, de les traiter comme ſes enfants; & qu'enſuite il les renvoyeroit tous à Malte.

Le Pape dit encore à M. de Foix, que Romégas eſtoit un homme de mérite; & que ce Chevalier alléguoit pour ſa juſtification, qu'il avoit eſté forcé d'accepter la Lieutenance du Magiſtére, & qu'il ne prétendoit point empêcher que la Caſſiére ne fût rétabli dans ſa Dignité: mais le Pape ajoûta qu'il trouvoit très-mauvais que Romégas & ceux de ſon parti, n'euſſent pas eſté rendre leurs reſpects au Grand-Maître, depuis qu'il eſtoit à Rome.

* *M. de Thou, Trad. Fr. pag. 564.*

* Romégas y eſtoit arrivé quelques jours avant luy; & il avoit eſté obligé de louer un logement pour luy & pour ceux qui l'avoient accompagné. Cependant le peuple [qui eſt toûjours frappé de ce qui eſt nouveau,] l'entouroit en foule lors qu'il marchoit dans les rues. La préſence de la Caſſiére changea la diſpoſition des eſprits. L'attentat de Romégas excita l'indignation non-ſeulement des perſonnes de la Cour; mais même celle du peuple. Il ſe vit abandonné de tout le monde. Cette eſpéce de ſolitude dans laquelle il ſe trouvoit, luy fit ſentir toute l'énormité de ſon crime, & luy cauſa un chagrin mortel.

* *Paul de Foix, pag. 189.*

* M. de Foix voulut l'engager à aller voir le Grand-Maître. Romégas ne s'en ſeroit pas éloigné, diſoit-il, s'il n'avoit craint de trouver chez la Caſſiére quelque Chevalier indiſcret qui n'eût pas pour luy tous les égards qu'il croyoit mériter, & qui ne s'échappât à dire ou à faire des choſes qu'il ne ſe

ſentoit pas en humeur de ſouffrir. M. de Foix tâcha de le raſſûrer ſur cette crainte, en luy diſant qu'un homme comme luy ſe faiſoit reſpecter par-tout; & en luy promettant que M. le Cardinal d'Eſt & luy ſeroient préſents à la viſite qu'il rendroit au Grand-Maître; mais il ne put le déterminer à faire cette démarche.

* Bientôt après Romégas ne fut plus en eſtat d'aller rendre ſes devoirs au Grand-Maître; car deux ou trois jours après l'arrivée de celuy-ci à Rome, il fut attaqué d'une fiévre continue qui l'emporta en ſept jours. Il mourut le 4. de Novembre. * Suivant M. de Thou, le chagrin fut la cauſe de ſa mort. Le Pape, dit cet Hiſtorien, luy ayant fait ſignifier [a] qu'il ne l'admettroit point à ſon Audience, qu'il n'eût eſté rendre ſes reſpects à ſon Souverain, il fut ſaiſi d'une douleur ſi forte, que ſes amis s'employérent en vain pour le conſoler, & qu'il mourut peu de jours après. Il fut enterré dans l'Egliſe de la Sainte Trinité, avec une pompe plus grande que celle qui l'avoit accompagné lors qu'il eſtoit venu à Rome. * La valeur de Romégas le fit regretter. Sa mort affligea beaucoup ceux qui luy eſtoient attachez, & affoiblit ce parti. Quelques Chevaliers François l'abandonnérent, & reconnurent le Grand-Maître pour le Chef légitime de l'Ordre. M. de Vertot prétend même que tous les Chevaliers oppoſez au Grand-Maître, eurent ordre d'aller luy faire leurs ſoûmiſſions; & il ajoûte que le Commandeur de Sacquenville s'eſtant approché de luy, & s'eſtant contenté de luy demander ſa main pour la baiſer, le Cardinal de [b] Montate luy cria : *à genoux Chevalier rébelle. Sans la bonté de voſtre digne Grand-Maître, il y a pluſieurs jours qu'on vous auroit coupé la tête dans la Place Navonne.*

* *Paul de Foix, pag. 206.*

* *Trad. Franç. pag. 564.*

* *Paul de Foix, pag. 206.*

[a] M. l'Abbé de Vertot *[p. 121.]* ſe trompe lorſqu'il dit que le Pape fit dire à Romégas, de ne point paroître devant luy, qu'il n'eût abdiqué le titre de Lieutenant du Magiſtére. L'on a vû plus haut *[page 697.]* qu'il avoit donné ſa démiſſion dans le premier Conſeil que tint Viſcomti peu de jours après ſon arrivée à Malte.

Cet Hiſtorien ajoûte que Romégas tomba évanoui en recevant l'ordre du Pape.

[b] Il faut corriger de Montalte. *Felix Peretti de Montalte,* qui en 1585. fut élû Pape, & prit le nom de Sixte V. *Voy. la Vie des Papes par* Ciaconius, *tom. 3. col. 1048.*

* *Paul de Foix, pp. 207. 214.* * Vers le même temps, le Pape envoya à Malte un Bref par lequel il deffendoit à ſon Nonce & au Conſeil de l'Ordre, de pourvoir aux Charges, aux Prieurez, aux Commanderies & aux Bénéfices vacants. Ce fut une nouvelle grace qu'il accorda au Grand-Maître à qui il voulut réſerver le droit de faire ces nominations, lorſqu'il auroit eſté rétabli dans ſa Dignité.

* *Id. pp. 213. 216.* * Le 26. de Novembre, le Commandeur de Chaſte que le Roy avoit envoyé à Malte, repaſſa à Rome en retournant en France; & le 29. il fut conduit par M. de Foix à l'Audience du Pape, à qui il rendit compte de l'eſtat auquel il avoit laiſſé les affaires à Malte. Il luy dit que la diviſion y regnoit toûjours; que ſon Nonce trouvoit autant de ſoûmiſſion pour ſes ordres dans ceux qui eſtoient attachez à la Caſſiére, que de déſobéiſſance & de mépris dans ceux du parti contraire; & qu'il n'y avoit que la préſence du Grand-Maître rétabli dans ſa Dignité, qui pût faire ceſſer les troubles. Le Pape luy répondit qu'il n'attendoit pour terminer cette affaire, que les informations que ſon Nonce faiſoit à Malte, & qu'il feroit une punition exemplaire des révoltez. Il le pria de ne point partir pour la France, ſans le revoir [a].

* *Id. pp. 213. 214.* * Viſcomti toûjours favorable au Grand-Maître, travailloit avec ardeur à cette information; mais les oppoſitions de la part des Séditieux en arreſtoient le cours, qui fut d'ailleurs ſuſpendu pendant quelque temps par une maladie qui luy ſurvint.

Le Pape cependant avoit beaucoup d'impatience de l'avoir. * *Id. pp. 217. 225.* Il dépêcha à cet effet deux Exprès à Malte; * & il ordonna par le dernier, que l'on l'envoyât dans l'état où elle ſe trouveroit, & ſans en attendre la concluſion.

Le Grand-Maître attendoit chez le Cardinal d'Eſt, l'effet de la bonne volonté que le Pape témoignoit avoir pour luy, * *Id. p. 241.* lorſqu'il y mourut le 21. de Décembre [b]. * Le Pape luy avoit

[a] Il n'eſt plus parlé du Commandeur de Chaſte, dans les lettres de M. de Foix.

[b] La lettre par laquelle M. de Foix manda au Roy la mort du Grand-Maître, & de laquelle il fait mention *page 241.* ne ſe trouve point dans le Recueil.

permis

permis de diſpoſer par teſtament de dix mille Ducats au-delà de la ſomme portée par les Statuts de l'Ordre. La Caſſiére avoit prié Sa Sainteté d'ordonner de ſon Enterrement. Elle voulut que le Convoy fût magnifique. Sa Maiſon & celles des Cardinaux & des Ambaſſadeurs y aſſiſtérent. Le corps fut porté à l'Egliſe de Saint Louis, où il fut dépoſé juſqu'au temps auquel il fut tranſporté à Malte, pour y eſtre enterré dans une Egliſe qu'il avoit fait bâtir, & dans laquelle il avoit choiſi ſa ſépulture. * Son cœur reſta dans l'Egliſe de Saint Louis; & le Pape fit mettre ſur ſa tombe une Inſcription qui avoit eſté faite par le célébre Marc-Antoine Muret [a]. * Il fut auſſi chargé de faire l'Oraiſon funébre de la Caſſiére. La meſſe fut célébrée pontificalement par un Evêque; & [b] huit Cardinaux y aſſiſtérent. Cette cérémonie ſe fit le 4. de Janvier 1582. avec toute la pompe convenable à la Dignité dont le Grand-Maître avoit eſté revétu.

* *M. de Vert. pag. 121.*

* *Paul de Foix, pag. 250.*

* Dès [c] que la Caſſiére fut mort, le Pape envoya un Bref à Malte, par lequel il défendoit aux Chevaliers d'élire un Grand-Maître, & de rien innover juſqu'à ce qu'ils euſſent

* *Id. p. 243.*

[a] Voici cette Inſcription. *Fratri Johanni Epiſcopo, Magno Militiæ Hieroſolimitanæ Magiſtro, viro fortiſſimo, religioſiſſimo, ſplendidiſſimo, cujus ut igne aurum, ſic calumniis ſpectata ac probata integritas etiam enituit, Sacra Sodalitas Militum Hieroſolimitanorum, Patri ac Principi optimo mœrens poſuit. Vixit annos 78. Obiit Romæ 12. Kalend. Januarii 1581.*

[b] Les Cardinaux *d'Eſt, Guaſtavillan, Sainte-Croix, Pellevé, Montalto, Juſtinian, Albano & Deſſa.*

[c] M. de Thou *[Trad. Franç. page 564.]* après avoir parlé de la mort de la Caſſiére, ajoûte. Cette mort & celle de Romégas, mirent fin à l'accuſation injurieuſe & téméraire qui avoit eſté intentée contre le Grand-Maître, & tira la Cour de Rome de l'embarras où la mettoit le Jugement que l'on attendoit; * car la Faction des Eſpagnols qui eſtoit très-puiſſante dans cette Cour, ſe rendoit médiatrice dans cette affaire; & l'on croyoit que le Pape, dans la crainte de leur déplaire, ne jugeroit pas ſuivant les lumiéres de ſa conſcience.

* *Præponderante in eâ Hiſpanorum, & mediam ſe interponente Factione.* On a traduit, *Se mêlant bien avant dans cette affaire.*

M. de Thou & M. l'Abbé de Vertot finiſſent le récit de ce qui regarde la révolte excitée contre la Caſſiére, en rendant compte en peu de mots de l'élection de ſon Succeſſeur.

Mais il n'eſt pas vray que ſa mort ait terminé cette affaire. L'on continua à Malte, les informations qui avoient eſté commencées; & le Pape rendit un Jugement ſolemnel, comme on le verra dans la ſuite.

En ſecond lieu, il ne paroît point par la conduite que le Pape tint dans cette affaire, qu'il voulût ménager & qu'il craignît la Faction Eſpagnole.

reçû ſes ordres *. Le Courrier que le Pape dépêcha à Malte, fut devancé d'une heure par celuy qui y fut envoyé par les révoltez, pour exhorter le Conſeil à procéder inceſſamment à une élection.

* *Paul de Foix, pag. 248.*

* *Ibid. p. 249.* * Le bruit couroit à Rome, que ſi le Pape nommoit un Grand-Maître de la Nation Françoiſe, ſon choix tomberoit ſur le Prieur de Saint-Gilles, ſur Verdale, ou ſur Chambrillan pour lequel le Cardinal d'Eſt & M. de Foix s'intéreſſoient; & que s'il en nommoit un d'une autre Nation, ce ſeroit le Prieur de Meſſine qui eſtoit Venitien *; mais le Pape fit entendre au Cardinal d'Eſt, que ſon intention eſtoit que le ſucceſſeur de la Caſſiére fût un François, & un de ceux qui luy auroient eſté attachez.

* *Ibid. p. 242.*

Le Pape eſtoit en droit, comme Supérieur de l'Ordre, de nommer d'office un Grand-Maître, ou de faire procéder à une élection par les Chevaliers qui ſe trouvoient à Rome; mais il ne voulut point prendre de parti, qu'il n'eût eſté informé de la maniére dont les ordres qu'il avoit envoyez à Malte, y avoient eſté reçûs, dans la crainte qu'une double élection ne donnât lieu à un ſchiſme, & n'augmentât les troubles de la Religion *; & il ſe contenta de faire préparer les Galéres qui avoient amené la Caſſiére à Rome, & de faire

* *Ibid. p. 249.*

Depuis ſon commencement juſqu'à la concluſion, il fut toûjours très-favorable à la France & à la Caſſiére; & il marqua par pluſieurs actions d'éclat, qu'il n'avoit point d'égard à tout ce que la Cabale des Eſpagnols avoit fait faire contre le Grand-Maître, & qu'il le regardoit comme le Chef de l'Ordre.

Le Roy d'Eſpagne affecta même de ne point prendre de parti, du moins ouvertement, dans cette affaire; & ſon Agent à Rome diſoit qu'il avoit ordre de ne point s'en mêler, & de *laiſſer faire le Pape*. Philippe II. aſſûra un Chevalier Eſpagnol que la Caſſiére luy avoit envoyé, qu'il s'employeroit pour le faire rétablir dans ſa Dignité; *[P. de F. p. 214.]* mais il ne paroît point qu'il ait fait faire aucune démarche en ſa faveur. Il ſe contenta d'ordonner aux Vice-Rois de Naples & de Sicile, de veiller à la ſûreté de l'Iſle de Malte, *[Id. page 211. voyez auſſi page 151.]* Il y a grande apparence que les Eſpagnols agiſſoient en ſecret en faveur des Séditieux, quoyque M. de Foix ne le diſe point; mais leurs intrigues furent inutiles; & il y a tout lieu de croire que ſi l'affaire eût eſté décidée pendant la vie du Grand-Maître, le Jugement auroit eſté encore plus favorable pour luy, que celuy qui fut rendu après ſa mort.

avertir les Chevaliers de ſe tenir prêts à partir au premier ordre.

* Ils le reçûrent peu de temps après, & ils partirent de Rome, le 14. de Janvier; mais les vents contraires les empêchérent de s'embarquer avant le 21. **Paul de Foix. pag. 260.*

Avant de quitter Rome ils élûrent trois d'entr'eux, qui y demeurérent, & qu'ils chargérent de ſolliciter auprès du Pape, au nom de tous les autres, la *declaration de l'innocence* de la Caſſiére, & la vengeance de la violence qui luy avoit eſté faite. Ces trois députez furent *Savejas*, Auvergnac; Leonida *Luſco*, Vicentin; & *Melendès*, Caſtillan.

* Le 21. de Janvier, M. de Foix reçut par des Courriers différents, deux Lettres du Roy pour le Pape. L'une avoit eſté écrite avant que l'on eût ſçû en France la mort du Grand-Maître; l'autre auſſitôt après qu'on en eut reçû la nouvelle. Par la premiére, le Roy qui juſqu'alors avoit conſeillé à Sa Sainteté de terminer les troubles de l'Ordre de Malte, par la voye de la douceur, le prioit de punir avec toute la rigueur de la Juſtice, les auteurs de la révolte. Par la ſeconde, il ſupplioit inſtamment le Pape de faire continuer le procès qui avoit eſté commencé pendant la vie du Grand-Maître; & il luy repréſentoit qu'il ne pouvoit ſans donner atteinte à ſon honneur & à ſa réputation, laiſſer impuni un attentat qui avoit bleſſé l'autorité de tous les Souverains, & celle de Sa Sainteté en particulier. M. de Foix en préſentant au Pape les Lettres du Roy, luy expliqua les raiſons qui avoient engagé Sa Majeſté à changer de ſentiment; mais il n'a point marqué dans ſa dépêche, quelles eſtoient ces raiſons. Il luy parla enſuite de l'élection d'un nouveau Grand-Maître. Il le pria au nom du Roy, de maintenir les ſtatuts [a] & les anciens uſages **Id. pp. 261. 268.*

[a] M. l'Abbé de Vertot *[p. 122.]* dit que le Couvent de Malte craignant que le Pape comme premier Supérieur, ne prétendît nommer un Succeſſeur à la Caſſiére, luy envoya une Ambaſſade pour le prier de conſerver à l'Ordre le droit de l'élection; que Grégoire, après avoir fait conſulter les Regiſtres de ſes Prédéceſſeurs, & ſur-tout ceux de Boniface IX. d'Innocent VII. & de Grégoire XII. congédia les Ambaſſadeurs, avec l'aſſûrance qu'il leur envoyeroit dans peu un Bref pour proceder à l'élection;

de l'Ordre, principalement en ce qui regardoit cette élection. Il ajoûta que le Roy eſpéroit que Sa Sainteté interdiroit à ceux qui avoient trempé dans la révolte, la voix *active* & *paſſive* dans l'élection; & que pour cet effet, Sa Majeſté croyoit qu'il ſeroit à propos de la renvoyer après le Jugement du procès. M. de Foix ſupplia enſuite Sa Sainteté d'avoir égard, lorſqu'elle détermineroit le temps & la forme de l'élection *, aux prérogatives de la France qui avoit fondé cet Ordre, & qui luy avoit donné plus de biens, & accordé plus de priviléges, que tous les autres Royaumes. Il luy témoigna en finiſſant, que le Roy s'intéreſſoit pour Chambrillan Général des Galéres de la Religion [a]. Le Pape fut encore plus laconique dans ſa réponſe qu'il ne l'eſtoit ordinairement; & il ne luy échappa rien qui pût faire connoître quelles eſtoient ſes intentions.

* *Paul de Foix, pag. 266.*

* A la fin de la dépêche dont je viens de donner le précis, M. de Foix manda au Roy qu'il avoit appris que le jour des Innocents, le Pape avoit envoyé à Malte un Chevalier nommé Falino Paſſo * domeſtique du Cardinal Farneſe, pour y porter un Bref qui ordonnoit qu'auſſi-tôt après que les Chevaliers partis de Rome, y ſeroient arrivez, on procédât à l'élection du Grand-Maître, & que l'on élût Chambrillan; & il ajoûte, qu'il ne ſçait point ſi dans ce Bref, le Pape n'a point nommé quelques autres Chevaliers entre leſquels il permit de choiſir un Grand-Maître.

* *Id. pp. 272. 280.*

* *Voyez idem page 283.*

* Peu de temps après on reçut à Rome la nouvelle de l'élection du Grand-Maître, & l'on y fut pleinement inſtruit des ordres que le Pape avoit envoyez à Malte. Il avoit pris un parti très-ſage & très-modéré, & qui ménageoit en même

* *Id. p. 281.*

mais ſans s'expliquer plus ouvertement ſur ſes intentions dont il leur dit que Viſcomti eſtoit bien inſtruit.

M. de Foix ne parle point de cette Ambaſſade; & ce qu'il dit au ſujet de l'élection, ne peut s'accorder avec ce qu'on lit dans M. l'Abbé de Vertot.

[a] M. de Foix *[page 268.]* inſinua au Pape que ſi on donnoit quelque mécontentement au Roy, il pourroit s'en reſſentir; & il luy rappella à cette occaſion un fait ſingulier, & qui peut-eſtre ne ſe trouve point ailleurs. C'eſt que pendant les guerres de la France contre l'Eſpagne, on avoit propoſé d'établir en Provence le Siége & la demeure des Chevaliers François, pour y ſervir à la défenſe du Royaume.

temps les priviléges de l'Ordre, l'intérêt de la Juſtice, l'autorité du Saint Siége, & l'honneur de la France.

Le Chevalier qu'il avoit envoyé à Malte, y arriva le 10. de Janvier. Il eſtoit chargé de deux Brefs. Il préſenta d'abord le premier qui portoit qu'attendu la mort du dernier Grand-Maître arrivée à Rome, & l'état préſent des affaires de l'Ordre, le Pape qui en eſt le Supérieur, avoit le droit de luy nommer un ſucceſſeur, & que les Souverains Pontifes en avoient uſé dans des circonſtances ſemblables : que cependant, voulant donner des marques de l'affection qu'il avoit pour l'Ordre, & conſerver ſes priviléges, il permettoit que l'on procédât librement à une élection. Le lendemain, conformément à la coûtume obſervée à Malte, de faire les funérailles du dernier Grand-Maître, la veille du jour de l'élection de ſon ſucceſſeur, on fit celles de la Caſſiére ; & le 12. le Conſeil s'eſtant aſſemblé, on élut, ſuivant l'uſage, deux Chevaliers de chacune des huit Langues qui compoſent l'Ordre, pour eſtre les Electeurs du Grand-Maître. Lorſqu'ils furent aſſemblez, le Nonce du Pape leur préſenta un ſecond Bref qu'il avoit tenu ſecret juſque-là, par lequel Sa Sainteté leur *témoignoit* [a] d'élire un des trois Chevaliers qui y eſtoient nommez. Ces trois Chevaliers eſtoient Paviſſe, Grand-Prieur de Saint-Gilles; Chambrillan, & Hugues Loubeux de Verdale. Ils eſtoient tous trois François, & de la Langue de Provence. Les Electeurs obéirent aux ordres du Pape ; & leurs ſuffrages ſe réunirent en faveur de Verdale. Le Conſeil fut très-content de cette élection ; & elle fut publiée dans l'Iſle avec de grandes acclamations *. Cependant on ne doutoit point dans l'Ordre, que ſi l'élection eût eſté entiérement libre, elle ne fût tombée ou ſur le Prieur de Naples qui eſtoit Italien, ou ſur Ducro qui eſtoit Eſpagnol ; & après l'élection *, tous les Chevaliers Eſpagnols ſe retirérent de l'Iſle de Malte.

* *Paul de Foix, pag. 286.*

* *Id. p. 306.*

* Verdale eſtoit âgé de cinquante-cinq ans. Il avoit rempli avec diſtinction les principales Charges de l'Ordre *. Après

* *Id. p. 285.*

* *Id. p. 281. & M. de Vertot, pag. 123.*

[a] Voyez M. de Thou *[Trad. Franç. page 564.]* Il dit que le Pape nomma quatre Chevaliers. Voyez auſſi M. de Vertot, *page 122.*

avoir eſté [a] Grand-Commandeur, il avoit ſuccédé à Romégas dans le Grand-Prieuré de Toulouſe; & il avoit eſté très-long-temps Ambaſſadeur de la Religion à Rome. Il paroît qu'il eſtoit d'un caractére doux, qu'il aimoit la paix, & qu'il haïſſoit les troubles *. Il eſtoit en France lorſque la Caſſiére fut mis en priſon; & en ayant appris la nouvelle à Rome où il paſſoit pour aller à Malte, il demanda permiſſion au Pape de retourner en France; mais il ne put l'obtenir.

* *Paul de Foix, pag. 284.*

* Dès que Verdale eut eſté élû, il fit refaire les Sceaux ſur le modéle de ceux dont on avoit accoûtumé de ſe ſervir; & il dreſſa ſa Maiſon, dans laquelle il reçût indifféremment les plus modérez de l'un & de l'autre parti. Après avoir employé huit jours à ces arrangements, & ſans doute à quelques autres dont M. de Foix ne parle point, il renvoya au Pape le Chevalier qui avoit apporté les deux Brefs; & il dépêcha vers Henry III. le Chevalier Leſche de la Langue de France; & au Roy d'Eſpagne, le Chevalier Pedro Hurtado, qui eſtoit ſon ſujet. Le jour même que le Chevalier qui alloit à Rome, paſſa à Naples, ceux que le Pape avoit renvoyez à Malte, partirent de cette ville; ainſi les plus zélez partiſans de la Caſſiére, n'eurent point de part à l'élection de ſon ſucceſſeur.

* *Id. p. 283.*

* Verdale rendit les plus grands honneurs à celuy dont il rempliſſoit la place. Il ne voulut point prendre poſſeſſion, qu'on n'eût reſtitué à cet illuſtre mort la Couronne & les autres ornements d'une Dignité dont il avoit eſté dépouillé par des factieux. Le Cardinal d'Eſt les ayant fait mettre ſur le corps, le renvoya à Malte avec un grand cortége; & après la mort de la Caſſiére, il fit éclater à ſon égard une magnificence égale à celle avec laquelle il l'avoit reçû pendant qu'il eſtoit en vie.

* *M. de Thou, Trad. Franç. p. 564.*

* Dès que la nouvelle de l'élection de Verdale fut arrivée à Rome, M. de Foix ne manqua pas d'aller remercier le Pape de l'honneur qu'il avoit fait à la Nation Françoiſe; & Sa Sainteté, après luy avoir dit qu'elle avoit jugé néceſſaire de preſſer

* *Paul de Foix, pag. 286.*

[a] M. de Foix dit *[page 110.]* qu'avant que d'eſtre Prieur de Toulouſe, il eſtoit ſecond Commandeur de l'Ordre.

l'élection que le Roy ſouhaitoit que l'on différât *, ajoûta que le *Magiſtére* ayant eſté arraché par violence des mains d'un François, il luy avoit paru juſte de le remettre dans celles d'un Chevalier de cette Nation. * *Paul de Foix, pag. 289.*

Mais malgré cette réparation de l'injure qui avoit eſté faite à la France dans la perſonne de la Caſſiére, le Roy n'eſtoit pas pleinement ſatisfait ; & il ne pouvoit l'eſtre que par un Jugement ſolemnel qui juſtifiât la mémoire de ce Grand-Maître, de tout ce qui luy avoit eſté imputé ; qui fît honneur à la fidélité de ceux qui luy eſtoient reſtez attachez, & qui punît le crime des révoltez *. M. de Foix, conformément aux ordres de Sa Majeſté, ſollicita très-ſouvent ce Jugement auprès du Pape, qui luy promit d'y procéder auſſi-tôt que Viſcomti ſeroit de retour de Malte. * *Id. pp. 290. 300. 341. 342. 345.*

* Le Pape attentif aux affaires de l'Ordre les moins importantes, jugea qu'il eſtoit inutile que les trois Chevaliers qui eſtoient reſtez à Rome aux dépens de l'Ordre, pour pourſuivre le Jugement du procès, y demeuraſſent plus long-temps. Il leur fit dire qu'il n'avoit pas beſoin de leurs ſollicitations ; qu'il ſçavoit bien rendre juſtice de ſon propre mouvement ; & qu'il leur ordonnoit de s'en retourner *. Le Cardinal d'Eſt & M. de Foix, en parlérent au Pape, à la priére de ces Chevaliers. Il conſentit d'abord que le Chevalier François reſtât à Rome ; mais il perſiſtoit à vouloir que l'Italien & l'Eſpagnol, qui [a] par une Sentence rendue à Malte, avoient eſté privez de la Croix, ſe retiraſſent. Cependant M.rs d'Eſt & de Foix luy ayant repréſenté qu'il ſeroit beaucoup plus honorable pour la mémoire de la Caſſiére, que ſa juſtification fût ſollicitée au nom de l'Ordre, par des Chevaliers de trois Nations différentes, que par un François ſeul, il ſe contenta de répondre, *& bien ;* & il ne paroît pas que cette affaire ait eu d'autre ſuite. * *Id. p. 345.*

* Enfin Viſcomti arriva à Rome, le 2. d'Avril. * Lorſqu'il alla rendre compte au Pape de la commiſſion dont il l'avoit chargé, & luy préſenta les Informations qu'il avoit faites à * *Id. p. 397.* * *Id. p. 399.*

[a] M. de Foix ne dit point la raiſon de ce Jugement.

*Paul de Foix, pag. 451. Malte, * qui contenoient la dépoſition de plus de cinq cens témoins, le Pape luy ordonna d'en faire un extrait, & de le luy apporter; mais Viſcomti luy repréſenta que la fatigue du voyage le mettoit hors d'état d'entreprendre ce travail; & le pria de ſe contenter des éclairciſſements qu'il luy donneroit de bouche, ſur les endroits de ces Informations qui en avoient

*Id. pp. 400. 451. 551. beſoin, & ſur quelques faits qui ne s'y trouvoient pas. * Le Pape chargea le Patriarche de Jeruſalem de faire le rapport de ces Informations. Il prit luy-même la peine de voir le procès; & il fit un long ſéjour à la Villa, pour y travailler.

*Id. pp. 397. 505. * Viſcomti deux jours après ſon arrivée, alla voir M. de Foix. Il l'aſſûra qu'il avoit laiſſé les affaires de Malte dans un bon état, dont on eſtoit redevable à la ſageſſe, à la modération & à la douceur du nouveau Grand-Maître, qui quoyqu'il fût très-intelligent & très-éclairé, prenoit cependant

*Id. p. 399. volontiers conſeil; * & il luy fit entendre, que ſi on ne pouvoit imputer à la Caſſiére aucune action criminelle, on ne pouvoit pas le juſtifier ſur quelques imprudences que luy avoient fait commettre l'opiniâtreté & la violence de ſon caractére.

*Id. pp. 551. 555. * Il fallut beaucoup de temps au Patriarche de Jeruſalem pour examiner le procès de la Caſſiére; mais enfin le 23. de Juillet, il en fit le rapport devant la Congrégation de la Juriſdiction, à laquelle le Pape avoit renvoyé cette affaire pour luy en donner ſon avis. Cette Congrégation eſtoit compoſée des Cardinaux de Sainte-Croix, Maffeo, Pellevé, Albano & Deſſa, & de pluſieurs autres perſonnes.

*Id. pp. 564. 577. * L'avis de cette Congrégation fut de déclarer toutes les procédures faites contre la Caſſiére, nulles & *iniques;* de décharger ſa mémoire de toutes les imputations qui avoient eſté faites contre luy; de punir, mais moderément, les plus coupables de ceux qui avoient eu part à la révolte; de déclarer par un décret, que le droit de juger & de dépoſer le Grand-Maître, n'appartenoit point aux Chevaliers; mais eſtoit réſervé au Pape; & d'ordonner que tous ceux qui entreroient dans l'Ordre, & qui y obtiendroient des dignitez, feroient profeſſion

profeſſion de Foy. Les ſuffrages des cinq Cardinaux qui compoſoient cette Congrégation, ſe réunirent ſur tous ces articles, à l'exception de celuy qui regarde le Jugement & la dépoſition du Grand-Maître; car il y en eut deux qui n'eſtoient pas d'avis du Décret propoſé par les trois autres.

Le Pape approuva ce qui avoit eſté décidé à la pluralité des voix*; & le 3. de Septembre 1582. ce Jugement fut publié dans un Conſiſtoire. Il fut généralement applaudi par toute l'aſſemblée; dans laquelle il fut arrêté cependant que l'on feroit un Décret particulier ſur l'article qui concernoit la profeſſion de Foy, parce qu'il n'avoit aucune connexité avec le procès de la Caſſiére. * *Paul de Foix, pag. 590.*

Le Pape déclara en même temps que ſon intention eſtoit de punir les plus coupables de ceux qui s'eſtoient révoltez contre le Grand-Maître*; & il leur envoya ordre de venir à Rome; mais il n'eſt plus parlé d'eux dans les Lettres de M. de Foix, qui mourut vers la fin de cette année. * *Id. p. 618.*

Quoyque le Pape ait toûjours paru diſpoſé à rendre juſtice à la Caſſiére, l'on peut dire que l'heureux ſuccès de cette affaire fut dû en partie à la puiſſante protection de la France, & aux vives ſollicitations de M. le Cardinal d'Eſt, protecteur des affaires de cette Couronne, & de M. de Foix, Ambaſſadeur du Roy à Rome.

Fin du Tome treiziéme.

BIBLIOTHECA

210

HISTOIRE
DE
LACADEM

TOM. XIII.

40

colorchecker CLASSIC

calibrite

mm